University of St. Michael's College
3 1761 08051850 9

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-SIXIÈME

TOME VI DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie,

1886

LES NOCES D'ARGENT

DE

LA REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans que la *Revue du monde catholique* a paru pour la première fois. Elle célèbre ses Noces d'argent.

Les époux chrétiens, qui fêtent le vingt-cinquième anniversaire de leur sacrement, estiment qu'il leur convient, avant toutes choses, de remercier Dieu du bonheur qu'ils lui doivent. Leur regard, tout d'abord, s'élève vers ce Donneur de tous biens. Entourés de leurs enfants et de leurs amis, émus et graves, dans l'ivresse encore toute jeune d'une reconnaissance qui ne veut rien oublier et d'un amour qui ne sait pas vieillir, ils entonnent le *Te Deum* dont ils chantent les premiers versets d'une voix assurée, mais qu'ils achèvent avec tremblement et avec larmes. Nous voulons, nous aussi, commencer par le *Te Deum.* Une Revue qui a duré un quart de siècle! Une Revue qui, pendant un quart de siècle, n'a pas été sans répandre quelque lumière et sans faire quelque bien! Une Revue qui n'a pas changé de doctrine! Que Dieu soit loué, que Dieu soit béni pour un aussi rare bienfait! C'est lui qui nous a soutenus durant ce long labeur et nous a permis de vivre avec dignité; c'est lui qui nous a préservés de toute transaction avec l'erreur victorieuse, de tout accommodement avec le vice triomphant; c'est lui qui nous a conduits par la main à travers tant de conjonctures diverses et périlleuses; c'est à lui que nous devons tout. Puis donc qu'il plaît à notre siècle d'effacer partout ce nom béni de notre Dieu; puisqu'on a l'audace niaise de le proscrire à la fois du code et de l'école, nous l'écrirons au commencement de ces quelques lignes, qui sont principalement

consacrées à sa gloire. Et nos Noces d'argent commenceront par une Profession de foi.

La seconde pensée qui se présente d'elle-même à l'esprit des époux chrétiens, quand ils célèbrent un tel anniversaire, c'est un retour vivant sur le passé. Ils jettent sur leurs dernières vingt-cinq années un regard mêlé de tristesse et de joie, et se demandent avec quelque anxiété : « Qu'avons-nous fait pendant ce quart de siècle? Quelle influence avons-nous exercée autour de nous? Quelles œuvres, quels exemples laisserons-nous à nos héritiers? » C'est aussi ce que peut se demander un journal chrétien, et telles sont les questions auxquelles nous allons répondre avec une absolue loyauté, sans vaine complaisance, sans aveuglement coupable.

*
* *

L'histoire de la Revue peut se diviser en quatre périodes, dont les noms sont fort naturellement empruntés aux vicissitudes politiques que notre chère France et l'Église ont traversées depuis 1861 : « Période de la Question romaine; période du Concile; période de la Guerre, et période enfin de ce régime nouveau, si fatal aux catholiques et qui, un jour, a condensé sa haine contre nous en ce mot si douloureusement mémorable : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. »

Durant ces quatre époques de ses humbles annales, la *Revue du Monde catholique* croit avoir rempli son devoir. Sa vie n'a été qu'un long combat, et il semble qu'elle n'ait pas encore connu la joie d'une heure de repos. Au moment de sa fondation, l'antagonisme avait déjà éclaté entre le Pouvoir et l'Église; au moment où nous écrivons ces lignes, cet antagonisme est devenu une sorte de duel sans trêve ni merci. Toujours sur la brèche; toujours l'ennemi devant soi; toujours l'arme au poing et le feu au cœur.

Beaucoup d'autres Revues, voire catholiques, ont été fondées depuis 1861; beaucoup sont mortes. Si la nôtre survit, c'est qu'elle répondait, c'est qu'elle répond encore à un noble besoin de certaines âmes. La politique, qu'on le sache bien, a été presque étrangère à l'esprit des fondateurs de la *Revue :* ils ne pensaient qu'à la défense de l'Église. Ils appartenaient à ce groupe généreux qu'on appelait alors « le parti catholique ». Le principal, j'allais dire le seul objet de leur amour, c'était ce qu'on a si bien appelé « le christianisme

intégral ». Oui, TOUT le christianisme, sans atténuation, sans ambages, sans faux voiles; le christianisme pénétrant tout; le christianisme imprégnant à la fois la société et le droit, les sciences et l'art. Aux yeux de ces robustes chrétiens, l'Église, comme un soleil, devait tout envahir pour tout réchauffer, et ils se proposaient vaillamment de jeter bas toutes les misérables cloisons que les hommes ont inventées pour empêcher le rayonnement de l'astre vainqueur. C'est assez dire qu'ils avaient déclaré la guerre à ce vieux gallicanisme qui regimbait encore et, s'il faut dire ici toute la vérité, à ce jeune libéralisme qui menaçait d'aller trop loin dans la voie des concessions dangereuses. Nous ne voulons rien dire de plus, et pesons scrupuleusement toutes nos paroles : car il ne saurait entrer dans notre pensée de réveiller ici des passions éteintes et de toucher à cette chose auguste qui s'appelle l'Apaisement. Mais enfin nous ne pouvions nous dérober à cette question, qu'on est en droit d'adresser à tous les organes de la pensée publique, et notamment à toutes les Revues nouvelles : « Quelle est votre raison d'être, et pourquoi existez-vous? » Notre raison d'être, la voilà, et nous n'existons que pour être les soldats de la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises.

Nous avons voulu, avant de prendre la plume, relire les premiers volumes de la Revue, et avons éprouvé, durant plusieurs jours, ce charme frais, ce charme incomparable qu'éprouvent les vieux époux à relire leurs lettres de fiançailles et d'amour. Nous nous souvenons encore de ces années délicieuses, et les comparons tristement au temps présent. Les catholiques étaient alors animés de cette belle flamme de l'enthousiasme qui ne nous brûle plus. Chacun d'eux se persuadait qu'il allait conquérir le monde. Le poète disait : « Je vais régénérer la poésie » ; le chimiste disait : « Je vais baptiser la science » ; l'historien disait : « Je vais venger l'Église » ; et tous s'élançaient au pas de charge, joyeux, unis, confiants, sûrs de la victoire. C'était grand.

Dès ses premières pages, qui parurent le 1er avril 1861, la *Revue* fit connaître son programme et donna à entendre qu'elle défendrait sa cause avec quelque vivacité de paroles qui ne serait pas contraire au principe de la charité : *Non ita arrogantia caveatur ut Veritas deseratur*. Il y avait, en ce temps-là, un grand chrétien qui venait d'être iniquement frappé et dont le Pouvoir avait brisé la plume : la *Revue* n'hésita pas à se tourner vers Louis Veuillot, et

à lui dire, en lui ouvrant ses portes toutes grandes : « Entrez, « maître; vous êtes chez vous. » Son frère Eugène ne tarda pas, d'ailleurs, à devenir le rédacteur en chef d'un Recueil qu'il dirigea toujours avec une conscience scrupuleuse et une habileté consommée. Louis y publia, par centaines, de ces pages magistrales qui honorent à la fois l'âme humaine et la langue française. Nous ne saurions passer devant ce nom du plus illustre de nos collaborateurs sans le saluer d'un cri de reconnaissance, qui sort de la meilleure partie de notre cœur. Louis Veuillot a bien mérité de l'Église. C'est son plus bel éloge.

L'année 1881 ne s'écoula pas sans donner à la Revue de nouveaux motifs d'espérance, avec de nouvelles et précieuses recrues. Une vaillante petite feuille et dont les hommes médiocres ont été les seuls à méconnaître la valeur, le *Croisé*, luttait depuis deux ans contre l'indifférence coupable d'un public qui le trouvait trop profond et ne se croyait pas à sa portée. Il en vint un jour à fondre ses intérêts avec ceux de la *Revue*, et ses rédacteurs grossirent nos rangs. Ils s'appelaient Ernest Hello et Georges Seigneur : les catholiques n'ont pas oublié ces deux noms. Ernest Hello continua dans la Revue l'œuvre très élevée qu'il avait commencée dans le *Croisé*, et la plupart des chapitres de son beau livre, l'*Homme*, ont d'abord paru dans nos colonnes. Intelligence de premier ordre, habitant des sommets, incapable de pactiser avec la médiocrité, Hello est mort sans avoir eu la joie de se voir enfin rendre justice. Il est certaines pages, signées de son nom, qu'aucune autre main n'aurait pu écrire, et qui survivront. A côté de lui, et n'étant pas toujours de force à le discipliner, moins sublime et plus alerte, polémiste de race, entendement loyal, talent plein d'honnêteté et de finesse, Georges Seigneur s'attaquait à tous les Rémusats de son temps et se prenait, pour la *Revue des Deux-Mondes*, d'une horreur qui dura vingt ans. Il est mort, lui aussi; mort comme Louis Veuillot, comme Ernest Hello, comme tant de nos amis de la première heure. Mais n'est-ce pas un devoir, quand on fête ses noces d'argent, de penser longuement à ceux qui ne sont plus et de prier pour eux?

Henri Lasserre vint à nous de bonne heure. Il cherchait sa voie, mais avait des façons charmantes de ne pas la trouver. *Les Serpents* et l'*Auteur du Maudit* ne le révélaient pas tout entier, mais le faisaient pressentir. Dieu se chargea de lui montrer son vrai chemin, quand il le frappa d'une sorte de cécité dont la Vierge le guérit.

On connaît la suite de cette miraculeuse guérison, et comment naquit ce chef-d'œuvre qui demeure le plus grand succès littéraire de notre temps : *Notre-Dame de Lourdes*. Mais ce qu'il convient de ne pas oublier, c'est que ces pages célèbres parurent d'abord dans la *Revue du Monde Catholique*, dont elles furent et resteront la gloire. On se disputait alors les livraisons qui contenaient la suite de cette étonnante histoire, de ce drame sans pareil ; on les attendait avec passion ; on les dévorait avec fièvre. Il n'est donc pas téméraire de penser que notre humble Revue a contribué, pour sa part, à ce superbe mouvement qui a précipité vers Lourdes tant de cent milliers de pèlerins. Nous revendiquons cet honneur. Il fait en quelque sorte partie de notre patrimoine, et nous ne craignons pas d'en être fiers.

Cependant, depuis 1861 jusqu'à 1869, la *Revue* avait grandi. Devant chaque envahissement du domaine des Papes, elle avait, à ses risques et périls, fait entendre le cri de son indignation. Que cette indignation ait été impuissante, c'est ce qui ne saurait diminuer le mérite et l'honneur de ceux qui l'ont alors ressentie et exprimée. Grâce à Dieu, le succès n'est pas tout en ce monde, et, tout vaincu qu'il était par les événements, notre Recueil conquit partout d'ardentes sympathies. Les évêques, dès l'origine, avaient fait sur lui le signe bénissant de la croix. Le bon Mgr de Ségur l'avait béni, le premier, avec cette belle impétuosité de zèle qui le distinguait entre tous. Puis, les évêques d'Arras, de Versailles et de Moulins ; puis, le cardinal Donnet ; puis, un grand nombre d'autres, et ceux en particulier qui s'honoraient alors du nom d'ultramontains. Parmi les ordres religieux, les Bénédictins surtout le tenaient en estime, et les Jésuites allaient bientôt lui donner l'appoint de leur féconde et précieuse collaboration. Les écrivains du *Monde* et ceux de l'*Univers* formaient, en quelque manière, le noyau de sa rédaction : c'étaient Joseph Chantrel, qui fut notre premier directeur, avant Eugène Veuillot et Eugène Loudun ; c'étaient Coquille, Rupert, Léon Gautier, Armand Ravelet, Eugène de Margerie, Venet et Ferdinand Levé ; c'étaient Henri de Riancey, les deux Veuillot, Léon Aubineau, Du Lac, Arthur Loth, et vingt autres. La jeune *Revue* avait ses théologiens, ses exégètes, ses casuistes, ses savants ; elle se mêlait à toutes les activités du dix-neuvième siècle ; elle avait ses Courriers scientifiques, historiques, littéraires et politiques ; elle analysait avec soin les travaux de toutes les Revues françaises ou étran-

gères; elle se tenait noblement au courant de tous les véritables progrès; s'il paraissait un mauvais livre, comme la *Vie de Jésus* de Renan, elle le réfutait vivement et, quand il le fallait, longuement. Bref, elle était *actuelle* et, pour me servir d'un meilleur mot, vivante!

*
* *

Quand s'ouvrit le Concile, la Revue était prête à affronter la lutte : elle l'affronta. Nous n'avons pas besoin de rappeler sous quels drapeaux elle combattit. Tous, alors, nous étions groupés autour de l'Abbé de Solesmes, qui écrivait sa *Monarchie pontificale* avec cette belle placidité qui ne nous permit pas un instant de douter de la victoire. La bataille fut vive, et nous n'avons pas à la raconter. Les soldats des deux camps se sont depuis lontemps donné un baiser de réconciliation qui a retenti dans le monde entier. La paix s'est faite dans l'amour : *Et facta est tranquillitas magna.*

La guerre interrompit le Concile; mais l'Assemblée œcuménique avait eu le temps de jeter au monde le dogme radieux de l'Infaillibilité papale. On sait le reste : l'invasion brutale; la France noyée dans son très noble sang; les zouaves de Charette illustrant les plaines de Patay et faisant planer, au-dessus de notre défaite, l'étendard du Sacré-Cœur; Paris bloqué et perdant cinq mille de ses habitants par semaine; la famine et le pain du siège; les terreurs du bombardement et les humiliations de la paix; puis, comme une seconde tempête succédant soudain à un premier orage, la Commune, avec ses tueries d'otages et ses incendies de palais. Les journaux quotidiens purent résister à tant d'assauts; mais les Revues, les pauvres Revues disparurent successivement, semblables à des flambeaux qui s'éteignent lentement et l'un après l'autre. Dès que l'on put sortir de Paris, le fondateur de la *Revue du Monde catholique*, qui n'avait pas perdu courage un seul instant, alla relever au Mans son pauvre recueil démantelé. Nous nous souviendrons toujours de ce premier fascicule qui parut après le siège : il n'était pas de belle apparence, et ne se composait guère que de quatre ou cinq feuilles. Mais on y entendait le cri de la délivrance et de l'espoir; mais on y travaillait, d'ores et déjà, au relèvement de la pauvre France. Entre toutes les livraisons de la *Revue* pendant ses vingt-cinq ans d'exis-

tence et de luttes, c'est celle que nous préférons. Nos lecteurs sont faits pour nous comprendre.

*
* *

Nous voici donc en 1871, et c'était alors comme le lever d'une belle aurore, d'une aurore nouvelle. La France entière se tournait vers les catholiques et les conjurait de la reconstruire. On voyait les fils des ducs et des comtes tendre aux ouvriers une main que beaucoup ne repoussaient pas; l'OEuvre des Cercles ouvrait ses nobles asiles et lancait ses conférenciers aux quatre coins de Paris. On préparait la loi sur les Universités libres, auxquelles la *Revue* consacra un *Courrier* spécial, et nous nous réjouissions naïvement de ces libertés inconnues dont le maniement, hélas! ne nous était point assez familier. La *Revue* vint en aide à tous ces efforts, racontant le passé, provoquant l'avenir. Un des plus grands et des plus populaires romanciers d'un temps qui fut si fécond en romans, Paul Féval trouva, vers cette même époque, son « chemin de Damas » qu'il n'avait pas toujours assez cherché. Avec une belle sincérité et qui ne trouvera jamais assez d'imitateurs, il voulut donner à sa conversion le caractère loyal d'une réparation publique. Se mettant lui-même à l'index, il revit les quarante volumes de son œuvre et s'en fit le correcteur très sévère et très chrétien. Puis, il reprit la plume et devint, pendant plusieurs années, l'âme de notre Revue à laquelle il offrit la primeur de tous ses livres nouveaux. Ce fut comme une sorte d'enchantement dont nos lecteurs se souviennent encore, et nul d'entre eux n'a oublié les *Étapes d'une Conversion*. Cependant les foules, toujours plus nombreuses et plus recueillies, s'acheminaient vers Lourdes; le Comité catholique tenait librement ses assises, et nous nous laissions bercer, un peu trop complaisamment peut-être, par je ne sais quelles espérances qu'il serait néanmoins injuste de considérer comme des illusions. Mais, petit à petit, nos ennemis relevèrent le front, reconstituèrent leurs cadres, refirent leur unité et profitèrent de notre désunion, de nos maladresses, de nos fautes. Faisant cyniquement appel à tous les méchants appétits qui dorment dans le cœur de l'homme, ils excitèrent contre nous toutes les rages de la haine sociale; puis, tranquillement, légalement, nous arrachèrent, une à

une, toutes les libertés que nous avions si péniblement conquises et après cinquante ans de combats. L'un des derniers coups vient de nous être porté, et c'est cette loi sur l'enseignement primaire que le Sénat a récemment consacrée par ses votes. Dans quelques années, il n'y aura plus, sur toute la surface de la France, une seule école communale qui ne soit pas laïcisée. La Révolution de 89 n'a rien fait contre nous de plus funeste, et j'ajouterais, — si l'Église n'était pas divine, — de plus mortel.

C'est contre une telle persécution que la *Revue* est appelée à protester et à agir durant ce second quart de siècle où elle vient d'entrer. Les temps sont solennels; l'heure est décisive. Que va-t-il se passer durant ces vingt-cinq nouvelles années? Que sera le monde en 1911?

Quoi qu'il arrive, il faut lutter, et les journalistes chrétiens vont avoir un grand rôle à jouer pendant cette phase nouvelle de la bataille sociale. Humblement soumis au Pape et aux Évêques, ils combattront le bon combat. C'est quelque chose, en vérité, qu'un laïque dans la société chrétienne. Sans doute il n'a ni autorité ni mandat, et ne saurait revendiquer aucune place dans le gouvernement de la sainte Église; mais il a une mission auguste, qui est d'affirmer et de défendre la Vérité éternelle. Les rédacteurs de la *Revue* ne failliront pas à cette tâche.

*
* *

Donc, *longos ad annos*, chère Revue qui fêtes aujourd'hui tes noces d'argent!

Longos ad annos! Continue d'avoir tes yeux fixés sur le Vatican, comme pour prendre ta consigne dans les regards du Pape; continue d'obéir à la voix des Évêques et à leur dire : « Conduisez-moi. »

Longos ad annos! Sois une école, sois une pépinière de journalistes loyaux, indépendants et fermes. Fais-nous des hommes : nous en avons besoin. Qu'ils soient savants, mais surtout courageux et virils. Forme leur esprit, mais surtout ennoblis leur caractère et agrandis leur cœur.

Longos ad annos! N'oublie pas que tu as été créée pour défendre l'Église sur tous les terrains où elle est menacée. Ne cesse donc

jamais de consacrer à l'Apologétique le meilleur et le plus vivant de tes forces. Cette Apologétique, elle a, depuis vingt-cinq ans, changé deux ou trois fois de physionomie et d'allure; elle en changera plusieurs fois encore, et c'est sa loi. Mais ne te décourage pas, et va devant toi. Aime la vraie science, déteste l'injure, proscris la violence; fais la lumière, la concorde et la paix.

Longos ad annos! Combats l'abominable réalisme qui avilit en ce moment notre littérature et notre art humiliés. Sois passionnée pour le Beau comme pour le Bien et pour le Vrai, et ne permets pas au Laid d'étaler parmi nous le scandale de son triomphe.

Longos ad annos, chère Revue, et, pour tout dire en deux mots, reste toujours ce que tu as été jusqu'à cette heure; conserve la belle intégrité de tes principes, et sois en 1911 ce que tu étais en 1861;

Afin que Dieu te bénisse toujours, et qu'on puisse t'appliquer cette fière devise, qui doit être celle de toutes les œuvres véritablement catholiques : *Qualis ab incepto.*

LEONIS XIII P. M. CARMINA

Voilà un titre qui ne peut manquer d'exciter la curiosité des lettrés, et même de ceux qui n'accordent qu'une attention distraite aux œuvres purement littéraires : *Poésies du Souverain Pontife Léon XIII*. La voix la plus auguste de l'univers ne dédaigne pas de faire entendre les accents de la poésie; les lèvres sacrés, dont les oracles gouvernent la plus saine partie de l'humanité, se sont ouvertes aux suaves enseignements de la lyre; la main qui bénit le monde et qui écrit les Encycliques, a tracé des strophes capables de charmer les délicats, et d'édifier encore ceux qui sont moins sensibles au charme des beaux vers qu'à l'attrait des belles pensées.

Nous allons essayer de donner de cette nouveauté grandiose un aperçu aussi complet que le permet une rapide analyse.

I

La poésie à laquelle Léon XIII consacre un talent poétique nourri aux meilleures sources, eut toujours dans l'Église de dignes interprètes. On sait avec quel état elle fut représentée, dans les premiers temps, par les Grégoire, les Basile, les Synésius, les Appollinaire, et une foule d'autres pontifes, consacrant à la louange des saints et aux fastes de la religion un art rival de leur éloquence. On en retrouve des traces, moins brillantes et moins pures, mais précieuses encore, à travers tout le moyen âge. Il est vrai qu'elle ne fut longtemps qu'une source troublée, se répandant en une foule de courants sinueux et bizarres; mais, à la Renaissance, elle devint un fleuve large, profond et limpide avec les Sannazar, les Bembo, les Sadolet, pour ne citer que les meilleurs, et surtout ce bon évêque

de Crémone, Vida, le Virgile chrétien, qui, au dire de Pope, écrivait comme Raphaël peignait.

Léon XIII est, comme poète, le digne fils des représentants de la première époque, de ces pontifes lettrés qui, à l'exemple du pape saint Damase, enregistraient les fastes religieux dans la langue d'Horace et d'Ovide, et ouvraient le sanctuaire à la poésie exilée d'un monde barbare. Comme eux, et en cela il se distingue des poètes de la Renaissance, qui ne dédaignaient pas les sujets frivoles, il ne prête son art qu'aux plus hautes inspirations, et, dans toute son œuvre, il n'y a pas un vers profane, pas un trait qui déroge à la majesté du pontife. S'il s'arrête en passant à quelque sujet plus ordinaire, il le relève par quelque pensée grave :

Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.

Par les qualités du style et de la composition poétique, il se place au rang des meilleurs, nous osons le dire sans crainte que le respect égare ici le critique. Nous allons d'ailleurs avoir l'occasion d'en montrer la preuve « sur texte ».

Mais avant d'y arriver, rappelons, en deux mots, comment ces poèmes ont vu le jour. En les composant, l'auguste auteur ne songeait guère à la publicité; c'est la charité qui les a fait sortir de son portefeuille, voici en quelle circonstance. L'Institut du Saint-Esprit, fondé en 1875, à Udine, pour le patronage des enfants du peuple, arriva vite à un degré de prospérité qui mit ses ressources aux abois. Car c'est le privilège de ces œuvres saintes d'être d'autant plus pauvres qu'elles sont plus florissantes. Après quelques années d'exercice, le patronage se trouva dans ce cas; les enfants étaient venus en si grand nombre qu'on ne savait plus comment satisfaire à tous les besoins. Les directeurs se rappelèrent alors un tout petit livre, *libriccino*, sorti des presses de l'Institut, et en échange duquel ils avaient reçu une belle offrande pour leurs écoles. C'étaient trois hymnes du Souverain Pontife Léon XIII. On regarda ce succès comme un avis de la Providence, et l'on songea à l'avantage qu'on pourrait retirer d'une édition complète et soignée des œuvres par lesquelles Sa Sainteté s'était acquis le renom d'excellent poète classique. On n'eut pas de peine à obtenir les autorisations nécessaires, accompagnées des plus larges concessions. Investi du droit de propriété, l'Institut ne négligea rien pour rendre l'exécution digne de l'œuvre et de l'auteur. Le magnifique volume petit

in-4°, mis en vente à la Librairie catholique V. Palmé, permet de juger du mérite typographique de l'ouvrage. Le soin de recueillir, de classer et d'annoter les morceaux fut confié au docte abbé J. Brunelli, tenu en grande estime par le Saint-Père, qui l'avait vu à l'œuvre dans son séminaire de Pérouse. A l'édition latine du texte, l'éminent professeur a joint une traduction en vers italiens, dont l'éloge n'est plus à faire, après la haute récompense qu'elle a reçue du vénérable auteur lui-même, les palmes qui lui ont été décernées dans les concours académiques, et enfin le suffrage très flatteur de l'illustre Vallauri, de l'université de Turin, justement réputé comme le plus fin connaisseur, dans un pays qui en compte encore beaucoup en la matière.

Nous ne pouvons passer sous silence une autre partie de l'ouvrage, qui ne sera pas lue avec le moins d'intérêt; c'est une sorte de préambule, *prolusione*, que le savant abbé a mis en tête de sa traduction, et où il rappelle, avec la précision et l'éloquence du souvenir attendri, quelques détails intimes et encore vaguement connus de la vie de Léon XIII, lorsqu'il était archevêque de Pérouse. Nous voudrions pouvoir tout traduire. Nous verrions en particulier avec quel zèle et quel succès, il fit fleurir dans son séminaire la discipline et les bonnes études, non seulement présidant les concours trimestriels, aimant à rehausser de l'éclat de sa pourpre ces tournois pacifiques, et à montrer, pour l'encouragegement de ses jeunes auditeurs, que la science du théologien n'avait point étouffé en lui le *Musarum sacerdos*, et qu'à côté de saint Thomas, il y avait place dans sa mémoire pour Virgile, pour Horace, et surtout pour Dante, dont il récitait des chants tout entiers. Mais son zèle ne se bornait pas à des cérémonies scolaires. Au milieu des soins innombrable de sa charge pastorale, il trouvait encore le temps de présider la plupart des exercices de son séminaire, le premier à la chapelle, le matin, dans les plus mauvais jours de l'hiver, puis, dans les corridors, au réfectoire, dans les préaux, apparaissant à tout heure et partout, assurant par sa présence l'observation de la règle, et faisant aimer la discipline par l'aménité de sa vigilance; enfin, ne craignant pas de s'asseoir dans la chaire de l'enseignement pour suppléer, au besoin, quelque professeur distrait. Un jour, l'éloquent narrateur, auquel nous devons ces détails, ayant laissé passer l'heure de son cours de belles-lettres, ne fut pas peu surpris, en arrivant à sa chaire, d'y trouver

le Cardinal en personne, occupé à traduire, aux élèves charmés, un passage de la *Milonienne*, faisant ressortir, par sa parole brillante et son goût très fin, les beautés du chef-d'œuvre de l'orateur romain. Le professeur, en homme d'esprit, sauva la situation, en s'asseyant au banc des élèves et en priant le maître de continuer la leçon. En cédant la place au titulaire, l'illustre suppléant se contenta de recommander les études, et de faire comprendre, par la gravité de son sourire, le reproche qu'il ne voulait pas faire. On sait, d'ailleurs, qu'il avait cédé à son séminaire la moitié de son palais archiépiscopal, et qu'après la fatale loi de conversion, lisez de spoliation, par le gouvernement italien, l'établissement ne subsista que de ses largesses. Il resterait à parler des heureux effets d'une direction si intelligente, d'une protection si dévouée; mais il est temps d'en venir à l'objet principal de cet article.

II

L'œuvre poétique de Léon XIII comprend deux parties de caractère différent : l'une, lyrique, imite la forme grandiose et rapide d'Horace, avec un éclat d'expression, auquel la lecture des *Odes* n'est pas étrangère; l'autre, d'une inspiration plus intime et d'un tour plus simple, par l'aisance et la variété élégante du style, rappelle Properce et certains épigrammatistes latins, dont le nom est trop profane pour être rapproché de celui du Souverain Pontife.

La première partie place l'auguste auteur au rang des meilleurs hymnographes, n'affectant pas la grâce naïve de ceux du moyen âge, mais d'un jet plus pur; moins ample que Sannazar, mais moins recherché; ne visant pas à l'imitation pindarique de Santeuil, mais en évitant aussi l'affectation tourmentée; en somme, se faisant, à côté des maîtres, une place originale et honorable. Cette partie se compose de trois hymnes en l'honneur de deux saints évêques de Pérouse, martyrs de leur foi et de leur dévouement pastoral. Le premier est dédié à saint Herculanus, qui défendit sa ville contre les armées de Totila. Nous allons essayer, par une traduction aussi littérale que possible, de donner une idée du dessin et de la marche de cet hymne, le moins riche en couleur, peut-être, mais le plus rapide et le plus vibrant, suivant l'énergique expression d'un critique italien :

« Salut, Herculanus, puissant protecteur de la patrie, nous t'en

supplions, protège tes enfants, qui, chaque année, te célèbrent par leurs chants.

« Le farouche Totila, descendu des bords glacés des Goths, assiégeait les tours et les murs de Pérouse, cernée de tous côtés par ses hordes barbares.

« Déjà les derniers remparts allaient tomber sous les coups répétés d'un suprême assaut : la ville, pressée de toutes parts, était aux abois; partout retentissaient les gémissements des citoyens.

« Mais tu restes debout, Herculanus, debout dans ton courage invincible, ô pasteur, et tu veilles : et ta présence bannit la peur, et tu ranimes les cœurs qu'anéantit l'angoisse.

« Ardent, tu leur cries : « Pour la foi des aïeux, mes enfants! « Suivez-moi; sauvez les temples de Dieu; sauvez la patrie. »

« A ces mots, une vigueur soudaine, un courage inespéré renaît dans tous les cœurs; une même ardeur s'empare de toutes les âmes : combattre vaillamment et vaincre.

« La renommée publie que, durant sept années, tu soutins la résistance de la ville, que tu mis en déroute les armées du Barbare, et rendis vains les efforts de sa rage.

« Toujours le premier en face du trépas, le premier tu succombes, inébranlable dans ta foi sublime, dans ta vertu indomptable; ta mort est un triomphe.

« La ville, accablée par la ruse et non par la force, voit ses remparts envahis : avec joie, tu donnes ton sang et ta vie pour le troupeau qui t'est cher.

« Totila, furieux, commande, tu tombes, victime innocente et martyr couronné, sous les coups d'un glaive impie.

« Et toi, ville étrusque, réjouis-toi de la gloire immense qui rejaillit sur toi; élève fière dans les airs ta tête superbe et ta couronne de cent tours. »

Comme on le voit, cet hymne est dans les meilleures traditions liturgiques du genre : on y trouve la donnée historique pure et simple, l'enthousiasme religieux et la sobriété classique. Quant au choix de l'expression, à la rapidité spontanée du vers, c'est le texte seul qui peut en donner une idée complète.

Les deux autres hymnes sont consacrés à la louange de saint Constant, évêque de Pérouse et martyr sous M. A. Vérus. Le premier est plus particulièrement liturgique. Après une invocatiou dont le début rappelle *l'Odi profanum vulgus et arceo*, le poète

fait défiler devant nos yeux la procession traditionnelle, qui se rendait tous les ans, le 28 janvier, au sanctuaire du saint martyr.

L'hiver étale ses rigueurs classiques dans une strophe heureusement imitée d'Horace :

Hyems rigescit, asperis
Montes pruinis albicant...

Mais rien ne peut arrêter la ferveur populaire, et la cité tout entière veut accomplir les rites solennels consacrés par l'usage :

... Cerneres
Fervere turbis compita,
Latè per umbram cerneres
Ardere colles ignibus.

La fête se prolongeait dans la nuit. La ville et les collines environnantes étaient brillamment illuminées. Voilà pourquoi on appelait cette solennité la cérémonie des flambeaux, *Supplicatio luminum.*

Le long et pieux cortège, *incessu et ore supplici*, se rend à l'entrée de la ville, et, là, devant les autels du martyr, éclate en une ardente supplication :

O Pastor, e cœlo o Parens
Constanti, adesto filiis...

L'hymne se termine par la doxologie ordinaire, avec la variante appropriée au sujet : *Qui das triumphum Martyri.*

Le second hymne à saint Constant est le plus riche des trois. Comme l'hymne à saint Herculanus, il est historique. En même temps il est descriptif. Aussi est-il plus abondant, plus orné, plus fleuri. Le rythme lui-même a plus d'ampleur et d'harmonie. C'est le morceau des connaisseurs. On sent passer d'un bout à l'autre le souffle des grandes œuvres. Quelques strophes ont le vol large et majestueux du dithyrambe. La première, surtout, est remarquable par la spontanéité. Elle a comme une ressemblance de famille avec le *Carmen sæculare.* Nous allons la citer ; c'est un début lyrique, à notre avis, fort remarquable :

Panditur templum ; facibus renidet
Ara Constantî : celebrate nomen
Dulce Pastoris, memoresque fastos
Dicite cantu.

« Le temple s'ouvre ; l'autel de Constantius resplendit de mille

feux; célébrez le doux nom du Pasteur; rappelez dans vos chants ses actes immémorables. »

L'écueil était ici l'envie de décrire. Un art consommé l'évite; le poète, rempli de l'enthousiasme de son sujet, aborde immédiatement la louange du martyr qu'il célèbre.

Il se rit des foudres impuissantes, *inane fulmen*, de Jupiter et de Quirinus; il présente au fer, il offre à la flamme son jeune sein, *juvenile pectus*. Fénelon recommande, après Platon, de ne pas négliger les traits gracieux et touchants dans ces sortes de descriptions. L'auguste auteur ne les prodigue pas; mais on voit qu'il sait s'en servir.

Le préteur, furieux, fait allumer les bains et ordonne au licteur de plonger le martyr dans l'eau bouillante. C'est en ce passage, surtout, qu'il faut admirer l'art de faire en quelques traits un tableau achevé par le choix des termes et la justesse expressive de l'épithète. C'est court, mais tout y est. On voit les thermes s'embraser, *saliente flammâ;* la foule haletante : *Stat circum anhela;* on entend l'ordre du préteur :

« I, lictor, calidâ rebellem
Merge sub undâ. »

La strophe suivante fait un contraste heureux par la richesse et l'élégance. L'eau bouillante devient un bain rafraîchissant au contact des membres sacrés du martyr :

Frigidus ceu fons per amœna florum
Defluens, blando recreata mulcet
Membra lavacro.

Nous voudrions tout analyser dans ce poème d'une perfection littéraire achevée. Il y a tant à cueillir, et tout y est d'une si belle maturité, qu'on ne sait où se borner. Le martyr est reconduit en prison, où il convertit son gardien. Nouvelle fureur du préteur, nouvelles tortures, nouvelle victoire du héros chrétien; les fouets, le fer, le chevalet, sont également impuissants; la hache barbare achève le triomphe du martyr, devant l'autel méprisé des faux dieux. *Corpus in limo jacet interemptum.* Deux strophes, vivement colorées, nous montrent la dépouille sacrée gisant dans la fange, et Levianus qui vient, aux premières lueurs de l'aube, *luce pallenti vigilans ad umbram*, recueillir les membres épars et les réunir

pieusement dans l'urne qui doit conserver ces restes bienheureux, *rité componens, beata condit in urnâ.*

Suit une apothéose chrétienne du martyr, porté, dans la ville dont il fut le pasteur, sur les épaules de quatre aveugles qui, tout à coup, revoient la lumière; puis, une invocation, où l'ancien archevêque de Pérouse supplie son saint prédécesseur de ramener les douceurs de la paix, *reduc opimæ gaudia pacis*, dans ce pays d'Ombrie, où tant de sanctuaires sont consacrés à sa mémoire. Enfin, le Pontife poète, par un rapprochement d'une piété intime et touchante, rappelle au bienheureux la protection fraternelle dont il couvrit son successeur sur le siège de Pérouse, *pastorem tuâ in urbe, socium et laborum;* et, encouragé par ce souvenir, il lève les yeux de l'espérance certaine, *spe bonâ certâque*, vers les montagnes d'où lui viendra le même secours, maintenant qu'il dirige la barque de Pierre sur une mer bien orageuse. Il n'est certes pas un lecteur chrétien qui ne s'associe, avec les sentiments d'une admiration attendrie, au souhait qui termine ce morceau très remarquable.

Puisse enfin, *Possit o tandem, domitis procellis*, après avoir surmonté la tempête, puisse LÉON, vainqueur, atteindre aux bords désirés! Puisse sa barque, emportée par les flots, trouver enfin un vent propice et arriver sans encombre au port, *sospite cursu.*

III

Nous nous sommes un peu étendu sur cette première partie; néanmoins, nous voudrions parler à loisir de la seconde, plus étendue, plus variée, plus attachante peut-être pour le plus grand nombre. C'est là que se révèle, dans l'abandon d'une familiarité tout aimable et toujours grave, la belle âme qui s'est élevée jusqu'à l'inspiration des hymnes. Les hymnes font admirer le poète, les pièces fugitives, c'est ainsi que les classe la littérature, font aimer l'homme. La variété, la souplesse, la versification élégante et facile, voilà les qualités littéraires de ces petits morceaux, dont l'attrait principal est encore ce qu'y met le cœur du prêtre et du pontife. Quelques-unes de ces pièces ne sont qu'un exercice de plume, mais d'une plume auguste, dont l'enjouement ne se départ jamais de la gravité pontificale, et renferme toujours un enseignement précieux; poésies vraiment sacerdotales et tout embaumées de sainteté, où, même dans le laisser-aller de l'improvisation, n'échappe pas un

trait de satire, pas une pensée amère, où tout respire la charité du Vicaire d'un Dieu de paix et d'amour.

L'auguste auteur ne dédaigne pas, dans une suite de distiques d'une facture remarquable, de rappeler à grands traits les phases successives de sa carrière; mais on remarque qu'il ne cherche pas à en relever l'éclat; il se contente d'en tracer les grandes lignes avec un rare bonheur d'expressions; on voit que son but n'est pas une satisfaction vaine; mais l'enseignement qu'il veut bien tirer de son propre exemple, et l'exhortation qu'il s'adresse à lui-même :

« A quoi bon rappeler, à quoi bon publier des honneurs passagers? Seule la vertu enrichit l'homme et le rend heureux. »

Verum quid fluxos memoras, quid prodis honores?
Una hominem virtus ditat et beat.

« Maintenant que pour toi l'âge décline, suis la seule voie qui te conduit sûrement au séjour des bienheureux. »

Scilicet hanc unam, ævo jam labente, sequaris
Ad Superos tutum quæ tibi pandat iter.

Ah! que cette poésie, pieuse et résignée, est donc plus réconfortante que les accents furibonds et blasphématoires de nos muses désespérées.

Ailleurs, le poète jette un regard sur sa jeunesse tourmentée par la maladie. Dans des vers ingénieux et brillants, dignes d'entrer en comparaison avec les meilleurs de Martial, *sit venia paritati*, il peint les différents caractères d'une langueur qui l'épuise, *deficis en toto corpore languidulus*, mais c'est pour arriver à cette réflexion d'une âme mûrie dès l'âge tendre pour les choses du ciel.

« Pourquoi te flatter? Pourquoi porter de longs regards sur l'avenir? Atropos te pousse dans la voie lugubre qui mène à la tombe.

« Eh bien! je ne me laisserai pas abattre par la crainte de la mort; intrépide, je la laisserai venir, je l'attendrai avec courage, avec joie, *fortis lætus et opperiar*.

« Les plaisirs d'une vie passagère ne me tentent pas. Je soupire après les biens éternels. je méprise les choses périssables. »

Non me labentis pertentant gaudia vitæ,
Æternis inhians nil peritura moror.

Nous recommandons particulièrement ces deux morceaux aux amateurs de beaux vers et de belle latinité.

On pourrait faire un riche bouquet des fleurs exquises répandues dans de petites pièces de moindre importance, mais toujours soignées, par exemple l'*expressa solis spiculo nitens imago*, où l'on voit, si heureusement exprimé, l'art de la photographie; et ce reproche d'une fontaine dont on a détourné le cours :

> Per cæcos terræ, plumbo ducente, meatus
> Oblitam patriæ me jubet ire viam.

Mais il faut se borner. Cependant nous ne pouvons laisser passer, sans une mention spéciale, une série de petites pièces, les plus modestes peut-être, mais les plus à l'honneur de l'auguste poète. Ce sont de simples épigrammes, où l'ancien archevêque de Pérouse inscrivait l'éloge des plus vertueux prêtres de son église. On regrette que cet album ne soit pas plus étendu. Pourquoi avoir fait un choix? Tout est intéressant dans ces petits poèmes, qui rappellent, en certains endroits, les traits les plus heureux de l'épigraphie chrétienne des premiers siècles. — Le prêtre Pompilius, après avoir évangélisé les riches campagnes de Prugneto, a consacré les dernières années de son apostolat à former la jeunesse à l'amour de la science et de la vertu; c'est pourquoi sa renommée sera immortelle : *famaque Pompilium non peritura manet*. Ici l'ingénuité même de l'éloge en relève la saveur.

Ailleurs, c'est un bon vieux curé de campagne, *fortunate senex*, qui, par sa piété, sa candeur et sa foi, fit les délices de son troupeau : *Delicium populi tu, bone pastor, eras;* c'est un autre curé, vrai modèle des pasteurs, *vera pastoris imago*, que le souvenir reconnaissant de son évêque élève jusqu'au rang des anges, *adscriptumque choris nomen in angelicis*. Il avait d'ailleurs un nom prédestiné; il s'appelait Séraphin Paradis. Le zèle et la charité inépuisable dans le plus humble ministère reçoivent cet éloge solennel :

> Relligio et Pietas titulum inscripsere sepulchro
> Effusæ in lacrymis hunc, Petracine, tuo.

Ce Petrazzini fut, pendant dix ans, le pauvre curé d'une plus pauvre église, et, avec de faibles ressources, *censu paupere*, fut le père nourricier de son troupeau, *prodigus fudit opes*.

Nous voudrions citer en entier, comme modèles de variété élégante, les seize distiques au chanoine Roselli, et la réponse d'un abandon si poétique, adressée, des bains de l'Adriatique au docte

abbé Brunelli : « A des vers je réponds par des vers, à des vœux par des vœux, etc. »

Carmina Carminibus, votis et vota rependam :
Te bonus incolumen sospitet usque Deus.

On respire dans tous ces vers un parfum de poésie et de sainteté qui fait aimer l'une et l'autre. Heureux les prêtres qui ont été dignes d'être loués par un tel évêque ; heureux l'évêque qui a eu de tels prêtres à louer ! Les accents qu'il trouve dans son cœur prouvent qu'il a été l'inspirateur et le modèle des vertus qu'il célèbre :

Formosi pecoris custos, formosior ipse.

En traçant cette rapide étude, nous étions ému d'un sentiment d'admiration respectueuse, et en même temps de reconnaissance pour l'encouragement et l'exemple donnés de si haut à ceux qui voudraient voir renaître parmi nous le culte sanctifié des Muses. L'enseignement officiel, de plus en plus étroit et tyrannique, tend à bannir l'idéal des âmes. C'est une chute immense de l'esprit public. On oublie que les siècles qui honorent le plus l'humanité, sont aussi les plus beaux siècles de la poésie, et que ce ne sont pas les ingénieurs, mais les hommes de lettres, dans la plus haute acception du mot, qui ramèneront un peu de salubrité dans l'air fétide où l'on meurt. Le positivisme, qui rapetisse l'intelligence et le cœur, a tué l'enthousiasme et banni l'inspiration, cet oiseau céleste qui ne chante que dans le bleu de l'âme. La poésie la plus encouragée de nos jours affecte un caractère naturaliste et documentaire, qui la rabaisse infiniment, mais qu'on trouve plus humain, paraît-il, comme si elle n'était pas en elle-même l'exquis des choses, et ses accents une voix divine : *nec mortale sonans*. Heureux, quand elle n'affecte pas de parler en vers la langue des carrefours ! Heureux, quand elle ne prête pas au blasphème et à de crapuleuses rêveries, une voix qui lui fut donnée pour les révélations sublimes, les passions saintes et les nobles pensées. Honneur à tous ceux qui réagissent contre des tendances si funestes, et, à ce titre, les poésies de Léon XIII sont précieuses comme une bénédiction du Saint-Père.

Henry Hoisnard.

DE L'APOLOGÉTIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

SES LOIS

L'apologétique, dont nous avons étudié précédemment la nature (1), s'adresse à deux publics dont les goûts et les habitudes intellectuelles diffèrent beaucoup ; aussi doit-elle tenir grand compte de ces différences si elle veut assurer l'efficacité de ses leçons. Se propose-t-elle d'atteindre ces hommes dont la vie s'écoule en de studieuses préoccupations, ces savants et ces érudits qui exercent sur la société une influence si considérable? Il faudra qu'elle se fasse elle-même érudite et savante; qu'elle garde un caractère de grandeur et d'élévation continues. Veut-elle convertir ces foules qui lisent beaucoup et réfléchissent peu, qui dévorent les journaux, les revues et même les livres à la mode sans presque en rien retenir? Il n'est nullement nécessaire que l'apologétique porte le même cachet d'érudition et de science. Sans doute, ses formes devront toujours demeurer littéraires et son fond toujours sérieux; elle aurait grand tort de se payer de mots et d'idées approximatives; il faut que ses arguments soient assez fermes et assez solides pour soutenir le choc d'une sévère discussion. Mais quand elle aura satisfait à ces exigences, on ne lui demandera rien de plus.

Bref, il nous faut une haute apologétique pour le monde savant et érudit, et une apologétique populaire pour ces masses de lecteurs superficiels et avides qui vont grossissant chaque jour. Essayons de formuler les lois qui régissent la première; peut-être nous occuperons-nous de la seconde dans une étude ultérieure.

(1) Voir la *Revue* du 1er et du 15 septembre, du 1er et du 15 octobre 1885.

I

A en croire certains esprits chagrins, tout s'amoindrit parmi nous; il n'est pas de grandeur qui ne s'abaisse; les hommes supérieurs deviennent de plus en plus rares et laissent le champ libre aux médiocrités encombrantes et tapageuses qui, pour captiver l'attention des foules, n'ont besoin que d'un audacieux charlatanisme. L'observation est juste, si l'on ne considère que l'ordre politique. Mais que l'on regarde par-delà, dans des sphères plus reculées et moins agitées, on apercevra bien vite que tout progrès n'est point interrompu. Le vieil arbre de la science reverdit; ses branches les plus anciennes grandissent, se développent; de nouvelles poussent, çà et là, en bon nombre, et elles ne sont ni les moins touffues, ni les moins vigoureuses. On fait à tout instant des découvertes inattendues; des perspectives qu'on soupçonnait à peine, il y a un siècle, se révèlent à une armée d'esprits investigateurs. Chaque science a ses méthodes éprouvées, qu'il suffit d'appliquer avec persévérance pour arriver à des résultats certains. Un jeune homme, doué de talents fort médiocres, peut accumuler, en quelques années, plus de connaissances qu'un génie de premier ordre n'en eût autrefois acquis par les efforts de toute une longue vie.

Certes, dans ce monde savant et érudit, les préjugés antireligieux ne manquent pas; on y rencontre même parfois ce que l'on a appelé, avec justesse, le fanatisme de l'incrédulité. Le Dieu du christianisme y a des ennemis personnels; il suffit de prononcer son nom pour enflammer leurs colères. Cependant les énergumènes se plaisent assez peu dans ces sphères trop tranquilles; à moins d'y être retenus par la passion de l'étude ou par leur impuissance à faire autre chose, ils émigrent vers les régions de la politique militante. Le journalisme quotidien en recueille quelques épaves, le reste va grossir nos tristes Assemblées législatives. Parfois ils se font envoyer au Tonkin, investis d'une omnipotenee, que les mandarins chinois eux-mêmes n'oseraient rêver. L'exploitation d'un budget assez vaste leur sera, sans aucun doute, d'un rendement plus considérable que la culture scientifique. Les vrais savants n'ont point de ces aubaines; ils en déclineraient, au besoin, l'honneur compromettant. Ces obstinés meurent sur leur sillon inachevé, dans la joie austère d'avoir un peu accru le patrimoine intellectuel du genre

humain. C'est là, pour l'ordinaire, toute leur récompense. Ils demeurent aussi très étrangers à ces rancunes farouches et anticléricales qui tourmentent les Paul Bert et nos hommes politiques.

La plupart de ces savants ignorent plus qu'ils ne haïssent. Victimes d'une éducation incomplète qu'ils perpétuent pour le malheur des jeunes générations, ils n'ont pas même appris dans leur enfance les éléments du christianisme. Saisis, un peu plus tard, par les studieuses préoccupations qui devaient leur ouvrir une carrière, ils n'ont pas eu le temps de s'arrêter, comme ils disent, à la question religieuse. Aussi l'abordent-ils toujours par les petits côtés. Comme toutes les avenues de l'érudition et de la science y aboutissent, un jour ou l'autre, ils sont mis en face de quelques-unes des affirmations révélées ou des institutions divines. Alors leurs jugements sont incomplets, pleins d'incohérences et d'erreurs au milieu desquelles percent, toutefois, je ne sais quels désirs impuissants de justice et d'impartialité. Tel nous paraît être le cas de M. Gaston Boissier, dont les intéressantes leçons sur saint Augustin sont actuellement suivies par un public nombreux. L'éminent professeur du collège de France n'est point, croyons-nous, un ennemi systématique de la religion, à laquelle il rend parfois justice en termes éloquents. Le génie de saint Augustin l'a subjugué. Cependant, que d'appréciations inexactes viennent attrister l'auditeur chrétien! M. Boissier examinait dans l'une de ses récentes leçons le double reproche que l'on a fait au catholicisme d'avoir désorganisé la famille en préconisant la virginité au détriment du mariage, et la société elle-même, en inspirant le mépris des richesses. Les réponses du professeur à cette double accusation étaient si hésitantes, si embarrassées, qu'après l'avoir entendu, nous nous demandions quel était au vrai le fond de sa pensée. A l'en croire, les conciles avaient toujours, dans leurs définitions, sauvegardé les intérêts domestiques et sociaux; ils avaient proclamé la sainteté du mariage et consacré la hiérarchie des positions et des fortunes. Mais, d'autre part, les écrits de quelques Pères semblaient le scandaliser fort, notamment les homélies de saint Ambroise sur la virginité, et les virulentes invectives de saint Jérôme contre l'aristocratie romaine. Ce professeur trouvait là une contradiction. Nous permettrait-il de le lui dire? Pour voir s'évanouir cette prétendue contradiction et rendre leur véritable sens aux paroles de saint Jérôme et de saint Ambroise, il eût suffi, croyons-nous, de se reporter aux circonstances et de se

placer dans le milieu où elles furent prononcées. M. Gaston Boissier ne fut pas plus heureux dans son étude de l'Évangile; il n'alla pas aux bons endroits et traduisit d'une façon défectueuse. Quel dommage qu'une doctrine plus précise et plus sûre ne vienne en aide à tant d'aimables et brillantes qualités qui font de chacune des leçons de l'éminent professeur une fête littéraire! Elle lui donnerait l'intelligence de bien des pages qui, nonobstant ses consciencieux efforts et sa très grande sagacité, risquent de demeurer pour lui à peu près sans lumière.

Nos lecteurs ne l'ignorent pas, sitôt qu'une doctrine antichrétienne s'accrédite dans le monde de la science et de l'érudition, elle rencontre, sur toute la surface du pays, des échos qui la répètent et la grossissent. Les revues libres penseuses la font pénétrer au sein de la meilleure société avec tous les ménagements que commandent le bon goût et une habileté perfide. Des journaux, tenus à moins de réserve, y mêlent la diffamation et la calomnie contre les personnes. Enfin, on écrit des livres pour la vulgariser; là, elle devient accessible aux plus humbles esprits, semblable à ces substances vénéneuses que l'on étend d'eau, afin qu'elles entrent plus aisément dans la circulation vitale, où elles produisent des ravages plus ou moins lents et inaperçus, mais infaillibles.

Il importe donc de faire passer sur les sommets de la science et de l'érudition un souffle puissant de vérité chrétienne; à cette condition seulement, on assainira l'atmosphère intellectuelle que respirent tant d'esprits distingués. L'apologétique courante ne le pourra jamais. Il faudrait ce que nous appellerions, si le mot ne semblait un peu prétentieux, une haute apologétique, dont la première loi serait de garder un caractère pleinement scientifique dans l'exposition de la doctrine.

Les vérités révélées forment une vaste et magnifique synthèse, dont toutes les parties sont liées par l'indestructible ciment de la plus rigoureuse logique. Certains dogmes sont comme les fondements qui soutiennent tout. La raison abandonnée à ses seules forces n'eût pu les découvrir; bien qu'ils soient merveilleusement d'accord avec les principes qu'elle trouve dans son fond le plus intime, elle n'en avait pas le moindre soupçon. Il a fallu que Dieu les lui révélât; cette révélation divine est un fait qui se prouve, comme tous les autres, par des témoignages. Ces dogmes une fois admis éclairent tout le reste; les vérités secondaires en

sortent par une déduction logique et s'enchaînent dans un ordre parfait.

Sans doute, cette synthèse doctrinale est mise dans tout son jour partout où la théologie est enseignée, notamment dans les séminaires diocésains. Elle se développe encore avec plus d'ampleur au sein de nos universités catholiques, dans ces facultés de théologie où afflueront prochainement, nous voulons l'espérer, les intelligences d'élite si nombreuses parmi les candidats du sanctuaire. Après avoir puisé dans les établissements diocésains les éléments de la théologie, ces jeunes hommes viendront boire aux sources plus abondantes et largement ouvertes de la science sacrée. Ils trouveront là, sans aucun doute, une dogmatique plus élevée, plus érudite, dédaigneuse des disputes rétrospectives et inutiles, soucieuse de toutes ces questions nouvelles qui surgissent chaque jour, complétée enfin par les autres sciences ecclésiastiques plus indispensables que jamais. L'exégèse y prendra tous les développements que comportent les circonstances actuelles; l'histoire sera étudiée d'après les documents originaux et s'enrichira de toutes les découvertes de l'épigraphie et de l'archéologie chrétienne; la liturgie et le droit canonique auront leur place dans le programme des études obligatoires. C'est à l'aide de toutes ces sciences et non plus avec la seule théologie, que l'on arrive à constituer la synthèse doctrinale dans toute sa plénitude, à exposer intégralement le dogme catholique.

Mais, ne l'oublions pas, cette synthèse doctrinale exercera sur l'esprit public fort peu d'empire, tant qu'elle restera enfermée dans nos séminaires et même dans nos facultés de théologie. Les séminaires diocésains sont des sanctuaires réservés, dont l'entrée ne peut être permise aux hommes du monde. Les cours de nos facultés, il est vrai, sont ouverts à quiconque est possédé de la passion de l'étude; mais la langue que l'on y parle, cette précieuse terminologie qui unit tant de lucidité à une concision si étonnante, en éloigneront longtemps tout homme qui, par devoir d'état, n'est pas obligé de mordre à ce substantiel et dur pain de la science religieuse. Si donc nous voulons que les laïques, même les plus intelligents, bénéficient de cette plénitude doctrinale, il faut fonder pour eux des chaires de haute apologétique, au pied desquelles ils puissent se grouper et entendre l'exposition de nos dogmes.

A notre humble avis, ces chaires de haute apologétique devraient

faire écho à nos chaires de faculté. Sans doute, il ne faudrait pas pousser trop loin cette assimilation. Bien évidemment, l'apologiste devra abandonner le langage de l'école, les expressions techniques. Mais la langue française est assez souple pour se prêter à toutes les idées, assez claire pour exprimer les conceptions les plus profondes et les plus abstraites. La doctrine n'y perdra rien; elle pourra même y gagner quelque chose. Lorsqu'on sera contraint de la produire devant un auditoire mêlé, peut-être hostile et habitué aux démonstrations rigoureuses, on se sentira pressé d'aller aux raisons décisives, de retrancher tout ce qui serait quelque peu incertain et contestable.

De même encore, les apologistes devront écarter, autant que possible, croyons-nous, tout ce qui s'appelle hypothèse, opinion personnelle, système philosophique ou théologique. Qu'ils mettent, s'ils le veulent, à la base de leur apologétique, ces vérités rationnelles qui ne sont la propriété exclusive d'aucune école, mais appartiennent à toute philosophie spiritualiste aussi bien qu'à la foi elle-même; qu'ils établissent, par des preuves aussi nombreuses et aussi irréfragables qu'ils le pourront, le fait de la révélation; ce sont là les maîtresses colonnes qui porteront fort aisément tout l'édifice.

Il ne conviendrait point cependant de formuler ici une règle trop absolue.

Nous n'ignorons pas qu'il est très difficile et même impossible d'entrer un peu à fond dans l'intelligence et l'explication de quelques-uns de nos dogmes révélés, sans s'attacher à l'un de ces systèmes qui usurpent parfois une place un peu large dans l'enseignement de l'école. Aussi l'apologiste devra se garder de tout excès. Qu'il choisisse celui de ces systèmes qui lui semble le plus plausible, mais sans entrer dans des subtilités et des chicanes qui seraient hors de propos. Il fera sagement de marquer la différence essentielle qui existe entre le dogme lui-même et l'explication plus ou moins scientifique qui en est donnée. Tandis que le dogme exige la foi la plus entière, l'explication ne peut déterminer qu'un assentiment d'un ordre très inférieur. Si, comme il arrive très souvent, un système opposé revendiquait l'honneur d'élucider à sa manière la même vérité, l'apologiste aurait intérêt, croyons-nous, à en faire mémoire; il se montrerait ainsi respectueux de l'opinion d'autrui et pratiquerait cette probité intellectuelle qui a, comme l'autre, ses

exigences et honore ceux qui savent en comprendre et en respecter toutes les délicatesses.

Bref, les systèmes théologiques, excellents en eux-mêmes, ont leur utilité, leur nécessité au sein de l'école; cependant ils ne doivent se produire qu'avec réserve et discrétion dans l'apologétique. Volontiers, nous les comparerions à ces échafaudages dont on se sert pour la construction d'un édifice. Mais, devant un public laïque, les artifices de construction doivent être dissimulés; il s'agit de montrer le monument lui-même dans sa simplicité majestueuse. Enlevez tous les appareils qui briseraient l'harmonie des lignes et empêcheraient d'en saisir la beauté.

Ces retranchements opérés, nos orateurs devraient, ce nous semble, reproduire tout l'enseignement théologique des chaires de faculté, conserver ses grandes lignes, respecter cet ordre, cette méthode qui fait une partie de sa force. Il y aurait plaisir à les voir remonter jusqu'aux principes premiers, pour descendre ensuite aux plus lointaines conclusions. La doctrine apparaîtrait ce qu'elle est réellement, un corps si parfaitement organisé qu'il est impossible d'en distraire la moindre partie sans faire violence à tout le reste. Comme nos professeurs, ils entreraient dans les détails, étudieraient successivement nos dogmes, les décomposeraient, pour ainsi dire, en passeraient les éléments au crible de leur critique, puis les reconstitueraient sous les yeux de leurs auditeurs, qui en auraient bien vite pénétré les secrets et ne les oublieraient plus. Ce travail serait-il donc si difficile? N'est-il pas à moitié fait? Au lieu de se fatiguer l'esprit à inventer des thèses nouvelles, plus ingénieuses que solides, on a sous la main des sujets d'une fécondité éprouvée, avec leurs divisions, leurs chefs de preuve, avec les arguments qui les établissent. Il n'y a qu'à s'en emparer et à faire passer à travers tout cela ce souffle de l'éloquence qui prête, aux conceptions les plus froides et les plus abstraites, le mouvement, l'éclat, la chaleur et la vie.

Les auditeurs seraient bien vite saisis et intéressés. On est las de cette vaine et creuse rhétorique qui traîne encore, çà et là, dans la chaire chrétienne, alors qu'elle est morte partout ailleurs. Que l'on donne aux fidèles un enseignement suivi, complet et didactique; qu'on leur expose la science sacrée en ce qu'elle a d'essentiel, de certain et d'indéniable, ils accourront en foule vers les chaires où retentira cette parole libératrice.

Les grands et longs succès du R. P. Monsabré le prouvent surabondamment. Le puissant orateur n'a jamais eu recours aux moyens équivoques dont quelques-uns n'ont pas toujours su se défendre. Il n'a point porté à sa haute tribune ces thèses risquées et téméraires qui éveillent dans l'esprit ou dans le cœur une dangereuse curiosité, ni ces questions sociales qui ne se rattachent que d'une façon lointaine et fort indirecte à la doctrine révélée. Il n'y a point déployé non plus cette imagination excessive, luxuriante, qui peut fasciner un instant un auditoire frivole, mais qui ne formera jamais ces convictions raisonnées et lumineuses dont les chrétiens de nos jours ont si grand besoin. Ce qui caractérise le genre du R. P. Monsabré, ce ne sont point encore ces passions qui sortent chaudes, brûlantes de la poitrine de l'orateur, s'emparent d'une assemblée, si vaste soit-elle, l'agitent, la soulèvent et l'entraînent à leur gré. Le P. Lacordaire, avec la pénétration de son génie, allait chercher, aux entrailles du sujet, des raisons jusque-là inaperçues, les faisait étinceler devant son auditoire surpris et ravi; ainsi il marquait de son sceau une thèse cent fois rebattue et rajeunissait l'apologétique. Aujourd'hui encore il n'est point impossible de discerner, dans le courant intellectuel et religieux de ce siècle vieilli, des idées qui lui doivent leur origine et leur popularité. Le R. P. Monsabré puise à des sources un peu différentes, il a d'autres moyens et d'autres procédés. Après s'être assimilé les raisons traditionnelles qui appuient nos dogmes, les explications que les maîtres de la science divine en ont données, la doctrine d'un saint Thomas dont il se déclare à bon droit le disciple, le R. P. Monsabré reproduit cette doctrine dans sa substantielle intégralité. Avec son style, tout à la fois éclatant et sobre, il en fait valoir toute les beautés; il en respecte l'ordre, l'enchaînement, la plénitude scientifique en un mot; et c'est là le secret de sa force. Sa manière est très propre à impressionner les esprits sérieux qui ont l'habitude de grouper des idées et de conduire un raisonnement. Mais il n'y a pas que les amants de la science et de l'érudition à le goûter. La plupart des hommes qui se pressent dans les larges nefs de Notre-Dame, les dimanches de carême, se sont occupés pendant la semaine de toute autre chose que de spéculations philosophiques et scientifiques. Néanmoins tous, croyons-nous, sentent à des degrés divers la puissance de son enseignement.

Nous avons eu le bonheur de le suivre pendant tout le carême de

1877. Il était aux prises avec le sujet le plus difficile; ou, pour mieux dire, il se jouait avec une aisance parfaite dans les profondeurs de la métaphysique religieuse; ses six conférences furent consacrées à l'étude de l'être et des perfections de Dieu. Tout en prêtant une oreille attentive à l'éloquente parole qui retentissait sous les voûtes de la vieille basilique, nous essayions de surprendre, sur les physionomies et dans les regards de ceux qui nous entouraient, les impressions reçues. Certes, tous ne comprenaient pas, intégralement, les argumentations savantes qui se déroulaient devant nous avec une lumineuse rapidité. Quelques-uns nous en firent l'aveu dans les courts moments de relâche que nous laissait l'orateur : la valeur de certaines preuves leur avait échappé. Mais ce qui ne leur échappait point, c'était le progrès constant de la démonstration, son caractère scientifique, cette marche continue dans la vérité, ces grandes lignes si lumineuses dont l'éclat se projetait sur les points demeurés obscurs. Quand l'orateur avait fini, il y avait chez ces hommes une sorte de tressaillement intellectuel, je ne sais quelle dilatation de leur esprit, au sein de la doctrine enfin possédée.

Une comparaison, banale à force d'être répétée, rendrait assez bien notre impression personnelle. Il nous semblait voir un puissant architecte bâtir sous nos yeux une cathédrale dépassant en magnificence celle qui nous abritait. Voici que les colonnes se dressent, les arceaux s'appellent et se cherchent, les voûtes se suspendent dans les airs; les roses s'épanouissent dans les verrières qui étincellent de mille feux. Chaque année, l'artiste ajoute une travée à son œuvre. Bientôt la basilique sera complète; elle aura ses hautes tours, ses puissants contre-forts, les mystérieuses profondeurs de son sanctuaire et le grand jour de ses larges nefs. Lorsqu'on pénétrera dans la lumineuse enceinte, ce qui saisira le plus, très probablement, ce ne sera ni la perfection du détail, ni la grâce et le fini dans l'ornementation, mais la majesté de l'ensemble et l'ampleur des proportions. Pour parler sans figure, ce qui a fait le succès du R. P. Monsabré auprès de nos contemporains, ce qui assurera sa gloire auprès de la postérité, c'est la plénitude doctrinale et scientifique qu'il a su donner à son enseignement. Cette plénitude doctrinale et scientifique demeurera longtemps encore, croyons-nous, la première loi de la haute apologétique au sein de notre pays.

II

La seconde loi de la haute apologétique c'est de rechercher et d'établir une harmonie parfaite entre le dogme et les sciences humaines. Le Dieu de la grâce est aussi le Dieu de la nature. Le Créateur qui a disposé les moindres parties de cet univers avec une suprême sagesse est le même qui nous a instruits de notre fin dernière, de nos obligations et de nos devoirs, en un mot, de tout ce merveilleux ensemble de vérités qui constituent la doctrine chrétienne. Évidemment il n'a pu se contredire lui-même; il y a entre les deux ordres d'harmonieux accords et dans ses œuvres une véritable unité. Lors donc que les sciences inférieures qui étudient l'univers et les lois qui le régissent ont des affirmations contraires aux données certaines, authentiques de la science révélée, nous, catholiques, nous disons que ces affirmations sont fausses et nullement scientifiques. La contradiction ne peut être qu'apparente; l'accord existe; qu'on le cherche avec persévérance et on le trouvera. L'office de l'apologétique est précisément de se livrer à ces investigations et de constater cet accord.

La chaire chrétienne ne saurait suffire seule à cette tâche.

La révélation est comme un vaste empire qui, par l'immense déploiement de ses frontières, confine à tous les domaines scientifiques. La place du prédicateur est au centre; de là, sa parole projette des rayons lumineux qui en éclairent toutes les parties. Lorsqu'une objection heurte trop directement le point de doctrine qu'il établit, il la réfute, surtout si elle s'est emparée de l'attention publique et retentit à tous les échos de la publicité, comme il arrive trop souvent parmi nous. Cependant qu'il se garde de quitter le centre pour batailler sur tous les points de la circonférence. Il se fatiguerait à repousser tous ces irréguliers de la fausse érudition qui font à chaque instant, sur le domaine de la vérité révélée, des invasions que la vraie science désavoue; ses auditeurs ne le suivraient plus. Bref, la controverse proprement dite n'aura jamais qu'une place restreinte dans la prédication. Sans doute il serait téméraire de formuler ici des lois absolues contre lesquelles s'élèveraient des exceptions trop nombreuses et très autorisées. On peut dire toutefois qu'en règle générale la chaire catholique enseigne et ne discute pas; lorsque le prédicateur y a exposé le dogme, sa tâche est à peu près remplie.

Si l'on veut poursuivre efficacement l'accord de la révélation avec la vérité scientifique, il faut une liberté d'allure, une facilité d'évolution pour attaquer et se défendre que l'on ne trouve que dans le livre. La liste des écrivains qui ont essayé d'établir cet accord serait longue ; nous n'en voulons citer qu'un. Le premier contribua à faire entrer l'apologétique dans ces voies savantes qu'elle ne quittera plus. Vers 1835, le cardinal Wiseman publia les cours qu'il avait professés à Rome, au collège anglais dont il avait la présidence. Dans ce livre très étudié, l'éminent cardinal examine les points de contact entre le dogme et les données géologiques à peu près universellement acceptées alors. Il pousse plus loin ses investigations sur le terrain de la philologie, de l'histoire, de l'archéologie, de la géographie et de l'ethnographie. Son érudition est aussi vaste que sûre. L'auteur des *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée* redresse, explique et complète ce qui avait été dit auparavant ; il exploite avec une sagacité rare les documents déjà publiés, en signale d'inédits, puise aux sources les plus diverses, collationne les données les plus disparates, les contrôle et les éclaire les unes par les autres. Tous ces éléments se fondent dans une démonstration qui satisfait pleinement la curiosité du lecteur. Le but est atteint ; l'harmonie entre la vérité révélée et les sciences inférieures qui sont passées en revue, est mise dans une vive lumière.

Le grand désavantage des travaux apologétiques de cette nature c'est de vieillir vite. Le temps fait un pas ; de nouvelles découvertes modifient l'état de la science ; d'autres problèmes se posent auxquels ces livres ne répondent plus. L'accord entre les sciences et la religion révélée est dans une sorte d'équilibre instable qui tend sans cesse à se déplacer. Il faut pour le maintenir des soins assidus, un perpétuel labeur. La difficulté de cette tâche a été parfaitement comprise au sein de la studieuse cité toulousaine. Comme tous les esprits éminents, M. Duilhé de Saint-Projet, professeur à l'Institut catholique, a sans doute bien des fois senti, en écrivant sa belle *Apologie scientifique* de la religion, l'impuissance d'efforts isolés et individuels en face du grand but à atteindre. Aussi a-t-il résolu de faire appel à tous les hommes que préoccupent ces questions. Grâce à sa courageuse initiative, on a formé au sein du congrès catholique de Rouen une section d'apologétique où a été décidée la réunion à Paris d'un autre congrès international des savants chrétiens.

Une commission chargée de préparer ce congrès a été constituée ;

elle s'est réunie sous la présidence de Mgr d'Hulst et a formulé le programme des travaux à entreprendre. « Son but, dit-elle, est de provoquer la composition de mémoires ou rapports dont l'objet serait surtout de déterminer l'état actuel de la science relativement aux différentes questions qui, par leurs relations avec la foi chrétienne, offrent un intérêt particulier pour les catholiques. » Si ce but était atteint, l'apologétique aurait fait un pas immense; le congrès de 1887 deviendrait le point de départ d'un progrès dont il est difficile de mesurer toute la portée. Il y a, croyons-nous, dans nos villes de province, bon nombre d'esprits studieux qui ont creusé péniblement leur sillon dans l'isolement et dans l'obscurité.

Leur valeur scientifique est à peine soupçonnée autour d'eux; ils ne se connaissent point les uns les autres et demeurent sans lien, sans encouragement, peut-être même sans moyen de publicité. Le congrès peut leur fournir tout ce qui leur manque; qu'ils répondent à son appel, et les travaux sérieux abonderont; on n'aura que l'embarras du choix. Les réviseurs désignés par la commission d'organisation seront bien à l'aise pour repousser tout ce qui semblerait superficiel et ne porterait pas le cachet de longues et patientes études. Le congrès rendra ainsi plus manifeste l'accord entre la science et le dogme, accord qui est, à nos yeux, la seconde loi de la haute apologétique.

Nous sera-t-il permis d'indiquer les bases sur lesquelles on pourra l'établir?

Pour tout harmoniser, il faudrait d'abord proclamer les droits souverains de la divine révélation, la maintenir dans son intégrité la plus rigoureuse, la défendre contre toute interprétation, tendant, soit à l'amoindrir, soit à la surcharger d'opinions douteuses. Il y aurait ensuite à préciser, comme le disent fort bien les organisateurs du congrès de 1887, l'état actuel de la science sur les différentes questions qui touchent au dogme. On arrivera à cette précision en écartant, avec une implacable sévérité, toutes les hypothèses créées par la fantaisie et l'imagination, tous les systèmes qui n'ont d'autres fondements que des conjectures ou des faits mal étudiés. En un mot, il faudra préalablement dégager la vérité dogmatique et la vérité scientifique de tout élément hétérogène, et l'on verra la religion et la science s'unir et s'embrasser dans une entente harmonieuse dont toutes deux recueilleront le bénéfice.

Ce travail préliminaire n'est pas sans difficulté.

Nos dogmes, nous l'avons remarqué déjà, ne sont point des vérités mortes et stériles; il en sort incessamment des conclusions nécessaires qui s'imposent à la conscience presque au même titre que les principes qui les produisent. Lorsqu'il s'agit de ces conclusions elles-mêmes et plus encore de l'application qui en doit être faite dans la conduite de la vie, les meilleurs esprits se trouvent parfois divisés et obéissent à deux tendances opposées. Afin d'analyser plus librement ces deux courants contraires, nous prierons le lecteur de remonter avec nous aux origines mêmes du Christianisme. Nous échapperons plus sûrement à toute actualité irritante, en nous réfugiant dans ces âges primitifs, si riches en leçons de toute nature.

Nous voici donc au second siècle de notre ère. Les savants et les érudits d'alors entrent en bon nombre dans l'Église, à la suite des petits et des humbles qui, les premiers, avaient reçu la bonne nouvelle de l'Évangile. Une fois convertis, ces philosophes inaugurèrent, sur les dogmes révélés, ce travail rationnel dont il ne faut pas trop nous plaindre, puisque la théologie catholique en est sortie. Tout d'abord ils rapprochèrent ces dogmes des notions philosophiques si vagues, si incertaines qu'ils possédaient auparavant. Le problème des rapports de la foi et de la raison se posa devant eux; ils essayèrent tout naturellement de concilier l'une avec l'autre et de donner, à leurs connaissances anciennes et nouvelles, humaines et divines, un caractère d'unité qui satisfît leur esprit. Cette conciliation n'était pas sans péril. N'y avait-il pas à craindre qu'on ne sacrifiât quelque chose du dogme pour le mieux adapter aux opinions philosophiques? Peut-être aussi quelques-uns, très sincères au début de leur conversion, sentirent se réveiller ces instincts de répulsion contre la vérité religieuse, qu'au dire de Lacordaire nous portons tous au dedans de nous. L'illustre orateur prétend même que ces instincts sont plus susceptibles, plus irritables chez les hommes de spéculation et d'étude que chez tous les autres. Il est donc fort probable qu'une lutte sourde, plus ou moins inconsciente, s'engagea au fond de leur âme. Après avoir accepté les principes, ces philosophes épiloguèrent sur les conséquences; ils énervèrent ainsi la sainte efficacité de l'Évangile. D'autres furent poussés dans cette voie par un mobile plus généreux. Ne fallait-il pas ménager, dans l'intérêt de l'Église elle-même, les amis que l'on avait laissés au milieu des ténèbres du paganisme? Il ne serait

point impossible de les amener à embrasser la religion nouvelle, mais à la condition de ne pas les rebuter par des affirmations trop radicales et des exigences trop impérieuses. Pourquoi, dans l'énoncé du dogme lui-même, ne pas dissimuler quelque peu, adoucir l'expression, retrancher enfin ce qu'il y a de trop absolu et de trop effrayant pour l'esprit païen et rationaliste? On comprend combien il était facile de glisser sur cette pente dangereuse et d'en venir à des concessions coupables. C'est ce qui arriva. De ce système d'accommodation naquit le gnosticisme scientifique, sorte de Protée aux mille formes qui, par une dégradation de nuances variées presque à l'infini, allait d'un catholicisme légèrement édulcoré jusqu'aux rêves les plus extravagants et à l'incrédulité la plus absolue.

Cet excès en appela un autre. Pour faire contrepoids à ces amoindrissements de la vérité, il se rencontra de ces esprits tranchants qui, d'un bond, vont aux affirmations les plus radicales et estiment qu'on ne saurait être trop hardis dans l'application des principes. Leur zèle ne consentit pas à attendre les décisions de l'autorité ecclésiastique sur des points encore incertains. Dans l'enthousiasme de leurs convictions, ils ne surent pas distinguer entre le dogme lui-même et les interprétations qu'ils en donnaient. Leurs opinions revêtaient, à leurs yeux, un tel caractère de certitude, qu'ils étaient très étonnés de ne pas les voir admises par tous; leur indignation éclatait dès qu'on avait l'audace de les contredire; leur fougue ne connaissait plus de bornes quand il s'agissait d'appliquer aux hommes et aux choses de leur temps les principes chrétiens. Aujourd'hui encore, après tous les éclaircissements qui ont été fournis, nos théologiens moralistes, avant de décider le moindre cas de conscience, examinent, avec un soin scrupuleux, toutes les circonstances qui peuvent modifier l'application de la loi; et trop souvent, hélas! ils sont condamnés à enregistrer des opinions divergentes : la première affirme, la seconde nie, la troisième s'épuise en vains efforts de conciliation. Dès le second siècle, les docteurs de l'intransigence n'avaient pas la moindre hésitation; ils tranchaient, avec une superbe aisance, les cas les plus difficiles qui surgissaient du sein de cette société encore à demi païenne. Leur farouche orthodoxie fonctionnait comme une machine sourde et aveugle sous la pression d'une implacable logique et broyait tout ce qui lui faisait obstacle. Ils condamnaient, anathématisaient et jetaient au feu de l'éternelle damnation quiconque refusait de les suivre.

Ces hommes se croyaient forts et n'étaient que violents; ils parlaient de principes et ne savaient pas comprendre que les principes, en se combinant, se modifient et ne s'appliquent jamais avec cette brutale imprévoyance. Ce qui leur manquait surtout, c'était le sens de la vie, dont la trame complexe ne se déroule point avec la rigueur d'un syllogisme, mais obéit à des mobiles très divers, dont il faut tenir le plus grand compte, lorsqu'on a la prétention de la diriger.

Tertullien fut le plus brillant et le mieux écouté de ces docteurs rigoristes. Son admirable génie ne le préserva point d'exagérations coupables. L'Église refusa de le suivre; il brisa avec elle et lui fit payer par de violentes et injustes attaques les éminents services qu'il lui avait rendus (1).

Certes, la gnose est morte et les erreurs de Tertullien sont ensevelies depuis longtemps. Dieu nous garde de diriger, ne fût-ce que par insinuation, contre le moindre des catholiques, l'une de ces blessantes accusations dont on n'a été que trop prodigue. Cependant comme l'esprit humain, sous sa mobile surface, demeure toujours le même dans son fond le plus intime; comme il repasse par les sentiers battus alors qu'il prétend innover, faudrait-il s'étonner beaucoup de retrouver aujourd'hui les deux tendances qui s'accusèrent si nettement dès le début? Il nous semble qu'elles ont toujours

(1) Si cette appréciation toute historique semblait empreinte de quelque exagération, nous prierions le lecteur de se reporter aux œuvres de Tertullien lui-même ou bien encore à la belle et savante *Histoire des Persécutions*, par M. Paul Allard. Qu'on nous permette de citer ces lignes significatives : « Il existait alors de ces esprits excessifs, comme on en rencontre dans tous les temps, qui essayaient d'appliquer aux choses de la foi et de la morale une logique outrée et de faire de leurs déductions passionnées la règle, non seulement de leur propre conduite, mais de celle de leurs frères. A Rome, sous la direction prudente et modérée de pontifes, qui possédaient, à un rare degré, l'esprit du gouvernement, de tels hommes avaient peu de chance d'être écoutés et leur influence n'y fut jamais que passagère. Mais ailleurs, sous une autorité moins ferme, en des contrées où un ardent climat faisait bouillonner le sang et tenait les âmes dans une excitation plus grande, ils faisaient facilement école, quand, à une incontestable sincérité, se joignaient chez eux l'éclat de la parole et les séductions des talents. Telle était, en Afrique la situation de Tertullien à l'époque dont nous parlons. Il n'était pas encore montaniste, mais il parlait d'avance, etc. (*Hist. des Persécut.*, t. II, pages 20 et 30). Bien des pages de Mgr Freppel (voir son travail sur Tertullien, t. II, *passim*) viendraient au besoin corroborer le témoignage si autorisé de M. Paul Allard, qui unit, comme chacun sait, à un talent d'écrivain remarquable, les vastes connaissances d'un érudit et la sagacité d'un critique dirigé par l'esprit chrétien.

existé et qu'elles existeront toujours à des degrés très divers et sous des formes qui varient presque à l'infini.

Pour nous, nous ne connaissons qu'un moyen d'échapper à ces deux courants qui traversent les siècles, c'est de s'attacher à la seule autorité doctrinale qui existe en ce monde, l'Église catholique; c'est de la suivre d'aussi près que possible sans la devancer, de n'écouter que ses enseignements, de s'abriter derrière ses décisions, comme à l'ombre d'un inexpugnable rempart. Elle seule nous délivrera de l'inique et odieuse tyrannie des opinions humaines.

Cela est facile lorsque l'Église a formulé son jugement sur les questions qui s'agitent. Il n'y a qu'à prendre le texte de ses décrets, à en bien pénétrer la signification, et à dire aux hommes des amoindrissements : l'affirmation catholique va jusque-là; je veux l'embrasser tout entière sans restriction ni réserve;... aux hommes des exagérations : ici s'arrêtent les décisions ecclésiastiques, vous ne m'entraînerez pas une ligne plus loin, car plus loin il n'y a que vos opinions et je veux me réserver le droit de les apprécier à leur juste valeur.

Mais, en beaucoup de cas, la situation offre de bien plus grandes difficultés. Au lieu de définitions nettes et tranchées, les documents authentiques de notre foi ne contiennent que des principes généraux qui n'éclairent que d'un jour douteux les questions débattues, ou bien encore certaines indications, que chacun interprète dans le sens de ses préférences et de ses idées préconçues. Reste alors une ressource. On sait que l'Église distribue, chaque jour, par la bouche de ses évêques et de ses prêtres, un enseignement commun et officiel qui s'adressse à tous les baptisés. Cet enseignement n'est que la mise en œuvre, si je puis ainsi parler, des documents authentiques de la foi : Écriture sainte, tradition, décrets conciliaires et bulles pontificales. Il va nécessairement plus loin que ces documents authentiques ou, si l'on aime mieux, il les interprète, il en détermine et en explique le sens véritable. L'enseignement habituel et général de l'Église a-t-il sur une question religieuse une affirmation précise et explicite? Aux yeux d'un vrai catholique, cette question est tranchée. Une définition authentique donnerait à la solution plus d'éclat et d'autorité sans plus de certitude. Dans le cas contraire, la question demeure; chacun peut en penser ce que bon lui semble à la condition de tolérer l'opinion du voisin.

Eh! sans doute, il est permis de désirer plus de lumière, d'ap-

peler, de provoquer quelquefois une décision de l'autorité compétente. Mais l'Église ne se rend pas toujours à ces sollicitations, alors même qu'elle les encourage. Tout injonction serait odieuse et inutile, la moindre tentative de pression la trouverait réfractaire. Il n'y a qu'à attendre alors dans une paix respectueuse et une mutuelle charité. La sagesse de l'Église ressemble à celle de Dieu; elle a de providentielles lenteurs. Nous pouvons être pressés, nous qui ne vivons qu'un jour ; l'Église n'a pas les mêmes motifs de se hâter; les siècles lui appartiennent; souffrons qu'elle réfléchisse aussi longtemps qu'il lui plaira et qu'elle décide à son heure et non à la nôtre.

On le voit, même après les innombrables décrets conciliaires et pontificaux, il n'est pas toujours facile d'avoir la vérité doctrinale sans amoindrissements et sans mélange d'opinions douteuses lorsqu'on entre dans le détail et notamment lorsqu'on examine les points particuliers où se rencontrent la science et la révélation. On ne sortira de ces difficultés qu'en s'attachant avec une fermeté inébranlable à ce double principe : proclamer obligatoire et maintenir au-dessus de tout débat, non seulement ce qui est écrit dans les documents authentiques de la foi, mais encore tout ce qui est l'objet de l'enseignement commun et habituel de l'Église; livrer aux libres discussions d'une science respectueuse tout ce qui est en dehors de cette sphère réservée. Les congrès qui voudront s'occuper sérieusement d'apologétique, seront amenés nécessairement à distinguer ce qui s'impose à la conscience des fidèles de ce qui relève des investigations des savants. Ils ne s'érigeront point pour cela en conciles; leur tâche est plus modeste et d'ordre bien inférieur. Ce n'est point à eux de délimiter la sphère des vérités révélées; ils n'ont qu'à étudier la délimitation qui en a été faite par l'Église, ce qui est tout différent. Il ne leur appartient pas de décider et de juger; leur rôle se borne à prendre acte des décisions données, des jugements rendus.

La vérité religieuse, ainsi dégagée de tout alliage, sera la première base de l'accord entre la science et la révélation.

Dégager la vérité scientifique est une tâche bien autrement laborieuse et délicate. Que sont, en effet, les exagérations et les amoindrissements de vérité qui peuvent se produire au sein de l'école catholique, lorsqu'on les compare aux hypothèses gratuites qui ont trop souvent la prétention d'expliquer l'univers. Certes, les

apologistes auraient grand tort d'affecter, à l'égard de la science, ces airs de superbe dédain qui ne conviennent qu'aux ignorants. Nous ne pouvons éprouver d'autres sentiments que ceux d'une sincère reconnaissance et d'une vive admiration pour tant d'esprits distingués, qui se consument au sein des austères et méritoires labeurs de l'étude. Une longue et patiente observation les a mis en possession de faits innombrables, minutieusement analysés avec toutes les circonstances qui s'y rattachent, conditions d'origine, de manifestation, de développement, etc. Ce sont là comme les éléments premiers de la science, et Dieu sait ce qu'il a fallu dépenser de temps et d'efforts pour les réunir. Il n'est point permis non plus d'écarter brusquement les hypothèses à l'aide desquelles on essaye de les expliquer, alors même que ces hypothèses n'ont point reçu une confirmation définitive.

Un homme très compétent, M. E. Naville, a écrit sur ce sujet une page que nous avons plaisir à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« L'hypothèse est le facteur essentiel des sciences. Une idée anticipée ou une hypothèse, dit M. Claude Bernard, est le point de départ nécessaire de tout raisonnement expérimental. Sans cela, on ne saurait faire aucune investigation ni s'instruire; on ne pourrait qu'entasser des observations stériles... Toute vérité est, sous sa forme première, une hypothèse qui n'a de valeur que lorsqu'elle est vérifiée et qui, lorsqu'elle est vérifiée, devient, soit un théorème, soit une loi, soit enfin la détermination d'une classe, d'une cause ou d'un but. L'embryogénie de la science doit donc établir qu'on ne fait ni ne fera jamais aucune découverte autrement que par une supposition. On peut bien dire, en opposant à une théorie solidement établie, une simple conjecture qui n'est ni développée ni vérifiée : « Ce n'est qu'une hypothèse; mais, dans le même sens où l'on dira d'une semence, par opposition au végétal développé : ce n'est qu'une graine. L'esprit humain produit une foule de conjectures vaines, de même que les arbres de nos forêts produisent un grand nombre de graines stériles; mais l'hypothèse est la semence de toute vérité, et la rejeter, par crainte des abus, c'est ne plus vouloir des semences, parce qu'il existe des graines infécondes. »

Si nous comprenons bien, l'hypothèse est dans les sciences ce que les systèmes théologiques sont dans l'explication de quelques-uns de nos dogmes, ou plutôt, son rôle est beaucoup plus considérable; elle est absolument nécessaire. Ajoutons que les maîtres, je

veux dire les vrais savants, se font un point d'honneur de ne jamais lui attribuer un caractère de certitude qu'elle n'acquiert qu'après d'innombrables contrôles et des confrontations de toutes sortes. Jusque-là ils lui maintiennent, avec une scrupuleuse exactitude, le degré de probabilité qu'elle leur semble mériter. Nous aimerions à rencontrer toujours la même réserve prudente dans les contestations théologiques; on ne verrait plus, comme il arrive quelquefois, de simples opinions s'ériger en doctrine indiscutable et prétendre s'imposer à tous.

Nos respects les plus sincères et les plus réfléchis sont donc acquis à la science et aux vrais savants. Mais à côté d'eux, n'y a-t-il pas des esprits empressés et téméraires, qui trouvent plus commode de substituer à de longues et patientes études, des affirmations tranchées et hautaines. Moins ils savent, plus ils dogmatisent. Poursuivre pendant des années le même problème; recommencer mille et mille fois une expérimentation; analyser minutieusement un fait, ce sont là des procédés qu'ils abandonnent aux esprits lents et incertains. Eux pénètrent d'un regard rapide le secret que d'autres cherchent avec tant de peine; bien vite, ils échafaudent une théorie qui provoquera, ils l'espèrent du moins, l'étonnement et l'admiration du monde. Mais trop souvent, il se trouve que la théorie repose sur des données vagues et incertaines; elle s'écroule et sera remplacée par d'autres qui tiendront peut-être moins longtemps encore. Ce ne sont que débris de systèmes incohérents et contradictoires qui s'entassent pêle-mêle dans une effroyable confusion. On s'est donné le malin et facile plaisir de compter toutes ces ruines, de mettre en regard toutes ces incohérences et toutes ces contradictions; mais ce n'est point là remédier au mal. Aucune autorité n'a force et mission pour débrouiller ce chaos. Joseph de Maistre a gratifié un peu généreusement peut-être l'autorité judiciaire d'une sorte d'infaillibilité putative, qui serait, dans l'ordre social, l'équivalent de l'infaillibilité doctrinale des papes. C'est là une fiction utile peut-être, bien qu'elle ne trompe personne. Dans l'ordre scientifique, il n'y a pas même cette fiction d'infaillibilité; aucun tribunal ne prononce en dernier ressort; le système le plus autorisé est toujours susceptible de révision. Est-ce à dire qu'on ne puisse arriver à la parfaite certitude, au granit sur lequel il sera enfin donné d'asseoir l'édifice? Le prétendre, serait proclamer le triomphe du scepticisme scientifique, et tuer du coup la science elle-même.

Nos congrès auront donc à remplir une grande et belle œuvre, mais délicate et difficile. Il leur faudra tout d'abord écarter les observations hâtives et incomplètes, les faits mal étudiés, les hypothèses gratuites, les systèmes sans fondement, tout ce fatras qui encombre les voies de la science et retarde sa marche. Ils devront aussi mettre en lumière les véritables découvertes, les explications rationnelles qui en ont été données, formuler les lois qui s'en dégagent, en un mot, se constituer les défenseurs de la science. Ne pourraient-ils faire davantage encore, et revendiquer en sa faveur une légitime autonomie, une indépendance relative, même en face de la théologie et de la révélation?

Entendons-nous bien.

Une école que les grossiers débordements du matérialisme nous font aujourd'hui regretter, voulait, il y a quarante ans, que la philosophie, la plus élevée des sciences humaines, marchât de pair avec la théologie. M. Cousin faisait remarquer que la philosophie avait ses moyens propres de démontrer l'existence et les attributs de Dieu, la spiritualité de l'âme, les règles du devoir, ce que l'on appelle la morale naturelle, vérités qui sont en même temps l'objet de l'enseignement théologique. Ne poursuivait-on pas le même but, ajoutait-il, et, dès lors, pourquoi ne pas se donner la main afin de repousser plus victorieusement de communs ennemis? Parfois l'éminent auteur *du Vrai, du Beau et du Bien* allait plus loin encore. Lorsqu'il sentait plus lourdes les responsabilités du pouvoir et qu'il éprouvait le besoin de se montrer bon prince, il voulait bien concéder à la théologie une sorte de droit d'aînesse, je ne sais quelle primauté d'honneur assez mal définie, un peu semblable à celle que l'école gallicane reconnaissait au Pape. La théologie eut conservé le patrimoine des traditions révélées. La philosophie s'engageait à n'instruire aucun procès en révision de titres contre cette antique possession; elle revendiquait seulement en retour le droit de vivre à sa fantaisie, sur le fond sans cesse grandissant de notions laborieusement acquises que personne n'aurait l'audace de lui disputer désormais.

Cette revendication de totale indépendance donnait déjà beaucoup à penser! Et puis n'était-elle pas bien exagérée et bien injuste de la part de l'école spiritualiste, cette prétention de vivre sur son propre fonds sans rien devoir à cette science révélée qui avait si largement enrichi la raison humaine et assuré, depuis dix-neuf siècles, le

triomphe du spiritualisme lui-même? Sous tous ces respects de commande perçait un superbe dédain. On eût dit qu'aux yeux de ces orgueilleux philosophes la théologie fût une vieille douairière craignant les rhumes et soignant ses rhumatismes, retranchée dans sa demeure féodale, au milieu de ses parchemins poudreux qu'elle ne savait plus déchiffrer, refusant de sortir ou se hasardant, tout au plus, à faire le tour de ses domaines dans de vieux carrosses depuis longtemps démodés. La jeune philosophie, au contraire, était prête à monter dans son char de feu, comme Élie, non pour visiter le monde surnaturel, royaume perdu où elle n'aurait rien à découvrir, mais afin de pousser plus avant l'exploration féconde et scientifique du monde de la nature.

Nos apologistes refusèrent de s'aboucher avec cette dédaigneuse puissance; les bases sur lesquelles on proposait de traiter étaient absolument inacceptables. Pour être sœur et marcher d'un pas égal, il faut avoir une commune origine. La philosophie, comme toutes les sciences, est fille de la raison humaine; la révélation est fille de l'esprit de Dieu. La science n'est nullement indéfectible; sans cesse, elle est contrainte de se reprendre et de se corriger elle-même. La révélation ne se trompe ni ne nous trompe jamais; ses affirmations sont immuables comme le Dieu qui en est l'auteur.

Non, les sciences humaines, la philosophie, pas plus que les autres, ne sont point les sœurs de la science sacrée.

On a dit qu'elles en sont les servantes; il est vrai, pourvu qu'on ne donne point à ce mot une signification trop abaissée. La sainte Écriture enseigne que la servante a sans cesse les yeux tournés vers sa maîtresse, attendant d'elle l'ordre et la permission de remuer et d'agir. Personne n'oserait imposer aux sciences humaines des conditions aussi dures. Non seulement elles ont le droit, mais encore l'obligation de voir, d'examiner, de parler, d'agir en toute liberté, pourvu que chacune demeure dans sa sphère respective. Voilà pourquoi nous avons cru pouvoir revendiquer pour elles l'autonomie, une véritable indépendance. Cette indépendance n'est cependant que relative. En effet, dans les questions où ces sciences se rencontrent avec la science supérieure et divine, la théologie, elles demeurent nécessairement subordonnées. Au lieu de contredire les affirmations de la doctrine catholique, elles doivent apporter à cette doctrine l'appoint de leur autorité. Leurs conclusions, si

elles sont vraiment scientifiques, confirmeront les données certaines, authentiques de la révélation.

Si nous ne craignions de paraître téméraires, nous proposerions humblement aux apologistes de l'avenir, une innovation de pure forme. Lorsqu'on traite avec des personnes ombrageuses, il faut bien user de quelques ménagements : pourquoi donc ne nommerions-nous pas les sciences humaines non plus les servantes, mais les dames d'honneur de cette grande reine qui de ses pieds touche encore la terre, mais a déjà le front dans les cieux, la sainte théologie? Peut-être seraient-elles flattées de ce titre? En ce siècle démocratique, on aime tant le blason. Que si elles prétendaient porter couronne et être reines à leur tour, nous leur dirions : à votre souhait! Mais la science divine sera votre impératrice et vous demeurerez ses feudataires ; vous viendrez lui faire la cour ; les plus dignes orneront sa couronne, les autres porteront les pans de son manteau. Bref, soyez tout ce qu'il vous plaira, pourvu que l'ordre hiérarchique établi par le Dieu, auteur de la nature et de la grâce, de la foi et de la raison, soit maintenu et consacré.

Les répulsions qu'inspire à certains esprits le mouvement scientifique qui s'est produit depuis un siècle, viennent en partie de ce que, à leurs yeux, ce mouvement s'est trouvé mêlé et comme confondu avec le flot montant de la démagogie. Impossible de le nier, les sciences physiques et naturelles ont mis à la disposition d'un plus grand nombre, les merveilleuses ressources longtemps cachées dans les entrailles du sol ; elles ont étendu un certain bien-être. C'est là un progrès très légitime, excellent en lui-même, quoiqu'il ne soit point sans quelques périls. Nous ne consentirons jamais, pour notre part, à nous déclarer l'ennemi de cette démocratie chrétienne, dont Mgr Freppel a dessiné le portrait dans l'une des plus belles pages qui soient sorties de sa plume. Nous aussi nous voulons l'amélioration matérielle et plus encore l'amélioration morale et spirituelle des masses populaires. Mais il y a loin de cette démocratie prospère et vertueuse, laborieuse et pacifique, à cette démagogie criminelle, rongée de vices, avide de jouissances, ennemie du travail, incapable de la moindre économie et menant de front la révolte et la débauche. Or, c'est cette démagogie qui menace de s'emparer des ressources nouvelles que fournit la science pour tout renverser et tout détruire. Faut-il s'étonner que ces ressources scientifiques

deviennent suspectes et même odieuses lorsqu'elles se trouvent en de telles mains?

Gardons-nous toutefois d'entraînements irréfléchis.

Au moyen âge, l'islamisme déborda sur une partie de l'Europe. Selon quelques historiens, partout où les musulmans s'établirent, Aristote fut étudié, commenté et enseigné avec un éclat qui donna quelque temps à l'islamisme lui-même un faux air de supériorité intellectuelle. Que firent nos théologiens catholiques et, en particulier, saint Thomas? Eurent-ils l'imprudence de confondre la doctrine péripatéticienne ou même la physique embryonnaire du philosophe de Stagyre avec les rêveries du Coran, le mouvement philosophique dont ils étaient les témoins avec le flot fangeux et sanglant de l'invasion? Tout au contraire. Ils recueillirent ces sciences comme on recueille des perles dans le lit boueux d'un torrent; ils les purifièrent, ils les baptisèrent, si je puis ainsi dire, et les firent entrer dans leurs Sommes.

Imitons cet exemple. Si les catholiques le veulent bien, il ne leur sera point impossible de s'emparer de ces sciences nouvelles, d'en pénétrer tous les secrets, d'en faire reluire toutes les certitudes pour les mettre au service de la vérité religieuse. C'est là une tâche qui s'impose, elle nécessitera bien des efforts, il faudra des siècles pour l'accomplir. Qu'importent les difficultés et les longueurs du travail, pourvu qu'un jour, il se tienne quelque part un congrès international de tous les savants catholiques, où sera acclamée la parfaite harmonie des sciences humaines et de la science divine. Pourquoi donc un homme de génie n'écrirait-il pas la somme des temps à venir où cette alliance serait cimentée? Si un homme ne suffit pas, Dieu, qui aime toujours son Église, lui donnerait, au besoin, nous en avons le ferme espoir, une pléiade de génies comme celle qui remplit le quatrième et le cinquième siècle de notre ère. Ce miracle, du reste, ne sera point nécessaire. Nous estimons que de courageux et modestes travailleurs, unissant leurs efforts, pourront, Dieu aidant, élever à des hauteurs encore inconnues un monument apologétique où la science révélée apparaîtra rayonnante de gloire, entourée, comme d'une cour plénière, de ces sciences humaines qui, aujourd'hui révoltées, la contredisent et l'outragent. Ce qui est certain, c'est que le christianisme, après une lutte plus ou moins longue, dominera et inspirera les âges démocratiques et scientifiques, comme il a dominé et inspiré la monarchie de Louis XIV

et notre grand siècle littéraire, la monarchie de saint Louis et la féodalité, l'empire de Charlemagne et la civilisation naissante. Le pape Léon XIII nous semble être le précurseur et le prophète de cette alliance et de ce triomphe. A l'heure où les ténèbres s'épaississent, debout sur le sommet de la colline vaticane battue par la vague révolutionnaire, ce grand Pape, au regard si profond et si sûr, à l'esprit si vaste et si synthétique, nous a dit : « Étudiez saint Thomas et les sciences. » Toute la haute apologétique est là ; deux mots en résument les lois essentielles : *Plénitude* et *harmonie*.

FONTAINE, *S. J.*

LE RÉVEIL DE CHARLES VII [1]

Peu de rois ont été aussi vivement attaqués que Charles VII : toute une école historique s'est acharnée contre sa mémoire, pour le montrer indifférent aux malheurs qui accablaient son royaume, inférieur à son rôle, ingrat envers Jeanne d'Arc, et uniquement occupé de ses plaisirs. Bien plus, quand il est devenu impossible de nier le mouvement qui se produisit à son instigation en France, on a inventé une fable : on a prétendu qu'il n'était pour rien dans ce réveil, et que tout l'honneur en revenait à Agnès Sorel, qui aurait eu l'initiative de ce réveil : sans elle la France aurait été perdue, démembrée pour des siècles, sinon pour toujours. La maîtresse du roi, la dame de Beaulté, aurait seule complété l'œuvre national de l'héroïne de Domremy. Rien n'est plus difficile que de déraciner une légende qui abritait des rancunes politiques et celle-ci a bien été imaginée pour servir la cause de ceux qui veulent faire croire que rien de bon ne peut être dû à la monarchie. Un historien consciencieux et érudit s'est voué à l'étude du règne de Charles VII et à la réhabilitation de ce prince. Sérieusement impartial, M. le marquis de Beaucourt a étudié tous les documents qui pouvaient lui procurer quelques éclaircissements, et il est parvenu à composer un travail qui, indépendamment de l'intérêt qu'il présente, restera certainement comme un monument d'érudition.

Dans le troisième volume qui vient de paraître, M. de Beaucourt s'occupe de ce qu'il appelle le réveil du roi. Il commence naturellement par rechercher la part qui peut appartenir, à cet égard, à Agnès Sorel. C'est en 1435, que Charles VII commence à se montrer digne

(1) *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt. Tome III. *Le Réveil du Roi*. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1885. In-8° de 544 pages. — Prix, 8 fr.

de la couronne qu'il portait, et les savants de l'école dont nous venons de parler devaient naturellement, dans l'intérêt de leur cause, faire remonter à cette date les origines de la liaison de Charles VII avec la demoiselle d'honneur de la reine de Sicile. Rien de plus commode que d'avancer ce fait, et cela établi, de montrer la main d'Agnès dans tout ce qui a suivi. Malheureusement la preuve manquait totalement : mieux encore tous les documents, absolument indiscutables, recueillis par M. de Beaucourt, qui indique soigneusement la source à laquelle il a eu recours, démontrent qu'on ne peut pas faire remonter l'influence d'Agnès Sorel avant l'année 1443, et qu'elle ne devint maîtresse en titre qu'en 1444. A cette époque, Agnès figure encore comme attachée à la reine de Sicile : or cette princesse séjourna en Provence et en Lorraine de 1435 à 1442 ; c'est à Toulouse, au printemps de 1443, qu'elle rencontra Charles VII. Le fait est donc incontestablement démontré, et il faut renoncer, à moins d'une ignorance profonde ou d'une déplorable mauvaise foi, à soutenir la légende qui attribue à Agnès Sorel la transformation opérée chez le roi.

Transformation, en effet, bien remarquable, car, de 1435, où elle est signalée, jusqu'en 1444, nous le voyons s'agiter sans cesse, et avec une constance suivie, pour le relèvement des affaires du royaume. Conclusion du traité d'Arras, conférences de Gravelines, Praguerie à réprimer, délivrance du duc d'Orléans, expédition de Champagne, siège de Pontoise, assemblée de Nevers, campagne de Guyenne, trêve avec l'Angleterre, voilà les principaux incidents de cette partie du règne de Charles VII. Mais il ne faut pas oublier une importante négociation avec la cour de Rome, une grande réforme intérieure au point de vue militaire d'abord, puis de toutes les branches de l'administration. Charles VII rendit réellement la vie à son royaume durant cette période, et répara amplement les reproches qu'avait pu lui mériter son attitude antérieure.

Pour mieux faire apprécier son activité, nous choisissons un épisode de son existence d'alors : sa campagne en Champagne.

La Praguerie était terminée, et le roi venait de pourvoir à l'organisation et à la sécurité des provinces méridionales (avril 1439). Il avait hâte de reprendre la lutte contre les Anglais et, dans ce but, il avait donné rendez-vous à ses troupes sous les murs d'Orléans : son projet était de marcher sur la Normandie. « Nous avons espérance, écrivait-il, le 6 septembre 1440, aux membres du conseil de ville

de Reims, de faire aucun exploit, au plaisir de Nostre Seigneur, à l'encontre de nos ennemis. » Les événements le forcèrent à changer de résolution. La Praguerie était réduite, mais, aussitôt, des bandes, devenues sans emploi, se répandirent le long de la Loire et menacèrent la Bourgogne, attaquèrent le Ponthieu, le Laonnois : de toutes ces provinces s'élevèrent des plaintes et des appels au roi. La Champagne ne tarda pas à être surtout en butte à ces excès, et les choses en vinrent au point que Charles VII crut devoir s'y rendre, accompagné du Dauphin, du comte du Maine, du connétable de Richemont et avec une puissante armée. Il arriva à Troyes, au mois de janvier 1441. Des députés de toute la province accoururent exposer leurs misères à leur souverain : abbayes brûlées, villages saccagés, villes menacées, excès de toute nature, furent exposés longuement à Charles VII. Ce prince débuta par une mesure terrible : l'un des principaux chefs de ces routiers était Alexandre, bâtard de Bourbon, frère du duc de Bourbon. Le roi le fit saisir et exécuter; huit de ses compagnons furent pendus, dix ou douze capitaines eurent la tête tranchée. De nombreuses soumissions suivirent ces actes de rigueur. Charles VII se rendit alors à Langres, à Chaumont, à Vaucouleurs, à Saint-Mihiel, prenant partout des mesures qui produisirent une intimidation générale. Verdun recula devant un siège, le roi passa alors à Châlons, à Reims, puis s'arrêta à Laon, pensant toujours s'en aller faire la guerre en Normandie; il y reçut la soumission du comte de Saint-Pol. Il semblerait que ce voyage triomphal, ces mesures rigoureuses eussent dû rassurer les esprits et calmer surtout les plaintes des Bourguignons. Tout au contraire, le gouvernement ducal se montra de plus en plus irrité, et la duchesse Isabelle arriva à Paris pour développer ses griefs (avril). La princesse aborda toutes les questions politiques du moment : paix avec l'Angleterre, rentrée en grâce du duc d'Orléans, points litigieux entre la Bourgogne et la France, mariage du comte du Maine avec une sœur du comte de Saint-Pol; sans oublier de nombreuses requêtes. Battue sur presque toutes les questions, Isabelle se montra très froissée et ne le cacha pas au roi, en prenant congé de lui. « Belle cousine, lui répondit-il, il nous déplaît qu'autrement on ne puisse faire. Car, selon ce que nous trouvons, d'accord avec notre conseil, auquel nous en avons parlé bien au long, ces requêtes nous seraient moult préjudiciables à accorder. » La princesse regagna alors le Hainaut, et, chemin faisant, sa garde

ayant rencontré un détachement de fourrageurs français, le chargèrent, et en tuèrent plusieurs. Charles VII ne voulut pas faire attention à cet acte d'hostilité et poursuivit sa marche en remontant vers Paris, pour pacifier les alentours de la capitale. Il assista à la prise de Creil; et enfin, voulant porter un coup décisif à la puissance anglaise en lui enlevant une place importante, il vint attaquer Pontoise, dont le siège a été qualifié par Michelet « de véritable siège de Troie ». Ce fut, en effet, une opération militaire considérable, dans laquelle le roi joua un rôle personnel, bien propre à repousser l'accusation de « couardise » porté contre lui par Henri Martin, ce triste historien, prétendu national.

Charles VII installa ses troupes le 6 juin, puis revint à Paris pour obtenir l'argent nécessaire à son entreprise. La place était très forte, entourée de hautes murailles flanquées de tours très élevées et d'eau. On ne pouvait y entrer du côté de Paris que par un pont en pierre, solidement fortifié. Le roi le fit immédiatement abattre par une artillerie, — formidable pour le temps, — et, le 19 juin, un des bastions fut enlevé aux Anglais et occupé par nos soldats. D'incessants renforts affluèrent et formèrent bientôt une armée de douze mille hommes, « la fleur des gens guerre », a dit Monstrelet. Les Anglais résolurent de ne rien négliger pour conserver une place dont ils sentaient l'importance. Talbot fut donc chargé d'y amener un convoi de vivres et de munitions : il y parvint parfaitement, le roi ayant formellement défendu qu'on livrât bataille aux Anglais (21 juin). L'investissement complet de la place était d'ailleurs impossible. Or cette situation rendait la prolongation du siège sans fin, puis l'argent manquait dans la caisse royale et il fallut faire appel au généreux dévouement des villes de la région, comme Reims et Senlis.

Talbot, cependant, rassemblait à cette heure des forces et parvint habilement à ravitailler une seconde fois Pontoise, où, de plus, le duc d'York était journellement attendu. Il arriva en effet dans ces parages avec Talbot, à la fin de juillet, et, se sentant assez fort, voulut attirer Charles VII à une bataille en rase campagne. Ce prince était absolument résolu à ne pas tenter ainsi le sort des armes. Dans cette circonstance, en outre, il trouvait inutile d'exposer ses troupes retranchées dans des positions inexpugnables. Sachant l'ennemi réduit à ne pas tenir la campagne longtemps, faute de vivres, il préférait avec raison attendre et poursuivre uniquement

le siège entrepris, en prenant cependant des précautions pour empêcher les Anglais de franchir l'Oise. Autrement, en effet, les assiégeants se trouvaient pris à revers, et leur position n'était plus tenable; en outre, l'Ile-de-France était ouverte à l'ennemi. Malheureusement une négligence à faire le guet permit aux Anglais d'installer une corde de va-et-vient à travers la rivière, et toute leur armée passa, en dépit d'héroïques efforts faits quand il n'était plus temps. Le roi, n'étant plus en sûreté dans l'abbaye de Maubuisson, se rapprocha de ses troupes et se retira ensuite à Poissy. Le duc d'York s'installa aussitôt dans le monastère, si promptement qu'il y trouva encore toutes ses provisions du roi. Pendant ce temps Talbot prenait position pour nous surveiller, sans cependant rien tenter. Charles VII s'occupa à son tour de ravitailler son armée et obtint d'heureux résultats.

York, manquant de vivres, ne songeait qu'à regagner la Normandie, malgré Talbot, qui le pressait d'occuper le confluent de l'Oise et de la Seine, de faire passer une division à Mantes et de surprendre de la sorte le roi à Poissy. Talbot tenta alors l'aventure lui-même, mais comme il arrivait sur les murs de la place, Charles VII, prévenu une heure auparavant, avait pu se retirer à Conflans. Le 1er août, York était rentré à Rouen. Charles VII, installé à Saint-Denis, mais résolu à poursuivre le siège, manda de l'artillerie de Rouen, de Châlons et d'autres villes de la région, vint prendre personnellement le commandement de ses troupes à Conflans. Quinze jours après, Talbot reparaissait avec une nouvelle armée, occupait Pontoise et y faisait entrer un quatrième convoi avec un millier d'hommes de renfort. Cette nouvelle « moult » troubla le roi, dit Monstrelet, d'autant que la désertion appauvrissait singulièrement son camp : plusieurs chefs considérables, Saint-Pol, Vaudemont, Joigny, l'évêque de Langres, se retirèrent. Le populaire se moquait de nos soldats, « qui, partout isolés, se trouvant trois contre un, ne manquaient pas de lâcher prise ». Le roi fit donc presser le siège et redoubla la canonnade : il y présidait lui-même, s'avançant jusque sous les murs. « Et durant ledit siège, lisons-nous dans la *Chronique Martinienne*, le roi eut envye d'aller veoir ses tranchées où estoient avec lui trois petites compaignies, si advint que ic'eulz Anglais firent semblant de saillir. Et iceuy capitaines — (La Hire, Xaintrailles, Chabannes) — conseillèrent au roy de s'en retirer en son logis, et qu'il ne vouloit faire discours de

sa bouche que là où ses ennemys l'auroient surprises, ils le trouveroient sans reculler ».

Talbot se tenait à Mantes pour surveiller la marche de ses convois de ravitaillement, Charles VII s'en préoccupait peu, ne comptant que sur un coup de force pour réussir. Ayant fait venir de nouveaux renforts avec les sires de Lohéacs, de Bucilet, de Thouars, il décida l'assaut pour le 16 septembre : l'attaque dura quatre heures, et on enleva la butte Notre-Dame, qui dominait la ville à l'ouest. Pendant trois jours, Pontoise fut en butte à un feu terrible. Enfin, l'assaut général fut donné le 19, l'élan de nos troupes triompha de tous les obstacles. Un pan de mur démoli livra passage au roi qui, pénétrant l'un des premiers dans la place, s'avança « en desconfisant ses ennemis » et les poursuivit lui-même jusques au château. Charles VII veilla aussitôt à calmer l'ardeur des vainqueurs et à prévenir le plus de maux possibles. Sa parole fut malheureusement médiocrement écoutée, et cinq cents Anglais furent, dès le début, passés au fil de l'épée. Aussitôt des mesures de précautions furent prises pour assurer la conservation de la place. Charles VII rentra à Paris, où il fut joyeusement accueilli.

Ce rapide aperçu suffira, croyons-nous, pour prouver de l'ardeur avec laquelle Charles VII remplit sa mission royale et pour le justifier des accusations trop longtemps accréditées par une école apparemment peu ignorante, mais partiale et injuste. Charles VII, pendant dix années, ne cessa de déployer une pareille activité et ne négligea rien pour affranchir son royaume, relever son industrie et son commerce, refaire son armée, lui rendre son influence au dehors. Et, nous le répéterons en finissant, ce « réveil du roi » appartenait bien à ce prince seul, car alors il ne soupçonnait même pas probablement l'existence d'Agnès Sorel.

Comte E. de Barthélemy.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

SES ORIGINES. — RÉFORMES PROPOSÉES

VIII

Systèmes de 1814-1815-1816. Deux degrés.

1. La charte constitutionnelle, octroyée par Louis XVIII le 4 juin 1814, institua deux Chambres législatives : 1° une Chambre des pairs, dont les membres, au nombre illimité, ayant entrée à vingt-cinq ans, avec voix délibératrice à trente ans, étaient nommés à vie ou rendus héréditaires selon la volonté royale (154 pairs de France à vie furent désignés par ordonnance du même jour) ; 2° une Chambre des députés des départements, qui devaient être élus par des collèges électoraux, Chambre *dont l'organisation serait déterminée par les lois*. Ces députés, à nommer pour cinq ans, de manière que la Chambre fût renouvelée tous les ans par cinquième, eussent été pris parmi des éligibles, âgés de quarante ans, et payant une contribution directe de 1000 francs au moins. Il eût fallu, pour concourir comme électeur au choix des députés, payer une contribution directe de 300 francs, et avoir trente ans accomplis.

Deux articles transitoires de la Charte avaient ajouté que les députés des départements, qui siégeaient au Corps législatif lors du dernier ajournement (celui prononcé par décret impérial du 31 décembre 1813), continueraient de siéger à la Chambre des députés jusqu'à remplacement, — le premier renouvellement d'un cinquième devant avoir lieu au plus tard en 1816. Mais les événements des Cent-jours empêchèrent d'exécuter ces dispositions, et la Chambre fut dissoute, dès les premiers jours de la seconde Restauration, par ordonnance royale du 13 juillet 1815.

2. Cette ordonnance portait, de plus, convocation des collèges électoraux et règlement provisoire pour les élections. La convocation des collèges d'arrondissement était indiquée au 14 août de la même année; les collèges de département devaient se réunir huit jours

après. Chaque collège d'arrondissement avait à élire un nombre de candidats égal au nombre des députés du département; et chaque collège de département était tenu de choisir au moins la moitié des députés parmi ces candidats. Il suffisait, pour voter dans l'un comme dans l'autre collège, d'être âgé de vingt et un ans; mais les électeurs des collèges de département devaient avoir été choisis sur la liste des plus imposés. Les membres de la Légion d'honneur pouvaient être adjoints aux deux sortes de collèges, — à la condition toutefois, pour siéger dans les collèges de département, de payer au moins 300 francs de contribution directe. L'âge de l'éligibilité des députés fut abaissé à vingt-cinq ans; leur nombre enfin fut fixé à 395. C'est dans ces conditions que fut nommée la Chambre, dite *introuvable*, qui, ouverte le 7 octobre 1815, fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816.

3. L'ordonnance en question convoqua, en même temps, les collèges électoraux, — ceux d'arrondissement pour le 25 septembre, ceux de département pour le 4 octobre suivant. Elle ramena à 262 le nombre des députés, releva à quarante ans l'âge de leur égilibilité et spécifia qu'ils devraient payer 1000 francs au moins de contributions directes. Ces dispositions, empruntées à la Charte de 1814, furent confirmées par une loi spéciale du 25 mars 1818.

IX

Systèmes de 1817, *de* 1820 *et de* 1830. Élection directe.

1. La loi du 5 février 1817 introduisit la première, en France, la pratique du *vote direct*. Elle déclara tout Français, jouissant des droits civils et politiques, âgé de trente ans accomplis et payant 100 francs de contributions directes, capable à ces titres de concourir à l'élection des députés du département où il avait son domicile réel.

Il n'y eut plus, dans chaque département, qu'un seul collège électoral nommant *directement* les députés *par bulletins de liste*.

Cette loi reçut deux fois à peine son exécution par le renouvellement de deux cinquièmes d'une Chambre, formée alors de 258 membres seulement.

2. La loi du 29 juin 1820, qui la remplaça, institua, dans chaque département, un collège électoral de département et des collèges électoraux d'arrondissement. On les désigna souvent, dans l'usage, sous l'appellation de *grand collège* et de *petits collèges*. Les col-

lèges de département, composés des électeurs les plus imposés en nombre égal au quart de la totalité des électeurs du département, nommaient 172 députés, à raison *de deux* par département, — ce qui constituait au profit de ces collèges le privilège *d'un double vote*. La nomination de 258 autres députés (en tout 430) était attribuée aux collèges d'arrondissement, dont chacun n'élisait *qu'un seul député*.

3. La Charte constitutionnelle du 7 août 1830 et la loi du 19 avril 1831 abolirent *le double vote*. Elles déclarèrent électeur tout citoyen français, jouissant des droits civils et politiques, âgé de vingt-cinq ans accomplis et payant 200 francs de contributions directes, ajoutant que, si le nombre des électeurs d'un arrondissement électoral ne s'élevait pas à 150, ce nombre serait complété en appelant les citoyens les plus imposés au-dessous de 200 francs. — Étaient en outre électeurs, en payant 100 francs de contributions directes : 1° les membres correspondants de l'Institut; 2° les officiers des armées de terre et de mer, jouissant d'une pension de retraite de 1,200 francs au moins et justifiant d'un domicile réel de trois ans dans l'arrondissement électoral.

Le domicile politique de tout Français était dans l'arrondissement où il avait son domicile réel; mais il pouvait transférer son domicile politique dans tout autre arrondissement électoral où il payait une contribution directe, à la charge d'en faire, six mois d'avance, une double déclaration : l'une, au greffe du tribunal de l'arrondissement où il avait alors son domicile politique; l'autre, au greffe du tribunal de l'arrondissement où il voulait le transférer.

La Chambre des députés fut composée de 459 membres, élus, pour cinq ans, par autant d'arrondissements électoraux. Les conditions de l'éligibilité consistaient à être âgé de trente ans et à payer 500 francs de contributions directes. Néanmoins, s'il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant le cens d'éligibilité, leur nombre était complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens.

Tel était le droit électoral en matière politique, au moment de la Révolution du 24 février 1848.

X

Système actuel de 1848, 1851-1852, 1871 *et* 1875. Suffrage direct et universel.

Manifestement inspiré par la Constitution non appliquée de 1793, un décret, rendu par le gouvernement provisoire de la République, le 5 mars 1848, proclama le suffrage direct et universel : « Sont électeurs, disait cet acte, tous les Français âgés de vingt et un ans, *résidant dans la commune depuis six mois*, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques. Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques. » L'Assemblée nationale constituante fut composée — à raison d'un député par 40,000 habitants — de 900 représentants du peuple, élus au scrutin de liste. Le département de la Seine comptait 34 représentants; les Hautes-Alpes, le département le moins peuplé, 3 seulement. La Constitution du 4 novembre suivant édicta les mêmes dispositions, mais en réduisant à 750 (sauf pour les assemblées appelées à réviser la Constitution) le nombre des représentants du peuple, destinés à siéger dans une assemblée unique, permanente, élue pour trois ans, et se renouvelant intégralement. Ce fut sous ce régime électoral (maintenu ensuite par la loi organique du 15 mars 1849) que, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte fut élu président de la République par 5,472,540 voix, sur 7,395,685 votants.

Cependant la loi du 31 mai 1850, émanée de l'Assemblée législative élue le 13 mai 1849, apporta temporairement de graves amoindrissements à l'exercice de l'électorat. Il ne devait plus appartenir qu'aux Français âgés de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, *ayant leur domicile dans la commune ou dans le canton depuis trois ans au moins*. Le domicile électoral était constaté : 1° par l'inscription au rôle de la taxe personnelle, ou par l'inscription personnelle au rôle de la prestation en nature pour les chemins vicinaux; 2° par la déclaration des pères ou mères, beaux-pères ou belles-mères, ou autres ascendants domiciliés depuis trois ans, en ce qui concernait les fils, gendres, petits-fils et autres descendants majeurs vivant dans la maison paternelle, et non portés, par application de l'article 12 de la loi (de finances) du 21 avril 1832, au rôle de la contribution personnelle; 3° par la déclaration des maîtres ou patrons, en ce qui concernait les majeurs servant ou travaillant habituellement chez eux, lorsque ces majeurs demeuraient dans la même maison que leurs maîtres ou patrons, ou dans les bâtiments d'exploitation. D'ailleurs, les fonctionnaires publics et les ministres en exercice des cultes reconnus par l'État

étaient inscrits sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils remplissaient leurs fonctions, quelle que fût la durée de leur domicile dans cette commune. Les membres de l'Assemblée nationale pouvaient requérir leur inscription sur la liste électorale du lieu où siégeait cette assemblée. Enfin, les militaires, présents sous les drapeaux des armées de terre et de mer, étaient inscrits sur la liste électorale de la commune où ils avaient satisfait à l'appel. Ainsi la loi dont il s'agit, si grandement et si sagement restrictive du vote populaire, se bornait à en exclure les nomades sans consistance et sans aveu, ces instruments, toujours redoutables entre les mains des factieux, de la subversion et du désordre. Mais, sans avoir donné naissance à aucune Assemblée, la loi du 31 mai 1850 fut violemment abrogée, le 2 décembre 1851, à la première heure du coup d'État, par le décret du Président de la République qui déclara l'Assemblée nationale dissoute, rétablit le suffrage universel, et convoqua le peuple français dans ses comices. Cet appel fut répondu par un plébiscite favorable les 20-21 du même mois, — le recensement des votes, émis selon la loi du 15 mars 1849, ayant indiqué le résultat suivant : — oui, 7,481,231 ; — non, 647,292 ; — bulletins nuls, 37,107. La Constitution, du 14 janvier et le décret organique du 2 janvier 1852, qui instituèrent — à raison d'un député par 35,000 électeurs, — un corps législatif de 261 membres, nommés pour six ans dans autant de circonscriptions électorales, admirent comme électeurs, ainsi qu'en 1848, *tous les Français âgés de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, et habitant dans la commune depuis six mois au moins.* Or l'article 13 du décret susdaté est resté en vigueur. Le nombre des députés a été élevé à 267 en 1857, à 283 en 1863, à 292 en 1869.

En résumé, la composition du corps électoral politique n'a pas varié depuis trente-huit ans ; c'est de sa mise en action que procédèrent toutes les Assemblées nommées du 23 avril 1848 au 4 octobre 1885 ; — de même, et nous les ajoutons pour mémoire à ceux mentionnés plus haut : 1° le plébiscite des 21-22 novembre 1852, ratifiant le sénatus-consulte, du 7 de ce mois, qui avait rétabli l'empire (bulletins affirmatifs, 7,824,189 ; — négatifs, 253,145 ; — nuls, 63,326) ; 2° le plébiscite du 8 mai 1870, approuvant les réformes opérées depuis 1860 dans la Constitution de 1852 (oui, 7,350,142 ; — non, 1,538,525 ; — bulletins nuls, 112,975). Non seulement l'Assemblée nationale de 753 membres, élue en

février 1871, n'apporta aucune restriction au droit de vote; mais encore le maintien du suffrage universel, formellement inscrit dans la loi organique du 30 novembre 1875, sur l'élection des députés, n'a été infirmé par aucune disposition nouvelle. Depuis les lois constitutionnelles de 1875, les députés sont nommés pour quatre ans; leur nombre, fixé d'abord à 533, a été porté à 557 en 1881, à 584 en 1885.

XI

Est-ce à dire que pour le gouvernement des nations, le suffrage direct et universel soit le *nec plus ultra* des conceptions humanitaires, et la loi du nombre la meilleure des lois? N'est-ce pas au contraire trop souvent la submersion de l'élite intellectuelle dans ces masses, tantôt déchaînées tantôt serviles, toujours ignorantes et passionnées, l'oppression du droit par la force, le triomphe de la brigue, la domination des médiocrités turbulentes et des déclassés de tous les rangs? Mais serait-il possible de ravir cette conquête à la démocratie débordante, au peuple souverain, ce tyran plus farouche et plus adulé que César triomphant? Il est permis d'en douter, lorsque l'on considère la politique comme l'organisation des choses praticables, l'*ordo agibilium* de saint Thomas. Problème redoutable, et qui réclame une prompte solution si la société ne veut pas périr!

Tenter de reprendre au peuple, même partiellement, ce que l'on appelle depuis longtemps son droit imprescriptible, ne conduirait qu'à l'insuccès; — exiger, par exemple, pour l'exercice de l'électorat, un âge plus élevé que vingt et un ans, un domicile d'un an ou deux, au lieu d'une résidence de six mois dans la commune, le paiement d'une contribution directe. La combinaison proposée ici est tout autre; sans que rien fût enlevé à personne, un grand nombre recevrait plus qu'aujourd'hui. La famille étant sans conteste le fondement de la stabilité des États, nous ferions à ses représentants et à ses chefs, particulièrement intéressés à la conservation sociale, une part plus large qu'au célibataire. Combien la dignité d'époux et de père n'accroît-elle point, pour ceux qui en sont revêtus, les charges publiques et privées! Les deux termes étant corrélatifs, la justice prescrit de compenser plus de devoirs par plus de droits. Dans toutes les élections municipales, départementales et politiques, un bulletin de vote serait attribué au célibataire, deux à l'homme marié ou veuf, trois au père de famille.

Rappelons par analogie (voir *supra*, le paragraphe 6, *in fine)* que l'article 83 de la Constitution du 5 fructidor an III, œuvre de la Convention nationale, exigeait, pour l'éligibilité au Conseil des Anciens, la condition *d'homme marié ou veuf.*

Le système présenté se défend de lui-même aussi bien par son extrême simplicité que par son idée dominante : l'importance de la famille et la faveur qui lui est due. Pour qu'il ne soit pas traité d'utopie, et le rendre vraiment pratique, nous le formulons en trois articles :

Loi électorale (Projet).

Article 1er. Dans toutes les élections municipales, départementales et politiques, un bulletin de vote est attribué au célibataire, deux appartiennent à l'homme marié, trois au père de famille.

Art. 2. Le droit ainsi établi demeure acquis, soit aux veufs, soit aux pères dont les enfants légitimes sont décédés.

Art. 3. Les listes électorales mentionnent, pour chaque électeur, les qualités sus-énoncées, sur la production faite par les intéressés, — alors que les actes utiles n'ont pas été dressés dans la commune où ils résident, — d'extraits d'actes de l'état civil, délivrés à cet effet, sur papier libre et sans frais, par les fonctionnaires compétents.

XII

Ce ne serait point assez de posséder un corps électoral offrant à l'ordre public des garanties suffisantes de maturité, de modération et de gravité. Encore faudra-t-il que le choix des mandataires par les mandants puisse être libre et éclairé. Or, ces conditions essentielles font défaut dans le scrutin de liste admis par la loi du 8 juin 1885, mode déjà usité, depuis l'intronisation du suffrage universel, en 1848, 1849 et 1871, pour la nomination de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et de l'Assemblée nationale. Le scrutin individuel, ou uninominal, a présidé, au contraire, en 1852, 1857, 1863 et 1869, à l'élection du Corps législatif; en 1876, 1877 et 1881, à l'élection de la Chambre des députés.

Aux dernières élections (octobre 1885), chaque électeur a dû désigner dans la Seine 38 candidats, 20 dans le Nord, 12 dans le Pas-de-Calais et la Seine-Inférieure, 11 dans la Gironde et le Rhône, 10 dans le Finistère, 9 dans 8 départements, 8 dans 7 autres, 7 dans 6, 6 dans 18, 5 dans 19, 4 dans 16, 3 dans 5, 2 dans le

Haut-Rhin; — au total : 568 députés pour nos 87 départements, — les 16 autres appartenant : 6 à l'Algérie, 10 aux Colonies. D'après ces chiffres, 46 départements, comprenant 392 députés, en comptent chacun plus de cinq.

Assurément, le scrutin uninominal abonde en inconvénients qui doivent, à notre avis, le faire résolument écarter. Peu favorable à l'équitable représentation des minorités, laissant une part excessive aux influences purement locales, il reste impuissant devant la pression gouvernementale et administrative. Le député d'une circonscription est trop intéressé à courtiser le pouvoir central. Enfin une dépendance réciproque trop étroite, résultant sans cesse de mutuels services, rattache dans ce régime l'électeur à l'élu.

Mais évitons de courir aux extrêmes, maladie toujours française : « Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire. »

S'il n'est pas exposé aux mêmes périls que le *vote uninominal*, le scrutin par département, *portant sur beaucoup de noms*, présente un obstacle presque invincible au choix personnel et raisonné par l'électeur des députés à élire. Il faut donc le régler et le contenir en de justes bornes. L'électorat ne doit pas être un jeu puéril, mais une fonction véritable. Comment un homme illettré, lettré même, pourrait-il composer avec indépendance et sciemment une liste de si nombreux candidats? Prenons pour exemples les 7 départements les plus populeux de France : en 1848, 1849, 1871 et 1885, la Seine a compté 34, 28, 43 et 38 représentants, — le Nord, 28, 24, 28 et 20, — le Pas-de-Calais, 17, 15, 15 et 12, — la Seine-Inférieure, 19, 16, 16 et 12, — la Gironde, 15, 13, 14 et 11, — le Rhône, 14, 11, 13 et 11, — le Finistère, 15, 13, 13 et 10. Arbitrairement improvisés par eux-mêmes, ou par un groupe minime de citoyens, des comités sans délégation sérieuse venant interposer leur omnipotence entre les électeurs et les candidats, font en réalité toute la besogne; c'est alors, par suite d'une intolérable usurpation, le suffrage à deux degrés, sans la réglementation et les garanties qu'il peut comporter. Que dirait le bon sens révolté, en voyant un particulier abandonner à des étrangers et des inconnus la gestion de ses affaires? Subjugués par une inévitable contrainte, ainsi procèdent actuellement, qu'ils y consentent ou non, les électeurs politiques. Chacun d'entre eux sans doute peut connaître autour de lui 3, 4 ou 5 personnes dignes de sa confiance et de son estime; pour en désigner davantage, il agira le

plus fréquemment sous une impulsion extérieure, au hasard et les yeux fermés. Ces vérités d'évidence, sur lesquelles il serait superflu d'insister, nous ont dicté le projet de loi suivant :

Loi sur l'élection des députés (Proposition).

Art. 1er. Les députés des départements de l'Algérie et des Colonies, dont le nombre demeure conforme au tableau annexé à la loi du 8 juin 1885, sont élus au scrutin de liste.

Art. 2. Les 41 départements, comptant de 2 à 5 députés au plus, ne forment qu'une circonscription de vote. Il en est de même pour les provinces Algériennes et le territoire des Colonies.

Art. 3. Les 46 départements, comptant plus de 5 députés, sont divisés en plusieurs circonscriptions électorales, savoir : les 40 départements, comprenant de 6 à 10 députés, en deux circonscriptions, les 4 départements, comprenant 11 et 12 députés, en 3 circonscriptions. Le département du Nord, comprenant 20 députés, en 4 circonscriptions égales, et le département de la Seine, où leur nombre est de 38, en 8 circonscriptions, dont 6 nommant 5 députés, les deux autres 4 députés chacune.

Art. 4. Les Conseils généraux des départements, mentionnés dans l'article précédent, feront, dans leur prochaine session, la division des circonscriptions électorales.

Art. 5. Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles édictées par la présente loi.

Cette illusion, d'ailleurs, n'est point la nôtre que, de telles réformes fussent-elles opérées, tout serait pour le mieux dans le meilleur des régimes politiques. Dès le monde naissant, dit Bossuet, parlant du crime de Caïn, *la vertu commence à être persécutée par le vice.* En tout temps, malheur aux vaincus, guerre aux Abel ! Le spectacle d'une époque, où les ravages de l'impiété, même de l'athéisme, sont incessants, semble de nature à faire désespérer de l'avenir. Selon l'expression de Mirabeau : « Dieu n'est pas moins nécessaire aux hommes que la liberté » ; salutaire maxime reniée avec mépris par les fortes têtes de la troisième République, mais dont le respect seul préserverait la France de la décadence et de la ruine. Cependant puisse chacun de nous travailler sans découragement, dans la mesure de ses forces, au relèvement de la France !

Er. Perrot de Chezelles

LA SERBIE ET LES SERBES [1]

Les chefs Serviens se disputent la principauté. Un oracle les avertit que Marko (Marko est l'éternelle incarnation de l'héroïsme serbe), fils de l'un d'eux, est l'intermédiaire choisi par le ciel, pour désigner à qui appartiendra la suprématie. Marko se dispose à partir pour la plaine où se tiennent les grandes assemblées électives, les *sckouptchinas*, sorte de Champs de Mai de nos rois francs consultant leurs leudes.

Euphrosine, la mère, qui aimait son fils autant que celui-ci aimait la vérité, lui parla en ces termes :

« Fils chéri et unique, par les soins que j'ai pris de ton enfance, ne va pas rendre un faux témoignage, ni en faveur de ton père, ni pour complaire à l'un de tes oncles; prononce, comme Dieu le veut, selon la vérité : songe au salut de ton âme; mieux vaut faire le sacrifice de ta vie, que de souiller ta conscience d'un tel péché. »

Marko obéit aux ordres de sa mère, à sa conscience, et, résistant aux sollicitations des uns, aux menaces des autres, étouffant les conseils de l'intérêt, la voix du sang, il désigne celui qu'il croit devoir désigner. Père et oncles, qui ont tous compté sur lui, chacun dans son for intérieur, hurlent de rage en voyant leurs calculs égoïstes détrompés par la noble attitude du jeune Marko. « Il dit, et le roi Woukaschin, donnant tous les signes d'une violente colère, tira son glaive à la poignée d'or et il s'apprêtait à frapper son fils. Marko fuit devant le prince irrité; car il sied mal à un fils de braver le courroux paternel; et devant Dieu une telle lutte serait impie. Il fuit donc, le noble Marko, et tourne rapidement autour de l'église, toujours poursuivi par Woukaschin. Déjà le roi allait l'atteindre,

(1) Voir la *Revue* du Monde catholique, 15 mars 1886.

lorsqu'une voix qui venait de l'église lui cria : « Réfugie-toi dans le sanctuaire, où tu périras victime de ton amour pour la vérité. » Les portes du temple s'ouvrirent et se refermèrent aussitôt sur lui. Woukaschin, en ce moment, levait le bras pour le frapper, mais le fer n'atteignit que la porte, et des gouttes de sang en découlèrent. A cette vue, le roi sentit un vif repentir : « Malheur à moi! ô Dieu vivant! s'écria-t-il, malheur à moi! J'ai immolé de ma main mon propre enfant! — « Roi Woukaschin, reprit la voix qui sortait de l'église, ce n'est point ton fils que tu as blessé, mais un ange de Dieu. » Alors, dans sa colère, le prince maudit Marko : « Puisses-tu, fils ingrat, être anéanti par le courroux céleste! Puisses-tu n'avoir ni postérité, ni tombeau et n'exhaler ton âme qu'après avoir servi l'ennemi de notre foi, le sultan des Turcs! » Mais Urosch, le jeune tsar, bénit celui que son père venait de maudire : « Que Dieu te protège, ô Marko! Puisses-tu briller par ta sagesse dans les conseils des chefs! Que ton glaive sème la mort dans la mêlée et que le renom de ta gloire dure aussi longtemps que le soleil et la lune resplendiront dans la voûte du ciel! » Il dit, et les vœux du jeune tsar eurent leur accomplissement dans l'avenir. —

Marko, qui reparaît dans la plupart des épopées serbes, est une figure moitié historique, moitié fantastique, taillée sur le modèle des héros de la chevalerie, type résumé de toutes les noblesses, de toutes les bravoures; Cid espagnol, Roland franc, Tamerlan tartare, chanté comme eux, escorté comme eux d'un cortège de créations mythologiques, rayonnant au milieu d'une auréole de faits merveilleux, guidé par la céleste apothéose, par la main invisible des fées, les *vilas*, sœurs des héros, au lieu de l'être par la main des nobles dames, l'écharpe des damoiselles où l'œil de velours des odalisques. Marko a nécessairement un cheval merveilleux, un cheval que l'on ne peut faire reculer en le tirant par la queue, ce qui est le *nec-plus-ultra* de la valeur chez un cheval, d'après les Arabes, il le garde cent soixante ans. — Mais voilà qu'un jour, le cheval se prend à trembler. « Oh! mon brave compagnon, lui dit Marko, nous avons vécu ensemble bien longtemps et jamais je ne t'ai vu broncher, maintenant tu bronches, maintenant tu pleures. Par le ciel, nous allons sans doute mourir. » Une *vila* confirme ce pressentiment. Alors le héros dit adieu à sa chère Serbie, à ce beau pays où il n'a vécu que trois cents ans. Puis, il tire son sabre et abat d'un seul coup la tête de son cheval, afin qu'il ne tombe point au pouvoir des Turcs, afin que

les Turcs ne l'emploient point à porter d'ignobles fardeaux. Puis, il brise son sabre en sept morceaux et, du haut d'une montagne, lance sa redoutable massue dans les flots de la mer. Ensuite il fait son testament. Il lègue une bourse d'or à celui qui prendra soin de l'ensevelir; une seconde aux églises, une troisième aux infirmes et aux aveugles, pour qu'ils aillent de maison en maison dire les hauts faits de Marko. Son testament achevé, le héros s'étend sur le sol, tire un bonnet de zibeline sur ses yeux et s'endort du dernier sommeil. Mais, pendant huit jours, ceux qui passaient sur le lieu où il était mort, le regardaient avec crainte et, le croyant assoupi, faisaient un détour pour ne pas le troubler dans son repos. D'autres disent que peut-être il n'est pas mort, mais qu'il sommeille au fond d'une grotte, et qu'un jour il sortira de là, sa massue à la main, pour défendre la Serbie. —

Comme tout est grand, comme chaque mot porte dans ces récits épiques! Quelle figure chevaleresque que ce Marko! Trouvez-moi, ailleurs, une mère comparable à sa mère Euphrosine; n'a-t-elle pas, réunies dans son âme, les âmes des Véturie, des Lucrèce, des Blanche de Bourbon? L'honneur d'abord, les honneurs après; l'honneur d'abord, le repos, la gloire, le bonheur de son mari, de ses frères, de son fils après. Quel tableau achevé des perfidies cruelles, des abîmes d'égoïsme, des surprenantes et illogiques variations du pauvre cœur humain, en quelques lignes, que cette dispute sanglante entre Marko et le roi Woukaschin, son père. C'est un drame complet avec ses hésitations, ses luttes, sa récompense, où le comble de la fureur se traduit par le souhait antipatriotique de voir le héros passer au service des Turcs oppresseurs et infidèles.

Une plaine et un champ de bataille ont vu la fin de la grandeur et de la liberté serbes dans les temps anciens; l'imagination populaire en a été frappée pour toujours, le sentiment national y rapportera désormais tous ses chants, y fera mourir ses héros de toutes les époques. Cette époque fatale servira de date aux Serbes, comme l'hégire de Mahomet aux musulmans. Quand on leur raconte une histoire, ils demandent aussitôt pour fixer leurs idées : « Était-ce avant ou après la bataille? » Il n'est pas besoin de demander de quelle bataille il s'agit. Chacun se souvient de cette journée du 15 juin 1389, dont les Serbes ont l'unique souci d'entourer la défaite et la chute d'ingénieuses fictions pour rendre le deuil moins amer et la consolation possible.

— Les épouses attendent le résultat de la bataille décisive contre les Turcs.

« Le lendemain, l'aube blanchissait à peine le fond des collines, lorsque deux corbeaux noirs traversèrent rapidement les airs. Ils arrivent de la plaine d'Amsel et viennent s'abattre sur la tour de la blanche résidence du noble tsar. L'un de ces messagers dit à l'autre : « N'est-ce point ici la demeure de Lazare, et ces tours sont-elles « habitées? » Aucune voix ne répondit, mais la tsarine les avait entendus : « Noirs corbeaux, leur dit-elle, Dieu bénisse votre « message! D'où venez-vous? Serait-ce du champ de bataille? Là deux « armées puissantes se sont heurtées. Dites laquelle des deux est « restée victorieuse? » Et les porteurs des présages lui répondirent : « Militza, noble tsarine! Nous étions ce matin dans les champs « d'Amsel; là, s'est livré une grande bataille, et des deux côtés les « chefs ont succombé. Peu de Turcs ont survécu; mais tous les « Serbes qui respirent encore sont sanglants et couverts de mor- « telles blessures. »

Voici maintenant l'amour dans l'épopée.

« Non jamais, depuis que le monde est sorti de la main du Dieu créateur, on n'avait vu de beauté plus merveilleuse que celle de Rosanda, la sœur du voïvode Léka; puisse sa beauté ne pas lui être fatale! Ni les Turcs ni les chrétiens n'avaient encore rien contemplé de si parfait. Les musulmanes au teint éblouissant, les gracieuses valaques, les femmes latines à la taille svelte, ne pouvaient être comparées à Rosanda. Jusqu'à l'âge de quinze ans, la vierge avait été élevée dans une retraite profonde; une tour était sa demeure, et elle n'en sortait ni le jour ni la nuit. »

Marko doit évidemment apparaître, lui seul est digne d'une beauté pareille mais remarquez auparavant, quel sens judicieux est mêlé aux exagérations poétiques. « Puisse sa beauté ne pas lui être fatale! » En une ligne, un horizon immense est ouvert sur la vanité, la fragilité, le malheur même, de la beauté charnelle. Ce même esprit austère, vertueux, sage, se retrouve partout dans la poésie serbe.

— Marko, voulant se marier, va chercher deux de ses amis, les équipe, les habille aussi richement qu'il l'est lui-même et, toujours généreux, magnifique, il ne veut pas s'imposer à Rosanda; ce qu'il désire, c'est la lutte; qu'elle choisisse entre rivaux également braves, jeunes, riches, beaux. Rosanda se montre intraitable; son idéal est

encore plus haut. C'est en vain que son frère l'adjure, son frère, c'est-à-dire en Serbie, quelque chose de plus cher au cœur d'une femme que père, mère, amis, amant : « Sœur bien-aimée, choisis entre ces trois voïvodes, et nomme celui que tu préfères. Si le courage l'emporte à tes yeux sur tout autre mérite, si tu fais cas d'un héros dont la gloire est attestée par vingt combats, choisis Marko et suis-le dans sa blanche demeure (on voit par la répétition de blanc palais, blanche demeure, blanche tour, dans les poésies serbes, que la chaux joue un grand rôle dans l'ornementation des maisons comme dans toutes les contrées où a passé l'islam, qui blanchit liturgiquement ses mosquées plusieurs fois par an), ton orgueil peut s'applaudir d'une telle alliance. Si la beauté dans un guerrier te séduit davantage, Milosch n'a point son égal pour la vigueur et la mâle expression de ses traits; prends avec ce guerrier la route d'Amsel, et les vierges envieront ton sort. Enfin, si la grâce et l'élégance ont plus de charmes pour toi, accompagne Rélia dans Novi-Bazar, sa patrie : un tel parti peut satisfaire ton orgueil. »

Mais la moquerie monte en flots amers aux lèvres de la belle Rosanda, dont les flèches du dieu n'ont pas encore effleuré le cœur, elle se révolte du choix qu'on lui impose, prétend prendre un époux, où et quand bon lui semblera. Elle préfère attendre dans sa tour que sa chevelure grisonne sur ses tempes, plutôt que de s'entendre appeler l'épouse de Marko. Marko? Le valet des Turcs, un homme qui n'aura point d'inscription sur sa tombe, dont le peuple ne chantera pas les hauts faits à ses funérailles. La prend-on vraiment pour une cavale de lui proposer Milosch, cet étalon beau et fort, qui est sans doute le fils d'une jument arabe? Et Rélia, quels ancêtres a-t-il? Il est badin, enjoué, qu'y a-t-il d'étonnant à cela; n'est-il pas le bâtard de quelque baladine ou d'une gitane, qui l'a laissé une nuit sur le pavé de Novi-Bazar?

Cependant Marko, repoussé et meurtrier, car il crève les yeux et coupe la langue de la belle Rosanda, continue la série de ses exploits. Le récit de sa lutte avec le géant albanais Moussa, sorte de Goliath, pour lequel il sera un autre David, est digne des plus beaux morceaux de ce genre. Le sultan des Turcs donne à Marko, qui est à son service, vins, spiritueux, chairs succulentes; comme on le faisait pour les chevaliers francs, on le trempe dans un bain aromatique; il fait forger, par l'armurier qui a doté Moussa d'un glaive fameux, une arme semblable, et lui tranche le bras, pour arrêter à

lui cette fabrication. Puis il court, il cherche, et il rencontre le terrible Arnaute, qui désole les côtes de la mer.

Un matin qu'il chevauchait, aux premières lueurs de l'aurore, dans les gorges étroites de la montagne, il aperçoit l'Albanais. Les jambes croisées sur son coursier noir, Moussa s'amusait à lancer sa massue dans les airs, et à la recevoir avant qu'elle ne touchât le sol. Lorsqu'il fut près du brigand, il lui parla ainsi : « Cède-moi le passage, Moussa, ou force-moi à te le céder! — Passe ton chemin, Marko! répondit l'Arnaute, et garde-toi de me provoquer! Tu ferais mieux de mettre pied à terre et de venir vider avec moi cette coupe, où pétille une liqueur vermeille; mais Moussa ne se dérangera pas de son chemin pour Marko. Si une reine t'a enfanté dans un palais, sur des coussins moelleux, poursuivit l'Arnaute, si tu as été reçu dans des langes de soie et nourri de lait et de miel, une forte Albanaise m'a mis au monde sur une pierre nue, au milieu de ses brebis; elle a lié mes langes grossiers avec les ronces de la forêt, et la farine de l'avoine a été ma première nourriture. Mais ma mère m'a fait jurer de ne céder le pas à personne. » A peine le héros eut-il entendu ces paroles, qu'il fit voler vers l'Arnaute sa lance de bataille. Moussa reçut le coup sur sa massue, et le trait repoussé alla tomber loin du but. A son tour, il brandit sa lance pour en frapper son adversaire; mais l'arme rencontra la massue du Serbe et vola en trois morceaux; tous deux alors tirèrent leur sabre et s'attaquèrent avec fureur. Déjà le fer de Marko s'est brisé; déjà la lance de Moussa s'est détachée de la poignée; c'est avec la massue qu'ils combattent; dans leurs mains, les armes solides semblent avoir des ailes, dont les plumes se touchent, et dont les débris jonchent la plaine verdoyante. Enfin ils s'élancent de leurs coursiers et se saisissent corps à corps. La victoire est douteuse, et leurs forces semblent égales. La lutte avait commencé avec l'aurore, et le soleil atteignait la moitié de sa course; une blanche écume baigne les membres de l'Albanais; une écume blanche et sanglante couvre le corps de Marko. Le Serbe voit que son adversaire semble fléchir; il le presse, mais il ne peut parvenir à l'ébranler. Épuisé par cet effort, il plie à son tour. Moussa réunit toutes ses forces, l'entraîne et tombe lui-même sur le héros terrassé. Le Serbe poussa un douloureux gémissement : « O ma sœur d'adoption, Vila de la verte forêt! s'écria-t-il, où es-tu? As-tu oublié tes promesses? Ne m'as-tu pas solennellement juré de me secourir au moment du

péril? » Une voix qui descendit des nues, celle de la Vila, répondit : « Insensé! ne t'avais-je pas prévenu? Pourquoi livrer un combat le saint jour du dimanche? Certes, il serait déloyal de nous mettre deux contre un; mais qu'as-tu fait de la gaîne de ton poignard? » Dans ce moment, Moussa regardait sur le ciel pour voir d'où venait la voix. Marko tira doucement le fer de son fourreau et le plongea si profondément dans le flanc de l'Albanais, que la pointe en sortit par la gorge. Marko pleure sur la mort du géant, dont une triple rangée de côtes protège les trois cœurs. « Que Dieu me le pardonne, s'écria-t-il, le vaincu l'emportait sur le vainqueur. » Il prend la tête et va la jeter dans la Blanche Stamboul, aux pieds du sultan, qui tressaille encore à cette vue. —

J'ai dit plus haut combien hospitalière, ainsi que le sont du reste toutes les races nomades, était la famille serbe. Une légende à la fois admirable et terrible peint en quelques mots cette fidélité des Slaves à la vertu d'hospitalité, la charité envers le prochain, l'étranger; elle rappelle un peu le sacrifice d'Abraham. « Le jour tombe, la lune brille sur les plaines de neige. L'étranger entre dans la demeure du pauvre Lazare. « Sois le bienvenu », lui dit Lazare; puis, se tournant vers sa femme : « Luibitza, allume le fagot, et « prépare le souper. » Luibitza répond : « La forêt est large; le fagot « pétille et flamboie dans l'âtre; mais où est le souper? N'avons-nous « pas jeûné depuis deux jours? » La honte et la confusion saisissent le cœur du pauvre Lazare. « Es-tu Serbe? dit l'étranger, et n'as-tu « rien à donner à ton hôte? » Le pauvre Lazare ouvre l'armoire, monte au grenier, et ne découvre rien, pas un morceau de pain, pas un fruit. La honte et la confusion saisissent son cœur. « Voici « de la nourriture et de la chair fraîche », dit l'étranger, en posant la main sur la tête de Janko, l'enfant aux cheveux bouclés. Luibitza, le voyant, jette un cri et tombe sur le sol. « Jamais, s'écrie Lazare, « jamais il ne sera dit qu'un Serbe a manqué aux devoirs de l'hos- « pitalité. » A ces mots, saisissant une hache, il égorge Janko comme un agneau. Oh! qui pourra décrire le souper de l'étranger! Lazare s'endort; et, vers minuit, il entend l'étranger qui l'appelle et lui dit : « Lève-toi, Lazare, je suis le Seigneur ton Dieu. L'hos- « pitalité serbe est restée sans tache. Ton fils est ressuscité, et « l'abondance est dans ta maison. » Vivent longtemps le riche Lazare, la belle Luibitza et Janko aux cheveux bouclés! »

Ce qui domine, en résumé, dans les *pesmas*, c'est le patriotisme;

le patriotisme a inspiré ces chants héroïques; le patriotisme les a rendus chers à toute la nation. Pendant des siècles, ils ont consolé et fait patienter, dans la défaite et sous le joug, ces guerriers fiers et avides de liberté, qui sont les Serbes. Marko, dans lequel ils reconnaissaient leurs qualités et leurs défauts, Marko était attendu pour le jour de la victoire et de l'indépendance.

A côté des chants héroïques des *pesmas*, que les hommes déclament en s'accompagnant de la *guzla*, il y a des poésies domestiques ou féminines, plus mélodieuses, plus tendres que les premières, et qui sortent du cœur et des lèvres des jeunes filles et des femmes qui les chantent. Rien, dans les poésies de quelque autre peuple que ce soit, ne peut égaler la suavité, la douceur, l'énergie, la chasteté, le mysticisme, des poésies serbes! On y sent passer le souffle du vent venu au travers des pins odorants, tressaillir l'âme triste des hivers neigeux. L'amour du Nord, rêveur, chaste et doux, mais éternel et caché, y languit et y meurt, dans d'inénarrables tristesses; comme aussi, parfois, le sang des veines bouillonne, le soleil d'Orient frappe les cerveaux, la passion se manifeste, contenue et sans éclats toujours, mais ardente, durable, dans ses affections et dans ses haines.

« Hier soir, des torrents de pluie tombaient des nues; le souffle de la nuit couvrit la terre de givre. Je sortis pour aller trouver celui que j'aime : mais, sur la prairie solitaire, je ne vis que son dolman, son écharpe et, près de sa harpe d'argent, une pomme verte. Alors je me suis dit : Si j'emportais son dolman... Mais peut-être aura-t-il froid; l'écharpe, c'est moi-même qui la lui ai donnée; la harpe est un présent de mon frère... j'imprimerai mes dents dans cette pomme verte, il apprendra ainsi que je suis venue. »

L'union libre, c'est-à-dire du consentement raisonné des deux parties sans l'intervention d'aucune autorité pour sa formation, quitte à ce que la bénédiction religieuse vienne la sanctionner, est dans les mœurs slaves.

« Oh! je voudrais demander ta main, mais ton père ne veut pas de moi pour son gendre, à moi seul je ne puis t'enlever! Écoute mes prières, viens à moi, je t'en supplie. — Bel ami! il est inutile de demander ma main à mon père; mon père te la refusera. Ne tâche pas non plus de m'enlever, car tu périrais, mon bien-aimé. J'ai neuf frères et de nombreux cousins; quand ils montent sur leurs chevaux noirs, leurs tranchantes épées à la main, ils sont terribles

à voir. Je ne veux pas que tu meures en les combattant, et si tu prenais la fuite, jamais je ne t'écouterais plus. Je t'aime! appelle-moi, je viendrai de moi-même me jeter dans tes bras. »

Avez-vous jamais lu quelque chose de pareil à cette poésie de *la Jeune Fille indécise?* Quel tableau mélancolique et tendre; l'aube, la plaine givreuse, l'absence du bien-aimé. Je ne veux pas qu'il ait froid, mon chéri; que cela serait vilain de lui reprendre ce que je lui ai donné; je suis trop de mon pays, fille serbe, j'aime trop mon frère pour toucher à la harpe que son affection pour moi lui a fait offrir au fiancé de mon âme. Mais il aime mon haleine pure d'enfant, mes lèvres rouges, oh! je mordrai dans cette pomme aigre et puisse sa saveur le faire frissonner quand il goûtera à la trace de mes baisers de fiancée. Chère âme, aimante fillette de l'idéal serbe, tu es aussi l'ange des rêves de la vieille humanité, bienheureux le futur époux auquel tu laisses la pomme verte sur la plaine givreuse! Et dans *l'Union libre*, quelle connaissance du cœur de la femme avec l'éloge vaniteux qu'elle fait des siens, avec son aveu du mépris pour le cas où le bel ami finirait, avec la grâce subtile dont elle conseille l'expédient risqué qui peut dénouer la situation.

Voici la *Mort d'un Frère*. « Le soleil se cachait derrière les montagnes, et les guerriers, de retour d'une longue expédition, abordèrent au rivage de la mer. Palpitante d'espoir, la jeune épouse de Georges accourt, mais, parmi les guerriers, elle cherche en vain ceux qui font sa joie, le noble Georges, le Djéver et son frère chéri. En mémoire de Georges, elle coupe sa chevelure; pour honorer le Djéver, elle meurtrit son visage; mais, à force de pleurer son frère, elle perd l'usage de ses yeux. Et, avec le temps, ses cheveux recommencèrent à croître, les blessures de son visage s'effacèrent; ses yeux seuls ne guérirent pas. » Amour, conjugal pour Georges, au souvenir duquel elle offre sa plus belle parure, patriotique pour le Djéver qu'elle honore à la façon des pleureuses antiques par des meurtrissures temporaires, fraternel comme on le comprend en Serbie pour son frère dont la perte lui coûte le plus précieux des sens, la vue. Quelle image touchante et forte d'une douleur sans consolation sur terre que ces yeux morts d'avoir trop pleuré! Souvenez-vous maintenant de *la Fiancée du Timbalier des Odes et Ballades*, et aussi de cette prisonnière d'Alexandre le Grand, qui entre père, époux, fils et frère à délivrer, choisissait le dernier, et comparez avec la poésie serbe. Dans le même esprit : *La Mère, la*

Sœur, l'Épouse. « Entraîné dans la chute de sa terrasse, Ivan s'était fracturé le bras droit; la *Vila* se chargea de le guérir; mais elle y mit trois conditions : la mère du blessé devait sacrifier une de ses mains, la sœur couper sa belle chevelure, et sa jeune épouse livrer à la nymphe de la verte forêt son collier de perles. La mère et la sœur consentirent sans regret à ce que désirait la *Vila;* mais l'épouse ne voulut pas donner sa parure de perles, alléguant que c'était un présent de son frère. Irritée de ce refus, la *Vila* répandit sur la blessure du jeune Ivan le suc d'une plante vénéneuse, dont l'effet était subit et mortel. Alors les coucous firent retentir l'air de leurs plaintes; deux gémissaient le jour et la nuit, tandis qu'un troisième ne se lamentait que par intervalles. Les deux premiers pleuraient pour la mère et la sœur d'Ivan, le troisième pour la jeune épouse. » Que de philosophie cachée sous les apparences d'un humble et simple récit! Une autre « Konda venait d'expirer... Konda, le fils unique de sa mère! Dans son désespoir, elle ne veut point que ses restes chéris reposent loin de sa demeure; on creuse une fosse dans le jardin verdoyant, sous des orangers aux fruits d'or. C'est là que, chaque matin, la mère éplorée vient s'entretenir avec celui qui n'est plus. « O mon fils, la terre te pèse-t-elle? N'es-tu pas à l'étroit dans ton cercueil d'érable? » Et une voix faible et plaintive répond : « Ce n'est pas la terre qui me pèse, ce n'est point mon cercueil d'érable; le poids qui m'oppresse, c'est la douleur de ma bien-aimée : quand elle soupire, mon âme est triste dans le ciel... Juge du mal que me ferait son parjure! » Égoïsme maternel, simplicité rustique et dans le choix de la sépulture et dans ces inquiétudes qui rappellent le petit lit de l'enfant, éternelle folie qui fait aimer qui vous oublie et délaisser qui vous adore, berceau, jeunesse, famille, amour, se combattent et se marient dans ce cadre étroit, sombre et brillant. Voici la plus délicieuse des chansons à boire pour une fête de famille : « Trois oiseaux ont pris leur vol à travers les airs, et dans son bec chacun tient un cadeau précieux : le premier, un grain de blé; le second, une grappe de vigne; et le troisième, la joie et la gaieté. Le grain de blé est tombé sur la plaine, la grappe de vigne est tombée dans la montagne; puissent sur notre table tomber la joie et la gaieté! »

Terminons par *le Secret divulgué*, dont le bon sens gracieux rappelle les meilleures inspirations de l'inimitable la Fontaine : « Deux fiancés se prodiguaient des marques de tendresse (presque :

Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre)! car ils se croyaient seuls; mais la prairie les voyait. Elle raconta leurs amours au troupeau, qui les redit au pâtre; celui-ci en causa avec un voyageur (la Femme et le Secret)! qui les confia à un batelier; le batelier les révéla aux ondes indiscrètes, et celles-ci à la mère de la jeune fille. »

V

L'amour de la patrie est le fond du caractère serbe. « Tu te meurs, mon frère, disait un guerrier serbe à un autre tombé sous les coups de l'ennemi, dis-nous ce que tu regrettes le plus en ce monde. » Le Serbe répondit : « Je ne regrette pas de devoir mourir; je ne regrette pas mes amis et ma famille; mais ce que je regrette, c'est de mourir sans savoir ce que deviendra notre Serbie! » On remarquera que quand je dis l'amour de la patrie, je ne dis pas celui de la race slave. Il se place, en effet, ici, une grande difficulté, une question presque insoluble, rattachés qu'en sont les divers fils, soit à un passé historique, soit à des tendances religieuses, soit à des vues particulières. Ces gros mots de panslavisme, d'hégémonie, de protectorat, d'unité orthodoxe, d'autonomie, sont bientôt dits; comment oser se prononcer, prévoir quelque chose, conseiller ceci ou cela en matière de politique slave, balkanique, serbe, à cette heure même moins qu'à tout autre moment, quand on voit aux prises non seulement deux peuples de la famille slave, non seulement deux principautés limitrophes de la péninsule des Balkans, mais deux fractions serbes : les Serbes proprement dits et les Bulgares. Je vais essayer de résumer les droits et les devoirs de chacun, d'être impartial dans l'appréciation des responsabilités et des appétits, sans dissimuler cependant d'ores et déjà mes sympathies serbes, parce que la cause serbe est avant tout une cause française; je dirai même une cause catholique. Car si la Serbie essentiellement religieuse est schismatique, elle l'est devenue par un amour exagéré de son indépendance nationale; et le jour où celle-ci serait consacrée par l'appui de peuples catholiques, rien ne l'empêcherait de revenir au catholicisme. Ce serait au contraire l'en éloigner à jamais que de la faire rentrer, dans cet espoir, sous le joug d'une grande puissance catholique; la haine de l'étranger entraînerait la haine de la croyance.

Les Slaves, nous l'avons vu, se sont divisés en plusieurs bran-

ches; les principautés de la péninsule balkanique n'appartiennent pas toutes à des Slaves puisqu'il y a des Roumains, des Grecs, des Albanais, des Turcs, maîtres ici ou là; les Serbes ne sont pas entre eux de même origine absolue et n'occupent pas un territoire délimité; autant de complications auxquelles viennent s'ajouter les tiraillements en sens contraire des diverses grandes puissances européennes, surtout celles qui touchent à cette région du Sud-Est, et enfin les religions différentes. Ç'a été l'éternel malheur des Slaves de se déchirer sans cesse au nom de croyances, de chefs et d'intérêts qui n'étaient pas les mêmes pour les uns et pour les autres, suivant les époques. Les Slaves du Midi se battent depuis des siècles avec un courage héroïque, ils ont lutté sous toutes les formes pour leur liberté, ils ont été à plusieurs reprises les chefs et la gloire de leur famille et, en définitive, ils ne sont arrivés à rien de ce que l'on pouvait attendre, neutralisés qu'ils sont par leurs rivalités. Ils s'agitent, mais la Russie, l'Autriche, la Turquie et même l'Allemagne les mènent. Ils ne s'entendent pas sur ce qu'ils veulent et comprennent de différentes façons ce qui serait le bonheur pour eux; tourmentés par de vagues aspirations vers un idéal de colossale puissance, ils font justement ce qu'il faut pour que les tronçons épars de cette belle statue rêvée ne soient jamais rapprochés les uns des autres. Quel accord voulez-vous qu'il y ait entre des Slaves russes schismatiques qui ne voient, ne connaissent que le tzar et veulent exploiter à son profit les velléités de panslavisme des peuples de la famille slave étrangers à sa domination, les Slaves polonais catholiques qui se souviennent des splendeurs du royaume de Pologne, qui sont catholiques romains avant tout, et les Slaves Serbes qui ont eu eux aussi un tzar, qui ont dominé un instant à Constantinople, qui se sont constitués en petits États au prix de dix siècles de luttes, qui sont schismatiques, les Slaves aux mains de la maison de Hapsbourg dans l'empire d'Autriche, les Slaves plus immédiatement restés sous le joug de la Turquie et passés à l'islam? Cet ensemble de plusieurs millions d'hommes, qui n'ont qu'une parenté très éloignée dans la communauté d'origine des Barbares venus du plateau central asiatique, on rêve de le grouper, on ne sait, il est vrai, encore sous quelle forme et si l'on veut en faire une fédération républicaine d'États libres, ou une fédération de royaumes sous la domination suprême d'un puissant suzerain, ou enfin une série d'États s'administrant par telle ou telle forme de gouvernement

intérieur qui conviendrait mieux à leurs besoins, mais reliés par une sorte de pacte moral contre les dangers qui menaceraient la famille slave. On voit quelles chances a pour lui le panslavisme et quels peuvent être ses dangers! Chacun des peuples de la grande famille slave fera donc bien de se mouvoir dans le cercle que lui ont donné les imprescriptibles fatalités de l'histoire et de ne pas chercher à former, au détriment de sa propre vie, un faisceau non seulement impossible à cause des éléments disparates qui le composeraient, mais qui, réussît-il, se tournerait encore contre les faibles au profit des forts. La religion, les croyances sur le monde futur, si elles dominaient comme il faudrait qu'elles dominassent dans les sociétés humaines, seraient seules capables de donner une base précise aux aspirations des Slaves, qui se diviseraient alors en catholiques, en chrétiens schismatiques et en musulmans. Nous ne pouvons raisonner ici et dans l'état présent des idées générales que sur la formation politique de sociétés civiles où, il faut bien l'avouer, *la force est tout le droit*. A chacun donc de calculer son effort en vue des destinées qu'il conçoit et se ménage dans l'avenir.

La Serbie a de tout temps donné l'exemple aux autres peuples slaves. Seule, elle a, avec Douchan, lutté contre l'islam; seule, elle a eu la conception et a momentanément réalisé l'idée d'un empire des Slaves méridionaux; elle marche à leur tête par son passé glorieux, par sa position prédominante sur le Danube, par ses relations avec l'Europe, par ses immenses progrès intellectuels. Bien plus que le Monténégro, elle peut revendiquer le titre de suzeraine des Slaves de la péninsule balkanique et réclamer leur hégémonie à son profit, car elle les domine et par la tête et par le cœur. Isolé au milieu des Turcs, le Monténégro, il est vrai, a gardé son indépendance et a pu lutter victorieusement jusqu'à nos jours contre le Croissant; à ce titre il veut devenir le point de concentration, il mérite, dit-il, d'être le gardien d'une indépendance nationale qu'il a su ne jamais laisser entamer. Oui, mais il s'est attardé dans le progrès par son unique souci de la lutte matérielle; il vient le dernier aujourd'hui dans le domaine des idées, véritable champ de bataille du monde contemporain.

La Turquie ne compte plus ou du moins ne compte que par l'Allemand qui s'en sert comme de paravent; l'Allemand est détesté du Serbe, et la Russie ne le laisserait jamais agir s'il étendait sa griffe sur des Slaves; l'Autriche hésite, elle craint en voulant s'agrandir

de perdre ce qu'elle a; la Russie sent qu'elle ne pourrait dominer la péninsule balkanique sans aller jusqu'à Constantinople, et que Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Constantinople, c'est beaucoup pour ses épaules, si fortes qu'elles soient. Ces ogres se neutralisent et c'est ce qui permettra peut-être à la Serbie d'achever ce qu'elle a si bien commencé. Elle n'a pour nous que des sympathies, et on peut dire vraiment que c'est de la France qu'elle relève par les idées et que par elle la France domine dans les Balkans.

Il y a un proverbe serbe qui dit : Ce qu'il y a de plus difficile à franchir, c'est le seuil de la maison. L'Autriche et la Russie, voilà pour la Serbie, les deux seuils inquiétants. La France n'a aucun intérêt à la vouloir opprimée; elle ne peut désirer que sa gloire et sa liberté. Pourquoi est-elle si loin? crient les Serbes.

A la France de mériter les sympathies que lui conservent les peuples d'Orient; sympathies que ses erreurs et ses fautes quotidiennes et actuelles compromettent sans doute pour l'avenir.

Je ne veux pas terminer cette étude sur les Slaves en général et plus particulièrement sur ceux du Midi, sans signaler, à l'attention de ceux qu'intéressent les peuples si négligés de cette race, un livre d'autant plus remarquable qu'à une division absolument scientifique, il joint une forme des plus attrayantes. Il est la paraphrase enchanteresse d'un ouvrage d'érudition pure sur le même sujet (*les Slaves Méridionaux*, de M. Pricot de Sainte-Marie). J'entends parler du *Voyage sentimental dans les Pays Slaves*, par Cyrille (1). La Dalmatie, le Monténégro, l'Herzégovine, la Croatie, la Serbie, la Bulgarie, la Galicie, la Bohême, la Slovénie, loin d'être confondues comme elles le sont d'ordinaire dans les récits des voyageurs *à peu près*, reçoivent là une physionomie propre, qui grave la région dans l'esprit du lecteur. En quelques lignes, à l'aide de courts documents historiques, d'aperçus originaux, de descriptions choisies, d'anecdotes humoristiques, le passé, le présent, l'aspect, les croyances, les ressources, l'avenir de ces divers petits peuples d'une même race, se trouvent racontés, esquissés, appréciés. C'est tout à la fois œuvre de savant, d'artiste, de philosophe et d'économiste.

Auguste GEOFFROY.

(1) Victor Palmé, éditeur.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

II

Charles Durand avait vingt-deux ans au moment où commence notre récit; c'était un de ces jeunes gens que la nature semble avoir comblés de ses dons : sa taille était bien prise et élégante, ses traits, sans avoir rien de ceux d'un bellâtre, étaient réguliers et expressifs, une abondante chevelure noire légèrement bouclée abritait un front large et bombé, son regard doux et profond avait en même temps quelque chose de froid et d'arrêté qui annonçait une grande énergie de caractère.

Sa première éducation avait été profondément chrétienne : sa mère, pieuse et douce créature, avait cherché à imprimer fortement dans son âme les principes de foi et de charité qui avaient été le guide et la consolation de sa vie. Mais plus tard, placé dans un collège universitaire, il n'avait pas tardé à perdre de vue les leçons maternelles, le doute était entré dans son intelligence, et bientôt son indifférence, soutenue par le scepticisme railleur et voltairien de son père, avait dégénéré en hostilité absolue contre toute idée religieuse, et il n'avait pas attendu sa sortie du collège pour se poser en ennemi déclaré de toute superstition, c'est-à-dire de toute religion.

Très intelligent et très travailleur, il remportait, chaque année, tous les prix de sa classe et, comme couronnement de ses études, il avait obtenu un premier prix d'honneur au grand concours.

Au sortir du collège, il avait commencé son droit et ses deux premiers examens avaient été pour lui de nouveaux triomphes.

L'avenir s'ouvrait donc devant lui souriant et plein des plus séduisantes promesses. La position et la fortune de son père, ses brillantes études, sa distinction personnelle, sa riche intelligence,

(1) Voir la *Revue* du 15 mars 1886.

tout, en un mot, se réunissait pour lui ouvrir les carrières les plus avantageuses, pour lui faire espérer tous les succès, toutes les victoires.

Son père, dans le grand nombre de relations que lui faisait sa vie d'affaires et de plaisirs, s'était plus particulièrement lié avec deux anciens camarades d'enfance : l'un, le banquier Lerouttier, que nous connaissons déjà; l'autre, M. Meynandier. Ce dernier était un riche propriétaire, représentant à la Chambre des députés le quartier de la Bourse. Il avait son appartement à Paris, mais habitait Versailles la plus grande partie de l'année.

M. Meynandier avait deux enfants, un fils et une fille.

Anatole était de l'âge de Charles, les deux jeunes gens se voyaient souvent, et c'était pour répondre à une des nombreuses invitations de son ami, et s'y reposer des fatigues de son dernier examen, que Charles était allé passer deux jours à Versailles.

Le député de Paris approuvait, du reste, beaucoup cette liaison et faisait même tout ce qu'il pouvait pour l'encourager.

Il avait pour cela deux motifs : le premier était l'espoir de voir Charles communiquer à son ami un peu de son goût pour le travail, goût dont le jeune Anatole se trouvait entièrement dépourvu; ensuite il se disait que le fils de M. Durand, assuré qu'il était d'un brillant avenir, ferait un excellent mari pour sa fille Élise.

Mlle Élise était une grande et belle personne de dix-huit à dix-neuf ans, jolie, gracieuse, assez spirituelle, suffisamment instruite, très parisienne déjà et qui ne paraissait pas indifférente au mérite et aux qualités de l'ami de son frère, lequel, de son côté, semblait mettre un soin particulier à ne perdre aucune occasion de lui être agréable.

Charles était donc reçu chez M. Meynandier comme s'il eût fait déjà partie de la famille.

Le soir de son arrivée, la conversation étant tombée sur les différentes carrières qui s'ouvraient à l'activité ou à l'ambition des jeunes gens, on discuta quelque temps sur les avantages plus ou moins grands que chacune d'elles pouvait offrir, et sur les plus ou moins grandes difficultés qu'on avait à vaincre pour y entrer et y faire son chemin.

— Et vous, demanda le député de Paris au fils de son ami, quelle est celle que vous comptez embrasser : barreau, magistrature, diplomatie, administration?

— Je l'ignore encore, répondit Charles.

— Mais dans un an, mon jeune ami, vous aurez terminé votre droit, il vous faudra prendre un parti.

— Pardonnez-moi, Monsieur. Je suis décidé à ne pas me contenter de la licence, je veux arriver au doctorat, cela me demandera encore deux années d'études.

— Très bien, mais sans rien décider, vous devez avoir des préférences.

— Oui et non. Je compte beaucoup sur les circonstances pour déterminer mon choix : je puis cependant vous dire que j'ai déjà un projet et un projet bien arrêté.

— Lequel !

— Je veux me marier jeune.

— Très bien, mon cher ami, parfait, appuya le père sans paraître s'apercevoir qu'Élise avait subitement rougi.

— A moins que... poursuivit Charles, rougissant de son côté.

— Ne vous reprenez pas.

— A moins que cela ne me soit impossible.

— Impossible ! ne dites donc jamais de choses semblables et rappelez-vous que le mot n'est pas français : un jeune homme dans votre position trouve à se marier quand et comme il veut.

— Certainement, intervint Anatole, malheureusement il fait une immense folie.

— C'est vous, répondit M. Meynandier, qui commettez une sottise en parlant aussi légèrement de choses auxquelles vous n'avez pas assez réfléchi. Sachez que votre ami, infiniment plus sage que vous et que je voudrais vous voir imiter en tout, vous m'entendez bien, en tout : sachez donc que votre ami est dans le vrai et que vous êtes dans le faux. Le mariage est une institution éminemment sociale; sans le mariage, pas de famille, et sans la famille pas d'État, pas de société.

— Je n'ai jamais dit le contraire, mais si le mariage est utile en lui-même, ce n'est pas une raison pour se marier jeune. La jeunesse est faite pour s'amuser, pour jouir de la vie, et plus tard, quand on s'est fait une position, il est encore bien temps d'abdiquer sa liberté.

— Je vous ferai observer que votre raisonnement pèche par la base, attendu que pour se faire une position il ne faut pas commencer par passer sa jeunesse à s'amuser. Je profite de cette occa-

sion, Anatole, pour vous renouveler mes recommandations d'imiter votre ami, qui, à son dernier examen, a obtenu la note très bien avec les félicitations des examinateurs, tandis que vous avez été refusé à l'unanimité des suffrages.

La conversation était détournée, elle continua son cours; mais il ne fut plus question de mariage.

Le lendemain, comme les deux jeunes gens se promenaient dans le parc, Anatole voulut reprendre sa thèse de la veille.

— J'ai pensé bien des fois depuis hier, dit-il, à ton projet de mariage prochain et plus j'y pense, plus je le trouve insensé.

— Cela prouve que nous différons de manière de voir et rien de plus.

— Mais, mon cher, fais-toi tout de suite ermite, moine, anachorète et n'en parlons plus.

— Je n'ai aucun goût pour les gracieuses professions que tu m'énumères, et je ne vois aucun rapport entre elles et mes projets.

— Sont-ce les belles théories de mon père qui t'ont subjugué! Le mariage est un grand devoir social, sans lui pas de famille, et sans famille pas d'État, pas de société.

— Les théories n'ont aucune influence sur mon esprit; je ne vois et ne veux voir les choses que par leur côté utile.

— Je te prends par ton propre raisonnement; que connais-tu au monde de plus utile que d'être heureux? Et toi, tu veux renoncer à la jeunesse, au plaisir, à tous les enivrements des premières sensations, des premiers bonheurs. Tu auras passé tes plus belles années à travailler comme un forçat, et avant même de quitter les bancs de l'école, tu vas te mettre au cou la chaîne d'un esclavage perpétuel.

— Contre les théories de ton père, tu en élèves une autre : celle du plaisir; je reste entre les deux. Écoute-moi bien, Anatole; je suis ambitieux, je veux arriver et j'en prendrai les moyens.

— En ce cas, mon cher, reste garçon. Le mariage, la famille, une femme à garder, des enfants à élever, autant d'entraves au génie, autant de boulets rivés au pied.

— Permets-moi de continuer. J'ai vingt-deux ans, je sais que mon cœur n'échappera pas plus que d'autres à ce besoin d'aimer, qui est l'essence même du cœur de l'homme.

— Qui te défend d'aimer?

— D'aimer comme tu l'entends? Moi. Je ne veux pas de ces

amours éphémères qui vous prennent votre temps, une partie de votre fortune et le meilleur de votre cœur.

— Si tu as des scrupules religieux, fais-toi capucin.

— Je n'ai aucun scrupule de ce genre, tu sais que je ne crois à rien, que je ne reconnais d'autres lois que celles de ma raison ; et ma raison me dit que l'amour qui coûte le moins, le seul qui nous rende avec usure le peu que nous lui donnons, c'est celui que nous vouons une fois pour toutes à la femme qui doit porter notre nom. Nos succès sont les siens, notre fortune est la sienne, notre gloire est la sienne ; et, loin de l'entraver, elle y coopère de toutes ses forces, elle nous encourage dans les moments difficiles, elle nous console, elle nous fortifie; elle est ambitieuse pour nous, parce qu'elle l'est pour elle et pour ses enfants; elle veut que nous arrivions à la fortune, parce qu'elle aime la toilette et le luxe; elle veut que nous arrivions à la gloire, pour s'y draper et s'en faire une parure de plus. Oui, mon cher, je veux me marier jeune, parce que je veux faire épouser une ambition à mon ambition, parce que je veux avoir dernière moi une volonté qui vienne au secours de la mienne et ne lui permette pas de fléchir, une énergie qui me défende contre toute défaillance. Une seule chose pourrait modifier mes idées en détruisant mes projets : j'ai déjà choisi la femme à laquelle je veux confier mon avenir, et si je ne pouvais pas l'obtenir...

— Tu en chercherais une autre.

— Jamais, je suis de ces natures qui ne changent pas. Dis-moi, Anatole, crois-tu que si je demandais à ton père la main d'Élise, il me la refuserait.

— Mon père! Certes non. Je crois même que cette demande s'accorderait avec son plus vif désir. Tu es pour lui l'oiseau rare, le phénix; tous les jours il te cite comme un exemple pour m'engager à t'imiter; tu es pour lui l'homme parfait, l'homme par excellence, et plusieurs fois je lui ai entendu dire qu'il voudrait rencontrer pour ma sœur un mari comme Charles Durand.

— Et elle?

— Élise partage l'admiration de mon père pour toi. Il suffirait pour s'en convaincre de voir l'attention avec laquelle elle t'écoute parler : chaque mot tombé de tes lèvres est un oracle, tout ce que tu fais est bien, tout ce que tu penses est parfait, tout ce que tu aimes est beau, et ce que tu blâmes lui paraît odieux.

— Assez, mon cher, si tu ajoutais un mot, je croirais que tu te moques de moi.

— Nullement.

— Je prends seulement acte des bonnes dispositions que tu dis exister en ma faveur. Dans un an je serai licencié, et le jour même où j'aurai conquis mon diplôme, je prierai mon père de demander pour moi la main de Mlle Élise.

— Et six semaines après nous serons beaux-frères.

— J'en accepte l'augure.

Les deux jeunes gens continuaient leur promenade en causant de leurs projets d'avenir, tout à coup Charles, désignant un homme qui s'avançait vers eux :

— N'est-ce pas ton père qui se dirige de notre côté?

— En effet, et vois donc, il nous fait des signaux.

— Allons à lui.

— Je suis bien aise de vous trouver, leur cria bientôt M. Meynandier, je n'ai pas voulu vous envoyer chercher, j'ai tenu à venir moi-même.

— Qu'y a-t-il, mon père?

— Vous paraissez ému, observa Charles, reposez-vous, Monsieur; vous avez marché vite, vous êtes essoufflé.

— Un peu, en effet, mais ce n'est rien. Venez, mes enfants, il faut rentrer.

— Mais, mon père, vous nous apportez une mauvaise nouvelle?

— Mauvaise... c'est peut-être trop dire; mais fâcheuse, oui, très fâcheuse.

— Pour Dieu, Monsieur, qu'est-il arrivé? Est-ce que Mlle Élise?..

— Il ne s'agit pas d'elle.

— Oh! tant mieux!

— Mais de quelqu'un qui vous est cher...

— Ma sœur?

— Je n'ai pas entendu dire qu'il lui fût rien arrivé de fâcheux.

— C'est donc mon père?

— Oui. Votre père s'est trouvé légèrement indisposé.

— Légèrement!... Monsieur, vous me cachez la vérité.

— Quand j'ai dit légèrement, je me suis mal exprimé, le domestique a dit : assez gravement.

— Le domestique! Oh! il est arrivé un malheur, mon père est mort!

— Mais non, il a été pris ce matin d'un malaise... d'un malaise assez fort.

Charles ne l'entendait plus, il avait pris sa course et ne s'arrêta que dans la cour de l'hôtel habité par ses amis.

Le cocher l'attendait, en l'apercevant :

— Mon Dieu, Monsieur Charles, il ne faut pas vous effrayer.

— Mon père est mort? Dites-moi la vérité.

— Non. Monsieur vivait encore quand je suis parti.

Charles s'était jeté dans la voiture.

— A Paris, et brûlez le pavé.

Le domestique monta sur son siège et toucha les deux chevaux qui partirent à fond de train.

Près du pont de Saint-Cloud, comme leur allure avait sensiblement diminué.

— Marchez donc, cria Charles, vous n'arriverez jamais.

— Oh! si, Monsieur, nous arriverons; mais c'est la seconde fois que les pauvres bêtes font la route, elles commencent à se fatiguer.

— Je vous comprends, il ne sert pas de se hâter, je ne puis plus arriver à temps.

— Je puis assurer à Monsieur... Mais dans ce monde il faut s'attendre à tout... Pourtant, Monsieur peut croire...

— Allez, dit le jeune homme, et il se rejeta au fond de la voiture. Quand elle s'arrêta dans la rue de la Chaussée-d'Antin, il questionna une dernière fois le cocher.

— Je veux savoir toute la vérité, dit-il; verrai-je encore mon père vivant?

— Il faut l'espérer, Monsieur; pourtant, depuis que je suis parti, on ne peut pas savoir.

— C'est fini, dit Charles en pénétrant dans le vestibule.

Au haut de l'escalier, les autres domestiques l'attendaient; il passa devant eux sans les interroger, et alla droit à la chambre de son père qu'il trouva étendu sur son lit de mort.

Le malheureux, nous le savons, n'avait plus aucune croyance religieuse; aussi, au lieu de se jeter à genoux et de prier pour le mort, il se laissa tomber dans un fauteuil et se prit à sangloter.

Après les premiers moments donnés à la douleur, il se rappela qu'il avait des devoirs à remplir, et comme il se préparait à donner les ordres nécessités par la circonstance, il reçut la visite du commissaire qui lui apportait les clefs dont il avait accepté le dépôt, et

lui expliqua les précautions qui avaient été prises pour que rien ne fût dérobé pendant son absence.

Au même moment Lerouttier venait lui présenter ses compliments de condoléance et lui faire ses offres de service.

Charles les remercia tous deux et leur fit observer qu'une prescription légale avait été oubliée, l'état de minorité de sa sœur exigeait l'apposition des scellés. Il pria le commissaire de police de vouloir bien faire remplir cette formalité, et le banquier se chargea pour sa part des démarches à faire auprès de l'administration des pompes funèbres.

Quant à lui, il se réserva la délicate et douloureuse mission d'aller chercher sa jeune sœur et de l'amener près du lit de mort de son père. . . . . .

. . . . . .

Aussitôt après l'enterrement, le conseil de famille s'assembla; il était composé en grande partie, à défaut de proches parents, des anciens amis du défunt, parmi lesquels figurait naturellement le banquier Lerouttier.

En présence des intéressés et de ceux qui les représentaient, le juge de paix brisa les scellés. On ouvrit tout d'abord le bureau qui se trouvait dans la chambre qu'occupait M. Durand.

Dans un tiroir, on trouva de l'or et quelques billets de banque, le tout représentant à peu près 3,000 francs, puis une lettre portant cette suscription : « A mon fils »; avec cette mention en gros caractères « Personnelle ». Dans les autres parties du meuble, de vieilles lettres, des papiers insignifiants, mais nulle trace de testament, et ce qui parut plus étrange, pas un titre de propriété, pas un titre de rente, pas le plus petit livre de comptes.

Les recherches continuées dans tous les autres meubles ne donnèrent aucun résultat.

Charles était consterné, Lerouttier vint à lui :

— Je suis désolé, mon cher ami, lui dit-il, d'un état de choses que je soupçonnais, mais que je ne croyais pas aussi désastreux.

— Ruinés!... soupira le malheureux, ruinés!... Si j'étais seul, j'accepterais facilement cette terrible situation; je suis jeune, j'ai fait de bonnes études, je saurais me suffire... Mais ma pauvre sœur!...

— Elle est plus à plaindre que vous; mais il faut encore espérer que tout n'a pas été englouti. Votre père et votre mère avaient

tous deux d'importantes propriétés foncières. Il est impossible que tout ait disparu; cherchons encore.

On finit par découvrir sur un rayon de bibliothèque un registre portant cette inscription : « Livre de biens ». C'était une énumération assez longue de terres, bois, prés et vignes, avec toutes les explications de pays, de contenance, de valeur et de provenance; mais à la suite d'un très grand nombre d'articles, M. Durand avait écrit cette mention : « Vendu le..... pour la valeur en être placée en fonds d'État ou autres. » Les dernières annotations remontaient à des dates déjà anciennes, et ce livre, couvert de poussière, semblait n'avoir pas été ouvert depuis bien longtemps.

— Il faudrait tout d'abord, observa Lerouttier, s'informer de ce que sont devenus les biens qui ne portent pas la note : vendu. J'espère que M. Durand vous les aura conservés. J'ai maintenant à vous faire une communication très pénible, mais mon devoir est de vous dire la vérité tout entière.

M. Durand, dans le but d'accroître sa fortune, ou plutôt de suppléer à l'insuffisance de ses revenus, avait, comme vous venez de le voir, aliéné une partie de ses propriétés. Je veux espérer qu'une autre partie est restée intacte. Ainsi qu'il l'a indiqué lui-même, il destinait le prix de ses ventes à être placé en fonds d'État; mais le produit de ces placements plus avantageux ne lui suffisait pas encore pour faire face aux dépenses énormes que lui nécessitaient son train de maison et ses habitudes de prodigalité; il eut recours au jeu et à la spéculation pour se procurer les sommes nécessaires à ses dépenses journalières, et pour combler un arriéré qui devenait inquiétant; mais comme il craignait que ce genre d'opération ne fît tort à sa carrière administrative, il s'était adressé à moi, me priant de lui prêter mon nom et mon concours.

Je lui ai refusé longtemps de l'aider dans cette voie que je considérais comme très dangereuse; enfin, dans la crainte qu'il ne s'adressât à quelques-uns de ces gens d'affaires peu scrupuleux qui auraient pu profiter de sa confiance pour s'enrichir à ses dépens, j'ai fini par consentir à faire pour lui quelques opérations.

Voici, du reste, ce qui avait été convenu entre nous : afin de lui éviter toute espèce de frais, les fonds qu'il me confiait n'entraient pas dans la caisse de ma maison de banque, je les gardais par devers moi, comme ma fortune personnelle, et je me bornais à exécuter strictement ses ordres de ventes ou d'achats. Le résultat

fut celui que j'avais prévu : quelques bonnes opérations, un grand nombre de mauvaises; en un mot, plus de perte que de gain. Avec cela, de continuels besoins d'argent le forçaient à retirer à chaque instant des sommes plus ou moins fortes, dont le total toujours grossissant a fini par absorber entièrement les fonds qu'il m'avait confiés.

Lerouttier déposa alors sur la table une liasse de papiers, et ajouta :

— Voici du reste le relevé de mon compte : je désire qu'il soit examiné sérieusement, et je tiens à ce qu'il soit bien et dûment constaté que toutes les dépenses faites pour le compte de M. Durand sont accompagnées de pièces justificatives. Le compte se balance par quelques mille francs en ma faveur, mais en présence du désastre qui frappe les malheureux enfants de mon ami, je déclare renoncer à toute revendication à cet égard.

— Je vous remercie, Monsieur, lui répondit Charles, mais je ne crois pas pouvoir accepter; mon intention est que toutes les dettes de mon père soient rigoureusement payées.

— Vous avez raison, mon ami, mais la bagatelle qui me reste due n'est plus une dette du moment que j'en fais librement abandon. C'est un cadeau que je fais à votre sœur, et pour elle, vous n'avez pas le droit de refuser.

— Pour elle, je l'accepte, Monsieur; permettez-moi de vous exprimer toute ma gratitude et de vous dire combien je suis heureux, au milieu des affreux désastres qui nous accablent, de rencontrer des amis désintéressés qui ne nous abandonnent pas.

— Non certes, je n'abandonnerai pas les enfants de mon meilleur ami, comptez sur moi, Charles, comptez sur mon dévouement et ne perdez pas l'espérance; cherchez, je suis convaincu que vous trouverez encore quelque chose; il est impossible que votre père ait tout dilapidé!

Aussitôt que Charles fut seul, il décacheta la lettre de son père; elle était ainsi conçue :

« Mon cher enfant, je meurs empoisonné; n'accuse personne, c'est moi qui ai volontairement mis fin à mes jours. J'ai été imprévoyant et coupable : l'amour du luxe, le besoin de plaisirs m'ont entraîné; ma fortune tout entière est engloutie, et celle de ta mère est très gravement compromise. J'ai essayé de m'arrêter dans la voie fatale dans laquelle je m'étais engagé, j'ai reconnu que cela m'était

impossible. Si je continuais à vivre, le peu qui vous reste serait bientôt dévoré. Tels sont les motifs de la détermination que j'ai prise. Ce qui vous reste, environ 200,000 francs, est entre les mains de Lerouttier qui t'en rendra compte.

« Tu peux avoir en lui pleine confiance, il était mon ami d'enfance, et si j'avais suivi ses bons conseils, je ne serais pas réduit à la nécessité de me suicider pour ne pas vous ruiner complètement.

« Je te recommande ta sœur, veille sur elle, elle n'a plus que toi. Adieu, ma folle conduite ne me permet de te donner qu'un seul conseil : n'imite pas l'imprévoyance de ton père.

« Adieu, mes dernières dispositions sont prises, dans quelques heures tout sera fini pour moi. Ton père,

« A. Durand. »

Charles relut plusieurs fois cette lettre qui renfermait des choses inexplicables pour lui. Tout ce qui leur restait de leur ancienne fortune, environ 200,000 francs, devait se trouver entre les mains de Lerouttier; et cet ami d'enfance de son père, cet homme en qui il lui était recommandé d'avoir une entière confiance, affirmait n'avoir plus rien des fonds qui lui avaient été confiés.

A l'appui de cette affirmation, il avait présenté un compte accompagné de pièces de décharge.

La somme était trop considérable pour que l'on pût attribuer l'opposition des deux affirmations à une erreur de comptes. Le jeune homme reprit le dossier que lui avait laissé le banquier, les pièces furent examinées une à une et avec grand soin, les calculs furent refaits, et il ne put découvrir ni fraude, ni erreur, et le compte se balançait, comme l'avait annoncé Lerouttier, par un solde débiteur de 3000 et quelques francs.

La ruine était donc complète, absolue... et cependant son père disait avoir conscience qu'il laissait encore quelque chose à ses enfants, quand, au moment de mourir, il leur écrivait qu'il quittait la vie pour ne pas dévorer le reste de leur patrimoine, pour sauver au moins une partie de la fortune de leur mère... On ne ment pas devant la mort...

Un coup discrètement frappé à la porte vint le distraire de ses préoccupations, un domestique entrait et lui présentait, sur un plateau d'argent ciselé, un billet cacheté et plié en forme de lettre.

Il l'ouvrit : C'était la note du tapissier.

Charles alla au bureau, y prit une quantité d'or égale au montant de la facture et donna l'ordre d'aller payer immédiatement. Le domestique sorti, il revint au tiroir, dont il vérifia le contenu, un millier de francs à peine...

— Pourvu, se dit-il, que ce soit la seule dette... Et les frais d'inhumation... on viendra bientôt les toucher...

Il courut à sa chambre, ouvrit son secrétaire et y trouva encore quelques louis; mais il constata avec terreur que les deux sommes réunies formaient un bien faible total.

Il eut la pensée d'aller demander des explications à Lerouttier. A quoi bon? Ses comptes étaient là. Qu'ils fussent sincères ou non, cet homme ne se déjugerait pas.

Le malheureux sentit alors le désespoir le gagner. Pourquoi vouloir lutter contre une situation sans issue? Que faire? Quel parti prendre? D'une main fébrile il repoussa tous les papiers qui étaient étalés devant lui et qui lui rappelaient sa détresse, il ferma le bureau, et pendant quelques minutes arpenta la chambre à grands pas; puis il se dirigea vers la chambre de sa sœur. Il la trouva agenouillée, pleurant et priant devant une petite Vierge d'ivoire, souvenir de sa mère.

— Marguerite, lui dit-il, nous sommes ruinés, complètement, absolument ruinés, j'aurais voulu te cacher la vérité, je ne le puis plus, il faut que tu saches tout.

La pauvre enfant ignorait encore la cause de la mort de son père; quand elle entendit son frère lui dire qu'en présence de ses désastres financiers, il ne s'était plus senti la force de vivre, et qu'il avait volontairement mis fin à ses jours.

— Oh! pauvre père, s'écria-t-elle, comme nous devons prier pour lui!...

— Prier! A quoi bon! Tes prières paieront-elles nos créanciers! te rendront-elles une dot? Nous sauveront-elles de la honte et de la misère?...

— Elles pourront du moins nous aider à supporter le malheur qui nous frappe, et peut-être obtiendront-elles miséricorde pour notre malheureux père.

— Ne me parle pas de tes ridicules superstitions; tu connais mes idées à cet égard, et je ne suis pas en disposition d'écouter tes enfantillages. Aide-moi plutôt à chercher un moyen de sortir de l'horrible impasse où nous sommes jetés.

— Je ne sais que te dire... Si nous sommes pauvres, si nous devons travailler pour vivre, je te promets de t'aider de toutes mes forces. Puis il me semble impossible que la ruine soit auss complète que tu le dis. La lettre de notre père nous prouve qu'i possédait encore quelque chose quand il a cédé à cette triste pensée de suicide. Ne crois-tu pas que, sous l'empire de cette exaltation qui l'a amené à un acte de désespoir, il a bien pu avoir un moment d'absence de mémoire? Et la confusion de ses souvenirs n'a-t-elle pas pu lui faire donner des indications inexactes? Pour moi, je suis convaincue que la somme dont il parle existe réellement.

— Je voudrais te croire, et cependant sa lettre écrite en termes nets et précis indique un esprit en pleine possession de lui-même.

— Non, Charles, crois-moi, on a mal cherché, cherchons ensemble.

Tous les meubles furent visités de nouveau, ils interrogèrent chaque recoin, dans l'espérance de découvrir quelque tiroir secret, quelque cachette. Tous les papiers furent examinés les uns après les autres; et rien, pas le plus léger indice ne fut découvert.

Pendant qu'ils se livraient à ces perquisitions avec une ardeur fiévreuse, on apporta une nouvelle série de notes, du tailleur, du sellier, du marchand de fourrage, etc., etc... Charles fit répondre qu'il paierait le lendemain, et fou de désespoir, il courut chez Lerouttier.

Le banquier était sorti et ne devait pas rentrer de la journée.

Marguerite montra dans cette circonstance un calme, une énergie, une force de volonté et de jugement qu'on aurait à peine pu attendre d'une personne d'un âge mûr, et cependant elle avait à peine quinze ans.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La prophylaxie de la rage : — Note de M. Pasteur, à la séance de l'Académie des sciences du 1er mars. — Création d'une clinique spéciale pour le traitement de la rage. — Pratique des procédés de M. Pasteur. — La vie et les travaux d'André-Marie Ampère. — L'homme et l'animal, de M. Henry Joly. — L'instinct et l'intelligence. — Sphex languedocien. — Chalydocomes et bombyx. — Abeilles maçonnes. — Les conclusions de M. Henry Joly et les nôtres.

En présence de l'admiration et de la reconnaissance manifeste du monde entier pour la dernière découverte de M. Pasteur, ses détracteurs rentrent dans les rangs et font silence, non sans avoir préalablement déclaré qu'ils maintiennent leurs réserves jusqu'à plus ample informé.

Que devra être ce « plus ample informé » ? Il serait difficile de le concevoir ; car déjà l'instruction de l'affaire semble singulièrement éclairée.

Parmi les pièces les plus significatives, nous devons citer le mémoire que M. Pasteur a présenté à l'Académie des sciences le 1er mars dernier.

« Ce matin même, dit-il, — ceci est écrit le 25 février, — nous avons commencé les inoculations préventives du trois cent cinquantième malade.

« Bien que mon laboratoire, consacré depuis plus de cinq années à l'étude de la rage, ait été un centre d'informations en tout ce qui concerne cette maladie, j'ai partagé, je l'avoue, la surprise générale, en constatant un chiffre aussi élevé de personnes mordues par des chiens enragés. »

Viennent alors les explications de cette surprise et de l'ignorance

du public quant au nombre des cas de morsures par des chiens enragés. Une des principales causes est la conspiration du silence organisée en faveur des blessés que l'on voudrait ne pas affecter.

M. Pasteur expose ensuite les moyens adoptés pour établir que les malades qu'il a traités, avaient été réellement mordus par des chiens dont la rage avait été constatée avec la plus grande certitude.

Alors, prenant dans son livre d'observations, celles qui se rapportent aux cas les plus anciens, ceux qui ont été traités du 18 au 28 novembre 1885, il les expose sommairement à l'Académie.

« L'intérêt *de ces observations*, dit-il, est très particulier. Elles se trouvent, dès à présent, en dehors de la période vraiment dangereuse. »

Ces cas « donneront à l'Académie l'idée d'un des défilés quotidiens qui se présentent au laboratoire chaque matin ».

Suivent les observations, au nombre de vingt-cinq, dont nous citerons seulement la dernière.

« Lorda (Jean), âgé de trente-six ans, demeurant à Lasse (Basses-Pyrénées). L'observation de ce sujet est des plus intéressantes. Mordu le 25 octobre 1885, Lorda n'est arrivé à mon laboratoire que le 21 novembre, le vingt-septième jour après sa morsure. Le jour où il fut mordu, sept porcs et deux vaches le furent également et par le même chien. Or les neuf animaux sont morts de la rage, les porcs après une courte durée d'incubation de quinze jours à trois semaines. C'est après la mort par la rage de ces porcs, que Lorda, effrayé, partit pour Paris. La première vache mourut trente-quatre jours après sa morsure; la seconde, cinquante-deux jours après. Je dois le détail de ces faits si curieux à M. Inda, vétérinaire habile de Saint-Palais. Une observation de son Rapport ne doit pas être omise. C'est qu'aussitôt après leurs morsures, les vaches avaient été cautérisées profondément au fer rouge; ce détail est souligné par M. Inda. J'ai eu des preuves assez nombreuses de l'inefficacité de ces cautérisations, dans certains cas, de celles mêmes faites au fer rouge et sans retard. La santé de Lorda est toujours parfaite. Son traitement a été terminé le 28 novembre dernier.

« Telle est l'énumération, dans l'ordre chronologique de leur arrivée à mon laboratoire, de vingt-cinq personnes mordues comprises dans une période de dix jours. Toutes les autres périodes de dix jours offrent une énumération dont le récit n'apprendrait rien de

plus que celle-ci, quoique, dans chacune d'elles, on puisse rencontrer un ou plusieurs cas de morsures non moins intéressantes que celui de Lorda. Afin d'abréger, je ne citerai qu'un seul de ces cas, et je le choisis de préférence à d'autres parce qu'il m'a causé de vives craintes. Il est relatif à un jeune garçon de huit ans, nommé Jullion, habitant Charonne, rue de Vignolles, n° 6, mordu le 30 novembre. Cet enfant, voyant le chien venir à lui, se mit à crier. A ce moment, la mâchoire inférieure du chien entre dans la bouche ouverte de l'enfant. Un croc coupe la lèvre supérieure et pénètre profondément au fond du palais, tandis qu'un des crocs de la mâchoire supérieure, restée hors de la bouche de l'enfant, pénétrait entre l'œil droit et le nez. Aucune cautérisation n'était possible. Le chien qui a mordu Jullion a été reconnu enragé par M. Guillemard, véterinaire, rue de Cîteaux, 37, à Paris. »

Suit l'observation du cas d'insuccès unique, qui a servi d'argument aux détracteurs de Pasteur. Il faut reconnaître l'extrême débilité de cet argument.

« Pour une seule personne, poursuit le savant, le traitement a été inefficace ; elle a succombé à la rage, après avoir subi ce traitement, c'est la jeune Louise Pelletier. Cette enfant, âgée de dix ans, mordue le 3 octobre 1885, à la Varenne Saint-Hilaire, par un gros chien de montagne, m'a été amenée le 9 novembre suivant, le trente-septième jour seulement après ses blessures, blessures profondes au creux de l'aisselle et à la tête. La morsure à la tête avait été si grave et d'une si grande étendue, que, malgré des soins médicaux continus, elle était très purulente et sanguinolente, le 9 novembre. Elle avait une étendue de $0^{m},12$ à $0^{m},15$, et le cuir chevelu se soulevait encore en un endroit. Cette plaie m'inspira de cruelles inquiétudes. Je priai le docteur Vulpian de venir en constater l'état. J'aurais dû, dans l'intérêt scientifique de la méthode, refuser de soigner cette enfant, arrivée si tard, dans des conditions exceptionnellement graves ; mais, par un sentiment d'humanité et en face des angoisses des parents, je me serais reproché de ne pas tout tenter.

« Des symptômes avant-coureurs de l'hydrophobie se manifestèrent le 27 novembre, onze jours seulement avant la fin du traitement. Ils devinrent plus manifestes le 1er décembre au matin. La mort survint, avec les symptômes rabiques les plus accusés, dans la soirée du 3 décembre.

« Une grave question se présentait. Quel virus rabique avait amené la mort? Celui de la morsure du chien ou celui des inoculations préventives? Il me fut facile de le déterminer. Vingt-quatre heures après la mort de Louise Pelletier, avec l'autorisation de ses parents et du préfet de police, le crâne fut trépané dans la région de la blessure, et une petite quantité de la matière cérébrale fut aspirée, puis inoculée par la méthode de la trépanation à deux lapins. Ces deux lapins furent pris de rage parylitique dix-huit jours après et tous les deux au même moment. Après la mort de ces lapins, leur moelle allongée fut inoculée à de nouveaux lapins, qui prirent la rage après une durée d'incubation de quinze jours. Ces résultats expérimentaux suffisent pour démontrer que le virus qui a fait mourir la jeune Pelletier était le virus du chien par lequel elle avait été mordue. Si la mort avait été due aux effets du virus des inoculations préventives, la durée de l'inoculation de la rage à la suite de cette seconde inoculation aurait été de sept jours, au plus. Cela résulte des explications de ma précédente note à l'Académie.

« Si le traitement préventif n'a jamais amené de résultat fâcheux dans 350 cas, pas un phlegmon, pas un abcès, un peu de rougeur œdémateuse seulement à la suite des dernières inoculations, peut-on dire qu'il a été réellement efficace pour prévenir la rage après morsure? Pour le très grand nombre de personnes déjà traitées, l'une depuis huit mois (Joseph Meister), la seconde depuis plus de quatre mois (Jean-Baptiste Jupille), et pour la plupart des 350 autres, on peut affirmer que la nouvelle méthode a fait ses preuves. »

Restent à examiner deux questions ressortissant de la statistique : la première, c'est la proportion des cas de rage relativement aux cas de morsure; la seconde, la durée ordinaire de l'incubation de l'hydrophobie.

Quant à la première, M. Pasteur établit qu'il y a en moyenne « 1 mort de la rage sur 6 mordus ».

Pour la seconde, « les statistiques établissent que c'est surtout dans les deux mois, c'est-à-dire, dans les quarante à soixante jours qui suivent les morsures, que la rage se manifeste. Or, sur les personnes de tout âge et de tout sexe déjà traitées par la nouvelle méthode, 100 ont été mordues avant le 15 octobre, c'est-à-dire depuis plus de deux mois et demi. La seconde centaine a plus de six semaines et deux mois de morsure. Pour les 150 autres per-

sonnes traitées ou en traitement, tout se passe jusqu'à présent comme pour les 200 premières. »

Or, tout cela était écrit le 25 février et nous sommes au 1er avril. Il y a donc 34 jours d'expérience décisive à ajouter à ceux qui étaient déjà acquis à ce moment.

Un calcul des plus simples établit donc que $\frac{350}{6}$ des personnes mordues, soit 58, ont été préservées par la grande découverte de Pasteur d'une mort certaine des plus affreuses. Il faut avoir été témoin, comme cela m'est arrivé nombre de fois dans les hôpitaux, des horreurs de cette terrible agonie pour apprécier à sa valeur cette admirable découverte. Aussi est-ce avec enthousiasme et une immense consolation que nous applaudissons, comme l'Académie et l'univers entier, ces simples et grandes paroles de Pasteur, qui terminent sa note du 1er mars.

« La prophylaxie de la rage est fondée (1). »

Depuis le 1er mars, de nouveaux blessés sont venus des régions les plus lointaines se présenter au laboratoire de la rue d'Ulm, entre autres dix-neuf Russes mordus par un loup enragé dans les environs de Smolensk, dont quelques-uns le sont si profondément qu'on a dû les admettre dans une des cliniques de l'Hôtel-Dieu (2).

D'autre part, de nombreuses souscriptions ont porté jusqu'à présent le chiffre des fonds offerts pour la fondation d'une clinique spéciale pour le traitement des personnes mordues jusqu'à plus de 400,000 francs. Tous les gouvernements ont tenu à encourager la fondation de cet établissement, à l'exception toutefois de la Prusse et de l'Allemagne, « pour qui la question n'est pas encore assez avancée », sans doute parce que la découverte de Pasteur est une découverte française, et aussi, — c'est là un trait des plus allemands, — parce que cela intéresse peu l'Allemagne, où tous les chiens sont toujours muselés, et la rage inconnue (3) !

(1) Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1er mars, p. 459-466.

(2) Depuis que ces lignes sont écrites, un des malades Russes de l'Hôtel-Dieu a succombé, avant la septième inoculation. Il avait reçu d'horribles blessures à la tête et semble s'être trouvé dans les mêmes conditions que la jeune Pelletier. Sa mort n'a point d'autre signification et confirme plutôt la valeur de la nouvelle méthode.

(3) Le journal de Dresde rapporte qu'un industriel saxon, mordu il y a quelques jours par un chien enragé, vient d'être envoyé au laboratoire de la rue d'Ulm, sur les instances et aux frais d'une compagnie d'assurances à laquelle il est assuré.

Pour un peu, M. de Gossler, le ministre prussien qui a débité ces belles choses au parlement de Berlin, nous aurait appris que les chiens allemands naissent tous avec une muselière sur le nez.

Et ces gens se plaignent de l'obstination du chauvinisme français!

Nous aurons donc un hôpital pour les victimes de la rage et, il n'est que trop probable, cet établissement sera absolument laïque.

Qui nous donnera un Pasteur pour guérir de la rage antichrétienne, autrement néfaste, autrement horrible que celle des chiens!

Il est vrai, cependant, que ce pasteur nous l'avons et qu'on n'en veut pas. Je serai tenté de faire ici une digression sur la prédestination des noms, sur les inoculations d'un usage vingt fois séculaire du sang de Celui qui a pris nos péchés sur lui, et par lesquelles inoculations nous sommes préservés du péché et de ses suites.

Mais ce n'est point là matière purement scientifique et nous revenons à nos moutons, c'est-à-dire à leurs défenseurs, pasteurs et chiens.

Le glorieux promoteur de la prophylaxie de la rage n'a point voulu publier, dans le détail, la pratique des procédés qu'il emploie. Avec sa longue expérience de cette matière si délicate, des insuccès qu'entraîne la moindre erreur, la moindre maladresse, en présence de la gravité terrible des conséquences de ces insuccès, il a pensé qu'il serait plus sage de se réserver, au moins pour quelque temps encore, l'application de sa découverte.

D'autant qu'il lui a fallu deux ans de préparations difficultueuses, d'inoculations successives pour obtenir la matière des inoculations préventives, et que l'on serait par conséquent obligé, pour établir ailleurs des laboratoires semblables à celui de la rue d'Ulm, de suivre le même *processus*.

Il estime, d'ailleurs, que les dépenses nécessaires pour des établissements de ce genre seraient beaucoup plus élevées que les frais de transport des personnes mordues, du fond de la Russie ou de l'Amérique jusqu'en France.

En outre, lorsqu'il n'avait pas encore la grande expérience si rapidement acquise en quelques mois depuis ses premières inoculations, il avait supposé que son traitement devrait être appliqué immédiatement après la morsure ou du moins dans un délai relativement court, tel que de sept à huit jours au plus. Actuellement, il est convaincu que les mordus peuvent être efficacement traités tant que les premiers phénomènes de l'hydrophobie ne se sont pas

déclarés. Cela donne le temps aux plus lointains d'arriver utilement. Tout au plus sera-t-il nécessaire de créer d'autres laboratoires pour l'extrême Orient, l'Amérique du Sud et l'Océanie.

Assurément tout cela est très sage, et ce n'est pas pour contrevenir aux dispositions prudentes de Pasteur, que nous donnons ici quelques détails sur la pratique de ses procédés, mais plutôt pour satisfaire la curiosité légitime de nos lecteurs.

Au surplus, ce n'est pas avec ces quelques données que l'on pourrait songer à établir un laboratoire de prophylaxie de la rage.

Nous empruntons ces détails à la *Revue canadienne*. Admirez comme procèdent les renseignements! C'est à Montréal que nous allons apprendre ce qui se fait à Paris. La *Revue canadienne* emprunte elle-même ses informations au *Hérald* de New-Yorck, et cite *in extenso* le rapport de M. Wasserzug.

Nous savons, par ce rapport, que M. Pasteur ne pratique pas lui-même les inoculations, mais les fait pratiquer par le docteur Grancher.

« Car M. Pasteur, n'ayant pas ses grades de docteur en médecine, ne peut, d'après la loi française, traiter aucun malade humain, ni faire sur un homme aucune opération médicale. Il ne peut donc *légalement* inoculer lui-même (1). »

Ce dernier trait, décoché de si loin avec une apparente bonhomie, perce d'outre en outre un des fantoches les plus grotesques, une des chinoiseries les plus extravagantes de notre formalisme moderne. Et dire que nous nous moquons des Chinois et de l'importance de leurs gradés!

« La matière à inoculer, poursuit M. Wasserzug, se compose de bouillon de veau parfaitement pur, exempt de tout microbe, et dans lequel on a délayé un peu de moelle rabique de lapin. Il faut donc préparer soigneusement le bouillon et la moelle.

« Le bouillon se prépare d'après des méthodes bien connues avec de la viande de veau que l'on fait cuire dans de l'eau. On le met ensuite dans des ballons de verre à long col que l'on ferme hermétiquement en chauffant le col à la lampe. Ces ballons sont après cela portés à une température de 115° C. sous pression, dans un autoclave analogue à la marmite de Papin et des physiciens.

« Cette ébullition a pour but de détruire entièrement les germes

(1) *Revue canadienne*, janvier 1886, p. 50.

que le bouillon peut contenir. Pour plus de sûreté, on laisse ensuite les ballons à l'étuve de 35° C. Les germes se développent si la stérilisation n'est pas achevée, et le bouillon devient trouble. Quand il reste clair, on peut le transvaser, — en prenant des précautions de propreté excessive qu'il serait trop long de décrire, — dans d'autres petits ballons connus sous le nom de « ballons Pasteur », ou dans un récipient quelconque.

« Pour avoir de la moelle, on trépane chaque jour au laboratoire deux lapins au moins. Pour cela, l'animal est étendu sur une planche à dissection et solidement attaché par les quatre membres, puis on l'endort en lui faisant respirer du chloroforme. On reconnaît qu'il est endormi quand sa respiration se fait régulièrement, et qu'ayant perdu connaissance, il ne peut s'opposer à cette respiration par des mouvements saccadés. On fend alors la peau du crâne à la partie supérieure par une fente longitudinale. On enlève, à l'aide de l'instrument de chirurgie qu'on nomme le trépan, une rondelle du crâne, en ayant soin de ne pas toucher aux membranes de l'encéphale. Il faut pour cela beaucoup d'habileté qu'on acquiert par l'habitude,

« Cela fait, on inocule, à l'aide d'une petite seringue Pravas, sous la première membrane ou dure-mère, un peu de bouillon rabique que l'on a en réserve. On recoud la plaie et on laisse le lapin se réveiller. Au réveil, il semble tout aussi insoucieux qu'avant l'opération. Après l'inoculation d'un bouillon très virulent, la rage se déclare sûrement chez le lapin au bout de six jours. Deux ou trois jours après, l'animal meurt par suite d'une paralysie complète.

« On prend alors sa moelle, en ayant soin de n'y mettre aucun germe étranger, et on la suspend dans des flacons spéciaux bien stérilisés, et renfermant de la potasse caustique pour bien dessécher l'air intérieur. Ces flacons sont placés dans une chambre tenue rigoureusement à 20 degrés centigrades. Cette exposition à l'air sec et à une température constante a pour but d'amener l'atténuation du virus rabique contenu dans ces moelles, suivant le temps que les moelles restent à l'air sec. Par exemple, dans un, deux, trois, dix, quinze jours, on a ce que M. Pasteur appelle « des moelles de « un, deux, trois, dix, quinze jours », et de moins en moins virulentes. Quand on veut s'en servir, on en coupe des rondelles d'un centimètre environ qu'on mélange dans un verre avec du bouillon en quantité convenable pour pouvoir servir à quatre ou cinq personnes.

« Le premier soir, chaque enfant reçut une demi-seringue Pravas de bouillon avec de la moelle de treize jours. Une grande personne reçoit chaque fois trois quarts de seringue ou une seringue entière. Le lendemain matin, à onze heures, chaque enfant reçut une demi-seringue de bouillon à moelle de douze jours, et depuis ce second jour ils viennent tous les matins au laboratoire recevoir l'inoculation. Chaque jour, on prend de la moelle plus jeune d'un jour. On arrivera ainsi à leur inoculer, au bout de dix ou onze jours environ, de la moelle d'un à deux jours, qui donne certainement la rage à un lapin par trépanation au bout de six jours. Elle ne fera aucun mal aux enfants et les guérira au contraire, car les inoculations antérieures les ont préparés à recevoir, sans inconvénient, la moelle la plus virulente (1). La première moelle de treize jours ne tuerait pas un lapin, celle de six ou sept jours les tue au bout de quinze jours et ne fait rien à l'enfant...

« L'inoculation se fait sans autre douleur que celle produite par la piqûre de l'aiguille très fine qu'on enfonce dans la peau du côté, un jour à droite, l'autre jour à gauche. Au bout de quelques jours, les enfants même supportent la piqûre sans pleurer. Il n'y a aucune inflammation ni rougeur, si ce n'est, peut-être, le dernier jour, après l'inoculation de la moelle la plus virulente; mais elle n'est pas douloureuse. Pendant le traitement, les enfants peuvent sortir et faire ce qui leur plaît. Il suffit de ne se livrer à aucun excès. »

Nous avons tenu à citer textuellement cette partie du rapport de M. Wasserzug, quoiqu'il soit un peu prolixe et d'un style légèrement étranger; la clarté n'a rien à y perdre d'ailleurs et nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

La rare énergie, la persévérance inflexible que M. Pasteur a développées dans la lutte qu'il a dû soutenir contre les choses et les hommes pour arriver à ce grand résultat, nous remet en pensée d'autres luttes, aujourd'hui oubliées, et qu'ont dû vaillamment soutenir d'autres savants avant de recevoir ce que l'on appelle la consécration du temps.

Un beau livre que vient de publier M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences de Lyon, *la Vie et les Travaux d'André-Marie Ampère* (2), fait revivre, sous nos yeux, avec ce

(1) Voir, pour l'ensemble du traitement et son interprétation, notre chronique scientifique du 1er février.

(2) Lyon, Vitte et Perrussel.

grand savant qui fut un grand chrétien, les efforts héroïques qu'il eut à fournir si longtemps pour triompher des obstacles de toute nature, des adversaires de toutes conditions qui lui barraient le passage de l'Institut, et conspiraient à mettre sous le boisseau les lumières qu'avaient su produire ses nobles travaux.

Qui s'en souvient aujourd'hui? Il ne reste de ses luttes, qui causèrent tant d'angoisses à cette nature si sensible, que la gloire du triomphe et l'admiration, que provoque particulièrement sa théorie sur la nature de l'électricité. Cette théorie ne fut pas seulement une sorte de divination des mystères les plus obscurs de la nature, elle servit de guide aux recherches ultérieures des électriciens, même dans la partie pratique de cette science.

Assurément l'électricité est une des parties de la physique qui aient le plus progressé depuis Ampère; ses conquêtes sont immenses et innombrables et se multiplient chaque jour; or rien n'est venu jusqu'ici contredire l'explication d'Ampère.

Nous ne citons rien du nouveau livre de M. Valson; comme ses œuvres précédentes, il est plus historique encore que scientifique et dans le cadre restreint d'une chronique, il n'est expédient d'en faire connaître que le fait, tout en en recommandant la lecture à tous ceux qu'intéressent le mouvement des sciences et le passé de nos grands savants chrétiens.

Toutefois, nous en tirerons une conclusion utile. Nous y admirons la grande place que prit la métaphysique dans les préoccupations et les travaux d'Ampère, pour dire plus exactement, la passion réelle que ces études lui inspirèrent.

Or, pour quiconque a quelque peu étudié les effets de telles études sur le développement intellectuel de l'homme, il est évident que le grand savant dut à ces travaux, que lui déconseillaient si durement ses amis, la vigueur particulière de son esprit, l'ordre et la méthode si exacte de ses écrits, la logique inflexible de ses discussions et jusqu'à la substance même de sa grande découverte, sa théorie sur la nature de l'électricité. Il ne serait pas difficile de saisir et de suivre à travers ses travaux la filiation de cette théorie qui fut réellement engendrée par ses doctrines métaphysiques.

Mais ce serait sortir des limites qui nous sont tracées et un peu aussi des matières qui nous sont soumises.

Nous y revenons en faisant connaître à nos lecteurs un autre

livre, excellent à certains égards, et inspiré, nous le croyons, par des intentions droites, conçu et conduit d'ailleurs avec habileté, mais contenant, de çà de là, de ces phénomènes d'ignorance des matières traitées de l'heure présente qui caractérisent certaines œuvres, et surtout certaines écoles.

Ce livre a pour titre : *Psychologie comparée, l'homme et l'animal par Henri Joly;* il y est mentionné qu'il fut *couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*

Qu'on n'aille pas le prendre pour un livre de philosophie ou de psychologie proprement dites; il y a bien de ceci et de cela, et sous ce rapport le livre n'est ni plus ni moins recommandable que la plupart des autres œuvres modernes qui procèdent du cartésiasnisme et qui sont de pauvres œuvres; mais ce livre est surtout une œuvre d'histoire naturelle philosophique. Sous ce rapport, il est excellent et nous ne saurions trop le louer.

Malheureusement l'auteur y touche à tout et, plus malheureusement encore, à tout ce qu'il ignore comme pas un.

On y rencontre de ces erreurs colossales qui sont aussi d'odieuses injustices, telles que le cliché suivant qu'on retrouve partout, chez tous les écrivains qui sacrifient aux idoles du jour.

« Les populations paresseuses et insouciantes de l'Orient sont aussi les plus contemplatives, celles qui produisent le plus abondamment les œuvres d'imagination, sinon les plus exquises, les mieux ordonnées, les plus poétiques, du moins les plus colorées, les plus riches en fictions et en mensonges. Telles ont été partout les personnes qui, par leur genre de vie, ont ressemblé aux hommes de l'Orient, les moines ignorants du moyen âge, les quiétistes, les rêveurs de tous les temps. »

On pourrait demander à M. Henri Joly de ne point parler de ce qu'il ne connaît pas, ou de lire, avec la Bible, les remarquables ouvrages, publiés récemment par les exégètes catholiques et protestants de tous les pays, lesquels, s'appuyant sur les découvertes modernes, font un triomphe si radieux à l'exactitude unique au monde de ce livre, auquel il semble faire une allusion qui n'est pas qu'une insulte et un blasphème, mais qui est surtout une inepte ignorance. Qu'il lise donc Glaire, Vigouroux, de Vogüé, de Saucy, Oppert et jusqu'à Mariette-Bey et l'incrédule Maspéro, parmi les Français; Bruchs, Leypsius, Tischendorf, Sepp, parmi les Allemands; Palmer, Farrar, Holland, parmi les protestants anglais, etc., etc., ou qu'il se

taise sur un tel sujet. Les moines ignorants du moyen âge! des ignorants tels que Thomas d'Aquin, Bernard, Lamfranc, Gerbert, Bacon, Pandolphe de Capoue, Léonard de Pise, Pierre d'Ailly, etc.

On pourrait être plus justement taxé d'ignorance quand on emploie, comme il le fait, le mot de *quiétiste*, et qu'on ignore aussi grossièrement le mouvement intellectuel de son temps, les grandes découvertes de l'orientalisme et jusqu'à l'histoire la plus élémentaire de son pays.

Les ignorants sont ceux qui écrivent sur la philosophie et qui n'ont pas lu saint Thomas.

J'ai tenu à citer ce passage, qui n'entre pas après tout dans le domaine qui m'est confié, afin de mieux constater que M. Henri Joly ne peut être soupçonné de favoriser nos doctrines, ce qui ne donne que plus d'importance à la partie saine de son livre, celle qui traite de matières qui sont plus de la compétence de l'auteur, à savoir : l'observation physiologique.

L'auteur est franchement et victorieusement spiritualiste; il fait bonne justice des doctrines matérialistes de certains physiologistes modernes, et aussi des rêves de Darwin. On le lira donc avec grand profit, on y trouvera des armes bien trempées et finement aiguisées pour combattre les abus qu'on a voulu faire des récentes découvertes de l'étude des centres nerveux et de l'histologie. On y trouvera aussi, ce qui est presque aussi précieux, des résumés substantiels et des citations topiques des auteurs matérialistes que nous ne devons pas ignorer et que nous ne savons le plus souvent où trouver.

Qu'on lise particulièrement (1) ce qu'il dit du langage et des prétentions des Gros, des Luys et autres sur ce sujet; de quelle façon il exécute cette assertion du dernier nommé :

« La parole n'est que la réaction extrinsèque du sensorium en émoi (2). »

A propos de l'instinct et de l'intelligence, M. H. Joly réfute victorieusement les doctrines de Wallace, de Ch. Darwin et de Pouchet; il y utilise avantageusement les travaux de Flourens, de J. H. Fabre. Citons :

« Mais évitons, dit-il excellemment, jusqu'à l'apparence des questions de mots et cherchons de nouveaux faits. Les *Souvenirs*

(1) P. 183-197.
(2) Luys, *Etudes sur le cerveau.*

entomologiques de M. J. H. Fabre nous en fournissent de bien significatifs. Voici le sphex languedocien qui possède une science dont notre imagination est confondue; il paralyse sa proie sans la tuer, et il la garde ainsi vivante pour la larve à laquelle elle est destinée; car il faudra à cette larve, quand elle sera née, une nourriture fraîche encore, mais incapable de résistance. Comment le sphex obtient-il cet étonnant résultat? Par des moyens plus étonnants encore, « par le procédé connu dans les laboratoires de physiologie expérimentale : la compression du cerveau. Il agit comme M. Flourens, qui, mettant à nu le cerveau d'un animal, et pesant sur la masse cérébrale, abolit du coup intelligence, vouloir, sensibilité, mouvement ». A califourchon sur sa proie, il fait largement bâiller l'articulation du cou avec ses mandibules et fouille aussi avant que possible sous le crâne, mais sans blessure extérieure aucune, pour saisir, mâcher et remâcher les ganglions cervicaux. Cette opération faite, la victime est totalement immobile, et elle reste à l'état de viande fraîche, sans déperdition de substance, pendant dix-huit jours.

« De l'aveu de tous, voilà bien l'instinct. Où sera l'intelligence qui le dirige et le domine? M. J. H. Fabre a cherché scrupuleusement cette intelligence là où il fallait la chercher, c'est-à-dire dans les agissements de l'animal en présence de circonstances accidentelles et anormales. Il n'y a trouvé que stupidité. Ainsi ce sphex, pour entraîner sa proie, s'attèle à ses antennes : c'est là son mode habituel de traction. M. Fabre coupe une partie de ses antennes, mais en laisse subsister un petit bout; il se remet donc à son charroi, et il continue de traîner sa victime pour l'amener à son terrier. Mais si l'expérimentateur rase complètement les antennes, alors le grand chirurgien de tout à l'heure est dérouté. Il fait une tentative absurde : il essaye de happer sur place le crâne de l'éphippigère qu'il traînait; mais ses mandibules sont incomparablement trop courtes et il échoue. N'essayera-t-il pas de saisir sa proie par quelque autre point? Il n'en manque pas de favorables, puisqu'il y reste les six pattes et l'ovicapte, tous organes assez menus pour être happés en plein et servir de cordons de traction. Eh bien, le sphex n'en a pas l'idée. Il part, abandonnant tout, domicile et gibier, lorsque, pour utiliser l'un et l'autre, il n'avait qu'à saisir sa proie par une patte. Ainsi cet émule des Flourens, qui tantôt nous effrayait de sa science lorsqu'il comprimait le cerveau pour obtenir

la léthargie, est d'une incroyable ineptie pour le fait le plus simple en dehors de ses habitudes. Lui qui sait si bien atteindre de son dard les ganglions thoraciques de sa victime, et de ses mandibules les ganglions cervicaux; lui qui fait une différence si judicieuse entre une piqûre empoisonnée abolissant pour toujours l'influence vitale des nerfs et une compression n'amenant qu'une torpeur momentanée, il ne sait plus saisir sa proie par ici s'il est dans l'impossibilité de la saisir par là. Prendre une patte au lieu d'une antenne est pour lui une insurmontable difficulté d'entendement. Il lui faut l'antenne ou un autre filament de la tête, un palpe. Faute de ces cordons sa race périrait, inhabile à résoudre l'insignifiante difficulté. »

« Autre expérience. Ce sphex, qui a si bien endormi sa proie, l'amène dans son terrier; là il pond un œuf, puis enferme l'œuf et sa future nourriture, l'insecte endormi, après avoir déployé dans la construction du petit logis la prestesse la plus admirable. L'expérimentateur intervient encore au milieu de ce travail : pendant une courte absence du constructeur, il réussit à enlever de la cellule l'œuf et la proie. Le sphex, qui avait été momentanément éloigné, revient : s'aperçoit-il alors que son domicile a été dévalisé, que la proie volumineuse qui encombrait la cellule n'y est plus et que tout le travail est désormais inutile? En aucune façon! Il achève consciencieusement un édifice qui ne doit plus servir à rien; suivant l'inflexible règle de son instinct, il complète son œuvre en bouchant le logis, tout vide qu'il est.

« M. Fabre a renouvelé, étendu, varié ces curieuses expériences. Il a observé des chalidocomes et des bombyx qui ont pour retrouver leur demeure un sens d'orientation, une précision de direction, une mémoire topographique, une faculté de reconnaissance que rien ne déconcerte, bref, un instinct merveilleux. Mais, si le nid a été déplacé légèrement, *transporté à 1 mètre* du point primitif, l'insecte a beau retrouver sa propre maçonnerie, sa propre salive, la pâtée qu'il a lui-même amassée : il ne reconnaît plus rien et il abandonne cette demeure. Une lieue de distance et mille obstacles accumulés n'ont pu tromper son instinct : un mètre de déplacement a dérouté sa prétendue intelligence. Une autre fois, on laisse intact l'ensemble du terrier, on y respecte tout : larve et provisions; mais on met le logis à découvert en enlevant la toiture. La mère revient; elle voit sa larve qui se grille aux rayons du soleil, mais l'entrée

habituelle du logis lui fait défaut; le souci du passage connu la tourmente, elle va, vient, s'agite, incapable de reconnaître sa progéniture, indifférente à son sort et ne songeant même pas à réparer l'œuvre détruite, ce qu'elle ferait pourtant en un clin d'œil, si seulement l'idée lui en venait.

« Réaumur avait déjà observé que des abeilles maçonnes, qui viennent aisément à bout d'un mortier dur comme de la pierre, n'essayaient même pas de percer une fine gaze au bout d'un entonnoir en verre où l'on avait enfermé leur nid; elles mouraient d'inanition. M. Fabre a substitué à cette observation une expérience encore plus concluante. Il s'agissait de savoir si les abeilles n'avaient pas été arrêtées par une impossibilité matérielle, la pioche d'un terrassier pouvant échouer là où il faudrait les ciseaux d'une couturière. Le successeur de Réaumur enferme des chalidocomes dans de la terre pétrie de ses mains ou dans du bois : ils en sortent aisément. Il enferme deux autres groupes d'hyménoptères dans des cellules enveloppées les unes et les autres de l'enceinte terreuse qu'elles sont habituées à percer. Mais l'une de ces enceintes est recouverte à son tour d'un papier gris qui, bien appliqué sur le mortier, y adhère solidement; pour l'autre cellule, on laisse un intervalle vide entre la paroi de terre et la paroi de papier. Qu'arrive-t-il? Les insectes de la première cellule percent leur enceinte, et le papier ne les arrête pas; le papier, pas plus que le bois, n'est donc pas un obstacle auquel soient impropres leurs outils. Et cependant leurs pareils, quand ils ont percé le premier dôme et qu'ils se sont retrouvés dans un espace vide fermé par un second dôme de papier, leurs pareils, disons-nous, se sont arrêtés; ils n'ont pas même essayé de percer ce fragile rempart dont ils seraient venus à bout, si la feuille eût fait corps avec le rempart familier. Sans tentative de libération, ils meurent sous le couvert.

« Ce fait, dit avec grande raison M. Fabre, me paraît riche en conséquences. »

Nous ne pouvons pas tout citer: bornons-nous aux remarquables conclusions de M. H. Joly :

« Reprenons, quant à nous, les termes mêmes du problème, tel que le posaient Flourens, M. G. Fouchet et Blanchard. Là où l'intelligence devrait intervenir pour sauver l'animal, en étendant légèrement les effets de l'instinct, mais en l'appliquant à des circonstances nouvelles, c'est précisément là que nous trouvons stupidité et

impuissance. Il est expérimentalement établi que l'instinct présente invariablement cette antithèse et cette espèce de contradiction, d'être d'une habileté prodigieuse là où il ne peut avoir rien appris, là où nul ne songe à retrouver des procédés analogues à ceux de notre intelligence, puis d'être obtus et borné, là où il n'aurait qu'à tirer parti de l'expérience que l'exercice même de son instinct eût dû lui donner (1). »

Que deviennent en présence de ces faits les théories, je veux dire les hypothèses de Darwin, sur la lutte pour l'existence et les effets grandioses qu'il lui attribue?

On cherche l'intelligence qui produit les effets merveilleux étudiés par les naturalistes, et on les cherche en bas, dans l'animal. Il faudrait lever les yeux en haut et reconnaître une intelligence qui ne peut qu'être infinie, pour en prodiguer les effets avec une telle abondance que nous n'en pourrons jamais apercevoir qu'une infime partie. Et alors on admirerait du même coup, avec l'intelligence et la sagesse infinies, la grandeur de bonté qui a donné à l'homme un si beau reflet de cette intelligence, qu'il puisse en surprendre et constater les admirables et innombrables effusions.

Tout ceci est un lumineux commentaire de cette parole de la révélation, que Dieu fit l'homme à son image et ressemblance, et de cette autre parole, aussi de l'Écriture :

Homo cum in honore esset non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis.

« L'homme constitué en honneur a refusé de le comprendre; il s'est comparé aux animaux stupides et il s'est fait semblable à eux. »

RABOISSON.

(1) *L'Homme et l'Animal*, p. 153-158.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Quoiqu'il en puisse coûter à l'amour-propre national ou, si l'on veut, au patriotisme, il faut reconnaître que l'esprit public est à ce point abaissé, qu'il ne se montre plus guère sensible qu'aux questions d'intérêt. La République a pu commettre tous les abus de pouvoir, toutes les violences, se rendre coupable des méfaits les plus odieux sans soulever l'indignation publique. Il semble que la conscience soit assoupie, qu'il n'y ait plus en elle d'énergie pour sentir l'injustice, le mal. L'œuvre de la Révolution s'accomplit à la faveur de cette indifférence. Peu à peu la religion est chassée de la société; tous les droits de la conscience sont opprimés; toutes les libertés sont lésées. Ce qui n'atteint que le droit et que l'âme, ce qui ne blesse que la foi, la République peut presque impunément se le permettre; mais qu'elle vienne à toucher les intérêts matériels, l'opinion se réveillera et il y aura autant d'émotion pour les questions d'argent qu'il y a eu jusqu'ici d'indifférence, dans une grande partie du public, au sujet des actes de persécution religieuse.

C'est ce qui fait qu'en ce moment la question du budget a plus d'importance que n'en a eu aucune autre avant elle. Lorsqu'il était encore au pouvoir, M. Ferry s'était laissé aller à dire devant une commission qu'on n'éviterait pas de nouveaux impôts après les élections générales. Peu s'en fallut alors que le président du Conseil ne tombât sur cette parole imprudente. Il n'eut même d'autre ressource que de la démentir, contre les témoignages les plus formels. Le propos rappelé fort justement par les candidats conservateurs joua dans les élections un rôle non moins important que l'affaire du Tonkin. Ce fut une des causes du revirement des populations contre la République. Aussi, pour se faire une popularité, le nouveau ministère se crut-il obligé d'annoncer solennellement au

pays qu'il n'y aurait ni impôt ni emprunt. C'était le principal de son programme. Le cabinet Freycinet a vécu plusieurs mois de cette promesse. On avait vraiment la confiance qu'il tiendrait sa parole et que l'année au moins se passerait sans augmentation de charges pour les contribuables. A l'heure actuelle, le pays est étrangement désabusé.

Le projet de budget présenté par M. Sadi-Carnot prouve que tout a été mensonge, et dans le démenti de M. Jules Ferry, qui n'avait que trop tôt annoncé ce qui devait arriver, et dans la déclaration du ministère qui savait fort bien d'avance qu'il faudrait demander l'équilibre du budget à l'emprunt et à l'impôt. L'imposture est manifeste. Le gouvernement a deux fois trompé le pays. Le plan du ministre des finances pouvait-il être autre qu'il n'est? Ce n'est pas de quoi il s'agit d'abord. Le point principal à considérer, c'est que le ministère Ferry en s'efforçant de rassurer les contribuables au moment des élections, en traitant les prévisions des candidats conservateurs de manœuvres électorales, en faisant répéter partout par ses agents que la République n'établirait pas d'impôts nouveaux, a surpris la bonne foi des électeurs; c'est que le cabinet Freycinet, à son tour, en prenant l'engagement formel d'équilibrer le budget sans emprunt ni impôt, a abusé de la confiance du public.

Il n'y a pas à s'y tromper. Le plan financier de M. Sadi-Carnot est tout le contraire de la déclaration ministérielle. Toute l'économie du budget de 1887 repose sur ces deux bases : une émission de rentes 3 pour 100 d'un capital d'un milliard et demi, une élévation des droits sur l'alcool de 75 millions. C'est l'emprunt et l'impôt. Les combinaisons ayant pour but d'alléger notre situation financière et de rétablir l'équilibre du budget, si profondément troublé depuis huit ans, dépendent de l'une et l'autre opération. Même sans s'arrêter à la forfaiture ministérielle, le plan de M. Sadi-Carnot donne prise en lui-même aux plus justes critiques. L'emprunt que le ministre des finances veut se faire autoriser à émettre est une véritable duperie. Il ne servira, dans les combinaisons imaginées par M. Sadi-Carnot, qu'à remplacer des dettes existantes, par des dettes d'un autre nom, qui seront considérablement plus élevées que les dettes actuelles et qui dureront toujours; car c'est de la rente perpétuelle qu'il s'agit de créer. Dans le plan du ministre, l'amortissement doit disparaître pour toujours de nos finances, l'amortissement qui avait toujours été considéré comme le correctif nécessaire

de nos énormes budgets. Jusqu'ici il figurait au budget pour une somme de 100 millions au chapitre des capitaux remboursables. Dès lors qu'on supprimait du budget le fonds d'amortissement, il fallait au moins contracter le futur emprunt sous forme de rente amortissable et non de rente perpétuelle.

On a justement fait remarquer que l'État interdit aux communes et aux départements d'emprunter autrement qu'en assurant d'avance les ressources nécessaires au remboursement de cet emprunt. Par quel privilège l'amortissement, qui est la règle des emprunts des villes et des départements, doit-il cesser de s'appliquer à ceux de l'État? Ainsi, l'État va s'attribuer la faculté d'emprunter en s'engageant seulement à payer les intérêts, en obérant l'avenir à perpétuité, en s'interdisant à jamais de rembourser. Ce sont là des procédés d'administration qui feraient interdire un particulier; quelle raison pourrait les justifier de la part de l'État?

Le ministère n'a pas osé demander au monopole de l'alcool les ressources qui manquent de plus en plus à nos budgets. Peut-être a-t-il eu tort de reculer devant une mesure que la nécessité eût fait accepter. L'élévation des droits sur l'alcool soulève différentes objections. Outre que c'est un impôt nouveau, sous un nom dissimulé, on pourra répéter ce que disait, en 1849, M. Jules Grévy lui-même, que c'est « un impôt inhumain dans son principe, car il met hors de la portée des classes vouées aux travaux les plus durs une boisson salutaire qui répare les forces épuisées, et il lui substitue, en poussant à la fraude, des mixtions délétères qui altèrent la santé publique, véritable empoisonnement légal, qui fait bien d'autres victimes que l'ivrognerie. A cette époque le futur président de la République, qui devait plus tard approuver les combinaisons du ministre des finances de 1886, disait encore : « C'est un impôt désastreux dans ses conséquences, car en élevant, dans une proportion souvent énorme, le prix des liquides et en apportant à leur circulation mille difficultés, mille entraves, il paralyse une des principales branches de notre commerce, il stérilise une des productions les plus riches et les plus enviées de notre sol; il tient une partie importante de notre agriculture dans un état de langueur et d'atrophie, et il fait ainsi au développement de la richesse nationale un tort irréparable. »

M. Grévy avait-il tort? Loin de là, il est à prévoir que, au lieu de remédier aux abus de l'ivrognerie, l'élévation des droits sur l'alcool ne fera que nuire à la prospérité de nos distilleries agricoles et sur-

tout à la santé publique en accordant une nouvelle prime à la fraude et aux falsifications des produits.

De pareils moyens d'équilibrer le budget sentent tellement l'expédient, que le public le plus indifférent aux questions d'ordre moral, commence à se préoccuper d'une situation qui pourrait mener bien vite à la banqueroute. On conçoit que le parti républicain ait quelque honte à mettre au jour l'état de nos finances, ou plutôt qu'il craigne de mettre le pays dans les confidences d'une gestion dont la responsabilité retombe tout entière sur le régime et sur ses partisans. La majorité a voulu, une fois de plus, que la commission du budget fût une commission secrète. Avant tout, elle a décidé que les membres de la minorité, c'est-à-dire les représentants de trois millions et demi d'électeurs, en seraient exclus. C'était avouer qu'on a besoin d'ombre et de mystère pour dissimuler les gaspillages, ourdir les combinaisons équivoques d'un équilibre factice, et donner le change sur le déficit qui s'aggrave d'année en année. Les républicains eux-mêmes sont obligés de reconnaître l'état détestable des finances de la République et l'inefficacité des moyens proposés par le ministre des finances pour y remédier. Mais plus la situation est mauvaise, plus ils voudraient essayer de la cacher. On a craint que le contrôle des membres de la droite dans la commission du budget ne fît trop ressortir les gaspillages, les imprudences, les folies qui ont causé les embarras financiers du moment. On ne veut pas que des voix impartiales en accusent le régime républicain, et, en particulier, les auteurs des dispendieuses lois scolaires, du fameux plan des grands travaux publics et des entreprises coloniales. C'est de là, en effet, qu'est venu l'énorme déficit qui s'accumule depuis huit ans d'un budget à l'autre et auquel il faut obvier aujourd'hui par un emprunt. Mais cet emprunt, comment l'opinion l'acceptera-t-elle? La République révèle sa détresse en avouant la nécessité de recourir à l'épargne publique pour combler le déficit de ses finances. Cette situation est faite pour inquiéter le pays. Dans le triste état des affaires, la mauvaise gestion des finances publiques ne peut qu'aggraver la crise dont tout le monde souffre. Un emprunt, c'est un impôt nouveau et, par là même, une sécurité de moins, une charge de plus pour l'avenir. Sous quelque forme qu'on l'émette, de quelque prétexte qu'on le colore, tout le monde comprendra qu'il n'y a là qu'un vain palliatif, qu'un expédient provisoire qui n'allégera les charges du présent que pour aggraver celles de l'avenir.

Et encore, cet emprunt de 1 milliard et demi ne suffira-t-il pas. C'est en vain que le gouvernement dissimule, depuis des années, la situation. On voit plus clair aujourd'hui dans le gouffre de nos finances. Il y a deux ans les membres de la droite présentaient, à la Chambre des députés, une proposition de loi sur les réformes à introduire dans le budget et la comptabilité publique. Ses auteurs constataient déjà un déficit de 1 milliard et demi; le gouvernement déclarait, au contraire, le budget en équilibre. Depuis deux ans, le déficit s'est tellement accru avec le gaspillage qu'il faudrait non pas 1 milliard et demi, comme le demande le gouvernement, mais un autre milliard avec pour liquider la situation, en sorte que l'emprunt ne remplira même pas son but, et que, loin de servir à asseoir, une fois pour toutes, l'équilibre, il ne donnera qu'une facilité de plus aux hommes du pouvoir pour continuer le déplorable système de dépenses et de dilapidation des deniers publics. A cette situation il n'y aurait qu'un remède, celui que le bon sens et l'expérience préconisent, ce serait la plus stricte économie, la réduction la plus sévère des dépenses, l'ordre le plus exact dans la comptabilité; mais la République n'y peut pas songer. Le régime appelle fatalement le déficit et après le déficit la banqueroute. Il ne peut pas y avoir de bonnes finances avec de mauvaise politique. C'est ce que le pays finira peut-être par comprendre quand il se sentira tout à fait atteint dans ses intérêts pécuniaires.

L'article le plus important de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire vient d'être voté au Sénat, comme il l'avait été à la Chambre des députés, par toute la majorité républicaine. Cet article c'est le complément de la laïcisation scolaire. La loi de 1882 supprimait l'enseignement religieux dans les écoles publiques; la loi de 1886 en exclut les membres des congrégations religieuses. Vainement l'article 17 de la nouvelle loi a-t-il été combattu par M. Jules Simon, au nom de la liberté; l'orateur n'a pas été plus écouté que s'il eût parlé au nom de la religion. Il a suffi au ministre de l'instruction publique et des cultes, pour répondre aux arguments de l'habile et éloquent défenseur de la cause libérale, de rappeler au Sénat qu'il avait voté le principe de la laïcisation, et d'établir que, dès lors, l'État avait le devoir de se substituer à l'Église et aux familles pour donner aux jeunes générations un enseignement en rapport avec ce principe. Logiquement l'école laïque ne saurait conserver des maîtres appartenant à des congré-

gations religieuses. La loi de 1886 est le complément forcé de celle de 1882. M. Goblet était fort sur ce terrain-là. Le Sénat lui a donné raison. Plusieurs des membres de la gauche auraient voulu un tempérament à l'article 17. M. Jules Simon a soutenu, avec la même ardeur libérale, un amendement présenté par MM. Labiche et Barbey, et accepté de M. Jean Macé lui-même, tendant à laisser au gouvernement la faculté de maintenir provisoirement, comme instituteurs publics, des membres des congrégations religieuses sur la demande des conseils municipaux et après avis conforme du conseil départemental. Cette petite concession à la liberté devait profiter aussi au gouvernement, car elle lui aurait évité l'inconvénient de se trouver, dans cinq ans, au terme fixé par la loi, avec un personnel insuffisant d'instituteurs laïques; malgré cela, M. Goblet l'a repoussée au nom du gouvernement, voulant que le principe de la laïcisation ne parût pas recevoir la moindre exception. La cause de la liberté eût néanmoins remporté un petit succès sur la logique sectaire du ministre de l'instruction publique, sans une scandaleuse falsification du vote. La majorité de trois voix acquise à l'amendement s'est changée en minorité par des procédés d'escroquerie qu'on eût cru impossibles dans une assemblée politique. Six bulletins blancs déposés par les votants eux-mêmes, soit pour leur compte, soit comme mandataires de leurs amis, s'étaient trouvés annulés par des bulletins bleus que des compères du ministre avaient mis dans l'urne au nom de ces mêmes votants. Jamais pareil scandale ne s'était produit. La fraude était patente, puisque les intéressés eux-mêmes avaient réclamé. Que croit-on qu'ait fait M. Goblet? Au lieu de désavouer le procédé de ses amis, il en a profité pour demander à la gauche de corriger l'erreur du scrutin sur l'amendement à l'article 17, ou plutôt d'effacer la défaillance d'un certain nombre des siens, en votant sur l'ensemble de l'article à une plus forte majorité encore. Et la gauche a voté comme le voulait le ministre, et le scandale n'aura pas d'autre suite qu'une vaine et inutile enquête sur le scrutin réclamée par la droite.

Quelle dérision de voir le gouvernement s'acharner ainsi à la destruction de l'enseignement religieux, en présence des symptômes qui l'avertissent de toutes parts des dangers que le logique révolutionnaire fait courir à la société! La grève du bassin houillier de Decazeville dure toujours, entretenue par les excitations du dehors, par la faiblesse du pouvoir, par l'appui du parti démago-

gique, dont l'anniversaire de la Commune a montré l'audace toujours croissante. Le mouvement menace de gagner, et déjà plusieurs centres industriels s'agitent. Si le gouvernement, qui croit avoir tout fait en amenant une force militaire considérable sur les lieux, ne semble pas comprendre la gravité de la lutte de classes qui se prépare, l'étranger observe avec attention cette recrudescence de socialisme dont toute l'Europe est menacée.

La date sanglante du 18 mars, célébrée à Paris comme le vrai jour de fête de la République, a été, pour la Belgique, le signal d'une effroyable commotion. A Liège, à Charleroi, dans les bassins houilliers de la Meuse et de la Sambre, la guerre sociale a éclaté avec toutes ses horreurs, à la faveur des grèves. La terreur règne dans toute la contrée, avec le pillage et la dévastation. Les usines, les châteaux, les couvents sont incendiés et mis à sac. Une lutte sanglante a eu lieu entre la troupe et les émeutiers. On compte déjà un grand nombre de morts et de blessés, et la situation s'aggrave au point que le gouvernement belge semble à peine assez fort pour réprimer cette sauvage insurrection. L'Allemagne, dit-on, lui aurait déjà offert ses services, et l'on devine ce qu'il en pourrait coûter à la Belgique dont les ports et la riche industrie excitent depuis longtemps les convoitises allemandes.

Au Reichstag, M. de Bismarck a dénoncé comme un danger pour l'empire allemand ce mouvement socialiste dont on vient de voir coup sur coup de si terribles manifestations en France, en Angleterre et en Belgique. Notre vainqueur s'est plu à signaler l'influence de la propagande révolutionnaire française sur les pays voisins. Son discours est agressif, le chancelier y traite la France en ennemie. Les paroles de complaisance de notre ministre de la guerre pour les révoltés de Decazeville n'ont pas été perdues à Berlin. M. de Bismarck en a pris acte pour constater à la fois la sympathie du gouvernement pour les fauteurs des idées socialistes et son impuissance à arrêter les agissements d'un parti d'où lui-même sort. Jamais il n'avait encore parlé de la France de ce ton. « Qui vous dit, s'est écrié le redoutable chancelier, que si nous devions avoir de nouveau la guerre avec ce pays, les drapeaux de l'armée ennemie ne seraient pas des drapeaux rouges portant haut l'idée socialiste? Aujourd'hui, l'armée française est en face du mouvement ouvrier à Decazeville; mais nous ne savons pas si nous devons plutôt tenir compte de ce fait qu'elle tient ce mouvement

en échec, ou des indications parties du banc ministériel, où l'on nous a dit que le soldat d'aujourd'hui est l'ouvrier d'hier et l'ouvrier d'aujourd'hui le soldat d'hier. Nous ne savons pas qui, dans ce mouvement, remportera finalement la victoire en France. »

Certes, la leçon est aussi dure que la menace est inquiétante. L'Allemagne en est donc à envisager l'éventualité d'un tel progrès du socialisme en France, qu'il y deviendrait le gouvernement lui-même. Mais M. de Bismarck annonce assez clairement qu'elle n'attendrait pas que ce socialisme voisin fît invasion chez elle pour le combattre. On ne la voit déjà que trop disposée à prendre ses précautions vis-à-vis de la Belgique. L'intervention de l'Allemagne dans les affaires belges serait une menace immédiate pour nous. Autant il est de l'intérêt du cabinet de Bruxelles de tâcher de suffire à la tâche difficile qui lui incombe en ce moment en face d'un soulèvement aussi redoutable des passions populaires, autant il est du devoir de notre gouvernement d'empêcher, par sa fermeté, le socialisme français de venir en aide, avec M. Basly et ses lieutenants, à la Jacquerie belge.

M. de Bismarck a parlé devant le Reichstag de complications extérieures. Ce n'est pas seulement de ce côté qu'elles pourraient venir. Peut-être sait-il mieux que personne que les affaires d'Orient contiennent toujours des éventualités de conflit. Il y a quelque temps encore, au moment de la conclusion de la paix entre la Serbie et la Bulgarie, les principales difficultés semblaient aplanies; tout à coup une prétention inattendue du prince Alexandre de Bulgarie vient de tout remettre en question. Au moment de signer le traité conclu et approuvé par l'Europe, le jeune prince déclare qu'il n'en veut plus. Le traité le faisait gouverneur de la Roumélie orientale pour cinq ans. Ce n'est plus assez pour le héros de la révolution rouméliote, il prétend être gouverneur à perpétuité. Mais la Russie ne le veut pas. Ainsi l'œuvre si péniblement élaborée par la diplomatie européenne est détruite; l'accord établi par les plénipotentiaires de Constantinople entre l'Europe et la Turquie est rompu par suite de l'ambition de ce jeune prince, qui déclare inopinément qu'il ne se contente plus de la situation qu'on lui a faite. C'est la question d'Orient à peine fermée qui se rouvre. Il reste à se demander d'où est venue au prince de Battenberg cette ambition de la dernière heure qui a l'air d'un défi pour l'Europe. En écartant l'Angleterre, qui, depuis la chute du cabinet Salisbury, tra-

vaille sincèrement au maintien de la paix, en ne comptant pas la France, l'Italie et l'Espagne, qui n'ont aucune raison de se mêler de l'affaire, en éliminant aussi l'Autriche, dont l'attitude depuis l'origine du conflit est correcte, on ne voit que l'Allemagne intéressée à soutenir le prince Alexandre contre la Russie sa rivale, soit pour achever de brouiller l'Autriche avec la Russie et recueillir les profits d'une guerre qui ruinerait l'une ou l'autre, soit pour entretenir en Europe un état de trouble favorable à ses vues. Les intentions du cabinet de Berlin sont d'autant plus suspectes, que l'échec éprouvé ces jours-ci au Reichstag par M. de Bismarck sur un des points principaux de son programme politico-financier, le monopole de l'alcool, peut l'amener à chercher des dérivatifs à la résistance du Parlement, pour la réalisation de projets qu'il considère comme indispensables à l'affermissement de l'Empire.

Pendant que le prince de Bulgarie tient en suspens les résolutions de la conférence de Constantinople, l'attitude de la Grèce redevient inquiétante pour le maintien de la paix. Le gouvernement d'Athènes a signifié aux puissances qu'il déclarerait la guerre à la Turquie si, dans un délai de dix jours, satisfaction ne lui était pas donnée. La Grèce estime qu'elle a droit, d'après le traité de Berlin, à un agrandissement territorial, et les conseils amicaux de l'Angleterre, pas plus que les représentations collectives des puissances, n'ont réussi jusqu'ici à la faire renoncer à ses prétentions.

Pour l'Angleterre, les affaires des Balkans se compliquent des difficultés qu'elle rencontre de la part de la Russie, en Afghanistan.

Aux prises avec le socialisme et la question irlandaise, l'Angleterre a doublement intérêt à ce que la paix ne soit pas troublée au dehors et qu'aucun conflit ne l'oblige à défendre les intérêts et la sécurité de son empire colonial. M. Gladstone veut en finir avec la question irlandaise. Il a conçu un plan de réforme agraire qui consisterait à racheter aux *lanlords*, ou grands propriétaires irlandais, leurs terres et à les revendre aux fermiers en donnant à ceux-ci un long délai pour le paiement. En même temps les Parnellistes réclament l'abolition des lois d'exception pour l'Irlande et le rétablissement du Parlement national. En Angleterre et au sein même du cabinet, le programme de M. Gladstone, et à plus forte raison les revendications du parti irlandais, rencontrent une vive opposition. Deux des ministres, MM. Chamberlain et Ireveylan ont déjà donné leur démission, avec l'arrière-pensée de supplanter M. Glads-

tone à la tête des anciens wighs. La crise ministérielle dont le cabinet actuel est menacé, n'est que le prélude de luttes parlementaires qui aboutiront à une dissolution de la Chambre des communes. C'est alors que la question irlandaise se posera dans toute sa gravité aux élections, et il est probable que les adversaires de M. Gladstone se repentiront alors de n'avoir pas accordé plus tôt au peuple irlandais des satisfactions que l'intérêt de la paix et de l'unité de l'empire britannique oblige à ne pas différer davantage.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

4 mars. — Le Sénat adopte un projet de loi relatif à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, malgré les critiques qui en sont faites par MM. Blavier et Lenoël. Au cours de la séance, M. Clamageran dépose son rapport sur le traité conclu avec la reine de Madagascar et en donne lecture.

La grande question à l'ordre du jour de la Chambre des députés est la proposition d'expulsion des membres des familles ayant régné sur la France. Après une discussion très animée à laquelle prennent part, pour ou contre cette double proposition, MM. Cunéo d'Ornano, Paul de Cassagnac, Maurice Faure, Lefèvre-Portalis, Ballue, le comte Lanjuinais, Rivet, Crémieux, de Freycinet, Duché, Henry Maret, Gaillard, Clémenceau, Saint-Romme et de Lanessan, la proposition Duché est repoussée par 345 voix contre 195, et la proposition Rivet par 333 voix contre 188. Enfin la majorité adopte par 353 voix contre 112 l'ordre du jour de confiance présenté par M. de Lanessan et ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans l'énergie et la vigilance du gouvernement et convaincue qu'il prendra contre les membres des familles qui ont régné sur la France les mesures nécessitées par l'intérêt supérieur de la République, passe à l'ordre du jour. »

Sa Sainteté le Pape Léon XIII adresse à Mgr Thomas, archevêque de Rouen, la lettre suivante :

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous connaissions déjà la vertu des évêques de la province de Normandie, mais il nous a été agréable de la connaître encore plus par la lettre collective qui nous a été adressée il y a peu de temps, et où nous avons vu avec quel zèle, quel empressement et quel accord dans l'obéissance, vous avez tous accepté notre Encyclique *Immortale.* Cette déclaration est venue s'ajouter aux témoignages semblables qui nous arrivent de différents côtés; elle a reçu de nous la plus complète approbation. Aussi nous vous demandons de transmettre à vos collègues dans l'épiscopat et d'interpréter nos sentiments de bienveillance et de gratitude.

« Pour vous, vénérable frère, vous avez voulu surabondamment satisfaire votre cœur, en joignant à cette lettre collective une lettre personnelle que nous mettons entièrement à votre louange. Vous déclarez en effet, ce qui, pour aucun motif, ne pouvait être contesté, que vous donnez votre ferme et pleine adhésion à nos derniers enseignements, ainsi qu'à toutes nos doctrines et à celles du Saint-Siège, et vous affirmez cela avec une énergie qui

ne saurait être dépassée. Nous vous aimons beaucoup à cause de cette volonté, comme toujours, très ardente pour le devoir et pleine d'une grande modestie. Or, s'il s'est produit naguère un incident qui ait pu vous préoccuper, quittez désormais tout souci à cet égard. Non seulement rien n'est changé dans notre paternelle affection, non seulement notre constante estime n'a pas diminué, mais volontiers nous vous dirions que l'une et l'autre ont augmenté depuis que vous nous avez si tendrement promis de ne rien négliger pour en être de plus en plus digne.

« C'est pourquoi, comme gage des grâces célestes, et en témoignage de notre particulière bienveillance, recevez la bénédiction apostolique que nous vous donnons, avec un grand amour dans le Seigneur, à vous d'abord, vénérable frère, à vos collègues, au clergé et aux fidèles du diocèse de Rouen.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le quatrième jour de mars de l'année 1886, la neuvième de notre pontificat.

5. — Le citoyen Camelinat adresse au président du Conseil des ministres une lettre dans laquelle il demande à interpeller le gouvernement sur les événements de Decazeville et notamment :

1° Sur l'occupation militaire ;

2° Le rôle du préfet vis-à-vis de la compagnie et de la population minière;

3° Les arrestations ;

4° Les mesures que compte prendre le gouvernement à l'égard de la société concessionnaire.

Plusieurs coups de revolver, tirés à la Bourse de Paris par un prétendu Polonais nommé Pétrovich Serge, mettent les habitués de la Bourse en émoi. L'auteur de cette équipée radicale est arrêté et conduit au dépôt. On découvre chez lui une quantité de matières propres à la confection de bombes explosibles. Il résulte de l'enquête faite par la justice que le faux Petrovich est un instrument de chefs anarchistes dont il recevait de l'argent.

6. — Après le vote de plusieurs projets d'intérêt local, le Sénat aborde la discussion du projet portant ratification du traité signé avec la reine de Madagascar.

M. de l'Angle-Beaumanoir discute le traité point par point, article par article et en critique certaines dispositions. M. Milhet-Fontarabie retrace longuement la question de nos droits sur l'île de Madagascar et se déclare hostile au traité. M. de Freycinet expose l'historique de la question, il déclare que la pensée du gouvernement est d'affirmer notre prééminence sur Madagascar, d'en écarter les autres puissances, d'assurer la réparation des dommages subis par nos nationaux et les étrangers sur les 10 millions d'indemnité. Après une question adressée au ministre par M. Buffet sur l'article 11 qui oblige la France à assister la reine de Madagascar dans toute agression contre ses Etats, la discussion générale est close et l'article unique qui ratifie la convention est adopté à main levée.

Mariage de l'infante Eulalie avec Antoine d'Orléans, fils de M. le duc de Montpensier.

Une nouvelle grève éclate à Saint-Quentin et fait craindre de nouveaux troubles dans le rayon industriel de cette ville.

7. — La citoyenne Louise Michel essaie de faire une conférence à Versailles, au milieu d'un tumulte tel que la police est obligée d'intervenir pour protéger la conférencière.

De nouvelles manifestations socialistes ont lieu à Londres sans produire aucun incident sérieux.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, adresse une seconde lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet du maintien de l'exemption du service militaire pour les maîtres des écoles publiques, et de la suppression de cette exemption pour les maîtres des écoles privées et congréganistes.

Nous en extrayons les passages les plus remarquables :

« Je ne puis laisser passer, dit l'éminent prélat, sans une nouvelle protestation les paroles que vous avez prononcées à la tribune du Sénat dans la séance du 1er mars, et le vote de l'article 58 de la loi sur l'enseignement primaire.

« Cette fois encore, vos affirmations attaquent tous les droits et toutes les libertés des catholiques de France; et le vote du Sénat atteint et frappe à mort les écoles libres, les maîtres congréganistes, et au premier rang les admirables Frères des Écoles chrétiennes...

« L'article 58 de la loi discutée en ce moment au Sénat maintient, pour tous les instituteurs des écoles publiques, l'exemption du service militaire, à la condition de prendre l'engagement de se consacrer à l'enseignement pendant dix ans; et il supprime cette faveur aux maîtres des écoles privées.

« Sur vos instances et sur les instances de M. le rapporteur, le Sénat a même refusé d'admettre le sursis proposé par M. Pâris, dans son amendement ainsi conçu : « Jusqu'au vote de nouvelles lois sur le recrutement « militaire, les dispositions des lois actuellement en vigueur sont mainte- « nues, quant aux écoles dans lesquelles l'engagement décennal peut être « réalisé, et quant à l'exception attribuée aux instituteurs qui ont contracté « l'engagement décennal. »

« Evidemment, à l'heure présente, rien n'est plus urgent, pour la prospérité et la grandeur de la France, que d'anéantir les libertés et les droits des catholiques, et de sacrifier à la haine religieuse les maîtres congréganistes.

« J'avais annoncé, dans la première lettre que je vous ai adressée, que les écoles libres et les maîtres qui les dirigent seraient bientôt directement frappés par vos décrets et par vos lois. Vous avez hâte, Monsieur le ministre, de justifier ma prédiction et de démontrer, mieux que je n'ai pu le faire, que l'invitation adressée par vous aux catholiques : « Faites des écoles « libres », n'était qu'une cruelle ironie.

« J'avais affirmé que vous invoqueriez, pour combattre les écoles libres, la loi qui est votée en ce moment, et voici que vous invoquez l'article 12 de cette loi pour faire adopter par le Sénat l'article 58, qui frappe à mort les écoles libres.

« Étrange logique! Étrange morale que la vôtre, Monsieur le ministre! Une première erreur impose une autre erreur. Une première injustice met au rang des devoirs une seconde injustice!

« M. le rapporteur, et vous après lui, vous avez prétendu que les services rendus dans l'enseignement primaire ne pouvaient être considérés comme un service public, et par conséquent donner droit à l'exemption du service militaire...

« Instruire et élever des milliers et des milliers d'enfants dans les connaissances humaines et dans les fortes vertus, n'est-ce donc pas un service rendu à l'Etat.

« N'est-ce donc pas un service rendu à l'Etat que répondre aux vœux de tant de familles, dont l'Etat doit protéger les droits et garantir la liberté?

« N'est-ce pas un service rendu à l'Etat que préparer pour les carrières civiles ces jeunes gens qui, en quittant les écoles des Frères, et parfois avant même d'en sortir, sont recherchés et sollicités par les négociants les plus honorables, par les plus grands industriels, et souvent aussi par les chefs de vos administrations?

« Ne rendent-elles pas un service à l'État, ces écoles de Frères dont, à Nancy comme ailleurs, toutes les classes sont remplies dès qu'elles sont ouvertes, et qui compteraient deux fois et trois fois plus d'élèves, si elles pouvaient les recevoir?

« Ne rend-il pas service à l'État, ce magnifique établissement de Passy qui renferme plus de huit cents internes, et qui a donné à la France tant de bons et de généreux citoyens?

« Ne rend-il pas service à l'État, cet incomparable établissement de Saint-Nicolas, école professionnelle sans rivale dans le monde, où les Frères des Ecoles chrétiennes élèvent et instruisent dans les connaissances générales et dans tels ou tels métiers; où ils logent, nourrissent et habillent complètement un millier d'enfants, pour 1 franc 10 centimes par tête et par jour, au centre même de Paris?

« Quel service vous rendriez vous-même à l'État et à la France, Monsieur le ministre, si vous vouliez bien persuader au gouvernement et aux Chambres d'adopter, pour toutes les branches de l'administration, le système et la méthode que les Frères suivent à Saint-Nicolas, et qu'ils vous enseigneront gratuitement, j'en suis convaincu!

« Repousseriez-vous ce système, parce qu'il est d'une économie vraiment prodigieuse?

« Serait-ce parce que les écoles privées ne coûtent rien à l'État, qui marche à une banqueroute inévitable, et aux communes entraînées de plus en plus dans cette voie de la ruine et du déshonneur, serait-ce parce qu'elles ne leur coûtent rien, que les écoles privées ne rendent pas un service public?

« Accomplir l'œuvre la plus importante, la plus difficile et la plus élevée, et ne rien demander à l'État, fût-il en pleine prospérité, serait évidemment un service de premier ordre; mais ne rien demander à l'État, qui s'enfonce tous les jours dans l'abîme de la ruine complète, est un service incomparable, qui mérite la reconnaissance et l'admiration du pays tout entier.

« Mais, je vous entends : d'après vous, un service public est un service que l'État, le gouvernement daigne reconnaître et approuver, et sur lequel, passez-moi le mot, il veut bien imposer son estampille absolument officielle. A ce compte-là, Monsieur le ministre, les services les plus signalés rendus à

l'humanité entière, les découvertes les plus illustres de la science et du génie, les actes du plus héroïque dévouement, les institutions incomparables de la charité, ne sont pas des services publics, et ne peuvent être comparés aux services du plus infime de vos instituteurs?

« A ce compte-là, saint Vincent de Paul et Christophe Colomb n'ont pas rendu de services publics! A ce compte-là, M. Pasteur et M. de Lesseps ne peuvent prétendre à l'égalité avec le dernier des pédagogues et le dernier des gardes-champêtres du dernier de nos villages!

« Je me demande quel est le pays où un ministre ose porter à la tribune de pareilles affirmations, et où il trouve une majorité pour l'applaudir.

« Et ce n'est pas tout encore : il y a ici comme un raffinement d'iniquité. Vous refusez aux maîtres de nos écoles privées l'exemption du service militaire, parce qu'ils ne remplissent pas cette condition du service public : et c'est vous qui venez de rendre pour eux cette condition impossible. Vous leur refusez l'exemption du service militaire, parce qu'ils n'enseignent pas dans les écoles publiques : et vous les chassez des écoles publiques! Je reconnais ici encore, Monsieur le ministre, votre cruelle ironie...

« Il n'y a pas égalité, dites-vous, parce que vous ne subventionnez pas les écoles privées. Etrange raison, en vérité! Car, puisque vous ne les subventionnez pas, elles ont, je le répète, le mérite de ne rien coûter à l'État, et de vivre de leurs propres ressources, au prix de mille sacrifices. Etrange raison, une fois encore! Car, en ne subventionnant pas ces écoles, je vous l'ai démontré, vous violez manifestement le droit des familles, l'égalité et la liberté.

« Il n'y a pas égalité, dites-vous, parce que vous n'imposez pas vos programmes aux écoles privées? Mais les maîtres congréganistes qui sont encore dans les écoles publiques se soumettent à vos programmes. Vous n'imposez pas vos programmes aux écoles libres! Vraiment, il ne manquerait plus que cela; et il faudrait ajouter à toutes les autres cette nouvelle et inqualifiable tyrannie. D'ailleurs, si vous ne le faites pas, c'est que vous trouvez plus simple de supprimer les écoles elles-mêmes.

« Et pourtant, Monsieur le ministre, vous avez plus raison ici que vous ne le pensez, quand vous affirmez qu'il n'y a pas égalité entre l'enseignement des congréganistes et l'enseignement de vos instituteurs.

« Il n'y a pas égalité au point de vue des programmes, car j'ai démontré dans ma lettre pastorale dont je vous ai envoyé un exemplaire, j'ai démontré que vos programmes, auxquels on a ajouté depuis quelques années vingt-cinq matières nouvelles, sont tout simplement insensés. C'est l'avis des hommes les plus compétents, c'est le témoignage irrécusable d'une expérience quotidienne. « Dans dix ans, a dit un sénateur, ancien ministre de l'instruction « publique, M. Jules Simon, dans dix ans il n'y aura plus que les idiots qui ne « posséderont pas ces belles connaissances. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul « des députés et des sénateurs qui ont voté la loi, qui les possède. »

« Les programmes des écoles privées sont, du moins, pratiques et possibles.

« Il n'y a pas égalité dans le temps consacré à ce grand service social de l'enseignement; car vos instituteurs peuvent éviter le service militaire, en

accomplissant leur engagement de dix ans; les maîtres congréganistes, presque tous, restent fidèles jusqu'à leur dernier jour à ces rudes labeurs, et épuisent dans ces labeurs leurs forces, leur santé et leur vie.

« Il n'y a pas égalité dans les traitements; car le traitement d'un Frère de nos écoles ne dépasse jamais 700 francs. Certes, — et on ne saurait trop le redire, — cet avantage n'est pas à mépriser, en ce moment surtout, et dans l'état lamentable où se trouvent les finances de l'Etat et des communes.

« J'ai cité ailleurs une commune où cinq Frères, logés dans un appartement délabré, recevaient 1,500 francs par an, ou 300 francs chacun. Ils donnaient encore des leçons supplémentaires; ils faisaient l'aumône et soignaient parfois des malades. Ils ont été remplacés par trois instituteurs, dont le directeur seul reçoit un traitement de 2,500 francs et a un appartement de cinq pièces, dans de magnifiques bâtiments récemment construits.

« Vos instituteurs ont des pensions de retraite. Les Frères n'en ont pas; ils vivent et meurent dans la pauvreté.

« Il n'y a pas égalité dans l'unité de la direction et dans la méthode. C'est l'aveu d'un de vos inspecteurs généraux, démontrant à des contradicteurs la supériorité de l'enseignement congréganiste : « Chez nous, disait-il, « il y a beaucoup d'officiers, et peu ou point de soldats. Dans les écoles des « Frères, quelque nombreuses qu'elles soient, il y a un officier qui com- « mande et des soldats qui obéissent. »

« Il n'y a pas égalité absolue dans le dévouement. Non pas que je conteste le dévouement sincère de vos instituteurs; mais en comparant l'ensemble de leur vie avec celle des maîtres congréganistes, l'égalité parfaite ne peut être admise. Les Frères de nos écoles sont soumis, en effet, non seulement à un travail incessant, mais à la vie la plus austère et la plus dure. Je défie bien, non seulement MM. les ministres, les sénateurs et les députés, mais vos instituteurs eux-mêmes de supporter, pendant quelques semaines, la règle que les Frères de nos écoles acceptent avec joie, pour leur vie tout entière.

« Il n'y a pas égalité dans les succès, au point de vue de l'éducation. Demandez ce qu'elles en pensent aux familles mêmes indifférentes ou hostiles à la religion. Laissez une fois encore à ces familles la liberté, et vous verrez en qui elles ont confiance pour l'éducation de leurs enfants. Allez donc interroger loyalement les populations de ces communes où vos instituteurs et vos institutrices, honnêtes et capables, je ne veux pas le contester, ont remplacé les maîtres et maîtresses congréganistes ; et offrez-leur le choix entre ce qu'elles ont perdu et ce que vous leur avez donné. Vous verrez si elles hésiteront.

« Il n'y a pas égalité enfin dans les succès, au point de vue de l'instruction elle-même; car partout les succès affirment en particulier la supériorité de l'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes; et un de vos inspecteurs généraux leur disait, dans une exposition internationale de pédagogie : « Vous avez sauvé l'honneur de la France. »

« Que dis-je? Vous êtes vous-même si content de ces succès qu'ils vous inspirent une véritable terreur, et que cette terreur elle-même inspire vos décrets et vos lois.

« Vous avez dit que nous demandions une faveur au point de vue du service militaire. Non, Monsieur le ministre, nous ne demandons que l'égalité. Nous demandons que les instituteurs des écoles privées et les instituteurs des écoles publiques soient exempts du service militaire. Mais si une faveur était nécessaire, qui donc l'aurait méritée?

« Si vous avez refusé d'admettre l'égalité entre les deux enseignements, vous avez affirmé la liberté pleine et entière des écoles privées. Il est inutile que je rappelle vos paroles, je les citais il y a quelques instants.

« Et cette liberté, ici encore, comment l'entendez-vous? Vous avez affirmé que l'Etat était le maître de l'enseignement public, et que l'Etat avait charge d'âmes; et vous vous êtes attiré d'un ancien ministre républicain, de M. de Marcère, cette sévère réponse : « Ce qu'on vous demande, c'est la liberté « de l'enseignement, c'est-à-dire l'égalité, entendez-vous? Car la liberté et « l'égalité, c'est tout un... L'Etat n'a pas charge de mon âme ni de celle de « mes enfants, ni de celle de vos enfants à vous-même, Monsieur le « ministre. C'est là une parole, — vous vous êtes défendu contre l'épithète; « mais enfin elle convient parfaitement au mot — c'est une parole jacobine. »

« L'Etat maître de l'enseignement public, c'est dans les villes et les villages où les écoles publiques existent seules, et partout où les parents placés sous la dépendance du gouvernement et des municipalités sont obligés d'envoyer leurs enfants; c'est demain, dans la France entière, c'est l'éducation et l'instruction des enfants, c'est l'âme de tout un peuple à la merci de l'Etat. L'Etat, c'est vous aujourd'hui, Monsieur le ministre. L'Etat, dans quelques mois peut-être, ce sera le gouvernement des députés qui organisent les grèves et qui glorifient les assassins.

« Toutes ces démonstrations, je les ai déjà faites, et je vous renouvelle le défi d'y répondre un seul mot. »

Le Saint-Père reçoit en audience MM. les Curés de Rome et les prédicateurs de la station quadragésimale dans cette ville. Sa Sainteté leur adresse le discours suivant :

« A l'approche de la sainte Quarantaine, les curés de Rome et les prédicateurs ont l'usage de se rendre au Vatican, pour être bénits par le Souverain Pontife. Les années précédentes, à cette même occasion, Nous leur avons adressé des paroles appropriées à la circonstance, en rappelant aux uns les devoirs du ministère pastoral, et en excitant les autres à rendre leur prédication féconde en fruits de salut.

« En vous entretenant cette année aussi, très chers Fils, de ce même sujet, Nous ne pouvons faire moins que de parler d'abord des circonstances douloureuses des temps où nous vivons, en rappelant les maux très graves qui éprouvent et bouleversent si tristement la société humaine.

« Ces maux, Nous les avons déplorés dès le commencement de Notre pontificat, et maintes fois Nous les avons dénoncés à l'Épiscopat catholique, ainsi qu'aux princes et aux gouvernants. C'est à ce but qu'ont visé Nos Lettres-encycliques par lesquelles Nous avons combattu les fausses théories du socialisme, du rationalisme, du naturalisme, et notamment celle de Nos Encycliques par laquelle Nous avons mis le doigt sur la plaie gangrenée qui infeste le monde, c'est-à-dire *la secte des francs-maçons.*

« Dernièrement enfin, par l'encyclique *Immortale Dei*, ésumant les enseignements précédents pour le salut de la société, qui tend misérablement à s'éloigner de Dieu, Nous avons exposé et tâché de remettre en honneur ces principes inébranlables, qui sont la vraie base sur laquelle doit reposer la constitution chrétienne des États.

« Mais vous comprenez bien, très chers Fils, qu'il serait vain d'espérer le retour du monde à Dieu, si tout d'abord la plaie n'était guérie dans sa racine même, c'est-à-dire si, dans les familles et les individus, qui sont les éléments constitutifs de la société, le vice n'était détruit, pour que les vertus chrétiennes puissent refleurir.

« Combien les sollicitudes et les soins maternels de l'Église ne sont-ils pas opportuns et prévoyants pour obtenir ce but très saint! Après avoir par la doctrine illuminé le monde, elle a voulu publier un jubilé extraordinaire pour toute l'année courante, et ouvrir ainsi généreusement ses trésors au profit et pour le salut de tous les fidèles du monde catholique.

« La publication d'un jubilé était jadis considérée par toute la chrétienté comme un événement de très haute et suprême importance. A l'annonce d'une année sainte, on voyait se réveiller parmi tous les peuples un religieux enthousiasme, une sainte émulation, une excitation salutaire à réformer les mœurs, à retremper la foi.

« Nous en avons été Nous-même témoin, alors que, tout jeune encore, Nous avons assisté au mémorable jubilé de 1825, promulgué par Léon XII. Nous Nous rappelons avec la plus vive complaisance ce qui arriva alors et le consolant spectacle que Rome offrit cette année-là. La Ville-Sainte semblait vraiment animée et toute pénétrée des sentiments d'une vive componction et de l'esprit de prière. Il était beau de voir dans les rues de Rome d'incessantes processions de pénitence; il était beau et édifiant d'admirer des personnages du plus haut rang, mêlés à la foule, endosser sans respect humain l'humble habit de la pénitence, et se consacrer avec une sainte joie aux œuvres de charité et de miséricorde.

« Aujourd'hui, hélas! combien la condition de Rome n'est-elle pas changée! Quel sujet la Rome d'aujourd'hui n'offre-t'elle pas de douloureux parallèle avec celle d'alors! Aujourd'hui, la révolution a planté ici ses tentes et elle y exerce son action malfaisante; ici, l'on répand largement et publiquement le venin des principes criminels et des plus mauvais exemples; ici, l'on prêche impunément l'hérésie et l'on tourne en dérision les vérités et les mystères les plus augustes de la religion, pendant qu'une presse au service des sectaires lance journellement ses injures contre Dieu et contre son Église.

« A la vue de tout cela, Notre cœur est transpercé de la plus vive douleur, et Nous craignons fort que, la mesure étant comble désormais, on ne voie approcher le moment de la justice divine, vengeresse des abominations commises dans le lieu saint. « C'est donc à vous, curés de Rome, témoins comme Nous et spectateurs de tant de maux, que s'adresse opportunément Notre parole, et avec Notre autorité. Nous vous disons : Réveillez en vous l'esprit sacerdotal, et pendant cette année surtout, redoublez d'activité et de zèle dans l'accomplissement de vos graves devoirs. Favorisez avec le plus grand soin et encouragez les bonnes œuvres et les exercices de piété dans

vos paroisses. Secouez l'apathie et l'indifférence qui dominent dans beaucoup d'âmes en fait de religion; veillez avec empressement et sollicitude sur la jeunesse, en butte, par toutes sortes d'artifices et d'embûches insidieuses, aux menées des méchants. En un mot, soyez autant d'apôtres de Rome.

« Vous aussi, orateurs sacrés, vous devez être autant d'apôtres en ce saint temps de carême. Par la parole évangélique dont vous êtes les ministres défendez et élucidez les vérités de la foi; faites augmenter parmi le peuple le respect et l'amour de la religion; combattez avec force et avec un saint courage les vices et les erreurs. Votre parole qui, fécondée qu'elle est par la grâce d'en haut, est la parole de Dieu, a une telle puissance, qu'elle peut guérir les esprits, sanctifier les âmes et ramener les égarés dans la voie du salut.

« Nous aimons à ajouter ici, pour vous animer, que, malgré les efforts des impies, l'antique foi se maintient vive et constante dans une grande partie du peuple romain, qui s'honore en toute occasion propice d'en fournir le témoignage public et solennel. Ainsi, la vigne à laquelle vous êtes appelés à travailler est bonne, et vous répandrez la bonne semence sur une terre qui n'est pas inféconde.

« Courage donc, très chers Fils, et agissez de concert et avec ensemble! De la sorte, vous répondrez pleinement à Nos désirs et à Nos intentions, et ainsi Rome, sous l'égide des glorieux princes des apôtres saint Pierre et saint Paul, ses célestes patrons, et aussi grâce à votre œuvre, aura su résister aux dures épreuves de l'heure présente, et elle pourra avec confiance bien augurer d'un avenir meilleur.

« Il nous reste, en dernier lieu, à vous adresser, très chers Fils, une pressante recommandation.

« Parmi les œuvres enjointes pour gagner le jubilé, Nous avons rappelé et inculqué d'une manière spéciale celle qui a pour objet de venir en aide aux écoles et aux séminaires. — Pour ce qui est des séminaires, il y est suffisamment pourvu à Rome; mais il n'en est pas de même des écoles, malgré les sommes importantes que Nous consacrons chaque année à leur entretien. Elles produisent de bons fruits, mais elles sont encore insuffisantes pour répondre pleinement aux requêtes des familles catholiques désireuses d'y faire instruire leurs enfants.

« Nous en appelons à témoin Monseigneur le vice-gérant, ici présent, qui Nous expose continuellement, au nom de toute la commission scolaire, le besoin d'augmenter le nombre de ces écoles, d'en améliorer les locaux, d'agrandir les classes et de mieux gratifier les professeurs qui, avec un zèle et avec une activité louable, prêtent leur œuvre à l'enseignement.

« Nous estimons donc très important et très convenable que, pendant cette année sainte, et surtout pendant le temps du carême, on fasse appel à la générosité des Romains. Il s'agit d'une œuvre souverainement bienfaisante et salutaire, ayant pour but de donner à la jeunesse une instruction et une éducation franchement chrétienne.

« Employez à cet effet, chers curés, toutes sortes de saintes ressources et déployez toute votre influence. Et vous, prédicateurs, destinez quelques jours de fête où l'affluence des fidèles aux églises est plus considérable, pour recueillir des aumônes dans ce même but.

« Enfin, Nous invoquons sur vous tous la plénitude des grâces célestes, et, comme gage de Notre affection paternelle, Nous vous accordons du fond du cœur, à vous et à tout le peuple romain, la bénédiction apostolique. »

8. — Les citoyens Basly, Boyer, Brialou, Camélinat, Clovis Hugues, Planteau, Prudhon et consorts, s'appuyant sur le vote récent du Conseil municipal de Paris, adressent aux conseils municipaux de France un appel en faveur des ouvriers de Decazeville et une demande de subvention à la grève, sans que le gouvernement y mette autrement obstacle.

9. — Une dépêche d'une extrême gravité annonce qu'une révolte vient d'éclater en Cochinchine. Cette dépêche est ainsi conçue :

« Saïgon, 9 mars, 8 h. 45 matin.

« Les rebelles ont tué un capitaine et une dizaine de soldats dans les environs de Tourane. Ils se sont avancés jusqu'à Quinhone. »

Le Président de la République signe plusieurs décrets relatifs à l'organisation de notre protectorat sur l'île de Madagascar.

M. le Myre de Villers, ancien gouverneur de la Cochinchine, est nommé résident général à Madagascar, et M. Buchard, lieutenant de vaisseau, résident adjoint au résident général.

Le résident général se fixera à Tananarive, ainsi que son adjoint, qui le suppléera lorsqu'il se rendra sur d'autres points de l'île. Il correspondra seul avec le gouvernement français et présidera aux relations extérieures du gouvernement hova. Il aura sous ses ordres les services français de l'île, ainsi que les fonctionnaires et officiers français mis à la disposition du gouvernement hova.

Le dernier décret règle l'organisation judiciaire. Les contestations entre Français seront jugées par les tribunaux de résidences et de vice-résidences.

L'appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de résidences et de vice-résidences sera porté devant la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

Les contestations entre Français et Malgaches seront réglées par le résident ou le vice-résident, assisté d'un juge malgache.

Les jugements par défaut en matière correctionnelle pourront être attaqués par la voie d'appel, après les délais de l'opposition.

Les résidents et vice-résidents de France à Madagascar seront investis du droit de haute police, conféré aux consuls de France dans les Echelles du Levant.

Le Français, expulsé en vertu de ce droit, pourra être embarqué sur des bâtiments nationaux ou étrangers, pour être dirigé, suivant les circonstances, sur la France ou l'île de la Réunion, ou sur un lieu de station navale française.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Jubilé de 1886, par M. l'abbé Regnaud, du clergé de Paris, auteur de la *Somme du Catéchiste*. Prix : 0 fr. 30 centimes. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. — Paris.

Cette brochure renferme l'étude la plus complète et la plus méthodique de toutes celles que nous connaissons sur cette grave et importante matière. On en jugera par le sommaire suivant des chapitres.

Questions. — I. Qu'est-ce que le Jubilé? — II. Qu'est-ce que le Jubilé ordinaire? — III. Qu'est-ce que le Jubilé extraordinaire? — IV. Comment se publie le Jubilé ordinaire? — V. Quelle est la durée du Jubilé ordinaire? — VI. Le Jubilé ordinaire peut-il être prorogé? — VII. Par qui le Jubilé ordinaire peut-il être gagné? — VIII. Où le Jubilé ordinaire peut-il être gagné? — IX. Combien de fois peut-on gagner le Jubilé ordinaire? — X. Que doit-on faire pour gagner le Jubilé ordinaire? — XI. Quelles sont les œuvres prescrites pour le Jubilé ordinaire? — XII. Quelle confession est exigée pour le Jubilé ordinaire? — XIII. Quelle communion est exigée pour le Jubilé ordinaire? — XIV. Quelles sont les visites prescrites pour le Jubilé ordinaire? — XV. Comment se font les visites individuelles des églises pour le Jubilé ordinaire? — XVI. Comment se font les visites des églises en procession pour le Jubilé ordinaire? — XVII. De quelle manière faut-il accomplir les visites des églises pour le Jubilé ordinaire? — XVIII. Quelles sont les prières à faire dans la visite des églises pour le Jubilé ordinaire? — XIX. En quel état doit-on faire les œuvres prescrites pour le Jubilé ordinaire? — XX. Quelles sont les dispositions requises pour gagner le Jubilé ordinaire? — XXI. Quels sont les privilèges du Jubilé ordinaire? — XXII. Quels sont les pouvoirs accordés aux Confesseurs pour le Jubilé ordinaire? — XXIII. Quelles sont les Indulgences suspendues pendant le Jubilé ordinaire? — XXIV. Ne peut-on pas gagner en faveur des âmes du Purgatoire les indulgences suspendues pendant le Jubilé ordinaire? — XXV. Comment se publie le Jubilé extraordinaire? — XXVI. Quelle est la durée du Jubilé extraordinaire? — XXVII. En quoi le Jubilé extraordinaire diffère-t-il du Jubilé ordinaire? — XXVIII. Quelles sont les œuvres prescrites pour le Jubilé extraordinaire? — XXIX. Quel jeûne est exigé pour le Jubilé extraordinaire? — XXX. Quelle Aumône est exigée pour le Jubilé extrordinaire? — XXXI. Quels sont les privilèges du Jubilé extraordinaire? — XXXII. Pourquoi N. T. S. P. le Pape Léon XIII a-t-il accordé un Jubilé extraordinaire pour 1886? — XXXIII. Quels sont les privilèges et les conditions de ce Jubilé extraordinaire?

La Franc-Maçonnerie et l'*Encyclique Humanum genus* de S. S. Léon XIII, par M. l'abbé Regnaud. 1 brochure in-18 de 60 pages : 30 cent.

Cette brochure nous paraît tout de circonstance. Depuis, en effet, que le Souverain Pontife a publié son Encyclique *Humanum genus* contre la secte franc-maçonnique, beaucoup d'hommes, malheureusement affiliés à cette société diabolique, se sont rendu compte de ses dangers et se sont empressés d'y renoncer. Pour ceux qu'elle retient encore dans son piège, le moment est venu de le briser, en profitant de la grâce du Jubilé. Et, à cet effet, rien ne nous semble plus opportun et plus efficace que la propagation même de la remarquable Encyclique du Saint-Père sur la franc-maçonnerie. L'opuscule publié, sous ce titre, par M. l'abbé Regnaud, en contient la traduction. C'est un traité succinct, mais très complet, sur la matière. Il se divise en questions, dont voici l'énoncé :

I. Que comprend-on sous le non de maçonnisme? — II. Quelle est la principale Société secrète et combien y a-t-il de Franc-Maçonneries? — III. Quels sont les grades de la Franc-Maçonnerie? — IV. Comment se fait l'initiation aux grades de la Franc-Maçonnerie? — V. Quel est le système de recrutement pratiqué dans la Franc-Maçonnerie? — VI. Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie occulte? — VII. De quels moyens se sert la Franc-Maçonnerie pour se faire obéir? — VIII. En quoi consiste le but de la Franc-Maçonnerie? — IX. L'Eglise a-t-elle condamné la Franc-Maçonnerie? — X. Encyclique de N. T. Saint-Père le Pape Léon XIII contre la Franc-Maçonnerie. — XI. Quelle est la peine encourue par les affiliés à la Franc-Maçonnerie? — XII. Que devons-nous faire pour triompher de la Franc-Maçonnerie? — XIII. Prières à la B. V. Marie, à saint Joseph, à saint Michel archange, au saint ange gardien et aux saints apôtres Pierre et Paul. Autre prières pour le Pape et pour la paix.

Lettre à M. Paul Bert, *suivie d'une* **Étude sur les voies et moyens de la politique française en Cochinchine**, par M. A. Ansart, ancien aide de camp de l'amiral de la Grandière. Prix : 0 fr. 50.

On connaît tout le fracas qui s'est fait autour de la nomination de M. Paul Bert, comme Résident général de la France en Cochinchine, et avec quel étalage de projets et de réformes en tête le représentant de la République est parti. L'auteur de la brochure, qui connaît les pays et les habitants, qui a eu le commandement de trois provinces en Cochinchine, s'est chargé de le ramener à la froide raison en lui exposant les choses sous leur vrai jour, et en l'adjurant, s'il veut réussir, de profiter de l'expérience acquise. Cette expérience est développée dans la seconde partie de sa brochure : *Étude sur les voies et moyens de la politique française en Cochinchine.*

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA JURISPRUDENCE

SUR

LE MARIAGE DES PRÊTRES

Il est certaines questions qui reviennent périodiquement à chacune des époques troublées de notre histoire contemporaine. De ce nombre est la question de la validité du mariage d'un prêtre catholique.

Un prêtre catholique qui se marie est un homme qui manque à un serment librement prêté, à un âge déjà mûr, après des épreuves multipliées et de longues réflexions. Il viole un engagement par suite duquel il a obtenu de l'État des immunités importantes et d'une nature irrévocable. Sa cause ne paraît donc pas mériter grand intérêt. Elle passionne cependant tous ceux qui représentent, au palais et hors du palais, les opinions révolutionnaires. Elle les passionne au point de leur faire oublier, dans une discussion juridique, les convenances et le respect de la vérité. Ils prennent à partie ceux dont l'opinion est contraire à la leur; ils dénaturent les faits, ils altèrent le sens des décisions qu'ils combattent, donnant ainsi la meilleure preuve qu'ils font œuvre de parti et non œuvre de calme et impartiale justice.

Dieu merci! de pareils procès sont loin d'être fréquents. M. Jules Simon écrivait dans une lettre officielle, lorsqu'il était ministre des cultes :

« Le clergé français est incontestablement le premier clergé du monde pour la moralité et la piété. »

Les prêtres apostats sont rares. Il est donc facile de suivre, dans la jurisprudence, toutes les décisions qui ont été rendues depuis le commencement du siècle sur cette irritante question, et, sans

renouveler une discussion théorique qui ne serait pas ici à sa place, de montrer historiquement, depuis le Concordat jusqu'à ce jour, dans quelles circonstances elle a été portée à la barre des tribunaux, comment elle a été discutée et jugée et quelles solutions elle a reçues.

I

Le premier procès de cette nature qui ait été déféré à la Cour de Cassation était relatif à un mariage antérieur au Concordat.

En 1788, un prieur de l'ordre des Prémontrés, curé d'une paroisse des environs de Vendôme, avait fui en Suisse avec une jeune fille qu'il avait épousée. Pendant la Révolution, il était rentré en France et, le 14 novembre 1793, il avait fait confirmer son mariage par un officier de l'état civil.

La femme avec laquelle il avait vécu mourut le 4 pluviose an VII. L'ancien Prémontré réclama à la famille de cette femme le bénéfice d'une donation contenue dans le contrat de mariage de 1788. De là, un long procès qui donna lieu à un jugement du tribunal de Caen, à deux arrêts des Cours de Caen et de Rouen et à deux arrêts de la Cour de cassation.

Au cours des débats, le fameux Merlin, alors procureur général près la Cour de cassation, essaya de faire admettre que, même dans l'ancien droit, l'engagement dans les ordres sacrés n'entraînait pas la nullité du mariage d'un prêtre catholique :

« C'est *une vérité bien démontrée*, dit-il dans ses conclusions, qu'au moment où a été proclamée en France l'abolition des vœux monastiques, il n'existait aucune loi française qui attachât à ces vœux l'incapacité de contracter mariage. Aucune loi n'avait déclaré les moines ni les prêtres incapables de se marier, aucune loi n'avait fait résulter de la profession religieuse, ni de la promotion aux ordres sacrés, un empêchement dirimant du mariage. Il était donc inutile de décréter, soit pour les moines, soit pour les prêtres, la liberté de se marier. On n'aurait pu le décréter que par dérogation aux statuts de l'Église romaine, et y déroger c'eût été reconnaître qu'ils avaient eu force de loi. Aussi la Convention nationale s'en est-elle bien gardée, et en se taisant sur cette matière elle a manifestement reconnu, elle a en quelque sorte proclamé, par son silence, que l'abolition des vœux solennels n'avait introduit aucun droit nouveau par rapport au mariage considéré en soi. »

La prétention était trop forte et l'évidence trop contraire. Même à cette époque, une pareille thèse ne pouvait triompher. L'arrêt de la Cour de Caen du 29 germinal an IX, décida « qu'à l'époque de 1788, S... était incapable de contracter mariage et que les lois nouvelles, en les supposant plus favorables au système de S..., ne pouvaient pas avoir d'effet rétroactif ».

La Cour de cassation, alors présidée par M. Rupérou, reconnut, par un arrêt du 12 prairial an XI, que la Cour de Caen « avait pu et dû considérer l'acte de 1793 comme un nouvel acte de mariage, qui n'avait point réparé *la nullité absolue* du mariage contracté en Suisse en 1788 ».

Dès lors, tout l'effort du procès porta sur les conséquences du mariage contracté pendant la période révolutionnaire.

Sur cette question, la solution n'était pas douteuse. La constitution de 1791 avait aboli les vœux monastiques. Des lois nombreuses avaient favorisé le mariage des prêtres, puni de la déportation tout obstacle qui y serait apporté, assimilé ce mariage à l'accomplissement d'un devoir civique. Quelques jours après le décret transformant Notre-Dame de Paris en temple de la Raison, il avait été ordonné qu'un registre serait ouvert « pour recevoir les déclarations des ecclésiastiques abdiquant leur qualité ». Sous l'empire de ces décrets, le mariage d'un prêtre n'avait rien de contraire à la légalité.

L'arrêt de la Cour de Rouen du 24 prairial an XII le reconnut, mais en répétant « que le premier mariage contracté en Suisse, en 1788, était originairement nul par le défaut de capacité civile de l'un des contractants ».

La Cour de cassation, présidée par M. de Maleville, rejeta le pourvoi par arrêt du 2 floréal an XIII, en inscrivant en tête de ses motifs :

« Que la Cour de Rouen avait reconnu que le premier mariage contracté en Suisse, en 1788, était nul par l'effet de l'incapacité civile de l'un des contractants; que, par conséquent, cette Cour s'était conformée aux lois et à la jurisprudence qui étaient en vigueur à cette époque. »

Mais dans l'intervalle avait été signé le Concordat, rétablissant en France la religion catholique, et reconnaissant les canons de l'Église comme règle de sa discipline intérieure et de son organisation. Des lois révolutionnaires résultait une situation transitoire qu'aucune

des parties contractantes n'entendait méconnaître, pas plus l'Église que le pouvoir civil. La question des prêtres mariés était une des plus graves difficultés que laissait derrière elle la Révolution. Il y avait à ce sujet des précédents. Des dispenses avaient été accordées en Angleterre après le schisme d'Henri VIII, l'empêchement de l'ordre étant de droit ecclésiastique et non de droit divin.

« D'après l'avis de la congrégation des cardinaux, dit dans ses mémoires le cardinal Consalvi, le Pape marcha sur les traces de Jules III, dans la réconciliation de l'Angleterre. » Mais il ne voulut le faire que par des brefs individuels et séparés. Malgré toutes les instances et tous les efforts, il refusa d'accorder un pardon collectif qui eût engagé le principe.

La Bulle de publication du Concordat annonçait ces mesures de clémence.

« Nous ne voulons pas, disait cette Bulle, qu'on regarde comme étrangers à notre sollicitude et à notre amour paternel les ecclésiastiques qui, après la réception des ordres sacrés, ont contracté mariage ou abandonné publiquement leur état. Nous prendrons à leur égard, conformément au désir du gouvernement, les mêmes mesures que prit en pareil cas Jules III, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, comme nous le leur annonçons, par notre sollicitude pour leur salut, dans un bref donné par nous le même jour que les présentes. »

Le gouvernement français avait sollicité ce bref. Aussi le vit-on, à la suite du Concordat, faire une distinction essentielle, au point de vue du mariage, entre les prêtres qui avaient abdiqué leurs fonctions avant le Concordat et ceux qui les avaient acceptées ou reprises depuis.

Toutes les décisions du ministère des cultes, contemporaines du Concordat, appliquant, dans son sens véritable, cet instrument diplomatique, ce traité entre le pouvoir spirituel et le pouvoir civil, en témoignent.

« Une décision de Sa Majesté, écrivit Portalis, alors ministre des cultes, le 30 janvier 1807, au préfet de la Seine-Inférieure, intervenue sur rapport de S. E. Mgr le Grand Juge et sur le mien, porte que l'*on ne doit pas tolérer le mariage des prêtres qui, depuis le Concordat, se sont mis en communion avec leur évêque et ont continué ou repris les fonctions de leur ministère.* On abandonne à leur conscience *ceux d'entre les prêtres qui avaient abdiqué*

leurs fonctions avant le Concordat et qui ne les ont pas reprises depuis. » Dès le 14 janvier 1806, le même ministre avait écrit à Mgr l'Archevêque de Bordeaux : « Un projet de mariage formé par un ecclésiastique est un délit contre la religion et la morale, dont il importe d'arrêter les funestes effets dans leur principe. »

Portalis, dont on peut invoquer des paroles en contradiction avec ces décisions, avait dit dans son rapport au Corps législatif, lors de la discussion du Concordat :

« Quelques personnes se plaindront peut-être de ce que l'on n'a pas pas conservé le mariage des prêtres, mais quand on admet que l'on conserve une religion, il faut la régir d'après ses principes. »

Pour Napoléon Ier, le prêtre s'engageant dans les ordres sacrés, à la suite de Concordat, formait avec l'Église catholique un lien de la même nature que le mariage, lien reconnu par le pouvoir civil.

Un décret du 28 février 1810 portait qu'aucun ecclésiastique ne pourrait être admis dans les ordres sacrés avant l'âge de vingt-cinq ans, qu'après avoir justifié du consentement de ses parents, « ainsi que cela est prescrit par les lois civiles pour le mariage des fils âgés de moins de vingt-cinq ans accomplis ».

Sans qu'aucun texte de loi prononçât cette dispense, Napoléon Ier admit que les canons de l'Église, consacrés par le Concordat, relevaient les sous-diacres de l'obligation du service militaire. Et comme des abus lui avaient été signalés, l'empêchement civil du mariage, sa nullité prononcée par les tribunaux n'étant pas une garantie suffisante, il voulut ajouter à cette sanction des pénalités, et il fit décider, le 20 décembre 1813, dans une séance du Conseil d'État tenue sous sa présidence, qu'il y avait lieu de proposer une loi appliquant aux prêtres mariés les peines de la bigamie. Les événements de 1814 empêchèrent seuls de donner suite à ce projet.

A la même époque, les arrêts de la justice sanctionnaient l'interdiction civile du mariage des prêtres catholiques.

Le tribunal de Périgueux et la Cour de Bordeaux rendirent à ce sujet, en 1807, des décisions très saisissantes.

Un prêtre avait quitté son état et avait vécu avec une fille dont il avait eu des enfants. Profitant des dispositions indulgentes annoncées par le Souverain Pontife, il avait obtenu du cardinal-légat des dispenses pour épouser la mère de ses enfants. Le mariage religieux avait même été célébré. Dans l'intervalle il avait fait con-

naissance d'une autre femme, qu'il prétendait épouser devant l'officier de l'état civil.

La malheureuse abandonnée fit opposition. Le tribunal de Périgueux lui donna gain de cause, mais il fallut reconnaître, devant la Cour de Bordeaux, qu'elle n'avait pas de titre légal à faire valoir. Le ministère public intervint alors. La Cour reconnut, sur ses réquisitions, « que le caractère de prêtre ayant été imprimé au sieur C..., et l'empêchement qui en résulte, relativement au mariage, n'ayant été levé, par l'autorité du Souverain Pontife, que pour contracter mariage avec Gabrielle P..., ainsi que cela résulte du bref qui a été signifié, le sieur C... ne pouvait, *sans contrevenir aux règles canoniques adoptées en France et remises en vigueur par le Concordat*, et sans blesser la morale, contracter mariage avec une autre femme ». (Arrêt du 20 juillet 1807, rendu sur les plaidoiries de MMes Ravez et Emerigan.)

L'arrêt, il est vrai, fut cassé, mais, par un motif qui ne touchait pas au fond de la question, le bref de dispense du Pape, visé par l'arrêt de la Cour de Bordeaux, n'ayant pas été autorisé par le gouvernement conformément aux articles organiques.

Vers la même époque, le tribunal de Verceil (Piémont) et la Cour de Turin furent saisis de la même question. Un prêtre, déclarant avoir abandonné le sacerdoce depuis de longues années, voulait se marier : son père y faisait opposition.

Le tribunal de Verceil et la cour de Turin constatèrent que les lois révolutionnaires ayant autorisé, en France, le mariage des prêtres, et le Concordat qui avait fait perdre à ces lois toute leur force, étaient étrangers au Piémont qui, à cette époque, ne faisait pas encore partie de la France, que, dès lors, les anciennes lois du Piémont, interdisant le mariage des prêtres, devaient être appliquées sans réserve. La Cour de Turin, comme l'avait fait le tribunal de Verceil, en tira la conséquence que « toute preuve d'abandon, avant le Concordat, des fonctions sacerdotales, devait être *inconcluante* ».

L'arrêt reconnut, dans ses motifs, que « les lois et décrets de la Convention nationale, touchant le mariage des prêtres, avaient été abrogés pour toute la France par les dispositions du décret du 18 germinal an X qui avait érigé en loi le Concordat ».

Ces précédents, d'une date si rapprochée du Concordat, auxquels ont concouru des personnages qui, comme Portalis,

avaient joué un rôle important lors des négociations du traité, ont eu, sur les solutions ultérieures de la jurisprudence, une influence considérable. Il s'agissait, en effet, de l'interprétation d'un acte diplomatique, posant des principes dans des termes très généraux, par conséquent un peu vagues, laissant à la loyauté des parties contractantes le soin de déterminer l'extension qu'il convenait de donner à l'application de ces principes.

En matière d'interprétation d'un traité, plus qu'en toute autre matière, il est admis que le sens des clauses vagues et obscures doit être indiqué par l'exécution que ces clauses ont reçue.

Or, dès les premières années qui ont suivi le Concordat, le gouvernement français, partie contractante, avait clairement montré, par ses actes, par ses décisions, par les arrêts de justice rendus sous son influence, qu'en rétablissant la religion catholique, il avait entendu la rétablir avec ceux de ses canons qui étaient de l'essence de son organisation, et que, parmi les canons dont le respect devait être garanti par le pouvoir civil, figurait l'interdiction du mariage des prêtres engagés dans les liens du sacerdoce depuis le Concordat.

II

Bien loin d'être contredite par le gouvernement français sous la Restauration, cette interprétation du Concordat fut encore fortifiée par une disposition formelle des lois militaires.

En 1818, les conditions de l'appel sous les drapeaux furent déterminées par une loi. Jusque-là la dispense admise en fait au profit des ecclésiastiques par Napoléon Ier comme une conséquence du Concordat n'était consacrée par aucun texte formel.

Des dispenses diverses furent accordées par la loi de 1818 aux élèves et professeurs de diverses écoles, aux membres de l'instruction publique, mais toujours à la condition de persévérer pendant un certain nombre d'années.

Cette condition de persévérance ne fut pas imposée aux ecclésiastiques. Leur caractère étant indélébile, du jour de la consécration la dispense devenait irrévocable. Les lois militaires de 1832, de 1868 et de 1872 ont maintenu l'irrévocabilité de la dispense ecclésiastique, irrévocabilité inadmissible si l'engagement dans les ordres sacrés, avec toutes ses conséquences, n'avait pas été considéré comme légalement irrévocable.

Malgré le scrupule avec lequel le gouvernement de la Restauration s'interdisait d'influencer les décisions judiciaires, la jurisprudence maintenait les principes admis sous le régime précédent.

En 1816, un prêtre ayant depuis longtemps quitté le sacerdoce s'était marié. Quelques mois après, il était devenu fou et il avait été interdit. Il ne tarda pas à mourir et, en 1817, ses héritiers collatéraux poursuivirent la nullité de son mariage. La Cour de Paris décida, par arrêt du 18 mai 1818, que la folie de ce malheureux, avant et depuis son mariage, était parfaitement établie, et que d'ailleurs l'engagement dans les ordres sacrés était un empêchement dirimant du mariage.

La Cour de cassation cassa l'arrêt de la Cour de Paris pour un motif qui ne portait aucune atteinte à la thèse doctrinale relative à la nullité du mariage des prêtres. Elle se borna à décider que, d'après le Code civil, il n'appartenait pas à des collatéraux de poursuivre la nullité d'un mariage.

Dans les dernières années de la Restauration, ces procès se multiplièrent. A cette époque où l'opposition donnait un caractère irritant à toutes les questions religieuses, y eut-il une sorte de mot d'ordre pour en saisir les tribunaux? Toujours est-il qu'en 1827 et en 1828, à Sainte-Menehould, à Cambrai, à Nancy, à Paris, d'anciens prêtres plaidèrent contre des officiers de l'état civil qui refusaient de célébrer leur mariage.

A Sainte-Menehould et à Nancy, il s'agissait de prêtres qui avaient abandonné le sacerdoce en 1791, et qui n'y étaient pas rentrés depuis le Concordat. Aucun empêchement résultant de ce traité ne pouvait donc leur être opposé.

Mais dans l'affaire portée devant le tribunal de la Seine, il s'agissait d'un prêtre ordonné en 1825 et interdit peu après par l'archevêque de Paris. Ne pouvant obtenir le consentement de son père à son mariage, M. Dumonteil avait voulu lui faire notifier des actes respectueux. Aucun notaire n'avait consenti à se charger de cette mission. Il avait alors assigné l'un des notaires qui lui avaient opposé ce refus.

Le 19 juin 1828, le tribunal de la Seine statua. Il constata l'abrogation des décrets de la Convention par le Concordat de 1802, et l'acceptation par cette loi de l'État des règles consacrées par les canons reçus en France. Si le Code civil est resté muet à ce sujet, dit le jugement de 1828, « c'est qu'il n'a traité que des règles

propres à tous les citoyens et non des obligations particulières, imposées aux ministres catholiques par les canons de l'Église, sous l'empire desquels ils se trouvaient personnellement replacés par le Concordat ».

Enfin cette remarquable décision conclut ainsi :

« L'ecclésiastique qui, librement, a été promu aux ordres sacrés, après des épreuves multipliées, et après s'être conformé aux règles établies, à l'effet de faire connaître à tous ses engagements, a contracté envers la religion, l'État et ceux qui en exercent le culte, l'obligation de garder le célibat, reconnu depuis tant de siècles comme étant de l'essence même de la religion catholique, apostolique et romaine. Loin qu'un pareil engagement, par suite duquel le prêtre reçoit de l'État lui-même des avantages et des immunités importants et d'une nature irrévocable, puisse être assimilé à un simple contrat privé, il faut y reconnaître au contraire une obligation solennelle, à la fois religieuse et politique, dont l'infraction ne saurait être autorisée sans violer publiquement la loi fondamentale de l'État et porter l'atteinte la plus grave aux droits des Français catholiques, aux bonnes mœurs et à l'ordre public. »

Le 27 décembre 1828, la Cour de Paris, en audience solennelle, sous la présidence du premier président Séguier, confirma le jugement du tribunal de la Seine, refusant d'enjoindre au notaire assigné de signifier à M. Dumonteil père des actes respectueux.

III

A la suite des événements de 1830, le procès de M. Dumonteil ne tarda pas à renaître. Les circonstances paraissaient favorables à sa cause. Il y a en effet une analogie saisissante entre la politique du gouvernement de Juillet au lendemain de 1830 et celle de la majorité des Chambres issues des élections de 1877, de 1881 et de 1885.

M. Dumonteil trouva un notaire qui fit les actes respectueux, et, sur l'opposition de son père, l'affaire fut de nouveau portée devant le tribunal de la Seine.

Le tribunal céda, en donnant pour motif que, « sous l'empire des principes établis par la Charte de 1830, la législation devait être sécularisée et l'état civil dégagé des affaires religieuses ». (Jugement du 26 mars 1831.)

Devant la Cour, M. Persil, procureur général, se rendit à

l'audience pour conclure à la confirmation du jugement. Mais la Cour, présidée par le premier président Séguier, persista dans sa jurisprudence. Son arrêt du 14 janvier 1832 déclara que l'interdiction du mariage des prêtres était une conséquence *virtuelle* du Concordat, qui n'avait jamais cessé d'être observé comme loi de l'État et auquel la Charte de 1830 n'avait aucunement dérogé.

L'affaire fut alors déférée à la Cour de cassation. Le président, M. Zangiacomi, le rapporteur, M. Bernard, de Rennes, le procureur général, M. Dupin, avaient été nommés tous trois à la suite de la dernière révolution. La Cour de cassation avait d'ailleurs évité jusque-là de prendre parti dans cette grave question. Peut-être l'avait-elle fait avec intention lorsque, sous la présidence du premier président Muraire, elle avait cassé l'arrêt de Bordeaux du 20 juillet 1807, parce qu'il avait tiré des conséquences juridiques d'un bref de dispense du Pape, non autorisé en France. Elle pouvait, dans tous les cas, statuer sur le pourvoi sans être liée ou influencée par aucun des précédents de sa jurisprudence.

M. Dupin, procureur général, invoqua, dans l'intérêt de la cause de M. Dumonteil, la liberté de conscience, l'esprit nouveau du gouvernement, l'opinion publique. Il discuta la question de droit avec sa vigueur et sa rudesse habituelles et dit en terminant :

« Magistrats, gardiens des lois de l'État, chargés de leur application, empêchez qu'elles ne soient violées par un excès de zèle religieux. Vous n'êtes point, comme à d'autres époques, le bras séculier chargé de venger les griefs de l'ordre spirituel; préservez l'ordre civil de tout empiètement étranger, telle est votre mission. »

La Cour ne se laissa pas entraîner. Comme la Cour de Paris, elle déclara que le Concordat avait soumis les prêtres catholiques aux Canons, prohibant le mariage des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés; que le Code civil et la Charte n'avaient pas dérogé à cette législation spéciale. Cet arrêt (21 février 1833), dont on a critiqué le laconisme, donnait les raisons décisives qui se dégageaient d'une discussion dans laquelle tous les arguments, de part et d'autre, avaient été produits.

Un arrêt rendu dans de telles circonstances semblait devoir fixer définitivement la jurisprudence : il était, vis-à-vis du pouvoir, un acte d'indépendance et non de complaisance ou de faiblesse. On le vit bien, lorsque, deux jours après, le 23 janvier 1833, la Chambre des députés fut saisie d'une protestation sous forme de proposition

de loi. M. Frédéric Portalis, député, en prit l'initiative. « La liberté religieuse ne serait plus qu'un vain mot, dit-il, si la doctrine qui a dicté l'arrêt de la Cour royale de Paris et l'arrêt de rejet de la Cour de cassation dans l'affaire Dumonteil prévalait en France. »

En vain, M. Dupin fit-il observer qu'en proposant une loi nouvelle, on compromettait la question. « C'est supposer, disait-il, qu'une loi est nécessaire. Si nous faisons une loi, c'est dire que celle qui existe ne suffit pas. Si, après avoir reçu votre consécration, cette loi n'était pas adoptée par d'autres, vous resteriez avec une velléité impuissante et vous auriez compromis la question. »

Les partisans de la proposition lui répondaient avec raison qu'il ne tenait pas assez de compte de l'arrêt rendu contrairement à ses conclusions. « L'opinion de la Cour de Paris, disait, en ce sens, M. Lherbette, député, a été partagée par la Cour de cassation, par la section des requêtes, qui, en rejetant le pourvoi, en n'envoyant pas la décision à la section civile, comme elle doit toujours le faire en cas de doute, a décidé que cet empêchement était à ses yeux d'une évidence palpable. »

Sans s'arrêter à l'objection de M. Dupin, la Chambre des députés, jugeant qu'une loi nouvelle était nécessaire pour modifier l'interprétation traditionnelle du Concordat, « vota à une assez forte majorité », dit *le Moniteur*, la prise en considération de la proposition de M. Portalis, interdisant aux tribunaux « d'admettre, dans aucun cas, d'autres empêchements au mariage que ceux qui sont nominativement énoncés au titre du mariage du Code civil ».

Au cours du débat, M. Dupin avait dit qu'il n'y avait pas à s'émouvoir d' « un mauvais arrêt. » — « Si on a commencé par mal juger, on finira par bien juger », ajouta-t-il.

Il s'attira une vive réplique de Berryer, s'étonnant de voir qualifier de *mauvais arrêt*, par le procureur général de la Cour de cassation, « un arrêt rendu depuis deux jours, malgré ses efforts, par des esprits éclairés, par des magistrats placés au faîte des grandeurs judiciaires ».

Berryer rappela, à cette occasion, que Merlin lui-même, dans la première édition de son répertoire de jurisprudence, rédigée sous l'Empire, avait déclaré que la prêtrise était devenue, depuis le Concordat, un empêchement dirimant du mariage.

La proposition de loi de M. Portalis n'eut pas de suite, et la prédiction de M. Dupin annonçant un prochain revirement de juris-

prudence ne se réalisa pas. Il n'essaya même plus de soutenir son opinion devant la Cour de cassation, lorsque, quelques années après, la question fut portée de nouveau devant elle.

En 1839, cette Cour eut à se prononcer sur un procès analogue, engagé par des personnes étrangères à la famille d'un prêtre marié. Elle leur refusa, comme elle l'avait fait en 1821, le droit de soulever une pareille contestation, « quelque radicale ou absolue que fût la nullité du mariage ». Ce n'était certainement pas l'abandon, c'était, au contraire, la confirmation implicite de son arrêt de 1833.

En 1842, une contestation fort étrange se produisit. Un prêtre, qui avait quitté le sacerdoce depuis 1794 sans avoir jamais repris ses fonctions, avait adopté un neveu en 1828. On soutint, devant le tribunal de la Seine et devant la Cour de Paris, que l'adoption était interdite aux prêtres catholiques par les Canons de l'Église, et que, par conséquent, comme le mariage, elle était de leur part radicalement nulle.

Les faits contenaient une première réponse à cette prétention. Il s'agissait d'un prêtre qui n'avait repris aucune fonction ecclésiastique depuis le Concordat. D'un autre côté, les Canons de l'Eglise interdisaient-ils réellement l'adoption aux prêtres catholiques? Le tribunal de la Seine et la Cour de Paris, après examen de la question, ne le pensèrent pas.

Le débat s'engagea dans toute son ampleur devant la Cour de cassation. La nullité de l'adoption était poursuivie par M. Ledru-Rollin. Il s'efforça d'établir un parallèle entre le mariage et l'adoption. Dans un langage saisissant, il refusait, même au prêtre apostat, toute paternité adoptive comme toute paternité naturelle.

« La distinction, dit-il, entre les déserteurs de l'autel et les membres de la milice fidèle est chimérique, car les canons ne l'ont jamais admise, et le droit ecclésiastique l'a poursuivie de tout temps et sous tous les déguisements. Non seulement l'abdication des fonctions, mais l'abjuration de la croyance, laissent subsister l'ordre. Un apostat est encore un prêtre. Il peut démentir son caractère par le reniement, le déshonorer par l'infamie; il n'est pas en son pouvoir de le perdre. Le sang même que sa main verserait n'effacerait pas sa consécration : assassin, il arriverait au supplice sans parvenir à la dégradation. »

Invoquant à l'appui de sa thèse une consultation de M. de Cormenin et de M. Odilon Barrot, M. Ledru-Rollin — oui, M. Ledru-

Rollin lui-même — adjurait la Cour de cassation de ne pas se laisser entraîner à cette infraction aux canons de l'Église.

« En l'an de grâce 1842, disait-il en terminant, un arrêt a déclaré qu'un prêtre avait pu se donner un fils. Voilà ce qui frappera la foule. Voilà, déposé dans les esprits, le germe qui grossira chaque jour la tendance générale du siècle au relâchement. La légitimité de l'adoption n'est encore qu'une exception : tout à l'heure elle sera la règle, et de la sienne à celle du mariage, quel espace reste-t-il à franchir? »

A la Chambre des requêtes, le rapporteur était M. Madier de Montjau, nommé procureur général à Lyon, puis conseiller à la Cour de cassation, à la suite des événements de 1830. Son rapport contient d'intéressantes recherches sur l'interdiction de l'adoption par « les saints canons, réglant avec une sage vigilance et la vie extérieure et la vie privée du prêtre ». M. Madier de Montjau niait cette interdiction et prétendait même établir que le pape Jean VIII aurait adopté Boson, cinquième roi d'Arles. M. Delangle, avocat général, soutint avec non moins d'énergie que les Canons ne prononçaient pas cette interdiction, et c'est par ce motif que la Cour de cassation rejeta, le 26 novembre 1844, le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour de Paris. « On ne trouve, dit son arrêt, soit dans le Code civil, soit dans les lois organiques du Concordat, *soit dans ceux des canons de l'Eglise qui, reçus dans le royaume, ont force de loi*, aucune disposition qui défende au prêtre catholique l'adoption. »

Tout le débat avait porté sur la prétendue assimilation du mariage et de l'adoption. Mais, sur la question du mariage, de l'aveu de tous, la controverse semblait terminée. Aussi, dans un dernier procès, jugé peu avant la révolution de 1848, c'est le ministère public lui-même qui intervint pour faire respecter la jurisprudence de la Cour de cassation.

Un ancien desservant du diocèse de Limoges ayant voulu se marier, le procureur du roi de Bellac forma opposition devant l'officier de l'état civil. Cette opposition fut rejetée par le tribunal, et l'appel fut porté devant la Cour de Limoges qui, sur les réquisitions du procureur général, prononça l'interdiction de procéder à la célébration du mariage (17 janvier 1846).

La composition de la Chambre des requêtes de la cour de Cassation s'était modifiée depuis 1833. Le président était M. Lasagni,

le rapporteur fut M. Hardoin. M. Chegaray, avocat général, qui était en même temps député, ne reprit pas la thèse de M. Dupin. Celui-ci, resté en fonctions depuis 1830, ne vint pas siéger en personne. L'arrêt rendu le 23 février 1847, conformément aux conclusions de M. Chégaray, répéta simplement ce qu'avaient dit les arrêts précédents, c'est qu'il existait en France des canons ayant force de loi pour la discipline ecclésiastique et qu'au nombre de ces canons figuraient ceux qui avaient interdit le mariage des prêtres.

Si jamais une jurisprudence a, par sa persévérance, par le progrès logique de ses décisions, par une indépendance manifeste de toute influence politique, mérité d'être respectée, c'est bien celle-là. Pendant toute la première moitié du siècle, le pouvoir judiciaire a affirmé et maintenu l'interprétation qui avait été donnée au Concordat par ses auteurs eux-mêmes au moment où ce grand acte venait de rétablir la paix religieuse.

IV

Peu après l'arrêt de 1847 éclatait la révolution de Février. Des pétitions d'abord, plus tard une proposition de loi formelle, vinrent saisir l'Assemblée constituante, puis l'Assemblée législative, de la situation des prêtres réfractaires. Elles n'eurent pas même, ni les unes ni les autres, le succès éphémère de la proposition de M. Portalis, prise en considération en 1833 et bien vite abandonnée. La Commission des pétitions conclut à l'ordre du jour par des considérations tirées du Concordat, des articles organiques, de la morale publique et de l'intérêt de la société. Quant à la proposition de loi qui émanait de M. Raspail, soulevant, suivant l'expression du rapporteur, après tant de décisions contraires, « une triste et malheureuse question », elle fut repoussée dédaigneusement par la question préalable, votée à une majorité de 457 voix contre 154, le 23 janvier 1851.

Ce recours au prouvoir législatif ne prouvait qu'une chose, c'est que les lois existantes ne suffisaient pas pour autoriser le mariage d'un prêtre.

C'est bien l'argument qu'en tirèrent le tribunal de Bône et la Cour d'Alger lorsque, quelques mois après, la question fut portée devant ces deux juridictions, par un diacre que le maire de Bône refusait de marier.

Après avoir rappelé les principes tant de fois consacrés par la jurisprudence, le tribunal de Bône ajouta « qu'ils avaient trouvé une confirmation éclatante dans les derniers actes du pouvoir législatif lui-même, repoussant par un vote décisif, dans la séance du 23 janvier 1851, une proposition tendant à faire autoriser législativement le mariage des prêtres ». — « Le rapport fait à l'Assemblée, au nom de la commission chargée de l'examen de cette question, fit observer le tribunal, l'a présentée comme pleinement résolue par la législation existante dans le sens de la prohibition des mariages des personnes engagées dans les ordres sacrés, et le pouvoir législatif a voulu maintenir cette prohibition par le rejet le plus formel de la proposition qui avait pour but de faire introduire dans nos lois des dispositions contraires. »

Pendant toute la durée de l'empire, dans les procès de plus en plus rares qui furent engagés sur cette question, les tribunaux ne firent qu'enregistrer, sans aucune intervention des pouvoirs politiques, une jurisprudence acquise. Chose remarquable! Cette jurisprudence ne fut désormais invoquée que par les victimes de ces unions funestes, trouvant dans la nullité un moyen de protection.

Une Française avait épousé en Angleterre un Espagnol, et elle avait fait transcrire son acte de mariage sur les registres de l'état civil d'Agen. Elle apprit trop tard qu'elle avait épousé un prêtre du diocèse de Tolède. Le tribunal d'Agen prononça, le 6 juillet 1860, la nullité de ce mariage, en déclarant que, d'après la loi française, le mariage avec un prêtre était prohibé d'une manière absolue et frappé d'une nullité d'ordre public que rien ne peut couvrir, invoquant d'ailleurs le vote de l'Assemblée législative du 23 janvier 1851 comme la meilleure des interprétations, si la loi avait besoin d'être interprétée. « La morale et le bon sens s'opposent, dit le jugement du tribunal, à ce qu'une femme indignement trompée puisse être réduite à vivre, d'après ses principes religieux, dans un adultère continuel, et à faire constamment à sa conscience une semblable violence. »

Cinq ans après, c'était un sous-diacre, marié malgré ses vœux, qui trouvait dans la nullité un remède à une situation devenue intolérable.

Le procès fut porté devant la première Chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Benoît Champy. M. Aubépin, substitut, conclut à l'existence d'un empêchement dirimant, permettant d'an-

nuler le mariage en l'absence de la femme qui ne se défendait pas.

Dans les comptes rendus judiciaires, les noms sont dissimulés par des initiales. Celui de la femme est, paraît-il, très connu dans le monde des lettres et de la politique. Un des ministres de la troisième République, — ils ont été si nombreux que cette indication ne livre pas son nom, — devrait son mariage actuel à la nullité du mariage des prêtres.

L'avocat du mari fit le récit de la vie de son client.

Diacre, il avait rencontré une jeune fille toute rayonnante de jeunesse, de grâce, de beauté. « Il lui confessa qu'il était engagé dans les ordres sacrés. Malgré cet aveu, il s'en vit aimé; son âme fut éblouie par tant de bonheur, et, cédant à une coupable faiblesse, il oublia ses serments et s'engagea dans les liens du mariage. »

Peu après, les deux jeunes gens se séparèrent. L'homme resta seul. Il souffrit alors cruellement, recueillant les échos lointains des succès de celle qu'il avait épousée qui, jeune encore, belle toujours, aimait les plaisirs du monde, et que le monde aimait à fêter. Il se rappela qu'un jour il avait formé un vœu solennel, et qu'un autre jour il l'avait oublié et méconnu. « Il prit la résolution courageuse de venir déposer aux pieds de la justice l'aveu public et humilié de sa faute passée. « Aujourd'hui, disait Me Georges Coulon qui plaidait pour lui, il vous supplie de rendre le repos à sa conscience et la liberté à cette jeune femme. »

M. Aubépin donna de savantes conclusions, établissant que si l'empêchement existait, il ne pouvait être que dirimant, et le tribunal de la Seine admit la demande de nullité, par jugement du 25 janvier 1865.

M. Demolombe, qui avait toujours refusé d'admettre qu'un empêchement civil pût résulter du sacerdoce catholique, mentionna ce jugement dans son grand ouvrage de droit civil, qualifiant de *contradiction* l'opinion d'après laquelle l'empêchement de la prêtrise pouvait n'être que prohibitif. « Si cet empêchement existait encore, en vertu des canons de l'Église, il ne pourrait être que dirimant. » Il reconnut que, dans la voie où était entré le tribunal de la Seine, « la doctrine était devenue plus logique et plus conséquente avec elle-même ».

V

Le silence se fit pendant près d'un quart de siècle. En 1878, la Cour de cassation fut appelée à statuer sur un nouveau procès. Comme en 1833, elle se décida sans subir aucune des influences de la politique du jour. Elle rendit son arrêt le 26 février 1878, alors que la majorité républicaine, issue des élections de 1877, ne se montrait pas plus favorable que la Chambre de 1830 à ce qui eût été un empiètement du cléricalisme. Aucun des magistrats qui avaient participé aux arrêts de 1833 et de 1847 n'avait survécu. Si une assemblée, composée d'hommes respectables et consciencieux, doit se croire à l'abri du reproche de parti-pris ou d'entraînement religieux, c'est bien celle qui siégeait ce jour-là à l'audience de la Chambre des requêtes. Il ne m'est pas permis de révéler le secret de la délibération à laquelle j'ai assisté, mais la publicité de l'audience m'appartient. Je vois encore au fauteuil de la présidence M. Bédarrides, vice-président du consistoire central des israélites de France, et, autour de lui, parmi leurs savants collègues, M. Barafort, protestant orthodoxe, esprit aussi éclairé que loyal et convaincu; M. Connelly, qui devait devenir peu après M. l'abbé Connelly, et qui était déjà professeur à l'Université catholique de Paris. Les traditions de la Faculté de droit de Paris étaient représentées par M. Demangeat, un de ses professeurs honoraires.

La docte assemblée maintint sa jurisprudence. Elle n'avait eu, il est vrai, à se prononcer jusque-là que sur l'empêchement prohibitif; une de ses règles les plus respectées est de s'abstenir de solutions doctrinales, dépassant l'objet du pourvoi dont elle est saisie. Cette fois, elle devait décider si l'empêchement était dirimant.

Il s'agissait, en effet, d'un ancien curé de Bretagne, ayant quitté sa paroisse depuis 1837 et ayant vécu dans le désordre. Il avait auparavant distribué sa fortune aux divers membres de sa famille. Ses biens avaient passé de mains en mains, lorsqu'à l'âge de soixante-quinze ans il parvint à faire célébrer par l'officier de l'état civil de Bordeaux un mariage légitimant quatre enfants issus de ses œuvres. Puis, armé de ce titre lui constituant une filiation légitime, il réclama, pour cause de survenance d'enfants, la restitution des biens donnés par lui trente-huit ans auparavant.

Le Tribunal de Quimperlé et la Cour de Rennes déclarèrent que

la donation ne devait pas être révoquée, les enfants de l'ancien curé n'étant pas légitimes.

La question qui se posa devant la Cour de cassation fut bien moins celle du caractère dirimant de l'empêchement que celle du maintien des principes de la jurisprudence antérieure. Tout le monde reconnaissait qu'il fallait prendre parti entre la validité et la nullité absolue. De l'aveu des adversaires eux-mêmes de sa doctrine, la Chambre des requêtes en rejetant le pourvoi a déduit logiquement un corollaire renfermé dans les prémisses posées par ses précédents arrêts.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'en rendant cette décision, elle n'a certainement pas fait acte de servilité ni de complaisance vis-à-vis du pouvoir. Comme en 1833, un député de la majorité, M. Saint-Martin, s'empressait, au lendemain de cet arrêt, de déposer une proposition de loi interdisant d'admettre d'autres prohibitions au mariage que celles portées par le Code civil.

La proposition de M. Saint-Martin ne fut ni discutée ni votée. Les juristes de la Chambre se rappelèrent sans doute les prudents avertissements de M. Dupin. Le résultat désiré devait être obtenu autrement.

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre.

Un prêtre interdit du diocèse de Beauvais s'était marié en Angleterre, en 1875. A l'occasion d'une succession ouverte en 1884, la légitimité de ses enfants fut contestée. Le 13 mars 1885, conformément aux conclusions du ministère public, ce mariage fut annulé par le tribunal de Clermont (Oise).

Le 30 janvier 1886, la Cour d'Amiens, présidée par M. Dauphin, sénateur, valida au contraire le mariage de cet ecclésiastique, devenu, dit l'arrêt, ministre du culte catholique gallican. Elle nia que, par le Concordat ou par les lois organiques, le gouvernement français se fût jamais engagé à rendre la sanction du droit civil aux prescriptions et aux interdictions canoniques, expressément abrogées par les lois révolutionnaires. Excipant du silence du Code civil, des principes de la liberté de conscience et de la liberté des cultes, elle admit tous les arguments repoussés par la plupart des tribunaux, par les Cours souveraines et par la Cour de cassation depuis le commencement du siècle.

Je n'entends pas entreprendre une réfutation doctrinale de cet arrêt, et moins encore répondre aux attaques personnelles que le

procureur général, M. Melcot, a jugé convenable d'opposer aux arguments de mes conclusions de 1878. Qu'importe la personne de ceux qui, dans le cours de leur carrière, ont loyalement servi la justice par l'expression publique de leur opinion!

Les tendances varient, la jurisprudence se redresse ou fléchit; ce qui ne peut pas changer, ce sont les faits. Ceux que je viens de rappeler sont épars dans tous les recueils judiciaires. Ils forment un ensemble d'une imposante autorité. Je ne me permettrais pas, comme M. le procureur général Dupin, de répondre par une dureté de langage à la doctrine d'un arrêt contraire à mon opinion. Le lecteur, étranger aux luttes judiciaires, a de plus larges franchises. Peut-être, en trouvant, à la fin de ce long récit, le nouvel arrêt d'Amiens, qui vient si à propos dispenser de voter la proposition de M. Saint-Martin, dira-t-il avec une brutalité qu'excuse l'exemple de M. Dupin, mais que je ne me permettrais pas : — Mauvais arrêt!

Ce qui est certainement utile, c'est de montrer au profit de qui se prolonge cette querelle juridique, d'un si médiocre intérêt pratique.

A part quelques épaves de la tourmente révolutionnaire, que le Concordat abandonnait à leur conscience, trois prêtres et un diacre ont depuis 1802 demandé à la justice, soit de lever une opposition formée à leur mariage, soit, ce mariage célébré, d'en reconnaître la validité. Quatre : pas davantage! Voilà, d'après les statistiques judiciaires, le dénombrement des ecclésiastiques apostats entrés dans les ordres sacrés depuis le Concordat, et y ayant renoncé pour chercher à former les liens civils du mariage.

En constatant que cette cause, si bruyamment soutenue, est ainsi désertée par ceux-là même dont on prétend défendre la liberté, ne se prend-on pas à redire, après M. Jules Simon :

Le clergé de France est incontestablement le premier clergé du monde pour la moralité et la piété.

A. Robinet de Cléry.

LA SITUATION ACTUELLE DE L'ESPAGNE

I

Il y a cinquante ans, la situation de l'Espagne attirait les regards de l'Europe; aux yeux des observateurs superficiels, elle semblait menacée d'une prochaine décomposition. La royauté était représentée par deux femmes, une reine au berceau et une régente étrangère. La guerre civile avait pris solide possession des provinces du Nord; de là, elle lançait sur l'Espagne des bandes hardies qui, la traversant du Nord au Midi, surprenaient partout les populations stupéfaites et les représentants du pouvoir sans autorité. Il n'y avait plus que l'ombre d'une armée. Les soldats dits réguliers pillaient, massacraient leurs chefs, refusaient de se laisser conduire au combat. A peine un général était-il nommé qu'il recevait un successeur. Maître de la capitale, le parti radical préludait à ses attaques, contre toutes les vieilles institutions, par l'humiliation de la royauté. Une soldatesque imposait à la régente la constitution de 1812, toute pleine des chimères révolutionnaires. Pour la première fois en Espagne, l'épithète classique d'Ivre pouvait lui être appliquée. Soulevée par les sociétés secrètes, la démagogie turbulente des grandes villes courait sus aux couvents, dont l'inépuisable charité était cependant son seul appui dans les jours de misère. Le désordre prenait une forme nouvelle; c'était l'apparition des idées socialistes parmi les ouvriers que l'introduction des machines irritait, ou parmi les paysans du Midi, sevrés du patronage bienveillant auxquels les siècles les avaient habitués. Plus de commerce. Le travail ralenti, sinon arrêté. L'agriculture en souffrance. Partout l'émiettement, l'anarchie, les chefs de parti, luttant les uns contre les autres, toute l'insécurité des jours troublés du passé jointe au

désordre intellectuel des temps modernes. Tel était le spectacle qu'offrait la Péninsule.

Près d'un demi-siècle s'écoule. Les événements donnent à l'Espagne un souverain chez lequel les séductions de la jeunesse s'allient à l'intelligence de l'âge mûr. Il pacifie un pays que venait encore de remuer la guerre civile et qu'énervaient les stériles batailles de paroles engagées au Parlement. Il rend à la royauté un rôle prépondérant depuis longtemps abandonné. Dix ans de tranquillité succèdent à des années marquées par des troubles de toutes sortes. Nul ne doute que le maintien de l'ordre ne soit lié au maintien du roi sur le trône. Mais l'Espagne est la terre classique de l'imprévu. La mort enlève à vingt-huit ans ce jeune chef d'État qui paraissait avoir devant lui un vie chargée d'années. C'est encore une régence qui s'ouvre, avec une étrangère et une enfant, si ce n'est avec un souverain à venir. Aussitôt les souvenirs de 1835 se représentent aux esprits, et l'opinion publique inquiète se demande si, avec des circonstances presque identiques, l'Espagne ne va pas être soumise encore à de cruelles épreuves.

Jetons donc un rapide coup d'œil sur son état actuel; ce sera le moyen de se rendre compte des similitudes et aussi des dissemblances des deux époques.

II

L'Espagne n'est plus un pays rebelle à l'industrie, fermé aux influences économiques, venant sous ce rapport au dernier rang des nations européennes, telle qu'elle est souvent dépeinte; elle a participé, elle aussi, au mouvement qu'un langage de convention appelle le progrès.

Et tout d'abord, elle ne manque pas de la première richesse, l'homme. Voici en effet la statistique de sa populaiion :

Sexe masculin . . .	8,134,331	16,634,345
Sexe féminin. . . .	8,500,014	

Etat civil

Célibataires	9,079,784
Mariés.	6,450,812
Veufs	1,103,133
Non constatés . . .	616

Au point de vue religieux, la même statistique relève les divisions suivantes :

Catholiques	16,603,959
Protestants	6,654
Israélites.	402
Libres-penseurs. . .	9,645
Autres.	510
Non constatés . . .	13,175

Ajoutons encore les chiffres relatifs à l'instruction :

Sachant lire. . . .	578,978
Lire et écrire. . . .	4,071,823
Ne sachant pas lire. .	11,978,168
Non constatés . . .	13,175

L'examen de la population, au point de vue proportionnel, place l'Espagne dans un rang avantageux ; à plusieurs points de vue, elle égale, si elle ne dépasse, quelques-unes des premières nations de l'Europe. Nous-même qui traitons notre voisine comme un pauvre pays, avons des leçons à en recevoir.

Ainsi l'accroissement annuel de la population espagnole ressort à 0,70 pour 100, c'est un chiffre plus élevé que celui de la France. Elle se double au bout d'une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, tandis que, comparaison humuliante pour nous, la population de la France n'arrive au même résultat qu'après une période de cent quatre-vingt-dix-sept ans. Pour 100 habitants, l'Espagne compte 371 naissances ou 1 pour 26,75, laissant derrière elle l'Angleterre et la France. Sous le rapport des morts-nés, euphémisme derrière lequel se cachent dans notre pays tant d'infanticides, elle soutient la comparaison avec les grands pays de l'Europe; la proportion de 0,05 pour 100 habitants est plus favorable que celles de la France, de l'Italie, de l'Autriche, de la Bavière, de la Prusse, du Wurtemberg, de la Saxe. Même situation non moins avantageuse, en ce qui concerne la fécondité des mariages. Elle y est représentée par 4,58 enfants pour chaque union; la France, elle, ne donne que 3,31. Le nombre des mariages, même de 0,76 pour 100 habitants ou de 1 mariage pour 131, prouve que l'Espagne n'est pas atteinte par le fléau de la décroissance des unions dont nous souffrons tout particulièrement. Veut-on chercher dans le mouvement de la population des indices relatives à la moralité, la

statistique nous apprendra que la proportion de 5,55 pour 100 naissances naturelles place nos voisins au-dessus de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne, c'est-à-dire des peuples qui se disent être à la tête de la civilisation.

L'Espagne marcherait donc de pair avec les nations européennes les plus favorisées sous le rapport de la population, si l'oubli des prescriptions de l'hygiène, chez des familles hostiles à toute innovation scientifique, n'amenait une forte mortalité des jeunes enfants. De 0,00 à 1 an, elle s'y élève en effet à 24 pour 100, tandis qu'en France elle n'est que de 16 pour 100. Aussi l'âge de la vie moyenne y reste-t-il très bas, si le calcul porte sur l'ensemble de la population; il se relève au contraire, lorsque la statistique élimine de son calcul les enfants au-dessous de 5 ans. Le chiffre moyen de 46 ans 9 mois met les Espagnols presque au niveau des Italiens, des Allemands, des Anglais et des Français. Que la mortalité du premier âge cesse, et l'Espagne verra augmenter le nombre de ses hommes de 20 ans, qui n'est que de 47,02 pour 100 naissances, pendant que l'Italie atteint 53,04, la Prusse 58,04, la France 62,09, et l'Angleterre 64,06.

L'Espagnol est accusé de n'avoir pas su tirer du sol tout ce qu'il pouvait donner; on se le représente plus volontiers sous la figure d'un noble hidalgo ou d'un coureur d'aventures que sous celle d'un paisible laboureur, arrachant les fruits de la terre par un travail opiniâtre. Cependant l'agriculture espagnole ne fait pas mauvaise figure. L'Espagne occupe en effet le cinquième rang pour la proportion des terres cultivées à la superficie. Le rendement du blé cultivé par hectare est de 10 hectolitres, et pour la production totale elle se classe troisième, puisque la France produit 100,000,000 d'hectolitres, la Russie, 75,000.000, et elle 65,000,000. Elle devient de plus en plus un pays vinicole, et ses progrès, sous ce rapport, inquiètent même nos producteurs, car elle donne maintenant une récolte annuelle de 20,000,000 d'hectolitres. Avant elle, se placent la France avec 49,200,000 hectolitres, l'Italie avec 27,136,000, l'Autriche avec 26,000,000. Ingénieuse à relever les moindres particularités, la statistique constate par contre qu'elle ne vient que septième pour le poids total du bétail.

Nous rencontrons même en Espagne une organisation complète du crédit agricole, sur lequel nos commissions parlementaires pâlissent, sans aboutir à un projet acceptable. A la fin du quinzième siècle et

au commencement du seizième, des maisons de prêts avaient été établies, en vue de faire des avances aux agriculteurs; elles s'appelaient *positos pios*. Les avances étaient faites, soit en nature, soit en argent, dans ce dernier cas, avec un intérêt de 3 pour 100. Les *positos* étaient, à la fin du dix-huitième siècle, au nombre de 9,604, possédant un capital de 120 millions de francs. En 1866, leur nombre s'était bien réduit : il était tombé à 3,400 avec un capital de 35 millions seulement. La loi du 26 juin 1877, et le règlement du 11 juin 1878, dont M. Canovas del Castillo a été l'inspirateur, ont réorganisé les *positos*. Ils sont administrés par les municipalités; les prêts doivent être, comme autrefois, consentis en nature ou en argent, moyennant un intérêt de 0,50 par mois. Les bénéfices accroissent la masse, sous déduction d'un sixième, alloué aux municipalités, celles-ci demeurant responsables de la gestion des *positos*.

Poursuivons notre examen de la situation économique de l'Espagne. Les progrès qu'elle a réalisés nous apparaîtront dans toute leur étendue. En 1851, son commerce extérieur montait à 296 millions de francs. Neuf ans plus tard, il est plus que doublé, 645 millions. Grâce à cette augmentation, la moyenne décennale de 1851 à 1860 s'établit à 516 millions. De 1871 à 1880, la moyenne fait un saut considérable; elle est de 1 milliard 79 millions. En 1881, l'importation atteint 650 millions contre 671 millions d'exportation. Deux ans auparavant, on avait importé en Espagne pour 18 millions et demi de matériel de voies ferrées et de navires, pour 17 millions et demi de machines montées ou démontées, pour 14 millions et demi de fers et d'outils en fer, chiffres qui indiquent le développement de l'industrie. Les principaux articles d'exportation sont, pour l'Espagne, des produits miniers et agricoles. Voici maintenant les chiffres de son commerce avec les nations étrangères. En tête, la France, avec 331 millions; puis l'Angleterre, avec 316; les États-Unis, avec 111; Cuba, avec 101; le Portugal, avec 37 millions; l'Allemagne, avec 34. L'année suivante, le commerce avec la France monté à 343 millions, à cause de l'importation de plus en plus considérable des vins espagnols sur notre territoire.

Dans le commerce international, l'Espagne vient au septième rang parmi les nations d'Europe. Pour la navigation marchande, si l'on considère le nombre des navires et le tonnage de jauge, elle se classe au même rang, le septième, comme puissance coloniale;

malgré toutes les pertes qu'elle a subies depuis le commencement du siècle, elle est encore une des premières quant à la population.

Son sol renferme à profusion des richesses minérales; aucune nation de l'Europe n'est aussi riche en minerais de plomb et de cuivre en pyrites de fer, en cuivre et en soufre raffiné. Elle est encore placée au second rang pour les minerais de manganèse et de zinc, ainsi que pour les phosphates de chaux; quant aux minerais de fer, trois nations la distancent, mais elle défie toute comparaison pour ses richesses en mercure.

L'industrie s'accommode mal des guerres civiles et des agitations politiques; elle se développe de plus moins facilement dans un pays où les habitants savent se contenter de peu. Aussi le mouvement industriel n'a-t-il pris un vigoureux essor que dans la Catalogne, où l'industrie cotonnière comptait, en 1870, 1,110,000 broches. Le nombre s'en est accru dans une proportion que la statistique n'a pas fixé d'une manière précise. Mais un rapport du consul belge de Barcelone nous apprend que, devenant à son tour un pays producteur, l'Espagne cessera bientôt d'être tributaire de l'étranger. « Les manufactures de textiles, dit ce rapport, y sont en grand progrès, et par suite des droits élevés qui frappent les fils et les tissus, il devient très difficile de lutter avec elle. Les neuf dixièmes de la population ne portent que des étoffes de coton fabriquées dans le pays. » D'après ce même rapport, les progrès réalisés sont tels, qu'on peut prévoir le jour où tout droit étant levé sur les matières premières, l'industrie espagnole sera en mesure de lutter avantageusement sur les marchés étrangers.

Au point de vue de la viabilité, l'Espagne fait moins bonne figure; elle est la dixième parmi les nations civilisées du globe pour les chemins de fer. Elle ne compte également qu'un chiffre kilométrique de routes bien modeste, 19,564, à côté de la France, qui se présente avec 630,050 kilomètres; l'Angleterre, avec 374,000; l'Italie, avec 111,309; l'Autriche-Hongrie, avec 81,323, l'Allemagne, avec 75,000 (1). Son administration a conservé les allures lentes des administrations du vieux temps; elle laisse les habitants réparer eux-mêmes les routes dont ils ont besoin, plutôt qu'elle ne prend l'initiative des travaux.

Morose et sèche de sa nature, la statistique reste certainement

(1) Voir l'*Economiste français* du 20 octobre 1883. — *Les Progrès économiques de l'Espagne, journal de statistique.*

muette sur la vie sociale elle-même ; elle ne nous apprend pas les causes auxquelles une nation est redevable de sa prospérité ou de sa décadence, et derrière les chiffres, nous ne sentons pas palpiter l'être humain, avec ses vices, ses passions, ses qualités. Cependant elle apporte des lumières qui ne doivent pas être dédaignées, sur la situation économique d'un pays. Les chiffres même que nous avons rapportés montrent l'Espagne sous un jour très différent de celui sous lequel nous sommes habitués à l'envisager. Qui veut connaître une nation ne peut, en effet, faire abstraction du développement de son activité matérielle.

III

Examinons maintenant l'état social et politique de l'Espagne, les éléments de prospérité qui ont résisté à l'action du temps, comme les éléments de désorganisation qui ont vicié son antique constitution. Nous commencerons notre excursion par l'Espagne politique. Elle fait beaucoup de tapage; et ses agitations fréquentes, ses luttes sonores, ses divisions multiples attirent sur elle l'attention des publicistes, plus frappés des faits politiques, qui s'aperçoivent aisément, que soucieux de scruter les faits sociaux dont la connaissance exige une observation approfondie. Cependant cette surface bruyante est loin de donner une idée exacte du pays tout entier; au-dessous de l'Espagne des politiciens vit une Espagne aux allures variées, ayant conservé dans chaque province des traits caractéristiques. Elle assiste d'un œil indifférent ou sceptique aux disputes de ses maîtres, jusqu'à ce qu'un jour la ruine du pouvoir, l'altération des rapports sociaux et aussi le goût des aventures lui mettent les armes à la main.

Les amateurs de constitutions n'ont aucun reproche à adresser à l'Espagne; elle est gouvernée selon la formule: un roi, des ministres responsables, deux Chambres, une Chambre haute représentant l'esprit conservateur, une Chambre basse élue, reflétant plus fidèlement l'opinion publique, avec sa mobilité et ses exigences éphémères. Quel rôle ces divers éléments si bien combinés sur le papier jouent-ils? Un rapide examen des faits nous l'apprendra; il nous convaincra que la doctrine reçoit plus d'un accroc.

Depuis le commencement du siècle, l'Espagne n'a pas toujours fait bon ménage avec la monarchie. Les événements ont prouvé

qu'elle était néanmoins incapable de s'en passer. Tels deux époux qui, d'un caractère peu endurant, passent leur vie à se chercher noise, mais auxquels de vieux liens rendent la vie commune nécessaire. Ils n'éprouvent jamais d'une manière plus vive la douceur de leur union, que le lendemain d'une querelle. La monarchie espagnole, il est vrai, ne s'est pas toujours montrée à notre époque intelligente ou habile : caduque avec Charles IV, elle ne retrouva pas sous son successeur, dépaysé au milieu des événements héroïques de 1808, comme incapable de se plier au rôle de roi constitutionnel, l'autorité que lui avaient donnée les premiers souverains de la maison d'Anjou. Avec Isabelle, elle prit des allures trop féminines, quoique la reine, véritable Espagnole, comprît le génie de ses sujets. Elle s'aliéna souvent des personnages puissants par une boutade, au plaisir de laquelle toute sa finesse ne l'empêchait pas de céder. Ainsi, un grave historien raconte qu'à la fin d'une audience accordée au général Prim, elle lui fit, après l'avoir congédié, un pied de nez; une glace indiscrète révéla le geste au général, et, depuis, il devint l'ennemi irréconciliable d'Isabelle.

Celle-ci tomba sous les coups des généraux qu'elle avait presque tous élevés au premier rang. Mais les chefs de la révolution reculèrent devant la vraie république, tout en repoussant la vraie monarchie; ils élaborèrent la constitution de 1869 qui emprisonnait la royauté dans les mailles du régime constitutionnel. Élu par une fraction des Cortès, Amédée, duc d'Aoste, tenta l'application de cette constitution impraticable. Étranger, il eut la naïveté de la prendre au sérieux. Son rôle se borna à signer tout ce que lui présentaient ses ministres. Il ne sut, par son initiative, se rallier aucun partisan ni dans la bourgeoisie, ni dans l'armée, ni dans le peuple. Sans autorité morale, sans pouvoir réel, le roi assistait impassible aux événements. La constitution de 1869 en avait fait un manchot. Sollicité par de nombreux officiers et généraux de descendre dans la rue, ou tout au moins de prêter les mains à un mouvement qui l'aurait délivré de la domination légale des radicaux, il refusa. Son abdication suivit de près son refus. Aucune acclamation ne l'avait accueilli à son entrée en Espagne. Aucune manifestation de regret ne salua son départ. Il s'en alla seul.

L'Espagne reconquit enfin un véritable roi avec Alphonse XII. Suivant une conduite absolument opposée à celle d'Amédée, il ne s'enferma pas dans l'inaction, quelque constitutionnelle qu'elle fût.

Plus préoccupé des nécessités de l'Espagne que des formules des doctrinaires, il régna et gouverna. Au bout de peu de temps, sa popularité fut grande; il avait gagné ses sujets par des traits de courage, tels, par exemple, que celui de son entrée à Barcelone. Le préfet n'osait le prévenir que les révolutionnaires avaient formé un complot contre sa vie; enfin il se décida à lui faire part des dangers qui le menaçaient. Alphonse XII ne sourcilla pas, il voulut aussitôt monter à cheval et ordonna à son escorte de le suivre à une certaine distance, de telle sorte que lui seul fût exposé aux coups des assassins. Sa visite en Andalousie après les tremblements de terre, son voyage imprévu à Aranjuez, ravagé par le choléra, accrurent encore cette popularité de bon aloi. Politique habile, il possédait la première qualité du chef d'État : la confiance en lui. Il envisageait avec impassibilité les événements qu'il se sentait la force de conduire; bien souvent, autour de lui, des inquiétudes se manifestaient sur la tournure que prenaient les événements. Son sang-froid ne tardait pas à rassurer les plus alarmés, il se déclarait sûr du lendemain.

Cette imperturbable sévérité allait jusqu'à la témérité. Ainsi l'avènement au pouvoir des libéraux, succédant au long ministère de M. Canovas, causa quelque étonnement. Le parti libéral allait-il reprendre le pouvoir? Était-ce l'inauguration d'une politique nouvelle, dont les concessions ne tarderaient pas à livrer la royauté désarmée aux coups des révolutionnaires? Non. Devinant la faiblesse du parti libéral, le roi avait voulu le soumettre à l'épreuve du pouvoir; elle mit en effet en pleine lumière ses divisions, ses faiblesses, son impossibilité de gouverner, et alors les conservateurs revinrent au ministère dont un abandon momentané leur avait rendu la possession plus sûre. La constitution du second ministère Canovas marquait même un pas en avant d'Alphonse XII; il n'avait pas seulement appelé les conservateurs purs, mais M. Pidal, un des plus éloquents représentants du parti catholique, « un Montalembert espagnol », disent ses compatriotes, recevait le portefeuille de l'instruction publique.

Survinrent, après les ravages de l'épidémie cholérique, les incidents des Carolines. Ayant à ménager l'amour-propre d'une nation chatouilleuse, et aussi à ne pas pousser à bout un adversaire irritable, Alphonse XII ne perdit pas un instant contenance. Par un mélange de fermeté et d'adresse, il parvint à triompher de

l'irritation qu'avait fomentée le parti républicain, toujours habile à recouvrir ses menées du masque du patriotisme. M. de Bismarck, qui avait plié l'Europe à ses caprices, rencontra une résistance que, malgré son coup d'œil perçant, il n'avait pas soupçonnée. Il fut assez maître de lui pour ne pas s'entêter dans une entreprise maladroite et, de son côté, résistant à de vaines clameurs, Alphonse XII comprit qu'un catholique, souverain ou non, ne s'abaisse jamais, en confiant la solution d'un différend au Père commun des fidèles. Ce fut son dernier acte. Il était digne de celui qui avait créé le banc des évêques, aboli le mariage civil, rendu la liberté aux ordres religieux : sous le règne d'Isabelle, même lorsque des influences religieuses dominaient à la cour, ceux-ci étaient obligés de se dissimuler. « Je ne veux aucune difficulté avec Rome », disait sans cesse Alphonse XII à ses ministres. Aussi, la présence de vingt-cinq prélats à ses funérailles attesta-t-elle la reconnaissance de l'Église pour un souverain qui avait si intelligemment défendu ses intérêts.

La mort décapite la royauté espagnole; mais Alphonse XII l'a entourée de prestige; la régente est donc placée dans une situation toute différente de celle au milieu de laquelle fut lancée Christine, le lendemain de la mort de Ferdinand VII. Par une étrange coïncidence, celui-ci avait soulevé contre lui les libéraux, pendant tout le cours de son règne. Dans ses derniers jours, il s'aliénait le parti opposé. Sa veuve n'avait d'autre force que ses qualités personnelles, grandes, il est vrai, tandis que la régente actuelle semble plutôt douée de vertus privées, que de talents politiques.

Au-dessous de la royauté vient la Chambre haute, appelée Sénat. Sa composition a été fort ingénieusement combinée; elle se compose de trois cents membres, moitié de droit, ou nommés par la Couronne, moitié élus. Les auteurs de la constitution de 1876 n'ont pas été séduits par la loi du nombre; ils ont voulu donner une large place aux intérêts moraux comme aux intérêts matériels, et faire ainsi du Sénat le véritable représentant de la tradition. Les membres de droit, ce sont les grands d'Espagne, disposant d'un revenu de 60,000 pesetas, c'est-à-dire d'un peu plus de 60,000 francs, le pesetas valant 1 fr. 05, les hauts dignitaires de l'armée, de la magistrature, de l'Église : le patriarche des Indes et onze archevêques représentent cette dernière. Parmi les membres élus, il y en a trente qui sont nommés par des corps moraux, dix par les provinces ecclésiastiques, un nombre égal par les universités et, de

plus, par les académies et les sociétés économiques. Les autres sont encore les élus de la propriété; ils sont bien choisis, il est vrai, par des délégués des conseils municipaux et des députations provinciales, autrement dits conseils généraux, mais le collège électoral, chargé d'élire les délégués communaux, ne se compose que pour un quart de l'ayuntamiento, les trois autres quarts se recrutent parmi les plus imposés. Enfin la Couronne n'a pas reçu un pouvoir illimité pour la nomination des sénateurs; son choix est restreint parmi certaines catégories.

Tel qu'il est composé, le Sénat espagnol fait très bonne figure. Les auteurs de la constitution ont su concilier, avec beaucoup d'art, le principe électif et la nécessité d'assurer une représentation aux intérêts permanents, traditionnels, dont les démocraties aspirent à étouffer la voix. Toutefois les membres de droit n'auront pas tous l'autorité qui fera du Sénat le défenseur écouté des idées traditionnelles. La haute noblesse espagnole a trop souvent sacrifié son rôle social « aux puérilités de l'étiquette et aux vanités de l'antichambre ». Se transformant en aristocratie de cour, elle a déserté les campagnes et, avec elles, les populations qu'elle avait le devoir de guider, pour mener la vie coûteuse et oisive des grandes villes.

Après le Sénat, les Cortès. L'Espagne a goûté du suffrage universel sous les régimes multiples qui ont essayé de la gouverner depuis la chute d'Isabelle, jusqu'à la Restauration d'Alphonse XII. L'essai a été médiocrement encourageant : là, il a laissé le pouvoir aux pires démagogues; ici, il se montra dédaigneux du cadeau que des courtisans trop zélés s'étaient empressés de lui faire. Aussi lorsque la royauté fut restaurée en 1875, le cens fut-il rétabli, sans qu'aucune vive opposition se manifestât. L'indifférence pour les agitations régulières de la vie publique avait empêché le peuple de se passionner pour le droit de suffrage. Aujourd'hui encore les politiciens réclament seuls, avec ardeur, le suffrage universel dont ils espèrent tirer de nouvelles faveurs; mais les classes populaires, sauf celles qui sont gagnées aux sociétés secrètes, restent froides devant la promesse de cette nouvelle conquête. Au cens sont adjointes les capacités, c'est-à-dire tout simplement les fonctionnaires de tout ordre et de tout rang; ils forment le bataillon sacré sur lequel tout ministère s'appuie pour réunir la majorité.

Rien ne manque donc de l'autre côté des Pyrénées au mécanisme parlementaire, rien, si ce n'est l'esprit qui le vivifie, c'est-à-dire le

respect de la légalité. Dans les pays où fonctionne un véritable gouvernement constitutionnel, deux grands partis, répondant aux éternelles tendances de l'esprit humain, le parti de la nouveauté et le parti de la tradition, se disputent le pouvoir. Ils attendent le succès de la libre discussion; ni l'un ni l'autre ne songe à se venger de la défaite par un appel aux armes. L'un d'eux réunit-il la majorité dans les élections, il obtient aussitôt le pouvoir, à moins que le roi, usant de sa prérogative, ne juge le triomphe de ce parti dangereux pour les intérêts dont il a la garde suprême. Dans ce cas, la Chambre est dissoute.

En Espagne, si savamment montée qu'elle soit sur le papier, la machine parlementaire ne fonctionne pas selon la formule de ses inventeurs. Les partis arrivent au pouvoir, non parce qu'ils ont réuni la majorité, mais parce qu'ils désirent l'avoir, non le lendemain, mais la veille des élections. Chacun d'eux, en effet, entend manier le scrutin à sa guise, et chacun d'eux sait lui faire rendre la réponse qu'il désire. Lorsqu'un parti succombe, c'est moins pour avoir soulevé l'opposition de la majorité que pour avoir été soutenu avec mollesse par des fonctionnaires peu rassurés sur les suites d'un zèle intempestif. Tous les partis déploient un art égal dans le maniement de la pâte électorale. Enrôlement des fonctionnaires conduits au scrutin comme un régiment, sophistication des listes électorales, fausses nouvelles répandues avec art, urnes à double fond, grattages opérés sur les procès-verbaux, tous ces divers procédés sont employés avec autant de dextérité que de succès. Il y a certes là de quoi exciter parmi nos républicains de vives jalousies. Aussi ne sauraient-ils se livrer à une étude politique plus fructueuse qu'à celle des élections espagnoles; ils acquerraient ainsi un art qui leur deviendra de plus en plus nécessaire, celui de rester les maîtres d'un pays qui les repousse.

L'imagination espagnole se donne libre carrière au moment des élections; les représentants du pouvoir auprès de chaque scrutin sentent-ils la majorité leur échapper, ils inventent alors les procédés les plus fantaisistes. Pour n'en citer qu'un, dans une petite ville d'Andalousie, le président du bureau, peu sûr de son urne, ne savait, un jour d'élection, comment s'y prendre pour être seul à recenser les bulletins; tout à coup, illuminé d'une lumière subite, il s'entendit avec des compères qui lâchèrent un taureau furieux au moment de la clôture du scrutin. Effrayés, les

électeurs se dispersèrent de tous les côtés, et laissèrent le président du collège présider seul au recensement. Libéraux, conservateurs, républicains, n'ont certes aucun reproche à s'adresser; tous ont usé des mêmes armes. De nature plus grossière, les derniers seulement, aux temps de leur domination, ont eu recours à la violence pour écarter des électeurs indociles. Aucun d'eux, du reste, n'a compris le véritable caractère du régime constitutionnel, tant il répond peu au tempérament politique de l'Espagne. Ainsi les libéraux avaient accusé la reine Isabelle de vouloir substituer son gouvernement personnel à celui de ses ministres et du Parlement. A peine Alphonse XII était-il rétabli, que les mêmes suppliaient le roi de renvoyer le ministère conservateur, malgré sa majorité parlementaire, pour les appeler au pouvoir.

L'indifférence de la grande majorité des Espagnols pour les formes constitutionnelles enhardit les partis; nul ne songe à trouver mauvais qu'ils achètent le succès par des procédés illégaux. Nous avons rencontré de nombreux Espagnols et gens de poids, d'intelligence, qui ne se souciaient pas d'être inscrits sur les listes électorales. En Catalogne, la corruption électorale est entrée si profondément dans les mœurs, que certains paysans aisés possèdent un animal qu'ils décorent du singulier nom de porc du député. Ce surnom vient de ce qu'ils avaient l'usage de consacrer à l'acquisition de ce précieux animal l'argent donné par le candidat à la députation en quête de suffrages. En général, la grande majorité de la population vit étrangère à la politique comme aux menées des partis; seules Madrid et les grandes villes suivent d'un œil attentif les luttes politiques, ou ceux qui s'y livrent ailleurs sont les membres des comités, ambitieux sans considération, et que la perspective d'une place attache à la fortune d'un parti.

Les politiciens, voilà le produit spontané de telles dispositions et d'un tel scrutin, et avec eux, l'agitation permanente. Un soldat, vraiment amoureux de son métier, ne rêve que plaies et bosses. Un avocat aspire après les chicanes. Homme de parole et de parti, le politicien se plaît au milieu des tournois oratoires. Nous pouvons en juger par l'attitude de nos Chambres : qu'une interpellation bruyante soit discutée, les bancs de la Chambre se remplissent. S'occupe-t-on au contraire d'une loi d'affaires à propos de laquelle les grands mots ne sont pas de mise, les orateurs parlent devant un auditoire clairsemé ou inattentif. « Ce n'est rien », dit-on en

langue parlementaire. Plus habitué à raisonner sur des idées qu'à manier des intérêts ou à conduire des hommes, le politicien aime surtout discuter les théories constitutionnelles. Il s'appuie sur les principes abstraits, et non sur les données d'une expérience qu'il n'a pas appris à connaître. L'idée est tout pour lui, les traditions, les intérêts ne comptent pas. Rendons cependant justice aux politiciens espagnols; ils se distinguent heureusement des politiciens français. Disciples d'une révolution opérée au nom de l'idéologie, ceux-ci sont marqués du véritable trait qui la caractérise : l'esprit absolu, la logique à outrance, la conséquence des principes, poussée jusqu'au bout, sans souci des faits qu'ils oppriment. Ceux-là, au contraire, savent dans la pratique adoucir la portée des lois que le culte de l'idée les a déterminés à voter. Véhéments, intraitables à la tribune, ils ménagent sous main les intérêts contre lesquels ils sont bruyamment partis en guerre. Nous avons vu, par exemple, beaucoup de municipalités, presque toutes celles des campagnes, ne tenir aucun compte d'une circulaire émanée du ministère qui leur prescrivait d'avoir deux cimetières : un pour les catholiques, un pour les cultes libres et dissidents. Les représentants du gouvernement se gardèrent bien de tenir la main à son exécution. Les politiciens espagnols, et c'est là du reste une qualité, ne sont pas en proie à la manie législative.

La vie politique en Espagne se caractérise encore par l'émiettement des partis. Elle comporte certainement la grande division que nous signalions plus haut, comme un des traits, sinon la condition même d'existence des gouvernements parlementaires, le parti attaché à la tradition, le parti désireux des nouveautés. Mais chaque parti se subdivise en plusieurs groupes qui, à leur tour, comprennent les sous-groupes. La rose des vents politiques est particulièrement compliquée en Espagne.

A l'extrême droite, saluons d'abord les fidèles chevaliers du carlisme; leur organe est *le Siglo futuro*, rédigé par M. Nocedal. Mais le carlisme, même au temps de son expansion, a toujours compté ses apostoliques et ses transactionnistes, en d'autres termes ses ultras et ses modérés; il en est de même aujourd'hui. Bien des catholiques qui s'étaient enrôlés sous sa bannière, s'en sont détachés peu à peu; des polémiques violentes se sont engagées entre la *Féa*, organe de l'Union catholique, et *le Siglo futuro*, dont l'armée se débandait dans les dernières années du règne d'Al-

phonse XII. Viennent ensuite les *moderados historicos*, les conservateurs, avec leur illustre chef, Canovas del Castillo Une scission malheureuse, provoquée par le turbulent M. Romero Robledo, vient de s'accomplir dans ce parti. Un petit groupe, suivant l'ancien ministre, prétend faire bande à part; il reproche à M. Canovas d'avoir abandonné le pouvoir le lendemain de la mort du roi.

Nous entrons maintenant dans le clan libéral. En tête marche le groupe qui admet la constitution de 1874, mais réclame son application dans le sens libéral, avec la réalisation de certaines mesures inspirées par l'esprit moderne, notamment le mariage civil. Il est conduit par M. Sagasta, aujourd'hui ministre, qui a déjà été au pouvoir après la chute du premier ministère Canovas. Les sagastistes n'ont pas à lutter seulement contre les conservateurs, mais aussi contre des libéraux plus accentués, les partisans de la constitution de 1869. C'est la gauche dynastique, qui veut à la fois maintenir la royauté et lui enlever les moyens de vivre. Depuis qu'elle a perdu son brillant chef, Serrano, duc de la Torre, elle semble reconnaître comme inspirateur le général Lopez Dominguez. Un petit groupe se cache encore dans les flancs du parti libéral; il a pour chefs Martos et le général Martinez Campos, le vainqueur des carlistes.

Urbain Guérin.

(*A suivre.*)

LES ŒUVRES CATHOLIQUES A L'ÉTRANGER

VI

Le 29 juillet, je débarquais dans la baie de Coronel, et après avoir visité à Lota les mines de charbon et les fonderies de cuivre, j'avançais dans l'Araucanie jusqu'à Angol. Il est toujours intéressant de visiter les populations primitives, de les observer, de les interroger.

A Angol, je demande au Cacique Colipi quelles étaient les croyances religieuses de sa nation. Il me répond :

— Nous croyons au Dieu créateur de toute chose et à la vie future; nous honorons Dieu, non dans les images, mais en esprit, nous le figurant vivant sur une montagne ou dans certains endroits; nous lui offrons les prémices de ce qu'il nous envoie.

— Peux-tu me montrer comment vous faites pour l'honorer?

— Là-dessus Colipi se lève, prend son verre et dans une attitude grave et solennelle prononce ces mots : *Enema pou in peomaïn cnimy vlà vatema tuvaci. Enema pu putuamaï gué mi vlà ustralï imoguen;* puis il lève les yeux au ciel et vide sur le sol le verre de rhum que nous lui avions offert.

— Peux-tu m'expliquer en espagnol ce que tu viens de dire en indien?

— Ce que je viens de dire signifie à peu près ceci : Grand Dieu, père de toutes les créatures, tu es bon en me donnant aujourd'hui cette excellente boisson, et je t'en offre les prémices!

Dans les divers *ranchos* que Colipi nous fait visiter au bord de la rivière, je trouve des familles nombreuses : une industrie primitive leur permet de filer la laine, de la teindre, de la tisser; ils creusent dans le bois leurs ustensiles, fabriquent leurs bijoux

d'argent, rôtissent le blé dans des poêlons et le broient entre deux pierres; ils couchent sur des peaux de bœuf ou de cheval. Pour compter le temps, ils emploient une ficelle à nœuds. Lorsque les chefs organisent une expédition, avant de se séparer, ils prennent tous une ficelle avec le même nombre de nœuds; rentrés chez eux, ils en défont un par jour et partent tous au dernier nœud; en sorte qu'ils arrivent en même temps au rendez-vous. Dans un *rancho*, j'aperçois une grande caisse et j'en demande le contenu :

— C'est mon père, me répond un Indien; il est mort il y a six jours; nous l'ensevelirons dans quinze jours.

La sépulture est retardée en raison de la position qu'occupait le défunt. Les Caciques sont exposés sur les branches d'un arbre et les Caciques voisins viennent leur rendre honneur. Dans le cercueil on place des vêtements, de l'argent, des comestibles, de l'eau et du sel pour le grand voyage. Pour un Cacique, on tue son meilleur cheval et on l'enterre à ses côtés pour qu'il puisse arriver à cheval dans l'autre monde.

Au fort de Chiguaihué, les frères Mackay me firent parcourir les ranchos de deux cents Araucans qu'ils emploient dans la propriété. Je m'adresse à une femme et lui demande quelle est sa religion. Elle me répond :

— Celui qui a créé le ciel et la terre est mon Dieu et je l'appelle mon père. Il y a un autre monde où nous allons tous après la mort.

Je demande à un guerrier :

— Comment soignez-vous vos malades?

— Avec des herbes et en chassant l'esprit malin.

Là-dessus, il nous emprunte un cheval, brandit une lance longue de 7 mètres, et, poussant des cris effrayants, il fait manœuvrer son cheval au grand galop autour du rancho, frappant des coups de pointe de sa lance en avant, en arrière, de côté pour mettre en fuite le mauvais esprit auteur de la maladie. Ils ont recours aux devineresses qui découvrent l'auteur du maléfice; alors ils le battent pour le forcer à l'enlever, et parfois, s'il ne réussit, ils le tuent. Ces braves gens travaillent pour 2 fr. 50 l'été et 1 fr. 25 par jour l'hiver, outre la nourriture. Les femmes portent les enfants lacés derrière le dos à la manière japonaise; on les dirait de même race, croisement de la race jaune avec les Indo-Européens.

M. Mackay remplit au Fort les fonctions de *subdelegado*, et y rend la justice au nom du gouvernement. Un matin, pendant qu'il

m'expliquait les détails de sa ferme, un Cacique arrive avec sa famille et demande à lui parler. Le vieillard à la figure respectable laisse flotter au vent ses longs cheveux blancs; ses deux fils, grands garçons de vingt ans, sont pleins de force et de vigueur; ses deux filles ont mis leurs plus beaux ornements; leurs longs cheveux noirs tombent par derrière en deux longues tresses entourées de perles; les pendants d'oreilles sont plats, minces et larges de 10 centimètres; un grand collier d'argent entoure leur cou; la poitrine est ornée de plaques d'argent, les côtés de clochettes du même métal, mais le plus bel ornement est sans contredit la beauté du type, la fraîcheur de la jeunesse; l'aînée a l'air triste et a de la peine à retenir ses larmes. Sur un signe tout ce monde s'avance et le vieillard fait le salut d'usage.

— *Mari mari subdelegado* que Dieu te garde, subdélégué. Tu es ici pour rendre la justice; je viens à toi pour que tu protèges ma fille.

Il parle indien, les paroles sont monosyllabiques, la prononciation a des pauses et des gutturales comme dans la langue japonaise et chinoise.

Mari, mari Cacique, explique ta pensée.

— Tu vois cette chère enfant, et il montre son aînée; elle est jolie comme les étoiles, et douce comme un agneau; je l'avais mariée à un guerrier de la tribu, mais le méchant! il la battait tous les jours avec le bois et avec la pierre; il a failli plusieurs fois la tuer. La patiente a enduré longtemps ces mauvais traitements, mais, un jour, fatiguée, elle s'est enfuie à la maison paternelle. Or deux enfants sont nés de cette malheureuse union : un garçon et une fille. Ils sont tous deux chez le père, et je viens te demander de faire rendre la fille à la mère, parce qu'elle pourra mieux l'élever; tu laisseras le garçon au père, parce que les garçons sont mieux élevés par les hommes.

— *Bueno caxique*, dis-moi le nom et la demeure de ton beau-fils, je le ferai assigner et prononcerai mon jugement après avoir entendu les deux parties.

Plus heureux que Salomon, il put les contenter tous deux.

Le pays vient d'être soumis par le Chili. De nombreux forts tiennent les guerriers en respect. Ces bons Indiens sont évangélisés par les Capucins.

Pour donner une idée de leur langue, je transcris ici le *Pater* en araucan :

Inchîn taîn chao, huena ta mleymi uvchigepé tami ghüy : eymi tami reyno inchîn meu cupapè, chumgechi tami piel vemgequey ta huenu mapu meu vemgechi cay vemgepé ta tue mapu meu. Chay elumoïn taïn antü covque : perdonanmamoîn taîn huerilcam, chumgechi inchîn perdonaquevîn taîn huerilcaeteu, lelmoquilin taîn huerilcanoam : hueluquemay vill huera dugu meu montulmoîn, amen.

Mais laissons les bons Araucans et revenons à nos œuvres. A Concepcion, nous avons une Conférence dirigée par le président de la Cour d'appel, et une autre parmi les jeunes gens du collège.

Talca, ville de 20,000 habitants, attend encore une âme de bonne volonté pour l'introduction de notre Société. Dans la capitale, à Santiago, ville de 220,000 habitants, nous avons sept conférences, une par paroisse. Elles se réunissent tous les dimanches à deux heures. Elles s'occupent de la visite des pauvres et font l'OEuvre des catéchismes. Le président du Conseil, sénateur fort distingué, m'a fait visiter les *Talleres de San-Vincente*. Cette maison, fondée et entretenue par nos confrères, réunit deux cents orphelins qui, sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne, français, apprennent les métiers de tailleur, de charpentier et d'agriculteur.

M. Concha, sénateur, venait de fonder une société civile au capital de 2 millions et demi de francs, pour ouvrir un cercle de jeunes gens qui dirigeraient, dans les sept paroisses, sept cercles catholiques d'ouvriers.

La lutte était grande dans toute l'Amérique du Sud. Au Brésil, on se préparait à laïciser l'enseignement. A Buenos-Ayres, on venait de réaliser ce projet par une loi. Tous les arguments qui avaient retenti à ce sujet à la tribune de France, je les avais entendu répéter dans la discussion de la Chambre argentine. A Santiago, on venait de laïciser les cimetières, et on se préparait à établir le mariage civil. Le mot d'ordre de la franc-maçonnerie, parti de Paris, était exécuté partout plus ou moins rapidement.

A Valparaiso, ville de 180,000 âmes, nous n'avons que deux Conférences. Un jeune confrère veut bien me conduire à la visite des familles pauvres. Les taudis qu'elles habitent sur les *cerros* ne sont guère meilleurs que les ranchos des Araucans. La première que nous visitons occupe une seule pièce; un mauvais tapis est tendu sur la terre nue; des chiffons bouchent les crevasses. Là, je vois dans un lit une vieille à bout de forces; dans un autre, une

poitrinaire au dernier degré; et, dans un troisième, une jeune femme qui tombe du mal caduc. Une jeune fille de vingt ans et une de sept couchent à terre; si elles échappent au rhumatisme, ce sera pour prendre la phtisie ou l'épilepsie. Une petite cabane, près de la porte, sert de cuisine. Je demande le prix du loyer : on me répond 8 pesos (40 francs) par mois.

Un peu plus loin, dans une autre chambre non pavée et délabrée, nous trouvons une pauvre veuve dont les enfants vont à l'école; l'aîné est menuisier, il n'a que dix-huit ans et a déjà donné signe de phtisie. Presque partout, dans ces misérables huttes, nous voyons le linge des gens aisés qu'on y lave et qu'on repasse. Bien souvent, les médecins se creusent la tête, pour savoir d'où viennent des maladies de poitrine dans des familles qui ne l'ont jamais connue. Ils n'auraient qu'à faire une visite au logement des lessiveuses et repasseuses.

C'est par une juste punition que la classe aisée voit se déverser sur elle le mal qu'elle a le devoir de prévenir dans la classe populaire!

Dans toute l'Amérique du Sud, les logements du peuple sont misérables; au Chili, ils sont pitoyables; aussi les deux tiers des enfants y meurent en bas âge. Le gouvernement chilien vient de voter des fonds pour amener en Araucanie deux mille familles européennes. Ne serait-il pas plus sage et plus économique, pour peupler le pays, de prendre, avant tout, les soins nécessaires pour y faire vivre ceux qui y naissent? J'ai vu à ce sujet une louable initiative dans une ferme à Limache. Les frères Eastman, protestants, avaient construit, pour leurs paysans, des écoles, une église catholique et des maisons habitables.

Le port de Valparaiso est mieux outillé qu'aucun de nos ports de France : quatorze grues hydrauliques, dont huit mobiles, système Amtrong, y chargent et déchargent rapidement les plus gros navires. L'*Aconcagua*, qui m'avait porté, fut déchargé et rechargé en trois jours et demi, et il contenait quinze mille colis. Le 11 août, je m'embarquais sur la *Serena*, *steamer* de la *Pacific Steamship Cy.*, en route pour le Pérou. Mais avant de monter à bord, je fis, selon mon habitude, une visite à l'hôpital et au séminaire. A l'hôpital, grand était le nombre des malheureuses qui expiaient leur faute. Le défaut de la police des mœurs laisse grandir bien des plaies.

Parmi les vingt et une sœurs de Charité qui soignaient les cinq

cents malades, je trouve une des quatre récemment arrivées par l'*Aconcagua*. En me voyant, elle ne peut retenir l'émotion et fond en larmes. J'étais le dernier morceau de la patrie qui fuit devant elle. Au séminaire, le supérieur, homme fort distingué, était, il y a six ans à peine, encore laïque et adonné aux fêtes mondaines. Il y aura toujours des ouvriers de la onzième heure!

VII

Le navire qui va de Valparaiso au Callao, fait escale à tous les ports de la côte et emploie dix jours au trajet qui n'est que de 1500 milles. Il porte quelques centaines de bœufs, des fruits, des légumes, de la farine aux villes qui bordent le désert d'Atacama. La première escale est à Coquimbo. Près de là, à la Séréna, nous avons une conférence. Le vieil évêque de cette ville est complètement sourd. Il m'apprend qu'il est actuellement le seul évêque au Chili; les autres trois sièges épiscopaux sont vacants. Ces deux millions et demi de population restent donc avec un seul évêque, infirme!

A Caldera, nous abordons le désert d'Atacama. Cet immense désert, situé entre le 22e degré et le 27e degré latitude sud, n'a pas un brin d'herbe. Pour donner aux enfants une idée des arbres, on en peint quelques-uns sur les murs. Il n'y pleut jamais, les maisons sont couvertes simplement en bambous tressés. Et pourtant, c'est pour la possession de ce désert, que le Chili, d'une part, la Bolivie et le Pérou, de l'autre, viennent d'avoir une guerre acharnée, dans laquelle ces derniers ont succombé. Ce désert en effet donne le borax, le salpêtre, le guano, le cuivre, l'argent et l'or.

C'est pour l'extraction et la préparation de ces métaux et produits, que des milliers de famille viennent au désert et y forment des villes qui varient de 2 à 15,000 habitants.

L'eau est distillée à la mer, et les objets d'alimentation sont portées de fort loin. Tout est cher; les salaires, à Iquique, varient de 10 à 25 francs par jour.

Que nos confrères du Chili et du Pérou s'entendent pour nous donner bientôt à Chânaral, à Tantal, à Antofagasta, à Iquique, à Pisagua, à Arica, à Mollendo et à Pisco, de bonnes et solides conférences. Qu'ils grimpent les Andes par le chemin de fer de Mollendo et Arequipa, traversent à Pûno le lac Titicaca et plantent

l'œuvre à la Pax, en Bolivie. La population indienne de cette immense contrée est encore bonne et primitive.

La race espagnole est communicative; le bal et la musique rompent la monotonie des longues journées de navigation. La danse nationale est la *samo-cueca*, où le danseur s'agite autour de la danseuse qui balance gracieusement son mouchoir; elle est moins dangereuse que les danses où les danseurs et danseuses sont dans les bras l'un de l'autre. Les poésies chantent l'amour noble et pur. Je regrette de ne les avoir retenues. Chez tous les peuples, la poésie et la musique ont toujours été un grand moyen pour exprimer les sentiments de l'âme. Un peuple qui sait encore les exprimer d'une manière si digne, prouve qu'il a en lui des éléments sérieux de solidité. Par contre, les peuples qui abaissent la poésie et la musique à des instruments de plaisir et de corruption, sont sur la voie de la décadence!

Je ne puis ici taire une réponse qu'un député chilien de la gauche fit à notre ministre, plus préoccupé de répandre les idées révolutionnaires que d'utiliser sa position à renseigner son pays. Il félicitait le député libéral de ses discours, mais il déclarait qu'il manquait un Voltaire à l'Amérique. Le député, par une lettre rendue publique, répondait : « En vérité, que ferait Voltaire dans notre Amérique? Celle du Nord a son incomparable Washington, et dans notre Amérique latine, il est à craindre qu'un génie tel que Voltaire, détruirait, comme en Europe, non seulement d'odieuses superstitions, mais irait jusqu'à affaiblir et effacer l'idée chrétienne, qui est en même temps le fondement de notre société et le meilleur auxiliaire de nos institutions républicaines, sans fonder en retour, ni une philosophie pour nos penseurs, ni une science pour nos publicistes, ni une religion pour notre peuple. »

Le 20 août, je passais devant les îles de Chinca, quatre rochers célèbres pour leurs dépôts de guano, et le lendemain, j'abordais à Callao.

VIII

Quoique cinq fois aussi grand que la France (2,709,000 kil. car.), le Pérou ne possède que 2,700,000 habitants. Soudainement enrichi par le guano et le salpêtre, ce pays ne sut résister aux épreuves de la richesse. Sauf de rares et honorabtes exceptions, le clergé était corrompu; la justice se vendait, les grands escaladaient le pouvoir

pour vivre du budget, le peuple s'amusait aux jeux de taureaux et aux combats du coq. Au moment de la lutte, il se trouva impuissant à résister à l'ennemi. En ce moment, l'étranger occupait ses villes et ses ports et percevait pour son compte les impôts et les droits de douane; le commerce était arrêté, la sûreté compromise, les villages brûlés, la misère partout. C'est ce moment que la Providence a choisi pour établir dans ce pays la première conférence de Saint-Vincent de Paul. Puisse-t-elle y pousser de profondes racines, étendre des branches nombreuses et aider au rétablissement de l'esprit chrétien dont ce pays a tant besoin!

Un ecclésiastique, qui avait fait partie des conférences de Rome, et un jeune Basque, rempli de zèle, furent les instruments de Dieu pour la nouvelle fondation dans la ville de sainte Rose.

Le souvenir de cette vierge, tertiaire de Saint-Dominique, morte à trente et un ans, le 24 août 1617, est encore vivant dans la ville de Lima. Une basilique est commencée sur l'emplacement de la maison qu'elle habitait, et dans l'église de Saint-Domingo, une dalle marque l'endroit où elle se tenait à genoux lorsque Notre-Seigneur lui adressa ces paroles : *Rosa de mi corazon io te quero por mi sposa;* et la réponse de la sainte : *Ve acqui esta esclava tuia o Rey de eterna majestad tuia son y tuia saré!*

Le lecteur ne sera peut-être pas fâchés de faire connaissance avec les Incas qui peuplaient le pays à l'arrivée de Pizarro et de ses Espagnols. Dans les temps préhistoriques, les nombreuses tribus des Indiens du Pérou, comme dans le reste des deux Amériques, étaient commandées par des chefs appelés *curacas* ou caciques et formaient quatre seigneuries parmis lesquelles les Collas ou Aimaraes, qui habitaient le haut plateau de Titicaca; les Huancas, qui occupaient les départements de Aucachs, Junin, Huancavelica, Ayacuco et Cuzco; et les Chincas qui peuplaient la côte, étaient les plus civilisés.

Ils croyaient à un Dieu, pur esprit, créateur de l'univers, qu'ils appelaient *Con*. Le genre humain s'étant révolté contre lui, *Con* le dépouilla de tous ses dons et convertit les hommes en bêtes féroces. Mais *Pachacumac*, fils de *Con*, ayant pris le gouvernement du monde, restaura le genre humain, et les hommes lui bâtirent un grand temple, dont on voit encore les grandioses ruines près de Lima.

Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, à la récompense des bons,

à la punition des méchants, à la résurrection des corps ; c'est pourquoi ils mettaient dans les cercueils les vêtements, la nourriture et la monnaie qui devaient servir au corps ressuscité. Ils reconnaissaient aussi un esprit de mal appelé *Supay*, combattu par *Pachacumac*.

Vers le milieu du onzième siècle, Manco Capac et sa femme Mamma Oello se dirent fils du soleil, engendrés dans une île du lac Titicaca et envoyés pour régénérer la terre. Il est probable que Manco-Capac, fils de Pacaritambo, plus intelligent que ses contemporains, inventa cette fable pour attirer les populations et accaparer le pouvoir. Quoi qu'il en soit, plusieurs tribus l'acceptèrent pour chef; il leur donna des lois relativement sages et surtout le bon exemple d'une vie honnête. Il réprima les vices au moyen d'un code pénal sévère, et organisa une armée qui lui soumit une grande étendue du pays. Ses successeurs, au nombre de quatorze, continuèrent la conquête et possédèrent le pays depuis Quito, sous l'Équateur, jusqu'à la rivière Maule, dans le Chili. Ils le couvrirent de routes et de monuments, et, par une habile organisation qui divisait le peuple en décades, compagnies et bataillons, ils étaient au courant de tout ce qui se passait et pouvaient réprimer les abus.

L'instruction n'était donné qu'aux nobles et aux chevaliers. Ils divisaient l'année en douze mois. Les hommes pratiquaient l'extraction des métaux, et surtout de l'or, de l'argent et du cuivre. Les femmes faisaient avec la laine de llamas et du huanaco les vêtements pour le peuple, et avec la laine de vigogne et de l'alpaca les vêtements des nobles.

La terre était divisée en trois portions : une pour le soleil ou le culte, l'autre pour l'Inca ou empereur, la troisième pour le peuple. Lorsque celui-ci croissait en nombre, et n'avait pas assez de terre, on prenait sur les deux premières portions.

Il y avait des terres pour les veuves, pour les infirmes, pour les orphelins et pour les soldats sous les armes. Avant tout on travaillait les terres du Soleil, puis celle des veuves et autres empêchés, puis celles de l'Inca, et enfin les autres. On ne pouvait ni les acheter, ni les vendre, elles étaient à la communauté. Des surintendants, aux époques marquées, convoquaient de grand matin les cultivateurs au son de la trompette, leur donnaient les semences, et leur indiquaient les champs du travail.

La famille, comme la propriété, fut aussi absorbée par l'État.

L'Inca faisait les mariages des nobles, et les magistrats en province, ceux du peuple. La cérémonie avait lieu une fois l'an; les jeunes filles de dix-huit à vingt ans se plaçaient en ligne et vis-à-vis s'alignaient les jeunes gens de vingt-quatre à vingt-cinq ans.

La communauté construisait la maison des époux. Ils devaient la garder toujours, et ne pouvaient sortir de la condition des ancêtres. La puissance du père était excessive; sa femme était presque son esclave; et ses enfants sa richesse.

Parmi les lois, on distinguait la loi *municipale*, qui régissait les villages; la loi *agraire*, qui réglait la répartition des terres; la loi de *communauté*, qui marquait les travaux à faire en commun; la loi de *fraternité*, qui énumérait les conditions d'assistance dans le travail de la terre et construction des maisons; la loi *mitachanacuy*, qui réglait le travail commun aux provinces, aux villages et aux individus; la loi en faveur des *invalides*, qui ordonnait l'entretien aux frais de l'État des aveugles, des boiteux et autres infirmes; la loi de l'*hospitalité*, qui ordonnait de pourvoir aux frais du public, aux besoins des voyageurs en les logeant dans des bâtiments appelés *Corpahuasis*, et finalement la loi *Casera* et la loi *économique*.

Ils avaient plusieurs maximes pour inculquer la vertu, et faire haïr le vice, telles que celles-ci : Aime. — Évite l'oisiveté. — Tu ne mentiras. — Tu ne tueras. — Tu ne frapperas. — Tu ne commettras adultère, etc.

Les lois pénales étaient sévères : l'oisif était flagellé; l'homicide, l'adultère, le voleur, l'incendiaire, étaient punis de mort. Les questions civiles étaient réglées par l'Inca et par ses magistrats.

La religion avait pour base le culte du Soleil. Les prêtres étaient nombreux. On en comptait quatre mille dans la seule ville de Cuzco. Ils étaient tous parents de l'Inca et leurs fonctions étaient à vie. Lorsqu'on prenait une nouvelle province, on y bâtissait un temple et on y envoyait des prêtres.

Ils avaient aussi des prêtresses choisies parmi les plus belles jeunes filles nobles. Elles gardaient la virginité, et, comme les vestales, elles conservaient vivant le feu sacré. Elles filaient aussi la laine, et tissaient les vêtements de l'Inca et de sa cour. Il y avait durant l'année, plusieurs fêtes du Soleil. A chaque lune, on sacrifiait cent llamas de diverses couleurs, selon le genre d'holocauste. Au commencement de chacune des quatre saisons, on célébrait une grande fête, dont celle de *capac-raymi*, au solstice de décembre,

était la plus importante. On offrait au soleil : du règne minéral, des petites pierres peintes, de la terre, du cuivre, de l'argent, des pierres précieuses. Du règne végétal, du maïs diversement préparé, des arômes qu'on brûlait en holocauste, de la *coca* dont la fumée était considérée très agréable à la divinité. Du règne animal ; des llamas et autres animaux, et en certaines occasions, une ou plusieurs victimes humaines. Au couronnement de l'Inca, on immolait toujours un enfant pour obtenir la protection du Ciel sur son gouvernement.

On vénérait aussi la lune, sœur du soleil, et dans certains temples, on rendait des oracles. Quand l'enfant poussait les premiers cheveux, lorsqu'il arrivait à la puberté, au mariage, à la mort, on faisait de grandes cérémonies, bals et orgies. On retrouve encore les momies des Incas, parfaitement conservées. Les objets de terre cuite rappellent la céramique des Étrusques et des Égyptiens ; quelques-uns sont aussi pornographes que ceux de Pompéi.

Un gouvernement organisé ainsi en communauté comme une seule famille, et tel que le rêvent encore certains communards, put traverser plusieurs siècles, grâce aux lois morales et paternelles de son fondateur ; mais il ne sut résister à une poignée d'étrangers. Toute initiative privée étant détruite par l'État, Pizarro et ses trois cents Espagnols n'eurent qu'à saisir le chef pour posséder le pays !

Après avoir gravi les Andes jusqu'à 4000 mètres par le chemin de fer de la Oroya, et éprouvé à ces altitudes le mal du *soroche*, qui enlève la respiration ; après avoir parcouru une belle plantation de cannes et visité à Lima quelques musées, où abondent les cordes de présidents pendus, les os de prétendants brûlés ; accompagné par de nombreux amis, je montais à bord de l'*Islay*, vieux steamer à roues qui devait me conduire du Callao à Panama, en faisant escale à Payta, dernier port péruvien vers le nord, et à Guayaquil dans l'Equateur.

IX

A Guayaquil, belle ville de 30,000 âmes, sur le fleuve du même nom, j'ai la bonne chance de trouver le P. Clavery, Lazariste, visiteur des sœurs de Charité pour tout l'Équateur. Il arrive de Quito par six jours de cheval et connaît bien le pays. A Quito, la Conférence vient d'accepter l'administration de l'hôpital. Cette capitale, située sous l'Équateur, non loin du volcan Chimborazo, haut de 6,530 mètres, est elle-même à plus de 3,000 mètres d'alti-

tude et possède 60,000 habitants. Les poitrinaires se guérissent ou prolongent leur vie à cette altitude. Lorsque le chemin de fer l'atteindra, les médecins y enverront les malades d'Europe. Le P. Lafay, supérieur à Guayaquil, m'apprend la mort de la Conférence de cette ville. Disciple de Celui qui ressuscite les morts, il sait que le Maître a dit : « Si vous croyez, vous ferez ce que j'ai fait, et des merveilles encore plus grandes. » La Conférence de Guayaquil ressuscitera. En attendant, pour neutraliser l'effet de la mauvaise presse et littérature française, qui empoisonnent le pays, le Père se préparait à ouvrir une bibliothèque de bons livres.

La case de la mission où je déjeune, selon l'usage du pays, est en bambou aplati et tressé. Les deux parois sont séparées de 1^{m},50, laissant un couloir qui intercepte en partie la chaleur; la lumière, dans une telle disposition, arrive tamisée et supportable. Nous avons dans le pays une Conférence à Cuenca, une à Loja, et une quatrième à Alausi; les bons Pères Lazaristes ne s'arrêteront pas là.

Les rues de Guayaquil sont encombrées de soldats blancs, bleus, rouges et dégueniillés. Les collines qui dominent la ville venaient d'être ensanglantées; les sœurs de Charité soignent à l'hôpital sept cents malades, la plupart blessés dans le dernier fait d'armes. Les partis conservateur et radical coalisés venaient de battre l'armée de Ventimiglia, qui se sauvait au Pérou avec la caisse.

Dans un pays plus fertile et plus grand que la France (646,000 k. c.), et qui compte moins de 1 million d'habitants, n'est-il pas triste de voir les hommes passer leur temps à se tuer, au lieu de vivre et de se multiplier? D'où vient que ce triste spectacle est donné par toutes les républiques de race espagnole, et qu'on ne le voit pas dans l'Amérique du Nord?

Depuis 1830, époque à laquelle elle se sépara de la Colombie, la république de l'Équateur a déjà changé neuf fois sa constitution; les guerres y deviennent sauvages; l'assassinat est à l'ordre du jour. Moreno, qui, dans ses deux présidences, avait montré une grande énergie pour ramener l'ordre, fut assassiné sur la place de Quito, à une heure de l'après-midi, en 1875; et, deux ans après, l'archevêque de Quito était empoisonné dans son calice, le vendredi saint.

Les deux partis venaient de signer une trêve et s'en remettaient aux élections. Le gouvernement élu est catholique; il a voué la République au Sacré-Cœur, et paye la dîme au Saint-Père. Mais ce n'est pas assez; il faudra surtout qu'il aide le Saint-Père à

reformer le clergé; qu'il répande l'instruction; qu'il relève la situation misérable des pauvres Indiens; qu'il réforme les mœurs, poussant les hautes classes à vivre d'un travail honorable, au lieu de se ruer sur le pouvoir, pour se partager la caisse; qu'il fasse disparaître les abominables combats de taureaux et de coqs. Il empêchera ainsi le retour de la guerre civile, et sera alors chrétien, non pas seulement de nom, mais de fait.

En descendant le Guayaquil, nous voyons sur les bords les crocodiles qui se chauffent au soleil. Ils déposent les œufs sous le sable, pour que le soleil les fasse éclore : heureusement les *galinassos* (vautours noirs) en sont friands et en détruisent un grand nombre. L'Indien, pour prendre le caïman, se coiffe d'un chapeau de paille, prend une *navaja* (coutelas), entre dans l'eau jusqu'au cou, et, lorsque l'affreuse bête s'avance pour saisir sa tête, il plonge le tête, le caïman ne saisit que le chapeau de paille, pendant que l'Indien, par-dessous, lui ouvre le ventre. L'Indien vous donne ce spectacle pour une *pezeta* (pièce de 1 fr.); c'est pourquoi il l'appelle le jeu de la pezeta.

Mgr Plantier, coadjuteur nommé de Taïti, était monté à bord à Guayaquil, pour se rendre à son poste. Tous les jours, il célébrait la messe dans sa cabine, et je la lui servais. Un matin, un jeune Américain m'ayant aperçu, vint me serrer la main et me féliciter.

— Vous êtes donc catholique? lui dis-je.

— Non, répondit-il, je suis protestant, mais j'honore les personnes qui ne craignent pas de manifester leurs sentiments religieux. J'habite New-York; j'y vois les catholiques à l'œuvre : leurs malades sont bien soignés, leurs pauvres bien secourus. Je ne puis en dire autant des catholiques de l'Amérique du Sud, que je viens de visiter.

Ce protestant disait vrai. Dans l'Amérique du Nord, le clergé et les catholiques, surveillés par les protestants, se tiennent infiniment mieux que dans l'Amérique du Sud, où ils ont supprimé toute contradiction. Dieu sait que la lutte est nécessaire à l'homme!

Après une escale à Tamaco et à Bonaventura, et après avoir assisté à une terrible lutte entre le *trascher* et la baleine, le 3 septembre, à cinq heures du soir, nous voici devant l'île de Taboga. L'Islay s'y arrête, et un petit steamer nous débarque à Panama.

Ernest MICHEL.

(*A suivre.*)

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS

DE PHILOSOPHIE MORALE ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE

---

1. *L'Église est-elle contraire à la liberté? Sa nature, son esprit, son action*, par M. Georges Romain. Paris, Librairie catholique, Victor Palmé. — II. *La Bible dans l'Inde et la Vie de Jezeus Christna*, par Mgr de Harlez, professeur à l'Université de Louvain. 1 vol. in-12, Librairie catholique, Victor Palmé. — III. *Nos Églises. Impressions chrétiennes*, par l'abbé L. Roger. 1 vol. Paris, librairie Jules Gervais. — IV. *Saint Louis, prince royal, évêque de Toulouse, et la Famille d'Anjou au treizième siècle*, par l'abbé Verlaque, docteur en théologie. 1 vol. in-12. Paris, librairie Plon. — V. *Madame de Maintenon institutrice*, par M. Emile Faguet. Paris, librairie Oudin. — VI. *Tableau des progrès de la pensée humaine, depuis Thalès jusqu'à Hegel*, par Nourrisson, membre de l'Institut. 1 vol. in-12, Librairie Académique, Didier. — VII. *Les Œuvres économiques rurales. Monographie des Institutions économiques fondées par M. l'abbé Henri Van den Driessche, avec une préface du R. P. Ludovic de Besse*, par M. Ernest Faligan. Paris, rue des Lombards, 23. — VIII. *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, par Léon Lallemand, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 2 vol. in-8°. Paris, librairie Picard. — IX. *Le Carnet d'un ouvrier*, ouvrage de César Cantù, traduit par Regis Usannaz-Joris. 1 vol. in-12, librairie Firmin-Didot.

Le livre de M. Georges Romain, dont il s'agit de donner une idée, est ainsi intitulé : *L'Église est-elle contraire à la liberté? Sa nature, son esprit, son action.*

Nous avons analysé jusqu'ici, à la place où nous écrivons, bien des ouvrages qu'il était de notre devoir de recommander aux personnes chrétiennes. Souvent même, nous avons dû nous adresser plus spécialement aux ecclésiastiques et attirer leur attention sur tel ouvrage de théologie ou d'exégèse qui demandait, pour être compris, leurs habitudes de réflexion et leur provision de doctrine.

Voici, au contraire, un livre écrit à l'intention des libres pen-

seurs de notre temps et qui est, envers eux, un véritable acte de charité.

L'auteur a compris, avec une intelligence parfaite des difficultés et des besoins de son temps, qu'il ne s'agissait point, pour la plupart des hommes, de procéder à une apologétique complète de la religion catholique. Ces vastes ensembles d'idées, ces vues générales sur le christianisme, ne s'adressent qu'à bien peu de personnes. Le plus grand nombre se laisse arrêter et convaincre par tel argument inférieur, telle objection de détail dont on s'exagère à dessein l'importance : toute la puissance de la vérité, avec son cortège imposant de démonstrations historiques et philosophiques, s'anéantit devant cette difficulté qui s'interpose entre leur âme et la lumière.

Les libres-penseurs n'ignorent point cet avantage que leur assure l'étroitesse de l'esprit humain. Ils règlent là-dessus l'habileté de leur tactique. Ils se gardent bien de multiplier leurs raisons et de prodiguer leurs arguments; ils se contentent de choisir, avec beaucoup de tact et d'à-propos, l'objection qui leur paraît répondre le mieux aux préjugés populaires. Ils la grossissent, ils l'enveniment, ils en font une véritable pierre d'achoppement contre laquelle viennent se heurter les passions populaires; et, comme on voit les brisants tourbillonner contre l'écueil, il se fait autour d'elle un soulèvement et une tempête qui obscurcissent la vérité.

M. Georges Romain a discerné, avec beaucoup de sagacité, le point essentiel sur lequel porte la lutte à l'heure présente.

Les libres-penseurs soutiennent, les uns par ignorance et les autres par mauvaise foi, tous avec un égal acharnement, que la religion et l'Église se mettent en travers de la civilisation; que tout progrès se trouve arrêté par leur résistance, toute liberté détruite par leur empiètement. Mettez en face de ces assertions, soutenues avec l'astuce de la mauvaise foi et la violence du mensonge, les aspirations effrénées de la démocratie contemporaire, cet amour de l'indépendance et de la domination porté jusqu'à la tyrannie, ces susceptibilités ombrageuses, cette jalousie d'un pouvoir nouveau; il n'est pas bien étonnant que les passions populaires, habilement exploitées, aient fini par tomber dans le piège qui leur était ainsi tendu. Au commencement, on discutait et l'on débattait encore ces étranges accusations; mais on en est venu bien vite à ne plus même les examiner et à les accepter comme paroles d'Évangile. L'habileté des libres-penseurs a fini par persuader à la masse imbé-

cile et ignorante que la religion était l'adversaire de toutes les libertés et la mère de tous les despotismes.

On voit d'ici le livre de M. Romain; on en saisit la méthode et la portée.

Il s'agit de livrer une bataille en règle sur ce point décisif. Nous nous entendons bien ici sur le sens du mot *décisif*. La question qui nous occupe est assurément moins importante que beaucoup d'autres; et, en particulier, au point de vue critique et polémique, elle n'a qu'une bien médiocre valeur; toutefois, eu égard à l'extension démesurée qu'on lui a donnée, et à l'action qu'elle exerce sur l'égarement des esprits contemporains, elle a pris, il faut le reconnaître, une importance de premier ordre. C'est donc rendre un grand service à la cause chrétienne que d'aborder la difficulté avec toutes les ressources de la philosophie, de la critique et de l'histoire.

M. Georges Romain n'a pas donné dans son livre une place égale à chacun de ces différents ordres de discussions. Il faut le louer d'avoir insisté surtout sur le côté historique. En effet, les objections qui se tirent des difficultés métaphysiques ne sont pas à l'usage de toutes les intelligences. Au contraire, rien n'est plus facile que de dénaturer les faits, ou tout au moins de les présenter sous des couleurs fausses. Les assertions les plus tranchantes se font accepter aussi facilement que leurs contraires, et plus facilement encore, si elles sont faites pour complaire à nos passions ou pour servir nos intérêts.

L'argumentation de M. Georges Romain me paraît conduite avec vigueur et habileté. Il se garde bien de tout dire sur les points qu'il traite. Le grand art de la polémique n'est pas de s'étendre, mais, au contraire, de se resserrer : il ne s'agit pas de donner, mais de suggérer toutes les réponses. Il en est de ce combat de la vérité contre l'erreur, comme du destin des batailles; il suffit qu'une attaque bien dirigée emporte le point principal, pour que toute résistance tombe et pour que le point de vue des deux interlocuteurs soit changé.

Je n'ajouterai plus qu'une parole.

L'Évangile nous recommande de juger les idées comme les hommes par leurs fruits, c'est-à-dire par leurs résultats. Je suis persuadé que le livre de M. Romain a déjà fait beaucoup de bien aux âmes que l'auteur a eues en vue. Ce n'est pas une médiocre fortune pour un livre, après avoir été conçu dans le haut dessein de procurer la gloire de Dieu, d'avoir été exécuté de façon à y réussir.

II

Nous parlions, dans notre dernière Revue bibliographique, d'un ouvrage publié, à l'île Maurice, par M. Victor Pitot, sous ce titre : *la Bible et Monsieur Louis Jacolliot.* Voici sur le même sujet, non plus une simple brochure, mais un livre de la plus haute importance et de la plus vaste érudition que je veux signaler à mes lecteurs. Il est intitulé exactement : *Védisme, Brahmanisme et Christianisme. La Bible dans l'Inde et la Vie de Jezeus Christna, d'après M. Jacolliot. La personnalité du Christ et le Docteur Marius, par Monseigneur de Harlez, professeur à l'Université de Louvain.*

Au point de vue de l'apologétique chrétienne, ce livre me paraît avoir une grande importance. Il est capable de porter une grande lumière dans les âmes sincères et droites.

L'importance que nous reconnaissons à cet ouvrage ne tient, en aucune façon, à la valeur intellectuelle ou philosophique des deux adversaires qu'il a entrepris de combattre. Le docteur Marius, comme M. Jacolliot, n'ont aucune autorité dans l'ordre de la science; ils n'ont point fait de travail qui leur permette d'y prendre rang; et, l'un comme l'autre, ont compté, pour attirer l'attention publique, plutôt sur l'audace de leurs négations que sur la solidité de leurs découvertes.

Il s'est alors produit un phénomène qu'on a déjà pu constater bien des fois, et qui se renouvellera bien des fois encore : les ignorants sont beaucoup plus frappés des assertions tranchantes et démesurées de l'erreur que de l'enseignement paisible et certain de la vérité. Il en est des livres comme des hommes : ceux qui affirment avec un aplomb imperturbable, ont souvent le même succès que ceux qui parlent aux enfants en leur faisant les gros yeux. Ils se font ainsi écouter, croire et obéir : la masse emboîte le pas; le troupeau suit à la file, et c'est ainsi que les erreurs sans fondement et sans prétexte se propagent et s'accréditent avec tant de rapidité, c'est ainsi que l'auteur va aux nues comme un ballon qui s'élève en raison même de sa légèreté.

Voilà pourquoi de tels livres peuvent et doivent être pris au sérieux, non pas en raison de leur valeur scientifique qui est nulle, mais de la popularité de mauvais aloi qui les accrédite auprès d'un certain monde. Il est bon, il est nécessaire, à ce point de vue, qu'il

en soit fait justice, qu'on porte la lumière dans ce brouillard pour montrer qu'il ne cache rien et ne renferme que le néant.

Je ne crois pas qu'il soit aisé d'imaginer un écrasement plus complet, une pulvérisation plus définitive. Il est impossible qu'un esprit non prévenu conserve encore le moindre doute après une telle réfutation. Je dirai plus. Il est impossible qu'il ne se prenne pas à méditer et à faire un retour sur lui-même. Il se dira, non sans quelque honte, que ses illusions étaient bien fortes et sa bonne foi bien naïve; que, s'il a été bien dupe, il a été aussi bien crédule. Il apprendra, de cette façon, à ne point se précipiter dans toutes les histoires qu'on lui débite, à ne point donner, tête baissée, dans toutes les nouveautés qu'on lui raconte, et à demander au moins quelques preuves lorsqu'il s'agit de détruire les croyances sur lesquelles reposent la civilisation du monde et sa propre vie.

Sous ce rapport, le livre de Mgr Harlez me paraît d'une haute portée philosophique. Il faut le signaler comme un remède à ces âmes inquiètes, tourmentées et cependant sincères, qui offrent d'ordinaire une proie si facile à la captation intellectuelle. Ces pauvres abusés reconnaîtront bien vite, dans les pages si érudites et si lumineuses de ce volume, à quelles faibles apparences ils se sont laissé séduire. L'ignorance trouve encore pour se défendre contre l'erreur sa meilleure et sa plus ferme ressource dans son attachement aux vérités qu'elle possède. Il ne faut pas chercher toujours comme si nous ne savions rien : le plus grand profit qu'on tire de la vérité est, au contraire, de s'y reposer et de s'en nourir.

III

M. l'abbé L. Roger, du clergé d'Orléans, vient de faire paraître un petit volume intitulé : *Nos Eglises, Impressions chrétiennes.*

Je me souviens, dès ma première jeuneese, avoir lu avec un singulier intérêt un article de M. le vicomte Walsh, lequel article avait paru dans une petite publication périodique destinée aux enfants. L'auteur supposait qu'il se trouvait enfermé le soir dans une église, qu'il y passait la nuit et qu'il faisait à son loisir une promenade tout autour du monument. Chacun des objets qu'il rencontrait sur son passage devenait pour lui l'occasion de nouvelles réflexions. Je me rappelle encore quelles considérations touchantes et élevées lui

suggérait la vue de la chaire, du confessionnal, des fonts baptismaux, de l'autel.

C'est précisément cette même idée qui a inspiré le livre de M. l'abbé Roger.

Il a eu raison d'expliquer son premier titre : *Nos Eglises*, par la seconde ligne, *Impressions chrétiennes*, laquelle constitue un véritable commentaire.

L'auteur, en effet, n'a point voulu, comme il aurait été aisé de le faire, se jeter dans l'érudition. Il aurait pu emprunter à l'histoire sacrée des données archéologiques pleines d'intérêt sur les différentes parties du temple chrétien. Il s'est contenté de se recueillir et de méditer.

Là encore, il rencontrait auprès du lecteur certaines difficultés dans le souvenir présent à toutes les mémoires des belles pages que la littérature nous offre sur ce même sujet. Il est bien peu d'auteurs chrétiens qui n'aient eu l'occasion de parler des églises et d'exprimer les sentiments que leur suggère la vue de la Maison de Dieu. Tout le monde a présents les beaux chapitres de Chateaubriand, dans le *Génie du christianisme*. M. l'abbé Roger a fait comme les peintres, lesquels ne s'inquiètent point de savoir combien il a pu exister avant eux de *Descente de Croix* et de *Mise au Tombeau*. Ils ne se mettent pas en peine de différer de leurs devanciers. Il leur suffit d'être eux-mêmes, pour produire une œuvre qui a son prix et sa valeur.

Ainsi a fait M. l'abbé Roger. Il s'est laissé aller aux mouvements de son cœur avec un entier abandon, et il les a rendus en toute simplicité. Loin de redouter ce qui avait été dit et bien dit avant lui, il n'hésite pas à demander à des citations bien choisies l'expression de sa propre pensée. Il atteste ainsi la communauté de sentiments qui l'unit à des prédicateurs, à des écrivains, à des poètes illustres; et c'est pour lui un grand honneur, que sa prose figure sans désavantage dans ce voisinage périlleux.

Il y a pourtant ici une réserve à faire.

Il y a, dans le courant du volume, telle citation de Victor Hugo ou d'Alfred de Musset, qui ne me semble guère à sa place dans cet ouvrage. Nous lisons dans la lettre-préface, adressée à l'auteur par un de messieurs les vicaires généraux du diocèse d'Orléans, ces propres paroles : « Vous avez bien fait aussi de donner à ce délicieux petit volume ce format commode et élégant qui le rendra si facile

à emporter avec soi à l'église, où surtout il demande à être lu. » Il vaudrait mieux assurément ne pas donner place, dans un livre honoré d'une telle destination, à des poètes, qui ont fait tant de mal aux âmes, alors même que les citations empruntées à leurs œuvres seraient ici irréprochables. On peut agir ainsi dans un travail de polémique ou d'apologétique, mais non pas dans un livre de dévotion.

A part cette réserve, on ne peut que louer l'intention de l'auteur. Il est bien vrai que la plupart des hommes ont perdu de notre temps le respect qu'ils doivent au temple du Seigneur, et que le premier devoir du prêtre est de les y rappeler. « Que sont devenus ! » dit l'auteur, « les souvenirs que devrait éveiller une église, que sont-ils devenus? » Et il ajoute ces éloquentes paroles qui donneront, comme je le pense, une heureuse idée de sa manière et de son style.

« Et vous êtes là, ô mon Dieu! dans nos églises! et ils ne vous reconnaissent plus! et ils ne vous adorent pas! et ils oublient la sainteté de la demeure qui vous appartient, où vous ne vivez que pour penser à eux! et leurs fronts ne se courbent pas sous vos bénédictions!

« Ah! chrétiens sans foi, que venez-vous faire dans nos églises? Gardez pour vos maisons et pour vos rues vos nouvelles, vos conversations frivoles, vos entretiens inutiles et votre légèreté! Les pierres du temple retentissent de l'oracle divin : « Celui qui souille « le temple de Dieu, Dieu le perdra. » Faudrait-il donc vous arrêter sur le seuil sacré comme l'évêque Ambroise arrêta Théodose, voulant occuper dans le temple un siège où ne pouvait s'asseoir la pourpre impériale? Et le Dieu même qui l'habite devrait-il paraître pour armer sa main d'un fouet vengeur et vous chasser?

« Oui, une des grandes douleurs dans nos jours si féconds en tristesses, c'est l'indifférence qui abandonne le lieu saint, et la légèreté qui le déshonore; c'est l'oubli de cette parole, principe des plus sacrés respects : *Hic domus Dei* « C'est ici la maison de « Dieu. »

« Eh bien! c'est pour que cette douleur cesse que je veux dire ce qu'est l'église du chrétien, et pourquoi il doit y venir. Pieux voyage dans la maison de Dieu, où, à chaque station, l'âme pourra refaire la vigueur de sa foi. »

IV

Rien de plus curieux que l'ouvrage intitulé : *Saint Louis, prince royal, évêque de Toulouse, et la famille d'Anjou au treizième siècle, d'après des documents inédits*, par M. l'abbé V. Verlaque, docteur en théologie correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques.

Ce livre réunit des mérites bien divers, et qu'il n'est pas commun de rencontrer ensemble.

C'est tout à la fois une œuvre de haute érudition et en même temps de piété chrétienne.

Combien de gens ignorent l'existence simultanée et contemporaine de deux saint Louis, l'oncle et le neveu : le premier, roi de France, comme chacun le sait; l'autre, fils de Charles II, de la maison de France, roi de Naples et de Sicile. Ce dernier a rempli de son nom, de sa présence et de ses vertus tout le midi de la France. Il a séjourné successivement dans le royaume d'Aragon où il fut envoyé avec ses deux frères Charles et Robert; à la Sainte-Beaume, où il se rendit en pèlerinage; au couvent de Saint-Maximin, fondé par son père; à Naples, où il fit ses études théologiques; et enfin à Toulouse, dont il occupa le siège épiscopal et où il mourut en odeur de sainteté.

Il ne tarda pas à être canonisé. On alla chercher en grande pompe sa dépouille mortelle à Marseille, où son corps avait été déposé, et on la transporta en grande solennité à Valence, en Espagne. La mémoire du saint est encore vivante dans toutes ces contrées : il figure dans une des plus belles fresques du Giotto; on montre encore ses ornements sacerdotaux à Saint-Maximin, une immense chasuble divisée en trente médaillons dont chacun est relatif à un des traits de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou de la vie de la Sainte Vierge. La fresque de Giotto, qui se trouvait dans le couvent de Santa-Croce, à Florence, représentait le saint évêque servant les pauvres à table. Elle a été reproduite dans un très beau manuscrit du quatorzième siècle qui a appartenu à la reine Jeanne II de Navarre, fille de Louis X le Hutin. Ce manuscrit, après avoir fait partie de la bibliothèque nationale à Paris, se trouve maintenant à Londres, dans la collection de lord Ahsburnham.

On ne se fait pas aisément une idée de l'érudition déployée par

l'auteur de ce petit livre et du degré d'exactitude où il a conduit ses recherches.

S'agit-il, par exemple, du voyage que fit l'évêque de Toulouse, de Rome, où il avait été ordonné par Boniface VIII, jusqu'à Naples, où il fut reçu à genoux par sa mère, la reine Marie; l'auteur nous dira, d'après les archives d'État de Naples, la somme exacte qui, d'après les comptes royaux, fut dépensée pour la personne de saint Louis. La reine Marie ayant fait présent à son fils d'un anneau épiscopal, nous apprenons, par le registre d'Anjou de 1326, lettre A, numéro 262, folio 100, que, « le 29, il a été payé à Guillaume, orfèvre du roi, pour la réparation d'un anneau épiscopal donné par notre dame la reine à monseigneur Louis son fils, et pour l'or employé par ce même orfèvre à la confection du dit anneau, la somme de quinze tarins d'or. »

Bien que l'histoire de saint Louis, prince royal et évêque de Toulouse, soit, comme on le voit, d'un intérêt général au double point de vue archéologique et religieux, c'est dans le midi de la France qu'il sera lu avec le plus de plaisir et accueilli avec le plus de faveur. Je me demande s'il y a à Naples beaucoup de personnes capables de s'expliquer les sept grandes fresques de l'église de l'Incoronata, où sont représentées la profession religieuse et l'élévation épiscopale de saint Louis. Ce petit volume est destiné ainsi à devenir une œuvre durable: il fournira un aliment heureux tout à la fois à la piété des fidèles et à la curiosité des savants.

V

Voici maintenant un livre que l'on peut appeler véritablement un livre bien fait. Il garde toutes les allures d'un ouvrage classique et il est véritablement destiné à l'usage des élèves, ce qui ne l'empêche en aucune façon d'intéresser les personnes d'un âge mûr. Il a, grâce à Mme de Maintenon, et aussi grâce à son auteur, tout l'attrait de l'histoire anecdotique, et en même temps toute l'autorité d'un traité de pédagogie. Il faut en transcrire le titre, titre plein de promesses comme une réclame de librairie et qui cependant n'annonce rien de trop :

Madame de Maintenon, institutrice. Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes, sur l'éducation. Ornée d'un portrait d'après Mignard (Musée de Versailles), et conte-

nant : 1° *Une introduction ;* 2° *un appendice avec appréciation de la critique moderne sur Mme de Maintenon ;* 3° *des notes et éclaircissements avec extraits de Fénelon, de la Bruyère et de Rollin*, par Émile Faguet.

Les extraits empruntés aux illustres auteurs qu'on vient de citer, et aussi à des écrivains plus modernes, ne tombent point dans des longueurs indiscrètes, mais sont, au contraire, soigneusement réduits à leur partie essentielle. La distribution du livre est très simple. La première partie renferme les conseils de pédagogie générale, avec un coup d'œil particulier sur le dix-septième siècle ; la seconde renferme l'éducation scolaire proprement dite ; et la troisième, les préceptes qui se rapportent à la formation du caractère.

On ne connaît pas assez ces lettres de Mme de Maintenon et les trésors qu'elles renferment. Le titre de dame de Saint-Cyr est le seul qu'elle ait voulu faire mettre sur son tombeau. J'aurais voulu qu'on y gravât les belle paroles qu'elle adressait, le 1er août 1686, aux Dames de Saint-Louis, en écrivant pour elles ces *Instructions :*

« Dieu ayant voulu se servir de moi pour contribuer à l'établissement que le roi a fait pour l'éducation des pauvres demoiselles de son royaume, je crois devoir communiquer aux personnes qui sont destinées à les élever ce que mon expérience m'a appris sur les moyens de leur donner une bonne éducation. C'est assurément une des plus grandes austérités que l'on puisse pratiquer, puisqu'il n'y en a guère qui n'aient quelque relâche, et que, dans l'instruction des enfants, il faut y employer toute la vie. »

A côté de ce style magistral, on rencontre des pages charmantes et telles qu'on ne les attendrait guère de cette plume si grave et si solennelle.

S'il s'agit, par exemple, de prêcher l'économie à ces jeunes filles qui, malgré le bien-être dont elles sont entourées, sont destinées pour la plupart à une condition plus modeste. « Quelquefois, dit-elle, on met chez soi des sabots pour épargner des souliers, qu'on ne met que pour recevoir la compagnie. »

« Je me souviens que j'en ai bien porté dans ma jeunesse. J'étais chez une de mes tantes, assez riche pour avoir un carrosse à six chevaux, un autre pour elle-même, une litière, car elle était assez malsaine pour en avoir besoin. Cependant, quoiqu'elle ne fût pas pauvre, je n'avais dans la maison que des sabots, et on ne me donnait des souliers que lorsque venait la compagnie. Je me sou-

viens encore que ma cousine et moi, qui étions à peu près du même âge, nous passions une partie du jour à garder les dindons de ma tante. On nous plaquait un masque sur notre nez, car on avait peur que nous ne nous hâlassions; on nous mettait au bras un petit panier, où était notre déjeuner avec un petit livret des quatrains de Pibrac, dont on nous donnait quelques pages à apprendre par jour; avec cela, on nous mettait une grande gaule dans la main, et on nous chargeait d'empêcher que les dindons n'allassent où ils ne devaient pas aller. C'est ce qui me fait vous dire que je souhaiterais que vous fussiez toutes en état d'avoir des dindons à garder, car plusieurs d'entre vous sont assez pauvres pour n'en pas avoir. »

On me pardonnera aisément d'avoir transcrit cette anecdote. Il est si rare de trouver dans un livre de classe cet intérêt et ce charme, que je pouvais justement craindre de n'être pas cru sur parole. Cette citation n'est point un passage isolé et perdu dans des pages ennuyeuses : on pourrait ouvrir le livre au hasard et l'on y trouverait partout cette morale à la fois douce et sévère, exprimée par des traits vifs et naturels. On reviendra ainsi des jugements moroses que tant de gens ont portés sur Mme de Maintenon. On lui a fait une réputation de pruderie et d'intolérance qui est devenue avec le temps une tradition et un lieu commun. Il suffit, pour revenir à la vérité et à la justice, de lui accorder ce qu'on ne saurait refuser à personne, le droit de s'expliquer elle-même devant la postérité, et c'est précisément ce qu'elle fait avec tant d'autorité et de bon sens dans le livre de M. Faguet.

Antonin Rondelet.

LA REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES

I

COMMENT PÉRISSENT LES ÉTOILES

C'est en plein « petit texte », c'est même dans la *Revue des recueils périodiques* faisant suite à la « Bibliographie », que se trouve, selon nous, le morceau capital de la dernière livraison, d'ailleurs abondante en travaux importants, du recueil de même titre que le présent article.

Il s'agit d'une étoile nouvelle et temporaire observée récemment dans la nébuleuse d'Andromède située près de l'étoile ν de cette constellation. Cet astre, jusqu'alors invisible, s'est montré tout à coup, à partir du 17 août 1885, et tellement près du noyau principal de la nébuleuse, que l'on a pu le confondre un instant avec lui. Vue d'abord, à l'aide des instruments, sous l'aspect d'une étoile de neuvième grandeur environ (9.5), la nouvelle étoile ne tarde pas à croître en intensité de lumière; du 30 août au 5 septembre, elle apparaît avec un éclat variant, suivant les appréciations, entre la septième et la sixième grandeur. Sa couleur est rougeâtre, et l'intensité de sa lumière, à partir du 6 septembre, va constamment en décroissant jusqu'à ne dépasser plus guère, le 28, l'éclat de la dixième grandeur (9.7). Pendant le cours d'octobre, la décroissance s'accentue : la couleur passe au jaune, puis à l'orangé, au rouge, au bleuâtre et au blanc, et l'intensité lumineuse passe de la dixième grandeur (10.4) au 1er octobre, à près de la douzième (11.5) au 25 du même mois. Le 16 novembre, c'est à peine si on l'aperçoit encore à l'aide de puissants instruments, et dès les premiers jours de décembre elle a complètement disparu.

Tels sont, d'une manière très abrégée et très succincte, les faits observés.

Le P. Thirion, S. J., professeur à l'Université catholique de Louvain, après avoir tracé un fort curieux historique de la nébuleuse d'Andromède et des phénomènes que nous venons de résumer, recherche les interprétations que l'on peut donner de ces faits, et cette partie de son travail est particulièrement digne d'attention. Il fait d'abord remarquer que l'apparition d'étoiles temporaires, de même que l'existence d'étoiles à éclat variable, n'est aucunement une nouveauté ni un fait isolé dans la science, et il retrace, en quelques lignes, l'histoire des principaux événements astronomiques de cette nature. Sans nous arrêter aux diverses hypothèses plus ou moins ingénieuses par lesquelles on a cherché à rendre compte de la variabilité, de la périodicité, comme aussi de l'apparition soudaine et de la disparition d'un grand nombre d'étoiles, et plus particulièrement en ce qui concerne celle de la nébuleuse d'Andromède, observons seulement que tous ces phénomènes sont corrélatifs les uns aux autres et tous du même ordre. Il n'y a point d'étoiles, à proprement parler, *nouvelles*. Celles qu'on désigne ainsi ne sont nouvelles, ou plus exactement *renouvelées*, que par leur éclat. Invisibles en raison d'une lueur nulle ou du moins trop faible pour parvenir jusqu'à nous, c'est lorsqu'une conflagration subite, résultat des dernières convulsions d'un foyer mourant, leur redonne momentanément une partie de leur ancienne splendeur, qu'elles réapparaissent à nos regards et nous semblent nouvelles parce qu'elles étaient auparavant inaccessibles à notre perception.

Au milieu de l'extrême diversité des étoiles variables et périodiques, des étoiles à variabilité régulière ou capricieuse, ou de celles dont la périodicité est elle-même sujette à des variations d'un caractère difficile à déterminer, on reconnaît toutefois certains caractères communs à elles toutes ou à peu près. Toutes les étoiles variables affectent la coloration jaune ou rouge qui indique un degré de combustibilité inférieur et semble par suite correspondre à des soleils déjà refroidis ou en voie d'extinction. En toutes, l'accroissement d'éclat se produit presque subitement, ou au moins avec une grande rapidité, tandis que la décroissance se manifeste graduellement et avec une lenteur relative. Toutes enfin parcourent en un temps plus ou moins long la période de leur éclat minimum ou de leur extinction à temps, alors que la période de leur exaltation lumineuse est comparativement courte. Ces divers caractères se retrouvent dans les étoiles temporaires; « et, en parcourant la liste

des étoiles du ciel, on arrive aux étoiles nouvelles par des gradations presque insensibles ». Les étoiles blanches, à éclat constant, les plus nombreuses, nous représentent la période de la vie normale, l'âge mûr, si l'on peut ainsi s'exprimer, des individualités du monde stellaire. Les variations d'éclat peu accentué indiquent le commencement du déclin, les premiers signes avant-coureurs de la vieillesse; tandis que, au dernier degré, les étoiles devenues invisibles et qui, rallumées convulsivement, brillent quelques jours, quelques semaines, pour disparaître ensuite, nous représentent les dernières effervescences du flambeau qui s'éteint.

Cette belle théorie reçoit un très haut degré de probabilité de la connaissance que l'on a aujourd'hui de la constitution du soleil, lequel, avec ses mouvements intérieurs produisant ces séries de taches à intensité périodiquement croissante et décroissante, n'est autre, lui-même, qu'une étoile variable. Variabilité très faible encore, perceptible aux seuls astronomes, mais cependant réelle et rigoureusement constatée. La lumière que nous envoie le soleil n'est déjà plus la lumière blanche de Sirius, par exemple; c'est une lumière jaune. Sa température est moins élevée; on constate, dans la photosphère, la présence, à l'état de vapeurs, de nos principaux métaux, de même au surplus que dans les étoiles jaunes du firmament : notre soleil est l'une d'elles. Ce premier refroidissement, cet engourdissement plutôt, ne prévaut pas encore contre l'activité intérieure de l'astre qui, par ses courants ascendants et descendants, entretient celle de la photosphère; mais la lutte est commencée du refroidissement progressif contre la masse en ignition. Nous assistons à la période des variations régulières. A la suite des siècles, sans doute par myriades, un jour viendra où la résistance du feu central faiblira : les taches deviendront permanentes et grandiront peu à peu; engagé dans diverses combinaisons, l'hydrogène ne formera plus ces belles protubérances roses et cette chromosphère qu'on peut admirer par les temps d'éclipse : le soleil s'encroûtera. D'abord le feu reprendra ses droits en ignifiant partiellement les lambeaux refroidis; et de cette phase de la lutte résultera, dans la lumière de l'astre, une période nouvelle et plus accentuée de variabilité. Puis le refroidissement gagnant toujours, il ne lancera plus que des rayons rouges ou bleus dont les variations ne seront même plus périodiques, jusqu'à ce que enfin il s'éteigne tout à fait.

Cette histoire des destinées de l'astre qui nous éclaire, nous chauffe et nous fait vivre, elle est écrite en toutes lettres, aux yeux de l'observateur attentif, dans la profondeur des plaines intersidérales : 60 pour 100 des étoiles en sont encore à la période de stabilité fixe dont notre soleil est déjà sorti; 35 pour 100 sont comme lui des étoiles jaunes au commencement du déclin; 5 pour 100 enfin sont colorées en rouge ou en bleu, prélude de leur extinction, et varient à des degrés et suivant des modes divers dans l'éclat de la lumière qu'elles nous envoient.

Telle est la brillante induction que le P. Thirion a su faire sortir du phénomène constaté d'août à décembre 1885 dans la nébuleuse d'Andromède.

On peut trouver un complément de cette belle théorie dans la nouvelle édition du livre de M. Faye *Sur l'Origine du Monde* (1), édition entièrement refondue et bien supérieure à la première comme plan, mise en œuvre et vues nouvelles relativement à la classification des étoiles. Il en est rendu compte dans la « Bibliographie » de la même livraison. Sauf une excursion peu heureuse dans le domaine de l'exégèse, qui paraît un terrain bien neuf et bien inconnu pour le docte astronome, l'éminent président du Bureau des Longitudes a donné, au public savant comme au public simplement lettré, — car il est un de nos plus sympathiques vulgarisateurs, — une œuvre incontestablement importante. Peut-être aurons-nous occasion, quelque jour, d'en entretenir plus longuement les lecteurs de ce recueil. Mentionnons seulement les judicieuses observations du savant membre de l'Institut, relativement à l'insoluble question de l'habitation des astres qui hante toujours quelques cerveaux creux de la science. Dans un ordre de recherches où, selon toute vraisemblance, on ne pourra jamais, et où, dans tous les cas, on ne peut, en l'état actuel des connaissances, raisonner que sur des conjectures, le seul mode scientifique et légitime est de procéder par analogie, en s'appuyant sur les conditions de la vie telle que nous la connaissons et pouvons l'observer. Ces conditions sont restreintes et renfermées dans des limites relativement très étroites de température, de variations climatériques, de composition de milieux ambiants, etc. Sans doute l'imagination abandonnée à elle-même et à ses courses folles peut inventer une

(1) Paris. Gauthier-Villars.

infinité de conditions de la vie différentes des conditions connues, pour en doter les astres qui peuplent le ciel; mais alors il ne faut plus dire que l'on fait de la science; il faut reconnaître qu'on se lance dans le roman, dans les contes de fées, dans tout ce que l'on voudra, excepté dans des considérations scientifiques. Il n'y a rien à répondre à cela, et les intéressés n'y ont répondu qu'en déplaçant la question et en prêtant au savant astronome des idées qu'il n'a point exprimées. Ils persisteront néanmoins dans ces élucubrations fantastiques, et pour une bonne raison : on en a fait, ou du moins on a cru en faire, une arme contre toute religion révélée. Arme, en soi, peu redoutable assurément, mais qui, maniée avec dextérité, ne laisse pas que de faire du mal aux esprits superficiels et peu réfléchis.

Et cependant, qu'il y ait ou non d'autres sphères habitées que la nôtre dans les profondeurs des espaces célestes, en quoi cela peut-il toucher les principes de la morale et le petit nombre des vérités révélées? En rien assurément, si l'on savait, ou mieux si l'on voulait se borner aux conjectures plausibles et scientifiquement acceptables. Mais on bâtit là-dessus tout un édifice de métempsycoses successives, greffées sur la fameuse utopie de l'évolution universelle étendue à la totalité des astres nés, à naître, en formation, en déclin, etc. La fausse science, c'est-à-dire celle qui se préoccupe moins de la recherche de la vérité pour elle-même que de la construction de théories établies dans un but préconçu, procède ici comme ailleurs. Elle impute au christianisme de prétendus *dogmes* qui n'en ont jamais été, d'une part; elle pose, d'autre part, des hypothèses impossibles à justifier, mais qu'elle affirme d'autorité; et, sur ces deux bases imaginaires, elle établit son arsenal. Il faut lire, dans l'*Apologie scientifique de la foi* (1), de M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, le magistral exposé de cette tactique de la prétendue libre-pensée. Dans cet ouvrage, parvenu en trois mois à sa seconde édition et honoré d'un bref élogieux du Souverain Pontife, l'auteur aborde à grands traits toutes les questions scientifiques à propos desquelles on prétend établir des conflits entre la science et la religion, et il envisage pour chacune d'elles, tant au point de vue de la science qu'au point de vue de la foi : 1° ce qui est incontestablement vrai, défini, démontré; — 2° ce qui est plus ou moins probable, mais encore incertain et fait l'objet des

(1) Paris. Palmé.

libres discussions comme des recherches des savants; — 3° ce qui est certainement faux, contraire à la philosophie, à la raison, comme à la foi, aux faits observés comme à l'enseignement de l'Eglise. Nous avons analysé le plus complètement qu'il nous a été possible ce magistral ouvrage dans la dernière livraison de la *Revue des Questions scientifiques*, et cherché à montrer, constamment appuyé sur lui, combien, avec de la sincérité et de la bonne foi, s'évanouissent de prétendues oppositions et disparaissent de difficultés.

Ce qui tend à résulter de plus en plus des progrès de toutes les sciences d'observation, c'est cette vérité de foi que le monde matériel, l'univers, a eu un commencement et qu'il finira un jour. L'astronomie, en particulier, nous le prouve, puisqu'elle nous fait contempler, du fond de notre minuscule planète, de notre grain de poussière cosmique, le spectacle de nombreux soleils qui vieillissent, déclinent, puis ne manifestent plus, de loin en loin, leur existence que par les convulsions de l'agonie, et finissent par s'éteindre. C'est ainsi que, tandis que l'observation des nébuleuses à divers degrés de développement nous enseigne comment naissent les mondes, celle des étoiles variables, périodiques ou soi-disant nouvelles, nous apprend comment ils périssent.

II

LE BASSIN DU COLORADO DANS LE FAR-WEST

Du haut des cieux, du sein des étoiles et... du « petit texte (1) », revenons sur terre et parcourons, avec le « grand texte » et M. de

(1) Le défaut d'espace et l'importance des articles composant le « grand texte » nous obligent, à notre extrême regret, à laisser de côté, pour cette fois, une part considérable du petit texte. Bornons-nous à en signaler ici les morceaux les plus remarquables. A l'occasion d'une *Encyclopédie des travaux publics*, commencée sous les auspices de M. l'inspecteur général des Ponts-et-chaussées, Léchalas, M. Maurice d'Ocayne résume d'une manière élégante et très développée deux manuels techniques et administratifs de la construction des *routes* (nationales et départementales) et des *chemins vicinaux*. Le même jeune savant rend compte, à la suite, d'un traité d'*Analyse sur le calcul différentiel* de H. Laurent (librairie Gauthier-Villars). — Sous le titre modeste de *Catalogue de la section des colonies néerlandaises* à l'exposition d'Amsterdam en 1883, les savants hollandais ont donné une publication scientifique d'un haut intérêt, embrassant : 1. la géographie, 2. la météorologie et le magnétisme, 4. la minéralogie et la géologie, 5. le règne végétal, 6. le règne animal, 7. l'anthropologie, 8, statistique, 9. 10... économie

la Vallée-Poussin, l'éminent géologue belge, les *Excavations naturelles du Colorado*, dans le grand continent Nord-Américain. C'est dans cette région peu connue encore qui s'étend, au nord des frontières mexicaines, de la chaîne des Montagnes Rocheuses à l'Océan Pacifique, et désignée sous le nom de Far-West, que nous fait voyager le savant professeur de l'Université de Louvain. Si mercantile que soit le Yankee, il sait pourtant tenir le savoir en honneur; et les travaux de ses pionniers scientifiques ne le cèdent en rien, comme énergie, opiniâtreté, difficultés vaincues, à ceux de ses colons, de ses industriels et de ses négociants. C'est à l'aide des riches documents publiés par eux que M. de la Vallée-Poussin nous initie à la topographie particulière et bizarre d'une région dont nous essayerons, d'après lui, de donner une idée à nos lecteurs. Entre la ligne de faîte des Rocheuses, qui limite à l'ouest le bassin du Mississipi, et la Sierra-Nevada qui traverse du nord au sud la Californie, s'étend, sur une largeur de 1000 kilomètres environ, le

politique et sociale, moyens d'existence, chasse, pêche, agriculture, industries diverses, arts et sciences, etc., etc. M. Oomen consacre dix-huit pages à faire connaître cette remarquable publication. — M. Ph. Gilbert n'en emploie que trois (mais que de choses dans ces trois pages!) à nous entretenir du tome Ve récemment paru des *Œuvres complètes d'Augustin Cauchy* publiées par la librairie Gauthier-Villars. — Les mines, les industries houillères et métallurgiques, sous la plume de M. J. B. André, occupent encore vingt pages. — M. le Dr Dumont en consacre six à l'hygiène. — Nous regrettons particulièrement de ne pouvoir que mentionner un travail très attachant de l'infatigable P. Van den Gheyn sur l'ethnographie et la linguistique. — Signalons aussi une étude de haute science (mais point, assurément, de vulgarisation, au moins, dans le sens ordinaire de ce mot) de M. L. Dollo, sur l'anatomie et la physiologie des vertébrés, laquelle serait mieux à sa place, semble-t-il, dans les *Annales* de la Société scientifique, essentiellement consacrées à la science pure, que dans la *Revue des questions scientifiques*, qui est donnée comme un recueil de vulgarisation.

Nous avons passé sous silence, dans cet examen rapide du « petit texte », la bibliographie étrangère. Nous ferons exception pour le compte rendu, par M. Mansion, d'un mémoire du célèbre physicien allemand Clausius, qu'il serait éminemment désirable de voir traduit en français. Etant admis que lumière et chaleur proviennent d'ondulations semblables bien qu'affectant diversement nos organes, et que, pareillement, le magnétisme et l'électricité se réduisent à un seul agent, la tendance marquée de la physique moderne serait d'identifier l'électricité, le fluide électrique, à ce fluide mystérieux et impondérable, imaginé par Huygens, et auquel on avait donné le nom d'*éther*. L'éther remplissant les espaces intersidéraux, de même que les interstices des molécules de tous les corps pondérables, établissant entre eux les rapports d'attraction, de répulsion, d'affinité, etc., et propageant les ondes lumineuses et calorifiques, ne serait-il donc autre chose que le fluide électrique?

bassin d'un grand fleuve et de ses affluents, le Colorado, qui ouvre son embouchure au nord de la presqu'île de Basse Californie, sur le golfe de même nom. C'est une région d'un relief bizarre, et offrant peu d'analogues sur notre vieux continent. Le niveau moyen y oscille entre 500 et 3000 mètres d'altitude supramarine. En dehors des groupes montagneux les plus élevés et des séries de dépression sans écoulement vers la mer, comme celle dont fait partie le fameux lac Salé, nous remarquerons particulièrement les plateaux en terrasses qui forment comme de gigantesques marches d'escaliers, dont la plate-forme mesurerait plusieurs kilomètres de largeur, et dont le montant abrupt s'élèverait verticalement ou à peu près de 300 à 500 mètres. Là, les cours d'eau ne baignent pas leurs rives et laissent les plateaux qu'ils traversent dans un état de sécheresse et d'aridité désolantes. C'est qu'ils se sont creusé leurs lits à des profondeurs inaccessibles entre des parois descendant avec même la raideur d'un mur jusqu'à 400 ou 500 mètres, parfois jusqu'à 1000 et 1500 mètres au-dessous du niveau moyen du pays! Ces dépressions vertigineuses, creusées par les fleuves qui coulent au fond, ont reçu le nom, d'origine espagnole, de *cañon*, mot qui se prononce *cagnione*. On comprend quelles difficultés inouïes une telle configuration apporte à l'exploration du pays. Le voyageur aventuré sur ces plateaux arides ne se douterait pas qu'ils sont sillonnés par de nombreux cours d'eau : tout à coup il est arrêté par un précipice de plusieurs centaines de mètres de profondeur qui s'entr'ouvre brusquement sous ses pas. En face de lui, à quelques autres centaines de mètres en distance horizontale, se dresse jusqu'à son niveau, et partant du fond du précipice, un deuxième mur de rochers, semblable au premier : entre les deux et à leur pied coule, en bouillonnant sur des rapides, une eau limpide et bleue qui semble, de ces hauteurs, n'être qu'un ruisselet; c'est pourtant un fleuve puissant, une masse d'eau de plusieurs centaines de mètres de largeur. Arrêté par le précipice, l'explorateur se décide-t-il à en longer la crête? Après un voyage plus ou moins long, il est arrêté de nouveau par un affluent du cours d'eau principal, coulant à égale profondeur au bas d'un *cañon* analogue! Obligé ainsi de dévier sans cesse, que devenir dans un pays désolé, sans eau si ce n'est à des profondeurs inacessibles, partant sans végétation et sans habitants? Ces difficultés inouïes n'ont point arrêté les officiers de l'état-major américain : ils en ont triomphé,

au point de relever toute la topographie et toute la composition géologique de ces étranges contrées. D'ailleurs, cette dénudation elle-même et ces dénivellations gigantesques font de tels pays un vrai paradis pour les géologues qui peuvent reconnaître d'un coup d'œil l'ensemble des assises des différents âges et se rendre compte, mieux que partout ailleurs, du travail tant de fois séculaire de la formation du relief actuel.

Là, le cours des fleuves est notoirement plus ancien que ce relief. Les couches de sédiments primaires, secondaires et éocènes, lentement déposées jadis les unes après les autres au fond des grands lacs et des mers de ces âges antiques, sont restées horizontales. Puis, portées graduellement à des niveaux de plus en plus élevés par les soulèvements successifs qui ont formé l'axe principal du continent, elles ont laissé les cours d'eau poursuivre leur œuvre d'érosion sans participer, finalement, à l'exhaussement général dont furent témoins les âges éocène et quaternaire.

Le résultat de cette œuvre lente de la nature opérant par soulèvements et érosions est, au point de vue du pittoresque, inimaginable. Toutes les couches successives des terrains sont demeurées sensiblement horizontales, en sorte que les mêmes découpures, les mêmes systèmes de contours se remarquent à perte de vue sur des hauteurs constantes. Ici, ce sont des palissades gigantesques alternant avec des bancs taillés en grands panneaux ou ciselés en arabesques. Là, où les roches moins cohérentes ou moins homogènes n'ont pu conserver la verticale, elles forment de longs talus d'éboulement à pentes réglées. La variété des formations, ainsi mise à nu, ajoute à la richesse des lignes et des contours la magie des couleurs. Tout en haut, les talus raides du crétacé offrent des nuances de jaune nankin striées de rouge ou de bleu. Au-dessous, un grès blanc à consistance saccharoïde, provenant du système jurassique, se dresse verticalement sur une hauteur de 250 à 350 mètres, fouillé en tous sens par d'innombrables ciselures. Plus bas, des marnes, des grès, des calcaires appartenant aux formations des âges triasiques et permiens. Ce ne sont que dômes, colonnades, tertres, contreforts, bastions, obélisques, coupoles, dentelures, sur des élévations de 150 à 300 mètres, ici taillées dans l'albâtre des falaises jurassiques ; là reposant sur des portiques et des péristyles vermillon ou rouge brique provenant des assises du trias. Ailleurs, sous l'influence des émanations métalliques, le

vert et le brun acajou s'ajoutent encore à ces nuances. Plus loin, dans la partie du cours du Colorado, connu sous le nom de Grand Cañon (lat. 36 degrés, long. w. 115 degrés), ce sont les formations permiennes et carbonifères qui, du faîte à la base, s'étendent sur tout le district. Au sommet, des assises de calcaires gris mouchetés de jaune pâle, sur 500 à 600 pieds d'épaisseur, puis sur 400 pieds, des grès jaune orangé ; au-dessous, de longs cordons de grès rouges entrecoupés de talus brûnâtres; sur 1000 pieds de puissance ces strates reposent eux-mêmes sur une autre assise, le *ved wall*, de puissance double, composée du mélange de calcaires de diverses natures avec des éléments de quartz, d'argile et de gypse et où dominent les tons rouges et violacées. Altérés de mille manières différentes, ces calcaires se découpent en pinacles, en arcades, en piliers cannelés, en clochetons; ailleurs, sur une façade de 300 mètres de hauteur, sont creusées, de distance en distance, des niches à voussures concentriques en retrait au centre, avec colonnettes et entablements sur les côtés, véritables portails gothiques ou romano-byzantins; mais portiques dont quelques-uns atteignent jusqu'à 600 pieds anglais et

> Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
> S'agenouillant, *là-bas*, dans leur robe de pierre...

pourraient s'installer à l'aise. En face d'aussi gigantesques œuvres de la nature, on peut dire, avec les savants du *Geological Survey* cités par M. de la Vallée-Poussin, que l'on ressent l'impression qu'éprouverait Gulliver en visitant la capitale devenue déserte du royaume de Brombdingnang.

III

LE VÉRITABLE LIEU DU PASSAGE DE LA MER ROUGE

Du Far-West à l'Égypte, des Cañons du Colorado aux bouches du Nil, le saut est un peu brusque. Il ne l'est pas moins du temps où nous vivons au temps où s'est accompli l'exode des Juifs sous la conduite de Moïse. Mais les incessantes découvertes des égyptologues donnent à tout ce qui se rattache à l'antique histoire de cet antique pays un intérêt toujours actuel. L'itinéraire suivi par le peuple hébreu pour se soustraire aux persécutions du pharaon Ramsès II (le Sésostris des Grees), et notammeut le point où il traversa miraculeusement la mer Rouge, ont été, de tout temps,

l'objet de discussions aussi intéressantes que parfois passionnées. Jusqu'à ces derniers temps, l'opinion la plus plausible et la plus accréditée était celle que défend, avec un incontestable talent, M. l'abbé Vigouroux, dans son important ouvrage sur *la Bible et les Découvertes modernes*, 3e édition, tome II, pages 358 et suivantes. On sait qu'il fait partir la colonie hébraïque de la *ville* de Ramessès, qu'il place à mi-chemin entre Bubaste sur la branche pélusiaque du Nil et le petit lac Timsah; marchant d'abord de l'ouest à l'est, elle arrive vers les bords de ce lac, puis, changeant de direction pour se porter vers le sud-est, elle côtoie un instant sur sa gauche les lacs Amers, arrive à l'extrémité nord-est du bras de mer appelé aujourd'hui golfe de Suez, pénètre en ce point dans le lit de la mer qu'elle traverse obliquement du nord-ouest au sud-est pour aborder, sur le territoire asiatique, à proximité d'Ay Oun Mouça. En soutenant cette thèse, M. l'abbé Vigouroux combat l'opinion de M. l'ingénieur de la marine Lecointre qui, lui, fait traverser par la colonne juive les lacs Amers eux-mêmes lesquels, suivant lui, étaient alors en communication avec la mer Rouge. Pour M. Vigouroux, l'isthme qui sépare le golfe Arabique de la Méditerranée avait déjà, au temps de Moïse, la même configuration qu'aujourd'hui, et il faudrait remonter aux âges préhistoriques pour abaisser les seuils de Chalouf, de Serapeum et de Toussoum au point de faire des lacs salés et du lac Timsha un prolongement du golfe de Suez.

Quand parurent les premières éditions du livre de M. l'abbé Vigouroux, l'opinion qu'il soutenait semblait la plus probable. Cependant déjà paraissait, à quelque temps de là, le second volume de la grande édition de l'*Histoire ancienne de l'Orient*, du regretté François Lenormant, si prématurément enlevé à la science chrétienne, où, dans la carte qu'il donne de l'Égypte pharaonique, la corne occidentale de la mer Rouge est prolongée par un canal naturel très apparent jusqu'aux lacs Amers. Depuis lors, de nouvelles découvertes scientifiques ont été faites, de nouveaux progrès accomplis. C'est à ces progrès, à ces découvertes que nous initie M. le docteur Delgeur, dans un lumineux exposé, intitulé : *la Géographie de l'Exode*. M. Edouard Naville, de Genève, connu par ses études et sa compétence en égyptologie, fut chargé, par la Société anglaise *Egypt Exploration Fund*, d'exécuter des fouilles dans la basse Égygte pour y chercher les traces du séjour des Hébreux. Ses

recherches, dont nous ne saurions indiquer ici, même sommairement, le détail, furent couronnées d'un succès complet. Il en est résulté la connaissance certaine de la position du huitième nome et du pays de Succoth, jusqu'alors indécise : Ramessès, dénomination affectée à un grand nombre de villes égyptiennes, doit faire place à Pithom qui n'est autre chose qu'Héroopolis, située au bord du golfe Arabique et à 13 kilomètres seulement de laquelle se trouvait le grand port égyptien de Clysma d'où les navires partaient pour les Indes. C'est du *pays* de Gessen et non d'une *ville* de ce nom qu'il faut faire partir la colonie juive. Enfin la détermination de la position exacte d'Héroopolis et de Clysma démontre que, non seulement au temps de Moïse, mais même encore jusqu'au quatrième siècle de notre ère, les lacs Amers et le lac Timsah lui-même étaient des golfes de la mer Rouge, tandis que l'état géologique de l'isthme établit, d'autre part, qu'il fut un temps où cette mer s'avançait beaucoup plus au nord que de nos jours. L'application de ces faits, désormais acquis, à l'itinéraire des Juifs sous la conduite de Moïse, amène sinon à déterminer rigoureusement le lieu du passage de la mer Rouge, du moins à le circonscrire dans la région nord des lacs Amers, ce qui concorde avec le système de l'ingénieur Lecointre, ou peut-être à le placer, suivant l'opinion de M. Edouard Naville, entre ceux-ci et le lac Timsah. Il est curieux de remarquer que ce résultat des progrès de la science de nos jours se trouve en pleine harmonie avec le système des auteurs des premiers siècles; Eusèbe, à la fin du troisième, Cosmas Indicoplentès, ce négociant grand voyageur, et saint Antonin le martyr au sixième, racontent tous que les Hébreux traversèrent la mer près de Clysma, qui existait encore de leur temps. Or la position de Clysma, à VIIII milles romains (environ 13 kilomètres) d'Héroopolis dont les ruines sont retrouvées, est nécessairement au bord des lacs Amers.

IV

ETNOGRAPHIE DES POPULATIONS DANUBIENNES

La « Géographie de l'Exode » est suivie de la continuation d'un travail du savant linguiste et orientaliste, R. P. Van den Gheyn, S. J., sur *les populations danubiennes.* Dans les livraisons de janvier et avril 1885, il avait donné la description et la division ethnographique complète des populations de l'ancienne Thrace, cette région représentée aujourd'hui par les Roumélies et la Bulgarie, et indiqué

la parenté des populations de ces pays avec les Daces et les Gèts, de la rive gauche du Danube. C'est la première partie de son travail. La seconde est consacrée à la recherche de l'origine des Thraces. L'auteur procède par élimination. Il commence par établir que des objections philologiques graves, insolubles jusqu'ici, s'opposent à l'exégèse qui avait voulu rattacher directement les Thraces à la famille de Japhet, en les faisant descendre de Thiras, septième fils de ce patriarche. Il montre ensuite comment on ne peut davantage admettre ni leur origine slave, ni leur origine gréco-pélasgique, moins encore germanique. Dans la livraison de janvier dernier, c'est l'origine celtique qui est éliminée à son tour, ce qui amène le savant Jésuite à tenter une autre voie et à rechercher si la solution la plus vraisemblable du problème de l'origine des Daces et des Thraces ne serait pas celle qui les rattacherait au rameau éranien (*alias* iranien) de la race aryenne ou indo-européenne, c'est-à-dire au rameau asiatique. Sans imposer cette solution, s'abstenant même de la proposer, tout en paraissant la considérer comme la plus probable, l'auteur annonce la continuation de son travail sur les populations danubiennes, par une étude sur les Roumains, ces descendants des anciens Daces, et sur les Bulgares « qui, pour avoir supplanté les Thraces dans la péninsule balkanique, n'en ont pas moins subi leur influence civilisatrice ».

Nous attendrons que cet important mémoire soit publié complètement pour l'apprécier dans son ensemble.

V

LA SCIENCE ET LES LETTRES

Les deux articles qui suivent dans la *Revue des questions scientifiques* de janvier 1886, sont, à propos de science ou plutôt de savants, deux vrais régals pour les délicats en littérature. L'un est l'histoire des *Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences*, commençant à Fontenelle et allant jusqu'à J.-B. Dumas : il a pour auteur M. Aimé Witz, professeur à la faculté des sciences de l'Institut catholique de Lille. L'autre est la monographie d'un savant de premier ordre, mais malheureusement aussi modeste que distingué et dont le nom était tombé dans l'oubli; il s'agit du Belge René de Sluse, que les premiers génies de son siècle, Pascal, Newton, Huygens, saluaient comme un des leurs. Un éminent

géomètre de l'Université ne Louvain, M. Ph. Gilbert, à la suite d'un autre grand mathématicien de l'Université de Liège, M. Le Paige, a voulu rendre hommage à cette illustration méconnue et oubliée de la postérité. Le travail de M. Le Paige s'adresse surtout aux savants. M. Gilbert a plutôt écrit pour le grand public. Il l'a fait d'une plume éminemment littéraire, prouvant par son exemple que, chez les hommes complets, la science et les lettres, loin de s'exclure, se prêtent au contraire un mutuel et fraternel concours.

Exposons en quelques mots le sujet de ces deux articles.

On sait que l'institution des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences remonte à la réorganisation de cette Académie, en 1699. Nous avons dit que Fontenelle fut le premier d'entre eux. A la fin de chaque mois de décembre, ils devaient fournir au public une histoire raisonnée de ce qui s'était fait de plus remarquable pendant l'année; la tradition, sous l'inspiration de Fontenelle, y ajouta le soin « de donner, à tant de matières épineuses et abstraites, des éclaircissements, un certain tour, et même un agrément que les auteurs négligent quelquefois de donner et que cependant la plupart des lecteurs demandent (1) ». Pensée judicieuse dont aurait à s'inspirer encore de nos jours plus d'un écrivain scientifique, quand il n'écrit pas exclusivement pour les savants de profession et de sa spécialité. L'usage s'établit aussi, sous la même influence, de prononcer, à la mort de chaque académicien, un éloge funèbre comprenant l'exposé de ses travaux et de ses découvertes. De cette coutume sont nés tant d'amirables éloges, aussi importants comme monuments littéraires que comme histoire scientifique, et qui sont devenus l'une des gloires incontestées de l'Académie des sciences. Après la mort de Fontenelle, Dortous de Mairan occupa, pendant trois ans seulement, le fauteuil de secrétaire perpétuel : il eut à prononcer dans cet intervalle plusieurs éloges funèbres, entre autres ceux du cardinal Fleury et de l'astronome Halley. Un autre astronome, Grandjean de Fouchy, succéda à Mairan. Il n'eut pas à louer moins de soixante-quatre de ses collègues, dont les plus célèbres sont : Helvétius, Cassini, Réaumur, Fontenelle, Nicole, Jussieu, Bouguer, Maupertuis, Bradley, De Lisle, Trudaine, Mairan, etc. Il fut suppléé d'abord, puis remplacé définitivement par Condorcet, qui s'occupait de sciences alors et n'avait pas encore versé dans la poli-

(1) *Eloge de M. Duhamel*, par M. de Fontenelle. Cité par la *Revue des questions scientifiques* de janvier 1886, p. 115.

tique. Citons, parmi les nombreux éloges qu'eut à composer le marquis Caritat de Condorcet, ceux de Fontaine, de La Condamine, de Flamsteed, de Courtanvaux, de d'Anville, d'Euler, et plus particulièrement ceux de Haller, de Linné, de Vaucauson, de Grandjean de Fouchy, de Buffon et de Franklin, cités comme des modèles du genre.

Supprimé par la tourmente révolutionnaire, — « La République n'avait pas besoin de savants », d'après Fouquier-Tinville, — l'Académie des sciences fut reconstituée sous le Directoire (1). Lacépède, Delambre, Cuvier, remplirent successivement la fonction de ses secrétaires. Ce dernier eut l'honneur de figurer parmi les Quarante de l'Académie française, et ses nombreux écrits, chefs-d'œuvre de clarté et d'élégance littéraire en même temps que d'exposition scientifique, justifiaient l'excellence de ce choix. Il eut d'ailleurs la bonne fortune de n'avoir guère qu'à louer des savants de premier ordre (2). — Les noms plus récents de Fourier, Flourens, Arago, Élie de Beaumont, J.-B. Dumas, sont des noms, les trois derniers surtout, glorieux dans la science, et qui ont en même temps fait honneur aux lettres : c'est assez dire combien l'Académie des sciences s'est honorée elle-même en en faisant ses secrétaires perpétuels. Aujourd'hui, les deux académiciens chargés de ces délicates fonctions (3) sont MM. J. Bertrand et Jamin. Le premier, devenu, lui aussi, membre de l'Académie française, a eu à rendre hommage à la mémoire, entre autres, d'Élie de Beaumont et de Le Verrier; le second, à celle d'Arago.

Les traditions littéraires, inaugurées par Fontenelle, se perpétuent à l'Académie des sciences, qui enrichit incessamment le trésor de la langue française de quelque nouveau modèle dans l'art de bien penser et de bien dire.

Retenu par les charmes de la science servie par les lettres à l'Institut de France, nous avons peu ménagé la place, et celle-ci comme le temps nous manque pour suivre convenablement M. Gilbert, dans sa belle monographie de Réné de Sluse, son savant com-

(1) Lagrange, Laplace, Delambre, Monge, Lalande, Méchain, Legendre, Cassini, Berthollet, Daubenton, Jussieu, Duhamel, Lamarck, Haüy, pour ne nommer que les plus illustres, formaient le noyau de l'Académie restaurée sous le nom de première classe de l'Institut.

(2) Priestley, Cels, Adanson, Broussonnet, Lassus, Cavendish, Banks, Duhamel, Haüy, Berthollet, Lacépède, Corvisart, Vauquelin, Lamark, etc.

(3) Depuis un décret du premier Consul, du 3 pluviose an XI, les fonctions de secrétaires perpétuels sont toujours exercées simultanément par deux titulaires.

patriote, et nous pouvons dire son glorieux confrère au dix-septième siècle, dans la pratique des plus hauts sommets de la science du géomètre. Né en 1622, prêtre en 1642, docteur en droit à la *Sapience* en 1643, chanoine de Liège en 1651, membre en 1659 du conseil privé du prince Maximilien de Bavière, et chargé d'une foule de soins administratifs peu compatibles avec les études abstraites, Réné de Sluse parvint cependant à réaliser d'importants progrès dans sa science de prédilection, et ses correspondances avec Pascal et Huygens sont, paraît-il, d'un extrême intérêt sous ce rapport. Mais ce qui met, selon nous, le comble à la gloire de René de Sluse, c'est que ce grand mathématicien était un amant non moins passionné des études littéraires. Ses dissertations, ses mémoires historiques, écrits dans la plus pure latinité, montrent combien son esprit en même temps que ses aptitudes étaient loin d'être exclusifs. Souhaitons, avec M. Gilbert, que l'étude approfondie de cette noble et intéressante figure tente bientôt l'esprit d'érudition de quelque savant belge, et provoque la mise au jour d'une monographie détaillée et approfondie de ce lettré et de ce savant.

VI

QUERELLE AVEC LA *Controverse*

Notre rôle d'analyste et de rapporteur fidèle de la Revue scientifique qui se publie à Bruxelles nous oblige à revenir, fort peu à notre gré, sur une question où se trouve en jeu notre modeste personnalité. Sous ce titre : *Une Accusation d'hérésie*, le très savant et très érudit P. Carbonnelle, S. J., directeur de la Revue qui nous occupe, a cru devoir prendre énergiquement la défense de son collaborateur contre une attaque de la Revue lyonnaise *la Controverse*, dont nous avions dit quelques mots dans notre précédent article (1). Il l'a fait avec l'énergie de la conviction, l'assurance de la certitude et le dévouement de l'amitié, montrant, dans un langage un peu sévère peut-être, que l'accusation d'hérésie, très nettement formulée par *la Controverse* sous des formes de langage polies mais insuffisantes à la dissimuler, ne supporte pas un examen sérieux et approfondi. Le principal effort de l'argumentation de la Revue lyonnaise porte, en effet, sur une confusion difficile à justifier entre l'*Eglise*, en tant que autorité doctrinale et enseignante, et la *Société*

(1) *Revue du Monde catholique* du 15 décembre 1885.

chrétienne, en tant que peuple enseigné par ladite autorité. Parce que nous avions dit que cette dernière avait pu se tromper sur la question de l'extension des effets du déluge de Noé, comme elle s'était trompée antérieurement sur la sphéricité de la terre et sur le système astronomique, on nous prêtait la pensée que l'Église elle-même, secondée par l'assistance divine, avait pu se tromper. Une telle conclusion est absolument illégitime. Le P. Carbonnelle montre aussi que, suivant le système d'exégèse adopté par *la Controverse* pour nous convaincre d'erreur doctrinale, il n'y aurait pas un des systèmes scientifiques les plus solidement établis et les plus universellement adoptés même au sein de l'Eglise, qui ne dût être rejeté comme étant contredit par l'opinion universelle de la société chrétienne jusqu'à telle ou telle époque plus ou moins récente. Enfin, généralisant sa thèse, le R. P. Carbonnelle revendique hautement les droits de la liberté exégétique pour la défense des vérités de foi; il gourmande, à ce propos, les champions plus zélés que prudents qui, sous prétexte de sauvegarder celles-ci, ne tendraient à rien moins qu'à briser la plume des écrivains catholiques qui cherchent à les défendre sur le terrain où elles sont aujourd'hui principalement attaquées.

La Controverse a voulu opposer une réponse à la réplique du P. Carbonnelle (1). Peut-être y laisse-t-elle voir un peu trop qu'elle s'est sentie atteinte. En tout cas, elle ne produit pas d'argument nouveau, et se borne à paraphraser sa première thèse. On pourrait d'ailleurs aisément lui démontrer que, même sur le terrain où elle se place et que nous ne saurions accepter sans réserve, la prétendue unanimité qu'elle invoque est loin d'être aussi complète qu'elle le suppose. Mieux vaut, cependant, à notre avis, laisser tomber cette discussion qui nous paraît n'avoir plus de raison d'être, la réponse de *la Controverse* n'ébranlant en rien l'argumentation du P. Carbonnelle. Si quelque léger froissement a pu être ressenti de part ou d'autre en cette affaire, il ne saurait résister à l'esprit de charité et de fraternité chrétienne qui nous anime tous; il n'y a plus qu'à jeter le voile de l'oubli sur de petits dissentiments aussi passagers qu'étrangers à toute amertume.

Jean D'ESTIENNE.

(1) Cf. *Controverse* du 15 février 1886.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

Charles, en présence de la catastrophe sur laquelle il ne pouvait plus garder aucune illusion, parlait d'imiter son père, et de se soustraire par le suicide à une situation qu'il ne se sentait pas le courage de supporter. Sa jeune sœur essaya d'abord de le ramener à la résignation par les idées religieuses; mais, s'apercevant bientôt qu'elle n'obtenait d'autre résultat que d'augmenter son irritation, elle changea de tactique. Il lui avait parlé du livre de biens, elle voulut le parcourir avec lui. Elle le força à noter toutes les propriétés dont la vente n'était pas clairement indiquée, et elle obtint qu'il écrivît au notaire ou au maire de chacune des localités où elles étaient situées.

Ce travail amena un calme relatif dans l'esprit du jeune homme, mais la nuit suivante ne fut pour lui qu'une longue et cruelle insomnie. Vers le matin, vaincu par la fatigue, il s'endormit.

Quand il s'éveilla, après quelques heures d'un sommeil agité et anxieux, on lui présenta de nouvelles notes de fournisseurs, au milieu desquelles se trouvait une lettre dont l'écriture lui était inconnue.

Il l'ouvrit aussitôt, et après l'avoir lue :

— C'est étrange, dit-il. Il est évident que nous sommes victimes d'un vol... Oh! il faut que je voie Lerouttier...

Comme il se disposait à sortir, son valet de chambre l'arrêta, et avec une politesse équivoque :

— Je demande pardon à Monsieur de me permettre de le questionner; mais mes camarades et moi, nous avons besoin de savoir si Monsieur compte nous garder à son service?

— Je n'ai pas encore eu le temps de m'occuper de cette ques-

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1886.

tion; ce soir vous saurez tous ce que j'aurai décidé à votre égard.

— Je ferai encore observer à Monsieur, que mes gages n'ont pas été payés depuis plusieurs mois, et...

— Vous recevrez tout ce qui vous est dû, n'ayez aucune crainte.

— Il faut absolument sortir de cette situation, se dit-il, demain ces misérables m'insulteraient.

Quelques minutes après, il entrait chez le banquier, qui le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, s'apitoya sur ses malheurs, se mit tout à sa disposition et lui jura qu'il serait au comble de ses désirs s'il pouvait lui être utile en quoi que ce soit.

Charles l'écoutait avec une instinctive répugnance. Un pressentiment lui disait que cet homme était un hypocrite, que chacune de ses paroles n'était qu'un odieux mensonge; cependant il sut se contenir.

— Je vous remercie, Monsieur, lui dit-il, et puisque vous m'y autorisez, je vous ferai part de toutes mes angoisses et de toutes mes perplexités. Vous m'avez affirmé hier que vous n'aviez plus rien des sommes que mon père vous avait confiése.

— Je l'ai dit et je crois l'avoir prouvé. Je vous ai laissé une copie de mon compte.

— Je l'ai examiné et je n'y trouve rien à dire.

— Voici les quittances et décharges que votre père m'a données, veuillez les examiner attentivement.

— C'est inutile, Monsieur, je suis persuadé que ces papiers sont en règle.

— Je vous remercie de votre confiance; mais je ne puis l'accepter. En affaires, il n'y a pas d'amis, il n'y a que des chiffres et des signatures. Voici les pièces, veuillez, je vous prie, les vérifier et les contrôler. Je tiens à ce que vous vous assuriez par vous-mêmes de la loyauté de mes opérations et de sincérité de mes écritures.

Charles feuilleta un moment et d'un œil distrait les papiers étalés devant lui; puis les repoussant :

— Cela suffit. Ainsi Monsieur, vous m'affirmez de nouveau que le compte entre mon père et vous se solde par un déficit de 3000 francs.

— Après les preuves que je vous ai données, votre insistance m'étonne.

— Vous venez de me dire, il n'y a qu'un instant, qu'en affaire, on ne doit tenir aucun compte de l'amitié; vous me permettrez donc

d'oublier pour un moment les liens d'affection qui existaient entre mon père et vous, et de me souvenir seulement que je parle à son banquier.

— Où voulez-vous en venir?

— A ceci : vos affirmations sont en complet désaccord avec ce que mon père m'a écrit une heure avant de mourir.

Le banquier ne fut pas maître d'un premier mouvement de surprise et de mécontentement qui ne put échapper à son interlocuteur. Il balbutia entre ses dents :

— Ah! ce pauvre ami vous a écrit avant de mourir, sans doute pour vous faire ses dernières recommandations... pardonnez mon émotion, mais cela me rappelle ce terrible moment où je l'ai vu expirer entre mes bras.

— Parlons affaires, Monsieur, reprit Charles assez sèchement. Ces souvenirs me sont également pénibles, ils sont même tellement douloureux pour moi que, si je n'avais que mes intérêts à défendre, je préférerais, je crois, renoncer à tout plutôt que de les rappeler, mais j'ai aussi à sauvegarder les intérêts de ma sœur; il y a là pour moi un devoir que je n'ai pas le droit d'abandonner.

Voici ce que mon père m'écrit, Monsieur :

Le banquier prit la lettre qu'on lui tendait, mais il avait eu le temps de se remettre, il la lut sans qu'un trait de son visage trahît la plus légère émotion, puis il la rendit avec un sourire de compassion :

— Cela ne m'étonne pas; je dirai plus, je m'y attendais. Vous savez que, le matin de sa mort, quand une énergique médication l'eut rappelé momentanément à la vie, il me fit chercher, et me dit précisément ce qu'il vous avait écrit la veille; il croyait avoir encore 200,000 francs chez moi. Je dus le détromper, je n'avais pas les chiffres exacts présents à la mémoire; mais je les connaissais assez pour ne pas partager ses illusions. Voyez-vous, mon cher ami, votre pauvre père était un bien excellent homme, je l'aimais beaucoup; mais il avait un grand défaut; il ne savait pas compter. A chaque instant, il arrivait chez moi ou il m'écrivait, il lui fallait de l'argent sur-le-champ, il lui en fallait à tout prix. Combien de fois n'a-t-il pas exigé de moi que je fisse réaliser pour son compte des valeurs qui étaient en baisse, parce qu'il aimait mieux perdre qu'attendre.

— Les derniers versements qu'il a faits chez vous remontent d'après vos comptes à plus d'une année?

— En effet, Monsieur.

— Pourriez-vous m'aider à retrouver l'emploi d'une somme de 32,000 francs qu'il a touchée la veille de sa mort?

— Vous m'étonnez, je n'ai jamais entendu parler de cette somme.

— J'ai reçu ce matin une lettre d'un notaire de Paris : permettez-moi de vous la lire.

« En rentrant chez moi, après une absence de quelques jours, j'apprends le malheur qui vous frappe dans la personne de votre excellent père, et je me hâte de venir vous dire, Monsieur, toute la part que je prends à votre douleur. Une indiscrétion me fait savoir en même temps que l'on n'a trouvé, chez M. Durand, ni titres, ni capitaux. La chose me surprend d'autant plus que, la veille de sa mort, je lui avais remis, moi-même, une somme de trente-deux mille francs, provenant de la vente d'une vigne qu'il possédait en Touraine. »

Or, Monsieur, reprit Charles, vous étiez présent à la levée des scellés, et vous avez constaté que l'on n'a trouvé qu'une somme de trois mille francs, placée dans un endroit où mon père avait l'habitude de laisser l'argent nécessaire aux dépenses courantes.

— C'est vrai, Monsieur, et que concluez-vous de là? interrogea le banquier visiblement ému.

— Que la somme touchée par mon père a disparu d'une façon difficile à expliquer.

— Cet argent ne m'ayant pas été confié, je n'ai pas à en répondre, et cependant, s'il y a eu vol, comme vous semblez le soupçonner, il ne serait peut-être pas difficile de découvrir le ou les voleurs. Entre la mort de Durand et le moment où les clefs ont été enlevées par le commissaire, il s'est écoulé environ deux heures; et savez-vous qui a eu le premier l'idée de prendre cette sage précaution? C'est un de vos domestiques, celui-là même, peut-être, qui s'était déjà emparé de la somme dont vous constatez la disparition.

— C'est possible, mais je ne le crois pas, tous nos domestiques sont d'anciens serviteurs sur la fidélité desquels je crois pouvoir compter. J'ai une dernière question à vous faire, Monsieur. J'ai vérifié votre compte, les additions et tous les calculs sont exacts, les articles portés en dépense sont justifiés par des quittances régulières, mais il m'a été impossible de contrôler les versements opérés par mon père.

— Monsieur Charles, je vous engage à peser vos paroles, vous paraissez mettre ma loyauté en suspicion.

— Pardon, je parle affaires, et je crois être dans l'exercice strict de mes droits en demandant des explications sur les points dont je ne me rends pas bien compte. Le premier article de votre compte, à la colonne *Avoir*, porte une somme de quatre-vingt-douze mille francs, puis une autre somme de vingt-sept mille francs, etc., et je ne vois aucune preuve de ces versements.

— J'en ai donné des reçus à votre père.

— Je n'en ai retrouvé aucun.

— C'est qu'il les aura détruits ou égarés.

— Cela me paraît peu vraisemblable. Ne pourriez-vous pas me permettre de contrôler ces dépôts sur vos livres de banque.

— Je vous ai dit déjà que les sommes versées chez moi par Durand n'entraient pas en compte dans ma banque; si j'opérais de cette manière, c'était uniquement pour condescendre aux désirs de votre père, et je trouve regrettable que vous vous en fassiez une arme contre moi.

— Pardon, Monsieur, si l'argent de mon père n'était pas versé dans la caisse de la banque, comment pouvait-il produire un intérêt?

— Il y entrait, mais sous mon nom, et pas sous celui de votre père. Mes livres ne vous donneraient donc aucun renseignement sur ses versements. Du reste, vous pouvez les compulser, si vous voulez descendre dans mes bureaux...

— C'est inutile, Monsieur. Puisque je me rends compte que je dois renoncer à toute revendication, relativement aux 200,000 francs dont me parle mon père, je vais au moins m'adresser à la justice pour qu'une enquête soit faite sur la soustraction de la somme de 30,000 francs.

— Vous avez peut-être raison et cependant je ne vous le conseille pas. Si cet argent vous a été volé, il est maintenant en lieu sûr et on n'en retrouvera rien. Je me rappelle, du reste, en ce moment, que Durand m'a dit avoir passé une partie de la soirée qui a précédé sa mort à régler des comptes qu'il ne voulait pas laisser payer à ses enfants.

— Depuis hier il m'arrive à chaque instant des notes qui me prouvent qu'aucun fournisseur n'a été payé.

— Je ne parle pas des fournisseurs; mais vous savez que votre père était joueur et... vous devez me comprendre.

— Assez, fit Charles, éclatant tout d'un coup. Vous désirez que la justice ne cherche pas à découvrir ce que les domestiques ont

pu faire dans la chambre de mon père, pendant les deux heures qui ont suivi sa mort, parce que vous craignez qu'elle cherche à savoir aussi ce qu'y a fait une autre personne qui est restée une heure près de mon père mourant... et peut-être privé de connaissance.

— Malheureux, vous oseriez!...

— Monsieur Lerouttier, si les domestiques avaient volé les billets de banque, ils auraient laissé les papiers qui ne pouvaient pas leur être utiles. Or, tous les papiers de mon père sont en règle, j'ai retrouvé tous ses reçus, toutes ses factures acquittées, enliassés avec soin et précieusement conservés; tandis que tous vos reçus, entendez-vous bien, tous vos reçus, qui avaient cependant une autre valeur, ont disparu.

— Monsieur, vous m'insultez!

— Je ne vous insulte pas, je constate un fait, et je vous défie de m'en donner une autre explication que celle-ci. Ces papiers ont été enlevés par celui qui avait seul intérêt à les faire disparaître.

Le banquier était atterré, mais reprenant cependant bientôt possession de lui-même :

— Vous vous repentirez, mon ami, des paroles que vous venez de prononcer, je ne veux les attribuer qu'à la surexcitation occasionnée chez vous par les horribles catastrophes qui vous frappent coup sur coup; mais quand vous serez plus calme, vous regretterez d'être venu insulter l'homme qui a reçu le dernier soupir de votre père mourant, vous regretterez d'avoir accusé celui qui n'avait et qui n'a encore qu'une seule pensée, celle de vous être utile, et de faire tout ce qui serait possible pour vous arracher, vous et votre sœur, à la triste position où le malheur vous a jetés.

— Je vous remercie de votre dévouement, je ne l'accepte pas. Je sais maintenant ce qui me reste à faire, mon devoir est clairement tracé et je l'accomplirai jusqu'au bout.

Et en disant ces mots, il sortit.

III

Discutée dès sa naissance, tour à tour appelée par les peuples et par les princes, puis blâmée, accusée, conspuée, chassée d'un État, rappelée dans un autre qui bientôt la chassait de nouveau, tandis que le premier lui rouvrait ses portes, la Compagnie de

Jésus se vit, vers la fin du dix-huitième siècle, supprimée en France par arrêt du Parlement; puis successivement chassée d'Espagne, du Portugal et du royaume de Naples.

Elle devait bientôt succomber sous les coups de ses adversaires. Le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV, cédant aux sollicitations des ambassadeurs des puissances catholiques, signa la bulle *Dominus ac Rédemptor*, qui la supprimait à toujours.

Les membres de l'Ordre fondé par Ignace de Loyola s'inclinèrent sous ce dernier coup, et sans essayer de résistance, ils se dispersèrent.

Cependant deux souverains non catholiques, Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine, impératrice de Russie, avaient, quelques années auparavant, appelé les Jésuites dans leurs États; et tous deux, apprenant le décret de dispersion qui les frappait, leur donnaient l'ordre de continuer leurs travaux, ne reconnaissant pas au Pape le droit de s'immiscer dans les affaires qui regardaient les pays soumis à leur autorité souveraine.

Les Pères de la Compagnie reçurent cet ordre avec une joie d'autant plus grande qu'il répondait à leur plus intime désir : celui de continuer à vivre et à mourir sous la règle qu'ils avaient volontairement embrassée.

Mais, d'autre part, cette même règle leur faisait un devoir spécial de la soumission entière aux décisions du Souverain Pontife.

Ils hésitaient.

Le Provincial de Russie écrivit, le 29 septembre 1773, à Catherine, pour lui faire connaître ses scrupules et ceux de ses frères. L'impératrice, peu habituée à voir discuter ses décisions, sut pourtant apprécier la noblesse des motifs qui portaient les Jésuites à lui désobéir, et elle se chargea elle-même de solliciter du Pape l'exception qu'elle désirait.

Clément XIV, quelques mois avant sa mort, le 7 juin 1774, adressa au Prince-Evêque de Warnie un rescrit par lequel il autorisait les Jésuites de Prusse et de Russie à demeurer dans le *statu quo* jusqu'à décision nouvelle.

Pie VI, qui lui succéda et qui régna à une époque si difficile, ne crut pas pouvoir rétablir ce que son prédécesseur avait détruit; mais il accorda au moins un consentement tacite aux efforts qui furent faits par quelques jeunes gens et d'anciens membres de la Compagnie, sous le nom de *Paccanaristes*, et plus tard de *Pères*

de la Foi, pour rétablir en France et en Italie l'ordre de Saint-Ignace.

Il semble que la Providence n'avait permis le maintien des débris de la Compagnie en Prusse et en Russie que pour conserver intactes les traditions de l'Ordre, et, dès que la paix religieuse fut rendue à l'Allemagne et aux pays latins, l'empereur de Russie renvoya de ses États ces mêmes religieux que Catherine y avait attirés et qu'elle avait couverts de sa toute-puissante protection.

Aussitôt les Pères de la Foi et une foule d'anciens Jésuites sécularisés vinrent se réunir à ceux de la province de Russie, et bientôt Pie VII, par la bulle *Sollicitudo Omnium*, datée du 7 avril 1814, décrétait solennellement le rétablissement de la Compagnie.

Tolérés par Napoléon Ier sous le nom de Pères de la Foi, les nouveaux Jésuites le furent aussi par le gouvernement de la Restauration. Cependant les attaques ne devaient pas se faire attendre.

Les Pères furent appelés par les évêques à prêcher des missions dans les principales villes de France. Les succès qu'ils obtinrent attirèrent sur eux les fureurs des ennemis de l'Église, et des émeutes furent suscitées contre eux à Brest et en d'autres lieux.

L'extrême prudence de l'épiscopat et des Jésuites apaisa cette tempête qui reprit sous un autre prétexte.

Le P. Delpuits avait fondé, sous le titre de *Congrégation de la Sainte-Vierge*, une association destinée à entretenir et à augmenter la piété chez les hommes qui faisaient déjà profession d'obéir aux lois de l'Église catholique. *La Congrégation* prit bientôt d'immenses développements; des hommes de tous les rangs et de toutes les classes en firent partie; évêques, magistrats, généraux, officiers de tous grades, artistes, savants, littérateurs, s'y confondaient avec des hommes du peuple, de simples ouvriers.

L'esprit du mal y vit un danger et surtout une occasion de soulever l'opinion publique contre les Jésuites qui la dirigeaient. L'opposition libérale et la presse antichrétienne firent tant de bruit et tant d'efforts qu'elles arrachèrent, au faible roi Charles X, la fermeture de huit maisons d'éducation que les Jésuites dirigeaient alors.

Deux années plus tard, le roi, réduit à fuir devant son peuple révolté, apprenait, par une triste expérience, que les concessions faites aux idées antireligieuses n'ont jamais consolidé les trônes.

La révolution de 1830 était un moment favorable que les ennemis des Jésuites devaient mettre à profit : le pillage des no-

viciats de Montrouge et de Saint-Acheul prouvent qu'ils n'eurent garde d'y manquer.

Cependant, malgré ces mesquines persécutions, les Jésuites n'étaient pas sortis de France, ils rentrèrent peu à peu dans les maisons qu'ils avaient quittées, et, pendant quelques années, ils jouirent même d'une paix relative; mais cette paix ne devait pas être de longue durée.

Au commencement de l'année 1843 parut un livre intitulé : *le Monopole universitaire destructeur de la Religion et de la Liberté.*

Ce livre était signé par un chanoine de Lyon, *l'abbé des Garets.* C'était un acte d'accusation, un réquisitoire accompagné de toutes les pièces probantes.

L'Université, aussi vivement attaquée, se voyait blessée à mort.

Elle et ses partisans eurent l'habileté de détourner le coup. Ils dénoncèrent le chanoine des Garets comme un diffamateur aux gages de la Société de Jésus.

Michelet, Quinet, Libri et avec eux plusieurs professeurs du Collège de France et de la Sorbonne, recommencèrent, dans leurs chaires patentées, ainsi que dans leurs journaux, un feu roulant d'invectives, de sarcasmes et de mensonges enthousiastes contre la religion, contre l'Église et contre les Jésuites.

L'épiscopat, le clergé et les familles chrétiennes réclamaient à haute voix des libertés depuis longtemps promises et toujours différées, et, surtout et avant tout, la liberté de l'enseignement; la Révolution et l'Université leur répondaient par des injures et par des menaces d'éternel despotisme.

C'est à ce moment que le P. Xavier de Ravignan publia, pour défendre son ordre tous les jours diffamé, son livre : *De l'existence et de l'Institut des Jésuites*, un résumé aussi lumineux qu'éloquent de ses doctrines, de ses moyens et de sa fin. Le *Constitutionnel* lui répondit, en publiant le *Juif errant*, d'Eugène Süe, une calomnie en dix volumes.

La querelle s'envenimait, les libéraux ne réclamaient rien moins que l'expulsion de tous les Jésuites du territoire français.

Le ministère commençait à s'alarmer, il lui déplaisait d'accepter le rôle de persécuteur; mais, d'autre part, il redoutait l'opinion publique ou plutôt ce que l'on appelle souvent ainsi, c'est-à-dire l'opinion des journaux de l'opposition, l'opinion de ceux qui crient le plus fort.

Après bien des tergiversations, il se décida à envoyer au pape Grégoire XVI, avec le titre de ministre plénipotentiaire, un homme qui se targuait d'obtenir de lui une condamnation des Jésuites.

Cet homme était un Italien du nom de Rossi.

Après avoir joué le rôle de commissaire de la Révolution à Bologne, en 1815, M. Rossi s'était réfugié à Genève, où il avait professé des doctrines anticatholiques; plus tard, un heureux hasard l'ayant amené en France, cet Italien, naturalisé Suisse, était devenu un des favoris du pouvoir; il vit s'ouvrir devant lui les portes de la Faculté de droit, de l'Université et de la Chambre des Pairs.

Tel était l'homme que le gouvernement français avait choisi pour traiter avec le Saint-Siège la question des Jésuites. Ce choix était pour le moins des plus bizarres, et nous verrons plus tard de quel succès fut couronnée cette étrange négociation.

Hâtons-nous cependant de dire que ce même Rossi, resté à Rome, y devint l'ami et le premier ministre du Souverain Pontife Pie IX, et qu'il mourut assassiné par le poignard des révolutionnaires sur les degrés de l'escalier du Vatican.

Tel était l'état de la question des Jésuites, quand, un matin du mois de septembre 1844, M. Meynandier fut introduit dans le cabinet du ministre de ***. Il venait solliciter une place pour un neveu d'un arrière-petit-cousin de sa femme.

Le haut fonctionnaire prit son sourire le plus aimable.

— Je suis désolé, Monsieur le député, vraiment désolé de ne pouvoir vous accorder l'emploi que vous sollicitez, mais il a été promis à un petit-cousin d'un des neveux de M. X.

— M. X! un député de l'opposition!... C'est à ces gens-là qu'on donne tout, et nous, qui sommes dévoués au gouvernement, nous qui soutenons le ministère de toute notre énergie, quand nous demandons quelque chose, on nous répond : la place est donnée. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous parler franchement, agir ainsi, c'est manquer à tous vos devoirs, je dirai plus, c'est mal comprendre vos propres intérêts.

— Vous êtes bien sévère et bien dur pour nous, Monsieur Meynandier; si vous étiez seulement un jour à notre place, vous verriez dans quelle série d'inextricables difficultés nous avons à nous débattre. Je puis vous parler en toute confiance, à vous, un de nos plus fidèles amis; la majorité est faible, hésitante, toujours prête à nous échapper, et nous sommes obligés de faire à l'opposi-

tion mille concessions de détail, pour l'empêcher de nous renverser.

— Et c'est à cause de cela que vous donnez à vos ennemis toutes les faveurs que vous refusez à vos amis. Prenez garde, Monsieur le ministre, c'est un jeu dangereux, et je connais plus d'un député qui serait capable, en présence d'un tel état de choses, de se jeter dans l'opposition, puisque c'est le seul moyen d'obtenir ce qu'on désire.

— Il y en a, je le sais; mais ce n'est pas vous, Monsieur Meynandier, qui seriez capable d'une conduite aussi peu digne. Je vous donne du reste ma parole que le premier emploi vacant sera pour votre protégé. C'est un délai de quelques semaines que je vous demande, vous ne me le refuserez pas.

— Soit; je prends acte de votre promesse et je vous la rappellerai au besoin. Mais permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas le ministère. Il se sent chanceler, il en est réduit à tout accorder aux hommes de l'opposition, ce qui est une grande faute politique, car il remplit ainsi les emplois publics d'agents qui ne pensent qu'à le renverser, il s'affaiblit en fortifiant ses adversaires,

— Eh! que voulez-vous que nous fassions!...

— Je veux que vous réduisiez vos ennemis au silence par un grand acte qui donne satisfaction à l'opinion publique. Expulsez les Jésuites de France, et vous verrez la gauche se réunir aux centres et former une majorité de gouvernement plus puissante qu'on n'en ait jamais vu.

— Je sais que c'est votre opinion et celle de plusieurs de vos collègues : mais le président du cabinet, et nous tous, nous hésitons à soulever contre nous la droite royaliste, les évêques, le clergé et une grande partie des catholiques.

— Ne vous occupez donc pas de ces gens-là, ils sont impuissants, et leurs criailleries restent sans écho devant l'opinion publique hautement manifestée.

— Et s'il y a des résistances!

— Vous les briserez.

— Et l'on dira que nous sommes des persécuteurs.

— Vous laisserez dire.

— Vous les haïssez donc bien, ces pauvres Jésuites?

— Moi! Je voudrais n'en plus entendre parler. Voilà des hommes qui ont été accusés de tous les crimes, qui ont été cent fois frappés

par les lois, chassés, expulsés, dispersés, détruits, et qui reparaissent toujours; il faut que cela cesse.

— Avez-vous eu personnellement à vous plaindre d'eux?

— Je n'en ai jamais vu un seul, et je vous avouerai que sans le vacarme qui se fait autour de leur nom, je ne me douterais même pas de leur existence. Personnellement, je me moque d'eux comme des bonzes de la Chine et des brahmanes de l'Indoustan; mais je dis et je soutiens qu'un gouvernement fort et habile doit se servir de tous les moyens pour rester au pouvoir; or, aujourd'hui les gauches veulent manger du Jésuite, il faut leur en servir pour les contenter et les réduire au silence.

— Vous avez peut-être raison. Je vous avouerai, du reste, que le gouvernement se préoccupe de cette question, et qu'il s'en préoccupe beaucoup plus qu'on ne le croit. Si, d'une part, il lui répugne d'accepter le rôle odieux de persécuteur, il reconnaît cependant la nécessité de donner une satisfaction à l'opinion publique surexcitée. On vient de décider la nomination d'un chargé d'affaires spécial, dont la mission sera d'obtenir du Saint-Père qu'il consente à l'expulsion des Jésuites. Pour moi, je doute du succès, de ces négociations : Grégoire XVI n'acceptera jamais de jouer le rôle de Clément XIV.

— Qui sait?... Si le négociateur est habile...

— Non, je ne crois pas au succès de cette entreprise, et c'est précisément à cause de cela que la question me préoccupe. Nous pouvons d'un moment à l'autre être forcés de la trancher. J'ai lu beaucoup d'ouvrages qui parlent de cette trop célèbre Compagnie, les uns sont de véritables romans auxquels on ne peut ajouter aucune confiance, les autres ne font que répéter les anciennes accusations qui ont motivé les arrêts du Parlement; or ces accusations sont tellement exagérées, elles renferment tant d'erreurs matérielles, qu'un esprit réfléchi ne peut leur accorder aucune valeur. En outre, quand bien même les Jésuites du siècle dernier se seraient rendus coupables de tous les crimes qu'on leur a imputés, cela ne prouverait encore rien contre les Jésuites d'aujourd'hui. Je puis un jour ou l'autre être appelé à la tribune et être forcé de prendre la parole contre eux; il répugnerait à ma conscience d'honnête homme d'avancer des faits qui ne fussent pas clairement démontrés, et je voudrais en outre avoir contre eux quelque chose de précis, d'actuel, de nouveau; des faits délictueux ou des paroles coupables d'un Jésuite vivant aujourd'hui en France.

Depuis quelque temps je caresse un projet que je voudrais mettre à exécution : je voudrais trouver un jeune homme intelligent et dévoué qui entrerait dans un de leurs noviciats, vivrait de leur vie, arriverait à pénétrer leur pensée, à découvrir leurs secrets et nous rendrait un compte exact de tout ce qu'il aurait vu et entendu. Voyez-vous quelle force cela me donnerait, si du haut de la tribune, je pouvais faire tomber des accusations formelles, nettes, précises; citer les noms des coupables, et donner toutes les circonstances du jour, de l'heure et du lieu.

— Vous auriez ce jour-là un éclatant triomphe, Monsieur le ministre, et qui sait si un aussi magnifique succès ne vous désignerait pas pour notre futur président du conseil.

— Je ne vise pas aussi haut, Monsieur le député, je me contente de consacrer toute mon énergie et tout ce que je puis avoir de talent à servir mon pays. Malheureusement je crains qu'il me soit bien difficile de trouver un homme réunissant toutes les qualités nécessaires pour bien remplir mes intentions.

— Difficile, oui; impossible, non. Si je vous ai bien compris, il vous faudrait un jeune homme sans préjugés, intelligent...

— Très intelligent.

— Très intelligent et assez ambitieux, ou assez besoigneux, pour que ses propres intérêts vous soient une garantie certaine de son dévouement.

— C'est parfaitement cela.

— Eh bien! ce jeune homme, je puis vous le présenter demain, si cela vous est agréable.

— Non pas. Je tiens à ne pas le voir. Plus tard peut-être, quand il aura accompli sa mission... mais maintenant il vaut mieux que tout se passe en dehors de moi.

— Comme vous voudrez.

— Vous connaissez mes intentions, vous savez ce qu'il me faut : vous direz à ce jeune homme ce qu'il aura à faire, vous lui tracerez sa ligne de conduite et vous lui promettrez une récompense en rapport avec les services qu'il m'aura rendus; vous lui direz que le gouvernement sait payer généreusement ceux qui l'ont servi avec zèle et intelligence.

— Très bien, Monsieur le ministre; mais si, comme je n'en doute pas, mon protégé accepte la mission de confiance que vous voulez bien lui confier, j'aurai à vous demander une rémunération anti-

cipée : il a une jeune sœur qui est complètement à sa charge, et il lui est impossible de l'abandonner.

— Quel âge a-t-elle?

— Quinze à seize ans.

— Elle n'a évidemment pas terminé son éducation; nous la placerons dans un des meilleurs pensionnats de Paris, où elle sera élevée aux frais de l'État.

— Vous avez, Monsieur le ministre, une manière de résoudre les difficultés qui ne souffre pas de réplique.

— Je n'ai plus qu'une question à vous faire. Quel est le nom de votre jeune homme? Je tiens à n'avoir aucun rapport avec lui, je tiens à ce qu'il ne me connaisse pas; mais il est nécessaire que je sache quels sont les agents que j'emploie.

— J'avais prévu votre question, et si vous ne me l'aviez pas posée, j'allais vous demander la permission de vous fournir les renseignements que vous désirez. Vous avez sans doute connu M. Durand, qui était directeur au ministère des Affaires étrangères.

— Durand, je me le rappelle parfaitement : un homme très intelligent, ambitieux, un peu viveur...

— Précisément. M. Durand était un libéral avancé, très ennemi du parti prêtre, il a élevé son fils dans ses idées.

— Très bien, très bien.

— Il passait pour posséder une très belle fortune, il vivait largement; sa maison était montée sur un grand pied, il recevait, donnait des fêtes, et ses enfants ont été habitués à la vie large et facile des favorisés de la fortune. Il avait tenu cependant à ce que son fils fît de bonnes études et se préparât sérieusement à suivre une carrière, Charles Durand a parfaitement répondu aux désirs de son père. Il est très sérieux, déjà ambitieux et très intelligent.

— En un mot, c'est un garçon dont on ferait tout ce qu'on voudrait après un revers de fortune.

— Le revers est arrivé. M. Durand est mort il y a près d'un an, et l'on découvrit alors que toute sa fortune et celle de sa femme avaient été englouties dans des dépenses ruineuses. Le riche mobilier de l'appartement qu'il habitait rue de la Chaussée d'Antin dut être vendu pour satisfaire les créanciers, et les deux enfants reçurent pour héritage... quelques centaines de francs.

— Quel âge a le jeune homme?

— Vingt-trois ans.

— Et vous le dites ambitieux?

— Oui, Monsieur le ministre. A la mort de son père, il allait commencer sa troisième année de droit; il a voulu finir ses cours quand même, afin de conquérir son diplôme de licencié, dont il compte se servir pour se créer une carrière, et reprendre sa place dans le monde. Dans l'impossibilité où il s'est trouvé de continuer à payer la pension de sa sœur, il a dû la garder près de lui; ils habitent ensemble une mansarde dans une vieille maison de la rue Servandoni.

— Peste, mon cher Monsieur Meynandier, un agent talonné par la faim et éperonné par l'ambition sera entre nos mains un instrument précieux, actif, souple, dévoué, dont nous ferons tout ce que nous voudrons.

— J'en suis convaincu; et nous arrivons au bon moment, il doit être aux abois, je sais qu'une demande de secours en sa faveur a été remise hier au ministre des affaires Etrangères.

— Parfait, je verrai mon collègue aujourd'hui et je le prierai de suspendre sa réponse; il faut que ce garçon-là reste absolument sous notre dépendance.

Voyez-le le plus tôt possible et, s'il accepte, vous me ferez le plaisir de m'en informer aussitôt.

— Je viendrai moi-même vous annoncer le résultat de mes démarches.

— Je vous en serai très reconnaissant et je vous donnerai des instructions très détaillées que vous lui communiquerez.

G. de Beugny d'Hagerue.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, 3e vol, par P. Thureau-Dangin. (Plon.) — II. *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois*, par A. Babeau. (Perrin.) — III. *Un Arbitrage pontifical*, par M. Lerpigny. (Paris, Palmé. A Bruxelles, Gœmære.) — IV. *Saint Pierre*, par l'abbé Fouard. (Lecoffre.) — V. *L'Église et l'État*, par le marquis de Gabriac. (Calmann Lévy.) — VI. *La Société des Missions étrangères pendant la guerre du Tonkin*. (Paris, 6, rue Cassette.) — VII. *La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme*, par M. Wallon. (Hachette.) — VIII. *La République et l'Avenir*, par Dubosc de Pesquidoux. (Palmé.) — IX. *Le Véritable auteur du chant de la Marseillaise*, par A. Loth. (Palmé.) — X. *Guerres d'Italie*, par Montluc. (Société bibliographique.) — XI. *Deux Campagnes de Turenne*, par le colonel Borelly. (Perrin.) — XII. *Le Service de deux ans*, par Starck. (Ghio.) — XIII et XIV *Sainte Radegonde à Saix*, et le *Poète Fortunat*, par l'abbé Leroux. (Oudin.) — XV. La *Revue de la Révolution*. (Sauton.)

I

Le troisième volume de l'*Histoire de la Monarchie de Juillet* est inspiré par la même pensée et par le même sentiment que les précédents : il contient aussi les mêmes leçons. Nous y constatons l'influence néfaste de la Révolution et les résultats funestes de cette espèce de mainmise sur notre pays, en dépit de tous les efforts dirigés contre elle par l'intelligente fermeté du prince que les circonstances avaient élevé au trône. M. Thureau-Dangin se rencontre sur ce terrain avec un publiciste appartenant à une école bien différente; avec Louis Veuillot qui, pour expliquer l'ardeur qu'il avait mise à défendre la royauté de 1830, disait qu'on n'avait que trop cédé à la Révolution, et qu'il ne fallait pas lui laisser faire un pas de plus. Il est certain que, dès le lendemain du 9 août, Louis-Philippe se porta résolument à droite et mit toute son énergie au

service de la société menacée. Ce n'était pas chose facile pour un prince dont la couronne avait été ramassée au milieu des barricades. Il y a plaisir à suivre avec l'historien ce long travail qui finit, du moins en apparence, par être couronné de succès. A la date où il s'arrête, on n'est encore qu'à la moitié de cette période de dix-huit années, c'est le point culminant du règne. La royauté semble avoir complètement triomphé des républicains, les désordres de la rue ont cessé, la troupe n'est plus appelée à des répressions sanglantes mais nécessaires, les attentats contre la vie du monarque sont devenus moins nombreux, l'État reprend son assiette naturelle, les honnêtes gens commencent à se rassurer, le travail national multiplie ses efforts et voit s'accroître, chaque année, la masse de ses produits et le nombre de ses débouchés. L'Europe, enfin, cesse de nous envisager avec une colère mêlée d'effroi, elle semble à la veille de se réconcilier avec nous. Le prince royal, par son union avec une princesse de race souveraine, et grâce à la naissance d'un fils prend racine dans le sol et semble en situation de consolider la dynastie. En deux mots, l'ère nouvelle d'une prospérité qui n'est pas exclusivement matérielle puisque la religion y trouve sa place se lève pour la France et lui ouvre de rassurantes perspectives par l'avenir.

C'est pourtant en ce moment psychologique que des points noirs se montrent à l'horizon et que se forme lentement l'orage dont il n'y a que des esprits pénétrants à pressentir la gravité. M. Thureau-Dangin montre avec beaucoup de sagacité que la tourmente qui emportera la monarchie de Juillet a son point de départ dans la période de calme apparent et de triomphe qui marque la fin des émeutes et des insurrections. C'est que la Révolution n'était pas seulement sur la place publique, elle était aussi dans les esprits. Les masses profondes de la démocratie n'en avaient pas été seules atteintes, les catégories supérieures de la société en avaient subi la morsure. Tant que le règne de la démagogie parut à redouter, les représentants attitrés de cette classe moyenne dont M. Guizot célébrait l'avènement, quelles que fussent les divergences de leurs opinions personnelles ou les oppositions de leurs intérêts privés, s'unirent pour la combattre ; mais le jour où les violences de la foule ne causèrent plus d'inquiétude parce que l'expérience avait montré qu'on pouvait en avoir facilement raison, les chefs des triomphateurs, ceux que l'on nomma depuis « les burgraves », voulurent goûter les

fruits de la victoire, et ne pouvant s'entendre sur le partage des honneurs et des profits, ils se divisèrent : ils ne craignirent pas d'ébranler l'établissement qui avait fait leur fortune et auquel ils devaient toute leur importance. Ce que l'on a nommé « la coalition » ne fut que la guerre que se livrèrent entre elles d'insatiables ambitions.

On connaît cette page d'histoire qui n'est pas la plus brillante des annales parlementaires. Louis-Philippe avait donné toute sa confiance au comte Molé, qui représentait le mieux, à ses yeux, le principe de la résistance aux passions subversives, et qui avait, de plus, le mérite d'une docilité qui se mouvait à l'aise dans les limites de l'honneur et des intérêts sainement entendus du pays. En fait, le roi régnait et gouvernait, ce qui, certainement, n'était pas un mal tant qu'il gouvernait bien. Mais ce démenti à la maxime fondamentale du parlementarisme français que nos voisins d'outre-Manche n'ont jamais connue ou du moins qu'ils se sont donné garde de proclamer sans réserve, constituait un grief des plus graves pour les chefs de partis qui se trouvaient ainsi mis hors de cause. M. Guizot, pas plus que M. Thiers, ni même que M. Odilon Barrot, ne pouvaient s'en accommoder. Ils se coalisèrent donc pour renverser la barrière qui s'opposait à leurs prétentions respectives. Que reprochaient-ils au roi et au ministre? Rien de sérieux. Leurs accusations étaient aussi injustes que peu fondées. M. Molé observait les traités, ils auraient voulu qu'il les violât, sans souci des préceptes de la loyauté et au risque d'exposer la France à tous les ressentiments de la Sainte-Alliance. M. Molé ne voulait pas engager son pays dans les aventures espagnoles, on lui faisait un crime de ce qu'on appelait son effacement, sans vouloir faire attention que MM. Thiers et Guizot avaient absolument suivi la même politique. L'égoïsme seul avait dicté la conduite des coalisés : il leur valut un blâme indigné du propre chef des doctrinaires, de M. Royer-Collard, et il leur méritera le jugement sévère de la postérité. Leur triomphe de mauvais aloi démantela la royauté, en la privant de ses appuis naturels.

A l'étranger, l'effet produit fut analogue. Le gouvernement français perdit beaucoup de son crédit qui commençait à renaître après une longue éclipse. Il ne faut pas s'imaginer, en effet, qu'un peuple puisse accomplir ou subir un changement grave dans ses institutions, sans que ses relations avec le dehors en souffrent. L'espèce

de solidarité qui existe entre toutes les nations civilisées, surtout lorsque des liens de voisinage les rendent plus étroites, s'opposent à cette indifférence. Les souverains ne pouvaient voir avec plaisir une dynastie nouvelle se fonder en s'appuyant sur des principes qui pouvaient miner leur trône. Ils se résignaient et se consolaient en réfléchissant que, après tout, Louis-Philippe était de bonne maison et qu'il n'eût pas mieux demandé que de régner par la grâce de Dieu : l'ensemble de sa politique personnelle manifestait assez ses sentiments. Ils attendaient l'épreuve du temps, mais jusqu'à ce que la marche des événements eût amené la consécration d'une nouvelle légitimité, ce qui est, en effet, arrivé depuis, ils étaient résolus à tenir la nouvelle royauté à distance. Ce mélange de froideur et de bienveillance un peu hautaine, est visible surtout dans la première moitié du règne de Louis-Philippe. Les puissances avaient adopté cette attitude qui leur permettait de se faire un allié un peu complaisant d'un gouvernement dont ils avaient d'abord redouté l'hostilité. Enchantés de voir à Paris un prince que son propre intérêt et la modération de son caractère disposaient à tenir en bride la Révolution, ils bénéficiaient en même temps de la faiblesse qui naissait pour lui de cette lutte obstinée contre une partie des forces vives de la nation. Elles savaient bien qu'elles ne le trouveraient pas sur leur chemin quand elles s'aviseraient de remanier la carte de l'Europe et de trancher cette éternelle question d'Orient qui semblait alors près de sa solution, mais qui reste encore pendante à l'heure actuelle. On a beaucoup reproché à Louis-Philippe sa timidité qualifiée d'excessive et ce que l'on a nommé sa couardise. Les censeurs ne font pas attention qu'il avait les mains liées par sa situation et qu'il ne pouvait tenter aucune grande entreprise en Europe sans déchaîner la Révolution. Ce sera l'honneur du monarque de Juillet d'avoir écourté cette redoutable éventualité et d'être rentré aussitôt qu'il l'a pu et autant que les circonstances le lui permettaient, non seulement dans les voies conservatrices à l'intérieur, mais encore dans le courant de la trad tion nationale au dehors. C'est ce qui explique sa répugnance à intervenir dans la Péninsule. Cette politique s'affirma plus tard avec éclat par les mariages espagnols.

En 1830, on n'en était pas encore à cette revanche ; il fallait subir les petites taquineries et les grandes humiliations, à peine déguisées par la phraséologie diplomatique, des cours du continent. Une sorte

de coalition tacite avait établi autour de l'héritier présomptif de la couronne ce que M. Thureau-Dangin nomme fort justement un blocus matrimonial. Le duc d'Orléans, remarquable par la maturité de son esprit, qui n'arrêtait pas l'essor de qualités brillantes, avait jeté les yeux sur une archiduchesse paraissant digne de son attention, la fille aînée du célèbre archiduc Charles. La jeune princesse, heureuse d'un tel hommage, se croyait à la veille de s'asseoir sur les marches du trône de France, lorsque l'opposition implacable de l'archiduchesse Sophie vint brusquement détruire un si beau rêve. Les pages que l'auteur a consacrées à ce douloureux épisode, où les sentiments les plus délicats revendiquent leur place à côté des calculs de la politique, sont au nombre des plus attachantes du livre. On aime à pénétrer dans cet intérieur domestique et à découvrir que les palais peuvent cacher un chaste roman. Le fils aîné du roi des Français devait, d'ailleurs, prochainement trouver une compensation à cette déconvenue dans son union avec une princesse accomplie à tous égards, à laquelle on ne pouvait reprocher que sa religion. Les fêtes qui signalèrent l'entrée de la princesse Hélène de Meklembourg à Paris semblaient présager tout un avenir de bonheur et faisaient naître des espérances qui furent, elles aussi, cruellement trompées.

Les deux derniers chapitres du volume traitent du mouvement religieux et exposent les commencements de la conquête de l'Algérie. On y voit que le gouvernement se montra favorable à la réaction de la vie chrétienne contre l'impiété des briseurs de croix et des démolisseurs de l'archevêché. C'était le moment où le P. Lacordaire cédait la chaire de Notre-Dame au P. de Ravignan, afin de se préparer, dans la solitude de Sainte-Sabine, à Rome, au rétablissement en France de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. A la même heure, Montalembert faisait retentir la tribune de la Chambre des Pairs des accents de son éloquence juvénile, et Ozanam enseignait à la Sorbonne le respect et l'amour de l'Église, dans ses belles leçons sur les barbares. Quels noms et quelles espérances! Des crédits pour les cardinaux français étaient demandés par le gouvernement et votés par la Chambre. De son côté, le clergé, d'abord justement défiant, se rapprochait du régime nouveau qui lui promettait une protection moins compromettante que n'avaient été les faveurs de la Restauration.

En Algérie, après de nombreux tâtonnements et de regrettables

hésitations, on avait fini par adopter une politique plus résolue. C'était, sans doute, une faute de créer de toute pièce la puissance d'Abd-el-Kader. On comprit un peu tard la nécessité d'y porter remède, en limitant l'influence du marabout guerrier. En tout cas la monarchie de Juillet se montrait la digne héritière de Charles X, en acceptant sans réserve le glorieux legs de ce souverain, si épris de la grandeur de la France, et en se préparant à tirer les dernières conséquences de la prise d'Alger.

Ce volume, écrit sous de saines inspirations, d'un style toujours agréable, souvent entraînant, a mérité, on le sait, aussi bien que ses aînés, le prix Gobert, la plus belle récompense décernée par l'Académie française aux ouvrages historiques qui ont la France pour objet.

II

On doit savoir un gré tout particulier aux travailleurs infatigables qui, comme M. A. Babeau, s'attachent, en fouillant nos archives, à recueillir et à mettre en œuvre les matériaux nécessaires à la constitution définitive de notre histoire. L'écrivain que nous venons de citer n'est pas seulement un chercheur, il a le sens de la critique et le don du jugement. Rien n'égale l'art avec lequel il résume, groupe et met en lumière les documents dont il s'est servi; les conclusions où il aboutit ne témoignent pas moins de sa sagacité. Nous voulons les citer parce qu'elles concordent parfaitement avec celles que posait naguère un autre érudit, présenté par nous à nos lecteurs dans notre dernière revue historique. Voici donc ce que dit M. Babeau : « On ne voit d'ordinaire dans l'ancienne société que les trois ordres politiques, le clergé, la noblesse et le tiers état; on enseigne généralement que les deux premiers ordres jouissaient de tous les privilèges, et que le dernier ordre de l'État n'en avait aucun. C'est une erreur trop répandue que l'étude approfondie des faits ne tarde pas à dissiper. La véritable division de l'ancienne société est celle que discernait avec raison en France l'historien hollandais Pontanus, lorsqu'il la séparait en trois classes : la noblesse, la bourgeoisie et le peuple. Le clergé était un corps puissant, exerçant une influence reconnue par les lois, acceptée par l'opinion, mais dont les membres se rattachaient à la noblesse par l'épiscopat et les riches

abbayes, à la bourgeoisie par les chapitres et les communautés savantes, au peuple par les cures de campagne et les ordres mendiants. Il avait ses privilèges comme la noblesse, mais la bourgeoisie avait aussi les siens, et le peuple même des villes avait fréquemment des immunités dont le peuple des campagnes était privé. » L'observation sur la sorte de pénétration du clergé à travers les diverses classes sociales est fondée, il en résultait comme une fusion entre ces classes. L'ordre ecclésiastique (car quoi qu'en dise notre auteur, c'était bien un ordre qui avait ses prérogatives à part et sa place marquée dans les états généraux) peut être, à ce point de vue, comparé à un ciment servant à relier entre elles les diverses pièces de l'édifice politique. Certainement la paix publique gagnait beaucoup à ce rôle conciliateur par excellence. Nous voyons dans ce fait une nouvelle confirmation de la donnée établie précédemment, que la marque caractéristique de l'ancienne société française c'est l'union des classes et non leur hostilité.

Veut-on la preuve que les membres du tiers état n'étaient pas du tout sacrifiés, comme le prétendent les gens élevés à l'école de M. Paul Bert? Regardez dans ce volume le tableau de la condition des maîtres artisans, des simples ouvriers, même des domestiques. Dans les villes exemptes de taille, l'artisan ne payait aucun impôt, pas de patentes, pas de portes et fenêtres, pas de cote mobilière ou foncière comme de nos jours. Les maisons dans certaines villes ne sont même pas imposées. Un maître maçon doit, en 1736, pour l'ustensile et la capitation : 5 livres; pour la taxe des pauvres, 1 livre; en tout 6 livres d'imposition. Notez l'exemption du service militaire. L'octroi, les charges municipales, les logements militaires, la milice bourgeoise, sont des contributions plus onéreuses que coûteuses. En dehors des vingtièmes, des aides et des gabelles, l'État ne demande presque rien.

Quant à l'ouvrier proprement dit, M. Babeau estime que son sort valait bien celui dont il jouit de nos jours, et il n'était pas, en général, parqué ni isolé comme il l'a été depuis. Les vêtements n'avaient peut-être pas l'élégance fragile dont on se targue aujourd'hui, il était logé aussi à l'étroit, mais sa nourriture était au moins aussi abondante et de meilleure qualité, car la sophistication des denrées alimentaires n'avait pas tant fait de progrès scientifiques. Il convient d'ajouter que les crises économiques n'acquéraient pas le même degré d'intensité. Ce serait une erreur de croire que le compagnon

était condamné à ne jamais s'élever à la dignité de maître; il avait, au contraire, plus de facilité à s'élever qu'il n'en a présentement. Cette différence tout à l'avantage du passé s'explique. Le nombre des ouvriers étant limité dans la plupart des métiers, ils ne se faisaient pas concurrence et ils trouvaient assez aisément le moyen de s'instruire et d'amasser un petit pécule. La communauté fréquente de travail, d'habitation avec le patron, amenait quelquefois ce dernier à donner sa fille en mariage à l'ouvrier qu'il jugeait intelligent et laborieux, et la maîtrise lui devenait d'un accès facile.

L'ouvrier trouvait une force morale et une aide matérielle notable dans les confréries. Presque toutes les corporations avaient leur saint patron dont elles célébraient tous les ans l'anniversaire par des fêtes mondaines et des cérémonies religieuses. L'auteur apprécie en très bons termes le rôle de la confrérie. Traitant les hommes en frères, au lieu de les traiter en concurrents comme la corporation, elle resserrait les liens professionnels, elle prescrivait souvent à ses membres le soulagement des pauvres, le soin des malades, l'assistance aux funérailles; elle entretenait chez l'artisan des sentiments d'humanité, de charité et de piété, qui contribuaient à élever son âme au-dessus des préoccupations ordinaires de la vie.

En somme, l'ouvrier ne se plaignait pas de sa condition, il témoignait même sa satisfaction par son air habituel d'enjouement, par les réjouissances honnêtes auxquelles il se livrait d'habitude. S'il eût été malheureux, il ne se fût pas amusé. M. Babeau nous le montre autour des feux de joie, se promenant le soir, après l'heure du travail, sur les boulevards plantés d'arbres. Pendant que les garçons jouent à la paume ou à la boule, que les filles manient la raquette ou se livrent à des jeux innocents, les bourgeois paisibles assistent à ces divertissements. Autour de certaines villes du Midi, l'artisan possède un jardin, une vigne où s'élève une maisonnette; on s'y rend en famille durant les longues soirées de l'été; l'artisan y mène sa femme et ses enfants pour manger de la salade et des oignons; la mère de famille s'y rend gravement juchée sur un âne entre deux paniers de jonc contenant les provisions; elle porte parfois un nourrisson; en croupe se tiennent tant bien que mal un ou deux enfants. Le père vient ensuite, la houssine à la main, tirant derrière lui d'autres enfants que surveille aussi la servante à pied. « Le plaisir, le contentement, dit un voyageur étranger témoin de ces excursions champêtres, la joie, sont peints sur les visages. On arrive, on collationne, on passe deux

heures dans la bastide, et rentré à la fraîcheur du soir, on se couche bien satisfait de la journée. »

Quant aux domestiques, notre auteur ne montre pas beaucoup de respect pour la légende des serviteurs dévoués, en quelque sorte enracinés dans les familles. On se plaignait bien avant la Révolution de l'instabilité du service domestique, et la danse de l'anse du panier était connue et pratiquée dès le dix-septième siècle, comme le prouve une chanson du temps. A notre avis, il faut faire une distinction entre les maisons des grands seigneurs et des financiers, où le luxe et le relâchement des mœurs déteignaient d'une manière fâcheuse sur les subalternes, et celles de la bourgeoisie ou de la gentilhommerie de campagne, dont les maîtres maintenaient leurs serviteurs dans le devoir par leurs leçons et leurs exemples. C'est toujours la vieille maxime : « Tels maîtres, tels valets. » Quelques domestiques parvenaient à une haute fortune et finissaient par frayer avec les personnes les plus opulentes.

En résumé les lois ni les mœurs d'autrefois n'étaient nullement opposées à une ascension graduelle, quelquefois lente, quelquefois rapide des différentes couches sociales. Sait-on qu'un des plus beaux hôtels de l'ancien Paris, celui qui abrite les dames du Sacré-Cœur, de la rue de Varenne, fut possédé par un certain Peirenc de Moras, qui avait débuté par raser les clients dans la boutique de son père, perruquier dans une petite ville de Saintonge, et qui mourut maître des requêtes sous Louis XV?

III

La très haute et très bienfaisante mission que remplissait naguère le pape Léon XIII, en conciliant avec autant d'équité que de bonheur la Prusse et l'Espagne, appelle naturellement l'attention vers les actes de même nature qui se sont accomplis dans les siècles passés. Un arbitrage pontifical peu connu est celui qui suspendit, au seizième siècle, la guerre acharnée que se faisaient les Russes et les Polonais. Tout diffère dans ces deux interventions : les lieux, les circonstances, les temps, les caractères; il y a toutefois un trait commun c'est que, au dix-neuvième comme au seizième siècle, la pensée première du recours à Rome est venue à la partie que ses préventions religieuses devaient détourner de cette démarche. Ne faut-il pas voir dans cette

marque de confiance inattendue un argument en faveur de la sagesse et de l'impartialité de l'arbitre choisi? L'histoire n'offre pas d'autre exemple d'une puissance jouant un rôle aussi noble.

Ivan IV le Terrible, après avoir triomphé des Tartares, vit sa fortune décliner quand il eut à lutter contre la Pologne. Bathory, victorieux, avait mis le siège devant Pskov, et cette ville semblait devoir succomber, quand Ivan invoqua la médiation du Souverain Pontife. Grégoire XIII envoya le jésuite Possevino pour essayer de conclure une trêve entre les belligérants. Méthode Lerpigny retrace l'histoire de cette négociation à partir du moment où l'habile et zélé religieux se dirigea sur le camp polonais après avoir conféré avec le tsar, qui le combla de prévenances et d'honneurs. La correspondance de l'envoyé pontifical avec le cardinal de Côme fournit de précieux renseignements sur cette épineuse négociation. Possevino a, du reste, fait l'historique des événements dans le recueil qu'il a intitulé : *Moscovia*. L'auteur du livre que nous avons sous les yeux a eu la bonne fortune de pouvoir confronter ce témoin avec les Russes eux-mêmes. La comparaison des deux versions offre un grand intérêt. Elle nous fait voir comment Ivan IV, après avoir sollicité avec de vives instances l'intervention pontificale, et obtenu ce qu'il désirait, à savoir : la cessation des hostilités, moyennant quelques légers sacrifices, s'attacha sans vergogne à diminuer autant que possible le prix du service rendu, et s'inquiéta fort peu de payer la dette de la reconnaissance. Rien de curieux comme le compte rendu de la controverse qu'Ivan soutint publiquement contre l'envoyé de Grégoire XIII. Le prince moscovite avait feint de vouloir se rapprocher de Rome dont il souhaitait ardemment les bonnes grâces; mais son naturel violent prit le dessus, et il éclata contre le Pontife en outrages, que des excuses assez humbles ne purent racheter complètement.

Possevino fut admirable de sang-froid, de prudence et de dignité, mais il s'aperçut bien vite de la mauvaise foi et de l'entêtement de son adversaire. Il traça cependant un plan pour travailler à la conversion des Moscovites. Dans sa pensée, les Russes ou Ruthènes, presque tous grecs de religion, mais alors soumis à la domination de la Pologne catholique, auraient servi de trait d'union. Les péripéties de la politique ont contrarié l'exécution de ce dessein. Il reste au religieux l'honneur de l'avoir conçu, sans parler du mérite d'avoir arrêté l'effusion du sang et orné la triple couronne d'un nouveau

fleuron. Le narrateur de cet épisode presque ignoré de l'histoire de la Papauté n'est pas demeuré au-dessous de sa tâche. On suit aisément dans ses pages sobres, mais vivantes, les incidents qui naissent du conflit des caractères et des intérêts, et il nous initie en même temps à la connaissance des mœurs de la société moscovite d'alors, si différente alors de ce qu'elle est devenue de nos jours (1).

IV — V — VI

Il est incontestable que les découvertes archéologiques, les progrès de la philologie, les tentatives plus ou moins hardies de l'exégèse, l'étude approfondie des mœurs et des civilisations orientales, et enfin un certain tour de l'esprit moderne, ont renouvelé, sous plusieurs aspects, l'histoire des origines du Christianisme, notamment des temps apostoliques. Sans contredit le fond demeure, il reste toujours acquis que les envoyés du Sauveur ont répété fidèlement ses enseignements et organisé, d'après ses instructions, cette même Église qui subsiste aujourd'hui. Mais que d'aperçus nouveaux! D'une part, des rapprochements et des contrastes ont fait surgir des points d'interrogation qui n'étaient pas soupçonnés par la bonhomie de nos pères; d'autre part, il en est résulté la solution de difficultés qui avaient pu les arrêter. Il importe donc de se tenir au courant de la science contemporaine. Malheureusement c'étaient surtout les protestants ou les incrédules qui avaient jusqu'ici creusé ce sillon. M. l'abbé Fouard, le premier, croyons-nous, parmi les catholiques, a profité des travaux de l'érudition pour tracer un tableau complet, exact et absolument orthodoxe de la prédication apostolique. On ne peut se figurer l'intérêt puissant qu'offrent ces pages sobrement mais élégamment écrites. La trame du récit, empruntée non seulement aux documents sacrés, mais à des sources juives et à des documents païens, se déroule au milieu du cadre du monde antique dont une palette brillante fait ressortir tous les con-

(1) Si nous avions besoin d'insister sur l'indispensable nécessité du pouvoir temporel, pour assurer l'indépendance du Pape, nous trouverions de nouveaux arguments dans un livre qui a fait beaucoup de bruit en ces derniers temps, les *Souvenirs d'un journaliste en Italie*, par Henri des Houx, que nous mentionnons, d'ailleurs, en faisant toutes les réserves possibles, et qui vient d'être mis à l'*index*. (N. de la D.)

tours. La sèche narration que se contentent de donner la plupart des historiens ecclésiastiques a fait place à une explication à la fois savante et naturelle des faits. Ce volume, dominé par le grand nom de saint Pierre, principal auteur de la transformation religieuse et auquel tout se rapporte, est une indirecte, mais excellente réfutation des écrits romanesques de M. Renan.

Si l'on en vient, en France, à la séparation de l'Église et de l'État, qui en souffrira davantage? Ce sera l'État, répond M. le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur de la République française près le Saint-Siège, à la condition, bien entendu, que l'on reconnaisse l'Église comme personne morale douée de la faculté d'acquérir et de recevoir même des immeubles. Ce diplomate fonde son opinion sur cette considération que le Concordat a été rédigé tout à l'avantage du gouvernement, et que si Pie VII l'accepta, ce fut à son corps défendant et parce qu'il ne connaissait pas bien le réveil de l'esprit religieux dans notre pays. Le but visible et très louable de cette publication est de démontrer aux républicains qu'ils commettraient la plus grande des fautes en abolissant le Concordat; c'est peut-être une raison pour qu'ils s'en rendent coupables. Dans cette hypothèse, on peut être bien sûr que la liberté serait refusée à l'Église qui demeurerait dans la position la plus précaire. Voilà pourquoi les catholiques ne demanderont jamais la dénonciation du Concordat.

Les derniers massacres de chrétiens, en Annam, que l'on vient d'apprendre, donnent un cachet de douloureuse actualité à une publication que la Société des Missions étrangères vient de faire paraître sur la guerre du Tonkin. Le cœur saigne quand on lit le récit de ces atrocités, il s'enflamme au souvenir des actes héroïques des martyrs, il s'épanouit à la pensée de la victoire éclatante remportée par une poignée de chrétiens mal armés qui, sous la conduite de quelques missionnaires et d'un petit nombre de prêtres indigènes, surent sauver le petit séminaire de Bin-Than de la fureur de bandes nombreuses dirigées par les lettrés. Quand se décidera-t-on à donner des armes aux chrétiens annamites?

VII — VIII — IX

L'histoire du Fédéralisme, c'est-à-dire de la résistance que les départements tentèrent vainement d'opposer à la Commune de Paris, au lendemain de l'écrasement des Girondins, est encore à faire. Elle se compose, en effet, d'une foule d'efforts plus ou moins résolus qui eurent lieu simultanément sur toute la surface du territoire, et dont les témoignages sont également dispersés. M. Wallon a puisé non seulement dans les archives nationales, mais encore dans les archives départementales, les pièces officielles qui permettent de construire la charpente de ce douloureux épisode. Grâce à ces recherches, on pourra désormais faire un récit dont l'éminent membre de l'Institut s'est contenté de résumer les éléments, en attendant qu'il nous donne la suite de ses belles études sur le Tribunal révolutionnaire de Paris. Nous apprenons déjà par les documents qu'il met sous nos yeux, que, si le 31 mai suscita dans presque toute la France une émotion profonde, cette nouvelle insurrection, ajoutée à tant d'autres, produisit moins d'actes que de paroles. Pendant que l'on nommait des délégués, que l'on envoyait des adresses et que l'on délibérait, la Convention mutilée, mais obéissant à une impulsion unique, agissait. Les troupes dont elle disposait battirent en détail les forces insuffisantes qu'on leur opposa et qui ne firent pas, d'ailleurs, brillante figure sur le champ de bataille. L'échec du mouvement fédéraliste démontre une fois de plus la puissance qui réside dans l'organisation et la faiblesse inhérente à l'absence de tout programme politique.

Il n'y a rien de plus piquant ni de plus instructif que le jugement porté par M. L. de Pesquidoux sur la République, en vue de l'avenir. Mais quoi! ce n'est pas M. de Pesquidoux qui juge seul : il invite messieurs les républicains à monter eux-mêmes au prétoire et à rendre leurs arrêts. Il y a une sorte de plaisir mélangé de tristesse à entendre successivement nos plus âpres adversaires stigmatiser en termes sanglants le régime détestable dont la France meurt, mais dont ils vivent. Les finances, l'agriculture, l'industrie, l'armée, la magistrature, l'instruction publique, le clergé, les colonies sont ainsi passés en revue, et sur tous ces chefs d'accusation, ce sont les républicains eux-mêmes qui portent des verdicts sans appel. Nos compliments à M. le rapporteur : il

a trouvé le meilleur moyen de clore la bouche aux panégyristes sans pudeur du régime actuel, en leur opposant leurs propres coreligionnaires politiques. Vingt appendices puisés à des sources sûres confirment les conclusions de cet ouvrage qui devrait être le *vade-mecum* de tous les conservateurs.

Encore une légende révolutionnaire à-vau-l'eau. Pendant longtemps tout le monde a cru sur la foi de vagues traditions recueillies et arrangées par l'imagination de Lamartine, que Rouget de l'Isle était l'auteur des paroles et de l'air de la *Marseillaise*. La vérité irréfragablement établie par M. A. Loth, c'est que si l'ancien capitaine d'artillerie a composé les strophes dans le goût et suivant l'esprit du temps, il n'a été, pour la musique, que le plagiaire inconscient peut-être, en tout cas maladroit, du maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Omer. Grison — tel est son nom — laissa, en effet, en 1787, lorsqu'il abandonna sa charge, cent soixante-douze partitions dont l'inventaire existe aux archives de Saint-Omer. Au nombre de ces pièces figure l'*Oratorio* d'Esther, dont l'introduction, faite sur les vers : *Rois, chassez la calomnie*, est visiblement l'original de la *Marseillaise*. La seule différence que l'on puisse signaler entre les deux morceaux, c'est que l'inspiration du maître de chapelle révèle un bon musicien, tandis que celle de l'officier amateur trahit une main ignorante. Cette démonstration très intéressante est appuyée sur de plusieurs fac-similés qui justifient complètement la thèse de l'érudit auteur. Le lecteur consultera notamment avec intérêt le fac-similé : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, dédié au maréchal Lukner, et celui le début de l'oratorio sacré.

X — XI — XII

Le Français a toujours été belliqueux, mais il n'a pas constamment fait la guerre de la même façon. Il y a plaisir pour tout le monde et profit pour les gens du métier à étudier les différentes formes de l'art militaire. Voilà pourquoi nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs les guerres d'Italie, détachées des *Commentaires* de Montluc, le *bréviaire* des soldats, comme disait Henri IV, et les deux campagnes de Turenne, en Flandre, qui aboutirent à la prise de Dunkerque, heureusement préparée par la bataille des Dunes, la plus brillante affaire du héros, selon Napoléon. Le premier

de ce volume nous met sous les yeux les compagnies recrutées par leurs propres capitaines; à cette époque, la valeur personnelle joue un très grand rôle dans les combats. Avec Turenne, les masses deviennent un facteur plus important, c'est le commencement de la tactique moderne. L'époque contemporaine, grâce au perfectionnement des armes à feu, est témoin de changements peut-être encore plus étonnants. Faut-il en conclure que la composition et le mode de recrutement des armées doivent être bouleversés? L'auteur du *Service de deux ans*, qui cache sous le pseudonyme du colonel Stark une personnalité républicaine assez bruyante, fait bon marché de toutes les traditions. En un clin d'œil, il transforme le vulgaire pékin en troupier achevé; mais lui donne-t-il l'esprit militaire? Il y a dans cet opuscule un véritable effort pour concilier les exigences de la défense nationale avec les aspirations absurdes de la démocratie; mais, avec la meilleure volonté du monde, on ne transforme pas la nature humaine. Quel que soit le mérite de certaine réformes de détail, nous ne saurions accorder grand crédit à ces utopies

XIII — XIV

Le sixième siècle est une époque très intéressante à étudier, comme transition entre l'antiquité qui succombe et l'ère moderne dont l'aurore commence à peine à poindre. Deux personnages d'origines bien diverses, mais réunis par un étrange hasard ou plutôt par une disposition toute spéciale de la Providence, Fortunat et sainte Radegonde, résument admirablement bien ces deux phases de l'histoire humaine dont le Christianisme est le trait d'union. M. l'abbé D. Leroux a donc été heureusement inspiré d'étudier avec soin et amour ces deux figures en qui se résume cet âge peu connu. En interprétant les récits des hagiographes, en consultant les traditions locales et en se guidant d'après les poésies de l'évêque de Poitiers, l'auteur a dessiné des esquisses fort intéressantes qui aident l'imagination à se tracer un tableau à peu près complet. Un fait ressort de la lecture de ces pages spirituelles : c'est que le sixième siècle ne fut pas aussi déshérité qu'on le croit. Nous sommes enclin à l'apercevoir à travers la narration attristée de Grégoire de Tours, comme souillé de meurtre et en proie à la barbarie : ces tristes réalités subsistent, mais à côté nous avons les yeux

frappés par des restes brillants de la civilisation romaine et nous sommes témoins des actes de la plus haute vertu.

Léonce de la Rallaye.

Rappelons enfin un recueil que nous avons déjà recommandé, la *Revue de la Révolution*, dirigée par MM. Ch. d'Héricault et Gustave Bord (chez Sauton). Cette revue mensuelle publie des articles très intéressants, et des documents précieux sur l'histoire de la Révolution, qui inspirent de plus en plus l'horreur pour cette époque de folie et de sang. On ne saurait trop encourager de telles publications, et applaudir à l'énergie de conviction, à la vivacité et à la sûreté de foi religieuse, avec lesquelles les savants rédacteurs soutiennent le combat contre les ennemis de la religion et des principes sociaux. Nous signalerons, parmi les articles et documents parus dans les derniers numéros : *l'Influence de la Révolution sur l'industrie et le commerce français*, par M. le baron Ernouf; *le Palais-Royal sous la Révolution*, par M. Victor Fournel; *les Noces d'un Jacobin*, par M. Ch. d'Héricault; *une Élection d'un évêque constitutionnel à Vannes*, par M. Macé; les *Camps de Jalès*, par M. Brugal; les *Noms des communes et des rues de Paris pendant la Terreur*, etc.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'emprunt est voté, non pas l'emprunt de un milliard et demi que réclamait le gouvernement, mais un emprunt plus modeste, réduit par la commission du budget, avec le consentement du ministère, à 900 millions. La majorité parlementaire s'est décidée à accorder au gouvernement une partie de ce qu'il lui demandait, autant pour éviter une crise ministérielle que pour sauver le crédit de la République; elle s'y est décidée, malgré ses propres engagements et ceux du cabinet, malgré l'inconvénient d'une mesure qui trahit le désordre des finances républicaines.

Il y a six mois à peine, au cours de la période électorale, des affiches placardées par ordre ministériel dans toutes les communes de France enjoignaient aux préfets de démentir tout bruit d'emprunt, tout bruit d'impôt nouveau et de poursuivre devant les tribunaux les propagateurs des fausses nouvelles. Et les candidats républicains n'étaient pas moins empressés à démentir leurs concurrents et à assurer qu'il n'y aurait ni impôt nouveau, ni emprunt. A l'ouverture de la session parlementaire, le nouveau cabinet annonçait solennellement aux Chambres et au pays qu'il pourrait équilibrer le budget de 1887 sans emprunt ni impôt. Ces souvenirs, vainement rappelés par les orateurs de la droite, n'ont arrêté ni le ministère ni la majorité. Engagements et promesses ne comptent pour rien en république. L'emprunt est un mensonge et une duperie. Jusqu'au dernier moment, les républicains ont nié le déficit. Ils ont trompé le pays, ils le trompent encore. L'emprunt de 900 millions n'est qu'un vain expédient. Le gouvernement et ses amis continuent à dissimuler l'état réel de nos finances. Cet emprunt qu'on présente comme un acte de bonne administration, destiné à faire face aux découverts antérieurs, à combler le déficit, à assurer l'avenir en liquidant le passé, n'est qu'un moyen fallacieux de payer

des dettes échues en laissant subsister entières les dettes exigibles dans l'avenir. Avec ces 900 millions, le gouvernement veut rembourser une partie de la dette flottante, rendre aux caisses d'épargne, à la caisse des retraites pour la vieillesse, aux trésoriers payeurs généraux, aux porteurs de bons du Trésor, ce que l'État leur doit. Après cela, que restera-t-il? L'emprunt ne paiera que les découverts antérieurs à 1870. Depuis cette époque, ils se sont élevés à une telle somme, que ce n'est pas un emprunt de 1500 millions comme le voulait d'abord le gouvernement, à plus forte raison l'emprunt de 900 millions consenti par la Chambre, mais un emprunt de 2 milliards et demi qu'il faudrait pour liquider la situation. L'emprunt actuel laissera la dette flottante tout entière aussi complètement exigible qu'elle l'est en ce moment, il ne servira même qu'à permettre de l'accroître. Ce n'est qu'un expédient insuffisant pour combler le déficit, impudemment nié jusqu'ici, et qui ne donne aucune garantie pour l'avenir. Les dépenses suivant leur cours, les charges qui pèsent sur le budget s'aggravant d'année en année, les déficits continueront de s'accumuler, et il faudra que la France se rachète de la banqueroute par autant de milliards qu'elle a dû payer pour sa rançon à l'Allemagne.

Au milieu des mensonges et des dissimulations dont on a entouré l'emprunt actuel, il s'est trouvé, à côté des orateurs de la droite, un républicain honnête pour dire la vérité. Il n'est que trop certain que les nouvelles ressources demandées au crédit, loin de servir à dégager la situation financière, suffiront à peine à pourvoir aux nécessités du moment. C'est ce que M. Amagat a démontré à la confusion de son parti. « Vous allez par l'emprunt, a-t-il dit, équilibrer le budget de 1887; vous ne pourrez pas équilibrer celui de 1888. Et, alors, quelle sera la situation? C'est qu'en 1888 la dette flottante remontera aussitôt, remontera encore en 1889, et, lorsque vous quitterez cette Chambre pour reparaître devant les électeurs, vous n'aurez absolument rien fait, rien, si ce n'est augmenté la dette publique d'une somme de 900 millions. Voilà la vérité! » Telle est bien la situation financière : un budget grevé de dettes et le Trésor à sec. Dans cette extrémité, l'État en est réduit à faire appel au crédit. L'emprunt ou la banqueroute : c'est l'alternative actuelle. Mais l'emprunt ne sauvera rien. Il eût fallu revenir en même temps au régime des économies sérieuses, renoncer aux folles dépenses, aux gaspillages. Le budget de 1886 ne fera qu'aggraver la situation.

Avec le régime républicain, la fortune publique est gravement menacée. Le parti dominant ne veut pas plus d'économies qu'il n'est capable d'en réaliser; pour rester au pouvoir, il lui faut continuer cette politique de dépenses qui est la satisfaction nécessaire de toutes les convoitises sur lesquelles il s'appuie, mais qui sera la ruine prochaine du pays. Peut-être finira-t-on par comprendre qu'un régime dont la politique financière est de s'endetter quand il faudrait amortir et d'augmenter les dépenses au lieu de faire des économies, est un régime funeste au bien du pays. La leçon des intérêts est toujours plus efficace qu'aucune autre.

Pour ne pas compromettre le sort de l'emprunt, dont le vote n'a dépendu que d'une assez faible majorité, le gouvernement a fait ajourner l'interpellation sur les affaires de Decazeville qui lui eût fait perdre le concours de l'extrême gauche. Après avoir, six semaines durant, montré la plus grande faiblesse en face de la propagande socialiste, le gouvernement s'est enfin décidé à un acte de vigueur, en faisant arrêter deux des principaux meneurs, les sieurs Duc-Quercy et Ernest Roche. Les admonestations de l'Allemagne n'ont pas dû être étrangères à cette subite fermeté; l'exemple de la Belgique n'était pas moins propre à inspirer de nouvelles résolutions. La conduite du gouvernement belge lui a montré, en effet, que l'énergie et la promptitude sont les seuls moyens d'en finir avec les troubles populaires. Il était déjà bien tard pour agir. Le socialisme se croyait maître à Decazeville. L'arrestation inopinée des deux journalistes a été un premier acte de répression. Grâce à la rapidité avec laquelle la mesure s'est exécutée, grâce à l'énergie du général Borson et aux dispositions militaires prises par lui, l'incident a causé moins d'émotion à Decazeville que sur les bancs de l'extrême gauche à la Chambre et parmi les intransigeants de l'Hôtel de Ville. Les amis des grévistes ont voulu en demander compte au gouvernement. Il y avait de quoi mettre en contradiction avec eux-mêmes des ministres comme MM. de Freycinet et Goblet qui, après avoir professé les opinions les plus libérales en matière de discours et d'écrits, en venaient à faire arrêter pour des harangues de réunions publiques et des articles de journaux des individus coupables d'avoir mis en pratique les théories républicaines. Le ministre de la justice, le ministre de l'instruction publique, le président du conseil ont répondu comme ils ont pu à l'interpellation de M. Maillard et de ses amis. La majorité opportu-

niste, que les incidents de Decazeville n'étaient pas sans inquiéter, ne demandait qu'à appuyer le gouvernement ; la droite, de son côté, ne pouvait lui refuser son concours en cette circonstance. Dans la nécessité de concilier les doctrines républicaines avec les exigences du gouvernement, M. de Freycinet a fait, à l'égard du socialisme, quelques déclarations embarrassées, banales, qui ont paru suffisantes, et la Chambre les a approuvées sans y ajouter cependant l'expression de sa confiance envers le ministère. Il a suffi d'un acte de décision du gouvernement, joint à la lassitude de la situation, pour ramener du calme à Decazeville. Grâce à la grève, dont leurs auteurs seront les premières victimes, le travail est suspendu partout et pour quelque temps encore ; mais la tranquillité est momentanément rétablie.

Le vote de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire a complété l'œuvre de la loi de 1882. L'athéisme d'État est désormais à la base de la société. L'école publique imposée à la majeure partie des petits Français est officiellement une école irréligieuse. Les jeunes générations seront élevées, par les maîtres de l'État, dans l'indifférence et le mépris du Christianisme. C'est la plus grave atteinte portée jusqu'ici à la religion. La loi ne se borne pas à laïciser radicalement l'école publique, d'où elle bannit, à bref délai, tous les instituteurs et institutrices congréganistes, elle détruit aussi l'école libre, l'école chrétienne, en privant les membres des congrégations religieuses du droit de s'exempter du service militaire par un engagement décennal. Non contente de chasser les maîtres chrétiens, elle les met hors de la loi commune. C'est la ruine des écoles libres, la destruction des congrégations enseignantes.

Une pareille loi devait émouvoir les catholiques. Quelques-uns ont pris l'initiative d'une pétition qui se recommande au zèle de tous. C'est moins pour obtenir justice que pour protester publiquement que les catholiques sont invités à s'unir dans une grande manifestation. La pétition expose leurs griefs et leurs demandes : « Avec un gouvernement qui attaque les dogmes fondamentaux de la religion et qui traite de superstition les manifestations chères à la piété catholique, l'enseignement imposé par l'État devient une odieuse tyrannie. » C'est la raison de la pétition adressée aux sénateurs et aux députés. Les pétitionnaires font valoir, à juste titre, qu'on les oblige à payer deux fois : d'un côté, sur leurs contribu-

tions, un enseignement public irréligieux; de l'autre, sur leurs sacrifices volontaires, un enseignement qualifié de libre, mais entouré de tant d'entraves qu'il deviendra bientôt impossible. Ils réclament, en conséquence, que la religion reprenne sa place dans l'école; que les conseils municipaux puissent opter entre les laïques et les congréganistes; que l'État subventionne toutes les écoles publiques libres proportionnellement au nombre de leurs élèves; enfin qu'il continue à dispenser du service militaire tous les instituteurs qui jouissent de cette immunité.

Les catholiques ne demandent que la justice et la liberté, mais c'est trop. La République ne leur reconnaît que le droit d'être persécutés. Une fois encore, le vénérable archevêque de Paris vient d'exposer leurs griefs au président de la République. Ils sont nombreux. La lettre de l'éminent prélat est une énumération de toutes les violences commises envers l'Église et les catholiques. Ces excès sont présents à tous les esprits, ils iront en redoublant, malgré l'appel adressé par le cardinal Guibert à la haute intervention de M. Grévy. « Si votre influence, dit le vénérable archevêque, pouvait la ramener au respect des consciences, à une application loyale du Concordat, dans son esprit aussi bien que dans sa lettre, vous auriez fait beaucoup pour assurer la paix publique et pour ramener l'union dans les esprits. »

L'indolent et faible président, qui n'avait pas lu la lettre de l'archevêque de Paris, quarante-huit heures après l'avoir reçue, et alors qu'elle était déjà dans tous les journaux, en avait-il pris connaissance le jour où M. Goblet, ministre des cultes, provoquait les scènes sanglantes de Chateauvillain et inaugurait la guerre religieuse, à propos d'une chapelle? Dans une usine de cette petite localité de l'Isère, existait anciennement une chapelle qui fut reconstruite, il y a quelques années, et consacrée, au mois de juin dernier, par Mgr l'Evêque de Grenoble, sans que le propriétaire ait cru nécessaire de faire renouveler l'autorisation administrative. A la demande des républicains de l'endroit, l'autorité préfectorale somma le propriétaire de fermer la chapelle ou de solliciter l'autorisation. Sur le refus de celui-ci de se conformer aux exigences injustes de l'administration, le ministre des cultes donna ordre de procéder de force à la fermeture de la chapelle. Le 8 avril, le sous-préfet de la Tour-du-Pin, assisté du commissaire de police et de deux brigades de gendarmerie, se présentait à l'usine de la Combe,

pour procéder à l'exécution de l'arrêté de fermeture. Le directeur, M. Fischer, protesta contre la violation du domicile. L'autorité voulut passer outre. Devant la menace, M. Fischer tira un coup de revolver au-dessus du groupe de fonctionnaires et de gendarmes, qui prétendaient pénétrer de force chez lui. Autour de lui étaient massées les ouvrières occupées dans l'usine. Sans sommation et avec une brutalité digne d'agents de la République, le sous-préfet fit répondre à la manifestation de M. Fischer par une décharge de revolvers. Sous le feu des gendarmes, le directeur tomba mortellement blessé, une ouvrière fut tuée, quelques-unes blessées; les autres se réfugièrent dans la chapelle, d'où les gendarmes, lancés à leur poursuite, sabre au poing, les arrachèrent de force.

Tels sont les faits. En vain le gouvernement et ses amis invoquent-ils la loi pour leur excuse. Un état de choses qui existe depuis plus de quarante ans au su et au vu de l'autorité et avec son agrément, ne peut, en aucun cas, être qualifié d'illégal. Fallait-il, par suite de la reconstruction de la chapelle, que le propriétaire demandât une nouvelle autorisation, alors que rien n'était changé aux conditions d'établissement et à la destination de la chapelle? C'était une question à décider administrativement, entre l'évêque qui avait consacré la chapelle, sans décret d'autorisation et le ministre des cultes. L'affaire était de la compétence du Conseil d'État et non des gendarmes. Même s'il y avait eu intervention légitime de la force publique, rébellion contre l'autorité de la part du directeur de l'usine, il fallait traduire le coupable en Cour d'assises et non pas faire exécuter à coup de revolvers l'arrêté de fermeture de la chapelle.

Quelle différence de conduite à Decazeville et à la Combe! Là, après un assassinat sauvage, devant une insurrection socialiste, le gouvernement capitule avec les meurtriers et les révoltés; il attend quarante-deux jours et les remontrances de l'Allemagne pour procéder à l'arrestation de deux des meneurs: ici, à propos d'une chapelle, en présence d'une manifestation légitime, il use sur-le-champ de violence et ne craint pas de faire répandre le sang. Tolérant pour les cabarets de Decazeville où l'on prêche le socialisme, il est inexorable pour une chapelle où l'on prie Dieu; et tandis que, d'un côté, il recommande à ses soldats de fraterniser avec les grévistes, de l'autre, il lance ses gendarmes sur des femmes sans défense.

M. de Mun a fait éloquemment ressortir ces contrastes dans une

interpellation qu'il a adressée au gouvernement sur cette sanglante affaire; en même temps il a montré avec une vigoureuse indignation l'illégalité et l'odieux de la conduite des représentants de l'autorité dans cette violation de domicile, dans cette sauvage tuerie.

Après lui, MM. Keller et Jollibois ont renouvelé, non moins énergiquement, les protestations de la conscience et du droit. Tous trois ont flétri la conduite odieuse de l'autorité, tous trois ont relevé les illégalités commises, la fermeture arbitraire d'une chapelle ouverte au culte depuis plus de quarante ans, la violation d'un domicile privé, l'infraction aux règles du droit dans l'exécution de la mesure ordonnée par le ministre des cultes. Mais M. Goblet a feint de ne pas entendre leurs arguments, et aux raisons juridiques il n'a su opposer que de misérables chicanes. Ce représentant du gouvernement, l'homme responsable du sang versé, n'a pas eu un mot de blâme, à peine a-t-il émis un regret dérisoire pour les actes de sauvagerie accomplis sous les ordres d'un préfet furieux par des gendarmes affolés. Il s'est appliqué à tout justifier. Et la majorité lui a donné raison! Pour les radicaux, ce douloureux incident n'a été qu'une nouvelle occasion de réclamer la séparation de l'Église et de l'État; et si l'abrogation du Concordat n'a pas été votée, pour toute réponse aux attentats de Châteauvillain, c'est que le ministre n'a pas trouvé le moment venu de la prononcer. Toute la gauche s'est unie pour voter l'ordre du jour approuvant la déclaration de M. Goblet et couvrant de la sanction de la Chambre ce triple attentat contre la foi, la propriété et la vie.

Au milieu des excès croissants de la République, la mort de Mme la comtesse de Chambord est venue douloureusement rappeler ce que la France avait perdu en perdant le prince dont elle fut la compagne et la conseillère. Les douleurs, les angoisses mêlées d'espérances de l'auguste héritier des Bourbons, elle les a connues et partagées durant ces longues années d'exil où le prince, en qui tant de bons Français voyaient leur sauveur, attendait de Dieu et des hommes l'heure de remonter sur le trône de ses pères. Quoique la noble princesse ne représentât plus qu'un grand nom et qu'une grande catastrophe, il semble qu'elle ait emporté avec elle la dernière espérance d'une restauration monarchique. N'est-ce que la tristesse des souvenirs et la désillusion du présent qui font craindre que la royauté, du moins la vieille royauté très chrétienne de la France, ne soit pour longtemps ensevelie dans le tombeau du petit-

fils de Charles X? Plaise à Dieu que de ce tombeau sorte un roi digne de lui et que la France le mérite!

L'avenir doit plus que jamais nous préoccuper: car, à mesure que la République marche vers le socialisme, une réaction semble s'annoncer en Europe contre le mouvement révolutionnaire qui emporte la vieille société et dont la France républicaine se prépare follement à célébrer l'origine avec le centième anniversaire de 1789.

Le récent discours de M. de Bismarck au Reichstag a été un premier avertissement. Il visait directement la France. Les menaces que le chancelier de l'Empire a fait entendre contre le socialisme annoncent l'intention de le combattre avant qu'il n'arrive à s'emparer du pouvoir et à faire de la propagande au dehors sous les plis du drapeau rouge. Qui sait si le moment n'est pas proche où l'on jugera à Berlin qu'il faut se préserver du mal en étouffant la Révolution dans son principal foyer? C'est un grave symptôme que la conclusion de la paix religieuse qui se prépare définitivement en Allemagne. En ces derniers temps les négociations ont été menées avec une telle activité et avec une intention si manifeste de la part du cabinet de Berlin d'arriver à une entente, que l'on doit se demander à quoi tiennent cette hâte inattendue d'en finir et cette bonne volonté nouvelle vis-à-vis de Rome. Le Parlement prussien est saisi en ce moment du projet de loi, accepté par le Saint-Siège, qui doit clore l'ère du Kulturcampf, en effaçant en grande partie, sinon en abrogeant complètement les fameuses lois confessionnelles.

Les dispositions de la nouvelle loi, complétées par les amendements de l'évêque de Fulda, mandataire des intentions du Saint-Siège, font disparaître les plus graves entraves apportées à la liberté de l'Église. Elles reconnaissent à l'épiscopat la libre organisation et administration des séminaires, l'État se réservant toutefois le droit de prendre connaissance des statuts de ces établissements et de refuser son approbation à la nomination de professeurs qui ne seraient pas Allemands; elles réintègrent les curés dépossédés et rétablissent les traitements ecclésiastiques; elles ne conservent plus au gouvernement qu'un droit limité dans la nomination des titulaires des cures. Le discours de M. de Bismarck à la Chambre des seigneurs faisait présager le vote de la nouvelle législation. L'orateur y témoigne d'un désir de la paix qui n'est certainement pas aussi ancien ni peut-être aussi sincère qu'il le déclare, mais qui est l'indice d'une volonté arrêtée de terminer un conflit d'où

l'empire allemand n'a retiré que du dommage. Dans un second discours, le chancelier s'est donné la satisfaction d'opposer le Pape au centre catholique du Reichstag, en montrant dans le chef de l'Église un aussi vif désir de la paix, qu'il y avait de zèle de la part des organes du centre à créer des conflits. Ces injustes récriminations sont un dernier hommage à la vaillance du parti catholique et de son chef auquel on doit surtout le résultat obtenu. C'est leur longue et constante résistance qui a amené le prince de Bismarck à conclure une paix que ces vaillants défenseurs des droits et des libertés de l'Église eussent voulu plus complète et plus avantageuse encore pour la cause qu'ils ont si bien soutenue. La Chambre des seigneurs a adopté le projet de loi avec les amendements de Mgr Kopp. La Chambre des députés le votera à son tour. Le chancelier s'est montré disposé à la révision des autres lois ecclésiastiques moins importantes que celles qui viennent d'être abolies. Ainsi va prendre fin la lutte religieuse qui trouble l'Allemagne depuis douze ans; ainsi sera rétablie l'entente entre la Prusse et le Saint-Siège. C'est un événement considérable en soi, plus considérable encore par les conséquences qu'il peut avoir.

Une autre grave question s'agite en ce moment en Angleterre, M. Gladstone a exposé à la Chambre des communes son projet de constitution pour l'Irlande, dont la disposition fondamentale est l'établissement d'un Parlement national à Dublin et l'exclusion des Irlandais du Parlement anglais. Le nouveau Parlement aurait dans ses attributions toutes les questions relatives à l'administration de l'Irlande, tandis que les affaires d'intérêt commun, celles qui concernent la couronne, l'armée, la marine, le commerce, les relations avec les colonies et les pays étrangers, seraient exclusivement de la compétence du Parlement impérial. L'union douanière de l'empire sera maintenue. La vice-royauté irlandaise ne sera pas abolie, mais ce poste cessera d'avoir un caractère politique. Avec quelques restrictions et certaines dispositions fiscales assez onéreuses, le projet de M. Gladstone consacre l'autonomie de l'Irlande. Aussi rencontre-t-il une vive opposition. M. Parnell et ses amis l'acceptent, malgré certaines rigueurs financières, comme une solution satisfaisante qui assurera la prospérité de l'Irlande et la tranquillité de l'Angleterre; mais les vieux torys, les dissidents wighs et certains radicaux le repoussent également comme attentatoire à l'intégrité de l'Empire britannique. Il y va de l'existence du

cabinet Gladstone, dont deux membres se sont déjà retirés pour se mettre à la tête de l'opposition. La lutte s'annonce comme très vive; elle reprendra après les vacances du Parlement. Ou ce sera l'émancipation de l'Irlande, ou ce sera une crise ministérielle, avec les plus graves difficultés intérieures pour le prochain cabinet et le signal d'une nouvelle agitation irlandaise à laquelle on ne mettra fin qu'en revenant aux mesures sagement proposées aujourd'hui par M. Gladstone. Mieux vaut pour la Grande-Bretagne résoudre en ce moment la question de l'Irlande.

Un apaisement momentané s'est produit dans les affaires d'Orient. Les puissances ont passé outre aux protestations du prince Alexandre et elles ont ratifié d'office la convention turco-bulgare, qui reconnaît le prince comme gouverneur de la Roumélie orientale dans les conditions stipulées à Berlin, c'est-à-dire pour cinq ans seulement. L'arrangement a été signé sans que la Russie ait suscité de nouvelles difficultés au dernier moment. Cette unanimité des puissances devait amener la soumission de l'ambitieux et téméraire Alexandre; de lui-même il ne pouvait songer à tenir tête à l'Europe, bien résolue à ne tenir aucun compte de ses protestations. Il a accepté, tout en faisant ses réserves, la condition qui lui est imposée. Son adhésion au protocole de Constantinople engagera sans doute aussi la Grèce à se départir de ses projets belliqueux et à revenir à ses affaires en attendant une nouvelle occasion de reprendre les armes pour de nouvelles ambitions.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

10 *mars*. — Une terrible catastrophe jette la consternation et le deuil dans un grand nombre de familles.

Une collision de deux trains, l'un partant de Nice et l'autre de Menton, a lieu entre Cabbo-Roquebrune et Monte-Carlo (chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée). Les wagons, un de première classe, un de seconde et un de troisième montent les uns sur les autres et s'écrasent avec une telle violence qu'ils sont, pour ainsi dire, réduits en poussière.

Trois wagons, franchissant le parapet, tombent dans la mer d'une hauteur de 75 mètres.

11. — Mgr Freppel développe son interpellation sur la suppression de l'indemnité attachée à un grand nombre de vicariats. L'éloquent Prélat démontre que la loi de finances votée en 1885 a été appliquée injustement, sans consulter les évêques et les conseils de fabriques, et malgré les protestations des conseils municipaux.

Le ministre a agi à la légère et arbitrairement. Il a méconnu et blessé les sentiments des populations et désorganisé le service des cultes dans un grand nombre de communes.

M. Goblet répond, avec l'aplomb qui lui est ordinaire, qu'il n'a agi qu'en vertu d'une loi et que les indemnités aux vicaires et aux desservants sont facultatives et nullement concordataires.

Mgr Freppel répond au ministre et fait toucher du doigt qu'il n'y a eu dans tout ce qui a été fait qu'arbitraire et bon plaisir.

Ce sont les besoins électoraux qui ont décidé du maintien ou de la suppression des vicariats.

Sur la demande de M. Goblet, la majorité vote l'ordre du jour pur et simple.

12. — Le conseil d'État, toujours soucieux d'être agréable *quand même* au gouvernement, prononce l'abus contre Mgr Fava, évêque de Grenoble, et contre Mgr Trégaro, évêque de Séez, pour avoir adressé des lettres pastorales à leur clergé, à l'occasion de la déclaration ministérielle du 16 janvier.

13. — A la Chambre des députés, l'interpellation Camelinat prime toutes les autres questions mises à l'ordre du jour.

M. Laguerre approuve l'attitude des mineurs qui luttent, dit-il, pour la revendication des droits les plus légitimes.

Il demande le renvoi des troupes, la mise en liberté des ouvriers poursuivis et l'adoption par le gouvernement de mesures énergiques contre la Compagnie de Decazeville, et enfin le retrait immédiat de la concession des mines, sous prétexte que la sûreté publique et les intérêts de la consommation sont compromis.

Mgr l'Evêque de Séez adresse la lettre suivante au ministre des cultes :

« Monsieur le ministre,

« J'apprends par la voie publique, par les journaux, que le conseil d'Etat, devant lequel vous m'avez cité, vient de me condamner comme d'abus pour avoir qualifié de scélérate la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire.

« J'ai eu l'honneur, dans le cours de ma carrière ecclésiastique, d'être cité deux fois à l'ordre du jour de l'armée, avec mention spéciale : à la prise des forts de Takou et à la bataille de Pa-Pikao ; je vous dois la troisième citation, Monsieur le Ministre, je ne m'en plains pas, car c'est aussi pour avoir accompli mon devoir que je l'ai méritée.

« Si j'ai qualifié la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire de loi scélérate, c'est que je la considère, en mon âme et conscience, comme mortellement désastreuse pour l'Eglise et pour mon pays. Comme évêque et comme Français, j'ai le droit de la maudire.

« Vous ne doutez sans doute pas, Monsieur le Ministre, de mon attachement inviolable à l'Eglise. Est-ce que par hasard vous oseriez soupçonner mon patriotisme et mon dévouement à la France? Le blâme que vous venez de me faire infliger pourrait peut-être porter à le croire. S'il en était ainsi, Monsieur le Ministre, que Votre Excellence veuille bien se donner la peine de consulter mon dossier. Elle y trouvera une lettre signée de moi, datée du mois de janvier 1885, qui l'éclairera, je l'espère. Elle a été lue en plein conseil des ministres et m'a valu une réponse des plus honorables, des plus flatteuses du ministère tout entier, présidé alors par M. Jules Ferry.

« Nous avons été vivement touchés de votre offre de service, m'écrivait-« on, pleine de dévouement et d'abnégation ; mais il nous a semblé qu'il « n'était pas possible de l'accueillir.

« En vous adressant nos remerciements les plus sincères et l'expression « de nos regrets, ajoutait le ministre qui servait près de moi d'interprète « à ses collègues, je suis heureux de vous témoigner mes sentiments de « haute estime, et je vous prie de croire aux bons souvenirs que j'ai person-« nellement gardés de notre ancien aumônier en chef.

« Je transmets votre lettre à M. le garde des sceaux, ministre des cultes, « comme un témoignage des sentiments généreux et patriotiques qui animent « le clergé français. »

« Votre Excellence daignera excuser ces citations, trop honorables sans doute pour moi, et qu'il me coûte de divulguer ; mais elle me pardonnera de m'en servir comme armes défensives contre ses accusations imméritées.

« Vous nous traitez vraiment en parias, Monsieur le Ministre, et vous usez sans pitié contre nous de la loi scélérate par excellence, de la loi du plus fort, appliquée si cruellement, il n'y a que quelques années à peine, vous ne l'avez sans doute pas oublié, dans notre chère patrie, par ses impitoyables

ennemis. N'entendez-vous donc pas, Monsieur le Ministre, les ricanements d'outre-Rhin qui applaudissent à vos actes persécuteurs? L'Alsace et la Lorraine en frémissent de douleur, et la France mutilée en gémit amèrement.

« Laissez-moi, en terminant, Monsieur le Ministre, vous prier de croire que je ne reconnais à personne le droit de suspecter mon amour sans bornes pour ma noble patrie, la France, qui tiendra jusqu'à mon dernier soupir, après Dieu et l'Eglise, la première place dans mon cœur.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'hommage très distingué de ma haute considération.

15. — La suite de l'interpellation sur les événements de Decazeville amène deux nouveaux ordres du jour à la Chambre des députés : l'un, de MM. Barodet, Remoiville et Jules Steeg; le second, de MM. Joncley et de Mackau.

M. de Freycinet déclare se rallier à l'ordre du jour Barodet et obtient la priorité pour cet ordre du jour, qui réunit 379 voix contre 100.

Le Sénat aborde la seconde délibération sur le projet relatif à l'organisation de l'enseignement primaire.

MM. Le Provost de Launay et Blavier demandent l'ajournement de la question jusqu'à ce que les conseils municipaux de France aient été consultés sur son opportunité. Cette motion est combattue par MM. Ferrouillat et Goblet, et finalement repoussée. Les articles 1 et 6 sont adoptés, malgré les observations motivées présentées par MM. de Ravignan, Chalamet et de Carné.

16. — La Chambre des députés reprend la discussion de l'interpellation sur l'homologation des tarifs de chemins de fer et entend sur cette interminable question un long discours de M. Pelletan, qui se prononce en fin de compte pour la fixation des tarifs par l'État et, au besoin, pour la déchéance des Compagnies qui ne les observeront pas.

17. — La première Chambre du tribunal civil de la Seine statue sur la demande d'aliénation de l'église de l'Assomption, du presbytère et de leurs dépendances, formée par la ville de Paris contre M. le Curé de la Madeleine et la Fabrique.

La ville de Paris, représentée par le préfet de la Seine, est déboutée de ses conclusions et condamnée aux dépens.

Le tribunal décide que la désaffectation de ces immeubles n'a jamais été prononcée.

18. — L'anniversaire du 18 mars n'a pas été aussi orageux quo'n paraissait le craindre. On a beaucoup bu, beaucoup péroré, dans les vingt réunions radicales qui ont eu lieu à Paris et dans la banlieue. Mais voilà tout. Les chefs de l'armée socialiste se sont prudemment abstenus d'y figurer.

La Chambre des députés s'occupe de l'annulation des crédits sur les exercices 1884, 1885, 1886 et sur les exercices périmés; sur la demande de M. Lockroy, elle vote un crédit de 600,000 francs pour les pêches maritimes; un second crédit de 1,090,000 francs pour installation et agrandissement de divers ministères, puis elle reprend la discussion de l'interpellation sur les tarifs des chemins de fer.

M. Keller dit que notre situation financière ne nous permet ni de racheter

les chemins de fer, ni d'abaisser les tarifs, et il dépose un ordre du jour qui est combattu par MM. Jamais et Ducoudray.

Le Sénat poursuit la discussion, en seconde délibération, du projet relatif à l'enseignement primaire et adopte les articles 7 et 15, après quelques observations présentées par MM. de Gavardie, de Ravignan, Blavier, Clément, Lacombe et le Prevost de Launay.

M. Jules Simon, au nom de la justice et de la liberté, combat très énergiquement l'article 17 qui confie l'enseignement des écoles publiques exclusivement à un personnel laïque.

19. — Les citoyens Joffrin et Chabert, conseillers municipaux de Paris, déposent un projet de vœu demandant :

« Que les titres nobiliaires soient abolis; que le procès des prétendants soit instruit; que les biens de toutes les familles princières, sans distinction, soient saisis et fassent retour à la nation. »

20. — Malgré les éloquents efforts de M. Jules Simon et les protestations des sénateurs de la droite, la majorité du Sénat consacre définitivement le principe de *l'Ecole sans Dieu* et adopte, par 179 voix contre 95, l'article 17 de la loi sur l'enseignement primaire, qui est ainsi conçu : *Dans les écoles publiques de tout ordre l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.* Le Sénat n'a plus rien à envier à la Chambre des députés!

La Chambre des députés, après une discussion à laquelle prennent part MM. Brice, Dreyfus, de la Martinière, Sarrien, Fouquet, des Rotours, adopte le projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter 250 millions et à s'imposer extraordinairement.

21. — Les délégués des mineurs de Decazeville informent le ministre, par voie de pétition, que les feux détruisent les houillères et ils réclament l'intervention de l'Etat. Une réunion a lieu à Decazeville. Basly et ses acolytes y pérorent comme d'habitude. La continuation de la grève est votée.

De graves désordres éclatent à Jemmappe, en Belgique; la gendarmerie charge les émeutiers. Plusieurs gendarmes sont blessés.

22. — La Chambre des députés vote, *sans débat*, la proposition accordant la publicité des séances du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, puis elle revient à l'interpellation de l'homologation des nouveaux tarifs des chemins de fer.

MM. Brialou et Le Cours fulminent contre les grandes compagnies. M. Raynal s'efforce, au contraire, de démontrer que tout est pour le mieux dans les tarifications actuelles et dans les conventions intervenues lorsqu'il était ministre des travaux publics.

Le Sénat en est toujours au projet de loi sur l'enseignement primaire. M. Barbey présente un amendement donnant au ministre de l'Instruction publique le droit de maintenir les institeurs congréganistes sur la demande du Conseil municipal et après avis conforme du conseil départemental. Cet amendement est combattu par MM. Ferrouillat et Goblet; grâce à un vote biseauté et malgré les protestations indignées de la droite, la proposition Barbey est rejetée.

23. — La Chambre des députés reprend la discussion sur les tarifs des chemins de fer. M. Raynal continue son discours et cherche à défendre les

conventions comme étant une opération avantageuse pour le Trésor. Tel n'est point l'avis de M. des Rotours, qui soutient que les conventions ont été funestes aux intérêts économiques du pays et ont ajouté de très lourdes charges à celles qui pèsent déjà sur le budget. M. des Rotours termine en disant que les abaissements des tarifs doivent être poursuivis avec instance, mais ils ne sont pas possibles par suite de l'état actuel de nos finances. M. Vacher déclare qu'il n'existe qu'une solution possible à cet état de choses, c'est celle du rachat.

La séance du Sénat débute par des observations de MM. Berthelot, Casimir Fournier, Forcioli, Xavier Blanc, Porriquet, Milhet-Fontarabie, Honnoré, Lades-Goût, Clément, Isaac, sur le scrutin falsifié d'hier; ce qui n'empêche pas la majorité d'adopter le procès-verbal et de passer outre.

Le Sénat reprend alors la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire et vote les articles 19 à 25, après un débat auquel prennent part MM. Bardoux, Ferrouillat, Roger, Marvoise, de Gavardie, Delsol, Goblet, de Carné et Le Brun.

Les troubles continuent en Belgique. De graves désordres se produisent à Tilleur. La troupe fait feu sur les émeutiers. De nombreuses arrestations sont opérées.

24. — La grève se généralise en Belgique et prend des proportions de plus en plus inquiétantes aux environs de Liège. Partout se fait une distribution effrénée d'une brochure radicale intitulée : *Le catéchisme du peuple.*

25. — Mort de Mme la comtesse de Chambord. Marie-Thérèse-Béatrice Gaëtane, archiduchesse d'Autriche-Este, fille aînée de François IV, duc de Modène, était née le 14 juillet 1817 et avait épousé le comte de Chambord le 16 novembre 1846.

Nomination de la commission du budget, à la Chambre des députés. Fidèle au mot d'ordre donné, la majorité écarte tous les membres de la droite. *On a craint le contrôle qu'ils auraient exercé sur la question financière.* Les commissaires nommés appartiennent : onze au groupe opportuniste, onze à la gauche radicale, neuf à l'extrême-gauche et deux indépendants.

Le Sénat adopte le projet qui approuve des actes additionnels à la convention de l'union postale universelle et revient à la loi scolaire. M. de Ravignan présente un paragraphe additionnel à l'article 25 et demande si le ministère a réellement adressé une circulaire aux préfets pour les inviter à donner les noms des fonctionnaires de l'État qui envoient leurs enfants dans les institutions privées. Le paragraphe est repoussé après une réplique de M. Goblet.

M. Chesnelong prend la parole sur le paragraphe 2 de l'article 26, qui est adopté. Il propose un amendement sur l'article 27, qui est repoussé.

26. — La commission du budget nomme M. Rouvier président, MM. de Hérédia et Constant, vice-présidents; et secrétaires, MM. Burdeau, Gerville-Réache, Laguerre et Prévet. Elle se répartit ensuite en trois sous-commissions, qui se constituent et désignent les rapporteurs des différents budgets.

27. — La Chambre des députés, après avoir pris en considération une proposition de M. Keller, tendant à modifier la loi du recrutement, reprend la discussion de l'interpellation sur les tarifs de chemins de fer, et après avoir entendu

MM. Pelletan et Baïhaut, elle adopte l'ordre du jour présenté par M. Steeg, laissant au gouvernement le soin de poursuivre activement des négociations avec les compagnies de chemins de fer en vue des tarifs actuellement en vigueur et de constituer la commission prévue par les lettres des compagnies annexées aux conventions intéressant le régime douanier du pays.

Le Sénat s'occupe de la loi sur l'enseignement primaire et vote au pied levé les articles 29 à 43, sans tenir compte des amendements et des observations des sénateurs de la droite.

28. — Une réunion d'ouvriers mineurs a lieu à Saint-Etienne. Les citoyens Camélinat et Boyer, députés, y assistent. M. Camélinat fait à sa façon l'historique de la grève de Decazeville. M. Boyer attaque ceux qu'il appelle *les exploiteurs du travail*. Finalement, l'assemblée vote un blâme aux députés bourgeois et à la presse opportuniste.

29. — M. Delattre, député, interpelle le gouvernement sur la catastrophe de Roquebrune. Il s'occupe surtout de la responsabilité civile, laissant de côté la question de culpabilité personnelle, et il demande quelles sont les mesures prises pour éviter à l'État le paiement de dommages résultant de l'accident. Il refait, à cette occasion, l'historique de la catastrophe et accuse la presse et la justice de n'avoir pas fait leur devoir. Pour lui, la cause de cet accident doit être surtout attribuée à l'insuffisance du personnel.

La Chambre est responsable de la répression des imprudences et elle doit tout faire pour prévenir le retour de ces massacres.

M. le ministre des travaux publics lui réplique et s'attache à prouver que l'accident est dû à des causes tout à fait fortuites; après une charge à effet de M. Madier-Montjau contre les richards, l'ordre du jour pur et simple est voté.

30. — Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, adresse la lettre suivante au Président de la République (1).

« Paris, le 30 mars 1886.

« *A Monsieur le Président de la République.*

« Monsieur le Président,

« L'Église de France traverse un temps de pénibles épreuves. Elle se plaint d'être l'objet de toutes les rigueurs de l'État; l'État l'accuse d'avoir provoqué ses rigueurs par son opposition au régime politique que le pays s'est donné. Le conflit devenant tous les jours plus aigu, vous ne serez pas étonné que le plus ancien des évêques de France, celui dans le diocèse duquel est établi le siège du gouvernement, s'adresse à vous comme au chef du pouvoir, et vous fasse entendre, avec ses respectueuses protestations, de justes doléances, qui répondent, je n'en doute pas, au sentiment général des membres de l'épiscopat.

« Comment pourrions-nous laisser s'accréditer, par notre silence, des accusations qui dénaturent entièrement notre attitude et ne peuvent qu'égarer l'opinion? Jusqu'ici le clergé français a fait preuve d'une patience

(1) La société générale de Librairie Catholique vient de publier en brochure la belle lettre du Cardinal de Paris. Prix : 10 centimes; 8 francs le cent, 60 francs le mille.

et d'une modération qu'on peut appeler plus qu'exemplaires. Désireux avant tout de maintenir la paix et d'obéir en cela aux directions si sages du Souverain Pontife, il a subi sans se plaindre bien des injustices. Il n'a élevé la voix que pour défendre les intérêts des âmes, l'enseignement religieux, les nécessités du culte, et il l'a fait avec calme et mesure, ne demandant aux pouvoirs publics que la justice et la bienveillance qui lui avaient été loyalement accordées sous les régimes précédents.

« On lui a reproché de s'être montré favorable, dans les dernières luttes électorales, aux candidats opposés au gouvernement. Si cette accusation est fondée, nous pouvons affirmer que la politique était tout à fait étrangère à la pensée des votants, et qu'ils n'ont eu en vue que les conséquences du scrutin par rapport aux intérêts religieux. Il y avait deux sortes de candidats ; les uns, qui voulaient conserver l'enseignement de la religion, protéger la liberté du culte et favoriser les œuvres chrétiennes; les autres, qui annonçaient ouvertement l'intention de supprimer tout de suite, ou dans un temps plus ou moins rapproché, la foi catholique parmi nous. Qui pourrait faire un crime au prêtre d'avoir donné ses préférences aux premiers? C'était pour lui un devoir de conscience et l'accomplissement de la mission qu'il a reçue de l'Église et, l'on pourrait dire, en un sens, de l'État lui-même.

« Non, le clergé n'a jamais eu, et n'a pas même aujourd'hui un parti pris d'hostilité contre les institutions actuelles. S'il montre de la froideur et des inquiétudes, ces dispositions dont on se plaint ne datent que du jour où les représentants de ce régime ont fait cause commune avec les ennemis de la religion. Si la République acceptait l'obligation, imposée à tous les gouvernements, de respecter les croyances et le culte de l'immense majorité de notre pays, il n'y a rien dans la doctrine de l'Église ni dans ses traditions qui pût motiver chez le prêtre un sentiment de méfiance ou d'opposition. Mais, si ceux qui se sont donné la mission d'implanter cette forme politique en France ont en même temps pris à tâche de blesser toutes les consciences, si chaque année de leur domination a été marquée par de nouveaux coups portés contre quelqu'une des institutions catholiques, comment pourrait-on reprocher, je le répète, aux hommes d'Église de préférer ceux qui les protègent à ceux qui les dépouillent, ceux qui honorent leur ministère à ceux qui le décrient, ceux qui secondent l'influence de la religion sur les âmes à ceux qui font tout pour la détruire.

« Aux esprits prévenus qui s'étonneraient encore de la conduite du clergé, je dirais : Relisez l'histoire des cinq dernières années. En 1880, les ordres religieux sont dispersés par la violence, en vertu de lois contestées, et sans pouvoir obtenir des juges. En même temps, des lois fiscales, dont le poids s'aggrave à chaque budget, viennent accabler les communautés de femmes, sans égard pour les services immenses qu'elles rendent aux pauvres, aux malades, à la jeunesse. En 1882, une loi scolaire efface la religion du programme de l'enseignement public et inflige à la France chrétienne, sous le nom, jusqu'ici inconnu, de neutralité, la flétrissure d'un athéisme officiel. D'année en année, le budget des cultes est diminué. En cinq ans, on lui a ôté 7 millions. Les traitements des évêques sont réduits, ceux des

chanoines menacés, les bourses des séminaires sont rayées des budgets, les cathédrales se voient retirer les allocations nécessaires à la dignité du culte et à l'entretien des édifices; les vicariats sont supprimés par centaines. Partout où les municipalités se font l'instrument des passions antireligieuses, le gouvernement marche à leur suite et tolère ou sanctionne les usurpations les plus illégales. C'est ainsi que les ministres de la religion sont exclus des hôpitaux et des établissements qui dépendent de l'État ou des communes; les funérailles d'un écrivain célèbre, qui avait refusé les prières de l'Église, servent de prétexte à la profanation d'un temple chrétien dédié à la patronne de Paris; les curés enfin, ces humbles serviteurs du peuple dans nos villages, ne sont pas traités avec moins d'injustice. Le modeste traitement, qui représente imparfaitement la dette sacrée de la nation envers l'Église, cesse d'être assuré au prêtre qui remplit fidèlement ses obscurs devoirs. Une dénonciation, le plus souvent inspirée par la haine ou par l'intérêt, suffit pour l'en priver. On lui applique une pénalité exorbitante, qu'aucune loi n'autorise, qu'aucun jugement ne précède.

« Cinq années ont suffi pour accumuler toutes ces violences. L'année présente nous réservait des étonnements non moins douloureux. En attendant la loi qui doit porter le dernier coup au culte catholique par l'abrogation de la dispense du service militaire en faveur du clergé, nous assistons, dans le Parlement, à la discussion d'un projet de loi qui achève d'ôter à l'enseignement public tout caractère chrétien. Au cours de ces débats, nous avons entendu M. le ministre de cultes attaquer, du haut de la tribune, les dogmes essentiels du christianisme.

« Il y a dix ans l'on disait : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », et l'on voilait à dessein, sous l'ambiguïté du mot, une intention qu'on eût craint d'avouer alors. Aujourd'hui, cette précaution est devenue inutile. Ce qu'on attaque directement, c'est le culte de la sainte Vierge, c'est le dogme de la chute originelle. Pour justifier l'interdiction qui doit fermer désormais aux instituteurs congréganistes l'accès des écoles publiques, on déclare que ces instituteurs, *parce qu'ils sont catholiques,* enseigneraient des choses que l'État ne peut laisser dire par les maîtres qu'il entretient.

« En vérité, Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de me demander où nous en sommes. Le Concordat est-il abrogé ou est-il encore en vigueur? On voit bien que M. le ministre des cultes est favorable à la séparation de l'Église et de l'État, mais qu'en même temps il en redoute les conséquences pour les institutions actuelles et veut y préparer l'opinion. C'est sans doute afin de mieux préparer la résiliation de ce contrat qu'il commence par en violer ouvertement et les clauses et l'esprit.

« L'article 17 du Concordat prévoit le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul ne serait pas catholique, et dispose que, dans ce cas, *les droits et prérogatives mentionnés dans l'article* 16 *et la nomination aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention.* Ainsi, dans la pensée des signataires du Concordat, les prérogatives reconnues au chef du gouvernement français étaient subordonnées, à la condition qu'il professerait la foi catholique. Et voici qu'un ministre de ce gouvernement, celui-là même qui exerce sous sa responsabilité les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique! A l'en croire, l'État se doit à lui-

même de ne pas laisser enseigner dans ses écoles les dogmes de notre foi, et l'État cependant continue à nommer les évêques, qui sont les gardiens de cette foi!

« Monsieur le Président, j'en appelle à votre raison ou à votre impartialité. Ai-je fait autre chose, en ce qui précède, que de relever des faits notoires et officiels? Et peut-on contester la conclusion qui s'en dégage et que je formule ainsi : le clergé catholique n'a fait aucune opposition au gouvernement qui régit la France mais le gouvernement, depuis six ans, n'a cessé de poursuivre le clergé, d'affaiblir les institutions chrétiennes et de préparer l'abolition de la religion elle-même.

« Il est certain, Monsieur le Président, que la constitution, en vous déclarant irresponsable, laisse entière votre influence morale. Votre âge, votre grande expérience, votre dévouement ancien à la cause républicaine, la confiance dont l'Assemblée nationale vous a renouvelé le témoignage, tout cela, en grandissant votre autorité, semble vous inviter à intervenir dans la situation difficile qui s'est produite. Vous avez le droit d'avertir ceux qui partagent avec vous la charge du pouvoir, et de leur montrer les conséquences de leur dangereuse politique; ils ne pourraient, sans faire preuve de légèreté et d'imprudence, ne pas céder à vos sages conseils et ne pas avoir égard à vos sérieuses observations.

« Permettez-donc à un vieil évêque, qui a vu dans sa vie changer sept fois le régime politique de son pays, permettez-lui de vous dire une dernière fois ce que lui suggère sa longue expérience.

« En continuant dans la voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup de mal à la religion; elle ne parviendra pas à la tuer. L'Église a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages et elle vit encore dans le cœur de la France. Elle assistera aux funérailles ds ceux qui se flattent de l'anéantir.

« La République n'a reçu ni de Dieu ni de l'histoire aucune promesse d'immortalité. Si votre influence pouvait la ramener au respect des consciences, à une application loyale du Concordat dans son esprit aussi bien que dans sa lettre, vous auriez fait beaucoup pour assurer la paix publique et pour ramener l'union dans les esprits. Si vous échouez dans cette entreprise, ou si vous ne croyez pas pouvoir la tenter, alors ce n'est pas le clergé, ce n'est pas l'Église qu'on pourra accuser de travailler à la ruine de l'établissement politique dont vous avez la garde; vous savez que la révolte n'est pas une arme à notre usage. Le clergé continuera de souffrir patiemment; il priera pour ses ennemis, il demandera à Dieu de les éclairer et de leur inspirer de plus justes sentiments; mais ceux qui auront voulu cette guerre impie s'y détruiront eux-mêmes, et de grandes ruines auront été faites avant que notre bien-aimé pays revoie des jours prospères. Les passions subversives, dont plus d'un indice fait redouter le prochain réveil, créeront des périls autrement graves que les prétendus abus qu'on reproche au clergé. Et Dieu veuille que dans cette affreuse tempête, où les appétits déchaînés ne trouveront plus devant eux aucune barrière morale, on ne voie pas sombrer la fortune et jusqu'à l'indépendance de notre patrie!

« Parvenu à l'extrémité d'une longue carrière, j'ai voulu, avant d'aller

rendre compte à Dieu de mon administration, dégager ma responsabilité à l'égard de pareils malheurs. Mais je ne me résous pas à clore cette lettre sans exprimer l'espoir que la France ne se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa force et sa gloire dans le passé et lui ont assuré le premier rang parmi les nations.

« Je confie ces graves réflexions, Monsieur le Président, à votre sagesse et à votre haute intelligence, et vous prie d'agréer l'hommage de ma respectueuse considération. « † J.-Hipp. cardinal Guibert. »

Le ministre de la marine annonce au Conseil des ministres qu'un mouvement insurrectionnel vient d'éclater au Sénégal. Un marabout, qui prêche la guerre sainte au Bondou, a attaqué, avec plusieurs milliers d'hommes, une compagnie de tirailleurs, détachée de la garnison de Bakel. Un officier et huit hommes ont été tués; trente-deux hommes ont été blessés. La colonne du colonel Frey couvre Bakel et le gouverneur du Sénégal prend les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du bas Sénégal. Le chef du Bosséi-Abé marche contre le marabout du Bondou. Pour pouvoir parer à des éventualités plus graves, un bataillon d'infanterie de marine se tient prêt à partir de Toulon.

La Chambre des députés commence la discussion en deuxième délibération de la loi sur la liberté des funérailles. Mgr Freppel s'attache à critiquer la forme de la loi qu'il croit défectueuse et demande le renvoi des deux premiers articles à la commission; sa demande est rejetée. Le débat principal porte surtout sur un amendement de M. Blatin tendant à ajouter à l'article 3 la faculté d'opter pour l'incinération. Mgr Freppel combat cet amendement. L'incinération constitue un recul dans la voie de la civilisation et un retour au paganisme matérialiste. Au point de vue de la criminalité, la crémation assurerait l'impunité à beaucoup d'assassins. L'amendement de M. Blatin est adopté par 323 voix contre 180. Les autres articles sont adoptés au pas de course et l'ensemble de la loi est voté par 338 voix contre 165.

Le Sénat adopte les articles 62 à 65 du projet sur l'enseignement primaire. Après quelques observations présentées par MM. Batbie, Pâris, Goblet, de Gavardie, il vote l'ensemble de la loi par 173 voix contre 107.

31. — La commission du budget se réunit et reprend la discussion du projet d'emprunt, sans pouvoir s'entendre ni avec le ministre des finances qui n'abandonne rien du projet présenté par le gouvernement, ni sur le type de la rente à émettre, ni sur le choix du rapporteur.

Elle se sépare, de guerre lasse, et renvoie la discussion à un autre jour.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de la Vie de Jésus-Christ, par G. B.-L. — 1 vol. in-12 de 354 pages. Prix : 3 fr. 50. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

Cette histoire se compose du récit combiné des quatre Evangélistes, éclairé et complété par les détails historiques et topographiques qui manquent à ce récit. En la lisant, on lit, arrangé et fondu ensemble, sans répétition de mots ou de scènes, ce qu'ont écrit séparément de Notre-Seigneur les quatre Evangélistes. L'auteur aurait pu faire œuvre personnelle dans la rédaction du texte, mais à la modestie il a joint l'abnégation : il a pris ce texte dans les traductions existantes, avec ce mérite en plus qu'elles étaient approuvées.

Revêtue de toutes ces garanties d'orthodoxie et de toutes les données scientifiques qu'elle présente, **l'Histoire de la Vie de Jésus-Christ**, par M. G. B.-L., est un livre à recommander à toutes les familles et à introduire dans toutes les écoles catholiques, où il pourrait servir de lecture courante.

N'oublions pas de dire qu'il est orné : 1° d'une carte en couleur, représentant la Palestine divisée en douze tribus depuis Josué, et en quatre provinces depuis les Machabées; 2° d'un plan de la ville de Jérusalem; — 3° d'une vue du temple au temps d'Hérode.

Le texte est divisé en dix livres embrassant chacun une période déterminée, et les livres en chapitres de trois à quatre pages au plus : ce qui en coupe la lecture très à propos et permet de la continuer ou de la suspendre suivant le temps dont on dispose, sans en avoir perdu le fil quand on la reprend.

Histoire de Lescure et de ses seigneurs, ancien fief immédiat du Saint-Siège, par M. l'abbé H. Graule, curé de Lescure, en Albigeois. — 1 vol. in-8° de 760 pages. Prix : 6 francs.

M. l'abbé H. Graule, curé de Lescure en Albigeois, vient de faire paraître, à la librairie Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 76, à Paris, une *Histoire de Lescure et de ses seigneurs*, ancien fief immédiat du Saint-Siège. Cet important ouvrage, in-8° de 760 pages et illustré, a été couronné du premier prix par la Société archéologique du midi de la France.

Il se présente au public avec cette haute et puissante récompense, avec deux magnifiques lettres de NN. SS. les Archevêques d'Albi.

Un intérêt puissant s'attache à l'*Histoire de Lescure et de ses seigneurs*, depuis l'an mil jusqu'à aujourd'hui. Lescure, fief immédiat du Saint-Siège,

fut donné au pape Sylvestre II, en 999, par son élève, le roi Robert, qui le tenait de sa femme Constance, fille du comte de Toulouse.

Lescure, pittoresquement assis sur les bords du Tarn, et à deux pas d'Albi, méritait donc d'avoir son historien. Il l'a trouvé dans son curé, qui a su utiliser de riches et rares documents, pour donner une intéressante histoire. L'auteur mène en effet de front et sans confusion, avec un vrai talent, l'histoire de cette petite ville du prieuré et de la famille de Lescure, descendant de Védian, à qui le Saint-Siège avait confié son fief en 1012. Les guerres albigeoises, pendant lesquelles les seigneurs demeurèrent fidèles à Rome, les invasions des Anglais, dramatiseront l'histoire de Lescure, que Rodrigo de Villaudrant occupa pendant trois ans. Le récit complet de l'apparition de la sainte Vierge sur la terre des seigneurs de Lescure, l'institution du pèlerinage à Notre-Dame de la Drèche, les miracles qui s'y sont opérés, sont racontés avec un entraînement qui charme; la confirmation des libertés et leur extension (1212) par le pape Innocent III, montrent qu'à Lescure, comme dans les autres villes méridionales, on trouve le pouvoir municipal établi, dès que les premières lueurs de l'histoire éclairent son origine.

Plusieurs dénombrements de diverses époques, des détails du prix des denrées, des inventaires présentent des indications très recherchées aujourd'hui et précieuses pour l'histoire. C'est la vie d'autrefois, mise habilement sous nos yeux avec les transformations successives des mœurs et des usages de la langue même du pays.

Mais c'est à l'histoire des seigneurs eux-mêmes que se rattache le plus vif intérêt de ce bon livre, qui n'est pas purement local, comme on pourrait le croire. L'histoire de Lescure et de ses seigneurs est liée avec celle d'Albi, des environs et de plusieurs autres départements. Chargés par le Pape de défendre l'église d'Albi, usurpée par Amélius, les seigneurs de Lescure, demeurés fidèles au Saint-Siège luttent héroïquement contre les Anglais; plus tard ne quittent leurs vassaux que pour la guerre et ne les abandonnent pas, comme tant d'autres, pour les charges de la cour. Dans la vie du château, l'auteur présente, sous une forme aimable et attrayante, une foule de péripéties, de tableaux, de portraits, de descriptions, de charmants épisodes qui donnent à la narration la plus grande vie, un incessant intérêt. Cet intérêt s'accroît avec les derniers représentants de la famille de Lescure, surtout avec Louis-Marie de Lescure, le héros de la Vendée en qui s'est éteinte la branche directe.

L'auteur n'abandonne pas l'histoire de Lescure après la mort héroïque de son dernier seigneur. Il la poursuit jusqu'à nos jours et fournit des indications précieuses pour l'histoire de la Révolution dans la province. Nous y avons lu, avec un vif intérêt, une série d'actes de fondations, un tableau synoptique des papes, des rois de France, des évêques d'Albi, des seigneurs, des curés, des chapelains et vicaires de Lescure, un arbre généalogique très complet de la famille de Lescure, des inscriptions tombales. Enfin, pour parfait couronnement, de jolies gravures donnent des vues de l'église Saint-Michel, monument historique de la porte de la ville, encore debout, du château de Lescure en 1595, un plan actuel de Lescure. Le tout est fortement soutenu et défendu par de nombreuses pièces justificatives.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA DOULEUR CHEZ L'HOMME

La douleur est d'une expérience si journalière que personne, pour la reconnaître, n'a besoin d'autre chose que de l'entendre nommer. En y regardant de près, on trouve qu'elle arrive par deux voies bien différentes. Son point de départ est souvent une lésion matérielle de quelque partie du corps vivant; les nerfs de cette région sont violemment ébranlés, et une émotion se fait aussitôt sentir : c'est la première forme de la douleur, douleur proprement animale; on l'appelle communément la douleur physique.

L'autre forme de la douleur part, pour ainsi dire, du pôle opposé. C'est la pensée du mal et non un agent matériel qui en est l'origine. Le mal que nous considérons alors est tout ce qui trouble la tranquillité de nos affections, c'est-à-dire tout ce qui nous prive ou menace de nous priver de quelque objet aimé. La douleur physique peut être ce mal, et les hommes grossiers n'en connaissant presque pas d'autre. De cette considération résulte un malaise intime qui souvent est plus intolérable que la douleur animale : la morsure, d'ailleurs, en est toute différente : c'est la douleur proprement humaine; on l'appelle communément la douleur morale. Ce serait se tromper de croire que les nerfs n'ont point de part à la douleur humaine : rien ne se passe en nous où le corps ne joue un rôle. Seulement l'ébranlement nerveux qui accompagne le sentiment pénible de l'amour contrarié n'a pas de cause extérieure; c'est une action intime qui fait tout. L'on peut admettre que l'émotion produite par cet ébranlement nerveux est une sorte de douleur physique qui accompagne harmoniquement le sentiment pénible engendré par la pensée du mal. C'est tout ce que les deux phénomènes présentent de commun.

La douleur animale, suite organique d'une lésion organique,

est fatale; rien ne la suspend, rien ne l'amoindrit, si l'ébranlement nerveux qui la cause n'est modifié. Mais, comme elle n'est point enracinée dans les opérations de l'âme, il est possible de la supporter, de l'aimer même et de s'y complaire en l'envisageant sous certains aspects avantageux. La douleur humaine, sentiment d'un amour contrarié, suit les progrès de la pensée et de l'amour d'où elle dérive. Pour l'arrêter, il faut suspendre ces actes mêmes; cesser d'aimer ou cesser du moins de penser au mal qui trouble cet amour. La résignation l'adoucit en partie : c'est un acte d'abandon à la sagesse et à la bienveillance d'une puissance supérieure qui permet que nos affections soient froissées. Il ne supprime pas entièrement la douleur, car de même que la foi, il n'est pas entouré d'assez de lumière pour voir, sous le mal qui désole, le bien qui réjouit.

La douleur, quelle qu'en soit la forme, n'est pas un accident dans la vie humaine. Elle a sa place marquée dans l'ordre auquel nous appartenons et qui a comme trois phases subordonnées : la phase animale, la phase intellectuelle et la phase morale. C'est ce que nous nous proposons d'étudier maintenant.

LA DOULEUR CHEZ L'HOMME, DANS SA PHASE ANIMALE

Il ne peut s'agir ici que de la douleur animale, de celle qui naît fatalement d'une lésion organique.

L'homme est infiniment plus qu'un animal, mais il est d'abord et très certainement un animal. En vain en appelle-t-on à la raison, qui entre dans son essence. La raison n'est pas donnée à l'homme dans sa maturité; c'est d'abord un germe informe et inutile, qui a même sur les autres un grand désavantage. Ceux-ci se développent d'eux-mêmes avec le temps et un milieu convenable. La raison abandonnée à elle-même reste éternellement engourdie. Il faut, pour l'éveiller, le contact d'une raison déjà éveillée. Alors ses efforts, surtout s'ils sont secondés, commencent son évolution et lui donnent de progresser sans fin, mais jamais spontanément. Elle réagit sur les instincts de la nature animale, en redresse quelques-uns, en modère quelques autres, devient la règle d'un grand nombre. Mais peut-être n'en supprime-t-elle aucun. Ce n'est pas assez de dire que les premiers élans de tous les instincts dépendent toujours exclusive-

ment de la nature animale, il est bon nombre de ces mouvements inférieurs que la raison peut tout au plus constater, sans les modifier jamais le moins du monde. Ainsi, par exemple, rien ne fait prévoir que la science même supplée jamais aux avertissements de la faim et à la direction, si sûre en général, du sens du goût. Nous *sentons* que nous devons manger et ce que nous pouvons utilement manger ; nous ne le savons pas, le savoir humain est infiniment éloigné de s'étendre jusque-là.

Ce n'est pas tout. Notre science, eût-elle toute la perfection dont elle est capable, ne pourrait remplir le rôle réservé à notre vie animale. Notre esprit est fait de telle sorte que, pour comprendre quoi que ce soit, il doit y faire attention, c'est-à-dire se concentrer sur cet objet et perdre de vue tout le reste. Or, pendant ce temps, les agents extérieurs ne suspendent pas leur activité; nous sommes encore exposés à toutes leurs influences qui peuvent être utiles, mais qui peuvent aussi être nuisibles. Le savant se trouverait sans défense contre de tels ennemis s'il n'y avait en lui comme une sentinelle, toujours alerte, toujours prête à l'avertir, à le mettre soudainement en garde contre le danger; c'est la sensibilité, c'est la vie animale. Les sens sont si bien construits qu'ils réagissent au moindre choc du dehors et donnent aussitôt l'alarme à l'intérieur.

On le voit, la raison est loin de remplacer en nous la vie animale. Celle-ci occupe encore une grande place dans l'homme, qui, tout raisonnable qu'il est par définition, est rigoureusement encore un animal. Que dis-je? La vie intellectuelle repose elle-même sur sa vie animale, comme il est facile de s'en assurer en constatant la part immense des sens dans l'exercice de la pensée. Il suit de là que l'homme est soumis par nature aux conditions générales de l'animalité, c'est-à-dire de la vie sensible. De là, comme conséquence naturelle et ordonnée, la douleur.

En effet, nous avons constaté, dans un précédent article, que la vie animale passe nécessairement par une double série de phénomènes, par des émotions agréables, lorsqu'elle reçoit des influences qui la secondent, par des émotions pénibles, lorsqu'elle reçoit des influences qui la contrarient : le plaisir et la douleur sont la double forme de son développement dans le milieu où elle est nécessairement placée. Donc, par cela seul qu'il est animal, l'homme est naturellement exposé à la douleur, comme il est disposé au plaisir. Vouloir le soustraire à cette condition, c'est vouloir le soustraire à sa condition

d'homme, puisqu'il ne serait pas homme s'il n'était animal, c'est vouloir l'anéantir.

Nous n'entreprendrons pas de démontrer l'utilité de la douleur dans les limites de la vie animale. Ce travail nous entraînerait trop loin. Qu'il suffise de rappeler de quel grand avantage il est pour nous que tous les phénomènes nuisibles à notre corps soient péniblement sentis. Que deviendrions-nous si les blessures, les brûlures, les coups, l'inanition, la maladie, déterminaient en nous des émotions agréables; ou, si nous laissant indifférents, ces accidents avaient besoin de la réflexion pour être constatés? J'avoue que l'utilité de la douleur n'est pas toujours aussi manifeste; mais alors même elle est une conséquence de notre nature et de ses conditions d'existence, et, pour nous, être exposé à souffrir revient rigoureusement à être existant : *To be or not to be.*

LA DOULEUR CHEZ L'HOMME AU POINT DE VUE DE SA VIE INTELLECTUELLE

La douleur, même physique, est un des moyens principaux que Dieu a préparés pour le perfectionnement intellectuel de l'homme. La remarque est de Lactance. C'est ainsi qu'il répondait à l'argument d'Epicure. Bayle et, après lui, tous les incrédules lettrés ont répété que cette réponse est *pitoyable*. Nous allons voir que ce qu'il y a de pitoyable en tout ceci, c'est la pénétration de ces esprits forts. Voici d'abord les paroles de Lactance.

« La main qui ménage à l'homme le bien en tant de manières pour qu'il en jouisse, lui ménage aussi le mal pour qu'il apprenne à l'éviter. Car, s'il n'y a plus de mal, plus de danger, rien qui puisse nuire, l'intelligence (*sapientia*) n'a plus où s'exercer, elle n'a plus de raison d'être en l'homme. S'il ne se trouve jamais en présence que du bien, à quoi bon la pensée, le jugement, la sagesse, la raison? Ne lui suffira-t-il pas d'étendre la main pour recevoir immédiatement de la nature ce qui lui convient le mieux? C'est exactement comme si l'on dressait devant des enfants une table couverte de mets choisis pour eux. Les petits convives se jetteront où l'impétuosité, la faim ou le hasard même les poussera; peu importe, tout ce qu'ils prendront sera également utile à leur vie et à leur santé. Qu'ils restent toujours enfants, qu'ils gardent toujours l'ignorance de leur âge, quel mal en recevront-ils? Mais, si au milieu des aliments servis, il y en a d'amers, d'inutiles, d'empoisonnés, l'impuissance de

discerner entre ce qui est bon et ce qui est mauvais exposera les enfants à des erreurs fâcheuses. Pour rejeter celui-ci et choisir celui-là, il faudra qu'ils possèdent la *sagesse*. » Et un peu plus loin : « Dieu ne supprime pas le mal, parce que, avec le mal, il nous donne la sagesse, et que la sagesse apporte plus de bien, plus de charmes, que les maux n'apportent de peines. En effet, c'est par la sagesse que nous connaissons Dieu lui-même et que cette connaissance nous conduit à l'immortalité, au souverain bien. » (*De ira Dei*, c. XIII.)

Bayle cite quelques-unes de ces paroles, puis il ajoute d'un ton hypocrite : « Elle (cette réponse) est non seulement faible, mais pleine d'erreurs et peut-être d'hérésies. Elle suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'aurait pu nous communiquer ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. » Et il appuie son dire par l'exemple d'Adam et celui des bons anges. Bayle avait un esprit délié, mais la fureur de critiquer l'empêchait ordinairement de voir juste, parce qu'elle l'empêchait de regarder avec la certitude de l'impartialité. Il n'y a rien de mauvais pour l'esprit comme de s'attacher à trouver les autres en faute. Avec un peu plus de calme et de réflexion, le trop célèbre critique se serait épargné un jugement qui le déshonore lui-même. Rien n'est plus sage, rien n'est plus sûr que le raisonnement de Lactance ; seulement, il faut se donner la peine de le comprendre.

Nous l'avons dit, l'intelligence n'est pas donnée à l'homme dans son plein développement. Elle est d'abord en germe, sans pouvoir s'épanouir spontanément. Nous avons dit aussi que la sensibilité, qui la supplée dans l'animal en tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'individu ou de l'espèce, a son rôle même dans l'homme, mais un rôle incomplet et très insuffisant. Nous ajoutons ici qu'elle est absolument nécessaire là où elle est insuffisante ; car elle est la condition même de l'évolution de l'intelligence qui doit la suppléer : elle est cette condition sous la forme du plaisir et surtout de la douleur.

Le plaisir et la douleur actuellement sentis déterminent dans l'être sensible des mouvements actuels qui assurent l'efficacité salutaire d'un bien présent, ou qui éloignent un danger pareillement actuel. Le désir d'un bien futur et surtout la crainte d'un mal à venir poussent l'intelligence à s'ingénier pour trouver les moyens de se procurer l'un et de détourner sûrement l'autre. De là, des efforts qui ont pour

effet, non seulement d'assurer le bien, mais encore, ce qui est bien préférable, de donner à l'intelligence un épanouissement merveilleux.

Si l'on considère seulement trois grandes indigences de l'homme, le besoin de se nourrir, le besoin de se vêtir et le besoin de se loger, on est surpris de la somme des connaissances qui ont là leur point de départ. Et ce n'est point par accident que l'homme se trouve ainsi dépourvu : c'est une disposition de la nature. Tous les autres animaux se procurent sans peine leurs aliments : une main invisible sème et moissonne pour eux; leurs vêtements leur sont donnés tout faits et parfaits; le logis ne leur est pas nécessaire. L'homme seul se trouve livré par la nature à l'indigence; le travail et le travail intelligent lui est imposé sous peine de mort. Mais, en même temps, ce travail intelligent est en soi un bien qui l'emporte infiniment sur les faveurs de la nature au pur animal.

En effet, supposez que l'homme en naissant soit non seulement aussi richement pourvu que l'animal, mais que la nature l'entoure de tout ce qu'il peut désirer. Il est dans l'*île des plaisirs*, inventée par Fénelon pour l'amusement du duc de Bourgogne. Rien de ce qui flatte le palais n'y manque, on n'a qu'à se baisser pour en jouir : la terre en est couverte comme de neige en hiver. Tout est exquis, tout est sain; toujours de l'appétit, jamais de satiété. La température est si douce qu'on n'a besoin d'autres habits que ceux que demande la pudeur, et l'air est si pur et si salubre, qu'on est à l'abri de toute maladie, de tout malaise. Évidemment, dans ce séjour enchanteur, il n'y a ni cuisiniers, ni bouchers, ni bergers, ni boulangers, ni meuniers, ni laboureurs, ni pêcheurs, ni vignerons, ni brasseurs. Il est non moins évident que les connaissances que supposent ces professions en sont pareillement absentes. Or quelles sont ces connaissances?

Bornons-nous à un seul métier, nous serons surpris de tout ce qu'il exige de l'intelligence. Pétrir du pain, par exemple, et le faire cuire, semble peu de chose. Mais il a fallu demander de la farine au meunier, qui a dû, lui, demander du blé au laboureur. Le laboureur a dû labourer son champ, le fumer, l'ensemencer à propos, s'assurer des conditions de la culture, conditions de la terre, de la température, des saisons, des lois générales de la végétation; il a dû apprendre à domestiquer des animaux, à les élever, à les nourrir, à les dresser au labourage. Il a dû s'adresser au charron et au forgeron pour avoir une charrue; et que ne faut-il

pas pour fabriquer le plus simple instrument de abourage? L'art de travailler le bois, qui suppose qu'on en connaît les qualités, demande des instruments appropriés, et le moindre outil suppose les nombreuses industries qui s'exercent autour d'un morceau de fer ou d'acier travaillé, depuis celle du mineur jusqu'à celle du coutelier. Quel progrès n'a-t-il pas fallu accomplir pour savoir qu'une certaine pierre soumise à un feu violent donne du fer, que ce fer mêlé à du carbonne devient de l'acier, que l'acier a une résistance, une ductilité, une élasticité, une dureté, toutes les propriétés enfin qui le rendent si éminemment utile? Arrêtons-nous, nous n'en finirions pas et nous n'en sommes qu'à considérer les connaissances rendues nécessaires, provoquées par une seule bouchée de pain, c'est-à-dire par la douleur de la faim que cette bouchée est destinée à prévenir ou à guérir.

Mais étendons un peu notre horizon. Les merveilles de l'industrie, ces merveilles dont notre siècle est si justement fier, quel en est le mobile et quel en est l'objet? Celui qui les invente se propose, quoi? de se faire un nom? de faire progresser la science? il se propose avant tout de faire sa fortune, de la commencer ou de l'améliorer, c'est-à-dire d'avoir abondamment de quoi se nourrir, se vêtir et se loger; voilà son mobile. Et, pour obtenir ce résultat, il offre aux autres un moyen nouveau d'acquérir plus facilement quelqu'une de ces choses précieuses qui servent plus ou moins immédiatement à se nourrir, à se vêtir et à se loger; voilà son objet. Les arts manuels, le commerce, la navigation, l'exploitation des chemins de fer, les correspondances qui sillonnent notre globe en tout sens, ce monde d'entrepreneurs, d'ouvriers, d'employés, qui travaillent, s'agitent, mettent en jeu les quatre éléments, les armées elles-mêmes, l'administration de la justice, la machine sociale tout entière, ce mouvement immense qui semble constituer le fond même de la civilisation, tout cela naît du cri des besoins matériels et a pour raison principale de les satisfaire. A la place du besoin, mettez l'abondance; à la place de la douleur intermittente, mettez le plaisir continu, toute cette vie s'arrête; le silence, l'apathie, l'engourdissement s'emparent de l'humanité; l'intelligence, qui n'est plus aiguillonnée par le besoin, s'amollit dans la jouissance, elle reste semblable à celle du bivalve dont toute l'activité s'épuise à s'ouvrir au sein du flot qui le lave, le rafraîchit, le caresse et lui porte sa nourriture jusque dans la bouche.

Il ne faut pas se faire illusion. Le savoir n'a pas de soi tellement d'attraits qu'il puisse directement mettre en jeu l'intelligence sans le stimulant du besoin. Il n'est vraiment goûté que lorsqu'on le possède. Les besoins physiques troublent le système nerveux et réveillent spontanément le désir de ce qui peut les satisfaire. Rien de semblable pour la science, son absence n'a rien de pénible pour la sensibilité; l'aimer, c'est déjà la posséder. Mais on n'arrive pas à la posséder sans beaucoup de peine; qui voudra prendre cette peine, si l'on n'a besoin de rien. Du reste, la réplétion de tous les besoins physiques est une jouissance perpétuelle qui empêche de penser à autre chose et de souhaiter rien de plus. On peut se demander même si l'intelligence de l'être ainsi favorisé par le plaisir sera suffisamment aiguisée pour permettre de bien goûter ces grosses jouissances; car il est d'expérience que le plaisir émousse les sens et que la douleur les affine.

Sans doute, il est des sciences dont l'objet est au-dessus des misérables nécessités de la vie matérielle, ce sont les sciences spéculatives, à côté desquelles on peut ranger les beaux-arts. Elles s'adressent à l'esprit et ont pour raison la satisfaction de ses inclinations supérieures. Cependant, il faut bien le dire, il est rare qu'on les cultive avec le désintéressement qu'elles semblent comporter. Généralement, c'est moins l'amour du vrai et du beau qui les fait pratiquer que le cri plus ou moins proche de la faim. La maxime qu'on prête aux philosophes, *prius est vivere quam philosophari*, est la maxime à peu près universelle. De telle sorte que c'est d'abord le besoin de manger, de se vêtir et de se loger, qui pousse l'humanité à la culture de ce qu'il y a de plus exquis et de plus élevé.

Mais Dieu ne pouvait-il pas donner à l'homme, avec la satisfaction de tous ses besoins matériels, la satisfaction de ses besoins supérieurs, la science et les autres qualités de l'esprit? A cette question, il n'y a qu'une réponse. La nature de l'homme est une nature évolutive, qu'on nous permette cette expression; elle n'est originairement parfaite en rien, sa vie consiste à se développer et à conquérir pas à pas sa perfection : lui n'est d'abord qu'un végétal, qu'un animal et qu'un homme commencés. Une nature qui sortirait parfaite des mains du Créateur, ne serait pas la nature humaine, et par conséquent n'a rien à voir dans la question présente. L'homme doit naître ignorant et indigent; car il est destiné à se perfectionner lui-même. L'ignorance et l'indigence sont dans le plan même de

l'humanité à son origine, et tout à fait dans l'ordre. Ce qui n'est pas dans l'ordre, c'est que l'homme reste indigent et ignorant : la douleur lui a été donnée pour le forcer à sortir de cet état initial, et la douleur est dans l'ordre.

On oppose l'exemple d'Adam : l'exception est on ne peut plus mal choisie. Sans entrer dans la question de la grâce ou les principes de la pure philosophie, ce que les philosophes soupçonnent peu, n'ont rien à voir, il faut remarquer que le premier homme ne pouvait, à aucun titre, se trouver dans les conditions communes. Créé dans la maturité de l'homme parfait, il a dû avoir ce qui appartient à cette maturité, la parole, une certaine science, une intelligence toute faite. D'autre part, son isolement sur la terre ne lui permettant pas de se pourvoir par lui-même de ce qui était indispensable à son existence, il a dû trouver réuni autour de lui, par un effet de la providence de son Créateur, tout ce qu'il pouvait raisonnablement désirer. La douleur, encore inutile, restait endormie dans ses membres. Son séjour, comparé à celui qu'il habita plus tard et qui était destiné à toute sa postérité, fut justement appelé *paradis de délices*. Mais, en laissant toujours de côté le point de vue surnaturel, il n'est pas douteux que cette condition devait cesser et que l'homme perfectible devait naître imparfait et par conséquent sujet à la souffrance. A vrai dire, l'humanité ne commence qu'avec le premier enfant d'Adam.

Nous ne nions pas, du reste, que Dieu ne puisse accorder, à tel ou tel homme en particulier, comme un privilège, l'immunité de la souffrance et la perfection native de ses facultés. Mais ceci serait une dérogation à l'ordre de la nature humaine, un vrai miracle. Or le miracle, personne ne peut en douter, est rigoureusement une exception. En faire la règle, le mettre à la place de l'ordre propre de la nature, c'est supposer en Dieu la contradiction, c'est supposer qu'il ordonne le oui et le non à la fois; c'est une absurdité. Nous reviendrons souvent à cet argument, qui est fondamental. Dieu veut la nature et son évolution; donc il ne peut vouloir, sinon par exception, ce qui contredit la nature ou son évolution. Donc il ne peut vouloir que le genre humain n'arrive point, par progrès, à la perfection de sa raison et que la douleur ne soit le stimulant propre de ce progrès.

Lactance n'a donc pas été si mal inspiré, lorsqu'il a soutenu que la douleur a été donnée à l'homme, non comme la sève de sa

sagesse et de son intelligence, mais comme un excitant sans lequel cette sève resterait inutile et en germe. Son critique, qui a la réputation d'être si fin, s'est montré, à son égard, singulièrement obtus.

LA DOULEUR DE L'HOMME DANS SA PHASE MORALE

La douleur, sous sa forme la plus générale, c'est l'amour contrarié. Il y a donc autant de sortes de douleurs qu'il y a de sortes d'objets sur lesquels se portent nos affections. Mais on peut faire rentrer toutes nos affections dans deux grandes catégories, suivant qu'elles sont légitimes ou qu'elles ne le sont pas.

Or, il semble de toute justice que nos affections illégitimes soient contrariées, qu'elles rencontrent la souffrance au lieu de la satisfaction. Ce n'est pas ce qui a toujours lieu; le triomphe du mal, c'est-à-dire la satisfaction éclatante des désirs illégitimes, est un thème de déclamations usé à force de servir, tant la conscience publique a l'habitude d'en être douloureusement affectée. Mais cet état de choses renverse le problème : il ne s'agit plus de savoir pourquoi, sous un Dieu bon, l'innocent est malheureux; il s'agit d'expliquer pourquoi, sous un Dieu juste, le méchant est heureux. La question rentre dans le mal moral, dont il sera parlé ailleurs. Ici, nous nous occupons de la souffrance et non des satisfactions imméritées ou non.

Il reste acquis à la droite raison que la peine s'attache justement aux affections désordonnées : il est juste qu'en se portant à des joies coupables, nos affections rencontrent, sur leur chemin, des obstacles, c'est-à-dire la souffrance. L'obstacle aux affections légitimes, telle est la forme de la souffrance que nous avons maintenant à examiner.

A ce point de vue le champ de la douleur est encore bien vaste. La difficulté qui en résulte est très sérieuse; car ce qui est légitime est dans l'ordre, et ce qui est dans l'ordre est voulu de Dieu. Comment donc Dieu peut-il vouloir que ce qu'il veut ne soit pas, c'est-à-dire vouloir et ne vouloir pas à la fois une même chose.

Il y a dans l'homme ce que Dieu y a fait; il y a aussi ce que l'homme y a fait ou peut y faire; il y a sa nature, œuvre de Dieu; il y a son état moral, œuvre de l'homme; car, il faut le répéter sans cesse, l'homme a le privilège et le devoir de s'achever, comme il a la liberté de se désordonner. De là deux aspects de la volonté

de Dieu par rapport à l'homme, par rapport à sa nature et par rapport à son état moral. Les affections de l'homme conformes à sa nature sont, par là même, légitimes et voulues de Dieu; mais l'état moral de l'homme en modifie l'influence, et Dieu, toujours bon et juste, ne peut plus les vouloir que suivant le degré de justice et de bonté qu'elles ont par rapport à cet état moral.

On connaît la parole de saint Augustin au sujet du mal qui fait souffrir. Le mal, dit-il, châtie ou il éprouve : il châtie le méchant, il éprouve le bon. Dans les deux cas, il est un effet de la sagesse, de la justice et de la bonté du Souverain des hommes. Rendons-nous compte de cette belle pensée (1).

Vivre, c'est agir; la vie morale de l'homme, c'est la succession de ses actions dans l'ordre de la justice. Son état moral, c'est la disposition habituelle de ses facultés, de son esprit, de son cœur, de sa volonté par rapport au bien moral, c'est-à-dire à la justice ou à la vertu. Il est, d'ailleurs, très facile de définir le bien moral; c'est Dieu connu et aimé directement ou à travers les créatures. Le complément et le terme de cette connaissance et de cet amour, c'est Dieu possédé et comblant ainsi tous les désirs et toutes les aspirations du cœur humain. L'homme est bon par l'habitude de la connaissance et de l'amour de Dieu; il est mauvais par l'habitude de la disposition opposée, c'est-à-dire lorsque son cœur et son esprit sont habituellement détournés de Dieu. Cette habitude de direction est l'état moral de l'homme. Nous n'avons pas à établir ici que la loi propre de l'homme est l'amour de Dieu; c'est une vérité que nous admettons comme déjà démontrée. Il en découle comme conséquence inévitable : que l'ordre exige rigoureusement que le méchant soit soumis à la souffrance, qu'il soit châtié par le mal. Nous devons insister sur ce point.

L'homme est fait pour suivre sa loi propre, pour arriver à sa fin. Tout ce qu'il a reçu, tout ce qu'il a, est moyen par rapport à cette fin. Or qu'arrive-t-il lorsqu'il se détourne de sa voie, lorsqu'il devient méchant? Ce qu'il a reçu, ce qu'il possède n'a plus de raison d'être. Il ne peut donc plus continuer à en jouir sans désordre; il faut qu'il en soit dépouillé; si son cœur s'y est attaché,

(1) Tertullien a dit : « Quæ quidem mala illis mala sunt quibus rependuntur, cæterum suo nomine bona qua juste et bonorum defensoria et delictorum inimica, atque in hoc ordine Deo digna. » (Lib. II, *adv. Marcion.*, c. XIV.)

il faut qu'il souffre : ainsi le demande l'ordre même. Le méchant n'a plus de droit sinon à la peine, et, s'il se plaint, sa plainte est déraisonnable et injuste. En un sens, le méchant n'a plus d'affection légitime, car il a perdu le droit de porter son cœur sur aucune créature, tant qu'il ne le retournera pas vers Dieu.

Un prince se propose de bâtir un palais. Il choisit un de ses sujets, lui donne des maîtres pour lui enseigner l'architecture; puis, quand cet homme de son choix est devenu assez habile, il fait mettre à sa disposition tout ce qui est nécessaire à la construction du palais, les pierres, les marbres, les bois, les autres matériaux, des machines, des ouvriers, enfin de l'argent pour couvrir toutes les dépenses. Un temps est assigné à cet ouvrage. Le temps se passe et le palais n'est pas construit. L'architecte a préféré se livrer aux plaisirs de la table et du jeu, employant même à ses débauches l'argent du roi. Aura-t-il lieu d'être surpris et surtout de se plaindre, si le prince, informé de ses déportements, ordonne qu'on lui enlève les matériaux destinés au palais et l'argent qui lui reste? Serait-il bien venu de dire qu'on lui fait tort en le traitant de la sorte; qu'on ne devrait pas lui faire cette peine? *Mutato nomine, de te fabula narratur.*

On nous opposera peut-être la maxime de l'école : *Qui nimis probat, nihil probat.* L'ordre, d'après nous, demande que le méchant soit privé de tous les biens secondaires, parce que ses biens sont des moyens et que le méchant refuse de leur donner leur distinction naturelle. Or, de fait, Dieu ne prive pas les méchants de tous ces biens; il leur en conserve une bonne part. Pour violer la loi, on n'en continue pas moins à vivre, à goûter encore de bons moments; c'est un thème rabattu que la condition du méchant a souvent de quoi faire envie au juste. Mais Dieu ne peut manquer à l'ordre. S'il permet que le méchant ait quelque bonheur, c'est que tout malheur ne lui est pas dû.

L'objection confond le fait avec le droit. Tout homme qui se met en dehors de sa fin, mérite de perdre tout ce qu'il a reçu en vue de cette fin : voilà le droit. Le fait, c'est l'application du droit, la soustraction effective des moyens devenus inutiles. Si cette soustraction a lieu, l'ordre est satisfait. Mais il n'est pas violé si, pour des raisons dignes de la sagesse divine, l'effet de la justice est momentanément suspendu. Le méchant n'a pas de raison de se plaindre de ce qui lui est ôté; mais il n'est pas mieux fondé à se prévaloir de ce qui lui est conservé.

Dieu, en effet, par une disposition de sa miséricorde, veut que le coupable puisse rentrer dans le droit chemin tant que dure la vie présente. Il faut donc qu'il ne le frappe pas comme il le mérite, qu'il lui permette de jouir au moins d'une part des biens secondaires, qui reprennent ainsi leur qualité de moyens. De plus, outre sa fin personnelle, l'homme a une fin sociale, qu'il remplit même lorsqu'il cesse d'être honnête. On comprendra bien cette destination d'ordre inférieur, si l'on fait attention à ce qui se passe chez plusieurs animaux. L'abeille maçonne, par exemple, bâtit un logis et y amasse des provisions pour sa propre postérité. L'abeille commune et la fourmi se livrent à des travaux analogues, non pour elles et pour leurs petits, mais pour les nouvelles générations de leurs républiques. De même, dans l'espèce humaine, les travaux de l'individu ont presque toujours, à l'insu de l'individu, un caractère et des résultats sociaux. Chacun se propose son plaisir ou son intérêt personnel, ou tout au plus le plaisir et l'intérêt de ses proches et de ses amis; mais il n'en est pas moins indubitable que la société entière recueille plus ou moins pleinement, plus ou moins directement les fruits du travail de tous. Pour subsister, la société a besoin d'un capital, comme disent les économistes, d'un capital extrêmement complexe, auquel tout membre valide fournit son apport, Sans ce capital, les générations nouvelles ne pourraient se former : c'est en profitant de l'héritage commun que les individus mettent en œuvre leurs ressources personnelles pour leur propre avantage et pour l'avantage social. Si les coupables étaient livrés aux suites de leurs fautes dès qu'ils les ont commises, la société serait profondément troublée et l'avenir de l'humanité serait compromis. Laissés aux conditions ordinaires de la vie animale, les méchants travaillent pour l'espèce, mais ils travaillent comme les causes aveugles de la nature, comme la pluie, les orages, les vents, les animaux, sans avoir conscience du rôle qu'ils remplissent. Ils n'ont en vue que ce qu'ils appellent leur bien propre et qui est le bien de leur nature animale. Ils se préoccupent, en effet, d'avoir de quoi manger, de quoi s'habiller, de quoi se loger, de quoi faire quelque figure dans leur petit monde, et c'est de tout cela que la Providence, au moyen de ses lois générales, tire les conditions de l'existence de la société. Voilà pourquoi, dignes de perdre tous les biens, ils jouissent encore de plusieurs.

Quant au juste qui est dans l'état normal de l'humanité, pour

expliquer ses souffrances, reprenons les choses d'un peu plus haut. Il faut distinguer comme deux périodes dans l'existence de l'homme, au moins logiquement; il y a la période de formation de ses puissances, il y a la période de leur exercice final, c'est-à-dire en vue de leur destination, raison même de leur être. L'homme nous l'avons dit, et chacun le voit, ne sort pas tout achevé des mains du Créateur; il est obligé de travailler lui-même à l'évolution de ses facultés qu'il a reçues seulement en germe. Or, à cet effet, il lui a été donné d'user régulièrement des choses sensibles. C'est en regardant, en écoutant, en touchant que nous fournissons à notre imagination, à notre mémoire, à notre jugement, les moyens de s'étendre, de prendre les proportions que réclame notre nature; c'est en agissant sur les choses qui nous entourent que nous devenons aptes à vouloir à propos, que nos facultés actives apprennent à s'exercer avec sûreté et efficacité. Mais, d'autre part, cet exercice d'une importance majeure repose sur le développement *végétal* du sujet, qu'on nous permette cette expression; et ce développement inférieur, moins essentiel, comporte avant tout le manger, le boire et le dormir, autre manière d'user des créatures sensibles. Nous sommes donc en perpétuel et nécessaire rapport avec le monde des sens. Mais qu'est-ce qui assure la perpétuité de ce commerce nécessaire? Disons-le en un seul mot, c'est le plaisir sensible. L'union de nos facultés sensibles avec leurs objets naturels est accompagnée d'un sentiment agréable qui n'a rien d'accidentel, qui est dans l'ordre, dans le plan de l'ordonnateur souverain. C'est ce sentiment qui nous sollicite doucement, invinciblement à travailler sans cesse à notre achèvement physique. C'est un appât préparé par la nature, non pour notre dommage, mais pour nous porter, à notre insu, à un bien supérieur.

Cependant, ne nous y trompons pas, si le plaisir est excellent à sa place, il n'est pas bon au delà. Il attire, et cela est bon; mais il arrête, et cela est mauvais. S'il était le terme dernier de l'homme, comme il l'est de l'animal, rien ne serait mieux que de s'y complaire sans souci d'autre chose; mais ce n'est qu'un secours préparé sur la voie du bien suprême, pour aider à la parcourir. Son grand défaut, et ce défaut lui est essentiel, c'est d'être une jouissance, c'est-à-dire un état où l'activité interrompt son mouvement pour savourer la douceur de cet état. Absent, il stimule l'activité; présent, il l'engourdit. On dit que le plaisir amollit, rien de plus vrai :

il détend tous les ressorts de l'énergie. Il n'est pas de facultés dont il ne brise la vigueur ; il émousse l'intelligence, il endort la mémoire, il confisque à son profit ce sans-quoi les autres facultés ne peuvent rien, il absorbe l'attention ; il ne permet pas de penser à autre chose que lui, de vouloir autre chose que lui. Il offusque le jugement, enchante la raison, au point qu'il se fait prendre pour le bonheur, que la plupart des hommes sacrifieraient tout pour le posséder toujours, et que presque tous regardent comme le comble du malheur d'en être privé.

Le plaisir est donc un immense danger pour l'homme, et la Providence serait en défaut, si elle n'avait soin d'en arrêter l'influence au point où elle commence à devenir funeste. Mais le plaisir goûté ne s'éloigne pas sans produire quelque souffrance ; car le plaisir goûté est un sentiment auquel on s'attache et un bien de cette sorte ne se brise pas sans douleur. Nous l'avons dit, la souffrance est une affection contrariée. Le plaisir naturel appelle donc nécessairement la souffrance dans le plan divin, et cette souffrance est un grand bien : elle est un des agents les plus efficaces de la formation morale de l'homme, le détachant de la bassesse du bien animal pour le pousser à la possession de son propre bien.

Ce qu'on appelle les épreuves de la vie, et qui fait souvent saigner le cœur avec tant d'abondance, n'a pas d'autre raison d'être. Ce sont les leçons parlantes qui nous apprennent le néant des plaisirs sensibles et nous obligent de lever les yeux vers nos destinées éternelles ; vers le bonheur pur, solide et sublime qui est le nôtre. Qu'on ne dise pas qu'il suffisait à notre raison de recevoir des leçons spéculatives sur ce grave sujet. Nous sommes tellement faits que nous ne comprenons bien que ce qui nous est enseigné par l'expérience ; il faut, pour ainsi dire, que les enseignements nous soient enfoncés dans le cerveau par les coups de la réalité tangible. Ce qui entre par nos oreilles nous amuse au lieu de nous instruire efficacement. Les grandes calamités, les guerres, les famines, les pertes, les inondations servent pareillement à nous détacher des misérables biens de la vie présente en nous pénétrant, par des arguments absolument irréfragables, de la vanité de tout ce que notre nature animale recherche avec tant d'ardeur.

Les épreuves de la vie sont encore d'une merveilleuse efficacité pour purifier et exalter en nous la vertu. Lorsqu'une fois on s'est adonné au bien, les difficultés que fait naître la souffrance devien-

nent l'aliment même du zèle. La volonté s'enflamme à la vue des obstacles et ses résolutions généreuses en ont d'autant plus de prix. Qu'est-ce qu'une vertu qui ne coûte rien? Mais, aussi, combien n'est pas éminente une vertu qui coûte ce qu'on a de plus cher, la vie peut-être? Comparez un homme dont l'honnêteté est entourée d'honneurs et des douceurs de l'existence avec le martyr qui défend sa foi au milieu des bêtes de l'amphithéâtre et des mépris d'une foule ameutée, et dites de quel côté se trouve la véritable vertu, la véritable grandeur morale. Le mal physique est donc une cause puissante de bien moral, et c'est le bien moral qui l'explique, parce qu'il l'exige.

D'autre part, la vertu, comme le dit saint Augustin, c'est l'ordre dans l'amour, *ordo amoris*. Elle est, par conséquent, l'amour de Dieu habituellement au fond de nos actions. Or, un tel amour s'affine et se purifie par la souffrance comme l'or dans le creuset. Quand tout nous sourit, notre cœur se dilate de lui-même, et, si nous l'empêchons de se répandre, effort difficile, sur ce qui nous flatte, il nous semble qu'il se porte à Dieu d'un mouvement aisé et joyeux; et cependant il arrive souvent que ce n'est là qu'un épanouissement d'amour-propre satisfait. L'amour de Dieu vrai et de bon aloi est pur d'égoïsme. Or la souffrance est l'antitode souverain de ce poison. Il est impossible de se rechercher soi-même quand on aime en sacrifiant ses goûts et ses inclinations les plus impérieuses. Rien n'est pur et généreux comme la fidélité de Job dans son amour pour Dieu au milieu des épreuves les plus épouvantables. La souffrance a donc une puissante raison d'être dans le plan divin. Personne ne s'élève à l'héroïsme du bien qu'à travers la souffrance. Voilà pourquoi il a été dit : « Bienheureux ceux qui souffrent. » La vertu et le bonheur éternel, son épanouissement, ne sont que pour eux.

La souffrance a une autre vertu encore, vertu mystérieuse et pourtant certaine, reconnue par le génie de toutes les religions et de toutes les nations : la souffrance *expie* le mal moral.

Nous ne le savons que trop, il n'y a pas d'homme qui, à certains moments de son existence, ne prenne place, d'une manière plus ou moins complète et pour un temps plus ou moins long, dans la catégorie des méchants. Si, pour être appelé *justement* juste, il faut mener une vie absolument immaculée, il n'y a pas de juste sur la terre. Il n'y a personne qui ne fasse ou qui n'ait fait le mal, per-

sonne qui n'ait aimé ou qui n'aime encore le péché. Le genre humain est donc coupable. Or cette condition appelle sur lui la souffrance comme élément indispensable et actif de la restauration de l'ordre violé par lui. Deux considérations nous aideront à comprendre cette nécessité.

D'abord l'étude du cœur et de la volonté de l'homme nous révèle une chose que l'on ne remarque pas assez. Même dans nos actes libres, nous nous déterminons en vertu de ce que nous voulons déjà. L'avare, par exemple, pour ne parler que du mal, l'avare se détermine à s'approprier, par des moyens illicites, le bien de Pierre ou de Jacques, en vertu de sa résolution habituelle de s'enrichir à tout prix; et l'acte par lequel il s'empare du bien de Pierre ou de Jacques produit, dans sa volonté, une manière d'être qui, si elle n'est corrigée, influera sur ses actes subséquents. La perversion croît avec le nombre des actes qui pervertissent, et la forme de la perversion se confirme par les mêmes moyens. Voilà pourquoi le mal continué devient hideux dans le vieillard, comme nous en avons eu de nos jours, hélas! tant d'exemples effrayants.

Mais si nous supposons qu'avec la satisfaction qu'il prétend obtenir, le coupable rencontre plus ou moins immédiatement un mal physique, la douleur, il est évident que le sentiment de ce mal réagira plus ou moins sur sa volonté. Il apprendra, bon gré mal gré, qu'il y a des épines cuisantes sous le plaisir qu'il recherche en dépit de son devoir. « Ah! si j'avais su! » dira-t-il, et, en parlant de la sorte, il fera quelque effort pour redresser sa volonté faussée par sa résolution désordonnée.

Le mal physique n'apparaît pas toujours comme une conséquence du dérèglement de la liberté humaine. Il n'est souvent efficace pour corriger la volonté que grâce à des considérations générales qui s'élèvent jusqu'à la Providence. Il faut savoir reconnaître la main du Maître des hommes, qui châtie leurs désordres volontaires. Nos esprits forts se moquent beaucoup de cette croyance. Les insensés! ils devraient au moins comprendre qu'elle est une grande force moralisatrice, et que le refus de voir la main de Dieu dans les événements de ce monde a pour effet d'endormir les multitudes, d'y développer des appétits féroces, qui pourront fort bien un beau jour les dévorer.

Tous ne sont pas indociles à ce point. Il en est même parmi les plus coupables qui, insolents dans la prospérité, s'assouplissent

dans le malheur, reconnaissent et finissent par bénir la main qui les frappe pour les ramener à l'honneur du bien, c'est-à-dire à Dieu. L'histoire est pleine de ces *conversions* de cœur préparées par l'adversité. L'une des plus remarquables est celle d'Isnard, le farouche Girondin. Condamné à mort et forcé de se cacher, il raconte ainsi lui-même la révolution qui s'opéra dans son intérieur : « Le décret qui me mit hors la loi sembla me mettre également hors des peines de la vie, et m'introduire dans une existence nouvelle et plus réelle. Si je n'eusse jamais été proscrit, emporté comme tant d'autres par une sorte de tourbillon, j'aurais continué d'exister sans me connaître, je serais mort sans savoir que j'avais vécu. Mon malheur m'a fait faire une pose dans le voyage de la vie, durant laquelle je me suis regardé, reconnu, j'ai vu d'où je venais, où j'allais, le chemin que j'avais fait et celui qui me restait à parcourir, les faux sentiers que j'avais suivis et ceux qu'il me convenait de prendre pour arriver au vrai but. Il m'est impossible de peindre quelles jouissances m'ont procurées ce silence, ce recueillement absolu, cette possession continuelle de ma pensée, cette étude suivie de mon être, ces fruits de sagesse et d'instruction que je sentais éclore en moi, cet abandon de la terre, ce lointain d'où j'apercevais et je jugeais les criminelles folies des hommes, cette adoration sincère et croissante de la vertu, cette élévation intellectuelle vers les objets grands et sublimes, et surtout vers l'auteur de la nature, ce culte libre et pur que je lui adressais sans cesse (1). »

« Le bonheur trop facile, écrit un autre *converti*, est une funeste condition pour la vitalité de l'âme. Le sens moral s'émousse lorsque les difficultés de la vie ne viennent pas l'aiguiser. » Livré à la douleur la plus déchirante par la perte de sa femme, il finit par s'écrier : « Qu'il soit béni avant toutes ses œuvres, Celui qui a créé l'âme humaine pour aimer ! Bénédiction, gloire et amour au Dieu bon (2) ! »

Hélas ! tous ne prêtent pas l'oreille à l'appel de la justice qui châtie. La liste des endurcis est fort longue. Mais, il n'en reste pas moins incontestable que les châtiments sont un frein au mal même parmi les méchants obstinés. On songe moins à mal faire quand on est occupé à se plaindre, à calmer ses douleurs et à panser ses blessures. Et la douleur, du reste, est toujours en elle-même très pure et très morale.

(1) Cité par Aug. Nicolas : *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, t. II
(2) *Le Système du monde moral*, par Ch. Lambert.

Une autre considération qui donne à la souffrance une grande valeur morale, est celle de l'ordre général.

La loi de l'homme, nous l'avons dit, est la voie de sa nature à sa fin, qui est son bonheur. C'est là une définition essentielle; il n'est pas possible de concevoir un ordre où les choses se passeraient autrement. Par conséquent, il n'est pas possible que, en s'écartant de sa loi, en faisant le mal moral, l'homme arrive à son bien. Donc, s'il fait le mal, il faut qu'il trouve le mal; qu'en faisant le mal qu'il veut, il trouve le mal qu'il ne veut pas. Rien n'est plus rigoureux; le contraire serait le renversement de l'ordre, frapperait la loi d'impuissance. Eh quoi! le sentiment de cette nécessité est si profondément gravé dans nos cœurs (1), que le malheur des bons et la prospérité des méchants semble à beaucoup un argument invincible contre la Providence.

Le pardon pourrait intervenir et se placer entre la faute et ses

(1) On a remarqué plusieurs fois que ce profond sentiment du besoin d'expiation porte les grands criminels à se livrer aux tribunaux. Nous en trouvons un exemple dans le journal *le Français* du 14 février 1886. Il sera bon de le reproduire ici :

« *Une expiation volontaire.* — Au commencement de l'an dernier, un vieillard des environs de Mâcon et son petit-fils, âgé de dix ans, étaient trouvés, un matin, l'un mort, l'autre râlant : pendant la nuit, un homme, entré dans la maison pour voler, avait, à coups de maillet, tué le grand-père et blessé le petit-fils de la façon la plus grave. Des soins énergiques sauvèrent l'enfant. La déposition permit de retrouver le coupable. C'était un charpentier d'Az, Georget, dont la réputation n'était pourtant pas mauvaise dans le pays. Quelques années auparavant, son père avait succombé à une mort violente; on avait attribué cette fin au suicide. Au cours de ces années écoulées, des crimes assez nombreux avaient eu lieu dans le Mâconnais, sans que la justice parvînt à en découvrir les auteurs. Lorsque, cependant, Georget passa en cour d'assises, à Châlon, les débats roulèremt exclusivement sur l'unique attentat dont il était accusé. Georget obtint les circonstances atténuantes, fut condamné aux travaux forcés et était, il y a six mois environ, embarqué pour la Nouvelle-Calédonie. Quel revirement s'effectua en ce misérable? Quel réveil de conscience fit pénétrer en lui le repentir? A bord, sa taciturnité frappa tout le monde. En apparence, il n'était point malade, et cependant il touchait à peine à la nourriture. Sombre, replié sur lui-même, il paraissait en proie à tous les déchirements du remords. On remarqua enfin que, de parti pris, il se privait de manger. Dès l'arrivée à destination, Georget était contraint de prendre le lit. Les privations qu'il s'était infligées durant la traversée l'avaient à ce point affaibli, qu'à peine lui restait-il quelques jours à vivre. Il demanda à faire des aveux. Et alors, il se déclara l'auteur de neuf crimes restés impunis. Parmi ces atrocités figurait la fin tragique de son père, qu'il avait égorgé de ses propres mains. Après avoir ainsi confessé son passé, l'assassin parricide n'avait plus qu'à rendre l'âme. Il a expiré en maudissant une existence dont l'horreur était, à la fin, volontairement expiée par lui. »

conséquences douloureuses. Cependant, en y regardant de plus près, on se persuade que ce pardon sans expiation n'est pas conforme aux exigences de l'ordre général. En effet, si le pardon avait la vertu de ramener parfaitement à l'ordre les écarts volontaires de la liberté, il s'ensuivrait que le juste n'a aucun avantage sur le méchant, qu'on arrive également bien au terme de la vie morale, au bonheur suprême, en s'écartant de la voie qui y conduit qu'en la suivant. Alors la voie ne serait pas la voie, l'ordre ne serait pas l'ordre, la justice ne serait pas la justice : contradiction monstrueuse. Donc il faut que le péché, même pardonné, soit puni. Les hommes sont tous plus ou moins coupables; ils sont donc tous obligés de souffrir suivant le degré de leur culpabilité. C'est en ce sens que Platon a dit cette parole profonde : « Après l'injustice commise, le plus grand mal, c'est de ne pas en être puni. »

J. DE BONNIOT.

LE COMTE ET LA COMTESSE DE CHAMBORD

A VENISE

Les pages que l'on va lire font partie d'un ouvrage que l'auteur va publier prochainement sous ce titre : *le Comte de Chambord d'après lui-même.*

Ce livre est pour ainsi dire l'antithèse d'un autre ouvrage, sorti de la même plume, qui vient de paraître, chaudement recommandé par la presse catholique et royaliste : *la République et l'avenir*, *les Républicains d'après eux-mêmes.*

La mort récente de la comtesse de Chambord donne à ce fragment un regain *d'actualité.*

I

Au mois de mars de l'année 1865, j'avais l'honneur de voir pour la seconde fois le comte de Chambord à Venise, où il passait habituellement l'hiver.

Reçu au palais Cavalli, résidence du prince, par le comte de Sainte-Suzanne, gentilhomme de service, je fus introduit le jour même auprès de Monseigneur.

C'était le soir, à la lumière, et le visage du prince, complètement éclairé, me parut plus brillant, plus sympathique, plus entraînant que jamais. Le prince avait grossi, mais l'embonpoint n'ôtait rien à la vivacité de ses mouvements, à l'expression de ses gestes, à l'éclat de sa physionomie. Il eut la bonté de me dire, comme il me l'avait déjà marqué dans une de ses lettres, qu'il se souvenait de ma visite en Hollande, et son langage le montra. Avec l'extraordi-

naire mémoire dont il a donné tant de preuves, rappelant les personnes et les choses, il me parla d'Arnhem, d'Amsterdam, de la *Ronde de nuit*, devant laquelle il m'avait vu jadis.

La *Ronde de nuit* le mit naturellement sur le chapitre de l'art.

— C'est la première fois que vous venez à Venise, demanda-t-il?

— Oui! Monseigneur!

— Ah! j'envie vos premières impressions : Vous allez voir de belles choses! Venise est une ville unique, italienne et orientale à la fois, et bien autrement monumentale qu'Amsterdam, la Venise du nord, à laquelle ses lagunes la font quelquefois comparer... Et que de grandes œuvres elle renferme!... Il y en a partout, dans les musées, les églises, les palais, jusque dans les rues et les carrefours... Souvent un carrefour, un coin de rue, un pont, une façade, une grille, un puits, un piédestal, que sais-je, est à lui seul une merveille!... Quant aux beaux tableaux, on en rencontre à chaque pas : malheureusement Venise se dégarnit tous les jours. Je n'entends pas faire allusion aux peintures vénitiennes du Louvre, que je ne regrette pas, les sachant là, de ne pas trouver ici; je parle de morceaux de premier ordre que les événements avaient respectés jusqu'à présent, et qui disparaissent un à un... Et la plupart vont en Angleterre!... Ah! les Anglais auront bientôt de belles galeries, si on continue, comme on le fait, à leur tout abandonner... L'Angleterre devient un vaste magasin où les trésors du monde entier s'engouffrent... Les révolutions ruinent l'Italie même au point de vue de l'art, et cela au profit des Anglais. Dernièrement l'un deux a acheté un des plus beaux Véronèse, et naturellement, l'a emporté... en Angleterre... Voilà un tableau perdu pour le reste du monde. Allez donc le chercher dans le Yorkshire ou le Northumberland...

La conversation changea bientôt et aborda la politique.

— Vous souvenez-vous de notre entretien à Arnhem?...

— Certes, Monseigneur! je n'ai point oublié un seul mot, ni un seul fait de cette journée. Toutes les prévisions de Monseigneur se sont réalisées.

— Il n'était pas difficile d'être prophète : les événements allaient d'eux-mêmes. L'unité de l'Italie était le but : aujourd'hui le but est presque atteint, et l'on peut dire que l'unité est faite. Rome aura bientôt le même sort que Naples et les duchés. Ce sera le dernier acte auquel Dieu donnera la conclusion. L'empereur suit sa politique. Sa grande prétention est d'agir autrement que nos pères qui

savaient pourtant ce qu'ils faisaient... En accomplissant l'unité de l'Italie, il prépare sans s'en douter l'unité de l'Allemagne; il va détruire en dix ans l'œuvre de dix siècles : or cette œuvre est la France...

On ne se préoccupe pas assez chez nous du mouvement souterrain de la Prusse; ou bien, on le méprise et l'on a tort. Encouragé par l'approbation, tacite ou non, de l'empereur, ce mouvement, de jour en jour plus visible, creuse devant notre pays un abîme où il peut s'engloutir... Depuis et avant François Ier, l'intérêt de la France a toujours commandé d'affaiblir l'Allemagne, et tel a été le sens des efforts de tous nos gouvernants. Louis XI, François Ier, Henri IV, Richelieu, Louis XIV, n'ont pas eu de pensée plus pressante : ils ont sans cesse combattu la prépondérance germanique qui sans cesse a menacé notre patrie... Pendant trois siècles, l'Empire a été pour la France un immense danger. Tout le génie, tout le courage de nos ancêtres s'est exercé à le conjurer. Napoléon va le faire renaître avec un caractère plus terrible. Il va faire ou laisser faire une Allemagne plus redoutable que jamais. La Prusse prendra la place de l'Autriche, la Prusse jeune, guerrière, ambitieuse, conquérante, sans scrupules; la Prusse, qui n'est que l'hérésie armée ou le militarisme luthérien. Elle vient d'essayer ses forces et ses canons en Danemark. Duppel et le Schleswig ne lui suffiront pas. Attendez-vous à des convoitises et à des tentatives nouvelles. Victorieuse, la Prusse fera courir à la France des périls que toute l'habileté prétendue de l'empereur ne pourrait surmonter... Et pendant ce temps, lui prend ses ébats à Compiègne; il chasse, il danse... et tient cour plénière... Ah! l'avenir est bien sombre : le pire de la situation est que peu de Français s'en doutent et prévoient ses menaces.

— L'unité de l'Italie, dis-je, n'est pas encore consommée.

— C'est une affaire de temps. Le nord de l'Italie, débarrassé des Autrichiens, accepte volontiers le nouvel ordre de choses. Le centre, le midi sont beaucoup moins ardents. Le roi de Naples a conservé de vives sympathies, surtout parmi le peuple. L'augmentation des impôts indispose les populations méridionales, habituées au régime paternel de leurs anciennes dynasties. L'impôt et le service militaire, voilà deux grands obstacles pour le nouveau gouvernement... Mais peu à peu les résistances faibliront... Je crois à l'accomplissement de l'unité... Je ne crois pas à sa durée... L'*Union*, dit

encore le Prince, a bien saisi la question et la mène avec intelligence : je suis content de son attitude. Vous le direz à vos amis en leur portant mes compliments.

Là-dessus, ajoutant quelques mots bienveillants pour mes propres efforts, le comte de Chambord me congédia.

II

Invité à dîner le jour même, je me rendis à l'heure indiquée au palais Cavalli. Il y avait ce soir-là un assez grand nombre de convives. Plusieurs jeunes couples, suivant une coutume chère à notre société légitimiste, étaient venus consacrer les premiers temps de leur mariage au pèlerinage de la fidélité. On pouvait se rendre compte du train de la maison et des habitudes d'étiquette du comte de Chambord.

Il était bien logé, en prince, sinon en roi.

La palais Cavalli passait pour un des plus beaux de Venise. Amples et riches, les appartements présentaient une décoration pleine de goût. De nombreux domestiques circulaient dans les salles. Tous avaient bonne mine, et ce qui est plus rare, la mine honnête et digne. On sentait des serviteurs devenus par leur dévouement et leurs services une partie de la famille, selon l'ancienne et chrétienne tradition, non des valets de hasard. La livrée était bleue à parements rouges et galons d'argent. Plusieurs maîtres d'hôtel gardaient l'habit noir.

Les convives se réunissaient dans un salon vaste et somptueux orné des portraits en pied de la famille royale : Charles X, le duc de Berry, la duchesse de Berry, le comte et la comtesse de Chambord; Charles X avec la couronne et le manteau d'hermine; le duc de Berry, en costume de chasse vert et or.

Les femmes s'asseyaient; les hommes demeuraient debout, le chapeau à la main. Messieurs de Monti et de Sainte-Suzanne les recevaient tandis que madame de Chabannes et mademoiselle de Bernard tenaient tête aux femmes.

A l'heure exacte, Monseigneur parut précédé de la comtesse de Chambord, suivi par le jeune duc Robert de Parme et sa sœur la princesse Marguerite (1). Tout le monde se leva et resta debout. Le

(1) Aujourd'hui duchesse de Madrid.

prince salua quelques femmes, serra la main à quelques hommes, souriant à tous, reconnaissant chacun de nous, et l'honorant d'un mot gracieux. Madame agissait, de son côté, avec une amabilité parfaite.

Un incident qui se produisit alors permet d'apprécier les façons et les sentiments des princes.

Un jeune invité, à qui la comtesse de Chambord adressait la parole, chancela subitement et serait tombé si deux voisins ne l'avaient soutenu. C'était mal prendre son temps, mais la pauvre humanité n'a pas le droit de choisir ses heures de faiblesse. La princesse fut d'abord un peu troublée à la vue de ce jeune homme s'évanouissant à ses pieds : le spectacle était d'autant plus triste que le pauvre garçon, luttant contre le mal, s'efforçait de sourire : et ce sourire qui n'était en réalité qu'une effroyable grimace faisait songer au gladiateur mourant. Toutefois, Madame se remit et aida le prince dans les soins qu'il voulut donner lui-même au malade. Celui-ci reprit ses sens et put se mettre à table.

Quand on annonça que le dîner était servi, la comtesse de Chambord passa la première, puis Monseigneur escorté de la princesse Marguerite et de son frère; les femmes défilèrent ensuite et les hommes après elles, tous avec un air cérémonieux qui ne manquait pas de majesté.

Le dîner était bien ordonné, sans recherche excessive. Le prince parla beaucoup et gaiement; on entendait au bout de la table les éclats de sa voix franche et sonore. Puis on revint au salon dans le même ordre; les hommes reprirent leurs chapeaux qu'ils avaient déposés dans un appartement voisin de la salle à manger, et ne les quittèrent plus, sans doute pour témoigner qu'ils ne pouvaient être qu'en visite chez le Roi. Les femmes se réunirent autour de la comtesse; le prince, après quelques phrases obligeantes à droite et à gauche, alla joindre un groupe d'hommes dont j'étais, et causa quelque temps debout : puis il s'assit faisant asseoir ses hôtes autour de lui : et alors pendant près de deux heures, il tint le dé de la conversation avec un entrain, un charme, un esprit incomparables.

Ne voulant pas traiter des questions politiques dans un pareil moment, il parla de chasse et de sport qu'il pratique, on le sait, en amateur consommé. Il nous promena tour à tour en Allemagne, en Italie, sur les montagnes du Tyrol, sur le lac de Garde, les lagunes de Venise, semant ses narrations de vives descriptions, de mots

spirituels, d'anecdotes piquantes. Abordant ensuite l'Orient, qu'il venait de visiter, il nous entretint longuement de son voyage. Ici son discours s'éleva, et prit une allure des plus intéressantes. Les remarques fines ou élevées, les observations neuves, les aperçus lumineux se succédèrent. Le prince raconta son passage dans la Dobrudja, non sans de tristes retours sur la division française qui s'y était ensevelie, — dangereuses solitudes, ajouta-t-il, que le sultan essaye de peupler et d'assainir avec des colonies de Circassiens, lesquels *meurent comme des mouches!* Arrivé à Rhodes une certaine émotion saisit le narrateur.

— Vous ne pouvez croire, dit-il, combien il est touchant de rencontrer à chaque pas dans ces pays lointains les grandes traces de la France. Notre patrie apparaît partout en Orient et partout belle, noble, magnanime. Elle a laissé dans chaque lieu des impressions que le temps n'efface pas. A Rhodes, les armes de France décorent encore les vieux remparts, comme si les Turcs vainqueurs avaient voulu rendre hommage, en conservant leur écusson, à la valeur des nôtres. A Corfou, de même. En Syrie, dans le Liban, le nom de Franc, vous le savez, est un titre d'honneur, et désigne tous les Européens. Les catholiques de ce pays ne peuvent s'habituer à tourner leurs regards et leurs espérances d'un autre côté que du côté de la France : et si moi-même j'ai été accueilli dans ces régions d'une manière dont la pensée mouille encore mes yeux de larmes d'attendrissement, c'est que, je le reconnais avec fierté, les braves populations de la Syrie et de la Palestine voulaient saluer et honorer en moi le représentant et l'image vivante du pays qui jadis leur était si propice... Hélas! toutes nos glorieuses traditions sont abandonnées. La France d'aujourd'hui semble repousser systématiquement la politique qui a fait son prestige et sa force. Elle semble prendre à tâche de s'aliéner des peuples si dévoués et qui ne demandent pas mieux que de lui garder leur cœur.

... En Syrie, les Maronites souffrent et invoquent vainement notre appui : et les Druses, leurs assassins, fument tranquillement leurs chibouques à la barbe de leurs victimes, se moquant des — chiens de chrétiens — de l'Occident qui les croient pendus pour leurs méfaits, tandis que ces méfaits, au contraire, sont pour eux un titre à la protection et à la bienveillance du gouvernement turc...

... Voilà comme on nous traite et comment la France est méprisée et s'amoindrit en reniant son passé...

Le prince s'occupa ensuite de l'Égypte, de l'isthme de Suez, des pyramides, des hypogées, des collections de M. Mariette, qui l'avaient ravi, dit-il, et dont il s'était donné le plaisir de faire compliment au célèbre archéologue.

La politique, l'art, la fantaisie, tout trouva place dans cette causerie vive et grave, enjouée et savante, parfois pleine d'éloquence, d'élan et d'émotion.

Pendant une heure et plus, le comte de Chambord nous tint littéralement suspendus à ses lèvres, se montrant voyageur mondain, conteur charmant, amateur d'art éclairé, politique profond.

A neuf heures, il se leva et sortit, passant devant nos fronts inclinés, accompagné de la princesse, de son neveu et de sa nièce.

Quelques instants après, les invités saluèrent ceux qui représentaient les maîtres de la maison, et descendirent dans leurs gondoles pour regagner leurs hôtels.

Un trait qu'on excusera, quoiqu'il me concerne, achèvera de faire voir l'affable bonté du prince : ma barque m'ayant laissé, par suite d'un malentendu, je dus céder à ses désirs et user de sa propre gondole qu'il voulut mettre à ma disposition.

III

Telle était l'étiquette de la famille royale à Venise, les jours de réception.

Les jours ordinaires, la vie était plus simple.

Ayant eu l'honneur d'être admis à des soirées intimes, j'ai pu connaître la noble austérité des habitudes du comte de Chambord, et j'en ai gardé un très vif souvenir.

On recevait dans un petit salon dont la principale décoration consistait dans une collection extrêmement précieuse de portraits en miniature de presque tous les membres de la maison de France.

Les gentilshommes de service et les dames d'honneur accueillaient les rares invités : à l'heure dite, le comte arrivait avec la comtesse et les princes de Parme. On se rendait dans la salle à manger. On servait rapidement un dîner dont un boursier n'aurait pas voulu se contenter : un aloyau, un fricandeau, une volaille, du bourgogne et du bordeaux, quelque entremets ou marmelade; et l'on revenait dans le petit salon. Les dames se mettaient à l'ouvrage

comme de simples châtelaines. Le prince, les hommes s'asseyaient autour de la table, à leur côté, et l'on causait bonnement, librement, comme en famille.

Par une association d'idées aisément compréhensible, ces soirées, si discrètes et si patriarcales, évoquaient devant moi d'autres soirées néfastes, où la famille royale, non plus en exil, mais prisonnière et martyre, s'élevait par sa sainteté au niveau des plus sublimes grandeurs que l'histoire ait enregistrées.

Dieu, me disais-je, ne fera-t-il jamais cesser les épreuves de cette grande Maison qui, malgré les faiblesses de quelques-uns de ses membres, possède tant de titres à sa miséricorde? Nulle race au monde n'est plus chrétienne, ni plus digne de commander à des chrétiens. Elle porte dans ses os la moelle même de la France, première-née de l'Eglise. Dieu ne la rendra-t-il jamais à la France et à l'Eglise, qui ont également besoin d'elle?

Les moindres détails d'intérieur respiraient je ne sais quel parfum de foi et de dignité supérieures. Au commencement et à la fin du repas, on voyait le prince faire un signe de croix, sans ostentation, comme sans respect humain. Le duc Robert était élevé dans les mêmes pratiques, et je me souviens que la dernière fois que j'eus le privilège d'être reçu à ce foyer trois fois auguste, ne l'apercevant pas au cercle de famille et m'enquérant de lui auprès du comte de Monti.

— Il est à Padoue, me répondit le comte... pour faire une retraite, ajouta-t-il plus bas.

Quelquefois, après le repas, des visiteurs survenaient. On les introduisait sans cérémonie : les hommes étaient en habit noir, les femmes en toilette montante. Les princes se levaient, serraient la main des nouveaux arrivés et présentaient leurs hôtes. Les visiteurs étaient, le plus souvent, d'illustres personnages, des ducs, des princes portant les plus grands noms d'Europe, tenant de près ou de loin à la Maison de France, quelquefois des souverains détrônés par la révolution. La conversation reprenait, calme, sobre, réservée, toujours sur les sommets du droit et de l'honnêteté. Nulle rancune, nulle haine contre les fous et les méchants qui causaient et rassemblaient tant de hautes infortunes; aucun grief ou retour personnel. Toutes les préoccupations se tournaient vers l'avenir des peuples que la révolution trompe et qui, jetés hors de la voie et de la tradition, s'en vont droit à leur ruine.

Un soir nous vîmes paraître le prince d'Aremberg.

Le prince avait un fils officier dans l'armée prussienne qui, victorieuse des Danois, occupait encore les duchés. Il venait de recevoir de ses nouvelles et donna des renseignements sur l'état des négociations et le mouvement des troupes.

L'entretien tomba naturellement sur la guerre de l'année précédente et les forces des deux partis.

Le comte de Chambord prit de nouveau la parole et nous étonna par la connaissance approfondie qu'il montra de la matière.

— Les Danois ont été admirables, dit-il, mais que pouvaient-ils contre leurs adversaires?

Et là-dessus, il entra dans les détails les plus précis et, en ce moment, les moins connus sur l'organisation militaire prussienne : il discuta l'armement, les cadres, l'instruction, les manœuvres, la manière de combattre, de marcher, de s'approvisionner, de soigner les blessés, comparant les Prussiens aux Autrichiens et aux Danois et faisant ressortir les différences qui, sans invoquer la supériorité numérique, suffisaient à expliquer l'issue de la campagne.

Ce discours nous surprit et nous charma sans nous émouvoir autant qu'il le ferait aujourd'hui. Les détails que le prince révélait n'avaient, pour nous, à cette date, qu'un intérêt médiocre. Quel Français croyait que nous pouvions être inférieurs aux Prussiens sur un pareil terrain et qui redoutait l'influence de telles réalités sur l'avenir de la patrie?...

Plus tard, j'ai compris l'importance de cette causerie et les impressions qu'elle m'a laissées me sont revenues depuis nos désastres avec une netteté poignante. Et tout en admirant la rare compétence du comte de Chambord sur un sujet capital que les Français négligeaient follement, j'ai senti croître mon indignation contre ceux dont l'ignorante présomption avait provoqué tant de maux et mon culte pour celui qui, certainement, prévoyait la catastrophe et aurait si bien pu l'empêcher.

IV

La comtesse de Chambord, qu'on ne doit pas séparer de son auguste époux, fut, à Venise, ce qu'elle avait été à Arnhem, ce qu'elle était partout. Sa bienveillance et son aménité ne se démentaient point. Elle avait un mot aimable pour chaque visiteur. Le

Roi, la France, l'Église faisaient le sujet ordinaire de ses conversations comme de ses pensées. Elle s'informait, avec un perpétuel empressement, de l'état de notre patrie et des dispositions des esprits. Sa vie entière était concentrée là.

En Italie, la princesse se trouvait chez elle. On le sentait à l'aisance et à la douce chaleur qui animait ses discours.

La comtesse de Chambord aime, connaît, admire son pays. Elle parle de ses grandeurs non seulement en patriote, mais en dilettante familiarisée avec toutes ses beautés. Les cités, les œuvres célèbres n'ont pas de panégyriste plus sincère ou plus éclairé.

Elle daigna m'entretenir plusieurs fois, et toujours elle revint avec le même entraînement à Venise, à Florence, à Rome, énumérant les sites, les monuments, les tableaux, les statues, insistant sur la valeur que le cadre, le climat et le radieux soleil donnaient à tous les ouvrages sortis de la main de Dieu ou de la main des hommes. Elle me signala, à son tour, le Véronèse, vendu et transporté en Angleterre, que le prince avait déjà cité, déplorant la perte que Venise venait de faire et ne pourrait point réparer.

Noble couple, disaient ceux qui, comme moi, avaient l'honneur de l'approcher. Noble couple vibrant à l'unisson, que toutes les choses idéales émouvaient de la même façon : rien de ce qui fait l'homme supérieur et le souverain grand ne manquait ni à l'un ni à l'autre.

Les deux enfants de la malheureuse duchesse de Parme, le duc Robert et la princesse Marguerite, vivaient à Venise sous la tutelle de leur oncle, et assistaient aux soirées de famille : l'une, blonde et gracieuse; l'autre, dans sa quinzième année, était déjà un cavalier de bonne mine, droit, svelte, élégant, la tête fine, l'œil franc et hardi, l'allure dégagée. Il regardait et écoutait le comte de Chambord avec une attention et un respect filial. On voyait que son oncle représentait, à ses yeux, ce qu'il y avait de plus haut et de plus vénéré sur la terre. Sa déférence pourtant ne l'embarrassait pas.

Deux ou trois fois, dans le courant de la narration du voyage d'Orient, le jeune homme rappela au prince des circonstances oubliées, avec une netteté et un à-propos, qui dénotaient une mémoire fidèle et une intelligence des plus promptes.

Il n'est pas besoin de dire que son éducation était conduite avec le plus grand soin. Tous les dimanches, le comte de Chambord faisait subir à son neveu un examen sur les études de la semaine. Moi-même j'apportais de Paris, au duc, des livraisons de l'*Histoire*

de l'art, par Charles Blanc, notamment les notices sur *Delaroche* et sur *Holbein*. J'aurais bien voulu causer avec lui de ces matières, et juger des aptitudes de cette jeune tête, qui tient de si près à la France : mais au moment où je lui étais présenté par M. de Monti, il fut entrepris par un fâcheux qui ne le quitta pas.

V

Restons sur le passé et dessinons encore quelques traits de la physionomie d'un prince que Dieu semblait avoir préparé pour être le restaurateur de la patrie française et que, dans ses « desseins impénétrables » (1), il nous enlève au moment décisif.

Tout dans sa personne et sa conduite était marqué au coin de la plus imposante dignité.

Le comte de Chambord se levait de bonne heure : il allait à la messe chaque matin et donnait au travail une grande partie de la journée. Sa piété était admirable, franche et calme comme celle de nos ancêtres. Rien n'impressionnait autant, disait-on, que son attitude à l'église. Petit-fils de saint Louis, représentant de la première des nations catholiques, le prince avait à cœur d'exprimer par sa tenue ces glorieux souvenirs.

Il suivait attentivement sur son livre d'heures les prières et les rites du prêtre, à genoux, se levant seulement à l'Évangile. Tous autour de lui montrait le même recueillement. La vieille foi paraissait plus vivante qu'ailleurs dans cette famille qui ne résumait pas seulement la France monarchique, mais la France très chrétienne.

Les étrangers n'étaient pas admis à la chapelle royale. La famille et de rares amis assistaient seuls à la messe célébrée par l'aumônier.

Le prince travaillait considérablement. L'étude des questions politiques, la lecture des journaux, sa correspondance, la rédaction de ses notes, de ses manifestes, de ses mémoires, absorbait la majeure partie du temps. Son instruction était profonde et variée. Il ne connaissait pas seulement les questions courantes et le mouvement moderne; il était versé dans les sujets d'histoire, de littérature et d'art, et s'énonçait sur toutes ces matières avec la plus grande distinction; il parlait avec une égale facilité quatre langues

(1) Ce sont les paroles du défunt.

qu'on n'a guère l'habitude de mener de front : le français, l'anglais, l'allemand et l'italien. Le monde sait comment il écrivait le français et l'on a su juger que le roi de France était capable de relever les illustres traditions nationales au point de vue littéraire aussi bien qu'au point de vue politique. Lui seul encore parmi nous gardait sans mélange les préceptes du grand style qu'il continuait en roi. Sa forme monumentale faisait penser en même temps à Bossuet et à Louis XIV.

Enfin le comte de Chambord aimait et sentait la musique. Je l'ai entendu donner à sa nièce, la duchesse Marguerite, d'excellents conseils pour l'étude des maîtres.

— Un peu de bonne musique après dîner, disait-il, il n'y a pas de meilleur moyen d'employer la soirée, ni de plaire à ses amis.

— Entre autres aptitudes et connaissances spéciales, me disait le comte de Monti, le prince a un goût prononcé pour la géographie : il en possède à fond tous les secrets. Avec une carte d'état-major, il va partout, sans autre indication, et ne se fourvoie jamais. En Orient, il émerveillait jusqu'à ses drogmans et ses guides. Une fois, en Autriche, il eut la fantaisie d'aller visiter un château situé à vingt ou trente lieues de Froshdorff. Pas de conducteur, pas de route, ni de point de repère. On établit quelques relais, et l'on part un matin, à franc-étrier : on galope tout le jour; le soir venu on s'arrête : nul château, ni trace de château : la plaine est déserte; çà et là des hauteurs solitaires, aucun vestige humain. On était au pied de l'une des hauteurs :

— Je n'y comprends rien, dit le comte de Chambord, nous avons tourné le dos au château, ce qui me surprend, ou nous sommes dessus!...

Un berger passe, on l'interroge; on était près du château masqué par la colline.

Hardi cavalier, grand chasseur, le prince, ajoutait le comte de Monti, trouve dans l'équitation et la chasse, un délassement nécessaire à ses travaux et à ses préoccupations. Il se plaît et il excelle à tous les exercices physiques qui complètent le gentilhomme et ont fait de tout temps les bons soldats. Quand il ne tue pas sa centaine de canards sur les lagunes ou ses cent lièvres en Allemagne, il manque sa journée.

Homme d'esprit et d'une gaieté communicative qu'il doit à l'équilibre parfait de son tempérament, le comte de Chambord ne redou-

tait pas le mot pour rire et trouvait, sans les chercher, les traits piquants ou les saillies heureuses.

Cette répartie, par exemple, est d'une couleur assez originale.

Dans une audience, un gandin, un gommeux, un de ces hommes dont toutes les pensées et tous les mérites se bornent à apprécier la coupe d'un habit ou la couleur d'une cravate, demanda au prince la permission de lui présenter une observation grave. Après mille détours et mille réticences, motivées par le profond respect qu'il professait pour la personne de son roi, notre homme lâcha la sottise suivante.

— Puisque Monseigneur l'ordonne, j'oserai parler et je dirai qu'en France beaucoup de nos amis trouvent que Monseigneur ne prend pas assez de soin de sa mise, ni du choix de son tailleur, et cela lui fait tort auprès de bien des gens.

— En vérité! dit le prince, qui naturellement avait d'autres soucis que ceux de la toilette; en vérité!... je vois avec plaisir, mon cher monsieur, que vous descendez d'un illustre personnage et que vous suivez un grand exemple!

— Monseigneur, fit l'autre assez interloqué...

— Eh oui! vous descendez de saint Éloi, qui, s'il m'en souvient, parlait à son roi exactement comme vous me parlez!

Le trait était vif, mais mérité.

Une autre fois, un brave homme demande une audience et aborde le comte de Chambord en ces termes :

— Monseigneur, j'ai appris qu'il y avait à Venise un compatriote dans la peine et j'ai voulu le visiter.

— C'est d'un cœur bien placé, répondit sérieusement le prince.

Dans toutes choses, Monseigneur apportait la simplicité joviale et la bonhomie ronde et française qui distinguaient si fort son aïeul Henri IV.

Daignant me remettre un soir sa photographie et celle de Madame.

— Voici mon masque, fit-il gaiement, et celui de ma femme.

A un tact admirable servi par une bienveillance extrême, le comte de Chambord joignait, je l'ai dit, la plus prodigieuse mémoire. Suivant le mot de M. de Monti, il savait tout, n'oubliait rien. Il était étonnant avec ses visiteurs. Il se souvenait des moindres particularités les concernant, et ne manquait jamais de le prouver. Au soldat il rappelait ses campagnes, au diplomate ses heureuses négociations, à l'homme politique ses discours ou ses actes, à l'écrivain

ses articles ou ses livres. Des détails insignifiants, presque oubliés par l'intéressé lui-même, se trouvaient remis en lumière. Tout ce que vous ou les vôtres aviez fait de beau et de bon pour l'Église ou la France revenait sur les lèvres du prince, avec des paroles qui en doublaient le prix.

Politique de prétendant, dira-t-on, manœuvre habituelle et nécessaire de souverain dépossédé!

Soit : mais cette politique, pour être bien pratiquée, demande sinon une grande bonté d'âme, du moins beaucoup d'attention et de mesure unies à une constante fidélité d'esprit.

DUBOSC DE PESQUIDOUX.

LA SITUATION ACTUELLE DE L'ESPAGNE [1]

III

Des libéraux aux républicains la transition est facile. Si impuissante, si anarchique que se soit montrée la république espagnole, elle a laissé des partisans, idéologues séduits par le faux dogme de la souveraineté populaire ou adversaires résolus de toute autorité. Toutefois, l'unité n'existe pas plus parmi les républicains que parmi les libéraux. L'éloquent Castelar conduit la fraction à laquelle la langue politique barbare de nos jours appliquerait l'épithète de possibiliste. Il est dépassé par Ruis Zorrilla, personnage remuant, habile à grossir son importance en entretenant fréquemment la presse de ses faits et gestes. Zorrilla est à la tête des démocrates-progressistes; en France, ce seraient les radicaux de la nuance Clémenceau. Un jacobin rencontre toujours un plus jacobin que lui. Les démocrates-progressistes passent presque pour des réactionnaires aux yeux des fédéralistes et pactistes, dont le chef principal est Piy Margall. Enfin, au-dessous des partis constitués s'agitent, dans les bas-fonds de la démagogie, les ouvriers affiliés à l'Internationale, les anarchistes. Ils ne figurent pas sur l'échiquier parlementaire, mais, dans les jours troublés, à la place de discours, ils pillent, ils brûlent, ils tuent.

Complétons cette rapide esquisse de l'Espagne parlementaire, en rendant hommage aux talents oratoires que les Cortès renferment. Nul parlement peut-être ne possède de telles richesses. Ce serait aussi faire injure à nos voisins que d'attribuer à tous leurs hommes politiques les caractères du politicien. Au-dessus de la foule bruyante des parleurs, s'est élevé un ministre, Canovas del Castillo, doué de toutes les qualités qui font l'homme d'État : la connaissance de

(1) Voir la *Revue* du 15 avril.

l'histoire, l'intelligence de son temps, la sûreté du coup d'œil, l'art à conduire les hommes, l'habileté à traverser les pas difficiles, la souplesse de l'esprit se mariant à la résolution du caractère. En dix ans, l'Espagne a été assez heureuse pour trouver un tel ministre à côté d'un roi qui possédait quelques-unes des premières qualités du souverain. Que de pays envieraient le riche présent que la Providence lui a accordé!

Un autre élément joue un rôle important et parfois prépondérant dans la vie publique en Espagne, aucune constitution n'en a soufflé mot. C'est le sabre. Nous nous trouvions un jour à Urgel; c'était le premier dimanche d'octobre 1883, jour de la procession du Saint-Rosaire. L'évêque avait invité les officiers de la garnison à se joindre au pieux cortège qui se déroulait lentement à travers les rues de la petite ville. L'impression que nous éprouvâmes à la vue de cette masse d'officiers dans une modeste garnison ne s'effacera pas de notre mémoire. Nous avions là sous les yeux une des causes de l'instabilité de l'Espagne, et cette manifestation religieuse, surprenante pour des Français, attestait en même temps que l'Espagne n'était pas encore devenue une terre de mécréants qui rougit de la présence de Dieu dans les rues.

L'Espagne compte trop d'officiers. Séparée du reste de l'Europe, elle évite avec beaucoup de sagesse de se mêler aux guerres continentales. Sauf l'expédition de Cuba, aujourd'hui terminée, elle ne donne aucun élément à l'activité militaire de son armée.

La politique attire alors les esprits aventureux, et que les lentes perspectives de l'avancement régulier condamneraient à rester longtemps dans les bas grades. Que d'exemples, du reste, bien propres à surexciter d'ardentes ambitions! Espartero, soldat heureux, et quoique politique vulgaire, régent, quasi-roi même de l'Espagne, sous une reine de dix ans à peine; Prim, sorte de Warwick, résolu, entreprenant, sachant ce qu'il veut, marchant droit au but et que l'assassinat empêcha seul de tenir l'Espagne sous sa main; Serrano, type du soldat de fortune, beau, parleur facile, audacieux, favori des belles dames, deux fois maître du pouvoir, et deux fois, en 1869 comme en 1874, fort embarrassé de ses succès. La politique seule les éleva au premier rang; sans la part qu'ils y ont prise, ils auraient mené obscurément la vie monotone des garnisons. Nous citerions facilement d'autres faits, moins éclatants sans doute, mais montrant tout le bénéfice que d'ambitieux

officiers ont su tirer des pronunciamentos. Le sous-officier y gagne les épaulettes; le capitaine devient officier supérieur.

Un trait caractéristique des généraux politiciens, c'est que, élevés par le sabre, ils répudient cependant la dictature comme moyen de gouvernement. Presque tous soutiennent le parti libéral qui compte, dans l'armée, de nombreux partisans. Aujourd'hui encore, le véritable chef de la gauche dynastique est le général Lopez Dominguez. De son côté, enhardi par le succès de ses rivaux, le parti révolutionnaire cherche à nouer des intelligences avec l'armée et surtout avec les sous-officiers; suivant la tactique classique des faiseurs de complots, il promet à ceux qu'il recrute un avancement rapide en cas de succès.

C'est de ce côté que réside le véritable danger pour le gouvernement de la régente. Si M. Sagasta, emporté par les illusions libérales, manifeste quelque hésitation dans la répression, il énervera le pouvoir, et bientôt se produira le résultat qu'a toujours amené la politique vacillante du tiers parti. La république entrera victorieuse à la faveur d'un pronunciamento dans la place dont les défenseurs auront eu la naïveté de raser les fortifications. Un mouvement a déjà éclaté à Carthagène. Les socialistes cherchent à en préparer d'autres dans les garnisons que leurs agents ont plus spécialement travaillées. Une des qualités même du caractère espagnol, l'empire que le supérieur sait prendre sur le subordonné, rend toujours facile le soulèvement d'un régiment ou d'un bataillon, docile à la voix de chefs écoutés.

IV

Et le carlisme? Ne constitue-t-il pas aussi un danger pressant pour le gouvernement actuel? Est-il destiné à causer autant d'embarras à la régente qu'à la veuve de Ferdinand VII?

Pour répondre à cette question que tous les Espagnols se sont posée, résumons en deux mots l'histoire du carlisme. Nous serons alors mieux en mesure de juger quelles chances il possède aujourd'hui, lesquelles l'avenir lui réserve, en tenant compte, il est vrai, des circonstances nouvelles.

L'exposé du principe sur lequel il s'appuie ne nous retiendra pas longtemps. Aux yeux de ses partisans, l'hérédité masculine a seul le droit pour elle. Philippe V a modifié la loi d'hérédité au trône,

selon les formes que lui traçaient les vieilles coutumes espagnoles; il a obtenu l'assentiment des Cortès, représentant la nation. Sans doute l'hérédité féminine était particulière à la couronne de Castille, mais la couronne d'Aragon était régie par une loi différente. Prise le lendemain de son avènement au trône, la décision de Philippe V ne lésait aucun droit acquis; elle mettait, si elle avait été respectée, l'Espagne à l'abri des incertitudes des régences. Au point vue français, elle garantissait que le trône serait toujours occupé par un Bourbon.

Ce qu'un roi a fait, un autre a la faculté de le faire, répondent les défenseurs de la légitimité féminine. Philippe V a établi la loi salique. Ses successeurs, Charles IV et Ferdinand VII, ont voulu revenir au vieux système d'hérédité espagnole; le premier, il est vrai, n'a pas rendu publique la décision à laquelle il s'était arrêté, mais le second s'est conformé aux formes que prescrivait la tradition. Les Cortès élues ont ratifié l'accession au trône des femmes; elles représentaient vraiment la nation, tandis que celles qui se sont inclinées devant la volonté de Philippe V n'étaient que le fantôme d'une représentation. Un publiciste l'a dit justement à propos de l'écho que trouvèrent les revendications de don Carlos dans une partie de la nation : aucun soulèvement n'aurait eu lieu en faveur du prétendant si, se contentant de revendiquer son droit, il n'avait pas déployé le drapeau des idées traditionnelles en face des idées plus ou moins libérales que personnifiaient plusieurs conseillers de la régente. Déjà sous Ferdinand VII, avant que l'ordre de succession eût été modifié, une ligue s'était formée pour élever don Carlos sur le trône.

Quelle admirable épopée que la guerre de Sept ans! Elle est empreinte de je ne sais quelle grandeur sauvage. Les chefs comme les soldats ne reculaient devant aucun sacrifice, devant aucune témérité pour assurer le triomphe de leur cause, et, dans les combats, les actes d'héroïsme ne se remarquaient pas, mais plutôt ceux qui n'avaient pas été accomplis. Leur victoire ne semblait faire aucun doute. Qu'on en juge en effet? Le carlisme avait soulevé des provinces encore toutes frémissantes des guerres de l'Indépendance, encore toutes fières de n'avoir jamais plié devant la grande armée. En face de lui, un gouvernement vacillant, le trône occupé par deux femmes, un enfant et une étrangère, les ministères succédant aux ministères, le radicalisme levant la tête avec son pro-

gramme unitaire et antireligieux. Subissant les soubresauts de la politique, l'armée n'obéissait pas longtemps aux mêmes chefs. Jusqu'à ce qu'Espartero eût eu l'énergie de décimer ces troupes plus promptes au pillage qu'au combat, la discipline n'était qu'un mot. Les chefs devaient obéir aux caprices de leurs soldats; sinon, ils risquaient de tomber sous leurs coups. Le prétendant s'appuyait sur tout le clergé auquel les projets des radicaux, hautement annoncés, inspiraient une légitime appréhension. Pas de chemins de fer, peu de routes encore à travers les provinces du Nord, si propices à la guerre de partisans; des bandes y semblaient inexpugnables.

Don Carlos, enfin, avait eu le bonheur de rencontrer une héroïque pléiade dans laquelle revivait tout le passé chevaleresque de l'Espagne : Gomez, qui traversa, à la tête d'une petite troupe, toute l'Espagne; Balmaseda, avec ses lanciers redoutés; Cabrera, sans peur comme sans pitié, suivi aveuglément par ses soldats; le comte d'Espagne, justicier impitoyable; au-dessus d'eux et de bien d'autres enfin s'élevait la grande figure de Zumalacarreguy, resté populaire dans les provinces du Nord. Un Catalan nous disait qu'il avait autant de génie militaire que Napoléon Ier, c'est là une exagération toute méridionale. Mais Zumalacarreguy fut doué à un degré éminent des qualités du chef de bande, du général et de l'organisateur. Avec des paysans, il fit une armée complète. « Droit, inflexible... sans vanité, mais avec la noble fierté de celui qui sent sa valeur... rapide dans la conception, hardi dans l'exécution (1) », simple dans ses mœurs, dédaigneux de l'argent, tel fut l'homme qui seul aurait eu assez de valeur pour faire triompher la cause carliste, pour étouffer les divisions qui se manifestaient parmi elle, comme dans tout parti politique. C'était un vrai Bayard.

Ces divisions étaient d'autant plus vives que le carlisme se composait d'éléments très divers. Là, il avait soulevé tout un pays passionnément attaché à ses libertés locales. Ici, il s'appuyait principalement sur les catholiques; ailleurs, il avait recruté les hommes hardis que la guerre de l'Indépendance et les troubles de 1820 avaient habitués à une vie d'aventures.

Malgré ces circonstances propices, le carlisme fut vaincu. Il ne put dépasser les provinces du Nord. Le reste de l'Espagne lui demeura fermé.

(1) *Hist. contemporaine de l'Espagne,* par Gustave Hubbard, 2e série, 1er volume.

Les années se passent. Une ère moins agitée s'ouvre pour l'Espagne. Le carlisme désarme; les quelques mouvements qu'il tente échouent tristement. Mais la monarchie d'Isabelle, contre les débuts de laquelle il avait pris les armes, s'écroule, et après la royauté éphémère d'Amédée, paraît la république, avec le cortège de misères, de crimes, de désordres qu'elle traîne toujours à sa suite. Le carlisme entre de nouveau en lutte; il offre à l'Espagne déchirée par l'anarchie la séduisante perspective d'un gouvernement régulier; ce n'est pas une armée qui lui est opposée, mais des bandes n'ayant du soldat que l'uniforme, et encore pas toujours. Elles massacrent leurs généraux qui veulent les commander. Un d'entre eux, Cabrinetti, tué plus tard en défendant Puycerda (1), consent à descendre de cheval, lorsque ses soldats lui en intiment l'ordre. Impuissant encore à profiter de la faiblesse de ses adversaires, le carlisme ne dépasse pas la sphère étroite des provinces du Nord. Même pendant les sombres jours de la république fédérale, il ne rallie qu'un petit nombre d'officiers de l'armée régulière; sur huit cents officiers d'artillerie que le ministère met en disponibilité, à peine une trentaine va-t-elle rejoindre l'armée de don Carlos. Les divisions se glissent de nouveau parmi ses partisans : les uns, continuateurs des apostoliques de 1833; les autres, désireux d'offrir aux conservateurs qui avaient soutenu Isabelle un terrain de rapprochement. Il conduit des soldats héroïques, mais il ne rencontre pas un général à l'autorité universellement acceptée, jusqu'à ce que la restauration d'Alphonse XII lui enlève toute chance de succès.

Ainsi à quarante ans de distance, le carlisme présente les mêmes traits. Il règne au milieu de paysans, plus âpres encore à défendre leur antique constitution sociale, qu'à installer un prétendant sur le trône. Mais ces provinces même, que d'ingénieux diplomates avaient songé à constituer en royaume indépendant, le carlisme les trouverait-il aujourd'hui, telles qu'elles étaient lors de la guerre de Sept ans et de la guerre moins retentissante de 1874? Peut-être que non, car le gouvernement a pris un moyen sûr d'étouffer leur résistance. Il les a sillonnées de routes; tous les points stratégiques sont maintenant dominés par des forts. De plus, si intrépide, si vivace même que soit dans les cœurs le dévouement à une cause, il résiste difficilement à des défaites réitérées, suivant un effort éner-

(1) La statue du général Cabrinetti s'élève aujourd'hui sur une des places de Puycerda.

gique ou, tout au moins, il perd la confiance en lui-même, condition indispensable du succès, sur quelque terrain que la lutte s'engage.

Le carlisme s'est aussi appuyé sur le clergé. Or la dernière guerre a révélé quelles pertes il avait faites de ce côté. Ce n'est, de plus, un mystère pour personne que le Vatican se défiant de son succès, était loin de pousser le clergé vers les carlistes. Tout récemment la cour de Rome exerçait son influence, de manière à prévenir une lutte entre les deux branches de la famille des Bourbons d'Espagne, et elle était secondée dans ces démarches conciliatrices par la cour d'Autriche.

Une circonstance donnerait, il est vrai, au carlisme des chances plus grandes qu'il n'en a eues sans doute jusqu'à ce jour : ce serait l'anarchie tyrannique de la République, prenant la place de la Régence, car il ne rencontrerait plus devant lui, comme en 1835, une régente soutenue par l'Angleterre et la France; il n'aurait pas à craindre l'avènement d'un jeune souverain, tel qu'Alphonse XII en 1874, prêt à exercer virilement le pouvoir. Don Carlos ou l'anarchie Républicaine, telle serait l'alternative en face de laquelle l'Espagne se trouverait. Ajoutons enfin qu'une réconciliation peut s'opérer entre les deux branches de la famille, par le mariage de don Jame avec une des filles du feu roi. Tel devait être le vœu de tous les Espagnols clairvoyants.

L'avenir décidera.

V

Tournons-nous maintenant du côté des républicains. Eux aussi, comme les carlistes, ont fait leur apparition pendant les troubles de la minorité d'Isabelle. La constitution de 1812 leur avait frayé la voie; quoique à peine appliquée, elle avait remué les esprits, et aujourd'hui encore tout un parti la considère comme une bible politique. Par un étrange contraste, rédigée au moment où l'Espagne était soulevée tout entière contre la conquête française, elle portait profondément l'empreinte des idées que la France prétendait imposer à l'Europe; c'est un monument d'idéologie, calqué à la fois sur la Constitution de 1791 et sur la déclaration des Droits de l'homme. A peine constitué, le parti républicain se recommandait de cette constitution populaire; il s'abritait derrière les progressistes qui, tout en se déclarant monarchistes, répandaient les

idées révolutionnaires. Il ne prit réellement corps que le lendemain de la chute d'Isabelle. Les auteurs de la révolution de septembre 1868, Serrano, Prim, Topète, ne voulaient pas admettre ce fâcheux au partage des bénéfices de leur entreprise. Mais la royauté ultraconstitutionnelle d'Amédée lui ouvre la porte toute grande. Sur les ruines de cette monarchie éphémère, le parti républicain s'installe victorieusement. Deux années suffisent pour démontrer son impuissance absolue. D'abord au pouvoir des modérés, la république glisse entre les mains des républicains extrêmes, les fédéralistes; et, aux Cortès constituantes de 1873, on vit, non sans étonnement, Castelar, le brillant tribun, siéger à droite d'une Assemblée où les fédéralistes possédaient une immense majorité. La république fédérale fascinait alors les imaginations républicaines; c'était comme une institution magique qui allait aussitôt ouvrir en Espagne une ère de prospérité; et, sans le savoir, les révolutionnaires cherchaient, dans les institutions défigurées du passé, la réalisation de leurs vœux, s'appuyant ainsi sur les traditions contre lesquelles ils prenaient les armes.

Le peuple traduisit les mots de république fédérale par anarchie. De toutes parts des mouvements séparatistes éclatèrent. Ce n'étaient pas les anciens royaumes qui reprenaient une vie historique dont la création des départements, due en 1833 au ministre Xavier de Burgos, n'avait pas éteint le souvenir, c'était la plèbe de chaque ville qui aspirait à s'émanciper de toute autorité. Une insurrection terrible éclata à Alcoy; elle est demeurée tristement célèbre par les excès qu'une populace sauvage y commit. D'autres suivirent à Cordoue, Séville, Grenade, Valence; le général Contreras s'enfermait dans Carthagène avec les intransigeants, dont le nom faisait alors son apparition dans la langue politique; chaque province proclamait son indépendance, chaque ville prétendait vivre isolée. Toute l'Espagne se décomposait, sans que le chef du pouvoir, Pi-y Margall, théoricien impropre à l'action, se préoccupât d'arrêter cette dissolution générale. Conséquent avec ses idées, il quitta le pouvoir plutôt que de confesser son erreur. Salmeron lui succéda; mais, non moins que son prédécesseur, il se montra incapable de tirer l'Espagne du désordre dans lequel elle s'abîmait. Castelar revint au pouvoir. Avec beaucoup de bonne volonté, il essaye de substituer, à la république anarchique, une république unitaire, d'allures plus décentes. Les progressistes, le parti du centre gauche,

se rallient à lui; mais en vain cherche-t-il à imposer silence aux factions, à remettre quelque ordre dans les finances épuisées. L'opinion comprend que la république a donné sa mesure; elle attend le salut du rétablissement du vrai principe d'autorité, et la pâle dictature de Serrano n'est que la préface de la restauration d'Alphonse XII. Une nation aussi rudement secouée avait besoin d'une direction ferme.

Forcée de rentrer dans l'ombre, la fraction avancée du parti républicain déserte le terrain d'opposition légale; elle laisse Castelar prononcer de brillantes harangues, sans toutefois renoncer à la lutte; tous ses efforts se dirigent vers l'armée où la nouvelle monarchie avait trouvé son point d'appui. De là les pronunciamentos de la Seu d'Urgel, de Girone, de Badajoz, de Logrono, au mois d'août 1883, par lesquels Ruis Zorilla, maintenant son homme d'action, essayait ses forces. Ils furent promptement réprimés, et les républicains purent se convaincre qu'Alphonse XII n'était pas un monarque débonnaire d'humeur à se laisser renverser.

Seule, la mort du jeune roi leur a rendu quelque espoir. Aussi ont-ils voulu montrer par le soulèvement de Carthagène, qu'ils étaient prêts à entrer en lutte. Qu'ils organisent la guerre civile, Ruis Zorilla ne se mettra peut-être pas à leur tête; mais il profitera du mouvement, en cas de réussite. Il préfère même ne pas se placer sur le terrain de l'opposition légale, car, avant les dernières élections, il a recommandé à ses partisans d'y prendre une part peu active, disant qu'il ne saurait admettre, en aucune manière, le suffrage restreint. Le gouvernement est donc prévenu. A bon entendeur, salut.

Ruis Zorilla, aujourd'hui bruyant personnage et dont nous avons plus haut esquissé la physionomie, est cependant loin d'être considéré comme l'homme le plus éminent du parti. Pendant la république de 1873, il joua un rôle médiocre. C'est un politicien vulgaire.

Castelar demeure toujours le premier orateur de la gauche. Fédéral repenti, il s'est transformé en républicain autoritaire. Gambetta est le modèle dont il cherche à se rapprocher, sauf la guerre au clergé qu'il a toujours répudiée. L'Etat au contraire, n'a-t-il cessé de dire, doit soutenir l'Eglise catholique. Mais aujourd'hui Castelar a perdu son ascendant sur la masse du parti républicain; il n'entraîne avec lui qu'un petit groupe d'idéologues ou quelques bourgeois qu'il a comptés parmi ses fonctionnaires ou aspirent à le

devenir, en cas de l'élévation, fort improbable, de leur maître au premier rang.

Savant jurisconsulte, caractère intègre, Salmeron est aussi revenu des illusions de la république fédérale ; au fond, il n'est pas loin de partager les idées de Castelar sur la nécessité d'un gouvernement fort, mais il n'ose encore reconnaître son erreur. Il figure maintenant parmi les partisans de Zorilla, tout en nourrissant une médiocre estime pour lui.

Pi-y Margall, au contraire, n'a pas déserté le culte du fédéralisme auquel la traduction des œuvres de Proudhon l'avait initié. Homme de plus de caractère que de talent, il se distingue par son ardeur au travail, sa persévérance et aussi par son esprit élevé. Les événements qui jettent à ses idées d'éclatants démentis glissent sur lui, sans altérer la sérénité de son esprit, plein de foi dans la théorie.

Au-dessous des principaux chefs, le parti républicain compte un grand nombre de politiciens avides de jouer un rôle, aspirant chacun à former un groupe, tous mécontents de rester au second rang. Si la surprise d'un coup de main heureux ou les faiblesses des libéraux donnaient le pouvoir aux républicains, ils seraient incapables de se gouverner eux-mêmes. L'anarchie qui éclaterait dans leur sein serait la fidèle image de celle dans laquelle ils plongeraient l'Espagne.

VI

Telle est, rapidement esquissée, la physionomie de l'Espagne politique. Un trait y domine : le politicien ; et ce fait résulte de l'adaptation d'une constitution moderne à un pays que ses traditions, sa constitution sociale, ses tendances n'avaient pas préparé à la recevoir. L'expression géographique d'Espagne comprend en réalité une confédération d'anciens États, habités par des races souvent distinctes, ayant chacun, avec leur langue, leurs lois et leurs coutumes particulières. Ce ne sont pas cependant des États ennemis qui arrivent à n'avoir plus entre eux aucun lien commun. Car l'union s'est cimentée par la croix et l'épée entre les habitants de de la Péninsule, quand ils cherchaient à chasser les Arabes de leur sol Quelques siècles plus tard, la guerre de l'Indépendance a prouvé que l'idée d'une patrie commune était vivante dans le cœur des Espagnols. Basques, Navarrais, Catalans, Galiciens, Andalous, Castillans se défendirent avec une égale énergie contre les armées fran-

çaises ; ils tenaient d'autant plus à leur indépendance que le pouvoir central n'avait pas effacé leur passé historique. C'est qu'en effet le patriotisme n'est pas une idée abstraite. Pour soulever les âmes, il doit s'incarner dans le foyer domestique, dans le culte passionné des traditions, dans toute une histoire que les générations n'auront pas appris à oublier, et lorsque l'État a été dépouillé de ces éléments, le patriotisme subsiste sur les lèvres, plutôt que dans les cœurs. La persistance de l'esprit provincial sauva l'Espagne; même quand Madrid fut occupée par le roi Joseph, la résistance continua. La capitale n'avait pas absorbé toute la vie du pays.

L'idéologie française, cependant, exerce ses ravages de l'autre côté des Pyrénées. Nous rencontrâmes un jour en Catalogne un jeune médecin, instruit, ami et partisan de Castelar, pour lequel il professait une vive admiration; il nous expliqua, avec entraînement, le mécanisme des constitutions locales de sa province : on y vivait heureux, disait-il, et les habitants ne demandaient qu'à conserver leurs coutumes locales, qui avaient survécu aux vicissitudes dont la Catalogne avait été le théâtre. Mais en même temps, par une piquante contradiction, notre interlocuteur exprima son admiration pour les idées et les pratiques de la Révolution; celles surtout qui, effaçant toute distinction entre les hommes d'un même pays, substituent aux vieilles coutumes une législation uniforme, déduite de principes abstraits, excitaient son enthousiasme. C'était à ce but qu'il travaillait avec Castelar. Cette conversation nous frappa; en une minute, nous avions touché du doigt la cause des crises politiques au milieu desquelles se débat l'Espagne moderne, c'est-à-dire le culte aveugle pour les faux dogmes de 1789, culte auquel les libéraux sacrifient impitoyablement toute la tradition historique. Malgré leur patriotisme local, ils se laissent éblouir par l'apparence mensongère des idées et des institutions que la France a reçues de la Révolution. N'avons-nous pas entendu tout récemment l'ambassadeur de la régente se déclarer admirateur de la République française, tandis qu'il était partisan non moins sincère de la monarchie, de l'autre côté des Pyrénées!

Aussi, tiraillée entre les souvenirs du passé et les théories nouvelles, l'Espagne offre-t-elle de saisissants contrastes. Elle est dotée d'une constitution parlementaire, mais elle demeure étrangère aux dispositions qui assurent son fonctionnement régulier. Depuis que sa constitution cherche à être unitaire, les anciennes divisions ont

été abolies, mais l'esprit local s'est maintenu dans toute sa vivacité. Sur le papier, le Parlement doit gouverner, néanmoins le pouvoir du souverain est seul capable de maintenir le pays. Alphonse XII l'a bien montré, et lorsqu'une main vigilante n'est plus là, quelques soldats audacieux jettent leur épée dans la balance; elle penche bientôt de leur côté.

VII

Après l'Espagne politique, l'Espagne sociale. Nous avons observé dans la première la désorganisation qu'y a introduite l'idéologie libérale; nous verrons a seconde subissant, elle aussi, l'atteinte de la Révolution, mais gardant encore quelques-unes des populations les plus stables de l'Europe, en dépit des agitations de la vie publique, sa foi religieuse, la paix de l'âme, la sobriété, tels sont les traits qui les distinguent. M. Élisée Reclus observe même dans les Asturies et la Galice des populations qui se sont maintenues sans changement depuis la conquête romaine. La loi, en effet, n'a pas encore imposé au foyer domestique un régime de contrainte, destructeur de l'autorité paternelle. Dans les régions où celle-ci est restée maîtresse de la famille, elle sait la préserver de l'invasion des idées nouvelles, et ainsi le pouvoir central fait difficilement sentir son action sur les pays de famille-souche, tandis au contraire que dans les pays de familles instables, les individus livrés à eux-mêmes sont exposés sans défense aux influences qui émanent d'un mauvais gouvernement. L'observation des faits ne laisse à cet égard aucun doute.

Les populations modèles de l'Espagne vivent au nord de la Péninsule. « Dans une suite de voyages exécutés depuis 1829, écrivait M. Le Play en 1871, je n'ai trouvé, ni en Europe ni en Asie, aucune race chez laquelle la paix sociale règne à un plus haut degré que chez les Basques, c'est que nulle part il n'existe une soumission plus complète aux institutions fondamentales de l'humanité. Depuis un temps immémorial, ces institutions restent en pleine vigueur et produisent leurs effets naturels (1). » Les Basques font pourtant chétive figure aux yeux des admirateurs passionnés de la civilisation moderne. Chez eux, pas de grandes villes, pas d'industrie, pas de développement de la richesse. C'est un peuple de

(1) *Les Ouvriers Européens*, 2e édition, t. IV, p. 327.

paysans vivant sur un sol rude, au milieu d'étroites vallées, que surplombent de hautes montagnes. Par leur ardeur au travail, les Basques savent cependant arracher du sol tout ce qu'il peut donner. Nous avons déjà observé des faits analogues chez les paysans de la Suisse et de l'Andorre; les uns et les autres engagent contre la nature une lutte énergique. Nul peut-être ne saurait aussi bien que ces montagnards vivre à l'aise sur une petite propriété en Biscaye; souvent son étendue ne dépasse pas 2 hectares. Les Basques qui ne sont pas propriétaires de leur domaine, se placent comme métayers chez de plus grands propriétaires, avec lesquels ils vivent dans une étroite communauté d'existence.

La première préoccupation du Basque, c'est de transmettre à ses descendants le foyer tel que ses ancêtres le lui ont légué; de là une forte organisation de la famille. Le Basque qui aurait vendu son domaine ne serait plus rien. Aussi les anciennes coutumes estimant que Dieu crée le père chef de la famille, l'investissent-elles du pouvoir d'assurer la conservation du foyer. Il peut choisir comme héritier un fils ou une fille; si même il le juge convenable, un petit-fils ou une petite-fille. Un bon Français, aux yeux duquel la vie sociale d'un pays se résume dans quelques lignes d'un Code, ne manquerait pas de s'écrier : « Et les autres enfants? Que deviennent-ils? Quelle iniquité ! » La coutume ne les laisse pas dans le dénuement. Le père impose lui-même à l'héritier choisi le soin de veiller au sort de ses frères et sœurs, et si la mort l'a surpris avant qu'il eût pris ses dernières dispositions, l'héritier s'entend avec les autres membres de la famille. Telle est la législation générale des Basques, plus vigoureuse dans la Biscaye que dans l'Alava et le Guipuzcoa.

Maître de la famille, le paysan basque l'est aussi de la commune. La libre gestion des intérêts domestiques l'a préparé à la libre gestion des intérêts communaux. Au-dessus de l'ayuntamiento, venait ensuite dans l'ancienne organisation du pays la junta chargée du gouvernement central. Le sentiment de la liberté s'allie chez les Basques au respect profond de l'autorité. Il n'y a pas besoin chez eux d'une force armée imposante pour assurer le maintien de l'ordre. Une lance plantée en terre suffit dans maintes circonstances pour représenter l'alcade

Nous compléterons cette esquisse de la constitution sociale des Basques, en constatant l'autorité de la religion. Elle préside, et d'une manière efficace, à tous les actes de la vie. Le mariage est béni par

le prêtre, et non pas considéré comme un effet de la loi. S'identifiant tout à fait à la population de laquelle il sort, le clergé biscayen a maintenu sur ses ouailles son influence presque intacte. Les pays Basques enfin fournissent un fort contingent d'émigrants : beaucoup se dirigent vers la Plata, où leur application au travail, leur vie régulière, leur sobriété, les conduisent à la fortune; la plupart reviennent au pays natal où ils trouveraient, en cas d'infortune, au foyer domestique la protection que les coutumes assurent à tous les enfants.

La physionomie des pays basques commence cependant à subir une légère altération. Ce n'est pas en vain qu'un pays est remué pendant plusieurs années par la guerre civile. Les bandes qui le traversent y laissent toujours des germes de démoralisation. En outre, attirés par le séjour des villes, quelques propriétaires abandonnent leur résidence rurale. Les villes se développent avec un esprit très différent de celui des populations des campagnes. La première guerre carliste avait déjà accusé cet antagonisme; il s'est révélé plus aigu encore dans la seconde. Enfin, à la suite de la défaite des carlistes, les Basques ont perdu leurs fueros. Cependant, tant que l'organisation actuelle de la famille ne sera pas brisée, la Biscaye restera debout.

Urbain Guérin.

(*A suivre.*)

M. RENAN ET SES NOUVEAUX CRITIQUES

Qu'il l'ait mérité ou non, M. Renan est devenu l'une des célébrités contemporaines. Tout le monde parle de lui. Ce n'est pas seulement par ses ouvrages qu'il occupe l'opinion publique, il ne peut presque plus faire un pas sans que les journaux nous informent de ses voyages; il ne peut plus ouvrir la bouche, fût-ce même à une table d'hôte, sans que ses discours soient répandus aux quatre coins de la France. Chez nous, selon la remarque d'un spirituel écrivain, *tout le monde s'emballe* pour l'artiste qui a une notoriété acquise; on se soucie peu de la marchandise; ce qu'on réclame, c'est l'étiquette. Bien souvent l'œuvre est creuse et vide; mais peu importe, tel nom l'estampille, il faut la lire, la voir et la connaître.

C'est ainsi que s'explique, en partie du moins, le succès qu'obtient M. Renan, auprès d'un grand nombre de jeunes gens surtout. Ajoutez à cela le charme réel d'un style qui gagnerait encore à être l'auxiliaire de la vérité; la vogue qui s'attache toujours à une doctrine nouvelle, surtout quand on peut espérer d'y trouver la délivrance d'un joug impatiemment supporté, et vous aurez le secret de la gloire et de la célébrité de l'auteur de la *Vie de Jésus*.

Bien des écrivains de talent ont déjà brisé les pieds d'argile de cette idole; il y a longtemps qu'elle gît à terre et qu'elle n'est plus qu'une ruine; il suffirait d'ouvrir les yeux pour la contempler. Mais, par une hallucination étrange, on croit voir encore la statue sur son piédestal, et on lui prodigue à l'envi les hommages et l'encens. Quand donc cessera-t-on de prendre l'ombre pour la proie?

Notre intention (il est à peine besoin de le dire) n'est pas d'entreprendre à nouveau la réfutation, déjà si victorieusement faite, de l'œuvre de M. Renan. Laissant de côté ses propres écrits,

nous voudrions faire connaître à nos lecteurs ce que pensent aujourd'hui de lui ses critiques et ses admirateurs.

A la fin de l'année 1885, notre littérature s'est enrichie, presque en même temps, de trois ouvrages de critique : *Essais de psychologie contemporaine*, par M. Paul Bourget; *Mémoires d'aujourd'hui*, par M. Robert de Bonnières; *les Contemporains*, par M. Jules Lemaître. Étant donné son nom, M. Renan devait avoir sa place dans ces trois galeries d'illustrations contemporaines. M. Paul Bourget fait de la psychologie à propos de M. Renan, et il cherche, dans les ouvrages si variés de son sujet, la manifestation de l'imagination et de la sensibilité. M. de Bonnières trace le portrait du personnage; mais ce n'est pas tant dans ses ouvrages et dans sa chaire de professeur, qu'à sa maison de Bellevue et dans ses relations de société, qu'il étudie M. Renan. M. J. Lemaître est allé le voir au collège de France; il s'attendait à le trouver triste, il n'a pas été peu surpris de rencontrer un homme plein de gaieté. Quel est ce mystère?...

En lisant ces trois peintures différentes d'un même homme, et en ne s'arrêtant pas aux oppositions de détail, qui s'expliquent peut-être par la variété des points de vue, on peut en dégager les traits généraux d'un personnage qui est loin d'être admirable, pour quiconque ne veut pas admettre cette idée préconçue que l'humanité savante commence à M. Renan. Les trois critiques l'admirent cependant. Ils ont beau dire que « l'analyste est sans métaphysique », qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur la valeur des doctrines, il est trop facile de deviner leurs préférences, quand ils ne les exposent pas ouvertement. Aussi la lecture de leurs ouvrages nous semble-t-elle une lecture dangereuse pour les jeunes gens auxquels ils s'adressent surtout. Cet indifférentisme de la critique, en effet, n'est pas possible, et le fût-il, il serait encore plein de funestes conséquences; car il n'est pas avantageux, il n'est pas licite même d'étudier l'âme d'un *démolisseur* de doctrines, sans apprécier les raisons qui l'ont fait agir; et, à moins qu'on ne veuille nier toute espèce de liberté dans la production des œuvres de l'esprit, on ne peut prétendre que les diverses manifestations de la pensée aient le même droit à l'approbation. Nos lecteurs pourront juger d'ailleurs, par les citations que nous ferons, si M. Paul Bourget, en particulier « réserve entièrement la question de la vérité ou de l'erreur religieuse. »

I

M. Renan est de « race robuste et fils d'un colosse breton », dit M. de Bonnières; il est gros et court; « le visage est puissant et commun; les yeux verts et ronds, le nez gros et mou; la bouche est belle. » Quand il parle, « on est ravi par une voix délicieuse, par une diction magique. » Cependant « sa voix, tout agréable qu'elle est, n'a par elle-même ni souplesse, ni sonorités variées; seulement elle est limpide, abondante et pure, et appelle la comparaison du *fleuve* tant de fois appliquée à Homère ». Pour goûter le charme de cette diction, il faut entendre M. Renan « dans les réunions intimes de sa maison de Bellevue, sous quelques humbles arbres qui resteront fameux », et non au collège de France, où « il continue obscurément, devant dix ou douze auditeurs, un cours inauguré sous l'Empire, dans le scandale et la gloire. »

M. J. Lemaître qui, probablement, n'est pas un des habitués de Bellevue, s'est contenté d'aller au collège de France. Cela nous explique pourquoi la diction de M. Renan n'a pas produit sur lui le même effet que sur M. de Bonnières. « L'exposition, dit-il, est claire, simple, animée. La voix est un peu enrouée et un peu grasse, la diction très appuyée et très scandée, la mimique familière et presque excessive. Quant à la forme, pas la moindre recherche, ni même la moindre élégance : rien de la grâce ni de la finesse de son style écrit. Il parle pour se faire comprendre, voilà tout; et va comme je te pousse ! Il ne fait pas les liaisons. Il s'exprime absolument comme au coin du feu, avec des « Oh ! » des « Ah ! » des « Eh « bien ! » des « Pour ça, non ! » Il a, comme tous les professeurs, deux ou trois mots ou tournures qui reviennent souvent. »

Ce n'est pas nous qui ferons un crime à M. Renan, professeur, de cette absence d'appareil et de cette « savoureuse bonhomie », mais nous nous sommes dit, en lisant le portrait qu'en font M. de Bonnières et M. J. Lemaître, que ses dix ou douze auditeurs devaient peut-être regretter de ne pas voir couler de temps en temps le *fleuve homérique* de Bellevue.

M. Renan lit et écrit bien plus qu'il ne parle. La grande œuvre de sa maturité a été *l'Histoire des origines du Christianisme*, mais « en même temps qu'il poursuivait l'achèvement de cette longue tâche, le maître écrivain, dit M. Paul Bourget, distribuait de ci de

là ses idées d'à côté, si l'on peut dire, en une quantité d'articles de journaux ou de revues : essais, à l'occasion d'un volume nouveau, dialogues à la manière de Platon, comédies philosophiques dans le tradition de Shakespeare, lettres à des collègues de l'Institut et à des amis d'Allemagne, menus traités de politique contemporaine. »

Une telle fécondité l'a conduit à l'Académie française. Si les livres donnaient droit à un siège de député, M. Renan serait aujourd'hui au Palais-Bourbon; mais le suffrage universel n'est pas toujours lettré. Peut-être les électeurs sénatoriaux, plus éclairés, combleront-ils bientôt ses vœux, en lui accordant un fauteuil au Luxembourg.

Toutefois, si nous en croyons M. P. Bourget, un grand obstacle s'oppose à la réalisation de ces espérances : M. Renan a « un idéal aristocratique » ; il voudrait voir la France gouvernée par une élite de penseurs. Or le suffrage universel est volontiers hostile aux hommes supérieurs. « C'est ainsi que beaucoup d'esprits distingnés de la France contemporaine se sont trouvés mis en dehors du recrutement gouvernemental. » Dès lors on comprend « qu'une mélancolie singulière s'empare de ces nobles esprits sur lesquels pèse la conviction de leur puissance idéale et de leur impuissance réelle. Cette mélancolie est redoublée par le spectacle du triomphe insolent des médiocres. »

De telles réflexions ne sont pas sans fondement, nous le reconnaissons volontiers. Nous ne croyons pas, il est vrai, qu'il suffise de savoir l'hébreu et le syriaque, pour prendre part aux affaires publiques, et jamais nous n'avons eu foi en l'efficacité du gouvernement par les philosophes, tel que Platon l'avait rêvé avant M. Renan; mais nous pensons qu'un pays n'aura jamais à regretter d'être gouverné par des esprits distingués, si ceux-ci savent s'abstenir, dans le domaine de la politique, de théories préconçues qui leur inspireraient un jour, pour les lois de l'équité, le dédain qu'ils ont eu parfois pour les lois du sens commun.

Mais M. Renan est-il vraiment un de ces hommes supérieurs, dignes d'être consultés sur les affaires du pays? Le portrait qu'on nous en fait nous donne droit d'en douter.

II

Ce qui a le plus contribué à la célébrité de M. Renan, c'est sa rupture avec l'Église catholique. Dans ses *Souvenirs de jeunesse*, il a fait lui-même l'histoire de cette séparation. Il n'entre pas dans notre plan de nous arrêter à ce plaidoyer *pro domo suâ;* d'habiles écrivains en ont fait justice.

M. de Bonnières met une certaine complaisance à citer cet endroit des *Souvenirs*, et il ne trouve même pas une remarque à faire sur cette parole de M. Renan, à laquelle il fait une place à part, en dehors de sa citation : « Il ne m'était pas possible de garder un masque auquel tant d'autres se résignent. L'étude du christianisme m'inspira trop de respect pour que je puisse jouer, avec les croyances les plus respectables, une odieuse comédie. »

Et qui donc se résigne à garder ce masque qui répugnait tant à M. Renan? Contre qui est dirigée cette accusation voilée? Est-ce donc là cette déférence aux convictions d'autrui, dont M. Renan aime tant à faire parade? Ceux qui se résignent à porter le masque, ne sont-ils pas plutôt ceux qui mettent en pratique cette incroyable phrase de M. de Bonnières : « On a beau ne croire à rien du tout (ce qui est légitime), il faut pourtant bien toujours agir dans la vie, comme si on croyait à quelque chose. »

M. Paul Bourget cherche en psychologue les causes de la rupture de M. Renan.

« Je n'étonnerai aucun de ceux qui ont traversé les études de nos lycées, dit-il, en affirmant que la précoce impiété des libres penseurs en tunique a pour point de départ quelque faiblesse de la chair, accompagnée d'une horreur de l'aveu au confessionnal. » La remarque est juste et précieuse à retenir.

Mais ce n'est pas sous cette influence que M. Renan brisa les liens de la foi traditionnelle.

Il n'a pas, non plus, à l'exemple de Jouffroy, sacrifié les dogmes religieux, sous prétexte qu'il ne pouvait pas « les concilier avec sa logique ». « L'étude des sciences naturelles, continue notre critique, dont il fut toujours un adepte très reconnaissant, et l'étude des sources historiques de la tradition religieuse, furent les deux facteurs de cette rupture définitive. » Les sciences naturelles lui ont

donné la « certitude qu'il n'y a pas de trace dans la nature d'une volonté particulière. »

Bien des savants ont eu cependant une conviction opposée. Il est vrai qu'ils étaient naturalistes, et M. Renan ne l'est probablement guère.

Les sciences historiques lui ont montré que « les religions sont gouvernées par les lois communes du développement de la civilisation ».

Ceux qui depuis dix-huit siècles ont étudié les sources de la tradition religieuse, n'avaient pas cru devoir comprendre le christianisme dans cette loi, si loi il y a. Ils étaient dans une grossière erreur. A lui seul, M. Renan devait dissiper les ténèbres des âges précédents. C'est qu'il a eu pour lui les lumières de la science. Or, « la science, dit M. Bourget, considère les dogmes et la foi comme des phénomènes d'ordre naturel, dont l'apparition s'explique aussi complètement que la structure d'un certain os dans le squelette d'un animal... Ainsi elle rend impossible toute croyance aux révélations du surnaturel. »

La science n'est plus ce que croit le vain peuple des savants; elle ne consiste plus à rechercher les causes de ce qui existe et à s'élever de plus en plus à la connaissance des principes de toutes choses. Elle s'applique au contraire « à fixer de jour en jour avec plus de précision la portée de son propre effort... Elle marque ce qui est *inconnaissable* pour l'intelligence humaine. Elle ne peut que conditionner des phénomènes les uns par rapport aux autres. »

Tel est l'idéal de cette science *positive* (comme on l'appelle d'un nom aussi faux que prétentieux), qui a la singulière audace de vouloir émanciper l'esprit humain en lui posant des bornes. Si M. Renan s'en est inspiré pour rejeter la révélation et le surnaturel, il nous semble qu'il en a lui-même franchi les limites, quand il définissait Dieu, dans un langage barbare, la *Catégorie de l'idéal*, et le temps, le *Coefficient de l'éternel devenir*. C'est que, selon le mot d'un positiviste anglais, on a beau nier l'existence d'un être absolu, « il faut bien en arriver à un pouvoir, autre que nous, qui travaille pour le bien ; » et il est faux que la science « soit emprisonnée, comme le dit M. Paul Bourget, dans l'incapacité de dégager une cause première par-delà l'indéfinie série des phénomènes conditionnés ».

Non, ce n'est pas la science qui entraîna M. Renan dans ses

erreurs religieuses; c'est le défaut de science. Il est une preuve vivante de la vérité de cette parole de Bacon : « Une étude superficielle de la philosophie peut conduire à méconnaître Dieu », nous voudrions pouvoir espérer qu'une étude plus approfondie le ramènera un jour à la religion de son enfance. En attendant, nous pouvons nous consoler de n'être pas de son avis, en voyant que la plupart des vrais savants se sont glorifiés d'avoir trouvé dans leurs découvertes la confirmation de leur foi. Nous nous trouvons en assez bonne compagnie; et nous ne pouvons nous résoudre à croire que l'humanité ait eu besoin, pour connaître sa voie, de la prétendue science de ce « dévot sans dogmes », comme disait Sainte-Beuve.

Le mot est juste, paraît-il; M. Renan, malgré toutes ses négations, est un *dévot*. Qui l'aurait supposé? M. Renan est religieux, voyez plutôt le chapitre de M. Paul Bourget, qui a pour titre : *le Sentiment religieux chez M. Renan*. Sur ce point, « l'opinion, en France, a pu être longtemps égarée, dit le critique... Mais des nations étrangères ont vu plus finement la disposition d'âme de M. Renan. Lorsque les Anglais l'invitèrent à donner des conférences sur quelques points de l'histoire du christianisme, le soi-disant révolté leur apparut sous son vrai jour de penseur, profondément, intimement religieux. »

Il n'y a plus lieu dès lors de s'étonner du dessein qu'a eu parfois M. Renan de faire des ouvrages de piété. « Quelques personnes, disait-il dans une de ses récentes Études, m'ayant témoigné avoir lu avec contentement certains passages de mes écrits, et les ayant trouvés susceptibles d'édifier et de consoler, je songerais à extraire ces passages des volumes dont ils font partie, et à les publier en un petit livre, sous le nom de *Lectures pieuses*. Je diviserais la matière en cinquante-deux parties pour les cinquante-deux dimanches de l'année. Il y aurait, pour chaque dimanche, un extrait des Évangiles et des Pères de la vie spirituelle, une prière et un bouquet spirituel, à la façon de François de Sales; plus tard, des images pourraient venir s'y joindre. Une femme pieuse ne s'apercevrait qu'à certaines omissions de la différence d'un pareil livre avec le Paroissien qu'elle porte avec elle à l'église. Peut-être finirait-elle par le préférer... Ma dernière ambition sera satisfaite, si je puis espérer entrer à l'église, après ma mort, sous la forme d'un petit volume in-18, relié en maroquin noir, tenu entre les longs doigts effilés d'une main finement gantée. »

Les critiques admirateurs de M. Renan ne connaissaient pas probablement ce nouveau trait de sa physionomie; ils ne l'auraient pas omis. Y verraient-ils encore une marque de respect pour le catholicisme? Car, à les en croire, la religion de M. Renan est le respect; témoin, par exemple, la *Vie de Jésus*, livre « doux, tranquille, suave et du ton même des apologies chrétiennes », dit M. de Bonnières. Les évêques seuls furent la cause des polémiques qu'il souleva. C'est toujours l'opprimé qui commence.

M. Renan respecte le catholicisme; c'est à cause de cela sans doute qu'il ne peut plus faire un discours sans y glisser quelques bribes de ses anciennes connaissances liturgiques ou autres. Aussi M. J. Lemaître dit-il « qu'il aime toujours ce qu'il a renié. Il est resté prêtre; il donne à la négation même le tour du mysticisme chrétien. Son cerveau est une cathédrale désaffectée. On y met du foin; on y fait des conférences : c'est toujours une église ».

Pour M. Paul Bourget, « ce respect est une déférence aux sincérités de ses semblables », déférence qui aboutit chez M. Renan « à une véritable piété »; car, ainsi qu'il le dit lui-même, « on peut admettre et aimer un symbole, dès que ce symbole a eu sa place dans la conscience de l'humanité. »

Pour nous, ce respect est le basphème, et le blasphème avec tout le dégoût que peut y ajouter un répugnant mysticisme, trop peu sûr de son succès pour oser se démasquer. « Assurément, dit avec raison un écrivain de talent, les blasphèmes de M. Richepin sont répugnants. Mais je ne vois pas de différence essentielle entre ses négations épileptiques et les négations académiques de M. Renan. Le fond est le même, ce qui distingue l'un de l'autre, c'est que le premier, après avoir coupé l'arbre, en jette les fruits dans la boue, tandis que le second voudrait arracher l'arbre et jouir de ses fruits. »

M. Paul Bourget ne nous lira pas; mais s'il nous lisait, il nous regarderait certainement comme un partisan de ce « fanatisme qui, dit-il, n'est pas près de s'en aller d'au milieu de nous ». Quiconque est croyant est un fanatique. Fanatisme soit; nous avons du moins la prétention d'y voir clair, vous vous vantez d'être aveugles. Qui voudra vous suivre?

III

« M. Renan est savant et très savant », dit M. de Bonnières. « Son histoire des *langues sémitiques* marqua et fit date, et si ce

livre n'est plus maintenant au niveau de la science, c'est grâce à une quantité de travaux étrangers que ce livre a lui-même inspirés et suscités. Je ne crois pas pour cela que les discussions de texte qui se trouvent en tête de chacun de ses volumes sur les *origines du christianisme* soient des modèles de critique. Le raisonnement, ce me semble, y est à supprimer, peu serré, la suite en est nonchalante, et l'argumentation capricieuse. Mais cela tient à ce que M. Renan n'aime pas à conclure. »

Que penser d'un savant qui n'aime pas à conclure?

On a beau « savoir l'hébreu aussi bien que les évêques », à quoi sert cette érudition, si l'on a peur de s'arrêter à une idée et si l'on « est évasif par nature? »

M. Renan est peut-être un érudit, un écrivain, un lettré ; il n'est pas un savant, il n'est qu'un *dilettante*, ce qui n'est pas la même chose. Qu'on en juge.

Les admirateurs de M. Renan ne lui nient pas ce caractère de *dilettante*. M. Paul Bourget lui consacre même tout un chapitre. C'est là surtout que nous pouvons étudier cet état d'âme de M. Renan.

Le *dilettantisme*, d'après M. Paul Bourget, est « beaucoup moins une doctrine qu'une disposition de l'esprit, très intelligente à la fois et très voluptueuse, qui nous incline tour à tour vers les formes diverses de la vie, et nous conduit à nous prêter à toutes ces formes, sans nous donner à aucune... D ordinaire, un homme parvenu à la pleine possession de lui-même a fait son choix, et, comme il est logique, désapprouve le choix des autres ou du moins le comprend à peine. Il est difficile, en effet, de sortir de soi et de se représenter une façon d'exister très différente ; plus difficile encore de dépasser cette représentation et de revêtir soi-même, si l'on peut dire, cette façon d'exister, ne fût-ce que durant quelques minutes ».

Nous avions même cru jusqu'ici que c'était impossible, surtout quand une ferme conviction a présidé au premier choix. Nous nous trompions. Il suffit d'un scepticisme raffiné. M. Renan y a réussi à merveille. « Aucun écrivain, continue M. Paul Bourget, n'a professé, avec une élégance accomplie de patricien, des idées au-dessus des préjugés comme en dehors des lois ordinaires... La critique s'est lassée à le suivre dans les circonstances de sa fantaisie mobile, et à relever les contradictions où il s'est complu : car le propre du *dilettantisme* est de corriger toute affirmation par d'habiles nuances qui préparent le passage à quelque affirmation différente. »

M. Paul Bourget ne veut pas en conclure au *pyrrhonisme* de M. Renan. M. de Bonnières n'est pas si difficile. « Cette pensée, dit-il, dont le détail infini révèle une intelligence prodigieusement compréhensive, quoique très orgueilleuse, se résume, dans son ensemble, par un scepticisme auprès duquel celui de Pyrrhon et de Gassendi devient la foi du charbonnier. »

Ne transigeons pas sur les mots, le *dilettantisme* de M. Renan est un véritable scepticisme. Profane non encore initié à la science nouvelle, nous avouons ne pas comprendre « qu'un homme puisse être obsédé par la légitimité de beaucoup de points de vue contradictoires » ; disciple de « l'insuffisant dogmatisme d'autrefois », nous pensons qu'il n'y a qu'une seule manière d'affirmer la vérité, et, n'en déplaise à M. Paul Bourget, nous croyons, « avec la majorité des Français », que ce n'est pas « se tromper sur les choses de la vie morale, que d'aboutir à propos d'elles à un jugement dont le caractère absolu ne réserve pas sa place à un jugement, sinon tout à fait contraire, au moins différent. »

M. Renan n'a pas eu les timidités de « ces esprits tyranniques qui possède l'horrible manie de la certitude » ; il a eu « l'héroïsme de se résigner à subir les conséquences de sa pensée », et se reconnaissant incapable de résoudre par une seule formule le grand problème de la destinée, il a proclamé la légitimité des solutions diverses. « On n'a quelque chance d'avoir aperçu la vérité une fois dans sa vie, disait-il il y a quelques années, que si l'on s'est beaucoup contredit. »

M. Renan aurait-il eu jadis pour disciples certains personnages politiques dont on a beaucoup vanté, en ces derniers temps, les opinions successives? Serait-ce en vertu d'un principe analogue à celui que nous venons de rappeler, que M. Renan s'est tour à tour essayé dans tous les genres littéraires, depuis le roman jusqu'au drame ou à la comédie, espérant qu'une fois ou l'autre il rencontrera le succès qui le fuit? Ce sont questions indiscrètes, ne nous y arrêtons pas.

« Il serait fort intéressant, dit très bien M. J. Lemaître, de dresser la liste des contradictions de M. Renan. Son Dieu tour à tour existe et n'existe pas, est personnel et impersonnel. L'immortalité dont il rêve quelquefois est tour à tour individuelle et collective. Il croit et ne croit pas au progrès. Il a la pensée triste et l'esprit plaisant. Il aime les sciences historiques et les dédaigne. Il est pieuse-

ment impie. Il est très chaste et il éveille assez souvent des images sensuelles. C'est un mystique et un pince-sans-rire. Il a des naïvetés et d'inextricables malices. Il est Breton et Gascon. Il est artiste et pourtant son style est le moins plastique qui se puisse voir. Ce style paraît précis et, en réalité, fuit comme l'eau entre les doigts. Souvent la pensée est claire et l'expression obscure, à moins que ce ne soit le contraire. Sous une apparence de liaison, il a des sautes d'idées incroyables, et ce sont continuellement des abus de mots, des équivoques imperceptibles, parfois un ravissant galimatias. Il nie dans le même temps qu'il affirme. Il est si préoccupé de n'être point dupe de sa pensée qu'il ne saurait rien avancer d'un peu sérieux, sans sourire et railler tout de suite après. Il a des affirmations auxquelles au bout d'un instant, il n'a plus l'air de croire, ou, par une marche opposée, des paradoxes ironiques auxquels on dirait qu'il se laisse prendre. »

L'analyse est exacte quoique incomplète. Il y manque surtout une conclusion. M. J. Lemaître la donne ailleurs. « Douter et railler ainsi, dit-il, c'est simplement nier; et ce nihilisme, si élégant qu'il soit, ne saurait être qu'un abîme de mélancolie noire et de désespérance. »

M. Paul Bourget avoue lui aussi que ce dilettantisme est « une disposition d'esprit assurément rare et peut-être dangereuse ». Les docteurs en santé sociale, dit-il plus loin, objectent que cette absence de parti pris aboutit à une anémie de la conscience morale d'un pays. Il est probable, en effet, que le dilettantisme n'évitera pas ici-bas le paiement de sa rançon. Cette rançon pourrait être terrible, mais la volonté sera plus puissante et l'emportera sur l'affirmation.

Où M. Paul Bourget en a-t-il pris l'assurance? Comme il le dit lui-même quelques pages plus haut, l'humanité ne se résignera pas « à la banqueroute finale de la connaissance scientifique », malgré elle, elle sera tourmentée par le souci de l'absolu et de l'infini. Beaucoup d'âmes tomberont dans le désespoir. « Des révoltes éclateront alors, tragiques et telles qu'aucune époque n'en aura connu de pareilles. La vie sera trop intolérable, avec la certitude que c'en est fini de comprendre et que le même point d'interrogation est pour toujours posé sur l'horizon. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'une secte de nihilistes s'organisât en ces temps-là, possédée d'une rage de destruction, dont peuvent seuls avoir l'idée ceux qui ont connu les affres de l'agonie métaphysique. »

Le critique pouvait se dispenser de prophétiser; il n'avait qu'à

rappeler ses souvenirs, pour voir que telles sont bien les conséquences de ces négations dites scientifiques.

« On se demande avec effroi, écrivait récemment un éminent philosophe, ce qui pourra advenir de ces sociétés livrées à toutes les tentations du bien-être, que multipliera sans fin le progrès industriel, sans augmenter dans la même proportion ni les moyens de se les procurer, ni le nombre de ceux qui seront admis à en jouir, si ces sociétés civilisées à l'excès et comme exaspérées de convoitise, n'admettent plus une loi supérieure, et rejettent comme une superstition tout frein moral. Quelle voix mortelle sera capable de se faire entendre dans ce tumulte des imaginations affolées et des appétits déchaînés! Où sera le principe directeur qui puisse garantir tous et chacun des pires excès? On se trompe et l'on trompe cruellement le peuple, quand on croit que sa cause est intéressée au succès de ces expériences de la morale sans obligation et de la société sans Dieu... C'est une formidable aventure, dans laquelle on s'est engagé avec des haines plutôt qu'avec des idées. Un des curieux les plus avisés de ce temps, qui cette fois poussait un peu loin le dilettantisme, disait en souriant : « La France en mourra peut-être, mais ce sera « une expérience scientifique pour l'humanité. »

Non, nous voulons l'espérer, la France n'en mourra pas. Pour secouer le joug qu'on voudrait lui imposer, elle n'aura pas besoin de cet expédient singulier que M. Paul Bourget conseille comme la dernière ressource des optimistes : « Se dire que l'hypothèse constante a ses chances d'être vraie, au même titre que l'hypothèse désespérante. » Les hommes feront mieux. Ils suivront les lumières du bon sens. Ils comprendront qu'ils ont mieux à faire que d'écouter les rêveries d'un dilettante qui, selon le mot très juste, cette fois, de M. de Bonnières, « n'a point marchandé à notre société le dédain et la pitié ». Ils sentiront, comme M. J. Lemaître, qu'un homme qui, « vingt fois, cent fois, dans chacun de ses livres, a tué la joie, a tué l'action, a tué la paix de l'âme et la sécurité de la vie morale », n'a pas le droit d'être gai, ni de prêcher aux autres la gaieté. Quand ils l'entendront se vanter d'avoir gardé une gaieté d'enfant, les plus réservés diront que M. Renan ne se connaît pas; les plus éclairés reconnaîtront avec M. Sarcey qu'il n'est « qu'un fumiste »; tous penseront que, maître pour maître, l'autorité d'un croyant, fût-il fanatique, vaut mieux que celle d'un farceur.

A. Gouraud.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS

DE PHILOSOPHIE MORALE ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE

VI

M. Nourrisson, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, vient de publier, à la librairie Perrin (ancienne librairie Académique Didier), la sixième édition d'un ouvrage qui y a paru pour la première fois en 1858. Cet ouvrage est intitulé : *Tableau des progrès de la pensée humaine*. J'ai précisément sous les yeux cette première édition sur les rayons de ma bibliothèque. C'est un beau volume in-8° de 526 pages. L'édition nouvelle à laquelle l'auteur a ajouté trois chapitres est maintenant de 600 pages.

Cet ouvrage n'est pas autre chose que le cours professé par l'auteur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand lorsque, à l'inauguration de cette Faculté, M. Nourrisson fut nommé titulaire de la chaire de philosophie.

Ce n'est pas un médiocre honneur pour un homme, que de pouvoir, au bout de trente années, réimprimer une fois de plus ce qu'il a dit et écrit si longtemps auparavant, sans avoir dévié en quoi que ce soit de ses premières opinions, sans avoir besoin d'y ajouter, pour se justifier auprès du lecteur, ni rétractation ni commentaire. C'est assurément là la marque essentielle d'un esprit judicieux et solide. Il est tout naturel qu'avec le développement des années, la persévérance de la réflexion, l'extension des connaissances, un esprit avance dans la découverte et s'affermisse dans la possession du vrai, mais il n'appartient pas à toutes les intelligences des philosophes de demeurer ferme et inébranlable dans la direction et la méthode qu'elles ont adoptées.

Le *Tableau des progrès de la pensée humaine depuis Thalès jusqu'à Hegel* n'est rien moins qu'une histoire complète de la philosophie, depuis ses premières tentatives en Orient, jusqu'à l'époque actuelle. Tout, dans cet exposé, est condensé et sobre, l'érudition aussi bien que les jugements. Les détails biographiques et historiques sont choisis avec un tact parfait et caractérisés en peu de mots; les appréciations sont fermes sans être tranchantes, et les objections traitées par des réfutations vigoureuses sans que ces réfutations tombent jamais dans les longueurs de la polémique.

Il faut conseiller la lecture de cet ouvrage aux esprits cultivés et capables de profiter de cette littérature, laquelle est un véritable enseignement. Ceux qui ont étudié la philosophie aimeront à la voir revivre tout entière dans ce majestueux cortège des grands penseurs : ceux qui ont le malheur d'être restés étrangers à cette noble science ne laisseront pas de comprendre et de goûter un langage si clair et si accessible : ils ne tireront pas moins de profit de leur lecture.

Cette nouvelle édition du livre de M. Nourrisson nous donne l'occasion de signaler la réimpression qui se publie, à la librairie Perrin (ancienne Librairie Académique Didier), des ouvrages de M. Victor Cousin. Ce sont les dernières éditions revues par l'auteur lui-même vers la fin de sa vie. Cette révision, comme il faut s'en expliquer, n'a point porté seulement sur quelques points secondaires ou quelques détails du style. Tout le monde sait le retour heureux qui s'opérait dans l'esprit de M. Cousin, et le désir qu'il avait de rentrer pleinement en grâce vis-à-vis de l'autorité de l'Église. Il s'est donc efforcé de faire, sur les indications qui lui étaient fournies, les corrections nécessaires; et la comparaison des dernières éditions avec les premières fournirait à cet égard des enseignements bien curieux et bien instructifs. Ajoutons, pour être complet, que cette dernière réimpression se fait, à l'heure présente, sous la haute direction de M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, dont tout le monde connaît la longue intimité avec M. Cousin. Dans les œuvres littéraires particulièrement, M. Barthélemy Saint-Hilaire a eu l'heureuse fortune d'ajouter encore aux pièces inédites publiées par M. Cousin. Les familles des grandes Dames françaises dont il nous a si brillamment entretenus, ont donné des pièces inédites qui ne sont pas le moindre ornement de ces nouvelles éditions.

VII

L'*Union économique*, organe du Crédit mutuel et populaire et de l'œuvre du placement gratuit, a publié une série d'articles signés de M. Ernest Faligan, son directeur. Ces articles ont été réunis et présentés au grand public dans une brochure, laquelle se vend au profit des institutions ouvrières dont elle nous expose la consolante organisation. Cette brochure s'ouvre par une préface du R. P. Ludovic de Besse, préface adressée non pas à l'auteur du livre, mais à M. l'abbé Van Den Driessche, auquel on doit l'institution de ces œuvres économiques, d'abord à Iseghem, et ensuite à Eeghem en Belgique. « Iseghem, dit M. Faligan, est une localité de la Flandre occidentale, moitié ville, moitié campagne, dont la population s'élève à dix mille âmes environ.

« Eeghem, beaucoup moins important, est un village de la même province, possédant 1,672 habitants.

« C'est à Iseghem que les premiers essais ont été faits, et qu'en raison du chiffre de la population, ils ont atteint le plus d'importance.

« Ils ont de plus servi de modèle à ceux d'Eeghem; et dans les deux localités, ils ont eu pour promoteur et pour inspirateur un prêtre d'un zèle et d'un dévouement infatigable, M. l'abbé Henri Van Den Driessche, aujourd'hui vicaire à Eeghem. »

. . . . . .

« Les Œuvres économiques d'Iseghem sont maintenant au nombre de cinq, et comprennent : une caisse d'épargne et de retraite, une société de secours mutuels, une société de crédits et de cautionnements, une *gilde* ou corporation des cordonniers, et une société charitable, celle de Saint-Hilon. »

On lira, dans l'ouvrage lui-même, l'histoire de ces modestes et efficaces institutions, les difficultés qu'elles ont rencontrées pour naître, les hésitations et même les résistances auxquelles elles se sont d'abord heurtées, puis enfin le succès triomphant qu'elles ont obtenu puisque, toute proportion gardée, les caisses d'épargne d'Iseghem et d'Eeghem sont aujourd'hui les deux plus florissantes de toute la Belgique, où ce mode d'épargne est pourtant si répandu. Un seul homme est venu à bout de ce résultat : il lui a suffi de le vouloir fortement pour répandre et propager autour de lui toutes les vertus que suppose l'épargne.

M. l'abbé Van Den Driessche n'a pas seulement été utile à ceux qui ont eu le bonheur de l'avoir pour pasteur : il a donné un exemple qui, partout, peut être imité et reproduit avec succès. Les institutions économiques s'adressent d'une façon visible aux intérêts matériels et terrestres des hommes : c'est par là qu'elles se font volontiers accueillir, même de ceux que la grâce n'a point encore touchés, et cette première satisfaction de nos intérêts dans l'ordre temporel devient un attrait de plus qui invite les âmes à rentrer pleinement dans l'ordre chrétien. La préface du R. P. Ludovic et quelques trop courts passages de la brochure sont faits pour provoquer les fructueuses méditations du lecteur. Il importe, aujourd'hui plus que jamais, de bien se persuader que les œuvres économiques entrent dans le dessein de Dieu et dans la sphère de nos obligations au même titre que les œuvres charitables proprement dites; et l'on peut dire en toute vérité que les institutions si heureusement réalisées par M. l'abbé Van Den Driessche sont l'exacte application de l'encyclique : *Immortale Dei.*

VIII

Voici un ouvrage absolument extraordinaire et fait pour étonner, même de notre temps, où l'érudition est si insatiable, où les recherches se montrent si persévérantes. Je veux parler du livre de M. Léon Lallemand, intitulé : *Histoire des enfants abandonnés et délaissés. Étude sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation.* Cet ouvrage a été récemment couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, et les concours les plus heureux ne donnent pas toujours des résultats de cette importance et de ce mérite.

Les compagnies savantes ont de ces audaces qui semblent faites pour déconcerter. On croirait volontiers que c'est une tâche démesurée de tenter, avec les seules ressources d'un particulier, une besogne dont plus d'un gouvernement n'accepterait pas volontiers l'entreprise. Est-ce trop dire, en effet, que de considérer cette question des enfants trouvés comme inhérente en quelque sorte à la pauvre nature humaine. Nées du vice, abandonnées par la misère, sacrifiées d'avance, ces pauvres créatures sont souvent laissées à la merci du premier venu, et c'est une histoire lamentable que celle

des vicissitudes par lesquelles a passé à travers les temps leur misérable destinée.

Il y avait donc là toute une œuvre d'érudition à entreprendre, tout un passé à faire revivre, reconstitution d'autant plus difficile que les témoignages de la grande histoire font presque complètement défaut. Les écrivains de ces époques éloignées ressemblent au préteur romain qui ne se met point en peine pour si peu. Il n'y a pas place pour des détails de cette espèce, dans le récit des batailles entre les peuples et des luttes entre les partis. Il faut donc avoir recours, pour découvrir la vérité oubliée et en quelque sorte évanouie, à l'étude archéologique des monuments, aux inscriptions, aux textes de lois. Il faut souvent tirer des inductions de faits lointains et qui demeureraient sans portée, si une interprétation intelligente n'en faisait sortir des conséquences inattendues.

Ce travail de reconstitution sur un point particulier d'économie politique et sociale ne laisse pas d'être particulièrement difficile. Les érudits qui publient de première main ces documents récemment retrouvés, ne paraissent pas même se douter de l'usage qui pourra en être fait après eux, et ils ne font rien pour faciliter les recherches. On peut aisément se convaincre de ce que nous disons, en lisant le premier chapitre de l'ouvrage de M. Lallemand, intitulé *l'Égypte*. Il y a là toute une série de documents dont les plus savants ne se sont point avisés pendant une longue suite de siècles, et qui sont dus au déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique.

M. Lallemand aborde avec la même sagacité et poursuit avec la même richesse d'érudition des études analogues chez les différents peuples de l'antiquité. Il n'a pas la ressource, si commode pour la science de seconde main, de pouvoir transcrire de longues citations empruntées aux auteurs qu'il consulte : personne avant lui n'a traité la question *ex professo*, et il lui faut non seulement construire ses raisonnements et établir ses inductions, mais découvrir, à force d'attention et de sagacité, les passages dont le rapprochement devient une lumière.

Cette histoire des enfants trouvés est tellement neuve et tellement peu connue, qu'elle a conduit M. Lallemand à des découvertes absolument inouïes. Croirait-on que la presque totalité des documents relatifs au siècle de Louis XIV, et en particulier à l'époque si justement fameuse de saint Vincent de Paul, sont demeurés non pas seulement inédits, mais absolument inconnus des historiens, même

spéciaux? Aucun d'eux n'a paru se douter de l'existence d'une collection de délibérations s'étendant depuis la création de la Maison de la Couche jusqu'en 1791, et de recueils de procès-verbaux d'admission des enfants depuis l'année 1639 jusqu'à nos jours. Ces pièces dormaient paisiblement dans les archives de l'Assistance publique et de l'hospice des Enfants-assistés. Les futurs historiens de saint Vincent de Paul auront ici à compléter leur récit, afin de donner une idée plus fidèle et plus vraie des entreprises de sa charité.

Il semble que ce soit une œuvre particulièrement difficile de retrouver ainsi dans le passé ce que le temps est si acharné à détruire, et d'arracher à l'oubli tant de détails dignes d'être transmis à la postérité la plus reculée; et cependant avec de la persévérance et avec les ressources de tant de publications dont notre science s'enrichit tous les jours, on conçoit encore qu'on en vienne à bout. Mais comment se renseigner sur ce qui existe à l'heure présente chez les différentes nations? Il suffit de réfléchir quelques instants et de faire un retour sur nous-mêmes pour se convaincre de l'étonnante ignorance où nous sommes tous lorsqu'il s'agit des faits contemporains. On dirait que la facilité de les connaître nous ôte la curiosité de les savoir, et qu'il nous suffise, toutes les fois qu'il s'agit du présent, de la plus vague et de la moins sûre des informations.

Et cependant, si les découvertes de la science sont faites pour intéresser l'érudit qui traite les sujets à un point de vue purement théorique, la réalité vivante et agissante a bien plus de prix encore aux regards du philosophe qui en fait l'analyse ou de l'homme d'État qui lui donne des lois. Il y a là un nouveau côté de la question qui appelle plus instamment encore nos efforts et notre zèle.

Cette question des enfants trouvés, si digne en effet, d'occuper l'histoire, tient une place tout à fait considérable parmi les problèmes qui s'imposent à l'attention des législateurs. Ce n'est pas sans inquiétude ni même sans une certaine anxiété qu'on voit, dans nos civilisations les plus riches, monter ce flot grondant des populations flottantes et déclassées, de ces gens sans aveu qui n'ont ni un père à respecter ni une mère à chérir. Il faut absolument prendre un parti, il faut savoir ne point encourager le mal par la faiblesse et ne point attenter aux existences par l'inflexibilité.

La moitié du livre de M. Lallemand se trouve ainsi consacrée à une vaste enquête sur l'état de choses existant, soit parmi les nations

appartenant à la civilisation chrétienne, soit parmi les peuples n'appartenant pas à cette même civilisation. Les renseignements que le lecteur a sous les yeux ne sont pas seulement ces indications vagues et indécises que l'on peut se procurer pendant les loisirs d'une promenade d'agrément, ou même la rapidité d'un voyage d'enquête : ce sont des documents précis, non pas extraits des cartons administratifs ou élaborés dans les bureaux ministériels, mais obtenus de première main de savants, de publicistes, d'hommes d'œuvre, de religieux consultés et interrogés par des lettres personnelles : ce sont des compagnies savantes qui ont tenu à honneur de procurer à l'écrivain la vérité, non pas cette vérité officielle arrangée souvent pour rentrer dans les cadres où elle doit tenir, mais cette vérité expérimentale que chaque observation vérifie et que chaque jour confirme.

C'est ainsi que, par un progrès naturel de la pensée, l'*Histoire des enfants abandonnés et délaissés* aboutit aux plus graves questions que le philosophe puisse avoir à débattre et le législateur à résoudre. Je ne sais pourquoi l'Académie des sciences morales et politiques, tout en faisant de cet insigne travail, l'éloge qu'il méritait à tant de titres, a paru se plaindre du peu de développement que l'auteur a cru devoir donner à la discussion théorique des problèmes. J'oserais, malgré tout le respect dû à la docte compagnie, n'être point de son avis. Il y a des ouvrages dans lesquels la discussion domine et où les faits censés connus ne sont rappelés qu'à titre d'arguments : il y en a d'autres où le but principal de l'auteur est précisément d'établir ces faits dans toute leur exactitude ; et les vues que l'écrivain en tire se réduisent à des aperçus dont la brièveté n'exclut ni l'importance ni la profondeur. Il vaut mieux ne pas mêler les genres pour ne pas les confondre. M. Lallemand s'est contenté d'indiquer, d'une main ferme et discrète, les conséquences principales qui ressortent de ses études : l'exactitude de ses informations, l'ampleur de ses découvertes, la sagacité de ses remarques, suffisent pour établir ses sages conclusions. Il a senti avec raison que ce n'était pas la peine de se dépenser en frais oratoires et en argumentations subtiles, lorsqu'il lui était donné d'appuyer ses affirmations sur l'enquête la plus étonnante dont un simple particulier ait jamais pu venir à bout.

IX

Le célèbre historien italien Césare Cantù, l'auteur de l'*Histoire universelle*, a voulu, comme tant d'autres, payer sa dette à la classe si intéressante des travailleurs. Il a écrit un volume d'environ 400 pages, auquel il a donné ce titre significatif : *le Carnet d'un ouvrier*.

C'est l'histoire d'un homme qui a vécu dans une condition moyenne et qui a passé successivement par plusieurs industries : « J'ai dépassé trente-quatre ans, ce qui est déjà l'âge mûr; j'ai parcouru la moitié de ma vie, la moitié, la plus laborieuse, celle où l'homme forme et constitue sa fortune, se crée une famille, contracte des relations, prépare le bonheur ou le tourment, l'honneur ou le déshonneur des années qui lui restent à écouler. Aussi me suis-je proposé de passer en revue cette partie de mon existence et d'écrire, toute à la bonne, les souvenirs qui m'en restent. Je crois plus fructueux de méditer sur moi-même que de faire de longues études, et celui qui a présente à la mémoire l'histoire de sa propre vie en sait plus long, à mon avis, qu'un professeur d'histoire grecque ou romaine. Notre for intérieur est une source inépuisable de réflexions; et, comme il ressemble à celui des autres, en l'étudiant, nous arrivons à savoir ce qu'est la société, et nous connaissons les autres parce que nous nous connaissons nous-mêmes. A l'œuvre donc. »

De la même façon que l'auteur met en scène un ouvrier auquel il attribue ses mémoires, on pourrait dire qu'il se trahit lui-même et nous fait la confidence de son amour pour le peuple dans les lignes suivantes :

« Si les messieurs mettaient autant d'empressement à s'occuper des paysans qu'ils en ont pour leur dîner de chaque jour, il s'établirait, entre les propriétaires et les fermiers, un échange d'affections et d'intérêts profitable à tous, car ils pourraient surtout les instruire de leur exemple. Au contraire, la présence des messieurs sert le plus souvent à scandaliser le paysan, à heurter son bon sens, à mettre sous ses yeux des façons d'agir dont il n'avait jamais eu l'idée, des raffineries qui blessent sa rude franchise. Quand, à l'aube du matin, la cloche l'appelle à l'ouvrage, le riche vient à peine de se mettre au lit. Avec l'*Ave* du soir, il cesse son travail, et c'est alors que commence la principale action du riche, le dîner, la soirée. Un

corps bien nourri ne sait pas ce que c'est qu'un corps à jeun. Aux jours de fêtes, le riche se repose et pourtant il ne s'est pas fatigué; à l'église, il se tient debout... Mieux vaut taire tous ces usages qui, dans la maison du pauvre, s'appelleraient honteux. »

Ces deux citations suffisent pour reconnaître que ce livre, destiné, dans la pensée de l'auteur, à l'usage des ouvriers, ne s'adresse point à eux en réalité. Il dépasse leur niveau : non point que le langage manque jamais de clarté, mais parce que les considérations économiques, sociales, philosophiques, historiques qui s'y trouvent exposées supposent des connaissances pour les recevoir, et un degré supérieur de curiosité intellectuelle pour les désirer.

Au contraire, ceux qui ont déjà reçu une éducation, même avancée, et qui possèdent, dans l'ordre des sciences et des lettres, les notions que l'on a coutume de donner à la jeunesse, ne laissent pas d'ordinaire d'être assez ignorants en ce qui concerne l'économie politique et sociale. Ils n'ont, la plupart du temps, que des idées extrêmement vagues sur la découverte, la marche et les progrès des industries les plus essentielles à la richesse des nations : ils ignorent les lois les plus élémentaires de l'économie politique : ils sont entièrement impuissants à se rendre compte des causes qui amènent la grandeur ou la décadence de la civilisation matérielle.

Le *Carnet d'un ouvrier* n'a point la prétention d'instituer aucune discussion des grands problèmes sociaux, ou d'enseigner à cet égard aucune doctrine. Ce serait sortir du cadre que l'auteur s'est sagement tracé, et transformer un récit en une leçon ou une polémique. En revanche, cette fiction d'un roman et d'une autobiographie se prête admirablement à tous les renseignements, sous forme de souvenirs ou d'informations. Quelques notes, en assez petit nombre, mais notes d'une certaine étendue, apportent, partout où il est nécessaire, un complément d'informations. C'est ici surtout qu'il faut admirer l'immense savoir de l'auteur, en même temps que sa réserve d'écrivain. Il est peu d'économistes qui soient au courant des faits comme lui, et peu d'hommes qui soient capables de les présenter avec cette puissance de concentration et cette sobriété de détails. L'effet littéraire est excellent. L'esprit du lecteur est conduit sans fatigue d'un sujet à un autre, sans que jamais on le retarde ou on le précipite. Cet exposé, tout à la fois si riche et si serré, n'engendre jamais de fatigue et ne laisse point de regrets : on sent que, sur chaque sujet, on a été mis en possession

de tout ce qu'il y a d'essentiel; et si les réflexions présentées par l'auteur sont extrêmement courtes, celles qu'il a le secret de nous suggérer sont pour ainsi dire infinies.

Ce livre est recommandable encore par un autre mérite.

Les ouvrages de nos économistes sont généralement empreints d'une certaine sécheresse: le ton en a quelque chose de doctoral et de pédant. On dirait que leurs auteurs ont peur de se montrer hommes et de se laisser aller aux sentiments que chacun de nous trouve dans son cœur. Il n'en va pas de même de M. Cantù. Le *Carnet d'un ouvrier* atteste partout une sensibilité vraie et une délicatesse exquise, quoique contenue. On n'éprouve pas seulement du plaisir et du profit à écouter ce prétendu ouvrier, mais on est attiré bien vite à ressentir pour lui de l'estime, de la sympathie, de l'amitié. On comprend, dès les premières pages, qu'on a affaire, non pas seulement à un honnête homme selon le monde, mais à un bon chrétien, pour lequel la véritable économie politique est celle de la morale et de la vertu.

Il faut admirer ici les ressources et la flexibilité des esprits supérieurs. L'*Histoire universelle* de M. Cantù ne permettait guère d'attendre de lui ce petit volume. L'*Histoire universelle*, en effet, est remarquable, comme chacun le sait, par la hauteur des vues, l'ampleur du style, le développement des périodes. Je ne voudrais pas dire qu'on y rencontre parfois quelques obscurités; à tout le moins, elle demande, pour être toujours suivie et toujours comprise, une attention soutenue, une certaine puissance de réflexion, un effort dont l'auteur n'a point cherché à dispenser ceux qui le lisent. Ici, au contraire, dans le *Carnet d'un ouvrier*, on se sent en quelque sorte porté et prévenu par l'écrivain. Lorsqu'on est arrivé à la fin du volume, si l'on se recueille, et si l'on réfléchit à tout ce que l'auteur est venu à bout de nous apprendre, on ne peut qu'admirer l'art avec lequel tant de savoir a été condensé sous une forme si attrayante et si aisée.

Antonin Rondelet.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

IV

Au cinquième étage d'une vieille et sombre maison de la rue Servandoni, dans une chambre petite et basse, un jeune homme, assis devant une table chargée de livres, étudiait avec une ardeur fébrile.

De temps en temps il relevait la tête, et son regard distrait s'arrêtait un instant sur une jeune fille d'une quinzaine d'années occupée aux préparatifs d'un très modeste repas, puis il poussait un soupir et se remettait au travail. La jeune fille, le regardant à son tour, vint à lui, et souriant :

— Tu travailles trop, Charles; repose-toi.

— Me reposer! s'écria le jeune homme en se redressant, y a-t-il un moment de repos pour l'esclave condamné à tourner la meule?... Y a-t-il un repos pour le paria réduit à gagner son pain à la sueur de son front?...

— Je sais bien que le travail est pour toi une absolue nécessité. mais tu ne dois pas te rendre malade... Que deviendrions-nous si ce malheur nous arrivait?...

— Tu me ferais porter à l'hôpital, et toi... Oh! toi!... Si j'étais seul il y a longtemps que j'aurais cessé de souffrir, mais toi!!!...

— Pourquoi toujours parler ainsi, Charles? Pourquoi n'avoir pas confiance en la Providence?

— La Providence! Nous a-t-elle empêché de tomber d'une situation heureuse, brillante, enviée, dans le plus complet dénuement? Regarde donc cette chambre avec ses carreaux branlants, son papier décoloré et déchiré en vingt endroits; regarde ces fenêtres

(1) Voir la *Revue* du 15 mars et du 1er avril 1886.

mal jointes qui laissent passer le vent et la pluie; et ces meubles communs, vulgaires, usés, misérables. Regarde nos vêtements râpés, déformés... Nous vivons de misère, et il me reste, comme fortune, la somme nécessaire à mon dernier examen. Si je réussis, je pourrai peut-être me procurer un emploi; dans le cas contraire nous serons obligés de nous adresser au bureau de bienfaisance. Et c'est en ce moment que tu me parles de Providence!... Si le Dieu auquel tu crois et que tu pries tous les jours était autre chose qu'un rêve de ton imagination, j'aurais le droit de l'accuser d'injustice, en te voyant, toi, innocente et pure, dont l'âme naïve et bonne ne soupçonne même pas l'existence du mal...

— Charles! Charles! je t'en prie...

— Oh! non. Je suis trop las de souffrir et de voir souffrir. Je ne sais pas pleurer comme une femme, moi, et je sens dans mon âme bouillonner toutes les colères, mon cœur s'emplit de haine et mon esprit de révolte. Ce Lerouttier, je suis certain qu'il nous a volés, et c'est avec notre or qu'il paye ses équipages, du fond desquels son insolence éclabousse notre misère, et quand je pense que ce misérable m'a fait jeter à la porte de chez lui!...

— Tu l'avais insulté.

— C'était mon droit, je m'étais présenté plusieurs fois chez lui et toujours il m'avait fait refuser sa porte. Un jour je l'ai rencontré au coin de la Bourse, où il allait spéculer sur d'autres ignorances ou sur d'autres faiblesses, et là, en public, je lui ai jeté ses infamies à la face.

— Tu n'avais pourtant pas de preuves.

— Mes preuves matérielles étaient insuffisantes, ou du moins les avocats me l'ont dit, parce que j'étais trop pauvre pour les payer d'avance, mais je n'avais que trop de preuves morales. Son attitude lâchement plate devant moi qui me faisais son accusateur, et le soin qu'il prend, depuis lors, d'éviter ma rencontre, suffiraient seuls à me démontrer que je ne m'étais pas trompé. Oh! si un jour l'occasion m'en était donnée, quelle joie pour moi de pouvoir lui mettre le talon de ma botte sur la gorge!

— Charles! je t'en supplie...

— Non, vois-tu, ma patience est à bout. J'aspire après une révolution, un bouleversement général. Je m'y jetterais à corps perdu pour reconquérir ma place dans la société, et écraser tous ceux qui m'ont fait souffrir... mais tu pleures...

— Oui, je pleure de t'entendre parler ainsi, si tu savais combien tu me fais souffrir.

— Pardonne-moi, Marguerite, j'ai eu tort de te dire ces choses que tu ne peux comprendre.

— C'est, au contraire, parce que je les comprends trop bien, qu'elles me brisent le cœur.

— Pauvre petite sœur, ne pleure plus. Désormais je garderai pour moi seul, mes sombres pensées.

— Ce n'est pas cela que je veux, Charles; je veux que tu les chasses de ton esprit et de ton cœur ces pensées mauvaises et impies, je veux te voir redevenir bon comme autrefois.

— C'est me demander l'impossible, et cependant, pour toi, je tâcherai d'y arriver. Tu es ma seule affection, le seul lien qui me rattache à la vie.

— Nous sommes seuls au monde, je n'ai que toi pour soutien et pour appui, mais je suis pour toi une grande préoccupation et une lourde charge, je le sais, et cette pensée m'est bien pénible. Je voudrais pouvoir me rendre utile, tous les jours je me demande ce que je pourrais faire. Je connais assez le piano pour pouvoir donner des leçons à de jeunes enfants, il me semble que je serais assez forte pour diriger leurs premiers débuts, et si tu voulais...

— Jamais, Marguerite. Toi! courir le cachet! à ton âge! Tu ne sais pas à quels dangers tu serais exposée. Ne m'en parle jamais plus.

— Toi qui connais la vie mieux que moi, ne pourrais-tu pas me trouver un travail quelconque qui nous rapportât si peu que ce soit. Nos ressources sont presque épuisées. Trouve-moi du travail, je m'y appliquerais avec tant de bonheur!...

— J'y penserai, si j'échoue à mon examen. Oh! cet examen! cette thèse! si je pouvais réussir!... Puisque tu crois à l'existence d'un Dieu juste et bon, prie-le, demande-lui de me donner le succès...

— Je le lui demande tous les jours, vingt fois par jour.

On frappait à la porte, Marguerite courut ouvrir.

Un domestique parut sur le seuil, il tenait une lettre à la main.

— C'est ici que demeure M. Charles Durand? demanda-t-il.

— C'est moi, répondit Charles, que me voulez-vous?

— Voici une lettre que l'on m'a chargé de vous remettre.

— C'est bien, fit le jeune homme, en la prenant et la jetant sur la table.

— J'ai l'ordre de rapporter la réponse.

Charles brisa le cachet et chercha la signature.

— Meynandier! Que me veut-il? Lui aussi m'a abandonné, je ne le connais plus.

Mais Marguerite lui prenant la main.

— Mon bon Charles, je t'en supplie, vois au moins ce qu'il te dit.

Et se penchant à son oreille :

— Ne t'emporte pas devant cet homme.

Son frère, calmé par sa douce intervention, parcourut la lettre des yeux et la lui présenta, en lui demandant :

— Que dois-je répondre?

Elle la lut à son tour.

— Il faut y aller, dit-elle, et s'adressant au domestique : Vous répondrez à M. Meynandier que mon frère aura l'honneur de se rendre chez lui à l'heure indiquée.

Comme celui-ci paraissait hésiter, Charles lui confirma la promesse de sa sœur, mais, à peine était-il sorti :

— J'ai eu tort de promettre. Qu'ai-je à attendre de ce Meynandier? A la mort de mon père, quand il me croyait encore riche, il me fatiguait de ses offres de service et de ses protestations d'amitié, et depuis qu'il connaît notre misère, je n'ai plus entendu parler de lui.

— Tu ne vas plus chez lui.

— Qu'irais-je y faire? provoquer ses dédains, ou recevoir les témoignages d'une pitié hypocrite... Pendant les quinze jours qui ont suivi la levée des scellés, nous habitions encore l'appartement de la rue de la Chaussée-d'Antin, il ne s'est pas montré une seule fois. Quand je me débattais, désespéré, contre une situation que je découvrais tous les jours plus écrasante, est-il venu seulement m'apporter le secours d'un bon conseil, d'une parole amie! Anatole, mon meilleur ami autrefois, se détourne quand il me rencontre, il me fuit comme un pestiféré; cependant je ne lui ai pas encore demandé l'aumône, je ne lui ai même pas réclamé les louis que je lui ai prêtés jadis et qu'il a toujours oublié de me rendre. Au fait, je pourrais bien profiter de la visite que je vais avoir l'honneur de faire à monsieur son père, pour lui rappeler humblement qu'il me doit plusieurs centaines de francs, et le prier respectueusement d'avoir l'extrême bonté de vouloir bien penser qu'en ce moment ils me seraient plus utiles qu'à lui.

— Voilà que tu t'emportes encore une fois.

— Moi! mais bien au contraire, j'entre complètement dans mon rôle de malheureux, de déchu, de ruiné; et je parle des grands de ce monde, avec tous les égards dus à leur rang et à leur mérite.

— Changeons de conversation. Voyons, cher frère, relisons ensemble cette lettre tombée du ciel.

— Singulière manière de tomber du ciel en montant nos cinq étages.

— Admettons qu'elle a pris le chemin le plus long. Relisons-la et tâchons de deviner ce que l'on n'y dit pas : « Mon cher ami. » C'est très-aimable, il ne t'appelait pas autrement quand tu le voyais tous les jours; « une occasion de vous être utile vient de s'offrir à moi. » Il a peut-être réellement toujours désiré faire quelque chose en notre faveur; mais l'occasion ne s'était pas présentée, maintenant il l'a rencontrée et il s'empresse de la saisir... Je continue : « on m'a demandé ce matin un homme capable de remplir une mission très délicate. J'ai pensé à vous. Je ne doute pas que vous ne vous acquittiez parfaitement du mandat qui vous sera confié, et dans ce cas, l'on m'a promis pour vous des avantages très sérieux. »

« Si vous voulez en savoir plus, venez me voir demain matin, je vous attendrai de neuf à dix heures. »

— Vois donc, Charles, des avantages très sérieux : toi qui niais la Providence; mais la voilà. Dans quelques mois tu auras une belle place, et nous serons heureux. Et puis, une mission très délicate, confiée à toi, n'est-ce pas flatteur?

— Je voudrais seulement savoir en quoi peut bien consister cette mission.

— On te le dira demain matin. C'est peut-être une négociation diplomatique auprès d'une cour étrangère.

— A la suite de laquelle je serai nommé premier ministre de Sa Majesté Louis-Philippe Ier, roi des Français. Petite tête folle. Quand les hommes au pouvoir s'adressent à un malheureux comme moi pour lui confier une mission, c'est qu'il y a plus de hontes à recevoir et plus de dangers à courir que de gloire à récolter. Les promesses de ces gens-là me rappellent la fable des bâtons flottants.

— S'il y a des dangers à courir, je ne veux pas que tu acceptes.

— Sois tranquille, je me souviendrai demain que j'ai une petite sœur bonne, douce, dévouée, et qui a besoin de moi.

Le lendemain, à l'heure dite, M. Meynandier, chaudement

enveloppé dans une vaste robe de chambre en cachemire, mollement enfoncé dans un moelleux voltaire, les pieds sur les chenêts, lisait le *National*.

On annonça M. Charles Durand.

— Entrez, lui dit-il. Venez vous asseoir, ici, près du feu; j'ai à causer avec vous.

— En effet, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée hier soir, m'annonçait une communication importante, et je suis venu savoir ce que l'on attend de moi!

— Je vais vous le dire; mais laissez-moi d'abord vous gronder. On ne vous voit plus.

— Depuis les malheurs qui m'ont frappé, je crois devoir consacrer tout mon temps au travail.

— Oui, j'ai su en effet que vous avez été malheureux, votre père vous avait laissé une situation embarrassée.

— Très embarrassée, Monsieur.

— Pourquoi n'êtes-vous pas venu me voir, j'aurais peut-être pu vous procurer un emploi... Mais dites-moi, que faites-vous? que devenez-vous?

— Toutes les dettes de mon père payées, il me restait une petite somme à peu près suffisante pour vivre une année. J'ai voulu utiliser cette dernière ressource pour terminer mon droit. J'espérais que le titre de licencié me faciliterait l'entrée d'une carrière qui me permettrait de me suffire.

— C'est très bien, mon ami, vous avez parfaitement raisonné, et très sagement agi. C'est par de bonnes et fortes études qu'on se prépare un brillant avenir. Mais pour le moment, je vais vous demander de suspendre vos travaux. Vous savez sans doute que l'on se préoccupe beaucoup aujourd'hui de la question des Jésuites?

— Oui, Monsieur.

— Êtes-vous bien au courant de ce qui se pense et de ce qui se dit à ce sujet?

— Assez peu, Monsieur, je ne vois personne et je n'ai pas le temps de lire de journaux.

— Je le comprends : mais quelle est votre opinion personnelle sur cette célèbre compagnie.

— Mon Dieu, Monsieur, j'ai plutôt à cet égard des impressions que des opinions; c'est une question que je n'ai j'amais eu le temps ni le goût d'étudier sérieusement.

— Voyons donc vos impressions?

— J'éprouve pour les Jésuites un vif sentiment de répulsion : ce sont des hommes que je hais et que je méprise, parce qu'ils sont les ennemis de la raison, les sectaires fanatiques d'une religion qui a fait son temps, et qui est opposée par ses principes et par ses doctrines à tous les progrès de l'esprit humain. Je les ai en horreur parce qu'ils ont érigé l'espionage et la délation en système, et qu'ils font servir l'apparence de la vertu à la satisfaction d'insatiables ambitions.

— Très bien, très bien. Vos idées sont absolument les miennes et celles du Gouvernement. Hier soir encore, je voyais mon ami, le Ministre de ***, et la conversation étant tombée sur ce sujet, je lui demandais les motifs de l'inaction du Gouvernement en présence des manifestations de l'opinion publique contre eux.

Évidemment, me répondit-il, il y a là pour nous un devoir qui s'impose, mais nous craignons en même temps de jeter un grand trouble dans les esprits. La droite, le clergé, et toute l'armée des dévots et des bigottes va nous anathématiser. Je sais bien que leurs fureurs sont impuissantes, et que nous avons avec nous et pour nous toute la portion saine et intelligente de la nation : et cependant je voudrais, avant de sévir contre eux, avoir en main une arme qui me permît de fermer la bouche à leurs amis. Dans tous les livres et les articles de journaux que j'ai lus sur cette question, je n'ai rien trouvé de précis que des accusations anciennes remontant aux Jésuites d'avant la suppression. Il me faudrait quelque chose, un acte, une parole d'un Jésuite d'aujourd'hui qui pût faire le fonds d'une accusation. — Pour cela, lui disais-je, il vous faudrait un allié dans une de leurs places. — C'est précisément ma pensée, me répondit-il : si j'avais sous la main un jeune homme bien exempt de préjugés, intelligent et dévoué, je l'enverrais à Saint-Acheul, je lui enjoindrais de demander son admission au noviciat et d'y rester assez longtemps pour découvrir leurs projets, ou au moins me rapporter ce qu'ils disent, ce qu'ils pensent, quelles sont les idées qu'ils inspirent aux jeunes gens qui entrent chez eux; et de ces renseignements, il me serait certainement bien facile de tirer contre eux un réquisitoire auquel leurs champions les plus dévoués et les habiles n'auraient rien à répondre.

C'est alors, mon cher ami; que j'ai pensé à vous. Je vous sais assez intelligent pour bien saisir la pensée du ministre, je suis

bien certain que vous ne resterez pas longtemps au milieu de ces gens-là sans les percer à jour et lire au fond de leur pensée. Et quand le ministre a ajouté : « Le jeune homme qui consentirait à me rendre ce service n'aurait pas à se plaindre de la générosité du gouvernement », j'ai cru que je manquerais à l'affection que je vous porte si je laissais échapper cette occasion d'assurer votre avenir.

— Pardon, Monsieur, reprit Charles, je croyais vous avoir dit que ce que je haïssais chez les Jésuites, c'était leur esprit de délation, de fourberie et d'hypocrisie; et vous voulez que pour les combattre j'emploie ces moyens qui me révoltent; je suis malheureux, je suis pauvre, bien pauvre, mais je ne me pensais pas encore tombé assez bas pour que l'on se crût le droit de me proposer de jouer le rôle d'espion.

— Je m'étonne, mon ami, que vous preniez la chose à ce point de vue, qui est faux. Laissons de côté les grands mots et raisonnons avec calme. Réfléchissez d'abord qu'il n'existe pas d'autre moyen de démasquer ces hommes qui se cachent pour conspirer. L'histoire nous les montre sans cesse préparant dans l'ombre de leurs couvents, ici la déchéance d'un souverain, là le renversement d'une république ou la chute d'un ministère.

Je comprends que vous aimeriez mieux les combattre au grand jour, cela serait plus conforme à votre caractère franc, loyal, chevaleresque; mais au grand jour vous ne les rencontrerez pas; c'est un ennemi qui fuit et se dérobe, c'est un fauve qu'il faut aller chercher au fond de sa tanière.

Vous me disiez vous-même que vous les haïssiez comme les éternels ennemis de la raison humaine et du progrès, et quand le gouvernement veut les combattre pour défendre ce que vous aimez, la raison, le progrès, les immortels principes de 1789, vous lui refuseriez votre concours!

Vous ne voulez pas employer la ruse pour démasquer le mensonge et l'hypocrisie; mais cette ruse ne sera que momentanée; vous ferez comme le soldat, comme le général qui cherche à dérober ses mouvements à l'ennemi, qui marche la nuit, qui dissimule ses batteries, pour apparaître tout à coup au grand soleil, et mettre ses adversaires en déroute; comme le soldat, vous commencerez l'attaque par une feinte; mais au jour de la lutte vous les combatterez à l'éclatante lumière de la publicité, vous les traînerez

au redoutable tribunal de l'opinion publique, et là, vous confondrez leurs impostures par vos écrasantes dépositions.

« Vous vous disiez des hommes vertueux, leur crierez-vous, vous vous disiez de grands convertisseurs! Eh bien! j'ai voulu voir et admirer vos vertus, je me suis soumis à cette rude épreuve d'aller écouter vos puissants arguments. Si vous aviez été ce que vous prétendez être, j'aurais rendu hommage à la vérité; qui sait? peut-être me serais-je rangé sous votre bannière, peut-être aurais-je pris rang parmi vous; mais votre hypocrisie n'a pas été assez habile, j'ai vu partout la trace de votre insatiable ambition, j'ai vu que votre prétendu vœu de pauvreté n'est qu'un masque sous lequel vous cachez votre inassouvissable cupidité; vous faites vœu d'obéissance et d'humilité, et vous êtes dévorés du besoin de commander, de dominer et d'opprimer. »

Je ne parle pas de leur chasteté, jusqu'à présent on n'a guère attaqué leurs mœurs; et cependant un œil vigilant pourrait peut-être saisir des indices qui mettraient sur la trace de précieuses découvertes, de découvertes dont on pourrait tirer un immense parti.

Ai-je réussi à vous convaincre?

— Pas encore complètement, Monsieur. Pourtant j'avoue que j'aurais un certain plaisir à me mesurer avec ces hommes que l'on dit si puissants, à pénétrer leurs secrets, à jouer de ruse avec eux; mais un obstacle s'oppose à la réalisation de cette idée; il m'est impossible de quitter Paris, j'ai une sœur de seize ans que je ne puis abandonner.

— Mon cher ami, l'affection que vous portez à votre jeune sœur, loin d'être un obstacle à l'exécution du projet que je vous propose est au contraire un puissant motif de vous déterminer à l'accepter.

— Je ne comprends pas.

— Je m'explique. Quelle est la situation actuelle de cette pauvre enfant?

— Je dois avouer qu'elle est des plus tristes. De la fortune de mes parents je n'ai pu sauver, vous le savez, que la somme strictement nécessaire pour nous permettre de subsister pendant une année. Pendant que je travaille pour préparer mon dernier examen, elle a dû se résoudre à se charger de tous les travaux du ménage. Sa chambre est un trou noir et sans air au fond de la mansarde que j'ai louée, et la nuit elle est obligée d'en laisser la porte ouverte pour ne pas étouffer. La vaillante enfant ne se plaint pour-

tant pas, c'est elle au contraire qui chaque jour relève mon courage prêt à défaillir.

— Je suppose, et je le souhaite de tout cœur, je suppose, dis-je, que vous sortiez vainqueur de vos examens; soit que vous fassiez votre stage d'avocat, soit que vous entriez dans une administration, la première année vous ne gagnerez rien. Permettez-moi de vous demander sur quelles ressources vous comptez pour subvenir à vos dépenses et à celles de votre sœur?

— Vous touchez, Monsieur, à ma plus grande et plus cruelle préoccupation, cette pensée me poursuit jour et nuit, elle m'obsède, elle me tue.

— Je le comprends et je vous offre de vous débarrasser de cette pénible inquiétude; si vous acceptez la mission que je suis chargé de vous offrir, Mlle Durand sera placée dans un pensionnat aux frais du gouvernement.

— Dans quelle pension?

— Auriez-vous des préférences?

— Oui, Monsieur. Ma sœur a été élevée par ma mère d'abord, puis au couvent des Oiseaux, dans des idées et des habitudes religieuses que je ne partage pas; mais que je crois bonnes et utiles pour elle. C'est dans ces convictions religieuses qu'elle puise la force qui la soutient elle-même et qui lui permet de soutenir mon courage. Je ne voudrais pas que le doute vînt effleurer son âme innocente, et détruire sa candeur et son angélique bonté.

— Je me charge d'obtenir qu'elle soit placée aux frais de l'État dans l'institution que vous désignerez vous-même. Vous pourrez l'y laisser deux années, ces deux années que vous avez tant à redouter; puis la bienveillance du ministre vous assurant de suite un emploi avantageux, c'est le salut pour vous deux. Acceptez-vous?

— Donnez-moi vingt-quatre heures pour réfléchir.

— Soit, mais pas plus.

— Demain matin, je vous apporterai ma réponse.

— A demain donc.

En rentrant chez lui, Charles trouva sa mansarde plus triste, plus sombre et plus froide que jamais; le feu n'était pas allumé, et aucun préparatif n'était fait pour le déjeuner.

Marguerite, cependant, toujours gaie et courageuse, courut à lui pour s'informer du résultat de son entrevue.

Devant cette candeur naïve, il sentit naître en lui un profond

sentiment d'indignation contre le rôle infâme qu'on voulait lui faire jouer, et la pensée lui vint de tout dire à sa sœur, et d'écrire aussitôt après à M. Meynandier pour lui signifier qu'il refusait d'accepter ses propositions.

Un autre sentiment vint arrêter ce premier mouvement : il eut honte d'avouer à Marguerite qu'on l'avait cru capable d'une semblable bassesse, et comme elle lui répétait sa question.

— Tu sauras, lui dit-il, que mission de confiance veut dire mission secrète : je n'ai donc pas le droit de parler. Du reste, je n'ai pas accepté, j'ai jusqu'à demain pour faire connaître ma décision. En attendant, j'ai très faim et je considérerais comme un grand avantage pour moi de pouvoir déjeuner.

— Je t'attendais pour te demander de l'argent; je n'ai plus de charbon.

Charles prit dans le tiroir de sa table une pièce de monnaie qu'il donna à sa sœur, celle-ci sortit aussitôt et l'on entendit son pas léger retentir dans l'escalier.

Au moment où elle disparaissait, Charles avait remarqué sa robe fanée, usée et bien légère pour la saison, puis il jeta un regard dans le petit tiroir qui renfermait toute sa fortune; à part l'argent préparé pour la thèse, il lui restait 32 francs et quelques sous!... 32 francs, et pas de charbon, aucune provision, Marguerite avait besoin de vêtements chauds pour l'hiver qui allait bientôt venir, et le loyer à payer, et le pain, et toutes les nécessités de la vie si réduites qu'elles aient été... et pour faire face à tous ces besoins, 32 francs...

Les offres du député se présentèrent alors à son esprit avec toutes leurs séductions. C'étaient le présent et l'avenir assurés, c'était la solution immédiate de cette grosse difficulté : les débuts dans la carrière. D'un côté, la misère, la hideuse misère; de l'autre, le nécessaire dans le présent, la fortune dans l'avenir.

— Je serais bien fou, se dit-il, de me laisser arrêter par des scrupules niais. La vie est un combat, où le plus fort écrase le plus faible, et je ne veux pas être écrasé. Quel mal y a-t-il à démasquer des intrigants et des fourbes? Le sort en est jeté, j'accepte, j'irai chez eux, je les tromperai comme eux-mêmes trompent les autres, je me ferai hypocrite pour déjouer leur hypocrisie, je leur arracherai leurs secrets pour les dévoiler au monde entier. Je n'ai que trop souffert, je vois la misère, le froid, la faim prêts à nous saisir et je

ne veux pas devenir leur proie! Je veux reconquérir la fortune, le bien-être, les honneurs; tant pis pour ceux qui se trouvent sur ma route!

Après le pauvre, très pauvre déjeuner que Marguerite lui servit, et comme elle demandait s'il avait pris enfin une décision.

— Si mon seul intérêt était en jeu : lui répondit-il, j'accepterais; mais une chose me fait hésiter encore, c'est la pensée d'être forcé de te quitter. Il s'agirait d'aller bien loin, en province, pour un temps plus ou moins long, probablement plusieurs mois.

— Tu sais bien, mon bon frère, que je ne veux pas être un obstacle à ton avenir, va où l'on t'envoie, je t'attendrai ici.

— Voyez-vous!... Une grande personne de seize ans vivant seule à Paris!

— Je ne sortirai pas. Il ne peut rien m'arriver de mal ici.

— Et si l'on te proposait d'aller passer le temps de mon absence, peut-être un peu plus encore, à... Devine.

— Je ne sais pas, chez M. Meynandier?

— Oh! non, par exemple! beaucoup mieux que cela... Cherche.

— Je ne devine pas.

— A ton couvent des Oiseaux.

— Aux Oiseaux! Ah! que je serais heureuse! mais il ne faut penser à cela, nous sommes trop pauvres pour payer la pension.

— Et si d'autres se chargeaient d'acquitter tous les frais en notre lieu et place?

— Qui donc?

— Le gouvernement. J'ai déclaré que je ne pouvais et que je ne voulais pas t'abandonner seule à Paris, et l'on m'a offert de te replacer aux Oiseaux, aux frais de l'État.

— Oh! accepte, Charles, accepte. De cette manière je ne serai plus un embarras pour toi dans les débuts de ta carrière. Je pourrai reprendre et terminer mes études et quand je sortirai des Oiseaux, je serai assez instruite et assez grande pour suffire à mon entretien. Et qui sait? peut-être pourrais-je même t'aider, si pendant les premières années tu gagnais trop peu pour pouvoir soutenir le rang que te fera ta position.

Le lendemain Charles se présentait chez M. Meynandier.

— J'ai réfléchi, lui dit-il, et j'accepte... pour ma sœur.

— J'en suis enchanté. Hier soir, j'ai revu le ministre, je lui ai dit vos hésitations, il les a très bien comprises, et les a appréciées

à leur juste valeur. Et quand j'ai ajouté que j'avais la certitude morale que vous finiriez par accepter, il m'a chargé de vous dire qu'il s'engageait d'honneur à vous récompenser très largement. Il est entendu que votre sœur sera placée au couvent des Oiseaux. Êtes-vous prêt à partir?

— Non, Monsieur, je veux avant tout passer ma thèse, je n'ai plus que quelques jours à attendre, et, aussitôt après l'avoir subie, je viendrai me mettre à la disposition du ministre.

La thèse fut passée avec distinction, et le lendemain Charles se présentait chez le député de Paris.

— Il est nécessaire, lui dit celui-ci, que vous soyez mis au courant des imputations qui ont actuellement cours contre la fameuse Compagnie, cela vous guidera dans vos études, et vous évitera des redites, vous saurez mieux dans quel sens diriger vos observations. Vous connaissez les *Provinciales* de Pascal?

— Oui, Monsieur.

— Avez-vous lu d'autres livres sur le même sujet?

— Aucun.

— Voici dans ce cas quelques ouvrages que je vous ai préparés : Le *Mémoire de la Chalotais*, l'*Histoire d'Ollendorf*, l'*Extrait des assertions*, les *Monita secreta*, etc... Vous les lirez avec soin, puis vous viendrez me revoir pour prendre vos dernières instructions.

Trois jours après tout était disposé, Marguerite était rentrée aux Oiseaux, Charles avait sérieusement étudié l'histoire des Jésuites dans les écrits de leurs principaux ennemis, il avait entendu répéter avec de minutieux détails tout ce que l'on attendait de lui.

Le député ministériel venait de lui remettre un rouleau de 500 francs pour subvenir à ses frais de déplacement et comme premier acompte sur la somme qui lui serait allouée. Enfin, il lui donna une lettre à l'adresse du Père Recteur de Saint-Acheul.

— Nous avons pensé, expliqua-t-il, que vous ne seriez pas admis dans la maison sans une lettre de recommandation, nous avons même craint un moment de nous heurter à une grosse difficulté, quand je me suis souvenu qu'un de mes amis avait eu quelques relations bibliographiques avec un vieux Jésuite; je me suis mis en rapport avec lui, et vous ai présenté comme un nouveau Paul, terrassé sur le chemin de Damas : lui disant que non seulement vous vouliez désormais vivre en parfait chrétien, mais que vous ambitionniez même l'honneur d'être reçu dans sa sainte Compagnie.

La fin justifie les moyens, c'est un de leurs axiomes. Le vieux brave homme, en dépit de la réputation de finesse que l'on fait à ses pairs, s'est laissé complètement duper; voici ce qu'il m'écrit en m'envoyant la lettre que je vous ai remise.

« Cher et très honoré Monsieur,

« C'est avec le plus grand plaisir que je vous envoie la recommandation que vous désirez. Je bénis le Ciel de m'avoir permis de coopérer à assurer la persévérance d'une âme qui veut échapper aux tentations du démon et aux séductions du monde pour se donner tout entière à Jésus-Christ.

« Dieu vous récompensera, cher et honoré Monsieur, du concours que vous voulez bien donner à cette bonne œuvre. Je le prie de vous combler de ses faveurs et de ses bénédictions dans ce monde et dans l'autre.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« VERMONT, *S. J.* »

V

Charles Durand, arrivé à Amiens dans la journée, employa quelques heures à visiter la ville et son admirable cathédrale. Vers cinq heures du soir, il frappait à la porte de la maison des Jésuites de Saint-Acheul.

Après avoir remis au frère portier la lettre adressée au Père Recteur, il fut introduit dans une vaste salle, aux murs lambrissés, meublée d'une grande table et d'une douzaine de chaises symétriquement rangées le long de la muraille. Tout autour des gravures encadrées, un Christ en croix, une Vierge et les portraits des saints de la Compagnie.

Il était dans l'ancien parloir du collège.

Après avoir fait d'un coup d'œil l'inspection de la salle, il se dirigea vers les fenêtres; elles donnaient sur une cour pavée, assez vaste, au fond de laquelle s'élevait un grand bâtiment avec deux ailes en retour. Cette construction, d'une belle architecture de l'époque de Louis XV, était, avant la Révolution, une abbaye de Génovéfains. Vers la gauche ce bâtiment se reliait à celui de l'entrée par un troisième, en briques rouges, sans ornement, et dont l'aspect était sombre et triste.

A droite s'enfonçait une seconde cour plantée de tilleuls, et le long de laquelle se dressait un quatrième corps de logis entièrement isolé, et aussi peu élégant que celui de gauche.

Partout le calme et le silence, pas un être vivant, pas le plus léger bruit.

Charles se sentit bientôt sous le coup d'une indicible émotion, une sorte de torpeur mêlée de crainte s'emparait de lui, et il eut un instant la pensée de s'enfuir; mais il avait été trop loin pour reculer; il se rappela les engagements qu'il avait pris; il lui fallait aller jusqu'au bout. Un autre sentiment vint l'affermir dans sa résolution, c'était une intense curiosité, un désir de pénétrer dans cet inconnu mystérieux.

Ce qu'il voyait ou plutôt ce qu'il devinait était entièrement nouveau pour lui.

Que faisaient ces hommes enfermés jour et nuit dans ce monastère à l'aspect lugubre?

Passaient-ils leur existence dans une odieuse oisiveté, ou en secrètes débauches et en perpétuelles conspirations? Ou, comme ils le prétendaient, partageaient-ils leur temps entre l'étude et la prière?

Graves problèmes qu'il était appelé à résoudre. Il allait être introduit au milieu d'eux, il les verrait, il vivrait de leur vie... Mais l'entreprise qu'il voulait tenter, qu'il allait commencer dans un instant, n'offrait-elle pas de sérieux dangers? S'il était découvert, s'il était reconnu pour un faux frère, un espion, se contenterait-on de le jeter à la porte?.. Ces hommes que ses lectures lui avaient dépeints comme capables de tous les crimes, qui se faisaient un jeu d'assassiner les rois, les empereurs, tous les grands du monde qui osaient essayer de restreindre leur puissance; ces Jésuites qui avaient été les instigateurs de tous les crimes politiques commis depuis trois siècles, craindraient-ils de faire disparaître à jamais le téméraire assez audacieux pour tenter de surprendre leurs secrets.

Son imagination lui rappelait alors les sombres cachots de l'Inquisition encombrés d'instruments de torture, les in-pace, tombeaux vivants de malheureux condamnés à ne plus revoir la lumière du jour, et les caves de Montrouge avec leurs armées de novices faisant l'exercice. Et les coupes empoisonnées et les poignards frappant dans l'ombre, et toutes les jolies horreurs que les romans d'Eugène Süe avaient mises à la mode.

Il fut arraché à ses réflexions très romanesques par la vue d'un

vieux prêtre qui traversait la cour, il tenait à la main une lettre ouverte et venait de son côté.

Il eut à peine le temps de composer son extérieur, que le Jésuite entrait, et lui disait en le saluant :

— C'est bien vous, Monsieur, qui êtes M. Charles Durand.

— Oui, mon père.

— Le R. P. Recteur est occupé en ce moment, il me charge de vous prier de l'excuser et je dois le remplacer près de vous. La lettre du P. Vermont nous informe que vous avez l'intention d'entrer dans la Compagnie.

— C'est mon plus vif désir.

— Avez-vous eu antérieurement quelques relations avec quelques-uns de nos pères?

— Je n'ai jamais eu ce bonheur.

— Vous n'avez sans doute aucune connaissance des formalités à remplir avant d'entrer au noviciat?

— Non, mon père, mais je suis prêt à subir toutes les épreuves auxquelles vous jugerez bon de me soumettre. Ma décision est irrévocablement prise et je ne crains rien.

Le vieux père sourit.

— Vous ne supposez pas, j'espère, que l'on fasse chez nous subir au néophyte des épreuves dans le genre de celles que l'on dit être en usage chez les francs-maçons?

— Je ne sais rien et je ne suppose rien. Je me présente à vous décidé à me soumettre à tout ce que l'on demandera de moi.

— C'est une excellente disposition, mon cher enfant. Notre règle veut qu'avant d'entrer au noviciat, on fasse une retraite de huit jours. Vous n'en avez jamais fait?

— Jamais.

— L'effet en sera d'autant plus puissant. C'est moi qui suis chargé de vous la donner, ne vous effrayez pas, vous avez la bonne volonté, le reste ira de soi. Je vais d'abord vous conduire à votre chambre.

Ils sortirent et se dirigèrent vers le bâtiment qui longeait la cour plantée.

— C'est ici, expliqua le religieux, qu'étaient les classes de l'ancien collège, on a disposé le haut pour en faire des chambres d'étrangers.

Ils gravirent un escalier raide et étroit, et se trouvèrent à l'entrée d'un corridor sur lequel donnaient un grand nombre de portes. Le père en ouvrit une.

— Voici votre chambre, mon cher enfant. Pour le moment vous pouvez vous reposer et faire ce qui vous plaira; à sept heures et demie, je viendrai vous prendre pour vous conduire au réfectoire des étrangers, et, après le souper, je vous apporterai les sujets de méditations pour demain matin. Vous avez quelques livres sur la table, et voici le règlement des retraitants; je vous engage à le lire et à le lire attentivement, afin de vous y conformer.

— Soyez certain, mon père, que je m'y confirmerai scrupuleusement.

— Très bien, mon enfant, je vais prier le bon Dieu pour qu'il bénisse votre bonne volonté, et vous fasse retirer d'excellents fruits de votre retraite. Evitez de faire du bruit afin de ne pas troubler le recueillement des personnes qui occupent les chambres voisines.

— Ce bâtiment est donc habité, interrogea Charles qui s'y croyait seul.

— Nous avons en ce moment six ou sept retraitants. Du reste, vous les verrez.

Quand le père fut sorti, Charles entendit son pas lourd et traînant s'éloigner et descendre lentement, puis tout retomba dans le plus profond silence.

La chambre qu'on lui avait donnée était une véritable cellule monacale : un lit en bois blanc grossièrement peint, deux ou trois chaises, une table avec quelques livres et un prie-Dieu; sur les murs, blanchis à la chaux, deux ou trois images pieuses, et c'était tout.

— Me voici dans la place, se dit-il, mais la position n'a rien de souriant. Huit jours ici, seul, c'est à en mourir d'ennui.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

A travers l'Empire britannique, par M. le baron de Hübner (2 volumes). (Hachette et Ce.) — *En Angleterre*, par Félix Narjoux. (Plon, Nourrit et Ce.) — *La Russie politique et sociale*, par L. Tikhomirov. (Giraud et Ce, éditeurs.) — *Un Parisien à Constantinople*, par le vicomte René Vigier. (P. Ollendorff.) — *L'Esprit de Montaigne*, par le docteur C. Saucerotte. (Perrin et Ce.) — *Etude sur la langue de Montaigne*, par Eugène Voizard. (Léopold Cerf.) — *Le Règne des champignons*, par Alphonse Karr. (Calmann Lévy.) — *Petit Bottin des Lettres et des Arts*. (E. Giraud et Ce.) — *Pour les tout petits : bêtes et gens*, par H. P. et E. Labesse. (Jouvet et Ce.) — *Le Boire et le Manger*, par Armand Dubarry; *Insectes nuisibles à l'agriculture*, par Ernest Menault; *le Japon*, par G. Depping. (Jouvet et Ce.) — *Henri Heine et son temps*, par Louis Ducros. (Firmin Didot et Ce.)

I

Plus on se trouve en présence de récits de voyages et plus il faut dire et répéter que la nouveauté y est inépuisable; car si choses et gens n'ont qu'un aspect, les voyageurs ont mille et mille façons de les apprécier et même de les voir. Si donc ces articles présentent quelque variété, ce n'est pas à celui qui les signe qu'il faut s'en prendre, mais à ceux qui lui fournissent une matière sans cesse renouvelée, en dépit de son apparente monotonie.

Mais si les voyageurs sont divers, souvent ils ne voient et ne rendent qu'un des côtés des pays qu'ils cherchent à pénétrer, et l'on est souvent, après les avoir lus, un peu désapointé de n'avoir pas trouvé ce qu'on y cherchait. Il en est cependant de plus complets que les autres. Leur récit, à la fois pittoresque, politique, philosophique, est de ceux que l'on quitte à regret et que l'on est tenté de

reprendre aussitôt. Tel est, à notre gré, celui du baron de Hübner : *A travers l'Empire britannique.*

Diplomate, et par conséquent tourné à s'inquiéter de l'avenir politique des pays qu'il traverse, homme du monde, artiste, écrivain : tel il se présente à nous, vu à travers son livre.

C'est bien l'*Empire britannique* qu'il nous fait connaître, non pas la petite île, qui n'est que le centre d'impulsion et de retour de cette forte et vivace race anglaise qui a si fortement noué ses tentacules autour de tant de territoires étrangers ; mais bien ces territoires plus grands que la mère patrie, *le Cap*, l'Autralasie (Australie, Nouvelle-Zélande, l'archipel de Samoa), les Indes et le Dominion du Canada. Il ne néglige rien pour nous montrer, sous tous ses aspects, le génie anglais, dominant ici par le nombre, là par le prestige, toujours menacé, mais ne cédant jamais, et rattaché à la vieille Angleterre par un *loyalisme* d'autant plus indestructible, qu'il sait que c'est à lui qu'il doit ses succès.

A ce point de vue, l'ouvrage du baron de Hübner ne laisse rien à désirer. Que d'aperçus profonds et fins, si dégagés de toute passion personnelle, qu'on oublierait que l'auteur est Allemand (Allemand d'Autriche, il est vrai, c'est-à-dire fin, aristocrate et autoritaire, mais sans brutalité, sans ces façons de soudard qui empoisonnent le reste de l'Allemagne) ! Le parallèle fait de la situation de la colonie anglaise de l'Afrique Australe avec l'Inde, alors que les Anglais ne possédaient que le littoral (pages 160 et suivantes du premier volume), est à méditer. Il semble qu'il nous fasse voir ce qui se passera en Afrique dans une centaine d'années, alors que l'Afrique deviendra un champ de bataille nouveau où les nations européennes s'entre-déchireront, sous prétexte de coloniser

Non moins utiles à connaître sont les passages qui traitent de l'avenir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et de la séparation, si souvent prédite, de cette colonie *entièrement démocratique* et qui ne tient que par un lien presque fictif à la mère patrie. La question de l'Inde permet au diplomate de montrer combien il est au fait des nécessités économiques plus encore que politiques, qui poussent à la conquête des pays comme la Russie, et qui ont fait craindre un moment que l'Angleterre n'en vînt aux mains avec le colosse du Nord (vieux style) à propos de l'Afhganistan. Il loue le gouvernement anglais d'avoir renoncé à tirer l'épée à propos de Pendjeh et de se borner sagement à fortifier les frontières natu-

relles de l'Inde, pour y attendre un ennemi qui n'a pas encore bien envie de l'attaquer. Et pourtant il sait bien que, fatalement, l'Angleterre et la Russie se heurteront; car l'empire russe est forcé de devenir de plus en plus asiatique, et, d'autre part, l'Hindou commence à se préoccuper de ce Russe victorieux, l'Hindou incapable de se *gouverner*, *mais capable de désirer un changement de maître*, *et que l'Anglais est forcé d'européaniser*, *dût-il le faire contre lui-même*.

La partie du voyage de M. le baron de Hübner qui rentre davantage dans le cadre de ces trop rapides études est la partie pittoresque. Elle est traitée d'un pinceau aussi brillant que le comporte le sujet. Ici nous userons du droit de citer.

Voici d'abord des paysages du Cap : forêts argentées, ciel chatoyant, silence de la nature qui donne le mal du pays :

« Dans l'après-midi l'évêque (anglican) me mène à la forêt de *silver trees*, arbres qu'on ne trouve qu'au cap de Bonne-Espérance. Cette fois, décidément, c'est une féerie! Nous nous promenons entre des arbres de taille moyenne. Troncs, branches, feuillages, tout semble de l'argent pur. Les feuilles oblongues, un peu raides, puisqu'elles sont de métal, mais finement ciselées, dressent, vers le ciel, leurs pointes effilées. Le soleil y miroite. La lumière directe et la lumière reflétée, rehaussées par le contraste avec le fond de pins, sombre à cette heure, vous éblouissent... Cette nature du Cap ne ressemble à rien de ce qu'on voit ailleurs. Le ciel aussi est autre, rarement bleu, de ce bleu d'outremer de la Méditerranée; mais, quand le soleil baisse, il y répand des clartés surnaturelles, des lumières d'une intensité extrême, safranées, roses, violacées, jusqu'à ce que la nuit vienne mettre fin à ce feu d'artifice... Une autre particularité c'est l'absence de bruit par les temps calmes. Pas un oiseau qui chante dans l'air ou dans le bocage. Pas trace d'êtres animés. Un ami me dit que, tous les matins, en ouvrant sa fenêtre, au lever du soleil, il est frappé de ce silence qui lui donne le mal du pays. »

Ce rapide croquis de Batavia ne donne-t-il pas l'impression de cette ville de « contes de fées? » Un peintre, ce semble, pourrait peindre sur cette ébauche à la plume :

« Dans la partie basse où se trouvent les comptoirs, on fait des affaires et on prend la fièvre. Sa physionomie est celle d'une ville de la vieille Hollande. La police de la rivière est confiée aux croco-

diles; ils y pullulent,.. Nous voici dans un faubourg exclusivement habité par des Chinois. On se croirait à Canton. Puis une forêt de cocotiers, de banians, de cactus gigantesques, d'immenses bananiers! D'autres arbres, dont quelques-uns couverts de fleurs pourpres, y mêlent et confondent les différentes nuances de vert de leur feuillage velouté, épineux, incisé. — Mais la ville où est-elle? — Vous y êtes. En effet, dans cette forêt épaisse serpentent des routes larges ou étroites; ce sont les rues... Ce qui ajoute à l'étrangeté de l'effet magique de Batavia, ce sont ces deux éléments : les arbres d'une magnificence qui dépasse tout ce que j'ai vu sous les tropiques et les indigènes qui s'y promènent. L'éclat des vêtements attire l'œil, l'harmonie des couleurs le charme. Le rouge, le rose, le blanc, qui prédominent, se marient admirablement avec le vert, nuancé à l'infini du feuillage. »

Et l'Inde, direz-vous? l'Inde n'a-t-elle pas tenté le pinceau du voyageur. Si, mais les citations abondent au point que le choix est difficile. En voici une pourtant prise entre mille. C'est le bain sacré hindou dans le Gange, à Bénarès, la ville sainte :

« Le maharadja a gracieusement mis son embarcation à notre disposition et, jouissant encore de la fraîcheur de la première heure qui suit le lever du soleil, nous voguons doucement le long de la falaise. L'aspect est fantastique, sauf le palais du prince de Népal, qui est de style chinois-siamois, sauf l'imposante mosquée de l'empereur Aurangzeb, ce persécuteur de la secte brahmanique, le style hindou règne ici en maître absolu... Les *ghats*, escaliers irréguliers, très larges, en partie taillés dans le roc, avec des marches très hautes, serpentent entre les bâtiments, s'engagent dans les crevasses du rivage, aboutissent enfin au bord du fleuve... A l'heure qu'il est, les *ghats* et la plage grouillent d'êtres humains qui se plongent dans le Gange. Vêtues de blanc et de rose, le front ceint d'un voile dont les bouts flottent dans l'air, des femmes et des jeunes filles, au teint basané, descendent les gradins pour puiser de l'eau. La provision faite, d'un mouvement gracieux elles posent sur leur tête le vase qui contient le précieux liquide, un vase aux formes classiques, luisant au soleil; puis, fièrement dressées sur leurs hanches, ces canéphores remontent d'un pas léger les raides escaliers, gagnent les hauteurs, s'effacent comme des ombres dans le clair obscur des rues.

« ... Ici toutes les castes se rencontrent. Sortis du fleuve, les

hommes des classes élevées s'assoient à des places réservées sous d'immenses parasols qui forment un des traits caractéristiques de cette scène si essentiellement indoue. Sur un des *ghats*, au bord de l'eau, à côté même des baigneurs, on brûle les cadavres... Un point noir approche. C'est un énorme vautour posé sur un corps flottant. D'autres oiseaux de son espèce lui disputent sa proie; mais il les chasse avec ses ailes. Ce groupe hideux passe près de notre bateau. »

Le tableau ici encore est complet, si on y jette encore cette poussière d'or du ciel, expression qu'affectionne le baron de Hübner et qui est vraie, si les peintres qui ont essayé de rendre le ciel de l'Inde ne nous ont pas trompé.

II

Quittons l'*Empire britannique*, l'Australasie, l'Inde en feu, Batavia, avec ses verdures intenses et les taches roses blanches et rouges des costumes indigènes, rentrons à Londres, en Ecosse, aux Hébrides. Celui qui nous y conduit est M. Félix Narjoux, que nous connaissons déjà pour l'avoir suivi dans la *Prusse et ses annexes*. Nous n'avons donc pas à présenter ce guide agréable, qui manie le crayon et la plume d'un tour vif, mordant, un peu sec, seulement peut-être. Il nous a dit tout le mal qu'il pensait de l'Allemagne, et nous avons été sensible à cette intention; il ne nous dit pas un grand bien de la vie anglaise, et il se pourrait qu'il n'eût pas tort. Désireux de nous la peindre au réel, avec son confort encombrant et presque hiératique, sa vie de famille si surfaite, son éducation trop vantée, sa liberté si rabâchée, il apporte un manque d'enthousiasme où la vérité éclate parfois :

« Nous nous étonnons, en France, dit-il, de la facilité avec laquelle les Anglais envoient au loin leurs enfants. Comment pourrait-il en être autrement? Ces séparations ne brisent aucun lien d'affection. »

« Dès son bas âge l'enfant est élevé dans une *mursery*. C'est une étrangère qui lui donne ces premiers soins que, chez nous, la mère se réserve. Dès qu'il est en âge, on le met en pension chez un tuteur, qui tient lieu et place du père de famille. Devenu jeune homme, il va achever ses études dans une ville universitaire; et pendant les vacances il voyage sur le continent. Son départ définitif est la continuation d'une situation acceptée de tout temps et

que la *rentrée de l'enfant à la maison paternelle troublerait plus que son absence.* »

Le livre de M. Narjoux abonde en renseignements pratiques sur la vie privée de nos voisins ; logements, budget, coutumes, repas mondains, vie des écoliers avec disgressions curieuses sur les duels à coups de poing et le fouet classique. Ces détails techniques, mais présentés dans un entrelacement d'anecdotes et de réflexions vives et moqueuses, se lisent avec autant de plaisir que de fruit. Mais ce qui rend ce livre nouveau, c'est tout ce qui concerne l'Écosse et l'Irlande, et l'exploration assez difficile des Orcades et des Hébrides que l'auteur a heureusement tentée.

L'Irlande est à l'ordre du jour, en ce moment où le premier ministre anglais, avec l'audace d'un homme qui n'a plus de fortune politique à faire, risque l'unité et l'avenir du pays en donnant l'autonomie à ce pays trop vanté ou trop dénigré. On pourra deviner le rejet à peu près certain du bill que propose le *Premier*, à moins que les Anglais n'aient changé de caractère sans dire gare. Le mépris pour l'Irlandais est trop enraciné dans le cœur de John Bull — si tant est que cet organe soit encore en exercice dans la volumineuse poitrine dudit John — pour qu'il change d'avis sur un pays vaincu et peut-être digne de l'être. Nous ne citerons, à l'appui de ce que nous venons de dire, que ces quelques lignes qui finissent le dernier chapitre de l'agréable livre de M. Narjoux et qui se passent de commentaires :

« Nous étions à la porte de notre hôtel, nous préparant à partir. Des mendiants irlandais passent en tendant la main. Nous leur donnons quelques *pence*. Aussitôt, un gentleman assis près de nous nous apostrophe vivement : « On ne fait pas l'aumône à ces gens-« là ! » Il se précipite à l'intérieur de l'hôtel, interpelle les domestiques, le directeur. C'est, pense-t-il, nuire à la *respectability* d'un hôtel que d'aider des misérables, des mendiants, — des Irlandais, enfin ! Le directeur pense comme lui, les pauvres diables d'Irlandais sont brutalement repoussés.

« C'est là le dernier souvenir que nous ayons remporté d'Irlande, sur la bonne harmonie, la bonne entente, l'accord facile à établir entre les deux races. »

III

Il est difficile de parler avec éloge du livre russe, écrit par un Russe, M. L. Tikhomirov : « La Russie politique et sociale », car il respire le communisme de la première à la dernière page; mais il est impossible de ne pas le signaler comme une œuvre consciencieuse, renseignée, la seule peut-être qui publiée jusqu'ici permette de voir un peu clair dans l'âme encore confuse et dans les destinées effrayantes du peuple russe.

Laissons donc toute appréciation de doctrine et ne prenons, de ce volume, que les renseignements dont il abonde. Ils sont des plus curieux et des plus étonnants. Un résumé rapide le fera comprendre :

La Russie, dit en substance M. Tikhomirov, ce n'est ni la noblesse ruinée, ni les bourgeois qui ne forment pas une classe, ni même le *czar*, c'est le peuple, c'est-à-dire une masse brute et énergique, soumise et révoltée, ignorante, superstitieuse, apathique, cruelle, qui se résigne en s'assombrissant jusqu'à ce que, sans raison, une révolte éclate; une masse qui ne connaît pas ceux qui se dévouent à elle, qui baise la main du czar, et qui, quelquefois, *s'imagine qu'il est l'Antechrist*. Mais ce peuple sait une chose, une seule, c'est que la terre lui appartient et qu'il veut la posséder en commun. Le *mir*, la commune russe avec ses terres partagées et repartagées par périodes de dix ou quinze années, est le point d'appui du peuple; et la preuve, c'est que l'abolition du servage, qui avait pour but secret de reprendre au peuple les terres qu'il possédait déjà, n'a pas entravé la marche ascensionnelle du *mir*. C'est le *mir* qui est l'âme du peuple russe, c'est pour le *mir* qu'il combattra.

A côté de ce peuple se place ce que l'auteur appelle *l'intelliguentia*, et que nous appelons improprement nihilisme. L'intelliguentia ne se compose ni de la noblesse, ni de la bourgeoisie, ni de l'université, ni même des écrivains, mais de tous ceux qui, de près ou de loin, révoltés par l'ancienne tyrannie et la nouvelle — et pris de pitié pour ce peuple — se dévouent, non pour détruire ce qui est, mais pour fonder l'avenir russe. (Ici, bien entendu, nous ne jugeons pas, nous résumons.) Cette *intelliguentia*, ainsi présentée, se résumerait dans ce cri du poète *Tcherny* :

« Peut-être, comment le savoir, mon sang sera-t-il
La goutte qui, tombant pareil au plomb ardent,

Éveillera de son sommeil la conscience du peuple,
Et, se voyant avec effroi en face du spectre d'un des siens,
Cette fois la conscience du peuple comprendra
Quelles horreurs elle laisse commettre. »

Nous le répétons, en face de ce livre qui nous fait pénétrer dans cette Russie encore barbare et si passionnée pour sa commune, de ce livre sans déclamations, mais qui nous paraît plus effrayant que s'il en était plein, nous ne voulons pas déclamer. Nous estimons, cependant, qu'il faut s'effrayer pour l'Europe et pour la Russie elle-même, si ce qu'il dit et ce qu'il laisse deviner est tel. Ce peuple, ignorant et terrible, ce communisme qui nous fait revenir à ce qui nous paraît la barbarie, et qui l'est, est une menace pour toutes les civilisations. Ne prononçons pas le mot *nihilisme*, puisque M. Tikhomirov nous assure qu'il est une création artistique admise en Russie; mais le communisme n'en arrive pas moins sur nous, porté par l'inconscience de ce peuple encore sauvage. Et ce mot de Napoléon Ier : « La France, dans cinquante ans, sera républicaine au cosaque », malgré les apparences actuelles, commence à nous effrayer comme une prédiction d'un nouvel envahissement des Scythes modernes.

Il semblerait qu'un tel livre, dont nous conseillons certainement la lecture à tous ceux de force à ne pas se laisser séduire par une logique froide et l'effroi d'une nouveauté menaçante, — car il y a des séductions dans l'effroi, — ne peut rien donner à glaner. Malgré son air rébarbatif, M. Tikhomirov sait parfois, non pas rire, mais sourire jusqu'à laisser échapper une anecdote. Celle-ci, qui éclaire d'un jour curieux le despotisme des czars, est nouvelle et mérite d'être transcrite. C'est un trait de Paul Ier :

« Une fois, au bal de la cour, un officier déchira, par mégarde, la traîne de l'impératrice. L'empereur s'emporta. Il fit appeler le coupable, commença à l'injurier, puis, s'échauffant de plus en plus, s'écria : « Chassez-le du service ! » Cet arrêt ne l'apaisa pas. Criant de plus belle, il s'adressa à un haut personnage : « Faites-le « quitter immédiatement Saint-Pétersbourg. » Puis enfin : « Qu'on « l'exile en ses terres !

« — Sire, remarqua un des ministres, il ne possède pas de terre.
« — Qu'on lui donne trois cents âmes. »

« Tel fut l'arrêt définitif. L'officier reçut trois cents paysans. »

Il est certain que cela valait mieux que la Sibérie; mais combien ne furent pas si heureux que le maladroit officier.

L'ouvrage de M. Tikhomirov, écrit et traduit par lui, a été revu par M. Albert Savine; l'auteur russe le raconte de bonne grâce, nous aurions mauvaise grâce à le taire.

IV

Le vicomte René Vigier n'a pas voulu que les impressions très vives et très sincères qu'il rapporte d'une excursion à Constantinople fussent restreintes à ses amis. Il a eu raison; on a toujours raison de raconter ce qu'on a vu, quand on le fait sans prétention et de belle humeur.

Peu ou point de descriptions, des anecdotes souvent bien choisies; des emprunts assez larges aux souvenirs du comte de Bonneval, ce Français qui se fit pacha, et de lady Montaigu; un chapitre intitulé : « De mosquées en mosquées », très personnel; des conseils aux acheteurs d'armes et de bibelots qui valent leur prix, font de ce volume, très joliment édité par Ollendorff, un aimable compagnon de route, facile à prendre, à laisser, à reprendre.

Le conteur, si légèrement qu'il traite, à la parisienne, les choses et les gens, est pourtant capable de s'émouvoir et de rencontrer l'éloquence. Dans ce passage sur Sainte-Sophie, l'homme de goût un peu sceptique s'efface pour laisser paraître le chrétien, ou du moins l'homme respectueux du christianisme :

« L'impression première est un mélange d'admiration et de pitié. Cette voûte hardie, ce dôme qui semble suspendu au ciel, soulèvent l'âme dans les sphères mystiques du christianisme; puis, des deux côtés de la nef principale, une forêt de colonnes de marbre, de porphyre rose, de granit vert, aux chapiteaux d'agate et de mosaïque, aux perspectives mystérieuses, dans lesquelles se perdent le regard et l'imagination, comme à la lecture d'un chapitre de l'Apocalypse. Cet ensemble est superbe, empreint d'une majesté et d'une sainteté qui nous émeuvent jusqu'au plus profond de l'être... »

Mais l'incurie musulmane a laissé tout se dégrader, s'effriter, M. Paul Vigier s'en indigne, il s'écrie : « Conservez-la à l'art, à l'art divin. » Heureusement il entrevoit un avenir où Sainte-Sophie sera rendue au culte chrétien; sous le badigeon turc, les madones commencent à reparaître, c'est Jésus-Christ qui rentre dans le sanctuaire.

« Oui le jour viendra, et ce jour n'est pas loin, où les chants liturgiques retentiront de nouveau sous ces voûtes, où l'encens des thuriféraires montera vers le ciel, se mêlant aux cantiques. Alors Saint-Pierre représentera l'Église triomphante; la sombre cathédrale gothique de Cologne, l'Église militante; et Sainte-Sophie sera l'église de la sagesse, durant autant que le monde. »

V

Les taches de Montaigne, cette licence du seizième siècle qui filtre à travers les *Essais*, ont de tout temps empêché certaines catégories de lecteurs de goûter à une œuvre d'une si verte saveur, d'un style si original et si personnel. C'est pour faire connaître à cette catégorie de lecteurs les plus belles pièces de ce monument de notre littérature nationale, que le docteur Saucerotte s'est appliqué à en extraire « non un abrégé, mais une sorte de quintessence, l'élixir de l'œuvre du grand Gascon. »

Plus que toute autre, l'œuvre de Montaigne, faite de *pièces rapportées*, comme il le dit lui-même avec la rouerie de son ingénuité, et sa bonne foi... un peu sujette à caution, se prêtait à un travail de la sorte. Il n'était pas facile cependant. Le docteur Saucerotte s'est trouvé à la hauteur de sa tâche. Il aimait et connaissait Montaigne — hélas! son livre est posthume — et ses appréciations, les parallèles qu'il établit avec les auteurs qui l'ont imité, sont d'un esprit de bon aloi, sagace et tempéré.

Il faut cependant dire que si délicat qu'eût été son choix, Montaigne est toujours Montaigne, et que si la lecture de ses disgressions ne peut que raffermir le goût et l'esprit des gens rassis, elle est toujours quelque peu scabreuse pour les gens moins équilibrés.

Un autre travail sur Montaigne nous arrive au moment où nous tenions encore en main les extraits du docteur Saucerotte. Celui-là est tout de philologie. C'est une étude des plus complètes et des plus intéressantes sur la langue de Montaigne, les mots anciens employés et qui ne sont plus usités, ses bizarreries d'orthographe, ses locutions provinciales, etc.

C'est en lisant de pareilles études, qui témoignent d'un profond et utile labeur, qu'on peut se faire une opinion sur la question la plus controversée de cette époque qui, peut-être pour excuser sa propre licence, a déclaré la guerre aux grammairiens et auteurs du

dix-septième siècle, qu'elle accuse d'avoir appauvri la langue, en la régularisant à outrance.

Il est certain que, dans leur désir d'ennoblir le style et d'arriver à la pureté grecque, les grammairiens et auteurs du dix-septième siècle et le législateur du Parnasse, Boileau, ont peut-être été trop loin; mais il faut ajouter que c'était inévitable. Cette langue du seizième siècle est un pandémonium où, à côté d'expressions charmantes, trouvées par le peuple, ou construites avec art, on rencontre vingt expressions inutiles et plus du génie cosmopolite que du génie français. En résumé, sauf quelques audaces, quelques gasconismes comme *Astur*, pour à cette heure, Montaigne, vrai génie français, est plus près du dix-septième siècle que du seizième. C'est ce que dit fortement M. Eugène Voizard; c'est ce qu'il prouve.

Mais il est permis cependant de regretter certains mots bien imagés, d'une tournure agréable, d'une assonnance heureuse, tels que « nuisance », qui exprime l'action de nuire et pour quoi nous n'avons pas de termes précis; « désaccoutumance »; « chascunière », mot plaisant signifiant la maison de chacun, « à chacun sa chascunière »; « chicheté », épargne basse et sordide, et des verbes comme *anonchalir*, « la maladie anonchalit »; *affierir*, « il n'affiert qu'aux grands poètes d'user des licences de l'art », à qui l'on ne saurait refuser une rapidité et une force dont notre langue classique, avec ses magnifiques périodes, ses fortes incises, manque parfois un peu, au gré de ceux qui la manient et voudraient la trouver plus simple et douée de plus de relief.

VI

L'auteur des *Guêpes* vit toujours. Si le dard des bêtes cuisantes qu'il a déchaînées sur la ploutocratie de Louis-Philippe — pauvre ploutocratie bien dépassée depuis! — n'est plus aussi vif, il n'en continue pas moins à combattre et souvent avec bonheur contre les médiocrités, les champignons du jour.

Ces champignons qui éclosent, pourrissent et renaissent de leur pourriture, il n'est pas besoin de les nommer : ce sont les politiciens. Avocats, médecins, journalistes, il en naît, il en naît sans cesse, acclamés, renversés, mais ressuscitant au gré d'une foule aussi inconsciente qu'irritée, mais qui n'a pas encore trouvé la force de se débarrasser de ce pullulement de végétations molles et venimeuses.

Les articles qui composent le *Règne des Champignons*, — tel est le titre du volume de M. Alphonse Karr, — ne sont pas tous consacrés à dire leur fait à nos grands hommes passagers du jour. Mais ce qu'il faut lire, c'est le chapitre IV de la série, intitulé : *les Domnicales d'Anticyre;* ou des correspondances authentiques nous initient à toute l'horreur la scélératesse de la répression exercée par la Convention contre Lyon et les villes du Midi, coupables d'être sympathiques à la monarchie tombée. Lisez seulement cette lettre où la barbarie le dispute à la plus grotesque phraséologie.

Achard à Gravier.

« *Commune affranchie*, 20 *thermidor an II.*

« Point de pitié... du sang! du sang! — Il faut que la vertu surnage sur l'océan du crime.

« Hier, dix-sept ont mis la tête à la chattière; aujourd'hui, vingt et un recevaient le feu de la foudre, tandis que huit sont guillotinés.

« Encore des têtes et chaque jour des têtes tombent! Quelles délices tu aurais goûtées, si tu avais vu avant-hier cette justice nationale de deux cents scélérats. Quelle majesté! Tout édifiait. Quel ciment pour la république. »

Et dans la même lettre, ce qui achève de peindre l'époque, mélange de pillages et d'assassinats :

« J'ai reçu 1400 livres en assignats; j'en ferai le plus digne emploi, celui de soutenir, avec une vingtaine de bons b..., les principes d'une société républicaine. »

VII

De temps en temps, quelques littérateurs s'amusent à se réunir pour se faire connaître, ce qui est légitime; et dénigrer ceux qui ne pensent pas comme eux, ce qui l'est moins, mais reste naturel. Il en sort un volume qui revêt des formes différentes. Celui que publie Giraud et Cie, éditeurs, sous le titre de : *Petit Bottin des lettres et des arts*, ne manque pas d'originalité. Il est même amusant. Quant à être juste, nous nous sommes expliqué.

Il est certainement gai de lire, à côté du nom connu de Georges Ohnet, ces simples lettres N. C., qui, dans tout *Bottin*, veulent dire « notable commerçant »; d'être renvoyé de l'article *Sarcey*

(*Francisque*) à celui *Ugalde* (*Marguerite*), pour lire cette phrase, qui n'est malheureusement pas inventée. « On retrouve, dans la diction de Mlle Marguerite Ugalde, la main de sa mère. » Enfin on sourira, et le général Pittié lui-même ne s'offusquera pas de cette épigramme : « Ses armes, une épée et une lyre : laquelle est la plus dangereuse? »

Mais pourquoi si cruellement insister sur l'âge des comédiennes, pourquoi lorsqu'il s'agit de célébrer les amis et frères, d'être si *modernistes*, qu'on cesse d'être intelligible. Témoins ces mots consacrés à M. Paul Bourde :

« Essayiste érudit et consciencieux en de macroscelles considérations. »

Et à M. Hennequin (Émile).

« Rédige en style *acérain*, aux syllogismes homocentriques des scolies sur Goncourt, etc.

VIII

La nouvelle bibliothèque instructive des éditeurs Jouvet et Cie se distingue par la fécondité. Nous signalerons aujourd'hui deux volumes : *le Boire et le Manger*, d'Armand Dubarry, et des *Insectes nuisibles à l'agriculture*, d'Alfred Menaud, et surtout *le Japon*, de M. Depping, ouvrage très complet, très renseigné, orné de jolies gravures, et dont nous aurions voulu pouvoir parler plus longuement.

M. Jouvet publie aussi une série de livraisons : « les Tout petits », par H. P. et E. Labesse, dessins de Juillerat, dont le succès est déjà assuré et que nous recommandons spécialement à nos lecteurs pour en avoir vu l'effet sur les enfants.

C'est dans le langage simple, si difficile à parler aux « Tout petits », une série de leçons de choses, de renseignements pratiques sur les bêtes qui nous habillent, qui nous aident, qui nous fait vivre, avec des dessins bien choisis et d'une exécution tout à fait supérieure à ce qui se fait dans ce format et pour des fascicules d'un prix relativement modéré.

Ce qui donne une valeur réelle à cette publication, c'est qu'elle est l'œuvre d'auteurs qui ont fait leurs preuves scientifiques en publiant à la librairie Masson deux livres, la *Terre et les végétaux*, et *l'Homme et les animaux*, dont le style clair et très français a été remarqué, en dehors de toutes qualités scientifiques.

La série *Bêtes et gens*, qui doit contenir dix livraisons, sera suivie

de livraisons sur les métiers : charpente, boulangerie, blanchissage, serrurerie, qui rendront le plus grand service, non seulement aux enfants, mais à ceux qui les élèvent. Car c'est à cela surtout qu'ont songé les auteurs de cette heureuse publication.

IX

Henri Heine est-il plus Français qu'Allemand? C'est un problème littéraire que chacun cherche à résoudre à sa façon; l'étude très complète de M. Louis Ducros s'y passionne. En résumé, Heine y apparaît très séduit par la France, très ferme dans son admiration pour Napoléon Ier; mais qu'il parle de l'Allemagne et de la vieille femme, sa mère qui l'attend, sa patrie qui lui redonnera des forces intellectuelles, on sent que l'Allemand n'est pas mort chez cet esprit acerbe qui a ramassé l'ironie voltairienne, et qui s'en est servi contre son pays et aussi contre le nôtre, mais qui n'a pas oublié qu'il est du sol où fleurit la poésie bleue du wergiss-mein-neicht.

Ce qu'il faut louer dans l'étude publiée chez Firmin Didot, c'est un tableau très fouillé de l'époque où a vécu Henri Heine; c'est un grand nombre de citations, dont la traduction, loyalement mise en regard du texte, vient à l'appui de chaque morceau de critique; c'est l'érudition, l'abondance des documents auquel l'auteur a peut-être un peu sacrifié la clarté et l'ordonnance de son livre. Mais ce sont défauts communs à ces publications, et peu d'entre elles sont aussi renseignées et utiles que ce nouveau volume sur l'ennemi de l'Allemagne prussienne, notre ami par conséquent.

Ch. Legrand.

Nous avons, dans le n° du 15 avril, parlé du livre de M. Henri des Houx, *Souvenirs d'un journaliste en Italie*, qui a eu un grand retentissement, et nous n'avons pu le signaler qu'avec les plus expresses réserves, ce livre ayant été mis à l'*Index*. Nous devons ajouter aujourd'hui, et nous en sommes heureux, que M. Henri des Houx a fait une soumission complète, qu'il l'a rendue publique, et que le Saint-Père, se souvenant des services rendus par M. Henri des Houx, dans le *Journal de Rome*, à la cause de l'Église, pour laquelle il a souffert persécution, l'a récompensé de son obéissance en lui envoyant la bénédiction pontificale.

(N. D. L. D.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il y a six mois à peine que le cabinet Freycinet existe, et en si peu de temps la situation s'est tellement aggravée sous le rapport religieux, que l'on en est à regretter le temps de la domination de M. Ferry et de M. Gambetta lui-même. Ce n'est plus l'opportunisme qui inspire la politique religieuse du régime; le ministère où M. Goblet joue le principal rôle est entré dans la voie du radicalisme le plus violent. En quelques semaines on a vu se succéder les actes les plus hostiles à la religion. Le discours de M. Goblet dans la discussion de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, le vote de cette loi par les deux Chambres et l'affichage du discours ministériel, le mépris affecté de la lettre de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, la fermeture à main armée et avec effusion de sang de la chapelle de l'usine de Chateauvillain, l'ordre du jour de la Chambre des députés et du Sénat approuvant la conduite odieuse du sous-préfet de la Tour-du-Pin et les illégalités commises dans cette sanglante affaire, et sanctionnant les déclarations de M. Goblet, tous ces actes ont fait avancer rapidement la persécution.

On en est déjà au sang. Plus que tout le reste l'événement de Châteauvillain devait frapper les esprits. L'opinion honnête a compris qu'un régime sous lequel pouvaient s'accomplir, au nom de la loi, et avec l'aveu des pouvoirs publics, de pareilles scènes de violence, n'avait plus rien d'un gouvernement régulier et qu'il fallait s'attendre à tous les excès de l'esprit de parti et de la passion antireligieuse. L'émotion causée par cet abus sauvage de la force contre des femmes elles-mêmes n'a fait qu'augmenter à la suite des explications de M. Goblet. Maintenant que les protestations de la conscience et du droit n'ont pas été mieux écoutées

au Sénat qu'à la Chambre des députés, malgré l'intervention énergique autant qu'habile de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, malgrés les efforts éloquents de M. Lucien Brun ; maintenant qu'un double vote a tout couvert et tout justifié, tous ceux que le régime actuel traite en adversaires sont prévenus que le droit, le domicile, la vie elle-même des citoyens, sont à la merci de la passion et de la force.

Il était naturel que le public reçût de l'attentat de Chateauvillain une plus vive impression que de tous les autres actes du gouvernement. Peut-être cette juste émotion préviendra-t-elle d'autres excès du même genre. La persécution ne s'arrêtera pas pour cela. L'odieux discours de M. Goblet sur la nouvelle loi de l'enseignement primaire est encore affiché sur les murs de toutes les communes de France. C'est un programme qui s'exécutera; avec un pareil ministre des cultes que tout le cabinet approuve ou laisse faire, et qui obtient d'autant plus la faveur de la majorité parlementaire qu'il est plus entreprenant contre le catholicisme, on en peut venir promptement à cette extrémité de la séparation de l'Église et de l'État, que le Saint-Siège et l'épiscopat français ont tout fait jusqu'ici pour éviter. La longanimité du chef de l'Église, la patience et la modération des évêques n'auront servi qu'à fomenter l'esprit de secte des maîtres du moment et à encourager leurs desseins. M. Goblet est allé déjà beaucoup plus loin que ses prédécesseurs; il marche à la prompte abrogation du Concordat. Dans sa lettre au président de la République, lettre à laquelle l'épiscopat a unanimement adhéré, le vénérable Archevêque de Paris a pu accuser le ministre des cultes de préparer la résiliation de ce contrat, en commençant par en violer ouvertement les clauses et l'esprit. L'article 17 du Concordat prévoit, en effet, le cas où quelqu'un des successeurs du Premier consul ne serait pas catholique, et dispose que, dans cette circonstance, *les droits et prérogatives mentionnés dans l'article* 16 *et la nomination aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention.*

C'est par cet article, sans doute, que M. Goblet veut commencer la démolition du Concordat. Le traité conclu entre Pie VII et Bonaparte dit expressément que les prérogatives reconnues au chef du gouvernement français sont subordonnées à la condition qu'il professerait la foi catholique. Or « voici, comme le dit le vénéré cardinal Guibert, qu'un ministre de ce gouvernement, celui-là même

qui exerce, sous sa responsabilité, les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique! A l'en croire, l'État se doit à lui-même de ne pas laisser enseigner dans ses écoles les dogmes de notre foi, et l'État cependant continue à nommer les évêques qui sont les gardiens de cette foi!... »

De parti pris, M. Goblet s'est mis en dehors des conditions du Concordat, en prononçant et en faisant afficher dans toute la France un discours où il attaque directement, ce que n'avait jamais fait ministre des cultes avant lui, la prière, le culte de la sainte Vierge, le dogme de la chute originelle, où il déclare l'enseignement des instituteurs catholiques incompatible avec les idées de l'État, où, non content, enfin, de professer le mépris des dogmes chrétiens, il manifeste ouvertement l'intention d'imposer à la France, par les écoles publiques, l'enseignement de doctrines contraires à la foi chrétienne. N'était-ce pas une provocation au Saint-Siège? N'était-ce pas une manière d'obliger le Souverain Pontife à prendre les devants pour l'abrogation du Concordat, dont le gouvernement français viole ainsi une des obligations fondamentales?

La politique de M. Goblet tend directement à la séparation de l'Église et de l'État. C'est en quoi le ministère actuel se distingue des précédents cabinets. On s'en tenait jusqu'ici aux conseils de l'opportunisme; tout en déclarant que le cléricalisme était l'ennemi, on se défendait de vouloir combattre la religion et on professait l'intention de maintenir le Concordat; maintenant, c'est la religion elle-même qui est attaquée officiellement, à la tribune, par le ministre des cultes, et l'on déclare tout haut que l'avenir est à la séparation de l'Église et de l'État.

Cette folle politique, où l'État aura plus à perdre que l'Église, contraste péniblement avec la conduite de l'Allemagne, qui se rapproche davantage de Rome, à mesure que la France s'en éloigne. La nouvelle loi politico-ecclésiastique, votée à l'instigation du chancelier de l'empire, est une promesse sérieuse d'entente avec le Saint-Siège. La paix est près de se faire. Le gouvernement prussien s'est relâché de ses prétentions excessives à l'égard de l'Église; M. de Bismarck n'a pas hésité à répudier publiquement certains de ses préjugés et des actes de sa politique; d'un autre côté, toutes les concessions que le Pape pourra faire à l'entente des deux pouvoirs civil et religieux, il les fera pour arriver au but désiré. Le gouvernement prussien a reçu la promesse du Saint-Siège de recon-

naître pour les cures actuellement vacantes, ce que, dans le langage du *Kulturcampf*, on a appelé l'*Anzeigepflicht*, dès que la nouvelle loi sur l'administration des séminaires aura été promulguée. Ce premier résultat est obtenu. En outre, le Pape a consenti à accepter d'une façon définitive et permanente la notification des nominations ecclésiastiques à l'autorité civile, dans les conditions où elle a lieu dans le Wurtemberg, si le gouvernement prussien s'engageait à réviser tout l'ensemble des lois de mai. C'est ce qu'il reste à obtenir. Les bonnes dispositions du chancelier allemand paraissent telles, et son insistance à célébrer devant le Langtag les tendances pacifiques de Léon XIII a été si significative, qu'il est permis d'espérer que l'œuvre de la révision des lois de mai, à laquelle on a procédé jusqu'ici partiellement et par mesures successives, s'accomplira bientôt sans provoquer de nouveaux conflits, et que la nouvelle législation, destinée à remplacer celle du *Kulturcampf*, réglera d'une façon durable les relations entre l'État prussien et l'Église.

C'est cet espoir que le Pape vient d'exprimer publiquement dans un discours adressé à une députation allemande. Léon XIII s'y réjouit des résultats obtenus, tout incomplets qu'ils soient; il en félicite les catholiques d'Allemagne, surtout le groupe du centre, aux efforts, au courage et à la persévérance duquel l'Église doit, pour beaucoup, d'avoir reconquis un peu plus de liberté. Le Souverain Pontife dit aux catholiques d'accepter la nouvelle loi politico-ecclésiastique avec satisfaction et avec bienveillance, quoiqu'elle n'accorde pas tout ce qu'il faut à l'Église, et d'y voir un gage d'une paix et d'une liberté plus complète pour l'avenir.

M. de Bismark ne peut plus s'arrêter dans la nouvelle voie où il est entré. Les négociations sont trop avancées. Du reste, l'évolution que le chancelier vient d'accomplir lui a été inspirée par la raison d'État. Le secret de ce revirement, comme on a pu le deviner, et comme le Pape lui-même l'indique, est dans le progrès des idées révolutionnaires et socialistes contre lesquelles M. de Bismark a compris qu'il ne pourrait lutter efficacement en continuant d'avoir les catholiques pour adversaires. On pourrait même se demander, avec certains journaux républicains mieux avisés que les organes ministériels, si M. de Bismark ne recherche pas l'alliance de la Papauté, pour organiser entre toutes les grandes puissances conservatrices, avec le concours moral du Saint-Siège, une

sorte de ligue défensive, offensive même au besoin, contre les excès du radicalisme.

Il suffirait au chancelier de l'empire allemand de considérer ce qui se passe en France, pour concevoir le projet d'une résistance commune à l'invasion du socialisme. Les faits de Decazeville sont encore présents. On y a vu les doctrines socialistes à l'œuvre et l'impuissance du gouvernement devant les menaces d'un soulèvement démagogique. Cette grève, d'une durée sans exemple, continue; l'acte tardif de vigueur accompli envers deux des principaux meneurs, les sieurs Duc-Quercy et Ernest Roche, a intimidé les autres, mais sans calmer l'ardeur des passions révolutionnaires. Le procès intenté à ces deux journalistes parisiens a provoqué, autour du tribunal, des scènes de désordre, non moins graves que les incidents de la grève. On n'avait que trop tardé à arrêter ces fauteurs de propagande socialiste, ces exploiteurs des souffrances et des haines populaires. Leur condamnation à quinze mois de prison est une expiation bien insuffisante de leur conduite. Mais telle est aujourd'hui l'audace du socialisme qu'il a pu faire entendre dans le prétoire, par la bouche de M. Laguerre, député de la Seine, des protestations applaudies contre l'intervention de la force armée et de la justice, et que la sentence a été accueillie au dehors par les vociférations anarchistes d'une foule devant laquelle l'autorité n'a su que s'effacer.

La grève de Decazeville se prolonge dans l'élection qui va avoir lieu le 2 mai à Paris, par suite de la démission de M. Rochefort. C'est une nouvelle manifestation du socialisme, une nouvelle preuve de la faiblesse du pouvoir. Pour répondre à la condamnation d'Ernest Roche, les chefs du parti démagogique ont posé sa candidature à la Chambre des députés. Le candidat étant en prison, il fallait obtenir du gouvernement sa mise en liberté provisoire, pour lui donner le moyen de venir se montrer au peuple de Paris et soutenir lui-même sa candidature. Tour à tour, M. Lockroy, représentant du radicalisme au sein du ministère, et M. de Freycinet lui-même, ont été sollicités ou plutôt sommés par M. Rochefort et les autres, d'ouvrir la prison de M. Ernest Roche. Les patrons de M. Gaulier, son compétiteur et candidat du socialisme mitigé, ne pouvaient s'abstenir d'appuyer une démarche faite en faveur d'un concurrent. La réponse de M. de Freycinet était toute dictée : M. Roche ayant été maintenu en détention, ne pouvait être mis en liberté qu'en vertu d'un

jugement nouveau. Mais comment refuser à la fois à M. Rochefort et à M. Clémenceau, à M. Henry Maret et à M. Sigismond Lacroix, une faveur, même la plus extralégale, quand on est le président d'un cabinet qui ne se soutient que par la protection de ces importants personnages? Au lieu de s'en remettre à la loi, M. de Freycinet a promis de « chercher un procédé qui, sans violer les règles ordinaires de la justice, permettrait à M. Roche de venir soutenir sa candidature à Paris ». Ce procédé, la coupable complaisance du gouvernement l'a bien vite trouvé. M. Ernest Roche a donc comparu de nouveau devant les juges de Villefranche, qui ont eu, d'après les instructions ministérielles, à rapporter leur premier jugement. Pour un pareil rôle, on comprend qu'il fallait à la république une magistrature nouvelle. La conduite de M. de Freycinet, en cette circonstance, montre que l'anarchie ne règne pas moins dans les régions du gouvernement que dans les bas-fonds de la société. Tout cet épisode de Decazeville, depuis l'assassinat de l'infortuné M. Watrin jusqu'à l'élection parisienne du 2 mai, jette un déplorable jour sur la situation. Le désordre est partout, en haut comme en bas.

Et maintenant, verra-t-on Roche, candidat de M. Rochefort et protégé de M. de Freycinet, passer de sa prison à la Chambre des députés, et venir s'asseoir à côté de M. Basly, élu du suffrage universel parisien et son confrère en propagande socialiste? Les complaisances du gouvernement risquent de faire perdre au condamné de Villefranche une partie de son prestige. Déjà, un groupe d'ouvriers lui a préféré Soulié, ce délégué des mineurs de Decazeville, qui a été condamné à quatre mois de prison pour avoir célébré le « watrinage » — mot nouveau pour une chose nouvelle — dans une réunion publique. Lui, du moins, a l'avantage d'être sous les verrous, sans que personne ait encore sollicité sa mise en liberté provisoire ou définitive. Qui que ce soit des trois candidats qui l'emporte, l'élection sera la même. La compétition de M. Ernest Roche et de M. Gaulier a mis aux prises M. Rochefort et M. Clémenceau, les radicaux de révolution et les radicaux de politique. On voit bien deux groupes d'influences, deux ordres différents d'appétits en présence; il n'y a, en réalité, qu'un parti en cause. Un journal opportuniste ne trouve, avec raison, qu'une différence à cette double ou triple candidature mise en avant pour l'élection du 2 mai : d'un côté, « le socialisme en chambre », représenté par M. Gaulier, candidat de MM. Clémenceau, Henry Maret, Portalis et Dreyfus; de

l'autre, « le socialisme en prison », représenté par M. Gaulier, candidat de MM. Henri Rochefort et Jules Guesde.

D'un côté comme de l'autre, c'est toujours le socialisme qui triomphera. Une pareille victoire, consacrée par le suffrage des électeurs de la capitale, n'atténuera, certes, pas l'impression défavorable que les progrès des doctrines anarchiques, en France, causent à Berlin. Quel que soit le résultat, il ne pourra que confirmer les projets que recouvre vraisemblablement cette détermination inattendue du tout-puissant ministre de l'empereur d'Allemagne de faire sa paix avec Rome et avec les catholiques de l'empire. Et c'est dans un pays où le socialisme en est venu à faire élire par la capitale des fauteurs d'émeutes anarchiques, des complices d'assassinat, des Basly, des Roche, des Soulié, c'est dans un pays livré aux complications, peut-être aux catastrophes que lui réservent la prévoyance et le droit de légitime défense des grands États monarchiques, que la représentation nationale décrète d'enthousiasme de célébrer le centième anniversaire de la révolution de 1789 par une Exposition qui surpassera, en importance, tout ce qu'on a fait jusqu'ici, et qui dira au monde que la France républicaine revendique plus que jamais pour elle le titre de mère de la Révolution! Car le dernier acte de la Chambre des députés a été de voter le projet d'une Exposition internationale universelle pour 1889. Dans son empressement, la majorité a passé outre aux objections fort sérieuses présentées au projet hâtivement élaboré par M. Lockroy, le plaisant ministre du commerce. La droite a critiqué, avec raison, l'utilité et surtout les conditions financières de l'entreprise. Il s'agit d'une dépense de 43 millions, mal ordonnée, et dont l'État aura à supporter la plus lourde part, avec le capital insuffisant de 18 millions offert par la Société de garantie à qui appartiendra l'exploitation de l'Exposition. Mais pour le parti républicain, l'important n'est pas de sauvegarder les intérêts de l'Etat, mais de commencer, au plus vite, les travaux, afin que tout soit prêt en 1889 et que des chantiers s'ouvrent sans retard pour les ouvriers sans travail. Le commerce et l'industrie ne voient pas très favorablement cette nouvelle Exposition; les habitants de Paris n'en sont pas non plus bien partisans. C'est une entreprise à la fois démocratique et politique destinée à marquer bruyamment l'anniversaire de la Révolution et à occuper, pour plusieurs années, la classe ouvrière parisienne. Arrivera-t-elle à terme?

Dans l'état de l'Europe, il semble qu'il y ait folie à préparer une exposition internationale. Est-on assuré de quatre ans de paix? Quand les questions de nationalité, déjà fort aiguës, sont encore compliquées comme elles le sont aujourd'hui en France, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Italie, de la question du socialisme, est-ce d'un gouvernement sage d'engager le pays dans une entreprise aussi fantaisiste qui absorbera un argent et un temps inutile, qui détournera des choses sérieuses et qui menace d'avorter misérablement au milieu de quelque secousse sociale ou dans quelque catastrophe extérieure?

Rien ne montre mieux l'état précaire de la paix en Europe que la difficulté qu'il y a de la maintenir dans la péninsule des Balkans. Les puissances s'y emploient depuis plus de six mois, sans que le résultat ait été définitivement atteint. Du reste, l'attitude de la Grèce, dont l'ambition est le principal obstacle à la paix, paraît inexplicable. Comment ce petit pays ose-t-il résister à l'Europe, au point de ne pas plus tenir compte de ses injonctions que de ses conseils? Sous quelle inspiration va-t-il au-devant d'une guerre inégale avec la Turquie, où il ne peut rencontrer que la défaite et le ruine. Est-ce folie, est-ce calcul? La Grèce comptait-elle sur l'appui secret de quelque grande puissance? Espérait-elle, par son audace et sa résolution, contraindre l'Europe à lui accorder diplomatiquement, dans l'intérêt commun de la paix, ce qu'elle semblait vouloir obtenir à tout prix par les armes? Il y a dans cette conduite étrange un mystère; à moins que le gouvernement hellénique, engagé dans une entreprise au-dessus de ses ressources militaires et financières, n'ait voulu simplement, par son audace belliqueuse, amener l'Europe à lui imposer le désarmement et se tirer ainsi d'affaire sans ridicule, en sauvegardant l'amour-propre national.

Dans le conflit prêt à éclater, et avant l'intervention commune des puissances, le gouvernement français a cru bon de faire une démarche personnelle auprès du Cabinet d'Athènes, en vue d'amener un résultat pacifique. Soit que la Grèce ait trouvé plus honorable pour elle de céder aux conseils d'un gouvernement notoirement sympathique, soit qu'elle ait vu dans cette déférence un nouveau moyen d'intéresser davantage la France à sa cause, l'invitation amicale que lui a adressée M. de Freycinet a eu un résultat immédiat. Sur les représentations du ministre des Affaires étrangères français, la Grèce a compris la nécessité de désarmer avant

l'emploi des mesures coercitives dont l'Europe la menaçait. « L'attitude actuelle de la nation grecque, disait la note, l'expose aux plus graves périls. En y persistant, elle court au-devant d'une catastrophe et d'une humiliation. Sans vouloir préjuger les résolutions de l'Europe, nous sommes certains qu'elle opposera une barrière aux entreprises que la Grèce pourrait former contre la Turquie.

« Bientôt sans doute les puissances notifieront cette volonté au cabinet hellénique et le mettront en demeure de renoncer à ses armements. « C'est pourquoi nous venons dire à son gouvernement : « Rendez-vous à l'évidence. Écoutez la voix d'une puissance amie. « Suivez des conseils qui n'ont rien de blessant pour votre amour-« propre. Prenez, pendant qu'il en est temps encore, une initia-« tive dont vous êtes les maîtres et dont vous aurez tout le mérite. »

« Nous ajouterons que, si des jours plus favorables doivent luire pour la Grèce, son gouvernement les préparera par cette attitude prévoyante dont l'Europe entière lui saura gré.

« Nous-mêmes, nous n'oublierons pas qu'en déférant à nos vœux, la Grèce nous aura épargné le chagrin de nous associer à des démarches d'un tout autre caractère, auxquelles notre constant souci de la paix générale nous interdit de refuser notre concours. »

Après la réponse favorable du gouvernement hellénique à cette déclaration, la paix pouvait être considérée comme assurée. Néanmoins, et malgré la notification aux représentants des puissances de la dépêche annonçant que la Grèce adhérait pleinement aux conseils de la France, malgré l'intervention de notre représentant, M. de Moüy, qui demandait au moins un sursis jusqu'au lendemain, l'*ultimatum* des puissances était signifié le soir même, au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Italie, au président du cabinet hellénique, M. Delyannis ; en même temps l'escadre internationale était rappelée au Pirée. L'*ultimatum* somme la Grèce de démobiliser son armée dans le délai de huit jours et de la remettre sur le pied de paix, les puissances ne pouvant point supporter plus longtemps l'attitude de la Grèce envers la Turquie, ni accorder un plus long délai pour le désarmement. En cas de refus de la Grèce d'obtempérer à cette sommation, l'*ultimatum* la rend responsable des conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter pour elle.

La démarche des puissances a de quoi surprendre. Qu'ont-elles voulu en adressant à la Grèce un *ultimatum* que la note de M. de

Freycinet et la réponse de M. Delyannis rendaient inutile? Auraient-elles eu l'intention, peu politique, d'humilier la Grèce, d'exaspérer en elle l'amour national, au risque de la pousser à un acte de désespoir? N'ont-elles pas voulu plutôt infliger un affront à la France, la punir du succès qu'elle avait obtenu par sa seule intervention et lui montrer que l'Europe ne compte pour rien son action isolée? Cet incident inexplicable vient tout compromettre. Après la remise de l'*ultimatum* et devant la démonstration navale, à laquelle la France n'a pas participé, le gouvernement hellénique s'est refusé, comme il fallait s'y attendre, au désarmement qu'il avait accordé à l'intervention amicale du cabinet français, mais auquel il ne pouvait plus consentir sur une injonction aussi humiliante pour la Grèce. Les puissances retireront-elles leur *ultimatum*, comme le demande M. Delyannis, pour que la Grèce remplisse les obligations qu'elle a contractées envers la France? La situation est devenue telle à Athènes, par suite de l'exaspération populaire, que le roi et ses ministres auront à compter non seulement avec les puissances, mais avec le sentiment national qui pousse avec une nouvelle ardeur à la guerre. Il y a quelques jours, l'affaire grecque semblait terminée; aujourd'hui on peut craindre que tout soit remis en question.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

1er *avril.* — S. S. Léon XIII adresse le bref suivant à Sa Gr. Mgr l'Archevêque de Cambrai, en réponse à l'adresse du congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenu à Lille en 1885.

LÉON XIII, PAPE

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

« Nous avons lu avec plaisir, vénérable Frère, ce que vous Nous rapportiez, en novembre dernier, de la solennelle réunion que les catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai venaient de tenir à Lille, sous votre présidence et celle des évêques d'Arras et de Lydda.

« Mais très agréable Nous a été l'autre lettre que vous, vénérable Frère, avec ces mêmes prélats et avec Nos chers fils les membres du Congrès, Nous avez adressée comme l'expression et l'éclatant témoignage de vos sentiments de foi et d'obéissance. Elle Nous a extrêmement plu en Nous déclarant que c'est d'un cœur plein de soumission et de reconnaissance que vous, vénérable Frère, et tous les ecclésiastiques et fidèles confiés à vos soins, avez embrassé tous les enseignements contenus dans notre récente encyclique *Immortale Dei.*

« En vous félicitant donc vivement, vous et les autres évêques de la province, de votre courageuse et constante activité à procurer le salut de votre peuple, Nous ne pouvons Nous empêcher de louer aussi, comme elles le méritent, la piété et la vertu de vos fils, et de les affermir dans leurs excellentes dispositions d'esprit, les exhortant par-dessus tout à dépenser tout leur zèle et toute leur ardeur, dans la situation si difficile de la cause catholique en France, pour garder fermement et constamment entre eux la concorde, et pour défendre la religion.

« En attendant, comme gage des célestes dons que Nous demandons instamment à Dieu pour vous tous, et comme témoignage de Notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique, à vous et à Nos vénérables frères l'évêque d'Arras et l'évêque titulaire de Lydda, ainsi qu'à tout le clergé et à tous les fidèles de vos diocèses. »

La commission du budget se réunit de nouveau pour entendre les explications du président du Conseil des ministres. M. de Freycinet fait

connaître les dernières conditions du gouvernement. Celui-ci accepte le chiffre d'émission de 900 millions de rentes en 3 pour 100 perpétuel, dont 400 seront remis directement aux caisses d'épargne et 500 demandés à la souscription publique. La commission, sans autre débat, adopte les propositions du gouvernement et nomme pour rapporteur M. Wilson.

De nouveaux massacres ont lieu en Annam, dans la province de Quang-Bing. Un prêtre indigène et 442 chrétiens sont massacrés, 10 chrétientés incendiées; 1800 chrétiens, réfugiés près de la citadelle, sont dans la dernière misère.

Une explosion de dynamite a lieu à Cronfestu, près de Charleroi (Belgique) et occasionne de graves dommages à la maison du directeur du charbonnage.

2. — Encore de nouvelles grèves. Les ouvriers d'un laminoir situé près de Maubeuge cessent leur travail. On signale également à Paris la grève des ouvriers tailleurs et scieurs de pierre du quartier Marbeuf. A Decazeville, des réunions de grévistes, présidées par les citoyens Basly, Duc-Quercy et Roche, se tiennent journellement et donnent lieu à des scènes tumultueuses.

3. — Le ministre de la guerre reçoit une dépêche du Tonkin lui annonçant que Lao Kaï a été occupé le 29 mars par des détachements français, sous les ordres des commandants de Manssion et de Mibielle.

Les funérailles de Mme la comtesse de Chambord ont lieu, en grande pompe, à la cathédrale de Goritz. Un grand nombre de Français s'y rendent.

La Chambre des députés assistent à un défilé de dépôts de projets de loi : dépôt du projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, par M. Goblet; dépôt par M. Lockroy du projet de loi relatif à l'exposition de 1889; dépôt par M. Baïhaut du projet de loi relatif au métropolitain; dépôt par M. Thiers du projet de loi relatif à l'assimilation des armées de mer et de terre au point de vue des responsabilités; dépôt par M. Wilson de son rapport sur le projet d'emprunt. Elle s'occupe ensuite de l'élection des Landes, qu'elle valide, malgré les protestations de M. de Lamarzelle et sur les conclusions de la commission.

4. — Les citoyens Duc-Quercy et Roche, les principaux soutiens de la grève de Decazeville, sont arrêtés et transférés à Villefranche, pour y être jugés en police correctionnelle. Decazeville est occupé par un bataillon du 17e de ligne, ce qui n'empêche pas la réunion des ouvriers grévistes, et finalement le vote par eux de la continuation de la résistance.

5. — Les citoyens Camelinat, député, Massard, du *Cri du peuple*, et Meussy, de l'*Intransigeant*, se rendent à Decazeville pour prêter assistance à Basly. Les ouvriers vont à leur rencontre et leur font une ovation triomphale. La continuation de la grève est votée par acclamation aux cris de *Vive la grève!* et au chant de la *Marseillaise*. De son côté, l'autorité militaire fait placarder sur les murs de la ville un avis informant les habitants des communes occupées par les troupes qu'il y a danger à s'approcher, la nuit, des points gardés par les sentinelles loin des lieux habités et des voies de communication.

Un autre avis avertit tous les hommes mis à la disposition du ministre de la guerre, qu'ils doivent s'éloigner de tout rassemblement tumultueux,

sous peine de tomber sous les dispositions du code de justice militaire.

La Chambre des députés commence la discussion du projet de loi d'emprunt. M. Amagat, républicain, prend le premier la parole. Il démontre que l'emprunt proposé à la Chambre est insuffisant, qu'il faudrait 2 milliards et demi pour liquider le passé et que l'emprunt d'aujourd'hui n'est que le prélude de nouveaux emprunts et de nouveaux impôts. M. Dreyfus, autre républicain, essaie d'atténuer le mauvais effet produit par le discours de M. Amagat en faisant ressortir le poids formidable qui a été légué à la République par les gouvernements antérieurs. M. Daynaud, de la droite, déclare que lui et ses amis ne sauraient voter l'emprunt, ne voulant être ni dupes ni complices. Pour lui, comme pour les précédents orateurs, le chiffre proposé est insuffisant pour nettoyer la situation et pour équilibrer le budget. M. Wilson, tout en constatant l'énormité de la dette publique, soutient que ce sont les gouvernements monarchiques qui en ont la plus grande responsabilité. Selon lui, la situation n'est pas alarmante et n'exige pas des ressources exceptionnelles.

Le Sénat aborde en seconde délibération le projet de loi adopté par la Chambre des députés et relatif à la caisse des retraites pour la vieillesse et il subit un long discours de M. Georges Martin, qui reproche au projet de ne s'occuper que de ceux qui ont épargné et de ne rien faire pour ceux qui n'ont pu le faire. M. Tirard lui réplique et finalement les articles 1 à 18 sont adoptés après une longue discussion entre MM. Tirard, Blavier, Léon Say et le général Robert.

Mort, à Nouméa, du citoyen Assi, ancien membre de la Commune, l'un des fondateurs de l'Internationale et le chef de la grève du Creusot, en 1870.

6. — Au début de la séance de la Chambre des députés, le citoyen Maillard annonce que, d'accord avec le gouvernement, il interpellera les ministres des travaux publics et de la justice sur le voyage de M. l'ingénieur Bochet, à Decazeville, et sur l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Roche.

La Chambre continue ensuite la discussion de l'emprunt. M. Lalande combat le projet au point de vue des moyens. Il propose de le réduire à 500 millions et de l'émettre en 4 pour 100. M. Andrieux ne partage pas cette opinion. Il trouve qu'on aurait dû proposer un emprunt plus élevé et que le moment est bien choisi pour faire cette opération. M. Keller prouve que la dette flottante que l'on se propose de supprimer ne sera pas moins exigible après qu'avant l'emprunt et qu'il se formera une nouvelle dette flottante. M. Jules Roche ressasse les vieilles accusations portées contre les gouvernements monarchiques et affirme que les dépenses faites par la République lui font le plus grand honneur.

Le Sénat vote d'abord quelques lois d'intérêt local, il adopte ensuite la loi sur la caisse des retraites pour la vieillesse et le projet relatif à l'usurpation des médailles et récompenses industrielles.

Les forgerons de Decazeville, encouragés par l'arrivée des citoyens Camelinat et consorts, décident, dans une nouvelle réunion, qu'ils feront cause commune avec les mineurs.

Une démonstration belliqueuse en faveur de la guerre contre la Turquie

a lieu à Athènes. La foule se réunit sur la place Jupiter-Olympien, aux cris de : *Vive la guerre! Vive la Grèce!*

7. — Le comité de défense religieuse organise une protestation contre les lois récentes votées sur l'enseignement primaire. En voici le texte :

« Messieurs les sénateurs,
« Messieurs les députés,

« La *nouvelle loi* sur l'enseignement primaire *chasse* à bref délai *de l'école non seulement les Frères et les Sœurs*, à qui on ne peut reprocher que leur dévouement à nos enfants et les soins prodigués à nos pauvres et à nos malades, *mais* encore *tout maître chrétien* qui ne consent pas à étouffer la voix de sa conscience.

« Avec un gouvernement qui attaque les dogmes fondamentaux de la religion et qui traite de superstitions des manifestations chères à la piété catholique, l'enseignement imposé par l'État devient pour nous une odieuse tyrannie.

« On nous oblige ainsi à *payer deux fois*, d'un côté, sur nos contributions, un enseignement public antireligieux; de l'autre côté, sur nos sacrifices volontaires, un enseignement libre conforme à notre foi. Mais celui-ci est entouré de tant d'entraves que sa liberté devient illusoire.

« Le but de toutes ces mesures, c'est la *confiscation de l'âme de nos enfants*.

« Nous ne saurions nous y soumettre et nous demandons :

« Que la religion reprenne sa place dans l'école.

« Que les *instituteurs* soient vraiment les *représentants des pères de famille*.

« Que les conseils municipaux puissent *opter entre les laïques et les congréganistes*.

« Que l'État subventionne toutes les écoles publiques libres proportionnellement au nombre de leurs élèves.

« Enfin qu'il continue à dispenser du service militaire tous les instituteurs qui jouissent de cette immunité.

« La justice et l'égalité l'exigent, et sans *la liberté d'élever nos enfants* dans notre foi il n'y aurait plus pour nous de patrie.

« Aussi nous vous prions d'abroger ou de rejeter les lois qui nous dépouillent des plus sacrés et des plus chers de nos droits. »

8. — La Chambre des députés revient à la discussion de l'emprunt, M. Roche continue son discours. Il critique le projet d'emprunt au point de vue des finances et au point de vue de l'intérêt de la République qu'on accusera d'avoir ruiné la France. Il ne votera donc pas l'emprunt dans les conditions actuelles. M. Sadi-Carnot s'attache à prouver que ce n'est pas par *besoin* que la République emprunte et cherche à justifier le type de rente 3 0/0 comme étant le plus favorable et jouissant de la faveur publique.

M. Amagat estime qu'il n'y a pas lieu de faire un emprunt en pleine paix. Il se demande ce qui a été fait avec tous les milliards qui ont été dépensés depuis quelques années. On a ruiné le pays et jeté la haine dans les classes sociales. M. de Freycinet ne répond mot à M. Amagat, il indique seulement le triple but de l'emprunt : rétablir l'équilibre, supprimer le

budget extraordinaire et alléger la dette flottante. L'emprunt actuel est un emprunt de liquidation et non un emprunt de nécessité. Là-dessus, on passe à la discussion des articles et après un débat insignifiant, l'ensemble du projet est adopté par 292 voix contre 233.

Le Sénat s'occupe des sociétés de secours mutuels, et après quelques observations présentées par MM. Léon Say et Bernard, il vote tous les articles du projet et valide ensuite l'élection de Seine-et-Oise.

9. — M. Gladstone développe à la Chambre des communes son projet relatif à l'organisation politique de l'Irlande et à la création d'un corps législatif siégeant à Dublin, et chargé exclusivement de la direction des affaires législatives et administratives purement irlandaises.

Un drame épouvantable jette la consternation et le deuil dans un hameau du département de l'Isère, à la Combe. Sur un ordre venu du ministre des cultes et de la préfecture de Grenoble, la gendarmerie et le sous-préfet de la Tour-du-Pin se transportent dans cette localité pour y fermer une chapelle particulière, bâtie dans l'intérieur de l'usine de MM. Giraud frères, fabricants de soieries à Lyon. Le directeur de l'usine refuse sans ordre préalable de ses patrons de laisser pénétrer dans la maison et dans la chapelle. Les ouvriers et les ouvrières résistent. Des coups de revolver sont tirés de part et d'autre. Une personne est tuée et plusieurs autres blessées.

Encore le déficit. — Les impôts indirects ont donné, pendant le mois de mars, une *moins value* de 2 millions 385,725 francs par rapport aux prévisions budgétaires.

La moins value est de 4 millions 929,400 francs par rapport au mois de mars 1885.

Le premier trimestre de 1886 a donné une *moins value* de 25 millions 392,573 francs par rapport aux prévisions budgétaires.

La moins value est de 20 millions 352,500 francs par rapport aux produits de la période correspondante de 1883.

Contrairement aux communications *officielles* du gouvernement, une dépêche d'Haï-Phong annonce *qu'il y a toujours des troubles en Annam.*

Un grand meeting de protestation au bénéfice des mineurs de Decazeville a lieu, à la salle Favié, rue de Belleville, sous la présidence d'Henri Rochefort. Les citoyens Vaillant, Andrieux, Chabert, Lafargue, Jules Guesde et Chauvière prennent la parole et déclarent que le moment est venu de faire disparaître le bourgeois et le capitaliste.

10. — Les bureaux de la Chambre nomment les 22 membres de la Commission de l'Exposition de 1889. Treize commissaires acceptent le projet du gouvernement. Sept formulent des critiques, deux sont absolument hostiles à toute exposition.

En séance, la Chambre commence par valider les élections du Morbihan et de la Guyane.

M. Maillard développe ensuite son interpellation sur les événements de Decazeville. Il rappelle que, sur sa demande, l'on a envoyé à Decazeville un inspecteur général, mais que cet inspecteur n'a pas été accompagné dans sa visite par des délégués mineurs, comme on l'avait promis. Premier grief. Le

second est relatif à l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Ernest Roche, que M. Maillard dénonce comme étant illégale.

M. Baïhaut déclare que c'est sur l'ordre du gouvernement que M. Bochet, inspecteur général, a agi, et que c'est également sur son ordre que la visite dans les galeries a été interdite aux délégués mineurs. Il résulte que le *feu* aux mines dont on a tant parlé, n'a jamais existé. Le ministre de la justice, de son côté, s'explique sur l'arrestation de MM. Roche et Duc-Quercy. Ces derniers ont été arrêtés pour avoir soutenu la grève par des discours ou des articles de journaux. Toutefois, M. Demôle met à la charge des gendarmes le fait d'avoir mis les menottes aux fauteurs de la grève. Il déclare que si MM. Basly et Camélinat, qui n'ont aucun prestige aux yeux des mineurs, dépassaient la mesure qu'ils ont gardée jusqu'à ce jour, ils iraient rejoindre les deux journalistes.

MM. Brousse, Boyer, Millerand, de Cassagnac, Boulanger, de Freycinet et Albert Duchesne prennent part au débat et finalement un ordre du jour de confiance est adopté par 365 voix contre 65.

La Chambre refuse ensuite une demande de congé faite par Basly. C'est ce qu'elle aurait dû faire tout d'abord.

Le Sénat s'occupe de la proposition Bozérian, qui a pour but de renforcer les pénalités prévues contre ceux qui excitent à violer la liberté du travail et, malgré les efforts combinés de M. Demôle, ministre de la justice, et de M. Tolain, la majorité vote l'urgence et inflige un échec au gouvernement.

Puis il clôt la discussion de la loi sur les sociétés de secours mutuels et vote tous les articles du projet de loi relatif aux monuments historiques.

La situation s'aggrave de nouveau à Charleroi, de nouvelles grèves éclatent dans les environs de cette ville. On demande des renforts de troupes.

13. — Un courrier expédié par le commandant de Bakel au Sénégal annonce que le poste a repoussé, les 3 et 4 avril, sans perte, deux attaques furieuses de Mohmadou-Lamine. Le village et les comptoirs environnants ont été pillés et incendiés; quelques traitants ont été tués et blessés. Le fort est très bien approvisionné et il n'y a aucune crainte à concevoir. La ligne télégraphique est coupée entre Bakel et Matam.

Un grand meeting, organisé par le *Comité révolutionnaire central* au profit des mineurs de Decazeville, a lieu, salle Lévis, à Paris, sous la présidence du citoyen Vaillant. Ce dernier ouvre la séance par la lecture de deux protestations envoyées par des sociétés révolutionnaires de province entre les arrestations de Roche et de Duc-Quercy, protestations où nos gouvernants sont qualifiés de *buveurs des sueurs du peuple*. Le citoyen Camélinat fait l'apologie du meurtre de M. Watrin. Finalement, l'assemblée adopte par acclamation la proposition faite par l'un des assistants d'organiser une souscription à versement périodique pour soutenir la grève. Cela promet.

Le Conseil municipal de Paris, sur la motion du citoyen Chabert, renforcé de l'appui des citoyens Vaillant et Joffrin, invite le gouvernement par 41 voix contre une, à rapporter l'arrêté d'expulsion prise tout récemment contre les socialistes belges et à respecter le droit d'asile, comme il convient à toutes les nations libres.

M. de Mun et plusieurs de ses collègues de la Chambre déposent une

demande d'interpellation sur les faits qui viennent de se passer à Châteauvillain. La discussion est renvoyée à demain.

La Chambre s'occupe alors de l'élection de la Corse. M. Canivet combat les conclusions du rapport qui tendent à la validation et demande qu'il soit précédé à une enquête, en raison des faits éhontés de pression officielle qu'il signale. La majorité passe outre et valide l'élection. M. Papon développe ensuite son interpellation sur la dérivation de l'Avre, de la Voulzie et du Durtreint pour fournir de l'eau à la Ville de Paris, et demande que l'on tienne compte des intérêts des communes arrosées par les cours d'eau dont on veut opérer la dérivation au profit de Paris. Après quelques observations présentées par MM. Montaut, Dreyfus et Baïhaut, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

14. — M. de Mun développe son interpellation sur le drame sanglant de Châteauvillain. Il demande compte au gouvernement de l'attentat commis par ordre du sous-préfet de la Tour-du-Pin sur le directeur de l'usine de la Combe, du meurtre d'une pauvre ouvrière et des coups de revolver tirés sur plusieurs autres qui ont été blessées; de la violation d'un domicile privé, et tout cela parce que dans l'intérieur de l'usine il y avait une chapelle où l'on avait l'audace d'entendre et de dire la messe. M. de Mun rappelle les faits que nous avons publiés plus haut et flétrit en termes indignés l'attitude du ministre, du préfet, et du sous-préfet. M. Goblet escamote la réponse et se contente de refaire l'historique des faits à sa façon, donnant raison au sous-préfet, tort à M. Fischer et incriminant les journaux qui excitent à la guerre civile. M. Keller rétablit les faits dénaturés par M. Goblet et prouve que le gouvernement a outrepassé son droit et déshonoré l'uniforme français. Onze ordres du jour sont déposés : cinq invitent le gouvernement à dénoncer le concordat; cinq sont des ordres du jour de confiance et le onzième est celui de M. Keller qui flétrit l'intervention illégale et meurtrière de l'administration. Il va sans dire que la majorité ne l'adopte pas. Elle approuve, au contraire, les déclarations du gouvernement par 340 voix contre 187.

Le Sénat adopte les articles 6 à 16 du projet sur les monuments historiques; il valide l'élection de M. Garran de Balzan et adopte en dernier lieu la proposition de M. Naquet, ayant pour but de modifier l'article 310 du code civil, en ce sens que lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, le jugement pourra être converti en jugement de divorce sur la demande d'un des époux.

15. — Une nouvelle grève se déclare dans le Nord, à Lille, parmi les ouvriers tisseurs d'un important tissage mécanique. Les tisseurs demandent qu'on leur rende le demi-centime au mètre qu'on leur a enlevé, il y a six mois. Sur le refus du patron ils se mettent en grève.

16. — Le Saint-Père adresse au Cardinal-Archevêque de Paris une lettre de félicitation et de remerciement pour la magnifique protestation que ce dernier a adressée au Président de la République au sujet des mesures iniques et vexatoires dont le clergé de France est l'objet de la part de nos gouvernants depuis cinq ans.

La Chambre des députés vote la loi présentée par le gouvernement, établissant des pénalités contre l'espionnage; puis le projet de loi adopté par

le Sénat relatif à la procédure en matière de divorce et de séparation de corps ; elle rejette, après un semblant de discussion, et malgré les observations judiciaires de MM. Prou et Legrand de Licelles la proposition de loi présentée par M. de la Martinière portant modification de divers articles du décret de 1852, en ce qui touche le recensement général des votes dans les élections législatives.

Le Sénat discute de nombreux projets d'intérêt local entre autres diverses lignes de chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et renvoie à un mois la demande de M. de Gavardie tendant à interpeller le gouvernement sur la pression officielle exercée dans les élections des Landes.

17. — Le Sénat prend en considération la proposition de M. Bozérian, destinée à réprimer les abus de la citation directe en police correctionnelle.

M. le duc d'Audiffret Pasquier demande à interpeller le gouvernement sur les événements de Châteauvillain.

L'interpellation est renvoyée à demain.

18. — Le Sénat, sur le rapport de M. Cazot, commence par invalider l'élection de M. Sébline, qui n'a pas encore quarante ans et qui n'avait pas cessé, depuis six mois, lors de l'élection, ses fonctions de préfet dans le département.

M. le duc d'Audiffret Pasquier développe ensuite son interpellation sur les événements de Châteauvillain. Il montre que le préfet a enfreint les instructions ministérielles. Il établit ensuite un saisissant parallèle entre les séances des clubs anarchistes et celles de la chapelle où quelques femmes viennent prier. Il termine en rejetant toute la responsabilité de cette triste campagne sur le gouvernement.

Pour toute réponse, M. Goblet se retranche derrière le décret de 1812. Il avoue que ses instructions ont été dépassées et explique à sa façon le zèle de ses subordonnés.

Après une verte réplique de M. Lucien Brun, la majorité du Sénat vote quand même l'ordre du jour pur et simple, par 191 voix contre 89.

Enfin elle adopte sans discussion la loi sur l'espionnage.

La Chambre des députés approuve la convention relative aux affaires coloniales conclue entre la France et l'Allemagne, après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lanjuinais et de Lanessan. Elle s'occupe ensuite du réseau des chemins de fer de la Bretagne, concédé à la Compagnie de l'Ouest et d'une série de projets de loi d'intérêt local.

19. — Deux élections sénatoriales et une élection législative ont lieu aujourd'hui. Dans la Loire-Inférieure, M. Decroix, conservateur, est élu par 694 voix contre 352 données à son concurrent républicain.

Dans Seine-et-Oise, M. Journault, candidat républicain, est nommé au second tour de scrutin.

M. Hanotaux, candidat radical, est nommé député dans l'Aisne.

Le procès Duc-Quercy et Roche se termine par la condamnation des deux accusés à quinze mois de prison et aux dépens et par la peine disciplinaire de la réprimande infligée à Me Laguerre, le député avocat, pour avoir pris à partie le procureur de la République et lui avoir reproché certains faits scandaleux.

Le Comité révolutionnaire tient, à la salle Favié, à Belleville, une grande réunion au profit des grévistes de l'Aveyron.

Les citoyens Roche et Duc-Quercy sont proclamés présidents d'honneur.

Comme d'habitude, les orateurs radicaux inscrits se montrent à la hauteur de leur rôle et prédisent à brève échéance l'*expropriation de l'infâme capital et de la non moins infâme bourgeoisie.*

La citoyenne Louise Michel est moins heureuse à Nogent-sur-Marne, où elle s'était rendue pour faire une conférence. Accueillie à la gare par les huées de la foule, par des pierres et deux coups de revolver, elle est forcée de repartir avant la fin de la réunion.

La Crise agricole. — Des documents statistiques officiels, publiés par le gouvernement, il ressort que du 1er août 1885 au 31 mars 1886, les *importations* en grains se sont élevées au chiffre de 3,177,980 quintaux et les importations en farine au chiffre de 68,295 quintaux.

Que nos exportations en grains n'ont pas dépassé le chiffre de 20,036 quintaux et 48,301 quintaux de farines, d'où une différence en faveur des importations étrangères de 3,167, 938 quintaux et, *cela, dans une année de bonne récolte.*

L'Evêque de Madrid est assassiné, sous le portique de sa cathédrale, par un prêtre nommé Galetto, qui lui tire trois coups de revolver presque à bout portant. L'assassin avait été destitué pour cause de mauvaise conduite et donnait, depuis quelques temps, des signes d'aliénation mentale.

19. — Le *Journal officiel* publie une note annonçant que le ministre de la guerre vient de décider que le système de recrutement par région de corps d'armée servira de base, surtout en ce qui concerne l'infanterie, à la répartition de la classe de 1885.

Le Sénat aborde la discussion de l'emprunt de 900 millions. M. Chesnelong prend le premier la parole, il dit qu'en huit ans la République a emprunté 400 millions à la dette flottante et que, sans excuse, en pleine paix, elle a inscrit au livre de la dette 4 milliards; le pays n'a jamais été plus malheureux. L'éminent sénateur démontre ensuite que le budget est en déficit de 250 millions, que le projet d'emprunt ne termine rien et donne plus de facilités pour continuer la politique d'expédients. Pour toutes ces raisons, M. Chesnelong votera contre le projet.

M. Dauphin, rapporteur, s'évertue à prouver que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques, au point de vue financier; qu'on n'a fait que rembourser les dettes antérieures, relever le pays au point de vue militaire, matériel et intellectuel et enfin diminuer l'impôt. M. Blavier, qui lui répond, ne partage point son optimisme, il examine dans tous ses détails la situation des budgets extraordinaires et la critique vivement en déclarant qu'il existe aujourd'hui 260 millions de déficit qu'il faudra combler à brève échéance par un emprunt de liquidation.

La Chambre des députés a aujourd'hui une séance qu'on pourrait appeler séance de questions et de réponses : question adressée par M. Paulmier au ministre de l'intérieur sur l'expulsion d'un maire d'une salle de conseil de révision par le préfet du Calvados; réponse de M. le ministre en faveur de son subordonné; question de M. Dureau de Vaulcomte au ministre de la

marine sur les mutations qui ont eu lieu dans le personnel des colonies, notamment, à la Réunion, où l'on a nommé, contrairement aux traditions, un nouveau gouverneur et un nouveau directeur de l'intérieur étrangers à la colonie; réponse du ministre que les deux fonctionnaires nommés connaissent parfaitement les besoins de la colonie; question par M. de la Bâtie à M. le ministre de la guerre relativement à la publication du rapport du colonel Desbordes dans l'affaire Herbinger et au résultat de l'enquête faite pas le gouvernement; réponse du général Boulanger que la communication est venue d'Hanoï et que les recherches faites de ce côté n'ont abouti à aucun résultat; question par M. Jacquemart à M. Goblet sur le retard apporté dans l'expédition des dossiers relatifs à des travaux de maisons et d'églises; réponse de M. Goblet que les retards viennent du Conseil d'Etat.

Les questions et les réponses étant épuisées, la Chambre repousse la prise en considération d'une proposition de M. Léon Chevreau, ayant pour objet de réprimer les faux témoignages par écrit devant le Sénat et la Chambre et adopte la prise en considération d'une proposition de M. Loustalot, ayant pour objet le doublement des conseillers généraux des cantons au-dessus de 20,000 habitants.

De nombreux centres ouvriers catholiques envoient à M. Fischer et à ses ouvriers l'expression de leur profonde admiration et de leurs ardentes sympathies dans l'adresse suivante :

Aux ouvriers et aux ouvrières de la Combe-Les-Esparres, près Châteauvillain (Isère).

« Nous vous envoyons l'expression de notre admiration et de nos ardentes sympathies.

« Honneur à vous qui avez versé votre sang pour les plus grandes causes qui existent ici-bas, pour les droits de Jésus-Christ et la liberté religieuse, pour l'affirmation de votre union entre patrons et ouvriers, enfin, pour l'inviolabilité du domicile consacrée par tant de chartes et si souvent foulée aux pieds.

« Les hommes qui nous gouvernent ont déjà cherché à perdre l'âme de nos enfants par leurs lois scélérates, ils ont arraché la religieuse du chevet des malades. Ils ont, d'autre part, ruiné l'industrie; en fomentant les grèves, ils ont amené des baisses de salaires qui réduisent des populations entières à mourir de faim.

« Maintenant, ils s'attaquent à notre vie. Qu'ils sachent que les veines des ouvriers contiennent un sang généreux, et que, tant qu'il existera un ouvrier chrétien, sa vie se fera chèrement payer.

« Salut, vailiants martyrs, votre sang deviendra une semence féconde pour l'affirmation des droits de Dieu. Honneur à vous de nous avoir donné l'exemple.

« Recevez notre minime offrande comme l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance. »

20. — Le Sénat reprend la discussion de l'emprunt.

M. Blavier achève son triste et véridique exposé de la situation financière de la République.

M. Sadi-Carnot ne trouve rien de mieux, pour lui répondre, que de rééditer les vieux clichés sur la prospérité des finances opportunistes.

M. Chesnelong démontre de nouveau que la République n'a réussi, en huit années, qu'à augmenter la dette publique de 4 milliards, sans avoir eu à supporter de complications sérieuses à l'extérieur comme à l'intérieur.

M. de Freycinet se donne beaucoup de mal pour faire croire que le budget n'est pas en déficit et il demande au Sénat de voter le projet dans son intégralité.

Là-dessus on passe à la discussion des articles qui sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet après un semblant de discussion.

A la Chambre des députés, M. Frédéric Passy adresse une question au président du conseil sur le conflit turco-grec. M. de Freycinet répond que les six grandes puissances sont saisies du conflit et que la France exercera son influence dans le sens le plus pacifique.

La Chambre vote ensuite l'ouverture de crédits pour l'organisation des résidences à Madagascar et pour la construction d'un atelier de fabrication de torpilles; elle valide les élections de Tarn-et-Garonne, malgré les conclusions du rapport de la commission et s'occupe, en dernier lieu, de l'exposition de 1889. Après avoir entendu sur ce point les observations de MM. Roulleaux, Steenackers et Jules Roche, la majorité renvoie à demain la discussion.

Encore des grèves, toujours des grèves. — Une grève se déclare aux houillères d'Epinac (Saône-et-Loire). Les ouvriers demandent une augmentation des salaires, une réduction dans les heures de travail, le chauffage gratuit et l'interdiction de laisser un ouvrier travailler seul.

21. — La Chambre des députés, après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lanjuinais, Steenackers, Lockroy, de Kersauson, de Gavriau et Renard, vote le projet relatif à l'Exposition de 1889 par 350 voix contre 131,

Elle adopte ensuite, par mains levées, le projet d'emprunt tel que le Sénat l'a modifié, et enfin un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 300,000 fr. pour des travaux d'assainissement du port de Toulon et s'ajourne au mardi 25 mai.

Le Sénat adopte successivement une série de projets d'intérêt local d'une importance secondaire et se proroge au 25 mai.

Les socialistes du département de la Seine se réunissent en congrès dans l'une des salles du café de la Presse, rue Montmartre, à l'effet de désigner le candidat que les électeurs sont appelés à élire, le dimanche 2 mai prochain. Tous les notables révolutionnaires s'y donnent rendez-vous. Inutile de dire que la discussion a été bruyante. Le citoyen Roche a été désigné par le sort comme le candidat du parti socialiste aux élections du 2 mai.

Les grandes puissances adressent une note collective à la Grèce, déclarant qu'elles sont parfaitement d'accord, invitant la Grèce à se conformer aux décisions de l'Europe et lui fixant un délai pour adhérer à leur demande. En cas de refus, des mesures seraient prises qui auraient de très sérieuses conséquences pour la Grèce.

22. — La grève d'Epinac se généralise malgré les tentatives de conciliation faites par deux députés de Saône-et-Loire.

23. — M. de Brazza est nommé commissaire général du gouvernement au Gabon et au Congo, et M. le docteur Ballay, son collaborateur, est chargé des fonctions de lieutenant gouverneur.

Les établissements de la côte d'Or et ceux de la côte des Esclaves sont rattachés à la lieutenance des rivières du Sail, laquelle dépendra du gouvernement du Sénégal.

24. — La masse des mineurs de Decazeville persiste à vouloir continuer la grève. La police enlève des affiches imprimées et contenant, entre autre chose, un appel à la révolte, en ces quelques lignes :

« La révolte est le devoir le plus sacré des ouvriers qui doivent reconquérir la liberté et le fruit de leurs travaux par tous les moyens. On ne doit plus respecter ni l'autorité, ni la propriété. Donc la victoire ou le vide derrière nous! »

25. — MM. Clémenceau, Maret, S. Lacroix et Dreyfus se rendent auprès de M. de Freycinet pour lui demander la mise en liberté immédiate de M. Ernest Roche. M. de Freycinet, très embarrassé, ne trouve rien de mieux pour se débarrasser de ces importuns visiteurs que de leur promettre qu'il avisera au moyen de faire sortir de prison le citoyen Ernest Roche et vous verrez qu'il trouvera un expédient quelconque pour tourner la loi.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Paris* la note suivante que nous nous empressons de reproduire ici à titre d'important document :

Le Cardinal-Archevêque de Paris a été chargé par le Saint-Office de notifier à M. Henri des Houx la condamnation dont son livre intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, avait été frappé par la Sacrée Congrégation de l'Index. M. Henri des Houx s'est soumis au jugement porté contre son livre et il a fait sa rétractation dans une lettre adressée à Son Eminence le Cardinal Monaco, secrétaire de la Suprême Congrégation de l'Inquisition. Le Saint-Père a daigné agréer la rétractation et envoyer à M. Henri des Houx la bénédiction apostolique, en chargeant Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris de faire publier cet acte pour réparer le scandale causé par la publication du livre condamné.

Nous donnons ici le texte même de la lettre écrite par M. Henri des Houx à Son Eminence le Cardinal Monaco.

« *A S. E. R^me^ le cardinal Monaco de la Valetta, évêque suburbicaire d'Albano, grand pénitencier de S. E. R^me^, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle.*

« Eminence Révérendissime,

« L'Eminentissime Cardinal-Archevêque de Paris, suivant les instructions transmises par Votre Eminence, m'a appelé à l'Archevêché, m'a signifié la décision de la Sacré Congrégation de l'*Index* relative à mon livre intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, et m'a fait connaître les graves

obligations que m'impose la Sacrée Congrégation du Saint-Office, sous peine de mesures plus sévères encore.

« Je déclare m'y soumettre absolument et sans réserve d'aucune sorte. Fermement résolu à demeurer attaché d'esprit et de cœur aux doctrines, aux enseignements et à l'autorité de l'Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né, je veux vivre et mourir, j'entends rester obéissant et soumis à toutes les volontés de son Chef infaillible, Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, ainsi qu'aux décisions des Sacrées Congrégations romaines qui administrent, en son nom, le Saint-Siège et l'Église universelle.

« Persuadé que l'unité, l'ordre et la discipline dans l'Église constituent la première des nécessités sociales, j'incline volontiers mes opinions et mes préférences personnelles, même dans les matières où, par erreur, je les avais crues libres et permises, devant la décision des Pasteurs à qui le Christ a remis la conduite de son troupeau.

« C'est pourquoi les condamnations portées contre mon ouvrage par les Congrégations de l'Index et du Saint-Office, font loi absolue pour ma conscience, et j'adhère pleinement aux défenses qui me sont enjointes pour l'avenir.

« Donc conformément aux ordres du Saint-Office :

« Je déplore le scandale que mon ouvrage a pu apporter aux âmes des fidèles et les dommages qu'elles en ont pu recevoir, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour le réparer.

« Je prends l'engagement solennel, devant Dieu et devant le Saint-Siège, de ne publier à l'avenir aucun écrit qui puisse apporter aucune affliction au Souverain Pontife, aucune atteinte au respect dû à la hiérarchie sacrée, et causer le moindre scandale dans la communauté de mes frères catholiques.

« En outre, je demande humblement pardon à Dieu des fautes que les Pères de la Sacrée Congrégation du Saint-Office ont souverainement décidé que j'avais commises, et au Souverain Pontife Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, des déplaisirs que mes écrits ont pu lui apporter.

« Je veux que la présente déclaration devienne désormais la loi de ma vie.

« Je supplie Votre Éminence de présenter cette lettre au Saint-Père comme un faible et imparfait témoignage de ma bonne volonté, comme un gage suffisant de mes résolutions pour l'avenir, et d'implorer pour moi, de sa souveraine mansuétude, la bénédiction apostolique.

« En ces sentiments, j'ai l'honneur de me dire,

« De Votre Éminence Révérendissime,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Henri DES HOUX MORIMBAU.

« Paris, le 20 avril 1886. »

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Ligue et les Papes, par le comte H. de l'Epinois. 1 vol. in-8° de VIII-672 pages, prix : 7 fr. 50. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Les grandes questions historiques sont plus que jamais à l'ordre du jour; celles surtout où le pouvoir religieux et le pouvoir civil, l'Eglise et l'Etat, se trouvent en jeu, sont l'objet de controverses savantes; de ce nombre est celle de la Ligue et des Papes. M. le comte de l'Epinois vient d'approfondir et d'élucider cette question d'une manière définitive dans le volume dont nous venons de donner le titre.

Le premier mérite de cette étude est d'être un travail de première main. Avant de l'entreprendre, le savant critique s'est rendu à Rome, en 1866, et là, tous les papiers des nonces et prélats accrédités en France par les Souverains Pontifes pendant la Ligue, ont été mis à sa disposition par le P. Theiner, alors préfet des Archives du Vatican. Pour compléter ces documents, il fouillait, l'année suivante, dans les mêmes archives romaines, les *Regesta Pontificum*. Outre ces sources inexplorées, plusieurs bibliothèques particulières, entre autres celles du prince Barberini, du prince Borghèse et de la famille Caetani, lui ouvraient leurs trésors, et il en tirait des pièces importantes.

A Paris, mêmes recherches préliminaires dans les bibliothèques publiques, dans les grands recueils anciens et modernes, auprès des lettrés et des érudits de toute sorte et de toute nationalité.

De ces matériaux sans nombre condensés de toutes parts, l'auteur a fait une étude pleine de vie et d'intérêt, qui épuise le débat, fait la lumière sur une foule de points restés jusque-là dans une profonde obscurité.

Les Mémoires d'un instituteur, par Lucien Thomin, avec notice sur l'auteur. 1 vol. in-18 de XII-246 pages. Prix : 2 fr.

Les *Mémoires d'un instituteur* se font remarquer par une grande sobriété d'événements et une grande simplicité d'intrigue. C'est un drame intime, et non pas une pièce à grand effet.

Le récit est d'une honnêteté prime-sautière que chacun peut étudier en soi-même, et que M. Thomin a trouvé toute faite dans sa conscience.

M. Müller est le type de la droiture, de la générosité, du patriotisme, du dévouement, et quand son cœur lui impose une souffrance et un sacrifice de plus, il aime, souffre et se dévoue en silence. A défaut de pages brillantes et d'élans de passions factices, il y a dans l'œuvre de M. Thomin des délicatesses charmantes, de chastes tendresses qui en font une œuvre à part. Il y a aussi une modération bien louable et bien appréciable chez les gens qui, comme l'auteur du livre, ne sont obligés à aucun ménagement et ne sont d'ailleurs pas des heureux de ce monde. Certes, il ne transige pas, il esquisse, d'un crayon hardi et vrai, le candidat mendiant, le maire accommodant, le délégué athée et l'inspecteur primaire néo-philosophe; mais aussi il rend justice à ce corps enseignant dont on veut faire les apôtres du mal, et qui résiste, sinon de son mieux, du moins en désavouant au fond de son cœur les doctrines qu'on veut lui faire prêcher. On ne saurait trop le dire : à part quelques fous, quelques intrigants sans scrupule et quelques vicieux sans vergogne, le gros des instituteurs souffre des indifférences de la morale indépendante et des haines de la laïcité. La plupart ne demanderaient pas mieux que de faire la prière et d'enseigner le catéchisme. Ils en gardent la mémoire au fond de leur cœur, comme ils conservent le crucifix décroché dans le tiroir secret de leur pauvre secrétaire. Au jour du besoin, ils retrouveront tout cela.

La République et l'Avenir, par Dubosc de Pesquidoux. 1 vol. in-8° de 210 pages. Prix : 2 francs.

L'auteur de ce livre est un royaliste de souche et de conviction. C'est dire que la République lui est antipathique par nature. Les injustices, les folies, les insanités qu'il lui voit accumuler de jour en jour ont changé ce premier sentiment en aversion, en indignation, en réprobations déclarées, et il entreprend aujourd'hui de la combattre ouvertement.

De quelle façon? Avec quelles armes? Les premières lignes de sa Préface répondent à ces questions :

On pourrait, dit l'auteur, intituler ce petit livre : *la République d'après les républicains.*

On y voit en effet ce que les républicains pensent et disent de la République, et ce qu'il faut en penser et en dire d'après eux.

Il m'a paru piquant et instructif d'appeler nos adversaires en témoignage, de faire un dossier de leurs déclarations, de composer un réquisitoire avec leurs arguments et de placer le jugement sous leur autorité.

Il m'a paru piquant de frapper et de contribuer à démolir la République à l'aide du bélier fourni par les républicains...

En opposant les républicains les uns aux autres, nous avons un moyen sûr de les juger, de les battre, de les annihiler les uns par les autres, un moyen sûr de faire toucher du doigt les vices originels, irrémédiables et mortels de la République.

Il eût été regrettable, ce me semble, de laisser de pareils documents ensevelis dans la poussière des journaux.

On jugera de l'intérêt que présentent ces documents par les titres des

quatorze chapitres dont se compose le volume de M. Dubosc de Pesquidoux :

CHAPITRE Ier. La République et le prince de Bismarck. — CHAPITRE II. La République et les Finances. — CHAPITRE III. La République et l'Agriculture, le Commerce, l'industrie. — CHAPITRE IV. La République et l'Enseignement, le Culte, la Magistrature, l'Armée. — CHAPITRE V. La République et le Gouvernement. — CHAPITRE VI. La République et la Représentation nationale. — CHAPITRE VII. La République et l'Invasion des étrangers. — CHAPITRE VIII. La République et la Morale. — CHAPITRE IX. La République et la Politique Coloniale. — CHAPITRE X. La République et l'Histoire. — CHAPITRE XI. La République et la Raison. — CHAPITRE XII. La République et son troisième essai. — CHAPITRE XIII. La République et la Monarchie bourbonnienne. — CHAPITRE XIV. La République et la Commune.

Le Paradis sur Terre ou le *Mystère eucharistique* étudié au point de vue dogmatique, liturgique, ascétique et moral, en soixante discours, pouvant servir d'instructions, de lectures pieuses et de sujets de méditations. par l'abbé Ch. Rolland, chanoine honoraire de Langres. Un beau vol. in-12 de XXII-550 pages, 2e édition. Paris, Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 76. Prix : 3 fr.

Cet ouvrage, de l'avis des juges les plus compétents, est un des meilleurs que nous ayons sur la matière.

Ainsi pensait Mgr Bouange, le doux et pieux évêque dont l'Église de Langres pleurera longtemps la perte : c'est non seulement avec son approbation, mais, pour ainsi dire, d'après ses instances, que le *Paradis sur Terre*, a été publié. Dans son mandement du 6 avril 1884, le dernier qu'ait écrit sa main déjà quasi-mourante, il en recommandait expressément la lecture aux prêtres et aux fidèles.

Ainsi pensent également les éminents prélats qui ont adressé à l'auteur les compliments les plus flatteurs au sujet de son œuvre : « Votre livre suppose des études sérieuses, écrivait Mgr Bourret à M. Rolland, le 2 mars 1882; il est instructif, intéressant, et il peut faire beaucoup de bien aux âmes. Les développements sont bien coordonnés, le style est facile, plein d'onction et de piété. Toutes les grandes idées qui concernent la sainte Eucharistie sont comprises dans le vaste plan de ce volume; les grandeurs du saint Sacrement, le sacrifice de l'autel, la sainte communion, les bienfaits de la présence réelle, les leçons de l'Eucharistie, les œuvres eucharistiques entrent dans le cadre de votre long travail. La doctrine que vous exposez avec clarté et de manière à la faire saisir par le moindre de vos lecteurs est bien celle de l'Église catholique. »

Mgr de la Bouillerie, l'apôtre ou pour mieux dire le poète de l'Eucharistie; Mgr Mermillod, l'éloquent évêque de Lausanne et de Genève; Mgr Lequette, le savant éditeur de Billuart, n'ont pas porté sur le *Paradis sur Terre*, un jugement moins favorable que Mgr Bourret.

La seconde édition n'est pas une réimpression pure et simple de la précé-

dente. L'auteur, convaincu de la vérité de ce mot d'un critique, que celui qui ne sait pas se corriger, ne sait pas écrire, a soumis son texte à une révision sévère, aussi bien au point de vue de la doctrine qu'au point de vue du style. S'il n'a pas trouvé « souvent à effacer », selon le précepte de Boileau, il a trouvé à « ajouter quelquefois », et il a enrichi son livre de cinq nouveaux discours, dont le premier a pour objet l'œuvre de la *communion réparatrice*, et les quatre autres, les *prophéties* et les *figures* de l'Eucharistie sous l'ancienne loi.

L'Encyclique Immortale Dei et ses enseignements, extraits du journal *l'Univers*. Une forte brochure in-8° de 126 pages. Prix 1 fr. 25.

Le journal *l'Univers* a publié, sur l'Encyclique *Immortale Dei*, une série d'articles signés : *Un professeur de théologie*. Ce sont ces articles très *remarqués* et très *goûtés* du public religieux qui viennent d'être réunis en brochure, afin qu'ils puissent se répandre et être consultés plus facilement.

Cette brochure comprend trois parties :

1° *Aperçu général de l'Encyclique.*
2° *La polémique sur l'Encyclique.*
3° *Les enseignements de l'Encyclique.*

Aux commentaires de l'Encyclique se trouve joint le texte même de cet acte capital, de sorte que le lecteur pourra contrôler tout de suite les déductions de l'auteur et en constater la rigoureuse exactitude.

Ce beau travail a été écrit en vue de *l'Univers* et pour *l'Univers*, dont il exprime les doctrines et les sentiments.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

SOUVENIR DES NOCES D'ARGENT

DE

LA REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

Jeudi soir, 6 mai, les écrivains et collaborateurs de la *Revue du Monde catholique*, répondant à la gracieuse invitation de son fondateur, M. Victor Palmé, et du Conseil d'administration de la Société générale de Librairie catholique, se réunissaient, dans un fraternel banquet, au café Corazza, sous les galeries du Palais-Royal, pour fêter les noces d'argent de leur chère *Revue*. La veille, une messe d'action de grâces avait été dite, dans les mêmes intentions, par M. l'abbé Dumax, au sanctuaire de Notre-Dame des Victoires.

C'est sous l'inspiration de sa foi et avec le tact de son cœur, que M. Palmé avait choisi cette date du 6 mai : l'Église y célèbre la fête de saint Jean-devant-la-Porte-Latine, patron des imprimeurs et, par là-même, de tous ceux qui combattent le bon combat de la presse; et Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine est le titre cardinalice du vénérable Archevêque de Paris.

La *Revue du Monde catholique*, en ses vingt-cinq années d'existence, a groupé autour d'elle une légion d'écrivains : malgré les autres devoirs et la distance qui ne permettaient pas à tous de répondre à l'invitation reçue, plus de quarante étaient présents, quelques-uns venus de loin.

M. Palmé présidait, ayant à sa droite M. Eugène Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, premier directeur de la *Revue*, et à sa gauche, M. Henri Lasserre, l'historien de Notre-Dame de Lourdes, qui fit ses premières armes dans notre recueil et lui donna la primeur de son admirable livre. En face, M. de Soye, imprimeur de la *Revue* et président de son Conseil d'administration; M. Eugène

Loudun, notre directeur actuel; M. Robinet de Cléry, l'éminent magistrat qui est descendu de son siège à la barre pour défendre les intérêts catholiques avec la science, l'autorité, le talent et le dévouement que l'on connaît. Aux deux extrémités de la table, MM. Trocmé et Noblet, administrateurs de la Société, ayant à leurs côtés, le premier, M. l'abbé Daumas, premier aumônier du lycée Saint-Louis, et M. Oscard Havard, rédacteur du *Monde;* et le second, MM. l'abbé David et Arthur Loth. A la suite : Messeigneurs de Kernaeret et Gassiat; Messieurs les abbés Regnault et Didier, curé de Saint-Jean-aux-Bois; Messieurs Perrot de Chézelles, Coquille, Auguste Roussel, Alfred Rastoul, Nemours-Godré, Pierre Veuillot, Oscar de Poli, Adrien de Riancey, Nicolay, docteur Tison, de la Rallaye, Albanel, Léopold Palmé, Ambroise Petit, Alcyoni, Georges Romain, Lepage, Duval (Saint-Chéron), Urbain Guérin, Louis de Soye, Martin, Léopold Grégoire, Arthur Prompt, Firmin Dangien.

Avaient écrit pour s'excuser et dire que s'ils étaient privés de la joie d'assister à cette fête, leur pensée et leur cœur y seraient présents : Mgr Ant. Ricard, dom Chamard, les RR. PP. de Bonniot et Clair; Messieurs les abbés Chevojon, curé de Notre-Dame des Victoires, Dumax, J. Morel, Ravailhe, curé de Saint-Thomas d'Aquin, Élie Méric, Gautier, Verlaque et Rambouillet; Messieurs Léon Aubineau, baron d'Avril, H. de Vanssay, H. de l'Epinois, de Bizemont, de Pesquidoux, Louis Teste, Venet, Edouard Drumont, Charles Buet, Louis Hervé, Paul Chantrel, Antonini, Charles Huit, Ed. Biré, Castaing, Ernest Michel, H. Villard, Ch. de Beaulieu, Jean d'Estienne, Jean Grange, Ch. Legrand, Mothon, H. Odent.

J'ai voulu citer tous ces noms — que ceux que j'aurais omis me pardonnent un oubli qui serait bien involontaire — pour que, aux noces d'or, dans vingt-cinq ans, lorsque beaucoup n'y seront plus, nos successeurs aient pour nous la prière et le souvenir que nous avons eus pour ceux qui nous ont précédés.

Au dessert, M. Palmé se lève et le silence est immédiat, car quelques-uns connaissent déjà et ont redit à leurs voisins la bonne nouvelle qu'il va nous annoncer :

« C'était mon devoir », dit-il, « comme ce fut ma joie de déposer aux pieds du Pape le numéro des noces d'argent de la *Revue du Monde catholique*. Voici la réponse que Sa Sainteté daigne m'adresser par l'intermédiaire de son illustre secrétaire d'État, Son

Em. le Cardinal Jacobini, et qui, m'arrivant ce matin avec une opportunité providentielle, m'a mis au cœur des sentiments de reconnaissance et d'espérance que vous partagerez :

« Très illustre Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre du 20 avril dernier, et je me suis empressé « de présenter au Saint-Père le numéro des noces d'argent de la « *Revue* que vous dirigez, et la filiale adresse que vous y avez jointe.

« Sa Sainteté agrée avec grande satisfaction les nobles sentiments « exprimés dans cette adresse ; et s'associant à votre espérance : que « la *Revue* qui a maintenant ses vingt-cinq années d'existence « atteindra heureusement son cinquantenaire, Elle vous envoie, de « tout cœur, sa plus affectueuse bénédiction.

« Heureux d'avoir à vous transmettre ce précieux témoignage, « j'en profite pour me redire, avec les sentiments de la plus haute « estime,

« Votre très affectionné serviteur,
« L. Card. JACOBINI.

« *A M. Victor Palmé,*
« *directeur de la* REVUE
« DU MONDE CATHOLIQUE. »
« *Paris.* »

« Rome, 3 mai 1886. »

« Après nous être inclinés sous cette précieuse bénédiction, levons-nous, Messieurs, pour porter notre premier toast au Père bien-aimé, au docteur et chef suprême, à LÉON XIII. »

Tout le monde est debout, toutes les mains battent.

A son tour, M. de Soye prend la parole (je ne promets pas la reproduction mot à mot des discours, mais j'en donnerai exactement la substance) :

« C'est à mon double titre de président du Conseil d'administration de la Société générale de Librairie catholique et d'imprimeur de la *Revue*, que je dois l'honneur de porter aujourd'hui la parole devant cette société d'élite.

« Qu'il me soit donc permis, au nom du Conseil d'administration et à l'occasion des noces d'argent de la *Revue du monde catholique*, d'adresser mes remerciements et mes félicitations à tous ceux qui, depuis un quart de siècle, ont concouru, de près ou de loin, au

succès de ce recueil, aux absents comme aux présents, aux morts, hélas! comme aux vivants.

« Et d'abord, honneur et reconnaissance à son fondateur, M. Victor Palmé, qui, depuis le premier jour jusqu'à cette heure, a soutenu sa chère *Revue* à travers toutes les vicissitudes, avec un courage qui n'a jamais connu de défaillance!

« A M. Eugène Veuillot, notre premier directeur, qui rédigea la *Revue* avec tant d'éclat jusqu'au moment où la résurrection de *l'Univers* l'absorba tout entier, et qui fut associé, pendant quarante ans, aux luttes et à la gloire du grand chrétien, son illustre frère!

« Un souvenir à M. Joseph Chantrel, dont la plume, alerte et infatigable, courait avec la même agilité sur tous les sujets et qui fut le second directeur.

« A M. Rastoul, qui vint ensuite et maintint intactes les saines doctrines!

« J'arrive au directeur actuel, M. Eugène Loudun, ce critique si fin, si délicat et si sûr, qui dirige la *Revue* avec tant de tact et de talent; cet historien moraliste qui, s'inspirant de la grande pensée de saint Augustin, a redit dans une œuvre magistrale, *le Mal et le Bien*, les luttes gigantesques du bien et du mal à travers les âges.

« Enfin, Messieurs, envoyons nos meilleurs remerciements, nos plus affectueux souvenirs, à toute cette famille de fidèles abonnés qui nous soutiennent et nous encouragent de leur précieuse adhésion et de leurs honorables sympathies.

« Je porte un toast à la prospérité de la *Revue*, en souhaitant de tout cœur à son digne fondateur et à vous tous ici présents, Messieurs, de pouvoir célébrer encore, après un nouveau quart de siècle, en 1911, les noces d'or de notre chère *Revue*. »

Après M. de Soye, M. Eugène Loudun. Il salue d'abord, c'est de droit, M. Victor Palmé, puis expose, avec autant d'esprit que d'entrain, les qualités qui garantissent le succès et l'avenir de la *Revue* : son âge, elle a vingt-cinq ans, l'âge de la grande majorité, où l'on est ardent comme le jeune homme et déjà fort comme l'homme mûr; son rang, elle est la troisième par la durée et par la publicité; sa foi, son public et son nom :

« Nous sommes la *Revue du monde catholique*, c'est bien simple et c'est très grand; rien n'est plus grand, et, pourrais-je ajouter, plus ambitieux, puisque *catholique* veut dire *universel*. Mais, si

nous sommes ambitieux, nous ne sommes pas orgueilleux, car nous avons pour ambition de suivre comme des soldats dociles notre général, d'obéir à ses ordres, de ne pas dévier de la voie qu'il a marquée, d'être ses sujets dévoués, zélés, complètement soumis, *subjecti*, les sujets de Dieu, de Jésus-Christ et de son Chef, catholiques sans épithète et sans addition. Nous formons un tout compact, non mêlé, mais choisi, une élite, la cohorte sur laquelle le général peut toujours compter. — C'est ce qui fait que nous ne sommes pas une multitude.

« La cohorte s'accroîtra, je l'espère et je le crois, parce que, même sur terre, le règne a été promis à la vérité.

« Et comment ne pas l'espérer, quand je regarde dans notre passé? La *Revue du monde catholique*, fondée par un éditeur aux conceptions larges, hardi, entreprenant, ingénieux, a eu pour premier rédacteur, — je ne parle que des morts, — le plus puissant, le plus spirituel, le plus original des polémistes chrétiens, Louis *Veuillot*, uni à son frère qui, dans toute la presse, se distingue par la droiture, la netteté et la modération de sa raison, — *Chantrel*, toujours armé, toujours prêt, toujours ardent pour le combat, — le savant et honnête *Ravelet*, — mon vieux professeur, le philosophe lettré *Mazure*, — le penseur mystique *Hello*, — le sincère et éloquent Georges *Seigneur*. Et, sans charger les écrivains qui les ont suivis et qui m'entourent d'éloges qui seraient certainement pénibles à leur modestie, je peux bien dire qu'ils sont de la race de leurs aînés et dignes de leur succéder. C'est à eux, à leurs talents, à leur constance, à leur abnégation, à leur science, à leur dévouement pour l'Église, qu'est due la place qu'occupe la *Revue du Monde catholique*. C'est grâce à leurs efforts et à ceux de son actif et habile éditeur, que la *Revue*, depuis un quart de siècle, a soutenu toutes les polémiques, jugé tous les hommes qui ont marqué, tous les événements importants, inflexible sur les principes et courtoise avec les personnes, inébranlable dans sa foi et charitable pour les égarés, n'ayant jamais dévié, ne s'étant jamais attiré un blâme, un avertissement, un rappel à l'ordre, toujours restée dans le droit chemin, orthodoxe, papale, romaine et catholique. C'est là sa gloire, son vrai titre d'honneur, elle n'en recherche pas d'autre et, si Dieu le permet, elle continuera à le mériter. »

A M. E. Loudun succède M. Henri Lasserre. Ceux qui l'avaient

entendu ailleurs savaient, et ceux qui l'ont entendu ce soir-là pour la première fois ont appris, avec quel bonheur et quel naturel il mélange les grandes idées, les mots et les souvenirs du cœur, et la pointe humouristique :

« M. de Soye me donne la parole, et je ne sais vraiment si je la dois accepter. Tout à l'heure, à mesure que j'écoutais les deux discours que nous venons d'applaudir, je voyais exprimées, en un langage bien supérieur à celui que je pourrais tenir, les idées mêmes qui avaient germé dans mon esprit, et je me demande comment glaner encore un épi dans le champ qu'ils ont si bien moissonné, comment former mon bouquet dans le jardin dont ils ont avec tant d'art cueilli une à une toutes les fleurs.

« Cependant, les choses du cœur ont cet heureux privilège, qu'on peut toujours les redire sans courir le risque de jamais répéter. J'imagine que si la *Revue du Monde catholique*, dont nous célébrons aujourd'hui les noces d'argent, était une personne humaine, que si, après lui avoir prêté le concours de nos plumes, nous pouvions lui donner une voix et un langage, le premier usage qu'elle ferait de la parole serait assurément de porter un toast spécial et particulier, un toast filial à son fondateur, à notre ami Victor Palmé. Je porte donc ce toast et si, sans avoir aucun droit de parler ici au nom de tous, j'accepte pourtant la mission d'exprimer le sentiment qui est dans le cœur de chacun, c'est que mon propre cœur éprouve en ce moment le besoin de faire entendre ce qu'il a au fond de lui-même.

« Après le brillant écrivain qui se cache là-bas derrière cette touffe de verdure, comme une fleur qu'il est, après ce maître en tout savoir qui nous présenta l'un à l'autre, je suis ici le plus vieil ami de Palmé. Voilà déjà trente ans que, dans ce même Palais-Royal, à quelques arcades d'ici, nos verres se choquèrent pour la première fois et que nos âmes se comprirent. Son visage épanoui était frais et rose, ses yeux étaient limpides et purs, et sur son menton virginal rien ne pouvait faire présager cette belle barbe d'ébène que nous voyons aujourd'hui. Mais ce que l'on pouvait présager, c'est que ce jeune homme travaillerait vaillamment pour le service de la vérité et de l'Église. Il était plein d'enthousiasme pour tout ce qui était beau et bien et, tout jeune qu'il était, il rêvait déjà à la mission qu'il avait à remplir durant le cours de son exis-

tence ici-bas. Je ne sais quel penseur a dit qu'une belle vie, c'est quelque grande pensée de la jeunesse réalisée par l'âge mûr : telle a été la vie de Palmé. Le regard fixé sur l'illustre Louis Veuillot et la pléiade groupée autour de lui, initié également aux travaux de quelques jeunes auteurs dont les pages l'émouvaient et le charmaient, il se disait souvent que la vaillance des éditeurs ne répondait pas à la vaillance des écrivains. La librairie catholique, en effet, un peu attardée dans les sentiers de la routine, était alors légèrement endormie, et se faire éditer chez elle était rarement le moyen de parvenir au grand public. Il semblait au jeune Victor Palmé que l'on pourrait mieux faire. De cette idée, de ce sentiment, de cette espérance sont sorties successivement la *Revue du Monde catholique* et la Société générale de Librairie catholique. Il chercha à mettre en lumière tout ce qui est grand et bon. Il réédita la *Vie des Saints*, les *Acta Sanctorum*, les *Historiens de France*. Il publia les œuvres les plus retentissantes et les plus fécondes de notre siècle, et son nom ne tarda pas à être associé à toutes les gloires du catholicisme.

« Qu'il en soit ainsi longtemps, et que, dans un quart de siècle d'ici, se célèbrent les noces d'or de la *Revue du Monde catholique!* J'y donne rendez-vous à tous ceux qu'il plaira à Dieu de laisser ici-bas et, à travers les brumes de l'avenir, j'aperçois d'ici, présidant au banquet cordial et fraternel, au lieu de notre Victor Palmé à la barbe d'ébène, notre même Victor Palmé à la barbe d'argent. »

M. Palmé se lève une seconde fois : il a le droit de redire le bien fait par son œuvre; il veut renouveler sa profession de foi, remercier les orateurs qui lui ont adressé de si aimables paroles; et tous, connaissant son cœur, savent bien qu'il n'oubliera personne dans les vœux de ce jour :

« Dans ce concert d'efforts, dans cette lutte pour le bien qui fut l'honneur de ces vingt-cinq dernières années, la *Revue du Monde catholique* a-t-elle pris une part importante? Je réponds : Oui.

« Elle a servi de tribune à MM. Louis et Eugène Veuillot, entre la mort du premier *Univers* et la résurrection du premier dans le second. Elle a été l'organe des grands évêques Parisis, Pie, de la Bouillerie, Berteaud, Mabile, La Tour d'Auvergne, de l'illustre Abbé de Solesmes Dom Guéranger.

« Dans les bonnes familles, il n'y a pas de fêtes sans rappeler le

souvenir des défunts : vous saluerez donc avec moi ces évêques qui ont baptisé et confirmé la *Revue;* comme j'évoque aussi avec MM. de Soye et Loudun la figure de ces vénérés morts : Louis Veuillot, J. Chantrel, Henri de Riancey, Ernest Hello, Barnabé Chauvelot, Armand Ravelet, Bathild Bouniol, etc., qui ont prêté le concours de leur plume à notre chère *Revue*.

« Actuellement, Messieurs, notre but est de consolider, de développer cette *Revue* qui tient le troisième rang par l'ancienneté et certainement le premier par la doctrine, sinon par le talent. Or, quand on a de pareilles traditions, il suffit de les garder pour être fort.

« Marchons donc, l'œil fixé sur nos anciens pour les imiter, l'œil fixé sur nos évêques qui sont eux-mêmes attentifs à nos efforts. Pas un de nous n'a lu sans émotion et sans reconnaissance les paroles encourageantes de l'illustre évêque de Montpellier. Voici ce que Mgr de Cabrières écrivait au vénéré Cardinal de Paris, il y a quelques jours, à l'honneur de la presse catholique.

« Ne devons-nous pas aussi, dans des moments plus particuliè-
« rement solennels, donner aux journalistes dévoués, qui nous défen-
« dent avec tant de zèle et de talent, la preuve que nous suivons
« du regard le plus attentif les moindres détails de leurs luttes
« quotidiennes? Ils se condamnent, chaque jour, à un dur labeur;
« ils s'exposent aux discussions les plus ardentes, et tout cela pour
« nous.

« Notre voix, dès qu'elle s'élève au-dessus de leur champ de
« bataille, les fait tressaillir de joie, parce que, malgré la diversité
« du ton et de l'accent, elle soutient et apaise la leur. C'est la voix
« des chefs, elle ranime l'ardeur et raffermit le courage. »

« La mission des écrivains catholiques grandit en raison de l'intensité de la persécution. Aux premiers siècles de l'Église, Tertulien disait : « Viendra un temps où l'encre des écrivains vaudra « le sang des martyrs. » Nous y sommes; et de nos jours, le Cardinal de Malines faisait écho à la pensée de Tertulien, quand il a dit cette belle parole que vous connaissez : « Si saint Paul revenait, il se ferait journaliste. »

« Enfin et surtout, Messieurs, nous avons toujours eu et nous aurons toujours les yeux fixés sur le Vatican pour y prendre notre direction. Le grand et saint Pontife Léon XIII, qui vient de bénir nos noces d'argent, nous recommande chaque jour la charité entre nous, la charité pour tous. Nous n'aurons jamais d'autres senti-

ments. Mais la marque et la preuve de la charité, c'est l'action : l'action pour nous soutenir mutuellement, l'action pour défendre, faire aimer et répandre la vérité.

« Pas n'est besoin de dire, n'est-ce pas? Messieurs, combien je suis profondément touché, autant qu'honoré, des sentiments qui viennent d'être exprimés et qui s'adressent encore plus à l'œuvre qu'au fondateur.

« A côté des écrivains, ou mieux dans les rangs de leur armée, il faut une intendance qui fournisse le matériel de guerre : le Journal, la Revue, la Brochure, le Livre. Ce fut ma tâche, l'effort de chaque jour, et c'est ainsi que, *ensemble*, nous avons fait quelque bien, ce qui constitue la victoire que nous poursuivons.

« Et comme vous venez de boire à l'éditeur, je bois aux écrivains et à mes collaborateurs. »

M. Palmé salue d'abord M. Eugène Veuillot, et en lui son illustre frère, Louis Veuillot. A ces deux noms, ajoute-t-il, « il nous est impossible de n'en pas joindre un troisième, Mlle Elise Veuillot, depuis surtout la publication de cette *Correspondance* qui nous a révélé cette trinité charmante de trois cœurs, de trois intelligences qui ne font qu'un ». Puis MM. Henri Lasserre, Eugène Loudun, un autre ami dont on froisserait la délicate modestie en le nommant, mais que tout le monde a reconnu, tous les rédacteurs de *la Revue*, MM. les membres du Conseil d'administration et spécialement les trois qui sont présents (MM. de Soye, Noblet et Trocmé), enfin tous les employés de la Société générale de Librairie Catholique « qui sont de la famille par leurs sentiments et leurs actes ».

« A de nouvelles et longues années d'union et d'action pour Dieu et pour la France ! »

Les quelques mots de remerciements émus que prononce ensuite M. Eugène Veuillot, évoquent plus vivement au cœur de tous le souvenir de Celui qui fut et reste pour nous le maître, ardemment aimé après sa mort comme pendant sa vie.

Avant de quitter la salle, Mgr Gassiat et M. l'abbé David, en une phrase bien sentie, se disent heureux et honorés d'avoir été convoqués à cette fête et remercient tous ces laïques qui viennent de parler avec tant de foi.

Je n'ai rien dit du repas : il fut, a écrit M. Pierre Veuillot dans

l'*Univers*, « gai, cordial, animé. Aucune trace de cette raideur officielle qui attriste souvent et refroidit les solennités de ce genre; mais la tenue correcte, aisée, confiante, de gens qui se connaissent tous, s'estiment, se respectent, se sentent la main dans la main, à l'ombre d'un commun et bien cher drapeau. » On ne peut ni plus ni mieux dire.

Et moi, qui avais la joie et l'honneur d'être assis entre le neveu du grand écrivain qui fut la gloire de la *Revue*, et son *Fidèle*, je me suis surpris dix fois à relire de mémoire la première page des *Histoires de Théodore*, dans les HISTORIETTES ET FANTAISIES : « Nous étions en famille, nous causions pleins de confiance et d'allégresse... C'est la joie chrétienne à laquelle je m'habitue le moins, que cette promptitude et cette plénitude de relations entre chrétiens. J'en suis toujours charmé comme aux premiers instants. Je suis présenté, je suis reçu en frère. On ne me demande pas de titres, ni d'où je sors, ni ce que je vaux. « Béni soit Celui qui vient au nom « du Seigneur. » Il est chrétien, c'est son nom glorieux et vénérable. S'il n'a point d'œuvres, il a de bons désirs. Qu'il prenne place à ce bon foyer du Christ qui brûle dans nos cœurs. »

A la sortie, un ami me disait : « Nous devrions avoir plus souvent de ces bonnes réunions qui consolent, reposent, encouragent et fortifient dans le bon combat. » C'était ma pensée.

Firmin DANGIEN.

M. Arthur Loth a publié, dans l'*Univers* du 7 mai, l'article suivant sur la *Revue du Monde Catholique*. C'est, admirablement résumé, le sommaire de notre histoire et de notre programme :

« La *Revue du Monde catholique* vient d'accomplir sa vingt-cinquième année. C'est une longue existence pour un organe de publicité soumis aux vicissitudes du temps, aux fluctuations de l'opinion. Une pareille durée est le meilleur témoignage en faveur de l'œuvre. C'est pour avoir bien rempli son programme, c'est pour avoir mérité de conserver la confiance et l'estime du public d'élite auquel elle s'adressait, que la *Revue du Monde catholique* a vécu si longtemps.

« En 1860, la suppression de l'*Univers* par décret impérial lais-

sait dans la presse catholique un vide que la publication du *Monde* ne pouvait entièrement combler. La plume qui avait été brisée eût manqué à la cause de l'Église, si elle n'avait pu retrouver ailleurs un peu de la liberté qui lui était refusée dans le journal. Avec la même intelligence et le même dévouement qu'il devait mettre à entreprendre ses grandes publications des *Acta Sanctorum*, de la *Gallia christiana*, des *Historiens de la France*, de l'*Histoire littéraire* et des *Actes des conciles*, M. Palmé comprit qu'il y avait en ce moment une œuvre à faire : il fonda la *Revue du Monde catholique*. Honneur à lui d abord en ce vingt-cinquième anniversaire!

« Il se jeta dans cette fondation avec une ardeur et une confiance qui auraient pu paraître de la témérité, vu les faibles ressources dont il disposait alors; il la soutint sans se décourager au milieu des épreuves du commencement et malgré les préoccupations et les difficultés de ses autres grandes entreprises. Mais il avait la collaboration de Louis Veuillot. Le nom, le concours de l'illustre rédacteur en chef de l'*Univers*, c'était la force, c'était le succès. Bientôt, M. Eugène Veuillot devint le directeur de la *Revue du Monde catholique*, et l'œuvre fut fondée.

Née en quelque sorte de la mort de l'*Univers*, la *Revue du Monde catholique* reçut de ses éminents fondateurs son esprit, sa direction, son caractère. Elle n'a pas varié. Au bout de vingt-cinq ans elle est la même. Ce que Louis et Eugène Veuillot l'ont faite, elle est restée. Longtemps la *Revue* remplaça, pour sa part, l'*Univers ;* depuis, elle a vécu à côté du journal comme une sœur.

« MM. Veuillot et M. Henri Lasserre furent les premiers ouvriers de la *Revue*. Le public catholique connaît les noms des autres. Là ont passé les plus notables, les plus militants des nôtres. Plusieurs sont morts, et parmi eux le regretté M. Joseph Chantrel, en qui la *Revue du Monde catholique* eut son second directeur. Que leur souvenir ne soit pas absent de cet heureux anniversaire! Ils ont bien mérité de l'œuvre commune.

« La *Revue du Monde catholique* vivra parce qu'elle a vécu. Vingt-cinq années d'existence sont un témoignage et une garantie. En ce long espace de temps, la *Revue* a publié quantité de bons travaux dans tous les genres. Elle n'affecte aucune spécialité, mais rien ne lui est étranger. Sa variété est une des raisons de son succès. Il suffit de parcourir la table des matières des dix premières années pour se rendre compte de l'étonnante diversité des sujets

traités dans cette première période, qui finit avec le concile du Vatican et le désastre de la France. Depuis, comme auparavant, la *Revue* a été mêlée à toutes les questions, à tous les travaux, à toutes les luttes qui intéressent la religion, la science, les arts et la politique. Elle cherche à être un organe universel. Son ambition serait de grouper autour d'elle les plus beaux talents, les plus généreuses ardeurs, pour devenir de plus en plus l'organe, non pas de telle ou telle classe de lecteurs, mais du grand public catholique, qui doit être tenu au courant des choses de l'esprit comme des luttes de la foi.

« Son cadre se prête à tous les élargissements; son programme comporte toutes les collaborations. Dans ce vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la *Revue du Monde catholique* reprendra une nouvelle vie, et verra s'ouvrir pour elle une nouvelle période de fécondité et de succès. Grâce au zèle et à l'habileté de son troisième directeur, M. Eugène Loudun, au concours de ses collaborateurs et de ses amis, à l'activité et au dévouement de son éditeur, la *Revue* s'apprête à recommencer vaillamment une nouvelle carrière. Plus la révolution envahit la société, plus la persécution s'exerce contre la foi, et plus il est nécessaire aussi que les catholiques redoublent de zèle pour la défense des principes sociaux et religieux. Un journal, une revue, sont des organes de résistance et de combat. Il n'est plus permis aux catholiques de se désintéresser des luttes du temps : elles sont décisives; ils ont besoin à la fois de s'en instruire et de s'y encourager. Fidèle à sa mission et à son programme, la *Revue du Monde catholique* continuera son œuvre. Puisse-t-elle, après vingt-cinq autres années de bons service, célébrer son demi-siècle d'existence dans des temps meilleurs pour la cause qu'elle défend!

« Arthur Loth. »

DE LA SOUFFRANCE CHEZ L'ENFANT

Que l'adulte souffre, tout le monde en voit plus ou moins clairement la raison : il est châtié ou il est éprouvé, et l'on se résigne, parce que la résignation est après tout ce qu'il y a de plus sage. Mais le châtiment suppose un coupable, l'épreuve suppose un sujet capable de vertu. Les enfants sont-ils coupables? Font-ils ce qu'il faut pour pratiquer la vertu? Leur raison naissante leur permet seulement d'être innocents; et l'innocent qui souffre, qui souffre sans fruit, paraît une monstruosité. Combien ne sont pas tentés d'accuser Dieu de barbarie, en voyant souffrir quelqu'une de ces petites créatures, si sympathiques précisément parce qu'elles sont innocentes?

La difficulté est sérieuse et mérite toute notre attention. Pour la résoudre, remarquons d'abord que les enfants se divisent en deux grandes catégories. L'une comprend ceux qui sont destinés à passer de l'enfance à l'âge raisonnable. L'autre comprend ces fleurs qui périssent avant le temps, emportées par la maladie ou par les autres tourmentes de la vie présente. La question change d'aspect dans les deux cas. Mettons-nous successivement à ces deux points de vue.

I

Pour l'enfant qui doit devenir adulte, cet âge adulte est la raison même de ce qu'il souffre dans son enfance. Voilà quelle est, en deux mots, la solution du problème, et c'est ce qu'il nous faut expliquer.

C'est une loi générale. Dans tout être successif et ordonné, l'état subséquent est la raison de l'état qui précède. Voyez une plante : la graine est préparée pour le germe; le germe pour les racines, la tige et les feuilles; les racines, la tige, les rameaux et les feuilles

sont pour la plante adulte; la plante adulte tout entière est pour les fleurs; les fleurs sont pour les graines, qui recommenceront le cycle.

L'enfance est donc la préparation de l'âge adulte, tout ce qu'elle comporte en vertu de la nature est un germe qui s'épanouira plus tard pour le bien même du sujet. La souffrance est un de ces germes; quelques considérations vont nous le faire comprendre. Procédons par hypothèses.

Voici d'abord un point de vue tout négatif. Dieu s'est conformé à notre manière de voir. L'enfant ne souffre pas et ne peut pas souffrir; l'heure de la souffrance sonnera pour lui avec celle de la raison. Que va-t-il résulter de cet état de choses? Il en résultera que tout ce qui contribuera de près ou de loin à l'éclosion de la raison sera justement odieux à l'enfant et devra l'être à ceux qui veillent sur lui. Loin de lui donner cette éducation qui a pour objet de le tirer de l'imbécillité de l'enfance, ses parents lutteront d'industrie pour le conserver dans cette condition dégradée, mais heureuse, et leur devoir sera d'agir ainsi. L'époque de l'éclosion de la raison sera regardée comme une date funeste qu'on retardera le plus longtemps qu'il sera possible. Une juste défaveur s'attachera bientôt à tout savoir, et la maxime de la vie qui pèsera sur l'esprit humain pour l'empêcher de s'élever sera : « heureux les imbéciles. »

Ce n'est pas tout. L'enfant est à l'abri de la souffrance, par hypothèse; mais l'hypothèse le laisse enfant, c'est-à-dire dans un état de formation, dans un état où il a besoin de se développer pour devenir un homme parfait. Or ce développement sera difficile, sera même fort compromis si l'enfant est à l'abri de la souffrance. On sait, en effet, que le petit de l'homme ne pousse pas comme une jeune plante; il n'est pas même de jeune animal qui ait plus que lui besoin de l'aide et de la vigilance de ses parents et de beaucoup d'autres personnes au milieu desquelles se passent ses premières années. Mais par quel moyen se met-il en rapport avec ces instruments précieux de la Providence? Par la douleur qu'il manifeste en lui-même et par la sympathie qu'il réveille autour de lui, toutes les fois que la nature est en lui aux prises avec le moindre besoin. Les signes de la douleur sont bien plus fréquents, plus vifs, plus touchants à cet âge qu'ils ne le seront plus tard. Il est exposé à plus de dangers, parce qu'il est plus faible; mais il crie, il pleure, il se plaint pour le moindre mal, pour la moindre crainte, pour des riens,

et il n'est personne qui ne s'intéresse à ses plaintes, qui ne s'empresse de le consoler, de le secourir, de le rassurer. Quelques années plus tard, ces mêmes plaintes n'exciteraient que le mépris. Supprimer la souffrance chez l'enfant, c'est donc supprimer la cause qui groupe autour de lui les sympathies et les secours qui sont indispensables à sa formation et à son existence; c'est le livrer sans défense aux mille dangers de la vie (1).

Mais il ne faut pas s'exagérer les souffrances de l'enfant; il ne faut pas les mesurer surtout d'après les signes qu'il en donne : la nature a voulu qu'il eût la faculté d'exciter la sympathie par des plaintes multipliées et rarement bien fondées. Sa condition est en somme plus heureuse que celle de l'homme fait. Aussi un auteur, qui mériterait d'être toujours aussi bien inspiré, écrit-il :

« Ne le voilà-t-il pas bien à plaindre ce futur roi de la terre? — A peine entre-t-il dans la vie, et toute une série de jouissances commence pour lui. Le voici puisant à bouche que veux-tu la plus suave des nourritures... Le voilà qui s'endort mollement bercé dans des bras au contact caressant, sous le regard maternel qui l'enveloppe de ses effluves pleines de tendre sollicitude. Nul n'oserait troubler son sommeil; le plus rude compagnon de la famille prendra lui-même des allures félines, sur un « chut! » de la vigilante gardienne de ce repos de l'innocent. Au réveil, ses yeux rencontrent des sourires câlins; des voix adoucies répondent à son moindre cri; tous ses besoins sont devinés et prévenus avec l'intuitive sagacité de la maternité; pour lui s'oublient les chagrins d'hier, les peines d'aujourd'hui, les appréhensions de demain; — les fronts se déridents et s'illuminent d'espoir; — il est pour tous comme un foyer de joies et de consolantes promesses; car il est l'avenir, le bonheur est là! (2). »

(1) « L'enfant sent ses besoins et ne peut les satisfaire, il implore le secours d'autrui par des cris; s'il a faim ou soif, il pleure; s'il a besoin de mouvement et qu'on le tienne en repos, il pleure; s'il veut dormir et qu'on l'agite, il pleure. Moins sa manière d'être est à sa disposition, plus il demande fréquemment qu'on le change. Il n'a qu'un langage, parce qu'il n'a, pour ainsi dire, qu'une sorte de mal-être : dans l'imperfection de ses organes il ne distingue point leurs impressions diverses; tous les maux ne forment pour lui qu'une sensation de douleur. — De ces pleurs, qu'on croirait si peu digne d'attention, naît le premier rapport de l'homme avec ce qui l'environne : ici se forge le premier anneau de cette chaîne dont l'ordre social est formé. » (Rousseau, *Emile*, l. I.)

(2) *A peu près, essai d'une philosophie à l'usage des simples*, par un arrière-petit-neveu d'Erasme, p. 146.

Nous l'avons dit, l'enfance n'est pas une période qui diffère totalement de la suivante, comme la mer de la terre ferme, de telle sorte que le passage de l'une à l'autre soit sans transition. L'homme est homme à tous les moments de son existence; il n'y a jamais entre ses divers âges qu'une différence d'évolution de ses facultés. Ce qu'on appelle *l'âge de raison* était appelé par nos pères *l'âge de discrétion :* c'est l'époque fort difficile à marquer où l'homme devient capable de choisir, en pleine connaissance de cause, entre le bien et le mal; ce n'est pas l'époque où il commence à user de ses facultés intellectuelles. Celle-ci commence problablement aux premiers jours. Il est facile de constater en effet que l'enfant, à peine mis en rapport avec les objets extérieurs, est singulièrement attentif au spectacle qu'il y rencontre; on peut même remarquer, dans ses yeux et dans ses gestes ébauchés, l'expression de sentiments intellectuels tels que l'étonnement, la joie, l'admiration. Bientôt il apprend à parler de la façon la plus merveilleuse, c'est-à-dire à produire sans s'en douter les opérations d'une haute raison. Peu à peu la réflexion, aidée par les leçons de ses premiers maîtres, de sa mère, de sa nourrice, donne, à ses opérations rationnelles, l'indépendance et lui conquiert à lui-même les prérogatives de la personnalité. Parallèlement, la science du devoir, de l'honneur humain, s'insinue goutte à goutte dans son âme. Enfin, arrive un moment où l'on est tout surpris de trouver à la place d'un enfant un homme : la métamorphose a été beaucoup plus insensible que celle de la chrysalide en papillon.

Or, de tout cela, la douleur est l'instrument naturel. On peut s'en étonner; mais il en est ainsi. La notion du mal moral, par exemple, entre dans l'âme par la douleur physique. C'est en voyant et surtout en éprouvant qu'une action malhonnête amène après elle la souffrance, qu'une jeune raison s'aperçoit peu à peu que la malhonnêteté est une chose honteuse et mauvaise. Un enfant qui ne trouverait que des jouissances à faire ce que la raison développée condamne, deviendrait incorrigible et il y aurait tout lieu de craindre qu'il ne fût à la fin un monstre de perversité. Ce que nous disons ici embrasse presque toutes les actions de l'enfant, car la morale, on le sait, s'étend à tous.

Mais, en dehors même de cette considération élevée, la douleur occuperait encore une large place dans la vie de l'enfant. Outre l'éducation qu'il reçoit, il y a l'éducation qu'il se donne, et celle-ci a

plus d'étendue que celle-là. A chaque instant, il prend connaissance des objets qui l'entourent, il se rend compte de ce qu'ils sont pour lui, il apprend s'ils lui sont utiles ou nuisibles. La lumière, les ténèbres, le chaud, le froid, les saveurs, les diverses conditions de résistance des corps situés autour de lui, certaines plantes, certains animaux leur fournissent, sans qu'on s'en doute, une somme de connaissances dont il y a lieu de s'effrayer à la réflexion. On peut même dire que la science qu'il recevra de ses maîtres, que celle même dont les savants se font gloire, est peu de chose auprès de celle que l'enfant apprend tout seul. Mais quel est le moyen que la nature a mis à la disposition de l'enfant pour apprécier les choses, pour en conquérir la connaissance? C'est surtout le plaisir et la douleur. Ce qui ne lui est ni pénible, ni agréable, passe pour lui inaperçu et ne laisse pas de trace dans sa mémoire.

Rousseau a quelquefois du bon sens. Qu'il nous soit permis de le citer ici. Il a compris que la douleur chez l'enfant est providentielle, c'est-à-dire naturellement nécessaire pour la formation de l'homme. Il écrit : « Loin d'être attentif à éviter qu'Émile ne se blesse, je serai fort fâché qu'il ne se blessât jamais, et qu'il grandît sans connaître la douleur. Souffrir est la première chose qu'il doit apprendre, et celle qu'il aura le plus grand besoin de savoir. Il semble que les enfants ne soient petits et faibles que pour prendre ces importantes leçons sans danger. Si l'enfant tombe de son haut, il ne se cassera pas la jambe; s'il se frappe avec un bâton, il ne se cassera pas le bras; s'il saisit un fer tranchant, il ne serrera guère et ne se coupera pas bien avant. Je ne sache pas qu'on ait jamais vu d'enfant en liberté se tuer, s'estropier, ni se faire un mal considérable, à moins qu'on ne l'ait indiscrètement exposé sur des lieux élevés, ou seul autour du feu, ou qu'on ait laissé des instruments dangereux à sa portée. »

Nous voilà convaincus que la Providence a d'assez bonnes raisons pour ordonner que l'homme souffre dans son enfance. Nous en avons aperçu quelques-unes. Il est infiniment probable qu'il y en a d'autres, et de meilleures.

II

Après tout ce que nous venons de dire, nous n'aurons pas à insister longtemps sur la catégorie des enfants qui ne doivent pas atteindre l'âge de raison.

C'est une loi de la nature que tous les êtres vivants suivent, depuis le premier moment de leur existence, le progrès de leur évolution, comme s'ils devaient en atteindre le terme. Parce qu'il y a des fruits qui ne mûrissent jamais, des fleurs qui n'arrivent pas à se transformer en fruits, des boutons qui ne s'épanouissent pas, faudra-t-il supprimer ces fruits, ces fleurs, ces boutons? Cette végétation, malgré les apparences, n'est pas inutile à l'ordre général : elle a sa raison d'être, non pour l'individu, mais pour l'espèce, ou du moins pour le règne, pour l'achèvement de la création. Tout ce qui germe ne peut arriver à maturité, le monde en serait surchargé et la vie étouffée; mais tout ce qui ne vient pas à maturité ne doit pas être supprimé; la beauté, la perfection du monde en souffrirait une rude atteinte, et même l'économie des êtres vivants en serait bouleversée.

Quelle est, au fond, la loi de la mort? Il n'est pas facile de le dire. Régulièrement, semble-t-il, elle ne devrait avoir pour objet que de terminer la pleine évolution des vivants. En fait, ce qui devrait être la règle, n'est presque qu'une exception. La plupart des vivants meurent avant d'avoir touché le bout de leur carrière; ils tombent disséminés tout le long du parcours de la vie qu'ils espèrent. Ils sont soumis à deux forces, l'une intérieure et favorable, l'autre, extérieure et contraire. La première agit toujours jusqu'au moment où elle est vaincue, la seconde ne se manifeste que par sauts et à l'improviste. Celle-là n'est pas autre que la nature même de l'individu vivant, c'est-à-dire, l'ensemble des pouvoirs vivants qui le constituent; celle-ci comprend les divers phénomènes qui s'accomplissent dans le milieu où l'individu vivant est plongé, et qui se mettent en conflit avec ses propres puissances. Ce sont ces conflits, en apparence accidentels, qui détruisent l'individu vivant lorsqu'ils dépassent sa capacité de résistance. Le conflit n'est qu'un accident par rapport à l'individu, et, parce qu'il n'est qu'un accident, l'individu doit suivre sa loi propre, se développer régulièrement, poursuivre les degrés de son évolution, comme si cet accident devait ne pas se présenter et l'arrêter.

Mais l'ensemble des conflits n'est pas un accident par rapport à l'univers; nous comprenons très bien que l'ordre général serait profondément troublé, s'ils n'avaient pas lieu. Les deux lois sont également nécessaires à l'ordre général, telles qu'elles sont.

Il faut donc que tous les individus vivants marchent dans la

carrière de la vie comme s'ils devaient la suivre jusqu'au bout, et il faut que beaucoup d'entre eux soient arrêtés qui plus près, qui plus loin, avant d'atteindre le terme final assigné à leur espèce. Ceux qui succombent, soumis jusque-là à l'action de leur propre loi intérieure, ont tout le développement que comporte leur évolution depuis le commencement de leur existence jusqu'au moment de leur chute : rien n'a contrarié la fécondité de cette loi, elle s'est exercée en pleine liberté.

De là, cette conclusion que tous les enfants sont exactement dans le même rapport avec la loi intérieure qui détermine leur évolution. Tous doivent se développer de la même manière et, sauf les différences individuelles ou de situation, tous seront à peu près également avancés aux mêmes âges. Il importe peu que les uns atteignent l'âge de raison et que les autres ne l'atteignent pas. C'est là une condition extrinsèque qui ne touche pas le mouvement de leur évolution. Par conséquent, si la douleur est un des facteurs de cette évolution dans les uns, elle le sera dans les autres. Et c'est pour cela que tous les enfants sont également soumis à ces émotions pénibles sans lesquelles ni leur éducation, ni leur formation virile ne seraient possibles.

Ici notre sympathie s'émeut et nous porte à juger cette disposition de la Providence bien dure. Nous sommes tentés d'imposer à Dieu l'obligation de faire une exception pour les enfants, innocentes créatures si dignes d'intérêt. Que le petit de l'animal souffre en vertu d'une loi générale, bien qu'il doive périr avant le temps, peu importe ; ce n'est qu'un animal. Mais l'enfant! l'enfant qui, par sa nature supérieure, est déjà une exception dans la création! pourquoi n'est-il pas excepté de la loi de la douleur, lorsque cette douleur est pour lui inutile?

A cette question, nous avons deux réponses, l'une pour les philosophes, l'autre pour les âmes sensibles.

Aux philosophes nous disons : l'homme, par son corps, appartient essentiellement à l'animalité. A ce titre, il est soumis à tous les conflits de la nature matérielle. Les phénomènes du monde physique s'accomplissent autour de lui et sur lui avec l'inflexibilité des effets des causes fatales. Quoi qu'il fasse, la pluie le mouille, le feu le brûle, le froid le glace : il ne peut être mis en rapport avec les forces physiques sans en éprouver les effets, et cela précisément parce qu'il appartient par son corps au monde physique et qu'il est

constitué par des forces physiques qui restent encore engagées dans le concert universel. Il faut donc que, dans certains cas, les combinaisons qui le constituent soient favorisées, que, dans d'autres, elles soient contrariées jusqu'à la désagrégation, jusqu'à la douleur et même jusqu'à la mort. Le soustraire à ces conditions ne se peut sinon en lui donnant une autre nature, c'est-à-dire rigoureusement en substituant à sa place un être supérieur. Nous pensons qu'il vaut mieux pour lui qu'il n'y ait pas de substitution du tout; car il vaut mieux être avec quelques inconvénients que d'être à la fois à l'abri de ces inconvénients et privé de l'existence.

Aux âmes sensibles, nous dirons : Vous demandez que vos enfants, s'ils doivent être moissonnés avant le temps, passent du moins sans souffrir les quelques jours qui leur sont accordés : y avez-vous bien réfléchi? Voilà donc votre enfant impassible; rien ne l'émeut, rien ne le fait souffrir; il n'a ni faim, ni soif; ni le froid, ni le chaud ne l'incommodent; il ne sent ni coups, ni blessures; il ne se plaint jamais, ne crie jamais, ne pleure jamais : comment connaîtrez-vous ses besoins, comment saurez-vous que vous devez venir à son aide? Vous voulez donc, pour le soustraire à la douleur, l'exposer à mille dangers auxquels rien ne pourra le soustraire? Il ne serait pas sage d'exiger que ces dangers n'existent pas; car il n'est jamais sage de souhaiter que le miracle prenne régulièrement sa place dans l'ordre. Et puis ne comprenez-vous pas que cette impassibilité que vous demandez avec si peu de réflexion serait pour vous une épine cruelle et intolérable? Ce serait le signe de la mort posé sur le front de votre enfant. Sa paix, sa gaieté, ses sourires, ses baisers vous diraient, à chaque instant, qu'il va bientôt vous quitter. Est-il rien de plus odieux, de plus intolérable que cette ombre de la mort voltigeant autour de ce que vous aimez, pour épier le moment où il lui sera donné de l'envelopper pour toujours, et cela sous vos yeux, et cela sous la forme de tout ce qui réjouit et tout ce qui dilate le cœur d'un père et d'une mère? Ah! Dieu fait bien tout ce qu'il fait.

J. de Bonniot, *S. J.*

LA FRANCE JUIVE

La *France juive*, de M. E. Drumont, vient d'éclater comme un coup de foudre (1).

On avait tout d'abord menacé ce livre de la conspiration du silence; mais cette brave et franche tactique a échoué. Le silence a été impossible.

Comme il fallait pourtant empêcher à tout prix que la *France juive* fût lue, on n'a rien trouvé de mieux que de la marquer d'une étiquette, qui déplût et fît peur au grand nombre, en la donnant comme une œuvre d'intolérance et de fanatisme religieux... et rien que cela. C'est à cette unique insinuation que se réduisent, en somme, toutes les réponses qu'ont essayé de faire, à M. E. Drumont, ceux qu'il a si cruellement fustigés.

La manœuvre est habile, il faut la démasquer.

Non pas, certes, qu'elle ait réussi à faire obstacle sérieux à l'œuvre redoutée, mais parce qu'il importe aux catholiques d'empêcher qu'on égare l'opinion, et qu'on lui fasse condamner à l'aveugle un livre, comme la *France juive*, qui contient, en somme, des vérités bien graves, qui n'est attaqué même que pour ses criantes vérités, et qui, justement pour cela, mérite qu'on ne le laisse pas étouffer sous de mensongères accusations. Nous serons amené, au cours de cette discussion, à donner une analyse complète de la *France juive*, et il nous restera ensuite à traiter certaines autres questions que soulève ce livre, et qui intéressent des catholiques et des Français.

Nous sommes bien à l'aise pour tout cela. La presse catholique vient de prouver qu'elle n'abdique jamais ses principes, alors même qu'il s'agirait, pour elle, de soutenir à ce prix l'un de ses meilleurs soldats. Elle a déploré les duels, et fait, à propos de certaines idées, à propos de certaines personnalités tombant à faux ou trop généra-

(1) Marpon et Flammarion, éditeurs.

lisées, à propos de certaines citations et interprétations de la Bible, quelques réserves nécessaires, auxquelles nous nous associons complètement. Mais, ces réserves ne touchant pas au fond du débat, nous nous contenterons de les maintenir sans les développer.

*
* *

Ne prenons pas le change! S'il y a du fanatisme dans la *France juive*, c'est bien moins du fanatisme religieux que du fanatisme civique, humain, patriotique. Le crime d'intolérance religieuse, la *France juive* ne le commet pas, elle le dénonce et le flétrit.

Voici, en effet, les paroles dans lesquelles M. E. Drumont lui-même résume son œuvre : « J'ai voulu montrer par quel cauteleux ennemi la France avait été envahie, corrompue, abêtie, au point de briser de ses propres mains tout ce qui l'avait faite, jadis, puissante, respectée, heureuse. » Et il proteste formellement, au début de son livre VI, qu'il ne veut pas attaquer « ceux qui, tout en ne partageant pas nos opinions, n'attentent pas à nos droits de citoyens, d'hommes, de Français ».

Et son œuvre ne dément nulle part cette profession de foi.

*
* *

Le livre Ier de la *France juive* établit, par des preuves de fait innombrables, qu'au point de vue de la prospérité matérielle, de l'honneur, du sens moral, patriotique, esthétique même, le Juif devient fatalement funeste à toutes les sociétés dans lesquelles il pénètre.

Les livres II, III, IV, constatent cet effet juif dans les diverses phases de notre histoire particulière, et spécialement dans la période contemporaine, en dénonçant, à l'origine et dans l'accomplissement de toutes les œuvres de mal dont la France a souffert et souffre, l'influence juive.

Le livre V flétrit les indulgences et les connivences déplorables, que rencontre et que favorise parmi nous le scandale juif.

Le livre VI enfin montre que partout, au pouvoir, dans la presse, dans la rue, francs-maçons, protestants, juifs, ne mènent la campagne contre le catholicisme, en y employant la persécution et la

calomnie, toutes les manœuvres injustes et violentes, viles et lâches, qu'au profit et au commandement du Juif.

Cette rapide analyse nous fait déjà connaître un peu, dans son plan général, sa donnée, sa portée, cette *France juive*, à laquelle ses adversaires ne reprochent que d'être intolérante. Voyons de quel côté se trouve l'intolérance religieuse!

Rien qu'au cadre de l'ouvrage, on peut préjuger ce qu'il contient, et ce qu'il contient peut se préciser d'un mot : M. E. Drumont ne s'attaque pas à des croyances, mais seulement à des méfaits.

Il passe dans la *France juive* comme un grand courant d'idées, vers lequel affluent en masse, pour le grossir et le fortifier, pour en être absorbés et emportés au but unique du livre, toutes les idées secondaires, tous les documents, tous les faits. C'est la haine et la lutte de la race sémitique, représentée par les Juifs, contre la race aryenne, représentée par nous, qui traverse et remplit ainsi d'un bout à l'autre l'œuvre de M. E. Drumont.

Que cette guerre ne soit pas déclarée et faite par nous, mais par les Juifs; que nous la subissions malgré nous, injuste, sauvage, impitoyable; que nous devrons en être fatalement les victimes, M. E. Drumont le prouve, non seulement par des faits qui sont et resteront incontestés, mais encore par toutes les professions de foi où les Juifs trahissent ouvertement leurs prétentions et leurs tendances. Il nous fait lire, dans leurs revues et leurs journaux, que les Juifs n'entendent pas être considérés comme une religion, mais comme un peuple parmi les autres peuples, comme une race au sein de notre race; qu'ils n'ont qu'une attente, qu'un but, qu'une espérance : régner sur le monde et, pour y parvenir, absorber d'abord en eux toute la richesse et toutes les forces du monde.

C'est donc comme sur sa proie que le Juif s'abat sur tout peuple qui l'accueille : et, avec lui, c'est la guerre et tous ses maux qui fondent sur ce peuple. C'est la ruine totale, matérielle et morale, parce qu'il faut tout cela au Juif pour assurer sa domination.

C'est, comme le dit M. E. Drumont, « la mise à la glèbe de toute une nation. » C'est la conquête inévitable, parce que le Juif ne recule devant aucun moyen, si infâme qu'il soit. C'est la conquête déloyale, la spoliation inique; c'est la guerre injuste et lâche, comme l'entendent les détrousseurs de grand chemin, tellement que la question de l'antisémitisme s'appellerait bien plus justement la question de l'*antibanditisme!*

Voilà le fléau juif, tel que M. E. Drumont l'a vu, dans notre société, dans notre patrie française, tel qu'il l'a dénoncé, en disant ce qu'il a vu.

Il a dit : le Juif s'abattant sur la France, pour nous exploiter et nous voler par l'usure, l'agiotage et tous les tripotages sans nom : pour nous sucer jusqu'à épuisement, comme un insatiable vampire, pour se gorger de notre or français, des fruits de notre travail national.

Il a dit : le Juif s'organisant en une bande de financiers, ou plutôt de pillards, résolus à tous les expédients frauduleux et iniques : dans le but visible d'anéantir notre fortune nationale, et de ruiner toute entreprise française, pouvant être honnête et salutaire (affaire de l'Union générale, par exemple).

Il a dit : le scandale juif s'établissant parmi nous, pour s'étendre, nous pénétrer, nous gangrener comme une lèpre honteuse, en s'attaquant, de préférence, aux parties nobles de notre corps social.

Il a dit : le Juif accaparant toutes les ressources de la publicité, pour en armer la horde de ses âmes damnées, qu'il lance à l'assaut de toutes nos idées saines, de notre sens religieux, moral et même patriotique.

Il a dit : le Juif corrompant, pour les asservir, tous les pouvoirs publics du pays, et les employant à favoriser ses rapines, à permettre et à gracier ses crimes, à contenter ses haines, à ruiner notre clergé, notre magistrature, notre armée, tout ce qui fait, à l'extérieur et à l'intérieur, notre prestige et notre force.

Il a dit : le Juif divisant et déchirant la France par la guerre religieuse; excitant, soudoyant, soutenant parmi nous toutes les passions mauvaises; déchaînant contre les meilleurs des Français, qui ne demandent qu'à se dévouer au bien et au soulagement de leurs frères, la foule des égarés et des vendus, devenus, sous l'action juive et à son profit, des persécuteurs injustes et aveugles, cruels et lâches.

Il a dit : le Juif prenant à sa solde la Révolution et la Franc-Maçonnerie, forcées de se reconnaître impuissantes à réussir par elles-mêmes; et cela, pour se faire livrer la France; et cela, pour établir dans la France conquise le règne des coupeurs de bourse, des tarés, des déshonorés et des déshonorants; en attendant l'heure qui approche, de faire finalement de la France, par la persécution religieuse, un véritable coupe-gorge.

Il a dit, selon son propre mot, la *conquête juive*, comme Taine avait dit la *conquête jacobine*.

Qu'il ait presque égalé la flétrissure aux crimes!... qu'il ait porté dans cette gangrène un véritable fer rouge, on ne peut le nier. Mais il faut aussi le reconnaître : son livre, en tombant dans toute cette boue, n'a éclaboussé que de leur propre honte les coupables et leurs complices : ceux-ci doivent se juger bien plus intimement salis de la honte qu'ils encouraient par leurs actes, que de celle qui vient de leur jaillir au visage.

Mais où donc s'agit-il, dans tout cela, de croyances religieuses attaquées?...

Ne peut-on pas défier les plus intéressés eux-mêmes d'y montrer autre chose que des méfaits flétris?

Beaucoup n'y sont-ils pas ouvertement visés, pour avoir trempé dans les méfaits juifs, qui ne partagent nullement les croyances juives?

De fait, a-t-on relevé dans l'œuvre de M. E. Drumont la moindre attaque intolérante aux pratiques, aux dogmes religieux des Juifs?

Les seuls livres juifs, qu'on y voit dénoncés à la réprobation publique, ne sont-ils pas ceux qui commettent de véritables crimes sociaux, en décrétant, en commandant la guerre et le vol universels?

La *France juive* n'est donc pas le cri fanatique d'un chrétien qui n'en voudrait aux Juifs que de ne pas appartenir à notre foi religieuse, et qui appellerait sur eux, de ce seul chef, la haine et la vindicte publiques. C'est l'explosion longtemps contenue d'un cœur d'honnête homme et de Français, qui ne peut plus, à la fin, retenir son cri d'indignation, en face des maux dont il voit notre société depuis si longtemps victime; en face des infamies dont il voit notre société depuis, si longtemps, souillée.

Ce n'est pas à dire que le sentiment religieux n'ait pas sa part dans l'inspiration de la *France juive*.

Il ne faut méconnaître ni dénier à M. E. Drumont le désir dévoué de servir, le mérite d'avoir servi la cause du Christ. Mais il n'a cherché à gagner l'opinion publique au catholicisme, qu'en montrant ce que sont nos persécuteurs : le Juif criminel de lèse-patrie; et, sous les ordres du Juif, depuis les vendus des pouvoirs publics jusqu'aux vendus de la plus vile presse, tous les auxiliaires et valets des pires ennemis de la France; tous les lâches qui, selon le mot de M. E. Drumont, « s'aplatissent, comme des punaises »,

aux pieds de la puissance indigne, égoïste, arrogante; et n'ont de courage qu'en face de la faiblesse sainte, charitable, patiente, de nos prêtres et de nos bonnes Sœurs.

Il était inévitable, d'ailleurs, que la question religieuse se mêlât à la question sociale, soulevée par M. E. Drumont.

Le Juif ne pouvait attenter à l'honneur, à la vie de la France, sans être forcé de s'en prendre au catholicisme qui, justement, emploie tous les dévouements et toutes les vertus à combattre la misère matérielle et la misère morale : ces effets, ces auxiliaires de l'action juive.

Impossible au Juif d'être ennemi de la France, sans l'être du catholicisme. C'est l'honneur du catholicisme d'être, à ce point, partie intégrante de notre dignité, de notre vie nationales!

Il était par conséquent impossible à M. E. Drumont de dénoncer les Juifs, pour leurs menées antifrançaises, sans être forcé de les dénoncer aussi pour leurs menées anticatholiques.

Tout historien sincère, même non religieux, aurait subi cette nécessité. Il a suffi à M. Alphonse Daudet d'être un honnête homme pour écrire *l'Évangéliste;* contre une secte, bien moins malfaisante et funeste, que la juiverie. Il suffit à M. le docteur Desprez d'être honnête et patriote, pour défendre les Sœurs de Charité contre le Conseil municipal de Paris. Il suffisait de même à M. E. Drumont d'être honnête et patriote, pour lancer la *France juive!..*

C'est un catholique, à la vérité, qui vient de montrer le Juif, serrant la France à la gorge, et lui criant sans cesse : *La bourse et la vie!* Mais il n'en reste pas moins, que ce sont bandits et victimes, et non juifs et catholiques, qui se trouvent en présence.

Encore une fois, ce n'est donc pas le Juif en tant que fidèle de la loi de Moïse; c'est le Juif pris en flagrant délit de desseins haineux et coupables, de rapines et d'hostilités contre la société, d'attentats à tous nos droits de citoyens, d'hommes et de Français; c'est le Juif en tant que malfaiteur universel, qui vient d'être cloué au pilori.

*
* *

Toute autre interprétation du livre de M. E. Drumont n'a qu'un but : donner le change à l'opinion, pour l'empêcher de prêter l'oreille au cri d'indignation qui vient de retentir.

C'est à ce but que s'efforce tant qu'il peut, tout en y mettant, pour mieux tromper, une menteuse affectation d'indifférence et d'indulgente charité, un des journalistes juifs personnellement pris à partie. Mais il est naïf, s'il croit gêner la *France juive*, en proclamant ce principe de tolérance, que « l'idéal d'un État moderne serait celui où chacun ferait son devoir, et où personne ne troublerait la conscience du voisin ».

Bien loin d'y contredire, *la France juive* lutte justement pour ce principe. Ce qu'elle reproche aux Juifs, c'est justement d'empêcher la réalisation de cet idéal d'État moderne, en ne faisant pas leur devoir, en troublant la conscience de leurs voisins : à moins que le devoir civique ne consiste, pour les Juifs Français, à épuiser, à déshonorer la France; et la tolérance religieuse à persécuter les catholiques. M. E. Drumont, nous l'avons prouvé, n'attaque nulle part la religion juive, et par conséquent ne cherche pas à troubler les consciences israélites; il ne fait que montrer, commis par les Juifs, tous les attentats possibles contre la religion et les consciences de leurs voisins. Il prouve que l'intolérance et la haine religieuses, poussées au dernier degré de l'exaspération, sont tellement entrées dans les mœurs juives, qu'elles sont devenues vertus juives.

Pour établir cela, il lui suffit de citer, d'après les révélations de la science allemande, plus indépendante que la nôtre, les livres qui font autorité en Israël; et qui enseignent aux Juifs leurs devoirs.

Il nous fait lire dans le Talmud qu'un *bon Juif doit manquer de parole aux chrétiens;.. doit chercher la ruine et la mort des chrétiens;... qu'il n'est rien de plus saint que de verser le sang d'une fille non juive.*

Et il nous montre ces prescriptions, fidèlement observées dans tous les siècles, jusqu'au nôtre inclusivement. Pour qu'on ne puisse pas l'accuser de manquer de bonne foi dans la discussion; pour qu'on ne puisse pas l'accuser d'invoquer contre un siècle de tolérance, qui ne s'en rendrait plus coupable, les crimes des âges lointains, réputés fanatiques, il prouve que les mêmes crimes ne cessent pas d'être commis par la juiverie contemporaine; qu'ils le seront de nouveau en toute occasion, qu'ils sont toujours voulus, approuvés, désirés;.. témoin cette parole du Juif Mayer, le directeur de la *Lanterne* : « Vous concluez qu'on a eu tort de fusiller les pauvres calotins, en 1871! Nous sommes d'un avis contraire, nous estimons,

même, qu'on a usé de trop de ménagements vis-à-vis d'eux ». (Petite correspondance de la *Lanterne*, 4 décembre 1883.)

Et après avoir flétri ces œuvres et ces cris de haine, M. E. Drumont rappelle que les pauvres calotins, les religieux, les sœurs, ne répondent à cette haine que par la charité : ne se vengent des œuvres de haine, que par des œuvres d'amour; et restent prêts à se dévouer, même pour leurs persécuteurs, même pour les Juifs, qui seraient malades ou malheureux!

Et ce sont les Juifs qui se plaignent d'être les victimes de l'intolérance, du fanatisme religieux!!!....

*
* *

Au lieu de mentir à l'opinion publique, pour lui donner le change, l'écrivain juif et ses compagnons de pilori auraient bien mieux fait de démontrer fausses les accusations de la *France juive*.

Impossible, malheureusement, de démentir M. E. Drumont!

Pourtant n'exagérons pas. Reconnaissons qu'il a été relevé quelques erreurs de personne; qu'on s'est défendu surtout, ici et là, d'être juif, avec une hâte et une vivacité absolument flatteuses pour la juiverie. Mais il est évident que ces rectifications, à propos de quelques rares personnalités, ne touchent pas au fond du débat, et n'infirment en rien la partie générale de la *France juive*.

On peut bien croire que l'article de M. Paul Meyer, paru quinze jours après la publication de la *France juive* (*la Critique* du 3 mai), doit résumer et condenser, sous ce titre significatif : *Réponse à M. Drumont*, toutes les réponses déjà présentées et présentables.

Or s'il dit à M. E. Drumont qu'il a menti, il ne le prouve par aucune discussion, ni de textes ni de faits. On voit bien qu'en face de tant de vérités infamantes, il pose pour le dédain : mais cela ne suffit pas à le justifier.

Ils sont réduits, eux les contempteurs, les ennemis de Jésus-Christ, à en appeler aux préceptes de Jésus-Christ, contre M. E. Drumont : « Aimez-vous les uns les autres », telle est la maxime chrétienne que prêche, en débutant, le Juif Mayer... — On sait du reste comment les Juifs l'ont toujours pratiquée à l'égard de Jésus-Christ et des siens.

Sans s'apercevoir que la haine religieuse des Juifs contre les chrétiens n'en est que plus honteusement flétrie, ils rappellent la

charité des catholiques, et spécialement de Mgr l'Archevêque de Paris, pour les Juifs persécutés et malheureux; et ils en prennent prétexte pour dire que l'autorité ecclésiastique doit condamner la *France juive*.

Le Juif Mayer écrit même : « *Elle* a déjà valu à M. E. Drumont, la désapprobation de l'éminent prélat, placé à la tête du clergé parisien; et elle a obligé M. Drumont à donner sa démission de rédacteur du *Monde*. »

Rien n'est plus faux! Ce n'est pas par la publication de la *France juive*, mais par l'infraction à la loi divine sur le duel, que M. E. Drumont a encouru la « désapprobation de notre éminent prélat »; qu'il s'est vu « obligé de donner sa démission de rédacteur du *Monde* ».

*
* *

Deux graves questions, qu'il est impossible de passer sous silence, nous empêchent de clore ici cet article.

Il y a d'abord les attaques violentes à notre noblesse française, puis la conclusion pratique de la *France juive*.

M. E. Drumont a consacré de longues pages à montrer l'intrusion du Juif, ou plutôt son admission, dans notre plus haute société; et il reproche à une partie de notre noblesse d'être beaucoup trop facile sur ce point.

« Ce symptôme est grave, écrit-il, et l'on peut dire que ce qui fait l'immoralité des jours actuels, ce n'est pas tant le nombre des coquins qui volent, que le nombre des honnêtes gens qui trouvent tout simple que l'on vole. »

Malheureusement, dans cette question de la France noble et de la France juive, M. E. Drumont n'a pas suffisamment vu et montré, à propos de certaines personnalités qu'il vise, leur amour du Bien, leur zèle à pratiquer le Bien, en regard de leur indulgence trop grande pour le mal. Omettant ainsi de donner aux actions qu'il juge si regrettables le naturel contrepoids des bonnes œuvres, qui l'emporteraient souvent de beaucoup dans la balance, M. E. Drumont ne pèse pas assez scrupuleusement les appréciations qu'il émet.

Est-il possible, par exemple, — même si l'on restreint la question, comme le fait la *France juive*, aux idées que peuvent avoir sur la propriété, l'enragé révolutionnaire, Kropotkine, et le chef honoré de notre parti conservateur, — est-il possible de faire, entre ces deux

personnages si contraires, une complète assimilation? La *France juive* pouvait-elle à ce point oublier et taire que ce même chef du parti conservateur tient toujours sa personne et sa fortune au service de tous les intérêts religieux, sociaux et patriotiques?

Ces observations faites, on reconnaîtra, d'autre part, que le fougueux publiciste n'est pas le seul qui s'étonne et s'effraie des étrangetés incompréhensibles où l'on se laisse entraîner, à notre époque, par la frivolité, par le désir de s'amuser quand même.

Du haut de la chaire de Notre-Dame, dans son instruction pour le mardi saint, le R. P. Monsabré vient d'exprimer ce même étonnement et ce même effroi, avec toute son énergie, avec toute la force de son indiscutable autorité.

Le prédicateur et le publiciste n'ont pas réprouvé les mêmes faits, ils y ont des formes différentes; mais tous les deux ont poussé le même cri d'avertissement et d'alarme : *Noblesse oblige* ... à rougir, à s'abstenir de certains divertissements, de certains commerces, aussi peu nobles que possible.

Il y a plus : les faits que signale la *France juive* sont presque universellement condamnés, dans le milieu même où ils se produisent. Un homme, qui appartient par sa vie et ses relations à notre noblesse la plus en vue... mais qui ne s'enjuive pas, portait récemment devant nous un jugement sévère, contre lequel, certainement, bien peu de membres de notre élite sociale s'inscriraient en faux.

Il parlait du monde parisien, n'en considérant, bien entendu, que les lois, les habitudes, l'attitude générale, mais nullement les personnalités, et il disait : « Le monde parisien est bien misérable! » C'est plus que de l'indignation, c'est de l'écœurement qu'on sent dans cette parole; et la *France juive* n'en a dépassé nulle part l'énergie réprobatrice.

Mais n'était-il pas opportun et salutaire de crier bien haut ce que l'on disait si universellement tout bas?

Faire sentir vivement à notre élite sociale que la France s'étonne et s'effraie de la voir se commettre, se salir aux tarés les plus notoires; de la voir flatter et caresser ses pires ennemis, qui saisissent toutes les occasions de la ruiner et de l'avilir (témoin l'affaire de l'Union générale); n'est-ce pas surtout l'appeler à se protéger, à se sauver? N'est-ce pas, en un mot, la défendre contre elle-même?

Si la *France juive* avait été lancée contre la noblesse par un ennemi; comme elle n'est calomniatrice ni menteuse, qu'elle arti-

cule seulement des faits tombés depuis longtemps dans le domaine public, pour avoir déjà défrayé toute la presse parisienne, il aurait bien fallu, si terrible que fût le coup, reconnaître que c'était le droit de la guerre.

Mais tandis qu'un ennemi n'eût ainsi frappé que pour blesser cruellement; un allié, un ami a dû ne traiter par ces moyens extrêmes, un mal qui devenait effrayant, qu'en vue d'obtenir plus vite et plus sûrement une guérison radicale.

Toute la carrière militante de M. E. Drumont dépose de ses intentions. Alors même qu'il écrivait encore dans la *Liberté*, il luttait déjà avec nous pour la cause conservatrice. Il n'est donc pas ennemi de la noblesse, à la façon de nos farouches démocrates. Au contraire, il honore, il aime la noblesse de tout ce qu'elle a, tout ce qu'elle conserve de noble : il le dit lui-même au début de son livre V, dans des pages chaleureuses et émues. Ce qu'il veut, c'est justement que notre noblesse française se garde noble, en ne se laissant approcher ni pénétrer par rien de déshonorant; en ne passant pas, du service de toutes les grandes causes, au service des fêtes, des chasses, des bals, des cotillons juifs; en n'abjurant pas, pour le culte du Juif et de son or maudit, le culte des ancêtres et de leurs vertus. Et c'est pourquoi, il adjure la France noble de ne pas tourner à la France juive!..

*
* *

Nous arrivons enfin à la dernière question qui se pose à propos de la *France juive :* Quelle conclusion en tirer.

Et nous nous apercevons que cette étude n'a encore analysé, ni le talent de l'auteur, ni ses procédés de composition et de style.

C'est qu'en effet la question est toute secondaire. Visiblement, elle a été traitée comme telle par M. E. Drumont lui-même, dont la réputation d'écrivain n'est plus à faire, dont la valeur est depuis longtemps reconnue, Avant tout, la *France juive* est une somme de faits, qui valent et agissent assez puissamment par leur propre force et par leur masse. Avant tout, la *France juive* est une œuvre documentaire, que ne pourront manquer d'utiliser les futurs historiens de notre temps.

Gardons-nous pourtant de croire qu'elle n'est qu'une sèche et froide nomenclature, un amas informe et inerte. Toutes ces preuves,

tous ces faits sont parfaitement groupés; leur moralité est mise en lumière avec une véritable éloquence, chaleureuse, puissante. Une vie intense circule dans tout cela, et c'est de la bonne vie qu'on y sent; à ce double caractère, il faut reconnaître la valeur de la *France juive*. Sa lecture fouette le sang, pour ainsi parler; elle éveille le cœur à une véritable révolte, honnête et patriotique; elle nous enlève, comme à coups de fouet, vers une résolution énergique et salutaire... Laquelle?...

On a dit que M. E. Drumont conclut à l'obligation impérieuse, pour le gouvernement, de prendre, contre les Juifs, les mesures les plus radicales de spoliation et d'expulsion. Nous trouvons encore cette affirmation dans l'article de M. Paul Meyer qui écrit : « Pour M. Drumont, les exactions et les persécutions, dont les Juifs ont été victimes au moyen âge, doivent recommencer. » Nous voyons bien, par la *France juive*, que de pareilles mesures seraient explicables, nous ne les voyons nulle part explicitement demandées. Ce livre, — qu'il faut bien reconnaître indiscutable, puisqu'il n'est pas discuté, — assimile, il est vrai, complètement, aux malfaiteurs, aux détrousseurs de grand chemin, les Juifs, coupables de la ruine matérielle, de l'assassinat moral de la France. Il montre qu'il est impossible d'établir, entre les uns et les autres, de sensible différence; mais il ne s'ingère pas d'appeler la justice nationale, à traiter les uns comme elle traite les autres. Il n'enferme pas le gouvernement dans ce dilemne sans issue : « Ou bien condamnez-moi pour diffamation publique, ou bien punissez les crimes que je démontre indéniables, faites rendre gorge aux exploiteurs que je vous démasque convaincus de rapines sans nombre; opérez de force, au profit de la France victime, les restitutions que je vous signale rigoureusement dues. »

La *France juive* s'est abstenue de pousser à fond ses conclusions pratiques. Visiblement, son but a été de déterminer, parmi nous, un mouvement de pudeur patriotique, qui retirât au Juif, ennemi de la France, le concours, l'amitié, la considération de tous les bons Français.

Le Juif parvenait à cacher ses hontes sous le manteau de ses richesses; et l'on paraïssait oublier, peu à peu, ce qu'est en réalité le Juif, ainsi drapé de pourpre et d'or. Séduits par les plaisirs qu'il offre à ses amis, par les salaires dont il paie ses complices; nous

cessions, peu à peu, de dire tout haut ce que nous ne cessions pas de penser tout bas; et cela, pour arriver à nous tromper nous-même; pour qu'il nous devînt possible, du moins en apparence, d'appeler autrement qu'indulgence aveugle, connivence déplorable, coupable complicité, la considération extérieure, l'appui moral et effectif, accordés au Juif et à son action. Et le Juif, ennemi de la France, était traité en ami par l'élite des Français! Et le Juif employait les Français contre la France!... Pour que la France revînt à la pudeur, il fallait que le Juif reparût dans sa vérité!... C'est fait!... Le voilà le vrai Juif!... Il a suffi qu'une plume osât se tremper dans le venin de ses œuvres; et cette plume a fait tache sur le manteau de pourpre, dont il drapait, dont il cachait sa honte! Et cette tache a mordu, et sa morsure va s'étendre de plus en plus, jusqu'à dévorer tout voile menteur, jusqu'à mettre le Juif à nu!

Et maintenant : de deux choses l'une. Le portrait, si énergiquement brossé à la boue par M. E. Drumont, est ressemblant ou non. Si non, qu'on le prouve! Si oui, impossible de ne plus voir, de paraître ne plus voir, dans le Juif, l'être moral le plus laid, dont puisse avoir horreur un honnête homme et un Français; l'agent fatal de toutes les œuvres funestes à la patrie et à la société.

A cette question : « Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es! » Quel honnête homme, quel Français voudra donc se mettre ou rester dans la nécessité de répondre : « Je hante le Juif! »

Un artiste, — tout ce qu'il y a de plus artiste, par le souci fanatique qu'il ne professe guère pour nos questions religieuses, — recevait l'autre jour, dans son atelier, un Juif de ses amis; et à cette invitation du Juif : « Sors-tu? » répondait, moitié plaisant, moitié sérieux : « Ah! mais non, pas avec un Juif! » Sans doute cette riposte, en pleine poitrine, était portée par notre artiste, d'instinct, sans préméditation et sur une question de nulle importance. Mais c'est un symptôme du mouvement de pudeur honnête et patriotique, qui devra naître réfléchi, voulu, à la suite des révélations de la *France juive*.

En concluant ainsi, ne donnons pas prise à une grave accusation que nous ne voulons pas encourir. Faisons soigneusement observer, une dernière fois, que ces sentiments de colère et de répulsion provoquées par la *France juive*, le sont seulement contre des méfaits et nullement contre des croyances. Que le Juif reste, autant qu'il le voudra, fidèle à la loi de Moïse; jamais Français ni catholiques

ne voudront se rendre coupables, vis-à-vis de lui, d'intolérance religieuse. Mais qu'il ne soit plus le Juif dans le sens honteux et funeste, que tant de faits donnent trop justement à ce nom. C'est contre le Juif, auteur et fauteur de tous nos maux, de notre ruine matérielle et morale, de tous les attentats à nos droits d'hommes, de citoyens, de Français, que vient d'être poussé un si terrible cri d'alarme, d'indignation, de révolte; et nous l'avons assez prouvé, moins encore au nom de la religion, qu'au nom de la société et de la France!

Arsène Guérin.

Au moment où s'imprimait cet article, a paru un livre d'un haut intérêt et sur le même sujet, *l'Entrée des Israélites dans la société française et les États chrétiens*, par M. l'abbé Joseph Lemann (2). M. l'abbé Lemann, un des deux frères israélites de ce nom, converti et devenu prêtre, a toute la science, la compétence et l'autorité, — ajoutons la charité chrétienne et la piété, — nécessaires pour traiter l'histoire de ses ancêtres coreligionnaires. Son livre est des plus importants; l'auteur, d'après des documents inédits, a tracé le tableau le plus vrai, le plus savant et le moins connu de l'état des Juifs, depuis le moyen âge jusqu'à Louis XVI, qui, le premier, songea à leur incorporation civile, et en même temps, il montre les causes de « cet étrange mouvement qui, en faisant monter les Israélites, fait descendre les États chrétiens ». La première de ces causes, c'est l'introduction, dans la société chrétienne, d'un prétendu *droit nouveau* et des principes de la Révolution. Aussi, « quand on s'est aperçu que les Juifs étaient citoyens, ils étaient déjà en partie les maîtres ». L'apparition de ce livre de M. l'abbé Lemann prouve combien était *mûre*, selon l'expression vulgaire, la question des Juifs, soulevée par celui de M. Ed. Drumont. L'un confirme l'autre; tous deux se complètent (1).

E. L.

(1) Lecoffre, éditeur.

(2) L'article de M. Arsène Guérin sur *la France juive* paraîtra prochainement à la librairie Saint-Paul, avec des développements que nous n'avons pu donner.

LA QUESTION DU LATIN

C'est le cas de dire qu'on n'est jamais trahi ou malmené que par les siens.

Un ancien élève de l'École normale, lauréat du grand concours, plus tard professeur, aujourd'hui journaliste, M. Raoul Frary, a trouvé piquant de publier un véritable réquisitoire contre l'enseignement des langues anciennes en général, et spécialement du latin (1). Ce fils ingrat qui bat sa nourrice est d'autant plus impardonnable, qu'il tient de celle-ci un style impeccable, nourri des vins antiques les plus généreux. Sa pensée revêt cette forme concise et nette, qui est le privilège des meilleurs auteurs du siècle d'Auguste. Sa thèse est fausse; mais il la soutient avec le plus grand talent, et il la développe avec art. Sa plume enfin a été si bien taillée par son éducation classique elle-même, qu'à chaque page, pour ainsi dire, l'écrivain réfute implicitement le réformateur.

L'idée de M. Frary n'est pas neuve. Elle lui vient de Proudhon, un ennemi juré de tout ce qui se rattachait à la tradition. Proudhon haïssait le passé, — qui fut pourtant, selon le beau mot de Blanc Saint-Bonnet, « le possible mesuré à la nature humaine », — et il englobait dans sa haine la littérature grecque et la littérature latine.

Chose singulière! les haines de Proudhon contre les anciens étaient partagées par l'adversaire de ses « Contradictions économiques », par Frédéric Bastiat. Celui-ci, quelques mois avant sa mort, en 1850, partit en guerre contre les bacheliers, — en quoi il eut un peu raison, et contre le latin, — en quoi il eut tout à fait tort. Il n'en est pas moins vrai que le réquisitoire de M. Frary est contenu en germe dans les œuvres de Proudhon et dans l'opuscule de Bastiat, intitulé : *Baccalauréat et Socialisme.*

(1) Paris, 1 vol. in-12, chez Lecerf, éditeur.

Nous pourrions lui donner aussi comme précurseur un autre iconoclaste révolutionnaire, M. Jules Vallès, qui, fils de professeur, ne cessa, toute sa vie, de déblatérer contre les études classiques. Mais les invectives de cet énergumène de talent, qui joua dans la Commune le rôle que l'on sait, manquent de sincérité totalement, et c'est à peine si l'on peut citer les brutales déclamations du *Bachelier* comme un symptôme de l'état d'esprit de toute une catégorie de « ratés », — de ceux dont on a dit : « Ils insultent à la distinction de l'esprit, parce qu'ils n'ont jamais pu l'acquérir. »

Si radical qu'il soit, M. Raoul Frary ne saurait cependant être rangé dans ce dernier clan.

Aussi le cri de guerre qu'il pousse contre le latin principalement, a-t-il une autre portée. Il ne déclame pas; il raisonne à froid; il affirme même sa parfaite conviction. « Dans la langue des Pères de l'Église, écrit-il à la fin de sa préface, annoncer la vérité, c'est délivrer son âme. Quiconque aime fortement son Dieu, son pays ou son drapeau, dira que ce n'est pas là une simple métaphore. » Assurément non; mais à la condition, pourtant, que ce que vous annoncerez soit bien la vérité. Or, à notre avis, l'auteur de la *Question du latin* est précisément le messager du contraire. Voici sa thèse, résumée dans ses traits essentiels :

« Jusqu'à ce jour, par nos lois comme par nos mœurs, nous avons maintenu la fausse hiérarchie de l'ancien régime et honoré les professions stériles. Il est temps de remettre les gens à leur place, de glorifier le travail fécond, et d'apprendre à la jeunesse que l'aristocratie des arts libéraux n'est plus de notre siècle.

« Qui alimente et maintient cette aristocratie? Le grec et le latin.

« Il faut donc en finir avec l'étude littéraire de ces deux langues.

« A quoi bon les conserver, d'ailleurs? Le grec est inutile, le latin est nuisible. Ils ne servent à rien, qu'à empêcher d'apprendre autre chose et à faire perdre un temps précieux. Remplaçons-les par les études vraiment profitables : celles des langues vivantes, de l'histoire moderne, de la géographie, de la géographie surtout, et des sciences. Là doit se borner l'enseignement secondaire. Il n'est pas nécessaire de savoir le latin ni le grec pour gérer un commerce, diriger une industrie, réussir dans les affaires et gagner de l'argent. Les humanités sont incompatibles avec les découvertes scientifiques. Vive l'Utile! A bas le Beau! »

On conçoit que le livre de M. Frary ait été applaudi à outrance

par les révolutionnaires. C'est, en effet, un véritable 93 pédagogique, — et l'on ne saurait se montrer plus radical. La future Commune a son ministre de l'instruction publique tout indiqué. Je sais bien que l'ancien normalien veut s'arrêter au milieu de la fameuse « planche savonnée ». Mais la logique démagogique le forcera d'aller jusqu'au bout. — Quel est l'ennemi de la Révolution? — La tradition. — Quelles sont les armes de la tradition? — Les langues mortes. — Supprimez-les. — Je les supprime. — Ce n'est point assez. Il faut supprimer aussi toute littérature. En 1869, dans une réunion publique, Raoul Rigault n'a-t-il pas dit : « Des belles-lettres, nous n'en voulons plus! C'est encore une aristocratie. » Et c'est fatal. Ceux qui ont exilé la religion de l'enseignement devaient être amenés à chasser le culte du Beau intellectuel. « Tout se tient dans les régions de l'idéal, et ce n'est pas impunément qu'une société se rue en la servitude de la matière (1). »

II

La fausseté de la thèse de M. Frary est évidente.

Partant de ce principe matérialiste que la vie physique est tout, et la vie morale rien, l'auteur de la *Question du latin* range, parmi les professions improductives, toutes celles dont les produits ne se chiffrent ni ne se palpent. Tels le soldat, le prêtre, le législateur. Quelle aberration!... Comme si les citoyens qui créent la sécurité d'un pays, sa moralité, sa justice, étaient des êtres improductifs! Il range aussi dans la même catégorie, mais avec quelques restrictions, le poète, le philosophe et le penseur, — chaque fois que leurs travaux ne sortent pas du domaine spéculatif. Il professe, en outre, un véritable mépris pour les professions libérales. Parlez-lui des négociants, des industriels, des inventeurs, des ingénieurs, des mécaniciens! Voilà les forces vraiment productives d'une nation! Il est impossible de raisonner plus paradoxalement. Tous les Français ne sont pas voués au commerce et à l'industrie. Nous sommes, au contraire et avant tout, un peuple d'agriculteurs, de littérateurs et d'artistes. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, l'art et les lettres sont la substance même de notre vie intellectuelle et le meilleur produit de notre génie national. Ce n'est point parce que l'on

(1) A. Rogat, *Réflexions sur l'enseignement.*

donne à traduire Homère et Virgile à nos jeunes gens, que ceux-ci ne s'attachent pas aux carrières industrielles et commerciales; c'est parce que ces vocations répugnent à leur nature et à leurs instincts (1). Notre race n'a pas les goûts utilitaires : nous sommes les Athéniens de l'Europe chrétienne, — et ce témoignage est indiscutable, car toute l'histoire de France en fait foi.

Dans ces conditions, il est souverainement antipatriotique de prétendre que l'étude des langues mortes, et spécialement du latin, nous est inutile. Si on commettait cette imprudence de supprimer le latin dans l'enseignement, et de réduire celui-ci aux sciences et aux langues vivantes, ce serait un désastre pour notre culture littéraire. On verrait s'abaisser immédiatement le niveau des intelligences. Béotie démocratique, la France ne tarderait pas à tomber au-dessous des nations qui l'environnent, et où les langues mortes restent toujours en grand honneur. Les gens qui n'admettent pas que l'éducation de la jeunesse doive commencer par l'étude des lettres anciennes, ne connaissent certainement ni l'histoire de la littérature, ni la nature même de notre esprit. « Celui-ci a besoin d'un tison de la veille pour bien faire son feu du lendemain (2). » Le droit d'aînesse demeure donc acquis aux anciens, d'autant que c'est mentir à toutes nos traditions d'oublier, nous Français, que nous sommes des Latins.

L'esprit latin, sanctifié par l'Église, domine, en effet, toujours en nous. Il est le sang et la chair de nos mœurs. C'est particulièrement sur nous que Rome a déteint. Napoléon Ier l'avait bien compris, lui le néo-latin par excellence, lorsque, dans son arrêté du 10 décembre 1802, il rendait cette mémorable ordonnance : « On enseignera essentiellement la langue latine dans les lycées de l'État. » Et il avait raison. La connaissance du latin est indispensable à nos médecins, à nos magistrats, à nos professeurs, à nos historiens, à nos érudits et même à nos écrivains. Ceux de ces derniers qui ne l'avaient pas étudié dans leur jeunesse, — Louis Veuillot, par exemple, — l'ont appris plus tard et l'ont su admirablement. J'ajoute que s'il est indispensable à nos lettrés, il ne sera pas inutile à nos mathématiciens et à nos savants, ne fût-ce que pour les aider à bien se rendre compte de la valeur et du sens des termes techniques dont ils se servent à chaque instant.

(1) A. Vessiot : *M. Frary et les professions libérales*. Paris, 1 vol. chez Oudin.
(2) F. Sauvage, *Pensées*, p. 180. (Plon, éditeur.)

Il n'y a pas d'ailleurs, comme le soutient à tort M. Frary, la moindre incompatibilité entre les découvertes de la science et ce que nos pères appelaient de ce mot exquis : « les humanités ». La preuve en est que nos plus grands savants sont aussi des humanistes. Les Magendie, les Claude Bernard, les Faye, les Leverrier, les Cauchy, les Biot, les Ampère, les Flourens, les Dumas ont aimé et cultivé la littérature. En quoi cette culture a-t-elle nui à leurs travaux. Et l'illustre Pasteur n'est-il pas nourri de la pure moelle de l'antiquité?

En résumé, le latin est nécessaire à l'élite intellectuelle du pays. Les catholiques surtout doivent maintenir, contre les révolutionnaires et les utilitaires, le respect d'un idiome qui est la langue de l'Église et qui a été un des plus puissants instruments de sa mission civilisatrice. Au moyen âge, le latin fut comme un trait d'union intellectuel entre les nations. A cette époque, les leçons qui se donnaient dans les grandes universités étaient accessibles aux étudiants des divers pays de l'ancien continent. Il en était de même des livres, tous écrits en latin. Ils se répandaient partout, et, sur ce véhicule commun (la télégraphie du temps), l'idée religieuse, philosophique, morale, ne connaissait ni frontière, ni barrière, ni obstacle. Aujourd'hui encore, dans l'extrême Orient, nos missionnaires emploient excellemment le latin pour la propagation de l'Évangile — et ceux de leurs catéchumènes qui viennent en Occident, instruits dans cette langue, ont souvent occasion d'en tirer parti. Je me rappelle avoir rencontré, il y a vingt ans, à Marseille, un jeune et intelligent Chinois, frais débarqué, qui avait toutes les peines du monde à se faire comprendre dans son idiome natal. Nous nous avisâmes de lui poser une question en latin. Aussitôt la figure de l'Oriental s'épanouit; il nous pressa la main de joie et de reconnaissance, et nous répondit avec une pureté de diction étonnante. Ce jeune Chinois était chrétien — et il se trouvait principalement heureux à l'église, pendant les offices. Il pouvait prier comme tout le monde, et, dans la maison de Dieu, il comprenait et il était compris.

Ce qui nous amène à cette conclusion :

Il y a, pour tout catholique lettré qui en a la faculté, obligation rigoureuse de s'instruire suffisamment dans la langue latine, afin de pouvoir s'unir aux prières liturgiques de son culte, non seulement d'intention, mais de fait.

Osera-t-on maintenant soutenir que l'étude de la « grande langue

des Romains (1) » soit, dans notre France très chrétienne, une superfluité, chose vaine et du temps perdu?

III

M. Raoul Frary est plus heureux dans ses critiques de notre organisation sociale : « Nous sommes, dit-il, étouffés par la bureaucratie. Il y a chez nous comme une pléthore de fonctionnaires. Les carrières libérales sont encombrées, et chaque jour le diplôme de bachelier accroît cet encombrement et augmente le nombre des déclassés. » Rien de plus juste, rien de plus vrai. Mais la faute n'en est ni au grec, ni au latin, ni aux humanités. Avant la Révolution, on étudiait comme aujourd'hui et même mieux, les lettres anciennes. Cependant le fléau dont se plaint à bon droit M. Frary n'existait pas. C'est qu'alors chacun était sa place; les pieds marchaient, les bras travaillaient, la tête dirigeait. De nos jours, c'est l'inverse, et le moindre croquant se croit des droits au gouvernement général. Des pères de famille, cédant à l'entraînement, se saignent aux quatre veines pour pousser leurs fils dans des carrières au-dessus de leur condition et souvent de leurs aptitudes. Ils travaillent, ils suent, ils s'épuisent pour faire de leurs fils des bacheliers, et ils s'imaginent que, le lendemain de leurs examens, ces gaillards-là seront nommés ambassadeurs. Hélas ! leur désillusion est aussi prompte que cruelle. Ces enfants qu'on a jetés ainsi, par amour-propre, ambition ou gloriole, hors de leur voie, à qui on a inspiré le dégoût du travail manuel, à qui on a enseigné le mépris de la carrière paternelle, encombrent le pavé, en attendant qu'ils en arrachent les dalles pour faire des barricades. C'est l'histoire de Pierre Sauvaire, qu'a si bien racontée le poète Roumanille, en son patois d'Avignon, sous ce titre significatif : *Sé n'en fasièn un avoucat.* Ce Pierre Sauvaire est le fils unique de deux pauvres ménagers du Comtat. L'enfant grandit, il va à l'école. Le soir, à la veillée, Jacques Sauvaire et sa femme se demandent ce qu'ils feront de lui. « Si nous en faisions un avocat! » dit la femme, qui a de l'orgueil au possible et très mal placé. « C'est un bon métier! » répond le mari. Et voilà nos deux

(1) « Autrefois, il y avait à Rome la déesse Vaticana, qui touchait, croyait-on, la lèvre des petits enfants, et déposait sur leur jeune bouche le premier rudiment de la *grande langue des Romains.* » (Mgr Berthauld, évêque de Tulle. *Discours sur l'infaillibilité.* Paris, Victor Palmé, 1870, in-8°.)

ménagers qui s'enlèvent le pain de la bouche pour payer les mois de pension de leur fils. Après le collège, celui-ci part pour Paris : il y va étudier le droit. C'est un mauvais garnement. Il souffre que son père vende le dernier lopin de terre qui lui reste. Il pose en ennemi de l'ordre social. Il déblatère contre le pouvoir. 1848 arrive, et l'avocat Pierre Sauvaire est tué en défendant une barricade. Sa mère est morte de chagrin, et son père, une besace au dos, parcourt les villages de Vaucluse, mendiant et pleurant. C'est aussi l'histoire de Jean Servien, racontée par M. Anatole France. Ce Jean Servien est le fils d'un modeste relieur parisien, qui rougirait de voir l'enfant continuer sa profession. Il l'envoie au lycée, et Jean y prend des goûts et des habitudes de « monsieur ». Il a honte du relieur son père, écrit des lettres d'amour à une actrice qui lui rit au nez, concourt à un emploi de surnuméraire aux finances, est refusé pour son écriture de singe et une orthographe hésitante. Il en est réduit à solliciter l'emploi de pion dans une institution du quartier Mouffetard. Ses goûts n'ont pas changé; ses désirs le tourmentent, et ils s'exacerbent d'autant plus qu'il lui est impossible de les satisfaire. La Commune est proclamée. Jean Servien se jette dans le mouvement. Il prend part aux premiers exploits de l'orgie rouge. A la fin, un vieux fonds d'honnêteté qu'il tient de ses parents se réveille en lui, et, voyant les excès qui se commettent, il brûle ce qu'il avait adoré et va grossir les rangs de l'armée de l'ordre. Mal lui en prend. Reconnu, ses anciens amis le fusillent bel et bien contre un mur, comme un vulgaire gendarme ou un simple Dominicain. Que de Pierre Sauvaire et de Jean Servien, dans nos temps troublés! Oui, M. Raoul Frary a raison : il y a trop de bacheliers. Nous ne prétendons pas qu'il faille empêcher le fils de l'agriculteur, de l'ouvrier, de l'épicier, du petit commerçant, de devenir à l'occasion médecin, avocat, notaire, journaliste, professeur. Non! Mais ce ne devrait être que l'exception, alors que l'enfant manifeste des aptitudes hors ligne, n'est pas taillé pour les travaux manuels, et se sent entraîné vers les choses de l'intellligence par une vocation irrésistible. Malheureusement, ce qui serait parfait comme exception, comme règle est passé à l'état de fléau. Donc, moins de bacheliers. N'accordez ce diplôme qu'aux élèves vraiment doués. Opérez des sélections : d'un côté, le *vulgum pecus*, qui ne sait que braire; de l'autre, les véritables élus de la culture intellectuelle. Excluez les indignes et les intrus. N'admettez qu'une élite d'initiés dans le

temple du Beau, et vous n'aurez pas à vous plaindre du débordement des non-valeurs, et en tant que résultat, croyez-le bien, cela vaudrait mieux que de supprimer l'étude du latin (1).

IV

Au surplus et en nous plaçant même sur le terrain de M. Frary, nous estimons que les abus dont il poursuit l'extirpation ne proviennent point de ce qu'on enseigne le latin, mais de ce qu'on l'enseigne mal.

C'est pourquoi des réformes sont indispensables. Les maîtres de l'Université ont eux-mêmes reconnu qu'elles s'imposaient. M. Michel Bréal (2) et M. Jules Simon (3) en ont indiqué plusieurs. Quelques-unes ont du bon. Les autres dépassent le but. Parmi ces dernières, se trouve la guerre sans merci faite au mélodieux compagnon de notre seizième année, au vers latin. On a suivi dans les lycées de l'État ces désastreux conseils. Les petits séminaires seuls sont restés fidèles au proscrit. Ils ont ainsi agi très sagement. Le vers latin est une gymnastique précieuse de l'esprit. Il vous assouplit la plume à miracle. Dans son mécanisme délicat, il y a je ne sais quoi d'ingénieux et de fini qui aiguise singulièrement le cerveau. Outre que la poésie latine enrichit l'imagination d'une foule de tournures charmantes, d'inversions heureuses et d'expressions saisissantes, sa prosodie en quelque sorte géométrique donne une vigueur peu commune au jugement. Par la pratique du vers latin, on s'habitue à rendre sa pensée sous des formes harmonieusement amples ou caustiquement brèves. Il apprend la vertu du mot, l'art de placer l'épithète, de clore la phrase, d'affiner et de condenser son style, — auquel il imprime une tournure agile, ailée, pittoresque. Il aide enfin supérieurement à l'intelligence de la langue. « Ceux-là, dit

(1) L'idée que nous exprimons ici d'une sélection intellectuelle se trouve longuement développée dans la réponse très étudiée qu'un ancien professeur de l'Université, aujourd'hui journaliste aussi, M. Charles Bigot, vient de faire à M. Raoul Frary, sous ce titre : *Questions d'enseignement secondaire* (Paris, Hachette. 1 vol. in-16, prix : 3 fr. 50). M. Bigot demande que les humanités soient conservées au profit de ceux que leurs aptitudes désignent pour les fortes études. On peut en dispenser ceux qui sont moins bien doués, mais les abolir totalement serait, d'après M. Bigot, un crime national. C'est également notre avis.

(2) *Quelques mots sur l'instruction publique.* (1 vol. in-12.)

(3) *La Réforme de l'enseignement secondaire.* (1 vol. in-8°.)

M. Eugène Benoist, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, qui ne se sont jamais exercés à reproduire les rythmes de Virgile et d'Ovide, n'en sentent point le charme profond (1). » Ainsi, d'ailleurs, en avaient jugé les Jésuites, ces grands éducateurs de la jeunesse. La pratique du vers latin était en usage avant eux, puisque le savant Alcuin en apprenait les règles à Charlemagne, et que l'*Ars versificatoria* de Mathieu de Vendôme fut enseigné pendant tout le moyen âge. Mais sa pratique ne devint réellement florissante que plus tard, dans les collèges dirigés par la Société de Jésus. Aux grands jours, leurs élèves jouaient des tragédies et des comédies en vers latins, composées par leurs maîtres. Le P. Vanière est l'auteur d'un *Prædium rusticum*, que tous les lettrés considèrent comme un chef-d'œuvre. On admire encore les *Carmina*, du P. Lebeau, le *De Hortis*, du P. Rapin, les *Lusus poetici* et la *Magdalena*, du P. Sautel. Au dix-huitième siècle, les PP. Legeay et Porée cultivaient la poésie latine avec gloire, et c'est en souvenir de leur brillant enseignement que Voltaire leur dédia quelques-unes de ses poésies.

De notre temps, Mgr Dupanloup maintint au premier rang l'exercice du vers latin dans son petit séminaire de la Chapelle. Il excellait d'ailleurs lui-même dans cet art. Au dire de ses biographes, il était, pendant ses classes, si fort en poésie latine, que, bien des fois, les vers proposés comme modèles par ses maîtres avaient moins d'élégance et d'harmonie que les siens. Un jour, son professeur de rhétorique, M. Dorveau, avait donné, pour sujet de composition en vers latins, ce passage du *Génie du Christianisme :* « Il est un Dieu ; tout le proclame dans la nature, etc. » Le jeune Dupanloup commença sa composition par ce vers admirable, où la concision le dispute à la grâce, et qui, comme le sonnet dont parle Boileau, vaut à lui seul un long poème :

Omnia plena Deo, quis te, Deus, esse negabit?

Sous la Restauration, paraissait un journal, l'*Hermes romanus*, qui, dans chacun de ses numéros, publiait des poésies latines. Les meilleures étaient dues au roi Louis XVIII.

Le soir, avant de s'endormir, le Parisien Roqueplan s'amusait à traduire en vers latins les événements de sa journée.

(1) *Observations sur la poésie latine.* (Broch. in-8°.)

Le poète fantaisiste Méry a ajouté un livre à l'*Enéide* de Virgile, et les vers en sont si harmonieux, si virgiliens, que c'est à s'y méprendre.

Villemain, Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, A. Grenier, rédac-en chef du *Constitutionnel*, furent des passionnés du vers latin.

Le pape Léon XIII, glorieusement régnant, aime à se délasser en composant dans la langue de l'Église de petits poèmes, pleins de verve, de grâce et d'esprit (1). Il en est de même de l'illustre auteur des *Fiancés*, Alexandre Manzoni. Les poètes allemands modernes ne dédaignent pas non plus le vers latin. Ainsi, en 1878, l'un d'entre eux, M. Gustave Schwetche, publia un curieux poème sur le Congrès de Berlin, poème dont un exemplaire fut distribué à chaque plénipotentiaire par les soins de M. de Bismark. Chez nous, les derniers essais qui aient paru en ce genre sont les *Voix gallo-romaines*, de M. Eugène Beaufrère, ancien professeur du lycée de Nîmes, et les *Petits-fils des douze Césars*, de MM. Aimé Giron et Cyrille Fiston.

Dans les *Voix gallo-romaines*, M. Beaufrère a su plier la sévère langue latine à tous les caprices de nos poètes français contemporains. Il a traduit en vers latins l'*Ange et l'Enfant*, de Reboul, les *Fantômes*, de Victor Hugo, la *Sappho*, de Lamartine, le *Rhin allemand* et *Une Bonne fortune*, d'Alfred de Musset, des poésies d'Alexandre Soumet, de Victor de Laprade, de Théophile Gautier, et il a fait passer dans l'idiome mort toutes leurs délicatesses, leur prêtant quelque chose du sel d'Horace et de la grâce de Tibulle : *molle atque facetum*. On en jugera par ce passage d'*Une Bonne fortune*, d'Alfred de Musset, dans lequel le poète nous montre les paysans de la Forêt-Noire, venant la nuit perdre au jeu tout le gain de leur travail du jour :

Je les ai vus debout, sous la lampe enfumée,
Avec leur veste rouge et leurs souliers boueux,
Tournant leurs grands chapeaux entre leurs doigts calleux,
Poser sous les râteaux la sueur d'une année,
Et là, muets d'horreur devant la destinée,
Suivre des yeux leur pain qui courait devant eux.

(1) Voir les *Carmina Leonis XIII*, qui viennent de paraître à la librairie Victor Palmé.

Comparez. Voici la traduction de M. Beaufrère :

Hos ego fumosâ vidi sub lampade... Cincti
Stabant veste rubrâ, et cœnum pede turpe trahebant.
Ingentem petasum versantes pollice duro,
Ære sub incurvo sudores totius anni
Jactabant, fato intenti, atque horrore silentes,
Captabant avido fugitivum lumine panem.

On ne saurait serrer le texte de plus près et en reproduire le sens avec plus d'exactitude. Et cette strophe n'est point choisie. Nous l'avons prise au hasard.

Les *Petits-fils des douze Césars* sont un recueil de satires françaises-latines, parues en 1874. Le français est de M. Aimé Giron ; le latin, de M. Cyrille Fiston. Mais la pensée est une, et, à parcourir ces pages tout imprégnées de saveur antique et de verve gauloise, on éprouve l'illusion de lire des iambes d'Auguste Barbier, traduites par Juvénal. Citons-en un fragment :

Des hommes, Diogène? O cynique, où dors-tu?
As-tu, sur nos chemins, rencontré la vertu
Fuyant ton pas rapide et ton sarcasme agile?
Viens promener encore ton fier tonneau d'argile
Des palais de César aux portes des cités,
Et lever ta lanterne aux yeux des éhontés!
Des hommes pour refaire un peuple! Allons, des hommes!
Non! tu ne heurteras que de joyeux fantômes,
Des cadavres hideux sous d'illustres haillons!
Ces rires, ces splendeurs? grimaces! vermillons
Dont ils fardent leur front, leurs lèvres et leur joue!
Ce qui flatte, ment, gueuse et vit, — c'est de la boue.
Va, cynique, reprends ta lanterne à la main,
Crache sur cette honte et passe ton chemin.

Voici le latin :

Nonne tibi occurit quacunque vir obvius unquam
Diogenes! Mundi, quæso, quâ parte moraris!
Aut quâ virtutem captasti calle fugacem?
Huc adsis, cynicas evolvens splendidus œdes
Pauperis ad casulas, ad festa palatia regum,
Istorum antè oculos testem protende lucernam!
— Quœre viros! patriæ reddant qui robora quære!
At tantum occurrent specioso grœculus ore

Luridaque excultis ornata cadavera pannis.
Vendidit his facies Cosmus, falsosque pudores
Qui jam mentitâ sub fronte nitere videntur!
— Heu! fæx hæc ridet, fæx ambulat et canit! — i nunc.
I, cynice, et sterilem tergo suspende lucernam,
I, calca fœces et apertâ perge Suburrâ.

N'est-ce pas de la belle poésie?

Et cela ne suffit-il point à démontrer qu'en conservant la pratique du vers latin, les petits séminaires sauvegardent le bon et traditionnel enseignement, celui des vraies « humanités »?

MM. Michel Bréal et Jules Simon sont moins sévères pour le thème latin. Ils ne le proscrivent pas absolument; mais ils estiment, non sans raison, qu'il prend aux classes trop de temps et qu'il faut, en ce qui concerne cet exercice, renouveler les anciennes méthodes : par exemple, garder le thème de règles, et remplacer le thème d'élégance qui ne signifie rien, — car c'est un simple assemblage de phrases toutes faites, — par des thèmes improvisés. Ceci est purement pédagogique et il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Rollin estimait que l'on pouvait très bien apprendre le latin sans faire de thèmes. Ce qui importe, c'est, dans cet exercice classique comme dans tous les autres, de ne pas éluder l'effort logique et grammatical. En d'autres termes, il importe de ne pas enseigner seulement, comme on en avait l'habitude, l'art mécanique de mettre un tour latin sur un tour français; mais il faut montrer aux élèves le pourquoi et la raison des règles de la syntaxe et les initier historiquement et philosophiquement à l'esprit de la langue latine. Pour tout dire, il faut rendre l'exercice du thème à la fois instructif et attrayant, de nauséabond et d'insipide qu'il était. Deux professeurs libres de ma connaissance ont eu ce rare talent : l'un est M. Romain Cornut qui, en 1843, publia une *Grammaire grecque et latine comparée*, dans laquelle il prouve, avec des règles, des analogies et des thèmes à l'appui, que la langue latine et la langue grecque, les deux plus belles langues qu'aient parlées les hommes, mères d'une littérature immortelle, présentent une ressemblance de famille si naturelle et si vraie, qu'il est impossible d'en séparer l'étude. L'autre est un ancien basilien, M. l'abbé Monot. Il s'ingéniait à choisir pour sujets de thème des récits d'histoire, des anecdotes aussi intéressantes que variées — et il en prenait texte d'un petit développement historique et littéraire qui, pour l'élève, était plein d'attrait. Un modeste

professeur libre de Toulouse, M. G. Bernès, auteur de l'*Abeille du Latium*, suit aussi la même méthode. C'est la bonne.

Une autre réforme, proposée par MM. Michel Bréal et Jules Simon, concerne l'explication des auteurs. Ils sont d'avis que l'on devrait exclure de l'enseignement tous ces écrivains médiocres qui s'appellent Cornelius-Nepos, Pline-le-Jeune, Quinte-Curce et Quintilien, pour ne donner à expliquer que les auteurs de la pure latinité. La réforme n'est point à dédaigner; mais, à notre avis, elle ne suffit pas. On devrait bien éviter pareillement de faire traduire anx enfants certains passages de Virgile, d'Ovide et d'Horace, qui sont par trop imbus de l'esprit païen, et dont l'explication met souvent le professeur dans un réel embarras.

Il y a quelques années, survint une grande querelle parmi les catholiques, au sujet des auteurs païens. Je crois qu'il y eut dans cette affaire beaucoup de malentendus. Ni Mgr Gaume, dans le *Ver rongeur*, ni M. Louis Veuillot, dans l'*Univers*, ni M. F. Danjou, dans ses *Lettres au Messager du Midi*, n'ont jamais prétendu (comme on les en accusa) exclure les écrivains païens des programmes classiques. Ils voulaient seulement qu'on les expurgeât de leurs impiétés ou de leurs obscénités, et qu'on introduisît, dans les études, à côté de Cicéron, de Salluste et de Tite-Live, les bons auteurs de la littérature chrétienne : Tertullien, saint Augustin, Lactance et autres Pères de l'Église, dont les œuvres renferment des fragments d'une beauté de fond et de forme incomparable. Il y avait du vrai dans leurs réclamations, et il serait à désirer qu'on apportât surtout un peu plus de soin et de sévérité dans le choix des œuvres de certains poètes latins. Ainsi nul professeur ne s'aviserait de mettre entre les mains des enfants le *Satyricon* de Pétrone et les *Épigrammes érotiques* de Martial. Pourtant on ne se fait aucun scrupule de leur donner à expliquer le *Pastor Corydon*, de Virgile. Quelle inconséquence!... La connaissance de cette églogue est-elle bien indispensable? Nous ne le pensons pas. Mais ce sont là menus détails dont l'Université ne se préoccupe guère. *De minimis non curat*. C'est à l'enseignement libre à neutraliser le poison païen par l'antidote chrétien. Et le poison n'est pas seulement dans les détails risqués. Il est aussi dans les préceptes et les maximes de la vie. Plutarque, Tacite, Lucain, lus sans le correctif de l'Évangile ou de l'*Imitation*, font les faux stoïciens, les Romains plagiaires, les Grecs factices, qui pérorent dans toutes nos

révolutions. A la littérature ancienne nous voudrions que l'on joignît, en les enseignant de front, la littérature du moyen âge. L'*Iliade*, c'est bien : l'*Iliade* et la *Chanson de Roland*, ce serait encore mieux. Ce qui est à éviter, c'est la rhétorique pure : phraser pour le plaisir de phraser.

On nous objectera qu'il reste dans notre programme bien peu de place pour les mathématiques.

Il en reste assez pour ceux que leur vocation — et c'est le plus grand nombre — n'attache pas à cette spécialité. Les autres — l'exception — ne manquent pas de prytanées, où les mathématiques seules sont en honneur.

Au surplus, tous les bons esprits reconnaissent, aujourd'hui, combien est dangereuse la tendance de l'enseignement de l'État à faire prédominer les mathématiques sur la littérature. Leur usage modéré donne à l'esprit de la souplesse et de la pénétration, excite son activité, fortifie sa vigueur, rectifie son jugement et l'habitue à raisonner juste. Mais il est essentiel de développer, en même temps, la mémoire et l'imagination par la culture des lettres. Si l'enfant n'entend parler que de mathématiques, il se produit dans son cerveau un manque d'équilibre. Son intelligence ne se développe que d'un côté; son cœur s'atrophie; ce n'est plus un homme, c'est une brute. C'est, dans tous les cas, un esprit faux, arrivant à n'admettre que ce qui se prouve par A+B (1). « Il y a des géomètres, a dit Pascal, qui se rendent ridicules, en voulant tout traiter géométriquement. » Pascal s'y connaissait. L'art de raisonner et de calculer n'est pas tout, et il est des vérités que l'on ne peut voir qu'avec l'esprit de son cœur : *mente cordis sui*, comme chante le *Magnificat*.

V

Mais des vérités de ce genre sont non avenues pour nos proudhoniens. Leur monstrueux idéal est une génération d'utilitaires, d'esprits rectilignes, de cerveaux coulés tous dans le même moule. Et cette génération, ils la préparent avec leur instruction sans Dieu, leur enseignement découronné. Elle arrive, elle monte, et bientôt elle tiendra le haut du pavé. M. Frary demande aujourd'hui qu'on

(1) *De l'abus des mathématiques*, par C. Mondon. (*Réforme sociale*, d'après Leplay, 15 juillet 1885.)

en finisse avec le grec et le latin. Demain, comme nous le disons plus haut, un novateur plus radical encore trouvera que ce n'est pas assez. Sous prétexte de mieux armer les jeunes gens pour qu'ils se fassent une place dans la vie, il réclamera la mise à l'index de Corneille et de Shakespeare. Il n'y a pas de raison pour s'arrêter dans cette voie. Du moment que vous ne voulez ni de Sophocle, ni de Démosthènes, ni de Tacite, pourquoi Racine, pourquoi la Bruyère, pourquoi Bossuet? M. Frary s'écrie, à la page 113 de son livre : « Plût aux dieux qu'on pût débarrasser l'orthographe française de toutes les règles dont on l'a affublée! » Ce désir sera réalisé. Avec le matérialisme qui déborde, nous devons nous attendre à une nouvelle invasion de Barbares : les Barbares de l'utilitarisme. Ils pulluleront, grossiers, mal élevés, féroces, implacablement égoïstes. Pour ces nouveaux Vandales, la suprême habileté de la vie sera de savoir que deux et deux font quatre. Tout ce qui n'est ni visible ni tangible restera non avenu. La fantaisie, la générosité, l'enthousiasme, n'auront aucune place dans ces cœurs desséchés. Alors il se fera un grand vide, et il manquera au monde quelque chose, et l'Église deviendra forcément encore le refuge, la consolatrice, l'institutrice et le dernier espoir des lettres, de la poésie, de l'art.

On dirait que le grand pape Léon XIII a pressenti cette mission humaine de l'Église dans les derniers temps. Au moment même où se fait en France une si triste campagne contre le latin, le Souverain Pontife fonde à Rome un institut de haute littérature (1). Le but de cette fondation est de perfectionner dans le goût des lettres et la culture des classiques les jeunes ecclésiastiques. Sans préjudice de la théologie, de la philosophie, de la paléographie et de l'histoire, Léon XIII, qui est un humaniste consommé, conseille au clergé les études littéraires, comme étant le complément indispensable de toute forte éducation. Il sait que, s'il faut élever les enfants pour son temps et pour son pays, il ne faut pas séparer son pays de la tradition des races latines christianisées et de la tradition humaine. « Il a voulu que les jeunes membres du clergé vinssent, après leurs études obligatoires, se retremper dans cette source toujours jaillissante qu'on appelle les classiques, et ajouter au fond solide de leurs connaissances cette fleur délicate du goût et du style qui en fait le charme et l'attrait (2). » Ce n'est pas sans

(1) Il a été inauguré le 16 janvier 1886.
(2) *Moniteur de Rome*, du 1er février 1886.

motif que Léon XIII encourage l'étude éclairée des Lettres. Il continue ainsi une des plus magnanimes traditions du pontificat romain, et il prépare pour l'avenir de nouvelles moissons de gloire pour l'Église.

Les utilitaires triompheront. Mais il y aura toujours des âmes libres, des esprits délicats, des cœurs généreux, que les formules algébriques ne pourront satisfaire. Ceux-là iront alors demander à l'Église cette fine culture littéraire dont elle aura su conserver les dépôts. La supériorité, la noblesse et la distinction de l'intelligence deviendront exclusivement son patrimoine. Elle accueillera, seule et véritable *alma mater*, tous les exilés de la patrie antique, tous les bannis des âges glorieux où les lettres et les arts étaient honorés. Elle formera comme une sorte d'aristocratie intellectuelle dont les membres, élevés sous son aile, dépasseront le niveau commun. Nourri à sa mamelle féconde, le génie grandira, dans la magnificence de ses inspirations. Et, de même que, au moyen-âge, elle a doté de germes précieux « les terres devenues stériles du savoir humain », de même elle saura maintenir la splendeur du Beau, dans le siècle sans idéal et sans foi que nous préparent les proudhoniens et les utilitaires.

Firmin Boissin.

LA SITUATION ACTUELLE DE L'ESPAGNE [1]

VII

La science s'est montrée jusqu'ici impuissante à percer les mystères qui recouvrent l'origine des Basques. Leur langue prouverait qu'ils n'appartiennent pas à la race aryenne, car elle remonte à une période de la vie de l'humanité plus ancienne, moins avancée que celle dans laquelle sont nées les autres langues de l'Europe (2). L'origine de la forte population qui habite l'autre versant des Pyrénées sur les rivages de la Méditerranée a été par contre retrouvée plus facilement. Les Catalans appartiennent à la même race que celle qui a peuplé le midi languedocien de la France; aussi le philologue découvre-t-il plus d'une affinité entre le provençal et le catalan. Comme la Biscaye, la Catalogne a conservé ses traits caractéristiques. Le mouvement unitaire dans lequel les libéraux s'efforcent d'entraîner l'Espagne, a été incapable de les effacer. Par l'étendue comme par le chiffre de ses habitants, la Catalogne est la province la plus considérable de l'Espagne. Les quatre départements qu'elle forme depuis 1833, comprennent 1,768,408 habitants, autant qu'un petit État; elle s'étend sur une superficie de 268 kilomètres de l'est à l'ouest, et de 248 kilomètres du nord au sud.

Si la Catalogne est une des premières provinces de l'Espagne par la population, elle est aussi une de celles que la nature a le plus favorisées et dont le sol fournit à ses habitants les moyens d'existence les plus variés. Pasteurs dans les montagnes, agriculteurs dans la plaine, adonnés à l'industrie dans les villes, pêcheurs sur le littoral, émigrants enfin, les Catalans savent se plier à toutes les situations; grâce à leur ténacité, à leurs habitudes simples, ils

(1) Voir la *Revue* du 15 avril et du 1er mai.
(2) Elisée Reclus, *Géographie universelle*, l'Europe méridionale, p. 857.

réussissent là où ils s'établissent. « Un Catalan sait faire du pain avec des pierres », dit un vieux proverbe. Dans les colonies espagnoles, aux Philippines, à Cuba, à Porto-Rico, ils forment les travailleurs les plus âpres. C'est la Catalogne qui marche en tête du mouvement industriel de l'Espagne, avec ses filatures de coton approvisionnant tout le marché intérieur, ses fabriques de blondes et de dentelles. Une des premières villes industrielles est la vieille cité de Manrèze, qui s'étend gracieusement sur les rives du Cardonez; le voyageur y est ainsi attiré par les saisissants contrastes qu'offrent les pieux souvenirs d'Ignace de Loyola et les manifestations laborieuses des temps modernes.

Malgré les diversités de leur vie sociale, le caractère des Catalans présente des traits quasi-uniformes. D'abord une vive activité unie à une extrême sobriété. « Le Catalan est d'un caractère rude et peu communicatif, a dit un écrivain militaire qui a pris une part importante à la dernière guerre carliste; il a une antipathie marquée pour tout ce qui vient de ses voisins contre lesquels les bruits de guerre le trouvent presque toujours prêt à prendre les armes. Intéressé à l'extrême, sans être avare, puisqu'il hasarde volontiers de grosses sommes, en vue d'une chance de gain, entreprenant, actif et plein d'honneur, il est à la fois franc, indépendant et indocile (1). » Ce dernier fait explique les nombreuses guerres civiles dont la Catalogne a été le théâtre et auxquelles, du reste, la nature des lieux se prête si facilement, « car tout le pays, écrit l'auteur que nous venons de citer, est plein de vallées étroites, de passages escarpés, de roches et de montagnes couvertes de forêts, entremêlées de petites plaines dans lesquelles, au printemps, la fonte des neiges intercepte généralement les communications ».

Les Catalans ont conservé avec une invincible ténacité leurs coutumes successorales. Un auteur espagnol définit ainsi la famille catalane : « Elle se présente pure et simple dans ses éléments, ferme et robuste dans son organisation, noble et sainte dans ses aspirations; elle offre, à la fois, l'harmonie, la confiance et l'unité. Cet admirable ensemble, qui date de loin, qui a résisté à tant d'influences, qui a été transmis d'âge en âge, comme un legs précieux à la génération présente, produit une vive impression sur tout homme impar-

(1) *La Guerre de montagnes pendant la dernière insurrection carliste en Catalogne*, 1871-1875, par de la Slave y Garcia, commandant du génie espagnol; Jouart, chef d'escadron d'artillerie, Trad. Berger-Levrault, édit.

tial, observant avec attention le foyer domestique des Catalans (1). » La loi *ab intestat* de 1387, avait invité le père à choisir un héritier; cette institution était considérée comme le fondement du testament. Les Catalans se sont montrés fidèles à une telle recommandation à travers les siècles; chaque propriétaire institue un héritier qu'il associe d'une manière étroite à ses travaux. Mais cette institution se fait de nos jours plus par contrat de mariage que par testament. Après la mort du père, la mère n'est pas réduite à la triste alternative, ou de quitter la maison dans laquelle elle a occupé la première place, ou de vivre sous la dépendance humiliante d'un de ses enfants, maître du domaine. Elle est instituée par le père de famille, *senora poderosa et majora.* Toutefois, si elle reçoit en droit une situation prépondérante, dans la pratique, c'est le fils aîné, investi de l'héritage, qui gouverne avec son assentiment. Toutes les coutumes catalanes tendent au même but : assurer la transmission et du foyer domestique et des traditions qui y sont attachées par le respect de l'autorité paternelle. Elles y sont pleinement parvenues. Aussi la famille catalane réalise-t-elle un des meilleurs modèles de la famille souche.

D'autres anciennes coutumes s'appliquent, avec beaucoup d'intelligence, à faciliter l'accès de la propriété ou tout au moins à attacher à la terre celui qui n'a pas reçu un domaine de ses ancêtres. Il se pratique ainsi un contrat, en vertu duquel un tenancier reçoit un coin de terre qu'il aura l'obligation de cultiver, et dont il partagera les fruits avec le propriétaire. C'est une sorte de métayage, mais le contrat est fait pour une période de cinquante ans. Souvent même, il est prolongé pour une période de temps indéfini. Le droit du quasi-métayer est, en outre, un droit réel qui peut être aliéné. Tel est le contrat de *rabassa morte;* quoique d'un plus fréquent usage dans la province de Tarragone, il se rencontre aussi dans les autres provinces de Catalogne.

Qui étudie, d'après une consciencieuse observation des faits, la vie sociale de la Catalogne, ne tarde pas à reconnaître qu'elle repose tout entière sur la liberté testamentaire, comme nous le déclarait un de ses enfants les plus éminents, M. Juan Mané y Flaquer, rédacteur en chef du *Diario* de Barcelonne. Aussi une vive émotion s'empare-t-elle de toute la province, à la nouvelle du décret du 21 février 1880, prescrivant la nomination d'une commission

(1) *Inconvénients de la succession Fayosa*, par don Joaquin Cadafalch y Buguna.

chargée de préparer l'unification de la législation civile de toute l'Espagne. A ce projet, qu'essayaient en vain de justifier quelques raisons juridiques, mais qui était inspiré par une tendance excessive vers la centralisation, la Catalogne répondit par une énergique opposition. Obéissant à quelques hommes résolus, une association, dont le siège était à Barcelone, se forma entre les propriétaires catalans; dans chaque ville, dans chaque village, un correspondant était chargé de recueillir des adhésions. Près de quatre mille propriétaires, de tout rang et de toute situation, se rallièrent au drapeau de la liberté testamentaire. Ils rédigèrent une protestation retraçant avec éloquence le tableau des bienfaits que les anciennes coutumes avaient procurés à la famille catalane. Puis une délégation fut envoyée auprès de la commission du Sénat, chargée de préparer le projet liberticide. Après une vive discussion, elle obtint que, dans tous les cas, la quotité disponible fût fixée à la moitié. C'est sauvegarder la stabilité de la plupart des domaines, et quoique les Catalans n'aient été qu'à demi satisfaits, nous considérerions, en France, ce taux de la quotité disponible comme une précieuse conquête.

Remarquons que la protestation fut signée dans les familles par tous les enfants, par les aînés aussi bien que par les cadets, par les héritiers aussi bien que par ceux qui n'avaient pas été choisis. Cela dément quelque peu les idées françaises d'après lesquelles toute atteinte au régime du partage forcé est synonyme de trouble dans la famille. En Catalogne, les enfants non héritiers manifestèrent encore plus de chaleur à défendre l'ancien droit. Un d'entre eux notamment disait qu'il n'hésiterait pas à prendre les armes en faveur du maintien des vieilles coutumes de son pays; car si le domaine était également partagé entre tous les enfants, la famille serait dispersée, et, en cas de malheur, il serait dépourvu du soutien que la coutume obligeait l'héritier à donner à ses frères et sœurs.

Un des traits de la vie publique que nous avons cité comme un des plus caractéristiques de l'Espagne s'observe en Catalogne. Peu de provinces ont été, depuis le commencement du siècle, le théâtre de plus nombreux soulèvements, et cependant les agitations régulières de la vie publique la laissent aussi froide que les autres parties de l'Espagne.

La vie locale ne s'est pas maintenue seulement en Catalogne sur le terrain social et politique; elle a inspiré un mouvement très vif

en faveur de la renaissance de la littérature catalaniste, indice bien accusé de l'attachement des Catalans aux antiques coutumes; car un peuple qui tient à sa langue, tient par cela même aux idées qu'elle représentait. De même que la Provence s'enorgueillit de Mistral, de même la Catalogne revendique, comme une de ses gloires, Jacintho Verdaguer, l'auteur inspiré du beau poème de l'Atlantide (1).

Que des idéologues réussissent à détruire la vie provinciale, à effacer l'ancienne langue de chaque province, qu'ils substituent aux coutumes traditionnelles une loi uniforme, et les provinces du Nord auront vécu, c'est-à-dire le réservoir de l'Espagne. La décentralisation, c'est la première condition d'existence de la Péninsule.

VIII

Ces exemples de paix sociale ne sont malheureusement pas ceux que donnent toutes les provinces. Pays de propriété familiale, la Biscaye comme la Catalogne comprennent aussi de grandes propriétés, que leurs possesseurs n'ont pas abandonnées. En outre, grâce au régime de la transmission intégrale, le type du propriétaire indigent n'existe pas. Le prolétariat agricole est demeuré inconnu. Sauf dans quelques centres, comme Barcelone, l'antagonisme social ne s'est pas développé.

A maintes reprises, au contraire, l'opinion publique s'est émue des troubles sociaux qui se sont produits en Andalousie et en Estramadure. De fréquents attentats contre les propriétés ont été commis, et déjà, sous la régence de Christine, des mouvements communistes avaient éclaté en Andalousie, entre autres aux environs de Ronda. En 1859, les ouvriers agricoles de Loja se soulevèrent en demandant le partage des biens. En quelques jours, on vit accourir de quarante-six à quarante-huit villages différents une masse d'hommes estimée à huit mille environ et attirée par la même pensée; sans chef, sans direction, ils furent promptement dispersés. Depuis, une association s'est formée sous le nom sinistre de la *Main Noire*, avec le but avoué de diriger cette guerre contre les propriétés. Combien a-t-elle recruté d'adhérents? Il est difficile de le fixer d'une manière précise. Un journal espagnol a fixé ce chiffre

(1) Ce poème a été tout récemment traduit par M. Albert Savine. Cerf, éditeur.

à plus de quarante mille dans les provinces méridionales, sans apporter des preuves bien décisives à l'appui de son assertion.

Quel que soit le chiffre de ses adhérents, cette association a usé du procédé familier à toutes les sociétés secrètes, l'assassinat et la terreur; elle a, entre autres moyens, cherché à empoisonner des puits, notamment dans les environs de Xerez. Cet antagonisme violent s'explique par la constitution de la propriété qui met presque uniquement en présence des grands propriétaires et des journaliers. La grande propriété s'était jadis montrée hospitalière aux pauvres gens. Les substitutions à l'infini avaient constitué d'immenses domaines qui ne rentraient plus jamais dans la circulation, mais ces domaines formaient véritablement les greniers d'abondance des classes populaires. Un détail, qui date de deux siècles, nous fera comprendre comment les propriétaires comprenaient leurs devoirs. « Les héritiers de ces substitutions, dit Saint-Simon, héritent aussi de tous les domestiques, femmes, enfants de ceux dont ils héritent, qui se trouvent chez eux ou entretenus par eux; de manière que, par eux-mêmes ou par leurs successions, ils s'en trouvent infiniment chargés. Outre leur logement, chez eux ou ailleurs, ils leur donnent à chacun une ration par jour, suivant l'état et le degré de chaque domestique, et à tout ce qui peut loger chez eux deux tasses de chocolat à chacun tous les jours. » Le duc de Medina-Sidonie, qui avait hérité de plus de onze grandesses, avait sept cents rations à donner par jour (1). Ces coutumes bienfaisantes s'étendaient à tous les tenanciers auxquels des droits d'usage, libéralement accordés dans les pâturages et les forêts, rendaient la vie facile.

Mais, avec les idées modernes, les rapports entre les classes se sont modifiés. Les propriétaires se sont montrés plus rigoureux dans l'exercice de leurs droits.

Résidant peu sur leurs domaines, l'administrant encore moins, ils en confient l'exploitation à des intendants qui, dans leurs rapports avec les tenanciers, laissent de côté les préoccupations sociales. Il s'est ainsi constitué un prolétariat agricole analogue à celui qui se rencontre dans certaines parties de l'Italie (2). Les journaliers s'accumulent dans les bourgs. Privés des droits d'usage

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édition Garnier. 35e volume, p. 238.

(2) Voir *les Ouvriers Européens*, t. IV. — *Monographie du métayer de la Toscane.*

que les siècles passés leur avaient octroyés, ils n'ont d'autres ressources que la rémunération de leur travail quotidien; si cette ressource vient à leur manquer dans les mauvaises années, avec le caractère impressionnable des populations méridionales, ils se laissent facilement entraîner à commettre des excès. Cela explique l'action intermittente de la Main Noire, silencieuse certaines années, très active au contraire dans d'autres.

A cette cause est venue se joindre la vente d'un grand nombre de biens communaux et la vente des biens du clergé qui a commencé à être réalisée, lorsque les progressistes sont arrivés au pouvoir avec le ministère Mendizabal. En Espagne comme en France et ailleurs, la spoliation de l'Église figure au premier rang du programme des révolutionnaires. Pour le réaliser, ils seraient prêts à sacrifier toutes leurs autres revendications. Or, le clergé n'usait pas de son droit de propriétaire avec plus de rigueur que les grands propriétaires; sur ses terres, les petites gens pouvaient faire paître leurs vaches, « la moisson faite, la terre passait dans le domaine public. Elle appartenait à quelqu'un pendant une partie de l'année; le reste du temps, elle était à tout le monde (1) ». Les nouveaux propriétaires, marchands de bien ou petits bourgeois, rompirent avec ces coutumes séculaires; ils voulurent que la terre fût à eux toute l'année.

Dans une des provinces où les attentats contre les propriétés ont été fréquents, en Estramadure, « chaque pueblo, dès le temps de Ferdinand III et de la conquête chrétienne, avait son communal domaine indivis, où chaque paysan pouvait mener paître son bétail ». La loi de désamortissement de 1859 a amené la vente de ces terres indivises et leur conversion en propriétés privées. Là encore, les droits d'usage ont été restreints ou supprimés; d'énormes abus ont été commis dans les ventes de ces propriétés, beaucoup se sont approprié des terres auxquelles ils n'avaient pas droit et une sourde colère a germé dans le cœur des paysans dépouillés de ce qu'ils considéraient comme leur bien. Nous avons observé des faits analogues en France, dans le département des Landes, lorsque l'État voulut restreindre dans ses forêts le droit de vaine pâture (2). Beaucoup d'incendies éclatèrent et l'opinion les attribua sans hési-

(1) *L'Espagne politique*, par Victor Cherbuliez.

(2) Voir notre *Monographie des Résinier de Lévignacy*. — *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. V.

tation aux bergers qu'avait irrités la restriction apportée au libre parcours de leurs chers troupeaux.

L'agitation agraire de l'Espagne méridionale ne provient donc pas, comme les agitations des villes, de la diffusion de théories nouvelles; elle prend sa source dans les souvenirs du passé, elle s'appuie sur des traditions méconnues. Un homme politique de l'Espagne, M. Silvela, l'a expliqué avec beaucoup de justesse dans une séance du Congrés en 1870. « L'idée socialiste est chez nous un héritage de l'ancien régime qui lui avait donné ses lettres de naturalisation. Dans la plupart de nos villages, la révolution est considérée comme un retour légal à des habitudes communistes qui sont restées dans notre sang; elle signifie l'accès libre dans la propriété municipale et quelquefois dans la propriété particulière, le renversement des clôtures, la jouissance commune de la jachère et même de la moisson. Cette façon d'entendre la liberté n'est pas née des prédications modernes, ni des promesses des démagogues, ni de l'abus de la presse, elle procède de souvenirs et de traditions que rien ne peut effacer. Aussi est-elle moins répandue dans les grandes villes que dans les campagnes et dans les coins perdus de notre territoire. » C'est là le plus bel hommage que l'on puisse rendre au passé.

Le socialisme urbain se présente avec une physionomie très différente. Il n'a pas sa source dans les souvenirs plus ou moins bien compris du passé, mais dans des théories modernes qui montrent à leurs adeptes un avenir plein de riantes perspectives. Il ne prétend pas revenir aux traditions, mais effacer jusqu'à la dernière trace celles qui existent encore aujourd'hui. Ce serait surtout l'Internationale qui aurait groupé les forces socialistes; elle aurait, de l'autre côté des Pyrénées, formé 185 sections, comprenant au moins 20,000 membres. Barcelone, avec sa population remuante et cosmopolite, avec ses nombreux ouvriers, marche en tête du mouvement, 7,800 personnes, réparties en 38 sections, y seraient, dit-on, affiliées à l'Internationale; elles seraient recrutées principalement parmi les ouvriers constructeurs de bateaux, les chapeliers, les bijoutiers, les verriers, les ferblantiers, les peintres, les serruriers, les boulangers, les mécaniciens, les tonneliers, les tisseurs de toile. Ailleurs, les sections des fondeurs, des bourreliers, des charpentiers, des chaudronniers, etc., sont déjà formées. Il en existe également à Cadix, à Jaen, dont la plupart des membres sont des com-

pagnons; à Villafranca-de-los-Cabelloros, province de Tolède. La propagande socialiste a été en revanche impuissante à mordre sur les provinces du Nord, Biscaye, Galice, Asturies, sur les campagnes même de la Catalogne. Quoiqu'il s'abrite surtout derrière des associations secrètes, le parti socialiste a fondé des journaux destinés à mettre en lumière le programme de l'agitation ouvrière, *la Justicia social*, revue périodique, *el Proletariado*, *la Voz del pueblo*, paraissant à Sabadell, *el Rebelde*, de Grenade. Un Espagnol qui eut des entretiens avec plusieurs agents socialistes emprisonnés, à la suite des derniers troubles de la Main Noire, les entendit répéter la phraséologie habituelle du parti : « C'est nous qui nourrissons l'humanité, disait l'un d'eux, c'est nous qui faisons sortir de la terre, notre mère, les plus savoureux aliments, et c'est la bourgeoisie qui les dévore, nous laissant les restes dont les privilégiés ne veulent plus. Il n'y a qu'un remède à tant de maux, c'est l'anarchie, la fédération et le collectivisme (1). »

Pendant le court triomphe de la République fédérale, le socialisme s'affirma à Alcoy, à Carthagène et dans d'autres villes, pillard, incendiaire, assassin, mais incapable de réaliser une amélioration pratique qui aurait amélioré le sort de ses clients. Aujourd'hui, la mort d'Alphonse XII a surexcité ses espérances, comme celles des autres sectes révolutionnaires. Un jour ou l'autre il rentrera avec bruit dans la lice, mais son champ d'action est limité trop exclusivement à quelques provinces pour qu'il espère tenir toute l'Espagne sous sa domination. C'est une cause analogue qui jusqu'à ce jour a empêché les succès du carlisme.

Deux faits en outre s'opposent en Espagne au succès du socialisme, la sobriété des classes populaires, le sentiment d'égalité profondément ancré dans les habitudes nationales. Quelques jours après le coup d'État du 2 décembre 1851, un magistrat interrogeait un individu arrêté pour avoir pris une part active aux tentatives de résistance armée qui l'avaient suivi. Il lui demandait pourquoi il s'était mêlé à un mouvement dont le succès était si improbable ou tout au moins aurait été éphémère. « N'est-ce rien, lui répondit le prisonnier, que d'être pendant trois semaines dans le vin et dans la soie ». Il avait traduit sous une forme brutale le fond des aspirations socialistes, c'est-à-dire une soif âpre de jouissance qui se

(1) *La Réforme sociale*, numéro du 15 avril 1883. — *Courrier d'Espagne.*

masque vainement derrière des théories. Or, qui éprouve peu de besoins a peu de désirs. L'ouvrier espagnol se contente d'une pauvre nourriture; il vit sur la place publique, l'ivresse est chez lui chose rare. Un jour, sous le coup d'une violente excitation, il répandra le sang, mais cet accès de colère durera peu, et le lendemain, il reprendra une existence qui donnait satisfaction à ses maigres besoins. Ainsi s'explique l'impuissance absolue dont le radicalisme a toujours fait preuve dans les rares occasions où il s'est emparé du pouvoir. Les théoriciens sont débordés par la masse de ceux qui se soucient peu de réformer, mais uniquement de jouir. La Commune de 1871, par exemple, n'a été qu'une orgie; et que demain les faiblesses du pouvoir facilitent le succès des partis extrêmes, la brèche par laquelle ceux-ci se précipiteront ouvrira passage sans doute à quelques idéologues sincères, mais surtout à une masse pour laquelle le triomphe si longtemps attendu se résumera dans une vie d'oisiveté et de plaisirs.

L'antagonisme social est, de plus, atténué chez nos voisins par les rapports affectueux qui se sont maintenus entre toutes les classes de la nation; « l'Espagne offre la réalisation de ces grands principes d'égalité qui restent ailleurs une théorie bruyante et stérile (1)». Les classes ne cherchent pas à se distinguer par la hauteur de leur attitude de celles qui sont placées au dessous d'elle; ainsi avons-nous vu à la table de la fonda d'une petite ville, ecclésiastiques, officiers, voyageurs et paysans, vivre familièrement côte à côte pendant une semaine. Nul ne paraissait étonné d'une familiarité dont plus d'un Français se serait choqué. Le droit de chasse et de pêche, libéralement accordé aux classes ouvrières, est également un des indices des dispositions sociales qui forment le fond du caractère espagnol. Elles s'affirment encore par l'absence de toute démarcation entre les diverses classes dans les édifices religieux, contrairement aux habitudes fâcheuses qui tendent à s'introduire dans plusieurs pays de l'Occident.

Un des traits sociaux les plus intéressants de l'Espagne est le rôle bienfaisant joué par la commune. Elle exerce le patronage qui, ailleurs, revient aux grands propriétaires, ou, dans les provinces de propriété exclusivement familiale, est le lot des familles elles-mêmes. Ainsi la monographie d'un métayer de la vieille Castille nous

(1) Le Play, *la Réforme sociale*, t. III. 5e édit., p. 30.

montre la commune accordant aux *vecinos*, c'est-à-dire aux citoyens communaux, le bois d'œuvre nécessaire à l'entretien de l'habitation et du mobilier, le bois de chauffage, le droit d'envoyer au pâturage tous les bestiaux, ainsi que le droit de récolter la litière. Elle subventionne de plus un boucher qui débite au profit des vendants, sans autres frais que le prélèvement de la peau, les animaux que les cultivateurs de la commune veulent livrer à la boucherie (1).

Dans certaines communes, la coutume, toujours souple, a introduit un système de culture qui combine les avantages de la propriété individuelle et de la propriété commune. « L'administration concède aux habitants le droit de planter des arbres fruitiers, des châtaigniers, par exemple, et d'en récolter les fruits, à l'exclusion des autres usages, en payant à la caisse communale une redevance modérée, croissant avec l'âge des arbres plantés. » Malgré la différence de la race, le régime communal de l'Espagne présente une grande analogie avec le régime communal de la Russie; leur étude comparée serait fort utile. Mais nous sommes forcés d'abréger notre excursion à travers les coutumes sociales de l'Espagne, non sans avoir encore signalé l'influence du partage égal sur le morcellement de la propriété et la diminution de la population, dans les provinces où il existe, les habitudes d'émigration périodique si instructives à étudier, et enfin son intéressante législation communale. Elle fait une large part à l'intervention des contribuables dans les actes importants de la vie communale. De la sorte la commune est administrée par ses véritables enfants, non par des nomades ou des vagabonds, par ceux qui ont intérêt à une sage gestion, non par des hommes peu soucieux d'arrêter des dépenses auxquelles ils ne participent pas.

IX

Un mot de la religion maintenant. Parler de l'Espagne sans parler de sa foi catholique, de son attachement passionné à l'Église, ce serait omettre son trait caractéristique, comme si en décrivant l'état social de la Russie, on passait sous silence l'organisation du *mir*, et celui de la France l'action des faux dogmes de la Révolution. Les observateurs les plus prévenus contre l'idée religieuse sont eux-

(1) *Les Ouvriers européens*, 2e édition, t. IV.

mêmes obligés de reconnaître le fait. « On sent, dit M. Hubbard, dans son *Histoire de l'Espagne contemporaine*, que l'Espagne, en dehors de l'idée catholique, n'a pas trouvé pour elle-même de raison d'être; elle n'a, en dehors de ce trait spécial, rien qui la distingue des autres nationalités. »

Il y a certes des régions dans lesquelles la foi s'est mieux maintenue que dans d'autres. La facilité plus grande des communications, la diffusion des idées nouvelles, les agitations de la vie publique ont fait là leur œuvre, mais moins qu'ailleurs. Elles n'ont pas encore extirpé de cette terre toute pétrie de catholicisme les pousses vivaces que l'idée religieuse y a enfoncées. C'est au nom de la religion que l'Espagne a soutenu sa longue lutte contre les Maures, c'est par elle qu'elle s'est défendue contre les nationalités qui la menaçaient, et depuis elle a été associée à tous les actes de son existence. Dans la vie privée, les classes populaires chez lesquelles se conservent le mieux les traits de la nationalité, invoquent toujours un saint et une sainte. Le mot de religion d'État répond vraiment à la situation du pays, et lorsque la restauration d'Alphonse XII a rétabli l'Église à la place dont la Révolution l'avait chassée, elle a montré qu'elle comprenait le génie espagnol; car l'incrédulité ne s'affiche pas, ouverte et railleuse comme en France. Ceux même qui attaquent l'Église font mine de la respecter. Le rictus voltairien ou le pédantisme issu de la prétendue science se dissimulent encore de l'autre côté des Pyrénées.

Nous ne savons quels sots préjugés sont répandus en France contre le clergé espagnol. L'année dernière, dans *nos Notes* sur l'état actuel de l'Italie, nous combattions les mêmes préventions enracinées chez nous contre le clergé ultramontain (1). Fanatique, peu éclairé, ennemi des lumières, d'allures très libres, tel est le portrait que nous nous traçons du prêtre espagnol. Il n'en est pas de plus faux. Déjà, il y a près de deux siècles, Saint-Simon, dans le récit de son ambassade en Espagne, rendait un éclatant hommage aux vertus des évêques espagnols; il les représentait pleins de science, de dévouement, et fort attachés à leur résidence. Depuis les évêques espagnols n'ont pas démérité; au concile du Vatican, notamment, leur science théologique s'est affirmée. Sans doute, les allures de certains membres du clergé nous paraissent un peu

(1) Voir la *Revue du Monde catholique* du 15 mai 1885.

libres. Beaucoup de prêtres perdus dans les villages reculés des pays montagneux ont quelque tendance à s'empaysanner. « L'ameublement d'un presbytère diffère peu, dans les cantons éloignés, de celui de la maison d'un laboureur », observait dans ses *Mémoires* le général Hugo, commandant d'une brigade pendant la guerre de 1808, et depuis peu de changements ont été apportés dans ces habitudes rustiques. Mais le clergé, malgré des dissentiments trop bruyants, a su conserver un véritable ascendant sur les populations par son art à se mêler à la vie sociale. Dans les villes seulement, son influence a diminué, en raison du progrès des idées libérales. Les ordres religieux, là comme ailleurs, exercent une influence prépondérante sur les classes élevées.

La propagande protestante a essayé d'entamer l'Espagne à la faveur du désordre des dernières révolutions; ses efforts ont été vains. Sec et compassé, le protestantisme est antipathique au génie espagnol, que les négations ne contentent pas. Le catholicisme est toute sa vie. Ruiner son influence, c'est condamner l'Espagne à mort.

X

En résumé, l'Espagne a perdu sa force politique depuis Philippe II. Celui-ci a voulu édifier un gigantesque édifice sur une base trop étroite; il s'est écroulé. Les débris en jonchent encore le sol. Mais si l'Espagne a cessé de compter en tant que grande puissance, elle renferme toujours, comme nous l'avons montré, des populations pleines de vitalité parce qu'elles demeurent fidèles aux traditions essentielles de l'humanité. Elle souffre principalement d'une désorganisation de la vie publique, et de même que Ferdinand a réduit le pouvoir des barons trop turbulents, de même une main énergique devrait contenir les politiciens aux luttes stériles desquelles le gouvernement parlementaire a donné libre essor. Par ses qualités, Alphonse XII avait su tenir en respect ce peuple remuant. Lui mort, il reprend son audace. L'armée qui devient le point de mire du parti révolutionnaire cesse d'être bridée, et l'Espagne, un moment sûre du lendemain, se voit de nouveau aux prises avec les cruelles incertitudes de l'avenir.

Toutefois qu'elle se déchire dans les divisions ou qu'elle continue l'ère de paix inauguré depuis la Restauration, elle n'en a pas moins

le droit de répéter la fière parole que Robert Peel prononçait en parlant de l'Angleterre : quand même elle aurait cessé d'exister comme nation, ses enfants n'en couvriraient pas moins le monde. L'Espagne a en effet peuplé un continent; les œuvres qu'elle y a laissées attestent son fort génie et des essaims qu'elles y a envoyés, celui qui a défriché la Plata prend un vigoureux essor. Il attire les émigrants basques qui forment un noyau de travailleurs solides. C'est un nouveau peuple qui ne le cède en rien aux rameaux détachés de l'Angleterre.

Dégageons enfin un dernier enseignement de ce résumé de l'Espagne contemporaine. Il renverse une des théories les plus en vogue et aussi les plus funestes de nos jours, celle qui attribue au caractère ethnographique une influence prépondérante sur la destinée des nations. Les âmes molles abritent ainsi, derrière un prétendu fatalisme, les défaillances de leur volonté. Car si les caractères de la race expliquent la prospérité ou la décadence d'une nation, il n'y a plus lieu de s'inquiéter des causes qui compromettent la paix, corrompent les mœurs et les institutions.

D'après ces théories, les races latines auraient toutes la même conception césarienne du pouvoir; elles seraient impropres à concevoir la vie diverse d'un peuple respectant les traditions de chaque province et ne faisant pas passer sur le pays le niveau d'une égalité brutale. Or, l'Espagne se soutient au contraire par l'esprit local; l'absolutisme royal n'a été qu'un accident dans son histoire, qui provenait de souverains étrangers. De même l'influence des idées françaises a donné aux libéraux la notion de l'État moderne à laquelle leur pays était demeuré étranger.

Les peuples latins, a-t-on encore prétendu, souffriraient tout particulièrement du régime parlementaire qui ne se présenterait chez eux qu'avec l'accompagnement d'une escorte de politiciens turbulents et brouillons. Le même mal sévit cependant de l'autre côté de l'Atlantique, avec plus d'intensité. Quelles différences ethnographiques cependant entre le Yankee et l'Espagnol!

On a soutenu enfin que les peuples latins, habitués à attendre tout de l'impulsion du pouvoir central, étaient incapables d'user de l'association; sur ce point encore, les faits contredisent la théorie. Nous avons vu en Catalogne les paysans s'associer pour la défense de leur droit et faire, dans une certaine mesure, triompher leurs revendications. Ils ont offert le même spectacle que les paysans

westphaliens, conquérant aussi, par l'association, la liberté du foyer domestique. Les fréquentes guerres civiles dont l'Espagne a été le théâtre, ne prouvent-elles pas enfin avec quelle facilité les citoyens savent concerter leur action commune?

Arrière donc ces théories énervantes! Dieu a créé les nations comme les individus guérissables; les uns et les autres tiennent leur sort entre leurs mains. L'Espagne, aussi bien que la France, entrera dans une ère de paix, si elle sait rejeter les erreurs par lesquelles elle s'est laissé séduire (1).

Urbain Guérin.

(1) Nous n'avons pas eu à parler au cours de nos articles de l'Espagne pittoresque. Bien des livres de voyage en ont déjà décrit les splendeurs. Un des plus intéressants est certainement le voyage intitulé *Au-delà des monts*, par D. Gérard van Calsen, et qu'a édité *la Société générale de librairie catholique*. Tous nos lecteurs du reste le connaissent déjà.

LA NOUVELLE COSMOGONIE

De combien de manières l'homme n'a-t-il pas cherché à expliquer le mystère de la formation de l'univers, depuis les premiers rudiments de la civilisation jusqu'à nos jours? Pour énumérer et exposer ces divers systèmes en détail, il faudrait presque un volume.

Bornons-nous aux temps modernes et remontons seulement au XVIIe siècle, Descartes pensait qu'une matière infiniment subtile remplit tout l'espace, ou plutôt se confond avec lui, et se maintient dans un état de perpétuel mouvement, entraînant dans ses tourbillonnements les astres qui peuplent les cieux. Notre soleil, dans sa rotation de 25 jours 1/2; Mercure, Vénus, la Terre avec son satellite, Mars avec ses deux lunes, Jupiter et Saturne avec leurs brillants cortèges seraient, dans leurs mouvements giratoires et de translation, sous l'influence de ces tourbillons de la matière éthérée, substance même de l'espace. Mais, peu de temps après Descartes, surgit Newton qui découvrit la belle loi de la gravitation universelle. On sait que, en vertu de cette loi, tous les corps pondérables, depuis les masses sidérales les plus énormes jusqu'aux dernières molécules des corps à la portée de notre main, — tendent les uns vers les autres proportionnellement à leurs masses et en raison inverse des carrés de leurs distances mutuelles. Cette loi grandiose, combinée avec celles, plus restreintes, auxquelles Képler a donné son nom, suffit à fournir l'explication de tous les mouvements visibles des corps célestes : les *tourbillons* de Descartes furent donc abandonnés, surtout quand le grand astronome anglais eut fait remarquer que les comètes, avec leurs queues, traversaient ces prétendus tourbillons sans s'y laisser dévier.

Mais si la gravitation universelle explique les mouvements sidéraux observables, elle est muette sur leur origine et leur mode de

formation. Elle n'explique pas pourquoi le soleil et les étoiles brillent de leur propre lumière et sont des foyers d'incandescence.

Buffon supposa que les diverses planètes et leurs satellites provenaient d'éclaboussures, si l'on peut ainsi s'exprimer, solidifiées par le froid intersidéral et lancées par l'astre central, sous l'action du choc d'une comète tombée obliquement sur lui. Cette théorie soulevait tout d'abord de graves objections, mais elle s'effondra sans relèvement possible devant les calculs de la mécanique. Laplace démontra que si les planètes avaient une telle origine, leurs orbites, au lieu de former des courbes d'une excentricité très faible ou presque nulle, formeraient au contraire des ellipses plus ou moins allongées, à la manière des comètes, et reviendraient, à chaque périhélie, raser la surface de l'astre générateur (1).

Newton qui, sous l'empire de la magnifique découverte due à son génie, avait rejeté d'une manière absolue, — trop absolue, nous le verrons plus loin, — les tourbillons de Descartes, n'admettait pas que la formation du soleil et des planètes pût être attribuée aux lois de la mécanique, et il ne l'expliquait que par l'intervention immédiate du Créateur.

Kant était d'un avis différent. Dans un ouvrage sur la démonstration de l'existence de Dieu (2), le philosophe de Kœnigsberg expose comment des causes essentiellement mécaniques pourraient conduire à la formation d'un système planétaire tel que le nôtre. Il suppose la totalité de l'espace vide dans lequel se meuvent les planètes, rempli, avant la formation de celles-ci et du soleil, par une matière diffuse, répartie d'une manière sensiblement égale ; il conçoit que, sous l'empire d'une impulsion commune et de l'action de la gravitation, cette matière diffuse se soit peu à peu condensée en des centres différents, donnant ainsi naissance au soleil et à son cortège de planètes et de satellites.

Kant se rapprochait de la vérité, sans se douter d'ailleurs que son impulsion commune originaire ressemblait fort aux mouvements tourbillonnants de Descartes, considérés, depuis Newton, comme une hérésie scientifique.

Laplace reprit les idées de Kant, les remania, les développa,

(1) Cf. Laplace, *Exposition du système du monde*, 3e éd., 1808, t. II, p. 384 et suiv.

(2) *Der einzig mögliche Beweisgrund zu einer Demonstration des Daseyns* Gottes, 1763.

arriva d'ailleurs à des théorèmes identiques par des travaux indépendants de ceux du philosophe allemand, et produisit la belle théorie cosmogonique qui, naguère encore, faisait loi dans la science.

Retraçons-en, à grands traits, les lignes principales, et pour les mieux faire comprendre, rappelons d'abord les conditions dans lesquelles fonctionne notre système planétaire.

I

Personne n'ignore qu'on appelle *écliptique* un plan idéal passant par le centre du Soleil et par le centre de la Terre, et sur lequel celle-ci exécute, en une année, son mouvement de révolution autour de l'astre central. La courbe ainsi décrite, autrement dit l'*orbite* de notre planète, est une courbe fermée qui diffère très peu d'un cercle, bien qu'elle soit en réalité une ellipse à foyers très rapprochés. Toutes les autres planètes décrivent leurs orbites dans des plans qui, passant par un point commun, le centre du globe solaire, ne s'écartent du plan de l'écliptique que sous des angles très peu prononcés (1). En sorte que l'on peut considérer l'ensemble de ces orbites comme compris entre deux plans parallèles très rapprochés, de part et d'autre, du centre du Soleil et formant idéalement un disque relativement assez mince pour nous permettre, en vue de la commodité et de la clarté des exposés qui vont suivre, de raisonner comme si toutes ces orbites étaient tracées sur un plan unique.

Il est également connu que si l'on prend pour unité de distance, entre le Soleil et les planètes (2), le rayon de l'orbite de la Terre, on a, pour la distance au Soleil de Mercure, l'astre le plus rapproché, la fraction 0,387; pour Vénus, 0,723. Cela signifie que Mercure n'est qu'à un peu plus du tiers de la distance de la Terre au Soleil, et Vénus à près des trois quarts. La planète Mars est à une fois et demie cette même distance (exactement 1,524); les 250 ou 260 (3)

(1) L'inclinaison des orbites des diverses planètes sur l'écliptique varie de 0°,46′ (Uranus) à 7°,00′ seulement (Mercure). En voici du reste le détail : Mercure, 7°,00′; Vénus, 3°,23′; Mars, 1°,51′; Jupiter, 1°,19′; Saturne, 2°,30′; Uranus, 0°,46′; enfin, Neptune, 1°,47′.

(2) Ces distances sont toujours comptées de centre à centre. Lorsque l'on dit, par exemple, que la distance de la Terre au Soleil est de 23,147 rayons terrestres ou 36,904,250 lieues, cela s'entend d'une ligne droite idéale qui joindrait le centre du globe solaire avec le centre de notre sphéroïde.

(3) Chaque année on en découvre de nouvelles. C'est M. Palisa, astro-

petites planètes qui circulent entre Mars et Jupiter, et qu'on désigne sous le nom de planètes télescopiques, sont à une distance *moyenne* de 2,50. Jupiter est à un éloignement de un peu plus du double, c'est-à-dire de 5 fois plus une fraction le rayon de l'orbite terrestre (5,203); Saturne à neuf fois et demie ce même rayon; Uranus à dix-neuf fois et enfin Neptune à trente fois, environ.

On sait encore que si l'on totalise la *masse* du Soleil, c'est-à-dire la quantité de matière dont il se compose, avec la masse de tous les autres astres qu'il retient dans sa sphère d'action, cette dernière ne formera guère que le 1/700e du total, le globe solaire en comprenant seul les 699/700es. Si l'on prend pour unité la masse de la Terre, celle du Soleil sera représentée par le nombre 330,800. Si l'on ajoute à ce nombre 1/700e pour tenir compte de la masse des planètes et de leurs satellites, soit 473, on aura 331,273, en nombre rond 331,300 pour la masse totale de notre système planétaire.

Supposons maintenant, avec Kant, que cette masse ne soit plus concentrée en huit ou dix globes principaux, entourés d'une vingtaine de satellites (1), mais soit uniformément reportée en une immense sphère qui aurait pour rayon le rayon même de l'orbite de Neptune, par exemple, c'est-à-dire la distance qui sépare cette planète du Soleil. Nous savons que cette distance est égale à trente fois les 37 millions de lieues qui s'étendent moyennement entre nous et l'astre central (2). Ce serait donc une sphère dont le rayon serait de un milliard cent huit millions de lieues, et le diamètre, par conséquent, de *deux milliards deux cent seize millions*. Mais on peut supposer cette sphère beaucoup plus grande encore. Cependant notre masse de 331,300 globes terrestres ainsi diluée, ne serait déjà plus qu'une sphère fluide, d'une densité bien inférieure

nome de l'observatoire impérial de Vienne, qui a découvert les trois dernières, en avril 1886, et a ainsi porté leur nombre actuel à 256 (Cf. *Cosmos*, 19 avril 1876).

(1) On n'a pas fait entrer en compte la masse des petites planètes, dites télescopiques. Mais ces planètes, de très faibles volumes, ont aussi des masses très minimes : c'est à peine si leur total atteint le tiers de la masse du sphéroïde terrestre. (Cf. *le Soleil*, du P. Secchi, t. II, p. 393.)

(2) La distance moyenne de la Terre au Soleil, en kilomètres, est de 147,467,000. (*Ibid.*, p. 350.) — La parallaxe du Soleil, récemment déterminée par les observations du dernier passage de Vénus, serait de 8″,91. On tire de là, pour la moyenne distance de la Terre ou Soleil, 23,147 rayons terrestres, soit 147,617,000 kilomètres. (Cf. la *Revue des Questions scientifiques*, liv. de janvier 1885).

au gaz hydrogène, quatorze fois plus léger que notre air respirable, bien inférieure même à ce qui reste de gaz dans le récipient de la machine pneumatique, lorsqu'on y a fait le vide aussi complètement que le permettent nos moyens d'action perfectionnés. Supposons donc la même quantité de matière occupant une sphère d'un rayon dix fois plus grand. Le *voisinage* des étoiles improprement appelées fixes, ces soleils lointains, n'est pas pour nous gêner dans cette hypothèse : en effet, l'étoile la plus *rapprochée* de nous est distante du Soleil de 7,800 fois l'intervalle qui le sépare de sa planète la plus éloignée : et le temps que met à nous parvenir sa lumière, voyageant à raison de 75,000 lieues par seconde, est de plus de trois ans (1). Notre sphère, d'un rayon décuple seulement du rayon de l'orbite neptunienne, aurait donc toute liberté de se mouvoir sans risque d'être contrariée dans ses évolutions par la rencontre d'aucun objet sidéral. Mais ainsi étendue, elle n'aurait plus qu'une densité infinitésimale, absolument nulle assurément pour les moyens de perception de nos sens, aidés même des instruments de précision les plus parfaits : les calculs des savants évaluent cette densité, ou plutôt cette raréfaction, au *deux cent cinquante millionième* de la densité de l'air extraordinairement dilué, contenu dans le récipient d'une machine pneumatique où l'on aurait fait le vide au millième (2)!

A la suite de Kant, d'Herschel et de Laplace, on admet aujourd'hui que, primitivement, notre système solaire formait ainsi une immense nébulosité d'une rareté analogue, dont la condensation graduelle a peu à peu donné naissance aux astres qui le composent. Les exégètes, c'est-à-dire les commentateurs de la Bible, ont appliqué, à la matière ainsi diluée, le *terra inanis et vacua* du verset 2 au premier chapitre de la Genèse, ainsi que le *tenebræ erant super faciem abyssi;* car, à ce degré de rareté inconcevable, la nébuleuse génératrice de notre monde planéto-solaire était encore aussi obscure et enténébrée, qu'elle était dépourvue de toute chaleur. Mais elle était douée d'un mouvement de rotation très lent, destiné à

(1) « Jusqu'à présent l'étoile que l'on regarde comme étant la plus voisine de notre système est α du Centaure, étoile double de l'hémisphère austral, dont la parallaxe serait 0″,88, et la distance 234,000 fois la distance de la Terre au Soleil, et 7,800 fois celle de Neptune. » (Secchi, *le Soleil*, t. II, p. 438.)

(2) Cf. M. Faye, de l'Institut, *Sur l'origine du monde. Théories cosmogoniques des anciens et des modernes*, pp. 173 et 199. Paris, Gauthier-Villars, 1884.

s'accélérer peu à peu. Si l'on admet que vers son centre une petite condensation se soit formée par la rencontre de quelques atomes, aussitôt, la loi de la gravitation universelle produisant ses effets, les atomes les plus voisins de ce groupe sont attirés vers lui et accroissent d'autant sa masse, formant ainsi une première molécule, le premier germe d'un centre d'attraction. Le phénomène se poursuit pendant des siècles de siècles, tandis que la nébuleuse continue à tourner sur son axe. Au fur et à mesure que s'accroissent la masse et la densité du centre d'attraction, les particules de la nébuleuse sont d'autant plus vivement attirées vers ce centre, et plus elles s'en rapprochent, plus rapidement elles accomplissent leur révolution autour de la masse principale. On sait que le *rayon vecteur* d'un point matériel tournant autour d'un centre, c'est-à-dire la droite idéale qui le joindrait à ce centre, décrit, balaye des *aires* ou surfaces égales dans des temps égaux. C'est ce que l'on nomme, en mécanique, la *loi des aires*. Il s'ensuit que plus notre point matériel tournant autour d'un centre se rapproche de ce centre, plus son rayon vecteur est court, et plus conséquemment, son mouvement est rapide, puisqu'il doit balayer, parcourir, dans le même temps, une surface égale à celle qu'il parcourait étant plus long. Le mouvement gyratoire de la nébuleuse va donc s'accélérant constamment, en même temps que progresse le mouvement de condensation vers le centre. Mais tout mouvement engendre de la chaleur : ou plutôt la force vive dont un mobile est animé se transforme en chaleur, aussitôt qu'une cause différente vient arrêter, ralentir, modifier le mouvement dû à son impulsion primitive. C'est ce que l'on appelle, en thermodynamique, la *loi d'équivalence du mouvement et de la chaleur*. Le double mouvement de condensation et de rotation de notre immense nébuleuse engendrait nécessairement des chocs et des frottements entre les innombrables particules, molécules ou atomes, répandus dans sa masse. Comme conséquence forcée, une élévation graduelle de température s'ensuivait, qui s'accroissait progressivement avec l'accroissement même de la durée de ces frottements et de ces chocs. Puis la chaleur ainsi produite a peu à peu émis quelques rayons lumineux, et les particules les plus condensées de la nébuleuse se les sont renvoyés les unes aux autres. Ce n'est d'abord qu'une lueur diffuse, vague, indécise, à peine phosphorescente, comparable tout au plus à la queue des comètes les moins brillantes qui parcourent notre ciel sans que, non avertis,

nous y prenions garde. Mais elle s'accroîtra de plus en plus avec la chaleur qui l'engendre.

Cependant, notre nébuleuse tournant toujours sur son axe suivant un mouvement qui s'accroît avec les progrès de sa concentration, les molécules situées dans la région équatoriale tendent, par l'effet de la force centrifuge, à s'éloigner du centre, tandis que, dans la région des pôles, elles tendent, au contraire, à s'en rapprocher. Notre immense globe lumineux, en se contractant, passe à la forme sphéroïdale. Une sorte d'équilibre s'établit, pour les molécules situées au voisinage de l'équateur, entre la force centrale et la force centrifuge, et le sphéroïde devient un véritable ellipsoïde : son diamètre est beaucoup plus grand sur le cercle équatorial que sur un cercle passant par les deux pôles. La progression du mouvement de rotation se poursuivant toujours, l'équilibre finit par se rompre suivant la circonférence du premier; et la région équatoriale se détache de la masse principale pour former un anneau tournant autour d'elle avec une vitesse désormais stationnaire, tandis que continue l'accroissement progressif du mouvement sur la masse centrale : d'après notre hypothèse d'une extension de la sphère nébuleuse primitive à un rayon de dix fois le rayon de l'orbite de Neptune, cette sphère (à supposer qu'il n'existe pas de planète extra-neptunienne), se serait déjà contractée de près de dix fois son rayon, lorsque le premier anneau s'en serait détaché : et cependant sa densité moyenne serait encore inférieure au millième de celle de notre air atmosphérique! Idéalement, l'anneau ainsi détaché pourrait être homogène et de dimensions égales dans toutes ses parties; mais il y a des milliers et des milliers de chances pour que sa masse et ses dimensions ne soient point égales partout. Ses parties les plus condensées exerçant, dans le cercle de son action, leur attraction sur les atomes et molécules moins rapprochées, il finira par se briser en une ou plusieurs places; et ses fragments, subissant l'attraction du plus important d'entre eux, se réuniront à lui pour former une sphère, petite, minuscule, comparativement à la sphère génératrice, mais immense encore par rapport aux plus forts volumes que notre esprit s'est habitué à considérer autour de soi.

La nouvelle sphère ainsi formée continue à tourner autour de la masse centrale, comme elle le faisait à l'état d'anneau, et avec la même vitesse. Mais, d'autre part, le rapprochement et l'enroulement

globulaire des molécules ou des fragments de l'anneau a déterminé un mouvement de rotation de la sphère autour de son axe, et cela dans le même sens que le mouvement général autour de la masse centrale.

Sur cette sphère secondaire tournant ainsi sur elle-même, les choses se passent tout à fait de la même manière que sur la sphère génératrice. Un ou plusieurs anneaux peuvent s'en détacher successivement pour former des sphères gazeuses de troisième ordre, tandis que de la sphère primitive se détachent, pour s'enrouler en nouvelles sphères secondaires, de nouveaux anneaux successifs.

Ainsi se seraient formées, dans l'ordre suivant : 1° Neptune avec un satellite connu; 2° Uranus avec quatre satellites; 3° Saturne, accompagné non seulement de huit satellites, mais encore, entre ceux-ci et la planète, de ce merveilleux et complexe anneau, qui semble donner une éclatante confirmation à l'hypothèse que nous exposons; il se serait détaché dans ces conditions d'homogénité parfaite très improbables, mais non point impossibles, dont nous parlions plus haut, ou bien encore, enserré à peu de distance entre la planète et le groupe très important de ses satellites, soumis aux influences attractives contraires de ceux-ci et de celles-là, il aura pu conserver indéfiniment son équilibre de figure, qui eût été instable sans cette circonstance; 4° l'énorme Jupiter, douze cent trente-trois fois plus volumineux que la Terre et entouré de quatre satellites, dont le plus petit, *Europe*, dépasse de beaucoup notre lune, le plus fort, *Ganymède*, étant comparable en volume à la planète Mars elle-même (1); 5° les petites planètes dites *télescopiques*, qui semblent les débris d'un mince anneau, dont aucun fragment n'aurait eu une masse assez puissante pour attirer à lui les autres; 6° Mars, avec ses deux lunes récemment découvertes; 7° la Terre, avec son unique satellite; enfin 8° Vénus, puis 9° Mercure, circulant solitairement, chacun dans son orbite; au centre, le Soleil, parvenu à un état de concentration et d'échauffement assez puissant pour être réduit au volume et parvenu à l'état d'incandescence où l'homme, dès son apparition sur la Terre, a pu le contempler.

Celle-ci, de même que toutes les autres planètes primitivement nébuleuses, puis gazeuses et brillantes, a lui un instant, petit soleil, évoluant autour du soleil futur encore à sa période de masse

(1) P. Secchi, *loc. cit.*, p. 393.

nébulaire. Les faibles dimensions relatives et surtout les faibles masses de ces astres secondaires leur ont permis de passer, en un temps relativement court, par les diverses phases lentement parcourues par l'astre austral, et que celui-ci n'a point encore terminées. Car notre terre, après avoir brillé par elle-même comme lui, a vu, par le refroidissement, ses gaz incandescents se liquéfier, puis la superficie de cette sphère liquide en ignition se coaguler et se solidifier; et notre Soleil, malgré les taches qui atténuent périodiquement son éclat, est encore dans presque toute la force de sa phase d'incandescence gazeuse.

Une expérience célèbre, due à un savant dont la Belgique déplore la perte récente, M. Plateau, semblait avoir donné à cette ingénieuse théorie une consécration définitive.

Rappelons en quelques mots cette curieuse opération.

Si dans un vase rempli d'eau, l'on versait de l'huile, ce dernier liquide, qui ne se mêle point avec les autres et qui est plus léger que l'eau, ou, ce qui est la même chose, dont la densité est moindre, s'étalerait au-dessus d'elle, formant sur la surface une couche horizontale parfaitement distincte. Si, différemment, la même quantité d'huile était répandue dans un vase contenant de l'alcool, liqueur moins dense, elle irait s'étaler au fond du vase. Mais si l'huile est versée dans un mélange d'eau et d'alcool calculé de manière à produire un liquide de densité égale, alors elle s'y trouvera comme affranchie des lois de la pesanteur; et on la verra, soumise seulement à celles de l'attraction moléculaire, se former en sphère suspendue au sein du mélange. Si de plus on introduit, au centre du globule d'huile, une boule plus petite en bois ou en métal, elle-même fixée à un axe rigide comme serait une aiguille à tricoter; et si, à l'aide d'un mécanisme, on imprime à cet axe un mouvement de rotation sur lui-même, on verra le globule d'huile suivre l'impulsion, tourner autour de l'axe, s'aplatir aux deux pôles suivant cet axe, et se renfler suivant le grand cercle perpendiculaire, c'est-à-dire suivant son équateur. Si, poursuivant l'expérience, on accélère le mouvement, le sphéroïde d'huile se réduira à un anneau tournant autour du noyau de bois ou de métal; le mouvement s'accroissant encore, l'anneau se brisera et ses débris se formeront en petites sphères pivotant sur elles-mêmes tout en tournant autour de la masse centrale.

Cet exemple, venant à l'appui des puissantes inductions du grand

géomètre, fit pendant un temps considérer sa théorie cosmogonique comme la dernière expression de la vérité. Ce qui lui donnait plus de force probante encore, c'est que la découverte de l'analyse spectrale et du spectroscope permit de constater que, parmi les nébuleuses dites *irréductibles*, beaucoup ne l'étaient point par le seul défaut de puissance des lunettes et des télescopes, et que si elles ne se résolvaient pas comme d'autres, en des multitudes d'étoiles, c'est qu'elles n'étaient point elles-mêmes composées d'étoiles : ce sont des amas de matière diffuse exactement comparables aux divers états que Laplace suppose avoir été successivement ceux de notre nébuleuse solaire, depuis sa quasi-homogénéité primitive jusqu'à ses divers degrés de concentration. En sorte qu'il est permis de voir, dans ces objets sidéraux aussi fantastiquement lointains que de dimensions démesurées, des univers en formation et à divers degrés de développement. Il y a mieux. Plusieurs étoiles multiples sont composées d'un soleil principal, autour duquel gravitent un ou plusieurs soleils satellites. D'autre part, depuis que les observations astronomiques sont enregistrées régulièrement, on a constaté que « plusieurs étoiles éprouvent dans leur couleur et dans leur clarté des variations très remarquables ». (Laplace, *loc. cit.* p. 392.) D'autres s'éteignent et reparaissent périodiquement, et parmi celles-ci quelques-unes semblent avoir disparu d'une manière définitive. Pour être devenus invisibles, ces astres n'en occupent pas moins, dans les espaces célestes, la place où ils ont été observés puisqu'ils n'en avaient pas changé durant leur période de visibilité. Il existe donc, dans les profondeurs du firmament, des astres opaques peut-être en aussi grand ou en plus grand nombre que les étoiles. Et, à la distance des moins éloignées de nous, ni Mercure, ni Vénus, ni la Terre, ni Mars, qui n'ont qu'une lumière empruntée et réfléchie, ni peut-être les grosses planètes elles-mêmes, ne seraient visibles pour des yeux comme les nôtres, même armés des puissants instruments dont nous disposons.

Il y avait donc, dans cet ensemble de phénomènes, comme une confirmation éclatante de la belle théorie à laquelle Laplace a donné son nom. Mais la découverte plus récente de phénomènes sidéraux ignorés du grand astronome ne tarda pas à ébranler sa brillante conception. Il fut reconnu, après lui, que la direction du mouvement des satellites d'Uranus est *rétrograde* comme probablement la rotation de cet astre lui-même sur son axe. Pareillement rétrograde,

et d'une manière plus marquée encore, est, autour de Neptune, le mouvement de son satellite. Ainsi tandis que toutes les planètes intérieures à l'orbite d'Uranus exécutent leur mouvement gyratoire dans le même sens que leur révolution circumsolaire, et entraînent leurs satellites en des directions semblables, il se trouve, contrairement à ce que croyait Laplace, que d'autres planètes font l'inverse, accomplissant leur rotation en sens contraire à celui de leur translation, et imprimant la même direction à leurs satellites. L'illustre géomètre, qui ne connaissait ni la direction des satellites d'Uranus, ni celle du mouvement de rotation de cette planète, ni l'existence même de Neptune et de sa lune, établissait, sur ce qui se passe pour les autres planètes, un calcul algébrique de probabilités, et arrivait à cette conclusion curieuse : « Il y a plus de quatre mille milliards à parier contre un, dit-il, dans son *Exposition du système du monde* (t. II, p. 382), que cette disposition n'est point l'effet du hasard; ce qui forme une probabilité bien supérieure à celle des événements les plus certains de l'histoire, sur lesquels nous ne nous permettons aucun doute. »

C'était là une sorte de raisonnement métaphysique appliqué à une science d'observation; et, comme il arrive souvent en pareil cas, le raisonnement se trouve faux, et le *un* eût raison contre les *milliers de milliards*. La direction des divers mouvements des planètes intérieures et de leurs satellites n'est point l'effet du hasard assurément, mais il ne s'ensuit point que d'autres planètes, connues ou à découvrir, ne puissent avoir par des causes régulières, des mouvements différents. Ainsi les orbites des satellites d'Uranus sont situées sur un plan formant un angle presque droit avec le plan de l'écliptique, qui lui-même se confond à peu de chose près avec celui de l'orbite de la planète, ne s'en écartant que d'un angle de moins de un degré (0° 46′). Or, l'angle dont l'axe de ces orbites s'écarte de l'axe de l'écliptique est situé dans un sens opposé à celui des autres planètes, comme l'indique la figure ci-dessous.

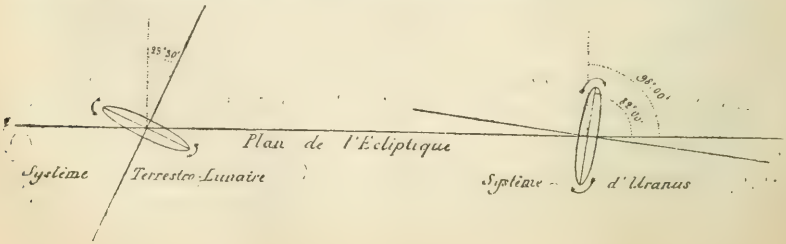

Si l'on représente une planète quelconque avec son cortège de satellites par un disque figurant le plan des orbites de ces derniers, on peut incliner sous divers angles ce disque par rapport à une table horizontale, par exemple, représentant le plan de l'écliptique. En l'inclinant d'un angle de 23° 30′, on aura la position du plan de l'équateur terrestre et de l'orbite lunaire : rien n'empêche de faire tourner avec la main ce disque autour de son centre, suivant un mouvement dirigé de droite à gauche, par rapport à l'opérateur, pour représenter le mouvement du système terrestro-lunaire. Si, tout en continuant à imprimer au disque le même mouvement de rotation, on ouvre de plus en plus son angle d'inclinaison sur le plan horizontal, il viendra un moment où cet angle sera égal à 90 degrés, sera un angle droit, et le disque sera perpendiculaire. A ce moment, bien que la direction du mouvement du disque n'ait pas changé, il ne sera plus exact de dire qu'il tourne de la droite à la gauche de l'opérateur; il tournera en réalité d'avant en arrière. On peut ouvrir davantage encore l'angle d'inclinaison, ce sera alors un angle obtus, et le mouvement de rotation, bien que toujours le même, se trouvera dirigé de gauche à droite : il sera *rétrograde* par rapport à ce qu'il était précédemment. Or, tel est précisément le cas du système d'Uranus par rapport à ceux des planètes inférieures. Seulement sa rétrogradation est peu accusée par cette raison que son angle d'inclinaison dépasse seulement de 8 degrés l'angle droit.

Mais si du système d'Uranus nous passons à celui de Neptune, c'est alors que nous trouvons une rétrogradation parfaitement prononcée : ici l'angle d'inclinaison ne dépasse plus de 8 degrés seulement l'angle droit, mais bien de 56 degrés; c'est un angle obtus de 146 degrés. L'orbite du satellite de cette planète est comme couchée sur le plan de l'écliptique dans le sens inverse à l'inclinaison de l'orbite lunaire; et, considéré de ce côté, l'angle devient aigu

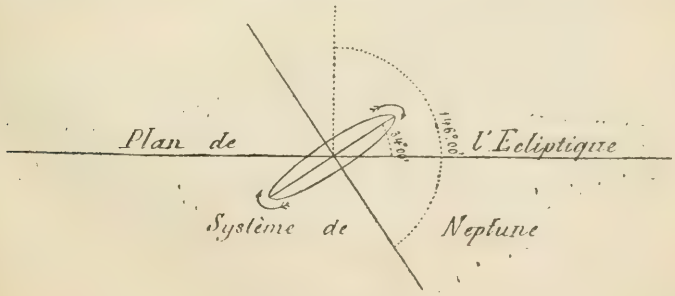

ne différant que de 10° 30′ du précédent. La direction rétrograde du mouvement giratoire du système est donc ici tout à fait caractérisée.

Ces changements de direction ne sont plus explicables avec la théorie de Laplace qui exige une uniformité parfaite dans les mouvements de toutes les planètes et de leurs satellites, avec inclinaison faible et dans le même sens de ces systèmes particuliers sur le plan de l'écliptique. Ainsi disparaissent une partie des conditions sur lesquelles il étaye son hypothèse et qu'il énumère en ces termes : « les mouvements des planètes dans le même sens et à peu près dans un même plan ; *les mouvements des satellites dans le même sens que ceux des planètes ; les mouvements de rotation de ces différents corps* et du soleil *dans le même sens que leurs mouvements de projection* et *dans des plans peu différents ;* le peu d'excentricité des orbes des planètes et de leurs satellites, etc. (1) »

D'ailleurs cette hypothèse ne donne qu'une explication incomplète, non toujours très claire, de l'existence et des mouvements des comètes, attribuant au hasard les inclinaisons de leurs orbites qui varient sous tous les angles et suivent toutes les directions.

Enfin, d'après la théorie, tout satellite doit effectuer sa révolution autour de sa planète dans un temps plus long que la durée de la rotation de celle-ci sur son axe : c'est dans l'hypothèse, une conséquence forcée de la *loi des aires* mentionnée plus haut. Or l'un des deux satellites récemment découverts de la planète Mars, *Phobos*, exécute sa révolution circumplanétaire suivant une vitesse angulaire triple de celle de la rotation de l'astre principal : celle-ci s'accomplit en 24 h. 37 m., celle-là en 7 h. 39 m. seulement. Ainsi pendant un jour de Mars, Phobos tourne trois fois autour de lui. Voilà encore un phénomène essentiellement contraire à la célèbre théorie.

Or, en matière de sciences naturelles, tant qu'une théorie explique tous les faits qui la concernent et n'est contredite par aucun, elle peut être tenue pour vraie. Mais dès que de nouvelles observations amènent la découverte de phénomènes contraires, elle doit être remplacée par une théorie différente, au moins dans toutes celles de ses parties qui se trouvent ainsi contredites. C'est la nouvelle théorie destinée à suppléer celle de Laplace, ou, plus exactement, celle-ci largement modifiée qu'il nous reste à exposer.

JEAN D'ESTIENNE.

(*A suivre.*)

(1) *Loc. cit.*, . 383.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

Il se dirigea vers la fenêtre. Devant lui s'étendait un jardin potager, au-delà duquel le jour tombant lui permettait à peine de distinguer une succession de charmilles; à sa gauche se profilait une des ailes du bâtiment principal, et à droite une grande ferme avec ses dépendances. Le seul être vivant qu'il aperçut était un vieux père, qui passait et repassait à l'extrémité d'une des allées en disant son chapelet.

Il fut interrompu dans ses observations par l'arrivée d'un frère coadjuteur qui lui apportait sa valise, et s'informa s'il avait tout ce qui lui était nécessaire, et s'il ne désirait rien. Comme la nuit était presque venue, il demanda de la lumière.

La lampe allumée, il ouvrit les livres qui étaient sur la table. C'étaient *l'Imitation de Jésus-Christ*, *le Pensez-y-bien*, *la Journée du Chrétien* et *la Perfection chrétienne* de Rodriguez. Il les rejeta d'abord avec dédain, puis, reprenant *la Journée du Chrétien*, il se mit à la feuilleter et y trouva les prières que sa mère lui faisait réciter dans son enfance. Ces prières, il les avait entièrement oubliées, et il réfléchit qu'il lui serait nécessaire de les apprendre de nouveau, pour ne pas être obligé d'avouer une ignorance qu'on ne comprendrait pas et qui pourrait donner des soupçons sur sa sincérité.

Il commença ensuite la lecture du règlement : cinq heures, lever et visite au Saint Sacrement; cinq heures et demie, méditation; six heures et demie, récollection; six heures trois quarts, temps libre; sept heures, sainte messe; sept heures et demie, déjeuner, puis temps libre, etc., etc.

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1886.

— Voilà, dit-il, la vie que j'aurai à mener pendant huit jours... huit jours... Je ne pourrai jamais. Dans cette chambre qui sue l'ennui, au milieu de ce silence qui me pèse comme un linceul de plomb...

Mais retourner en arrière, c'était perdre la protection qui lui promettait de lui aplanir toutes les difficultés de la vie, c'était reprendre la lutte désespérée avec la misère, c'était se condamner, et condamner sa sœur à toutes les souffrances, au froid, à la faim... Et cette solitude qui lui semblait si pénible lui deviendrait un puissant secours, il avait eu la bonne idée de mettre quelques volumes dans sa valise, il pourrait lire, écrire, travailler.

Comme sept heures et demie sonnaient, il entendit plusieurs portes s'ouvrir, et des bruits de pas résonnèrent dans le corridor et sur l'escalier : au même moment, le vieux Jésuite venait le prendre pour le mener au réfectoire.

Là, nouveau sujet d'étonnement et d'étude.

Six hommes d'âges et d'aspects différents attendaient debout autour d'une grande table. Ils saluèrent le nouveau venu d'un signe de tête. Un jeune religieux, qui se tenait à l'écart dans un coin de la salle, prononça à haute voix les paroles du *Benedicite;* puis chacun s'étant assis, le repas commença. Les plats, apportés par un frère, circulaient de mains en mains, sans échange d'aucune parole, mais toujours avec courtoisie et bon ton, chacun semblait prendre à tâche d'être agréable et même prévenant pour son voisin.

Le silence le plus complet n'y était interrompu que par la voix du jeune Jésuite qui lisait, pour l'édification des retraitants, quelques chapitres d'un ouvrage de piété.

Le souper terminé, le lecteur ferma son livre et récita les *Grâces.* Les étrangers se dirigèrent alors vers l'église, où ils restèrent quelques minutes et chacun regagna sa chambre.

Charles était à peine rentré chez lui qu'il vit entrer le vieux Jésuite qu'il connaissait déjà.

— Eh bien, mon cher enfant, lui dit le religieux, commencez-vous à vous habituer à la vie de retraite ?

— J'ai eu à peine le temps de l'entrevoir, mon père, mais je suis enchanté de mes premiers moments.

— Avez-vous tout ce qu'il vous faut ?

— Je me déclare parfaitement satisfait en tout et de tout.

— Je suis enchanté de vous voir dans une disposition d'esprit

aussi favorable à la grande action que vous allez entreprendre. Avez-vous lu le règlement?

— Plusieurs fois, je le sais par cœur.

— Vous avez vu qu'il y a quatre méditations d'une heure par jour, et que chacune de ces méditations est précédée d'un quart d'heure de préparation et suivie d'un autre quart d'heure de récollection?

— Parfaitement.

— Avez-vous quelquefois médité?

— Oui et non, mon père. J'ai souvent réfléchi longuement sur une question, de manière à l'approfondir sérieusement; mais des méditations sur des sujets religieux, et comme vous les comprenez, j'avoue n'en avoir jamais fait.

— Eh bien! vous commencerez. Vous trouverez peut-être quelques difficultés au début : tendre toutes les facultés du cœur et de l'esprit sur un même sujet pendant une heure et demie paraît une chose bien fatigante, bien pénible même, au premier abord, mais vous verrez que l'on s'y habitue bien vite.

Voici, continua le Jésuite, en lui présentant deux feuilles autographiées, voici le sujet des deux méditations de demain matin. La première est celle que saint Ignace appelle le fondement, et c'est celle que nous, ses enfants, nous considérons après lui comme la base et la fondation de toute vie chrétienne.

Le texte de saint Ignace est ainsi conçu : *L'homme a été créé de Dieu pour cette fin : Louer, révérer, servir le Seigneur son Dieu et parvenir enfin par cette voie au salut éternel.* Tel est le sujet que vous aurez à méditer. Vous lirez ce soir attentivement les développements contenus dans les feuilles que je vous ai remises, vous tâcherez de bien vous en graver dans l'esprit les points principaux, et vous vous endormirez dans cette pensée.

Demain matin, après la visite au saint Sacrement, vous reviendrez dans votre chambre; vous vous mettrez d'abord en la présence de Dieu, puis vous réfléchirez successivement à ces trois grandes vérités : Je suis de Dieu, je suis à Dieu, je suis pour Dieu. Vous chercherez à les bien comprendre, à vous en bien pénétrer, et vous verrez les conséquences pratiques que vous devez en tirer.

C'est un travail pénible, un travail qui répugne à notre nature sensuelle et paresseuse, mais il ne faut pas vous en effrayer. Je vous demande seulement de vous y donner avec une volonté droite

et ferme, et je sais que vous l'avez; mais aussi avec calme, sans contention d'esprit, sans inquiétude. Vous pouvez rester agenouillé à votre prie-Dieu, ou vous tenir debout, ou même vous asseoir. Il faut éviter de vous fatiguer outre mesure, et choisir la position dans laquelle vous trouverez plus facile de concentrer toutes les facultés de votre esprit sur le sujet qui vous est donné.

Après la méditation que vous terminerez par une courte prière, vous emploierez un quart d'heure à résumer vos pensées et vos impressions, vous rappelant les réflexions qui vous auront le plus frappé, et vous affermissant dans les salutaires résolutions qui vous auront été inspirées.

Pour l'exercice de dix heures dont je vous ai remis aussi le sujet, vous procéderez absolument comme pour celui du matin, et à la récréation de midi je reviendrai vous voir et vous apporter le travail de la soirée.

Courage, mon enfant, confiance et abandon complet et entier entre les mains du bon Dieu; voilà ce que je vous recommande, et avec ces trois conditions je réponds du succès de votre retraite.

Le Jésuite parti, Charles resta les coudes appuyés sur sa table, la tête entre les mains; il se demandait s'il rêvait ou s'il était bien dans la réalité.

Tout ce qu'il avait vu lui avait paru si nouveau, si étrange, si différent surtout de ce qu'il s'attendait à rencontrer... Cette maison calme, silencieuse, où l'on était toujours tenté de se croire seul, habitée cependant par un grand nombre d'hommes qui tous semblaient absorbés par de graves pensées... Ce vieux prêtre au langage si simple, si cordial, si encourageant, parlant des choses religieuses avec un respect et une foi que l'on sentait entiers, absolus, inébranlables. Et ces gens du monde qui habitaient les cellules voisines de la sienne, qui se livraient à toutes les prières et les méditations indiquées par le règlement, qui paraissaient tellement pénétrés de l'objet de leurs études que rien ne pouvait les en distraire...

Qu'y avait-il de vrai et de sincère sous ces apparences?

Ces hommes étaient-ils des esprits faibles, aveuglés par de ridicules superstitions? Étaient-ils des fanatiques, des illuminés?..

Dans quelques jours, quand il aura pu se rendre compte d'une foule de choses encore inexplicables pour lui, ne découvrira-t-il pas sous ces apparences trompeuses des hypocrisies, des mensonges, des conspirations?...

Pour bien faire comprendre du reste ses sentiments et ses idées pendant les premiers moments de son séjour à Saint-Acheul, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire une partie de sa correspondance avec M. Meynandier.

Voici ce qu'il lui écrivait le lendemain de son arrivée.

« Saint-Acheul, le 7 octobre 1844.

« Monsieur,

« C'est de Saint-Acheul, de l'antre du lion, que je vous écris. Je suis dans la place, et franchement l'assaut n'a pas été bien rude, ni la victoire bien glorieuse, j'ai trouvé les portes grandes ouvertes,

« Les Jésuites seraient-ils moins rusés qu'on ne le pense? ou plutôt leur apparente simplicité ne cache-t-elle pas une prodigieuse habileté de dissimulation? C'est ce que la suite nous apprendra.

« Le père Recteur s'est prétendu occupé et a envoyé un vieux frocart pour me recevoir en son lieu et place. Ce bonhomme, le seul être vivant avec lequel j'aie eu des rapports jusqu'ici, se trouve avoir à peu près l'esprit d'un bon curé de village. Ne trouvez-vous pas assez adroite cette tactique de faire recevoir un jeune Parisien inconnu par ce bon paysan, simple, naïf et qui a vraiment l'air de croire aux sornettes qu'il vous débite? Voyez-vous la montagne de préventions s'écroulant en présence de ce personnage parfaitement insignifiant, qui se laisse duper à plaisir et qui tombera dans tous les pièges que nous lui tendrons.

« Voici, du reste, en quelques mots, le portrait de mon rustaud : tête chauve, deux gros yeux bêtes à fleur de tête, ombragés de sourcils en broussailles, nez proéminent et sans cesse bourré de tabac, bouche de travers. Pour vêtements, une soutane antédiluvienne, usée, rapiécetée, effilochée et tachée du haut en bas; enfin, pour base, des pieds à la Charlemagne perdus dans des souliers déformés, éculés, et depuis longtemps brouillés avec le cirage.

« Pendant que j'en suis aux portraits, laissez-moi vous faire celui d'une sorte d'avorton qui cumule les fonctions d'adjoint au cerbère de céans avec celle de domestique attaché au service des étrangers. C'est un être petit, rachitique, vêtu d'un grand tablier bleu sous lequel se cachent un pantalon et une redingote crasseuse, dont un juif ne donnerait pas six sous. Sa tête, deux fois trop grosse pour son petit corps, est couverte, en façon de chevelure, d'un gazon couleur de pain d'épice brûlé; deux yeux rouges, un nez épaté et une

bouche toujours entr'ouverte par un sourire béat, voilà pour la figure ; enfin, ses extrémités inférieures se vautrent dans des enveloppes traînantes qui n'ont aucune forme et dont je défierais un professeur d'histoire naturelle ou de chimie de définir la nature. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que ce nain grotesque étant affilié à l'ordre, je dois, quand j'ai besoin de lui parler, lui donner le doux nom de *frère*... Pouah !... Sa présence est heureusement aussi rare que désagréable.

« Je suis logé au quartier des étrangers, attendu que le règlement exige, paraît-il, qu'une retraite de huit jours précède l'entrée au noviciat. Cette retraite consiste en prières, méditations et autres chinoiseries à l'usage des dévots ; elles se succèdent toute la sainte journée, sans aucune interruption. Heureusement, les bons pères ont le soin de vous laisser absolument seuls pendant ces divertissants exercices, et comme j'ai eu le bon esprit de mettre deux volumes de Voltaire dans ma valise, je trouve le moyen de me distraire.

« Je ne vous ferai pas la description de ma chambre. S'il vous est jamais arrivé de loger dans une mauvaise auberge de petit village, vous avez une idée assez exacte de ce que peut être mon mobilier.

« J'avais craint un moment qu'il n'existât quelque trappe secrète, quelque judas imperceptible par lequel l'œil curieux d'un Jésuite ou d'un affidé pourrait espionner mes mouvements. J'ai déplacé tous les meubles, j'ai enlevé les images pieuses attachées au mur, j'ai examiné la muraille du haut en bas et dans tous les sens, et j'ai acquis la certitude qu'aucun indiscret ne peut me voir. Je ne suis cependant pas à l'abri de toute inquisition gênante ; la porte de ma chambre ne ferme qu'au loquet, sans apparence de serrure ni de verrou, de sorte que, pendant mon absence, on peut venir faire chez moi des visites domiciliaires. Aussi aurai-je soin de toujours laisser mes livres dans ma valise bien fermée à clef et de porter sur moi les papiers que je ne tiens pas à laisser tomber entre les mains des bons Pères.

« Je vous ai parlé des étrangers. Il y a en effet ici six hommes d'âges différents et de positions très dissemblables qui occupent les chambres voisines de la mienne, et qui, eux aussi, suivent, paraît-il, les exercices de saint Ignace.

« Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Dans quel but sont-ils ici ? Je l'ignore. Car il est absolument défendu de se parler, mais j'espère le savoir bientôt et je reviendrai sur le compte de mes compagnons de captivité.

« Je ne les ai vus qu'au réfectoire où nous prenons nos repas en commun. On se passe les plats, les assiettes, le pain, sans ouvrir la bouche, mais toujours avec de grands signes de tête qui nous font ressembler à des magots de la Chine. Pendant que nous nous livrons à ces exercices divertissants et que nous donnons la pâture à nos pauvres corps, un jeune Jésuite, un novice, nous fait, pour nourrir nos âmes, une lecture pieuse dans un livre que je vous recommande. Cela s'appelle : *le Guide des pécheurs*, par le P. Louis de Grenade. Si vous le trouvez un jour sur les quais, pas M. de Grenade, mais son livre, achetez-le, je vous promets que cela vous amusera.

« Ces novices lecteurs, qui sont bien un peu aussi des lecteurs novices, se renouvellent tous les jours, de sorte que tous ces malheureux viennent à tour de rôle endormir les pauvres étrangers qui ne leur ont pourtant rien fait. Quand j'aurai été admis dans la jésuiterie, il faudra bien que, moi aussi, je vienne exercer ce petit métier. Il me semble que j'y ferai une assez sotte figure, mais comme je ne me connais pas la plus petite relation avec les amis des moines, je n'aurai guère à craindre d'être reconnu.

« Si je suis parfaitement récalcitrant à l'égard des pieuses méditations et autres exercices qui se font dans la chambre, par contre, je suis d'une exactitude exemplaire pour tous ceux qui se font au dehors. J'ai pour cela trois motifs : d'abord je ne suis pas fâché de changer d'air et de place, ensuite je tiens à faire preuve d'un grand zèle, et enfin c'est pour moi l'occasion de voir et d'examiner.

« Voilà une lettre bien longue déjà, et cependant je ne la ferme pas encore, parce que je ne sais quand et comment je pourrai la faire partir. Je compte du reste sur mon vieux bonhomme pour me fournir les renseignements utiles à cet égard comme à une foule d'autres.

Mercredi.

Aujourd'hui le P. Recteur a daigné se déranger pour venir me voir. Celui-là est bien le Jésuite que je me représentais avant d'être venu ici. Grand, maigre, avec des cheveux noirs collés aux tempes, une figure d'ascète, un regard froid, perçant, qui cherche à lire au fond de la pensée, un front large et plissé qui recouvre un cerveau toujours en travail. Il m'a longuement questionné sur des sujets en apparence insignifiants; mais toutes ces questions concouraient

évidemment au même but. J'ai dû faire assaut de finesse avec lui pour ne pas me compromettre.

Je n'aime pas cet homme.

Il a des façons de juge d'instruction qui me donnent froid, et cependant je voudrais le revoir, je serais heureux de lutter avec lui. Si je ne craignais de me faire taxer de présomption, je dirais que c'est un adversaire digne de moi.

Le reverrai-je?... Je ne le crois pas.

En me quittant, il m'a recommandé de suivre avec la plus grande exactitude la direction du P. de Kéradec, c'est ainsi que se nomme mon vieux.

— Vous pouvez avoir en lui la plus grande confiance, a-t-il ajouté, sous une forme simple; c'est un grand cœur et un homme d'un jugement très sûr, de plus, un très saint religieux. Vous ne vous doutez probablement pas de la position qu'il occupait dans le monde avant d'entrer dans la Compagnie?

— Cela me serait difficile, ai-je répondu; il était peut-être fermier ou curé de campagne.

— Vous n'y êtes pas. Il y avait autrefois dans le monde un comte de Kéradec, appartenant à une très ancienne et très riche famille de Bretagne. Ce comte de Kéradec, entré jeune à l'armée, se fit bientôt remarquer par sa bravoure et ses aptitudes militaires. C'était sous l'empereur Napoléon, l'avancement était rapide à cette époque; à trente-deux ans, il était colonel de lanciers. Un jour il rencontra un des Pères de la Foi; ce sont, vous savez, ceux qui ont essayé les premiers de reconstituer l'ordre après sa suppression. Ces deux hommes se lièrent d'une étroite amitié, et bientôt le colonel déposait son épée, renonçait à tous ses biens, à sa fortune, à ses titres, aux très séduisantes promesses de l'avenir, pour s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ. Depuis son entrée dans la Compagnie, il a toujours voulu être et rester le dernier, et maintenant encore, quand l'obéissance ne lui impose pas d'autres devoirs, il consacre tout son temps à aller prêcher des missions dans les plus pauvres villages.

J'avoue que cette découverte m'a un peu décontenancé. Diable! M. le colonel comte de Kéradec, que je prenais pour un vieux paysan! Serait-il plus fin que je ne le croyais? En tous cas, il faudra me tenir sur la défensive et jouer plus serré.

Mercredi soir.

J'ai revu mon P. de Kéradec et j'en ai tiré les renseignements que je désirais relativement à ma correspondance. Je lui ai demandé d'abord si je ne pourrais, pendant l'heure de la récréation, aller faire une course en ville; il m'a répondu que le règlement s'y opposait formellement, et que le P. Recteur seul pourrait m'en donner la permission.

Questionné alors sur les moyens à prendre pour faire partir une lettre, il m'a dit que tous les jours un homme de la maison allait à Amiens porter la correspondauce; que, si j'avais des lettres à envoyer, je n'avais qu'à les déposer chez le frère portier, et qu'elles seraient portées avec les autres.

J'ai continué avec précaution mon interrogatoire, et le saint homme a fini par m'expliquer qu'en ma qualité d'étranger, j'avais le droit de correspondre comme et avec qui je voulais, mais que, non seulement les novices, mais aussi tous les religieux, ne peuvent écrire qu'avec la permission du supérieur, et doivent lui remettre leurs lettres ouvertes :

Voilà bien ces hommes qui ont érigé l'espionnage en système de gouvernement, qui, même entre eux, ne respectent pas le secret des lettres.

Vous comprenez que je ne leur confierai pas les miennes, je garde donc encore celle-ci jusqu'à ce qu'il se présente une occasion sûre de la faire jeter à la poste.

Jeudi.

Définitivement, M. le comte de Kéradec, colonel de lanciers sous l'empire, continue à être bon enfant : il répond à toutes mes questions avec une bonhomie vraiment charmante.

Je commence par vous dire qu'il vient régulièrement passer avec moi la récréation de midi, ce qui me permet de ne pas en être réduit à me promener seul, de long en large, sous les tilleuls de la cour, comme mes compagnons de captivité, lesquels ont vraiment l'air d'ours tournant dans leur cage.

Vous savez que, depuis mon arrivée, je me demandais quels pourraient être les motifs assez puissants pour déterminer des êtres humains, non absolument tombés dans l'idiotisme, à venir passer ici huit jours, pour le seul plaisir de méditer toute la journée sur les sujets les plus ineptes et les plus ennuyeux du monde; et j'avais une envie non moins grande de connaître les noms et la position

sociale des individus à côté desquels je mange depuis trois jours, et avec lesquels j'échange des sourires et des signes de tête à faire pouffer de rire tous les poussahs de la Chine.

J'ai donc demandé au P. de Kéradec si tous ces braves gens-là étaient, comme moi, de futurs novices; et lui, prenant un air mystérieux :

— Il y en a au moins un, le monsieur d'une taille élevée, à la tournure distinguée, et qui porte à la boutonnière de sa redingote la rosette d'officier de la Légion d'honneur : c'est un ingénieur des constructions navales.

— Et il veut se faire Jésuite! m'écriai-je avec un étonnement si peu dissimulé que je faillis me trahir.

Et le Père, sans se départir de son calme ordinaire :

— Cela ne doit pas vous étonner, puisque vous avez la même pensée.

J'avais eu le temps de revenir à moi, et je lui répondis avec une admirable hypocrisie que mon exclamation n'était pas causée par l'étonnement, mais par la joie et l'admiration, car enfin, moi, pauvre débutant dans la vie, je n'avais pas à sacrifier, comme lui, une brillante position. A quoi mon brave ancien colonel me répondit par cette réflexion :

— Une brillante position dans le monde, qu'est-ce que cela? Un peu de clinquant, un peu de poussière, une fumée qui dure quelques jours, quelques années peut-être, et qui s'évanouit. Après la mort, Dieu ne nous demandera pas compte des grades que nous aurons gagnés, des honneurs que nous aurons reçus, mais des bonnes actions que nous aurons faites, etc., etc...

Je laissai le brave bonhomme continuer son sermon pendant quelques minutes. et je repris mes questions :

— Et les autres?

— Ce sont de bons chrétiens qui s'arrachent pour quelques jours à leurs affaires et à leur famille, et viennent, dans le silence de la retraite, réfléchir à leur fin dernière, afin de devenir meilleurs. Tout le monde n'a pas le bonheur d'avoir la vocation religieuse, mais tous nous devons faire notre salut.

Et comme je lui demandais s'il avait souvent de ces pieux étrangers :

— Nous en avons toute l'année, me répondit-il, et dans presque toutes nos maisons. Les chrétiens fervents sont plus nombreux

qu'on ne le croit. Il nous en vient de tout âge, de toutes conditions, de tout rang social. A Saint-Acheul seulement, nous avons le bonheur d'en recevoir plusieurs centaines chaque année.

Voilà une chose que le gouvernement ignore certainement et que je m'empresse de vous signaler. Non seulement, les Jésuites travaillent en secret à arrêter les progrès de l'esprit moderne, non seulement leurs maisons sont pour eux des asiles fermés et impénétrables, où ils se réunissent en grand nombre pour conspirer contre tout gouvernement qui ne veut pas se soumettre à leur puissance occulte; mais elles leur servent aussi à attirer des hommes déjà aveuglés par la superstition, et là on les soumet, ces malheureux, à une existence qui rappelle celle des fakirs de l'Inde. Par des méditations savamment combinées, on comprime leurs sens, on tue leur imagination, on détruit en eux la faculté d'aimer, on exalte les puissances de l'esprit et on les amène progressivement jusqu'à l'extase du fanatisme; et, quand on en a fait des illuminés, appartenant corps, cœur et âme à la Compagnie, on les renvoie dans le monde, où ils seront les agents du jésuitisme, les exécuteurs de ses mystérieux décrets. Ces hommes qui ne s'appartiennent plus se servent de leur influence sur leur famille, sur leurs amis, sur tous ceux qui sont placés sous leurs ordres, pour étendre le pouvoir de la Compagnie qui arrive ainsi à pénétrer partout. C'est par ces moyens que les Jésuites connaissent les secrets des familles, font opposition au pouvoir et finissent par renverser les gouvernements les mieux établis.

Je vous fais part de ces observations et de ces faits que je considère comme très importants, afin que vous les signaliez à qui de droit. Si je ne me trompe, cette découverte suffirait seule à justifier la pensée qu'a eue le ministre, en me confiant la mission que j'exécute en ce moment.

J'espère, du reste, en faire bientôt d'autres, je suis en bonne voie, et je ne m'arrêterai pas.

J'aurais voulu connaître les noms de mes voisins; mais le Père m'a affirmé que lui-même les ignorait. Le supérieur les connaît, cela suffit à tout le monde. C'est encore une habileté : de cette manière les trahisons et les indiscrétions ne sont pas à craindre.

Un autre résultat utile et très pratique que la Compagnie retire de ces retraites, c'est le recrutement de ses noviciats.

Le P. de Kéradec m'a lui-même avoué qu'un certain nombre de

jeunes gens, venus dans une de leurs maisons sans autre pensée que d'y passer huit jours dans le recueillement et la prière, n'en étaient plus sortis et s'étaient faits Jésuites.

Vous voyez la petite manœuvre : un jeune homme, d'un caractère faible, mais riche et appartenant à une famille influente, ferait une excellente recrue pour la Compagnie; malheureusement il ne se sent aucun attrait pour la calotte, il veut, au contraire, entrer dans la magistrature, dans l'armée, dans le commerce. Un affidé des Jésuites réussit, sous un prétexte quelconque, à lui persuader d'aller passer quelques jours dans une bonne jésuitière. Une semaine, c'est si peu de chose, et cela n'engage à rien. Ensuite, avant de se décider sur une question aussi importante que le choix d'une carrière, il faut y réfléchir mûrement, et rien n'est favorable à la réflexion, comme le calme, le silence, la solitude.

Le malheureux consent.

Il arrive, aussitôt il est circonvenu, on l'isole entre un crucifix et une tête de mort, on lui montre d'un côté l'enfer prêt à l'engloutir et de l'autre le paradis avec ses éternelles béatitudes. Si sa raison n'est pas solidement équilibrée, il se trouble, il tremble, il a peur, il veut sauver son âme. Alors on lui présente l'état religieux, et spécialement la Compagnie, comme le grand moyen de fuir tous les dangers, d'arriver à tous les bonheurs. Selon ses dispositions d'esprit, on insiste d'autant plus fortement, ou sur les avantages temporels, ou sur les avantages spirituels; on l'éblouit par des tableaux séduisants, on le fait frémir par des visions terribles, on le trompe par des promesses mensongères. Les mailles du filet se resserrent autour de lui, et enfin, la pauvre victime, fascinée, vaincue, domptée, accepte tout, consent à tout. Le malheureux entre au noviciat, il prononce à jamais les terribles vœux, il est devenu la chose, l'instrument fatalement obéissant du jésuitisme.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Un Lâche*, par lady Noël, traduit par A. Chevalier. (Bibliothèque des mères de famille. Didot.) — II. *Katia*, par le comte Léon Tolstoï, traduit par le comte d'Hauterive. (Perrin.) — III. *Sascha et Saschka*, par Sacher Mosoch, traduit par Mlle Sterbinger. (Hachette.) — IV. *Le Baiser de Maïna*, par Robert de Bonnières. (Ollendorff.) — V. *Marcel Campagnac*, par Francis Melvil. (Plon.) — VI. *Le Père*, par Jules de Glouvet. (Havard.) — VII. *Merlette*, par Remy de Gourmont. (Plon.) — VIII. *L'Impossible*, par Etincelle. (Ollendorff.) — IX. *Une Femme*, par Girodon Pralon. (Calmann-Lévy.) — X. *La Duchesse Ghislaine*, par Forsan. (Ollendorff.) — XI. *Les Millions du Beau-Père*, par Olivier des Armoises. (Bibliothèque du coin du feu. (Fetscherin et Chuit.) — XII. *Le Loup dans la bergerie*, par Alfred Destournelles. (Perrin.) — XIII. *Le Mari de Simonne*, par Georges du Vallon. (Bibliothèque des mères de famille. Didot.) — XIV. *Le Petit Marquis*, par Willia. (Perrin.) — XV. *Valbriant*, par Mme Craven. (*Id.*) — XVI. *Floréal*, par Roger des Fournels. (Gauthier-Blériot.) — XVII. *Curieuse*, par Joséphin Péladan. (Laurent, librairie de la Presse.) — XVIII. *Oraison funèbre du docteur A. Péladan*, par le même. (Même librairie.)

I à III

Aristophane fait dire au vieil Eschyle : « C'est d'après Homère que j'ai représenté les exploits des Patrocle et des Teucer au cœur de lion, pour inspirer à chaque citoyen le désir de s'égaler à ces grands hommes... Mais, certes, je ne mettais en scène ni des Phèdres prostituées, ni des Sthénobées, et je ne sais si jamais j'ai représenté une femme amoureuse. » Avec un pareil système le pauvre Eschyle eût eu bien de la peine à trouver un éditeur parmi nous! Ces messieurs n'acceptent que ce qui leur rapporte gros, et les

réclames d'une presse sans conscience ont habitué la foule à n'acheter que ce qui flatte ses pires instincts. Le courant littéraire se change, de plus en plus, en un débordement d'immoralité qui nous force, bien souvent, à demander des œuvres fortes et saines aux étrangers. Le beau roman de lady Noël : *Un Lâche*, peut compter parmi celles-là. Des situations très dramatiques, des passions violentes y sont retracées d'une main aussi ferme que délicate. L'invention nous semble neuve; les détails minutieux, comme dans tous les romans anglais, concourent puissamment à l'intérêt du récit. L'encombrement des personnages nuit, peut-être, un peu à sa clarté, mais c'est un défaut fréquent chez nos voisins. Voici les principales lignes de ce plan, trop compliqué pour que nous puissions le reproduire complètement. Lord Douglas, atteint, à la chasse, d'une balle perdue, meurt sur le coup. Un piqueur désigne le propre fils de la victime comme étant le tireur maladroit. On juge du désespoir de ce malheureux jeune homme, désespoir d'autant plus grand que sa mère le prend en horreur. Cependant le véritable meurtrier invonlontaire, c'est Kenneth, le cousin de Renald Douglas. Kenneth, rendu timide jusqu'à la lâcheté, par une éducation trop tyrannique, n'ose désavouer le mensonge. Il ne confie son secret qu'à Marion, sa compagne d'enfance, dont le jeune cœur, déjà « sûr comme l'acier », passe par toutes les tortures. Elle aime et méprise Kenneth. Elle s'efforce en vain de lui faire réparer sa faute; elle essaie de renoncer à lui, elle voit souffrir toute sa famille sans pouvoir l'éclairer... Son caractère se soutient admirablement au milieu de tant d'épreuves. La figure de lady Douglas ne se détache pas avec moins de relief. Cette mère, chez laquelle la douleur de la veuve éteint, pour un temps, tout autre sentiment, aime encore son fils, et ne peut le rencontrer sans frémir; elle lui fait beaucoup de mal, et pourtant on la plaint. Quel type absolument anglais aussi, que celui du vieux général Douglas! C'est un homme de bien dans toute la force du terme, un père excellent et il se croit obligé, comme les pères du seizième siècle, de ne montrer à son fils qu'un « visage refrogné », et toute sa vertu n'aboutit qu'à la perte de son enfant! Les Douglas sont alliés à une famille française; les dissertations de l'auteur, sur notre caractère national, amusent plus qu'elles ne blessent; on en pardonne, d'ailleurs, les petites pointes, en voyant Diane de Beaurepaire ramener le sourire et le bonheur dans ce tragique milieu, dont il avait été depuis si longtemps banni.

On dirait que lady Noël n'a pu dissiper les ombres, accumulées sur le front de ses personnages, que par le sourire d'une Française, et on lui sait bon gré de cette pensée. Les Douglas appartiennent à une vieille souche jacobite, ils restent fidèles aux souvenirs de Marie Stuart et de Jacques II, dont leurs ancêtres ont partagé les épreuves et l'exil, on aimerait à saluer ces dévoués partisans des rois catholiques, comme des coreligionnaires. S'ils sont protestants, du moins conservent-ils des convictions fortement chrétiennes. Le vieux général Douglas, auquel on demande s'il pourra pardonner, répond en montrant une tête de Christ : « Mon Maître a souffert de bien autres injures! » Le cadre de mœurs et de paysages écossais n'offre pas moins d'intérêt sous la plume de lady Noël que l'étude des caractères; quant à la morale que l'auteur veut nous faire tirer de son livre, elle porterait à faux parmi nous. En France, la sévérité dans l'éducation doit être prêchée plutôt que blâmée. Deux jeunes vies presque brisées, un avenir compromis par la faute de parents, vertueux mais inexorables et rigoristes, peuvent servir de leçon, peut-être, chez nos voisins; chez nous, on souffre de l'excès contraire. Ce qui ne nous empêche pas de recommander ce roman, où abondent les idées élevées et où la réserve de la pensée comme de l'expression n'a rien de fade ni d'incolore.

Les romanciers russes, y compris l'auteur de *la Guerre et la Paix* et *Anna Karémine*, dont les œuvres sont si appréciées par notre public, ne nous ont point habitués à la réserve de l'école anglaise. *Katia* fait exception; un peu, peut-être, grâce à l'habile traducteur, cette fois, choisi par le comte Tolstoï. Ce petit livre a l'air d'une bribe échappée au talent du fécond écrivain, c'est une bribe qu'il ne faut pas dédaigner. Il y a là toute l'histoire d'une conscience de femme. Une vive lumière nous permet de pénétrer « la profonde obscurité de ce cœur humain, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui, souvent, ne sait pas bien ce qu'il veut, comme dit Bossuet et n'est pas moins caché et trompeur à lui-même qu'aux autres. » L'âme de Katia se remplit, d'abord, d'idées, de sensations neuves, à peine définies, dont la fraîcheur offre tout le charme d'une floraison d'avril... puis l'éternelle Psyché sourit en voyant approcher l'amour; elle le devine, s'y abandonne, s'en effraie, y revient et veut se fondre pour toujours dans l'objet aimé. La jeune femme a trouvé un mari admirablement bon et sage qui l'aime avec passion et, pourtant, son bonheur fuit comme l'ombre; avant même

qu'il ait disparu, elle s'en lasse. Elle désire ce qu'elle n'a pas, elle demande des succès à un monde frivole qui ne lui en donnera qu'au prix d'un remords. Serge, le mari de Katia, observe tout sans se plaindre, persuadé que « la femme doit porter à ses propres lèvres la coupe des frivolités de la vie, avant de goûter la vie elle-même. » Maxime dont l'auteur, malgré lui, prouve tout le danger, car Katia, quand elle aura trempé ses lèvres au breuvage empoisonné, trouvera partout une incurable amertume. Rentrée chez elle, la vie paisible, la quiétude de son mari, la calme monotonie des journées, l'irritent. « Tu ne regrettes donc pas le passé, demande-t-elle à Serge, tu ne désires pas un bonheur toujours plus grand? — Je ne souhaite pas, non plus, qu'il me pousse des ailes », répond philosophiquement le mari; et, montrant le dernier-né de ses fils, il ajoute : « Frayons, maintenant, la route, voilà à qui! » — « Ce jour-là écrit Katia sur son journal, mon roman prit fin avec mon mari, le vieux sentiment demeura avec ces chers souvenirs, sur lesquels il n'y avait plus à revenir, et un sentiment nouveau d'amour pour mes enfants et pour le père de mes enfants, inaugura le commencement d'une autre existence, heureuse d'une autre façon, et que je n'ai pas encore épuisée à l'heure qu'il est, convaincue que la réalité du bonheur est au foyer et dans les joies de la famille. » Au fond, Katia souffrira toujours; elle n'a pas atteint l'idéal de ses rêves : qui donc peut l'atteindre en ce monde! On l'a dit cent fois, c'est cette impuissance à se contenter de la réalité qui fait la grandeur et les tortures de notre âme. Le roman de *Katia* ne nous plaît tant que parce qu'il exprime admirablement ce malaise moral.

A part son cadre, le roman du comte Tolstoï n'est pas plus russe que français; mais voici un livre étranger s'il en fût : paysage, mœurs, caractères, passions même, tout nous y étonne. Nous pénétrons au fond de la Galicie qui touche aux frontières de la Pologne, de la Russie, de la Turquie et qui appartient à l'empire d'Autriche. Sa population présente un mélange des races les plus diverses; l'Église catholique et le schisme grec se partagent ces peuples, les Juifs pullulent parmi eux, les sectes y sont aussi nombreuses que grossières. C'est là que le célèbre romancier allemand, Sacher Mosech, a trouvé des scènes singulièrement émouvantes; mais il eût fallu en accompagner la traduction d'un avant-propos qui aidât le lecteur à s'y reconnaître et, surtout, ne pas se servir de termes dont la signification a l'air d'être travestie d'une façon burlesque.

Les notes ajoutées augmentent encore la confusion. On affecte d'y qualifier les *grecs* du titre de *catholiques*, et on y compare de la manière la moins exacte les similitudes des deux cultes.

La première des nouvelles, contenues dans ce volume, s'intitule : *Sascha et Saschka*, elle nous montre l'amour paternel dans ce qu'il a de plus tendre, de plus dévoué; seulement le père est un *curé* schismatique dont la situation choque toutes les idées reçues chez nous. Le digne homme va jusqu'à se charger des billets doux de son fils pour une jeune héritière polonaise et à flatter les manies voltairiennes du père de celle-ci. Il pousse l'amour paternel encore plus loin, il se bat en duel à la place de son fils, tue un rival dangereux et danse un joyeux rigodon aux noces de son Saschka! L'évêque absout cet excellent père, déclarant qu'en pareille occurrence, il eût agi de même. Cette conduite, peu sacerdotale, fait sans doute l'admiration des schismatiques de la Galicie, mais nous avons un autre idéal, et le père nous toucherait bien davantage s'il était un simple paysan, ou si, au moins, on l'avait appelé *pope* au lieu de *curé*. L'histoire de la *Mère de Dieu* surprend plus encore : une jeune villageoise illettrée subjugue par sa beauté, son esprit, son courage, les paysans de la secte des *Duchobarzen;* ils la proclament leur *Mère de Dieu* et lui obéissent comme à une divinité. Elle reste pure, malgré la passion qui agite son cœur et ses sens, mais elle ne peut vaincre la jalousie dont elle sent le cruel aiguillon. Mardona fait lapider une rivale et crucifie, de ses propres mains, un de ses adorateurs infidèle. Ce dernier expie volontiers sa trahison et se laisse torturer, avec une sorte de délice, par cette femme *troublante*, c'est le mot! On éprouve une espèce de stupeur en lisant de telles pages. Rien de triste comme les grossières superstitions d'un peuple croyant et bon, dont l'enthousiasme religieux, bien dirigé, aurait quelque chose de consolant au milieu du septicisme glacé de notre époque.

IV à VIII

Des Karpathes, nous voici à Bénarès, avec M. de Bonnières. Son roman, *le Baiser de Naïna*, est plus amusant et, surtout, moins prétentieux que les élucubrations du célèbre M. Jacoliot. L'héroïne, une bayadère, consacrée, tout enfant, au dieu de la prostitution, se poétise dans l'amour. Le thème ne vient pas des Indoux! Quant à

l'intrigue, on ne saurait guère l'analyser ici : fort simple, du reste, elle sert de fil pour rattacher une pittoresque broderie de détails. L'auteur a passé peu de temps dans les Indes, mais il a beaucoup vu pendant son séjour; il en est revenu vivement impressionné par les souvenirs, les mœurs, les traditions de cette antique contrée. Il soulève devant nous un coin de ces riches tapis qui recouvrent la corruption de nos arrière-cousins de race aryenne et, en vérité, tous les parfums de l'Inde, toutes les purifications formalistes des Brahames, n'empêchent pas cela d'être fort nauséabond. A en croire M. de Bonnières, les représentants du gouvernement anglais ne valent guère mieux que les Mahrajah, et les missionnaires bibliques ne sont nullement capables de régénérer le pays. La civilisation européenne, greffée sur ce vieil arbre épuisé, produit des fruits douteux. Le voyageur est certes intéressant à écouter, mais le romancier s'abandonne trop au sensualisme *indien*. Il compare, dans une scène voluptueuse, la bayadère et le jeune brahame à deux « jolis animaux » se roulant sur des coussins de soie. Son roman ne montre, en effet, que le côté bestial de l'être humain, et on lit, avec surprise, sur la première page de ce poème de l'amour plus que libre, une dédicace à la femme de l'auteur.

M. Francis Melvil nous ramène en France; il vise au roman historique, et dédie son ouvrage à M. Mézières, de l'Académie, lequel aurait bien dû prier son confrère, M. Maxime Ducamp, de réviser un peu les erreurs, volontaires et autres, qui fourmillent dans *Marcel Campagnac*. Ce livre a été écrit sous l'empire des rancunes invétérées du sectaire protestant, doublées de l'aveuglement le plus obstiné du républicain chimérique. Le personnage marquant, Marcel Campagnac, ou plutôt Roland de Montréal, est un démocrate enthousiaste, vingt ans avant 1789. Il se dégoûte des grandeurs et, surtout, de la vie en commun avec une femme *dévote*. Il a découvert « quel orgueil inflexible, quelle cruauté implacable, se cachent sous le voile de la *dévotion* rigide; quelle profondeur d'égoïsme peut atteindre (une profondeur qui atteint!) les âmes qui prétendent ne songer qu'à Dieu. Incapable de soutenir plus longtemps la vue de « ce genre d'athéisme », le marquis de Montréal se fait adroitement passer pour mort, afin de pouvoir « renaître dans l'un de ces hommes utiles et obscurs qui fertilisent le sol et défendent cette patrie, dont ils vont bientôt devenir les maîtres ». Changeant ainsi de peau, notre marquis revêt celle d'un huissier, dont

la profession humanitaire lui paraît préférable à tous les titres de ses ancêtres. Il épouse la fille de son prédécesseur, sans penser que la marquise puisse s'en plaindre, puisque celle-ci se croit veuve et libre et que, d'ailleurs, elle le haïssait, « de cette haine froide des dévots qui n'éclate pas plus qu'elle ne pardonne ». Celle des hommes tels que M. Melvil éclate à chaque instant, sans pardonner davantage, comme on le voit. Son héros se met au-dessus des lois de l'ancien régime, » promulguées on ne sait par qui », et travaille de toutes ses forces à l'élévation du *tiers* ainsi qu'au renversement de la monarchie. N'a-t-il pas sondé « l'égoïsme monstrueux du monarque, la bassesse cupide de la noblesse, la corruption vénale du juge, la luxure et l'athéisme du prêtre? » Ne sait-il pas combien Marie-Antoinette est « légère et ignorante », et Louis XVI « sensuel et dévot? » N'approuve-t-il pas tous les moyens, pourvu « qu'on se débarrasse des vieilles institutions et des criants abus ». Quand les premières lueurs de l'année 1789 sonnent enfin, l'huissier, ex-marquis, exulte et vaticine. « On va voir se réaliser les rêves des philosophes et des vieux poètes, s'écrie-t-il, tous les hommes égaux, libres, frères, tels qu'ils sont sortis des mains de Dieu!... » Dieu! voilà un mot qui gâte fort cette belle tirade et compromet un romancier, auquel, sans cette faiblesse, se seraient ouvertes d'emblée les portes des bibliothèques municipales! Afin de rendre plus odieux le clergé, les catholiques en général, M. Melvil emploie le vieux et perfide procédé qui consiste à mettre dans la bouche de l'adversaire et à lui faire débiter, d'un ton patelin, les absurdités les plus stupides, les doctrines les plus immorales ou les plus féroces. A entendre notre auteur, « la morale scrupuleuse et sévère » date seulement de notre siècle, il ne paraît pas très empressé de la suivre; celle de l'ancien régime, de la régence en particulier, lui plaît davantage. Il multiplie dans son roman les scènes scabreuses, où grandes dames et soubrettes se succèdent tour à tour. Ses héros entendent l'amour d'une façon très peu chevaleresque, ce dont il ne les désapprouve point, et son livre n'a d'austère que l'âpre haine avec laquelle il est écrit. Quant aux mérites littéraires du roman, nous les reconnaissons volontiers; la première partie surtout, rondement menée, colorée, et pittoresque, promet beaucoup; ensuite l'intérêt se fractionne, l'histoire du marquis libéral finit par tourner en conte bleu. D'ailleurs, ce livre, fût-il cent fois mieux écrit, resterait toujours un mauvais livre, dont la forme n'excuserait pas le fond.

Le titre choisi par M. de Glouvet, *le Père*, ferait croire à une étude sur la constitution de la famille; qu'on se détrompe. Ici, le *père* sera précisément l'homme qui n'a droit ni à ce nom, ni à l'autorité, ni au respect qu'il implique. Vaudelnay fut un père furtif et criminel; il séduisit une femme mariée, en eut une fille et enleva l'enfant, après la mort de la mère, consumée par le remords. Ce père se renferme dans une retraite ignorée, où il vit presque heureux, tant que sa fille reste enfant. Il n'est pas de ces hommes qui comptent de telles fautes pour des bonnes fortunes; la manière dont il répare la sienne, la lui fait presque pardonner; son amour passionné pour sa fille le rend sympathique. Christine grandit, elle aime un jeune voisin de campagne, le consentement du *père légal* serait indispensable pour un mariage; on comprend les tortures du malheureux qui ne veut rien avouer et voit souffrir son enfant. Des luttes morales, des scènes déchirantes, un duel, le consentement du père fictif, arraché à ce dernier par sa seconde femme, toutes ces péripéties enfin se déroulent avec un peu trop de longueurs... Par moments le magistrat se réveille chez le romancier, son réquisitoire ne laisse subsister aucun des sophismes avec lesquels l'opinion mondaine excuse l'adultère, Vaudelnay accepte l'expiation, se soumet au châtiment imposé par « le Juge d'en haut », reconnaît la sagesse des lois sur lesquelles se base la famille. Mais bientôt M. de Glouvet prendra le duel comme *deus ex machina*, son héros rougira surtout de n'avoir pu se battre avec le mari qu'il a outragé. Le duel deviendra la suprême ressource, réhabilitera les coupables, guérira toutes les blessures de l'honneur. La donnée même du roman est-elle bien morale? Le beau rôle reste au père criminel, le mari en joue un monstrueux. La plume de l'auteur garde, en général, une certaine réserve, elle n'évite point assez, cependant, les scènes scabreuses. Il ne semble guère convenable que le fiancé soit chargé d'instruire, en tête à tête, la candide Christine du mystère de sa naissance; il ne s'en tire que par un pieux mensonge. On ment sans cesse au milieu de situations aussi fausses et le lecteur s'en fatigue. Plus fatigante encore, l'espèce de religiosité panthéiste qui revient à chaque instant aussi dans ces pages; à côté de fort belles pensées sur les affinités et les harmonies de l'âme humaine avec la nature, on rencontre beaucoup de phrases déclamatoires telles que celles-ci. « Je te comprends, arbre! Je tends, comme toi, fièrement le bras vers l'inconnu! Ma tête ne

fléchira pas, non plus que la tienne, sous la tourmente; le granit que tu couvres sera moins inébranlable que ma volonté. L'homme, avant de te consulter, valait moins que toi, débris superbe de l'orage, il te vaut désormais, il va lutter! » Jacques se sent protégé par *l'amour de tout*. Prêt à se battre, il aperçoit un chèvrefeuille enlacé dans les branches d'un houx; aussitôt, il songe aux souffrances de cette tendre plante et à « la cruauté de l'arbre nuisible ». « Qui l'a placé là? se demande le jeune homme. L'éternel semeur des plantes et des destinées. Pourquoi ses feuilles déchirent-elles? Parce qu'il est houx. Est-il coupable d'avoir brisé la frêle branche? Non! il obéit à une loi... Faut-il le détruire pour sauver la fleur? Mais si c'est la nature qui a ordonné cette chose, il est irresponsable! » Si la nature fait des hommes libertins, féroces, enclins au mal, et d'autres destinés au rôle de victimes; si, comme les plantes, tous obéissent à des lois fatales, pourquoi le romancier siège-t-il obstinément sur les rangs élevés d'un tribunal, où l'on prétend juger et punir le crime? Si M. de Vaudelnay a séduit Mme de Loisail, poussé par l'instinct de la nature; si, de son côté, M. de Loisail suit trop souvent cet instinct et continue à lui obéir en se vengeant brutalement, de quoi se plaignent-ils tous et pourquoi tant gémir des accidents de notre évolution sur la terre? *Merlette*, sous ce nom, emprunté à un gai petit oiseau, nous lisons une gracieuse idylle, bien tragiquement terminée. La petite Marie, qu'on appelait Merlette, à cause de sa pétulante et joyeuse nature, fut heureuse jusqu'à vingt-cinq ans. Elevée avec Hilaire de Monthlouvel, elle partagea ses jeux, ses leçons et l'aima follement. Lui l'aimait comme peut aimer un frère, et cette tendresse la trompa. Lorsqu'elle vit Hilaire s'éprendre de Mlle Auvray, Merlette se sentit frappée au cœur. Son désespoir fut vain, et l'histoire finit comme beaucoup d'histoire d'amour, la nuit même des noces d'Hilaire, la pauvre enfant se laissa emmener par la vague montante... Eut-elle bien conscience du suicide? Le digne curé de son village assure que non... En dépit des propos malveillants, Merlette mourut pure. Hilaire n'avait été qu'imprudent, il faillit perdre la raison à force de remords. Ce fut une rude expiation pour toute la famille de Montlouvel qui faisait si bon marché du bonheur de la pauvre fille. Cette simple aventure s'encadre dans des détails charmants; les lecteurs d'une grave Revue, où *Merlette* a paru d'abord, ont pu la juger avec sévérité. On ne saurait guère se plaindre, pourtant, si les

romans d'aujourd'hui étaient tous aussi peu répréhensibles et revêtaient une forme aussi agréable, littérairement parlant.

IX à XI

Voici maintenant quelques romans *parisiens* sur lesquels nous n'aurons point à insister beaucoup. Et d'abord *l'Impossible*, par *l'Etincelle du Figaro :* pages plus légères que brillantes, malgré l'ambitieux pseudonyme qui les signe. L'amour heureux en ce monde, cruelle *impossibilité* de la vie. Thème bien vieux et toujours nouveau; pour héros : des ducs, princes, marquis; pour intrigue : une de ces aventures racontées sur le *sport*, puis courant à travers le tout Paris pendant vingt-quatre heures et défrayant enfin les auteurs des romans *vécus*. On prétend nous faire admirer une marquise qui, au lieu de bien élever sa fille, et de lui servir de modèle, s'abandonne à une passion si folle, qu'un beau matin elle tombe dans les bras du duc de Castelmaur, en lui criant : « Mon honneur et ma vie sont à toi, fais-en ce que tu voudras ! » Le duc n'en fait rien du tout, et semble fort perplexe. C'est un preux chevalier, égaré dans notre siècle positif, il a épousé une femme indigne, mais ses principes lui interdisent de songer au divorce. Les obstacles finissent par se briser, le bonheur va luire dans ces cœurs amoureux. *Impossible !* le duel, l'inévitable duel, tranche prématurément les jours de Castelmaur, qui meurt en murmurant : « Ton souvenir suffit à mon éternité. » Cette frivolité mondaine, frisant le sacrilège dans les choses graves, se fait trop souvent accepter, même par le public religieux, pour que nous ne mettions pas nos lecteurs en garde contre elle... « Jean *adoré*, reprend la marquise, je n'ai pu être ta femme, je serais ta veuve ! » Le rideau tombe et le chœur antique eût chanté les cruautés de *l'Impossible !*

Très *parisienne* aussi, quoiqu'un peu plus sérieusement étudiée, *la Femme*, par M. Girodon Pralon. Jeanne luttera vingt ans contre un amour qui s'est emparé de tout son être ; elle aura des défaillances intermittentes, mais elle triomphera de la passion et sera enfin récompensée de son courage :

Une femme d'honneur peut avouer sans honte
Ces surprises des sens, que la raison surmonte,
Ce n'est qu'en ces assauts, qu'éclate la vertu ;
Et l'on doute d'un cœur, qui n'a point combattu.

Les « surprises des sens » vont plus loin chez Mme de Frimeuse que chez Pauline, mais à une époque, si fort entichée d'analyse psychologique et de complexité dans les caractères, quel auteur oserait faire régir ses personnages par la « raison souveraine » dont parle si fièrement l'héroïne de Corneille? Jeanne, d'ailleurs, s'excuserait peut-être sur ce que son mari ne ressemble guère à Polyeucte, tandis qu'elle a trouvé un Sévère digne d'elle, mais Mme de Frimeuse sait que l'excuse ne serait pas valable. Le romancier tient à la peindre comme une femme religieuse. « Il n'y a pas d'honnête femme sans Dieu, écrit M. Girodon Pralon, mortel ou non, il en faut à son ardeur d'aimer, à son besoin de croire. » D'après cette phrase, assez équivoque, on comprendra pourquoi, malgré de louables efforts, le romancier n'a pu donner qu'une ébauche incomplète de la femme vraiment et héroïquement vertueuse, c'est-à-dire de la chrétienne. Du moins, a-t-il trouvé, au bout de son pinceau, des tons délicieux pour la tête de jeune fille qui sourit à travers quelques larmes, sur le second plan. L'esquisse des autres figures ne manque pas de valeur... On fera volontiers connaissance avec une chanoinesse du quatorzième siècle, voire même avec le vieil oncle surnommé « la ganache blanche », malice assez bénévole à l'adresse des légitimistes.

Encore un type de femme, reproduit non sans beaucoup de finesse d'observation, mais des plus déplaisants. La *Duchesse Ghislaine* était « née pour être honnête, nous dit-on, et tout le bonheur du monde n'eût pu la consoler d'une faute », car « le bonheur n'existe que dans l'harmonie de l'être moral ». Un romancier si bien pensant ne laisse pas de faire assister ses lecteurs à tous les détails d'une triste bataille, où succombe honteusement la vertu, et dont les épisodes sont d'une insipide monotonie. Cette femme lymphatique, trop faible pour vouloir le mal, trop molle pour le vaincre, rêve une amitié absurde entre elle, qui compte trente ans, et un jeune homme de vingt. Elle n'ose pas l'épouser, de crainte du ridicule, elle s'imagine résister à la passion et cherche tous les moyens de l'aviver. Veuve d'un mari qu'elle aimait, au lieu de songer à l'éducation de ses fils, elle passe ses jours et ses nuits dans une sorte de fièvre amoureuse qui nous sera diagnostiquée sans omettre le moindre frisson froid ou chaud. Une chute lamentable, à trente-six ans, suivie de l'abandon mérité, conduit la duchesse au tombeau. Elle meurt dans les bras d'un autre ami plus platonique.

A la figure éthérée de Ghislaine, l'auteur oppose la femme sensuelle et bonne vivante; mais, fatigué de la fade et fragile vertu de l'une, on se demande si l'autre ne paraît pas préférable? Celle-ci du moins n'a point d'enfants.

XIII à XVI

L'auteur des *Millions du beau-père*, Olivier des Armoises, est sûr d'avance des sympathies de nos lecteurs. Ils ont pu apprécier, dans la *Revue*, la verve et l'originalité de ce jeune talent. Cette fois, Olivier des Armoises devait lutter avec un sujet ingrat; il s'agit d'une jeune fille obligée de défendre sa fortune contre les dilapidations de son père. Le romancier parvient à développer cette donnée avec beaucoup de tact; le double crime, mystérieusement commis par un des héros, jette un jour dramatique sur ce petit roman, qui, publié en feuilleton dans la *Patrie*, y a été déjà fort remarqué. On pourrait seulement reprocher à l'auteur de se laisser trop entraîner par l'invention et de négliger le style. Le conseil de Boileau s'applique dans une certaine mesure, même à la prose, nous y renvoyons notre jeune écrivain :

> Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage.
> Polissez-le sans cesse, et le repolissez;
> Ajoutez quelquefois, et souvent effacez, etc.

Son livre figure parmi les premiers d'une nouvelle collection de romans destinés à la famille, et publiée sous le titre de *Bibliothèque du Coin du feu*. Tous nos souhaits de succès à cette utile entreprise; elle nous semble doublement recommandable, puisqu'elle se présente sous les auspices d'un de nos collaborateurs.

Le Loup dans la bergerie rappelle, de loin, l'aventure d'Achille, caché parmi les filles de Lycomède; le roman et le théâtre l'ont reproduite sous mille formes, mais on ne saurait traiter ce sujet délicat avec une convenance plus parfaite que ne fait M, Destournelles. Son Achille se nomme Maxime de Murey; volontaire à dix-huit ans, pendant la guerre de 1870, puis emmené prisonnier en Allemagne, il se voit contraint, après diverses péripéties, de se réfugier dans un couvent silésien, où personne ne devine ni son sexe ni sa nationalité. En quittant le pensionnat, Maxime y laisse la moitié de son cœur. Plus tard, l'amie préférée, celle avec qui le jeune soldat échangeait de si doux entretiens, reconnaît, non sans

une profonde stupéfaction, son ancienne compagne transformée en un élégant cavalier. On devine le reste, le prologue pourrait être moins long, mais l'auteur le remplit de si bons conseils, à l'adresse des jeunes ménages, qu'il ne faut pas lui en vouloir de s'y étendre un peu.

Les jeunes femmes liront aussi avec profit le charmant roman de M. G. du Vallon. Dans *le Mari de Simonne*, l'auteur se laisse guider par le sentiment chrétien, et son œuvre y gagne de toutes façons. Les scènes sont à la fois émouvantes et décentes, et notre romancier résout la question du divorce avec la vraie logique, celle de la religion et du cœur. Il place deux jeunes femmes en face l'une de l'autre. Simonne, jolie, douce; parisienne dans la bonne acception du mot, a épousé un Belge, M. de Valsaert, qui en fait la victime de ses calculs ambitieux, car il aime, depuis longtemps, la belle et arrogante Thyra, Suédoise et protestante. Un veuvage précoce, rendant à Thyra sa liberté, le jeune mari annonce aussitôt son intention de divorcer avec Simonne. La pauvre femme va trouver celle qui veut la bannir du foyer conjugal et la scène est fort belle. « Vous m'aviez promis d'être mon amie, dit Mme de Valsaert, pourquoi me chassez-vous? » Comme la Suédoise allègue qu'après tout, Simonne ne pourra plus être heureuse près de son mari, celle-ci lui répond avec dignité : « Du moins, j'y accomplirais mon devoir. Votre religion n'est pas la nôtre, votre manière d'entendre l'honneur n'est peut-être pas le même non plus : le mien m'interdirait d'épouser le mari d'une autre femme. » Et ce sera Simonne qui, par sa douceur touchante, son abnégation, son amour, l'emportera enfin sur sa dangereuse rivale.

Le Petit Marquis trahit une main élégante et gracieuse, nous savons, d'ailleurs, que cette main a signé, d'un autre pseudonyme, une étude historique fort appréciée aux concours de l'Académie française. Aujourd'hui, Mme Willia vient se joindre à la sympathique phalange qui soutient la cause du bien, contre les gros bataillons de l'armée du mal. Qu'elle nous permette de l'encourager au bon combat et de l'aider, de notre mieux, à se débarraser de ce qui pourrait nuire aux efforts de son zèle. Elle écrit pour les mères de famille : son histoire du *Petit Marquis* servirait presque d'un cours d'éducation. Tout à l'heure, les romanciers *parisiens* nous montraient la jeune veuve entièrement occupée d'elle-même et cherchant de nouvelles amours; Mme Willia nous la peint complètement

dévouée à la grande tâche maternelle et cent fois plus heureuse, même dans ses douleurs, que la femme mondaine au milieu des joies coupables. La marquise de Keroën perdra son fils bien jeune, mais elle a su en faire un héros français et chrétien, et elle espère le rejoindre au ciel. Une seconde *nouvelle* achève le volume de Mme Willia, elle est fort originale. Relevons-y ce proverbe, attribué aux Aztèques : « Il faut que la femme reste à la maison, comme le cœur dans la poitrine. » Notre aimable romancier se plaît aux citations et les choisit bien; seulement, il aurait été préférable que celle-ci ne parût point appliquée comme un blâme pour les vocations religieuses. Lorsqu'on se consacre à propager les bonnes doctrines, on ne saurait veiller avec trop de soin sur sa plume. Le public de nos jours a été tellement perverti par la lecture, qu'un rien peut ramener chez lui de fâcheuses idées. Quant à la puérilité de certains détails, à la trop grande pompe de certains mots, à l'obscurité de quelques phrases contournées, nous ne les signalons qu'en passant, dans le *Petit Marquis;* l'habitude d'écrire aura bientôt fait disparaître ces imperfections.

On a récemment admiré la vaillance de Mme Craven que les années n'empêchent point de descendre encore dans l'arène pour y continuer, elle aussi, le bon combat, où elle s'est illustrée depuis si longtemps. Sans essayer de comparer *Valbriant* avec les œuvres précédentes de la célèbre *authoress*, il nous suffira d'indiquer le but moral de son nouveau roman. Mme Craven entreprend de démontrer aux oisifs de l'aristocratie comment ils peuvent et doivent ressaisir l'influence sociale qui leur échappe. L'industrie n'ouvre-t-elle pas devant eux un vaste champ où les fils des croisés, n'en déplaise à M. Ohnet, peuvent lutter d'énergie, d'intelligence, d'abnégation, avec les fils du peuple? Gauthier d'Arcy que le romancier fait contemporain d'Ozanam, mais qu'il peint plutôt sous les traits d'un disciple du comte de Mun, comprend la nécessité de se dépenser personnellement au milieu des travailleurs. Il transforme son château en usine, donne à ses ouvriers l'exemple du courage, de la régularité de vie, de la charité pratique. Il leur facilite le chemin de l'église, sans les contraindre à le prendre; assure leur bien-être matériel, relève en même temps leur moral. Il fait plus, il se dévoue pour un des leurs et perd la vue en sauvant des flammes un pauvre orphelin. Aussi le noble industriel est-il sincèrement aimé de la population ouvrière, un peu idéale, dont l'auteur l'entoure, celle-

ci, en plein dix-neuvième siècle, semble heureuse de l'appeler non seulement le patron, mais le *Maître!* D'Arcy résout, sur une petite échelle, le grand problème social de notre temps, et montre l'exemple aux hommes de sa classe. Voici son programme, il est fier et généreux. « Je suis aristocrate dans l'âme, je crois aux traditions héréditaires. Je crois que lorsqu'à cette noblesse de sang, se joint celle de l'âme, on est supérieur à tout et l'on occupe à bon droit les hauts sommets de ce monde. Soit que cette seconde noblesse, la plus élevée des deux, se soit trouvée, trop souvent et dans une trop large proportion séparée de l'autre, soit pour d'autres causes trop longues à énumérer, le fait est que la bataille s'est livrée et que ce n'est pas l'aristocratie qui en est sortie victorieuse. La démocratie a vaincu, elle est la maîtresse; mais aussi, il faut avoir une volonté déterminée à découvrir le bien que Dieu recelle au fond de toutes choses et, une fois ce bien découvert, le poursuivre en y donnant sa vie et ses forces, en oubliant un peu ses préférences et soi-même, jusqu'à ce qu'on parvienne, sinon à l'accomplir totalement, du moins à en tracer la voie à ceux qui nous suiveront. Il s'agit, comme l'a dit un grand orateur, de *baptiser cette sauvage.* Mettre fin non à la pauvreté, mais à la misère, non à la souffrance, mais à la révolte, c'est le rêve peut-être, mais enfin le tenter c'est vivre. »

Ne cherchons dans ce roman ni la peinture de la vie réelle poussée jusqu'au trompe-l'œil, ni cette dissection des âmes malades dont on va fouillant la pourriture, mais profitons du *sursum corda* qu'on nous y répète. Mme Craven se tourne vers un public spécial, elle redit aux femmes de son monde comment elles doivent élever leurs fils, elle rappelle aux héritiers des grands noms qu'ils ne sont pas uniquement sur la terre pour devenir membres du *Jockay-Club* ou *gommeux* de profession; elle s'efforce de rapprocher l'aristocratie de l'ouvrier, d'arrêter la décadence de tous, en les faisant tous concourir au relèvement de la patrie. Une seule chose nuit à ce pathétique sermon, on y entrevoit trop l'orgueil de race à travers la charité la plus vraie. Si loyale que puisse être la main tendue vers le peuple, il semble qu'elle reste toujours gantée.

En lisant *Floréal* au lieu de *Germinal*, les ouvriers comprendraient mieux leur véritable intérêt. Ce livre leur parle le langage de la raison avec le ton emprunté aux romans réalistes. « On s'est violemment attaqué à l'industrie minière, dit son auteur, des hommes d'un haut mérite et d'un talent littéraire très rare ont eu la faiblesse de

sacrifier à la popularité et à la vogue en représentant sous un faux jour les mineurs, leur vie, leurs plaisirs, leurs travaux. » M. des Fourneils leur répond en prêchant la paix et les améliorations par des voies justes et conciliantes. Il ne travestit pas ses travailleurs « en natures contemplatives, en héros se courbant sous la loi du travail sans murmurer, ce qui serait aussi invraisemblable que de les mettre en scène sous la figure de révoltés et de bêtes de somme, ne connaissant que deux instincts : la gloutonnerie et la luxure ». Il peint, avec vérité, un intérieur honnête, opposant l'ouvrier laborieux au mauvais sujet, égaré par les doctrines socialistes. *Floréal* n'est pas tout à fait gâté cependant, il reviendra enfin à des sentiments meilleurs et tombera héroïquement sous les murs de Hué, en combattant pour la patrie. Il n'est pas besoin de recommander cet excellent livre aux directeurs des bibliothèques populaires.

J. DE ROCHAY.

Curieuse n'est pas, à proprement dire, un roman, c'est une série de scènes ignobles, où l'on ne s'intéresse à personne, une suite de tableaux d'impudicités, que M. J. Péladan fait passer devant nous, sous prétexte de nous dégoûter du vice. Nous croyons à ses bonnes intentions, mais nous n'apercevons aucun bon effet de ces révoltantes peintures. Quant au style, M. J. Péladan en est encore à une recherche qui doit bien le fatiguer, mais qui n'est pas moins fatiguante pour le lecteur. On accepte volontiers que les jeunes gens soient un peu fous, mais il ne faut pas que ces folies soient trop prolongées. M. J. Péladan a publié, en même temps, une oraison funèbre de son frère, le Dr A. Péladan, où il y a une vraie chaleur d'âme et de généreux sentiments, et qui nous donne plus d'espérance en son avenir que ses romans dont doit s'écarter tout homme qui se respecte.

Il paraît, d'ailleurs, une quantité de romans abominables, — on nous les envoie, — et tellement immondes, que nous ne voulons même pas en donner les titres. La France est bien coupable, et nous sommes obligés de l'avouer, si Dieu la frappe des plus terribles châtiments, elle les aura mérités.

E. L.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Malgré les efforts et les calculs de cette politique révolutionnaire modérée que l'on a appelée l'opportunisme, malgré les prétentions du groupe républicain dominant d'être un parti de gouvernement, les faits vont plus vite que les intentions, et la république marche de jour en jour, au milieu des déclarations et des actes de la politique opportuniste, vers le socialisme. L'élection du 2 mai à Paris marque une nouvelle étape. Seul le socialisme était en cause dans la personne des deux candidats, MM. Gaulier et Ernest Roche. Qu'il ait triomphé avec l'un plutôt qu'avec l'autre, que le succès ait été plus accentué avec celui-ci qu'avec celui-là, ce ne sont là que des points secondaires qui ne sauraient influer beaucoup sur la signification du résultat. Le fait important, c'est qu'il n'y ait pas eu à Paris d'autres candidats que les représentants du socialisme, c'est que ceux-ci se soient posés devant les électeurs au même titre, et presque avec le même programme, et qu'à eux deux ils aient réuni 250,000 suffrages.

M. Gaulier n'a été élu, il est vrai, qu'avec 146,000 voix, à peine le quart des électeurs inscrits; mais, à part la qualité de condamné de Villefranche, en laquelle M. Roche se présentait comme candidat de la protestation du prolétariat contre l'ingérence du gouvernement et de la bourgeoisie à Decazeville, M. Gaulier différait si peu de son concurrent quant aux termes de son programme, qu'on peut attribuer au socialisme les voix de l'un et de l'autre. Comment distinguer, en effet, le radicalisme socialiste de M. Gaulier du socialisme révolutionnaire de M. Roche? Sauf peut-être la différence du bulletin de vote au coup de fusil, que M. Gaulier s'est attaché à maintenir à son profit dans sa déclaration aux électeurs, il n'y a rien de moins dans ses divers manifestes électoraux que dans les doctrines et les revendications du socialisme. En résumé, M. Gaulier s'est

prononcé pour l'impôt progressif sur le revenu et sur les mutations par succession; pour la révision de tous les contrats ayant aliéné la propriété nationale et collective, tels que les chemins de fer, les canaux, les mines; pour la pleine et entière liberté des grèves; pour la suppression du Sénat et du président de la république; pour l'élection des juges au suffrage universel; pour l'autonomie de Paris avec sa mairie centrale; pour l'amnistie plénière étendue à tous les crimes et délits politiques et faits annexes; pour la confiscation des biens de mainmorte, c'est-à-dire de toute propriété ecclésiastique; pour la séparation de l'Église et de l'État. Qu'aurait-il pu y avoir de plus dans le programme de M. Ernest Roche, si celui-ci avait eu besoin d'autre chose que de ses discours et de sa conduite à Decazeville pour se faire connaître? Le programme de M. Gaulier est le propre programme du socialisme.

Dira-t-on que cet élu de Paris et son concurrent, qui n'ont même pas réuni ensemble la moitié des suffrages des inscrits, ont rencontré devant eux l'abstention de trois cent mille électeurs? Mais cette abstention même est la preuve des progrès et de la force du socialisme. Devant celui-ci le parti conservateur s'est jugé impuissant à Paris, et le parti républicain, qui va de l'opportunisme au radicalisme, s'est effacé faute de pouvoir soutenir la lutte. Faiblesse des conservateurs, découragement des républicains modérés, affaissement et division des opportunistes et des radicaux : tel est le sens de l'élection du 2 mai qui montre, avec le triomphe du socialisme, l'impuissance de ses adversaires, soit à lutter séparément contre lui, soit à s'entendre pour l'arrêter.

La république va logiquement au socialisme. Les idées, les hommes, les événements, tout l'entraîne vers ce terme fatal. Que l'on mesure le chemin parcouru depuis huit, dix ou douze ans! Que l'on se rappelle seulement l'émotion produite par l'élection de M. Barodet, à Paris, en 1873. Cet événement ne contribua pas peu à la chute de M. Thiers et à l'établissement d'un régime plus conservateur; aujourd'hui, peu s'en faut que la capitale n'ait élu M. Roche au milieu de l'indifférence générale. Ce qui paraissait excessif, dangereux alors, semble presque naturel maintenant. On a vu successivement l'amnistie, la réhabilitation de la Commune, la réapparition du drapeau rouge; c'est le socialisme qui se montre à présent avec la grève de Decazeville et l'élection parisienne du 2 mai. Les symptômes de cette prochaine entrée en scène de la

démagogie se multiplient. L'agitation anarchique gagne la classe ouvrière. Les grèves révolutionnaires menacent de devenir générales. A la Mulatière, près Lyon, les scènes de Decazeville et de Charleroi se sont renouvelées avec leur caractère de sauvagerie. Une usine assaillie à coups de pierres par des grévistes en fureur, le propriétaire et les habitants de l'établissement menacés pour avoir donné asile à un ouvrier qui voulait reprendre le travail; des blessés de part et d'autre; l'inertie de l'autorité publique et de la police : tel a été cet épisode qui aurait pu prendre de plus graves proportions encore si les grévistes avaient été en plus grand nombre.

Dans toute l'Europe, dans le monde entier peut-on dire, les ferments révolutionnaires s'agitent. Partout se manifestent les signes avant-coureurs de l'avènement du socialisme. L'Angleterre, la France, la Belgique, en ont vu de sanglantes apparitions. Des désordres plus graves encore se sont produits en Amérique. Là aussi sévissent les grèves avec le même caractère anarchiste qu'elles revêtent en Europe. Une vaste organisation ayant ses chefs et ses statuts englobe sous le nom de « chevaliers du travail » une grande partie de la classe prolétaire des villes. A Chicago, les ouvriers grévistes, en nombre considérable, ont attaqué la police à coups de fusil et de pierres. Dans cette première lutte, il y a eu des tués et des blessés de part et d'autre. Le même soir, des bombes ont été lancées sur les agents de l'autorité qui avaient ordre de dissoudre un meeting socialiste; l'explosion a fait de terribles ravages. Dix personnes ont été tuées, vingt grièvement blessées. La police a répondu par les armes. Une nouvelle lutte s'est engagée avec les émeutiers qui, à la fin, ont dû céder le terrain après avoir perdu plus de cinquante des leurs. Des conflits sanglants, occasionnés par des grèves, ont également eu lieu à Milwaukee. Ce n'est qu'après plusieurs jours de troubles et après un grand nombre d'arrestations que la tranquillité a pu être rétablie. Les perquisitions de la police ont fait découvrir une grande quantité d'armes, de munitions et de drapeaux rouges. En Amérique, comme en Europe, le socialisme se prépare à la lutte; il sent venir son jour. Peut-être ce jour n'est-il plus éloigné. A l'approche de cette grande crise sociale, les gouvernements ne finiront-ils pas par comprendre qu'il est temps de se défendre contre la Révolution. Quelques souverains, quelques hommes d'État semblent avoir conscience du danger. La France, au contraire, se prépare à célébrer le centième anniversaire de 1789,

comme si cette date n'était pas le point de départ de toutes les convulsions sociales qui agitent le monde moderne. Jamais l'avenir n'a été plus menaçant; en attendant, nous allons commencer tranquillement les préparatifs de l'Exposition du centenaire. Quelle folie!

Au moment où l'on pouvait croire que tout danger de conflit était écarté par la réponse favorable du gouvernement hellénique à la démarche du représentant de la France, l'affaire grecque a repris de nouveau une tournure alarmante. Prendre les devants sur l'Europe, obtenir de la Grèce par une intervention amicale la promesse d'un désarmement, vainement réclamé jusque-là par le concert des puissances, c'était pour la diplomatie de la république un succès dont M. de Freycinet pouvait être fier. Mais la conduite de la France en cette circonstance était-elle opportune, était-elle prudente? Il n'y a plus à en douter, c'est le résultat dû à notre initiative, c'est cet avantage obtenu par notre diplomatie qui a décidé les puissances, conduites par l'Allemagne, à entrer dans la voie des mesures coercitives à l'égard de la Grèce. Leur conduite montre bien que la question grecque n'était pas leur principale préoccupation. Si l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie et la Russie avec elles, avaient voulu avant tout la paix; s'il ne s'était agi que d'en assurer le maintien par le désarmement de la Grèce, rien n'était plus aisé que de s'en tenir aux déclarations de la Grèce à la France, déclarations notifiées aux puissances et ayant, par conséquent, la valeur d'un engagement vis-à-vis d'elles. La Grèce promettait de désarmer : que fallait-il de plus?

C'est précisément parce que la paix était assurée par la réponse du gouvernement hellénique à l'invitation de M. de Mouy, que les puissances n'ont pas voulu nous laisser le bénéfice et l'honneur de cet heureux résultat. En échange de ce succès obtenu sans elle et même en dehors d'elle, la diplomatie européenne, inspirée par M. de Bismarck, a tenu à nous infliger un affront. Elle a agi comme si la France n'avait rien obtenu de réel, ou comme si l'engagement particulier de la Grèce envers elle ne comptait pas à ses yeux. En adressant au gouvernement hellénique un ultimatum, en établissant sur les côtes le blocus, les puissances ont moins voulu imposer une contrainte à la Grèce que donner une leçon à la France. C'est pour la punir d'avoir cédé aux conseils de la France, alors qu'elle résistait aux ordres des puissances réunies, que l'Europe a fait subir à la Grèce ces humiliations, et en elle aussi a été frappée la

France, à qui l'on ne pardonne pas d'avoir exercé une action personnelle et obtenu un succès séparé.

Mais, sous ses satisfactions d'amour-propre que l'Europe s'est données contre nous, au risque même de compromettre la paix dont elle semblait uniquement préoccupée, se cache une malveillance, dont les puissances ne sont peut-être pas toutes animées au même point à notre égard, mais auxquelles, par politique ou par faiblesse, elles s'associent également. Jamais, depuis la guerre de 1870, la France n'a paru plus isolée qu'en cette circonstance. M. de Freycinet a peut-être eu tort de lui faire jouer un rôle personnel dans une affaire qui devait être réglée par le concert européen : les représailles qu'on a tirées de cette conduite nous font péniblement sentir combien notre diplomatie seule est impuissante et dans quel isolement la France est tenue en Europe. L'hostilité de l'Allemagne, les mauvaises dispositions des puissances apparaissent ici d'autant plus clairement, qu'il était de l'intérêt de l'Europe de profiter de l'arrangement intervenu entre la Grèce et la France, et d'en finir de cette manière avec une question qui l'occupe depuis si longtemps.

Les mesures prises contre la Grèce ne sont pas seulement blessantes pour notre honneur, elles sont aussi fort impolitiques. C'est au préjudice de la paix que M. de Bismarck, le grand inspirateur de la conduite des puissances, a tenu à nous témoigner son mauvais vouloir, presque son dédain. Dans l'état actuel des choses, avec l'exaltation des esprits en Grèce, rien ne pouvait être plus maladroit que de pousser à bout un peuple en armes, que de vouloir lui imposer par la force ce qu'il avait déjà accordé de bonne grâce, et d'exiger, outre le sacrifice de ses intérêts nationaux, celui de son amour-propre. Avec leur ultimatum et leur flotte coalisée, que feraient les puissances si la Grèce, exaspérée et bravant leurs menaces comme elle a écarté leurs conseils, se ruait à la guerre contre la Turquie, aimant mieux périr que de se déshonorer? S'interposeraient-elles entre les belligérants? Répondraient-elles à l'aggression du peuple hellénique par le bombardement de ses côtes, la destruction de ses navires? Mais parviendraient-elles seulement à se mettre d'accord dans l'emploi des mesures coercitives, et l'accomplissement de leurs menaces ne soulèverait-il pas entre elles des rivalités, des oppositions, et ne verrait-on pas surgir de cette entente contre la Grèce des divisions qui feraient renaître sur place la question d'Orient?

Il fallait prévoir ces éventualités et ne pas pousser les choses à bout. La conduite des puissances a eu pour premier effet de mettre la Grèce dans de tels embarras intérieurs que la guerre aurait pu éclater d'elle-même, au milieu des difficultés de la formation d'un nouveau cabinet. Après l'ultimatum des puissances, suivi du blocus, il était impossible à M. Delyannis de rester à son poste. Ne pouvant ni abaisser la dignité de son pays devant des sommations hautaines, ni assumer la responsabilité d'une guerre folle contre la Turquie avec toute l'Europe derrière elle, il ne lui restait qu'à se retirer. Sa démission a déterminé une crise gouvernementale au milieu de laquelle l'effervescence populaire n'a fait que croître. Toutes les villes sont en émoi, des manifestations en faveur de la guerre réunissent toutes les classes de citoyens, l'armée frémit d'impatience. Si les fusils partaient tout seuls à la frontière, que feraient les puissances? Un nouveau ministère a bien fini par se former, mais ce n'est qu'un ministère d'attente, n'ayant d'autre mission que de convoquer la chambre des députés et de prendre sa décision au sujet de la paix ou de la guerre. Jusque-là tout reste à la merci de l'imprévu.

Au milieu de ces complications, le chef de la légation française à Athènes, M. de Mouy, a été mandé subitement à Paris. Est-ce un rappel? La France, tenue à l'écart des autres puissances, se retire-t-elle? La situation qui lui est faite en Europe est fort critique. L'Allemagne, devenue le centre d'un groupement des grandes puissances, menace plus que jamais notre indépendance, notre sécurité. Une seule puissance, la Russie, la grande rivale de l'Allemagne, pouvait être séparée de la coalition et devenir notre alliée. Mais entre la Russie et nous, la politique républicaine élève, comme à plaisir, des barrières. C'était déjà trop que la Chambre des députés se fût donnée comme président M. Floquet, l'ancien insulteur de l'empereur Alexandre II. Un acte du gouvernement lui-même, après plusieurs mesures maladroites, a achevé de froisser la cour de Saint-Pétersbourg. L'amnistie, récemment accordée, par complaisance pour la faction démagogique, au prince Kropotschine, un des principaux instigateurs du nihilisme en Russie, un adversaire personnel du czar, était de la plus haute inconvenance à l'égard du souverain de la Russie et ne pouvait qu'exercer l'influence la plus défavorable sur les rapports entre les deux pays. A cette mesure offensante se rattachent et le rappel du général Appert, notre

ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à qui il ne sera pas trouvé de longtemps un successeur agréable; et le départ du baron de Morenheim, représentant de la Russie à Paris, dont l'absence paraît devoir durer au-delà des limites des congés diplomatiques.

C'est à la république, c'est à la défiance qu'elle inspire, aux fautes qu'elle commet, que la France doit d'être isolée en Europe. Non seulement, elle ne cherche pas à gagner ses adversaires, mais elle se prive follement de ses alliés. Sa conduite envers l'Église est encore plus impolitique, plus maladroite que ses procédés envers la Russie. Dans l'isolement de la France, c'eût été une grande force pour elle que l'appui du Saint-Siège. La politique de persécution religieuse, adoptée par la république, n'a fait qu'éloigner à tout jamais les catholiques et indisposer contre elle le chef de l'Église. Plus le gouvernement républicain s'est montré injuste et violent envers le catholicisme, plus Léon XIII s'est retourné vers l'Allemagne, à laquelle, même en ces derniers temps, il a donné des marques de sympathie dont notre patriotisme a pu s'affliger, mais que notre foi a dû s'expliquer.

Sans vouloir rompre avec la France, malgré toutes les infractions au Concordat dont le gouvernement et les Chambres se sont rendus coupables, malgré l'hostilité croissante du parti républicain envers la religion, le Souverain Pontife est amené à agir en dehors d'elle, et même à se substituer à son action, là où il n'y a plus à compter sur un concours réel de sa part pour l'Église. Après avoir établi des rapports avec le Japon, le Saint-Siège a trouvé bon de se mettre aussi en relations avec la Chine. Les négociations ont heureusement abouti et le Vatican aura un représentant officiel à Pékin. On ne sait encore si l'envoyé du Saint-Siège aura la qualité de délégué apostolique avec le rang de nonce, ou s'il sera pris parmi les vicaires apostoliques de la Chine. Le gouvernement français a fait des représentations à ce sujet. Jusqu'alors le protectorat des chrétiens, dans tout l'Orient, était un privilège de la France. L'établissement d'un représentant du Saint-Siège près la cour de Pékin lui retirerait cette haute juridiction d'influence et d'honneur. M. de Freycinet qui se souvient de la théorie de son maître sur « la clientèle catholique » de la France à l'extérieur, tient à y rester fidèle. Il ne consent pas à abdiquer le protectorat. Tout au moins voudrait-il que le représentant du Saint-Siège fût pris parmi les vicaires apostoliques français, et à la condition encore que ses pou-

voirs ne préjudiciassent pas au caractère traditionnel des représentants de la France en Orient. Pour le chef d'un gouvernement persécuteur, c'est une bien grande prétention de revendiquer un rôle qui lui convient si peu. Lui sied-il bien, alors que la république vexe et opprime de toutes les manières les catholiques de l'intérieur, de venir réclamer le protectorat de ceux du dehors? Et pourquoi le Pape, qui doit chercher avant tout l'avantage de l'Église, se préoccuperait-il de conserver à la France une prérogative dont elle est si peu digne en ce moment? Si la république veut conserver en Orient le prestige et l'influence que la France tient de sa qualité de fille aînée de l'Église, qu'elle cesse d'abord la persécution, qu'elle rentre en grâce avec le Saint-Siège.

Elle ne ferait qu'imiter l'Allemagne dont l'exemple est une grande leçon pour elle. M. de Bismarck vient de lui apprendre, en effet, que, de toutes les politiques, la plus mauvaise est celle qui blesse les consciences et qui sépare les intérêts de la société de ceux de la religion. Après une trop longue expérience, le chancelier de l'Empire y a renoncé. La paix avec l'Église lui a paru le plus sûr garant de la stabilité et de la sécurité de l'œuvre politique à laquelle son nom restera attaché dans l'histoire. Cette paix, elle est rétablie et bien qu'elle n'accorde pas à l'Église tout ce qui aurait dû lui être donné et qu'elle laisse subsister pour l'avenir des craintes de nouveaux conflits, elle est un heureux événement pour l'Église. A la Chambre des députés comme à la Chambre des seigneurs, le nouveau projet de loi ecclésiastique qui met fin à une lutte de quinze ans entre l'État et l'Église, a été voté, sur les instances de M. de Bismarck, dont les déclarations ajoutent beaucoup au texte lui-même de la loi. Pour en faciliter le vote, le Saint-Siège a fait une nouvelle et dernière concession. Il s'était engagé à admettre l'*Anzeigepflicht* pour les cures actuellement vacantes, et selon les conditions établies dans le royaume de Wurtemberg, dès que la nouvelle mesure législative, qui abroge en partie les lois de mai, aurait été promulguée. Avant même que la condition à laquelle sa promesse était subordonnée fût remplie, Léon XIII a fait savoir qu'il était disposé à donner dès maintenant des instructions aux évêques pour qu'ils notifiassent à l'autorité civile les nominations des nouveaux titulaires des cures vacantes. Si M. de Bismarck veut sincèrement la paix, il s'en tiendra à cette concession et n'exigera pas de plus que la notification implique pour l'autorité civile un

droit de *veto* ou d'opposition en matière de nominations ecclésiastiques. En outre, il tiendra à achever son œuvre par une révision d'ensemble des lois de mai et par un règlement loyal et complet des futures relations de l'État prussien avec l'Église. La paix religieuse, avec le bien que M. de Bismarck en attend pour la Prusse et pour l'empire d'Allemagne, est à ce prix. Ses déclarations, les témoignages de sa confiance et de son admiration pour Léon XIII, semblent indiquer qu'il est prêt à faire les derniers pas dans la voie où il est entré.

Que cette œuvre désirable s'accomplisse, et l'Église aura obtenu un grand avantage. Après tant d'épreuves pour elle, on voudrait espérer que ce rapprochement entre Berlin et le Vatican aura d'autres résultats encore pour le Saint-Siège que le rétablissement de la paix en Allemagne. Il est vu de très mauvais œil par les usurpateurs de Rome, et c'est là une preuve qu'ils en comprennent l'importance. Quant à nous, ce revirement subit de M. de Bismarck vis-à-vis du Saint-Siège n'est pas moins propre que l'attitude de l'Allemagne dans les derniers incidents de Grèce à nous inspirer de justes inquiétudes sur les intentions du grand directeur de la politique européenne. Ce ne serait pas assez que le gouvernement, comme le lui recommandent ses amis, eût l'œil ouvert sur les projets qui se trament à Berlin. En considérant que sa politique à l'égard de l'Église et de la Révolution est le contraire de celle que M. de Bismarck vient d'adopter résolument, il comprendra, s'il est capable de se soustraire aux passions et aux influences de son parti, ce qu'il doit faire pour obvier à une situation qui peut devenir très grave pour la France.

Le débat sur la question irlandaise a recommencé à la Chambre des communes. Un grand intérêt s'attache à cette émouvante discussion. L'Irlande sera-t-elle enfin libre? M. Gladstone l'emportera-t-il avec son programme d'émancipation sur l'opposition des libéraux qui suivend lord Washington et des radicaux qui suivent M. Chamberlain? Son libéralisme loyal et éclairé aura-t-il raison du vieux préjugé anglais? C'est le sort de l'Irlande qui se décide, c'est aussi l'existence du cabinet Glastone qui se joue. Le vieux ministre a soutenu énergiquement son projet. Pour rassurer le sentiment britannique, il s'est attaché à montrer que le *Home rule* accordé à l'Irlande ne compromettrait pas l'unité de l'Empire. L'opposition est ardente, la discussion sera longue. En véritable homme d'État,

M. Gladstone a compris qu'il valait mieux accorder dès maintenant à l'Irlande ce qu'elle aurait fini par prendre, et couper court à une agitation dangereuse pour l'Angleterre où, à l'abri du sentiment national, le socialisme révolutionnaire se serait donné libre cours. Le chef du cabinet ne pliera pas devant ses adversaires politiques et personnels. S'il ne trouve pas une majorité suffisante pour accepter son programme irlandais, il demandera la dissolution de la Chambre des communes et en appellera au corps électoral. Pour l'Angleterre comme pour l'Irlande, il est à souhaiter que le bon sens du peuple anglais lui donne raison.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

26 *avril.* — Une dépêche du consul italien à Aden annonce que le sultan de Harrar a fait massacrer tous les Européens habitant le Harrar, et a attaqué avec deux cents soldats près de Gildezza l'expédition italienne conduite par le comte Porro. Tous les membres de l'expédition ont été tués. Le sultan s'est ensuite emparé de Gildezza et a fait prisonnier la garnison anglo-égyptienne, composée d'environ cent hommes.

Le ministre des affaires étrangères de Grèce, M. Delyannis, fait connaître à M. de Moüy, ministre de France à Athènes, que, cédant aux instances amicales du gouvernement français, la Grèce consentait à désarmer. M. de Freycinet a été informé de cette nouvelle par une dépêche. A la suite de cette communication, tous les représentants des puissances ont été avisés et ils ont réclamé des instructions de leurs gouvernements respectifs, pour savoir quelle suite ils devaient donner au projet de note collective dont nous avons déjà parlé. Signature du traité de commerce entre la France et la Chine. Dissolution de la Chambre italienne et fixation de la date des nouvelles élections au 23 mai.

27. — Nos prévisions se sont réalisées. Le tribunal de Villefranche s'est chargé de tirer d'embarras le clan ministériel. Il a accordé la liberté provisoire sous caution à M. Ernest Roche, qui a été mis en liberté immédiatement. Quelle bonne aubaine pour les radicaux et les socialistes!

La dynamite vient de faire son apparition à Decazeville. Une formidable explosion s'est produite à Combes dans la maison d'un mineur, qui, depuis le commencement de la grève, n'avait pas cessé de travailler. Heureusement, il n'y a eu que des dégâts matériels. Une arrestation a été opérée.

L'empereur d'Allemagne envoie au Saint-Père une très riche croix pastorale en or avec pierres précieuses, en souvenir de sa médiation dans l'affaire des îles Carolines.

Nous reproduisons, à titre de document historique, la note memento du cardinal Jacobini adressée par l'intermédiaire de M. de Schlœzer au gouvernement prussien :

« Du Vatican, le 25 avril 1886.

« Le soussigné, cardinal, secrétaire d'Etat, ayant porté, à la connaissance de Sa Sainteté, la note du 23 avril, qui lui a été remise par le gouvernement prussien en réponse à la dernière note du Saint-Siège, s'empresse de communiquer ce qui suit à Votre Excellence :

« C'est avec une véritable satisfaction que le Saint-Père a appris notam-

ment que la proposition du Saint-Siège de procéder à une révision ultérieure des dispositions qui ne sont pas visées dans le projet de loi actuel était envisagée de la part du gouvernement prussien comme un acte de réconciliation destiné à assurer le rétablissement complet de la paix religieuse.

« L'assurance donnée au Saint-Siège de procéder à cette révision et de présenter aux Chambres un nouveau projet de loi dans ce sens ne pouvait être qu'agréable à Sa Sainteté. De même, le succès obtenu à la Chambre des Seigneurs par le nouveau projet de loi amendé a été un objet de satisfaction pour les hautes intentions de Sa Sainteté. C'est pour cela, et afin de constater sa haute appréciation des faits mentionnés ci-dessus, ainsi que pour donner au gouvernement prussien une preuve nouvelle et spéciale de sa confiance et de son bon vouloir, que le Saint-Père a autorisé le soussigné cardinal secrétaire d'Etat à informer ce gouvernement qu'il entend ordonner que la notification (*Anzei gepflicht*) commence dès à présent et sans retard pour les cures actuellement vacantes.

« En faisant cette communication à votre gouvernement, Votre Excellence ne manquera pas d'en faire ressortir la valeur toute spéciale, notamment par rapport à l'établissement définitif de la paix religieuse.

« *Signé :* Cardinal Jacobini. »

La *Semaine religieuse* de Grenoble publie sous ce titre : *Rectifications par Mgr l'Evêque de Grenoble*, le document suivant, relatif à certaines assertions erronées de M. Goblet :

« M. le Ministre des cultes a prononcé plusieurs fois, dans son discours à la Chambre des députés, le nom de M. le Curé de Château-Vilain et le nôtre, ainsi qu'au Sénat, en donnant comme vraies des choses qui ne le sont pas. La presse a porté, en tous lieux, ces erreurs ; la presse portera aussi nos rectifications. C'est justice.

« 1. Nous affirmons que, depuis plusieurs années, M. l'abbé Guillaud est poursuivi odieusement par un groupe d'hommes qui se servent du maire de Château-Vilain pour arriver à leur fin : le déplacement du curé.

« Le public nomme les principaux meneurs, et il dit qu'ils sont *francs-maçons*. C'est aussi ce que m'affirmait, il y a quelques jours, un habitant du pays, homme instruit, sérieux et parfaitement renseigné. Il serait facile, à son avis, de retrouver la main de ces chefs dans les pièces qui émanent de la mairie de Château-Vilain, le maire étant plus habile à manier sa charrue qu'une plume.

« 2. Le curé de Château-Vilain et son vicaire sont accusés d'avoir ridiculisé le conseil municipal de cette commune devant les chantres de la paroisse. Peut-on prouver ce fait, *tel qu'il est présenté?* Non.

« Quoi qu'il en soit, il faut dire que cet acte relevait, ou des tribunaux ordinaires, ou de celui de l'évêque. Dans le premier cas, pourquoi les conseillers municipaux n'ont-ils pas demandé justice, s'ils voulaient se plaindre, au juge compétent? Dans le second cas, l'évêque examine la plainte, la juge, et s'il y a lieu, inflige un blâme au délinquant. C'est son affaire et celle des coupables, et le public n'a pas le droit de demander qu'on l'instruise de la mesure qui a été prise.

« 3. M. le Curé a été accusé, par M. le Ministre des cultes, du haut de la tribune, d'avoir désobéi à son évêque, à propos de catéchismes qu'il aurait refusé de faire à l'église paroissiale.

« Voici la vérité, en deux mots, et je prends toute la paroisse à témoin de ce que je vais dire :

« M. le Curé, vu le froid rigoureux de l'hiver, faisait le catéchisme à l'école libre des Sœurs, dans une salle chauffée. Les enfants des écoles communales s'y rendaient volontiers. La coterie s'émut, et la préfecture, informée, envoya l'ordre de cesser cette manière de faire. Pour apaiser cette guerre, j'invitai M. le Curé à donner satisfaction aux plaignants. Alors il annonça, le dimanche, à ses paroissiens, que M. le Vicaire catéchiserait les enfants des écoles laïques à l'église.

« Ceux-ci n'y vinrent pas, mais coururent d'eux-mêmes à l'école congréganiste, dans la chambre bien chauffée. M. le Curé les pria de sortir. Ils n'en firent rien. Pouvait-il les empoigner par les épaules et les jeter à la porte? Non, évidemment.

« La scène se renouvela et le curé fut aussi impuissant que la première fois.

« Voilà comment il m'a désobéi. Si M. le Ministre m'avait fait l'honneur de se renseigner auprès de moi, il n'aurait pas commis l'erreur que je signale.

« Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici le regret de voir attiser de la sorte le feu de la division et abaisser ainsi les caractères. Avec un pareil système, notre peuple va devenir un peuple d'esclaves, ne sachant plus que trembler, par crainte d'en haut, par crainte d'en bas.

« 4. M. le Ministre s'est plaint de n'avoir pu obtenir de nous le changement du curé, plusieurs fois sollicité.

« Son Excellence doit savoir que l'évêque est obligé d'être juste dans son administration.

« Or, le déplacement d'un curé serait un acte injuste s'il n'était pas motivé par des faits répréhensibles et sérieux. Des actes de cette nature n'existant pas, loin de là, je ne pouvais donner suite aux plaintes des ennemis d'un excellent prêtre; d'autant plus que le mot d'ordre avait été lancé, semble-t-il, à une foule de maires, et chacun d'eux devait apporter aux anticléricaux un prêtre, un frère ou une religieuse, immolés de sa main. A l'heure présente, j'ai une quinzaine de curés sacrifiés sans motif, sans examen contradictoire, sans jugement, et en dehors de toute légalité.

« 5. Je dirai aussi que j'ai écrit à M. Goblet au sujet de la triste affaire de Château-Vilain. J'ai rappelé à M. le Ministre que ni son ministère ni la préfecture de l'Isère ne m'ont jamais écrit un mot au sujet de la fermeture de la chapelle, oubliant ainsi que si, aux termes des lois organiques et autres, le gouvernement autorise l'ouverture des chapelles, il appartient à l'évêque du diocèse d'en faire la demande, d'y ordonner le culte religieux, d'y placer un prêtre, de l'y maintenir ou de le déplacer.

« De sorte qu'un aumônier, dans ces conditions, n'a pas d'ordres à recevoir du maire, ni d'un fonctionnaire public quelconque, mais seulement de son évêque. Il n'appartient pas à un préfet d'envoyer relever un soldat en faction; pourquoi aurait-il la mission de retirer un prêtre de son poste?

« Il fallait simplement que M. le Ministre m'écrivît de faire cesser le service religieux à la chapelle de La Combe. Avant ou après, je lui aurais présenté mes observations respectueuses, mais j'aurais obéi. Ai-je jamais fait résistance à un ordre du gouvernement, alors même que mes droits étaient méconnus? Que le ministre, s'il pense autrement, prouve qu'il a raison.

« En agissant comme je viens de dire, les massacres de La Combe eussent été évités, car alors MM. Giraud n'auraient pas eu à défendre ou à faire défendre leur domicile. C'est de là que tout part. Il n'y a pas eu de résistance à la chapelle.

« D'ailleurs ayant appris, le 7 avril, en arrivant à Meyzieu, qu'il s'agissait de fermer la chapelle de La Combe, j'avais dit d'ôter le Saint Sacrement du tabernacle, de le mettre en lieu sûr et de cesser tout office dans la maison. Le clergé de Château-Vilain n'a donc pas eu à faire résistance, et, s'il y a eu protestation, c'est pour la violation du domicile.

« 6. M. le Ministre a dit au Sénat que ma lettre à lui adressée le 14 de ce mois, était arrivée trop tard : n'est-ce pas M. le Ministre qui est parti trop tôt? MM. Giraud avaient, non six mois, mais dix mois pour se mettre en règle avec l'administration, comme le prouve ci-après une consultation juridique. Or, l'ordre de fermer leur chapelle est daté du 19 juin 1885. Le délai légal finissait donc le 19 avril, et c'est le 8 avril que le domicile de MM. Giraud a été violé : *onze jours avant l'expiration du délai légal.* Quelles terribles conséquences s'ensuivent pour plusieurs personnes!

« En résumé, j'ai eu l'honneur de l'écrire à M. le Ministre, nous voulons, nous, catholiques, la paix et la liberté par le respect de l'ordre. Nous combattons l'erreur; c'est notre droit et notre devoir. L'erreur, elle, nous attaque sans droit, car il n'y a pas de droit contre le droit. Qu'elle désarme donc, en nous laissant libres et tranquilles. Au lieu de poursuivre son rêve de destruction à l'endroit du catholicisme, qu'elle en prenne son parti. Il vivra malgré elle, car Dieu le veut: et nous, catholiques, nous voulons lui demeurer fidèles, à la vie et à la mort.

« AMAND-JOSEPH, *évêque de Grenoble.* »

A la suite de ces observations, la *Semaine religieuse* publie une savante consultation juridique de M. Desplagne, ancien magistrat, à laquelle Mgr Fava fait allusion. M. Desplagne, prenant la thèse même de M. Goblet, établit : 1° qu'il y a, dans tous les actes officiels, en vertu même des lois invoquées par le ministre des cultes, une illégalité complète; 2° que, même en admettant son interprétation fausse des lois sur lesquelles il s'est appuyé, ses agents sont non « des fonctionnaires accomplissant un acte administratif légal, bien qu'odieux et ridicule, mais des fonctionnaires violant la loi, se rendant responsables de meurtres et d'actes absolument arbitraires et illégaux ».

Et M. Desplagnes conclut ainsi :

« La situation est grave; rarement des illégalités ont amené des suites aussi fâcheuses. Il est de l'intérêt de tous que les vrais coupables soient atteints. »

28. — L'ultimatum remis au gouvernement grec par les cinq grandes puissances cause une grande effervescence à Athènes. Le peuple demande au gouvernement de résister à cette injuste pression, surtout après l'adhésion de la Grèce aux conseils de la France. M. Delyannis menace de donner sa démission si l'ultimatum est maintenu.

Une manifestation belliqueuse a lieu sur la place de la Constitution. Plusieurs orateurs prennent successivement la parole pour protester contre l'attitude des puissances. Toutefois, les manifestants se séparent sans autre incident sérieux.

La situation ne s'améliore pas en Belgique, surtout dans le bassin de Liège. Les ouvriers y prennent une attitude menaçante.

29. — Les cinq puissances approuvent l'attitude de leurs représentants vis-à-vis du gouvernement grec. Contrairement aux prévisions, la Grèce adhère purement et simplement à la note de la France. M. Delyannis déclare que la démobilisation et la mise sur le pied de paix sont implicitement contenues dans sa réponse à la communication française.

Les grévistes de Decazeville commettent de nouveaux attentats contre les mineurs qui n'ont pas voulu faire cause commune avec eux. Ils dévastent nuitamment leurs jardins ou cherchent à faire sauter leurs maisons au moyen d'explosion.

30. — Un meeting électoral, radical et socialiste, a lieu au Cirque d'hiver, au bénéfice de la candidature du citoyen Ernest Roche. Henri Rochefort occupe le fauteuil présidentiel.

Le citoyen Ernest Roche raconte ce qu'il a vu et ce qu'il n'a pas vu à Decazeville. Il estime que, pour faire cesser la grève, la mine devrait être rendue aux mineurs et finit sa harangue par le récit des incidents de son procès. Les socialistes présents l'acclament par les cris de : *Vive Roche! Vive la République!* Son concurrent fait défaut et s'attire, par son absence, un vote de blâme. La comédie finit par plusieurs discours des vieilles barbes de la Commune en faveur de la candidature Roche, et l'on se sépare à onze heures moins vingt-cinq minutes du soir aux cris de : *Vive Rochefort!*

La résistance contre l'établissement des Anglais, en Birmanie, continue. Le feu a été mis à Mandalay dans la ville intérieure et, sur un espace de près d'un 1,000 de long sur 500 mètres de large, toutes les maisons ont été détruites.

A la suite de l'attentat de Château-Vilain, les victimes ont déposé, le 30 avril, une plainte entre les mains de M. le premier président de la cour de Grenoble, seul compétent pour la recevoir, par suite de la qualité des coupables.

Voici le texte de la plainte :

« Monsieur le premier président,

« Nous avons l'honneur de déférer à votre justice les *abus d'autorité* dont nous avons été victimes le 8 avril courant à Château-Vilain (Isère), et dont MM. Marrat, préfet; Balland, sous-préfet; Cloître, commissaire; Bonnieux, Max, Litt et Sulli, sous-officier et gendarmes, se sont rendus coupables à

l'occasion de la fermeture d'une chapelle consacrée au culte depuis quarante-trois ans.

« Une violation de domicile accomplie sans mandat de justice et *en dehors même des instructions ministérielles*, le meurtre d'une femme sans armes et sans défense accompli par des gendarmes, sous les yeux et par les ordres d'un sous-préfet et d'un commissaire de police ; des coups de feu tirés sur une enfant qui fuyait épouvantée, et sur un homme terrassé et réduit à l'impuissance, constituent des crimes prévus et punis par les articles 166, 184, 186, 178 du Code pénal.

« Le ministère public n'ayant point encore, après vingt jours écoulés depuis ces attentats, saisi la juridiction compétente, nous croyons devoir aujourd'hui user nous-mêmes de tous les droits que la loi nous confère pour mettre en mouvement l'action publique.

« Si, en matière criminelle, les citoyens n'ont pas le droit de citation directe, l'article 63 du Code d'instruction criminelle permet tout au moins à toute personne qui se prétend lésée par un crime de rendre plainte et de se constituer partie civile devant le juge d'instruction. Or, aux termes de l'article 484 du même code, vous êtes, monsieur le premier président, le juge d'instruction spécialement compétent, à raison de la qualité des coupables que nous vous signalons et dont quelques-uns sont officiers de police judiciaire.

« L'article 11 de la loi du 20 avril 1810 vous permet également, la cour assemblée, de mander M. le procureur général pour lui enjoindre de poursuivre à raison des faits dénoncés.

« En conséquence, nous venons rendre plainte et nous constituer parties civiles devant vous contre tous les fonctionnaires et agents prénommés.

« Nous vous demandons formellement d'assurer, conformément à la loi, la répression et la réparation de tous ces attentats, et vous ferez justice.

« Pour la régularité de la procédure, les soussignés constituent avoué en la personne de M. Nicollet, avoué près la cour de Grenoble.

« M. Nicollet est chargé de déposer la consignation qui sera demandée pour les frais.

« GIRAUD, propriétaire de l'usine ;
« FISCHER, directeur de l'usine (blessé) ;
« FERROUD, héritier de la fille Bonnevie (tuée). »

1er *mai*. — Une dépêche du gouverneur du Sénégal annonce que le marabout Mahmadouh-Lamine a été complètement battu par la colonne du Haut-Fleuve, commandée par le lieutenant-colonel, Fresp.

Après deux combats heureux à Bockou et Tamboukané où il a été aux prises avec l'armée du marabout, le colonel Frey s'est jeté à la poursuite de l'ennemi qu'il a pu rejoindre le 25 avril à Seroubout, il lui a infligé une défaite sanglante. Mahmadouh a pris la fuite et ses contingents se sont dispersés. Nos pertes ont été insignifiantes.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, annonce au Conseil des ministres qu'un déficit assez important s'est produit dans la caisse d'épargne de Riom (Puy-de-Dôme). Il ajoute que des mesures d'ordre ont été prises pour qu'aucune interruption n'ait lieu dans le service de la caisse et qu'il va

reprendre le projet mis à l'étude par un de ses prédécesseurs en vue d'augmenter les garanties de contrôle des caisses d'épargne.

Clôture du Congrès annuel des Sociétés Savantes et des Sociétés des beaux-arts de Paris et des départements réunies en assemblée générale à la Sorbonne. M. Goblet, malgré la présence de plusieurs prêtres sur l'estrade et en dépit du bon goût et de la politesse, profite de la circonstance qui lui est offerte pour célébrer les beautés de la loi récemment votée par le Sénat, dans le but de livrer l'instruction primaire à l'arbitraire administratif. Il annonce le projet qu'il a de faire publier, à propos du centenaire de 1889, le tableau des progrès accomplis en France depuis la Révolution. Quels progrès ou plutôt quelle décadence!

2. — M. de Béjarry, candidat conservateur, est élu sénateur, dans le département de la Vendée, par 465 voix contre 383 données à son concurrent républicain.

A Paris, M. Alfred Gaulier, candidat radical socialiste, est nommé député par 146,000 voix contre 100,820 données à son concurrent, Ernest Roche. Pour nous, c'est bonnet rouge et rouge bonnet.

Des documents statistiques et officiels qui viennent d'être publiés, il ressort que du 1er août 1885 au 15 avril 1886, il a été importé, en France, 3,275,651 quintaux de grains, tandis qu'il n'en a été exporté que 20,632, c'est-à-dire que, dans l'espace de huit mois et demi, il est arrivé sur notre marché cent soixante fois plus de grains qu'il n'en est sorti.

Le gouvernement promulgue la loi autorisant l'emprunt de 900 millions récemment voté par les Chambres. Un décret additionnel fixe le taux du nouvel emprunt à 79 fr. 80 par 3 francs de rentes et la date de l'émission au lundi 10 mai.

Le *Journal officiel* publie également un arrêté relatif à l'Exposition universelle de 1889. Par cet arrêté, un concours pour le bâtiment à élever au Champ de Mars est ouvert jusqu'au 16 mai. Des primes seront distribuées aux lauréats de ce concours.

Une dépêche d'Athènes fait connaître que les représentants des puissances ont décidé que la réponse de M. Delyannis devait être considérée comme insuffisante et qu'il fallait exiger 1° la fixation d'un délai pour l'achèvement du désarmement; 2° la soumission de la Grèce à l'Europe et non à la France.

Si ces conditions n'étaient pas remplies lundi à cinq heures, les ministres embarqueront et le blocus commencera.

2. — Les affaires d'Orient prennent un caractère alarmant. Une dépêche d'Athènes, de la dernière heure, annonce que toutes les tentatives faites auprès de M. Delyannis, pour obtenir de nouvelles concessions, ont définitivement échoué.

Grande réunion à Decazeville de la Chambre syndicale des ouvriers mineurs. Plus de cinq cents ouvriers s'y rendent. Ce syndicat se prépare à lancer un manifeste.

3. — Le ministre du commerce et de l'industrie adresse une circulaire aux préfets, au sujet de la fabrication clandestine des allumettes chimiques. En présence des fraudes nombreuses qui se commettent sur cet article de consommation et surtout dans l'intérêt du Trésor, le ministre insiste sur la

nécessité de veiller à la stricte application des règlements relatifs à la vente du phosphore.

4. — Le citoyen Ernest Roche adresse, à ses électeurs, sa proclamation d'adieu avant de retourner dans sa prison de Villefranche. Ce factum se termine ainsi :

« Fier de votre verdict, je retourne à Villefranche retrouver mon ami Duc, dans cette prison que les Vacquier ont ouverte et que les Clémenceau ont verrouillée. Je vous dis : Merci! et je vous dis aussi en avant! »

5. — *Toujours les grèves.* — M. Remès convoque tous les délégués mineurs pour leur communiquer une dépêche du conseil d'administration des houillères de l'Aveyron. La réunion n'aboutit à aucun résultat.

Une grève de bûcherons éclate à Saint-Pierre-le-Moutier et à Dornes, dans la Nièvre.

Le conseil général des Côtes-du-Nord émet un vœu contre la nouvelle loi sur l'enseignement primaire votée par le Sénat et actuellement soumise à la Chambre.

Le conseil général du Morbihan émet des vœux pour le rétablissement de soixante-deux vicariats supprimés par le ministre des cultes; pour la nomination des instituteurs par les recteurs d'Académie, après avis des conseils municipaux et pour l'enseignement religieux facultatif.

Le conseil général de l'Aveyron adopte un vœu tendant à ce que la laïcisation des écoles n'ait pas un caractère obligatoire.

6. — Les cinq ambassadeurs des grandes puissances remettent à M. Delyannis une note demandant de nouvelles explications, sans annoncer toutefois qu'ils quitteront Athènes à bref délai.

M. Delyannis convoque immédiatement le conseil des ministres pour délibérer sur la réponse à faire à la note. A la suite de cette réunion, M. Delyannis répond aux puissances, en exprimant des regrets, que les explications données dans la note du 29 avril aient été considérées comme insuffisantes et il se réfère aux explications contenues dans la note précitée.

7. — *Massacre de Français en Océanie.* — Le poste de Santo, de la Compagnie française des Nouvelles-Hébrides, est massacré par les indigènes de Port-Stanley, île de Malicolo. M. Joachim, ancien maître de timonerie du *d'Estrées*, est tué près de Port-Stanley. Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie expédie immédiatement sur les lieux le transport de l'Etat, la *Dives.*

8. — Une dépêche du Sénégal annonce que le lieutenant-colonel Frey, commandant supérieur dans le Haut-Fleuve, bat complètement un gros parti des rebelles dans le voisinage de Manaël, sur la rive gauche du fleuve Sénégal. Nos alliés se sont lancés avec une grande ardeur à la poursuite du marabout.

9. — Les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie partent d'Athènes. Le ministre de France reste et le chargé d'affaires de Russie attend des instructions. Avant leur départ, les représentants des puissances adressent chacun une note au gouvernement grec, annonçant qu'ils laissent leurs secrétaires comme chargés d'affaires. Le ministre turc signifie purement et simplement qu'il part, parce que ses collègues quittent Athènes sur une question inhérente à la sûreté de la Turquie. Le premier

secrétaire reste comme chargé d'affaires. Il en sera de même à la légation grecque de Constantinople.

La flotte grecque quitte Salamine, allant probablement à Paros. La population d'Athènes accompagne, en donnant des signes de joie, le premier régiment partant pour la Thessalie; les dames, du haut des balcons, jettent des fleurs aux soldats.

Un certain nombre d'anciens élèves des Frères des écoles chrétiennes constitue un comité de pétitionnement contre le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire actuellement soumis aux Chambres.

Voici le texte de la pétition qu'il se propose d'adresser à la Chambre et au Sénat contre cette nouvelle entreprise de l'athéisme républicain.

« Messieurs les sénateurs,

« Messieurs les députés,

« Les soussignés, anciens élèves des écoles des Frères, ont l'honneur de vous prier de vouloir bien rejeter le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire dont vous êtes actuellement saisis.

« Ce projet exclut de l'enseignement public les instituteurs congréganistes, et s'il leur laisse encore ouverte la carrière de l'enseignement libre, c'est en les rendant justiciables de conseils composés, en majeure partie, de fonctionnaires dont la dépendance met l'impartialité en péril, et en compromettant leur recrutement par la suppression de la dispense du service militaire.

« Les soussignés protestent énergiquement contre ce projet de loi qui ne tient aucun compte des éclatants services rendus par les instituteurs congréganistes à l'instruction populaire; qui viole, à leur détriment, toutes les règles du droit public et tous les principes de nos lois constitutionnelles; qui prive arbitrairement les communes des avantages d'un enseignement économe de leurs ressources, et qui supprimerait, pour la plupart des familles pauvres, la faculté de choisir l'école répondant le mieux à leurs convictions et à leurs croyances.

« Citoyens dévoués au pays, ils déclarent que c'est par les leçons et les exemples de leurs maîtres qu'ils ont appris à aimer la patrie et à remplir leurs devoirs de Français.

« Pères de famille, ils entendent procurer à leurs enfants, en toute liberté et sécurité, l'éducation qu'ils ont reçue eux-mêmes, et ils réclament, à cet effet, la protection que la loi doit à tous les honnêtes gens.

« Le projet qui vous est soumis les blesse dans leurs convictions et dans leurs sentiments de légitime reconnaissance, en même temps qu'il inquiète leurs consciences et porte atteinte à leurs droits.

« Vous ferez justice en le repoussant. »

10. — Les représentants des cinq puissances, la Russie comprise, font au gouvernement grec la communication suivante :

La réponse du cabinet d'Athènes à l'ultimatum n'étant point de nature à satisfaire les puissances, les gouvernements sus-mentionnés ont donné l'ordre aux commandants des navires de leurs escadres d'établir le blocus sur les côtes de Grèce contre tout navire sous pavillon grec. Le blocus deviendra effectif dès à présent. La déclaration s'étendra du cap Mallée jus-

qu'au cap Callonne et jusqu'à la frontière septentrionale de la Grèce, y compris l'île d'Eubée. Il comprendra aussi, sur la côte occidentale, l'entrée du golfe de Corinthe. Tout navire sous pavillon grec, qui essaierait de forcer le blocus, s'exposerait à être détenu.

De graves désordres provoqués par des ouvriers verriers, actuellement en grève, se produisent à la Mulâtière. Les grévistes se jettent sur une voiture amenant, dans une usine, deux mobiliers d'ouvriers qui continuaient leur travail; ils blessent le charretier, démolissent la voiture et précipitent le mobilier dans le Rhône, puis ils se lancent à l'assaut de l'usine qu'ils attaquent à coups de pierres, brisant toutes les vitres et blessant plusieurs ouvriers qui travaillaient à l'intérieur. Plusieurs coups de fusil ayant été tirés en l'air à l'intérieur, les grévistes s'enfuirent après avoir frappé plusieurs femmes employées à l'usine. Des troupes sont envoyées à la Mulâtière. Plusieurs arrestations sont faites.

Une nouvelle réunion des ouvriers mineurs a lieu à Decazeville. M. Remès fait part des conditions et concessions consenties par la Compagnie générale des mines de l'Aveyron. Le citoyen Basly lui répond. Il parle de la présence des baïonnettes, de la mauvaise foi de la Compagnie, il attaque les capitalistes et M. Remès qu'il traite de réactionnaire et d'agent de la Compagnie. L'assemblée se sépare sans se prononcer sur les propositions de la Compagnie.

Une autre réunion a également lieu à Combes et à Frémy. A l'unanimité, moins 2 voix, tous les ouvriers présents se prononcent pour la continuation de la grève.

Le conseil général de la Loire-Inférieure émet un vœu contre l'application de la loi sur l'instruction primaire.

11. — Le *centenaire de Parmentier célébré à Montdidier.* — Les fêtes du centenaire de Parmentier se terminent par un banquet où figurent, au premier plan, MM. Develle et Goblet, et par des toasts et des discours où le bienfaisant importateur en France de la pomme de terre a la moindre part. Ainsi le préfet de la Somme y porte un toast à M. Grévy, *vieillard intègre,* etc., etc. M. Raviard, maire de Montdidier, y fait l'éloge de MM. Goblet et Dauphin.

M. Jametal, député, adjure seul le ministre de l'agriculture de faire voter les droits compensateurs réclamés par l'agriculture pour lutter contre les produits étrangers.

Le ministre de l'agriculture *promet beaucoup, comme toujours.* M. Goblet parle du Tonkin, de Madagascar et des élections du 4 octobre où il a été mis en ballottage, c'est-à-dire de tout autre chose que de l'objet de la fête. De violentes interruptions lui rappellent qu'il est à côté de la question.

MM. de Vienne, l'organisateur du centenaire de Parmentier, et le comte de Salis ramènent la paix dans ce ciel troublé par les colères de M. Goblet.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire contemporaine de la France, par J.-A. Petit. Tome IX. 1 vol. in-8° titre rouge et noir, de 544 pages, prix : 6 francs. Paris, Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

Le neuvième volume de cette histoire, à laquelle le public fait un si grand accueil, vient de paraître. Il ne le cède en rien pour la valeur à ses aînés. Au contraire, les événements qu'il retrace en se rapprochant de nous lui donnent plus d'intérêt et d'actualité. On y retrouve la même méthode, la même précision dans le récit, la même sagacité dans l'appréciation des faits, la même profondeur et la même largeur de vues dans le jugement, la même vie, le même mouvement et la même couleur qui plaisent tant dans les précédents volumes.

Voici, au surplus, année par année, le résumé des événements qui se pressent sous la plume du savant historien pendant cette période si agitée d'un règne de six ans.

1824. — Mort et sépulture du dernier monarque, Louis XVIII, dans l'insigne basilique de Saint-Denis, l'antique caveau des rois de France.

1825. — Après les émotions, après les ovations des premiers mois du nouveau règne, commencement de ses difficultés au début même de l'année 1825. Point de départ : la loi de l'indemnité en faveur des émigrés, projets de loi sur les congrégations et les communautés religieuses et sur le sacrilège. — Fin mai, sacre solennel de Charles X, à Reims.

1826. — Surexcitation des esprits par une proposition du roi, émise dans son discours d'ouverture des Chambres, de rétablir le droit d'aînesse. Survient un violent pamphlet de M. de Montlosier contre les Jésuites qui fait le tour de France et y aggrave partout l'agitation.

1827. — Projet de loi contre la presse. Cette loi soulève une réprobation générale de droite et de gauche, elle est attaquée avec vigueur par des adversaires constamment opposés : MM. de la Bourdonnaie et Royer-Collard, de Chateaubriand et Méchin, Hyde de Neuville et Dupont (de l'Eure).

A ce ferment d'agitation vient s'ajouter, à la suite d'une revue au Champ de Mars, la dissolution de la garde nationale. Les critiques, les récriminations sont poussées au plus vif, quand surviennent encore les péripéties émouvantes des funérailles du duc de la Rochefoucauld-Liancourt et de Manuel.

Voyage triomphal de Charles X dans le Nord; la lutte héroïque de la Grèce contre la Turquie, la part qu'y prennent l'Angleterre, la Russie et la

France, et la belle ordonnance de Charles X, à cette occasion, touchant la marine française. — Puis reviennent les difficultés intérieures : dissolution de la Chambre des Députés, appel au pays, défaite écrasante du ministère; ensuite, dans les rues de Paris, agitation causée par un pamphlet de Cauchois-Lemaire, poussant le duc d'Orléans à prendre les rênes du pouvoir.

1828. — Renversement du ministère. Demande de sa mise en accusation pour concussion et trahison. Ordonnance contre les Jésuites arrachée à Charles X. Tempête occasionnée à ce propos dans l'épiscopat. Affaire de Morée et solution heureuse des affaires de la Grèce par la France. Nouveau voyage triomphal du roi dans les villes de l'Est et de la duchesse de Berry en Vendée. Magnifique coup d'œil sur le mouvement littéraire de la France.

1829. — Charles X rappelle de Londres le prince de Polignac avec l'intention de lui donner entrée dans le ministère. Emoi provoqué par cette nouvelle. Autre sujet de discorde et de critique dans la préparation, par le roi et son conseil, d'une loi municipale et départementale. Démission éclatante de M. de Chateaubriand de son ambassade de Rome et de plusieurs membres les plus illustres du conseil privé. Agissements de Lafayette, articles perturbateurs de MM. Thiers, Mignet, Carrel, dans les journaux du temps.

1830. — Année pleine de gros et graves événements : hiver excessivement rigoureux; vote par la Chambre des députés d'une adresse blessante pour le roi, dissolution immédiate de cette assemblée; expédition et conquête d'Alger; révolution de Juillet, changement de dynastie.

Le chant de la Marseillaise. — Son véritable auteur, avec *fac-similé* original du manuscrit, par Arthur Loth. 1 vol. in-8° de 100 pages. Prix : 4 fr. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

On a cru jusqu'à présent que Rouget de l'Isle était l'auteur des paroles et du chant de *la Marseillaise*. Il n'en est rien. M. A. Loth vient de prouver, d'une manière irréfragable, que l'air de *la Marseillaise* a été calqué sur un *oratorio* tiré des chœurs de la tragédie *d'Esther* par un prêtre du Nord, l'abbé Grison, maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Omer avant la grande Révolution. Ce maître de chapelle laissa à sa mort cent soixante-douze partitions dont l'inventaire existe aux archives de Saint-Omer. Au nombre de ces partitions figure l'*oratorio* d'Esther, dont l'introduction est évidemment l'original de *la Marseillaise*. La démonstration faite par M. Loth, est appuyée sur plusieurs *fac-similés* qui ne laissent sur ce point aucun doute. Nous signalerons entre autres le *fac-similé : Chant de guerre* pour l'armée du Rhin et le début de l'*oratorio*, qui a servi de copie à Rouget de l'Isle.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE MÉMOIRE DE M. GRÉARD

ET L'ENSEIGNEMENT LIBRE

M. Gréard, membre de l'Institut et vice-recteur de l'Académie de Paris, a publié récemment, dans le *Journal officiel*, un *Mémoire présenté au conseil académique de Paris*, sur *le baccalauréat et l'enseignement secondaire*. Une enquête ouverte, dans tous les établissements universitaires, sur ce sujet important « a produit, suivant M. Gréard, l'une des consultations les plus intéressantes, la plus intéressante peut-être que le corps enseignant ait fournie depuis que l'usage a été établi de provoquer directement son témoignage et de recueillir ses vues ». La bonne volonté de tous s'est, paraît-il, manifestée avec éclat, faudrait-il ajouter, et un peu de naïveté peut-être. « Les débats, dans certains collèges, ne le cèdent en rien à ceux des grandes assemblées pour l'intelligence exacte des besoins de l'éducation nationale (1). » C'est fort sérieusement que M. Gréard parle ainsi, et il n'entend rien dire qui soit au détriment des délibérations universitaires. Quoi qu'il en soit, cette consultation est « intéressante », en effet, très intéressante même, aussi bien que le Mémoire du Vice-Recteur de l'Académie de Paris, celui-ci même plus que celle-là. On est bien aise d'avoir à sa portée, et fait d'une main non suspecte d'hostilité, un résumé authentique de toutes les idées, parfois un peu incohérentes que l'enquête a soulevées, et de connaître sur documents officiels l'état de l'opinion dans l'Université.

Certaines idées d'abord sont énoncées sous la forme d'axiomes, avec la confiance, la sécurité qu'inspire l'évidence. C'est, en premier

(1) *Journal officiel*, 17 janvier 1886, p. 301.

lieu, le droit de l'État en matière d'éducation. L'État seul est le maître de l'éducation, comme disent ces messieurs, nationale. Il en dispose comme il lui plaît, donne ou retire à son gré la liberté de l'enseignement. De là à la thèse des socialistes, il n'y a pas loin. On pressent, rien qu'à lire ces affirmations assurées, quel étonnement provoquerait celui qui contesterait l'évidence et surtout la vérité de ce droit, qui voudrait soutenir qu'en pareille matière le droit du gouvernement est surtout négatif.

En second lieu, c'est à l'Université (Dieu est Dieu et Mahomet!...) qu'il appartient de régler tout ce qui tient à l'éducation en France; elle seule a « compétence » pour imposer les programmes de l'enseignement. Prévost-Paradol était un jour « surpris, raconte plaisamment M. Maxime du Camp, d'entendre citer du grec par des écrivains « qui manquaient de base », c'est-à-dire qui n'avaient point étudié pour être professeurs ». La plupart des membres du corps enseignant officiel semblent avoir de ces surprises inquiétantes à l'égard de ceux qui ne sont pas de *docto corpore*. A ceux qui voudraient voir remplacer l'examen du baccalauréat par « l'examen de carrière », l'Université répond : « Si la réforme n'implique qu'un changement de juges, quel autre effet pourrait-elle avoir que de remplacer un jury compétent par un qui le serait moins? Est-il une administration qui fût assurée de trouver, même dans les éléments distingués dont elle dispose, les ressources d'instruction toujours prêtes pour constituer un pareil tribunal? » On sent quelle réponse doit venir à la fois sur toutes les lèvres officielles, et que cette forme interrogative n'est qu'un artifice littéraire, une figure de rhétorique connue. Mais « si c'est aux matières de l'examen que s'applique le changement... » alors c'en est fait de l'éducation, de la science, du talent, de la France! La réponse devient oratoire, véhémente : « Donner aux études secondaires un contrôle aussi multiple..., n'est-ce pas les livrer à l'arbitraire des visées les moins élevées, des intérêts les moins légitimes, des caprices de l'opinion, des passions du jour? Sans vouloir invoquer aucune comparaison exagérée ou malséante, qui ne sait quels éléments de trouble apporte, dans l'harmonie de nos classes, ce qu'on appelle la préparation aux écoles, depuis que les écoles imposent à l'Université les programmes d'enseignement que, raisonnablement, elles devraient en recevoir ou, du moins, concerter avec elle?... L'industrialisme y trouverait peut-être un moyen de fortune. Ce

serait assurément la ruine des études... L'épreuve, si peu de temps qu'elle durât, suffirait pour provoquer l'abaissement intellectuel du pays et semer des germes de désorganisation sociale. Dans cette Babel d'examens ajustés aux besoins des moindres carrières, que deviendrait la communauté des idées générales, puisées aux larges sources, qui fait la cohésion morale et l'unité patriotique d'une nation (1)? Certes! que voilà donc un tableau attristant de ce *qu'aurait dû* être la société française quand elle était privée des bienfaits monopolisés par l'Université impériale! Une chose importe par-dessus tout, « aujourd'hui les Facultés, en très grande majorité considèrent que leur action sur l'enseignement secondaire est nécessaire... et que... cette action doit être directe et souveraine; elles rappellent en outre que si leur autorité est inattaquable et inattaquée, c'est qu'elle est indépendante et ne se règle que sur l'intérêt impersonnel et élevé des études ». Il ne faut pas une médiocre assurance pour écrire en 1886 de pareilles choses au *Journal officiel!* Les mémoires les moins tenaces, en effet, n'ont pas encore eu le temps d'oublier ce qu'on entend par cette indépendance, cette impartialité sereine dans les conseils académiques!

« La collation des grades appartient aux Facultés; c'est leur raison d'être et leur honneur. Les en dépouiller serait porter atteinte à leur autorité morale et violer leur droit. Admettre un autre corps à partager ce droit paraîtrait un acte de défiance. » Et les Facultés officielles n'admettent pas qu'elles puissent ne sembler pas au-dessus de toute défiance. Elles entendent être « maîtresses absolues » de l'examen. C'est l'expression préféré des rapports où puise le Mémoire. L'Université a pour elle-même des faiblesses, des prodigalités toutes maternelles. Elle excuse et légitime toutes ses exigences et ne croit pas que les panégyriques qu'elle prononce en son honneur puissent jamais paraître excessifs. Elle manque parfois un peu de logique, par exemple; ici, elle invoque l'opinion; là, elle la dédaigne. On l'invoque lorsqu'elle est favorable, on en décline l'incompétence quand elle se permet de témoigner quelque défiance. « L'opinion, encouragée par les mille voix de la presse, n'est-elle pas devenue plus entreprenante, plus subtile à prendre en main toutes les causes, à décider souverainement même de ce qu'elle ne peut apprécier (2). »

(1) *Journal officiel*, 17 janvier 1886.
(2) *Ibid.*, 18 janvier.

C'est bien de la hauteur! Ou le dogme de l'infaillibilité de l'Université doit-il être imposé au respect obligatoire du pays, tout comme celui de la toute-puissance de l'État? Ce n'est pas, en effet, qu'on ne fasse à ce dogme des sacrifices appréciables. Par égard pour lui, on parle couramment et avec un dédain mal déguisé de « nos habitudes, ou, si l'on veut, nos préjugés d'égalité (1) ». Aussi bien, les considérations sociales et déclamations ne manquent pas pour appuyer étrangement ces préventions. « L'identité de procédure étant considérée comme une forme essentielle de l'unité nationale... » prononce-t-on, et l'on supprime quelques derniers et rares vestiges de la liberté. Ces sortes de raisonnements, peu recherchés de nos jours, ont eu, du temps de Molière, leur moment de célébrité. Il semblerait que l'Université dût se tenir pour satisfaite des privilèges et des ressources excessives que la force met à sa disposition, la situation étant telle que, sous peine de ne pouvoir à peu près point employer libéralement sa vie, tout Français est contraint de passer à sa barre et de subir son jugement; elle aspire maintenant à décider souverainement et sans appel des destinées, des avenirs de tous. « Nous serions disposés à émettre le vœu qu'après trois échecs, l'aspirant fût obligé de renoncer (2). » Et il ne s'agit pas ici du titre d'agrégé dont on pourrait peut-être concevoir, jusqu'à un certain point, qu'elle dispose à sa fantaisie, mais il s'agit du baccalauréat, du titre qui ouvre exclusivement à peu près toutes les carrières libérales.

Voilà les principes. L'État et l'Université décident souverainement à peu près de tout ce qui touche à l'éducation, c'est-à-dire pratiquement de toutes les carrières. C'est leur droit, droit exclusif que nul n'est admis ni à partager ni à contester. Il a pour lui, à défaut de l'évidence et de la raison, la force et le budget.

On devine, par ce simple exposé de doctrines, quelle sympathie l'enseignement libre doit rencontrer dans l'Université. Un paragraphe du ministre est particulièrement instructif. « Pour concilier le principe de la liberté avec le bien des études, les partisans de l'examen intérieur ne feraient pas difficulté d'attribuer aux écoles libres le droit de délivrer le certificat, moyennant certaines conditions, telles que l'adoption des programmes de l'enseignement

(1) *Journal officiel*, 23 janvier.
(2) *Ibid.*, 20 février.

public, la mise en pratique rigoureuse des examens de passage, la garantie des grades (agrégation ou licence) pour les professeurs des classes supérieures, l'exercice de l'inspection de l'État et l'assistance d'un commissaire du gouvernement aux examens. Accordée sur le rapport de l'inspecteur d'Académie, par le conseil académique de la région, cette faveur serait retirée dans les mêmes conditions et par les mêmes pouvoirs aux établissements qui auraient mésusé. Quant à ceux qui se refuseraient à accepter ce régime, ils devraient envoyer leurs élèves subir l'examen dans un autre établissement libre dûment autorisé (1) ». C'est un luxe de précautions. Cela s'appelle, dans le langage administratif, « concilier le principe de la liberté avec le bien des études ». On entend bien, malgré cela, se voir attribuer le mérite d'une condescendance et bienveillance excessives. Celui qui y contredirait surprendrait singulièrement M. Gréard, qui cite ailleurs, avec une complaisance marquée, ces lignes de M. Michel Bréal : « Les Jésuites seuls, en Autriche, se sont toujours opposés à l'entrée d'un fonctionnaire étranger (2). » MM. Bréal et Gréard supposent bien que leurs lecteurs trouveront simplement monstrueux ce qui n'est que l'exercice légitime d'un droit sans doute indiscutable. En aucun pays du monde, la société moderne ne doit être suspectée de faiblesse à l'égard des Jésuites ou seulement de l'Église.

Et pourtant telle est la grandeur du péril (on le dénonce avec un certain appareil oratoire), que nulle précaution ne le peut conjurer, et qu'il faut se résoudre à faire de la liberté des sacrifices pénibles, mais nécessaires. « Mais, à ce système, on objecte d'abord l'effet moral résultant d'un moyen de constatation qui accuserait et aggraverait encore, en l'accusant, la division des esprits dans la direction de la jeunesse. L'examen commun qui, à un jour donné, réunit sur les mêmes bancs et devant un même jury les candidats du baccalauréat, maintient le lien dans une certaine mesure ou l'empêche, au moins pour quelques-uns, de se briser. L'examen, subi dans des conditions aussi égales qu'il serait possible de les faire, mais à distance, devant des juges divers, après des préparations diverses, achèverait de creuser l'abîme. Deux courants distincts se formeraient : ceux que l'enseignement supérieur réunit auraient plus de peine encore qu'aujourd'hui à se rapprocher; pour ceux que la vie

(1) *Journal officiel,* 21 janvier.
(2) 27 janvier, page 304, note 6.

active entraîne tout de suite dans ses directions multiples, c'est-à-dire pour le plus grand nombre, ils n'auraient plus de raison ni d'occasion de se toucher » (1). On connaît cette théorie des « deux courants », des « deux Frances », comme le disait un ministre connu, théorie qui a déjà rendu bien des services. Une note, un fragment de rapport du recteur de Douai, met en relief la pensée, quelque peu obscure, qui disparaît presque sous l'éloquence volontairement apprêtée du Mémoire : « Dans l'état actuel de la société française, en face de la division profonde qui va s'élargissant tous les jours entre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre, presque tout entier aux mains du clergé; l'État ne saurait avoir un instant la pensée d'aliéner, dans une mesure si faible qu'elle soit, le droit absolu qu'il a dû revendiquer sur la collation des grades, par la suppression des jurys mixtes. » — « Aux mains du clergé! » Ainsi donc l'un des « deux courants » est le courant religieux, catholique, je dis bien catholique, car les délibérations des facultés protestantes sont citées plusieurs fois avec une évidente complaisance, mais alors l'autre « courant » serait-il impie, athée? Et vraiment ne sera-t-il pas injuste de juger l'arbre par ses fruits, et faudra-t-il faire remonter jusqu'à l'Université elle-même la responsabilité de ce souffle d'incrédulité qui, dans les établissements publics (puisque public et universitaire doivent désormais être considérés comme équivalents), fatigue, épuise prématurément tant de jeunes cœurs, et qui éteint la foi dans la plupart de toutes ces âmes d'enfants? Espérait-on par hasard que, sous les pressions académiques et l'influence de l'enseignement supérieur officiel qu'ils sont contraints de subir, les étudiants religieux, catholiques, se rapprocheraient de ceux qui ne le sont pas, de manière à faire disparaître enfin « la division profonde qui va s'élargissant tous les jours », c'est-à-dire plus clairement, la distance qui sépare la foi de l'indifférence et de l'incrédulité, naturellement au bénéfice de celle-ci, au détriment de celle-là.

Il est clair que des « deux courants » celui qu'il faut arrêter, celui qui peut causer des ravages redoutables pour l' « unité nationale » (?) c'est celui qui a sa source dans l'enseignement libre, plus franchement l'enseignement du clergé. A plusieurs reprises même, les Jésuites sont nommés avec peu de bienveillance. On voit

(1) 21 janvier, p. 367.

que l'Université impériale aurait mauvaise grâce à réclamer de l'ancienne Université, celle du bon Rollin. Depuis le temps de Joubert même, quel chemin parcouru! Il faudrait du courage, presque de l'héroïsme aujourd'hui, pour manifester hautement, en fait d'éducation, les idées que ces deux hommes, aussi aimables qu'éminents, pouvaient écrire alors sans craindre de rencontrer autre chose que l'admiration et le respect de tous. « N'oublions pas, dit le Recteur de Dijon, que les établissements libres servent une cause, et que des motifs d'un ordre supérieur inspirent et légitiment à leurs yeux leurs appréciations et leurs actes. » Est-ce assez clair? Mais cette appréciation, maladroitement compromettante, n'a pas été admise dans le texte, elle a été reléguée au bas de la page, dans une note un peu honteuse. Encore néanmoins a-t-elle été distinguée et conservée! Aussi n'est-on pas surpris que le Mémoire tire hardiment la conclusion pratique : « On n'accepte point, d'autre part, que l'enseignement libre, quelque justification qu'il soit prêt à consentir, jouisse des mêmes prérogatives que l'enseignement public. Le droit d'enseignement n'implique nullement le droit d'examen. La collation d'un grade ou la délivrance d'un diplôme, équivalant à un grade, est un droit de l'État. De simples particuliers, très différents les uns des autres par le caractère des personnes et le but des institutions, libres avant tout et toujours prêts à s'abriter derrière la liberté qui est leur force légitime, ne sauraient en aucun cas être assimilés à un corps hiérarchiquement ordonné, enchaîné à des règles, soumis à un incessant contrôle, avec lequel l'État engage son autorité. » Cette allure autoritaire, ce ton décisif, ne sont pas déplacés quand on a derrière soi la force, sans compter même qu'on est tout naturellement dispensé d'imaginer des preuves et des explications vaines et débiles. Les ordres religieux voués à l'enseignement ne sont-ils donc pas, eux aussi, des « corps hiérarchiquement ordonnés, enchaînés à des règles, soumis à un incessant contrôle? » Double contrôle même, celui de leur propre gouvernement et l'autre que l'on n'accusera pas de manquer de vigilance. Pourquoi l'État n'engagerait-il pas son autorité « avec eux? » Les décrets de 1880 ont donné une réponse fort claire que les « services » des conseils académiques se sont chargés d'éclaircir encore.

L'État n'admet pas que l'enseignement libre ait aucune part à ses faveurs et l'Université en corps n'est pas en peine de trouver des raisons (des raisons!) pour justifier cette exclusion systématique

(fort profitable pour elle) des prérogatives officielles. Certaines de ces raisons ne manquent-elles pas à la fois de dignité, de générosité, de sérieux? « Pour se rendre compte de l'importance que les écoles libres attachent à la délivrance du diplôme et du parti qu'elles sauraient en tirer, il suffit de voir avec quelle satisfaction l'octroi en serait accueilli. » Entre temps, deux notes assez étendues, renvoyées au bas de la page avec une indifférence étudiée, nous montrent que l'Université verrait sans le moindre déplaisir (au contraire!) le rétablissement du certificat d'études. M. Gréard a le talent de mettre en œuvre, avec art, des formules vagues et indécises, sans que pour cela sa pensée perde rien de sa netteté et de sa précision. « Mais autre chose est le rétablissement du certificat d'études, autre chose la suppression des garanties que la liberté a dû accepter contre elle-même pour la collation des grades. L'État ne peut, ni résigner ses droits, ni s'affranchir de ses devoirs : ce serait une abdication mortelle aux études, funeste à l'état social. » Tout ce paragraphe « intéressant » et instructif se trouve dans le *Journal officiel*, numéro du 21 janvier 1886. On ne saurait mieux et avec moins de phrases, exécuter l'enseignement libre et la liberté elle-même! Quand je dis la liberté, je veux dire tout espoir de l'avoir jamais dans l'avenir, au moins du gré de l'Université.

Un certain instinct d'équité s'est fait jour pourtant dans quelques-unes de ces assemblées officielles. Ne pourrait-on pas, s'est-on demandé, recourir au procédé du joug mixte qui donnerait du moins quelque satisfaction à de légitimes exigences et calmerait des inquiétudes assez naturelles? « Certaines assemblées considèrent qu'il ne serait pas injustifiable (le dictionnaire français n'a pas assez de mots, ni la grammaire assez de tournures régulières, pour suffire à d'aussi insaisissables nuances de sentiments), l'intervention de l'enseignement secondaire dans les commissions du baccalauréat étant admise, d'y faire la part de l'enseignement libre. » Il ne faut pourtant point que, au nom de je ne sais quelle équité et générosité chevaleresque, on porte préjudice à de graves intérêts, à des droits considérés comme acquis. « Mais la proposition soulève trois observations, qui semblent péremptoires : 1° Les écoles libres ne jugeraient-elles pas cette garantie insuffisante, aujourd'hui qu'elles ont la pleine garantie de l'impartialité des facultés! 2° Pourraient-elles fournir assez d'agrégés dans les jurys des lycées, de licenciés dans les jurys des collèges, ce grade étant la condition

de l'investiture, alors surtout qu'on voudrait généralement qu'aucun siège n'appartînt à personne à titre permanent, et que les professeurs dûment qualifiés fussent appelés à prendre place dans les commissions par voie de roulement (1)... » On s'aperçoit que, dans ces assemblées officielles, les préoccupations n'étaient ni à la dialectique ni à la forme littéraire. Il suffit de connaître ces « observations qui semblent péremptoires » pour savoir à quoi s'en tenir sur cet esprit libéral dont, à plusieurs reprises, M. Gréard tient à faire honneur au docte corps enseignant. Seulement qu'on nous permette de revenir sur cette « pleine garantie de l'impartialité des Facultés », dont il est parlé, avec tant de sécurité naïve, dans l'observation première citée plus haut. Cette « pleine garantie » est un leurre, elle n'existe nulle part, ni dans l'enseignement libre ni dans l'enseignement public. Une lecture même superficielle du Mémoire suffit pour qu'on en soit bien convaincu.

Il ne faut pas en effet que l'Université tire trop d'avantage du silence habituel de l'enseignement libre, et conclue précipitamment en faveur de son impartialité. Contrairement à l'axiome juridique : qui se tait ne consent pas toujours. L'enseignement libre connaît le proverbe arabe : « La parole, est d'argent mais le silence est d'or. » La Fontaine a popularisé la même idée dans ce petit drame connu, que l'abus de la force empêchera toujours de vieillir : *Le Loup et l'Agneau*. A quoi serviraient des plaintes? Qu'à provoquer la sévérité des Facultés, fort chatouilleuses comme chacun sait; et le Mémoire de M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris n'est pas pour modifier sensiblement cette opinion, qui est générale. Quoi qu'il en soit, l'enseignement libre a pourtant fait connaître sa pensée et ses désirs avec une modération de forme dont l'Université devrait lui tenir compte. Dans une pétition présentée, il y a deux ans, au conseil supérieur par des représentants de l'enseignement libre, on lisait entre autres demandes motivées :

« 3° Considérant qu'il importe de donner aux examens toutes leurs justes garanties d'impartialité, et d'éviter ainsi le soupçon, fondé ou non, d'acception de personnes, et que pour cela il importe de montrer, par une mesure décisive et générale, que le seul mérite de la composition décide de l'admissibilité des candidats à l'exclusion de leurs noms, titres et recommandations.

(1) 27 janvier.

« Les soussignés demandent :

« Que les noms des candidats, remis sous pli cacheté, ne soient apposés sur les compositions qu'après la correction et le classement de celles-ci, avec les précautions d'usage (1). »

On ne peut être moins exigeant! Si l'enseignement libre n'eût pas craint (la crainte est plus que le commencement de la sagesse, aujourd'hui, quand on n'a pour soi que le bon droit et point le nombre ni la force) d'irriter des rancunes dont il aurait pu souffrir, n'aurait-il pas demandé à voir plus clair dans les décisions des Facultés? Les arrêts des tribunaux universitaires sont rendus à huis clos; ils ne sont publics que de nom et on n'en peut appeler. Il n'est loisible aux intéressés ni d'apprécier ni même de connaître les considérants des jugements qui les frappent. N'ont-ils jamais eu raison de douter presque de l'existence même de ces considérants? Il ne s'agit pas, bien entendu, de leur valeur qui, aussi bien que la compétence des juges en matière d'enseignement secondaire, est mise en doute même dans les établissements universitaires comme on peut le voir dans le numéro du 18 janvier, page 318, colonne 2, la note 2, qui est fort étendue et très claire.

Ces réclamations, qui contredisent si explicitement cette « pleine garantie de l'impartialité des Facultés » étaient sans doute bien justifiées, puisqu'elles ont été présentées aussi par des assemblées officielles, peu suspectes, par conséquent, d'hostilité ou seulement d'antipathie. « Les noms des candidats seront tenus secrets au baccalauréat, comme dans les examens d'enseignement primaire. » — « Le nom des candidats sera remplacé sur les feuilles de composition par une devise ou un numéro d'ordre, comme cela se pratique dans les concours généraux. » — « Il serait désirable, pour éviter tout soupçon de partialité, que les noms des candidats ne fussent pas inscrits en tête des copies et fussent inconnus aux membres du jury. » La note 1 tout entière qui se trouve à la page 319, colonne 1, numéro du 18 janvier, est intéressante. Et ailleurs : « L'égalité la plus absolue, la condition *sine qua non* de l'impartialité à l'égard de tous les candidats, quelle qu'en soit l'origine, c'est qu'ils soient tous inconnus du jury, quels que soient leurs antécédents. » — « Quelques-uns (des collèges) seraient d'avis que tous les collèges fussent représentés dans les jurys, afin de pouvoir surveiller les

(1) 16 février, p. 792.

opérations. » Et ces défiances ne datent pas d'hier. M. le Vice-Recteur rappelle lui-même, avec une indignation contenue, que les mêmes préoccupations et les mêmes craintes s'étaient déjà manifestées vers 1820, jusque dans les conseils du gouvernement (1). « Cherchant des garanties, puisque telle était la visée de l'ordonnance de 1820, il semble qu'on ne pût les trouver nulle part, mieux que dans la libre conscience du juge. Mais on se défiait du juge. Pour le défendre de toute tentation de partialité et de toute suspicion d'entraînement, on n'avait imaginé rien de mieux que d'enchaîner son droit d'appréciation (2). » Il faut croire que la « tentation » est quelquefois bien forte, puisque deux recteurs, celui de Rennes et celui de Douai, n'ont pas reculé devant cet aveu significatif : « En France, on n'a jamais su, on n'a jamais pu résister aux sollicitations des parents. » Où est donc alors cette « pleine garantie d'impartialité » dont M. Gréard tient à s'assurer le bénéfice? Et il serait aisé de multiplier ces citations, à notre avis instructives. Ainsi, nulle part, on ne se sent rassuré sur cette impartialité universitaire, et, soit dans l'enseignement libre, soit dans l'enseignement public, on éprouve généralement le besoin de nouvelles et moins suspectes garanties.

Mais ces tendances plus ou moins généreuses ne descendront pas des régions de la spéculation; pratiquement, l'essentiel est de ne pas admettre l'enseignement libre à la participation des privilèges dont l'Université s'est réservé la jouissance et la disposition exclusives. « L'État, est-il dit dans le Mémoire, l'État, c'est-à-dire l'Université, ne peut remettre le droit de conférer un grade à des établissements qui n'acceptent pas son contrôle. » « Aujourd'hui les Facultés offrent un champ neutre. » Voilà les deux affirmations qui résument le mieux la pensée de l'Université, au sujet d'elle-même et de l'enseignement libre. Observons toutefois que « n'accepter pas son contrôle » ne signifie pas que ces établissements ne le doivent pas subir, non plus que le résultat de ce contrôle n'est pas quelquefois funeste à leur existence, au moins à leur organisation. Mais ces petites habiletés sont le moindre défaut des idées qui ont été agitées dans les assemblées de l'enseignement public. Que deviendraient les études, si l'enseignement privé était admis à la participation des

(1) 27 janvier, p. 457.
(2) 1er février, p. 541.

prérogatives universitaires? M. Gréard le sait, il en gémit. Il en fai à plusieurs reprises le tableau attristant. Que deviennent-elles dans le système de monopolisation de ces prérogatives? Un extrait du rapport du Recteur de Grenoble le retrace avec une telle vérité, un tel bonheur d'expression, que M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris n'a pas hésité à le faire passer dans le texte de son Mémoire et à le présenter comme l'expression du sentiment général. « L'explication des matières, la spécification détaillée des questions, l'importance égale attachée à toutes les épreuves, a-t-on dit avec un grand sens, amènent les candidats à se préoccuper d'accumuler dans leur souvenir des réponses toutes prêtes, bien plus que de travailler par le développement de leurs facultés à se rendre capables d'en trouver eux-mêmes. La tendance des élèves à une sorte de réceptivité toute passive s'en trouve fortifiée et arrive à déjouer souvent les efforts faits pour la combattre; c'est ainsi que, pour se préparer à la composition française, on se préoccupe bien moins d'acquérir les qualités nécessaires de pensée, de méthode et de style, que de se charger la mémoire de résumés tout faits et de fragments de manuscrits. » — « Rien n'est plus exact », ajoute M. Gréard (1). « De quoy se complaignant (Gargantua) à dom Philippe des Marais, entendit que mieulx luy vauldrait rien apprendre, car leur sçavoir n'estoit que besterie, et leur sapience n'estoit que moufles, abastardissant les bons nobles esprits et corrompant toute fleur de jeunesse. »

Quelque néfaste que puisse jamais être l'influence de l'enseignement libre, si quelque jour la force cesse enfin de centraliser tous les privilèges aux mains de l'Université, nous doutons qu'on ait jamais à faire un plus navrant tableau de la décadence des études.

J. Rouillé.

(1) 16 février.

LE SALON DE 1886

Caractère du Salon de 1886. — Les tableaux de mairie. — M. Puvis de Chavannes. — La peinture religieuse. — Les tableaux de bataille. — Les nudités. — Les portraits.

C'est l'opinion de tout le monde que le Salon de 1886 ne présente aucune œuvre supérieure, dont on se souvienne et qui lui donne, pour ainsi dire, son nom. On y trouve de bons ouvrages; il y en a un plus grand nombre de mauvais; mais l'ensemble est ordinaire et, s'il faut parler franchement, *médiocre*.

C'est là le caractère de ce Salon, et il n'y a pas à s'en étonner : le Salon reflète le caractère du temps où nous vivons. Fut-il jamais une époque plus terne, plus terre-à-terre, plus médiocre! Tout est médiocre, la société, les mœurs, les lettres, les arts, le gouvernement. Nous nous traînons avec peine, avec ennui, sans entrain, sans verve, sans passion; ni gaieté, ni vive crainte. Nos écrivains à la mode produisent une multitude de romans également fades, immoraux ou impudiques; il en naît un tous les jours, tant l'œuvre est facile à faire; les grands poètes sont morts : ils ont pour successeurs des faiseurs de vers baroques, des fabricants de strophes contournées, aux mots incompréhensibles, qu'ils nomment d'un nom saugrenu : *les œuvres décadentes de la littérature déliquescente!* Le public voit passer ces tristes masques décolorés, sans même les regarder.

Le gouvernement a des ministres que personne ne connaît, dont on ne sait même pas les noms; on les confond sans cesse entre eux, ils entrent, ils sortent du ministère; on ne sait pas qui est ministre de l'intérieur, du commerce, de l'industrie, nul ne peut nous le dire. Qu'est-ce que ce Sadi parmi ces ministres? Pourquoi y a-t-on mis un Turc ou un Persan? Et cet autre ministre, au nom

de chien, Tahyaut, Fayau, Baïhaut, je ne sais quoi? Qui a jamais entendu parler de ces gens-là? Qu'ont-ils fait pour être ministres? Du reste, après celui-ci, celui-là, ou un autre; on pourrait aussi bien prendre mon frotteur ou mon portier!

Et la Chambre? Où sont les orateurs, les hommes de talent, dans cette majorité si nombreuse, si compacte, si abrupte, si insolente? Vous souvenez-vous d'un seul discours, je ne dis pas éloquent, mais lisable, et qu'on puisse citer au bout de huit jours? On ne l'a pas fini qu'il est déjà oublié.

La médiocrité, voilà le caractère général de l'époque; ce ne pouvait être que le caractère de l'art du jour, du Salon de 1886.

I

Une des marques les plus saisissantes de cette médiocrité, c'est la quantité de tableaux, d'un genre jusqu'ici inconnu, les tableaux *destinés à la décoration des mairies*. C'est la République qui a découvert ce genre-là, précisément celui dont Boileau recommandait de se garer, le *genre ennuyeux*.

Ils ont tout pour nous faire fuir, ces tableaux de mairie, le titre, le sujet, leur dimension, leur couleur; leur couleur d'abord : la première condition, c'est de n'en avoir pas; un tableau de mairie doit être terne, triste, glacé. Songez donc : il s'agit d'orner la salle des mariages, où se façonnent les mariages civils; vous savez ce que c'est que le mariage civil : on ne peut pas dire que ce soit une cérémonie folle de gaieté : on s'asseoit devant un bureau à tapis vert, sur des banquettes, à la file, sans toilette, les femmes en chapeau, les hommes en paletot; le maire ânone trois ou quatre articles du Code, on signe, à la queue leu-leu, et l'on remonte dans son fiacre. Il fallait, pour le mariage civil, acte éminemment grave, de la peinture grave, qui ne prêtat pas à rire, et ne nous distrayât pas de nos graves pensées, en ce grave moment. On y a réussi, trop réussi. Bon Dieu! — pardon du mot, en parlant de mariage civil, — quelle peinture grave! Figurez-vous des toiles immenses, on ne peut les faire trop grandes, coupées en bas d'une façon toute nouvelle : trois portes à deux battants ou moitié de portes, sur le même rang, celle du milieu plus haute que les deux autres. Pourquoi ces portes, ces demi-portes? ne cherchez pas, vous ne le devineriez pas : ce sont peut-être simplement les portes de la Justice de paix, du cabinet du

maire, ou d'un autre cabinet. Dans le reste de la toile, pour peu que vous ayez de bons yeux, vous distinguez vaguement, comme à travers une gaze, comme tracées à la craie, un paysage en papier gris, une place en plâtre, et une chaumière en zinc, et sur la place, oh! un sujet des plus saisissants : un énorme bloc de pierre que déchargent des maçons; près de la chaumière, de petits polissons, qui ramassent des cailloux pour s'amuser, je pense, à les jeter aux passants; et sur le seuil de la porte, une femme d'ouvrier avec un enfant dans ses bras; l'enfant est bien malade, incolore, il n'a pas de sang et il n'est pas beau; il ne donne guère envie à la mariée d'avoir des enfants. La femme commune, laide, sale, mal mise, est coiffée de cette ignoble mouchoir à carreaux, en usage dans les quartiers populeux de Paris, qu'on appelle *marmotte*, qui cache absolument les cheveux, descend sur le front jusqu'aux sourcils, et qui, au bout de deux jours, ne doit pas sentir bon! Ils affectionnent la marmotte, les peintres de tableaux de mairie, et ne croyez pas qu'ils coiffent leur ménagère de l'élégant foulard que les femmes du Midi, de Bayonne et des Pyrénées, savent chiffonner si coquettement autour du chignon et qui font valoir le lustre noir de leur chevelure; on n'eût pas reconnu la faubourienne de Belleville ou de la Glacière, future pétroleuse, femme ou fille d'un revenant de la *Nouvelle;* il ne s'agit pas de la femme agréable, gracieuse et jolie; il s'agit de la femme, telle que la veut et la rêve la future Commune, l'envieuse et hargneuse démocratie, qui ne se nettoie pas les ongles et ne se peigne pas!

Autre sujet : la mairie n'oublie pas que le peuple de Paris aime la campagne, le dimanche et surtout le lundi; voici des scènes de campagne : un jeune homme qui serre la main à une jeune fille, un papa qui embrasse son fils. C'est très poétique et très champêtre. Mais, Monsieur le maire, dans quel pays nous trouvons-nous? Ces gens sont là, à moitié nus; le jeune homme n'a ni veste ni chemise; dans un autre tableau de mairie, il est en caleçon de bain; le papa, le buste à l'air, est coiffé d'un chapeau grec, comme les Athéniens de Périclès, et la jeune femme n'a qu'un court jupon; je n'ai jamais vu ainsi habillés les paysans des environs de Paris. Avec ses portières en marmotte, le peintre de mairie m'a transporté dans les plus infimes quartiers de Paris; avec ses paysans qui posent pour le nu, je suis tout à fait dérouté. Je n'ai jamais vu, dans la plaine Saint-Denis ou les carrières de Montrouge, tant de torses académiques!

Pourquoi, d'ailleurs, dans ces tableaux de mairie, ne représenter que du peuple, des hommes du peuple, des femmes du peuple, des ouvriers des faubourgs? La nation n'est-elle donc composée que d'ouvriers? Il n'y a plus de noblesse, soit! Mais il y a une classe élevée, instruite, élégante, distinguée, qui compte, il semble, encore en France; pourquoi ne la vois-je représentée nulle part? Et les paysans même, où sont-ils, les vrais paysans du Poitou, de l'Auvergne ou de Provence, laborieux, sobres, patients, économes et chrétiens? Ils ne comptent pas davantage. Ah! c'est qu'on sait bien ce qu'ils pensent de Paris et du peuple de Paris. Les paysans de l'Ouest et du Midi, les vrais paysans sont croyants, on les ignore; les classes élevées sont distinguées, on n'en veut plus!

Ces sortes de tableaux de mairie s'appellent de noms retentissants : *le Travail*, *la Famille*, *le Printemps*, *l'Automne*, etc., et tout cela décoloré, d'un gris de poussière sans soleil. Autrefois, les peintres passaient pour avoir de l'esprit, un esprit original, caustique, railleur, aimable et fin. Où sont-ils aujourd'hui? Voilà ce qu'ils imaginent et ce qu'ils trouvent, pour peindre *le plus beau jour de la vie!* Non seulement, ils n'ont pas de gaieté, de grâce, d'esprit, mais — excusez-moi — ils sont *bêtes!* Quel déplorable effet de relations équivoques! Il leur a suffi d'approcher le Conseil municipal, de se mettre en rapport avec ces citoyens farouches et ces *purs*, peut-être même d'échanger seulement quelques mots avec eux, pour que tout leur esprit sombrât et disparût. L'aspect seul des Cattiaux, des Mesureur, des Hattat, etc., etc., etc., a effaré et a fait s'envoler aussitôt ce frais génie Français, la gaieté de bon aloi, la fine plaisanterie, le rire spirituel et franc, le sourire de bonne compagnie, la grâce décente, dont parle Horace; il a fui vers d'autres pays plus cléments, il n'est resté que ce qu'il y a de brute en l'homme, le corps, la matière grossière, ce que le poète appelle le *porc d'Epicure*, et l'art de ce corps, de cette brute, de cette matière, la laide, plate, répugnante et assommante représentation d'elle-même!

Il y en a, comme cela, dans je ne sais combien de salles, des 20 mètres, des 30 mètres, des 40 mètres de long, des kilomètres, pour la mairie du XIe arrondissement, du IIIe, du XVIe, du XXIe aussi, je pense, qui remplace aujourd'hui le fameux XIIIe. Quant aux auteurs de ces panneaux peinturlurés, MM. Humbert, Lagarde, Commerre, par pitié, je ne devrais pas les nommer, mais tant pis pour

eux, il faut que le public les connaisse; ce sera leur punition de fréquenter la mauvaise compagnie!

II

Il y a bien d'autres grands tableaux : il y en a beaucoup et même trop, des allégories, d'abord, et je ne saurais trop le répéter, je ne peux supporter toutes ces allégories, où l'on voit, dans un ciel à moitié vide, des demoiselles habillées à la mode de pays qu'on n'a jamais vus, et qui s'appellent : la *Loi*, la *Justice*, la *Patrie*, ou toute autre banalité ennuyeuse. On cherche ce qu'elles signifient, on n'y comprend rien, et l'on n'a qu'une envie, c'est de ne plus jamais voir d'allégories.

J'en dirais, bien autant de toutes ces peintures murales destinées, soi-disant, à décorer des escaliers, des musées, des salles de Palais du Commerce et des Bourses; et ce ne sont pas les peintures de M. Puvis de Chavannes qui me feraient revenir sur cette antipathie, qui est partagée par le grand public. Non! Je ne crois pas qu'aucune gaieté, aucune jeunesse, aucun entrain, tienne devant ces immenses développements de toiles grises et desséchées. Ce serait un supplice effrayant et nouveau que d'être renfermé pendant une journée avec ces fantômes raides et livides, et l'on n'aurait d'autre ressource que de tenir les yeux fermés, pour ne pas être hanté par un *spleen* plus désespéré que celui qui pousse tant de *cokneys* de Londres à se pendre. Allégories sur allégories : allégorie antique, allégorie du moyen âge, allégorie fluviale et aquatique; voilà les sujets que nous présente M. Puvis de Chavannes, sous prétexte de décorer le musée de Lyon.

Première allégorie : *Vision Antique*, des femmes plus désagréables l'une que l'autre, pâles comme des mortes embaumées depuis des siècles, que le peintre a tirées de leur cercueil, et posées avec précaution, comme des statues, dans un paysage morne, où l'herbe est rare, les arbustes étiolés, et les arbres mourants; et, au fond, une cavalcade toute blanche, chevaux et cavaliers, blanche comme les marbres du Panthéon, évoqués là, on ne sait pourquoi, mais qui n'ont pas pour effet d'échauffer ce paysage funèbre.

Deuxième allégorie : *Inspiration chrétienne :* quelques moines dispersés sous un cloître qu'ils se disposent à peindre; je dis, *se disposent*, car pas un n'agit; tous sont raides, froids et silencieux,

ils attendent; ils attendent précisément ce qu'annonce le peintre, l'inspiration, qui ne vient pas. M. Puvis de Chavannes a en horreur l'action, la vie; le mouvement lui est inconnu. Eh bien, monsieur, puisque vous ne voulez pas vous remuer, agir, vivre de la vie des hommes, restez tout seul, la foule ne vous gênera pas!

Troisième tableau : il ne faut pas oublier que Lyon est bâtie sur les rives de deux fleuves, le Rhône et la Saône. Ce troisième panneau représente donc le Rhône, un grand gaillard fort et bien découplé, qui apprête sournoisement un filet, pour prendre la Saône, en se dissimulant derrière une porte. La Saône, de son côté, qui se doute du mauvais dessein du Rhône, je ne sais vraiment pas comment, étant séparée de lui par cette porte qui le cache entièrement, fait un brusque mouvement à gauche, afin d'esquiver le coup, mais elle fait ce mouvement avec tant de précipitation, qu'elle doit avoir, au moins, deux ou trois côtes cassées.

Voilà les sujets, les peintures intéressantes, que M. Puvis de Chavannes a développées dans une espace de cinquante, soixante, quatre-vingts pieds de long, toute la largeur du grand salon carré, et qui frappent les yeux du malheureux public, dès en entrant. Le tout peint de cette couleur terne, morne, attristante, qui fait que l'on se demande si ce n'est pas peint avec les cendres du premier jour de carême. Il faut voir les spectateurs étonnés, ahuris, devant ces momies desséchées et ces arbres découpés comme ceux des boîtes de joujoux : ils cherchent un moment à comprendre ce qu'il peut y avoir là de beau, puis, sentant qu'ils n'y arriveront jamais, ils s'éloignent, la tête alourdie, glacés, à demi en syncope, et ce n'est qu'après un certain temps, en présence de quelque tableau vivement coloré, qu'ils reprennent le sens, le mouvement et reviennent à la vie.

Et notez, je le reconnais, que ce tryptique de M. Puvis de Chavanne est moins pénible à regarder que ses précédents tableaux. Il a consenti à faire un fond agréable, de vraies montagnes, des montagnes bleuâtres et des femmes moins laides. C'est ce qui lui vaut mon indulgence.

Je sais bien que quelques artistes louent M. Puvis de Chavannes de *chercher* le beau. Soit! mais quand un artiste me montre son œuvre, ce que je lui demande, ce n'est pas ce qu'il a cherché, mais ce qu'il a *trouvé*. M. Puvis de Chavannes n'est pas un esprit Français, c'est un génie Allemand, qui rêve toujours et qui s'embrouille dans

ses rêves. Je ne serais, cependant, pas étonné que ce fût à lui que l'on décernât la plus haute récompense du Salon, la médaille d'honneur : trop de jeunes artistes l'imitent, — tous les tableaux de mairie sont des pastiches, comme on dit en peinture, de la manière de M. Puvis de Chavannes, — pour ne pas y être intéressés. Il est si commode de se donner peu de peine pour fabriquer un tableau : pas de couleur, le dessin seulement indiqué, et une composition telle quelle. Tous voudront couronner le *maître*, qui a introduit ces belles règles du nouvel art.

III

Il y a toujours au Salon des tableaux religieux, quelque étonnement que l'on en puisse avoir, en ces temps de persécution. Quel courage ou quelle foi ne faut-il pas avoir pour traiter encore de pareils sujets! La vérité ne peut, cependant, être absolument sacrifiée dans le jugement qu'on en porte; je ne saurais, surtout, avoir la moindre bienveillance pour des peintres sans conviction, sans foi, simplement artistes, qui ne voient dans la peinture religieuse qu'une occasion de beaux sujets à traiter. Ils ne prétendent qu'à un succès de Salon, et précisément on le leur refuse; c'est très juste. Lorsqu'il s'agit d'un sujet religieux, la gloire humaine est la dernière chose à laquelle doive penser l'artiste. Ainsi, croyez-vous, Messieurs Lapenne, Lévy, La Touche, que les fidèles se laisseront abuser par vos titres de : une *Martyre*, *Saint Jean*, *Christ au tombeau*, etc., et vont venir s'agenouiller devant vos prétendus tableaux de piété pour prier? Vous savez bien qui vous êtes, vous n'avez jamais songé à passer pour des saints; vous n'êtes que des peintres très profanes, qui faites de la peinture religieuse comme tout autre peinture, et qui n'avez pas la moindre foi religieuse. Si vous étiez réellement chrétien, vous, Monsieur Lévy, peindriez-vous un *Saint Jean-Baptiste* aussi épileptique, dans sa prison, s'agitant, courant, criant, les yeux hors de la tête, un véritable fou, qu'on a bien fait d'enfermer et d'enchaîner? Et vous, Monsieur La Penne, auriez-vous jamais eu l'idée que, pour décoller une pauvre jeune martyre, le bourreau la conduise dans un lieu abandonné, où personne ne le voit et ne la voit, dans la solitude, en plein désert? Quand et où cela s'est-il passé ainsi? Vous avez voulu produire un effet, un effet pittoresque, un drame dans un champ? Eh bien! votre effet est produit, vous êtes content!

Et vous, Monsieur La Touche, qu'est-ce que cette *Sainte Famille* habillée en costumes de nos jours ; saint Joseph avec un tablier de cuir, la Vierge couverte d'une mante noire, un petit garçon en blouse verte, les bergers en pantalons, et l'un d'eux s'abritant d'une limousine, et tous les personnages avec des physionomies, des types de notre temps? Croyez-vous que ces déguisements vont porter ceux qui les voient à la piété? Allez donc présenter votre tableau à un curé de village pour son église, il croira que vous vous moquez de lui. C'est une légende normande, direz-vous, — eh bien, gardez-la pour vous, votre légende, elle n'est ni pieuse, ni plaisante, ni jolie. Vous savez peindre, vous êtes habile, appliquez-vous à un sujet où votre talent apparaîtra dans sa franchise et sa sincérité.

Je ne suis guères moins mécontent de ces peintres qui, non par intention, mais faute de goût, rendent ridicules des sujets religieux. Je ne parle pas de M. Lehoux, qui s'obstine, contre sa vocation, à peindre des tableaux religieux, et qui a représenté, cette année, un *Saint Martin* porté au ciel par des anges avec des ailes de dindons, et qui gigottent furieusement pour monter dans l'éther; il n'a réussi qu'à faire rire. Il y a trois ou quatre *Christ au tombeau*, de MM. Dupuy, etc. Par je ne sais quelle idée convenue, ces peintres se sont imaginé que le Christ devait avoir une barbe rousse et allongée, si bien qu'ils le représentent couché, la barbe se dressant vers le ciel, et qu'on est tout d'abord désagréablement affecté par la vue de cette pointe jaunâtre en l'air. J'ose le dire à ces peintres qui ont traité gravement, je n'en doute pas, ces *Christ au tombeau :* s'ils avaient été plus profondément impressionnés par la pensée religieuse, ils auraient représenté le Christ autrement; ils auraient senti eux-mêmes, à la vue seule de leur esquisse, l'inconvenance de cette attitude; un Christ au tombeau ne doit pas faire sourire, et le sentiment pieux leur aurait donné cette délicatesse de pensée qui vous éloigne d'une faute de goût comme d'une sorte de péché intellectuel.

Il n'est que juste de signaler plusieurs tableaux religieux très convenablement traités, sans qu'on puisse y relever des qualités supérieures : le *Saint André*, de M. Bourgeois; un *Saint Denis*, de M. Krug; les *Funérailles de saint Etienne*, de M. Charrier, etc. Je ne sais si l'on peut ranger parmi les sujets religieux *Adam et Eve chassés du Paradis terrestre*, mais je dois avertir le peintre,

M. Lœve-Marchand, que, s'il a voulu nous inspirer un désespoir amer d'avoir perdu le Paradis terrestre, il s'est absolument trompé. Ce que l'on en aperçoit, dans son tableau, n'a rien d'attrayant : c'est un fouillis verdâtre, où l'on ne distingue rien du tout, des buissons sans air, et qui semblent plutôt nous barrer la vue que nous inviter à pénétrer dans un lieu de délices. Eve et Adam s'enfuient à grands pas, les mains sur leurs yeux ; j'en aurais bien fait autant!

Un petit nombre de tableaux religieux, enfin, sont dignes d'attention et d'encouragement : en premier lieu, *l'Enterrement d'un jeune martyr aux catacombes*, de M. Armitage, grande composition d'un artiste savant, où le pinceau a été dirigé par une pensée grave et profondément réfléchie. On voit que le peintre a fait tous ses efforts pour se mettre en face des personnages, se pénétrer de leurs sentiments, comprendre et exprimer la piété de leur action. Les pieux chrétiens qui viennent ensevelir dans les catacombes le jeune martyr, voués peut-être au même supplice, non seulement témoignent, par leur physionomie, leur attitude, leurs regards, un profond respect pour le saint auquel ils rendent les devoirs suprêmes, mais, à travers leur affliction et leur tristesse, on reconnaît l'énergie de la foi et la forte espérance d'une vie nouvelle et d'une éternelle récompense. M. Armitage est un peintre Anglais, qui a fait ses études en France, à la sérieuse école de Paul Delaroche, et nous souhaiterions à plus d'un peintre soi-disant religieux de la France actuelle, le sentiment vrai de la religion, qui est si visible dans ce peintre Anglais, protestant sans doute, mais digne d'être catholique.

Puis, voici trois ou quatre scènes religieuses à la campagne, qu'on peut sans restriction louer ; un touchant tableau, intitulé : *la Veuve*, par M. Laurent des Rousseaux, une jeune veuve, qui, de loin, assiste à l'enlèvement du corps de son mari, et qu'on ne peut arracher à ce cruel spectacle ; *un Reposoir*, par M. Minet, *un Enterrement de Jeune fille*, de M. Blaye, et *le Viatique aux champs*, de M. H. Caïn. Celle-ci, moins importante que les deux premières, ne représente que deux ou trois paysans agenouillés dans le sillon, en voyant passer au loin un prêtre qui porte le viatique à un mourant; mais ce petit groupe respectueux est pénétré d'un sentiment vrai, qui vous arrête et vous touche. De même, dans *le Reposoir au village*, et *l'Enterrement d'une jeune fille*, ce qui

vous attache, ce n'est pas uniquement la poésie de ces cérémonies religieuses des champs, auxquelles peu d'hommes restent insensibles, les vierges en blanc chantant de pieux cantiques, les bannières aux longs rubans que tiennent les jeunes filles, l'encens qui s'élève dans l'air, les roses effeuillées que jettent les enfants de chœur, en s'agenouillant devant le Saint des saints porté par le vieux prêtre, sous le dais aux plumes frissonnantes; dans ces deux tableaux, dans l'*Enterrement* surtout, une piété naïve et sincère incline les fronts de ces paysans, de ces femmes agenouillées, de ces vieillards courbés sur le passage du cercueil, et l'expression religieuse que le peintre, M. Blaye, leur a su donner et qu'on ne peut rendre avec vérité si l'on n'est soi-même ému par le même sentiment, ne l'a pas empêché de montrer plusieurs autres qualités de son art : le caractère de ces villageois bien observé, les attitudes justes, et les physionomies saisies avec finesse; c'est une pieuse représentation d'une cérémonie religieuse, et, en même temps, un tableau agréable et qu'on aime à regarder.

IV

Les *tableaux de batailles* consolent des platitudes, des toiles officielles et municipales. On en rencontre un assez grand nombre au Salon, et, je ne m'en étonne ni ne m'en afflige, les meilleurs et les plus intéressants sont ceux qui représentent nos défaites. Nous n'avons pas eu, depuis longtemps, hélas! de victoires à célébrer : à peine quelques combats heureux au Tonkin, comme à *Song-Taï*, dont une vaste toile consacre le souvenir, et où nos soldats se sont battus en héros; mais, à en juger par le tableau de M. Castellani, ce succès même fait frissonner, plutôt qu'il n'enthousiasme. Qu'on imagine une sorte de fort sur une colline escarpée, entourée et défendue par des palissades de pieux et de bambous, et sur ces pieux, les têtes sanglantes et livides de nos pauvres Turcos, que les misérables Annamites ont coupées et fichées là, pour nous braver et nous effrayer. Ce hideux spectacle n'effraye pas, mais indigne et fait horreur : ce n'est pas un combat qu'on va livrer, mais un acte de justice que vont accomplir nos troupiers; ce ne sont pas des ennemis avec qui ils vont lutter, des soldats, comme eux, qu'ils combattent, mais qu'ils estiment; ce sont des sauvages et des brigands qu'ils vont punir. C'est ce qu'a voulu, sans doute, exprimer

le peintre, et c'est l'impression qu'on a devant cette toile, où les braves petits soldats Français s'élancent sur les retranchements ennemis avec tant d'emportement pour venger leurs camarades assassinés et cruellement torturés.

La Charge de cuirassiers, épisode de la bataille de Rezonville, par M. Morot, scène très animée, peinte avec chaleur, et bien composée, est peut-être heureuse pour nous : qui sait! Les casques à crinière des cavaliers Français, les casques pointus Prussiens, se mêlent, se heurtent, dans un enchevêtrement furieux; tous frappent, et tous les coups portent : l'un tombe, l'autre expire; celui-ci Français, celui-là Allemand. Qui sera vainqueur ici? Je l'ignore, mais je connais malheureusement le dénouement final : quelque braves que soient nos Français, ils luttent en vain, le nombre l'emportera, le nombre les accablera : « Ils sont trop! » comme disait le vieux grognard. De ces vaillants cavaliers qui chargent avec tant de dévouement, de patriotisme et d'abnégation, combien resteront debout! Et, demain, quand on lui demandera un renfort de cuirassiers : « Des cuirassiers, répondra Mac-Mahon, et une larme tombera sur sa moustache, des cuirassiers, *il n'y en a plus!* »

Nous voici en pleine catastrophe, *Combat de la Fère*, en 1814, *Vercingétorix*, *Waterloo*. Oui, je m'émeus, à l'aspect de ce grand chef Gaulois, quoiqu'il soit séparé de moi par près de deux mille ans; oui, je ne puis lire dans Plutarque, je ne puis regarder sans frissonner, sur cette toile, la scène héroïque et poignante, où le roi Gaulois, ce général de nos ancêtres, de nos pères, après une lutte de tant d'années, après plus de cent combats, après un siège si long et si énergiquement soutenu, dénué enfin de toutes ressources et de tout espoir, obligé de se reconnaître vaincu, vient se rendre à César et humilier devant le Romain la Gaule, notre France déjà, notre patrie! Regardez-le : quelle fierté naturelle! quelle magnanimité! Quel noble orgueil! Vous connaissez cette scène : il sortit de la ville, dit Plutarque, tout armé, sur son cheval de guerre, passa devant le front des soldats Romains rangés en ligne et, arrivé en face du trône où était assis César, fit cabrer son cheval, en l'arrêtant court, sauta à terre, et jeta ses armes aux pieds du vainqueur, ses armes qui, pour la dernière fois, retentirent d'un bruit de bataille!

Le peintre, M. H. Motte, l'a représenté à cheval, au moment où

il entre dans cette longue avenue de vétérans des légions Romaines, qui l'observent curieusement, et peut-être avec une muette admition, et au bout de laquelle on aperçoit César, sur le siège impérial, attendant son fier ennemi. Fier, en effet, ce vaillant, cet indomptable chef des Gaulois, qui, la tête droite, serrant fortement son épée, qu'il va rendre tout à l'heure, regarde devant lui, sans forfanterie, comme sans faiblesse, reconnaît sa défaite, et va si noblement offrir pour sa nation sa liberté et sa vie. Il n'y a pas, pour nous, Français, d'hésitation dans le sentiment qui nous émeut : le grand cœur, ici, c'est Vercingétorix, non César; celui qu'on admire, ce n'est pas le vainqueur, c'est le vaincu! Puissent ces nobles sentiments inspirer nos âmes, pour soutenir de nouvelles luttes et nous mériter de redevenir vainqueurs!

Hélas! hélas! le défilé de nos revers n'est pas fini. Qu'est-ce que cette cohue populaire, paysans, ouvriers, anciens soldats, vieillards même, armés, comme ils ont pu, de vieux fusils, de sabres rouillés, de faux, à peine rangés en lignes, mais à l'air résolu et qui semblent ne vouloir pas céder? (*Combat de la Fère*, par M. Le Blant). C'est un peuple, une vraie levée volontaire, spontanée, toute une ville, tout un pays, qui, à l'annonce de l'approche de l'ennemi, se sont assemblés, groupés, sont accourus de tous les côtés, et, puisque l'armée est au loin, se sont faits, se sont retrouvés soldats, et viennent opposer leur poitrine à l'invasion des Cosaques et des Pandours. Quelle ardeur! quelle foi patriotique! quelle énergie! quel enthousiasme! Réussiront-ils à repousser l'ennemi, ou tomberont-ils sous la mitraille, et seront-ils, ce soir, couchés morts dans les sillons de leurs champs? Ils n'y ont pas songé, ils n'ont qu'une pensée, rejeter l'ennemi, l'étranger, de la terre de France, de ce sol qu'il ne devrait jamais souiller!

Mais voici le dénouement, la vraie fin, et sans retour, la plaine de Waterloo, après la bataille. (Le *Bataillon carré*, par M. Protais). C'est la nuit : la lune, pleine, une lune d'été, est montée dans le ciel, et éclaire d'une pâle lumière la terre silencieuse et sombre. Et, sur cette terre, sont étendus les corps des soldats de la Grande armée, des grenadiers de la vieille Garde, tombés là, à leur place, en combattant. Ils forment encore un carré immobile, cet immortel carré, que célébrera l'histoire, que la France pleure encore, et que pleureront nos enfants! Pas un vivant, pas un blessé qui se relève;

leurs armes gisent à côté d'eux, inutiles après la dernière décharge. Çà et là, le fer d'une baïonnette reflète un pâle rayon de lune ; ils sont tous morts : autour d'eux, partout, jusqu'à l'horizon qui s'enfonce dans les ténèbres, tout est silence, la terre, la nuit et les cieux.

Quel événement s'est donc passé là? Là, se sont rués des peuples; là, l'homme qui remplissait le monde, le conquérant, l'Empereur, a vu, sous ses yeux, tomber ses braves, le dernier bataillon de sa Garde; il l'a vu tomber, et lui-même a disparu dans l'ombre! Et, sur ce champ de mort, où s'est écroulée la puissance de cet homme si fort, une seule pensée plane et demeure : la pensée de Dieu, de Dieu éternel, qui « quelque chose qu'il veuille, il la fait », *quæcumque voluit, fecit*.

On a reproché quelquefois à M. Protais, l'auteur de ce tableau, une certaine mélancolie molle et efféminée; ici, pas de trace de miévrerie et de convention : le sentiment de tristesse qu'il a eu, on l'éprouve; on reste devant cette page, sans paroles, le cœur serré, et l'esprit rempli de pensées graves.

V

Vous pensez bien qu'en ce temps de romans impudents, il ne manque pas de nudités au Salon; on en rencontre dans toutes les salles, et, rare phénomène, il y en a davantage encore en peinture qu'en sculpture : vous trouverez dans la sculpture, qui semble, pourtant, chercher le nu, quelques statues médiocres toutes nues, une ou deux *Hébé*, l'éternelle *Léda*, une *Madeleine*, à genoux, qui ressemble à une femme quelconque, une jeune fille accroupie sur le sable, qui joue avec une *tortue;* joignez-y quelques *étoiles*, quelques *nuits*, quelques *aurores*, c'est toujours la même chose. Les peintres sont bien autrement inventifs : il est vraiment amusant, quand on y pense, d'énumérer les prétextes qu'ils trouvent pour représenter des femmes nues, et les poses qu'ils savent leur donner.

Ici, c'est une jeune fille, qui se réveille toute nue sur un rocher qui domine la mer; elle paraît assez mal à l'aise ; il y a de quoi, elle pouvait fort bien être précipitée dans l'abîme, et elle doit avoir froid en plein air et fouettée par le vent marin. Mais, aussi, quelle singulière idée elle a eue! elle a quitté sa robe bleue, l'a proprement étendue sur le roc, et toute nue, alors, elle s'est couchée

dessus. Là, une autre jeune fille, étendue dans un pré, sur le dos, les genoux en pointe, position Américaine, et très agréable, dit-on. Je voudrais seulement savoir dans quel pré, en Europe, on trouve ainsi des demoiselles couchées toutes nues; le peintre ne pourrait-il, sans indiscrétion, nous l'apprendre? Je passe les jeunes filles qui représentent des *fontaines*, ou qui se baignent les pieds, assises toutes nues sur des marches de marbre, ou qui sommeillent dans leur jardin, aussi peu vêtues que si elles étaient dans le paradis terrestre. En voici toute une troupe, fort animée, les maîtresses de don Juan « mille et trois, » qui le poursuivent de leurs objurgations et de leurs plaintes, au moment où il s'embarque en compagnie du Commandeur, pour l'enfer, je pense; elles se sont tant pressées, qu'elles ont oublié de s'habiller.

Je passe même les *amours* de M. Bouguereau; ils sont nus, mais en ivoire blanc, c'est leur costume habituel et reçu. Il y en a de plus recherchés : cette jeune fille, par exemple, assise en l'air sur une branche d'arbre, et qui tient un nid à la main; pour grimper si haut, elle a préalablement quitté sa robe, ses jupes et le reste; on a ainsi, les mouvements plus libres. Cette autre s'est mise également toute nue pour se peigner et se coiffer; et celle-ci, qui va au bal, après avoir laissé tomber à terre sa chemise, se pose un loup de satin noir noir, large de deux doigts, sur son nez mutin; c'est par là qu'elle commence à s'habiller!

Tout cela est, sans doute, fort ingénieux, mais je veux dire, une bonne fois, la vérité sur ces nudités : tout cela est faux, ne répond à rien de réel, et n'intéresse personne. Les artistes, peintres et sculpteurs, ne font des nudités que pour un de ces deux motifs : pour attirer l'attention ou pour paraître savants. Je sais tel artiste qui, longtemps, exposa des œuvres remarquables et qui lui méritèrent une récompense, mais c'étaient des sujets modernes ou du moyen âge, et, par conséquent, où le personnage était vêtu : « Oui, disaient les artistes, ses camarades, il peut avoir du talent, mais sait-il dessiner? Connaît-il bien l'anatomie? Il n'a jamais fait le *nu!* » Le naïf artiste a cru sincères les censeurs : « Je ne passerai jamais pour un vrai artiste si je ne fais pas de nu! » Il a fait du nu, cette année, — une académie qui ressemble à toutes les autres — et après? Pense-t-il que ses envieux ont désarmé? Ils trouveront bien d'autres moyens de le piquer, de l'irriter, et, par leurs critiques hypocrites, de le faire pâlir de colère et de douleur.

Quant aux artistes qui peignent toutes ces femmes nues, dans les positions les plus bizarres et les plus invraisemblables, afin qu'on s'arrête devant ces *nymphes*, ces *déesses*, ces *fontaines*, ces *dénicheuses d'oiseaux* et ces *Pierrettes de carnaval*, il ne faut pas qu'ils s'abusent, on y jette un coup d'œil, on sourit parfois, ou l'on hausse les épaules, on passe et on oublie; leur succès est court, un regard d'une minute et c'est tout; ce n'est guère! Il y a plus, et c'est la condamnation de ces nudités, elles prouvent le manque absolu d'imagination. Quoi! vous dites à ce modèle de se déshabiller, de s'accroupir, de s'asseoir, de s'agenouiller; et ensuite, vous ne trouvez rien de plus que de copier sa chair nue! C'est que vous n'avez pas d'idées! Vous êtes un manœuvre, un ouvrier qui sait se servir du pinceau, comme un menuisier de la varlope et du rabot, mais vous n'êtes pas un artiste! L'artiste est celui qui sent, pense, se passionne et, par la magie de son art, exprime les sentiments, les pensées et les passions dont je m'émeus et dont je vis; qui sait rendre dans leur vérité les expressions, les physionomies, les attitudes, les mouvements des hommes qu'il a vus, les scènes qu'il a rêvées et que complète et embellit son imagination. Ainsi il *crée* des œuvres auxquelles les hommes s'intéressent, parce qu'ils s'y reconnaissent, et dont ils le recompensent en lui donnant la gloire. Mais tous ces montreurs de nudités, ils ont pris ce métier et ils le continuent par un unique motif : ils n'ont pas d'imagination, ce sont des incapables et des impuissants!

VI

Il ne faut pas demander s'il y a beaucoup de portraits au Salon. Pour un bon nombre d'exposants et d'exposés, le Salon n'a pas d'autre raison d'être que de fournir l'occasion de faire ou de montrer son portrait. Il y a, pourtant, moins de portraits dans les salles de peinture, que de bustes dans le jardin réservé à la sculpture, où ils forment d'interminables rangées de visages généralement laids. Les portraits peints se divisent naturellement en deux catégories : les portraits sérieux et les portraits ridicules, et, çà et là, quelques portraits exécutés avec talent.

Cette année, outre un excellent portrait de M. P. Dubois, mais de si petite dimension, que beaucoup de gens ne le voient pas, nous avons un portrait supérieur, *la Fondatrice des Petites-Sœurs des*

Pauvres, Jeanne Jugan, par M. Cabanel. M. Cabanel, je suis obligé de le constater, puisque c'est l'avis général, a étonné le public par ce portrait si éloigné de ses portraits ordinaires. Il est le peintre des belles personnes, des élégantes et des grandes dames; chaque année on était habitué à trouver au Salon quelque comtesse ou marquise, aux traits distingués, mise avec goût, avec des mains aristocratiques et des bras maigres. La première fois, on avait trouvé ces nobles dames fort attrayantes, la deuxième, un peu toujours les mêmes, la troisième, légèrement monotones. On n'y faisait plus guères attention. Mais, voici que M. Cabanel les a abandonnées, au moins momentanément, et nous présente aujourd'hui une religieuse, qui n'est remarquable, ni par la jeunesse, ni par la beauté, et il enlève tous les applaudissements. Mais, aussi, quelle religieuse! Cette admirable femme de Bretagne, admirable est-ce bien assez, et ne faut-il pas dire la sainte, la pauvre femme du peuple, qui eut, un jour, l'idée de recueillir chez elle de malheureux vieillards abandonnés, de pauvres vieilles sans famille, dont personne ne s'occupait, à qui personne ne s'intéressait, que personne presque ne regardait même, et de se faire leur amie, leur compagne, leur protectrice, leur mère et leur sœur. Oui, leur sœur, c'est le nom qui vient tout de suite aux témoins de cette œuvre de charité, et le nom que le monde donne à ces servantes de toutes les misères, qui commencèrent dans une petite chambre de Saint-Servan, et qui, aujourd'hui, sont répandues par toute la terre, renouvelant tous les jours, simplement, humblement, naturellement, joyeusement, des actes, dont un seul nous semblerait héroïque, à nous autres gens du monde, et qui, pour elles, forment comme le tissu ordinaire de leur vie.

Et l'on ne saurait trop admirer : elles ont choisi ce que les hommes trouvent de plus pénible à voir et de plus répugnant à supporter, les infirmités et les maux dans la vieillesse. Les malades qu'elles soignent ne peuvent leur donner la consolation et la joie de l'espérance. Vous soignez un enfant, il guérit, il revient à la vie, il y rentre avec une force nouvelle; devant lui s'ouvre une longue carrière, il l'aperçoit brillante et belle, il s'y élance en lui souriant, et vous souriez avec lui de ses illusions et de ses espérances. Mais, ici, des vieux seulement, qui n'ont, après quelques pas, tout près d'eux, que quelques jours, quelques heures peut-être. Ils ne se reprennent pas à la vie, ils n'y rentrent pas pour goûter le plaisir,

la joie de vivre; s'ils sont guéris pour un moment, ils sont réservés à une mort prochaine; pour ceux qui les voient, nulle confiance, nulle espérance. Mais il est une autre consolation que connaissent les Petites-Sœurs des pauvres : elles aident les malheureux à souffrir, et elles apaisent leurs douleurs, elles font du bien à leur corps, et en font bien plus à leur âme. Elles en arrachent les mauvais sentiments, l'envie, les inimitiés, la haine, la soif de la vengeance; elles leur montrent le ciel, la demeure vraie, immortelle, de l'homme après son passage sur la terre; elles leur apprennent à aspirer vers Dieu, qui, plus juste que les hommes, paiera à chacun ce qui est dû, et le récompensera éternellement de ses sacrifices et de ses peines.

La charité a-t-elle jamais plus mérité d'être appelée la première vertu, la vertu prééminente! On n'en peut supposer une preuve plus contraire au penchant naturel de l'homme et plus parfaite : les sauvages, dans le Nouveau-Monde, sont attendris jusqu'aux larmes devant ces saintes filles; et, afin que rien ne manque à leur héroïsme, elles subissent la persécution des hommes les plus méchants et les plus bas, de Conseillers municipaux, qui les chargent d'un impôt odieux, d'un impôt prélevé sur ces infirmes et ces vieillards!

Et, sans diminuer la valeur du tableau de M. Cabanel, il ne faut pas s'y tromper : dans l'admiration qu'il inspire, il y a une part d'indignation et de protestation contre le Conseil matérialiste et athée de la ville de Paris.

La fondatrice des Petites-Sœurs des pauvres est représentée par M. Cabanel, assise dans une modeste chambre, sur les murs de laquelle sont inscrits les noms de toutes les maisons des Petites-Sœurs des pauvres, dispersées dans le monde. Sa figure, vue de face, est empreinte à la fois de bonté, d'intelligence et de perspicacité; on la regarde longtemps comme une personne que l'on vient voir, qui vous écoute avec bienveillance, qui ne vit que pour faire du bien, et devant qui l'on s'incline avec vénération. Le dessin est ferme, l'attitude vraie, la couleur naturelle; jamais, on l'entend dire de tous côtés, M. Cabanel n'a fait mieux.

Son portrait de l'abbé le Pailleur, âme ardente et dévouée, qui seconda dans sa fondation Jeanne Jugan, est aussi un bon portrait, avec un degré de perfection de moins.

Après ce portrait, il faut descendre. Ce n'est pas qu'il n'y en ait

plusieurs estimables et très dignes d'être regardés, soit pour le talent des artistes, soit à cause du nom de celui qu'ils représentent. Ainsi, l'on s'arrête avec curiosité devant le portrait (par M. La Touche) fort bizarre de conception et de costume, de *Napoléon III*, se promenant dans les jardins de Wilhemshoë, en habit de ville, et coiffé d'un chapeau à forme et à bords exagérément cambrés; cet étrange chapeau vous frappe tout d'abord, on ne voit que cela, et vraiment, c'est dommage, on s'attendait à quelque chose de plus : on eût voulu pouvoir suivre sur le visage de l'Empereur les passions, les sentiments, qui devaient agiter son cœur.

Vous vous doutez bien qu'on n'a pas oublié Victor Hugo : le voici sur son lit de mort (par M. Laugée), mais sans grand caractère et intérêt. Puis, un bon portrait, par M. Yvon, de l'ambassadeur Chinois à Paris, un nom que je n'écris pas, et que, d'ailleurs, vous ne retiendriez pas; quelques hommes de lettres connus : M. de Blowitz, le correspondant de *Times;* M. P. Véron, du *Charivari;* M. Sarcey, au milieu de ses livres; il paraît bien gras, bien nourri, mais pas bête; il doit être assez bon homme, mais bien sceptique; M. de Brazza, l'explorateur du Congo, qui a l'air énergique, intelligent et fatigué; il doit l'être doublement, et de ses rudes voyages, et des ennuis que lui ont donnés nos républicains, qui ont perdu tant de temps à lui chicaner les moyens de doter la France d'une vaste et riche colonie; M. *Pasteur*, qu'il est inutile de désigner autrement : il y a deux portraits de l'illustre savant, l'un, par M. Bonnat, où il est représenté avec sa petite fille; l'autre, par M. Edelfeldt, dans son laboratoire, examinant le résultat d'une expérience; le premier est plus savant, le second plus attachant.

Maintenant, voulez-vous voir, d'un seul coup d'œil, une foule d'illustrations du jour : regardez le tableau de M. Dantan, *un Entre-acte à la Comédie Française.* Voici trois ou quatre douzaines de grands hommes réunis; on se presse devant cette toile, et un spectateur complaisant, qui veut paraître bien informé, les nomme à haute voix, pour la satisfaction des provinciaux curieux : A. Dumas, A. Wolff, Cam. Doucet, Meyer (le Juif de M. Drumont), Gounod, Vacquerie, Mermeix, etc., etc., une quantité de célébrités, dont la plupart seront oubliés demain.

J'indique encore le portrait d'une jeune dame, par M. Besnard, très extraordinaire, c'est-à-dire hors de l'ordinaire, que tout le monde regarde et que je m'abstiens de juger; et, çà et là, quelques

portraits bien exécutés, celui d'une dame, par M. Saintpierre, habitué aux succès mondains; un profil de jeune femme finement peint par Mme G. Balleyguier; *M. Caïn*, le fameux sculpteur d'animaux, par son fils, on ne peut plus vivant et vrai; deux beaux portraits de femmes, par M. J. Lefebvre; le *Curé de Luçon*, d'une excellente couleur, par M. Delhumeau, etc.

Mais j'arrive à des portraits qu'on ne saurait négliger, et ce ne sont pas les moins intéressants, les portraits gais. D'abord, les importants, des hommes qui comptent dans le monde, qui pèsent dans la balance des événements, qui le savent, ont la conscience de leur valeur et le montrent : le *Bey de Tunis*, et l'acteur *Mounet*. Oh! oh! tenons-nous devant ces grands personnages! Quelle grandeur! Quelle majesté! Quelle autorité dans le regard, dans l'attitude, dans la pose! Le Bey de Tunis s'est fait peindre en pied, la tête renversée en arrière, la main sur son sabre, son grand sabre, à poignée dorée, et tout d'or habillé, habit doré, collet doré, parements dorés, plastron doré, pantalon doré, j'oubliais un fauteuil, que dis-je, le trône doré. On baisse les yeux devant tant d'or, et l'on se retire à reculons, ébloui, étourdi, écrasé, et absolument convaincu de la toute-puissance de ce resplendissant monarque.

Mais, malgré son éclat et son prestige, je ne sais pas si M. Mounet, l'acteur, n'est pas plus majestueux. Ce pourrait bien être le peintre qui a donné au Bey de Tunis cette apparence de Matador et de capitaine Fracasse; le Bey de Tunis, d'après ce que j'entends dire, est plus simple et pose moins que son portrait; mais M. Mounet est, ici, évidemment naturel, il pose naturellement, si on ose le dire. Les cheveux, une chevelure longue, abondante, exubérante, une chevelure à la Samson, sont rejetés de côté, recouvrant son front et une moitié de ses yeux; ainsi coiffé, il se tourne vers vous, en se redressant, comme pour vous dire : *C'est moi!* et, ma foi, je crois qu'il a raison; on ne regarde pas une telle figure sans un sentiment de surprise : cet homme qui se présente à vous avec un tel air, doit être un grand personnage et mériter grande considération et respect. Et, en effet, c'est le fameux Mounet, l'illustre Mounet, Mounet, de l'Odéon! Du Bey de Tunis ou de l'acteur Mounet, qui des deux est le plus grand?

Enfin, si vous voulez un amusant tableau, regardez les portraits, ou plutôt la collection de portraits réunis dans un seul cadre, des

Conseillers municipaux de la commune de... canton de... département de..., j'allais dire le nom : à quoi bon! Est-ce qu'ils ne se ressemblent pas tous? Les voilà dans la salle de la mairie, en séance, et ils sont tels que vous les attendez : les visages les plus communs, les plus drôles, les plus biscornus, les plus ridicules, les plus laids, que vous puissiez rêver de réunir autour d'une table de Conseil municipal. La séance est intéressante et chaude apparemment : ils crient, ils gesticulent, ils se montrent le poing, ils hurlent, rouges, emportés, furieux; ils vont s'empoigner; on les entend, ils s'*engueulent*, — pardon du mot; M. Margue trouverait à qui parler; bref, ils délibèrent. Telle est, à ce qu'il paraît, une séance de parlement de village. Mais ceux qui ont assisté à une séance du Palais-Bourbon, prétendent que je me trompe, et qu'ils ont vu, à la Chambre, les mêmes personnages, les mêmes physionomies, les mêmes gestes furieux, entendu les mêmes mots élégants et de bonne compagnie. Ce doit être une erreur : je me garderais bien, d'ailleurs, de le croire, tant je respecte nos députés, et encore moins de le dire.

On a placé ce tableau de Conseillers municipaux dans la dernière salle; on a voulu que vous emportiez, en sortant, une impression gaie du Salon : on ne pouvait mieux choisir : quel sujet prête plus à rire que nos politiciens républicains, de village ou de Paris!

Eugène Loudun.

(A *suivre*.)

LA QUESTION DE LA CRÉMATION

AU POINT DE VUE DU CHRISTIANISME

Le christianisme, en adoptant l'inhumation comme mode funéraire, a suivi l'antique usage. La sépulture primordiale, nous l'avons vu (1), c'est de rendre le corps à la terre qui lui a fourni les éléments dont il est composé. « Nous suivons, dit Minucius Félix, l'antique et la meilleure coutume, celle de l'inhumation (2). » Héritier des vérités traditionnelles, guidé par l'enseignement de l'Église, le peuple chrétien a été constamment fidèle à la l'inhumation. Du reste, comme nous l'avons démontré par de nombreux témoignages, cette méthode funéraire est la plus ancienne, la plus répandue en même temps et la plus naturelle. La crémation est un spectacle révoltant pour notre sensibilité et contraire aux délicatesses du sens moral qui se révolte à la pensée que l'homme détruise soi-même les restes de ceux qu'il aime. Puis, il faut bien en convenir, cette destruction précipitée, violente du corps humain, n'est-ce pas là aussi un spectacle dangereux pour le sentiment religieux? La multitude du peuple est toujours vivement impressionnée par les signes extérieurs, les symboles, qui sont un puissant auxiliaire de l'enseignement moral. De l'image de la destruction à l'idée de l'anéantissement du corps, il n'y a qu'une nuance qui, facilement, peut être confondue dans l'intelligence populaire. La crémation la prédisposera à croire à l'anéantissement du corps que le dogme chrétien nous montre destiné à l'éternelle vie.

Oui, le peuple a besoin de symboles pour fixer, entretenir et fortifier ses croyances. Par l'inhumation, le corps est représenté comme

(1) Voir la *Revue du Monde catholique*, n° du 1er avril 1885.
(2) *Octavius*, p. 97, édit. Lugd., 1672.

couché sur un lit de repos, attendant le reveil. La crémation, elle, avec ses horreurs violentes de destruction, n'est-ce pas là l'emblème du sombre et affreux anéantissement!

Nous allons parler dans cet article de la sépulture chrétienne.

Le cimetière, le lieu de la sépulture des chrétiens, signifie *dortoir*. Il est d'origine apostolique. Avant l'ère chrétienne, on ne découvre nulle part un lieu de sépulture offrant le même caractère, la même physionomie que le cimetière où dorment les disciples du divin Ressuscité. Dans ces vénérables champs de repos de nos pères dans la foi, on n'a pas découvert le moindre vestige de crémation (1). L'inhumation y apparaît exclusivement. N'est-on pas en droit de conclure, de ce fait attesté par l'archéologie, que ce mode funéraire a été réellement prescrit par une ordonnance apostolique? « Je ne répéterai pas ici, dit expressément le chevalier de Rossi, dans *la Rome souterraine*, les témoignages si connus, touchant le respect des premiers chrétiens envers les cadavres, le soin de les laver, de les oindre avec des baumes précieux, et de ne pas en superposer un sur l'autre. Il était absolument établi que les corps devaient être déposés *entiers* et *incontaminés* dans la terre. »

La crémation, comme nous l'avons démontré, s'introduisit lentement et très tard chez les Romains, mais par contre, elle était pratiquée sur une très vaste échelle dans la capitale du monde, au moment où le christianisme y fit son entrée. Quand Tacite dit que le corps de Popée ne fut pas brûlé, il cite ce fait comme une exception à la coutume en vigueur chez les Romains de cette époque. Les apôtres viennent à Rome prêcher la doctrine révélée par le divin Maître. Tous les adhérents au nouveau culte abandonnent aussitôt la coutume funéraire de la crémation alors généralement admise. L'inhumation, tombée en désuétude, est exclusivement acceptée par tous les chrétiens.

Si les apôtres eussent laissé les deux méthodes libres, facultatives, sans nul doute, l'habitude, exerçant en toutes choses un si grand empire, aurait entraîné les chrétiens à suivre les usages funéraires de cette époque. Et cependant l'histoire des temps apostoliques, comme toute l'histoire eclésiastique, ne mentionne parmi les fidèles aucun cas de crémation. D'ailleurs, les apôtres

(1) Voir Bossio. *Le chevalier de Rossi*, etc.

n'avaient pu laisser dans l'ombre la manière dont on devait rendre aux morts les derniers devoirs. C'était un point trop important de la discipline ecclésiastique. Comment le divin Maître, arrachant du sépulcre son corps inhumé, et instruisant ses disciples après sa glorieuse résurrection, aurait-il négligé de leur transmettre les règles concernant la sépulture des corps, ces éléments glorieux destinés à l'éternelle résurrection, ces corps consacrés dès cette vie par l'onction des sacrements, devenus le temple de l'Esprit-Saint, selon la sublime doctrine de l'apôtre des nations?

Un grand nombre d'écrivains ont cru voir simplement, dans l'inhumation chrétienne, la continuation du genre de sépulture en usage parmi les Juifs. L'inhumation n'est pas plus juive qu'elle n'est persane, égyptienne, phénicienne, scythique, franque, etc. Sans doute, le peuple hébreu, ayant suivi l'enseignement primordial, a pratiqué le mode funéraire des premiers âges. Mais là se borne la similitude. Les rites funéraires de la synagogue et ceux de l'Église naissante présentent des caractères très différents. Le juif déposait le cadavre dans des arches ou dans des niches ouvertes. Le chrétien mure les *loculi* où les corps sont enfermés hermétiquement. Les sépultures hébraïques sont isolées les unes des autres et renferment les tombeaux de la même famille. Les sépultures chrétiennes sont au contraire groupées et constituent de vastes nécropoles.

Les règles funéraires de la discipline chrétienne étant si différentes sur tant de points avec les usages des Juifs, on comprend tout d'abord qu'elles aient été fixées, déterminées par les apôtres.

Aussi avec quelle sollicitude les premiers pasteurs, dépositaires de l'enseignement apostolique, veillent-ils à l'accomplissement des devoirs de la sépulture chrétienne! Des aumônes étaient recueillies dans l'assemblée des fidèles pour procurer aux pauvres une sépulture convenable (1). Parmi les premiers chrétiens, s'était formée une association d'hommes, qui enterrait les morts. On croit avec raison qu'ils appartenaient à une corporation de l'ordre ecclésiastique, ainsi que nous l'avons fait voir ailleurs (2). Ils enterraient les morts en exposant constamment leur vie pendant l'époque sanglante des persécutions. « Quelle que soit la condition

(1) *Tertul. Apologet.*, c. XXXIX.

(2) *Les Sépultures devant l'histoire, l'archéologie, la liturgie, le droit ecclésiastique et la législation civile*, p. 92 et suiv.

du *fossor*, comme s'exprime le célèbre archéologue P. Marchi, jamais on n'aurait pu récompenser le dévouement de cet homme qui consacre ses jours aux dangers, aux fatigues, aux privations de ces travaux souterrains (les catacombes), ainsi qu'au transport des morts. »

Tous ces dangers, toutes ces fatigues et privations pouvaient être évités, en ayant recours à la crémation des corps. Mais n'importe l'imminence du péril constant auquel les premiers chrétiens s'exposent en inhumant leurs morts, ils accomplissent avec un courage héroïque ce devoir de leur discipline funéraire. Ce soin exclusif d'enterrer les corps, au lieu de les incinérer selon la coutume générale, suscite même les critiques et les railleries des auteurs païens, si victorieusement (1) refutés par Minucius Félix.

Selon l'apologiste chrétien, la principale raison de l'adoption de l'inhumation par les fidèles, c'est le respect de l'institution primordiale, de la méthode sanctionnée par la vénérable antiquité. Elle est celle des patriarches, celle de tous les peuples qui ont conservé les traditions de l'enseignement divin. L'inhumation, nous l'avons démontré, et le fait est affirmé même par les écrivains païens, a été la méthode funéraire des premiers âges de l'humanité. Nous ne saurions ici, l'espace nous manque, indiquer toutes les causes qui ont amené chez certains peuples des dérogations à l'institution primordiale de l'inhumation (2).

Certains païens pensaient que l'âme voltigeait au-dessus du corps après la mort. En conséquence, ils rejetaient la crémation par commisération pour l'âme, le feu du bûcher devant la faire souffrir. Tertullien leur dit : « Nous avons un motif plus fondé pour rejeter le feu et la flamme de la crémation, qui ne peuvent nuire à l'âme, substance spirituelle. Nous sommes mus par des sentiments plus justes : nous détestons la cruauté exercée envers le corps. Etant une partie de l'homme, il est indigne qu'on lui inflige, au moment de la suprême séparation, un châtiment cruel et humiliant (3). » Ailleurs, Tertullien se raille de l'inconséquence des païens qui brûlent leurs morts, et, pendant les fêtes appelées *parentales*, leur portent des vivres pour les régaler par de copieux festins.

(1) Voir *Octavius*.

(2) Nous le ferons dans un livre spécial sur *la Crémation*, devant paraître prochainement.

(3) *De animâ*, c. I.

« Les mêmes feux, dit-il, servent à insulter et à honorer les défunts; ils dévorent les morts; puis ils cuisent les aliments destinés à les régaler dans des repas d'outre-tombe. O singulière piété, qui se joue avec la cruauté (1). »

Le tendre soin des chrétiens à inhumer respectueusement leurs morts, surtout les corps des martyrs, était considéré par les païens comme une aveugle superstition. Ils blâmaient hautement ces marques de vénération, prodiguées à des restes mortels conservés avec une si pieuse sollicitude (2). Nonobstant les railleries de tous genres, les premiers chrétiens s'obstinent à pratiquer le mode funéraire de l'inhumation. Et ce ne sont pas seulement les sarcasmes qu'ils doivent braver, ils s'exposent en outre, par leur obstination, à voir fréquemment leurs cimetières profanés ou confisqués (3). En pratiquant la crémation, ils n'auraient pas exposé les ossements de leurs vénerables morts à être arrachés de leurs tombeaux, sur les ordres d'un Dioclétien (4). Il n'est pas de procédés barbares que la férocité païenne n'ait employés pour priver les martyrs des honneurs de la sépulture chrétienne. Les corps des disciples de Jésus-Christ sont jetés dans l'eau, dans les égouts, livrés à la voracité des bêtes féroces, des oiseaux de proie; ils sont mis en pièces, broyés, pulvérisés.

Pendant l'ère sanglante des persécutions, tous les moyens furent mis en œuvre pour empêcher d'inhumer les corps des chrétiens morts en confessant leur foi. Les bourreaux gardaient à vue pendant plusieurs jours ces corps vénérables, exposés à toutes les insultes et à toutes les profanations. Et finalement, ils les réduisaient en cendres qui étaient jetées dans l'eau, afin d'en faire disparaître le dernier vestige (5).

Pour frapper de terreur les fidèles, le corps du pape Marcellin, et ceux d'autres martyrs, par ordre de Dioclétien, furent, gisant sur place, pendant trente-six jours, avant qu'on ait pu inhumer les ossements épargnés par la dent des bêtes (6).

(1) *De resurrect.*, c. I.
(2) Voir *Euseb.*, l. IV, c. XXIV; l. VIII, c. VI.
(3) *Ibid.*, l. VII, c. XI.
(4) *Ibid.*, l. VIII, c. VI.
(5) Voir Tract. Ant. Gallon, *De Cruciat. Martyr.* — Sur. — Theod. hist., III-6. — *Euseb. hist.*, I.
(6) « Jacuerunt corpora sancta in plateâ ad exemplum christianorum, diebus trigenta sex ex jussu Diocletiani. » (Anastas. S. vita pontif.)

A Tyr, en Phénicie, au rapport d'Eusèbe, beaucoup de corps de martyrs furent jetés à la mer, afin d'empêcher les chrétiens de les inhumer et de conserver de leurs reliques. Le soldat qui laissait enlever le corps d'un martyr était puni de mort.

« Les bourreaux, dit Lactance, ne prenaient pas de repos, après avoir versé le sang par torrents. Le tigre, qui a assouvi sa rage, se repose; ces hommes farouches exercent encore leur cruauté sur les restes ensanglantés de leurs victimes. Ils cherchent à les anéantir pour qu'elles ne puissent pas jouir d'une parcelle de terre pour les couvrir (1). »

Les païens s'acharnaient surtout contre le culte des reliques, culte que les chrétiens pratiquaient si religieusement, en vénérant les corps des saints. Aussi les persécuteurs cherchaient-ils à le rendre impossible. A Tarse et en d'autres lieux, les corps des martyrs furent mêlés à ceux des gladiateurs. Ailleurs, on brûlait les dépouilles des fidèles, et on mêlait leurs cendres à celles des animaux. Pour empêcher que les cendres des martyrs de Gaze ne fussent recueillies et honorées, Julien l'Apostat eut recours à ce moyen sacrilége (2).

Les corps des chrétiens, déposés dans les cimetières pendant les intervalles des persécutions, n'étaient pas toujours en sûreté. Des édits impériaux de Valérien, de Dioclétien et de Maximien confisquèrent les cimetières chrétiens. La populace, ainsi qu'on l'a vu à Carthage, au commencement du troisième siècle, réclama à grands cris la destruction des cimetières où reposaient les corps chrétiens (3).

Combien de fois, s'écrie Tertullien (4), en s'adressant aux païens, vous êtes-vous déchaînés contre nous, autant pour assouvir vos haines personnelles que pour obéir aux édits impériaux. Combien de fois n'a-t-on pas vu le peuple, de son propre mouvement, se ruer sur nous, les mains armées de torches ou de pierres? Dans la fureur des bacchanales, on n'épargne pas même les chrétiens qui ne sont plus. Oui, l'asile de la mort est violé. Du fond des sépulcres où ils dorment, on a arraché les cadavres de nos frères, quoique

(1) *Lact.*, l. V, c. XXV.

(2) Voir *Baronius*, t. II, ann. 102. — *Euseb.*, 4. *hist.* 14 et 8, *hist.* 6, apud Sur. 22. — *Sozom.* t. V, c. VIII.

(3) Voir Tertull. *Ad Scapulam*, c. III.

(4) *Apolog.*, cap. XXXVII.

méconnaissables, quoique déjà en putréfaction, afin de mutiler et disperser ces restes. O cruel acharnement qui nous poursuit jusque dans le sommeil de la mort! »

La pratique de la crémation aurait pu faire éviter de telles et nombreuses profanations. En effet, il eût été infiniment moins difficile de cacher une poignée de cendres que de soustraire un corps entier aux recherches des profanateurs. Et puis la crémation, la méthode funéraire acceptée alors par les païens, n'eût pas excité la susceptibilité de ces derniers, comme le rite chrétien de l'inhumation proclamant hautement, ouvertement, le dogme de la résurrection des corps.

Devant ce soin obstiné d'enterrer leurs morts, malgré tant de périls et de si grands obstacles, ne comprend-on pas que les chrétiens devaient être liés par une prescription bien formelle de leur discipline funéraire? Pour se montrer ainsi tenaces dans une matière disciplinaire qui suscitait tant de difficultés, de périls mêmes, ne devaient-ils pas obéir à une ordonnance apostolique? Pour tous les usages qui n'étaient pas formellement prescrits par la loi chrétienne, et contraires à son enseignement formel, l'histoire nous montre les chrétiens ne heurtant jamais les habitudes, les usages des peuples au milieu desquels ils venaient planter la croix de la rédemption des âmes et l'étendard de la vraie civilisation des nations.

Si la crémation des corps eût été envisagée par l'Église comme une méthode funéraire, du moins tolérée et laissée facultative, au lieu d'être formellement prohibée, n'aurait-elle pas été mise en pratique, dans une certaine mesure, au sein de quelques communautés chrétiennes? Or, pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, pendant cette époque de merveilleuse propagation de l'Évangile parmi les nations païennes, il est impossible de découvrir un petit coin de terre où les missionnaires, les porteurs de la nouvelle doctrine à travers le monde, aient permis, toléré la pratique de la crémation. Non, ces hommes apostoliques, les voilà, eux qui devaient, à l'exemple du grand apôtre des nations, se faire, dans les usages permis, tout à tous pour gagner les âmes au divin Maître, rédempteur de tous les hommes, les voilà qui vont se heurter contre des coutumes locales et peut-être ralentir le succès de leur divine mission; et toute cette obstination aurait trait à une pratique disciplinaire de nulle importance et pouvant facilement se concilier avec l'esprit du christianisme?

Un fait certain, c'est que la crémation a été immédiatement proscrite partout où le christianisme a pénétré. On ne rencontre, en effet, — l'archéologie funéraire en fait foi, — dans aucune communauté chrétienne une dérogation quelconque à la grande et universelle règle de l'inhumation. A son berceau, comme à toutes les autres époques de son histoire, l'Église pratique exclusivement le rite funéraire de l'inhumation, symbole expressif de la résurrection. Elle le propage au milieu des persécutions; elle le fait triompher malgré les mille obstacles qu'il rencontre dans la société païenne. Et plus tard, quand, arrivée au plein épanouissement et au complet triomphe de sa doctrine, elle l'impose aux nations soumises à son enseignement et à ses lois civilisatrices.

Dans le premier concile des Allemands, qui se réunit en l'année 741, on interdit formellement la crémation des corps (1).

Dans son Capitulaire aux Saxons, en 789, Charlemagne condamne la crémation sous peine de mort. Le grand législateur chrétien regarde cet usage funéraire comme une coutume païenne. « Si quelqu'un, dit expressément la loi carlovingienne, a fait consumer par les flammes, selon la coutume des païens, le corps d'un homme et réduire en cendres ses ossements, qu'il soit mis à mort (2). » En vertu de l'application rigoureuse de la discipline funéraire de l'Église, la crémation fut abandonnée au huitième siècle par les Thuringiens et les Saxons; au treizième siècle, par les Scandinaves, les Norvégiens, les Suédois, les Prussiens.

Charlemagne défend aux chrétiens, dans les inhumations, de placer un cadavre sur un autre cadavre, et d'abandonner les ossements des morts sans les inhumer, faute d'encourir les sentences canoniques (3). Dagobert prescrit également (4) que les corps des chrétiens saxons soient transférés dans les cimetières ecclésiastiques et non aux monuments païens (5). Les peines les plus sévères sont portées par le même souverain contre tous ceux qui ont touché à l'intégrité

(1) Voir *Hist. ecclésiast. du cardinal Hergenroether*, trad. par l'abbé Bélet, t. II, p. 656.

(2) « Quis corpus defuncti hominis secundum ritum paganorum flamma consumi fecerit, et ossa ejus ad cinerem redierit, capite punietur. »

(3) « Mortuum super mortuum non ponant, seu ossa defunctorum super terram dimittant. Quod si fecerint canonicæ sententiæ subjacebunt. »

(4) Capitul. XXII.

(5) « Jubemus ut corpora christianorum Saxorum ad cæmeteria ecclesiæ deferantur, et non ad tumulos paganorum. »

d'un cadavre, même sans mauvaise intention. « Si quelqu'un lance une flèche sur un aigle ou un autre oiseau de proie placés sur un cadavre et qu'il blesse par mégarde le cadavre, il sera passible d'une amende de douze sols (1). »

Sous l'empire de tels sentiments de profond respect pour l'intégrité d'un cadavre, respect toujours professé par le christianisme, on comprend combien la crémation devait inspirer de la répugnance et même de l'horreur à une société régie par les lois chrétiennes. Nous voyons, en l'année 1249, le légat du Pape, Pantaléon, signer avec les chevaliers de l'Ordre Teutonique un règlement en vertu duquel les chevaliers promettent de ne plus brûler les morts (2).

On comprendra d'autant mieux combien la destruction d'un cadavre par la crémation est contraire à l'esprit du christianisme, quand on saura que l'Église, sous les peines les plus sévères, a défendu de faire subir aux morts des mutilations quelconques, pratiquées dans le dessein même de pouvoir les transporter dans la sépulture de famille. Nous lisons, en effet, dans le savant ouvrage de Sponde (3), ce qui suit : « Parmi certains chrétiens s'était glissé un abus d'une férocité abominable. Il consistait à faire enlever les entrailles des cadavres, ou bien à couper en morceaux les corps pour les soumettre à la cuisson dans l'eau bouillante, afin de séparer les os des chairs, et pouvoir de la sorte transporter une partie des restes de ceux qui étaient morts loin de leur pays, dans la sépulture désirée et choisie par eux. Les exécuteurs de tels procédés *devaient être frappés* d'*excommunication*, et les corps qui avaient subi ces opérations, *privés de la sépulture ecclésiastique*. Ces rigueurs de l'Église avaient pour but de montrer l'horreur qu'elle éprouve pour un tel crime (sic) et en même temps de détourner de ce dessein ceux qui seraient tentés, à l'avenir, de continuer à suivre de semblables coutumes (4). »

Par tout ce que nous venons de dire, on peut juger combien grande est l'erreur de ceux qui affirment que la crémation n'est pas une méthode funéraire antichrétienne.

L'opération destructive de la crémation ne pouvait pas se concilier avec la vénération professée par le christianisme, à l'égard du corps

(1) Le sol chez les Saxons était d'une valeur assez importante.
(2) Fleury, *Hist. ecclesiast.*
(3) *Cœmeteria sacra*, lib. IV, pars. II, cap. v, p. 459.
(4) Extravag. Commun., *de Sepult.*, c. I, ex Bonif. VIII.

régénéré par l'eau baptismale, devenu le temple de l'Esprit-Saint, et constituant les matériaux de la glorieuse résurrection. De plus l'inhumation était le mode funéraire primordial. Le christianisme restaura dans le monde en ce point-là, comme en tant d'autres, l'enseignement primordial, en y ajoutant le perfectionnement apporté par Jésus-Christ, le divin et infaillible législateur.

Le corps déposé dans la terre est une semence de résurrection. Telle est la doctrine chrétienne. Pénétrés de cette sublime doctrine, les fidèles, loin de songer à détruire par le feu les corps de leurs défunts, les entouraient au contraire de la plus pieuse vénération, et principalement quand ces corps avaient été sanctifiés par le martyre. Mus par cette sainte conviction, les chrétiens, ainsi que nous venons de le voir, rejetaient avec une constance héroïque la crémation des corps destinés à la résurrection. Aussi nos pères dans la foi s'exposaient-ils à la mort pour procurer aux corps des martyrs les honneurs de la sépulture chrétienne. Et telle était la vénération professée pour les restes de ces héroïques confesseurs de la doctrine du Christ, que l'Église établit que les premiers autels où l'on offrit le saint sacrifice fussent des tombeaux renfermant les corps des martyrs. Selon l'expression de saint Optat ces tombeaux devinrent le trône de Dieu que les martyrs avaient confessé dans les tourments et la mort. Désignant l'autel, Prudence dit : « Il est le gardien fidèle du martyr, il garde dans son sépulcre les ossements dans l'attente du Juge éternel. » Sous Constantin, quand l'Église put faire resplendir au grand jour la majesté des cérémonies de son culte eucharistique, elle consacra par des lois positives l'usage de ne célébrer les saints mystères que sur les corps d'un martyr. C'est aussi sur le corps inhumé d'un martyr que furent érigées les premières basiliques, les premiers temples chrétiens. Si le corps d'un martyr ne se trouvait pas dans le lieu même choisi pour élever ces pieux édifices, on allait chercher des ossements dans les cimetières sacrés qu'on plaçait sous l'autel (1).

Édouard de Hornstein.

(1) *Lib. ad Parmen.*

(*A suivre.*)

L'INSTRUCTION CHEZ LES CHINOIS[1]

Les Chinois, gens essentiellement pratiques, disent que « le plus beau lendemain ne rend pas la veille ».

Aucune maxime ne saurait être ni plus vraie ni plus utile. Le labeur d'aujourd'hui ne rachète pas l'insoucieux repos d'hier. Chaque heure, chaque jour, qui passent sans avoir ajouté quelque fétu à la somme de nos connaissances, sont réellement à tout jamais perdus pour nous; chaque parcelle de temps qui n'est pas employée utilement grandit notre faute et rend plus ardue, plus pénible, la tâche qu'il nous faut remplir.

Tous, petits et grands, nés au nord ou au sud, à moins de *mettre notre conscience derrière notre dos*, — style chinois, — nous convenons que le temps perdu ne se regagne pas. Les Chinois le reconnaissent d'autant plus volontiers que par tempérament ils aiment à s'occuper sans hâte, sans trouble, gravement, non point sans une certaine activité, mais du moins sans précipitation. Ils habituent leurs enfants, tout petits encore, à *penser* et à *vouloir*. Aussitôt que leurs fils savent comprendre, lier l'une à l'autre deux idées, ils les font instruire. Aucune loi ne les y oblige; cependant tous, presque sans exception, s'efforcent de faire donner à leur fils une instruction proportionnée à l'intelligence de chacun.

Les collèges et pensionnats sont inconnus en Chine, à moins que l'on ne range sous cette dénomination les asiles où l'on recueille les orphelins, les abandonnés. Tout village où se trouve seulement huit ou dix enfants en état d'étudier possède une école, et les études ne sont soumises ni à un programme officiel ni à une durée régulière. L'État s'est réservé la collation des grades; mais on ne

(1) Cet article doit former un chapitre d'un livre intitulé : *les Chinois peints par un Français*, qui paraîtra prochainement chez Ollendorff.

demande aux candidats que de répondre aux examens : peu importe la méthode qu'ils ont employée pour acquérir la somme de connaissances exigées.

Le secret de la grande diffusion de l'instruction se trouve dans l'observance de la piété filiale. Les *Kins*, « livres par excellence », enseignent que l'homme sans instruction n'acquiert pas de mérite, tout comme le jade qui n'est pas travaillé demeure sans valeur. Ils disent aussi que, sans impiété envers les ancêtres de la famille, un père ne peut négliger de faire instruire ses fils. Supposons qu'il n'y ait pas encore d'école au village; comment un père de famille, — nommons-le, M. Ouen-yu, accomplira-t-il cette obligation toute morale mais très impérieuse? S'il avait des ressources pécuniaires suffisantes pour lui permettre de rémunérer un précepteur, il n'éprouverait aucun embarras : le mandarin l'aiderait à trouver dans la province, soit un bachelier, soit même un homme non gradé dans les lettres, mais réputé assez instruit et réunissant les conditions de bonnes mœurs désirables chez un maître. On donne à un précepteur le logement, la nourriture, et, comme honoraires, de 40 à 50 piastres, soit environ 200 à 250 francs par an. Cette dépense n'est pas excessive; cependant Ouen-yu, ne pouvant la supporter, fait part de son embarras aux autres chefs de famille qui peuvent se trouver dans les mêmes conditions, c'est-à-dire ayant des fils en âge d'être instruits. Ces différents chefs de famille s'entendent, et chacun s'engage à payer annuellement une somme proportionnée à ses ressources. La pauvreté n'est pas une honte; sans aucune humiliation, l'un souscrira pour 5 francs, un autre pour 50 ou plus. Dès que l'entente aboutit à une souscription jugée suffisante, on s'assure du concours d'un maître.

Quant à l'école même, rien de plus aisé à découvrir. Ce ne sera pas un « palais scolaire », mais deux chambres seulement, l'une servant d'habitation au professeur, et l'autre de classe aux élèves. Ces deux pièces seront louées à peu de frais ou mêmes offertes gratuitement par un ami des belles-lettres.

Lorsque l'école existe et qu'elle se trouve fréquentée par un nombre suffisant d'élèves, nombre qui ne doit pas dépasser 30 pour un seul maître, le prix de l'instruction varie d'après l'intelligence de l'élève. Pour celui qui travaille courageusement, qui apprend vite, qui est en un mot susceptible de recevoir une instruction étendue, on payera *davantage* que pour l'écolier paresseux ou

inintelligent. Cela peut sembler illogique, car dans les collèges européens, un élève médiocre cause plus d'ennui et de mal à son professeur que trois ou quatre enfants bien doués. Il n'en est pas de même en Chine, où l'écolier inintelligent constitue dans sa classe *une unité*, rien de plus. Le maître ne lui donne aucun soin. Distingue-t-il au contraire un enfant appliqué, comprenant facilement et de mémoire heureuse? Il s'efforce de le faire progresser rapidement; en quelques mois il lui enseignera ce que d'autres élèves mettront plusieurs années à apprendre. La moyenne du prix annuel de l'instruction pour toute une école de trente enfants est de 60 à 80 francs.

Voici donc que le jeune Ouên-hiên, fils de Ouen-Yu, fréquente une école. Pense-t-on qu'il en éprouve de l'ennui? Loin de là. Le seul titre d'élève lui donne une importance grandie, enflée par son imagination. A l'école, il n'est plus le gamin tapageur, insouciant, battu sans scrupule et ménagement lorsque la voix de la mère devient impuissante. Tout ignorant qu'il soit encore, le petit garçon, s'il est intelligent, prétend être dirigé comme un futur lettré; il est grave et se donne de l'importance. Le maître ne se permettrait pas de frapper un élève avec la main : ce serait une grave insulte pour l'enfant. Tout écart d'attention ou de conduite est relevé, puni même, mais autant que possible par des reproches. Le maître représente à l'écolier qu'il se rend indigne de la protection de ses aïeux, qu'il manque gravement à la piété filiale et, le plus souvent, ces exhortations suffisent, grâce à l'éducation première qu'il a reçue, à faire rentrer l'élève dans le devoir.

Cependant on peut lui imposer de rester à genoux un certain temps ou bien encore on peut lui donner, *dans le creux de la main*, quelques coups d'une règle en bois plate et flexible, ainsi que le magistrat peut faire aux lettrés coupables.

C'est donc avec un sentiment de fierté que l'enfant se rend à l'école. Déjà il se voit bachelier; sa petite tunique de soie bleue lui paraît étroite, sa robe trop courte; sa natte s'allonge. Il rêve que son bonnet se trouve orné d'un bouton d'or.

Pénétrons avec lui dans la classe. Le voici qui gravement se dirige vers le portrait de Confucius, ornement de toute école et de la plupart des maisons particulières. Il porte respectueusement à son front ses deux mains serrées l'une contre l'autre et par trois fois s'incline profondément : c'est le salut nommé *ta tsien*, salut qu'il

va aussitôt accomplir devant le maître. Ce respect n'a rien de banal, il n'est point simulé ; nous avons dit aussi qu'il ne sera pas éphémère, puisque, jusque dans sa vieillesse, jusqu'au faîte des honneurs, le Chinois vénère son ancien professeur au point de n'oser s'asseoir en sa présence.

En s'adressant directement au maître comme aussi en parlant de lui, l'élève l'appelle *sièn sèn* (né avant moi) ou *lao fou tsè* (très respectable maître). Après avoir fait les saluts d'usage, l'enfant prend place devant une des petites tables de travail au long desquelles les élèves se groupent par trois ou quatre. Au signal donné par le maître chacun s'assied.

Il s'agit tout d'abord de réciter la leçon du jour ; cela s'appelle *tourner le dos au maître* (1). En tout pays l'enfant est tricheur. Qui de nous n'a commis le méfait de noter sur ses ongles, dans ses mains, sur un papier collé contre la chaire... un passage mal retenu? Soit qu'en Chine les maîtres aient plus de finesse, soit que les disciples montrent une malice redoutable, on prend la sage précaution de placer l'élève qui récite, le dos tourné au professeur et les mains derrière le dos. Dès lors, impossible d'aider sa mémoire par quelque signe tracé d'avance ou par un regard furtif jeté sur le livre du maître. Quant à se faire, comme on dit en Europe, souffler la leçon par un ami complaisant, il n'y faut pas songer, car chaque écolier a une leçon spéciale. C'est là une des particularités remarquables du système d'instruction employé par les Chinois : il ne comporte pas de classes devant durer de tel mois à tel autre, délai pendant lequel trente enfants confiés au même maître feront les mêmes études. Un enfant de sept ans travaille en Chine côte à côte avec un jeune homme de seize ans. Chacun a sa tâche ; l'un apprend à reconnaître les caractères de la langue écrite, l'autre achève de se préparer aux épreuves du baccalauréat ; celui-ci explique les premiers chapitres de Chou-kin ; celui-là étudie la poésie antique dans le livre des vers. A l'un, il faudra dix ans pour acquérir le premier grade universitaire, grade qui le mettra hors la loi commune et le dispensera de se mettre à genoux devant le mandarin. Cinq ans suffiront à un autre ; beaucoup s'arrêtent en chemin, leur ambition se bornant à

(1) Il résulte de cet usage que la formule équivalant à « apprendre sa leçon par cœur » est celle-ci : « faire monter sa leçon dans le dos. » On dira donc à un élève : *ngy ty chou pei te chang lay mô?* c'est-à-dire littéralement : as-tu obtenu que ta leçon monte dans le dos?

connaître assez la langue pour comprendre les livres courants, les livres de *petit style*. Ce résultat est-il très pénible à atteindre? La langue chinoise offre-t-elle vraiment des difficultés si grandes que les Chinois eux-mêmes n'osent les affronter? Longtemps en Europe on a fait de cette langue une sorte d'épouvantail scientifique et littéraire. Actuellement une opinion tout opposée s'établit en France : il devient de mode d'affirmer que nulle langue n'est aussi facile à apprendre que le chinois : deux ou trois mois d'étude un peu attentive doivent permettre d'atteindre ce but. La vérité n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces opinions.

En Chine, deux ou trois mois suffisent à un Européen pour apprendre à parler correctement et à *se faire comprendre*. En Europe, ce résultat demande un délai plus long, un travail *personnel* plus grand, des efforts plus soutenus. Enfin on se ferait illusion si l'on croyait pouvoir connaître la langue parlée et surtout *se reconnaître* dans ses dédales, sans avoir étudié quelque peu la langue écrite. Ce n'est pas qu'il y ait deux *idiomes :* mais les caractères de l'écriture représentent généralement une idée abstraite, une chose, et répondent rarement au nom qui leur est donné. Ce nom n'a de rapport avec le sens du signe que s'il est *imitatif :* comme, par exemple *maô*, chat. En outre, le même nom est donné à plusieurs caractères qui diffèrent comme sens, et le même signe peut changer de valeur avec la place qu'il occupe dans la phrase.

Il y a donc, dans la langue chinoise, des difficultés très réelles, bien qu'elles diffèrent totalement de celles que l'on rencontre dans les langues européennes. Nous reviendrons dans un instant sur ce sujet. Mais, dès maintenant, nous pouvous affirmer que l'étude du chinois est pleine d'attrait.

Les erreurs répandues chez nous sur cette langue sont aussi nombreuses qu'étranges, et ces erreurs doivent être attribuées beaucoup moins aux voyageurs qu'à certains savants. L'un a écrit : « La combinaison de 450 *syllabes avec* 214 *clefs*, a produit le total effroyable de 80,000 caractères. En France, pour écrire 80,000 mots de notre idiome, 24 lettres nous suffisent abondamment. *Pour écrire* 450 *mots chinois*, *il a fallu* 80,000 *lettres*. C'est plus qu'il n'en fallait pour apprendre à lire toute sa vie... Ces 80,000 mots épuisant à peu près toutes les combinaisons des syllabes primitives, la Chine *ne peut plus ajouter un mot* à son vocabulaire et une conception à son entendement. »

Un autre s'exprime ainsi : « Les mots de cette langue sont sans couleur, sans vie et sans forme. L'athéisme répond à la forme des langues chinoises. Est-ce que cette forme du langage n'est pas en harmonie *avec l'esprit athée* du Chinois qui fait du vide la première cause, du néant la fin suprême, qui nie les plus hautes réalités, Dieu et l'âme?... »

On a dit aussi : « La langue chinoise avec sa structure inorganique et incomplète n'est-elle pas l'image *de la sécheresse d'esprit et de cœur?* » Enfin on a encore écrit : « Selon les Chinois, la clef, tribunal ou section, serait un tribunal devant lequel chaque caractère vient, en quelque sorte, comparaître et témoigner... » En tout ceci, les sinologues peuvent, sans peine, distinguer de nombreuses erreurs.

On dit : « Pour écrire 450 mots chinois, il a fallu 80,000 lettres. »

Nous répondons : Pour exprimer 80,000 idées, DIX TRAITS (pas même 24) ont suffi (1). On ne peut, en effet, reconnaître que dix signes dans tous les caractères. Ces 80,000 caractères représentent autant d'idées ou de choses; ils ne causent pas plus d'embarras à un Chinois que les 10,000 mots de la langue française n'en donnent à un Français. Les dictionnaires chinois les plus usuels n'en comptent que 12 à 15,000. La célèbre explication des caractères antiques, *Cho ouên,* due à HIU TCHÉN, parut au deuxième siècle de l'ère nouvelle. Le premier, cet auteur rangea les caractères par 540 familles ou *clefs* qui ne sont autres que des caractères primitifs. Il compta seulement 9,353 mots; ceux qui, par la suite, furent introduits ne contiennent que l'élément phonétique et sont dus aux boudhistes. Par la suite, les clefs augmentées ou diminuées furent réduites, en 1626, de 550 à 214. Elles servent, comme nos lettres alphabétiques, à trouver les caractères dans le dictionnaire. Il y a loin entre ce rôle et celui d'un *tribunal.*

Les caractères chinois, surtout les anciens qui étaient idéologiques, symboliques et idéo-phonétiques, sont de véritables petits tableaux. Leur nom importe peu : ils désignent une chose, une idée, aisément reconnaissables. Ils peuvent donc être aussi poétiques que le désirent ceux qui les créent. Aucune langue ne se prête mieux à l'introduction d'idées nouvelles. En innovant un nombre considérable de caractères auxquels ils donnèrent des sons

(1) Trait horizontal; vertical; oblique de droite à gauche; oblique de gauche à droite; en forme de larme; courbé; aigu; en spirale; en crochet; recourbé.

identiques, les boudhistes ont établi une cause de confusion. On évite cette confusion d'abord par une intonation variée; ensuite, par l'adjonction de certains mots qui achèvent le sens, le complètent ou définissent la *nature* du mot.

La meilleure justification de la langue chinoise ne servira de rien tant que les linguistes, les savants qui l'attaquent ne prendront pas la peine d'approfondir l'étude de cette langue même; nous estimons que le chinois, mieux que tout autre idiome, se prêterait à être la langue universelle. N'insistons pas davantage sur ce sujet.

Il résulte de la nature idéologique des caractères chinois que la partie essentielle de l'étude consiste à savoir lire et surtout à comprendre le *génie* de la langue. Aussi les exercices imposés aux élèves portent-ils sur les *Kins*.

L'enfant a deux choses à apprendre : la prononciation des noms donnés aux caractères, la valeur de ces caractères mêmes. Au lieu d'étudier sa leçon à voix basse, il la répète à haute voix. Cette méthode a deux avantages : le premier, de permettre au professeur de relever les erreurs d'intonation; le second, d'éviter que l'écolier simule une application soutenue et se borne à regarder son livre.

Au début des études, on n'exige de l'enfant que l'étude de cinq ou six caractères par jour. Lorsqu'il en prononce bien un certain nombre et sait les reconnaître au milieu de plusieurs autres, il les *calque* sur des modèles très soignés, assez gros pour que tous les détails ressortent et frappent même une personne inhabile à l'analyse des traits. Ces modèles sont tracés sur du papier fort; ils ressortent, tantôt en noir, tantôt en blanc. Le papier à décalque est très mince pour le débutant, plus épais pour l'élève déjà familier avec l'étude. Cet exercice mène rapidement à l'imitation exacte des caractères les plus compliqués, d'abord en conservant le modèle devant soi, ensuite par le travail de la mémoire.

Dès que l'écolier triomphe de ces premières difficultés, il assemble des signes; on lui fait étudier des phrases choisies dans les livres classiques, phrases se composant, pour le début, de deux caractères seulement; puis de trois, de quatre... et qui le conduisent graduellement à comprendre les plus longues périodes.

Le *Livre des cent familles*, sorte d'histoire abrégée des familles chinoises, est un des premiers ouvrages mis entre les mains de l'élève. On lui donne à lire, en outre, un traité de piété filiale. Il apprend ainsi tout ensemble ses devoirs principaux et la partie la

plus simple, mais en quelque sorte *vivante*, de l'histoire nationale.

Les dictionnaires par *sons*, c'est-à-dire indiquant le caractère auquel un mot de la langue orale est attribué, se trouvent naturellement plus à la portée des jeunes Chinois : ils savent parler et ne savent pas lire. Les recherches dans les dictionnaires *par clefs* sont au contraire les premières qu'un Européen puisse tenter. L'étude des clefs ne présente aucune difficulté. Il suffit d'une attention soutenue et d'une persévérance de quinze jours environ pour connaître ces caractères génériques et savoir les distinguer au milieu des plus savantes combinaisons. Cependant, dans certains d'entre eux, la clef se trouve tellement dissimulée que même de vieux sinologues peuvent éprouver de l'embarras à la reconnaître. Aussi la plupart des dictionnaires ont-ils un tableau renfermant un certain nombre de ces hiéroglyphes avec l'indication de la clef sous laquelle ils se trouvent.

Quant aux règles grammaticales de la langue écrite, elles sont, à coup sûr, plus simples que celles de tout autre idiome. Cette langue ne comporte ni conjugaison de verbes, ni déclinaison de mots, ni genre spécial, du moins pour les choses inanimées. Le pluriel n'entraîne aucune variation dans l'écriture. Toutes ces indications résultent, soit de la position des caractères, soit de l'adjonction de certains signes auxiliaires, dont plusieurs n'ont eux-mêmes aucun sens : ce sont des caractères vides. Parmi ces termes auxiliaires, les uns expriment la relation existant entre les divers mots de la phrase : la possession, le complément direct ou indirect; les autres, ajoutés à un *verbe* ou placés avant lui, en modifient le temps.

Lorsqu'il est nécessaire de préciser le genre, il suffit de faire précéder le terme à qualifier du signe caractérisant le masculin ou le féminin. Ainsi, par exemple, au sujet d'un enfant, on dira : *lân ouâ ouâ*, pour un garçon; *niù oua* pour une fille. On dit de même *lân jèn*, un homme; *niù jèn*, une femme. Les caractères *kong* et *moù* désignent le genre chez les quadrupèdes.

Les règles multiples des langues européennes, leurs irrégularités sont autant d'inconnues dans la langue chinoise dont la simplicité est aussi remarquable que son élégance. Ce qui constitue une difficulté réelle pour un homme d'Occident n'est autre, nous le répétons, que le *génie* de la langue chinoise, génie tellement opposé à celui des langues alphabétiques, qu'il faut, pour le comprendre, un exercice soutenu.

Les idiotismes propres aux Chinois, les tournures de phrases auxquelles l'usage attribue un sens tout différent du sens résultant d'une traduction littérale, le changement de valeur d'un caractère par suite de sa position... forment un ensemble de particularités qui étonnent et découragent au début des études. Mais on se familiarise aisément avec elles par la pratique de la langue.

Certains idiotismes sont très curieux. Ainsi, *tchè loûy* ou *tchè mièn* signifie littéralement *manger le tonnerre* ou *manger des têtes de porcs;* et cela se trouve synonyme de notre locution vulgaire « faire sauter l'anse du panier ». De même, *chè lièn*, se traduit régulièrement par *perdre la face* et veut dire *se déshonorer;* ou bien encore « montrer le dos à la faveur et le visage au foyer domestique » n'est autre chose que tomber en disgrâce ou dans le malheur. *Montrer ses entrailles* à quelqu'un, c'est lui découvrir ses pensées. La *chute des fleurs du prunier* est prise pour « l'époque du mariage », le *linteau de la porte* pour « un gendre ». *Faire du vent d'automne* n'est autre chose que « soutirer de l'argent à quelqu'un » ; *avoir deux visages et trois couteaux*, c'est « avoir deux visages et deux langues ».

Nous voudrions citer un idiotisme courant qu'il est bon de connaître sous peine de quiproquo grotesque; mais la traduction nous paraît embarrassante. *Désirer aller voir le vent*, c'est désirer... aller où la nature exige que nous allions tous.

Les dictionnaires ne mentionnent que partiellement ces locutions spéciales; il faut donc les noter avec soin lorsqu'on les rencontre chez un auteur assez bien avisé pour en donner l'explication, ou quand un Chinois instruit peut en donner la paraphrase.

L'étude de la langue chinoise nécessite donc une grande attention et surtout de la persévérance; mais cette étude n'est pas ingrate, loin de là. Dès qu'on se trouve en état de discerner la pensée qui a présidé à la formation des caractères antiques, on éprouve toute la satisfaction d'un explorateur faisant une découverte précieuse ou curieuse. On voit en quelque sorte *la vie* dans ces caractères, dans ces petits tableaux qui, jusque-là, paraissaient seulement un bizarre assemblage de traits.

Telle est donc la tâche qui remplira, pour les jeunes Chinois, quelques années d'études assidues.

La classe ouvre généralement à huit heures du matin, dure jusqu'à midi, pour reprendre vers une heure et se prolonger jusqu'à quatre

ou cinq heures. Un travail d'aussi longue durée causerait aux élèves une grande fatigue, s'il n'était fréquemment interrompu par des instructions que fait le maître — temps de repos qui n'est certes pas un temps perdu. En écoutant la voix du maître, les écoliers apprennent tantôt les grandes gloires militaires de leur pays, tantôt quelques traits d'héroïsme ou de piété filiale, ou bien comment se fit une découverte scientifique, artistique; soit encore comment vécut tel empereur ou tel philosophe. Dans toutes ces instructions, si variées qu'elles soient, le professeur s'attache à inculquer aux élèves le respect du devoir de piété filiale.

Cela ne s'applique point aux écoles boudhistes; ces écoles ne sauraient être que très élémentaires et ne sont pas dirigées par un *lettré;* car la doctrine des lettrés ne varie point : c'est la doctrine de Confucius. Dans le public instruit ou seulement intelligent, les bonzes sont méprisés.

En Chine, l'instruction est mesurée à chacun suivant ses capacités. N'étant ni trop rapide ni forcée, elle ne fatigue point l'enfant, elle ne le trouble pas. Pénétrant sans effort dans l'esprit de l'élève, elle y fructifie sans l'épuiser. C'est là un avantage très appréciable, très précieux de cette méthode sur le plan des études adopté en Europe, Dans nos collèges il faut apprendre vite, apprendre *tout* au risque de ne savoir rien. Sorti d'un lycée européen, le jeune homme se croit un savant et généralement n'a point de plus grande hâte que d'oublier les connaissances acquises au prix de longues veilles. A-t-il par exception retenu la somme considérable de leçons qu'il a entendues ou apprises? Il se soucie fort peu de la morale, ne songe guère à ses devoirs, mais rêve à ses droits. Veut-il poursuivre ses études? Il ne tarde pas à découvrir avec stupéfaction qu'il ne sait rien, C'est que, en fait, il existe dans son esprit comme un chaos d'idées et de notions disparates; ces idées s'entre-choquent sans faire naître la lumière. A part d'heureuses natures, à part quelques jeunes gens exceptionnellement doués, les lycéens qui, pendant huit ou dix ans, vivent loin de leur famille, sont privés d'éducation et n'aiment point la vie calme au foyer domestique; ils veulent la *liberté* et ne pensent qu'aux plaisirs.

Les Chinois ont su éviter ce danger d'abord en laissant l'enfant sous la sauvegarde de sa mère, ensuite en ne considérant l'instruction comme un bien qu'en raison des avantages privés ou publics qu'elle procure. L'instruction donne l'illustration, les honneurs, la

gloire... mais à combien d'hommes prodigue-t-elle ses faveurs? Trois ou quatre mille candidats se présentant au chef-lieu de la province, pour subir les examens de la licence : deux cents peut-être seront reçus. C'est à son influence sur la masse de la société qu'il faut juger si l'instruction est un agent de paix ou de discorde, de force ou de dissolution. Elle produit en Chine d'heureux résultats parce qu'elle repose tout entière sur la morale. La science proprement dite, le brillant côté de l'étude, ne se manifestent qu'à un nombre restreint d'élèves. La connaissance des devoirs sociaux se communique à tous. Tel est le caractère essentiel qui distingue l'instruction reçue en Chine. Ajoutons que les grades universitaires y ont une importance considérable. Les simples bacheliers, qui sont très nombreux, ont une haute idée de leur savoir. Comme ce grade rend accessibles les fonctions rétribuées par l'État, comme il marque le premier pas dans la voie des honneurs, il donne aux jeunes gens qui l'ont obtenu une haute estime d'eux-mêmes, estime qui se teinte de modestie lorsqu'ils ont subi avec succès l'épreuve des examens correspondant à ceux de notre licence, et mieux encore lorsqu'ils sont docteurs.

Cette particularité n'a rien de surprenant; elle est d'ordre commun en tous pays.

Les examens du baccalauréat sont annuels; ceux de la licence n'ont lieu que tous les trois ans au chef-lieu de la province et ceux du doctorat tous les trois ans aussi, mais à Pékin. Quelques professions entachées chez les Chinois d'une sorte de mépris public sont un obstacle à l'obtention des grades littéraires. Ainsi un barbier, un comédien, ne pourraient se présenter aux examens.

Le devoir d'instruire ses enfants est généralement entendu par le Chinois comme s'appliquant à ses fils seuls. Quant à ses filles, il leur donne parfois quelque instruction, mais toujours très sommaire. L'usage qui s'oppose à la libre circulation des dames dans les rues contribue à rendre leur instruction insuffisante, car les Chinois se décident difficilement à envoyer leurs filles à l'école. Ils leur apprennent eux-mêmes à lire et à compter; ou bien, s'ils possèdent quelque fortune, ils font venir un professeur qui instruit l'enfant devant sa mère ou sous les yeux d'une parente respectable. C'est uniquement dans la classe des travailleurs que les jeunes filles fréquentent les écoles publiques.

Dans une importante province, une mission catholique a pu établir 390 écoles de garçons et 355 écoles de filles. Les premières

ont été fréquentées en 1884 par 7,300 enfants, tant païens que chrétiens. La proportion entre les deux éléments — chrétien et païen — se trouve être environ de 4 chrétiens pour 3 païens, soit 4,100 des uns et 3,200 des autres. La proportion dans les écoles de filles est toute différente; elle se réduit, pour les païennes, à 1/14e. Ces écoles ont été, pendant la même période, fréquentées par 3,460 jeunes chrétiennes et seulement par 248 *païennes*. Ceci résulte du changement que la religion catholique apporte dans les mœurs des Chinois : la femme n'étant plus tenue à l'écart du monde, les jeunes filles se rendent presque toutes aux écoles.

Pour instruire les 7,300 garçons, il n'est besoin que de 450 maîtres; il faut au contraire 390 maîtresses pour les 3,708 jeunes filles.

Si restreinte que puisse être l'instruction reçue par un Chinois, pourvu qu'elle atteigne à la connaissance d'un certain nombre de caractères, elle lui permet d'acquérir par la suite des notions philosophiques un peu étendues. Tout, dans l'organisation sociale, concourt à ce résultat. A l'extérieur comme à l'intérieur des maisons, de longs cartouches en papier, en toile, en soie, couverts de maximes conformes à la doctrine de Confucius et de Lao-tsè, sont appendus aux murs, et constituent un ornement indispensable.

« Le ver naît dans l'arbre et le tue; l'amour-propre naît du mérite et en détruit la valeur. »

« Celui qui rougit de sa pauvreté ne sait plus rougir de soi-même; le pauvre qui est vertueux ne peut jamais s'appauvrir davantage. »

Le Chinois a trop d'activité intellectuelle pour vivre à côté de ces cartouches, passer sans cesse devant eux, sans chercher à connaître les sentences dont ils sont revêtus. Il les lit ou se les fait expliquer.

C'est en grande partie à cette coutume que doit être attribué l'esprit philosophique qui domine toute la société et d'où résulte une sorte d'indifférence dans l'accueil fait à la mort.

P. Antonini.

LA NOUVELLE COSMOGONIE

II

Un éminent astronome contemporain, M. Faye, membre de l'Institut et président du Bureau des longitudes, s'est fait l'émule heureux de Laplace. Du système du grand géomètre, il a conservé l'idée mère de la diffusion originaire de la masse de notre système planéto-solaire en une immense nébuleuse extraordinairement raréfiée, et réduite à une faiblesse de densité telle que notre imagination a peine à la concevoir. Il a gardé également le principe de la formation du soleil et des astres de son cortège par des centres de condensation de la matière nébulaire. Mais il se sépare de son illustre prédécesseur dans ses idées sur le mode et l'ordre de formation de ces centres, comme sur la loi de l'équilibre initial de la nébuleuse. Il est ainsi conduit à établir une distinction essentielle, et que Laplace n'avait pas soupçonnée, entre la cause qui oblige les planètes à exécuter leur mouvement de translation circumsolaire dans le même sens que le mouvement gyratoire du soleil sur lui-même; et la cause distincte quoique de même ordre, mais d'un point de départ différent, qui contraint les satellites à suivre, dans leur course autour de leur planète, la même direction que la rotation de celle-ci sur son axe (1).

(1) M. Faye a exposé ses idées sur la cosmogonie dans divers écrits, notamment dans une fort curieuse *Notice*, publiée dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1885, et dans diverses conférences réunies, en fin 1884, en un volume que nous avons cité plus haut (livraison du 15 mai dernier, p. 454, *ad notam*). Depuis que ces lignes sont écrites, il a paru une seconde édition de cet ouvrage. Profondément modifiée et passablement accrue quant au plan et au développement des matières, ainsi qu'à leur mode de division, cette édition nouvelle n'apporte pas de changement au fond de la théorie exposée dans la première. Toutefois certains détails, dans la description des différentes catégories des objets sidéraux observables, tendraient à renverser l'idée que, depuis Laplace, on s'était formée d'une gradation d'âge allant des nébuleuses gazeuses aux amas et groupes stellaires, ceux-ci représentant

Reportons-nous à la nébuleuse originaire. C'est une sphère immense ayant pour centre le centre du Soleil et pour rayon une longueur dix fois égale au rayon de l'orbite neptunienne ou, ce qui revient au même, trois cents fois égale à la distance moyenne du Soleil à la Terre, soit plus de 44 milliards de kilomètres. D'après Laplace, cette nébuleuse fluide aurait, dès l'origine, possédé un noyau, un centre de condensation s'accroissant constamment en masse et en volume, aux dépens de la partie enveloppante, assez promptement réduite au rôle d'une sorte de vaste atmosphère. Pour M. Faye, le globe nébulaire est d'abord parfaitement et partout homogène et non pas, à proprement parler, fluide, mais composé d'une infinité de particules quasi infiniment petites. Contrairement aux idées de Laplace à ce sujet, les couches périphériques n'exercent aucune pression sur le centre et les couches circonvoisines, aucune parcelle de matière plus condensée ne les attirant encore spécialement vers ce centre.

C'est ici que le grand astronome contemporain fait appel à l'idée cartésienne des tourbillons. Il suppose la masse nébulaire animée d'un mouvement tourbillonnant; l'homogénéité et la sphéricité de la nébuleuse permettront à ce mouvement de se régulariser d'une manière parfaite. Or on démontre en mécanique que, dans un globe fluide homogène, d'ailleurs affranchi de toute influence extérieure, la pesanteur interne, résultant des attractions moléculaires, varie en raison *directe* de la distance au centre (bien loin de varier en raison inverse du carré des distances comme dans une sphère à centre condensé), et les molécules particules ou petits corps qui

comme l'âge adulte auquel celles-là, encore à l'état naissant, seraient destinées à parvenir. Pour M. Faye, toutes les étoiles, tous les amas d'étoiles comme les nébuleuses seraient de même âge général, les nébuleuses gazeuses n'étant destinées à aucune condensation en étoiles, et les étoiles ou soleils (dont 1/20 environ est déjà parvenu à la période de vieillesse) étant destinées à s'éteindre successivement par voie de refroidissement, de la même manière que les minuscules soleils éteints qui composent aujourd'hui le cortège de l'étoile constituant notre soleil. Seules, les nébuleuses révélant au spectroscope la présence de poussières solides seraient susceptibles de se condenser ultérieurement en étoiles avec ou sans cortège de satellites brillants ou opaques. Telle est l'opinion de l'illustre président du Bureau des longitudes. Il était de notre devoir de la signaler. Néanmoins comme elle est encore fort nouvelle et que d'ailleurs l'ensemble de sa théorie n'est point encore admise sans contestation par tous les astronomes, nous croyons pouvoir conserver les parties du présent travail conçues sous l'influence de l'opinion antérieure.

se meuvent dans ce milieu dont la rareté est, répétons-le, inimaginable, finissent nécessairement par tracer ou décrire des ellipses ou des cercles autour du centre. De plus, ils les tracent *dans le même temps*, quelle que soit leur distance à ce centre, à la manière des divers points des rais d'une roue en mouvement : les bouts qui touchent au moyeu décrivent leur petit cercle dans le même temps où les extrémités encastrées dans la jante tracent un cercle beaucoup plus grand. C'est ce qui s'exprime en langage technique, en disant que la vitesse *angulaire* des seconds est la même que celle des premiers. En fait, la vitesse *linéaire* de ceux-ci est inférieure à la vitesse linéaire de ceux-là : ils parcourent un arc de cercle de longueur métrique moindre, bien que d'un égal nombre de degrés de la circonférence.

Or, par le fait du mouvement tourbillonnaire préexistant et de la régularité de forme et de densité de la masse gazeuse qui lui est soumise, les spires du tourbillon tendront peu à peu, grâce à la résistance du milieu, si faible soit-elle, à se transformer en un ensemble d'anneaux partant des entours du centre, et se propageant suivant un même plan qui se développerait dans la direction d'un grand cercle, du cercle équatorial, si l'on veut, de la sphère nébulaire.

Ces conceptions ne sont point arbitraires. L'œil des astronomes, armé du télescope, découvre, dans les profondeurs des immensités intersidérales, plusieurs nébuleuses offrant le spectacle de ces mouvements tourbillonnaires. Telles sont celles que l'on observe dans les constellations de la Vierge, des Chiens de chasse, de Pégase, etc., magnifiques ensembles de spires à un ou plusieurs centres et dans quelques-uns desquels la disposition de la matière lumineuse en anneaux tend à s'accuser, comme dans la nébuleuse du Lion, avec une remarquable netteté. D'autres, celle d'Andromède, par exemple, — et elles sont très nombreuses (1), — affectent une forme ellipsoïdale à peu près régulière. Il en est de sphériques : celles-ci d'une teinte partout uniforme résultant, sans doute, de leur parfaite homogénéité, telles les nébuleuses du Poisson et de la Grande Ourse; celles-là à centre condensé plus ou moins brillant et paraissant correspondre à l'hypothèse de Laplace, qui peut, en principe, être vraie pour d'autres systèmes que le nôtre. Il est aussi des nébuleuses rigoureusement annulaires comme celles du cygne, du

(1) P. Secchi, Catalogue de nébuleuses contenu dans le tome II du *Soleil*, p. 465-466.

Scorpion, et plus particulièrement de la Lyre, où les spires du tourbillon primitif, déjà régularisées, forment maintenant des anneaux concentriques animés d'un commun mouvement de rotation.

Ce qui se passe sous nos yeux a pu et a dû se passer, d'une manière analogue, pour les systèmes solaires ou planéto-solaires arrivés à la phase de leur pleine concentration. Car l'on voit aussi des étoiles et des systèmes d'étoiles entourés de nébulosités qui indiquent une condensation encore incomplète et non achevée. Et, parmi les étoiles parvenues à l'état de soleils parfaits, les différences de coloration que l'on y observe révèlent leur degré d'avancement relatif dans la période solaire : celle-ci, précédant probablement la phase d'intermittence, à la suite de laquelle leur surface, définitivement refroidie, deviendra solide et opaque comme celle de notre Terre, cessant ainsi de briller dans l'espace. Tels dans une forêt, pour nous servir de la comparaison employée par Laplace, s'observent des arbres de tous les âges, depuis le brin naissant jusqu'à la futaie dépérissante plusieurs fois séculaire, et se révèlent, par leur comparaison, tous les états successifs par lesquels a passé cette dernière.

Revenons à notre sphère nébuleuse. Sous l'influence du mouvement tourbillonnaire auquel elle est soumise, des anneaux se sont formés dans son sein, successivement des entours du centre vers la circonférence, en suivant à peu près le plan d'un grand cercle. Cette décomposition partielle en anneaux circulaires tournant autour du centre, ne modifie point la loi des attractions moléculaires dans une sphère fluide homogène, et la pesanteur interne s'y exerce, comme on l'a vu plus haut, en raison *directe* de la distance au centre. La vitesse *angulaire* des molécules du bord intérieur de chaque anneau y est égale à celle du bord extérieur. D'autre part, il résulte de l'attraction mutuelle de toutes les molécules un état d'équilibre instable que peut rompre la cause la plus légère. L'anneau, brisé, tend à réunir ses fragments et à les enrouler en un globe continuant à circuler autour du centre de la sphère enveloppante, tout en pivotant sur lui-même. Dans quel sens aura lieu ce mouvement rotatoire? Nous venons de voir que les molécules du bord extérieur de l'anneau avaient une vitesse *angulaire* égale à celle des molécules du bord intérieur ; donc leur vitesse *linéaire* est plus grande, puisqu'elles parcouraient dans le même temps des arcs de cercle d'une plus grande longueur métrique. Conséquemment, l'anneau une fois brisé, les molécules extérieures de ses fragments allant

plus vite que les intérieures, et les unes et les autres s'attirant mutuellement, les premières tiendront à contourner les secondes; et la sphère partielle, en se formant, aura ainsi une impulsion gyratoire dirigée dans le même sens que son mouvement de translation autour du centre général.

Mais ces anneaux concentriques, successivement formés puis transformés en petites sphères, n'occupent guère qu'un plan passant par le centre. Plus exactement, ils sont compris entre deux plans parallèles qui en sont, de part et d'autre, très rapprochés. Il reste donc dans chaque hémisphère, en dehors de ces deux plans, une quantité énorme de matériaux représentant la très majeure partie de l'ensemble. La formation des anneaux dans le plan central modifiant les conditions de l'équilibre général de la sphère génératrice, ces matériaux tendent peu à peu, par un mouvement très lent d'abord, plus tard beaucoup plus rapide, à se réunir au centre. Leurs molécules n'étant pas entrées dans les spires du tourbillon, ne se déplacent qu'avec une vitesse beaucoup moindre et en décrivant non plus des cercles, mais bien des ellipses plus ou moins allongées, ayant pour centre commun le centre même de la nébuleuse, et accomplissant leur trajet dans le même temps. Toutes ces molécules, en se rapprochant ensemble du centre, dans le voisinage de leurs petits axes, s'entre-choquent sans cesse. Sous l'influence de ces chocs, une partie de la force vive se transforme en chaleur, et amène une concentration progressive, un accroissement continu de chaleur et de densité à la suite duquel se modifieront graduellement, comme nous allons le voir, les conditions de la pesanteur dans le sein de notre nébuleuse en mal d'enfantement planétaire.

Sur les sphères secondaires provenant des anneaux dessinés de proche en proche du centre vers la circonférence, et successivement brisés puis enroulés en petits globes tournoyants, les mêmes phénomènes se reproduisent en petit, et d'autant plus rapidement : des anneaux se forment autour de leurs centres dans les plans équatoriaux, et les matériaux non engagés dans les anneaux se rapprochent du centre pour s'y condenser progressivement. En un cas très rare, les anneaux peuvent conserver cette forme, comme on le voit autour de Saturne, ou bien s'enrouler en sphères de troisième ordre comme autour des anneaux eux-mêmes de cette planète ainsi qu'autour de la Terre, de Mars et de Jupiter.

Mais du moment que, à une densité uniforme dans toute la masse

de la sphère nébuleuse, succède un état de condensation progressive au centre, la pesanteur tend à s'exercer suivant une loi différente. Toutes les particules non comprises dans la masse centrale tendront vers cette masse non plus en raison directe de leur distance au centre, mais en raison inverse du carré de cette même distance. Les anneaux les plus extérieurs, formés lors que la condensation centrale est prépondérante, ont un mode de rotation tout différent des premiers. Ils tournent bien dans le même sens, mais non plus tout d'une pièce, non plus avec des vitesses angulaires égales. Les particules du bord extérieur étant moins attirées que celles du bord intérieur, verront leurs vitesses décroître dans une proportion analogue et qui sera en raison inverse des racines carrées de leur distance au centre. Les particules intérieures seront en avance, les extérieures en retard. C'est exactement le contraire de ce qui se passe sur les anneaux formés avant la condensation centrale : aussi, lors de la rupture de ceux qui leur succèdent, l'enroulement des fragments en sphères se fera-t-il dans le sens contraire à celui de leur translation, laquelle continuera à être directe, tandis que leur rotation sera rétrograde, et rétrograde par conséquent le mouvement des sphères de troisième ordre formées à leurs dépens.

A cette occasion, M. Faye relève ce qui lui paraît être une inconséquence ou un illogisme dans la théorie de Laplace. Si les choses s'étaient passées comme le veut celle-ci, ce n'est pas seulement Neptune et Uranus qui pivoteraient sur leur axe dans le sens rétrograde, entraînant leurs satellites dans cette direction, avec toutes les autres planètes du système. La condensation centrale étant, pour Laplace, le point de départ de toutes les transformations de la nébuleuse, la pesanteur s'y est toujours exercée en raison inverse du carré des distances : donc les molécules des anneaux n'étaient pas animées d'une même vitesse angulaire; donc, etc.

Pour M. Faye, il en va tout autrement. La condensation centrale n'a commencé que postérieurement à la formation des premiers anneaux intérieurs, lesquels se sont formés du centre à la circonférence comme on l'a dit, tandis que d'après Laplace ils seraient tous issus, à commencer par les plus extérieurs, des éjaculations de la masse centrale. Enfin ce n'est, d'après M. Faye, que lorsque le noyau intérieur formé après les premiers anneaux a commencé à être prépondérant que sont nés les anneaux générateurs des systèmes d'Uranus et de Neptune. Il suit de là que ce noyau central

n'a commencé à mériter le nom de Soleil, c'est-à-dire à former une masse lumineuse de densité prépondérante, qu'après la naissance de toutes les planètes avec ou sans satellites, intérieures à l'orbite d'Uranus. D'où il résulte que la formation du Soleil serait longuement postérieure à celle de la Terre.

C'est là, pour le dire en passant, une confirmation bien inattendue de l'exactitude du récit du premier chapitre de la Genèse, qui nous montre le Soleil apparaissant après la Terre. Cette soi-disant difficulté avait soulevé bien des dissertations et des disputes : elle disparaîtrait avec la théorie de M. Faye. Elle n'est d'ailleurs qu'apparente et se résout on ne peut mieux avec la théorie de Laplace, surtout si l'on admet l'hypothèse fort en faveur aujourd'hui de M. Blandet (1), mieux encore applicable, au surplus, à l'autre théorie.

Pour nous rendre compte comment s'est opérée la transition de l'un à l'autre de ces deux modes d'attraction si différents, représentons-nous chacune de ces deux conditions d'équilibre à l'état pur ou parfait.

1° *A l'origine*, une sphère gazeuse dont la densité est, sur tous les points, identique à elle-même, et où les attractions réciproques des particules matérielles s'exercent en raison directe de leur distance au centre.

2° *Finalement*, une masse centrale fortement prépondérante, dont la densité va s'accroissant de la périphérie au centre et qui attire à elle tous les corps ou particules qui l'environnent en raison directe de leurs masses, mais en raison inverse du carré de leur distance à ce centre.

Or on conçoit que, pour arriver graduellement du premier de ces deux états au second qui en est si différent, notre masse nébuleuse ait dû passer par tous les états intermédiaires. Sous l'influence du premier, les anneaux, en se brisant et s'enroulant en sphères, ont imprimé à ces sphères un tournoiement dirigé dans le même sens que leur mouvement de révolution autour du centre. C'est le cas des planètes intérieures : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne. Mais pendant la formation de toutes ces sphères secondaires, la condensation centrale a progressé : elle commence à faire sentir son action, sans que le premier mode de pesanteur ait encore disparu. Il règne alors une sorte d'état mixte, d'état intermédiaire entre les deux extrêmes : aussi la direction du mou-

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, 2° série, XXV, p. 777.

vement de la planète sur elle-même et de ses satellites autour d'elle, dont la formation a lieu sous cette influence mixte, est-elle d'une rétrogadation très peu marquée; son axe de rotation se confond presque avec le plan de son orbite, et le plan des orbites de ses satellites est quasi perpendiculaire au premier. S'il l'était exactement, ce serait que le moment de la formation de la planète, c'est-à-dire d'Uranus, correspondrait rigoureusement à la moyenne précise des deux modes d'attraction : dépassant l'angle droit d'un petit nombre de degrés seulement (8°), c'est que le bris de l'anneau générateur s'est produit lorsque commençait déjà à prévaloir le mode d'action définitif. Un nouvel anneau se formant beaucoup plus loin du centre, et partant beaucoup plus tard, la prédominence du deuxième mode d'attraction sur le premier est à peu près complète; dès lors, le système secondaire qui résultera de son fractionnement et de son enroulement, sera fortement incliné sur le plan de l'orbite de la planète dans le sens opposé aux premiers; et son mouvement de rotation sur lui-même sera, par suite, très nettement rétrograde. C'est ce qui a lieu pour le système de Neptune presque aussi couché, à 10 ou 11 degrés près, sur ce plan, que le système terrestro-lunaire dans le sens opposé.

Peut-être, de prime abord, serait-on tenté de s'étonner que la transition du premier mode d'attraction au second n'ait commencé à se faire sentir que sur le septième ou le huitième anneau qui est, en même temps, l'avant-dernier, et n'ait accusé sa prépondérance définitive que sur le dernier. Mais d'abord rien ne prouve que Neptune soit la dernière planète du système solaire; divers indices donneraient à penser, au contraire, qu'il pouvait exister au moins une planète ultra-neptunienne. Si on la découvre quelque jour et si l'on constate, comme c'est probable, qu'elle exécute son mouvement gyratoire en sens inverse de son mouvement de translation, la belle théorie de M. Faye en recevra une confirmation bien remarquable. En second lieu, ce n'est pas seulement le nombre des anneaux concentriques qu'il faut considérer, mais plus encore leurs espacements respectifs. Or, si on les apprécie par ceux des planètes qui en sont issues, on verra que l'anneau générateur du système de Saturne était à une distance du centre notoirement inférieure à la moitié de celle qui séparait ce même centre de l'anneau neptunien. En effet, si le rayon de l'orbite terrestre est représenté par 10, celui de l'orbite de Saturne est de 95,39 et celui de l'orbite nep-

tunienne de 300,37 (1). Au contraire, la distance du Soleil à Uranus dépasse sensiblement la moitié de sa distance à Neptune, celle-là étant représentée par 191,83. Il est donc rationnel que la prépondérance de l'attraction centrale n'ait commencé à se faire sentir qu'après le bris et l'enroulement de l'anneau dont Saturne et son cortège sont issus. Elle était encore peu sensible lorsque s'est fractionné l'anneau d'Uranus, et avait acquis sa pleine puissance lorsque des fragments du dernier anneau s'est formé le système de la dernière planète.

La théorie de M. Faye donne aussi une explication assez plausible de l'existence des comètes et de leur mode de circulation en ellipses très allongées.

Les molécules des deux hémisphères du globe gazeux primitif non comprises dans le mouvement tourbillonnaire partiel ne sont pas toutes tombées vers le centre. Un grand nombre d'entre elles ont dû se réunir en petites condensations locales, et les corpuscules en résultant, déviés par les attractions voisines, décrire des orbites plus ou moins excentriques dans toutes sortes de plans. Par rapport à l'un quelconque de ces plans, choisi pour lieu de comparaison, ces orbites affecteront toutes les inclinaisons possibles, et par suite seront à peu près aussi nombreuses dans le sens rétrograde que dans le sens direct. Sans doute, la plupart des corpuscules ainsi formés et dirigés ont fini, après une longue suite de chocs et de frottements mutuels, par se réunir au centre. Mais certains d'entre eux, parmi les plus éloignés du tourbillonnement partiel dont notre nébuleuse était animée, ont échappé à la condensation centrale du soleil et, dit M. Faye, « ont constitué de simples comètes à orbites très excentriques, ayant aujourd'hui leur foyer là où, tout d'abord, elles avaient leur centre ; et ces orbites sont fortement inclinées sur le plan du tourbillonnement (l'écliptique) (2). » Parmi ces orbites et pour la raison donnée un peu plus haut, il doit s'en trouver à peu près autant de directes que de rétrogrades. D'autres, cependant, peuvent s'être formées non loin du plan de l'écliptique : celles-là devront être presque toutes directes, ayant, pour la plupart, participé dès l'origine au mouvement tourbillonnant.

Donc, si la théorie est vraie : 1° les comètes dont les orbites sont fortement inclinées sur l'écliptique doivent être indifféremment, et,

(1) Cf. le P. Secchi, *loc. cit.*, p. 379.

(2) *Sur l'origine du monde*, par M. Faye, de l'Institut, p. 205 de la 1re édition.

par conséquent en nombres à peu près pareils, directes ou rétrogrades; 2° les comètes voisines de l'écliptique, c'est-à-dire dont les orbites sont plus ou moins couchées sur lui, doivent être, en majorité, directes.

Or les faits semblent donner raison à ces vues théoriques : on peut s'en convaincre en consultant un catalogue des comètes où l'on trouvera : 115 comètes inclinées de 60 degrés à 90 degrés sur l'écliptique, parmi lesquelles 60 sont rétrogrades et 55 directes; d'autre part, 50 comètes, qui ne sont inclinées que de 0 degré à 20 degrés, dont 36 directes et 14 seulement rétrogrades.

III

Telle est la nouvelle théorie que propose l'éminent président du Bureau des longitudes. Elle emprunte quelque chose aux tourbillons de Descartes, ainsi qu'aux idées de Kant, d'Herschel et de Laplace. Elle se distingue néanmoins, et d'une manière essentielle, des unes et des autres, par l'égalité de densité initiale sur toute l'étendue de la nébuleuse génératrice et par la formation des anneaux intérieurs commençant aux abords du centre et s'étendant de proche en proche à ceux de la circonférence, avec condensation centrale ultérieure.

Réduite à ces termes spéciaux, la théorie de M. Faye ne saurait se généraliser indifféremment à l'univers entier. Parmi les nébuleuses observables, le nombre est restreint de celles qui se présentent dans des conditions semblables. Mais ce qui ne paraît guère pouvoir être mis en doute, c'est que la nébulosité froide, obscure, réduite à une rareté inimaginable, ne soit l'état initial, le germe primordial de la matière dont sont formées les myriades de myriades de mondes, nés et à naître, qui remplissent et rempliront l'infinité des espaces. C'est sous cette forme qu'il a convenu au Créateur d'appeler à l'être ce qui n'était pas.

> Car il plaît à Celui dont le nom est Lumière
> De parler au néant. Insondable mystère,
> Le néant obéit : l'univers apparaît!

Mais il n'apparaît pas instantanéme

Qu'est-ce, en effet, que le temps? qu'est-ce que les siècles, les milliers et les milliards de siècles, pour Celui qui s'appelle l'Éternel? Il lui a suffi de répandre à travers l'immensité des espaces cette

matière impalpable, à peine distincte, grâce à son incompréhensible rareté, du néant même dont elle sort, puis d'imprimer à ce rien une impulsion première : Et par le seul et magnifique développement de la loi mécanique, à laquelle Il l'a soumis, ce rien immense, incommensurable dans la quasi-infinité de son étendue, engendrera par millions et centaines de millions, sous la garde des siècles par milliards, les soleils et les mondes qui brillent et se meuvent autour de nous.

Il dit au temps d'enfanter,
Et l'Éternité docile,
Jetant les siècles par mille,
Les répand sans les compter.

Fractionnée en nébuleuses par multitudes et multitudes, la matière en mouvement évolue suivant la direction initiale particulière, attribuée à chacune de ces nuées cosmiques. Sans doute, d'un unique et gigantesque tourbillonnement embrassant tout d'abord l'immensité frémissante au sortir du néant, sont nés des tourbillons partiels sans nombre. Et suivant l'ordre successif dans lequel ils se sont formés, il est né des soleils et des systèmes planétaires : aujourd'hui il s'en trouve à divers degrés de formation, de décroissance ou de plein développement; il en est aussi de naissants mal dégagés encore des derniers effluves de leurs nébuleuses; il est enfin des nébuleuses mêmes aux diverses phases de leur formation; le télescope nous permet de les compter par milliers dans les profondeurs des cieux. Quelques-unes, nous l'avons dit, sphériques et homogènes, images de ce que fut à l'origine celle dont nous sommes issus : d'autres annulaires, beaucoup de forme elliptique; celles-ci en spirales à un ou plusieurs centres; celles-là irrégulières et d'immense étendue se décomposant parfois en groupes de nébuleuses partielles, probablement destinés à devenir amas d'étoiles. Nombreux sont, dans les plaines sidérales, ces groupes stellaires où nul ne possède une prépondérance exclusive, mais où tous s'équilibrent mutuellement. Quand un de ces groupes est réduit au cas le plus simple, à savoir celui de deux soleils égaux gravitant l'un autour de l'autre, leur système d'équilibre est parfaitement accessible à la science humaine qui le calcule sans peine. « S'il y a trois étoiles, ajoute M. Faye, l'étude de leurs mouvements devient beaucoup plus difficile. S'il y en a plus de trois, *elle est inabordable à la science actuelle.* » Or les étoiles quadruples, quintuples, sex-

tuples, septuples même, c'est-à-dire composées de quatre, cinq, six, sept soleils, ne sont rien moins que rares dans le ciel. Il y a même des groupes bien plus nombreux et compliqués encore. La petite constellation des Pléiades qui, par les nuits claires, s'observe facilement à l'œil nu comme une sorte de traînée lumineuse près de la constellation du Taureau, est un de ces groupes. Elle comprend 571 étoiles, dont 13 principales et de prépondérance semblable, paraissant servir de centre aux évolutions des 558 autres. Ce n'est encore rien auprès des *amas stellaires* proprement dits, collections de soleils impossibles à dénombrer, considérés d'abord comme des nébuleuses, lorsque des instruments insuffisants ne laissaient voir en elles que de simples lueurs plus ou moins étendues, mais résolues depuis en groupes immenses d'étoiles. Les uns affectent la forme globulaire, étant composés d'un très grand nombre d'étoiles très petites, condensées vers le centre (1), mais entourés de rayonnements d'astres relativement plus clairsemés et plus gros; tels sont les amas qui s'observent dans les constellations du Serpent, d'Hercule, du Verseau, du Centaure, etc. D'autres sont comme partagés par des bandes noires ou vides passant par leur centre et de formes à peu près régulières, comme dans les amas d'Hercule et du Scorpion. Ceux-ci ont des bords parfaitement nets et arrêtés comme l'amas de la Licorne, qui affecte la forme d'une étoile à cinq branches, ou celui des Gémeaux, semblable à un coin. Ceux-là, le groupe des Lévriers, par exemple, émettent, autour d'un centre globulaire fortement condensé, de véritables rayons formés de lignes d'étoiles plus grandes et plus espacées.

Que penser de ces gigantesques harmonies, quand on sait que notre pauvre petite science humaine n'en peut comprendre la loi que pour la combinaison de deux ou trois soleils au plus, et que, à partir de quatre, toute loi d'équilibre lui échappe! Elle existe cependant, cette loi, puisqu'il nous est donné d'en contempler les effets. Elle régit non pas seulement quatre, cinq, six ou sept soleils associés; elle gouverne des groupements d'astres se comptant par centaines, par milliers, par centaines de millions! Quel génie assez puissant, quel entendement assez vaste, quelle intelligence assez transcendante, intégrera jamais l'équation de cette harmonie formidable?... Seul, le souverain Maître de la science, *Deus Scientiæ*

(1) Cf. Secchi, *les Étoiles*, t. II, p. 5. — Paris, Félix Alcan.

Dominus, a pu la concevoir et la tracer en caractères de feu au fond de l'immensité.

Nous-mêmes, sur ce grain de poussière, orgueilleusement dénommé par nous l'univers, emportés autour de notre petit soleil qui, dans la hiérarchie des astres, n'occupe qu'un rang bien modeste, nous appartenons à l'un de ces groupements d'étoiles. Qui ne connaît la *voie lactée*, cette traînée blanchâtre, ceignant comme d'une écharpe la sphère céleste? Vue au télescope, la bande lumineuse se résout, sur une grande part de son étendue, en myriades d'étoiles, sur d'autres en matière lumineuse insondable, même par les plus puissants instruments d'optique; ailleurs, en nébuleuses partielles et étoiles ensemble mélangées. Les étoiles plus proches, que notre œil perçait, sans secours artificiel, sur tous les points de la voûte céleste, appartiennent à un amas dont la voie lactée nous présente les régions les plus profondes. De même que toutes les étoiles de chaque groupe s'équilibrent mutuellement, pareillement sans doute les amas, stellaires ou nébulaires, s'équilibrent entre eux, se balancent autour de quelque mystérieux centre de gravité qu'il ne sera probablement jamais donné à l'homme de connaître en sa vie mortelle.

Et tout cela, poussières de soleils et de mondes, nuées lumineuses, traînées de matière cosmique, amoncellements d'innombrables univers, a commencé par un peu de matière gazeuse, qu'un acte de la volonté du Créateur a jetée dans l'espace. Il lui a donné l'impulsion première, conformément à certaines lois, et la matière obéissante s'est développée, concentrée, transformée en chaleur, lumière, atmosphère, terres, océans, astres brillants, organismes de toute espèce, insectes et brins d'herbe. Et dans la contemplation des merveilles de l'infiniment grand comme dans celle de l'infiniment petit, on ne peut que s'écrier avec le poète :

Tout est beau, tout est bien, tout est grand à sa place,
Au regard de Celui qui fit l'immensité,
L'insecte vaut un monde; ils ont autant coûté.

Jean D'ESTIENNE.

CHRISTOPHE COLOMB

ET L'IMMACULÉE CONCEPTION

I

Jamais poète ou philosophe posséda-t-il un plus vif sentiment de la nature, une compréhension plus pénétrante des magnificences de la Création, que l'homme chargé de nous en découvrir l'étendue? Dans sa description du monde physique, le Cosmos, Alexandre de Humboldt, le savant universel, surnommé par l'Allemagne : *l'Aristote moderne*, reconnaît qu'on ne saurait lui opposer de rival ou d'émule. Du fond de son intuition presque divinatrice, et de sa contemplation admirative des œuvres du Verbe, Christophe Colomb avait pressenti le privilège ineffable ainsi que l'éternelle primauté de la Femme prédestinée à l'union de la terre et du ciel, en enfantant le Rédempteur. L'inexprimable pureté de la Vierge bénie entre toutes les femmes était comme une notion innée de son cœur; et il voua ses plus tendres émotions de piété à la nouvelle Ève, que toutes les générations proclameront bienheureuse.

A dater des miraculeux épisodes de Lourdes, en remontant jusqu'aux temps apostoliques, on trouverait difficilement un chrétien dont la dévotion envers la Mère du Sauveur ait surpassé celle du héros des mers. Dès l'adolescence, le jeune marin se plaça sous la sauvegarde de Marie, l'invoquant comme auxiliatrire dans ses travaux, comme libératrice dans ses périls, et demeura toujours fidèle à ses autels.

Aussi la Reine des anges parut-elle maintes fois secourir manifestement le futur Révélateur du Globe. Toute la carrière du maître des navigateurs nous en fournit la preuve.

En abordant l'Espagne, où il arrivait sans appui, sans argent, sans recommandation aucune, se confiant uniquement à sa céleste protectrice, une erreur de route le conduit directement dans un asile de Marie, l'agreste couvent de Notre-Dame de la Rabida, où il allait rencontrer précisément l'homme d'Espagne le mieux fait pour comprendre la grandeur de ses vues. C'était le pieux et savant franciscain Juan Perez de Marchena, ancien confesseur de la reine Isabelle. Le voyageur, providentiellement égaré, reçut en ce lieu l'hospitalité la plus généreuse. Il s'y confirma dans sa vocation, fortifia son esprit, l'enrichit d'acquisitions nouvelles, s'y nourrit de la manne des saintes Écritures, se fit l'élève du disciple bien-aimé, le fils adoptif de Marie, saint Jean, le plus sublime et le plus ample des Évangélistes. Puis, afin de s'associer encore mieux à la vie religieuse, il ceignit le cordon des Tertiaires de Saint-François.

On sait combien, dès ses origines, l'ordre Séraphique avait appuyé la croyance à l'Immaculée Conception, alors non encore formulée en dogme. Ce fut de cet humble monastère de Marie que l'immortel Tertiaire emporta sa foi vivace en l'Immaculée Conception et une piété plus tendre envers la Vierge conçue sans péché. Son culte intime pour Celle qui fut l'organe de notre Rédemption ne cessa d'apparaître ensuite dans tout le reste de son existence.

Vivant sans cesse en la présence de Dieu, et dans la contemplation des merveilles du Verbe éternel, il ne séparait jamais du Rédempteur, la Vierge, cette arche d'alliance, cet intermédiaire sacré de notre salut. Sa confiance dans la Mère du Sauveur était pleine d'effusion. Il s'y livrait avec un abandon sans réserve. Telle était sa foi dans la virginale maternité de Marie, et sa puissante médiation, qu'il plaçait habituellement son nom après celui de son divin Fils. Envisageant la vie comme un pèlerinage, Christophe Colomb, ce voyageur incomparable, ne manquait jamais de commencer sa correspondance par ce souhait pieux, mis au haut de ses lettres, en forme d'épigraphe : « Que Jésus et Marie soient avec nous dans le chemin, » *Jesus cum Maria sit nobis in via;* et en terminant sa lettre, il avait encore si présente au cœur la très sainte Vierge, qu'il faisait, en filial hommage, entrer dans sa signature l'initiale du doux nom de Marie.

II

Lorsqu'après avoir consumé six années d'amertumes en d'infructueuses sollicitations à la cour pour son projet de découvertes, Colomb est sur le point de quitter à jamais l'ingrate Espagne, c'est encore sous les auspices de Marie, dans ce paisible monastère, qu'il rafraîchit son âme, retrouve la force d'affronter de nouveau le dédain des grands et l'incrédulité des doctes. Quand enfin, tout à coup illuminée de la grâce, la reine Isabelle accepte l'entreprise, c'est sous le regard de la Vierge, et dans son sanctuaire qu'il prépare les moyens de son expédition. C'est devant l'autel de Marie qu'il épanche son cœur et l'affermit contre les terreurs du formidable inconnu, que va défier son courage.

En digne Tertiaire de Saint-François, Christophe Colomb place ouvertement son navire sous la protection spéciale de l'Immaculée, comme l'est déjà sa personne, et il baptise du nom de Sainte-Marie la nef où flottera son pavillon d'amiral. Avant l'embarquement, c'est à l'église de Marie qu'il conduit processionnellement ses équipages, les place sous son égide, et reçoit la sainte communion.

Pendant cette héroïque navigation, par son ordre chaque soir l'hymne à la Vierge est chantée sur son escadrille. Les vents de l'Atlantique emportent sur les flots, comme une bénédiction, le saint nom de Marie. Durant cette audacieuse exploration de l'immense et de l'inconnu, l'*Etoile de la mer* n'est pas invoquée en vain. Des opportunités merveilleuses signalent son assistance. A travers de fréquents périls une immunité mystérieuse semble soutenir et guider le Franciscain du Tiers-Ordre. A la suite d'une série de jours entremêlés d'espérance, d'anxiété, de dramatiques incidents, découvrant enfin dans ces parages innommés, par-delà l'île de Saint-Sauveur, un groupe d'autres îles, postées en sentinelles avancées du Nouveau-Monde, sa piété dédie aussitôt ces heureuses prémices à la Mère du Fils de l'homme; et il impose à l'archipel des Luçayes, le nom de *Mer de Notre-Dame.* Ensuite, pour mieux satisfaire sa dévotion, le fidèle serviteur de Marie honore la plus grande de ces îles de ce nom expressif : *Sainte-Marie de la Conception.*

En découvrant la seconde des Grandes Antilles, la vaste terre d'Haïti, Christophe Colomb consacre à Marie la première rade qui frappe ses yeux d'observateur. Plus loin, apercevant un cap très

avancé, il lui donne le nom de l'Étoile des Mers; et encore aujourd'hui on l'appelle le cap de l'*Etoile*. Sur la côte Nord-Ouest, il rencontre une anse magnifique et la nomme Port de la *Conception*. Le 8 décembre, Colomb, le maître des navigateurs, malgré les sévices de l'atmosphère, solennise à son bord la fête de la Conception, que célébrait l'Église. A la distance où il est de l'Europe, son culte de la Vierge reste tellement présent à sa mémoire que six jours plus tard, sur son navire, des salves d'artillerie, étonnant les échos de ces nouveaux rivages, annonçaient aux Castillans une fête particulière de la Vierge, qu'on célébrait ce jour-là dans un de ses sanctuaires les plus renommés en Espagne : Sainte-Marie de l'O.

Grand amiral de l'Océan, et vice-roi des Indes, Christophe Colomb ne dédaignait pas de se faire le catéchiste des indigènes qu'il allait emmener en Castille. Il ne cédait à personne le bonheur de leur apprendre à prononcer le doux nom de Marie, à réciter l'*Ave Maria* et l'*Oraison dominicale*. Aussitôt entré en rapport avec le Cacique Guanacagari, l'un des cinq souverains d'Haïti, il lui parle de Jésus-Christ, de la Reine des cieux, lui montre son image, et lui passe au coup une médaille de la Vierge, en attendant qu'on l'ait préparé à recevoir le baptême.

A son départ, laissant sur cette terre nouvelle une escouade d'Espagnols, l'amiral les caserna dans un petit fort construit sous l'invocation de Marie, et qu'il appela la *Nativité*. Sa constante piété envers la Mère du Sauveur ne lui permit pas de quitter Haïti, sans avoir honoré le messager céleste qui fut chargé d'annoncer à la Vierge son divin enfantement; et en souvenir de l'ange Gabriel, il donna le nom de *Cap de l'Ange* à un beau monticule avancé dans la mer.

Le retour vers l'Europe, effectué par Colomb à travers le bouleversement des flots et de l'atmosphère, laisse voir clairement la protection de la Mère du Rédempteur. Quand ses officiers éperdus se croient égarés dans la tumultueuse immensité des eaux, et que le naufrage paraît inévitable, l'Étoile des mers lui montre l'île de Sainte-Marie, la plus méridionale des Açores, où il pourra se réfugier un instant. Puis, quand son navire est poussé de tempêtes en tempêtes sur sa route, l'équipage, dans l'imminence du péril, trois fois fait vœu d'un pèlerinage à une église de la Sainte Vierge, et trois fois c'est Colomb que le sort charge de l'accomplir. Aussi, dès son débarquement, en descendant du bord, sans prendre aucun repos, le fervent Tertiaire s'empresse-t-il de conduire ses marins à Notre-

Dame de la Rabida, pour la remercier solennellement de sa protection manifeste.

III

Si le premier voyage de Christophe Colomb fut entrepris sous la protection du Verbe fait chair, sa seconde expédition sembla toute à la gloire de sa divine Mère.

D'abord le Tertiaire de Saint-François change le nom de son vaisseau amiral, pour lui donner celui de la Mère des divines grâces, et il l'appelle *la Gracieuse-Marie*. Il décore encore de ce nom charmant la première île où son zèle va planter la croix : c'est *Marie-Galante*. Le lendemain, il impose à une autre île le nom de *Notre-Dame de Guadeloupe*, en souvenir du sanctuaire de ce nom en Espagne. Le jour suivant, il met aussi sous la protection de l'Étoile des mers une terre inconnue qu'il appelle *Notre-Dame de Montserrat*. Le même soir, on découvre une autre île. Il la désigne sous le nom de *Notre-Dame de la Rotonde*. Le lendemain matin, la première île que distinguent ses yeux est aussitôt dédiée à la Vierge, et nommée par lui *Sainte-Marie l'Ancienne*, en mémoire de sa retraite près de cette célèbre église d'Espagne : c'est l'île appelée aujourd'hui Antigoa.

Plus tard, Christophe Colomb, à la tête d'une nombreuse troupe, entreprit la reconnaissance de l'intérieur d'Haïti, encore totalement inconnue. Pendant sa marche, il découvrit, du sommet d'une colline, la plus magnifique plaine qu'aient jamais aperçue les yeux de l'homme. Après avoir longuement rassasié son admiration, et remercié le Verbe créateur de lui montrer de telles beautés, il dédia à la Mère immaculée ce ravissant paysage, qu'il nomma expressivement : *Plaine de la conception*, c'est la Vega real.

Quelques mois après, dans son exploration de la mer de Cuba, au milieu du labyrinthe d'îlots qu'il appela « les Jardins de la reine », le Tertiaire navigateur consacra la plus grande de ces terres à la Vierge conçue sans péché, et la nomma Sainte-Marie. A son retour, il décida le Cacique Guarionex à lui laisser construire dans ses États une forteresse, à laquelle il donna le nom de *Conception*.

L'année suivante, ramené vers ce lieu dans de terribles conjonctures, pendant le soulèvement général d'Haïti, Christophe Colomb, cerné par cinq corps d'armée, chacun de vingt mille indigènes,

qui occupaient toutes les issues de la Conception, n'avait à leur opposer que deux cents fantassins, la plupart malades, et vingt cavaliers. Pour sortir vainqueur de la lutte, chaque Espagnol devait laisser sur la place ou mettre en déroute cinq cents ennemis. Un contre cinq cents! Devant une telle disproportion de forces, le fidèle chevalier de Notre-Dame remit à son frère Barthélemy le commandement de la petite troupe, et sans autre arme que la prière, gravit la colline d'où il allait implorer sa céleste protectrice.

Au signal donné par le chef des indigènes, l'action s'engage; et pendant que quinze mille archers d'élite obscurcissaient l'air de leurs flèches, la prière de Colomb était exaucée. Un vent se leva soudain si impétueux, qu'il faisait dévier les traits et semblait les repousser vers les Indiens. A cette vue, une panique indescriptible éparpille ces masses armées. Elles s'entre-choquent et se culbutent dans la précipitation de la fuite, tandis que les vingt chevaux, chargeant à fond sur cette débandade effarée, complètent la déroute.

Cette étrange bataille, aux disproportions gigantesques, ne fut jamais nommée une victoire. Les Espagnols ne s'en orgueillirent point; on n'y vit qu'un éclatant miracle. Ce prodigieux événement resta célèbre sous le nom de *Miracle des flèches*. La voix publique l'attribua uniquement à la Vierge. Un autel fut dressé sur l'emplacement où le serviteur de Marie avait prié l'Auxiliatrice des chrétiens, *Auxilium christianorum*. Les vaincus terrifiés assuraient avoir aperçu dans les airs une femme lumineuse, qui, d'un geste de la main, avait fait rebrousser les flèches.

Après des actions de grâce solennelles à la Vierge Marie, pour cette éclatante faveur, Christophe Colomb voulut en consacrer le souvenir par l'érection d'une très grande Croix, destinée à être vue de loin, sur cette éminence dominant l'incomparable plaine de la Conception. Il donna l'ordre au lieutenant de vaisseau, Alonzo de Valencia, d'aller en corvée, à la tête d'une vingtaine de matelots et charpentiers, couper un arbre choisi à cet effet. Cette croix ayant été dressée avec grande solennité sur ce lieu, l'amiral résolut de fonder, au-dessous de ce point culminant, une cité qui, en l'honneur de Marie Immaculée, s'appellerait aussi la *Conception*, et commanderait cette plaine, la plus magnifique du monde.

Toutefois, pour l'instant, il ne put que poser les fondations d'une forteresse et faire le tracé de la future ville épiscopale, destinée par son cœur à la gloire de Marie. Les nécessités de la colonie, la ligue

des Caciques, les complots des Hidalgos dont il empêchait les rapines et les violences contre les naturels, d'incessants obstacles apportés à son administration, obligèrent bientôt Colomb à retourner en Espagne, pour exposer aux rois les embarras inouïs de sa situation et obtenir d'y porter remède. Il fut donc forcé d'ajourner l'accomplissement de son vœu.

Néanmoins, malgré le temps et la distance, sa pensée ne se détachait pas du lieu où il fut miraculeusement secouru et fit élever la Croix. Aussi, en instituant son Majorat, ordonnait-il d'ériger, en l'honneur de Marie, dans la plaine qu'il avait consacrée à la Vierge, une basilique sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

IV

Les obstacles suscités par la malveillance des bureaux de la marine ne furent pas moins nombreux en Castille qu'ils ne l'étaient à Hispaniola. Colomb usa ses forces contre d'incessantes difficultés, avant de parvenir à déjouer les intrigues de ses ennemis et préparer l'armement de sa troisième expédition, pendant laquelle il découvrit le Nouveau-Monde.

Quoique ce troisième voyage fût spécialement entrepris sous les auspices de la Très Sainte Trinité, néanmoins la dévotion de l'amiral ne manqua pas de donner une marque de sa constante piété à la Mère du Rédempteur. Lorsque, à travers les périls les plus accumulés, il eut réussi, contre toute espérance, à franchir la *Gueule du dragon*, Colomb, encore tout ému du danger auquel il venait d'échapper, et prenant à témoins de son imminence deux îles rapprochées qu'il appela *les Témoins*, voulut, en hommage à la Vierge, que deux îles plus lointaines portassent deux noms célébrés par l'Église, l'un, rappelant la pureté immaculée de Marie : *Conception;* l'autre, sa glorification céleste : *Assomption.*

Rentré dans son gouvernement de l'Espagnole, en venant d'opérer les plus grandes conquêtes cosmographiques de l'humanité, le Révélateur du Globe trouva la colonie en pleine révolte. Abandonné de tous, entouré de traîtres; à la fois menacé par les soldats rebelles et les indigènes insurgés; n'ayant plus ni troupes, ni argent, ni agents quand il semble irrémissiblement perdu, tout à coup une assistance invisible vient à son aide. Les cœurs sont changés, les révoltés demandent à rentrer sous son obéissance. Il recouvre son

autorité. La pacification des esprits ramène l'ordre, la tranquillité, la confiance; et une prospérité, jusque-là inconnue, fleurit dans toute l'étendue de son gouvernement.

Le premier soin de Colomb fut alors de suivre l'impulsion de sa piété envers Marie, de retourner au pied de la grande Croix qu'il avait érigée sur les hauteurs de la Conception et d'activer les fondations de la ville. En attendant l'achèvement de l'église qu'il élevait sous le vocable de *Sainte-Marie de la Conception*, dont les travaux étaient poussés sans interruption, le fidèle Tertiaire venait chaque matin et chaque soir faire publiquement sa prière auprès de cette Croix, humble monument d'une victoire impossible aux hommes. A l'exemple de l'amiral, les soldats, les ouvriers s'y rendaient régulièrement, commençant ainsi une sorte de culte autour de ce divin emblème. Colomb affectionnait ce lieu. Il y avait reçu la plus extraordinaire des grâces. Il y éprouvait des consolations intérieures et y revenait assidûment. C'était là qu'il se trouvait encore lorsqu'arriva l'ordre impie de son arrestation. Loin de se révolter devant l'iniquité du Pouvoir, le disciple de Saint-François obéit, résigné. Alors ses pieds, qui avaient conduit l'Espagne à la conquête d'un autre monde, furent chargés de fers, et on le transporta en Castille, ainsi enchaîné comme un vil malfaiteur.

V

Dès son débarquement à Cadix, délivré de ses chaînes, appelé à la cour, plaint et consolé par les larmes de la reine, qu'indignait l'outrage fait en son nom au héros des mers, Christophe Colomb pourtant ne fut point rétabli dans sa vice-royauté. D'autres intrigues étaient ourdies pour le déposséder de son gouvernement.

Le Révélateur du Globe, dont la mission providentielle avait pris fin avec sa découverte du Nouveau-Monde, aurait pu désormais jouir d'un repos si mérité, dans les douceurs de la famille, et l'assurance d'une renommée immortelle; mais son désir de publier dans tout l'univers le nom sacré du Rédempteur, ainsi qu'il l'écrivait au Souverain Pontife, lui faisait oublier ses soixante-six ans, aggravés du poids de ses fatigues, de ses souffrances morales, de ses campagnes de mer.

Maintenant abrité dans l'agreste couvent franciscain de Zubia, dédié à Notre-Dame des Victoires, comme il le fut jadis au monas-

tère de la Rabida, le vainqueur de la mer ténébreuse combinait les moyens d'arracher aux musulmans le tombeau du Sauveur, et rédigeait un mémoire pour disposer les rois à la conquête des Lieux Saints. En même temps, il méditait une nouvelle entreprise maritime. L'amiral comptait trouver le long des côtes du Nouveau-Continent un détroit qui lui permît de passer de l'Atlantique dans le grand Océan, et d'y porter la croix. Sur une carte informe du globe, il désignait à la reine Isabelle cet emplacement probable. Chose curieuse! c'est précisément celui que l'illustre Ferdinand de Lesseps a choisi pour y ouvrir le Canal inter-océanique.

Après avoir surmonté des obstacles sans nombre et des fatigues sans nom, Christophe Colomb obtint enfin de se mettre en mer. Il partait cette fois bien moins en découvreur qu'en missionnaire. Ce fut directement sous la sauvegarde de la Mère immaculée que le serviteur de Marie, se dévouant à cette expédition évangélique, plaça non seulement sa personne, mais les intérêts humains de sa descendance. Il rendit *Notre-Dame des Grottes* dépositaire de ses traités avec la Castille, ainsi que de ses titres, lettres patentes, etc.

De quel façon Dieu récompensa-t-il le zèle du Tertiaire navigateur?

Par un surcroît de tribulations, une accumulation de périls, des rigueurs atmosphériques telles que marin n'en éprouva jamais. Cette dernière entreprise rencontra une hostilité inouïe de la part des éléments et des hommes. Les annales de mer n'offrent rien de comparable aux terribles incidents de cette navigation désastreuse. Le miracle y éclate à chacun de ses drames. Nous ne pouvons ici les décrire; disons seulement que l'amiral n'avait pas vainement placé son espoir dans la tutélaire maternité de Marie. A la suite d'infortunes inénarrables, des sévices indicibles de l'Océan et de perturbations jusque-là inéprouvées, Colomb ayant perdu, l'un après l'autre, les quatre vaisseaux de son escadrille, fut miraculeusement conduit par l'Étoile de la mer à travers des cyclones, et un espace de plus de 700 lieues, luttant contre les flots, sans mâts, et presque sans voiles, sur un navire désemparé! Il put néanmoins atteindre ainsi la Castille, « par la permission de Dieu », remarque expressément l'historiographe d'Espagne.

VI

Au moment où débarquait l'amiral, l'inquiétude assiégeait les esprits, la tristesse oppressait tous les cœurs; la reine catholique, l'admirable Isabelle se mourait, tandis que la maladie le retenait perclus à Séville, foyer de ses ennemis. Le Révélateur du Globe accepta, résigné, le calice d'amertume qu'il devait épuiser jusqu'à la dernière goutte. En retour du service rendu à l'humanité par l'agrandissement de son domaine, il allait subir l'iniquité, l'ingratitude, la dérision, la spoliation, le dédain, l'indigence et le délaissement, conséquences ordinaires de la pauvreté. Sans murmurer, se conformant à la volonté divine, humblement soumis, le fidèle servireur de Marie offrit, à la *Mère des douleurs*, les blessures de ces sept glaives, pria pour ses bourreaux, et rendit au Créateur sa belle âme, le jour de l'Ascension, à midi, le 20 mai 1506.

Nul ne prit garde à sa fin, si ce n'est les Franciscains, qui accordèrent à ses restes l'hospitalité de leurs caveaux funèbres. Cette perte ne fut point sentie à la cour. L'Espagne parut l'ignorer. Le journal des faits, la *Chronique de Valladolid*, soigneuse d'enregistrer les naissances, les mariages, les enterrements des notables, ne crut pas devoir mentionner un décès de si peu d'importance. Bientôt l'indifférence publique rendit complet le silence sur l'amplificateur de la création. L'honneur de sa découverte s'attribua au Florentin Américc Vespuce, et le froid oubli pesa de plusieurs siècles sur sa mémoire. Les générations allaient se succédant, sans que le nom du héros apostolique sortît des lèvres d'un chrétien.

Enfin, grâce à Marie, de nos jours le Révélateur du Globe a déjà reçu, de la bouche même du Vicaire de Jésus-Christ, les prémices de sa récompense future. En daignant nous ordonner d'écrire son histoire, le saint pape Pie IX, autrefois miraculeusement guéri par l'intercession de la Vierge, l'illustre pontife, proclamateur du dogme de l'Immaculée-Conception, célébrait d'avance le grand chrétien, qui, le premier, il y a trois siècles, brûlait d'en établir le culte. Postérieurement Pie IX, dont on sait la vive gratitude et la profonde piété envers la Mère des divines grâces, a expressément glorifié le zèle apostolique de Christophe Colomb. Et à l'heure actuelle, plus de sept cents Évêques, représentant l'univers catholique, sollicitent du Saint-Siège la béatification du Tertiaire qui fut un si parfait serviteur de Marie.

Comte Roselly de Lorgues.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

Vendredi.

Ma lettre s'allonge d'une manière effrayante, et je cherche toujours, sans la trouver, une occasion sûre de la faire partir.

En attendant, je deviens Jésuite...

Oh! mais complètement : si vous me voyiez, vous ne me reconnaîtriez plus. Je ne parle plus qu'abnégation, sacrifice, humilité, zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Par moments, il me semble vraiment que je crois moi-même à ce que je dis, tant j'y mets de componction et de cafarderie... J'étais peut-être fait pour devenir Jésuite; il ne me manque que l'attrait. Tout à l'heure, en effet, le brave P. de Kéradec m'a expliqué les diverses conditions qui indiquent une véritable vocation, et il paraît que l'attrait en est une, et une des plus nécessaires. Or, sans m'occuper des autres, celle-là me manque absolument, et c'est vraiment malheureux, car j'ai acquis un immense savoir-faire en mensonge, en fourberie, en duplicité, et en une foule d'autres qualités jésuitiques; j'en remontrerais aux bons Pères. Aussi n'ai-je plus la moindre crainte d'être découvert. J'irai aussi loin que je voudrai et ils seront tous mes dupes.

Ne craignez pas, du reste, que je m'endorme sur mes lauriers, je travaille de toute l'énergie de ma volonté à arriver au but qui m'est fixé, afin de sortir au plus vite de cette hideuse prison où je m'ennuie mortellement.

J'ai fait le plan de la maison, je sais où habitent les novices, c'est dans le bâtiment qui se trouve à gauche de la porte d'entrée : je sais où logent les pères, je connais leur réfectoire, leur jardin, leur

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1886.

chapelle particulière. Hier, c'était jour de promenade, tout le monde était dehors, le P. de Kéradec, par une faveur toute spéciale, m'a conduit partout, m'a fait tout visiter, et il m'a donné une foule de détails qui m'ont initié par avance à la vie que je mènerai quand je serai novice.

Samedi.

Mauvaises nouvelles. Le P. de Kéradec vient de m'annoncer que l'œuvre de ma probation allait être terminée. — C'est ainsi qu'il nomme l'épreuve que je subis avant d'entrer au noviciat.

— Demain, m'a-t-il dit, je vous donnerai la méditation des deux étendards. Saint Ignace envisage le monde comme un vaste champ de bataille : deux armées sont en présence, elles ont déployé chacune leur étendard : d'une part, l'étendard de Jésus-Christ; de l'autre, celui de Lucifer. Jésus-Christ et son éternel ennemi appellent les hommes chacun de leur côté, et les pressent de venir se ranger sous leurs ordres. Le chrétien doit choisir l'étendard sous lequel il se rangera, le capitaine auquel il obéira.

— Il me semble, lui ai-je répondu, qu'il ne peut y avoir aucun doute. Après toutes les grandes vérités que nous avons méditées ensemble...

— Vous avez parfaitement raison, mon cher enfant, et je remercie Dieu d'avoir mis en vous ces saintes dispositions; mais il est nécessaire cependant de vous arrêter sur ce choix que vous allez faire entre Dieu et Satan, pour en bien peser les motifs, pour en approfondir les conséquences pratiques, et pour que ce choix devienne absolu et définitif.

Après la méditation des deux étendards, viendra celle des trois degrés; c'est celle qui doit décider votre vocation.

— Mais elle est décidée, absolument décidée. Je suis venu ici avec la volonté formelle de me consacrer à Dieu dans votre Compagnie.

— J'aime à voir en vous cette ardeur, mon cher enfant, mais mon devoir est de la modérer. Vous avez pris un parti que vous croyez bon, je vous en félicite; mais il faut bien peser les motifs de votre détermination. Il faut scruter, approfondir les considérations qui ont pesé sur votre volonté et l'ont fait fléchir d'un côté plutôt que d'un autre, il faut vous demander si ces considérations sont bien suffisantes pour motiver votre choix, s'il n'en existe pas d'autres qui pourraient, au contraire, modifier votre décision, il faut

qu'il ne vous reste plus aucune crainte, aucun doute, aucune hésitation, en un mot, il faut que vous ayez la certitude morale de ne pas retourner en arrière.

Je dois, du reste, vous prévenir que si, après cette méditation des trois degrés, vous persistez dans votre désir d'entrer au noviciat, vous aurez à mettre par écrit les raisons qui ont déterminé votre élection. Ce travail sera communiqué au R. P. Recteur et à un autre Père de la maison; ils l'examineront et décideront de votre admission.

Cette note à écrire m'effraie un peu. Elle sera examinée. Chaque expression en sera pesée, torturée... Je me sentais pourtant capable d'affronter cette difficulté, quand le Père, questionné par moi, m'a raconté toutes les petites cérémonies qui devront précéder et accompagner mon entrée au noviciat. Je lui ai demandé, entre autres choses, ce que je devrais faire des effets m'appartenant.

— On vous donnera, m'a-t-il répondu, des vêtements religieux provenant du vestiaire de la maison; tout ce qui vous appartient sera déposé au magasin, pour vous être remis si, plus tard, vous renonciez à entrer dans l'état religieux.

Ma pensée s'est aussitôt portée sur les deux volumes de Voltaire et quelques autres livres tout aussi hétérodoxes qui sont renfermés dans ma valise. Si, plus tard, on venait à les y découvrir!... Si j'avais une cheminée, je pourrais les brûler... Malheureusement ma chambre en est absolument dépourvue... Et mes lettres que je ne trouve pas encore moyen d'expédier...

Il faudrait pourtant que je pusse vous les faire parvenir, et il est encore absolument nécessaire que nous convenions d'un mode de correspondance pour l'avenir. J'entrevois là de grosses difficultés que je ne sais comment vaincre.

Samedi soir.

J'ai trouvé moyen de tout concilier.

Les deux fameuses méditations sont faites, ou du moins le P. de Kéradec le croit, ce qui est absolument la même chose. Je lui ai déclaré que l'effet en était surprenant, qu'elles étaient venues confirmer mon irrévocable résolution et que, en plus, elles m'avaient fait découvrir une foule de nouveaux motifs que je n'avais pas encore soupçonnés.

Cela fait, je lui ai raconté que j'avais laissé en souffrance quelques affaires de la succession de mon père, que les intérêts de ma sœur

pourraient en être lésés, et que je désirais retourner à Paris pour les terminer : ajoutant qu'aussitôt cette besogne faite, je reviendrais à Saint-Acheul, pour me consacrer éternellement à la chère Compagnie.

Le bon Père a complètement mordu à l'hameçon, m'a approuvé de tous points, et je pars ce soir.

Quel bonheur de retrouver le grand air et la liberté!!...

VI

En voyant Charles entrer dans son cabinet, M. Meynandier laissa échapper une exclamation de surprise.

— Vous ici! Auriez-vous déjà réussi? ou bien avez-vous été découvert et expulsé sans forme ni procès?

— Ni l'un ni l'autre, Monsieur. J'ai été assez heureux pour faire quelques petites découvertes; mais j'espère bien en faire d'autrement importantes. Voici, du reste, une série de lettres dans lesquelles je vous donnais, jour par jour, le résultat de mes observations. Si vous voulez prendre la peine de les lire, vous verrez qu'un des grands obstacles au succès de ma mission était l'impossibilité où je me suis trouvé de correspondre avec vous, sans courir le risque de me faire découvrir.

J'ai donc cru bien faire en quittant Saint-Acheul, sous un prétexte parfaitement accepté par les Jésuites, et je suis venu à Paris pour m'entendre avec vous sur un moyen de correspondance.

Le député prit le paquet de lettres, le soupesa, et regardant la pendule :

— Je suis obligé de sortir. Laissez-moi cela, je le lirai dans la journée. Revenez me voir demain à pareille heure.

Le lendemain, quand Charles se présenta, on lui dit que M. Meynandier avait été forcé de s'absenter et qu'il avait laissé une lettre pour lui.

« Je suis désolé, mon cher ami, lui disait-il, de vous avoir dérangé pour rien, une affaire imprévue m'oblige à sortir. Venez ce soir à neuf heures, cette fois j'y serai. »

Le soir il fut introduit au salon. Le député était assis près de la cheminée, en face de lui, Élise, et, près d'elle, le fils de Lerouttier. Anatole lisait près de la lampe.

Un mouvement de ces quatre personnes et un certain air d'éton-

nement et d'embarras lui prouva que sa visite n'était pas attendue, au moins par tout le monde, et que le domestique s'était évidemment trompé en ne le conduisant pas au cabinet de M. Meynandier. Lui-même eut un moment d'hésitation qu'il sut comprimer aussitôt, pas assez vite cependant pour qu'il ait pu échapper aux regards qui s'étaient tous dirigés sur lui; ce fut un éclair après lequel, ayant repris possession de lui-même, il vint saluer le député, puis Mlle Meynandier et les deux jeunes gens. Mais le salut qu'il adressa à ces trois personnes fut froid et cérémonieux, comme celui qu'échangent des inconnus qui se rencontrent dans un salon.

Élise le lui rendit d'un air embarrassé; quant à Anatole, il ne crut pas pouvoir faire moins que de tendre la main à son ancien ami, et Arthur Lerouttier imita son mouvement. Charles serra légèrement la main du premier et effleura à peine celle du fils du banquier.

M. Meynandier, voyant que la situation était difficile et même pénible pour tout le monde, après quelques phrases banales, se hâta de saisir un prétexte pour emmener le jeune Durand.

Dès qu'ils furent seuls :

— Je suis désolé, mon cher ami, que mon valet de chambre se soit trompé et vous ai conduit au salon.

— Autrefois, Monsieur, on m'y faisait bon accueil, et personne ne paraissait surpris ni contrarié de m'y voir, il est vrai qu'alors j'étais, ou du moins on me croyait riche. Aujourd'hui, je suis pauvre et l'on m'a fait comprendre que ma place était ailleurs... je ne l'oublierai pas.

— Mais non, mais non, vous comprenez mal les choses. vous serez toujours le bienvenu chez moi.

— Pardon, Monsieur, il ne m'a pas fallu une grande clairvoyance pour m'apercevoir que la place que j'occupais autrefois était prise par... un autre.

— C'est précisément pour vous éviter cette rencontre que j'avais donné l'ordre de vous faire entrer ici, mais ces domestiques sont si peu intelligents... Car enfin je sais bien que vous avez eu autrefois certaines difficultés avec le père d'Arthur.

— Oui, Monsieur, de très graves.

— C'est à cause de cela que j'aurais voulu empêcher une rencontre que je savais devoir vous être désagréable.

— Je vous en remercie, Monsieur, j'ai du reste remarqué que si sa présence m'est désagréable, elle ne l'est pas à tout le monde.

— Oui, Anatole est assez lié avec lui.

— M. Anatole a le droit de donner son affection à qui il veut, même au fils de M. Lerouttier.

— Voyons, mon ami, vous êtes nerveux ce soir : vous avez peut-être pensé qu'Arthur venait ici...

— Pardon, Monsieur, je ne pense rien, si ce n'est qu'Arthur Lerouttier est le fils de son père, et que vous n'avez absolument aucun compte à me rendre des personnes que vous recevez, ni du genre d'accueil que vous leur faites. Cela ne me regarde nullement, et, si vous voulez, nous parlerons de l'affaire qui m'amène.

— Parfaitement. Du reste il n'y a rien de fait, et vous êtes ce soir d'une susceptibilité...

J'ai lu vos lettres. Elles sont très amusantes et très intéressantes, je les ai communiquées au ministre qui en a beaucoup ri; il en a même gardé une : celle dans laquelle vous parlez des retraites données à des personnes étrangères à l'ordre.

— C'est une affaire que j'ai peut-être un peu grossie, mais je crois qu'il y aurait là matière à quelques beaux mouvements oratoires; habilement présentée, elle pourrait produire un certain effet.

— Comment! On pourrait tirer de là des conséquences terribles. Voyez-vous ces hommes sortant de là fanatisés et répandant dans le monde entier l'influence jésuitique, ils fanatiseront à leur tour leurs parents, leurs amis; dans l'armée, dans la magistrature, dans les administrations, partout. Les nouveaux adeptes chercheront d'autres victimes à séduire, et bientôt la France, l'Europe entière, seraient au pouvoir des fils de Loyola.

En attendant, le ministre m'a chargé de vous exprimer sa satisfaction, et de vous dire qu'il compte sur votre promesse d'accomplir jusqu'au bout la mission que vous avez si bien commencée.

Vous vouliez me parler de votre correspondance, vous aviez trouvé un moyen, m'avez-vous dit?...

— Oui, Monsieur. J'ai fait un plan de la maison. Le voici; il vous permettera de bien suivre mon idée.

Charles déplia une feuille de papier, l'étendit sur le bureau, et continua :

— Ceci est la route d'Amiens. Là, sur la droite, se détache un chemin, il longe le bâtiment d'entrée et conduit à la ferme. La porte d'entrée est ici, elle donne sur la grande cour que l'on doit

traverser pour aller au bâtiment principal. Vers la droite, vous voyez une autre cour, c'est celle qui est plantée et qui sert de lieu de promenade aux étrangers. Elle est fermée, d'un côté, par le corps de logis réservé aux retraitants et, de l'autre, par un mur de deux mètres et demi à trois mètres de hauteur. En dehors de cette clôture est le chemin que je vous ai indiqué déjà et qui conduit à la ferme.

Du noviciat, qui est ici, à gauche de l'entrée, il est toujours possible de descendre dans les cours, et si l'on avait un correspondant sur le chemin, rien ne serait plus facile que de lui jeter une lettre ou d'en recevoir une de lui !

Je voudrais qu'une fois par semaine, le samedi soir, par exemple, un homme sûr, un employé de la police secrète, se rendît à l'endroit que j'ai marqué d'une croix sur le plan et qu'il y restât de dix à onze heures. S'il arrivait qu'une circonstance imprévue m'empêchât de sortir, il reviendrait le lendemain.

— Je m'entendrai à cet égard avec le ministre. Quand comptez-vous repartir?

— Je voudrais passer huit jours à Paris pour me reposer un peu l'esprit et, en même temps, me préparer au grand assaut que j'aurai à subir avant de franchir le pas difficile.

— Huit jours, mais pas plus. Je vais m'occuper de faire mettre un agent à votre disposition. J'en parlerai au ministre et le prierai de prendre les mesures nécessaires. Venez me voir la veille ou l'avant-veille de votre départ, je vous ferai connaître ce qui aura été décidé et vous donnerai, s'il y a lieu, vos dernières instructions.

Charles sortit du cabinet de M. Meynandier, mais au lieu de se diriger vers la porte d'entrée, il alla droit à celle du salon et l'ouvrit. Élise et Arthur, assis l'un près de l'autre, causaient avec animation, en apercevant leur ancien ami, tous deux se reculèrent avec un mouvement de contrariété. Charles, calme et froid, comme s'il n'avait rien vu, alla droit à la jeune fille.

— Mademoiselle, lui dit-il, je n'ai pas voulu quitter cette maison sans venir vous saluer et vous assurer de mon respectueux dévouement. Permettez-moi de me féliciter de ce qu'un malentendu m'ait procuré le bonheur de vous revoir.

Pendant qu'Élise rougissante balbutiait un remerciement embarrassé, Charles Durand alla serrer la main d'Anatole et sortit, sans même daigner accorder un regard à Arthur Lerouttier.

Quand il eut disparu, les trois jeunes gens se regardèrent surpris : ce fut Arthur qui rompit le premier le silence :

— Ah çà! mais je le trouve très insolent, ce monsieur, et s'il n'était pas parti si vite, je lui aurais dit son fait. J'ai même grande envie d'aller le trouver, il ne doit pas encore être bien loin, et...

— Que feriez-vous?

— Je lui demanderais raison de son inqualifiable conduite.

— Monsieur Arthur, faites-moi le plaisir de rester ici.

— Mais, Mademoiselle.

— Élise a raison, appuya Anatole. Il faut bien pardonner quelque chose a un homme aigri par le malheur. Car enfin vous savez qu'il est réduit à la misère. Je ne sais de quoi il vivrait si mon père ne s'était intéressé à lui et ne lui avait fait obtenir, il y a quelques jours, un petit emploi qui l'empêche de mourir de faim.

— Ce n'est pas une raison pour être grossier envers ses anciens amis.

— Tu ne sais donc pas, mon cher Arthur, que le pauvre garçon avait espéré autrefois...

Anatole s'arrêta et dit quelques mots bas à l'oreille de son ami, puis il reprit :

— Tu dois comprendre qu'en te voyant aujourd'hui occuper une place qu'il a longtemps considérée comme sienne, il n'ait pas été assez maître de lui pour cacher son mécontentement.

— Je n'ai rien à voir à ses désagréments personnels, et si Mademoiselle veut bien agréer le témoignage de mon inaltérable dévouement, cela ne donne pas le droit à un misérable, sans sou ni maille, de me traiter comme un laquais. La première fois que je le rencontrerai, je lui donnerai une leçon dont il se souviendra.

— Je croyais vous avoir fait comprendre qu'il me serait très pénible de vous voir provoquer M. Durand.

— Cependant, Mademoiselle, l'insulte qu'il m'a faite rejaillit sur vous, et je ne puis pas...

— Je ne me trouve nullement insultée, et, en tous cas, je ne vous ai pas encore accordé le droit de défendre mon honneur.

— Je ne puis pourtant permettre, Mademoiselle...

— Assez, je vous prie. Parlons d'autre chose... et si jamais j'apprends que vous ayez provoqué M. Durand, je ne vous reverrai de ma vie.

— Je me soumets à votre arrêt, Mademoiselle, bien que je m'étonne de l'intérêt que vous portez à ce monsieur.

— Je ne sais à qui je rends plus service en cherchant à empêcher une querelle entre vous. Mais c'est assez insister sur un sujet que vous voyez m'être désagréable.

L'entrée de M. Meynandier vint heureusement mettre fin à cette petite discussion.

Arthur Lerouttier était ce qu'on nommerait aujourd'hui un gommeux des mieux réussis, cela s'appelait autrement en 1845, mais si le nom change, l'espèce est toujours la même.

On s'est souvent plu à rechercher les travers, les ridicules, les défauts des parvenus, nous croyons qu'il serait beaucoup plus intéressant de faire les mêmes études sur les fils des parvenus, jolis petits messieurs qui, trop souvent, traitent leurs parents avec un souverain dédain, parce que ceux-ci n'ont pas toujours pu suppléer à l'insuffisance de leur éducation première; qui se croient d'importants personnages parce qu'ils sont habillés par le premier tailleur de Paris; qui n'ont ni l'intelligence de leurs pères, ni leur ardeur au travail, ni aucune des qualités qui les ont fait réussir.

Pour en revenir à Arthur Lerouttier, nous pourrions faire son portrait en deux lignes : sa seule qualité était d'être le fils d'un homme qui avait gagné beaucoup d'argent, et sa seule occupation était de jeter par toutes les fenêtres les billets de banque paternels.

Vers onze heures, il sortait de chez M. Meynandier. A peine eut-il fait dix pas dans la rue qu'il se trouva face à face avec Charles Durand.

— Enfin, dit celui-ci, je commençais à désespérer de vous rencontrer.

— Vous ne n'aviez pas donné de rendez-vous, que je sache.

— C'est vrai; aussi vous ai-je attendu sur ce trottoir pendant deux heures.

— Si vous avez quelque chose à me dire, comment se fait-il que vous ayez affecté de ne pas m'adresser la parole dans le salon de M. Meynandier?

— Parce qu'il y a des choses qui ne se disent pas devant certaines personnes.

— Je ne vous comprends pas.

— Je m'explique. J'ai eu gravement à me plaindre des agissements de votre père à mon égard : la différence d'âge qui existe entre nous est trop grande pour que je puisse lui en demander

raison, et je vous ai attendu ce soir pour réclamer de vous la satisfaction qu'il ne peut me donner.

— Les actes de mon père ne me regardent pas et je ne suis nullement disposé à vous accorder ce que vous me demandez; car je sais parfaitement que le prétexte mis par vous en avant n'est pas le véritable motif de votre défi. Les faits que vous reprochez à mon père, et que je déclare calomnieux, remontent à plus d'un an, et vous n'avez jamais eu la pensée de m'en demander raison. Aujourd'hui vous m'avez vu bien accueilli par une personne que vous avez espéré épouser, je le sais, et dont vous vous êtes cru aimé...

— Monsieur, les gens d'honneur ne mêlent pas le nom d'une femme à leurs querelles.

— Mais c'est vous qui mêlez le nom d'Élise à la vôtre. C'est parce que vous m'avez vu près d'elle, parce que vous avez deviné que je dois prochainement l'épouser.

— Assez. Je vous défends de parler d'elle.

— Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous.

— Vous êtes un misérable.

— Vos injures ne sauraient m'atteindre.

— Vous êtes un lâche.

— Un lâche! Ah! si je n'avais pas promis à Élise...

— Mlle Meynandier s'intéresse donc bien à votre vie?

— Ou à la vôtre.

— La mienne doit la préoccuper bien peu; mais qu'importe, elle est étrangère à notre querelle. Voulez-vous, oui ou non, me rendre raison de l'infâme conduite de votre père?

— Non.

— Vous êtes un lâche.

— Vous me l'avez déjà dit, et je vous ai répondu que je méprisais vos injures.

— Fils de voleur, vous êtes aussi infâme que votre père...

— Il est inutile, Monsieur, de répéter vos injures, j'ai promis de ne pas me battre avec vous.

— Je vous y forcerai.

— Jamais.

Un soufflet retentissant vint tomber sur la joue d'Arthur Lerouttier.

— Demain, lui dit Charles, tout Paris saura que vous avez été souffleté, et que vous avez refusé de vous battre.

— Je ne refuse plus, et votre insolence vous coûtera cher.

— C'est ce que nous verrons. J'attendrai vos témoins demain jusqu'à midi, 5, rue Servandoni.

Le surlendemain, au petit jour, Charles Durand arrivait avec deux de ses amis dans une clairière du bois de Boulogne. Après quelques minutes d'attente, ils virent arriver Arthur Lerouttier et ses témoins.

Tout avait été réglé la veille. La rencontre devait avoir lieu à l'épée, et le combat devait durer jusqu'à ce qu'un des deux adversaires ait été mis dans l'impossibilité de le continuer.

Les préliminaires terminés, les deux combattants se mirent en garde et croisèrent les épées.

Tous deux étaient d'une certaine force à l'escrime, mais après quelques passes, il fut facile de constater la supériorité de Charles Durand. Tandis qu'Arthur cherchait plutôt à se défendre, Charles l'attaquait avec fureur. Le fils du banquier parait cependant ses coups avec une réelle habileté, et le combat se prolongeait depuis quelques minutes, quand l'épée de son adversaire vint le toucher au poignet. Les témoins arrêtèrent le combat, la blessure fut examinée, elle était insignifiante. L'honneur n'était pas satisfait, il fallut recommencer.

Charles reprit l'attaque avec une nouvelle vigueur. Les coups se succédaient rapides, multipliés. Arthur commençait à mollir, il avait déjà reculé de plusieurs semelles. Charles le pressait de plus en plus; le voyant découvert, il se fendit à fond, et c'en était fait du jeune Lerouttier, il devait être percé de part en part; heureusement pour lui, le pied de son adversaire ayant glissé, le coup se trouva dévié, et Charles s'enferra lui-même le bras dans l'épée d'Arthur.

Le fils de l'ancien chef de division se releva furieux; la douleur avait été si vive que son arme lui était échappée; il la ramassa, déclarant qu'il voulait continuer le combat, qu'il se battrait de la main gauche; mais tout à coup il chancela, pâlit et tomba entre les bras de ses témoins.

Son évanouissement ne dura que quelques minutes. Quand il revint à lui, comme il parlait de recommencer, on lui montra son adversaire qui s'éloignait.

— Ce n'est que partie remise, dit-il.

Et il se dirigea, soutenu par ses amis, jusqu'à la voiture qui l'attendait à la sortie du bois.

Rentré chez lui, un médecin fut appelé pour examiner sa blessure. Il constata que la lame, entrée obliquement, avait rencontré l'os de l'avant-bras, sur lequel elle avait glissé, et était allée ressortir près du coude. Les nerfs n'étaient pas atteints, la plaie avait largement saigné, la guérison serait rapide.

Cependant le lendemain la fièvre se déclarait. Le malheureux, mal soigné, seul dans sa mansarde, souffrait beaucoup. Plusieurs jours se passèrent ainsi, sans aucun changement notable dans sa situation. Son esprit s'aigrissait de plus en plus : seul pendant de longues journées, et des nuits sans sommeil, bien plus longues et plus pénibles, il comparait sans cesse son enfance et sa première jeunesse avec son état présent. Un immense désespoir s'emparait de son âme. Il se prenait à haïr d'une haine sauvage l'homme auquel il attribuait le complément de son malheur; il maudissait son père qui en avait été la cause première, il maudissait la société tout entière, il maudissait la femme qui l'avait aimé quand il était riche, qui maintenant n'avait plus pour lui qu'un regard de dédaigneuse pitié, et qui allait se donner au fils de son plus mortel ennemi, à ce fat imbécile, enrichi de ses dépouilles.

Sa sœur n'était plus là pour l'encourager, le soutenir, le consoler, égayer sa tristesse par son innocent sourire, et lui communiquer un peu de sa naïve confiance dans l'avenir.

Il était seul avec ses haines et ses souvenirs, et loin de chercher à les combattre, il les caressait et en faisait son unique occupation.

Il avait succombé dans son premier essai de vengeance. Pendant plusieurs minutes, il avait cru que la vie de son adversaire était à lui, il l'avait senti faiblir, il l'avait vu se découvrir, et au moment où il croyait lui porter un coup mortel, une touffe d'herbe l'avait fait glisser, et c'était lui qui avait été mis hors de combat. Mais cette vie qui lui avait échappé, il la lui fallait. Aussitôt guéri, il provoquerait cet homme de nouveau, et, comme la première fois, il saurait bien le forcer à se battre.

Dans cette seconde rencontre, il serait plus maître de lui. Certain de sa supériorité, il attendrait le moment favorable.

Dans sa pensée, il voyait déjà Arthur, le fils du banquier, le fils de son ennemi, râlant sur l'herbe ensanglantée et exhalant son dernier soupir dans un spasme de suprême douleur.

Il connaissait bien Lerouttier, il savait que cet homme sans probité, sans conscience, sans foi, sans moralité, n'aimait que deux

choses au monde : sa fortune et son fils. Son or, il ne pouvait le lui prendre, il lui prendrait son fils... ce fils qui lui avait volé l'affection d'Élise Meynandier. Il lui fallait, à tout prix, la vie de cet homme pour assurer sa double vengeance.

Huit jours s'étaient écoulés depuis le duel, huit longs jours pendant lesquels il avait été beaucoup plus occupé de nourrir ses pensées de haine et de jalousie que de soigner sa blessure. C'est alors qu'il reçut la visite du député.

Le pauvre homme était écarlate et soufflait comme un marsouin; il se laissa tomber sur une chaise, s'épongea le front à plusieurs reprises et quand il put enfin parler :

— Vous demeurez diablement haut, fit-il en regardant autour de lui, et constatant, d'un regard, la pauvreté de l'installation de Charles.

— Je regrette, lui répondit celui-ci, de vous avoir donné la peine de monter mes cinq étages; mais les malheurs que j'ai subis et l'infamie de certains misérables m'ont privé des ressources nécessaires pour me loger plus convenablement.

— Oui, je sais que vous accusez Lerouttier, mais je vous préviens que je ne crois pas un mot de votre histoire. En tout cas, ce n'était pas une raison de provoquer ce pauvre Arthur, qui n'en peut mais.

— Pardonnez-moi, Monsieur, cette querelle est une affaire toute personnelle, et je crois être seul juge de mes actes en cette circonstance.

— Je vous ferai remarquer que vous le prenez bien haut avec moi, d'autant plus que je sais parfaitement que votre histoire de détournement n'est qu'un prétexte derrière lequel se cache une affaire de jalousie. Il me déplaît beaucoup que ma fille soit mêlée...

— Je suis désolé de vous contredire, Monsieur, mais M. Lerouttier fils, ayant voulu faire intervenir le nom de Mademoiselle dans notre discussion, je lui ai imposé silence à trois reprises différentes.

— Enfin, vous l'avez provoqué.

— C'est vrai.

— Et vous vous êtes battus.

— C'est encore très exact.

— Et vous avez été blessé.

— Vous le voyez, j'ai encore le bras en écharpe.

— Eh bien! je dois vous déclarer qu'avec vos sottes querelles, vous vous êtes mis dans une très mauvaise passe, et ce qui m'est

plus désagréable, vous m'y mettez également. D'abord ma fille a fermé sa porte à Arthur et ne veut plus entendre parler de lui.

— Je suis enchanté que Mademoiselle ait pris ce parti, et si j'avais encore l'honneur de la voir, je la féliciterais de sa décision.

— Encore une fois, je ne partage pas vos préventions, ni contre le père, ni contre le fils; c'est, du reste, une question que je n'ai nullement à débattre avec vous. Gardez vos impressions, je garderai les miennes et parlons d'autre chose. Le ministre est furieux.

— Je le regrette.

— Vous devriez être retourné à Saint-Acheul. La Chambre s'impatiente, la mission Rossi n'aboutit pas, le ministre comptait sur vous pour lui fournir des arguments qui lui eussent permis de trancher définitivement la question; et voilà que vous vous faites donner un coup d'épée qui vient arrêter nos affaires de la façon la plus intempestive. Prenez garde, si dans un bref délai, vous n'étiez pas en mesure de reprendre la mission qui vous a été confiée, le ministre se verrait contraint de chercher un autre agent, et alors adieu la récompense, adieu tout espoir de sortir de votre misérable situation.

Charles réfléchit un instant :

— Veuillez prier M. le Ministre, dit-il enfin, de m'accorder encore une semaine. Ma blessure va mieux, avant huit jours je serai à Saint-Acheul.

— Et si vous n'étiez pas guéri?

— Je partirais quand même.

— Mais on pourrait s'apercevoir...

— Je saurais leur donner le change.

Quelques minutes après, M. Meynandier descendait lourdement l'escalier en colimaçon et se disait :

— Il faut vraiment tout mon dévouement au ministère pour que j'aie consenti à me charger d'une pareille démarche. Venir dans de semblables maisons, monter à de pareilles hauteurs, pour prier ce petit monsieur de vouloir bien continuer à nous servir!... Et c'est qu'il avait l'air plus fier que moi... Va, mon garçon, aujourd'hui j'ai besoin de toi; mais quand tu reviendras de ta jésuitière, nous verrons si tu es encore aussi arrogant. Ah! tu te mets en travers de nos projets, tu prétends empêcher ma fille d'épouser le fils de Lerouttier... nous verrons, nous verrons...

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Le 12 janvier dernier, M. Armand Gautier, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris, lisait, à l'Académie de médecine, un mémoire sur les ptomaïnes et les leucomaïnes. Ce mémoire a une telle importance, les conséquences qui en découlent sont tellement considérables que, depuis cette époque, les membres les plus distingués de ce corps savant en ont fait, à chaque séance, l'objet d'une discussion interrompue momentanément par la nomination d'une commission qui va procéder aux expériences nécessaires pour valider ou infirmer les diverses théories en présence. Si, contre l'habitude, cette commission ne met pas de trop sages lenteurs à résoudre la question qui lui a été posée, nous verrons bientôt reparaître ces joutes oratoires dans lesquelles les partisans de la théorie microbienne et parasitaire viennent porter des coups formidables aux partisans de l'auto-infection ou infection spontanée qui ripostent avec une telle vigueur et une telle logique que, de part et d'autre, on est réduit à chercher des nouvelles preuves et de nouveaux arguments. Tout en faisant une grande part à l'action microbienne, M. Armand Gautier apporte des faits qui tout d'abord paraissent favorables à l'opinion contraire. La question pourrait se poser ainsi. Quand un homme tombe malade, atteint de fièvre typhoïde, par exemple, d'où vient cette maladie? L'a-t-il prise à l'extérieur en absorbant les germes provenant d'un autre individu souffrant de la même affection, ou a-t-il fabriqué dans son organisme des produits susceptibles d'engendrer le mal de toutes pièces, sans aucun apport extérieur? Les deux opinions ont leurs partisans également convaincus. Voilà pourquoi la discussion déjà si longue ne tardera pas à reparaître. Mais pour aider à l'intelligence de ces questions dont on saisit déjà toute l'importance, il est nécessaire d'analyser brièvement le mémoire de M. Armand Gautier, qui a été le point de départ de cette discussion qui dure en médecine depuis plusieurs siècles et qui ne sera sans

doute pas encore résolue de sitôt, malgré les nombreuses découvertes qui sont venues l'éclairer. M. Armand Gautier démontre ces deux faits : 1° Dans la putréfaction des matières albuminoïdes, il se forme des alcaloïdes particuliers, vénéneux et toxiques, auxquels F. Selmi de Bologne, a donné le nom de *ptomaïnes;* 2° pendant la vie, par le fonctionnement normal des organes il se forme des alcaloïdes également vénéneux et toxiques que le digne successeur de Wurtz appelle *leucomaïnes*. Tous ces alcaloïdes, ainsi que M. Armand Gautier l'a démontré le premier, dérivent de la matière albuminoïde. Cette découverte a une importance considérable en médecine légale. Depuis que l'on sait que pendant la putréfaction des cadavres il se forme, par la décomposition des matières albuminoïdes, des substances toxiques et vénéneuses, il ne suffit plus à l'expert chimiste de venir dire au tribunal, « j'ai trouvé des substances vénéneuses dans le cadavre, donc il y a eu empoisonnement ». Il devra désormais démontrer que ces substances vénéneuses ne sont pas des ptomaïnes. On ne peut plus admettre l'ancienne doctrine, d'après laquelle toute substance alcaloïdique toxique, extraite par les méthodes classiques au cours d'une expertise médico-légale, était réputée avoir été introduite criminellement pendant la vie. Qui dira le nombre de victimes que cette fausse doctrine a pu faire? Dans le cas d'empoisonnement, il faudra encore déterminer si celui-ci n'est pas dû à l'usage de viandes faisandées ou gâtées, comme le fait s'est présenté déjà plusieurs fois, après l'ingestion de charcuterie ou de gibier qu'il est de haut goût de consommer à un état de putréfaction avancée. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des opérations chimiques à l'aide desquelles on peut extraire les ptomaïnes ou bases putréfactives, mais nous ferons connaître leur nature et leurs propriétés.

Les ptomaïnes sont des alcaloïdes, c'est-à-dire des substances analogues aux bases alcalines retirées des végétaux, telles que la morphine, la quinine, la conicine, l'atropine, etc. Elles bleuissent la teinture du tournesol et se combinent aux acides pour former des sels cristallisables. Les unes sont volatiles, les autres fixes. Elles sont composées d'azote, de carbone et d'hydrogène, corps simples auxquels s'ajoute l'oxygène dans les ptomaïnes oxygénées. Ce sont en général des liquides huileux et incolores. Les ptomaïnes qui ne contiennent pas d'oxygène jouissent d'une odeur pénétrante et tenace qui rappelle l'aubépine, le musc, le seringa, la rose, la can-

nelle, la fleur d'oranger, etc. Faut-il en conclure que les parfums des fleurs sont composés de ptomaïnes vénéneuses? On s'expliquerait ainsi le danger qu'il y a de respirer, pendant la nuit surtout, dans une chambre close, où l'on conserve des bouquets ou des végétaux en floraison.

Les ptomaïnes appartiennent, le plus grand nombre, à la série pyridique, les autres à la série hydropyridique. Leurs réactions sont celles des alcaloïdes en général, mais parmi celles-ci, quelques-unes sont caractéristiques et permettent de les distinguer sûrement. Comme ces corps s'oxydent facilement à l'air, ils exercent une action réductrice quand on les mélange avec des substances oxygénées, c'est-à-dire qu'elles ramènent celles-ci à un état plus simple en enlevant leur oxygène. A leur contact, le perchlorure de fer se réduit et devient apte à donner du bleu de Prusse, quand on y ajoute du ferricyanure de potassium. Si nous indiquons cette réaction observée par F. Selmi, c'est que MM. Brouardel et Boutmy l'avaient indiquée comme caractérisant les ptomaïnes, fait inexact, puisque depuis on a produit la même réaction avec l'apomorphine, la muscarine, l'aconitine, l'ésérine et d'autres alcaloïdes.

Grâce aux travaux de M. Armand Gautier, on connaît aujourd'hui la composition, l'analyse et la formule de plusieurs ptomaïnes, entre autres la parvoline $C^9H^{13}Az$, l'hydrocollidine $C^8H^{13}Az$, la collidine $C^8H^{11}Az$, etc. M. Gabriel Pouchet a retiré de l'urine normale une ptomaïne fixe et toxique; on lui doit encore la connaissance de quelques autres ptomaïnes. En étudiant méthodiquement les divers produits de la putréfaction cadavérique, M. Brieger a reconnu que, dès le second jour, il se formait de la choline et de la neuridine. Cette dernière augmente, mais elle disparaît vers le quatorzième jour. Elle fait place à la cadavérine, à la putrescine, à la saprine et à la mydaléine. Cette dernière est excessivement vénéneuse. Les trois précédentes ne le sont pas.

Mais ce qui nous intéresse le plus dans les ptomaïnes, ce sont leurs propriétés physiologiques. Malheureusement cette partie de leur histoire est encore fort obscure, à cause de la difficulté d'obtenir en quantité suffisante des ptomaïnes pures. Cette pénurie explique pourquoi ces produits si dangereux n'ont pas encore pu servir à commettre des crimes. On ne les trouve qu'en très petite quantité dans les laboratoires où ils sont bien gardés. Aussi a-t-on été réduit jusqu'ici à expérimenter sur les animaux avec des extraits obtenus

à l'aide de l'éther, du chloroforme ou de l'alcool amylique. M. Armand Gautier résume ainsi les résultats obtenus :

« Les alcaloïdes cadavériques sont en général vénéneux à un très haut degré. Les ptomaïnes libres sont plus dangereuses que leurs sels, et spécialement celles qui sont solubles dans l'éther. Sur la grenouille, les principaux phénomènes que l'on observe sont les suivants :

« 1° Dilatation de la pupille suivie de rétrécissement; 2° Convulsions tétaniques et bientôt après flaccidité musculaire ; 3° Ralentissement des battements cardiaques, rarement augmentation; 4° Perte absolue de la sensibilité cutanée; 5° Perte de la contractilité musculaire. »

« Sur les chiens, les phénomènes qui ont été principalement observés sont :

« 1° Pupille irrégulière qui finit par se rétrécir; 2° Injection remarquable des vaisseaux de la conque de l'oreille par paralysie des vaso-moteurs; 3° Respiration très ralentie; 4° Somnolence à laquelle succèdent bientôt les convulsions et la mort; 5° Perte de la contractilité musculaire. »

Ce qui est surtout remarquable dans ces phénomènes physiologiques, c'est la perte de la contractilité musculaire, même sous l'influence des excitants électriques, car ce phénomène rapproche les ptomaïnes des alcaloïdes vénéneux des champignons et en particulier de la muscarine qu'on retire de la fausse Ortonge. (*Agaricus muscarius. Amanita muscaria*). La muscarine ne serait-elle pas une ptomaïne, car M. Brieger en a trouvé dans les produits de la putréfaction. D'autres ptomaïnes injectées aux animaux ont donné lieu à des symptômes qui ressemblent d'assez près à ceux de certaines maladies pour permettre d'espérer de ces études un accroissement de nos connaissances sur les maladies de l'homme et leur mode de production.

Ce n'est pas seulement pendant les phénomènes de putréfaction que les tissus animaux produisent des alcaloïdes toxiques, mais c'est aussi pendant leur fonctionnement physiologique. Les sécrétions de certains animaux venimeux, les serpents entre autres, renferment des alcoloïdes toxiques. On en trouve dans l'urine normale, ainsi que l'a montré M. Gabriel Pouchet. Tous les tissus animaux en fournissent à l'état vivant. Le fait a été mis hors de doute par M. Armand Gautier, qui est parvenu à retirer du tissu musculaire

cinq alcaloïdes toxiques nettement caractérisés, dont il a donné la composition et les formules. Mais pour les différencier des ptomaïnes qui se produisent pendant la putréfaction cadavérique (πτωμα, cadavre), il leur a donné le nom de leucomaïnes (λευκωμα, blanc d'œuf). Nous ne pouvons dire ici les procédés mis en œuvre pour obtenir ces divers produits, encore moins en donner la description. Ne vaut-il pas mieux indiquer leur mode de formation dans l'économie, et les conséquences qui en découlent? La respiration et la circulation du sang font pénétrer, semble-t-il, l'oxygène partout dans l'organisme animal, ce qui ne veut pas dire que la vie des animaux, c'est-à-dire les phénomènes successifs d'assimilation et de désassimilation, soit essentiellement aérobie. M. Armand Gautier pense, au contraire, que les animaux supérieurs sont anaérobies dans une notable proportion. Voici comment il prouve cette proposition en apparence paradoxale. D'après les célèbres expériences de Pettenkoffer et Voit sur la combustion animale, un chien de 33 kilogrammes mis en observation dans sa guérite respiratoire, absorbe par jour en oxygène :

Oxygène emprunté à l'air par la respiration. . . .	477 grammes.
Oxygène de l'eau totale des aliments et des boissons.	1012 —
Oxygène des aliments secs.	77 —
Oxygène absorbé, total.	1566 grammes.

D'autre part et dans le même temps, ce chien fournissait en totalité, par les poumons, les urines, la peau et toutes ses autres sécrétions, oxygène excrété, total, 1599 grammes.

Si de ces 1599 grammes d'oxygène excrétés on retranche les 1012 reçus par l'animal à l'état d'eau et qu'il a rendus sous le même état, il reste 587 grammes d'oxygène excrétés en vingt-quatre heures. Mais par l'air, à l'aide de la respiration, il n'avait absorbé que 477 grammes, de sorte que la différence 587 — 477 = 110 grammes provient de la combustion autonome des aliments et des tissus passant à l'état d'acide carbonique, d'eau, d'urée, etc..., sans nul apport d'oxygène extérieur. « Ce qui veut dire que les quatre cinquièmes environ de nos désassimilations sont de véritables combustions internes, fermentations aérobies, comparables à l'oxydation de l'alcool sous l'influence du *mycoderma vini* ou *aceti*, et qu'un cinquième de ces dédoublements désassimulateurs se produit aux dépens des tissus eux-mêmes, sans nul recours à l'oxygène étranger,

en un mot, que cette partie des tissus vit à la façon des ferments anaérobies ou putrides. »

Avant d'avancer plus loin dans cette étude et surtout avant d'en montrer les conséquences, il est nécessaire d'expliquer ce qu'on entend par ferment aérobie et ferment anaérobie. Comme le même ferment, la levûre de bière, par exemple, suivant les circonstances où il est placé, peut être aérobie ou anaérobie, nous allons l'examiner dans ces deux sortes de vie. Quand cette levûre, composée, comme on le sait, de petites cellules qui constituent le *micrococcus cerevisiæ*, est mise au contact d'un moût sucré étalé sur une faible épaisseur au fond d'une cuve plate, elle absorbe facilement l'oxygène de l'air, elle est *aérobie*. Dans ces conditions, les cellules bourgeonnent et se reproduisent avec une activité telle que 100 grammes de sucre sont transformés, pour un quart, en levûre et, pour le reste, en eau et en acide carbonique avec une production insignifiante d'alcool.

Plaçons maintenant cette levûre, comme le fait le brasseur, au milieu d'une couche profonde de moût dans lequel l'air se renouvelle difficilement ou même pas du tout, nous verrons la levûre bourgeonner difficilement et avec lenteur. 100 grammes de sucre ne donnent guère qu'un gramme de levûre, et le reste se transforme en parties à peu près égales d'alcool et d'acide carbonique, car nous négligeons ici les produits secondaires, glycérine, acide succinique, etc., qui se forment en très petite quantité. Dans ces conditions différentes, les cellules de levûre ont une vie difficile; ne pouvant plus emprunter directement leur oxygène à l'air, elles sont obligées de le prendre à la molécule de sucre dont elles démolissent l'édifice, elles sont alors *anaérobies*.

On comprendra maintenant cette conclusion de M. Armand Gautier. « Si donc la vie intime de cette partie des cellules animales groupées en tissus et vivant sans oxygène emprunté à l'air, est semblable, par la façon dont elle assimile et désassimile la matière organique, à la vie des ferments bactériens, nous devons, dans nos produits d'excrétion, observer ces substances mêmes qu'on retrouve dans la fermentation anaérobie des albuminoïdes, c'est-à-dire dans les fermentations putréfactives. » On a vu, en effet, plus haut que nos excrétions normales contiennent ces alcaloïdes toxiques qu'on a signalés dans l'urine, dans le sang, la salive, les veines, les mus-

cles, etc., et qui s'accumulent surtout dans le sang dès que, pour des raisons diverses, la peau, les reins, le foie, le tube digestif, ne les éliminent plus. Il s'ensuit que notre organisme fabrique des poisons redoutables qui, s'ils ne sont pas éliminés en quantité suffisante, peuvent s'accumuler et produire l'auto-infection sans le secours d'aucun élément étranger et sans celui des microbes.

Comment l'organisme normal prévient-il cette auto-infection? En éliminant les alcaloïdes toxiques. Cette élimination qui se fait en partie par la peau et par le tube digestif a surtout lieu par les reins. Il est facile de retrouver une petite quantité de ptomaïne dans les urines normales. M. Gabriel Pouchet l'a démontré le premier. Depuis, M. Bouchard en a fait une étude spéciale, il a même recherché les variations de la toxicité des urines suivant l'état de sommeil et de veille. Si on divise le jour en trois périodes de 8 heures, consacrées l'une au sommeil, les deux autres à la veille matinale et vespérale, la toxicité des urines dans ces trois périodes est comme les nombres 3, 7, 5.

L'économie se débarrasse encore des ptomaïnes et des leucomaïnes par un autre procédé; elle les brûle au moyen de l'oxygène de l'air contenu dans le sang. Ces poisons sont presque tous très oxydables et disparaissent ainsi avant d'arriver dans les urines normales où on ne les retrouve qu'en très petite quantité. Les dernières expériences de M. le professeur Bouchard viennent démontrer ce fait d'une manière très nette. Après avoir prouvé que l'alimentation n'influence pas les variations de la toxicité urinaire pendant la veille ni pendant le sommeil, il a recherché quel pouvait être l'effet de l'abstinence. Au lieu d'un repas au début de chacune des périodes de 8 heures, on supprime celui qui précède le sommeil, et on remarque que la toxicité, au lieu d'être 3, devient, 4, 5. « Cet accroissement de la toxicité pendant l'abstinence peut très bien s'expliquer, dit M. Bouchard, par la surabondance des matières organiques incomplètement oxydées qui caractérisent les urines de l'abstinence. Ce dernier fait s'interprète facilement; car l'homme réduit à vivre aux dépens de sa propre substance, détruit plus difficilement et plus incomplètement la matière vivante; tandis que, dans les conditions de l'alimentation normale, il brûle plus facilement la matière circulante. Si la toxicité plus grande des urines sécrétées pendant l'abstinence peut s'expliquer par une entrave apportée aux oxydations, la même interprétation est applicable à

l'augmentation de la toxicité pendant le sommeil, lequel s'accompagne d'une moindre consommation d'oxygène. »

Ce qui revient à dire que pendant le sommeil l'homme vit d'une façon plus anaérobie que pendant la veille. Il y a, du reste, moyen de vérifier la chose, M. Bouchard l'a fait de deux manières suivantes. 1° Il détermine à diverses reprises la toxicité de la veille et du sommeil chez un homme vivant dans les conditions habituelles de son existence sédentaire à la ville, et il cherche ce que devient cette toxicité sous l'influence d'une journée de grande activité corporelle à la campagne. Voici le résultat : « Le travail musculaire au grand air supprime 30 pour 100 de la toxicité totale des urines émises en 24 heures. Il supprime 27 pour 100 de la toxicité de la veille et son influence s'étend même à la période de sommeil qui succède au travail en faisant perdre aux urines de ce sommeil 40 pour 100 de leur toxicité. » De même, la toxicité diminue quand une plus grande quantité d'oxygène est mise à la disposition de l'organisme. « J'ai expérimenté, dit-il, sur l'homme sain dont j'avais estimé la toxicité pendant les journées précédentes, par périodes de quatre heures et chez lequel j'avais institué une alimentation uniforme répétée six fois par jour, à intervalles égaux, de manière à supprimer toute influence des repas sur les variations de la toxicité. Pendant les quatre heures qu'il a passées dans la cloche sous une pression de 116 centimètres, la toxicité a diminué de 43 pour 100. Pendant les douze heures qui ont suivi la décompression, la toxicité a diminué encore et elle a été de 60 pour 100 inférieure à la toxicité de la période correspondante de la journée précédente. A ce moment, la toxicité a augmenté, et dans les huit heures suivantes elle a dépassé de 33 pour 100 la toxicité de la période correspondante du jour précédent. »

Nous connaissons donc la manière dont l'économie se débarrasse des ptomaïnes formées par l'accomplissement normal et régulier de ses fonctions. Il les élimine par ses principaux émonctoires, peau, foie, tube digestif et reins, et il les détruit en les brûlant à l'aide de l'oxygène contenu dans le sang. Mais que, par une cause quelconque, cette élimination et cette combustion viennent à diminuer, alors les ptomaïnes s'accumuleront dans l'économie et des accidents particuliers, des maladies mêmes prendront naissance. Ne peut-on s'expliquer ainsi les bons résultats obtenus en faisant respirer de l'oxygène aux personnes anémiques et nerveuses. « N'est-il pas

permis, ajoute M. Armand Gautier, de se demander encore si la fièvre elle-même, qui coïncide avec une consommation minimum d'aliments et une augmentation inversement proportionnelle dans l'acide carbonique éliminé et l'oxygène consommé, enfin avec une circulation plus rapide, n'aurait pas pour conséquence la destruction du poison qui s'est formé ou se forme surabondamment dans l'économie. » Ces considérations n'expliquent-elles pas encore l'action bienfaisante des agents qui excitent les fonctions de la peau, des reins et du tube digestif. N'est-ce pas la consécration de cette médecine pour ainsi dire traditionnelle, populaire et instinctive, qui cherche, à l'aide de ces divers moyens, à débarrasser l'économie de ce que nos pères appelaient l'humeur peccante? La saignée a une action analogue, car la soustraction d'une certaine quantité de sang prive l'économie d'une quantité correspondante du principe toxique.

En poursuivant ses recherches sur les alcaloïdes animaux, M. Armand Gautier a constaté aussi qu'à côté d'eux il existe dans l'économie des substances azotées non alcaloïdiques qui les accompagnent toujours et sont douées d'une activité bien autrement grande. « Le poison septique de Panum, ajoute-t-il, ne contient pas ou fort peu d'alcaloïdes; les matières azotées, extractives et incristallisables des urines sont extrêmement toxiques sans être basiques. Je me suis assuré, enfin, que la partie essentiellement active du venin des ophidiens était azotée, mais non alcaloïdique. Ces substances bien autrement importantes en quantité que les ptomaïnes et les leucomaïnes, oxydables et azotées comme elles, méritent qu'on les étudie de près. Leur jour viendra, et j'ai la ferme conviction, que leur étude sera l'une des plus fécondes qui soit réservée à la médecine de l'avenir... »

Il était impossible que les partisans de la médecine traditionnelle, ceux qui ont combattu, peut-être à outrance, l'invasion trop rapide des hypothèses microbiennes, ne vinssent pas apporter leur appui à ce que M. Armand Gautier appelle la médecine de l'avenir, et qui permet d'assigner à la plupart des maladies, sinon à toutes, une cause intrinsèque, inhérente à l'individu, sans faire intervenir aucun agent extérieur. C'est donc M. le professeur Peter, qui, le premier, est venu montrer tout ce que les faits apportés par M. Armand Gautier contenaient de favorable à la doctrine de l'auto-infection, c'est-à-dire à l'infection spontanée de l'individu, auto-infection

qui s'explique très bien par la rétention et l'accumulation des alcaloïdes animaux et des matières azotées extractives qui les accompagnent. Comme il constate avec joie que « ce qu'il y a d'intéressant, de prépondérant et d'inattendu dans les belles recherches de M. Armand Gautier, c'est qu'elles nous soustraient à la *tyrannie des microbes* ».

Nous ne pouvons pas suivre M. Peter dans l'argumentation aux cours de laquelle il explique les diverses maladies, par l'accumulation dans l'économie de matières cadavérisées, car, pour lui, la vie n'est qu'un suicide partiel prolongé, puisqu'un organe qui fonctionne se détruit en partie. C'est par cette accumulation qu'il explique le surmenage, l'autotyphisation, le typhus des armées, l'urinémie qu'il appelle typhus urinémique, l'ictère grave qui est pour lui le typhus cholérique, etc., etc. Il faut le voir démontrer pourquoi certaines maladies s'accompagnent d'hyperthermies, d'autres d'hypothermies, tandis que, dans une autre catégorie, la température est peu ou pas variable. C'est que, dans le premier cas, les matières extractives dominent dans l'économie dans le second, les alcaloïdes animaux, ptomaïnes et leucomaïnes, et dans le dernier ces deux éléments coexistent et se neutralisent en partie.

Nous citerons toutefois sa conclusion :

« Deux missions scientifiques, inspirées par les doctrines parasitaires, ont été en Égypte y chercher le microbe générateur : l'une et l'autre ont échoué.

« Le chef de l'une d'elles, le docteur Koch, avait cependant cru trouver le parasite pathogène dans le bacille-virgule ; mais, acculé par les faits, il en est réduit à admettre que le bacille-virgule n'engendre pas *directement* le choléra ; il ne le ferait qu'*indirectement* et par l'intermédiaire d'une ptomaïne qu'il secrète ; ce qui implique deux suppositions : 1° la supposition d'une ptomaïne (que M. Koch ne montre pas) ; 2° la supposition de la sécrétion de cette ptomaïne par le bacille (supposition qui présuppose dans la bacille l'existence d'organes sécréteurs que M. Koch ne nous montre pas davantage).

« Vit-on jamais plus étrange accumulation d'hypothèses ?

« Au contraire du médecin allemand, un chimiste français, M. Gautier, ne suppose pas, il démontre ; il démontre la formation spontanée des leucomaïnes dans les organismes vivants ; il démontre l'accomplissement de ces dédoublements par l'action vitale des cellules vivantes, propres à l'organisme et non par l'action de

microbes étrangers à ceux-ci; il démontre la toxicité de ces leucomaïnes; il démontre le mécanisme dynamico-chimique par lequel l'organisme vivant échappe à l'empoisonnement; et ces leucomaïnes (dont il indique la genèse, la nature et les propriétés), ces leucomaïnes, il nous les montre.

« L'esprit médical pourrait-il hésiter désormais entre les doctrines parasitaires pleines de *ténébreuses hypothèses* et cette doctrine nouvelle, lumineuse autant que précise, qui explique les phénomènes de la vie normale et anormale par la vie même en action. »

Après cette exposition, laissons la parole aux cliniciens, pour nous dire si ces théories expliquent suffisamment les phénomènes observés dans les maladies. Sans aller aussi loin que M. Peter, qui va certainement trop loin, M. le professeur Léon Le Fort, « montre comment, en s'appuyant sur la découverte de M. Armand Gautier, on peut se rendre compte de la genèse de quelques maladies chirurgicales des plus graves, genèse qu'il est impossible d'expliquer avec les théories en faveur aujourd'hui ». Il est d'avis qu'il peut naître primitivement chez un malade une des graves complications chirurgicales, et que l'éclosion de la maladie a pour effet de faire naître, pour la plupart d'entre elles, un principe morbide transmissible, un germe contagieux qui transmettra la maladie par voie de contagion. Cette doctrine répond aux enseignements de la clinique, mais elle avait contre elle les expériences à l'aide desquelles M. Pasteur a combattu autrefois la génération spontanée ou hétérogénie. Aujourd'hui on pourrait la reprendre, en admettant que l'agent contagieux n'est pas un organisme vivant, un microbe pathogène, mais un alcaloïde animal. M. le professeur Verneuil est d'un autre avis qu'on ne connaîtra bien que lorsqu'il aura fait paraître le travail qu'il prépare sur le parasitisme microbique latent. C'est un sujet que nous nous proposons de traiter également dans une prochaine chronique, lorsque nous aurons l'occasion de parler de l'hérédité des affections contagieuses.

La nouvelle doctrine suscitée par la découverte des ptomaïnes et des leucomaïnes présente encore quelques desiderata, parmi lesquels se place au premier rang celui de fournir par leur intermédiaire la reproduction sur les animaux ou sur l'homme, des phénomènes observés dans la pathologie humaine, tels que l'infection purulente, la fièvre putride, la fièvre puerpérale, etc., dont les

symptômes ne s'accordent pas avec ceux produits par l'injection des alcaloïdes animaux.

Nous ne saurions nommer ici tous les savants membres de l'Académie de médecine, qui ont pris part à cette interminable discussion qui roule sur le point précis de savoir comment les maladies prennent naissance dans l'économie et comment elles se transmettent quand elles sont contagieuses. En réalité, cette discussion a fini par se confiner entre les partisans de la théorie microbienne et ceux de l'auto-infection ou de la genèse spontanée des maladies. C'est ce qui a amené dans l'arène un lutteur que rien ne décourage et ne rebute. Avec une éloquence et une énergie qu'on ne saurait trop louer, M. le professeur Béchamp est venu de Lille exposer ses idées et ses hypothèses sur les microzymas. Il a expliqué comment, suivant lui, ces microzymas pouvaient évaluer en bactéries et en vibrions. Mais c'est justement là la partie délicate de son hypothèse, celle que ses adversaires ne veulent point admettre. Il faut reconnaître qu'avec les opinions actuellement dominantes dans la science, l'existence des microzymas et leurs transformations en bactéries ou vibrions est chose plus que difficile à accepter. Aussi pour couper court à cette longue discussion qui paraissait épuisée, l'Académie a nommé une commission devant laquelle M. Béchamp renouvellera ses principales expériences en prenant toutes les précautions pour se mettre à l'abri des germes extérieurs. On verra si, dans ces conditions, on constatera l'apparition des bactéries et des vibrions. Ce sera le moment, si les idées de M. Béchamp triomphent (ce dont nous doutons fort), d'exposer sa théorie des microzymas.

Tous ceux qui le pourront ne devront pas négliger de faire une visite à la caserne Lobau, annexe de l'Hôtel de Ville, où se trouve installée *l'Exposition d'hygiène urbaine.* Rien de plus utile que cette leçon de choses et cette démonstration parlante sur une science aussi avancée chez nous en théorie qu'elle est peu réalisée dans la pratique. Quand on considère l'état hygiénique actuel des grandes villes, de Paris surtout, même après tous les progrès accomplis depuis cinquante ans, on reste stupéfait en présence des mauvaises conditions d'insalubrité au milieu desquelles nous vivons. Et cependant, ces mauvaises conditions sont connues, étudiées et signalées à l'autorité compétente par toutes les associations hygiéniques qui deviennent de plus en plus nombreuses. Si le progrès se fait lente-

ment, trop lentement aux dépens de la vie qui est abrégée, aux dépens de la santé qui est altérée, c'est que les principes et la nécessité de l'hygiène n'ont pas encore suffisamment pénétré les masses, c'est que trop d'ingénieurs, d'architectes, d'entrepreneurs, ne peuvent pas substituer aux plans antihygiéniques qu'on leur demande des projets dans lesquels les lois de l'hygiène seraient observées. Il faut donc savoir gré à la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle d'avoir provoqué cette exposition d'hygiène urbaine *d'un caractère exclusivement scientifique et technique*, où elle a réuni, suivant la lettre de son président, M. Ch. Gariel, « les plans et les modèles de constructions et d'appareils qui intéressent l'hygiène d'une grande ville, en assurant la salubrité du sol, du sous-sol et des habitations privées, des maisons à bon marché, des édifices publics, écoles, lycées, prisons, hopitaux et hospices, théâtres, salles de réunion, asiles de nuit, etc. »

Pour faciliter au public l'étude de cette très intéressante exposition, des conférences sont faites plusieurs fois par jour par des hommes experts en ces matières qui promènent ensuite leur auditoire dans toutes les salles et renouvellent les explications autant qu'il est nécessaire.

Une des conditions principales d'une hygiène bien comprise, c'est une bonne alimentation, c'est-à-dire une alimentation avec des substances saines et dépourvues de matières nuisibles ou toxiques. L'eau joue le principal rôle, car c'est par son intermédiaire que se transmettent une foule de maladies. Or quelle eau boivent les Parisiens. Pour rendre la comparaison plus facile, les ingénieurs de la ville ont fait installer trois grands bassins contigus : celui du milieu contient l'eau de la Vanne, d'une teinte bleu clair qui contraste singulièrement avec l'eau verte de la Seine contenue dans le réservoir de droite, et l'eau jaune sale de l'Ourcq, qui est dans celui de gauche. Cette teinte bleue des eaux de la Vanne rappelle, à s'y méprendre, celle des eaux du lac de Genève. Combien faudra-t-il encore attendre de temps pour que Paris, alimenté d'eau pure en quantité suffisante, ne boive plus un affreux mélange. En attendant, il n'y a qu'à filtrer l'eau, non pas avec des filtres d'ancien système qui ne retiennent que les impuretés les plus grossières et laissent passer les plus dangereuses, entre autres les microbes, mais avec ces nouveaux modèles dans lesquels l'eau est obligée de traverser une bougie de porcelaine qui a la propriété de retenir les microbes, soit

qu'on adopte le filtre Chamberland, dans lequel le liquide passe du dehors en dedans, ou le filtre Mallié, qui le laisse passer de dedans en dehors et contient un appareil de sûreté qui s'oppose au déversement de l'eau en cas de rupture de la bougie.

Quoique fabriqué de drap d'amiante saupoudré de charbon et de chaux, le filtre Maignen priverait l'eau de ses microbes et arrêterait au passage en les précipitant les sels de chaux, de plomb, de cuivre, etc. Il est très commode pour les troupes en campagne, parce qu'il est simple, portatif et n'exige pas de pression. Les troupes anglaises l'ont employé avec succès en Égypte.

L'eau ne sert pas seulement de boisson, mais elle est surtout utile pour entraîner la matière usée et nettoyer les conduites et les égouts quand on sait l'employer convenablement. On peut dire que, sous ce rapport, l'exposition d'hygiène urbaine est le triomphe du *tout à l'égout* avec utilisation agricole. On sait que ce système consiste à supprimer dans les maisons le séjour prolongé des eaux-vannes, que celles-ci soient conservées dans des fosses fixes ou dans des tinettes mobiles, et à les entraîner ensuite dans des terres presque stériles, auxquelles elles communiquent une fertilité extraordinaire, témoin les cultures de la presqu'île de Gennevilliers. En filtrant dans le sol, les eaux-vannes abandonnent toutes leurs matières organiques et retournent absolument pures à la Seine : le système est le meilleur connu jusqu'à présent, car il a donné des résultats remarquables partout où il a été employé, diminution de la mortalité, intensité moindre des épidémies, etc., ce système, dis-je, exige une grande quantité d'eau, car il ne peut être appliqué qu'au moyen d'*appareils de chasse*.

Ces derniers consistent en un réservoir situé et construit dans des conditions telles, qu'il se vide pour ainsi dire instantanément, formant une avalanche qui entraîne irrésistiblement tout ce qui est devant elle. Ces chasses intermittentes qui consomment beaucoup d'eau à la fois en consomment moins que cet écoulement continuel et lent qui ne possède aucune force mécanique. Ces systèmes de chasse s'appliquent à toutes les canalisations, aussi bien à celles de l'intérieur de la maison qu'aux égouts. Ils mettent à l'abri de toute incommodité pourvu que les conduites soient munies, de siphons c'est-à-dire d'un double courbure en forme d'ᔕ qui conserve toujours dans sa concavité une couche d'eau qui s'oppose au retour des gaz fétides et des émanations dangereuses. Ce siphon, qu'on voit partout à

l'Exposition sur les plans, sur les tuyaux en plomb, en fonte, en poterie, etc., supprime les clapets, les soupapes automatiques ou à tirage, il simplifie d'une façon incroyable les appareils compliqués actuellement en usage. Pour bien fonctionner, le siphon doit avoir exactement le même diamètre que la canalisation dont il fait partie. Ajoutons qu'aujourd'hui l'industrie française est parvenue à fabriquer ces siphons, pour lesquels nous avons été jusqu'ici tributaires de l'étranger. Que dire des nouveaux matériaux imaginés pour remplacer les anciens qui s'imprégnaient trop facilement et dont le vernissage et l'émaillage sont trop coûteux. Voici des plaques en lave dite reconstituée, des lames épaisses de verre, etc., que n'aurions-nous pas à dire sur le chauffage, l'éclairage et la ventilation. On s'expliquera l'importance de ces questions en visitant le cabinet de M. Emile Trélat, où, en entrant, on voit devant la fenêtre un magnifique rideau ouvert par le haut et tiré par le bas, comme cela se pratique dans les ateliers de peintres. C'est une nouvelle mode hygiénique à substituer à l'ancienne qui est jutse le contraire de ce qu'il faut faire. L'application du tout à l'égout enlèvera à la maison toutes ses causes d'insalubrité.

Jetons un coup d'œil sur les appareils de désinfection. Le système reconnu le meilleur est celui qui consiste à renfermer les objets contaminés dans des étuves plus ou moins grandes, où l'on fait arriver de la vapeur d'eau à 115°, qui, en un quart d'heure, pénètre au centre des matelas les plus épais, et détruit tous les germes. Tous les visiteurs admirent le modèle exposé par la maison Geneste, Herscher et Cie, qui sert à désinfecter le matériel suspect qui revient du Tonkin. Nous ne pouvons malheureusement pas décrire les divers systèmes d'hôpitaux ou de maisons hygiéniques exposés, les dispensaires de la société philanthropique, l'Hospitalité de nuit, les maisons d'école, le mobilier scolaire, etc., etc. Puissions-nous en avoir dit assez pour amener beaucoup de visiteurs à l'Exposition d'hygiène urbaine. Au retour, on sera plus exigeant dans le choix des appartements, dans l'installation de tout ce qui doit contribuer à l'assainissement et à la salubrité de la maison, et faut-il espérer que bientôt tous les locaux qui ne répondent pas aux conditions d'une bonne hygiène seront déserts, non parce qu'on aura fait défense aux propriétaires de les louer, mais parce que les locataires, devenus plus intelligents et mieux renseignés, ne voudront plus compromettre leur santé et celle de leur famille. Dr Tison.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

C'est la pire situation pour la France que d'être sur la pente d'un régime qui s'effondre de jour en jour, sans pouvoir remonter vers un état de choses mieux affermi et plus stable. La République l'entraîne avec elle dans une décadence sans fond. Tout s'affaisse, tout croule. Il n'y a plus de solidité nulle part. On se sent tomber de tous les côtés, mais en même temps le moyen manque de reprendre pied, de se replacer sur un terrain plus solide, d'éviter le précipice. Si l'habitude ne nous avait pas, en quelque sorte, accoutumés à ces chûtes successives, à ces affaissements continuels, si l'on s'était vu tout d'un coup descendre à ce niveau voisin des abîmes, où l'on ne saurait rester sans tomber plus bas encore, il y aurait autant d'angoisse qu'il y a de torpeur et d'apathie dans les esprits.

La France tombe, la France périt. Tout est au plus bas : le gouvernement, les institutions publiques, les finances, l'agriculture et le commerce, l'esprit, les mœurs, le caractère national. On s'en aperçoit à peine. La masse est indifférente ou aveugle. Une claire vue du péril, un vigoureux effort, une ferme volonté d'échapper à la catastrophe auraient pu relever le pays ; mais cette conscience de la situation, cette énergie à en sortir, on ne la constate que chez quelques-uns. Rien ne prouve mieux l'aveuglement, la faiblesse, l'indolence du grand nombre, que le succès de l'emprunt émis par le gouvernement. On n'ignorait pas dans quelles conditions il était contracté, à quel objet il était destiné ; néanmoins, cet emprunt de 500 millions a été souscrit vingt et une fois. Que la spéculation ait la plus grande part dans ce chiffre, on ne saurait en douter ; mais la petite épargne y est aussi largement représentée. Une fois de plus, l'appât d'un placement avantagenx a décidé une masse de petits rentiers, de petits propriétaires, à soutenir le crédit de la République. Devant un pareil résultat, il faut bien se dire qu'un pays, qui est assez fou pour apporter son argent à un gouvernement qui le ruine et qui ne s'en servira que pour commettre plus de fautes

encore et se livrer à de plus ruineuses dépenses, est inconscient de la situation dont il meurt et incapable de vouloir en sortir.

A vrai dire, la masse du pays ne connaît et ne voit que la république, et il n'y a guère autre chose en ce moment à lui montrer. La monarchie reste de plus en plus précaire. C'est une éventualité devenue si éloignée, si incertaine, soit par le fait des princes en qui elle se personnifie, soit par le concours des circonstances, qu'elle ne parvient à fixer ni les regards, ni les désirs du peuple français. Quelle monarchie serait-ce, d'ailleurs? Et quel roi aurait-on? D'un autre côté, une notable partie de la nation est si gâtée, que ses préférences demeurent obstinément attachées au régime qui représente, à ses yeux, l'indépendance et l'irréligion. La grande faiblesse de la monarchie, c'est de ne pas donner assez d'elle l'idée d'un gouvernement nécessaire et réparateur; la grande force de la république, c'est de convenir aux passions et aux appétits du grand nombre.

Quel n'est pas encore, cependant, l'ascendant de la monarchie? Son fantôme seul suffit à inquiéter la république. On l'a vue debout, menaçante, dans les salons du plus paisible des prétendants. A l'occasion du mariage de sa fille, la princesse Amélie, avec le duc de Bragance. M. le comte de Paris recevait dans son hôtel. Les notabilités du parti monarchique s'y trouvèrent réunies. Un journal de chronique mondaine fit remarquer qu'il y avait là, à côté du prince, tout un personnel politique et administratif, un gouvernement complet auquel il ne manquait qu'un roi. C'en était assez pour troubler le parti républicain. L'hôtel, jusque-là silencieux du petit-fils de Louis-Philippe, est apparu tout à coup comme un centre de conspiration, et derrière le mariage on a entrevu un complot royaliste.

Cette réception du comte de Paris a ravivé la question des prétendants que le cabinet Freycinet avait réussi à écarter à la suite des dernières élections. Les journaux d'abord, puis les gens importants de la gauche se sont mis à réclamer de nouveau l'expulsion des membres des anciennes familles régnantes. Pour n'être pas devancé par les réclamations de la gauche et accusé, soit de faiblesse, soit d'imprévoyance, le gouvernement avait un parti à prendre. Procéder de lui-même et sans attendre une sommation de la majorité à une mesure d'expulsion en vertu des pouvoirs dont un précédent vote de la Chambre l'a muni, et conformément à la promesse qu'il lui avait faite d'en user s'il en était besoin, c'était, pour tenir un engagement

et prévenir une discussion publique, assumer sur lui seul la responsabilité d'une mesure bien grave. Il y aurait eu, d'ailleurs, quelque chose d'aussi ridicule que d'odieux de la part de M. de Freycinet, quelque chose surtout d'offensant pour le Portugal, à prendre l'initiative d'un décret contre les princes d'Orléans, après avoir fait complimenter la cour de Lisbonne au sujet d'un mariage qui devait, comme l'a dit le représentant du gouvernement français, resserrer les liens entre la France et le Portugal.

Le Conseil des ministres a préféré, s'en remettre à la décision des Chambres, tout en annonçant qu'il était résolu à agir. Après avoir écarté l'idée de prendre une mesure d'exécution par simple décret, il ne pouvait marquer son initiative que par le dépôt d'un projet de loi. Dans ce cas, il y avait à choisir entre deux solutions : d'un côté, présenter un projet de loi prononçant l'expulsion immédiate des personnes qui y seraient nommées individuellement, et le laisser voter par les Chambres; de l'autre, se borner à un projet consacrant les droits de haute police du gouvernement et édictant des pénalités éventuelles pour les cas d'infraction, et se réserver la faculté de fixer le moment où il faudrait agir et de désigner les personnes contre lesquelles il y aurait lieu de procéder à une mesure d'expulsion.

C'est à ce dernier parti que s'est arrêté le Conseil des ministres. Il avait sur l'autre l'avantage de ne pas engager directement le cabinet et de ne pas comporter une exécution immédiate. Le projet en deux articles présenté aux Chambres donne, par le premier, au ministre de l'intérieur le droit d'interdire administrativement le séjour du territoire de la République française aux membres des familles qui ont régné en France; dans le second, il édicte les pénalités, dont le maximum est fixé à cinq ans de prisons que le tribunal correctionnel prononcera dans le cas d'insoumission à l'arrêté d'interdiction de séjour. En réalité, le ministère au lieu d'agir par lui-même se retranche derrière les Chambres. S'il se réserve l'initiative des mesures d'expulsion, il veut n'être en cela que l'exécuteur du vote du Parlement; en outre, il remet à la justice correctionnelle la sanction de l'exécution. C'est une combinaison du génie de M. de Freycinet. On reconnaît là le ministre opportuniste qui, obligé d'agir pour conserver sa situation et n'être pas supplanté par M. Clémenceau ou M. Floquet, prêts l'un et l'autre à servir d'instrument aux passions et aux frayeurs de la

majorité républicaine, a cherché à abriter sa responsabilité derrière un vote des Chambres et à dissimuler la violence sous les dehors de la légalité.

Le parti républicain affolé par l'ombre de la monarchie s'en tiendra-t-il au vote du projet présenté par le gouvernement? N'exigera-t-il pas que le ministre de l'intérieur donne immédiatement une sanction à ce vote? Dans la commission nommée pour examiner le projet ministériel, la majorité des membres s'est déjà prononcée pour l'expulsion immédiate des princes. Ce serait trop compter sur la sagesse républicaine que de croire que la gauche s'abstiendra uniquement par raison et par politique, de commettre une faute que les partisans les plus clairvoyants du régime actuel sont les premiers à lui signaler. Rien ne saurait grandir davantage la situation des princes que la violence dont le gouvernement userait à leur égard. S'il y a aujourd'hui une chance pour le rétablissement de la monarchie, elle est dans les mesures arbitraires et impolitiques dont la république userait envers Monsieur le comte de Paris et sa famille. L'habitant de la campagne, le laboureur, le petit ouvrier, ne connaissent guère ce prétendant qui ne fait point parler de lui, qui ne se montre jamais, et qui laisse oublier par sa réserve et son abstention qu'il y a une famille royale appelée à régner, une monarchie possible en perspective. Tout le monde entendrait parler de l'expulsion hors du territoire de cette famille de princes, tout le monde comprendrait que si la république en est venue à cette extrémité, c'est qu'elle craint pour elle-même; on se dirait que son établissement n'est rien moins qu'assuré et que, à son défaut, il y aurait un gouvernement du lendemain. Le ministère ne peut pas méconnaître le danger qu'il y a, d'un côté, à intéresser l'opinion aux princes, de l'autre, à adopter vis-à-vis de la monarchie une politique de violence dont le premier acte provoquerait forcément une suite de mesures tyranniques.

Une autre grosse question attendait le ministère à la rentrée des Chambres. A la suite de propositions plus ou moins sérieuses d'arbitrages dont un député, M. Laur, s'était fait l'intermédiaire auprès de la Compagnie des mines de Decazeville, la grève entretenue par les meneurs et les politiciens du dehors présents sur les lieux, continue, sans que les signes d'apaisement que l'on observe au sein de la population ouvrière puissent faire présager une reprise prochaine du travail. Les propagandistes révolutionnaires n'entendent

pas perdre le bénéfice d'une agitation qui les met en évidence et profite au parti du désordre. Une interpellation sur la grève est préparée. M. Basly, le héros de Decazeville, accusait dans son journal le ministère d'impuissance ou de trahison, en attendant que ses collègues et amis, les sieurs Michelin et Planteau, portassent les mêmes accusations à la tribune. C'est la récompense de la faiblesse et même de la complaisance de ce gouvernement à l'égard des grévistes et surtout des chefs du mouvement socialiste. Il est curieux que ce soient les meneurs eux-mêmes de la propagande révolutionnaire qui lui jettent à la tête ces accusations d'impuissance ou de trahison, que les conservateurs auraient tant de sujets de lui adresser. Vis à vis des grévistes, il ne sera que trop facile à M. de Freycinet et à ses collègues de se justifier; mais si le cabinet triomphe aisément de l'interpellation, il lui restera la plus grande part de responsabilité dans les désordres de Decazeville et dans les progrès que le parti socialiste a faits à la faveur de la grève. Sa situation peut n'en être pas ébranlée à la Chambre; celle de la République en souffrira à l'étranger.

Ce n'est pas en vain que le gouvernement laisse voir à l'Europe son impuissance de plus en plus grande contre le socialisme. Elle est telle que, après les excès de Decazeville, le parti de la Commune a pu célébrer tranquillement à Paris l'anniversaire de la dernière semaine de l'insurrection de 1871, que ses demeurants ont appelée « la semaine sanglante ». Les manifestations du cimetière du Père-Lachaise ont montré la faction démagogique plus audacieuse et plus prête que jamais à mettre en pratique les idées les plus violentes. Les journaux ministériels ont pu se féliciter que l'ordre en cette circonstance n'ait point été troublé dans la rue. Il n'y a pas eu, en effet, de collision, pas d'effusion de sang. Le gouvernement avait trouvé plus commode, peut-être plus prudent, de laisser faire. Il n'était interdit aux manifestants que d'exhiber à l'extérieur le drapeau rouge; mais à l'intérieur du cimetière, ils ont eu toute liberté de déployer l'emblème de l'émeute et de la guerre civile, de célébrer les luttes de la Commune.

Cette abdication du gouvernement devant le parti révolutionnaire n'ajoute pas au crédit de la République en Europe. On voit tellement le socialisme grandir et s'étendre à la faveur de ce régime, que M. de Bismarck a pu témoigner publiquement la crainte que l'Allemagne eût, dans un avenir prochain, à combattre contre le drapeau rouge

en France. Nos gouvernants n'ont pas compris la leçon qui leur venait de Berlin. Attendent-ils, pour réprimer les excès croissants du parti anarchiste, que les puissances leur envoient un avis comme celui que plusieurs d'entre elles auraient adressé au ministère belge, à l'occasion de la grande manifestation socialiste en faveur du suffrage universel, projetée à Bruxelles pour le 13 juin? L'Allemagne, notamment, émue du danger de la propagande révolutionnaire dans son voisinage, serait intervenue pour inviter le cabinet de Bruxelles à prendre des mesures préventives pour la journée de la Pentecôte. Toujours est-il que le bourgmestre lui-même, un libéral, a dû interdir par prudence la manifestation. Les gouvernements européens n'ont que trop tardé à se préserver de la Révolution, mais plus le danger devient imminent, puis ils doivent se sentir pressés d'y obvier, et l'on comprend que la République, qui a fait de la France le principal foyer de la propagande socialiste, ne soit pas en faveur auprès d'eux.

L'Europe pourrait même profiter de l'occasion que le parti républicain s'apprête à lui fournir, pour témoigner de son peu de sympathie et de sa défiance envers un régime si favorable à la Révolution. Une note comme celle qu'un organe international, connu pour recevoir ses inspirations du cabinet de Saint-Pétersbourg, vient de publier, à propos du projet d'expulsion des princes d'Orléans, est un avertissement sérieux. « Monsieur le comte de Paris, dit *le Nord*, n'est, à l'heure qu'il est, aux yeux des grandes puissances, que le chef de la Maison de Bourbon, citoyen français et non point prétendant; mais il est clair que, s'il était l'objet de persécutions injustes, les cours européennes ne verraient pas d'un œil indifférent un tel traitement appliqué à un des leurs. Dès à présent, la situation de la France est malaisée à l'extérieur; elle deviendrait presque impossible si ses gouvernants montraient la velléité de reprendre les errements de la première république. »

A Saint-Pétersbourg comme à Berlin c'est la même préoccupation, la même crainte de voir la France revenir, avec la république, au régime de 93 et troubler de nouveau, par ses agissements, la tranquillité de l'Europe. Aux yeux des puissances monarchiques, la faiblesse du gouvernement français envers le socialisme, sa violence contre la famille royale, ce sont là des indices que le pouvoir ne s'appartient plus, qu'il est à la merci des partis avancés. Qu'une pareille situation nous attire les défiances des grands États et pro-

voque même de leur part des remontrances, rien n'est plus naturel, à un moment où le socialisme cosmopolite fait de tels progrès, manifeste de telles intentions que, non seulement la vie des souverains, mais la sûreté même des États en est menacée.

Le pouvoir républicain n'a plus rien d'un gouvernement régulier. A l'égard du parti révolutionnaire, la peur; envers le parti conservateur, la passion : ce sont là les seuls mobiles de sa conduite. Le contraste s'accentue entre la coupable inertie de ce gouvernement à Decazeville, à Lyon, à Paris, et sa violence à Châteauvillain. Ce n'était pas assez d'avoir fait envahir, à main armée, un domicile privé, et provoqué l'effusion du sang : à la plainte des victimes qui croyaient pouvoir s'adresser aux tribunaux pour obtenir réparation d'actes odieux commis par des fonctionnaires responsables, le gouvernement répond en les faisant traduire elles-mêmes en justice. Et en cela, M. de Freycinet et ses collègues n'ont même pas observé les règles de la légalité. Si l'honorable, l'héroïque M. Fischer et ceux qui étaient avec lui sont coupables, pour avoir défendu l'inviolabilité du domicile, de rébellion envers la force publique, c'est du jury qu'ils étaient justiciables. Mais devant l'émotion causée par son inqualifiable conduite, le gouvernement a eu peur de ce tribunal d'opinion et c'est devant la juridiction correctionnelle qu'il a traduit ses victimes, en diminuant leur délit pour s'assurer une condamnation. Là, en effet, M. Fischer et ses coaccusés rencontreront ces juges de la magistrature nouvelle auxquels le ministre de la justice ordonnera de prononcer une peine, comme il enjoignait naguère à ceux de Villefranche de se déjuger et d'accorder au sieur Ernest Roche, candidat du socialisme à Paris, la mise en liberté provisoire qu'ils lui avaient une première fois refusée dans leur indépendance. Au moyen d'une sentence arrachée au servilisme des magistrats nouveaux, le gouvernement espère se justifier de ses violences et de ses illégalités; mais aucun jugement de complaisance n'empêchera l'opinion honnête de comparer la conduite de ce gouvernement qui, à Decazeville, laisse massacrer le directeur des mines et absout ensuite les assassins, et qui, à Châteauvillain, fait envahir, à coups de revolver, une propriété particulière et traduit, après cela, les victimes en justice.

Il n'a pas dépendu de nos ministres que les excès de Châteauvillain ne se renouvelassent à Bignac. Là aussi la propriété qu'un généreux chrétien, M. de Buglart, avait mise à la disposition de sa

commune pour y établir une école de sœurs, a été violée et envahie malgré ses protestations, sur l'ordre d'un inspecteur d'enseignement primaire, parce qu'après l'expulsion des Sœurs il ne voulait pas lui laisser sa destination. On croirait raconter des scènes de brigandage dans un pays non civilisé. Sans la patience du propriétaire qui s'est laissé expulser, à main armée, de son domicile, le sang aurait pu couler aussi dans cette localité de la Charente. De tels faits montrent clairement qu'il n'y a plus, en république, ni droit ni justice, et que les passions politiques qui inspirent, à tous les degrés, les agents de l'autorité, livrent sans recours les citoyens à tous les abus de pouvoir de l'administration. C'est partout l'anarchie, dans la rue et au sein des pouvoirs publics. On l'a vue à Decazeville, à la Mulatière, à Châteauvillain, au cimetière du Père-Lachaise; on la voit maintenant à la Chambre. N'est-ce pas un acte anarchique que le refus de la Commission du budget de déposer le rapport sur le budget des cultes? Instituée pour examiner le budget général de l'État, la Commission supprime de sa seule autorité le budget d'un des services publics organisés par la loi. C'est un procédé révolutionnaire, comme on n'en vit jamais dans les assemblées régulières. La Commission a-t-elle cru qu'elle pouvait à la fois inspirer et devancer le vote de la Chambre sur la proposition de loi, présentée par un de ses membres? M. Yves Guyot va saisir, en effet, le Parlement d'un projet sur la suppression du budget des cultes et l'abrogation du Concordat. On avance rapidement dans la voie révolutionnaire. Le projet de M. Guyot rentre dans le programme républicain et ne fait que mettre en pratique le principe si souvent proclamé de la séparation de l'Église et de l'État. La majorité trouvera sans doute, qu'il réalise ingénieusement ses vues. La suppression du budget des cultes ne s'opère pas en effet, dans la proposition de loi de M. Guyot, d'un coup et par mesure d'ensemble : les crédits affectés aux divers services du culte sont d'abord répartis entre les communes au prorata de la part attribuée à chacune d'elles pour l'exercice 1886; la répartition est faite ensuite entre les contribuables au prorata des contributions directes payées par chacun d'eux; individuellement ils sont donc prévenus de la quote-part de contribution qui leur incombe pour le culte et alors chacun peut déclarer s'il entend être dégrévé de la part des centimes communaux équivalant à sa part contributive pour le service des cultes. Chacun est libre ainsi de se soustraire à l'obligation

de subvenir aux dépenses du culte. Lorsque la moitié, plus un des contribuables, aura refusé de contribuer aux frais des cultes, la totalité de la subvention de l'État servira de plein droit au dégrèvement des centimes additionnels communaux. C'est la suppression dissimulée du budget des cultes, la suppression offerte en prime à la cupidité et à la malveillance des adversaires de la religion. Le projet de M. Guyot retire, en réalité, le traitement aux différents ministres du culte, ou le soumet à des réductions qui le rendent illusoire. En outre, il autorise les conseils municipaux à changer l'affectation des édifices consacrés au culte qui appartiennent aux communes. C'est la confiscation des églises avec la suppression du budget des cultes. En dernier lieu, le projet demande l'abrogation du Concordat.

C'est au moment où le parti républicain va au-devant d'une rupture ouverte avec le Saint-Siège, que Léon XIII vient de donner une nouvelle preuve de sa condescendance envers la France et de sa volonté de rester en paix même avec le gouvernement de la République. Dans sa haute modération, le Pape a su régler à la satisfaction de ce gouvernement le différend que soulevait entre le Saint-Siège et la France, la question du protectorat des catholiques en Chine. Aussi désireux de ménager les intérêts de la France que soucieux de pourvoir au bien spirituel des missions et de l'Église, Léon XIII n'a pas voulu que l'établissement d'un représentant de la cour pontificale à Pékin, fît perdre à la nation, autrefois si catholique et encore si généreuse aujourd'hui, le bénéfice qu'elle retirait du protectorat des chrétiens dans l'Extrême-Orient. Si le Pape attend des relations directes de la papauté avec la Chine, un développement plus large du catholicisme, un avenir plus fécond pour les missions et la civilisation chrétienne, il n'a pas voulu cependant oublier les anciens services de la France et se substituer à elle. Le représentant du Saint-Siège à Pékin aura, non le titre de nonce, mais celui de délégué apostolique et d'envoyé extraordinaire. La France gardera sa place et son rôle à côté de lui. Le protectorat qu'elle tient à conserver ne fera que croître en prestige et en influence, si elle sait l'exercer d'accord avec le Saint-Siège. Mais que vont devenir les relations entre Rome et la France avec le projet de M. Yves Guyot, qui consommerait la séparation de l'Église et de l'État et ouvrirait une nouvelle ère de persécution? L'esprit de vertige anime la république, puisqu'elle ne comprend pas la leçon qui ressort de la fin du *Kulturkampf* allemand.

Avant de procéder aux élections générales qui approchent pour elle, la Belgique fera bien de regarder du côté de l'Allemagne et de s'inspirer du triste exemple de la France pour éviter de retomber sous la domination du parti révolutionnaire et persécuteur dont elle a secoué le joug il y a trois ans. La lutte électorale se présente pour les catholiques dans les meilleures conditions. L'avantage remporté à Bruxelles dans une élection isolée par le parti libéral, qui portait le bourgmestre, M. Buls, contre le général Jacmart, candidat indépendant, ne doit pas faire préjuger défavorablement du résultat. Loin de là. La minorité conservatrice et catholique a été telle, même à Bruxelles, où l'on considérait jusqu'ici la lutte comme impossible, que cette honorable défaite est du meilleure augure pour le succès des élections générales dans les autres arrondissements.

La grande discussion sur le *Home rule* continue à la Chambre des communes anglaises. Tandis que l'opposition s'accentue, sous la conduite de M. Chamberlain, M. Gladstone redouble d'énergie et de ténacité. On suppute les chances du vote. Les journaux de Londres annoncent la défaite du premier ministre, mais les amis de celui-ci ont meilleur espoir. Plus que jamais M. Gladstone se montre décidé, si la Chambre rejette son *bill* sur le régime de l'Irlande, à demander la dissolution et à faire appel au pays. Pour l'Irlande, c'est l'émancipation ou une nouvelle servitude plus dure que la première. Si M. Gladstone succombe au Parlement et devant le pays, il ne restera plus à l'Angleterre qu'à traiter l'Irlande en pays ennemi. Entre elles deux ce sera une lutte éternelle.

La guerre paraît décidément évitée entre la Grèce et la Turquie. Malgré les engagements d'avant-postes sur les frontières, où les fusils semblent être partis tout seuls, ni la Turquie n'a voulu courir au-devant des risques de la question d'Orient, ni la Grèce passer outre aux injonctions de l'Europe. Convoquée pour décider de la paix ou de la guerre, la Chambre des députés grecs n'a pas osé prendre sur elle la responsabilité d'une lutte aussi disproportionnée contre la Turquie. Dès lors le ministère nommé dans l'intervalle pour remplacer le cabinet Delyannis démissionnaire, n'avait plus qu'à faire fonction d'un ministère de désarmement. Les premiers décrets de licenciement des réserves ont paru.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

2 *mai.* — Le *Journal officiel* publie le rapport sur l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année 1884.

Il ressort de ce document que les ventes judiciaires se sont accrues d'une manière continue par suite des saisies immobilières et que le nombre des faillites accuse un accroissement de 753 sur l'année précédente.

M. Delyanni et ses collègues offrent leur démission au roi de Grèce qui refuse de l'accepter. La crise en est là.

M. Sady-Carnot fait connaître au Conseil des ministres que l'emprunt a été couvert vingt et une fois un cinquième. La proportion entre Paris et les départements est de dix-neuf fois pour Paris et de deux fois un cinquième pour les départements. Il a été demandé 400,670,455 francs de rente. Le nombre des souscripteurs a été de 247,000 en comptant pour une unité les souscriptions en bloc présentées par les grands établissements du crédit et par les agents de change.

Les électeurs sénatoriaux du département des Côtes-du-Nord sont convoqués pour le 27 juin prochain, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. le Provost de Launay, décédé.

Le ministre des finances publie à l'*Officiel* l'état des recouvrements des impôts pendant le mois d'avril et les quatre premiers mois de l'exercice en cours. Les recettes des impôts indirects sont en perte sur les évaluations budgétaires de 32,950,450 francs pour les quatre premiers mois de 1886, et, en 1886, les encaissements ont été *inférieurs* de 25,286,000 francs sur la période correspondante de 1885.

Pendant le mois d'avril, les recettes sont *en perte* de 7,557,875 francs sur les évaluations budgétaires et *inférieures* de 4,934,300 francs aux recettes correspondantes du mois d'avril 1885.

Le nouveau ministère grec est formé. C'est un ministère sans couleur politique et de désarmement.

13. — Le gouverneur du Sénégal transmet au ministre de la marine des dépêches, desquelles il résulte que l'insurrection fomentée par le marabout Mahmadou Lanime est à peu près réprimée. Voici le passage principal de la dépêche du colonel Frey à ce sujet.

« Senoudebou, 25 avril 1886.

J'ai débouché sur la Falémé à Senoudebou, au moment même où marabout y arrivait avec le reste de ses bandes. J'ai aussitôt attaqué et dispersé

ces derniers. Le marabout a pu se sauver avec quelques hommes seulement.

A présent il n'est plus à craindre et la pacification du pays peut être considérée comme devant être effectuée à bref délai. Je n'en laisse pas moins Kayes continuer ses travaux de défense.

« Je vous annonce la signature du traité de paix par Samory. Une mission est allée trouver Samory à Keniébacoura, au confluent du Bonfing et du Niger. Le capitaine Mahma-dou-Racine est rentré, rapportant un traité signé.

A la suite de désordres graves survenus au cours de M. Chatin, directeur de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, le ministre de l'instruction publique prend un arrêté, aux termes duquel cette école est temporairement fermée.

14. — Le dernier courrier de l'Annam signale de nouveaux massacres de chrétiens dans cette contrée. Un missionnaire français, le P. Gros, a été tué par les rebelles à Xuan Kieu, dans la province de Nghé-An. Quatre chrétiens et un élève ont été grièvement blessés. L'élève, tombé un instant entre les mains de l'ennemi, a eu les oreilles coupées.

La Compagnie des mines de Decazeville n'accepte pas l'arbitrage de M. Laur. Les ouvriers manifestent leur mécontentement par des cris répétés de : *Vive la Grève!* et ils demandent que l'adhésion donnée par leurs délégués à l'arbitrage de M. Laur lui soit retirée.

MM. Roche et Duc Quercy sont transportés de Villefranche à Montpellier, où ils arrivent jeudi dans la soirée, sous l'escorte de six gendarmes.

La grève des bûcherons de la Nièvre continue toujours, quoi qu'en dise le gouvernement.

Un cyclone épouvantable jette l'épouvante et la mort à Madrid. De nombreuses maisons se sont effondrées, engloutissant sous leurs décombres un grand nombre de victimes. On compte jusqu'à présent 80 morts et 400 blessés.

15. — Le Conseil d'administration des mines de Decazeville déclare qu'elle ne peut accepter l'arbitrage offert par le député ingénieur Laur. Il consent à l'accepter pour les questions des tarifs et du prix des boisages, mais elle entend rester maîtresse de régler seule les questions de personnel, d'administration et de mode de travail; de là l'irritation et l'agitation des grévistes.

Des trombes formidables s'abattent sur l'Italie et sur l'Allemagne et y occasionnent des désastres considérables et des morts.

16. — M. Sébline, candidat indépendant, est réélu sénateur dans l'Aisne, par 934 voix contre 364, données au candidat ministériel.

Le *Journal officiel* publie le mouvement du commerce français pour les quatre premiers mois de l'année 1886.

Les importations se sont élevées à 1,432,543,000 fr. contre 1,548,050,000 fr. en 1885. C'est une *diminution* de 116 millions.

Les exportations n'ont atteint que le chiffre de 1,036,997,000 francs contre 1,056,419,000 francs en 1885, soit une *diminution* de 20 millions.

A la suite de l'action reconventionnelle exercée, à propos de l'attentat de Châteauvillain, par M. Fischer et par les héritiers de l'ouvrière tuée par les gendarmes, contre les autorités administratives qui se sont rendues coupables de violences illégales et illicites, le gouvernement répond en poursui-

vant devant la justice, pour rébellion, non seulement M. Fischer et les ouvrières de l'usine, mais encore le vicaire et le desservant de la chapelle, et les religieuses attachées à l'usine. Peut-on pousser le cynisme à un plus haut point!

17. — Les grévistes de Decazeville et des environs ne désarment pas. A Combes, ils votent la continuation de la grève, ainsi qu'à Decazeville.

Dans la Nièvre, six cents ouvriers bûcherons se mettent en grève à la Fermeté, commune du canton de Saint-Benin d'Azy.

Dans la Haute-Marne, les ouvriers du réservoir de Saint-Ciergues se mettent également en grève.

La reine régente d'Espagne donne le jour à un prince. Ce prince est d'ores et déjà roi d'Espagne, sous la régence de la reine Christine, sa mère.

Le pape Léon XIII accepte d'être le parrain du royal enfant qui prend le nom d'Alphonse XIII.

18. — Le conseil des ministres, dans sa réunion de ce jour, s'occupe des projets de lois militaires qui lui sont soumis par le général Boulanger. Ces projets traitent du recrutement, de la taxe militaire, du contingent annuel, de l'armée coloniale, du recrutement colonial et de diverses autres dispositions.

19. — Les ouvriers verriers de Lyon se réunissent en assemblée générale et se prononcent contre la demande d'exclusion, formulée par les patrons, des délégués appartenant aux maisons non en grève. Le maintien de la grève est voté à l'unanimité.

Une autre grève d'ouvriers serruriers éclate à Puy-en-Velay (Haute-Loire).

Le ministre de la guerre soumet à la signature du président de la République un décret portant organisation du service de l'aérostation militaire. Toute l'économie du décret est contenue dans l'article 2, qui est ainsi conçu :

« L'établissement actuel de Chalais prend le titre d'établissement d'aérostation militaire. Il comprendra un atelier d'études et d'expériences, un arsenal spécial de construction; une école d'instruction; un personnel spécial lui est attaché. »

On signale une nouvelle éruption de l'Etna (en Sicile). Ce volcan lance des vapeurs et des cendres. Des secousses continuelles sont ressenties dans tous les environs. On craint une éruption de lave.

20. — M. Billot, ministre de France à Lisbonne, est chargé de représenter la République française au mariage du duc de Bragance avec la princesse Amélie d'Orléans, fille de M. le comte de Paris.

Voici le texte du discours qu'il prononce, en présentant les lettres qui l'accréditent en cette qualité auprès du roi de Portugal :

« Sire,

« M. le président de la République m'a fait parvenir des lettres spéciales qui m'accréditent, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour le représenter près de Votre Majesté au mariage de Son Altesse le prince royal.

« C'est à la fois un témoignage du vif intérêt que M. le président de la République porte à tout ce qui touche la famille de Votre Majesté, *et de la*

sympathie avec laquelle mon gouvernement envisage une union qui doit établir un lien de plus entre les deux nations.

« Votre Majesté a bien voulu me faire connaître qu'elle apprécie de même les conséquences de cet heureux événement pour les relations de la France avec le Portugal; je suis heureux d'avoir une occasion nouvelle de l'en remercier en lui présentant l'hommage respectueux de mes félicitations. »

De la réponse de S. M. le roi, nous détachons les passages suivants :

« *J'ai le plus grand plaisir à entendre dire de votre bouche, monsieur l'ambassadeur, que, dans l'opinion de votre gouvernement, l'heureux événement qui est à la veille de se réaliser en Portugal, doit constituer un lien de plus, appelé à unir ensemble les deux pays.*

« Pour ma part, je l'ai toujours entendu ainsi, et je suis heureux de recevoir en ce moment la confirmation de l'espoir que je nourris de voir les relations entre la France et le Portugal devenir de plus en plus cordiales. »

La cour d'appel de Montpellier confirme la compétence du tribunal correctionnel de Villefranche dans le procès des citoyens Roche et Duc-Quercy, elle déboute les appelants de leur appel et les condamne aux dépens.

L'éruption de l'Etna continue. Onze cratères sont ouverts. Sur certains points, la coulée de lave a une largeur de 200 mètres. Les populations fuient épouvantées. Le volcan lance des masses incandescentes jusqu'à 500 mètres de hauteur.

Une forte pluie de sable est tombée à Bromte.

21. — Mort de Mgr Lebrethon, évêque du Puy, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les Turcs recommencent les hostilités contre les troupes grecques, près de Mezeros. Ils occupent avec des forces nombreuses un poste grec qui est repris. Les Grecs enlèvent ensuite plusieurs postes turcs sur la même ligne. Des coups de feu continuent à être échangés pendant la nuit. Il règne une grande émotion à Athènes.

22. — Mariage religieux du duc de Bragance avec la princesse Amélie d'Orléans.

Cette touchante cérémonie attire à Lisbonne une affluence considérable d'étrangers de tous les pays.

A leur sortie de la cathédrale, les augustes mariés sont acclamés par la foule immense qui se presse sur le passage du cortège royal.

Entre les milliers d'adresses de félicitations envoyées au comte de Paris à l'occasion du mariage de sa fille avec le prince de Portugal, se trouve celle de M. l'abbé Royer, au nom des habitants de Twickenham, paroisse où est née la princesse.

Voici la réponse qu'y fit le comte de Paris :

« Château d'Eu, 17 mai 1886.

« Mon Révérend Père,

« J'ai reçu l'adresse de félicitations à l'occasion du mariage de ma fille Amélie avec le prince royal de Portugal, signée par les membres les plus éminents de la communauté catholique de Twickenham. La comtesse de

Paris et moi-même sommes très sensibles à ce témoignage de sympathie des habitants de la ville où nous avons passé les six premières années de notre vie conjugale, et où nos premiers enfants ont vu le jour.

« Notre fille Amélie n'a pas oublié que, par sa naissance, elle est une enfant de Twickenham, et elle est très heureuse du souvenir qui lui est gardé, en particulier, par nos frères catholiques. Vos vœux de bonheur et de prospérité dans sa nouvelle patrie appelleront sur elle, je l'espère, la bénédiction de Dieu. Veuillez transmettre nos meilleurs remerciements à tous les signataires de l'adresse, et croyez-moi votre sincère.

« PHILIPPE, *comte de Paris.* »

A Madrid, a lieu la cérémonie du baptême du nouveau roi d'Espagne, Alphonse XIII.

Les ministres, le haut clergé, les diplomates étrangers, les grands corps de l'État assistent à la cérémonie. Le Saint-Père, qui a accepté d'être parrain du royal enfant, y est représenté par le Nonce apostolique.

Une explosion de dynamite a lieu à Firmy, sur le seuil de l'habitation du commissaire de la caisse de secours des mineurs, auquel les grévistes en veulent, parce qu'il a favorisé le mouvement de reprise des travaux de cette section.

Une nouvelle grève de tisseurs éclate à Cholet, par suite du refus de quatre fabricants de maintenir l'ancien tarif.

M. Floquet, président de la Chambre des députés, est arrêté dans les couloirs de la Chambre des communes et conduit au poste. Le policeman de garde le prend pour un dynamitard étranger, et il ne doit son élargissement qu'à l'intervention du frère du président de la Chambre des Communes.

L'anniversaire de la mort de Victor Hugo est célébré par la foule des badauds parisiens intéressés que l'on rencontre d'habitude en pareille occurrence, c'est-à-dire par les marchands de bouquets, d'immortelles, de médailles et de couronnes, qui se pressent aux abords du Panthéon.

La Grèce adresse aux grandes puissances une protestation contre le blocus, qui empêche une prompte concentration des troupes grecques, pour défendre le territoire contre l'agression non provoquée des Turcs.

28. — Le grand événement du jour est la manifestation des communards au Père-Lachaise. Malgré le déploiement inusité de forces, organisé par le gouvernement, plus de trois mille manifestants, appartenant au clan communard et socialiste, et précédés de drapeaux rouges se déroulent à travers les allées du cimetière. On y remarque les chefs les plus avancés du parti révolutionnaire : les citoyens Vaillant, Camelinat, députés, Odin, Guesde, Chauvière, Fournière, Joffrin, Dalle, Champi, Chabert, Clément, ex-membre de la Commune, Heppenheimer, etc.

Pendant deux heures, le matin et dans l'après-midi, devant le mur recouvert de couronnes rouges, où sont tombés les derniers défenseurs de la Commune, à l'ombre d'étendards rouges et noirs que les manifestants ont enroulés autour de leur corps, et sous leurs vêtements et qu'ils ont ensuite cloués à des hampes et déployés, les discours les plus violents, les appels les plus féroces à la haine, à la guerre civile, à l'extermination de la bour-

geoisie, sont prononcés. La foule hurlante pousse de longues clameurs de : *Vive la Commune! Vive l'anarchie! Mort aux bourgeois! Mort aux assassins! Mort aux Jules Ferry! Mort aux Jules Grévy! Nous serons les vengeurs; ils nous fusilleront, mais auparavant, nous leur montrerons que nous savons nous servir de la dynamite!* Les mêmes scènes révolutionnaires se reproduisent sur les tombes de Blanqui, de Delescluze, de Jules Vallès et de Flourens, et cela jusqu'à cinq heures du soir, sans qu'aucun gardien de la paix n'intervienne pour empêcher ces sauvages manifestations et la dévastation des tombes particulières.

Des dépêches officielles d'Athènes annoncent que de nouveaux engagements entre les Grecs et les Turcs ont eu lieu, et ont nécessité l'ajournement de la promulgation du décret de désarmement des troupes grecques.

A l'occasion de la naissance du fils d'Alphonse XII, don Carlos adresse aux Espagnols le manifeste suivant :

« Espagnols,

« L'usurpation commise à la mort du roi Ferdinand VII va être confirmée encore une fois par la proclamation comme roi d'Espagne du fils de mon cousin Alphonse.

« Mes ancêtres ont protesté contre la primitive violation de nos droits et contre toutes les manifestations successives, ainsi que je le fis moi-même, contre l'acte prétorien de Sagunlo, étant secondé dans cette protestation par vos bras virils et par vos cœurs courageux.

« Profondément convaincu qu'il n'y a ni stabilité dans les lois, ni sûreté dans les institutions qu'à l'abri de la monarchie légitime, j'ai lutté pour mes droits, qui étaient la sauvegarde de votre prospérité, jusqu'à ce que toutes les ressources matérielles aient été épuisées.

« Cette protestation, je la renouvelle aujourd'hui, non pas les armes à la main, mais certainement avec une énergie qui n'est pas moindre, affirmant avec plus de vigueur, si c'est possible, que dans les occasions précédentes, ma résolution bien arrêtée et immuable de maintenir, avec l'aide de Dieu, mes droits dans toute leur intégrité, et de ne jamais me prêter à aucune renonciation ni transaction d'aucun genre.

« Mes droits qui se confondent avec ceux de l'Espagne, ne sont pas moins foulés aux pieds par la présence sur le trône d'un prince ou d'une princesse, instruments inconscients de la Révolution, que par la proclamation de la République, et pour les faire valoir de la manière la plus efficace, je suivrai toujours sans hésiter le chemin et je choisirai les procédés que le devoir me tracera.

« Espagnols,

« Dix années passées loin de vous, dans les amertumes de l'exil, mais pendant lesquelles mon cœur a toujours vécu dans les lieux immortalisés par vos promesses et celles de vos ancêtres, ont fini de m'apprendre toute la sublimité de votre constance.

« Aux touchantes démonstrations de fidélité que vous faites sans cesse parvenir jusqu'à moi, je ne puis mieux répondre qu'en scellant de nouveau,

avec la présente protestation, les liens indestructibles qui nous lient mutuellement, en vous assurant que, jusqu'au dernier souffle, la vie de votre Roi légitime vous appartiendra en entier.

« CARLOS.

« Lucerne, 20 mai 1886. »

24. — *Un nouveau succès conservateur.* M. Carron, candidat conservateur, est élu député dans l'Ille-et-Vilaine, par 57,455 voix contre 49,761 données à son concurrent républicain, c'est-à-dire avec une majorité de 7,694 voix.

Plusieurs réunions de grévistes ont lieu à Firmy, à Combes et à Decazeville. Dans toutes ces réunions, on se prononce pour la continuation de la grève.

Dans la Nièvre, la grève des bûcherons recommence de plus belle.

A Reims, les ouvriers de plusieurs usines importantes se mettent aussi en grève.

Le représentant de la Turquie remet à Athènes une nouvelle note du grand vizir, exprimant son étonnement que les hostilités aient été reprises après les assurances des deux gouvernements. Cette note dit que la Porte a ordonné à Eyoub Pacha de rester sur la défensive, et exprime le vœu que la Grèce prennent des mesures analogues.

25. — Rentrée des Chambres. La Chambre des députés procède d'abord au tirage au sort des bureaux. Elle renvoie ensuite au 10 juin la discussion d'une interpellation de M. Delattre sur l'organisation de la justice dans le département de la Seine.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Bourgeois tendant à remplacer l'impôt sur la prime d'assurance par un impôt sur le capital assuré, et la proposition de M. de la Billais tendant à faciliter les paiements à faire par les communes.

Elle adopte ensuite par 386 voix contre 184 les conclusions d'une proposition de MM. Paul Bert, Cantagrel et Révillon, ayant pour but d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de février de 1848 et à leurs ascendants, veuves et orphelins. Cette proposition, défendue par Madier de Montjau, Tony Révillon et des Roys, est vivement combattue par MM. le baron de Rotours, Legrand de Lécelles, Paul de Cassagnac, de la Rochefoucauld et Trubert.

La loi sur les livrets ouvriers revient du Sénat en première lecture. M. Lyonnais réclame la suppression des livrets. Enfin la séance finit par la remise à jeudi de l'interpellation de MM. Michelin et Planteau sur la continuation de la grève de Decazeville.

Aucun incident remarquable à signaler au Sénat. Les quatre interpellations de M. de Gavardie, réduites à trois par leur auteur, sont mises à l'ordre du jour de jeudi.

Une nouvelle explosion de dynamite a lieu à Decazeville.

La cour d'appel de Montpellier rejette la requête de MM. Duc-Quercy et Roche, tendant à leur mise en liberté provisoire.

Ouverture, à Paris, de la quinzième assemblée générale annuelle des catholiques de France, sous la présidence d'honneur de Son Em. Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, et la présidence de M. Chesnelong, sénateur.

Une convention militaire est conclue entre les commandants des deux armées turque et grecque qui reculent l'une et l'autre vers l'intérieur.

Le troisième banquet annuel des anciens magistrats révoqués ou démissionnaires a lieu à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Lacointa, ancien avocat général à la cour de Cassation, autour duquel s'étaient groupés une centaine de ses anciens collègues des divers ressorts judiciaires : MM. Rigaud, Jac, Godelle, Benoist, Alexandre, Sénart, Tournyer, Glandez, Merveilleux-Duvignaux, Bastien, Hémar, Ganreau, Dubois, de Poinval, Vassard, Delahaye, La Caille, Delapalme, Brugnon, Gaullier des Bordes, Despatys, Louchet, Bonnet, Boullaire, Vial, Le Conte, Marie, de Royer, Cambuzat, Meynard de Franc, Chrétien, de Foly, etc., etc,

Au dessert, M. Lacointa prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

« Unis par l'esprit judiciaire dont nous ne cesserons d'être animés et par les plus profonds souvenirs, nous aimons à resserrer nos affectueuses relations, à nous rapprocher les uns des autres, à reconstituer, chaque année, tout au moins pour quelques heures, la famille dispersée. Dans nos rangs se rencontrent les magistrats qui ont résigné leurs fonctions et ceux qui en ont été exclus. N'insistons pas sur ces faits douloureux. La modération, signe de la vraie force, convient excellemment aux inébranlables convictions. Comme toutes les choses du temps, la violence passe sans troubler le droit qui est éternel.

« L'histoire enseigne, hélas! quel est le sort des sociétés dont l'œuvre législative n'exprime plus *une volonté exempte de passion*. Porter atteinte à la liberté, traiter la religion en étrangère importune, la chasser des institutions et s'efforcer de lui ravir jusqu'à l'hospitalité des cœurs, c'est agir contre le droit dans sa plus haute expression. Après avoir perdu la vénération des peuples, les lois, réduites à l'impuissance, ne procurent à l'autorité qu'un fragile appui. Sous le coup d'un tel ébranlement, la règle fléchit dans les consciences, le sentiment de la justice s'oblitère en même temps que s'énerve le principe désintéressé des grandes affections. Les consolantes certitudes font place à l'aveugle crédulité. Comment s'étonner de l'émiettement des forces sociales à la vue de l'abdication des volontés, de l'insouciance, de la faiblesse qui décuplent les périls, de la prostration des âmes?

« Quand on se complait, au contraire, quand on s'absorbe dans le culte de ce qui élève et fortifie, on subordonne tout au relèvement de l'honneur et du pays. Que sont les épreuves personnelles pour ceux qui ne peuvent détacher leurs regards de l'image de la patrie souffrante? Continuons à nous réfugier, par la pensée, dans la mémoire des années écoulées, des labeurs et des devoirs accomplis pour la justice et pour la France; à faire revivre, comme aujourd'hui, le charme de la confraternité judiciaire qui, durant une partie de leur existence, a tenu lieu à beaucoup d'entre nous de la famille absente, par d'ingénieuses, d'exquises délicatesses, quelquefois par cette parenté des âmes que consacrent la gratitude et le souvenir.

« Élevés, Messieurs, à l'école de la magistrature, c'est-à-dire de la fierté

morale, de la discipline et du respect, nous serons toujours attirés vers l'idéal qui a réjoui notre jeunesse et réconforte nos cœurs. En embrassant notre carrière bien-aimée, nous avons reçu l'empreinte d'un caractère indélébile destiné à survivre aux vicissitudes, aux séparations! Aussi ne sommes-nous pas d'anciens collègues, mais les membres d'une famille demeurée vivante; énergiquement affermis dans les dispositions qui ont commandé le sacrifice des uns ou valu aux autres leur apparente disgrâce, nous ne sommes pas moins, et en dépit des événements, nous mourrons *magistrats*. Quand on a fait à une telle carrière le don de soi-même, on lui appartient pour jamais. Je bois à notre indissoluble confraternité. »

Léon XIII reçoit en audience publique le pèlerinage hollandais.

Mgr Leyten lit d'abord une longue et très éloquente adresse en langue latine.

Mgr Boermans, coadjuteur de l'évêque de Ruremonde, lit ensuite une fort belle adresse en langue française, se terminant par ces mots :

« Nous prenons l'engagement solennel d'être toujours, comme nous le sommes à présent, entièrement à vous, à la vie, à la mort! »

Le Saint-Père répond en français par le discours suivant :

« Très chers fils,

« C'est toujours avec une grande satisfaction que Nous voyons accourir à Rome de nouveaux pèlerins catholiques; mais plus grande encore est notre joie quand, comme vous, nos chers fils de la Hollande, ces pèlerins Nous arrivent de pays séparés de la communion de l'Église. N'est-ce pas, en effet, un spectacle particulièrement beau et consolant, que de voir ces poignées de braves et fervents chrétiens, qui conservent intacte et immaculée, au milieu de populations hérétiques, l'antique foi de leurs pères, venir se grouper autour du Vicaire de Jésus-Christ et déposer à ses pieds l'hommage de leur respect, de leur obéissance et de leur filial attachement! Ces sentiments, que vous avez voulu professer hautement devant Nous par la bouche des chefs de votre pieux pèlerinage, étaient ceux de vos glorieux ancêtres, de ces héros de la liberté et de l'indépendance de la sainte Église, de ces martyrs de la foi dont la mémoire vous est chère et dont vous perpétuez les pieuses traditions.

« Nous vous félicitons, très chers fils, de vos généreuses dispositions, et Nous remercions le Seigneur de la charité toute chrétienne qu'il a déversée dans vos âmes et qui vous réunit en ce moment, dans une même pensée et sous la conduite de vos dignes pasteurs, autour de la personne de son Vicaire. Cette union et cette concorde est un bienfait immense non seulement pour vous, mais encore pour toutes vos provinces des Pays-Bas; bienfait d'autant plus précieux, que les dangers pour la tranquillité publique et la paix des peuples sont aujourd'hui plus menaçants. Vous n'ignorez pas, en effet, chers fils, à quels maux très graves s'exposent les individus, les familles et les nations qui se laissent séduire par des doctrines perverses et par des maîtres fallacieux. Récemment encore, dans des régions peu éloi-

gnées des vôtres, vous en avez vu de bien tristes exemples. La grande leçon qui se dégage de ces convulsions sociales, c'est la nécessité pour les peuples de raviver leur foi, de tenir la religion plus en honneur, et de régler leur vie d'après les enseignements de l'Église catholique, unique fondement de leur sécurité et de leur bien-être.

« C'est à cette même fin, très chers fils, et afin de retremper de plus en plus vos propres âmes dans cet esprit de soumission et d'obéissance aux enseignements de ce Siège apostolique, que, profitant du jubilé extraordinaire accordé par Nous à tous les fidèles, vous êtes venus prier au tombeau des saints apôtres et dans les basiliques de la Ville éternelle. — Que le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde daigne exaucer toutes vos prières, et notamment les vœux que vous faites monter au Ciel pour le retour à la vraie foi de vos compatriotes. De Notre côté, Nous implorons sur vous et sur eux l'abondance de ses grâces; et comme gage de ses faveurs célestes, Nous vous accordons de tout cœur, à vous, à vos familles, à tous ceux qui vous sont chers et à tous les catholiques de la Hollande, la bénédiction apostolique. »

26. — Le ministre de l'agriculture adresse aux préfets une circulaire contre les expositions agricoles locales et les distributions de récompenses autres que les récompenses officielles aux exposants à l'occasion des concours régionaux.

Mort du lieutenant-colonel Herbinger.

Une nouvelle grève éclate dans l'Isère, dans la galerie des mines de Peychagnard, appartenant à la Compagnie Chaper. Les grévistes demandent le renvoi immédiat des mineurs piémontais.

Des groupes socialistes se rendent au Père-Lachaise, à l'occasion de l'anniversaire de Cournet, l'ancien membre de la Commune. Des discours sont prononcés sur la tombe et au mur des fédérés.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de saint Augustin, évêque d'Hippone et docteur de l'Église, d'après ses écrits et l'édition des Bénédictins, par un membre de la grande famille de saint Augustin. 2 vol. in-8° de 421 et 399 pages. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. Prix : 7 francs.

Le but de l'auteur a été d'écrire une Vie de saint Augustin « tout entière, depuis le berceau jusqu'à la tombe », et d'y présenter, en particulier, « des détails attachants sur sa jeunesse, sur ses luttes acharnées contre ses passions et sa conscience au jour où la vérité se montrait enfin sans voile à son âme ravie ».

Il y a des Vies du grand Saint qui présentent ces détails avec plus ou moins d'étendue, mais on regrette de n'y rencontrer, à la réserve de quelques pages sur l'excellence de ses plus belles œuvres, qu'une science absolue fouillant les circonstances intéressantes, et parfois si providentielles, qui les lui inspirèrent. Le nouvel historien a pris à tâche de réparer ce point important.

Pour le fonds comme pour les détails, il a puisé à une triple source : « Dans l'histoire du grand homme, composée par son disciple et ami Possidius; dans les écrits mêmes du saint docteur renfermant les notes des Pères Bénédictins; et pour la description des lieux, dans la belle histoire de saint Augustin de M. Poujoulat, qui les a visités lui-même. »

Il a eu soin d'éviter les longs détails et de présenter l'histoire de son héros « plutôt sous l'aspect consolateur et sanctificateur des miséricordes divines à son égard et de ses hautes vertus, que dans celui de ses connaissances merveilleuses et de sa phénoménale érudition. » Pourtant il n'a pas omis de signaler à l'attention générale les ouvrages du grand évêque : il l'a fait par une courte analyse de chacun d'eux, au fur et à mesure qu'ils se rencontraient dans sa narration, et en accompagnant cette analyse d'un trait décisif qui les caractérise et les fait connaître en entier.

L'auteur dédie son histoire :

« Aux personnes du monde quelque peu sérieuses, pour leur offrir une lecture salutaire ;

« Aux mères chrétiennes, pour relever leurs espérances et ranimer leurs courage à prier, si parfois, elles aussi avaient à pleurer sur les égarements d'un Augustin;

« A la jeunesse oublieuse de la vertu, pour leur faciliter le retour vers Dieu, par la considération des divines miséricordes envers Augustin pécheur: et aussi à la jeunesse modèle, pour l'exciter à la reconnaissance, au progrès dans la sanctification, par l'exemple d'Augustin converti.

« Enfin, nous le dédions aux communautés religieuses, à celles surtout qui se sont vouées à Dieu sous l'admirable règle de saint Augustin, afin qu'y trouvant, à côté des vertus de leur saint fondateur, une notion fidèle de ses immenses et impérissables œuvres, elles apprécient d'autant mieux la gloire d'en être les enfants et les imitateurs... »

Le Saint-Esprit, sa grâce, ses figures, ses dons, ses fruits et ses béatitudes, par le R. P. Marie-Joseph Friaque, des Frères Prêcheurs, lecteur en théologie. 1 vol. in-12 de 440 pages, avec encadrements et titre noir et rouge. Prix : 3 francs.

La dévotion au Saint-Esprit est une des plus grandes et des plus précieuses entre toutes celles que la charité divine a inspirées à la terre. Elle a pour effets essentiels de répandre dans les âmes pures des lumières très abondantes, d'embraser ces âmes d'ardeurs qui les rendent capables d'accomplir les sacrifices les plus héroïques et de les pénétrer d'une onction douce et suave qui leur fait goûter des joies indicibles jusque dans les plus pénibles travaux et sous leurs plus pesantes croix.

Malheureusement, cette dévotion qui pourrait produire dans les âmes tant d'heureux fruits n'est pas assez connue. A peine a-t-on sur cette importante matière quelques ouvrages spéciaux, dont les uns sont plus scientifiques que pratiques et les autres sont dépourvus de cette doctrine substantielle qui échauffe le cœur tout en illuminant l'intelligence. Le but de ce livre est de combler cette lacune et d'attirer plus particulièrement l'attention des âmes pieuses sur la personne du Saint-Esprit et sur la part importante qu'il a dans la réalisation du plan divin, en développant le sublime mystère de la grâce de Dieu en nous.

Pour arriver à cette fin, l'auteur expose d'abord ce qu'est le Saint-Esprit, ce qu'il faut entendre par la grâce, et quels sont les principaux effets que le Saint-Esprit produit avec la grâce dans les âmes. Il explique ensuite les figures sous lesquelles il a plu au Saint-Esprit de se révéler à la terre, puis ses dons, ses fruits et ses béatitudes.

Cet ouvrage s'adresse d'abord aux âmes pieuses et plus particulièrement à celles d'entre ces âmes qui envient de bien connaître les grandes beautés de l'ordre surnaturel et de participer abondamment, dès ce monde, aux gloires et aux délices ineffables de l'union divine. Il sera également très utile et très nécessaire aux autres. En effet, toutes sans exception ne peuvent arriver à la vie éternelle sans une grâce abondante du Saint-Esprit, ni par conséquent sans une connaissance au moins suffisante de cet Esprit d'amour. Il fournira subsidiairement une réponse aux principales erreurs de notre temps et leur montrera les harmonies de l'ordre divin avec l'ordre humain.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

SAINT-CYR

ET LA SÉCULARISATION DE L'ÉDUCATION (1).

Après la publication de *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr*, par M. Th. Lavallée, Sainte-Beuve écrivait : « Mme de Maintenon est sortie tout à fait à son honneur de cette étude précise et nouvelle; on peut même dire que sa cause est désormais gagnée. Elle nous apparaît, en définitive, comme une de ces personnes, rares et heureuses, qui sont arrivées, dans un sens, à la perfection de leur nature et qui ont réussi un jour à la produire, à la modeler dans une œuvre vivante, qui a eu son cours et à laquelle est resté attaché leur nom. » Saint-Cyr a été, en effet, l'œuvre maîtresse de Mme de Maintenon, et la création de cette maison d'éducation nous la révèle mieux tout entière que sa vie de gouvernante auprès des enfants de Louis XIV, ou l'influence qu'elle exerça sur les mœurs de la cour et du roi. Tout ce qu'elle avait d'expérience et de souvenirs du passé, de tendresse généreuse et de sentiments délicats, de résolution et de pensées d'avenir, elle le ramassa au profit de son œuvre et le versa dans cette fondation nouvelle.

Louis XIV venait de fonder l'hôtel des Invalides pour les officiers vieux et blessés, et de créer les compagnies de cadets pour les fils de gentilshommes. C'est à la même pensée généreuse que se rattache l'établissement de Saint-Cyr, en faveur des jeunes

(1) Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France, depuis le seizième siècle;* — Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes en France;* — Gréard, *Madame de Maintenon.* Extraits de ses lettres, avis, etc., sur l'éducation; — Faguet, *Madame de Maintenon, institutrice.*

filles de la noblesse. « Beaucoup de compassion pour la noblesse indigente, parce que j'avais été orpheline et pauvre moi-même, écrivait Mme de Maintenon, et un peu de connaissance de son état, me firent imaginer de l'assister pendant ma vie. »

« Saint-Cyr, dit Saint-Marc Girardin, fut une grande innovation. Ce n'est pas un couvent, c'est un grand établissement consacré à l'éducation laïque des demoiselles, c'est une sécularisation hardie et intelligente de l'éducation des femmes (1). »

Telle est aussi l'appréciation de M. Gréard, dans son Introduction aux *Extraits de Madame de Maintenon sur l'éducation.*

Pour le vice-recteur de l'Académie de Paris, comme pour le professeur de la Sorbonne, Saint-Cyr est le premier essai de la sécularisation de l'éducation des filles en France. « Ce caractère d'origine, observe-t-il, était conforme à un véritable mouvement d'opinion — mouvement qui date de l'année 1674 environ, celle où « l'abbé Fleury avançait, comme un grand paradoxe, que les « femmes doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, la « couture et divers petits ouvrages », qui est marqué par les discours de Poullain de la Barre, couronné par le traité de Fénelon, et qui semble aboutir à la création de Saint-Cyr comme au dernier et heureux terme de son expansion. »

M. Mézières, de l'Académie française, ne juge pas autrement dans un article de critique littéraire publié par le journal *le Temps*, le 7 janvier 1885, et reproduit presque en entier, par M. Faguet, dans *Madame de Maintenon, institutrice.*

« L'institution de Saint-Cyr, voilà le véritable titre de Mme de Maintenon à la reconnaissance de la postérité... Elle a fondé un établissement qui pourrait encore aujourd'hui servir de modèle et donner un grand exemple en sécularisant la première l'éducation des jeunes filles; elle a laissé, dans ses lettres, dans ses entretiens, dans ses conversations, un véritable cours de pédagogie, digne d'être médité par tous les éducateurs de la jeunesse... »

« Saint-Cyr, ajoute M. Compayré, est un progrès réel sur les couvents de ce temps-là; c'était un acheminement vers l'éducation laïque et une rupture avec la sévérité de la vieille éducation (2). »

Pour les quatre écrivains universitaires que nous venons de citer, Saint-Cyr est donc, au dix-septième siècle, un essai d'éducation

(1) J.-J. Rousseau, t. II, p. 210.
(2) *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, t. I, p. 350.

séculière qu'on ne craint pas de proposer comme modèle aux modernes partisans de l'enseignement laïque. Eh bien! nous ne craignons pas, à notre tour, de nous inscrire en faux contre cette appréciation *a priori* et de parti pris, qui ne repose aucunement sur les faits vrais. Saint-Cyr fut, sans doute, un progrès dans l'éducation des filles, mais un progrès dans le sens et non en dehors de la tradition religieuse des siècles précédents. Mme de Maintenon ne fit que s'approprier, pour le mettre en pratique, ce sage programme de Fénelon : « La femme est chargée de l'éducation de ses enfants, des garçons, jusqu'à un certain âge, des filles, jusqu'à ce qu'elles se marient ou se fassent religieuses; de la conduite des domestiques, de leurs mœurs, de leur service, du détail de la dépense, du moyen de tout faire avec économie et honorablement. »

I

L'histoire de Saint-Cyr peut se partager en deux périodes : la première du 7 juin 1686 au 11 décembre 1693 (1); la seconde du 11 décembre 1693 au 16 mars 1793; c'est-à-dire de la fondation de la *Communauté de Saint-Louis*, par les lettres patentes de Louis XIV, à sa transformation effective en monastère régulier, et de la transformation à la suppression par un décret de la Convention nationale.

« A l'origine, remarque M. Paul Rousselot, Saint-Cyr était une institution laïque, une maison de Saint-Denis ou d'Écouen... Après comme avant la transformation en monastère, Saint-Cyr est et resta un établissement scolaire ayant pour but, non pas spécial, mais unique, l'éducation des demoiselles... Peu importe que l'institution soit devenue un monastère régulier, que les vœux *simples* des Dames aient été remplacés par des vœux *solennels*, et que leur costume demi-mondain soit devenu tout à fait monacal : Saint-Cyr a toujours été un établissement de l'État, disons le mot, un véritable *lycée de filles* (2). » Or, ni dans la première, ni dans la seconde période de son existence, Saint-Cyr n'a jamais été une maison d'éducation séculière.

(1) Les lettres patentes pour la transformation de Saint-Cyr en monastère régulier sont bien du 13 novembre 1692; mais les Dames ne prononcèrent leurs vœux solennels que le 11 décembre 1693.

(2) *Histoire de l'éducation des femmes en France*, t. II, pp. 12, 15, 58.

Je sais tout ce que l'on a dit du fondateur, qui n'aimait pas la vie monacale, qui n'aimait pas surtout l'éducation donnée aux femmes dans les couvents. Cependant s'il ne voulut faire de Saint-Cyr, « ni un couvent, ni rien qui le sentît, soit par les pratiques extérieures, soit par l'habit, soit par les nombreux offices, soit par la vie » ; il voulut au moins « une communauté de filles pieuses et sensées, capables d'élever les demoiselles dans la crainte de Dieu et de leur donner l'instruction convenable à leur sexe : à quoi elles s'engageaient par les vœux *simples* de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et par un quatrième d'élever et d'instruire les demoiselles. » Si Louis XIV croyait « qu'il était de la politique générale du royaume de diminuer ce grand nombre de religieux, dont la plupart étant inutiles à l'Église, sont onéreux à l'État (1) » ; il aimait fort « les communautés qui sont utiles au public ». S'il haïssait l'éducation bornée à des lectures puériles et à des prières multipliées, il aimait fort celle qui met au courant des choses les plus ordinaires de la vie.

Loin d'être considéré comme un premier pas, comme un essai tenté pour la sécularisation de l'éducation des filles au dix-septième siècle, Saint-Cyr est au contraire le dernier terme, le but suprême où aboutit la tradition religieuse de cette éducation en France.

Dans la maison de Saint-Louis, en effet, l'enseignement y est donné dès l'origine par de vraies religieuses, comme partout ailleurs, seulement d'une manière plus large et plus étendue qu'on ne le faisait d'ordinaire dans les couvents proprement dits. « Nous voulions, dit Mme de Maintenon, une piété solide, éloignée de toutes les petitesses de l'esprit, un grand choix dans nos maximes, une grande éloquence dans nos instructions, une liberté entière dans nos conversations, un tour de raillerie agréable dans la société, de l'élévation dans notre piété et un grand mépris pour les pratiques des autres maisons. » Voilà pour les Dames de la communauté ; l'instruction des demoiselles s'inspirait du même esprit. « Il fallait qu'elles ne fussent pas si neuves quand elles s'en iraient que le sont la plupart des filles qui sortent des couvents, et qu'elles sussent des choses dont elles ne fussent pas honteuses dans le monde. » Et Mme de Maintenon répétait autour d'elle à propos des conversations ingénieuses qu'on leur composait exprès ou qu'elles-mêmes com-

(1) *Instructions pour le Dauphin.*

posaient sur-le-champ : « Ces amusements sont bons à la jeunesse, ils donnent de la grâce, ornent la mémoire, élèvent le cœur, remplissent l'esprit de belles choses. »

Malheureusement, on avait fait fausse route et l'on ne tarda pas à s'en apercevoir ; l'esprit mondain s'introduisit de toute part dans la maison et produisit les résultats les plus déplorables. Ce n'est pas assez pour des maîtresses d'être religieuses de nom, si elles ne le sont de fait ; sous l'impulsion du bel esprit que lui inspirait Mme de Maintenon, Saint-Cyr répondait mal à l'idée d'éducation chrétienne que son établissement avait fait concevoir. « Il est bien juste que j'en souffre, écrivait-elle, puisque j'y ai contribué plus que personne. Mon orgueil s'est répandu par toute la maison, et le fond en est si grand qu'il l'emporte par-dessus mes bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu à Saint-Cyr ; mais j'ai bâti sur le sable. J'ai voulu que nos filles eussent de l'esprit, qu'on leur élevât le cœur, qu'on formât leur raison. Elles ont de l'esprit et s'en servent contre nous ; elles ont le cœur élevé et sont plus hautaines qu'il ne conviendrait de l'être aux plus grandes princesses ; à parler même, selon le monde, nous avons formé leur raison, et fait des discoureuses, présomptueuses, curieuses, hardies ; c'est ainsi qu'on réussit quand le désir d'exceller vous fait agir. »

Effrayée du péril, Mme de Maintenon se hâta de le conjurer, en soumettant la maison de Saint-Louis, maîtresses et élèves, à une réforme énergique et profonde.

Dès la fin de 1688, la supérieure, Mme de Brinon, qui « inspirait aux novices ses idées de grandeur », avait été écartée. Plus tard, Louis XIV lui-même reconnut la nécessité de convertir la maison de Saint-Louis en monastère régulier de Saint-Augustin, et Mme de Maintenon adressait aux Dames ces instructions : « Il faut reprendre notre établissement par ses fondements ; il faut renoncer à nos airs de grandeur, de hauteur, de fierté, de suffisance ; il faut renoncer à ce goût de l'esprit, à cette délicatesse, à cette liberté de parler, à ces murmures, à ces manières de raillerie toutes mondaines, enfin à la plupart des choses que nous faisions. »

La réforme pour les demoiselles s'étendit jusqu'aux plus petits détails de leurs études et de leur vie. « Nos filles ont été trop considérées, disait encore Mme de Maintenon, trop caressées, trop ménagées ; il faut les oublier dans leurs classes, leur faire garder les règlements de la journée, et leur peu parler d'autre chose. » Le

programme des études fut aussi notablement modifié. « Dieu préserve les demoiselles, s'écrie-t-elle, de faire les savantes et les héroïnes, il suffit qu'elles ne soient pas plus ignorantes que le commun des honnêtes gens! Les femmes ne savent jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend fières, dédaigneuses, causeuses, et dégoûtées des choses solides. »

Emportée par son ardeur de réformation, Mme de Maintenon dépassa le but, en proscrivant tout ce qu'elle appelle « la vaine curiosité »; trois mois s'étaient à peine écoulés depuis les changements, qu'une maîtresse pouvait dire en souriant : « Consolez-vous, Madame, nos filles n'ont plus le sens commun. » Mais on se tromperait, ce sont les *Mémoires* des Dames de Saint-Cyr qui nous en avertissent, si l'on prenait « à la lettre tout ce qu'elle fit à l'époque de la réforme, et même tout ce qu'elle écrivit depuis sur ce sujet ». Son intention n'était pas « qu'on tînt toute la vie les demoiselles dans ce grand abaissement où elle jugea à propos de les mettre pour un temps ». Après la période de pénitence, on rentra dans la mesure; et c'est alors que Saint-Cyr devint le modèle de toutes les maisons d'éducation.

Ne suffit-il pas à tout lecteur impartial de ce simple exposé des faits pour se convaincre que l'histoire de Saint-Cyr est à la fois et la plus éclatante condamnation des systèmes modernes d'éducation laïque, et la plus évidente glorification des systèmes traditionnels d'éducation religieuse?

« Je donnerais de mon sang, écrivait la zélée fondatrice, pour communiquer l'éducation de Saint-Cyr à toutes les maisons religieuses qui prennent des pensionnaires. » Or, la réputation de l'Institut de Saint-Louis s'étendait déjà par toute la France et même à l'étranger. Du vivant même de Mme de Maintenon, les demoiselles étaient recherchées par les communautés religieuses qu'elles édifiaient de leurs vertus. Quelques-uns de ces couvents devinrent en quelque sorte des succursales de Saint-Cyr, tant on y suivait scrupuleusement ses principes et ses maximes. Plus tard, la renommée de la nouvelle institution se répandit jusqu'à l'étranger, et l'on chercha à l'imiter. Pierre Ier, après son voyage en France, établit en Russie la maison impériale des Filles-Nobles sur le modèle de celle de Saint-Louis. L'impératrice, reine de Hongrie, agit de même en Autriche, vers 1764. Enfin, Napoléon se souvint de Saint-Cyr, où sa sœur Marianne avait été élevée, lorsqu'il fonda

la maison des Filles de la Légion d'honneur. Voulant complimenter Mme Campan de la bonne tenue d'Écouen, il lui dit un jour : « C'est presque aussi bien qu'à Saint-Cyr. »

Saint-Cyr, après la réforme, était devenu un établissement qui touchait à la perfection. « Autant les demoiselles, disait Mme de Maintenon, étaient, dans les commencements, orgueilleuses, hautaines et fières, autant elles se distinguent par l'humilité, la douceur et la simplicité. Il n'y a pas un seul mauvais esprit parmi elles, et elles se portent mutuellement au bien par leurs exemples et leurs discours. » Quant aux Dames, « la ferveur dans les prières, l'union dans les esprits, la joie dans les récréations, le concert dans les charges, tout y est à souhait. On n'a plus de goût pour le monde; les parloirs sont déserts; on n'y est plus bel esprit, et l'on y a acquis le bon goût de la simplicité et de la solidité ». Aussi Mme des Ursins appelait-elle Saint-Cyr « une école de vertu et le séjour des anges ».

II

Est-ce à dire que Saint-Cyr était la perfection d'une maison d'éducation pour les filles? Est-ce à dire que la perfection qui convenait à cette époque conviendrait encore de nos jours? Autant de questions importantes et complexes qu'on ne peut résoudre avant de les avoir envisagées sous leurs divers aspects.

M. Compayré, dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, reconnaît que « Mme de Maintenon est certainement l'une des institutrices les plus distinguées que notre pays ait produites »; mais il lui reproche de n'avoir pas su atteindre « ce juste milieu d'une éducation tempérée qui, tout en faisant la part de la religion, tout en préparant la femme aux soins du ménage, réserve les droits de la culture intellectuelle ». Dans un *Rapport* à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Gréard, d'ailleurs favorable à Mme de Maintenon, avoue que « les constitutions de Saint-Cyr ne réalisent pas l'idéal que nous nous faisons aujourd'hui de l'éducation des femmes ». Du reste, M. Lavallée lui-même, grand admirateur de Mme de Maintenon et de son œuvre, concède que « ses instructions, si sages qu'elles soient, ne sauraient être proposées entièrement pour modèles ».

Ces critiques, bien que modérées, de l'éducation donnée aux jeunes filles dans la maison royale de Saint-Louis ne sauraient

être admises qu'avec une certaine réserve. Saint-Cyr, je le veux, était la meilleure maison d'éducation en France au dix-septième siècle; mais si elle ne réalisait pas encore l'idéal de la perfection, c'était du moins un progrès approchant de la perfection.

Plusieurs écrivains semblent regretter que Mme de Maintenon n'ait pas réservé dans son plan une plus large part à l'instruction; ils préfèrent les premières années de la maison de Saint-Louis à celles qui ont suivi sa transformation en monastère régulier. « A ne considérer que l'instruction, observe M. Gréard, le programme définitif de Saint-Cyr, incomparablement supérieur encore par la largeur et l'étendue à celui de tous les couvents du dix-septième siècle, est resté inférieur à ce que, dans la première expansion des idées de Mme de Maintenon, il semblait avoir promis. » C'est aussi l'avis de M. Compayré : « Dans les commencements, dit-il, elle fut tentée et séduite par un système plus large, plus favorable à l'instruction que celui qu'elle adopta définitivement, et qui resta jusqu'à la fin la loi de Saint-Cyr. »

Telle n'était pas l'opinion des contemporains, meilleurs juges que nous de ce qui convenait à leur époque : ce fut le Saint-Cyr de la réforme et non celui des débuts qui jouit si longtemps d'une admiration universelle en France et à l'étranger.

Mais ce qui paraissait convenir le mieux aux dix-septième et dix-huitième siècles serait-il encore un idéal d'éducation pour les jeunes filles au dix-neuvième siècle? Afin de répondre avec plus de précision, distinguons avec soin l'instruction de l'éducation proprement dite.

Dans ses parties essentielles, constitutives, l'éducation est la même pour tous les temps, pour tous les pays, pour toutes les classes de la société. Sous peine de ne pas exister, elle doit être pour tous, partout et toujours, religieuse et morale: au dix-neuvième siècle, comme au moyen âge et dans l'antiquité; en France comme dans le reste de l'Europe et les autres parties du monde; à la cour, comme au sein de la famille et dans les pensionnats. Mais, invariable dans son fond, dans sa nature, elle peut revêtir des formes variées, conformes aux différents *us et coutumes* des siècles, des nations, des conditions de la vie. A ce dernier point de vue, nous ne faisons pas difficulté d'admettre que l'éducation de Saint-Cyr erait peut-être trop pratique pour les pensionnats analogues de nos jours, où l'on consacre beaucoup moins de temps au travail des

mains et aux soins domestiques. Mais c'est que de nos jours les jeunes filles n'attendent pas l'âge de vingt ans pour sortir du pensionnat, et elles peuvent s'accoutumer dans la famille à ces occupations pratiques que l'on réservait comme un privilège aux deux premières classes de Saint-Cyr.

Quant à l'instruction, qui ne joua qu'un rôle secondaire après la réforme, Mme de Maintenon s'était manifestement inspirée, au début, de la pensée de Fénelon, dans son traité de *l'Éducation des filles* (1). L'auteur établissait sagement dans son programme des différences et des degrés. Pour toutes il exigeait, avec la religion, les éléments de la grammaire, des notions d'arithmétique et les principes de l'économie domestique. Pour celles qui étaient destinées à vivre à la ville ou à la cour, il ajoutait les histoires grecque et romaine; l'histoire de France; les éléments du droit et des coutumes; l'éloquence, la poésie, la musique, la peinture et même le latin. Il recommandait seulement de ne puiser à ce trésor de connaissances qu'avec réserve et de n'admettre à en jouir que les filles d'un jugement ferme, d'une conduite modeste, qui ne se laisseraient pas prendre à la vaine gloire.

Or, sauf la peinture et le latin, toutes ces matières faisaient partie de l'enseignement de Saint-Cyr à ses débuts, et il n'en est point qui ait été complètement supprimé après la réforme. Mme de Maintenon n'en désapprouvait aucune, « pourvu que cela ne fût pas l'objet d'une étude particulière et suivie ». Et c'est en cela précisément que consista le changement opéré dans l'esprit, sinon dans les programmes de Saint-Cyr. Quoi qu'il en soit, l'instruction proprement dite se bornait à fort peu de chose, comparée à ce qu'on peut appeler l'*éducation académique* des jeunes filles de nos jours.

Si peu approfondies que fussent les études profanes à Saint-Cyr, ne suffisaient-elles pas aux besoins de l'époque? Ce n'est pas l'avis de M. Compayré. « L'éducation morale, dit-il, y était excellente », mais « l'éducation de l'esprit était maintenue dans des voies trop étroites ». Pourquoi reprocher à une institution ce qui était le tort même d'une époque, lorsqu'on a reconnu que « le programme définitif de Saint-Cyr » était « incomparablement supérieur à celui de tous les couvents du dix-septième siècle? » D'ailleurs, on a vu successivement en pratique son programme plus ou moins étendu,

(1) Gréard, Introduction, p. XXXII.

et l'on sait par la différence des résultats obtenus celui qui convenait le mieux aux besoins de l'époque.

Mais le progrès que nous avons admis pour les diverses formes de l'éducation proprement dite, nous nous empressons d'en reconnaître la nécessité dans l'instruction des jeunes filles. Plus la civilisation s'avance et s'élève, plus la culture de l'esprit demande de soins et d'efforts; mais, ici encore, distinguons bien ce qui atteint la moyenne commune et ce qui dépasse le niveau ordinaire, et prenons garde de proposer comme une loi générale ce qui n'est qu'un cas exceptionnel.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui comme au dix-septième siècle, il n'y a pas de meilleure règle pour apprécier à leur juste valeur les différents systèmes d'éducation, que de les voir à l'œuvre. On juge de l'arbre par ses fruits, *a fructibus eorum cognoscetis eos.* Quels résultats ont-ils produits? Sont-ils heureux ou funestes?

Le programme proposé par Mme de Maintenon fut suivi fidèlement après sa mort. « Il enfanta plusieurs générations de femmes héroïques dont la vertu chrétienne fut, au dix-huitième siècle, comme un arome qui préserva de la corruption les familles nobles dans les provinces. Leurs descendants conservèrent intacts les principes d'honneur et de foi qu'elles leur avaient transmis. Quand sonna l'heure de la révolution française, le monde put admirer le touchant spectacle de la faiblesse aux prises avec la force, et fidèle au devoir jusqu'à la mort (1). »

« J'ai vivement désiré la création des lycées de jeunes filles, écrivait en 1882 M. Legouvé (2); aujourd'hui qu'on va les créer, je me sens saisi d'une certaine appréhension. J'ai peur qu'on n'y marque pas assez profondément la différence entre leur éducation et celle des jeunes gens. Autrefois, on apprenait trop peu aux jeunes filles; j'ai peur qu'on ne leur en apprenne trop, et ce trop, qu'on ne le leur apprenne mal. »

Quatre années à peine se sont écoulées, et il n'est pas nécessaire d'une clairvoyance extraordinaire pour s'apercevoir que ces appréhensions ont été dépassées. Que de fois déjà les mille voix de la presse n'ont-elles pas eu de tristes occasions d'éclairer l'opinion publique sur les pernicieux effets d'une éducation séculière, laïque, sans Dieu!

(1) *Madame de Maintenon*, par le P. Mercier, p. 154.
(2) *Histoire morale des femmes*, p. 484.

Le passé sera-t-il donc pour nous une leçon toujours stérile? A côté de la paisible solitude de Saint-Cyr, on vit s'ouvrir, au dix-huitième siècle, les bruyants salons de Mme de Tencin, de la marquise du Deffand, de Mme Geoffrin et de Mlle de l'Espinasse. Quelle heureuse influence ont-ils exercée sur leurs contemporains? Dispensateurs de la renommée littéraire, ils ont contribué, tout autant que les perfides ouvrages des Voltaire, des Rousseau, des Diderot et des d'Alembert, à répandre dans toutes les classes de la nation cette funeste philosophie qui, sapant toutes les croyances, allait amener l'effondrement social de notre pays.

Aujourd'hui, c'est la famille elle-même qui est menacée par un système d'éducation, qui doit aboutir fatalement à la morale indépendante et à l'émancipation des femmes. Comme en 1793, il n'y a qu'un pas du salon ou du lycée à la rue et au ruisseau, de Mme Roland à Théroigne de Méricourt, de la libre penseuse à la libre faiseuse.

« Prenons pour devise ce vers admirable, s'écrie M. Legouvé :

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout,

et nous ferons de nos élèves de vraies jeunes filles, de vraies épouses, de vraies mères, de vraies femmes (1). »

Illusion! chimère! C'est en vain, l'histoire nous l'apprend, qu'on s'imagine travailler au bonheur des peuples, quand on y travaille contre Dieu et même sans Dieu. Elle sera toujours vraie cette parole du Psalmiste : « Si le Seigneur n'intervient dans une entreprise, tout travail et tout effort deviendront inutiles (2). »

V. Mercier, S. J.

(1) *Histoire morale des femmes*, p. 429.
(2) Ps. cxxvi, 1.

ÉCHOS DU PAYS DES PHARAONS

LE BON-PASTEUR ET ARABI-PACHA

Un palais arabe transformé en monastère. — Les œuvres d'Orient. — La terre d'Aden. — Ibrahim-Pacha. — M. de Lesseps. — Guerre du Mahddi. — Bombardement d'Alexandrie. — Port-Saïd. — — Le camp des insurgés. — Une audience d'Arabi-Pacha. — Son portrait. — La Supérieure du Bon-Pasteur en présence du chef des insurgés. — Le protectorat de l'Égypte passé entre les mains des Anglais.

I

L'Égypte, le Caire, cette ville des *Mille et une nuits*, gardent toujours un parfum de poésie qui captive l'imagination. Nos regards aiment à se porter vers cette terre merveilleuse, arrosée du sang des chevaliers de la Massoure, où sont confondus, bien qu'à des siècles de distance, les souvenirs de saint Louis et de Joinville, de Dessaix et de Kléber.

L'attention des lettrés, des conquérants, des artistes, se tournera souvent vers les rives du Nil et ce merveilleux canal qui mêle les flots de la Méditerranée aux eaux de la mer Rouge. Ce beau pays, trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, toujours envié par les nations de l'Occident, a vu et verra se dérouler les scènes principales du grand drame de la transformation de l'Orient.

Un fait historique, digne de remarque, c'est que cette antique Égypte, que l'on croit si complètement morte, si étrangère à nous, se perpétue dans les institutions monastiques, dont le monde catholique est couvert, et son esprit vit dans les cloîtres. Telle est la force de la vérité, qu'un peuple, comme un homme, s'éternise par

son génie, et que son ascendant moral règne encore des siècles après que lui-même a cessé d'exister. On sait que les anachorètes de la Thébaïde furent les ancêtres spirituels des légions de moines qui surgirent au sein de la chrétienté.

C'est aux sentiments généreux, au dévouement des catholiques français que l'on doit la floraison d'établissements de charité dans le Levant. La part principale du succès obtenu dans ce pays revient à l'*Œuvre des Écoles d'Orient*, fondées en vue de régénérer, par le christianisme, cette terre célèbre, qui fut le berceau de notre religion et qui est destinée à entraîner bien d'autres dans le mouvement de sa renaissance.

II

Nos meilleurs souvenirs du Caire se reportent au Bon-Pasteur, où nous avons trouvé la vraie France, avec le charme de son attrayante bonté. Il est situé près de la rue du Mousky, vis-à-vis de l'église catholique, desservie par des religieux franciscains.

Dès le début de leur mission, les religieuses du Bon-Pasteur ont pu s'établir dans une vaste habitation, au style oriental, bâtie par un opulent négociant de Smyrne. Ce palais arabe, décoré avec luxe, peut passer pour un spécimen des belles maisons du Caire. On nous a fait visiter, avec une bonne grâce parfaite, toutes les parties de cette splendide demeure, peu faite pour sa destination actuelle, qu'on a transformée en monastère. Nous ne pouvons résister de faire la description de cette habitation turque, qui nous initie aux habitudes de la vie domestique et privée des Orientaux.

C'est le style arabe qui préside à la construction de presque toutes les maisons de l'Égypte. On sait de quelle délicieuse fantaisie l'architecture arabe enrichit ses ouvrages, on connaît l'art charmant avec lequel elle réunit dans les ornements qu'elle sème avec profusion la régularité des combinaisons et la vivacité des caprices. On peut dire que les brillants détails que les maisons égyptiennes lui doivent, sont leur seule beauté.

Voici la disposition de ce palais arabe :

La porte d'entrée est cintrée et ornée d'arabesques. Sur un des compartiments sculptés est écrite une inscription en arabe :

« Il (Dieu) est le Créateur excellent. »

Une sorte de corridor sombre, et qui fait plusieurs détours pour

empêcher que les passants ne voient du dehors, conduit à une cour intérieure : il y a dans ce corridor des bancs adossés à la muraille, où se tiennent le portier et les domestiques. Au milieu de la cour, une fontaine à jets et à cascades, ombragée d'arbustes; des fleurs remplissent les niches.

Tous les appartements donnent sur cette cour intérieure. On entre d'abord, au rez-de-chaussée, dans une vaste pièce appelée *mandarah*, c'est le salon de réception, où se tient d'habitude le maître et où il reçoit les visites. C'est de cette pièce que les Dames du Bon-Pasteur ont fait leur chapelle. Le parquet est formé de losanges de marbre blanc et noir, ou de mosaïques de diverses couleurs. Les poutres du plafond, peintes ou dorées, sont sculptées avec un art merveilleux ; c'est une profusion d'ornements, d'arabesques, de dessins, d'un goût exquis et d'un effet charmant.

Les autres appartements qui s'ouvrent sur la cour sont destinés aux bains, au logement des domestiques et aux divers services de la maison. Les appartements supérieurs sont ceux du *harem*, maintenant transformés en classes et dortoirs. Au premier étage, il y a une très grande salle, comme le *mandarah*, à plafond élevé, et qui sert aussi aux réceptions des personnes distinguées. Des divans sont placés de chaque côté. On remarque, à l'une des extrémités de cette grande pièce, à mi-hauteur, une sorte de tribune ou de galerie fermée de treillages; c'est là que sont placés les musiciens et chanteurs appelés pour charmer les longs loisirs des Dames du *harem*, Au milieu de l'appartement et du centre d'une petite coupole à jour, pend un lustre dont les faces sont ornées de sculptures en bois. Les hauts lambris sont en marbre, en mosaïque.

Ce qui attire et charme surtout le regard, ce sont les ravissantes sculptures dont les boiseries sont revêtues. Les fenêtres sont de véritables bijoux : larges et faisant saillie sur la cour, elles sont fermées de tous les côtés et forment des balcons appelés *moucharabiehs*. C'est dans les dessins variés à l'infini des panneaux que forment ces fenêtres, que se déploie toute l'imagination et le caprice des artistes égyptiens. On ne peut rien voir de plus charmant; et le demi-jour mystérieux qui filtre à travers ces grillages finement découpés, éveille involontairement dans l'esprit tous les souvenirs gracieux que nous a laissés la poésie orientale.

Une grande irrégularité règne dans la construction des maisons égyptiennes. Il n'y a pas deux appartements qui soient au même

niveau, et pour passer de l'un à l'autre on a plusieurs marches à monter ou à descendre. Généralement ils sont très hauts d'étage. Dans la demeure du musulman tout ne concourt qu'à assurer au propriétaire les commodités qu'il recherche et à l'envelopper de mystère; mais rien n'est sacrifié au goût, aux exigences du public. Souvent les maisons des riches particuliers, dans l'intérieur desquelles le luxe étale les ornements les plus dispendieux, n'ont qu'une misérable apparence.

Il est temps de clore cette trop longue digression sur les maisons égyptiennes.

III

Pour apprécier la tâche importante du Bon-Pasteur, en Orient, il faut remonter aux humbles origines de cette mission.

Parmi les congrégations que le dix-neuvième siècle a vu éclore en si grand nombre, il n'en a peut-être aucune qui témoigne plus que le Bon-Pasteur des bénédictions de la Providence. L'indigence de ses premières années a produit une merveilleuse floraison. Le grain de sénevé, semé aux limites d'un faubourg d'Angers, s'est transformé en un arbre immense dont les rameaux s'étendent jusqu'aux cinq parties du monde. C'est en 1845 que partit, de la maison mère d'Angers, pour le Caire, le premier détachement de religieuses du Bon-Pasteur. Dans la vaste cité, qui leur devint une seconde patrie, on ne comptait alors que peu de catholiques. Mais le prestige de la France était intact et les esprits généralement disposés en sa faveur, à l'exemple du victorieux Ibrahim-Pacha, qui régnait alors sur l'Égypte. Ses descendants suivirent cette tradition, et les largesses de toutes les classes de la population permirent aux dames du Bon-Pasteur de développer rapidement leur fondation.

Ismaïl-Bey, père du vice-roi actuel, leur donna un vaste terrain et une large subvention pour agrandir le monastère, trop exigu. Son fils, Twevich-Bey, les gratifia également de ses libéralités, et leur témoigna personnellement sa bienveillance. Il vint deux fois présider les distributions de prix de leur école. Élevé par un officier français, le capitaine Jaquelet, Twevich-Bey parle très bien notre langue et garde un bon souvenir de son séjour en France. Ce khédive n'admet pas la polygamie. Il était accompagné dans ses visites par sa jeune femme, qui mourut du saisissement que lui causèrent les menaces proférées par les chefs de la révolte militaire. Cette princesse, à

laquelle on donnait le titre d'altesse, avait un charme réel. Telle est la sympathie de la famille du vice-roi pour les religieuses françaises, qu'une des sœurs du khédive leur confia l'éducation de sa nièce, la princesse Rosa, qu'elle regarde comme sa fille.

Le Bon-Pasteur possède au Caire deux établissements : l'un au centre de la ville, consacré à une école de quatre cents enfants, dont trois cents à titre gratuit; l'autre est destiné à la jeunesse des classes supérieures.

A Chouhrah, à 4 kilomètres du Caire, non loin des Pyramides, s'élève une villa, entourée de jardins, plantée de palmiers et d'orangers. C'est là qu'étaient élevées naguère soixante-dix à quatre-vingts jeunes filles du pays, avec tous les soins et l'instruction qui distinguent les meilleurs pensionnats de Paris. Le Bon-Pasteur avait créé aussi au Caire l'œuvre des négresses, qui consiste, en les délivrant de l'esclavage, à les élever à la dignité de chrétiennes.

Sur la sollicitation de M. de Lesseps, le Bon-Pasteur a fondé, en 1865, une maison à Port-Saïd. Inspiré par le génie qu'on ne peut lui refuser, l'illustre créateur du canal de Suez a pensé qu'une condition essentielle de succès pour une grande entreprise, et surtout une œuvre civilisatrice, est le sentiment religieux. Or, qui le met mieux en pratique que les Sœurs de Charité? Les mêmes considérations qui viennent d'amener les filles de Saint-Vincent de Paul à Panama, ont conduit les Dames du Bon-Pasteur à Port-Saïd. D'ailleurs, M. de Lesseps ne s'est pas seulement montré le protecteur des Sœurs de Charité, il en est l'admirateur. Si l'on avait agréé son intervention, toutes seraient restées en Égypte. Il offrit, en insistant, de les garder sous sa responsabilité avec leurs orphelines et leurs malades; mais les agents du gouvernement français ne crurent pas devoir lui accorder cette autorisation.

Il appartenait à la France de remplir le premier rôle dans cette contrée célèbre, devenue presque une colonie française. Malheureusement, pendant la guerre du Mahdi, notre gouvernement n'a pas su continuer la mission séculaire de protecteur des chrétiens du Levant.

IV

A l'entrée de la mer Rouge, aux confins de l'Arabie, sur la plage brûlante de l'Aden, grâces aux religieuses du Bon-Pasteur, depuis 1868, un asile de secours est ouvert aux voyageurs, ainsi qu'un

dispensaire pour les indigents du pays et une école pour leurs enfants du sexe féminin. Nous empruntons à un missionnaire, le P. Charmettant, quelques détails sur ce pays.

« Il n'existe pas, je pense, de paysage plus triste et plus sévère : c'est un énorme amoncellement de cendres, de noires scories et de roches brûlées. Sur ces flancs arides et escarpés, pas un arbre, pas la moindre verdure ne permet aux yeux de se reposer. En haut, darde le plus ardent soleil de la création, que ne voile jamais le plus léger nuage. Tel est le lieu maudit de tous les voyageurs; telle est cette sorte d'enfer, qu'une tradition locale a la prétention d'offrir comme l'ancien Éden, devenu Aden par l'usage.

« Quelle ville horrible que cet Aden! Dans toute l'étendue de ce sol surchauffé qui vous brûle les pieds, on ne voit aucune trace de vie végétale; je n'ai pu y découvrir un seul brin d'herbe. Partout la roche et la cendre. Pour boisson, de l'eau de la mer dessalée, car tout ce territoire ne renferme ni une source, ni un puits, ni même une mare fangeuse où l'homme et les bestiaux puissent se désaltérer. Il faut demander à l'Océan une onde amère et au ciel une eau qui ne tombe jamais!

« Qui donc a pu déterminer des hommes raisonnables à se réunir, à se bâtir des habitations à Aden? » On me répond que là s'achètent, pour être expédiées au loin, toutes les productions de l'Arabie et même les produits si recherchés de l'Orient africain, car l'Abyssinie n'a pas encore de port ouvert aux navires européens, et c'est la raison qui a décidé les habitants d'Aden à venir s'y fixer.

Quid non mortalis pectora cogis, auri sacra fames. Assurément, ce n'est pas la soif de l'or qui a conduit nos religieuses sur cette terre de malédiction. Elles se sont dit que là où il y a tant de souffrances, il doit y avoir beaucoup de bien à faire. Sans soucis de leur faiblesse physique, armées seulement de cette sainte ardeur qui vient à bout des plus grands obstacles, les vaillantes femmes se sont rendues à cet affreux Aden, parce que, dans le champ du père de famille, nulle parcelle ne doit rester en friche, et que, plus le sol est ingrat, plus ceux qui le cultivent ont du mérite aux yeux du divin Maître.

Le Bon-Pasteur est un ordre cloîtré, mais sans changer de règle, la charité chrétienne a pu se prêter aux œuvres que réclamaient un pays étranger. Par exception, seulement pour le Caire, Suez et Port-Saïd, l'obligation du cloître fut levée, et l'autorité pontificale s'em-

pressa d'accorder les dispenses nécessaires à cet extension du champ de l'apostolat. On établit partout des dispensaires pour les malades. Ici libre accès est ouvert à tous, quels que soient la race, le sexe, l'âge. Les malheureux viennent présenter à la fois tous les échantillons de la misère humaine dans un horrible pêle-mêle.

Des plaies hideuses dont l'Orient a le privilège, la lèpre et d'autres maladies répugnantes, se joignent aux infirmités causées par l'âge ou les accidents.

La sœur de Charité reçoit, le sourire aux lèvres, ces malheureux souvent plus dégradés au moral qu'ils ne le sont au physique par la misère et les maladies. Pour chacun, elle a des mots affectueux et des soins empressés; d'une main délicate, elle enlève un bandage, applique un remède. De sa parole et du regard, elle encourage ceux qui souffrent. Son calme, sa sérénité, dont cependant ils ne savent pas le secret, se reflètent dans leur âme; s'ils viennent à lui demander pourquoi, libre de l'éviter, elle est venue exprès faire alliance avec la souffrance et s'unir avec elle dans ce commerce intime et quotidien? Elle saisira avec empressement l'occasion de leur parler de la foi, du courage qu'elle donne pour endurer les maux de la vie, des espérances qu'elle fait briller au-delà de la mort. Beaucoup gagnés en même temps, par cette douce prédication et par l'exemple, ont demandé eux-mêmes à devenir chrétiens.

Le dispensaire fut donc l'œuvre de début des congrégations françaises en Égypte, comme dans les autres contrées de l'Orient. Puis vint l'œuvre des écoles, dont le succès ne fut pas moins rapide. L'école, en effet, répond au besoin pressant et impérieux des population qui tendent à s'élever au niveau de la civilisation européenne.

Les frères des Écoles chrétiennes, qui font aujourd'hui merveille en Orient, eurent plus de peine à s'établir. Il leur a fallu redoubler d'efforts, de prudence et de mérites pour calmer les défiances des populations musulmanes, toujours disposées à confondre le prosélytisme religieux avec la pensée de domination politique. Du côté des femmes, une telle crainte était moins justifiée. Les religieuses, avec leur douceur, leur sollicitude pour toutes les misères, ne purent éveiller d'autres sentiments que celui de l'admiration. Le contraste de la nullité des femmes d'Orient ajoute encore à leur prestige. Les Levantins ne comprenaient rien à une conduite si différente de ce qu'ils étaient habitués à voir. Dans leur imagination fertile en merveille, ils assimilaient les sœurs aux êtres surnaturels de leurs

légendes. Etaient-elles des femmes véritables ou des êtres d'une espèce nouvelle. Ils n'auraient su le dire. Un musulman demanda un jour à l'une d'elles, si elle était descendue du ciel dans le costume où il la voyait.

Il n'est pas jusqu'au sultan, quand il visita l'Égypte, qui n'ait donné aux sœurs un témoignage d'estime. « Priez pour nos enfants, leur dit-il, car il n'est pas possible que la prière des femmes qui font tant de bien, ne soit pas agréable à Dieu. »

C'est grâce à une popularité gagnée à force de vertus que nos pieuses communautés maintiennent en Orient l'honneur du nom français, compromis par la défaite de l'empire et les fautes de la république. C'est grâce à la sympathie qu'elles inspirent que nos établissements de charité luttent avec avantage contre la concurrence passionnément jalouse des sectes anglaises, allemandes, russes, américaines. Nos rivales répandent à pleines mains des trésors pour nous enlever la préférence dont elles sont envieuses, tandis que nos communautés ne vivent que de secours précaires, de modestes allocations disséminées par la *Propagation de la Foi* et l'*Œuvre des Écoles d'Orient*. Heureux lorsque les consuls, en arrivant à leur poste, comprennent, en dépit de leurs vues particulières, que le protectorat des catholiques est le seul moyen de lutter contre cette ligue formidable; heureux lorsqu'ils peuvent obtenir quelque mince allocation pour ces œuvres de notre gouvernoment.

V

Ce fut au milieu d'une sécurité, qu'on peut dire prospère, que les colonnes du Bon-Pasteur, répandues en Égypte, se trouvèrent soudain menacées par le contre-coup des événements d'Alexandrie, en 1882.

Nous avions résolu de reproduire fidèlement les détails sur le cour des événements qui nous ont été donnés au Bon-Pasteur d'Angers. Mais il nous a semblé préférable de copier les notes de la supérieure des fondations du Caire, qu'on a bien voulu nous confier. Notre faible plume ne saurait égaler l'intérêt de ce simple récit, emprégné d'amour de Dieu et d'esprit de sacrifice.

Nous laissons la parole à la digne supérieure :

« Les massacres d'Alexandrie du 11 juin 1882 jetèrent l'effroi dans toute l'Égypte. Dès ce jour les Européens levantins et une

foule d'indigènes se précipitèrent vers les ports pour s'enfuir sur les bateaux à vapeur. C'était comme l'exode des chrétiens, fuyant la barbarie musulmane

« Dès la fin juin, les pensionnaires, au nombre de cinquante-neuf, avaient été remises à leurs parents, il ne nous en restait plus que onze. De l'externat de la ville. sur quatre cents enfants, une seule, faute d'asile, avait été réunie à nos orphelines. La terreur était extrême et ce n'était pas sans motif, car la grande et superbe ville était menacée à la fois du massacre, du feu et de la famine.

« Le 7 juillet, la situation devint si périlleuse, que le consul de France, au Caire, envoya son janissaire pour nous dire qu'une dépêche du consul général lui intimait l'ordre de partir, sans délai, avec le reste de nos compatriotes.

« Jusqu'alors, tout en étant alarmées, nous avions espéré, offrant nos prières et nos sacrifices pour fléchir la justice divine, afin de détourner les malheurs qui menaçaient ce pays infortuné. Mais l'illusion n'était plus possible et il fallait bien commencer les apprêts du départ et quitter notre chère mission, la mort dans l'âme. Il fallait arracher de force nos sœurs à leurs travaux, elles demandaient avec larmes qu'on les laissât mourir à leur poste. Enfin une section s'embarqua sur *le Saïd*, qui resta en rade à Alexandrie jusqu'au 12 juillet, et fut témoin du bombardement. Il était à 300 mètres de l'escadre anglaise. Ce fut un jour de grande douleur pour tous les cœurs français, car une foule de nos compatriotes avaient des établissements dans cette grande ville, naguère si animée et si florissante. Du pont des navires, on voyait les apprêts formidables des Arabes pour résister au feu des Anglais, qui commença le mardi 11 juillet, à sept heures du matin. Depuis ce moment jusqu'au soir, nos sœurs ne cessèrent de prier.

VI

« Pendant toute la période que nous passâmes encore au Caire, deux soldats de la cavalerie égyptienne, par ordre d'Arabi-Pacha, veillaient autour de notre maison, où il restait encore beaucoup de monde, afin d'empêcher les Bédouins de nous piller et de nous maltraiter. Quand la situation devint plus critique, le préfet de police, Ibrahim-Pacha-Fauze, maintenu dans ses fonctions par

Arabi, fit doubler la garde. Nous n'eûmes qu'à nous louer de sa sollicitude à notre égard. Très humain pour un Arabe, actif et capable, Ibrahim-Pacha-Fauze protégeait également les autres établissements français au Caire, tel que l'hôpital tenu par les sœurs de Saint-Joseph et les écoles des frères.

« A la nouvelle du bombardement d'Alexandrie, l'exaspération des indigènes fut à son comble, et l'on craignit de grands malheurs; la fermeté du préfet de police, et surtout la Providence, les conjurèrent. Au moment des plus vives émotions, dans l'attente de voir à chaque instant le monastère envahi par les Bédouins transportés de fureur, notre aumônier crut prudent de ne pas laisser le saint Sacrement dans la chapelle. Il le transporta dans un dortoir du deuxième étage, qui était vide, celui des pensionnaires. C'est là que nous disions l'office, mais la messe se célébrait à la chapelle.

« Enfin l'heure des plus grands sacrifices allait sonner. Le 14 juillet, nous recevions une dépêche du comte Gloria, consul d'Italie, chargé de la protection des Français, depuis le départ de notre consul. Il nous apprenait les massacres de Tantah, de Kaffre-Zagad, et nous assurait qu'il n'y avait de salut pour nous que dans la fuite. Un train spécial était préparé pour les Européens, afin de les soustraire aux scènes sanglantes dont le Caire allait être victime, comme les autres villes.

« Ces nouvelles navrantes n'étaient que trop vraies. L'après-midi se passa à remettre les enfants à leurs parents, ou à les placer dans des familles turques qui nous sont dévouées. Puis nous fîmes transporter à l'hôpital des sœurs de Saint-Joseph nos malades, plusieurs bonnes vieilles, sous la conduite de deux de nos sœurs tourières, qui demandèrent en grâce de rester, pour continuer de leur donner des soins. Ce sont, avec les sœurs de l'hôpital et les frères des Ecoles chrétiennes, à peu près les seuls Européens demeurés au Caire.

« Ah! Dieu sait combien nous désirions, nous aussi, ne pas abandonner notre poste, quoiqu'il fût encore plus exposé que les autres, Choubrah étant à peu près d'une heure du Caire. Mais, malgré tous nos efforts pour mettre en sûreté nos orphelines, il nous en restait un bon nombre. Avais-je le droit de faire courir à ces pauvres enfants les dangers qui nous attendaient? Ce fut cette cruelle anxiété qui entraîna ma décision. « Dans cette après-midi du 14 juillet, tandis que, bien émues, nous disions les vêpres, notre aumônier vint consommer les saintes espèces. Ce fut notre plus grande

douleur de n'avoir plus Notre-Seigneur avec nous. La dernière consolation nous était enlevée : nous vîmes qu'il fallait partir.

A neuf heures du soir, arrivèrent quatre charrettes, et à minuit quatre voitures; mais les autres se firent attendre, on ne trouvait plus de chevaux. « A trois heures du matin, tout le personnel de la maison était réuni dans la cour; nous étions encore soixante-dix, enfants compris. Quel fut notre effroi, en voyant pénétrer par la grande porte une foule de Bédouins, armés d'énormes bâtons, appelés *nabouts*, ayant des figures à faire frissonner. Nous nous jetâmes à genoux, en faisant un acte de contrition; M. l'Aumônier nous donna une absolution générale, dans ce moment suprême que nous crûmes bien être le dernier de notre vie.

« Les terribles envahisseurs nous considèrent d'un air de stupéfaction, mais sans nous adresser une parole. Ils ne cherchèrent point à pénétrer dans les intérieurs, nous laissèrent passer et sortirent après nous, en gardant un profond silence. Nous avons présumé qu'entrés dans notre maison, conduits par des meneurs à dessein sinistre, ils en furent détournés par d'autres, qui nous reconnurent comme leur ayant rendu service à eux ou à leurs enfants.

« En jetant un regard sur notre maison bien-aimée, il fallut bien la quitter la mort dans l'âme, en confiant la garde à la sainte Vierge. La terreur était si grande et on était tellement convaincu que si l'on n'était pas massacré en route, on serait au moins dévalisé, que nous n'osâmes pas emporter les vases sacrés dans la crainte qu'ils ne nous fussent enlevés. Bien que soigneusement cachés, ils sont à la merci des serviteurs arabes qui habitent seuls, aujourd'hui, le monastère. Puissent-ils ne pas être infidèles à leurs serments et à notre confiance!

« Pour nous rendre à la gare, qui est à deux kilomètres de Choubrah, on nous fit monter dans des charrettes ainsi que les enfants. Un soldat de la police égyptienne se tenait de chaque côté pour nous garder des Bédouins. La première charrette fut arrêtée par des soldats arabes qui, nous examinant à la lueur des lanternes, nous demandèrent s'il y avait des Anglaises parmi nous?

« — Elles ne passeraient pas, assurèrent-ils, en faisant signe qu'ils leur couperaient le cou. Sur notre réponse négative, ils nous laissèrent continuer.

« Arrivées à Kars-el-Nill, chemin détourné de la gare, par lequel on nous avait recommandé de passer, nous y fûmes peu après

rejointes par les autres émigrants, au nombre, dit-on, de huit cents.

« C'était l'arrière-garde et la portion la plus chrétienne de la population européenne qui avait tenu jusqu'au dernier moment. On nous fit entrer dans des wagons découverts, qui servent à transporter les bestiaux, le charbon... Mais le comte Gloria vint nous faire descendre, en disant que ce n'était pas convenable pour les femmes. Nous dûmes attendre trois heures dans le désert de sable, en plein soleil d'Égypte, nous demandant ce qui valait le mieux, ou de mourir sous les coups des Bédouins, ou sous les rayons de ce soleil dévorant. Le premier genre de mort nous semblait plus doux que le dernier. Durant cet arrêt forcé, une foule de Bédouins, plus de mille, appartenant aux bandes qui avaient pris part au carnage d'Alexandrie et de Tantah, approchèrent de nous; mais le préfet de police était là; il fit un signe à un des officiers qui, mettant le sabre et suivi d'une troupe de cavalerie, parvinrent à faire reculer les malintentionnés.

« Enfin nous montâmes dans les wagons de troisième. Tout le monde s'y précipitait, tant on avait peur de rester en arrière. Nous étions soixante-douze dans un seul compartiment. Un soldat se tenait à chaque portière avec ordre de faire feu, en cas d'attaque, ce qui fut exécuté près de Zagariz, où les Bédouins, rangés en bataille, faisaient montre de s'opposer à notre marche et de nous couper en morceaux. Grâce à la courageuse attitude de nos défenseurs, le train passa outre.

VII

« Il était nuit quand nous atteignîmes Ismaïlia, sans savoir où diriger nos pas. La foule des émigrants était si grande que nous avions peine à nous retourner. Enfin nous apercevons une sœur de Saint-François, qui nous conduit à sa communauté, bien hospitalière, mais bien exiguë; elle pouvait au plus loger vingt personnes et nous étions cent soixante, en y comprenant d'autres religieuses et les enfants que nous emmenions.

« Le consul français d'Ismaïlia, le bienveillant M. Chenne, craignant que cet entassement n'engendrât quelque épidémie, nous fit conduire au tribunal qui se trouvait vide. Nous y couchâmes sur le plancher, au deuxième étage. Le premier fut occupé par d'autres exilées; et celles qui n'y trouvèrent pas de place, eurent pour abri nocturne, dans le jardin et dans le désert, le beau ciel d'Égypte.

« Le mardi 8 juillet, dès le matin, nous nous rendîmes au bord du canal où stationnait l'aviso, *l'Adonis*, joli petit bâtiment envoyé exprès, par l'amiral Conrad, pour recueillir les religieuses fugitives. Quelle ne fut notre surprise, mêlée de joie, d'y trouver quatre de nos sœurs de Suez, obligées aussi de partir! Nous fûmes reçues par le commandant avec une sympathie dont nous ne saurions être trop reconnaissantes.

« Vers trois heures du soir, nous n'avions encore rien pris, ni même la veille, ayant donné à nos enfants le peu de pain que l'on arrachait, au sortir du four, des mains du seul boulanger resté dans la ville. Il paraît que nous étions un peu défigurées, car le commandant devina que nous étions à jeun. Son petit bâtiment ne fournissait pas de nourriture aux passagers. Ému de compassion, il nous fit faire une soupe de matelots dans de grandes bassines. Nous la mangeâmes de bon appétit, ainsi que des galettes, et même s'il faut le dire, tout cela était dévoré de si belles dents, surtout par les orphelines, que les officiers et les braves matelots, qui s'étaient privés de leurs provisions pour nous, prenaient un vif plaisir à voir nos enfants faire ainsi honneur à leur collation improvisée.

« Nous arrivâmes à Port-Saïd en même temps que *la Sarthe*, venant du large, jetait l'ancre dans la rade. On nous fit monter sur cette frégate. Nous restâmes douze jours stationnées sur *la Sarthe*, en rade de Port-Saïd. Il y avait avec nous une quantité de fugitifs, dont vingt-cinq enfants au-dessous d'un an, sans vêtements, ainsi que de pauvres vieilles femmes. Un comité se forma à Port-Saïd, chargé de fournir des étoffes pour habiller les émigrants. Notre temps fut employé à confectionner des vêtements pour les malheureux qui en manquèrent. Chaque matin et chaque soir, au changement de quart, l'officier de garde, monté sur la passerelle récitait la prière, que l'équipage, la tête découverte, écoutait attentivement.

VIII

« Le dimanche matin l'amiral Canrad envoya deux embarcations chercher les religieuses et leurs enfants pour assister à la messe sur la frégate, *la Galissonnière*. Un autel, richement paré, était dressé sur le pont. M. l'Aumônier du vaisseau célébrait le saint sacrifice, pendant lequel la musique militaire ne cessait d'exécuter ses plus beaux morceaux. Cette messe sur mer et sur ce magnifique

navire qui nous rappelait la patrie, nous ne l'oublierons jamais. Nous eûmes le bonheur d'y faire la sainte communion. Quelle consolation pour mos cœurs! Comme nous avons pleuré! Il est aussi juste de dire combien nous avons été édifiées de la tenue recueillie, de M. les officiers et de tout l'équipage pendant le saint sacrifice.

« La religion est toujours belle, mais qu'elle est imposante à bord d'un vaisseau, loin de la patrie! Pendant la célébration de la messe, à l'élévation surtout, quand au milieu du silence solennel, qui n'est interrompu que par trois sonneries de trompette, le commandant crie d'une voix retentissante : A genoux! Terre!

« Quand tous ces braves marins, tous ces hommes de guerre, qui couvrent le pont, se prosternent, l'émotion ne peut se décrire, le cœur se fond; il éclaterait en sanglots, si l'on ne se retenait. Toutes les nobles pensées de l'amour de Dieu, d'amour de la France, d'amour de la famille se pressent dans notre âme.

« On sent que cet hommage, par sa grandeur, est digne du Très-Haut, du Dieu des armées, et qu'il récompensera ceux qui le lui rendent avec tant de foi et d'humilité.

IX

« Le 30 juillet on nous transborda sur *l'Ebre*, bateau des messageries, où nous ne nous trouvâmes que quarante-deux personnes du Bon-Pasteur; quelques-unes de nos sœurs et des enfants avaient pris la route de Malte et de l'Italie, et la plupart des orphelines syriennes étaient retournées dans leur pays.

« *L'Ebre* se dirigea vers Alexandrie où nous désirions rendre nos devoirs à Mgr le Patriarche, si c'était possible. Arrivées au port de la pauvre ville bombardée, nous fûmes vivement sollicitées de descendre à l'hôpital européen, par la Supérieure, qui était venue au-devant de nos sœurs arrivant de Beirouth. Ne pouvant pas refuser et ne voulant pourtant pas abuser de la bonté des Filles de Saint-Vincent, que nous savions presque aussi dénudées que nous, deux seulement acceptèrent leur invitation. A peine descendues à terre, nous fûmes consternées en voyant de près les ruines de la malheureuse cité, naguère si animée et si florissante; quelques-unes fumaient encore. Il faut l'avoir vu pour croire à un tel désastre sur ce sujet; aucune description ne nous paraît possible. « Les bonnes

sœurs de Charité furent pour nous ce qu'en tous pays elles ont toujours été, remplies d'attentions, aussi tendres que délicates.

« Remontées sur *l'Ebre*, cette fois, nous voilà en route pour la France. — Nous reçûmes sur ce bateau de la part du commandant, de l'équipage, de nos compagnons de voyage même, toutes les marques de sympathie pendant tout le cours de notre triste itinéraire.

« ... Ce ne fut pas sans un mélange de regrets de nous éloigner de plus en plus de notre chère mission. En nous y consacrant de toutes nos forces, en y répandant, selon nos humbles moyens, les lumières de l'instruction chrétienne, nous ne changions pas de patrie, nous travaillions pour la France, puisque nous ne pensions qu'à la faire aimer et respecter. « Le 7 août *l'Ebre* entra majestueusement dans le port de Marseille.

« Nous devions, toutes religieuses et enfants, nous rendre à Angers; mais comme nous étions quarante-deux personnes, et que la dépense était très forte pour traverser la France, nos monastères du Midi s'empressèrent de recueillir une partie de nos orphelines du Caire... Enfin, nous touchions au terme de nos épreuves; arrivées à Angers, le 10 août, nous fûmes reçues à bras ouverts par notre supérieure générale et toute la famille spirituelle. Aujourd'hui, nous sommes trente religieuses d'Égypte à la maison mère, sans compter le petit troupeau d'orphelins que nous y avons amené. »

X

Afin de ne pas interrompre l'intérêt de cette émouvante relation, nous ne pouvons pas nous dispenser de citer quelques passages de lettres, que l'on a bien voulu nous communiquer, et qui sont adressées, à leur mère générale, par les supérieures des deux autres maisons que le Bon-Pasteur possède en Égypte : celles de Suez et de Port-Saïd :

« ... Je viens de recevoir la visite d'un père des missions africaines, supérieur de la maison de Tantah. « Il m'a raconté que, dans la nuit du 12 au 13, une émeute a éclaté dans cette grande cité fanatique. Les pauvres pères avaient été charitablement avertis, et se sont échappés en toute hâte. Aujourd'hui leur établissement, qui commençait à être si florissant, » n'est plus qu'un amas de décombres.

« L'évêque grec vient d'arriver tout consterné, après avoir visité les ruines d'Alexandrie.

« 10 août. — Nous avons vu apparaître depuis le commencement de la semaine trois grands cuirassés anglais; ils sont à l'ancre vis-à-vis de notre maison, à l'entrée du port, en dehors de la jetée. Hier au soir entra dans la rade le vaisseau *le Terrible*, ayant à bord sept cents soldats. *L'Orient* doit arriver dans la journée ou la nuit prochaine, avec une troupe à peu près égale. Ce sera demain 11 du mois qu'aura lieu, assure-t-on, l'ouverture des opérations et, à cause de notre position, nos pauvres malades et nous y serons le plus intéressés.

« Je laisse ma lettre sur mon bureau, jusqu'au demain soir. Peut-être alors pourrai-je ajouter un *fait* à la place de tous les *on dit*.

« Chez nous, à la maison, la semaine fut employée en partie à mettre, non pas du vin, *mais de l'eau en cave*, et à faire provision de galettes (biscuits de marins) à l'usage des appétits et des dents solides. Car on appréhende que nous soyons bientôt privées, non seulement des communications avec l'intérieur du pays, mais encore avec l'Europe. Déjà on vend la viande de 4 à 6 francs le kilog; le litre de lait 2 fr. 50 cent.

« 12 août — Cette journée du 11, tant redoutée, est enfin finie. Elle a été calme; mais le soir, vers huit heures, un officier de la frégate amirale vint nous avertir que les troupes anglaises débarqueront pendant la nuit. Il nous dit de ne pas nous effrayer, vu qu'en cas de danger, les marins de *la Galissonnière* descendraient pour nous protéger.

« Donc, sans repos, nos trois gardiens veillèrent armés. Une de nos sœurs passa la nuit sur le balcon pour observer le port, ainsi que le village arabe, et nous avertir en cas d'alarme. Toutes les précautions furent prises en cas d'incendies ou de départ précipité. Nous couchâmes tout habillées. Inutile d'ajouter que nous passâmes une nuit blanche. L'inquiétude seule causa notre insomnie, car les troupes ne débarquèrent pas et la nuit se passa sans incidents.

« Ce matin encore rien de nouveau, sinon que de nos fenêtres, on observe beaucoup de manœuvres dans la flotte anglaise. »

Le samedi 8 juillet, le consul de France, qui avait averti les religieuses, plusieurs fois déjà, du danger qui les menaçait, se rendit au couvent pour informer la supérieure du péril de la situation, et pour lui enjoindre de faire partir les enfants sous la conduite de plusieurs sœurs. Toutes les familles françaises et italiennes qui

restaient encore à Suez, le quittèrent la nuit suivante. Cinq de nos religieuses se décidèrent donc à s'éloigner de leur chère mission, emmenant leurs orphelines, parmi lesquelles une petite Égyptienne, aujourd'hui à Angers, avait été baptisée la veille du départ.

Le danger devenait imminent pour les religieuses du Bon-Pasteur restées à Suez. Le dimanche 16 juillet, elles reçurent l'ordre du nouveau consul général de l'Égypte et de l'amiral Conrad de fermer leur maison pour se mettre en sûreté. Le consul vint les chercher et les conduisit à bord de *l'Adonis* mis à leur disposition.

XI

Il nous reste à rélater un épisode fort intéressant, où la mère Sainte-Mathilde, supérieure du Bon-Pasteur, a eu une part active ; elle s'est trouvée en rapport avec le plus original des acteurs du grand drame qui s'est passé en 1882 en Égypte. Nous voulons parler d'Arabi-Pacha.

Nous laissons la parole à la mère Sainte-Mathilde.

« Le 15 juillet, quatre jours après le bombardement d'Alexandrie, l'émotion était si grande au Caire que tout le monde fuyait en désordre, comme si le feu dévorait la ville. Voulant savoir à quel point cette terreur était fondée, et mettre ma nombreuse famille à l'abri de l'orage qui s'approchait, je résolus de me rendre près d'Arabi, le maître du moment, pour demander sa protection... Son camp était à deux lieues du Caire. Les personnages qui s'interressaient à nous, tout en ne me cachant pas les risques de cette démarche, ne me détournèrent pas de la tenter.

« Le préfet de police me donna un sauf-conduit et je partis dans une petite voiture du pays, accompagnée d'un Levantin catholique, comme drogman, et d'une sœur tourrière, Syrienne de naissance, pour suppléer l'Arabe, si la peur le prenait.

« Parvenue aux avant-postes de l'armée insurgée, je montrai au commandant mon espèce de firman et on nous laissa suivre notre chemin, à travers différents corps de troupe. Les soldats, couchés ou debout à côté de leurs armes, bien que proprement vêtus, avaient souvent des physionomies de brigands. Les officiers s'approchaient de la portière et se retiraient à la vue du papier que je brandissais de la main ; quelques-uns même saluèrent, probablement

en reconnaissant mon habit, très respecté en Égypte, comme tous les costumes de religieuses.

« Arrivée à la porte du palais, quartier général du nouveau souverain, le commandant du poste répondit à ma demande que le pacha étant au conseil, je ne pourrai être admise que dans la soirée. Il était midi. « J'insistai et, peu après, on revint en me promettant que je serais admise à midi et demi. »

A l'heure dite, un aide de camp introduisait la supérieure dans un salon, où le général, en petite tenue, se tenait debout. Il s'inclina avec cette politesse grave qui caractérise les Orientaux, puis indiquant à la mère Sainte-Mathilde, d'un geste qui ne manquait pas de distinction, un divan, seul ornement de la pièce, il prit place à côté d'elle, quand elle y fut assise.

D'après les personnes qui l'ont approché, Arabi semble avoir quarante ans. Sa taille est moyenne; et sa figure intelligente, sans être distinguée, indique de l'énergie et de la volonté; c'est, en somme, une nature audacieuse. Il faut bien qu'il ait du caractère pour qu'il soit parvenu, en quelques années, à un grade élevé.

Des versions fort différentes ont couru sur son origine. La vérité est qu'il appartient à une famille de fellahs, petits propriétaires, autant qu'on peut l'être en Égypte. Engagé d'abord au service d'une mosquée, il ne suivait pas cette vocation qu'il avait embrassée par obéissance, et à la mort de son père, se trouvant libre, il quitta le collège des Imans pour se présenter à l'école militaire. On le dit très attaché à sa religion, sans doute par suite de ses premières études.

« J'exposai au général, continue la supérieure, le sujet de ma visite, traduit par le jeune drogman et la sœur, que, sans la moindre morgue, il avait fait asseoir vis-à-vis de nous. Après m'avoir écoutée avec une déférence attentive, il me recommanda de me tranquilliser.

« Le Caire, ajouta Arabi, est une ville sainte, elle ne sera, de mon vivant, ni pillée, ni incendiée. Je ne comprends pas la crainte des Européens. Je regrette beaucoup leur départ, surtout celui des communautés d'hommes et de femmes qui sont venus en Égypte pour y porter les lumières de l'instruction, et que tout le monde vénère. Engagez vos compatriotes de rester. Les Français sont depuis longtemps les amis de l'Égypte, ils n'ont rien à craindre de nous.

« Je commande, reprit-il encore, depuis Khartoum jusqu'à

Damiette. Rien ne s'y fait sans mon ordre. Comment supposer qu'on puisse vous faire du mal à vous, la mère des pauvres, qui passez tout votre temps à faire du bien? Vos enfants sont mes enfants. Ne sommes-nous pas tous issus des mêmes pères et mères?... Et comme je l'interrompis en m'écriant : « Ah! nos pauvres enfants, ils sont si effrayés de ce qu'ils voient et entendent qu'ils ne mangent plus et dorment à peine!... » Arabi se prit à sourire, et, se levant, me regarda avec bienveillance, puis, de sa voix la plus douce, il me dit : « Je suis contraint à te quitter (on ne connaît pas le *vous* en arabe), je le regrette, mais calme les craintes de ton cœur : je veillerai à ta sûreté et à celle de tes enfants. Recommande-leur de continuer à bien prier, à bien étudier, et aussi, termina-t-il, en appuyant, à bien manger et à bien dormir. »

« Après avoir été reconduite par le général jusqu'à la porte de la salle, je revins très satisfaite de ma visite.

« Il paraît que l'on s'en aperçut sur mon visage, car les saluts des officiers furent plus empressés que la première fois. Personne ne s'opposa à mon retour, et ce fut au milieu de joyeuses démonstrations que je rentrai à notre maison, où l'on était agité de vives inquiétudes sur mon sort. Le moins qui devait m'arriver, croyait-on généralement, était d'être gardée comme otage. Ces appréhensions n'étaient nullement fondées, car le général tint fidèlement parole. Dès le soir, deux janissaires furent mis en fonction à la porte du couvent, et même, à la fin de notre séjour, le poste fut doublé. »

XII

La guerre d'Égypte s'est terminée plus tôt qu'on s'y attendait; pourtant il était facile de prévoir la fin de la lutte dans un pays dont la possession a été si souvent enviée à cause de ses richesses naturelles et de sa situation comme clef du passage des Indes.

Il a fallu une habile surprise pour déconcerter les plans d'Arabi, dont la bravoure est incontestable. Ses soldats avaient fait leurs preuves au siège de Plewna. Il avait su persuader aux fellahs que, fellah lui-même, sa révolte était un soulèvement national contre l'étranger qui profite seul des impôts dont les khédives accablent leurs sujets. Mais Arabi manquait de ressource et il devait succomber devant la tactique et la valeur des troupes anglaises.

Pour achever de le perdre, le sultan, qui avait semblé d'abord le

favoriser, comme un zélé défenseur de l'islamisme, ne voyant plus en lui qu'un ambitieux, le déclara rebelle après avoir nommé grand-visir Saïd-Pacha, l'adversaire fort résolu du vieux fanatisme ottoman.

Le protectorat de l'Égypte a donc passé entre les mains de notre puissante voisine.

C'est une grande faute de nos députés, en repoussant la demande de subsides, d'avoir décliné la coopération avec les Anglais. En Égypte nous étions presque chez nous, et il ne devait pas s'y tirer un seul coup de canon sans notre permission. Nous avons perdu l'influence sur ces contrées, à propos desquelles un chroniqueur du onzième siècle disait : « Il n'y eut dans la mer d'Orient *mât revêtu sinon de fleurs de lys.* »

La victoire éclatante remportée sur les fellahs révoltés, en leur donnant une autorité incontestable, accroîtra la crainte qu'ils inspirent, mais non les sentiments que, du reste, il n'est ni dans leur nature, ni dans leur politique de rechercher. Bien que notre inaction ait dû nous enlever, en partie du moins, le respect de ces Orientaux, toujours plus portés vers la force que vers la faiblesse, nous pourrions regagner en considération morale ce que nous perdons en prestige matériel, si notre gouvernement se décidait à suivre les conseils de tous nos diplomates et agents consulaires, en se servant, comme point d'appui, de nos communautés religieuses.

Grâce au dévouement et à la charité de nos pacifiques conquérants, la sympathie des diverses races de la population égyptienne leur est acquise. En secondant leurs efforts, la France pourra regagner promptement les principaux avantages dont elle a joui depuis si longtemps dans le *Pays des Pharaons.*

J.-T. de Belloc.

LE SALON DE 1886 [1]

Les tableaux d'histoire. — Les tableaux de genre. — Les Paysages. La Sculpture. — Les bustes. — Les monuments.

VII

Outre l'immense tryptique de M. Puvis de Chavannes, par lequel j'ai dû commencer, « grandeur oblige », il ne manque pas de vastes toiles : d'abord, *la Lorraine et ses grands hommes*, par M. Montchablon, destinée à Nancy : c'est une patriotique idée de célébrer la noble province, au moment où, mutilée et captive, elle gémit sous la main d'un ennemi vainqueur. La Lorraine est assise au milieu de cette assemblée de grands personnages, fière de tant de fils glorieux qu'elle a peine à compter, et parmi lesquels on nomme Charles IV, le grand duc de Lorraine; les Guise, qui faillirent être rois; saint Vincent Ferrier; dom Calmet, le savant bénédictin; le poète Gilbert, qui n'était pas pauvre, qui ne mourut pas à l'hôpital, et qui avait 5,000 francs de revenus; le maréchal de Bassompierre; Callot, le peintre des *Misères de la guerre;* ces illustres guerriers, Ney, Drouot, Duroc, Fabert, Chevert, l'amiral de Rigny; Jeanne d'Arc, dont le nom dit *France sauvée*, etc., etc. L'art avec lequel le peintre les a ingénieusement groupés témoigne d'une science sérieuse et réfléchie; mais pourquoi a-t-il fait tous ces personnages si gais et si contents? Tous, souverains, généraux, prêtres, poètes, artistes, ont l'air ravi de vivre; tous sourient, sauf la ville de Metz et un ou deux autres, même les statues qui symbolisent les fleuves, la Meuse et la Moselle; je ne vois pas de raison pour qu'ils soient si satisfaits, et puisqu'on parle aujourd'hui d'*atavisme*, je n'aurais

(1) Voir la *Revue* du 1er juin.

pas trouvé mauvais que quelques-uns au moins de ces grands ancêtres fussent graves, sérieux, comme attristés, par avance, de l'infortune imméritée de leurs valeureux petits-enfants.

Après cette grande composition, suit un défilé de sujets historiques : un *Justinien*, par M. Benjamin Constant; l'empereur, sur son trône, en robe d'or, accompagné de jurisconsultes en robes d'or aussi, rangés trois à droite et trois à gauche, et écoutant un lecteur mal vêtu, très incommodément assis sur une pierre trop basse et, tout autour, des murs de marbre, décoration archéologique, recherchée, prétentieuse et ennuyeuse; *Nabuchodonosor*, changé en bête, par M. Rochegrosse : c'était un sujet original à traiter, mais c'est précisément l'originalité ici qui manque : encore un escalier qui monte du bas de la toile en haut, comme dans la *Prise de Troie*, d'il y a deux ou trois ans, et, au pied de cet escalier, un homme se vautrant par terre, voilà tout. Impossible de deviner ce qu'il fait, peut-être il est tombé de l'escalier. J'oubliais un ange, drapé d'ailes comme les taureaux Assyriens, qu'on entrevoit comme à travers une gaze ou un jet de lumière électrique. Ce jeune homme qui promettait tant, M. Rochegrosse, se hâte trop de produire; il gagnerait à étudier et à réfléchir : *Qui se contient s'accroît*, a dit le poète. Puis, un *Pichegru* qui s'est étranglé dans sa prison et que commissaires, gardes, greffiers, regardent avec le même air de stupéfaction : ce tableau de M. Moreau (de Tours) n'est pas une page d'histoire, c'est de l'anecdote. Deux grandes toiles de peintres nouveaux : une *Frédégonde* maudite par saint Prétextat mourant, par M. Bordes. Il est fâcheux que l'artiste ne se soit pas appliqué à rendre ses personnages moins bizarres : Saint Prétextat, brandissant son bras comme une épée, et tournant vers la reine son nez pointu; Frédégonde, impassible et railleuse, tournant vers lui, de profil aussi, son nez pointu; ces deux nez pointus ont quelque chose de comique et prêtent plutôt à rire qu'à s'indigner. Mais ce tableau décèle chez le jeune artiste une disposition rare en tout temps, plus rare encore dans ce temps-ci, l'étude de la composition, sans laquelle il n'est pas d'œuvre sérieuse, bien plus, d'art véritable. L'autre tableau, le *Spoliarium*, par M. Luna, représente les malheureux gladiateurs morts, que les esclaves du Cirque entraînent avec des crocs, pour les jeter aux gémonies, toile malheureusement trop noire, où des exagérations de dessin font saillir

violemment d'énormes muscles, mais œuvre déjà puissante, et qui semble annoncer un peintre d'histoire.

Je passe un médiocre *Urbain Grandier*, une *Madame Roland en prison* (par M. Carpentier) à Sainte-Pélagie, où on l'a enfermée avec des filles : elle s'en indigne, elle a raison, mais elle n'a pas dû être fort effarouchée de leur langage, à en juger par les scènes qu'elle raconte elle-même dans ses impudents *Mémoires* (publiés et annotés par M. Duban). La compagnie à laquelle on la condamne ne valait pas, d'ailleurs, beaucoup moins que celle avec qui elle vivait, les Buzot, les Guadet, les Brissot, les Péthion, etc., tous ces Girondins bavards et hypocrites, qui s'associèrent à tant d'iniquités et commirent tant de crimes, par peur et par lâcheté.

De tant de tableaux d'histoire, un petit nombre m'intéresse, parce qu'ils sont sincères ou qu'ils font penser; ainsi, le *Meurtre d'Agamemnon*, par M. Chalon. Le peintre a représenté le *roi des rois*, frappé dans son lit par Egysthe, qui, d'un premier coup de hache, lui a ouvert le crâne, et, le bras levé, va lui asséner un second coup : la face d'Agamemnon est couverte de sang, qui découle de cette affreuse blessure, les yeux sortent de la tête; et, pour augmenter l'effroi et l'horreur, Clytemnestre, sa femme, de l'autre côté, lui retient la tête, en la saisissant par les cheveux, pour que le coup porte plus sûrement. Voilà un vrai drame, et où les acteurs sont tous dans la vérité : on est saisi d'indignation, de pitié, on sent un frisson courir dans ses veines, comme, à l'émouvant récit d'Eschyle, les spectateurs d'Athènes sentaient passer sur eux la terreur, la terreur, essentiel élément de la tragédie antique. Le peintre, on le voit, a été fortement impressionné par son sujet; il en a frissonné le premier, il l'a rendu comme il l'a senti; il a été passionné, sincère; voilà pourquoi son tableau vous émeut.

Après cette scène de meurtre, le tableau de M. Hellquist (un Suédois), représentant *Gustave-Adolphe mort porté par ses soldats.* On ne peut regarder ce triste cortège sans être touché de la douleur vraie exprimée sur le visage des assistants. Ce n'est pas une apparence, un masque qu'ils prennent pour un moment; tous sentent la perte qu'ils viennent de faire. Les officiers, silencieux et pensifs, savent ce que valait le grand capitaine; les soldats se contiennent, les yeux rougis, comme regardant dans le passé et repassant dans leur mémoire les traits de bonté et de bravoure de

leur général ; au fond, la veuve du vaillant roi de Suède éclate en sanglots et cache à la foule, dans ses voiles, son visage et ses larmes. Tout est vrai dans cette scène, tout est empreint de gravité et de tristesse, et l'on devient soi-même grave en la regardant.

Deux autres tableaux diversement dramatiques : cet *Enfant à la mer*, qu'a peint M. Renouf, ce pauvre petit mousse, seul sur la vaste mer, accroché à une vergue qui soutient à peine ses bras pendants, pâle, exténué, épuisé, ne pensant plus, n'espérant plus, et que le moindre choc d'une vague va emporter, rouler dans sa volute écumante et laisser tomber dans l'abîme.

Puis, une *Madeleine*, par M. Ed. Zier, voyant de loin passer le Christ, le Christ qu'environne et accompagne une mystérieuse lumière, ce rayonnement de vertus qui, selon le mot de l'Évangile sortait de lui : l'œil fixé sur cette apparition qui déjà l'émeut et va la changer, muette, par un mouvement spontané, irréfléchi, elle se dépouille lentement de ses bijoux ; elle a honte, il approche, elle ne voudrait pas que le Christ, la pureté même, reconnût en elle la femme coupable, qui a abandonné ses devoirs; ce mouvement naturel et juste, signe de la conscience qui s'éveille, donne au tableau de M. Zier une valeur morale.

Quant au tableau que M. Gérôme intitule *OEdipe*, ce n'est pas une grande toile ; au contraire, il est à peine long d'un mètre, et le personnage est tout petit, mais grand est le sujet, et quel personnage ! Napoléon, le général Bonaparte, en Égypte, devant le Sphinx. Il faisait manœuvrer son armée, il formait ses régiments en carrés dans le désert, où, tout à l'heure, va se livrer une grande bataille, une de ces *quarante* batailles dont les hommes, disait-il lui-même, gardent seulement le souvenir, lorsque, au loin, il a aperçu surgir dans la plaine de sable un bloc gigantesque, le Sphinx, et aussitôt, il l'a voulu voir, lui aussi, comme OEdipe, l'interroger. Il est là, seul, sur son cheval, arrêté en face du colosse énorme, au nez camard, qui se dresse devant lui, et son regard s'attache longuement sur cette figure immobile placée dans le désert, depuis quatre mille ans, que tant de générations ont contemplée, qui a vu s'élever, s'écrouler tant d'empires, qui a vu passer Alexandre et qui symbolise le secret de la vie, le destin, l'avenir. L'avenir quel sera-t-il pour le jeune chef d'armée, qui déjà, lui aussi, est un conquérant? Où le poussera la destinée de cet Orient mystérieux sur lequel il a mis le

pied? Entrevoit-il le trône, le pouvoir souverain, un peuple tout entier lui obéissant, les rois se courbant devant sa gloire; lui, transformant les institutions, faisant les lois, distribuant les royaumes, partageant les États, César, Charlemagne tout ensemble? Et la fin? Y pense-t-il? quelle sera-t-elle? qui pourrait le lui dire? Le Sphinx lui-même est muet, et ses lèvres, depuis OEdipe, restent fermées.

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir est à Dieu!

Voilà les pensées, d'autres encore, que suggère ce petit tableau fermement, finement peint, habilement composé par M. Gérôme. Je ne sais si le peintre a roulé en sa tête toutes ces réflexions, mais il les inspire, il fait penser, et c'est assez pour que son œuvre soit un vrai et grand tableau d'histoire.

VIII

Il n'est personne qui n'ait fait la remarque, au Salon de cette année, que les tableaux de genre avaient un caractère particulier, représentant presque tous des sujets tristes, bien plus, lugubres. Les autres années, après avoir examiné les grands tableaux d'histoire ou de religion, les paysages et les portraits, on faisait une dernière visite à l'Exposition, pour regarder, à hauteur d'œil, commodément, et sans se donner la torture de se démettre à moitié les vertèbres du cou, une quantité de petites toiles rangées sur la cimaise, la plupart sujets gais, spirituels, qui vous faisaient sourire, et dont on emportait un aimable et plaisant souvenir. Cette année, c'est le contraire.

Les artistes, évidemment, n'ont pas plus que nous envie de rire, en ce temps de République, c'est-à-dire, de misère publique. Ils font en cela preuve d'intelligence et de patriotisme : ils comprennent notre époque et gémissent de sa défaillance et de son abaissement.

On n'a, pour ainsi dire, qu'à choisir entre tous ces tableaux attristants : des mendiants, il y en a dans toutes les salles, comme on en rencontre à tous les coins de rue, et presque, en certains quartiers, à toutes les portes; des déguenillés, il n'est pas besoin d'aller à Londres pour en voir qui font pitié. Vous voyez, dans ce tableau, une troupe de pauvres, aux vêtements troués et « en dents de scie », mangeant, avalant avidement les soupes que leur distribuent les soldats d'une caserne. Vous pouvez assister deux fois par jour à ce spectacle, à la porte de toutes les casernes de Paris; et les

bandes d'hommes et de femmes affamés sont encore plus longues à la porte des couvents, des Frères des Écoles chrétiennes et des Sœurs de Charité. Mais je dois constater qu'on n'en voit pas à celle des lycées de jeunes filles; dans quelques années, quand elles auront grandi, ce seront des mendiants d'autre sorte qui les attendront à la porte, et ceux-là ne seront pas en guenilles.

Après les mendiants de la rue, on nous montre la chambre vide, la femme à demi nue, — cette fois, ce n'est pas pour le plaisir de peindre une nudité, — assise sur son unique chaise, dans l'attente presque stupide d'un morceau de pain, ou couchée sur un grabat, jeune encore, et déjà livide des approches de la mort causée moins par la maladie que par la privation continue de nourriture pour soutenir son corps.

Entre toutes ces peintures poignantes de la misère, de cette misère si justement appelée la *misère noire*, il est un tableau (par M. Pelez) qui attire particulièrement les regards : un pauvre petit mendiant, de sept à huit ans, — il en a peut-être douze, car la misère a tant pesé sur lui qu'elle l'a empêché de se développer, — couvert, dirai-je habillé, d'un vieux paletot d'homme trop grand pour lui, qui lui tombe jusqu'aux pieds, et sous lequel, néanmoins, il grelotte de faim, de froid, de tout ce qui lui manque; et qu'est-ce qui ne lui manque pas et ne lui a pas manqué depuis qu'il a commencé à vivre, si c'est vivre qu'il faut dire pour ce malheureux petit être si pâle, si chétif, si blême, aux yeux rouges et aux joues bouffies, où il semble qu'il n'y ait jamais eu de sang ! Ce tableau est un discours navrant, qui vous remue et vous rend tout songeur et tout triste. On ne se dit pas : Quoi! Il y a de pauvres petits aussi dénués que cela ! On les a vus, on les voit tous les jours, et l'on sait bien qu'ils existent. Qui ne connaît cette histoire d'un millionnaire, ancien petit ramoneur, qui, devenu riche, réunit, un jour, dans son hôtel, dans son palais, toute une troupe, des centaines de petits ramoneurs, et les fit asseoir à une table somptueuse et chargée de grands et bons plats, qui se renouvelaient sans cesse, tant qu'ils en voulurent et qu'ils purent manger, et qui se donna le plaisir, se délecta à voir leur étonnement, leur satisfaction et leur joie! Le tableau de ce pauvre petit mendiant de M. Pelez vous rappelle le trait du millionnaire, qui n'avait pas oublié le temps où il était pauvre, lui aussi, — la chanson ne dit pas le plus souvent

vrai, quand elle parle de *cet heureux temps où nous étions si malheureux!* — et l'on aurait envie aussi d'emmener ce pauvre petit diable si déguenillé, si affaibli, si affamé, de le mettre devant une table bien garnie de toutes sortes de bonnes choses, qu'il n'a jamais vues, mais qu'il devinerait bien être bonnes, et de lui dire : « Mange, mon petit ! mange à ta faim, mange tant que tu voudras ! » Quelle joie ! quelle joie de le voir et quelle joie pour les anges !

Il faut bien avouer que, si ces spectacles de la misère sont poignants, la misère est souvent méritée et amenée par les vices les plus ignominieux. La représentation de ce vice criminel ne manque pas au Salon : *un Lendemain de paye*, de M. Marec, nous montre la bassesse, la vilité, la barbarie où est tombé ce misérable ouvrier, qui rentre chez lui, aviné, abruti, presque idiot, et en même temps féroce, après avoir tout mangé, tout bu, de l'argent qu'il avait reçu et dont devait vivre sa famille toute la semaine. Elle le voit rentrer, la pauvre femme, qui l'attend pour aller acheter du pain et donner à manger à ses enfants. Il entre, et, tout d'abord, l'injure à la bouche, en fureur sans motif, saisissant d'une main agitée une chaise qu'il va lever contre sa femme, et on l'entend d'ici : « De l'argent! de l'argent! Je n'en ai pas! » La malheureuse, assise et tenant un de ses enfants serré contre son sein, regarde cette brute, d'un visage consterné et épouvanté; son expression dit toutes ses pensées : « Voilà donc l'homme à qui je me suis unie, voici ce qu'il est devenu, et qui sait ce qu'il deviendra! » et quel avenir effroyable s'ouvre devant elle et ses enfants! On s'épouvante aussi, et l'on s'enfuit, en pensant combien ce tableau est vrai, et combien de fois il se répète dans ce Paris, qu'un poète halluciné d'orgueil a appelé la *Ville Lumière!*

Ah! oui, *Ville Lumière*, et ville de folie! A côté de cette peinture du vice du peuple, on a placé précisément un tableau qui represente le vice actuel du riche, la *Morphinomanie.* Ce tableau de M. Moreau (de Tours) n'est pas agréable à regarder, et si c'est l'effet qu'il a voulu produire, il a réussi : il y a quelque chose de répugnant dans cette réunion de deux jeunes femmes, dont l'une, étendue, pâle et exténuée, est déjà à moitié tuée par ce poison si commode et si lâche, qu'on trouve à toute heure sous sa main pour écarter même l'approche de la douleur, et l'autre debout, forte encore, mais par bravade ou curiosité malsaine, malgré le spectacle

de sa malheureuse compagne affaissée et à demi mourante, met insolemment son bras à nu et insinue dans ses veines le poison à la mode. Le vin abrutit nos ouvriers, mais la morphine, que fait-elle donc de vous, belles dames du monde? est-ce qu'elle ne vous ravale pas au-dessous de l'homme du peuple qui, lui, du moins, a pour excuse l'absence des jouissances de la richesse; et l'anémie où vous vous réduisez, l'imbécillité où vous tombez, n'est-elle pas le juste châtiment de l'abandon et du mépris que vous faites de la loi de Dieu, qui a imposé la douleur à l'homme pour maîtriser son corps et élever son âme vers Lui!

Il y aurait bien à citer d'autres tableaux de misères, misères matérielles et misères morales; ce *Mariage*, par exemple, de M. Sinibaldi, où, tandis que la bénédiction nuptiale est donnée à un jeune couple, au chant des orgues, au milieu d'une brillante assistance, une malheureuse jeune femme, à demi cachée derrière un pilier, en costume sombre, est là, debout, immobile, les yeux fixes, voyant s'effacer devant elle le fantôme de son passé d'hier, son passé de bonheur, et, aujourd'hui abandonnée, sans avenir, sans ressources, et rêvant peut-être de vitriol à jeter à la face du misérable qui l'a trompée, séduite, délaissée et poussée au crime et au suicide désespéré.

N'est-ce pas aussi un pénible spectacle que cette *Salle du dépôt des filles*, où M. J. Béraud a si habilement peint cet assemblage de misères, de honte, d'impudence, de remords aussi, — on l'y reconnaît, — et où il a mis tant de sagacité et de fine observation? Mais quelque esprit qu'il y ait prodigué, l'impression que donnent ces pauvres filles tombées est triste et l'on aurait moins envie de rire que de pleurer.

En voilà assez, d'ailleurs, de ces scènes si pénibles de la misère et de la douleur. On a hâte d'en apercevoir une ou deux gaies; mais, auparavant, comme transition, car elle n'est ni triste ni gaie, je ne peux passer sans m'arrêter devant cette jeune femme de l'*Armée du Salut* (par M. de Cederstrom), qui est entrée dans un cabaret, et debout, grave, convaincue, sereine, s'adressant à des ouvriers attablés pour boire, leur prêche l'abstinence et les rappelle au but noble et élevé de la vie. Les ouvriers étonnés la regardent avec curiosité, mais ils ne se moquent pas d'elle; sa sincérité est si visible, qu'elle impose la vénération : ils ne feront peut-être pas

ce qu'elle leur demande; elle partie, ils se feront servir encore une *tournée* ou un *canon*, mais ils ne peuvent s'empêcher de l'écouter, et il n'est pas sûr que plus d'un, ce soir ou demain, ne réfléchisse et ne se dise : elle a raison. Quoiqu'on ne soit ni ouvrier, ni de l'*Armée du Salut*, on regarde sérieusement et avec respect cette jeune femme, qui a pris pour mission de parler aux égarés de leurs devoirs oubliés, et, quelle que soit l'erreur où elle peut être elle-même, de penser que Dieu a promis particulièrement miséricorde à la foi et à la *bonne volonté*.

Et voilà que, voulant finir cette excursion parmi les tableaux de genre par quelques sujets gais, je suis très embarrassé : j'en cherche seulement un ou deux, je n'en vois pas : ce n'est pas un sujet gai que le tableau de la *Dispute d'Arachné et de Minerve;* c'est une jolie scène antique, finement et agréablement peinte par Mlle Houssay, qui a su m'intéresser au sort de cette pauvre artiste, si injustement persécutée par la méchante déesse.

M. Vibert a bien la prétention de nous faire rire par son gros *Cardinal* arrivant à cheval dans une auberge d'Espagne ou d'Italie, et par les servantes qui s'empressent pour l'aider à descendre de sa mule; il ne réussit même pas à faire sourire. C'est un vieux sujet usé, on connaît son cardinal, et quelque habileté et exactitude qu'il y ait dans son dessin, il n'est plus en verve; ou sent le parti pris de mettre en scène les *cléricaux*, pour s'en moquer, mais il ne rit plus lui-même, et, à plus forte raison, le spectateur; rien de plus glacé que la plaisanterie cherchée et non trouvée.

Il en est de même, ou peut s'en faut, des tableaux où l'on me montre tout le monde riant, comme le *Déjeuner d'amis*, de M. Cormon. M. Cormon, depuis plusieurs années, vivait avec un tas de gens velus, chevelus, hérissés et farouches, espèces de mannequins qui n'ont jamais existé, que des archéologues inventifs ont affublés de noms bizarres dans des romans soi-disant scientifiques et appelés *préhistoriques*. Cette compagnie peu amusante et peu élégante a fini par exaspérer le peintre, il les a brusquement quittés, et au lieu d'une immense toile de vingt mètres, il s'est renfermé dans un petit cadre, pour représenter, déjeunant ensemble, une demi-douzaine d'artistes. Eh bien, je reconnais le talent du peintre; ses personnages sont bien posés, assez en train et probablement spirituels; mais, il y a un malheur, je ne sais pas pourquoi ils rient : figurez-vous tomber au milieu d'un cercle où tout le monde rit, sans

que vous en connaissiez le motif, vous n'avez pas envie de rire : vous devenez, au contraire, plus sérieux ; c'est l'effet que vous produit ce tableau. Pour faire rire le spectateur, il faut un motif visible à tout le monde, comme, dans les kermesses des peintres Flamands, les grosses plaisanteries et les farces des danseurs légèrement avinés, qui prennent les filles par la taille et les font pirouetter en l'air. Puis, est-il rien de plus agaçant qu'un tableau où tous les personnages vous rient au nez, sans qu'une seule figure grave vous repose de cette gaieté que vous ne comprenez pas ! « On ne s'amuse pas longtemps de l'esprit d'autrui », a dit Vauvenargues. Au lieu de ces gens qui rient toujours, j'aimerais presque mieux avoir chez moi un sujet où tous pleureraient : cela répond plus à la nature de l'homme ; la vie, au fond, n'est pas gaie, quoi qu'en dise M. Renan, qui prend des airs de baladin, sans réussir à faire rire.

IX

Il est presque superflu de répéter une vérité que l'on remarque chaque année, la supériorité des paysagistes Français : ils possèdent une facture facile, dont l'habileté ne peut guère être surpassée. Ce n'est plus le paysage classique, où l'artiste composait son tableau comme une œuvre d'histoire, mettant à une place déterminée des sites remarquables, éloignant là, ajoutant ici, et n'arrêtant les regards que sur des morceaux choisis avec soin et peints avec un art difficile et parfait. Ces œuvres des paysagistes d'autrefois n'étaient pas tout à fait à dédaigner, et les peintres qui les ont exécutées, Poussin, Vernet, Claude Lorrain, etc., n'étaient pas sans valeur. Nos artistes d'aujourd'hui ne le nient pas, mais ce genre de paysages ne leur convient plus, et ne convient plus au siècle : il faut se donner trop de peine : « L'ordre est ce qu'il y a de plus rare dans les opérations de l'esprit » (Fénelon), et il faut y passer trop de temps. Un paysage préparé, composé avec personnages et scènes champêtres, exigeait au moins une année de travail ; il n'était plus possible de se confiner dans ces limites, en ce temps de chemins de fer, de télégraphes et de fils électriques : on parle vite, on écoute vite, on voyage vite, on peindra vite.

De là, le paysage moderne : cela consiste à aller n'importe où, et à copier en quelques matinées ce qu'on a devant soi, un fouillis de feuillages, une chaumière, un arbre, un rocher, une route ; on

appelle cela un *coin;* on est quelquefois sept ou huit à peindre le même *coin.* Cela suffit : pas besoin de pensée, de réflexion, pas de composition; la dernière touche est donnée à cette feuille d'arbre, à ce terrain; voilà un paysage, le tableau est fait. Un tableau, soit! Il est d'une jolie couleur et agréable à l'œil; quant au sujet, il n'a aucun intérêt : au bout de peu de temps, impossible de se le rappeler; je vous défie de discerner l'un de l'autre ces centaines de paysages, ils se ressemblent tous; mais, puisque le public s'en contente, je ne m'y oppose pas.

Cette réserve faite, et un petit nombre d'exceptions étant notées pour quelques peintres qui veulent bien encore choisir un site et composer un paysage, MM. Cabat, de Curzon, etc., par exemple, on peut indiquer plusieurs paysages très dignes de plaire : un *Lac* dans les Alpes, de M. Guétal, qui nous donne l'impression de ces eaux froides, profondes et silencieuses des montagnes; une *Vallée de l'Yonne*, de M. Harpignies, arrosée par un ruisseau qui serpente à travers les prairies vertes et les arbres aux ombres épaisses, paysage qui paraît vrai, qu'on a vu et qu'on reconnaît; un étang aux eaux claires et transparentes, parsemées de larges *Nénuphars*, par M. Hanoteau; une jolie rangée de *Saules* penchés au bord de la Vienne, fusain coloré et fin, de Mme de Naintré; une vue du *Port d'Anvers*, par M. Grandsire, peuplé, animé par une flotte aux grands mâts, et où l'œil s'enfonce dans de vaporeuses profondeurs; un vieux *Chêne* que tous les Parisiens ont vu à Belle-Croix, dans la forêt de Fontainebleau, par M. Richet; pour le coup, voilà ce qu'on appelle un *coin;* mais l'arbre est beau, puissant, et donne l'impression d'une grande force brisée; une toile Africaine, de H. Lazerges, *Chemin près d'Alger*, où marchent trois Arabes, très caractérisés de costume et de tenue, route poudreuse et blanche, sous un soleil ardent, dont on sent les piqûres; dans un genre voisin du paysage, des *fleurs* étonnantes de fraîcheur et d'éclat (aquarelle), par M. Rivoire, etc., etc.

Puis, après ces jolis paysages, trois ou quatre toiles qui attirent plus particulièrement l'attention : le tableau de M. Schenck, tous les ans attendu, et qui a pour effet de dérider les spectateurs. Cette année, c'est la lutte des *Dindons*, dindons blancs et dindons noirs, deux troupeaux qui s'avancent en bataillon serré l'un vers l'autre, et qui, sûrement, vont, je ne dis pas en venir aux mains, mais

se prendre de bec, et à l'air martial, aux regards indignés et furieux que jettent quelques vieux routiers de la bande, la rencontre sera dure; cette petite préface d'un combat de la gent emplumée est présentée et peinte avec autant de vérité que de gaieté.

M. Normann, le peintre Norwégien, dont on avait remarqué, l'an dernier, les rochers si curieusement travaillés, *maçonnés* selon quelques-uns, qui les faisaient ressembler à de vrais morceaux de rocher qu'on eût plaqués sur la toile, en expose encore d'autres, tout aussi bien peints ou *fabriqués*, et ils excitent encore l'étonnement, l'admiration pour un art si fini. Mais, il faut bien qu'il se dise que c'est un genre qui ne peut être longtemps exploité : dans un autre sens, c'est aussi un genre *fini* et qui a des limites étroites; il fera bien de s'appliquer à des études moins minutieuses, s'il veut continuer à obtenir du succès.

Enfin, pour terminer, il y a des peintres qui trouvent moyen de faire des paysages étranges et même comiques : par exemple, un certain *Bois de sapins*, de M. Halkett, hanté par de jeunes dames, qu'on aperçoit assises sur des pliants ou dispersées entre les arbres. Je demandais une composition et des personnages dans le paysage, en voilà; et quelles dames! quels costumes! quelles tournures! quelles figures! Qu'elles sont laides et peu agréables, et quel ennui elles distillent! M. Halkett est étranger, il est vrai, mais, ma foi, dussé-je être accusé de me dédire, j'aime mieux, même non composés, les paysages de nos Français.

J'en dirais bien autant, quoiqu'il soit Français, des paysages de M. Ary Renan : oui, il est né Français, mais il n'est pas Français par l'esprit; c'est un Allemand, un Allemand aux manières contournées, compassées, qui *cherche midi à quatorze heures*, comme on dit, pour exposer la chose la plus simple. Sous prétexte de représenter la *Fille de Jephté* ou le *Cimetière de Tyr*, il nous montre, ici, une sorte de grisette, laide, assez mal bâtie, et qui paraît fort ennuyée; il y a de quoi : elle s'est arrêtée dans un paysage en pente, si en pente, que tout un village en bois lui tombe sur le dos! Là, une autre jeune fille, qui opère une métamorphose aussi étrange que celles d'Ovide : elle change un bœuf en arbre, ou peut-être un arbre en bœuf, je l'ignore; ce qui est certain, c'est qu'elle tient par la tête un bœuf qui devient arbre, tandis que les cornes s'allongent en branches : impossible de savoir si ce qu'on voit est un bœuf ou un orme. Et tout cela, sans accent, sans cou-

leur, plus pâle encore que M. Puvis de Chavannes, un décalque de papier déteint. N'est-ce pas ce qu'on devait attendre du fils de ce faiseur de phrases qui, par ses sophismes et ses commentaires des Allemands, s'est fait un renom de savant auprès de ceux qui ne le sont pas?

X

Il est quatre ou cinq sujets, parmi les centaines de statues, groupes, bustes, médaillons, etc., alignés dans le jardin du palais des Champs-Élysées, qui, à distance, vous demeurent dans l'esprit, et que vous vous rappelez très nettement : le *Monument du roi Louis-Philippe et de la reine Amélie*, par M. Mercié; la *Proie*, de M. Peynot; le *Projet de tombeau* pour V. Hugo, par M. Dalon; les *Coureurs*, de M. Boucher, etc.

Le groupe pour le tombeau de Louis-Philippe et de la reine Amélie est saisissant, composé avec art, mais ne répond pas à l'idée que vous vous formiez, d'après le talent de l'artiste. On lui a adressé plusieurs reproches au point de vue de l'exactitude historique : les trois fleurs de lys de France sculptées sur l'écusson *sans le lambel* des Orléans; le singulier costume de Louis-Philippe en uniforme de général de la garde nationale, avec des culottes courtes et des bas de soie, et un manteau *semé de fleurs de lys;* cette affectation de fleurs de lys est d'un maladroit ami : on rappelle trop ainsi que, précisément, un des premiers actes de Louis-Philippe, après 1830, fut de faire effacer les fleurs de lys sur ses voitures, misérable condescendance à la plèbe, qui ne lui en sut, du reste, aucun gré. Ce ne sont là que des peccadilles sans importance. Il est des critiques plus sérieuses, parce qu'elles touchent à l'art : qu'est-ce que cette femme assise derrière le roi et la reine, dont elle pleure la perte, qu'on ne voit pas quand on les regarde, et qui, lorsqu'on peut la voir, leur tourne le dos? Qui représente-t-elle? Le sculpteur a négligé de la caractériser de manière à ce qu'on n'y ait pas de doute. Je sais bien qu'il dit que c'est la France, mais, vraiment, cette attribution est trop discutable pour être acceptée de tout le monde, et, même avec son nom écrit, beaucoup de gens ne voudraient pas l'admettre. M. Mercié a représenté Louis-Philippe debout, et la reine agenouillée; quelques personnes trouvent là à railler : « La reine prie, disent-ils, elle croyait; lui, était un vieux sceptique! » La dis-

proportion des personnages est flagrante : Louis-Philippe paraît gros et court; la reine semble d'une taille plus élevée; si elle se relevait, elle serait plus grande que le roi. Ce monument ne semble donc pas propre à augmenter la réputation de l'artiste, à qui, pourtant, nous devons le *Gloria Victis* et d'autres œuvres de grand talent.

Deux mots seulement sur le projet de *Tombeau de V. Hugo*, que M. Dalou propose d'élever au *Panthéon*, s'il vous plaît! C'est juste : pour les républicains, les vrais, les radicaux et les communards, V. Hugo est un dieu ; il lui faut un temple, de l'encens et des autels. M. Dalou ne les lui marchande pas : ah! V. Hugo aura tout ce qu'il peut désirer, un autel, une chapelle, des anges, des génies, des guirlandes de fleurs, des prophètes, les poètes qui descendent avec des couronnes, des chevaux ailés, des monstres, que sais-je? On se perd dans cette apothéose, comme dans un drame *feuillu*, où il y a de tout, et d'autres choses encore! Le regard s'égare de tous côtés, sans se fixer, rien de précis et d'arrêté : c'est l'impuissance d'une imagination désordonnée, qui ne vous laisse que des idées confuses dans l'esprit et dans les yeux.

Vous voyez venir à vous six bras tendus, six mains en avant; vous êtes un moment étonné, mais vous comprenez tout de suite : ce sont des *Coureurs* (par M. Boucher); les voilà, haletants, tous ensemble, presque se touchant, presque sur la même ligne, la figure enflammée, les lèvres entr'ouvertes, et faisant un dernier effort, criant, comme s'ils appelaient le but, près de le saisir de leurs mains crispées. Ce groupe, qui n'était pas facile à composer, où les bras, les jambes, les pieds, pouvaient facilement s'enchevêtrer et disgracieusement s'emmêler, est net, au contraire, clair, très distinct dans chacun de ses personnages, et restant un, cependant, et, qualité supérieure, la première de toutes, vivant. Les peintres anémiques, qui font de la peinture décolorée, auront beau dire; la vie! la vie avant tout, puisque, s'il n'y a pas la vie, qu'est-ce que valent toutes les autres qualités?

La vie, si vous voulez la voir simple, énergique et forte, mettez-vous devant le groupe intitulé la *Proie*, par M. Peynot. Ce sont deux hommes qui, penchés sur un rocher surplombant l'abîme, se disputent un aigle blessé : tous deux veulent l'avoir, et tous deux se sont élancés en même temps pour le saisir; dans leur élan, ils sont tombés par terre, l'un tendant la main vers l'aigle, l'autre déjà le

tenant, et ni l'un ni l'autre ne voulant céder. Ils ne disent rien, ils ne crient pas, ils ne s'épuisent pas en injures inutiles; mais, cramponnés l'un à l'autre, ils s'enlacent, ils s'étreignent, ils se tordent, ils se poussent, chacun pour se défaire de son adversaire, les muscles tendus, les mains crispées, la figure congestionnée, les yeux ardents et saillants, tous deux animés, échauffés, enflammés par la même passion, la cupidité, la colère, l'envie, l'amour-propre aussi, plus noble que l'envie, et ils oublient tout, leur position, et le danger d'être précipités ensemble dans l'insondable abîme. On reste devant ces deux hommes si passionnés, si vivants, si vrais, suivant leurs mouvements et leurs efforts, se demandant qui va l'emporter, ne pouvant prendre parti pour l'un ou l'autre, et n'osant encore pronostiquer qui l'emportera. Le sculpteur qui a fait un groupe si animé, prouve qu'il est capable de rendre dans toute leur énergie la puissance matérielle de l'homme, et l'on peut espérer qu'il saurait aussi exprimer les passions plus élevées de l'âme; c'est beauconp de faire penser cela de soi.

A ces œuvres qui s'imposent tout d'abord et dont vous vous souvenez, il faudrait ajouter, la *Lionne*, de M. Caïn, apportant une proie, un sanglier, s'il vous plaît, à ses petits, et il est presque inutile d'en faire l'éloge, tant le talent supérieur du sculpteur est depuis longtemps reconnu. Rien de plus naïvement vrai que l'empressement, la joie, des petits lionceaux accourant vers leur mère, à la gueule de laquelle pend le sanglier mort, et tendant leurs lèvres affamées, entre lesquelles apparaissent leurs dents déjà fortes et longues. Ce sont de vrais petits chats, et presque gentils; je dis *presque*, car, quoiqu'encore bien jeunes, on ne voudrait pas les avoir à ses trousses.

J'indique, comme méritant une mention, parmi cette multitude de compositions sculpturales, — songez qu'il y en a près de treize cents, — quelques-unes qui, par des qualités estimables, vous arrêtent un instant : *Molière* consultant sa servante, de M. Carlus; elle riant de bon cœur à la scène comique que lui lit son maître; lui, sérieux, regardant attentivement la figure de sa servante, sur laquelle se lisent si franchement ses naïves impressions; *Belles vendanges*, par M. Cornu, qui ont de la gaieté, une gaieté, vraie et de l'entrain; une jolie et curieuse étude de M. Vital Dubray, la *Nuit*, une tête voilée, dont, à travers le tissu transparent, on devine la beauté et l'on sent la mélancolie.

La Sculpture religieuse est représentée par un petit nombre d'œuvres, deux ou trois *Madeleines* sans caractère, sauf une, de M. Delorme, qui, du moins, par la croix qu'il lui a mise au cou, marque que cette femme agenouillée et attristée est la pécheresse aimante et repentante qui mérita d'entendre le Christ prononcer son pardon ; un *Christ* convenable de M. Dugonet ; une tête de *sainte Thérèse* (par M. Palmella), dont le visage resplendit d'amour et de joie, d'amour divin et de joie de souffrir pour posséder le ciel. J'écarte, en le nommant seulement, un *Inquisiteur*, laid et méchant, tel que se l'imaginent encore quelques pauvres artistes qui ne connaissent l'histoire que par un volume dépareillé de Michelet, d'Edgar Quinet ou de P. Bert, qui leur est tombé sous la main ; je passe, sans y faire grande attention, parce que je sais à quoi m'en tenir sur les allégories, devant quelques *Victoires* ou *Immortalités*, par des sculpteurs qui ne me paraissent guère convaincus de l'immortalité et croire à la victoire ; je souris, pas trop, parce qu'il y a aussi à gémir, sur un certain *Egalitaire*, de M. Captier, un colosse aux muscles saillants, aux traits farouches, un Titan, qui, seulement à poser sa main sur moi, m'écraserait, et ce pourrait bien être l'avenir qui m'attend.

Je suis un peu intrigué par la *Judith*, de M. Sanson, qui, debout, en avant d'Holopherne couché, tient son cimeterre par la lame, et le regarde d'un air curieux et satisfait. Est-ce avant? ou après? Les spectateurs qui examinent ce groupe sont partagés : les uns croient qu'elle a déjà *fait le coup ;* les autres, qu'elle réfléchit auparavant. C'est déjà un défaut de causer ce doute au spectateur, mais si, comme il semble, le sculpteur a voulu montrer Judith *avant*, il s'est complètement trompé : la résolution de Judith était depuis longtemps arrêtée ; elle savait quelle mission patriotique elle avait à remplir, sa foi était entière, et elle n'a pas songé, un instant, à contempler son arme avec une sorte de féroce amour, et à lui adresser mentalement une de ces allocutions aux rimes retentissantes, que la mauvaise tragédie met dans la bouche de ses héros fatals et magnanimement criminels. L'action de Judith a été simple : elle s'est levée, a saisi le cimeterre, a bien fixé de ses yeux torves l'endroit où elle devait frapper, et, d'un ferme revers de bras, a décollé la tête ; voilà comment on la comprend et comment elle a fait.

XI

J'ai hâte d'en venir, et quelle meilleure fin de cette longue visite, aux portraits, bustes, statues, monuments, de personnages plus ou moins historiques. Nous avons déjà vu le projet de monument de M. Dalou, pour V. Hugo. Il y a aussi une apothéose du poète, par M. Pallez : V. Hugo reçu au ciel, ou à l'Élysée, par tous les poètes et un certain nombre de dames allégoriques qui lui étaient complètement inconnues, par exemple, la *Comédie*, dont il n'a jamais soupçonné l'esprit, la *Justice*, dont il avait perdu le sentiment, etc. Un seconde apothéose représente une *Muse*, qui, V. Hugo mort, *retourne au ciel* (par M. Darbefeuille), en le laissant seul avec un enfant : pourquoi cet enfant? impossible de le deviner, et V. Hugo lui-même, qui jette un regard de côté à la Muse qui s'envole, semble aussi lui en demander l'explication.

Je salue, en passant, le connétable *Anne de Montmorency* (par M. P. Dubois), qui, à cheval, et sa grande épée à la main, a le plus grand air, l'air qu'avaient jadis les nobles chevaliers qui confondaient dans une même foi Dieu, leur roi et la patrie ; une *Jeanne d'Arc*, de M. Chatrousse, où je reconnais une bonne intention d'enthousiasme; je m'incline respectueusement devant la statue, à genoux sur son tombeau, du *cardinal Régnier*, par M. Louis Noël, très ferme figure d'un prélat dont les principes furent toujours aussi sûrs et inflexibles que sa vie était sainte. M. Noël a aussi un buste de *saint Thomas d'Aquin*, d'un beau caractère, et où on lit les fortes qualités d'intelligence de l'*Ange de l'école* et la pureté de son âme.

Engageons-nous ensuite dans ces interminables rangées de bustes en plâtre, en marbre, en bronze, en terre, alignés comme des soldats d'un régiment qu'on inspecte; nous allons les passer en revue. Voici encore M. *Sarcey*, déjà examiné; MM. *Floquet*, toujours l'air aussi insolent; *Vacquerie*, qui ressemble à un faux Falloux; mais M. de Falloux, dont le buste est à deux pas de là, était une physionomie fine et distinguée, M. Vacquerie est un Falloux vidé, qui n'a pas d'idées, et, avec cela, une certaine expression de naïveté : ne croit-il pas, en effet, à la République, à la république universelle, immortelle, et équitable, et impartiale, et libérale aussi sans doute!

A la suite, des écrivains, des artistes : M. Arsène *Houssaye;* c'est l'homme le plus répandu de Paris, on le trouve partout, il

devait être au Salon ; *Millet*, le peintre paysan, hirsurte comme un moujick, au talent légèrement surfait ; et M. *Ch. Leroux*, le peintre député de Nantes sous l'Empire, légèrement oublié ; *Félicien David* et *Berlioz*, deux compositeurs : Félicien David ressemble à un homme aimable, que l'on serait heureux de rencontrer ; mais Berlioz, grand Dieu ! quel air féroce, quels yeux qui semblent vouloir vous avaler, quel nez en bec d'aigle ! Quel emportement ! Quelle furie ! Est-ce un fou ? quelques-uns de ceux qui l'ont connu le pensaient un peu. Heureusement, on rencontre, pour se calmer, la figure honnête et ferme de l'amiral *Courbet*, on dirait un ascète, et cet autre amiral, *Du Potet ;* les marins ont souvent de ces figures calmes et sereines de braves gens, qui, d'un même cœur et d'une même énergie, ont affronté les tempêtes de la mer et les orages non moins redoutables de la vie. Puis, le contraire de ces honnêtes marins, de soi-disant hommes d'État, que le monde appelle irrévérencieusement des *politiciens* : *Sadi-Carnot*, Persan, Juif ou Indou, je ne sais d'où, pour le moment ministre, on ne sait pourquoi ; *E. Picard*, qui n'avait guère foi en personne, et on le voit bien, à sa physionomie narquoise ; *Dufey*, un sénateur : oh ! un sénateur ! c'est quelque chose d'important ; aussi, à défaut de toge, comme il se drape dans le collet de son paletot !

Çà et là, parmi tous ces portraits, vous en remarquez quelques-uns, à cause de leur expression ou de leur excentricité : le joli buste de *Mas*, par M. Cabuchet, que l'artiste a eu l'idée de placer sur un terme en gaine, ce qui n'est pas mal pour un agriculteur ; le portrait d'une dame âgée, par Mme E. Pettit, exécuté avec une rare finesse et une expression saisissante de vie ; une originale représentation de la *Tristesse*, tête teintée, mélancoliquement penchée sur l'épaule, par Mme Besnard, etc. Mais voici un monsieur qui, tout à coup, m'arrête par sa physionomie inquiète, agitée, excitée ; il regarde de côté, il cherche, il ne peut tenir en place. Je le crois bien : à sa chevelure rejetée de côté, à ses favoris étalés en éventail, à sa cravate blanche, j'aurais dû le reconnaître tout de suite : c'est un élégant danseur dans un salon, au bal, qui cherche sa valseuse disparue ; j'ouvre le livret, pour connaître le nom de ce brillant cavalier : que je suis donc peu physionomiste ! c'est un pasteur protestant, le pasteur Hollard.

Enfin, si vous voulez avoir une idée de l'esprit qui domine cette Exposition des beaux-arts, jetez un dernier coup d'œil dans le

jardin de la Sculpture; quels sont les monuments qui sollicitent le plus votre attention? Les statues de *Diderot*, *Étienne Dolet*, *About*, et *Louis Blanc*, des révoltés, même de faux révoltés, car on le sait, le R. P. de Bonniot l'a, dans cette Revue, irréfutablement prouvé, Étienne Dolet ne fut ni un matérialiste, ni un athée, pas même un parfait hérétique : il croyait à la sainte Vierge et l'invoquait dans ses prières. Les autres ne laissent pas de doute, mais regardez-les au visage, bonnes gens du peuple, et jugez vos apôtres : Diderot, vous ne connaissez guère que de nom ce philosophe, apologiste de vices infâmes, fanfaron d'impiété, si peu convaincu que, si l'on n'y eût veillé, il se fût confessé avant de mourir, « il eût fait le plongeon », comme disaient les philosophes, ses amis. Quant à Edm. About et Louis Blanc, vous les avez connus : About, cette figure railleuse, spirituelle et commune, vous imaginez-vous qu'il s'occupait de vous et de vos intérêts? Il vous regarde en riant, il se moque de vous, il vous l'eût dit lui-même, en sa langue impertinente, lui qui ne croyait à rien et ne songeait qu'à bien vivre, « il se f..... de vous! » Louis Blanc, cette face rogue, ce pédagogue économiste, avec son livre sur ses genoux et sa main appliquée à démontrer, il n'a pas l'air bon, pas même convaincu : il débite son système, sans s'inquiéter si l'on peut l'appliquer; c'était un vaniteux parleur, qui n'avait qu'un souci, de se faire applaudir de ses candides auditeurs, et qui les flattait pour être acclamé et porté sur leurs épaules. Voilà les hommes à qui l'on élève aujourd'hui des statues, les nobles esprits, les grands cœurs, que l'on vous présente, comme des modèles et des exemples, pour vous enseigner à relever votre patrie, à la venger de ses défaites et à lui rendre le rang qu'elle occupait autrefois, son rang de gloire, de génie, de puissance et d'honneur : Diderot, Louis Blanc et About, un philosophe *médiocre*, c'est lui-même qui se jugeait ainsi, « Diderot, un four où rien ne cuit, » disait Voltaire; un sophiste rhéteur, outre ridée et essoufflée, et un impudent gamin, qui se sauve du coup de pied qu'on lui allonge, en faisant un pied de nez! Voilà vos dieux, ô Parisiens, qui avez fait et souffrez la troisième République, et ce sont ceux que vous méritez!

Eugène Loudun.

Erratum : On a imprimé, par erreur, dans le premier article du Salon, p. 534, *M. Blaye;* il faut lire : *M. Blayn.*

LA QUESTION DE LA CRÉMATION

AU POINT DE VUE DU CHRISTIANISME (1)

Ce respect, cette vénération des premiers chrétiens, pour les corps destinés à la résurrection, était naturellement contraire à tout idée de crémation. Cette pratique païenne symbolisait la destruction éternelle de l'enveloppe mortelle de l'homme; tandis que la foi chrétienne considérait cette enveloppe mortelle mise au tombeau, devant revêtir l'âme comme d'un splendide et indestructible ornement à la résurrection générale. Sous l'inspiration de cette divine croyance, touchant la destinée future du corps humain, nul chrétien n'eût voulu songer à le détruire par l'horrible opération de la crémation. Loin de lui la pensée de traiter ainsi brutalement ce corps sanctifié par l'onction des sacrements, nourri de la chaire divine, appelé dans les livres inspirés le temple du Saint-Esprit, ce corps pétri de la main de Dieu, ce chef-d'œuvre de la création, ce corps que Jésus-Christ, le triomphateur de la Mort, arrache du tombeau pour le transporter dans les splendeurs célestes, l'associer à sa divine gloire, le faire asseoir à la droite de son Père, d'où il viendra, avec ce corps victorieusement ressuscité, rappeler à la vie éternelle tous ceux qui dorment dans le sein de la Mort.

Pénétrés de cette consolante doctrine sur les glorieuses destinées du corps, rien d'étonnant que les disciples du divin Ressuscité

(1) Voir la *Revue* du 1er juin 1886.

affrontent les plus grands périls pour procurer à leurs frères morts la sépulture chrétienne, symbolisant le sommeil qui sera suivi de l'éternel réveil. Ils se précipitent au milieu des amphithéâtres et des arènes pour enlever les dépouilles des martyrs. Mises en leur possession, ils les honorent par les marques de la plus vive tendresse; ils les embrassent avec piété; ils les couvrent de parfums, les enveloppent dans de riches étoffes, souvent dans des dalmatiques d'or ou de pourpre dont on retrouve encore les vestiges dans les *loculi* des catacombes (1).

Enfin ils inhument pieusement ces corps, non sans employer, même au temps des persécutions, un certain déploiement de pompe et de magnificence. Les lieux, où gisaient ces corps, mis en terre, devenaient pour les fidèles des lieux sacrés, des espèces de sanctuaires, et sur ces tombeaux vénérés les fidèles allaient retremper leur courage et leur foi, en implorant le secours de nouveaux protecteurs célestes.

Un exemple de l'empressement des premiers chrétiens à posséder et à conserver *les corps* des martyrs nous est déjà fourni par les actes de la passion de saint Ignace, qui fut mis à mort à Rome, sous l'empereur Trajan. Les fidèles recueillirent avec un soin respectueux, en s'exposant aux plus grands dangers, les restes vénérés du pontife, afin de les transporter dans son église d'Antioche (2).

Eusèbe, parlant du martyre de saint Polycarpe, rapporte que les fidèles enlevèrent ses ossements « plus précieux pour eux que les pierreries les plus rares, et les placèrent en lieu convenable : *ubi decebat* ».

Dans la persécution de Dioclétien, Aglaée envoie son serviteur Boniface en Orient, avec des chars, de l'or et des parfums pour lui rapporter des corps de martyrs. Boniface fut arrêté et mis à mort pour Jésus-Christ. L'or qu'il avait emporté, servit à racheter son propre corps; les riches étoffes à l'envelopper, et les chars à le ramener à Aglaée, qui le conserva religieusement (3).

Nous voyons aussi que les premiers chrétiens, malgré leur pauvreté, s'imposaient les plus grands sacrifices pour racheter les corps des martyrs afin de pouvoir les enterrer convenablement (4), mais

(1) Voir *Prudent. Perstieph*, hymn. V, vers. 514.
(2) Voir *Boldetti*, l. II, c. LVIII.
(3) *Ibid.*, l. III, c. XXII.
(4) Ruinart, édit. Véron, p. 13.

cette généreuse ardeur n'atteignait pas toujours son noble but. Les persécuteurs mettaient toutes sortes d'obstacles pour empêcher de rendre la sépulture chrétienne aux corps des saints (1).

S'apercevant que rien ne pouvait déjouer les pieuses ruses employées par les fidèles, pour accomplir le devoir sacré d'enterrer leurs morts, les païens, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, brûlaient ces corps, en jetaient les cendres au vent ou dans les flots de la mer; mais parfois il arrivait que les persécuteurs étaient impuissants à détruire les corps des chrétiens par la crémation, car d'héroïques disciples du divin Crucifié savaient faire échouer ce dessein, en allant éteindre avec du vin et des aromates les ossements à demi consumés par le feu (2).

Et qu'on le remarque bien, les saints martyrs avaient eux-mêmes la plus grande sollicitude de faire inhumer leurs corps et la plus grande horreur de la crémation. Dans les actes du martyre de saint Torpès, nous voyons que, conduit au supplice, il obtint de ses bourreaux la faveur de passer devant la demeure d'un de ses amis, nommé Andronicus, pour lui demander d'enterrer son corps, lui faisant espérer pour cette œuvre de piété la récompense céleste. « Torpès rencontrant son ami, il l'embrassa en versant des larmes et lui dit : Suis moi, *et viens enterrer mon corps*. Je crois que Dieu te récompensera de cette sainte action. » Saint Victor (3) supplia les questeurs de laisser enterrer son corps dans le tombeau qu'il s'était préparé de son vivant.

Dans son testament, saint Eustratius supplie l'évêque de Tébaste de se rendre lui-même dans sa patrie, d'y accompagner son corps pour donner à ses restes une sépulture chrétienne (4).

L'Égyptien saint Mennas fit une recommandation semblable; et ses vœux furent exaucés, car de pieux et courageux fidèles arrachèrent son corps des flammes et le rendirent à la patrie du martyr, après l'avoir enveloppé dans de riches étoffes et embaumé dans des aromates précieux (5).

Et surtout qu'on ne perde pas de vue que ces héroïques athlètes de la foi avaient une crainte toute particulière que leur corps fût

(1) Ruinart, *ibid.*, p. 249.
(2) Voir *Baronius*, VII, *April D.*
(3) Voir *Boldetti*, p. 90,
(4) Voir Ruinart, *Acta SS. Fructuori*, etc.
(5) *Apud Sur*, l. III.

soumis à la crémation (1). Sainte Fortunée, devant avoir la tête tranchée avec ses frères, donne vingt pièces d'or au bourreau pour que son corps ne *fût pas brûlé*. Elle désira expressément que son corps fût enseveli dans la terre (2).

Toute autre sépulture que l'inhumation répugnait aux sentiments chrétiens. Saint Sabinus, martyrisé à Hermopolis, en Égypte, se voyant emmené vers le fleuve où il avait été condamné à être précipité avec une pierre attachée à ses pieds, pria les assistants d'aller au bout de trois jours recueillir son corps sur le rivage du fleuve et de l'inhumer avec la pierre compagne de son supplice (3).

Ces différents exemples font voir que les fidèles honoraient d'un culte tout particulier le mode funéraire de l'inhumation des corps.

Une autre preuve du culte exclusif voué à l'inhumation par les premiers chrétiens, c'est le système de sépulture isolée et personnelle qu'ils avaient adopté, dans leurs cimetières souterrains, où, à l'exemple de la sépulture de Jésus-Christ, un *loculus*, tout neuf, était creusé pour chaque corps, qui ne devait plus être dépossédé par un autre.

Le motif de cette sollicitude posthume, si exclusive de nos pères dans la foi, était inspiré par le respect dû à des corps qui avaient été les demeures de l'Esprit-Saint, les tabernacles de la divine Eucharistie, et destinés à la glorieuse résurrection. Leur horreur de la crémation ne pouvait provenir de l'idée ridicule, que par l'incinération les corps seraient moins aptes à ressusciter. Minucius Félix, célèbre apologiste chrétien du troisième siècle, réfute éloquemment cette objection des païens : « Tout corps, dit-il, qu'il se réduise en cendre ou en poussière, soit qu'il s'exhale en vapeur ou en fumée, est soustrait à nos sens ; mais il existe pour Dieu, qui en conserve les éléments. Nous ne redoutons rien, quoi qu'on puisse dire, de la sépulture par le feu ; mais si nous inhumons les corps, c'est pour suivre *la meilleure et la plus ancienne coutume* (4). »

Sans nul doute les chrétiens n'avaient aucune crainte de ne pouvoir ressusciter, quand les corps étaient brûlés et réduits en cendres. Mais n'étaient-ils pas fondés à regarder l'inhumation comme plus conforme à la volonté divine, quand ils considéraient

(1) *Sur. Tom.* VI, 3 décembre.
(2) *Codex S. Cæciliæ apud Bosio.*
(3) *Ibid.*
(4) *Octavius.*

que plusieurs corps de saints ont eu le privilége d'être conservés miraculeusement? Est-il permis de faire obstacle aux desseins de Dieu, qui peut encore ainsi proclamer la sainteté de ses élus (1)?

En outre, l'Église pouvait-elle rendre un témoignage plus éclatant de son respect pour les corps saints, qu'en les associant, pour ainsi dire, à son culte eucharistique? Ainsi que nous l'avons dit précédemment, le mystère auguste du saint sacrifice a été primitivement célébré sur le corps sanctifié d'un martyr.

Le cinquième concile de Carthage (2) décréta même qu'aucune église ne pouvait être consacrée sans que des parcelles de saints ossements n'eussent été placés sous l'autel. Le culte des reliques était en si grand honneur parmi les fidèles, que la coutume s'introduisit plus tard d'en déposer dans les portes des églises (3).

Les chrétiens vénéraient ces ossements avant de pénétrer dans le sanctuaire de la prière. On en renfermait également dans les sacristies pour être offerts à la vénération du peuple chrétien (4). Pour le même motif, on en plaçait dans des meubles disposés à droite et à gauche de l'autel (5). Les oratoires privés possédaient des corps saints recevant les hommages du culte domestique (6). Les premiers fidèles portaient même des reliques d'ossements saints, suspendus à leur cou, dans des croix de reliquaires de différentes formes (7).

Telle était l'ardente piété des fidèles envers les reliques que, dès le deuxième siècle, l'histoire nous signale les solennelles translations de corps saints. La première qui eut lieu, croyons-nous, fut celle du corps de saint Ignace, transporté de Rome, lieu de son supplice, à Antioche, son Église (8). Saint Jean Chrysostome, parlant de cette translation, dit (9) : « Les ossements de saint Ignace, mis dans une châsse, furent portés par les fidèles, sur leurs épaules, depuis Rome jusqu'à Antioche »; et il ajoute :

(1) Voir *Apud Baron. ann.* 327.
(2) Can. X.
(3) Voir Baron, *Not. in* Martyrolog., XVIII, nov.
(4) Tillem., *Hist. ecclés.*, t. I, art. 10.
(5) Bacquillot, *Litter. sac.* p. 97.
(6) *Joan. Diac.* lib. III, c. LVIII, *Vita S. Gregor. Magn.* — Prudent, *Peristeph.* VI, vers. 130 et 344.
(7) Voir *Bosio.* p. 105.
(8) Ruinart, *Act.* M. III, p. 13.
(9) *Hom. in S. Ign.*, p. 5.

« Les chrétiens des villes, par où passaient ces ossements, sortaient au-devant d'eux, conduisant en procession et comme en triomphe les reliques du martyr. » Elles furent d'abord placées dans un cimetière d'Antioche; et plus tard, par les soins de Théodose le Juste, le corps du glorieux martyr fut déposé dans une des basiliques de la ville (1).

Le corps de saint Pontien, mort en Sardaigne, fut transféré dans un cimetière romain qui porta depuis son nom (2). Après l'ère des persécutions, ces translations devinrent plus nombreuses et plus solennelles. Une des plus célèbres est celle faite, par l'ordre de Constance, des reliques de saint André, de saint Luc et de saint Timothée, dans la ville de Constantinople (3).

Une pompe extraordinaire fut déployée à la cérémonie de la translation du corps de saint Babylas à Antioche (4). Non moins solennellement se fit la translation, sous Théodose et Honorius, des ossements de saint Étienne, premier martyr, de Gamaliel, Nicodème et Alibon. Cette cérémonie s'accomplit avec l'immense concours des fidèles.

Les Pères de l'Église et d'autres écrivains nous ont transmis des descriptions détaillées touchant les pompeuses fêtes célébrées en l'honneur de la translation des saints ossements. Ils nous montrent la foule immense du peuple chrétien, formant le cortége, portant des flambeaux, brûlant des parfums précieux et chantant de pieux cantiques.

Au septième siècle surtout, ces solennelles démonstrations de la piété des fidèles à l'égard des corps saints se multiplient. Ces translations se font parfois en *masse*. C'est ce qui eut lieu dans la consécration, par Boniface IV, du Panthéon d'Agrippa, consécration faite à la sainte Vierge, à tous les martyrs et confesseurs. Il est avéré, d'après des documents authentiques dont le savant Baronius a fait le résumé dans ses notes au Martyrologe romain (5), que trente-deux chariots furent employés à transporter dans ce temple, dédié autrefois à toutes les fausses divinités du paganisme, les ossements vénérables des martyrs, extraits des différentes cata-

(1) Voir, *Hist. eccles.*, I, 16,
(2) Voir Tillem. *Hist. ecclés.*, III, p. 470.
(3) Voir *Hieron, ad. Vigilant.*
(4) Sozom, *Hist. ecclés.*, V, 19-20.
(5) *Ad diem martii XIII.*

combes romaines. Le huitième et le neuvième siècle célèbrent les mêmes splendides solennités en l'honneur des saints ossements. La tradition catholique est constante et invariable, relativement aux hommages rendus aux corps des saints fidèles. L'Église a toujours approuvé le culte des reliques et l'a défendu énergiquement contre les novateurs du seizième siècle. Le concile de Trente (1) définit solennellement que les corps des martyrs et des autres saints, qui ont été les membres vivants de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit, doivent être honorés : que, par eux, Dieu accorde un grand nombre de bienfaits aux hommes. Le concile œcuménique fonde sa décision sur l'usage établi depuis les premiers temps du christianisme et sur les sentiments des Pères de l'Église, et sur les décrets des conciles antérieurs.

Nos frères séparés, les protestants, ne comprennent pas les hommages que l'Église catholique rend aux ossements des saints. Et cependant quoi de plus légitime que ce culte? Dieu lui-même témoigne une sorte d'honneur aux corps des hommes vertueux. C'est lui qui se charge de la sépulture de Moïse (2), c'est lui qui donne aux ossements du prophète Élisée la vertu de rendre la vie à un mort (3). Il accorde une vertu miraculeuse aux objets qui avaient touché aux corps de saint Pierre et de saint Paul. « On apportait, lisons-nous aux Actes des apôtres, des malades dans les places publiques, et on les posait sur des lits et des grabats, afin que Pierre venant, *son ombre au moins* couvrît quelqu'un d'eux et qu'ils fussent délivrés de leurs maladies (4). » « Et Dieu faisait, par la main de Paul, des miracles extraordinaires, au point même que l'on mettait sur les malades des mouchoirs et des tabliers qui avaient touché son corps, et ces malades étaient guéris de leurs infirmités (5). » L'Ecclésiaste (6), parlant des juges qui ont été fidèles à Dieu, dit : « Que leur mémoire soit en bénédiction, et que leurs ossements germent dans leurs sépulcres. » Ce pieux souhait est répété en l'honneur des douze prophètes : « Que les os des douze prophètes refleurissent dans leurs tombeaux, car ils ont

(1) Sess. XXV, *De l'Invocation des Saints.*
(2) Deuteron. XXXIV, 6.
(3) IV Reg. XIII, 21.
(4) Act. V. 14.
(5) Act. apost. XIX, 11-12.
(6) (XLVI, 14).

fortifié Jacob et l'ont racheté de la servitude par une foi pleine de courage (1). » On le voit, l'Ancien Testament exprime la consolante croyance au dogme de la résurrection future des corps déposés dans le sépulcre.

Et c'est pour rendre hommage à cette croyance que l'Église, comme nous l'avons vu, déploie un culte solennel et public en l'honneur des corps saints. Et qu'honorons-nous dans ces restes inanimés? Voici la réponse de saint Ambroise : « J'honore celui que ses vertus ont fait survivre à lui-même; j'honore dans ces restes les semences de la glorieuse immortalité; j'honore un corps qui m'a appris à aimer mon divin Maître, qui m'a enseigné à supporter la mort, quand il s'agit de la gloire divine; j'honore un corps que Jésus-Christ a honoré sous le glaive et qui régnera avec lui dans le ciel (2). »

Les ossements des morts sont les matériaux de la résurrection. Ce sont là comme les pierres sacrées d'un temple ruiné, qui va être reconstruit et splendidement restauré. Le traditionnel culte des corps saints, remontant aux origines du christianisme, constamment en grand honneur dans l'Église, disparaîtrait par les horribles pratiques de la crémation. Disparaîtrait également à tout jamais, le symbolisme chrétien exprimant, sur les cimetières, le grand et consolant dogme de la résurrection des corps. Ce dogme fait envisager au chrétien la mort comme un sommeil passager. « Chez les chrétiens, dit saint Jérôme, la mort n'est pas une mort, mais un assoupissement et s'appelle sommeil... (3). » Cette croyance à la résurrection est même exprimée par le mot *cimetière*, dénomination exclusivement chrétienne qui signifie *dortoir*. Le tombeau du chrétien est l'emblème du sommeil qui n'est que le repos de la chrysalide. A l'appel du souverain Juge, à la résurrection générale, je vois le corps endormi s'éveiller et transformé en un nouvel être, dirigeant son vol vers le ciel. Cette mystérieuse renaissance à la vie ne sera sujette à aucune des imperfections et des infirmités de sa première existence. Éclatant de beauté, agile, il planera dans les régions célestes, et sera tout resplendissant de clarté proportionnée à ses mérites : « Autre est la clarté du soleil, dit saint Paul,

(1) Ecclesiast, XL, IX, 12.
(2) *Ambros. SS. Naz. et Cels.*
(3) *Epistola XXIX.*

autre celle de la lune, autre celle des étoiles; il en sera de même pour la résurrection des morts (1). »

Les glorieux corps ressuscités s'épanouiront en des splendeurs divines, suivant l'éclat des œuvres saintes auxquelles ils auront participé avec l'âme pendant leur temps d'épreuve sur cette terre. Sortant de la nuit du tombeau, emportés sur les ailes de la Résurrection, ils seront plongés dans le sein de la lumière et de la félicité éternelles. Voilà la doctrine invariable de l'Église, qui montre le Christ ressuscité, vainqueur du tombeau, faisant surgir la vie du sein de la mort. Après son sommeil à travers les siècles qui sont devant Dieu comme des instants fugitifs, l'homme ressuscité, régénéré et vivant à jamais dans sa double substance, portera à la Mort ce défi de l'éternel triomphe : O Mort où est ta victoire?

Tel est le sublime enseignement qui ressort de la sépulture chrétienne, de l'inhumation des corps, et telle est l'espérance chrétienne par-delà les régions du tombeau.

O consolante pensée! O religion sainte, qui me l'avez inspirée, soyez à jamais bénie! Dans cette tombe couronnée du signe glorieux de la Rédemption, le chrétien mort ressemble à un voyageur fatigué qui se repose doucement sous de frais ombrages, en attendant le moment où Dieu l'appellera pour reprendre une nouvelle route. Mais alors, ô douce perspective! il ne sera plus sujet à nulle fatigue, à nulle défaillance. Ce pèlerin de la terre d'exil entrera dans le repos et les joies immuables de l'éternel patrie.

L'incinération du paganisme, la crémation, exprime un langage symbolique tout différent. N'est-elle pas l'emblème le plus expressif de la destruction permanente des corps? Aussi le païen appelait-il la sépulture la demeure éternelle : *domus æterna*. « Le respect que tous les peuples ont eu, dans tous les temps, pour les corps morts, dit le bon et sage Rollin (2), et les soins religieux qu'ils ont toujours pris des tombeaux, semblent insinuer la persuasion où l'on était que ces corps n'y étaient mis qu'en dépôt... La coutume de brûler les corps, ajoute-t-il, a quelque chose de cruel et de barbare, en se hâtant de détruire ce qui reste des personnes es plus chères. Celle d'inhumer les morts est certainement la

(1) Cor. XV, 41.
(2) *Hist. anc*, t. I, p. 68 et 72.

plus ancienne et la plus religieuse. Elle remet à la terre ce qui en a été tiré, et *nous prépare à croire que le corps qui en a été formé une première fois, pourra bien en être tiré une seconde fois.* » Sans nul doute, l'inhumation nous prépare à croire à la résurrection des corps, tandis que la crémation, cet acte de destruction violente, contre nature, prédispose l'intelligence populaire à admettre l'anéantissement perpétuel des corps. Mais, pourrait-on objecter, n'est-ce pas donner trop d'importance à de purs signes extérieurs? Nullement. Le peuple a besoin de symboles pour fixer ses pensées, entretenir et nourrir ses croyances.

Dans les sociétés antiques, le culte du symbolisme était un puissant auxiliaire de l'enseignement doctrinal. Aujourd'hui, le froid positivisme arrache à l'humanité son essor moral en lui enlevant tout idéal. Privée des perspectives et des grands horizons du monde surnaturel, elle s'enfonce dans le vide, dans l'affreux néant.

L'idéal, cet élan de la pensée vers les régions d'outre-tombe, dans lesquelles s'accomplissent nos immortelles destinées, s'affaiblit de plus en plus parmi les foules dont l'esprit est faussé par les doctrines d'un abject et impie matérialisme.

Nous assistons, dans nos sociétés modernes, à un spectacle effrayant que l'antiquité n'a jamais connu et dont elle eût été révoltée : des hommes sans autels, sans culte, sans adoration, sans prières, sans nuls soucis de leurs immortelles destinées, rejetant les rites funèbres, les cérémonies sacrées qui proclament l'immortalité des âmes et la résurrection des corps, et profanant avec une rage satanique la terre sainte des sépultures de l'Église.

Pour enhardir de telles impiétés, il ne manque plus que de faire produire avec les cendres des morts des substances utiles à l'agriculture et à l'industrie, ainsi que l'osent proposer certains promoteurs de la crémation.

Les cimetières, ces champs de la mort, où germe la moisson future des corps ressuscités, l'Église les a rendus sacrés et inviolables, en les sanctifiant par ses prières liturgiques qui toutes ont trait exclusivement à l'inhumation des corps.

L'Église, dans son tendre culte des tombeaux, veut que les cimetières où doivent être inhumés ses enfants, soient consacrés par ses bénédictions. L'origine de la bénédiction des cimetières remonte à la plus haute antiquité chrétienne. Dans la succession des siècles et à travers toutes les civilisations, ce rite funéraire est

arrivé à nous dans sa majestueuse immutabilité. Il porte à son front la marque du respect qu'imprime aux choses saintes la vénérable antiquité chrétienne. Cette pieuse et antique cérémonie s'inspire uniquement du rite de l'inhumation des corps. La liturgie funéraire de la bénédiction des cimetières exclut donc toute idée, rejette toute pensée de crémation. L'Église a constamment veillé sur les dépouilles mortelles ensevelies dans la terre sainte de ses cimetières, comme une mère vigilante veille sur ses enfants endormis. Et pour protéger ces enclos sacrés de la mort contre les profanations, elle les place sous la sauvegarde de ses plus terribles anathèmes. Elle y proclame, en face des ruines de la mort, l'immortalité des âmes et la résurrection des corps. Le champ du repos de ses chers défunts devient un sanctuaire inviolable dans lequel le passant ému découvre le mystère de la vie future et est consolé par la douce espérance de revoir dans la céleste patrie les êtres regrettés que la sépulture chrétienne, l'inhumation, nous représente *endormis* dans les sépulcres, ces demeures passagères.

Édouard de Hornstein.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

Pendant que le député de Paris faisait ces réflexions, Charles, de son côté, voyait tout un horizon nouveau s'ouvrir devant lui.

Elle a fermé sa porte à Arthur, pensait-il, elle ne veut plus entendre parler de lui... et cela parce qu'il a accepté mon défi, parce qu'il m'a blessé... M'aimerait-elle?... Il y aurait donc encore une part de bonheur possible pour moi...

Tous ses projets se trouvaient subitement modifiés : son second duel avec Arthur pouvait être retardé; du moment qu'il n'avait plus à craindre de le voir épouser Elise, il aurait tout le temps de s'occuper de lui après son retour de Picardie.

L'affaire urgente c'était celle de Saint-Acheul, il devait se hâter et surtout il lui importait de réussir. Si le gouvernement le récompensait comme il s'y était engagé, si un bel avenir lui était assuré, Elise consentirait peut-être à reprendre les projets abandonnés depuis un an.

Si elle l'aimait...

Mais lui, l'aimait-il? Cette idée ne l'avait jamais préoccupé, il avait fallu qu'une sensation de jalousie vînt l'amener à se poser cette question.

Autrefois, il avait arrêté son choix sur elle, parce qu'elle lui avait paru posséder toutes les qualités convenables pour une association d'intérêts sagement comprise; nous l'avons entendu développer sa thèse à ce sujet sans que le mot d'amour soit venu sur ses lèvres. Le dévouement, l'affection, l'amour, avaient été jusque-là des termes sans signification pour son esprit positif et utilitaire.

Jusqu'au moment de la catastrophe qui l'avait frappé avec la soudaineté de la foudre, tous les sentiments capables de faire vibrer

(1) Voir la *Revue* du 1er juin 1886.

un cœur humain avaient été dominés chez lui par une passion qui les anéantissait tous : l'ambition.

Plus tard, durant les luttes qu'il avait dû entreprendre contre les terribles réalités de la misère menaçante, l'amour n'avait guère pu trouver sa place; si sa pensée lui avait quelquefois rappelé, comme une gracieuse vision, l'image d'Élise Meynandier, il ne l'avait entrevue que confusément, mêlée à tous les biens qu'il avait perdus. Il l'avait regrettée, comme il avait regretté son bel appartement de la Chaussée d'Antin, son mobilier luxueux, ses voitures, ses chevaux.

Maintenant, au contraire, elle lui apparaissait sous un jour tout nouveau. Il lui semblait que de tout ce qu'il avait perdu il ne regrettait qu'elle.

La revoir, en être aimé, en faire la compagne de sa vie, lui apparaissait alors comme un bonheur suprême, un bonheur suffisant à effacer toutes ses douleurs, à compenser toutes ses pertes.

Avec l'énergie de volonté qui était le fond de son caractère, il résolut de diriger vers ce but toutes ses pensées, toutes ses actions, toutes les forces de son âme, toutes les hardiesses de son esprit, toutes les violences de son tempérament.

Il se plongea dans l'étude de tous les ouvrages qui traitaient de la question des Jésuites, afin de pouvoir mieux diriger ses recherches et ses observations.

Il lui fallait à tout prix une importante découverte.

Et quand il se demandait s'il lui serait possible, en quelques semaines, de parvenir à démasquer des hommes si habiles à dissimuler leurs menées ténébreuses, alors un sourire sardonique lui plissait les lèvres.

— Si je ne trouve rien, se disait-il, j'inventerai. Il me faut mon scandale, mon crime, mon complot ou quelque chose de ce genre, et je l'aurai. Quand je serai dans la place, au milieu d'eux, que j'aurai pu étudier la disposition des lieux, et le caractère des habitants, il me faudrait être bien dépourvu d'esprit et d'imagination pour ne pas savoir inventer un petit roman, bien précis, bien circonstancié et suffisamment vraisemblable.

Le ministre n'y regardera pas de si près : pourvu qu'il puisse citer la date, le lieu, le nom des acteurs, il ne m'en demandera pas davantage. Les Jésuites auront beau nier, ils sont condamnés d'avance par l'opinion publique, on n'écoutera pas leurs dénégations.

Perdre par la calomnie des hommes chez lesquels je vais m'intro-

duire à l'aide du mensonge et de l'hypocrisie... Est-ce assez infâme?... Qu'importe? Il faut que j'atteigne mon but.

Le hasard les a placés sur mon chemin, ils peuvent me servir d'échelon pour sortir de mon horrible situation et m'élever jusqu'au bonheur; et j'hésiterais à les broyer sous mon pied...

Leur perte est pour moi un moyen de reconquérir la fortune, qu'ils périssent donc, et qu'ils périssent tous.

Le monde ne se compose-t-il pas d'hommes luttant corps à corps pour s'écraser les uns les autres? A-t-il reculé devant les scrupules de sa conscience, celui qui nous a volés les derniers débris de notre patrimoine? Il a volé les enfants de son ami, il est infâme parmi les infâmes; mais il est riche, on le considère, tout le monde le salue, on lui tend la main, il est de toutes les fêtes, il est heureux; et moi, le fils volé, dépouillé, ruiné, je suis pauvre, nul ne me regarde, on évite ma rencontre, je loge dans un galetas, et je suis à la veille de mourir de faim...

Telles étaient les dispositions de son esprit, quand il partit pour Saint-Acheul, accompagné d'un agent de la Préfecture de police.

Il le conduisit lui-même à l'endroit où il savait pouvoir jeter le plus facilement ses lettres, et après avoir bien arrêté les jours et les heures de leurs rendez-vous, il sonna à la porte de la communauté, qui s'ouvrit pour la seconde fois devant lui.

VII

Saint-Acheul, le 29 octobre 1884.

Monsieur,

Me voici rentré dans l'antre du Cyclope. Il est vraiment malheureux que je n'aie pas pu être mieux informé avant de venir ici pour la première fois. Je serais novice depuis trois semaines; tandis qu'aujourd'hui je suis condamné à recommencer cette fastidieuse et odieuse retraite de huit jours.

J'ai été reçu par le P. de Kéradec; mais, second malheur, il m'a annoncé son départ pour demain. Il sera remplacé par un autre Jésuite. Troisième malheur : toutes les chambres du quartier des étrangers sont occupées et l'on m'a logé au rez-de-chaussée du bâtiment d'entrée, à côté du parloir. Cet appartement a deux avantages, il est plus confortable et possède une cheminée, ce qui est très appréciable, par le froid piquant qu'il fait depuis quelques

jours, et sa situation me permet de voir tout ce qui entre dans la maison et tout ce qui en sort; mais, en compensation, il est d'un sombre et d'un triste!!!... Plus de jardin sous ma fenêtre, plus de verdure. A travers les barreaux de fer de ma prison, je n'aperçois que la grande cour pavée et, dans le fond, le bâtiment principal du couvent, grand, morne, froid, silencieux; jamais une fenêtre ouverte, jamais un être vivant... Ajoutez à cela que je n'ai plus osé prendre de livres, et vous comprendrez combien je m'ennuie.

30 octobre.

J'ai reçu mon nouveau père. Il ne me plaît pas. Figure cafarde, ne regarde jamais que la pointe de ses souliers, conversation nulle. Il est resté un quart d'heure avec moi, et m'a débité, d'une voix si basse que je l'entendais à peine, quelques lieux communs en hésitant et en cherchant tous ses mots. A la fin, cependant, il m'a dit deux ou trois phrases qui avaient meilleure tournure. Est-il moins bête qu'il n'en a l'air? *That is the question.* J'incline assez vers l'affirmative. A étudier. Dieu! que je m'ennuie!

Pour distraction et comme compagne de solitude, j'ai sur ma table l'éternelle *Imitation de Jésus-Christ*, avec son inséparable *Pensez-y-bien*, et leur suivante *la Journée du chrétien*, à côté desquels se prélassent *la Perfection chrétienne* de Rodriguez, et avec cela les mêmes feuilles de méditation que la première fois. C'est à en devenir fou.

Il fait un froid de Sibérie; je passe mes journées à faire du feu et à tisonner.

Au réfectoire, nous sommes au grand complet, neuf, moi compris. Toutes figures nouvelles, bien entendu. Mes anciens compagnons de chaîne sont partis. Ceux d'aujourd'hui sont assez insignifiants : Deux vieux qui viennent se préparer à la mort; franchement, ils n'ont plus autre chose à faire; deux autres qui frisent la quarantaine, l'un des deux a l'air bonhomme, ce doit être un épicier en rupture de mélasse, l'autre porte une moustache formidable et roule des yeux de forban, ce doit être un capitaine de garde nationale d'un chef-lieu de canton quelconque, ou encore un capitaine de pompiers; vient ensuite un homme de trente ans, grosse figure béate, bien bonne à giffler! enfin trois jeunes gens que je me figure être de futurs novices.

Je les étudierai plus tard. Comme toujours nous ne disons mot

et nous continuons nos saluts de magots. Il paraît que c'est de tradition.

3 novembre.

Voilà trois jours que je n'ai pas écrit, je n'ai rien à dire. Je m'ennuie à avaler ma langue. Mon *Directeur* commence à causer un peu, bien peu; mais il paraît m'écouter avec plaisir, je m'attache à gagner sa confiance. Décidément cette seconde probation ne m'apprendra rien de plus que la première, ce sont huit jours perdus, il faut en faire notre deuil.

4 novembre.

Victoire! Je gagne un jour. Demain, je fais mon élection; vous savez déjà la signification de ce mot chez les Jésuites. J'en ai écrit les principaux points, c'est un monument de diplomatie machiavélique. Si tous les Jésuites de la terre, après avoir lu mon factum, ne me déclarent pas un saint personnage et ne prononcent pas le *dignus intrare*, c'est qu'ils sont encore plus rusés qu'on ne le croit.

3 heures, soir.

Alea jacta est. J'ai remis mon mémoire, il a quatre pages. Je connaîtrai demain le résultat de l'examen que mon papier est allé subir en mon lieu et place.

8 heures.

Il paraît que la lecture de mon mémoire ne suffisait pas. J'ai dû comparaître en personne. Le P. Carrez, — c'est le nom de mon *directeur*, je ne le sais que depuis ce matin, — est venu me chercher et m'a conduit chez le P. Recteur, lequel m'a longuement questionné. J'avais pris un maintien modeste et réservé : j'ai répété en d'autres termes tout ce que j'avais écrit. Puis on m'a conduit chez un autre révérend, le P. Jorandeau, un vieux de la vieille, qui m'a trouvé le physique de l'emploi, car, après deux ou trois interrogations banales, il m'a dit que j'avais toutes les qualités désirables pour faire un parfait Jésuite; qu'il voyait cela du premier coup d'œil et ne s'était jamais trompé. *Amen*, mon Révérend.

5 novembre.

Triomphe sur toute la ligne! Je suis reçu, admis, accepté. Le P. Carrez est venu m'annoncer cette bonne nouvelle; il était tellement ému, le brave homme, qu'il m'a embrassé...

Dans un instant, on m'apportera une soutane et tout le reste de

l'attirail jésuitique. J'ai dû supporter à ce sujet un sermon en trois points : En dépouillant les vêtements du monde, je dois quitter pour toujours toute pensée mondaine. Je vais revêtir la livrée de Jésus-Christ, je serai désormais un soldat, etc., etc... Le pauvre homme ! s'il savait combien j'avais de peine à garder mon sérieux...

6 heures.

On vient de m'apporter mon nouvel uniforme. Pouah ! une soutane qui a plusieurs années d'exercice et qui compte de nombreuses campagnes, une culotte qui jadis fut en velours, mais aujourd'hui... N'approfondissons pas. Des bas noirs raccommodés en vingt endroits, une chemise en grosse toile, sans col ni poignets, un sac qui s'attache autour du cou par un double cordon ; et des souliers... jamais je ne pourrai marcher avec ces machines-là...

Ouf ! c'est fait. Je suis déguisé en frocard, mon costume me va aussi mal que possible.

Vous pensez peut-être que l'on m'a pris une mesure quelconque, erreur, on a tout décroché dans une friperie, au hasard du premier venu, et on me l'a apporté tel que. Je suis entré dedans. Cela suffit. Dieu ! suis-je laid ! Il me reste maintenant à faire un paquet de mes hardes mondaines, dont j'ai dû écrire un inventaire détaillé, afin que tout me soit rendu quand je sortirai.

Espérons que ce sera bientôt.

J'attends maintenant qu'on vienne me chercher pour aller à la communauté.

7 novembre.

Le loup est dans la bergerie. Gare aux moutons !

Hier soir, je venais de finir ma lettre et de la faire disparaître dans une de mes poches, quand le frère *admoniteur* des novices est venu me prendre. C'est un des plus anciens, il a une certaine autorité sur les autres pour les menus détails du règlement, une sorte de sous-officier.

Il m'a conduit au réfectoire. Nous sommes entrés en même temps qu'une quarantaine de Jésuites ou apprentis Jésuites, sans compter cinq ou six frères domestiques qu'ils appellent *coadjuteurs*. Tout le monde s'est placé en rang d'oignons le long et en dedans des tables qui forment un vaste fer à cheval, le P. Recteur ayant dit le *Benedicite*, chacun a opéré un mouvement de « par file à droite, et par file à gauche » et est venu prendre place entre les dites tables

et la muraille. L'autre côté reste libre pour le service. Repas en silence, durant lequel on entend une lecture à peu près aussi divertissante que celle du réfectoire des étrangers. Le souper terminé, tous, sur un signe du P. Recteur, sont venus se ranger, comme avant le repas, pour entendre les *Grâces*, puis nous sommes montés à la chapelle intérieure. Une chambre, avec un autel, des bancs et très peu d'ornements. Enfin on s'est rendu, toujours dans le plus profond silence, au lieu de la récréation.

Pour les novices, c'est la grande salle du rez-de-chaussée du bâtiment qui leur est réservé.

C'est là qu'eut lieu une scène bien touchante, qui est, paraît-il, consacrée par l'usage.

Le frère *admoniteur* m'a présenté à la bande ensoutanée, il m'a ensuite souhaité la bienvenue au nom de tous, puis il m'a donné l'accolade fraternelle. Bonne plaisanterie qui s'est renouvelée vingt-cinq ou trente fois, autant qu'il y avait de moinillons. Après quoi, j'ai été empoigné par deux d'entre eux, parmi lesquels j'ai remarqué mon ingénieur des constructions maritimes, et j'ai, ma foi, passé assez agréablement cette première récréation.

8 novembre.

Je dois redoubler de précautions pour vous écrire, car ici je n'ai plus de chambre, mais une simple cellule.

Les novices sont logés dans quatre grandes salles. Chaque dortoir contient huit cellules groupées au centre de l'appartement, de manière que l'on puisse circuler tout autour.

Les cellules sont séparées les unes des autres par des entrefends de planches, elles ont la longueur d'un lit : ceux-ci sont placés de telle sorte que si on enlevait la boiserie, ils se toucheraient tous, se suivant deux par deux. Chaque cellule est fermée par un rideau de cotonnade, entre le rideau et le lit existe un espace d'un mètre de largeur.

Le mobilier consiste en un prie-Dieu, qui sert aussi de pupitre et de table à écrire, il est placé du côté de la tête; en face, une chaise, et c'est tout.

Cette disposition ne permet pas de se voir d'une cellule à l'autre; mais, comme pendant la journée les rideaux doivent être toujours ouverts, on est vu par ceux qui passent. Autre précaution : les boiseries ne vont pas jusqu'au plafond, de sorte qu'en montant sur

un meuble, ou peut voir ce qui se passe chez son voisin ; et elles ne descendent pas non plus jusqu'à terre entre les lits, ce qui permet encore aux novices de se surveiller les uns les autres. Toujours, vous le voyez, le système d'espionnage.

9 novembre.

Quelques mots aujourd'hui sur le règlement du noviciat. On se lève à quatre heures pour se coucher à neuf, et tout le temps compris entre ces deux moments est presque entièrement consacré à des exercices de piété; aussi l'existence n'est-elle guère plus agréable pour moi que n'était celle de la retraite. Il y a cependant deux récréations par jour, ce sont les seuls bons moments. Elles se prennent, soit dans la salle dont je vous ai parlé, soit dans une allée du jardin qui nous est réservée. La règle défend absolument de se promener à deux, il faut être trois; de plus, parmi les trois, il faut qu'il y ait au moins un novice de première année et un de seconde année. A part ces petites entraves à la liberté individuelle, entraves bien conformes à l'esprit jésuitique, ces récréations sont vraiment agréables.

Presque tous les novices sont des jeunes gens bien élevés, plusieurs ont occupé dans le monde des situations honorables; ils sont gais, polis, généralement instruits, et l'esprit fait rarement défaut dans leurs conversations.

Vous vous étonnerez sans doute que je fasse d'eux cet éloge, et vous penserez peut-être que je me laisse gagner... N'ayez aucune crainte à cet égard, je hais trop la vie que je mène ici, et j'ai un trop profond dégoût pour toutes les moineries auxquelles je suis assujetti pour rester ici un quart d'heure de plus que cela ne sera nécessaire. Mais je veux être juste, je dis le peu de bien que je trouve chez eux, pour avoir le droit de proclamer bien haut le mal que je ne peux pas tarder à découvrir.

Dans le règlement de la journée dont j'ai fait une copie à votre intention, copie que je vous envoie en même temps que cette lettre, vous verrez qu'à neuf heures du matin nous assistons à une conférence.

Cette conférence nous est faite par le Père maître des novices, qui n'est autre que le P. Recteur. Elle est consacrée à l'explication des règles de l'Institut, je vais donc connaître cette fameuse Constitution de saint Ignace. J'en ai un exemplaire que l'on m'a

remis à mon entrée au noviciat, mais je n'en connaîtrai pas seulement le texte, je vais l'entendre expliquer par les Jésuites et à l'usage des futurs Jésuites.

Le hasard a voulu que les règles que j'ai entendu commenter hier et aujourd'hui soient des plus insignifiantes; mais nous arriverons dans quelques jours à un chapitre important, et j'espère y faire des découvertes très intéressantes.

VIII

Nous savons qu'Elise Meynandier avait rompu avec Arthur Lerouttier. Quand elle eut appris que, malgré sa défense expresse, il avait accepté une rencontre avec Charles Durand et qu'il l'avait gravement blessé, elle avait déclaré qu'elle ne le recevrait plus.

Son père avait été vivement contrarié de cette détermination qui pouvait lui créer de sérieux embarras personnels. Il était député de Paris, son mandat allait expirer et il tenait avant tout à le voir renouveler. Or l'arrondissement qui l'avait envoyé à la Chambre était justement celui de la Bourse dans lequel Lerouttier avait une très grande influence.

La rupture entre sa fille et Arthur était donc pour lui un malheur qu'il fallait conjurer à tout prix. Il avait d'abord essayé de discuter avec elle, il lui avait expliqué que non-seulement Charles avait été le provocateur, mais que, pour forcer son rival à accepter un duel, il ne s'était pas contenté de lui adresser les plus graves injures, il avait été jusqu'à le souffleter.

Élise n'avait voulu écouter aucun raisonnement.

— Je lui avais dit, répondit-elle, que s'il acceptait un duel avec M. Durand, je ne le reverrais jamais plus, il m'avait promis de l'éviter, il n'a pas tenu sa parole, je tiendrai la mienne.

M. Meynandier crut à un entêtement momentané, il jugea prudent et habile de paraître céder et pendant quelque temps, il ne lui en parla plus, se bornant à engager Arthur à conserver bon espoir, et lui promettant qu'il saurait amener sa fille à revenir sur sa décision.

Cependant l'époque des élections approchait, il fallait en finir. Il revint donc à la charge, chercha à prouver à Élise que la conduite du jeune Lerouttier était irréprochable.

Il avait reçu un de ces affronts qu'un homme ne peut laver que

dans le sang de l'insulteur; s'il avait agi autrement on aurait eu le droit de le mépriser et de le considérer comme un lâche.

— C'était à lui, répondit Élise, d'éviter la discussion qui s'est terminée par un soufflet.

— Il ne l'a pas pu. Charles Durand l'attendait; quand il l'a vu sortir d'ici, il est allé droit à lui et a commencé par l'insulter.

— C'est possible, et si cela est vrai je le regrette pour lui, mais mon parti est pris et je n'en reviendrai pas.

— Sais-tu que ton entêtement peut me faire le plus grand tort. Lerouttier est très puissant, et s'il s'oppose à mon élection, je ne sais ce qui en arrivera.

— Je ne vous demande pas de vous brouiller avec M. Lerouttier. Voyez-le, dites-lui que vous n'êtes pour rien dans la rupture de mes projets de mariage. Accusez mon entêtement, donnez-moi tous les torts. Je les accepte.

— Élise, tu n'es pas raisonnable et j'aurais cru à plus de condescendance de ta part pour les désirs de ton père.

— Demandez-moi tout ce que vous voudrez, je suis prête à vous donner toutes les preuves de respect et d'affection...

— Excepté celle que je te demande.

— Cela, je ne le puis... Et tenez, je veux être franche avec vous, ce n'est pas à cause du duel que je refuse d'épouser Arthur Lerouttier. Si ce duel n'avait pas eu lieu, j'aurais choisi un autre prétexte, mais dans tous les cas, j'étais décidée à rompre avec lui.

— Tu paraissais pourtant le recevoir avec plaisir.

— Outrefois, oui,

— Quand je te l'ai présenté comme ton futur mari, tu n'as fait aucune objection.

— Je n'en avais pas à faire.

— Et maintenant?

— Maintenant il me déplaît.

— Voudrais-tu me faire le plaisir de me dire depuis quelle époque est arrivé ce changement dans tes appréciations?

— Depuis que je l'ai mieux connu.

— Ne serait-ce pas depuis le jour où la maladresse d'un domestique a introduit ici l'ennemi de Lerouttier?

— Précisément, mon père.

— Tu n'as plus, je suppose, la pensée d'épouser Charles Durand!

— Pas pour le moment, du moins.

— Sache que, ni pour le présent, ni dans l'avenir, je ne donnerai mon consentement à une alliance aussi insensée.

— Vous n'avez pas toujours été de cet avis.

— Autrefois j'aurais pu l'accepter pour gendre...

— Vous-même m'avez dit que votre désir le plus cher était de me voir devenir la femme de Charles Durand.

— C'est possible. On dit tant de choses... sans réfléchir. Puis à l'époque dont tu parles, on le croyait riche, son père avait une grande situation, et il avait un brillant avenir. Tandis qu'aujourd'hui, il est ruiné, abandonné de tous ses anciens amis, et tout ce qu'il peut espérer de mieux c'est de devenir expéditionnaire dans une administration.

— S'il est malheureux, est-ce une raison pour l'abandonner? Il a été pour moi un ami d'enfance, je ne saurais l'oublier. Il est instruit, intelligent, travailleur, et je suis certaine qu'il saura se faire une situation. Le malheur lui aura procuré cet avantage de l'obliger à prouver sa supériorité. Combien de fois n'avez-vous pas témoigné devant moi votre admiration pour les hommes qui, partis de rien, ont su, par leur travail, leur activité, leur génie, arriver à la fortune et aux honneurs. Vous vous plaisiez à les comparer aux descendants des anciennes familles, qui ne se sont donné que la peine de naître, disiez-vous, et vous placiez ceux qui sont les fils de leurs œuvres bien au-dessus de ceux qui ne sont que les fils plus ou moins dégénérés des grands seigneurs d'autrefois.

Permettez-moi d'être absolument de votre avis. Il me plaît de voir M. Durand ne devoir plus rien qu'à lui-même. J'aime la lutte qu'il entreprend, j'aime son travail, j'aime sa pauvreté ; parce que, grâce à elle, lui aussi sera le fils de ses œuvres.

M. Meynandier avait laissé sa fille développer toute sa pensée sans l'interrompre.

— Il paraît, dit-il enfin, que le mal est plus grand que je ne le croyais, ce n'est plus seulement une affaire de sentiments, un mouvement du cœur; le raisonnement s'en mêle, et tu n'as vraiment pas trop mal soutenu ta thèse.

Malheureusement, elle pèche par la base.

— En quoi donc, s'il vous plaît!

— En ceci, qu'elle repose sur une supposition fausse. Tu t'imagines voir bientôt Charles Durand arriver à une belle position.

— Je suis certaine qu'il y arrivera, parce qu'il le veut et qu'il le peut.

— Il le veut, je le pense comme toi; quant à le pouvoir, c'est autre chose. L'encombrement qui existe dans toutes les carrières en rend l'accès bien difficile, même aux plus habiles. Et retiens bien ce que je vais te dire : je puis t'affirmer que Charles ne réussira pas, parce que...

— Parce que?

— Il n'a pas pris le bon chemin.

— Il vient de passer sa thèse avec éclat, et ce premier succès lui ouvre la voie à tous les autres.

— Tu es bien au courant des faits et gestes de ce jeune homme...

— Ses malheurs me le rendent intéressant, et j'ai toujours tenu à savoir ce qui le concernait.

— Puisque tu es si bien instruite, sais-tu ce qu'il fait en ce moment?

— Non.

— Sais-tu où il est?

— Pas d'avantage : mais je sais qu'il est venu vous voir plusieurs fois, il doit y avoir entre vous quelques projets d'avenir, et je suis certaine qu'avec votre protection et son énergie de volonté, il arrivera.

— Ma pauvre enfant, je suis désolé de détruire une de tes illusions, mais ce que fait maintenant ce malheureux garçon ne le conduira à rien de bon.

— Expliquez-vous, mon père.

— Charles Durand est à l'heure qu'il est à Saint-Acheul.

— A Saint-Acheul?..

— Tu ne sais pas ce que c'est?

— Non.

— C'est le nom d'un célèbre noviciat de Jésuites.

— Que fait-il là?

— Ce qu'y font les autres : il porte une soutane, de gros souliers, et passe ses journées à marmotter des prières.

— Mon père, vous plaisantez.

— Nullement.

— Mais c'est impossible. Charles Durand se faire Jésuite!!..

— Je ne t'ai pas dit qu'il eût l'intention de se faire Jésuite. Je t'ai dit seulement qu'il était, maintenant, présentement, à l'heure qu'il est, novice de cet ordre si justement décrié.

— C'est impossible, mille fois impossible, et je n'en croirai jamais rien.

— C'est vrai, absolument vrai, et tu seras bien obligée d'y croire. Ah! tu te faisais une idole de cet aimable garçon, tu l'avais placé sur un piédestal, tu te plaisais à l'orner dans ton esprit et dans ton cœur de tous les mérites, de toutes les qualités. Il faut en rabattre, ma pauvre fille, et en rabattre beaucoup... je vais du reste te dire toute la vérité... Tu me promettras le secret le plus absolu; ce que j'ai à t'apprendre est presqu'un secret d'État, et tu comprends...

— Je vous promets de garder le plus profond silence sur ce que vous avez à m'apprendre; mais parlez, vous me faites mourir à petit feu.

— Écoute-moi donc. Le gouvernement avait besoin d'être exactement informé de tout ce qui se passe dans l'intérieur des maisons de cet ordre célèbre, si justement odieux, et dont l'expulsion est chose décidée.

— Si on est décidé à chasser les Jésuites, qu'a-t-on besoin de savoir ce qu'ils font chez eux?

— C'est nécessaire pour motiver leur expulsion.

— On les a donc condamnés avant de les savoir coupables?

— Si tu m'interromps sans cesse, nous n'en finirons pas. Il y a des nécessités politiques que tu ne saurais comprendre.

— Soit.

— Donc le ministère avait besoin d'un homme jeune, intelligent et dévoué, qui consentît à entrer dans un de leurs noviciats, pour voir ce qui se passe dans ces officines ténébreuses, et en faire un rapport détaillé.

Un des ministres, mon ami M***, avait cherché cet homme parmi les employés de la police secrète; les uns étaient trop connus, les autres pas assez sûrs, enfin personne ne se trouvait réunir toutes les qualités requises pour bien remplir cette délicate mission.

On finit par jeter les yeux sur Charles Durand. Je fus chargé de lui faire des ouvertures à ce sujet.

— Et vous avez accepté ce rôle?...

— Je savais Charles Durand pauvre, je le savais ennemi des Jésuites; on lui offrait de le récompenser largement après l'accomplissement de son mandat, j'ai cru ne pas pouvoir refuser de lui faire part des offres du ministère.

— Et il a accepté?

— Avec empressement.

— Mon père, vous me jurez que ce que vous venez de me dire est l'exacte vérité?

— Je te le jure.

Élise resta un moment pensive, puis relevant la tête :

— Vous pouvez dire à M. Arthur Lerouttier que je suis disposée à oublier le malentendu qui a existé entre nous.

— Tu consens maintenant à l'épouser?

— Quand vous voudrez, mon père.

IX

Quelques jours plus tard. M. Meynandier écrivait à Charles, pour se plaindre de ce qu'il ne faisait rien.

« Le ministre s'impatiente, lui disait-il; vos premières lettres promettaient d'intéressantes révélations, et vos dernières deviennent de plus en plus insignifiantes. Vous entrez dans des détails qui n'ont nullement trait à votre mission. Vous n'avez pas été envoyé à Saint-Acheul pour, de là, nous adresser une correspondance piquante, curieuse, spirituelle et qui aurait un certain succès si elle était publiée dans les colonnes d'un journal. Vous avez un rôle bien plus important à remplir. A Rome, nos affaires vont très mal, le Pape ne veut rien accorder. Le gouvernement français va se trouver prochainement dans la nécessité de trancher lui-même cette dangereuse question du Jésuitisme, et c'est sur vous qu'il compte pour lui apporter des arguments. Cherchez, examinez, questionnez, enfin faites quelque chose et hâtez-vous. »

« Les reproches que vous m'adressez, répondit Charles, je me les fais à moi-même tous les jours. Toute mon attention, toute mon activité, toute mon intelligence sont constamment tournées vers le but que nous poursuivons et je ne trouve rien.

« Jusqu'à présent je ne pourrais formuler contre eux une accusation sérieuse sans avoir recours au mensonge et à la calomnie, et c'est une chose que je ne me sens pas encore disposé à faire.

« Mon existence est entièrement confinée dans les limites du noviciat; les jeunes gens avec lesquels je vis ne sont certainement pas initiés aux secrets de l'Ordre; ils ne peuvent donc rien m'apprendre.

« Chose étrange, l'enseignement qu'on leur donne est à l'abri de

toute critique. On leur apprend tout d'abord à pousser l'exécution des lois du catholicisme jusqu'à un degré que l'on peut appeler, selon le point de vue auquel on se place, l'héroïsme, le fanatisme ou même l'idiotisme, mais qui ne saurait être nuisible qu'à ceux qui s'y soumettent.

« Certes, s'il pouvait exister une société se conduisant réellement suivant les principes que j'entends émettre et développer ici tous les jours, cette société serait la réalisation des plus beaux rêves de perfection qui aient jamais pu hanter le cerveau des plus grands philosophes.

« Comment ces jeunes gens, ainsi préparés, peuvent-ils devenir ensuite les instruments de cette politique tortueuse, destructive, odieuse, de l'ordre dont ils feront bientôt partie, c'est le problème que je me pose tous les jours, sans en pouvoir soupçonner la solution. Il me faudrait, pour y arriver, voir les pères, ceux qui sont vraiment initiés. Ils sont dix à douze dans la maison, je les aperçois à la chapelle, au réfectoire, ils prennent leurs récréations dans une allée voisine de la nôtre; mais nous n'avons jamais aucun rapport avec eux, *et la règle leur défend d'en avoir avec nous.*

« J'ai bien souvent réfléchi aux motifs de cette règle que j'ai soulignée à dessein. Là est évidemment le nœud de la question. On craint les indiscrétions d'une part, et de l'autre les révoltes d'esprits généreux et loyaux. Mais pourquoi, dans l'éducation que l'on donne aux novices, ne pas commencer insensiblement à leur faire entrevoir la voie qu'ils devront suivre plus tard? Pourquoi prendre au contraire le contre-pied absolu des instructions qu'on leur réserve pour l'avenir?

« Attend-on qu'ils se soient engagés par des vœux?

« Ce serait une tactique particulièrement odieuse que celle qui consisterait à attirer des jeunes gens à l'âme généreuse, au cœur ardent, épris d'une immense amour pour le vrai, le bien et le beau, à les encourager, à les fortifier dans ces bonnes dispositions pendant deux longues années, pour arriver à leur faire prononcer les vœux qui les lient à la Compagnie.

« Et alors quand ils ne s'appartiendraient plus, quand ils auraient renoncé à leur famille, à leur patrie, à la liberté de leur pensée et de leur volonté, alors seulement on leur dévoilerait le rôle odieux auquel ils sont destinés.

« Mais, dans ce cas, quel art infernal doivent employer ces

hommes pour n'avoir pas de nombreuses défections? Par quelles infamies, par quels serments diaboliques peuvent-ils les empêcher de se retourner contre eux, de leur jeter à la face leurs turpitudes et de protester devant l'univers entier qu'ils n'ont, et ne veulent avoir rien de commun avec leurs lâches séducteurs?

« Qui me donnera de découvrir cette énigme qui renferme en elle toutes les autres?

« Vous m'engagez à me hâter. Si vous pouviez lire dans ma pensée, vous y verriez que j'ai mille fois plus que vous le désir d'en finir. Je ne puis vous dire ce que je souffre ici, obligé de veiller continuellement sur moi pour ne pas me trahir, contraint, du matin au soir, à déguiser ma pensée, à feindre des sentiments qui ne sont pas les miens, à me plier à mille minuties, à mille bigoteries qui me répugnent et me révoltent. Si vous saviez combien je hais ces Jésuites, ces hommes auxquels je dois montrer un visage souriant, que je dois appeler mon père ou mon frère! Ces hommes dont j'ai juré de découvrir les vices et les crimes, et chez lesquels je ne découvre que des vertus..., feintes sans doute, mais qu'importe! »

Cette dernière phrase de Charles peignait bien l'état de son esprit. Avant d'être venu à Saint-Acheul, il détestait les Jésuites, à cause des fautes, des hypocrisies, des crimes dont il les avait entendu accuser; il éprouvait à leur égard ce sentiment de répulsion que l'on ressent pour une association de malfaiteurs. Arrivé avec des préjugés qui avaient pour lui la force de convictions raisonnées, il avait d'abord cherché à expliquer dans un sens mauvais et coupable leurs actes, leurs paroles, leurs règles et leurs habitudes; puis, petit à petit, il avait compris lui-même le ridicule de ses premières interprétations. Ne voulant cependant pas convenir de son erreur, même dans son for intérieur, il avait cherché à se persuader que tout ce qu'il voyait n'était qu'une comédie destinée à tromper au début ceux qui venaient à eux, à cacher à des esprits inexpérimentés les iniquités, les scélératesses, les monstruosités qui devaient être la vie et le but de l'Ordre.

Bientôt il avait été obligé de reconnaître les impossibilités de ce système. Il vivait avec les novices, du matin au soir il les voyait; quoi qu'il en eût, il les aimait et les estimait et leur reconnaissait toutes les qualités du cœur, aussi bien que celles de l'esprit, et plusieurs d'entre eux possédaient ces qualités à un degré supérieur. Il

sentait bien que de ces jeunes hommes dévoués au bien jusqu'à l'héroïsme, il ne pouvait être donné à personne de faire des criminels.

Il se torturait l'esprit pour se persuader le contraire, il cherchait partout la révélation d'un secret, que, dans le fonds de sa conscience, il savait bien ne pas exister. Il voyait toutes ses accusations s'écrouler. Où il avait voulu trouver le mal, il ne rencontrait que le bien; au lieu de crimes qu'il s'était juré de découvrir, il n'apercevait que des vertus. Vertus qui s'imposaient à ses yeux et qu'il ne voulait pas voir, à son intelligence et qu'il ne voulait pas comprendre.

Le malheureux, après avoir haï les Jésuites parce qu'il les croyait coupables, en arrivait à les haïr parce qu'ils lui apparaissaient innocents. La vie au milieu d'eux lui devenait intolérable. Il voulait cependant la continuer encore quelque temps dans l'espérance de découvrir une faute, une erreur, une faiblesse sur laquelle il pourrait baser une accusation, puis, en d'autres moments, il voulait s'enfuir de cette maison où tout semblait lui reprocher le rôle odieux qu'il avait consenti à jouer.

Ses compagnons de noviciat, bien qu'ils en ignorassent la cause, avaient souvent remarqué l'inégalité de son humeur. Tantôt il était d'une gaieté, d'un entrain que l'on pouvait même trouver exagérés, puis il devenait sombre et taciturne; à certains jours il était aimable, gracieux pour tout le monde et le lendemain, il était aigre, piquant, agressif et trouvait à redire à tout.

Un jour, le P. Recteur l'ayant fait demander, lui fit quelques observations à cet égard :

— Mon enfant, lui dit-il, on remarque chez vous certains signes extérieurs indiquant que votre âme est troublée, inquiète. Avez-vous quelques sujets de mécontentement? Avez-vous quelques doutes sur la réalité de votre vocation?

— Mon père, lui répondit Charles, qui avait su s'approprier admirablement le langage, les expressions et même les pensées du milieu dans lequel il vivait, il est vrai que par moments je crains de n'avoir pas assez de mérite, assez de vertus, pour entrer dans la Compagnie; souvent je rougis de moi-même, quand je me compare à mes frères si pieux, si charitables, si remplis d'exquises qualités; je tremble quand je réfléchis à toutes les conditions requises pour devenir un bon bon religieux, et je me demande si jamais je pourrai les acquérir.

— Les vertus, mon cher frère, sont des dons de Dieu qui ne s'obtiennent que par la prière, à laquelle nous devons ajouter nos efforts persévérants. Nous devons donc prier, prier avec humilité, reconnaître devant Dieu que nous ne sommes que néant, faiblesse et péché, et le supplier de nous accorder sa grâce. Quant à votre vocation, vous êtes depuis trop peu de temps au noviciait pour pouvoir encore vous prononcer à ce sujet, je vous engage même à ne pas vous en préoccuper. Chassez cette pensée inopportune : vivez dans la paix de Notre-Seigneur, ne travaillant qu'à acquérir son amour. L'amour de Dieu, voilà la seule grâce que vous deviez demander maintenant, un amour fort et généreux, entier, un amour qui fait que l'on n'existe plus que pour l'objet aimé. Chassez donc, mon cher frère, toute pensée qui n'est pas l'amour de Dieu ou le désir de l'acquérir. Tout le reste n'est rien, et quand vous serez pénétré de cet amour, il se chargera lui-même de vous faire connaître sa volonté.

Charles était pâle, sa respiration était haletante, il fit un pas vers le supérieur, et ouvrit la bouche pour parler. Tout à coup il se recula frémissant, baissa les yeux et garda le silence.

Le maître des novices l'examina un instant.

— Vous souffrez, mon cher enfant?

— Oh ! oui, et plus que je ne saurais dire.

— Vous avez un secret qui vous pèse.

— Un secret !... Comment pouvez-vous savoir !

— Vous connaissez la règle ; vous savez que, quand nous sommes tentés, elle nous oblige à nous en ouvrir au supérieur.

— Mon père, pas aujourd'hui... je ne saurais.

— Je devrais peut-être, dans votre intérêt, vous faire un devoir de révéler la pensée qui vous oppresse ; cependant, dans l'état d'agitation où je vous vois, je pense qu'il vaut mieux vous accorder jusqu'à demain.

— Mon Père, accordez-moi huit jours. D'ici là, j'aurai pris un parti et je vous dirai tout.

— J'y consens. Allez un moment à la chapelle, prosternez-vous devant le tabernacle, et priez Notre-Seigneur de vous délivrer de la tentation. Allez, mon enfant ; de mon côté je prierai pour vous, je prierai de toute mon âme.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Mémoires sur les règnes de Louis XV, Louis XVI et la Révolution*, par Dufort, comte de Cheverny. (Plon.) — II. *La Chute de l'ancien régime* (t. III), par A. Chérest. (Hachette.) — III. *Histoire du théâtre du Palais-Royal*, par E. Hugot. (Ollendorff.) — IV. *La Ligue et les Papes*, par le comte H. de l'Épinois. (Palmé.) — V. *Histoire contemporaine de la France*, par Petit (t. IX). (Palmé.) — VI. *Histoire de la Restauration*, par Ch. Barthélemy. (Blériot.) — VII. *Une Mystique révolutionnaire*, par l'abbé C. Moreau. (Didot.) — VIII. *Madame Élisabeth*, par Mme la comtesse d'Armaillé. (Perrin.) — IX. *Mgr de Mérode*, par Mgr Besson. (Bray et Retaux.) — X. *Histoire des avocats au parlement de Paris*, par Delachenal. (Plon.) — XI. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, par Maspéro. (Hachette.) — XII. *La Misère au temps de la Fronde*, par Feillet. (Perrin). — XIII. *Souvenirs de guerre*, par le marquis de Belleval. (Calmann-Lévy.)

I—II

Les *Mémoires* de Dufort, comte de Cheverny, sur les règnes de Louis XV, de Louis XVI et sur la Révolution, nous révèlent les sentiments de toute une classe qui, après avoir joué un rôle plus brillant que considérable sous l'ancien régime, était condamnée à disparaître quand ce régime prit fin. Successivement introducteur des ambassadeurs et lieutenant du général du Blaisois, le personnage appartint tour à tour à la noblesse de cour et à la gentilhommerie de province. Grâce à lui, nous avons une vue à peu près complète de tout un côté de la société française de la dernière moitié du dix-huitième siècle. A dire vrai, le tableau a des parties qu'on aimerait à laisser dans l'ombre. Après l'avoir étudié, on comprend mieux que jamais combien les réformes étaient nécessaires. J.-N. Dufort, d'une noblesse de robe, poussé près de la personne du roi par ses fonctions, admis dans la familiarité du château, s'il est doué de qualités aimables qui le font goûter de Louis XV,

enclin à faire bon visage aux jeunes et aux gais, ne montre nulle part ni un grand caractère, ni une intelligence supérieure. Il assiste aux plus grands événements qui aient bouleversé l'Europe depuis la Réforme, sans une réflexion sur les causes qui ont amené tant de catastrophes, sans un retour sérieux sur lui-même. Sorti des prisons de Robespierre, à peine échappé au couteau de la guillotine qui a moissonné parents et amis autour de lui, à moitié ruiné par les réquisitions et la banqueroute du Directoire, il gémit, sans doute, sur les maux dont il a souffert et qui ont affligé ses contemporains, mais il n'en tire aucune leçon morale, et il ne témoigne aucun repentir de la vie plus que légère qu'il avait menée dans sa jeunesse. C'est alors qu'il prend la plume pour se distraire. Et que raconte-t-il? Il retrace avec complaisance un passé fort peu édifiant, s'étend longuement sur les bonnes fortunes de sa jeunesse, entre dans des détails souvent fort graveleux sur ses liaisons adultères, et cela, sans l'ombre d'un remords, ou seulement d'un regret. Il se félicite seulement, pour des raisons hygiéniques, d'avoir renoncé à temps à des débauches qui auraient abrégé ses jours, et de s'être réfugié dans le port du mariage, près d'une femme qu'il déclare charmante et qui semble avoir mérité, du reste, tout son attachement. A chaque instant, dans le récit de ses joyeusetés, il rencontre, au bout de sa plume, le nom d'un gai compagnon qui a depuis monté sur l'échafaud. Il mentionne le fait brièvement et avec tristesse, puis il reprend sans broncher le fil de ses aventures galantes.

L'auteur de ces *Mémoires* a, d'ailleurs, un vif sentiment de l'honneur, il n'est pas dépourvu d'humanité, il a l'esprit de famille, il se montre susceptible d'un certain dévouement pour ses hauts protecteurs, surtout s'il croit découvrir en eux l'amour du bien public, pour le duc de Choiseul, par exemple. En définitive, il n'est ni pire, ni meilleur que ceux de sa caste, — c'est lui-même qui se sert de cette expression, — et il en représente assez exactement la moyenne. A ce titre, les deux gros volumes qu'il nous a laissés sont fort instructifs.

D'où vient la lacune de ce caractère? On ne peut pas précisément l'accuser d'être superficiel, car il ne manque ni de gravité dans les choses sérieuses, ni de prudence dans les affaires délicates. Durant la période révolutionnaire, il fait preuve d'une circonspection que l'on pourrait qualifier d'exagérée, mais qui le préserve du moins

des coups de tête. Il se procure les connaissances nécessaires à ses fonctions, il noue des relations utiles, évite les commerces compromettants, il conduit avec soin sa propre fortune et donne de bons conseils sur celle des autres. Il n'a point les allures d'un Lauzun, d'un Richelieu; il reste en lui un fonds de bon sens persistant. Ce qui lui manque, nous le dirons tout net, c'est le sentiment religieux.

Dufort n'est pas un impie, il ne s'est pas laissé affilier à la coterie philosophique, mais il a été quelque peu frotté de ses doctrines, il a contracté à ce contact une sorte d'indifférence dont il s'accommode fort bien pour ne se priver d'aucune sorte de plaisir, et pour éviter de prendre parti dans la grande question religieuse posée par la Révolution. Il a l'air d'ignorer la constitution civile du clergé et le trouble qu'elle jette dans les consciences. Entre les prêtres réfractaires et ceux qui ont prêté serment il ne se prononce jamais. Il s'apitoie sur le sort des premiers, chargés de fers, couverts d'outrages, mais il fraye fort bien avec les seconds, pourvu, bien entendu, qu'ils ne forment pas cause commune avec les buveurs de sang. S'il méprise son évêque constitutionnel, le fameux Grégoire, ce n'est pas parce qu'il le regarde comme un intrus, mais c'est à cause de ses accointances avec les jacobins. Il prend part, du reste, sans scrupule, aux élections sacerdotales. Le nom d'aucun Souverain Pontife, le mot même de Pape, ne se lisent pas une seule fois dans ses mémoires.

On pressent quel sera son rôle pendant la Révolution : un effacement complet, ce qu'il appelle une nullité. L'émigration est, à ses yeux, la plus insigne des folies; quant aux soulèvements à l'intérieur, il n'y faut pas penser. Nulle sympathie pour l'héroïque Vendée : il ne la mentionne qu'en nommant les conventionnels qui traversent Blois pour la mettre à feu et à sang et qui lui font grand'peur, ou en signalant les longues files de prisonniers qu'on en amène et qui lui font grand'pitié. L'idée ne lui vient pas d'aller se ranger aux Tuileries, aux côtés de Louis XVI, qu'il juge incapable de se défendre. Toutefois, s'il eût été convoqué, nous croyons qu'il n'eût pas hésité à répondre à l'appel de son roi.

Toute sa tactique se résume en deux mots : se faire oublier et n'opposer aucune résistance. Il se soumet à tous les décrets du pouvoir, quel qu'il soit. Les réquisitions incessantes ne peuvent épuiser sa complaisance. Il donne ses chevaux, il donne son argenterie, il donne ses ferrures, il livre ses parchemins, il se soumet aux

visites domiciliaires, il traite avec politesse le goujat qui fouille son secrétaire, il l'invite à déjeuner et le fait asseoir à sa table, vis-à-vis de Mme la comtesse; il se laisse tutoyer par lui, mais il ne le tutoie pas. Il évite les correspondances suspectes et rompt toute relation avec les personnes mal notées, ce qui ne l'empêche pas de rendre tous les services possibles à ceux qui lui sont recommandés, grâce à ses liaisons avec des gens qui ont adopté, à l'origine, les principes de la Révolution.

Toutes ces concessions sont inutiles. Vient un moment où Cheverny est, à son tour, arrêté comme suspect, en sa qualité d'ex-noble. Il s'installe dans sa prison le plus commodément possible, obtient, à cause d'une infirmité, licence de recevoir les soins d'un domestique, reçoit la visite d'un affidé de Robespierre, qui lui dit d'espérer, et attend la fin de la tourmente avec patience, mais non sans une inquiétude croissante, à mesure qu'il voit le vide se faire autour de lui. Le 9 thermidor le délivre, il se croit sauvé et la France avec lui. En effet, les échafauds sont renversés, les exécutions deviennent moins fréquentes, mais la nation est ruinée et les citoyens le sont en même temps.

Nous connaissons peu de spectacle plus triste que celui que présente la France renaissant à l'espoir après la mort du tyran, croyant ressaisir la paix et la prospérité, et se sentant dépérir sous le joug démoralisant et oppresseur du Directoire. Cheverny meurt de faim dans son magnifique château; il est réduit à faire abandon de tous ses biens à l'un de ses enfants, à la charge de payer les dettes qu'il avait contractées pour vivre pendant la Terreur. La dernière période de la Révolution, avant le Consulat, est peut-être la plus lamentable, elle achève l'épuisement de la France.

Une seule chose nous sauvera et nous relèvera, ce sera le réveil de la foi chrétienne, de la foi catholique, sous les auspices de la papauté. Cheverny assiste aux préludes de ce grand acte, mais il ne comprend pas, il ne voit pas. Il constate que le peuple va toujours à la messe, et il assure que le peuple ira toujours, mais en ajoutant qu'il ne s'inquiétera pas de savoir qui la dira, ce qui est faux. Il admire un plan d'éducation nationale, basé sur « la morale éternelle tirée de toutes les religions ». Ce système ressemble fort à la neutralité de l'école, inventée par les francs-maçons de nos jours et proclamée par M. J. Ferry. Mais M. Dufort n'y entend pas malice. N'est-il pas l'élève des philosophes? Et qu'est-ce que la

religion pour lui, sinon un des principaux rouages de l'ancienne société, qu'on sera peut-être bien forcé de mettre de côté, si la nouvelle n'en veut plus? Rien, du moins, ne nous prouve qu'il se soit élevé au-dessus du déisme vague, si fort à la mode dans un certain monde, à la fin du dernier siècle.

La lecture de ces *Mémoires* particuliers nous fait pénétrer plus avant que bien des histoires générales de la Révolution dans un monde dont il ne nous reste presque plus de traces aujourd'hui; elle nous fait assister à bien des défaillances, qui expliquent bien des ruines.

On comprend que la réunion des états généraux ait été, malgré les excellentes intentions de Louis XVI et de la plupart de ses ministres, le signal d'une effroyable destruction. M. A. Chérest, dont les lettres déplorent la perte récente, signale, dans son troisième volume de la *Chute de l'ancien régime*, demeuré inachevé, l'absence de direction de la part du gouvernement comme une des causes du mal. Ce n'est pas la seule ni la principale. Si l'Assemblée « flotta dans une perpétuelle incertitude, livrée à tous les caprices de son inexpérience », il faut bien reconnaître qu'au fond elle fut menée par une coterie anonyme, à un but fixé d'avance, le renversement complet de l'ancienne constitution : pas un de ses principes ne resta debout. Toutes les institutions étaient usées, et c'est pour cela qu'aucune ne put faire résistance. On peut regretter dans cet ouvrage, d'ailleurs recommandable à plus d'un titre, l'absence de cette vue générale; mais on doit y louer l'exactitude des détails, la reproduction fidèle de toutes les scènes qui se sont passées, soit dans le sein de l'Assemblée, soit dans les conseils du prince. L'historien aurait tort de négliger les causes secondes, car elles jouent un grand rôle, et si on les écarte, il ne reste plus guère que quelques maximes philosophiques. A ce point de vue, il nous paraît bon de signaler la manière dont l'auteur explique l'abstention, en apparence énigmatique, du pouvoir, aux premiers jours de la réunion des états. Un discours peu remarqué de Necker nous révèle le plan du ministre : il s'agissait de susciter un conflit anodin entre les ordres privilégiés et le tiers, afin d'amener les premiers à faire, par crainte d'une déchéance complète, les sacrifices pécuniaires dont on avait besoin pour équilibrer le budget. Le jeu était habile, mais dangereux; il aurait pu réussir aux mains d'un pouvoir fort et sûr de lui-même; l'impéritie et la faiblesse firent perdre la partie.

Necker, à force d'attiser les passions sans les satisfaire, ce qu'il aurait pu faire aisément en tranchant, par voie d'autorité, la question de vote par tête ou par ordre, finit par allumer un incendie, qui dévora le trône et lui-même.

On trouvera aussi quelques traits de mœurs intéressants et piquants sur cette terrible époque, dans l'*Histoire du théâtre du Palais-Royal*, par M. E. Hugot (chez Ollendorff). Il y a surtout un portrait de Martinville, qui nous est présenté sous un aspect nouveau et, faut-il le dire, pas complètement à son avantage.

III. — IV. — V

Cette même faiblesse qui perdit Louis XVI avait aussi, deux siècles auparavant, coûté le trône et la vie au dernier des Valois. Henri III, comme Louis XVI, gouverna dans des temps bien troublés. Tous deux succombèrent pour n'avoir pas su tenir d'une main ferme le drapeau du droit. Il faut lire, dans le beau livre de M. le comte de l'Épinois, le récit de la lutte engagée entre le catholicisme et le protestantisme, de 1585 à 1595. « En 1585, le manifeste du cardinal de Bourbon, du duc et du cardinal de Guise indique le commencement de l'action militaire de la Ligue ou réunion des catholiques. En 1595, l'absolution donnée au roi par le souverain pontife Clément VIII en marque la fin. » Cette période de dix ans est une des plus agitées et des plus décisives de notre histoire : elle méritait une étude spéciale, faite sur les documents originaux et les pièces diplomatiques; nous la possédons aujourd'hui. Devant l'ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie royale de la religion catholique, les portes des Archives du Vatican se sont ouvertes, et il en est résulté la justification éclatante de la papauté. Sans doute, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Grégoire XIV et Clément VIII n'ont pas suivi la même ligne de conduite; mais le bon sens leur commandait de modifier leur politique d'après les événements. Il y avait en France deux grandes forces et deux principes respectables : la force et le principe catholique, la force et le principe royaliste. Le but que se proposa le Saint-Siège fut d'utiliser ces deux forces et ces deux principes, et de les unir pour le bien de l'Église et de l'État, en les opposant à l'esprit de rébellion dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, au protestantisme et à la révolution. On ne connaissait pas alors la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État; on estimait que les deux pouvoirs

doivent se prêter un mutuel appui; que la religion est le plus sûr fondement de l'autorité civile, et que la faveur du prince est utile au maintien des croyances et des mœurs. Aussi, le premier acte officiel du Saint-Siège, adressé aux fauteurs de la Ligue alors naissante et inoffensive, s'abritant derrière le roi, renferme-t-il une recommandation expresse de demeurer dans les bornes de la soumission. « Vous devez avant tout, écrit Sixte-Quint, dans sa réponse aux lettres du cardinal de Bourbon, reconnaître avec respect et obéissance l'autorité et la dignité du roi. Si l'on manquait à un de ces points, il y aurait faute grave : tout le monde désapprouverait, et ni le royaume, ni les catholiques n'y trouveraient profit (15 juin 1585). » Ces belles et sages paroles servent à M. de l'Épinois d'épigraphe pour son livre.

Plus tard, Sixte-Quint changea, il est vrai, d'attitude, mais ce fut lorsque Henri III, par les tergiversations de sa politique et par le meurtre du duc et du cardinal de Guise, se fut rendu indigne de sa haute mission et placé, d'après le droit public du temps, en dehors des conditions qui légitimaient son pouvoir. Le trône se trouvait vacant en droit, et bientôt après en fait, par l'attentat dont se rendit coupable Jacques Clément; le Pape engagea les catholiques et les royalistes à se réconcilier, pour nommer, de concert, un « bon roi ». Ce ne fut pas la faute de Rome, si les deux partis ne parvinrent pas alors à s'entendre. La guerre éclate, la bravoure et l'incomparable coup d'œil militaire du roi de Navarre lui donnent la prépondérance. Aussitôt que Grégoire XIV s'aperçoit que le trône court risque d'être occupé par un hérétique, et la France de se voir entraînée dans la séparation religieuse, à l'exemple de l'Angleterre et d'une bonne partie de l'Allemagne, il n'hésite pas à secourir la Ligue, de ses trésors et de ses soldats. Malgré cette intervention, Henri de Bourbon poursuit le cours de ses succès; néanmoins, l'opposition de la plus grande partie des catholiques lui barre l'accès au trône. Clément VIII adopte alors une politique conciliante, et, sans décourager la Ligue qui combattait pour la foi, laisse entrevoir au Béarnais son pardon, s'il se soumet sincèrement. La conversion tant attendue s'opère, et notre pays renouvelle sa vie intérieure, en même temps qu'il reprend, devant l'étranger, son antique prestige. « Ce fut, conclut M. de l'Épinois, tout ensemble l'œuvre des ligueurs, des royalistes, d'Henri IV et des Souverains Pontifes. »

M. Petit, arrivé au neuvième volume de son *Histoire contemporaine de la France*, nous raconte le règne de Charles X.

L'avènement du comte d'Artois au trône fut salué d'unanimes acclamations. Des mots heureux, un accueil affable, le désir de plaire, lui ouvraient tous les cœurs, et l'opposition semblait faire trêve pour rendre hommage à ces qualités aimables. Le nouveau souverain possédait-il également des qualités solides? On ne saurait contester ni la droiture de ses intentions, ni sa sincérité. Il voulait le bien du peuple, mais il l'aurait voulu par d'autres voies que celles qui avaient été imposées à son prédécesseur et pour lesquelles il ne dissimula jamais d'assez vives répugnances. Toutefois, lié par les précédents et par la nécessité des circonstances, il promit publiquement d'observer la Charte et renouvela son serment à la cérémonie du sacre. On le savait assez honnête homme pour garder sa parole, mais on pouvait craindre que, dominé par ses propres préjugés et par ceux d'une partie de son entourage, il ne se prêtât de mauvaise grâce à jouer un rôle qui lui répugnait, et que le fonctionnement du régime constitutionnel ne s'en ressentît. De son côté, Charles X, qui suivait d'un œil inquiet les progrès de la révolution dans les esprits, soupçonnait les libéraux de travailler en secret au renversement de la monarchie. De là, dès les débuts du règne, une méfiance mutuelle dont les funestes effets ne tardèrent pas à se manifester.

On voulut voir, dans les projets de loi sur les successions et sur le sacrilège, des essais de tentatives de retour à l'ancien régime. C'était une exagération. Les progrès de la science sociale l'ont bien fait voir depuis. On est unanime aujourd'hui à reconnaître les funestes effets du partage égal et forcé, et à constater que cette question ne se lie pas aux privilèges nobiliaires, puisque la démocratie américaine partage, sur ce point, les sentiments de l'aristocratie britannique. Quant à la répression des attentats contre la religion, l'expérience montre qu'elle est nécessaire si l'on veut empêcher les progrès de l'immoralité et de l'esprit révolutionnaire. M. Petit, qui glisse légèrement sur la question économique, insiste sur la question religieuse, et il a soin de montrer, bien qu'avec une grande réserve, que les arguments de ceux qui réclamaient des châtiments contre le sacrilège, n'étaient pas sans valeur.

L'expédition de Grèce et la prise d'Alger sont traitées par l'historien avec les développements qu'elles comportent et qui lui permettent

de rendre justice à l'infortuné monarque dont on sapait le trône pendant qu'il nous donnait la plus belle de nos colonies.

C'est à l'intérieur que la question dynastique devait se résoudre. Après les deux épisodes que nous avons brièvement mentionnés, le règne se résout, à nos yeux, en deux événements d'un caractère bien différent, mais qui eurent peut-être une égale portée : l'indemnité des émigrés et le renvoi des Jésuites des huit petits séminaires qu'ils dirigeaient. La première de ces mesures avait pour objet de cicatriser une plaie toujours saignante de la Révolution et de réparer une criante injustice. Puisque la Charte avait proclamé l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, il ne restait d'autre moyen, pour couper court aux réclamations, que d'indemniser les victimes. L'État avait eu la plus grande part dans la faute commise, puisque c'était lui qui avait décrété la confiscation, la justice semblait donc exiger qu'il en fît les principaux frais. Il trouvait, du reste, dans la prospérité publique, fruit de la sagesse et de l'habileté du gouvernement de la Restauration, des ressources qui lui permettaient d'acquitter cette dette, presque sans bourse délier. Grâce à la conversion du 5 pour 100 facilitée par le bas prix de l'argent, il put émettre, sans grever le contribuable, 30 millions de rente qui, au taux de 3 pour 100, représentaient environ 1 milliard. Un plan conçu dans un esprit aussi équitable aurait dû rallier tous les suffrages : il n'en fut pas ainsi. M. Petit fait connaître tous les arguments des adversaires du projet. D'une part, les émigrés auraient voulu rentrer intégralement en possession de leurs anciens domaines ; d'une autre part, les classes nombreuses qui avaient souffert de la crise révolutionnaire et dont on négligeait les intérêts, réclamèrent énergiquement. Les propriétaires demeurés en France avaient subi des pertes considérables, le commerce et l'industrie n'avaient pas été moins éprouvés ; les rentiers de l'État avaient leurs créances réduites des deux tiers. Tout le monde, plus ou moins, avait été victime. Ce n'était pas une raison pour ne rien restituer à ceux auxquels on avait tout enlevé, mais c'en était une pour diminuer leurs exigences.

Tous nos lecteurs connaissent la lamentable histoire des Ordonnances de 1828 sur les petits séminaires. L'auteur s'exprime sur ce sujet avec sa modération et son impartialité habituelles. Après avoir fait l'éloge le plus grand et le plus mérité des Jésuites, il trouve des paroles de pitié pour le ministre qui s'était associé à leur expulsion des rares établissements où la confiance des évêques les avait

installés. Mgr Feutrier, pour expier sa faiblesse, voulait terminer sa vie chez les Chartreux. Une lettre que le Pape lui écrivit pour le consoler des invectives auxquelles il était en butte ne l'empêcha pas de mourir à la fleur de l'âge, deux ans après.

Cette concession qui avait dû coûter beaucoup à la piété du roi ne désarma pas les libéraux, au contraire : ils virent qu'il leur suffisait de crier pour se faire obéir, et ils poursuivirent le cours de leurs attaques. Acculé par le refus de concours de la Chambre des députés, à un coup d'État que le fameux article 14 semblait autoriser, Charles X signa les ordonnances de Juillet qui auraient pu le sauver, s'il avait eu à Paris trente mille hommes de troupes et un chef résolu pour les faire exécuter, mais qui causèrent sa perte, parce qu'il se trouva en face de l'émeute sans moyen de résistance et avec un Polignac.

Ce volume est, comme les précédents, accompagné de nombreuses pièces justificatives que l'on peut consulter avec fruit.

L'histoire entière de la Restauration, dont nous venons de voir la chute, est habilement résumée dans un volume de M. Ch. Barthélemy. L'auteur a pris, pour son principal guide A. Nettement, dont le grand ouvrage fait, on peut le dire, autorité. C'est dire dans quel esprit sage, mesuré, éloigné de toute exagération, est écrit ce livre intéressant. M. Barthélemy s'attache à montrer la marche, les progrès et le succès final du complot ourdi dès l'origine par les révolutionnaires contre un régime qu'ils détestaient parce qu'il reniait leurs principes, tout en consacrant leurs intérêts, et que sa modération et son patriotisme furent impuissants à sauver.

VI — VII — VIII — IX

Il y a, dans la Révolution, un côté mystique (dans le mauvais sens du mot) qui confine à son côté satanique. La pensée dont elle est le développement n'a-t-elle pas pris naissance chez les illuminés? Et les Loges de francs-maçons où elle a recruté la plupart de ses adeptes n'ont-elles pas été le théâtre de phantasmagories grotesques calculées pour terrifier les simples? C'est un filon trop négligé jusqu'à ce jour et que M. l'abbé Moreau a entrepris d'exploiter. Nous le félicitons de son initiative et prenons acte des promesses qu'il nous fait d'épuiser un jour son sujet. Il ne nous présente, à cette heure, que l'esquisse d'une personne qui joua un rôle singulier durant la première partie

de la période révolutionnaire. Suzette Labrousse, cerveau mal équilibré, qui commença par des visions dévotes et finit par prêcher le jacobinisme le plus pur, fut loin de trouver à ses débuts les encouragements qu'elle attendait des divers ecclésiastiques auxquels elle s'adressa. Elle reçut meilleur accueil des évêques constitutionnels, du fameux Pontard de Périgueux, entre autres, qui s'empressèrent de se faire une arme de ses déclamations contre l'ancien clergé, pour discréditer les prêtres insermentés. Rien ne montre mieux peut-être la dégradation de ces malheureux que l'étrange complaisance avec laquelle ils écoutaient ses prophéties et sollicitaient ses conseils. La voyante de Vauxains s'était mis bonnement en tête de convertir le Pape à ses idées et de l'amener à renoncer au pouvoir temporel. Elle partit un jour pour Rome afin d'exécuter ce beau dessein. Chemin faisant, elle prêchait dans les mairies, chez les curés (jureurs bien entendu), dans les maisons particulières, dans les églises et jusque sur les toits, invectivant le clergé fidèle au Saint-Siège, ameutant les masses contre l'aristocratie. Parvenue dans les États du Pape, elle fut incarcérée comme folle au château Saint-Ange, d'où elle ne sortit qu'en 1798, quand les Français entrèrent dans Rome. Elle végéta alors dans l'obscurité et mourut complètement oubliée en 1821. Malgré le vague des informations, il est impossible de nier ses relations avec plusieurs des chefs les plus marquants du parti révolutionnaire, notamment avec Robespierre qu'elle appelle quelque part son ami et qu'elle dépeint comme « un homme savant et qui parle comme un livre ». Toutefois il lui faisait un peu peur à cause de « ses idées effroyables ». Il y a là un point demeuré obscur qui mériterait d'être élucidé. Nous nous permettons d'engager M. l'abbé Moreau à tourner de ce côté ses investigations et de regretter qu'il n'ait pas rejeté, parmi les pièces justificatives, les interminables élucubrations de son héroïne.

A côté de cette exaltation malsaine que d'héroïsme calme et pur chez Madame Élisabeth! Mme la comtesse d'Armaillé a entrepris de remettre dans tout son jour cette admirable figure. Ordinairement on ne se représente la sœur de Louis XVI qu'encadrée dans les scènes terribles de la Révolution. Ce portrait n'est pas complet. Il faut, avec l'auteur, étudier la future martyre dans les sereines années de sa jeunesse, déjà pieuse, forte, mûre pour la lutte, il faut la suivre dans ce milieu plus qu'équivoque de la cour, où elle demeure immaculée sans donner prix à la plus légère médisance

pour avoir la clef de cette vie d'abnégation et de dévouement où l'on ne découvre pas la plus petite tache, le moindre retour sur soi-même. N'y a-t-il pas quelque chose de providentiel dans les relations spirituelles qui s'établissent entre la princesse et l'abbé de Firmont? « On ignorait à la cour qu'il fût le confesseur de Madame Élisabeth, et personne ne s'occupait de lui, à ce point que, dans les plus mauvais jours, il entrait et sortait librement des Tuileries sans être interrogé ou surveillé. Ainsi commença cette mission de l'abbé Edgeworth, dont le but devait être d'assister Louis XVI à l'échafaud, et le couronnement, de mourir en secourant les soldats français atteints du typhus dans les campagnes d'Allemagne, après la victoire d'Iéna. » Mme d'Armaillé a touché d'une main aussi délicate que possible le douloureux épisode des accusations odieuses arrachées à l'infortuné Louis XVII contre sa mère et contre sa tante. Toute cette partie du récit ne peut se lire qu'avec un frémissement d'indignation. *Sunt lacrymæ rerum.*

La maison Perrin met aussi en vente la cinquième édition d'un livre qui a eu un grand succès, qui a été couronné par l'Académie, et le méritait, ce qui n'arrive pas toujours, *la Misère au temps de la France, et saint Vincent de Paul*, par M. A. Feillet. Il n'est pas nécessaire de le recommander : malgré les travaux publiés depuis, nul ouvrage ne donne des renseignements plus complets sur la première moitié du dix-septième siècle, quoique le point de vue de l'auteur soit un peu pessimiste.

Il était dit que la Révolution étendrait ses ravages dans toute l'Europe et qu'elle s'en prendrait à l'autorité du chef de l'Église. Nous avons été naguère les témoins attristés de cette dernière ruine, la plus effrayante de toutes, car elle enlève tout espoir. Un de ceux qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à ce suprême triomphe des Loges, le fier et dévoué compagnon de Pie IX dans ses plus mauvais jours, Mgr de Mérode méritait de trouver un peintre burinant son portrait pour l'immortalité. Mgr Besson fait revivre sous nos yeux le militaire, le prêtre, l'aumônier d'hôpital, le prélat, le ministre des armes, l'homme des œuvres, et, sous ces aspects divers, il établit l'unité de sa vie. Ce n'est pas l'œuvre d'un panégyriste : à côté des grandes vertus, on ne nous dissimule pas les petits défauts. L'illustre auteur, dont la réputation comme orateur et comme écrivain n'est plus à faire, a été encouragé dans ce travail par Notre Saint-Père Léon XIII lui-même, qui a daigné raconter quelques traits de la vie

du prélat qu'il avait connu pendant sa nonciature à Bruxelles. C'est dire tout le prix qui s'attache à cet ouvrage.

Il n'y aurait ni révolutions, ni guerres, si tous les conflits se terminaient par des jugements. Bien qu'il n'en soit pas ainsi, le rôle des avocats n'en demeure pas moins considérable. Leur histoire, durant six siècles, depuis 1300 jusqu'à 1600, nous fait connaître l'existence du tableau, la confrérie de Saint-Nicolas, la communauté primitive des avocats et des procureurs, les plaidoiries, les écritures des avocats, leur rapport avec le Parlement, leurs prérogatives, la liberté de la parole et la responsabilité des avocats, l'éloquence judiciaire, les honoraires et le costume. C'est une étude complète faite avec conscience et après de longues recherches, par un ancien élève de l'École des chartes qui a montré qu'il avait bien profité des leçons de ses maîtres, notre ami M. Léon Gautier.

X — XI — XII

L'histoire ancienne des peuples de l'Orient, dont M. Maspéro publie une quatrième édition, entièrement refondue, contient le dernier mot de la science sur un sujet que nos pères croyaient connaître, mais dont les fouilles contemporaines ont renouvelé en partie l'aspect. Rien de plus intéressant que ce que l'éminent directeur des Antiquités de l'Égypte nous révèle sur ce pays d'où procède presque toute la civilisation profane et qui a même fourni quelques éléments à la civilisation hébraïque. Sans doute, le voile qui couvre les origines de ce peuple mystérieux n'est pas levé. Il faudrait, pour avoir quelques lumières sur ce point, recourir à un livre sacré, dont M. Maspéro méconnaît le caractère inspiré. Mais quel spectacle grandiose présente l'Égypte dès les temps les plus reculés, si nous l'étudions dans ses monuments! Dès la quatrième dynastie, l'art et la science semblent avoir atteint les plus hauts sommets ; c'est l'époque des grandes pyramides et des statues dont les plus fins connaisseurs admirent le savant et pur modelé. Cette perfection résulte-t-elle d'une longue suite de tâtonnements qui éloigneraient encore la date de la fondation des sociétés, ou bien est-elle le produit d'une sorte d'instinct ou d'intuition qui fait deviner les lois du beau pour certains peuples, comme pour certains individus privilégiés? La première solution n'aurait rien d'inacceptable pour notre foi, car il est aujourd'hui reconnu par les plus

orthodoxes exégètes que la chronologie biblique doit se mouvoir dans des limites beaucoup plus larges que celles où des préjugés sans fondement l'avaient anciennement renfermée. Pour ne citer qu'un nom, le lecteur se rappelle les beaux et solides travaux de l'abbé Dumax que nous avons ici même exposés. Mais l'étude sérieuse de l'histoire ne nous fournit aucun motif de supposer que l'humanité ait débuté par quelque chose de semblable à la barbarie. Les annales des peuples les plus anciens mentionnent, au contraire, partout, dès les commencements, des travaux considérables qui exigeaient, pour être conçus et exécutés, de grands desseins et une profonde science. Nos traditions religieuses nous apprennent que l'homme sorti parfait des mains du Créateur conserva, depuis sa chute, de nobles débris de sa grandeur première. L'histoire de l'Égypte, écrite pour ainsi dire, pièces en mains, confirme cette donnée d'une manière éclatante.

Ce ne sont pas seulement les faits historiques proprement dits, les batailles, les révolutions que l'on connaît mieux aujourd'hui, le déchiffrement des innombrables documents que cachaient les hypogées ou qui s'étalent sur les parois des temples, des palais et des obélisques nous initie à la vie morale des Égyptiens, soit publique, soit privée, à leur administration, à leur bureaucratie, on pourrait dire, à leur paperasserie. Les habitants de la vallée de Nil écrivaient et lisaient beaucoup, les écrits de leurs scribes pullulaient. On n'oserait plus dire aujourd'hui avec Voltaire que Moïse, un contemporain de la vingtième dynastie, vivait à une époque où il eût été difficile, du moins impossible, de composer le Pentateuque.

Il existe encore de nombreuses lacunes dans l'histoire de l'Égypte. M. Maspéro a le mérite d'avouer son ignorance là où les documents sont muets, de faire la part du certain et de l'incertain. Nous voudrions lui voir la même réserve quand il aborde l'histoire des Juifs : c'est avec regret que nous le trouvons imbu des préjugés de l'exégèse rationaliste, au point de reproduire servilement toutes leurs rapsodies, qu'un vernis d'érudition rend très dangereuses. Le surnaturel est pour lui comme non avenu : les miracles et les prophéties prennent sous sa plume la tournure de faits plus ou moins ordinaires arrangés par le fanatisme, de simples prévisions ou de récits faits après coup. Un libre penseur est embarrassé en présence de l'action divine : cela ne le justifie pas de tout nier ou de tout dénaturer. L'auteur ne se montre pas plus intelligent de certaines conditions

de la vie patriarcale, ni des mœurs générales de l'antiquité. Il s'indigne parfois trop aisément parce qu'il ne tient pas compte de l'hyperbole orientale. Dans une guerre contre Edom, les Hébreux vainqueurs égorgent toute la population mâle. Quel crime et quel scandale! Heureusement ce chant de triomphe ne doit pas être pris à la lettre, car le peuple édomite, pendant plusieurs générations subséquentes, continue à batailler contre Israël. Nous ne demandons pas à M. de Maspéro, de défendre les croyances chrétiennes, s'il ne les partage pas, mais de les respecter. Est-ce trop attendre d'un esprit aussi large et d'ordinaire aussi pénétrant?

Les *Souvenirs de guerre*, du marquis de Belleval, sont un livre essentiellement français, non seulement par le sentiment patriotique qui l'anime, mais par l'entrain, la bonne et franche gaieté et une pente bien marquée à une critique narquoise qui va quelquefois, — et à bon droit, — jusqu'à l'indignation. L'auteur, témoin oculaire et acteur intrépide, ne dit que ce qu'il a vu, que ce qu'il a fait. On ne cherchera donc dans ces pages consciencieuses qu'une série de photographies pleines de vie, qui nous montrent à l'œuvre le soldat et l'officier français. Sans y prendre garde, le franc-tireur, devenu intendant, se fait estimer, se fait aimer. Pour avoir une idée de cette verve endiablée, il faut lire le récit vraiment épique de l'arrivée de Garibaldi. Comment, au milieu de tant d'épisodes navrants, peut-on à ce point nous désopiler la rate? Le cuisinier de la compagnie, Pigelet, est aussi bien amusant. Nous ne connaissons pas d'*impressions* militaires plus attachantes. Un dernier mot, ce modeste héros croit en Dieu et ne s'en cache pas.

Léonce de la Rallaye.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

LIVRAISON D'AVRIL 1886 (1).

L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE

Le rationalisme a, depuis longtemps, contesté l'authenticité des cinq premiers livres de la Bible. On a tant répété ce prétendu axiome : « La science établit, la critique démontre que le Pentateuque n'est pas de Moïse », que les gens les plus de bonne foi ont fini, sinon par le croire, du moins par laisser le doute entrer dans leur esprit. Il est donc nécessaire de faire sur ce grave et important sujet des études consciencieuses et impartiales, et surtout de les mettre à la portée du public, en les dépouillant de la forme aride d'une discussion purement scientifique. C'est ce qu'a bien compris M. l'abbé Vigouroux, si connu déjà par ses remarquables ouvrages d'exégèse; et c'est dans ce but qu'il a écrit son *Étude critique sur l'authenticité du Pentateuque d'après l'examen intrinsèque de son contenu.* Ce titre seul montre ce que l'auteur s'est proposé : il n'a pas voulu répondre à toutes les objections qu'on oppose aux partisans de l'authenticité du Pentateuque; il a seulement eu pour but d'en établir l'origine mosaïque en montrant qu'il a tous les caractères que devait forcément avoir un livre écrit par un homme tel que Moïse, à l'époque où il a vécu, et dans les circonstances où il s'est trouvé. M. l'abbé Vigouroux a traité son sujet avec une remarquable clarté. Il établit d'abord que le Pentateuque, divisé actuellement en cinq livres, forme un tout absolument complet, dont la Genèse est l'introduction ; l'Exode, le Lévitique et les Nombres, le corps du récit; et le Deutéronome, la récapitulation. Moïse, qui voulait tirer Israël de l'esclavage de

(1) Nous avons l'intention d'analyser chaque trimestre la seule Revue historique qui pour nous ait de la valeur et de l'impartialité, comme nous avons commencé à le faire pour la *Revue des questions scientifiques.* De cette façon nos lecteurs seront mis au courant des questions importantes qui s'agitent au point de vue de l'histoire et de la science. Ce sera le complément nécessaire de notre Revue. Nous supplérons de cette façon à tout ce qui paraît insuffisant dans notre Revue sur le mouvement historique et scientifique de notre temps!

l'Égypte et l'amener dans la terre de Chanaan, a d'abord composé la Genèse, histoire de l'origine de son peuple; et, pour exciter chez les Hébreux le désir d'aller dans la Terre promise, il a eu soin d'y rappeler, à chaque instant et dans les termes les plus forts, la promesse faite par Jéhovah à Abraham et à sa race de leur donner la Palestine. Un écrivain qui aurait rédigé la Genèse à une époque où les Juifs auraient habité ce pays, n'aurait pas mis tant d'insistance. Passons maintenant au récit de la sortie d'Égypte et des quarante ans passés dans le désert. Un témoin oculaire a seul pu écrire de cette façon et noter de la sorte des détails aussi minutieux que ceux rapportés par l'Exode. Voici sommairement les principales raisons qu'en donne M. Vigouroux. D'abord, si l'Exode avait été écrite longtemps après l'événement, l'écrivain nous aurait représenté Israël comme un peuple de héros, reconquérant sa liberté, même au prix des plus cruelles souffrances; le récit aurait ressemblé à une épopée. Il n'en est pas du tout ainsi : le peuple hébreu nous y est représenté sous ses mauvais côtés, jamais sous ses bons; toutes ses faiblesses, tous ses murmures sont relatés, jamais son courage ou son héroïsme. Seul un contemporain, qui avait souffert de ces défauts, pouvait écrire de la sorte. — Les mêmes arguments qui sont allégués dans la Genèse pour décider Israël à quitter l'Égypte, c'est-à-dire les promesses de Dieu, sont constamment répétés dans les livres suivants pour engager le peuple à persévérer. De même les miracles, accomplis par Dieu dans le désert, sont représentés, non comme des faits d'édification, mais comme des arguments pour « exciter la confiance des Hébreux et les pousser en avant ». Un écrivain postérieur n'aurait pu avoir cette constante préoccupation. — Les prescriptions légales du Pentateuque sont données sans ordre et, semble-t-il, selon que se présentaient les occasions de les appliquer. Un autre que Moïse aurait rédigé ces prescriptions en un corps de doctrine suivant un plan régulier et n'y aurait pas laissé des lacunes comme celles qui y existent sur le mariage et la transmission des héritages. — Enfin un argument des plus importants, c'est la place énorme qu'y occupe l'Égypte. Elle est citée constamment; l'auteur en parle comme d'un pays que tous ses contemporains connaissent; constamment il y fait allusion et compare ou oppose ses productions, sa configuration, ses mœurs, ses usages aux coutumes d'Israël ou des peuples de Chanaan, aux productions et à l'aspect physique de la Terre promise. Seul un contemporain devait avoir le souvenir

de l'Égypte aussi présent à l'esprit. Tel est le résumé bien imparfait de la très intéressante étude de M. l'abbé Vigouroux. L'auteur annonce, en terminant, l'intention de répondre dans d'autres articles aux objections des rationalistes et aux arguments tirés des découvertes archéologiques. Souhaitons qu'il mette bientôt son projet à exécution.

M. HAVET ET LES ORIGINES CHRÉTIENNES

M. Ernest Havet a été chargé du cours sur les origines du Christianisme, dans la section des sciences religieuses, créée récemment à l'École des hautes études. Il convenait de mettre en garde le public contre l'enseignement de ce professeur qui remplace, par une haine farouche contre le Christianisme, la connaissance approfondie du sujet qu'il est appelé à traiter. M. Paul Allard y a pourvu par son court article : *M. Havet et les origines chrétiennes*, dans lequel il montre comment, dans son ouvrage *le Christianisme et ses origines*, le nouveau professeur, pour arriver à ses conclusions, « fausse l'histoire, substitue l'arbitraire à la critique, tait le témoignage de l'archéologie, oublie d'innombrables documents et nie ceux qu'il ne peut absolument passer sous silence ». Il faut avouer que c'est une manière commode de prouver une thèse que d'écarter arbitrairement tous les témoignages contraires. Pour ne citer qu'un exemple de cette méthode, M. Havet, afin de pouvoir nier toute persécution sous Trajan, déclare apocryphes la lettre de Pline à Trajan sur les chrétiens et le rescrit de l'empereur à Pline. Mais, dira-t-on, ces deux actes ont tous les caractères de l'authenticité; ils sont écrits dans le même ton que le reste de la correspondance de Pline et de Trajan et dans un style très différent de celui en usage au siècle suivant. C'est vrai, répondra M. Havet; mais cela n'est pas gênant : ces deux pièces ne sont qu'un « pastiche extraordinairement réussi ». Que penser de l'enseignement d'un professeur qui se sert de tels arguments et qui a pu écrire sérieusement un volume entier sur la littérature hébraïque, sans savoir un seul mot d'hébreu.

LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE

Une partie peu connue de l'histoire du moyen âge, c'est celle de ces contrées du sud-ouest de la France, comprises entre le

Rhône, les Alpes et la Méditerranée, et désignée jusqu'à la fin du treizième siècle sous le nom de royaume d'Arles et de Vienne. M. Paul Fournier a entrepris d'écrire cette histoire pour la seconde moitié du treizième siècle, et il a publié son travail sous le titre : *le Royaume d'Arles et de Vienne et ses relations avec l'Empire, de la mort de Frédéric II, à la mort de Rodolphe de Habsbourg*, 1250-1291. Inutile de dire que le jeune érudit a puisé à toutes les sources et fouillé toutes les archives pour en retirer la matière de son récit. De l'exposé méthodique et consciencieux des événements, il ressort un fait bien propre à flatter notre orgueil national : c'est l'heureuse persistance de la politique française et l'habileté avec laquelle saint Louis et Philippe le Hardi surent substituer peu à peu dans ces contrées leur influence à celle des empereurs d'Allemagne, dont le royaume d'Arles et de Vienne relevait nominativement. L'abaissement du pouvoir impérial avait rendu presque indépendants tous les seigneurs de ces contrées : le dauphin de Viennois, les comtes de Savoie, de Provence et de Valentinois, le prince d'Orange, l'évêque de Viviers, étaient devenus de véritables souverains. Les faibles empereurs qui occupèrent le trône pendant la période qu'on appelle le grand interrègne, se firent des alliés des uns ou des autres de ces seigneurs en leur concédant des privilèges ou des titres. M. Fournier a raconté en détail les fluctuations de la politique des divers souverains dans le royaume d'Arles. Aux moyens parfois violents de Charles d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, qui ne s'occupe que des intérêts de sa puissance, il oppose la douce et pacifique influence de saint Louis, qui souvent s'efforce de contenir l'insatiable ambition de son frère. Philippe le Hardi procède d'une autre manière; ses officiers empiètent par voie administrative, lentement mais sûrement, sur les territoires situés au-delà du Rhône. Charles d'Anjou, de son côté, excite le roi à marcher en avant; il le pousse à se porter candidat à l'Empire, jusqu'à ce que l'élection de Rodolphe de Habsbourg lui enlève tout espoir de voir sa maison régner à la fois en France, en Allemagne, en Italie et en Sicile. Rodolphe, devenu empereur, pensa qu'il valait mieux établir dans le sud-est de la France une dynastie amie et fidèle que d'abandonner ce pays à l'anarchie ou à la conquête française. Il voulut d'abord y mettre son fils Hartmann, qu'il mariait avec une fille du roi d'Angleterre. Mais ce projet ne put réussir : Nicolas IV fit changer d'avis Ro-

dolphe et l'engagea à conférer le royaume d'Arles à Charles-Martel, petit-fils de Charles d'Anjou, qui épouserait Clémence, fille de l'empereur. La catastrophe des Vêpres siciliennes vint ruiner ce dessein. Le royaume d'Arles ne sera pas reconstitué; l'influence française y grandira peu à peu, jusqu'à ce que le dauphin de Viennois lègue ses terres et son titre au fils aîné de Philippe de Valois et assure ainsi à la France la possession de toutes ces contrées.

LA DIPLOMATIQUE PONTIFICALE

L'article de M. de Mas Latrie, sur *les Éléments de la diplomatique pontificale*, est d'un intérêt moins général que ceux que nous venons d'analyser. Il s'adresse spécialement aux érudits, à ceux que leurs travaux mettent fréquemment en contact avec les documents émanés des Souverains Pontifes et qui ont besoin, pour en reconnaître l'authenticité, de données précises et de règles exactes. C'est un extrait du cours que l'auteur a si longtemps professé à l'École des chartes. M. de Mas Latrie distingue, avec les Bénédictins, les grandes et les petites bulles, et en cela il n'est pas d'accord avec M. Delisle qui divise les bulles en privilèges et en lettres. M. de Mas Latrie s'en tient à l'ancienne division, et il en donne pour raison qu'il y a des bulles, comme celles de canonisation de saints ou de convocation de conciles, qu'on ne peut faire rentrer dans la division en privilèges et en lettres; tandis que, en ne considérant dans ces pièces que leurs caractères extérieurs et la forme dans laquelle elles sont délivrées, on les divise très logiquement en grandes bulles ou bulles solennelles et en petites bulles ou bulles communes.

LES TENTATIVES D'ÉVASION DE MARIE-ANTOINETTE

La dernière livraison de la *Revue des Questions historiques* contient encore deux articles dont il est bon de dire quelques mots. L'un, *Vingt-cinq années du seizième siècle*, par M. Georges Gandy, est un résumé complet et animé du bel ouvrage publié récemment en Belgique par M. Kervyn de Lettenhove, sous le titre : *les Huguenots et les Gueux*. L'autre est le récit des *Tentatives d'évasion de Marie-Antoinette au Temple et à la Conciergerie*, par M. Léon Lecestre. Après la mort de Louis XVI, les amis dévoués que la famille royale comptait encore dans Paris, résolurent de l'ar-

racher à ses bourreaux. Trois complots s'organisèrent successivement; aucun ne réussit, par la fatalité des circonstances. Le premier, sous la direction de M. de Jarjayes et de l'officier municipal Toulan, avait pour but d'enlever du Temple, sous des déguisements divers, toute la famille royale. Il manqua par suite des mesures rigoureuses de surveillance que prit la Commune à la nouvelle de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle par les troupes françaises (7 mars 1793). Le second projet avait été tramé par l'audacieux baron de Batz, aidé du municipal Michonis et de Cortey, capitaine dans la garde nationale. Les princesses, revêtues de capotes de gardes nationaux, devaient être incorporées dans une fausse patrouille et emmenées de la sorte au dehors. Le savetier Simon soupçonna quelque chose, prévint la Commune et fit échouer le complot. Enfin le troisième n'est autre que la célèbre affaire de l'œillet. Les gendarmes de la Conciergerie avaient été gagnés; Marie-Antoinette, prévenue par un billet renfermé dans un œillet, devait sortir de son cachot à une heure déterminée et s'évader sans bruit par la grande porte dont les gardiens auraient fermé les yeux. Malheureusement un gendarme livra une partie du secret, et le Comité de sûreté générale fit une enquête qui arrêta toute évasion. Des pièces inédites trouvées aux Archives nationales ont permis à l'auteur d'ajouter un certain nombre de détails aux faits déjà connus, et de faire un récit complet de ces tentatives sur lesquelles on n'avait que des données sommaires.

Léon Salats.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il devait arriver que la République, après une longue période d'excès, ayant conscience de ses fautes, et sentant la réprobation générale, à bout d'expédients pour vivre, incapable de régner régulièrement et d'arrêter la décomposition du pays, s'effraierait de la situation et chercherait dans la violence les moyens de se soutenir. Un péril imminent lui est apparu tout à coup. Après seize ans d'établissement, elle s'est aperçue que la présence sur le territoire des représentants des anciennes dynasties monarchiques était une menace intolérable pour elle et que pour assurer sa sécurité il fallait les expulser au plus vite. Il y a trois mois à peine, on ne s'avisait pas encore du danger. Le 4 mars dernier, à la motion des intransigeants, qui déjà réclamaient l'expulsion des membres des anciennes familles régnantes, le gouvernement répondait en se déclarant suffisamment armé contre eux par les lois ordinaires pour protéger la République, et la Chambre terminait la discussion sur les princes par un ordre du jour où elle affirmait sa confiance dans l'énergie et la vigilance du gouvernement, ajoutant qu'elle était convaincue qu'il saurait prendre contre les prétendants les mesures nécessitées par l'intérêt supérieur de la République.

Pour la République elle-même, on aurait dû en rester là. Mais le moment de commettre les dernières fautes, en se jetant dans l'arbitraire et la violence, était venu. Le vertige s'est emparé des esprits et tout à coup de cette confiance dans la force du gouvernement et dans la stabilité du régime, on est passé à la crainte, à l'angoisse, à l'affolement. Rien pourtant n'est survenu, depuis la séance du 4 mars, que le mariage de la princesse Amélie, fille de Monsieur le comte de Paris, avec l'héritier présomptif de la couronne de Portugal. C'est cet événement de famille qui a été l'occasion des mesures d'exception réclamées contre les princes. Le ministère,

comme le parti républicain, s'est ému de cette alliance royale, de l'empressement du monde aristocratique et des personnages politiques du parti conservateur auprès du père de la jeune fiancée, de la présence des membres du corps diplomatique à la fête donnée à l'occasion du mariage. On a vu là un complot monarchique, une cour, tout un personnel administratif, une complicité des puissances étrangères, en un mot le gouvernement du lendemain. La République s'est sentie subitement menacée, presque perdue; elle s'est vue elle-même, telle qu'elle apparaît au pays et à l'Europe dans son incapacité, dans sa faiblesse, dans ses fautes, dans ses divisions, dans ses excès, dans sa fragilité; elle a eu peur d'elle-même, peur de l'opinion, peur de la monarchie, et elle n'a trouvé d'autres moyens de se rassurer et de prouver sa force qu'en frappant le fantôme monarchique entrevu derrière un événement de famille.

A vrai dire, le mariage de la princesse Amélie n'a été que le prétexte du projet de loi présenté par le gouvernement. La véritable origine de la loi, M. de Mun l'a indiquée dans le vigoureux et éloquent discours par lequel il a combattu la proscription. La séance du 4 mars avait laissé M. de Freycinet sous le coup de cette parole de M. Clémenceau, son rival, son successeur désigné : « Il y a, d'un côté, les princes, de l'autre, la République, et c'est le cabinet qui les couvre. » Il fallait se laver de cette accusation, il fallait surtout en prévenir une nouvelle et alors, pour ne pas permettre à M. Clémenceau de tourner contre lui l'émotion produite au sein du parti républicain par l'apparition de la monarchie à une soirée de mariage, M. de Freycinet s'est décidé à prendre les devants et à faire de lui-même ce que son adversaire l'eût accusé de n'avoir point fait. Question de rivalité, question de portefeuille! Opposé, naguère encore, aux lois d'exception contre les princes, M. de Freycinet s'est décidé à y recourir pour ne point perdre sa place en conservant aux princes le séjour sur le territoire.

Ce rôle de proscripteur, accepté ou pris par calcul, le président du Conseil n'a même pas su le remplir. C'est l'exil pur et simple, l'exil général, qu'il fallait demander au Parlement de prononcer contre tous les princes, sans distinction de personne et de rang. C'eût été répondre au vœu du parti dont on voulait désarmer l'opposition. Y avait-il besoin d'autre raison que de la raison d'État? Le ministère ne pouvait-il entendre d'avance ce cri parti des bancs de la gauche : « Des faits, on n'en a pas besoin pour frapper les

princes; leur nom, leur naissance, leur rang les condamnent suffisamment. » En faisant une dernière concession à l'opportunisme, en voulant conserver, au sein de la violence, une apparence de modération, en se bornant à présenter un projet de loi d'expulsion limitée et arbitraire, le cabinet se compromettait sans profit. C'était trop ou pas assez. Le choix des membres de la Commission a indiqué tout de suite que la passion républicaine attendait davantage du gouvernement. Dès lors, quinze jours durant, on a assisté, selon le mot de M. de Mun, à une sorte de marchandage de la proscription, plus odieux que la proscription elle-même. A côté du projet de loi du ministère, ont surgi des contre-projets et des amendements, ajoutant ou retranchant quelque chose à la proscription, les uns, la voulant obligatoire et générale, d'autres, plus ou moins partielle et facultative. Des chicanes, des subtilités, des distinctions, recouvrant des calculs personnels, des intrigues de parti sont venues se greffer sur les projets de proscription, ajoutant l'hypocrisie à la violence.

La proposition définitive de MM. Brousse et Burdeau, deux noms qui passeront désormais à l'histoire, avec le souvenir des excès de la République, cette proposition amendée, corrigée, présentait une sorte de moyenne entre les divers projets. En principe, elle prononce l'interdiction du territoire de la République française contre tous les membres des familles ayant régné sur la France; en fait, elle accorde au gouvernement la faculté de laisser résider temporairement un ou plusieurs des membres de ces familles, autres que les chefs et leurs héritiers directs dans l'ordre de progéniture. Comme sanction, elle punit l'infraction à la loi d'exil, d'un emprisonnement de deux à cinq ans, avec nouvelle expulsion à l'expiration de la peine. C'est sur cette proposition qu'a porté le débat, le gouvernement s'étant réservé de s'y rallier en dernier lieu, en abandonnant son propre projet, et la gauche radicale étant décidée à l'accepter à défaut du projet plus radical de la Commission, qui réclamait l'expulsion immédiate et générale, appliquée indistinctement à tous les membres des familles princières. On a eu le spectacle de cette honteuse palinodie. Après avoir feint, pendant quelques jours, de vouloir résister, M. de Freycinet s'est empressé, devant les dispositions de la majorité, de renoncer à son projet plus modéré et d'adhérer au contre-projet de MM. Brousse et Burdeau. Avec le cynisme de l'ambition, le président du Conseil a revendiqué

pour le gouvernement, c'est-à-dire pour lui, l'initiative de l'expulsion, montrant assez que, sous le vain prétexte de l'intérêt de la République, il n'avait en vue que le sien. On a compris que ce ministre voulait avant tout complaire à la gauche, pour conserver actuellement sa place et se créer de nouveaux titres, auprès des radicaux, à la succession probablement prochaine de M. Grévy. A la demande du président du Conseil, la Chambre a adopté par 315 voix contre 232 le projet Brousse.

Quelle forme qu'on lui ait donnée, c'est la proscription qui a été votée par la majorité républicaine. Proscription obligatoire et totale, proscription facultative et restreinte : il n'y a pas à distinguer. La République en est venue à ce degré de violence où elle devait fatalement arriver, et elle y vient, sous les dehors de la égalité, avec le gouvernement, docile serviteur des partis extrêmes. Aujourd'hui l'on proscrit les princes; mais ce n'est pas assez, et demain on proscrira aussi leurs partisans qui seront coupables de n'être pas les amis de la République. On s'emparera des biens des uns et des autres. Déjà il en est question pour les princes. La proscription appelait la confiscation. A la suite du projet de loi du gouvernement contre les personnes, le héros de la grève de Decazeville en a présenté un autre contre les biens, et tous les deux ont été renvoyés d'urgence par la majorité devant la même Commission, et confondus sous le nom de loi Demôle-Basly, qui associe la politique du gouvernement aux revendications du socialisme.

La Chambre n'acceptera sans doute pas du premier coup la proposition de M. Basly; elle hésitera à rétablir la confiscation dans les lois; mais la question est posée, elle sera discutée, et même écartée une première fois, elle reviendra et elle finira à son tour par passer à l'état de loi. Déjà le Conseil municipal de Paris, qui se se flatte toujours d'être le pouvoir législatif du lendemain, et qui ne tient pas plus compte de la loi que des représentations du gouvernement, a pris les devants sur la Chambre des députés, et s'est prononcé pour la confiscation. Dans les réunions publiques, d'où partent les mots d'ordre du parti radical, retentissent déjà les menaces de mort contre les capitalistes, et c'est sur les bancs mêmes de la gauche, à la Chambre des députés, qu'on a entendu dire qu'on n'avait pas coupé assez de têtes en 1793.

La voie des excès est ouverte, et rien n'est plus capable d'arrêter l'envahissement progressif de toutes les violences. Malgré elle peut-

être la Chambre actuelle, qui ne voudrait pas aller aussi vite, s'y trouve engagée par la fatalité de la situation. Il est de la nature de la Révolution d'avancer toujours et d'entraîner avec elle ceux qui la suivent. Dans la majorité républicaine issue des dernières élections, l'élément radical devait l'emporter. C'est de lui que vient aujourd'hui l'impulsion ; c'est lui qui domine les Chambres et le gouvernement. L'expulsion des princes prépare la séparation de l'Église et de l'État. Il y a trois mois à peine, la gauche reculait devant la proscription ; elle y est venue. Plusieurs fois déjà la majorité républicaine avait hésité à rompre avec l'Église; maintenant elle se déclare prête à aborder la question.

La Commission du budget a fait le premier pas en refusant de déposer un rapport sur le budget des cultes. C'était une mesure révolutionnaire, extra-légale. Le gouvernement lui-même a dû s'y opposer. M. Goblet a combattu la décision prise par la Commission de refuser le budget des cultes et l'a engagé à revenir sur son vote, en lui faisant observer que des services publics ne peuvent pas être supprimés par voie budgétaire. C'est là un principe de droit indiscutable. D'ailleurs, comme le ministre lui-même l'a reconnu, le service des cultes ne dépend pas de la volonté de l'État seul; il résulte d'un traité passé avec l'Église. Le budget des cultes est le corollaire du Concordat. De là impossibilité légale de le supprimer par voie de suppression du crédit. Tout ce que la Commission a accordé au gouvernement, ça été de décider de surseoir à l'examen du budget des Cultes jusqu'à ce que la Chambre eût statué sur le principe de la séparation de l'Église et de l'État.

Séparation de l'Église et de l'État, abrogation du Concordat, suppression du budget des cultes : cette question capitale est, en effet, posée aujourd'hui devant la Chambre. Une majorité de 50 voix a décidé de prendre en considération la proposition de MM. Michelin et Planteau, deux intransigeants, demandant l'abrogation de la loi du 13 germinal an X, c'est-à-dire la dénonciation du Concordat. Le gouvernement, qui ne voulait pas de la suppression préalable du budget des cultes, ne s'est pas opposé à ce que la Chambre discutât la question de la séparation de l'Église et de l'État. A-t-il une politique sur ce point? Est-il, oui ou non, partisan du maintien du Concordat? Les précédents ministères, s'inspirant des principes de l'opportunisme, avaient toujours professé jusqu'ici ce qu'ils appelaient la politique concordataire. Comme M. Brisson,

parlant au nom du cabinet, dont il était le président, le mois de novembre dernier, M. Goblet s'est borné à dire qu'il ne croyait pas, quant à lui, qu'il y eût une majorité pour la séparation de l'Église et de l'État, ni dans le Parlement, ni dans le pays. Et, en effet, les dernières élections l'ont montré. Non seulement les deux cents députés de la droite élus par trois millions cinq cent mille suffrages avaient hautement répudié l'idée de la séparation de l'Église et de l'État, mais sur les trois cent quatre-vingts autres de la gauche, il n'y en a pas eu cent qui aient osé faire de la suppression du budget des cultes un article de leur programme électoral.

S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement, renouvelant la faute commise dans la déclaration ministérielle du commencement de l'année, s'est-il déclaré favorable à la discussion de la séparation de l'Église et de l'État, tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas dans le pays de majorité pour la séparation? Pourquoi a-t-il laissé se poser la question, s'il ne croit pas que la solution puisse en être conforme aux vues des partisans de la rupture de l'État avec l'Église? Pourquoi permettre de discuter la séparation, s'il estime qu'elle ne peut pas être actuellement votée? Cette majorité qui n'existe pas plus dans le Parlement que dans le pays, n'est-ce pas le moyen de la créer au sein de la gauche, que de laisser ouvrir un débat qui va soulever les idées et les passions antireligieuses?

Il en sera de cette question comme de celle des princes D'eux-mêmes ni le gouvernement, ni les hommes politiques du parti républicain n'eussent provoqué l'expulsion des membres des anciennes familles régnantes; mais il a suffi que la question se posât pour qu'elle fût résolue conformément aux passions des groupes avancés. D'accord avec MM. Michelin et Planteau, M. Goblet, en invitant la Chambre à aborder le périlleux problème de la séparation de l'Église et de l'État, sous prétexte qu'il doit être résolu, provoque une solution qu'il déclare contraire aux vœux du pays et aux sentiments intimes du Parlement. Est-il sûr, lorsque le débat sera soulevé, lorsque les passions se seront agitées autour de cette question, lorsque les fauteurs de la séparation auront mis en mouvement toutes les influences de la presse, des comités électoraux, des réunions publiques, lorsque, en un mot, la question de la séparation de l'Église et de l'État sera devenue une question républicaine comme celle de l'amnistie, est-il sûr de pouvoir faire prévaloir alors les conseils de la sagesse, d'arrêter le mouvement, d'empêcher la

Chambre de céder à l'impulsion du dehors et la majorité opportuniste de suivre la minorité radicale? Est-il sûr de pouvoir empêcher encore un vote impolitique par la considération des conséquences qu'il aurait inévitablement?

Naguère M. Paul Bert, tout acharné qu'il fût contre le « cléricalisme », démontrait que la séparation de l'Église et de l'État aurait pour effets la guerre religieuse, la guerre éclatant dans chaque village entre les citoyens, non pas une guerre de secte à secte, mais une guerre pour ou contre le curé, et dans cette guerre générale, la République venant bientôt à sombrer, et avec elle les principes de 89, par un déplacement de quelques millions de voix d'électeurs, amis de la paix religieuse. A cette époque, l'ancien ministre de l'instruction publique et des cultes dans le cabinet Gambetta se prononçait contre la séparation, parce qu'il ne sentait pas son parti assez fort pour engager ouvertement la lutte avec le catholicisme. Sera-t-il encore temps, en plein débat, à la veille d'un vote réclamé par les passions républicaines, de faire valoir des raisons bonnes tout au plus pour prévenir des discussions inopportunes et dangereuses, mais qui ne valent plus rien pour empêcher de leur donner les conclusions qu'elles comportent? Le gouvernement ne craint-il pas de voir alors la gauche opportuniste entraînée par la gauche radicale et de se voir lui-même emporté dans le mouvement général? De sages, d'éloquents orateurs de la droite, M. de Lamarzelle, Mgr Freppel, lui ont dit tout cela; mais condamné à toutes les concessions, destiné à subir tous les entraînements, il n'a su tenir aucun compte de conseils d'autant plus désintéressés que rien ne pourrait être plus préjudiciable à la République que la guerre religieuse, dont la séparation de l'Église et de l'État sera le préliminaire. Si les conservateurs pouvaient approuver la politique du mal pour le bien, au lieu de s'opposer aux projets du parti républicain, ils laisseraient abroger le Concordat, supprimer le budget des cultes, persuadés que de la persécution religieuse naîtrait bientôt une vive réaction contre la République.

L'opposition n'allait-elle pas grandissant en Allemagne à mesure que se développait le *Kulturcampf*, et le gouvernement n'a-t-il pas eu la sagesse de renoncer à sa fâcheuse politique, au moment où le soulèvement des consciences et les divisions religieuses dans le pays menaçaient de faire perdre les résultats acquis de la victoire, de compromettre l'œuvre même de l'unité de l'Empire. Qu'en serait-il

bientôt de la République, si elle se mettait à renouveler l'expérience qui a si peu réussi à l'Allemagne elle-même? En Belgique, le parti libéral, pour n'avoir pas su s'arrêter à temps, a perdu le pouvoir. Il a suffi d'une insurrection des consciences catholiques pour le mettre à bas. La défaite au-devant de laquelle il est allé par une longue politique de persécution s'accentue. La Belgique se trouve bien d'avoir échappé à un régime hostile aux croyances religieuses et perturbateur de la paix publique. Les nouvelles élections à la Chambre des députés, qui viennent d'avoir lieu, sont un nouvel avantage pour le parti catholique. Dans la moitié des provinces, il y avait à renouveler les mandats législatifs. Les catholiques ont gagné encore 11 sièges. A la nouvelle Chambre, ils seront 97 contre 41 libéraux. Le ministère catholique est consolidé et il puisera, sans doute, dans cette nouvelle manifestation de l'opinion publique, plus de confiance en lui-même et dans le pays, plus d'énergie pour le bien.

En Belgique, comme ailleurs, on reconnaît que la vraie force de gouvernement, la vraie conservation sociale est dans le catholicisme. Les grandes manifestations socialistes en faveur du suffrage universel, préparées pour le 13 juin, à Bruxelles d'abord, puis dans les autres grandes villes, ont contribué à ouvrir les yeux sur le danger des idées libérales, sur les inconvénients d'un gouvernement qui a pour auxiliaire le parti de la Révolution. Les remontrances de l'Allemagne, la crainte des responsabilités, ont décidé, à Bruxelles, le bourgmestre libéral à interdire la manifestation révisionniste; la seule annonce de cette réunion de cinquante, de cent mille ouvriers convoqués de tous les points du royaume dans la capitale était faite pour inspirer une sage terreur à la population bourgeoise et la rattacher au gouvernement conservateur.

Ici et là on semble commencer à comprendre qu'un régime libéral, un régime favorable aux idées révolutionnaires est l'avant-coureur du socialisme. Dans une partie des populations, comme dans les conseils de plusieurs puissances, il y a une réaction manifeste contre le courant qui emporte la vieille société européenne dans la Révolution. La France avec sa république, l'Italie livrée aux sectes, sont déjà entrées fort avant dans le socialisme et par là s'isolent du concert des trois grands Empires, qu'un intérêt supérieur de conservation unit, depuis quelques années, dans la direction de la politique européenne. M. de Freycinet se targue de cet

isolement avec la présomption et l'imprévoyance d'un ministre sectaire, dont le seul souci est de complaire aux radicaux pour conserver le pouvoir. C'est une politique qui pourra coûter cher à la France.

En Italie, les dernières élections n'ont guère changé les conditions du gouvernement. M. Deprétis qui avait joué sa dernière carte en dissolvant la Chambre, conserve la présidence du conseil, malgré son échec à Rome, grâce à une obscure élection en province. On compte sur une cinquantaine de voix de majorité pour le ministère, juste de quoi le faire vivre quelque temps, en attendant que le parti avancé porte au pouvoir son rival et compétiteur, M. Cairoli, l'élu de la capitale. D'élection en élection, la Révolution gagne du terrain dans l'Italie une, surtout par suite de l'abstention des catholiques qui, fidèles aux instructions du Souverain Pontife, laissent le gouvernement usurpateur aux prises avec le socialisme grandissant. En vain, le roi Humbert a-t-il déclaré, dans le discours du trône, que les projets en faveur de la classe ouvrière étaient l'objet de sa constante préoccupation. Cette sollicitude ne suffira pas à arrêter le mal qui envahit l'Italie comme tous les pays où la Révolution règne avec le gouvernement.

La cause de l'Irlande a succombé à la Chambre des communes, malgré les efforts de M. Gladstone. Après quinze jours de débats en seconde lecture, le *bill* du *Home rule* a été rejeté, à trente voix seulement de majorité. Le succès des adversaires de M. Gladstone ne leur aura pas servi. Il est notoire qu'aucun cabinet nouveau ne pourrait vivre avec le Parlement actuel. Ni lord Hartington, ni lord Salisbury ne seraient en état de former une majorité vis-à-vis des Parnellistes et des Wighs. Après le vote qui a mis M. Gladstone en échec, la dissolution du Parlement s'imposait. Il restait au premier ministre à provoquer cette mesure. La reine y consent. La dissolution aura lieu dès que les affaires pendantes seront terminées. C'est le suprême espoir pour l'Irlande. La question de l'autonomie renaîtra avec les prochaines élections. En Angleterre, la grande masse de l'opinion libérale paraît favorable à M. Gladstone. Le premier ministre peut se présenter avec confiance devant les électeurs. Dans les grandes villes anglaises le vote irlandais, qui compte pour beaucoup, est acquis d'avance aux candidats qui se réclameront de M. de Gladstone. Quant aux 85 nationalites irlandais, ils seront réélus d'emblée. L'agitation causée en Irlande

par le rejet du bill, les rixes sanglantes qui en ont été la suite à Belfast et à Dublin montrent que la question irlandaise est plus vivante que jamais, et qu'il eût été bien plus politique de la résoudre tout de suite, comme le voulait M. Gladstone. L'Angleterre n'en finira avec l'Irlande qu'en lui accordant l'autonomie que celle-ci réclame. M. Gladstone est plus sage que ses imprévoyants adversaires. Tout porte à croire que la consultation du pays lui sera favorable et que son projet de loi politique et agraire en faveur de l'Irlande comptera plus de partisans dans la prochaine Chambre des communes que dans celle qui va être dissoute.

Tout danger de guerre est provisoirement écarté en Orient. Devant le désarmement effectif de la Grèce, les puissances se sont décidées à lever le blocus des côtes, sans persister à exiger du nouveau ministère un acte de soumission qui aurait pu faire éclater une révolution à Athènes. C'est la paix pour le moment.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

27 *mai.* — Léon XIII adresse au R. P. Regnault le Bref suivant à l'occasion d'un opuscule publié par ce Religieux sur l'établissement de la ligue antimaçonnique :

« Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique,

« Avec l'hommage de l'*Opuscule*, Nous a été remise votre lettre du 9 novembre, qui Nous apportait un témoignage insigne de votre dévouement. Nous en avons éprouvé un très doux sentiment de consolation, en voyant que nous n'avez rien de plus à cœur, dans les fonctions de votre charge, que d'appliquer toutes vos forces *à combattre les menées et les trames de la secte maçonnique*, comme aussi de dépenser tous vos soins à promouvoir les œuvres que Notre Lettre encyclique *Humanum genus* vous a expressément signalées comme remparts à opposer aux attaques des ennemis acharnés de l'ennemi.

« Votre généreuse ardeur dans cette lutte, très chers fils, l'ardeur de tous ceux qui sont enflammés du même zèle que vous, méritent d'autant plus l'appui de nos encouragements que Notre charge suprême exige de Nous une sollicitude plus grande pour la cause de Dieu et de l'Eglise, non moins que pour le salut de la société tout entière.

« Puisque de nos jours plus que jamais s'infiltre dans les veines de la société humaine le venin pestilentiel de cette conspiration scélérate, au très grave préjudice des familles, des différents ordres de l'État et surtout de l'éducation de la jeunesse, Notre plus ardent désir est de voir tous les gens de bien reconnaître la nécessité et prendre la résolution de *mettre en commun* leurs travaux et leurs énergies pour ruiner les desseins secrets et les violences ouvertes des adversaires, et de ne se soustraire, dans la voie que nous avons marquée, à aucun des devoirs qui s'imposent au vaillants soldats de Jésus-Christ.

« Et pour que ce zèle et ce labeur des bons soient largement couronnés de tous les fruits désirables, Nous supplions la divine Bonté de les soutenir puissamment dans le combat et de jeter sur les besoins de son Église un regard propice.

28. — Le ministère de Freycinet présente aux Chambres un projet de loi qui lui permette de décréter l'exil des membres des familles ayant régné en

France. Nous donnons ici, à titre de document historique, le texte de l'exposé de ce singulier factum :

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Messieurs,

« A la différence des gouvernements monarchiques, la République a cru devoir abroger les lois d'exil édictées contre les dynasties déchues.

« En permettant aux membres des familles qui ont régné en France de résider et de s'établir sur son territoire, en leur reconnaissant les mêmes droits qu'aux autres citoyens, la République devait compter qu'ils répondraient à cette politique de modération et de confiance par le respect du régime établi. Cette attente a été trompée.

« Les héritiers des anciennes dynasties n'ont rien abdiqué de leurs prétentions. Bien loin de les dissimuler, ils recherchent ouvertement toutes les occasions d'ébranler les institutions que le pays s'est librement données.

« Il y a quelques mois à peine, le gouvernement se refusait à prendre contre eux les mesures que réclamait une grande partie de l'opinion. Cette attitude semble n'avoir eu d'autre effet que de les encourager à de nouvelles provocations.

« L'épreuve est donc complète et nous estimons que le moment est venu de mettre un terme à un état de choses qui ne pourrait continuer sans porter gravement atteinte à l'autorité de la Constitution et aux intérêts du pays.

« En conséquence, nous avons l'honneur de déposer le projet de loi suivant :

« Article premier. — Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux membres des familles qui ont régné en France.

« L'interdiction est prononcée par un arrêté du ministre de l'intérieur, pris en conseil des ministres.

« Art. 2. — Celui qui, en violation de l'arrêté d'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. A l'expiation de sa peine, il sera reconduit à la frontière. »

Le député socialiste Basly, qui a joué un si triste rôle dans les grèves du Nord et de Decazeville, trouvant le projet du gouvernement trop illogique et trop modéré, lui oppose le projet de spoliation pur et simple dont la teneur suit. Ce document a sa place toute marquée à côté du projet ministériel. En voici l'exposé des motifs :

« Messieurs,

« Nous estimons que la présence des prétendus princes sur le territoire français ne constitue aucun danger pour le pays, qui est au-dessus des menées des partis.

« En conséquence, nous repoussons toute loi d'exception. Si les prétendus princes conspirent contre la République, nous demandons qu'ils soient jugés. D'un autre côté, les prétendus princes détiennent des biens indûment acquis, qui doivent faire retour à la nation.

« Nous vous présentons par conséquent la proposition suivante :

« Article premier. — Les biens meubles et immeubles des familles ci-

devant royale et impériale des Bourbons et des Bonapartes de toutes branches sont mis à la disposition de la nation.

« Art. 2. — Ces biens meubles et immeubles constitueront une première dotation de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

« *Signé :* Basly, Planteau, Camélinat, Antide Boyer, Michelin et Prudhon. »

La Commission du budget, par 12 voix contre 9, sur 33 membres, refuse d'examiner le budget des cultes, mais, sur les instances de M. Goblet, elle revient sur cette question et décide, par 15 voix contre 13, qu'elle examinera le budget des cultes, mais seulement lorsque la Chambre aura discuté la question de la séparation de l'Église et de l'État.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, adresse la lettre suivante à M. Pasteur :

« Monsieur,

« Permettez à un évêque de vous adresser sous ce pli sa modeste offrande en faveur de l'Institut qui doit, sous votre direction, combattre une maladie terrible et préparer sans doute de nouvelles découvertes de la science.

« Quoi qu'en disent quelques-uns, les évêques de France ne sont pas riches, et les œuvres catholiques et les pauvres les sollicitent sans cesse. Mais je tiens comme à un honneur et à un devoir de vous donner du moins un faible témoignage de mon admiration, car l'Église, ainsi que le disait naguère le grand pape Léon XIII, l'Eglise a toujours applaudi aux conquêtes de la science, et en particulier à celles « qui ont pour but d'embellir la vie et de la rendre « plus heureuse ».

« Je vous dois un témoignage de ma reconnaissance, car vous consacrez ces conquêtes de la science au soulagement des malades, des infortunés, pour lesquels l'Église a eu toujours une tendresse de mère.

« Que Dieu vous soutienne et vous guide dans vos travaux, et qu'il vous accorde, dans de nouveaux et éclatants succès, la récompense qu'ambitionne votre noble cœur.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

« † Charles-François,
« *évêque de Nancy et de Toul.* »

29. — Les bureaux de la Chambre des députés nomment les membres de la commission chargée d'examiner le projet de loi du gouvernement, relatif à l'expulsion des princes et le projet de M. Basly, tendant à la spoliation des biens de ces mêmes princes.

Sur les onze commissaires nommés, cinq se prononcent non seulement contre le projet de loi du gouvernement, mais encore contre toute mesure d'expulsion. Ce sont : MM. de Mun, Michou, Henry Maret, Jolibois et Anatole de Laforge.

Les six commissaires partisans de l'expulsion repoussent également le projet de loi du ministère et se prononcent tous pour l'expulsion *obligatoire, totale et immédiate.*

Au début de la séance de la Chambre des députés, M. Lejeune demande à

interpeller le gouvernement sur la situation faite à nos finances par les emprunts contractés au Crédit Foncier par les départements et les Communes.

Renvoi de la discussion au 10 juin.

M. Michelin interpelle ensuite le gouvernement sur les causes de la continuation de la grève de Decazeville.

Il reproche au cabinet de n'avoir pas usé des moyens qu'il a à sa disposition pour faire cesser la grève.

M. Baïhaut, au nom du gouvernement, repousse les reproches d'inaction et de faiblesse qu'on lui adresse.

Pour le ministre, la véritable cause de la prolongation de la grève, c'est la propagation de certaines idées, telle que celle de la mine au mineur, les fausses nouvelles répandues, les explosions de dynamite et le langage tenu dans certaines réunions.

M. Planteau réédite, à quelques variantes près, le discours de M. Basly. Ce dernier prend de nouveau la parole, et, après avoir fait une charge à fond de train contre la Compagnie de Decazeville, il dépose un ordre du jour concluant par une demande de crédit de 500,000 francs en faveur des *affamés* (*sic*) de l'Aveyron.

M. Laur, député de la Loire, fournit des explications sur l'arbitrage dont il s'était chargé entre la Compagnie de Decazeville et les ouvriers mineurs. Pour lui, la seule manière de terminer la grève, c'est de faire cesser l'occupation militaire.

Gare à la dynamite, dit-il, si la Compagnie ne cède pas!

Après quelques nouvelles explications fournies par M. le ministre, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 369 voix contre 171.

Entre temps, M. Lockroy, ministre du commerce, dépose un projet de loi tendant à établir l'arbitrage entre les patrons et les ouvriers.

Le bourgmestre de Bruxelles refuse d'autoriser la manifestation socialiste qui devait amener, à brève échéance, 80,000 manifestants dans les rues de Bruxelles.

Ce refus excite la colère des principaux meneurs du clan radical.

30. — Le citoyen Basly retourne à Decazeville pour reprendre son poste d'agitateur. Un certain nombre de mineurs vont, avec des drapeaux, l'attendre à la gare. Plusieurs réunions de grévistes ont lieu à son instigation.

Les grandes puissances refusent de lever le blocus sur les côtes de la Grèce. Cependant, le cabinet d'Athènes conclut avec la Porte une convention militaire pour le retrait réciproque des troupes. Les puissances demandent que M. Tricoupis leur notifie les mesures qu'il a prises pour le désarmement, et le premier ministre grec s'y refuse.

31. — La commission chargée d'examiner le projet du gouvernement relatif à l'expulsion des princes et la proposition du citoyen Basly relative à la confiscation de leurs biens, nomme M. Madier de Montjau président, et M. Brousse, secrétaire. Elle décide, séance tenante, qu'elle entendra le président du conseil, le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice. Elle charge, en conséquence, son bureau de faire les démarches nécessaires

auprès desdits ministres. M. Madier de Montjau informe un peu plus tard ses collègues que MM. de Freycinet, Sarrien et Demôle se rendront, demain, à deux heures, devant la commission.

La Chambre des députés vote un crédit de 200,000 francs pour l'Institut Pasteur et un autre crédit de pareille somme pour les victimes des tremblements de terre et des inondations en Algérie, puis elle reprend la discussion sur les livrets d'ouvriers.

Elle déclare annulée purement et simplement l'obligation pour les ouvriers de se munir d'un livret. Elle adopte ensuite le projet Ballue, relatif à la responsabilité des commandants de place ou de forteresse qui ont capitulé devant l'ennemi.

Ce projet assimile, pour la responsabilité, les commandements des armées de terre et de mer, en les soumettant tous, en cas de capitulation, à un jugement.

Cette proposition est vivement combattue par MM. de Martimprey, Plazanet, de la Ferronnays et le baron Rulle, et défendue par MM. Thiers et le général Boulangé.

La grève continue de plus belle depuis le retour de Basly à Decazeville.

Des réunions nombreuses d'ouvriers ont lieu, à Combes, à Decazeville et à Firmy. Partout la continuation de la grève est votée, aux cris de : *Vive la Sociale!* et *Vive la Grève!*

Dans le Nord, la grève continue dans l'arrondissement d'Avesnes. Des affiches, attaquant violemment les patrons et excitant les ouvriers à se mettre en grève, sont apposées à Sains.

Le ministre de l'agriculture fait publier au *Journal officiel* le mouvement des importations et des exportations pendant la première quinzaine de mai.

Il ressort de ce document que les importations en grains s'élèvent à 121,256 quintaux et les exportations à 21,563 quintaux. Ces chiffres ne prouvent que trop que la situation faite à nos produits agricoles sur notre marché ne s'améliore pas.

1er *juin.* — Nouvelle réunion de la Commission d'expulsion. M. de Freycinet y prend la parole au nom du gouvernement. Il expose quelles sont les concessions regardées comme possibles par le ministère et il en arrive de concession en concession à se prononcer pour l'expulsion immédiate et obligatoire des chefs des famille royale et impériale.

Dans une seconde séance tenue un peu plus tard, la Commission examine les amendements proposés, elle arrête la conduite qu'elle tiendra en présence des déclarations du gouvernement et s'ajourne à demain.

La Chambre des députés valide l'élection de M. Georges Richard, dans les Deux-Sèvres. Elle adopte ensuite un projet de loi relatif à la proposition des nominations à faire annuellement dans la Légion d'honneur parmi les militaires de l'armée territoriale. Puis, sur la proposition de M. Rivière, afin d'éviter le gâchis résultant d'un trop long retard apporté dans l'examen des comptes des budgets elle décide que le Parlement sera mis en mesure à l'avenir de contrôler, d'année en année, les comptes des budgets antérieurs.

La proposition Planteau et Michelin, relative à l'abrogation de la loi du 8 germinal an X, et à la séparation de l'Église et de l'État, soulève une dis-

cussion assez vive. M. de Lamarzelle et Mgr Freppel la combattent comme étant inopportune et destinée à entretenir l'agitation dans le pays. MM. Michelin, Goblet et Thévenet sont d'un avis contraire et en demandent la prise en considération qui est finalement adoptée par 296 voix contre 250.

Le Sénat s'occupe du projet de loi sur les monuments historiques et entre temps du château de Chambord, que certains sénateurs voudraient voir faire retour à l'État. Après une courte discussion, l'ensemble du projet est voté.

La proposition de loi de M. Labitte, sur la chasse, vient à la fin de la séance. Les articles 1 et 4 en sont adoptés.

Le député Laur offre de nouveau sa médiation entre les grévistes de Decazeville et la Compagnie des mines. Les délégués mineurs posent des conditions que la Compagnie n'acceptera pas.

La grève se généralise dans le nord de la France, à Fourmies, à Hirson, à Saint-Michel, à Saint-Quentin et à Wignhies (arrondissement d'Avesnes).

Il ressort du compte rendu des travaux des directeurs du séminaire des Missions étrangères, qu'aucune année n'a été témoin d'autant de désastres, que celle de 1885; aucune n'a vu couler tant de sang chrétien.

Dix de nos missionnaires martyrisés, douze prêtres indigènes massacrés avec soixante mille catéchistes, trois cents religieuses indigènes et trente mille chrétiens, une mission anéantie avec ses deux cents chrétiens; deux cent cinquante églises ou chapelles saccagées et livrées aux flammes, ainsi que deux séminaires, quarante écoles, soixante-dix résidences de missionnaires ou prêtres indigènes, dix-sept orphelinats, treize communautés de religieuses, une imprimerie, et enfin les maisons privées de cinquante-cinq mille chrétiens; tel est le triste bilan de cette année nefaste.

Mort de Bernard Veuillot. Nous nous associons de tout cœur aux sentiments exprimés d'une façon si remarquable par M. Auguste Roussel dans le journal l'*Univers :*

« Un coup d'une soudaineté cruelle vient de frapper au cœur notre très cher rédacteur en chef, M. Eugène Veuillot. Le second de ses trois fils, Bernard, qui terminait ses études chez les PP. Jésuites, au collège anglais de Canterbury, est mort ce matin, après quelques heures de souffrance, sans que rien fît prévoir un pareil malheur. Il a pu, avant de mourir, recevoir les derniers sacrements.

« C'est tout ce que nous apprend la fatale dépêche, arrivée tantôt et contenant l'annonce de ce deuil irréparable. Hier matin, Bernard Veuillot, plein de vie, écrivait à son père une de ces lettres charmantes qu'il avait accoutumé d'envoyer aux siens, et où son cœur de fils se montrait tout entier, avec les rares qualités qui en faisaient l'ornement.

« A dix-huit ans, en effet, bien que possédant déjà une maturité fort au-dessus de son âge, il gardait cet inappréciable don de la spontanéité naïve qui est proprement le charme de l'enfance. Personne ne l'approchait qui ne fût en un instant séduit et comme captivé par ce franc, loyal et doux regard, reflet d'une âme virginale et forte, naturellement enthousiaste pour toutes les grandes causes et les grandes pensées.

« A ce titre, le souvenir de Louis Veuillot, son oncle, exerçait sur lui un attrait inexprimable. Nous parlions tout à l'heure des lettres qu'il écrivait aux

siens. Il n'en est peut-être pas une de celles adressées à sa mère, à son père, à sa tante, Mlle Elise Veuillot, à son frère Pierre, à ses frères et sœurs, à ceux qu'il savait dévoués à l'œuvre de l'*Univers*, qui ne portât quelque trace de cette pensée constante qui habitait en lui. Depuis un an surtout, il semblait que cet esprit, si délicat, se fût surélevé encore sous l'action d'une piété qui lui servait à mieux exprimer ses tendres énergies.

« Dévoué au service de Dieu et de l'Église, voilà ce qu'avant tout il voulait être. Mais comment se ferait ce service? Ses goûts lui montraient le journalisme, et nos désirs l'y appelaient, car, à des signes non douteux, imprimés dans un style qui, à son insu, avait déjà de puissantes marques de famille, nous devions compter que ce jeune frère serait promptement un maître. Mais, d'autre part, si Dieu l'appelait à la vocation religieuse?

« Entre ces deux voies, Bernard Veuillot se tenait prêt à faire simplement la volonté divine, et en attendant il faisait l'admiration de ses maîtres et l'édification de ses condisciples. Nous voudrions, pour qu'on ne pût nous accuser d'exagération, pouvoir transcrire ici quelques-uns de ces témoignages spontanés que rendait de lui le supérieur de ces religieux si éminents dans l'éducation et l'enseignement de la jeunesse. En toute vérité, l'on pouvait dire : Que pensez-vous que deviendra cet enfant?

« Dieu en a décidé. Il a appelé près de Lui, dans sa gloire, nous en avons la douce assurance, ce jeune prédestiné qui, sans cesse, avait les yeux intérieurs de son âme tournés vers Louis Veuillot, son oncle tant aimé. C'est la consolation de notre cœur meurtri devant l'incomparable douleur de sa mère, de son père et de tous les siens. C'est la seule que nous leur puissions offrir, et c'est celle qui les soutiendra au fort d'un chagrin que la débilité de la nature ne suffirait pas à porter.

« Nos lecteurs, qui sont avec nous une même famille, y voudront joindre le suffrage de leurs prières. Avec la prière, la douleur ne s'efface pas, mais elle se résigne, et c'est au milieu des plus rudes épreuves que, nous, chrétiens, nous devons adorer humblement les impénétrables desseins de Dieu.

2. — La Commission d'expulsion des princes se réunit à une heure de relevée au Palais-Bourbon. La majorité de cette Commission cherche un terrain d'entente avec le gouvernement, sans pouvoir y arriver. Ses démarches auprès de M. de Freycinet n'aboutissent à aucun résultat.

Une nouvelle explosion de dynamite se produit à Cantagrel, faubourg de Decazeville. La grève continue de ce côté et prend un caractère irritant.

La grève des fileurs de Fourmies se généralise également. Des placards provoquant à la résistance à outrance sont apposés sur les murs.

Le gouvernement grec adresse à ses représentants à l'étranger une circulaire qui devra être communiquée aux puissances auprès desquelles ils sont accrédités. Cette circulaire contient des doléances, et fait part du désarmement qui vient de commencer.

3. — *Toujours la dynamite.* Deux nouvelles explosions de dynamite ont lieu à Decazeville, dans la nuit du 2 au 3. A Combes, à Decazeville et à Firmy, la continuation de la grève est encore votée à l'unanimité.

4. — La Commission d'expulsion, du moins la majorité, continue à faire parler d'elle; après avoir inutilement essayé de négocier avec M. de Freycinet un projet transactionnel, elle revient gros Jean, comme devant, et reprend la besogne en maugréant. Elle rejette d'abord un amendement de M. Cunéo d'Ornano, demandant que la mesure de l'expulsion soit soumise à la ratification du suffrage universel, puis elle examine et vote, par 6 voix contre 5, le contre-projet Brousse-Burdeau qui repousse l'expulsion facultative pour certains membres des familles ayant régné sur la France, pour y substituer des permis de séjour temporaire et limités accordés par le Cabinet sous sa responsabilité directe.

Finalement, la même majorité refuse de se prononcer sur le projet de confiscation déposé par M. Basly et sur le contre-projet de M. Burdeau. Elle décide de disjoindre ces deux projets d'avec la proposition relative à l'expulsion pes princes.

5. — La Commission d'expulsion se décide enfin à nommer son rapporteur. Au second tour de scrutin, M. Henry Maret, opposé à l'expulsion, est élu rapporteur, au grand ébahissement de la majorité.

Le Sénat entend l'interpellation de M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir sur le service de la gendarmerie. L'orateur pose à M. le ministre de la guerre plusieurs questions embarrassantes sur le rôle d'espionnage que l'on fait jouer à la gendarmerie, et il l'invite à s'expliquer sur certaine circulaire confidentielle. Le général Boulanger essaie de se justifier, mais, dans le cours du débat, il finit par avouer qu'il recommande à ses gendarmes de professer le plus profond respect pour la *République*. On sait ce que cela signifie dans la bouche du ministre de la guerre.

Le Sénat s'occupe ensuite des permis de chasse. Il s'engage à ce sujet une discussion importante à laquelle prennent part MM. Tenaille-Saligny, Bernard, Blavier, Béral, Lacombe, Paris et Peytral. Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 sont successivement adoptés. L'article 11 est renvoyé à la Commission et à la prochaine séance.

6, — Le préfet de l'Aveyron fait apposer à Decazeville et dans les localités voisines des affiches rappelant que les auteurs d'explosions de la nature de celles qui se produisent depuis quelques jours, tombent sous le coup des articles 2 et 437 du Code pénal.

Le ministre de l'instruction publique adresse aux recteurs des Facultés de France une circulaire les informant qu'ils ne doivent pas continuer à recevoir les engagements décennaux depuis l'âge de dix-huit ans, pour les emplois dans l'enseignement public.

7. — La Commission d'expulsion des princes, ne sachant que faire, revient sur son vote précédent, et adopte en fin de compte le projet Duché, interdisant le territoire de la République à tous les membres des familles ayant régné en France. M. Maret, rapporteur, opposé à ce projet, donne sa démission, et M. Pelletan est élu à sa place par 6 voix contre 5. Décidément la comédie ne fait que continuer.

La séance de la Chambre des députés débute par une interpellation de M. Sevaistre, relative à la prohibition absolue dont notre exportation de bétail gras est l'objet de la part de l'Angleterre. Cette prohibition est une

cause de pertes sérieuses pour le pays. Le ministre de l'agriculture laisse espérer, dans sa réponse, que les causes qui motivaient cette prohibition n'existant plus, l'Angleterre donnera bientôt satisfaction aux réclamations du gouvernement français.

La question des sucres succède à la question du bétail. Le rapporteur du projet tendant à la prorogation de la surtaxe sur les sucres et à son extension à tous les sucres étrangers, réclame l'urgence, qui est combattue par M. Daynaud, et finalement adoptée par 334 voix contre 192, après une discussion à laquelle prennent part MM. Meline, Delisse, Maurice et le ministre du commerce.

Entre temps, l'élection de M. Gaulier est validée.

Le Conseil municipal de Paris veut à tout prix dire son mot et émettre son vœu dans la question de l'expulsion des princes. Dans la séance de ce jour, il s'occupe de *l'abolition des titres nobiliaires, de l'instruction du procès des prétendants et de la confiscation des biens de toutes les familles princières*, et il vote en conséquence.

Le prince Napoléon adresse aux députés la lettre suivante, en forme de protestation contre le projet d'expulsion.

« Messieurs les députés,

« On vous demande mon exil et celui de mes enfants.

« Cela ne saurait être assurément parce que je suis un prétendant.

« Soumis aux lois de mon pays, alors même qu'elles sont imparfaites, je n'ai cessé de conseiller à mes amis et de pratiquer moi-même le respect loyal de l'ordre constitutionnel.

« Député, alors que la République a été menacée par des tentatives anarchiques, je me suis rangé parmi ses défenseurs.

« Pas une de mes paroles, pas un de mes actes qui n'ait été inspiré par le patriotisme le plus désintéressé.

« Le seul motif de la proscription qu'on vous propose est donc que je suis le chef de la famille des Napoléons.

« Mais ne l'étais-je pas déjà lorsqu'on m'a demandé mes fils pour les soumettre au service militaire, dans le rang, en vertu de la loi générale?

« Ne l'étais-je pas lorsque, longtemps après la mort du fils de Napoléon III, mon manifeste ayant inspiré vos ombrages, on m'a arrêté et soumis à une instruction judiciaire comme le moins prince des citoyens?

« Comment cette qualité de chef de la famille des Napoléons qui, jusqu'à ce jour, ne m'avait pas placé hors du droit commun, est-elle tout à coup devenue séditieuse?

« Un prince d'Orléans marie sa fille, il convie ses amis à célébrer cet événement de famille.

« Ce fait ne saurait être incriminé, même au point de vue de la raison d'État. J'y suis étranger, et M. le président du Conseil s'en félicite à Lisbonne.

« Voilà cependant ce qui m'a subitement transformé en prétendant, alors que je ne l'étais pas la veille.

« En vérité, ceux qui inventent de telles monstruosités oublient que l'opinion publique les entend, que l'Europe les observe et que l'histoire les jugera.

« Je connais les amertumes cruelles de l'exil : néanmoins, je m'y condamnerais moi-même avec joie, si je pouvais contribuer par mes souffrances personnelles au relèvement de la patrie et à l'union de ses enfants.

« Mais les périls de la République ne naissent pas de ce que quelques princes respirent encore l'air natal : ils ont pour cause les vices de sa constitution et les erreurs de conduite de ceux qui l'exploitent.

« Votre constitution a été établie par des royalistes pour un roi dont on croyait l'avènement prochain. Au lieu de la remplacer par une constitution républicaine sérieuse dès que vous en avez eu le pouvoir, vous l'avez maintenue, en la façonnant toutefois à devenir un instrument de l'oppression jacobine.

« Quelles sévérités ne méritent pas votre conduite!

« Depuis quinze ans, vous avez beaucoup déclamé, renversé force ministères, distribué des places à profusion, épuré sans répit; beaucoup d'entre vous se sont montrés insatiables à s'enrichir. Par quelles améliorations sociales avez-vous justifié votre domination?

« Vous n'avez su ni respecter le Concordat ni l'abolir, ni rester libre-échangistes, ni devenir protectionnistes, ni réformer l'impôt ni l'alléger, ni apaiser une intimité internationale ni ménager une alliance.

« Vous avez répandu notre or et notre sang sur les places lointaines. Vous avez ébranlé l'ordre existant et vous n'avez pas su continuer l'ordre nouveau que la démocratie réclame, attend et qu'on lui doit.

« De tous les côtés retentit la clameur des intérêts en souffrances et des croyances religieuses ou philosophiques menacées.

« L'exil des princes rendra-t-il votre constitution meilleure et votre conduite plus sage?

« Non, il accroîtra simplement vos embarras de l'iniquité que vous aurez commise.

« On est maître quelquefois d'empêcher le commencement des choses; on ne l'est pas, quand on les a commencées, d'arrêter leurs conséquences.

« Il n'est pas possible de rester proscripteur à demi. La proscription appelle et nécessite la proscription. Vous annoncez que vous allez frapper la personne des princes : aussitôt on vous demande leurs biens.

« On exigera ensuite l'exil de leurs partisans. Après avoir proscrit ceux que vous considérez comme les ennemis de la République, vous sévirez contre ses amis tièdes ou dissidents. Par une pente invincible, vous arriverez à la loi des suspects, à la terreur et à la guerre civile.

« Une espérance me soutient. Le peuple est là, ce grand et bon peuple de France dont on ne déroute pas longtemps le cœur et le bon sens. Il ne tardera pas à reconnaître ses véritables amis. Naguère il vous suivait; maintenant il vous subit; bientôt, si vous ne vous amendez, il vous renverra, et le Droit sera vengé. »

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Cité antichrétienne au dix-neuvième siècle, par Dom P. Benoît, docteur en philosophie et en théologie. La *Franc-Maçonnerie*, 2 vol. in-12 : 8 francs.

On se rappelle l'émotion profonde produite, l'année dernière, par le livre magistral de Dom Benoît, les *Erreurs modernes*. Ce livre n'était que la première partie de l'œuvre que le savant religieux s'était proposé d'écrire sur la *Cité antichrétienne*.

La deuxième partie, si impatiemment attendue, vient de paraître sous le titre de la *Franc-Maçonnerie*. Dom Benoît y expose les faits avec sa méthode synthétique et sobre. Pas de verbiage, mais des faits, des documents sérieux analysés, classés et présentés dans leur effrayante vérité. On trouve là, non seulement la substance de tous les livres anciens et nouveaux parus sur la question, mais nombre de révélations providentielles livrées à l'auteur et jusqu'ici complètement ignorées.

On jugera de l'importance des questions traitées dans cette seconde partie par le sommaire qui suit :

TOME Ier

La **Franc-Maçonnerie.** — Notion sommaire. Les deux architectes. Les deux temples. Les ouvriers des deux temples.

LIVRE PREMIER

LE PLAN DU TEMPLE MAÇONNIQUE OU LE BUT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

L'auteur distingue : 1° le plan *idéal* du temple ou le but *suprême* des Loges; 2° un plan moins parfait, mais d'une exécution plus facile, ou le but intermédiaire; 3° le plan *initial* ou le but immédiat. « Le but *suprême* des sociétés secrètes, dit-il, est la destruction de tout ordre, non seulement surnaturel, mais même naturel, ou l'*anarchie pure :* c'est pourquoi on doit dire que le plan *idéal* du temple maçonnique est une ruine universelle.

LIVRE DEUXIÈME

LES OUVRIERS DU TEMPLE

DIVISION PREMIÈRE : *Les ouvriers.* — Préliminaires. Diverses classes de sociétés maçonniques. Énumération des principaux rites. Grades *communs* à tous les rites. — Les *hauts* grades. Cérémonies et emblèmes maçonniques. Appareil ouvrier. Appareil militaire. Appareil religieux. Les initiés et les dupes. — Le gouvernement des sectes. Organisation intérieure des instituts

maçonniques. Leur union entre eux. Les séances au temple. La maçonnerie d'adoption : Le grade d'*apprentie*, le grade de *compagnonne*, le grade de *maîtresse*. Les louveteaux. Baptême maçonnique. Confirmation maçonnique, etc.

Les Sociétés maçonniques moins parfaites. — Constitution, hiérarchie, grades. Différence entre ces sociétés et les précédentes. Quelques-unes de ces sociétés moins parfaites, savoir : l'Internationale, l'Alliance républicaine universelle, l'Alliance internationale de la démocratie socialiste, les Nihilistes, les Fénians, les Solidaires, la Ligue de l'enseignement, l'Alliance religieuse universelle, la jeune Italie et la jeune Europe, etc.

Les Sociétés publiques vassales des Sociétés secrètes. — Préliminaires. Les Saint-Simoniens. Les Fouriéristes ou Phalanstériens. La Nouvelle-Harmonie.

TOME II

DEUXIÈME DIVISION (Suite du livre IIe). *Origine des sectes maçonniques.* — Opinions diverses. Origine de la Franc-Maçonnerie dans sa forme présente, — dans son essence.

LIVRE TROISIÈME

TRAVAIL DE CONSTRUCTION DU TEMPLE

PREMIÈRE DIVISION : *Travail interne des sociétés secrètes.* — Recrutement des travailleurs. Procédés généraux. Procédés particuliers. Les Recrues : 1° Les jeunes gens, spécialement les étudiants; 2° les professeurs, les avocats, les journalistes, les artistes, les artisans; 3° les fonctionnaires publics; 4° les princes et les grands; 5° les princes détrônés et les cadets des familles souveraines; 6° en général tous ceux qui ont une grande influence; 7° les mécontents.

Soins des sectes pour fonder et étudier les nouveaux initiés. Efforts pour les lier à l'ordre. Indication de quatre moyens.

Emploi des ouvriers du temple. — Services généraux rendus par tous les maçons : 1° Contritions; 2° action sur l'opinion publique; 3° espionnage. — Services spéciaux rendus par les diverses classes de maçons : 1° Services des hommes de lettres et des savants; 2° Services des médecins, des négociants, des voyageurs, des soldats, etc. Services des hauts maçons. Remarque : Les hauts chefs sont souvent des *Juifs*.

DEUXIÈME DIVISION : *Le travail externe des sociétés secrètes.* — Dans son objet. Attaques contre la propriété individuelle, attaques contre la famille, attaques contre la nationalité, attaques contre la puissance civile, attaques contre l'Église. 2° Dans ses moyens : « Tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils soient utiles à la cause maçonnique; un acte est permis, et même obligatoire, quand il favorise les sectes : il est défendu, lorsqu'il leur est contraire. Telle est *la loi fondamentale* de la franc-maçonnerie. Les Manichéens, ancêtres des Francs-Maçons, professaient la même maxime. Le parjure lui-même devenait permis, lorsqu'il servait à cacher aux profanes les secrets de la secte :

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU VIe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 31. — 1er AVRIL 1886.

Pages.

I. Les noces d'argent de la *Revue du Monde catholique*. 5

II. *Leonis XIII. P. M. Carmina*, par Henry **Hoisnard**. 14

III. De l'apologétique au dix-neuvième siècle. Ses lois, par **Fontaine**, S. J. 25

IV. Le réveil de Charles VII, par le comte E. de **Barthélemy**. 49

V. Le suffrage universel. — I. Ses origines. Réformes proposées (fin), par **Perrot de Chezelles**. 55

VI. La Serbie et les Serbes (fin), par Auguste **Geoffroy**. 64

VII. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. 78

VIII. Chronique scientifique, par l'abbé **Raboisson**. 91

Pages.

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 107

X. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 117

N° 32. — 15 AVRIL 1886.

I. La jurisprudence sur le mariage des prêtres, par **A. Robinet de Cléry**. 129

II. La situation actuelle de l'Espagne, par Urbain **Guérin**. 148

III. Les œuvres catholiques à l'étranger (suite), par Ernest **Michel**. . . 163

IV. Les dernières publications de philosophie morale et d'économie politique, par Antonin **Rondelet**. 176

V. Revue des questions scientifiques, par Jean **d'Estienne**. 187

VI. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. . . . 204

Pages.

VII. Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 219

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 235

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 245

N° 33. — 1er MAI 1886.

I. La douleur chez l'homme, par J. de **Bonniot**, S. J. 257

II. Le Comte et la Comtesse de Chambord à Venise, par **Dubosc de Pesquidoux**. 277

III. La situation actuelle de l'Espagne (suite), par Urbain **Guérin**. . . 291

IV. M. Renan et ses nouveaux critiques, par A. **Gouraud**. 305

V. Les dernières publications de philosophie morale et d'économie politique (fin), par Antonin **Rondelet**. 317

VI. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. 327

VII. Revue littéraire. — Voyages et Variétés, par Ch. **Legrand**. 344

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 358

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 368

N° 34. — 15 MAI 1886.

Pages.

I. Souvenir des noces d'argent de la *Revue du Monde catholique*, par Firmin **Dangien**. . . 385

II. De la souffrance chez l'enfant, par J. de **Bonniot**, S. J. 397

III. La France juive, par Arsène **Guérin**. . . . 405

IV. La question du latin, par Firmin **Boissier**. . . 419

V. La situation actuelle de l'Espagne (fin), par Urbain **Guérin**. . . . 435

VI. La nouvelle Cosmogonie, par Jean **d'Estienne**. 450

VII. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. 463

VIII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 475

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 491

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 501

N° 35. — 1er JUIN 1886.

I. Le mémoire de M. Gréard et l'enseignement libre, par J. **Rouillé**, S. J. . 513

II. Le Salon de 1886, par Eugène **Loudun**. . . . 525

III. La question de la crémation au point de vue du christianisme, par de **Hornstein**. 545

Pages.

IV. L'Instruction chez les Chinois, par P. **Antonini.** 555

V. La nouvelle Cosmogonie (fin), par Jean **d'Estienne.** 567

VI. Christophe Colomb et l'Immaculée-Conception, par le comte **Roselly de Lorgues.** . 580

VII. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue.** 590

VIII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison.** . . 604

IX. Chronique générale, par Arthur **Loth.** . . . 619

X. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu.** 629

N° 36. — 15 JUIN 1886.

I. Saint-Cyr et la sécularisation de l'éducation, par **V. Mercier**, S. J. . . 641

Pages.

II. Échos du pays des Pharaons, par J.-T. de **Belloc.** 652

III. Le Salon de 1886 (fin), par Eugène **Loudun.** . . 672

IV. La question de la crémation au point de vue du christianisme (fin), par de **Hornstein.** . . . 691

V. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue.** 702

VI. Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye.** 720

VII. Revue des questions historiques, par Léon **Salats.** 735

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth.** . . . 741

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu.** 751

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Antonini (P.). L'Instruction chez les Chinois, 555.

Apologétique (de l') au dix-neuvième siècle. Ses lois, par **Fontaine**, S. J., 25.

B

Barthélemy (E. de). Le Réveil de Charles VII, 49.

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 117, 245, 368, 501, 629 et .

Belloc (J.-T. de). Échos du pays des Pharaons, 652.

Beugny d'Hagerue. Le Roman d'un Jésuite, 78, 204, 327, 463, 590 et 702.

Boissier (Firmin). La question du latin, 419.

Bonniot, S. J. (J. de). La douleur chez l'homme, 257. — De la souffrance chez l'enfant, 397.

Bulletin bibliographique, 127, 255, 380, 511, 639 et 751.

C

Chant (le) de la Marseillaise, par Arthur Loth, 512.

Christophe Colomb et l'Immaculée-Conception, par le comte **Roselly de Lorgues**, 580.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 107, 235, 358, 491, 619 et 741.

Chronique scientifique, par l'abbé **Raboisson**, 91; par le Dr **Tison**, 604.

Comte (le) et la comtesse de Chambord à Venise, par **Dubosc de Pesquidoux**, 277.

D

Dangien (Firmin). Souvenir des noces d'argent de la *Revue du Monde catholique*, 385.

Dernières (les) publications de philosophie morale et d'économie politique, par Antonin **Rondelet**, 176, 317.

Douleur (la) chez l'homme, par J. de **Bonniot**, S. J., 257.

Dubosc de Pesquidoux. Le comte et la comtesse de Chambord, à Venise, 277.

E

Échos du pays des Pharaons, par J. T. de **Belloc**, 652.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

Encyclique (l') *immortale Dei et ses enseignements, extraits du journal l'Univers*, 384.
Estienne (Jean d'). Revue des questions scientifiques, 187. — La nouvelle cosmogonie, 450 et 567.

F

Fontaine, S. J. De l'apologétique au dix-neuvième siècle. Ses lois, 25.
France (la) juive, par Arsène **Guérin**, 405.
Franc-Maçonnerie (*la*) et *l'Encyclique Humanum genus* de Léon XIII, par l'abbé Regnaud, 128.

G

Geoffroy (Auguste). La Serbie et les Serbes, 64.
Gouraud (A.). M. Renan et ses nouveaux critiques, 305.
Guérin (Arsène). La France juive, 405.
Guérin (Urbain). La situation actuelle de l'Espagne, 148, 291 et 435.

H

Histoire contemporaine de la France, par J. A. Petit, 511.
Histoire de la vie de Jésus-Christ, par le C. B. I. 255.
Histoire de Lescure et de ses seigneurs, par l'abbé Graule, 255.
Histoire de saint Augustin, évêque d'Hippone et docteur de l'Église, par un membre de la grande famille de saint Augustin, 639.
Hoisnard (Henry). *Leonis XIII, P. M. Carmina*, 14.
Hornstein (de). La question de la crémation au point de vue du christianisme, 545 et 691.

I

Instruction (l') chez les Chinois, par P. **Antonini**, 555.

J

Jubilé (*le*) *de* 1886, par l'abbé Regnaud, 127.
Jurisprudence (la) sur le mariage des prêtres, par **A. Robinet de Cléry**, 129.

L

Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 344.
Leonis XIII, P. M. carmina, par Henry **Hoisnard**, 14.
Lettre à M. Paul Bert, suivie d'une étude sur les voies et moyens de la politique française en Cochinchine, par Ansart, 128.
Ligue (*la*) *et les Papes*, par le comte H. de l'Épinois, 381.
Loth (Arthur). Chronique générale, 107, 235, 358, 491, 619 et 741.
Loudun (Eugène). Le Salon de 1886, 525 et 672.

M

Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 117, 245, 368, 501, 629 et 751.
Mémoire (le) de M. Gréard et l'enseignement libre, par J. **Rouillé**, S. J., 513.
Mémoires (*les*) *d'un instituteur*, par Lucien Thomin, 381.
Mercier, S. J. (V.) Saint-Cyr et la sécularisation de l'éducation, 641.
Michel (Ernest). Les œuvres catholiques à l'étranger, 163.

N

Noces (les) d'argent de la *Revue du Monde catholique*, 5.

372016

Nouvelle (la) Cosmogonie, par Jean d'**Estienne**, 450, 567.

O

Œuvres (les) catholiques à l'étranger, 163.

P

Paradis (le) sur terre ou *le mystère eucharistique*, par Ch. Rolland, 385.

Perrot de Chezelles. Le suffrage universel. Ses origines. Réformes proposées, 55.

Q

Question (la) de la crémation au point de vue du christianisme, par de **Hornstein**, 545, 691.

Question (la) du latin, par Firmin **Boissier**, 419.

R

Raboisson (l'abbé). Chronique scientifique, 91.

Rallaye (Léonce de la). Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, 219, 720.

Renan (M.) et ses nouveaux critiques, par A. **Gouraud**, 305.

République (la) et l'avenir, par Dubosc de Pesquidoux, 382.

Réveil (le) de Charles VII, par E. de **Barthélemy**, 49.

Revue des questions scientifiques, par Jean d'**Estienne**, 187.

Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 219, 720.

Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 475.

Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 344.

Revue des questions historiques, par Léon **Salats**, 735.

Robinet de Cléry (A.). La jurisprudence sur le mariage des prêtres, 129.

Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 475.

Roman (le) d'un jésuite, par G. **Beugny d'Hagerue**, 78, 204, 327, 463, 590, 702.

Rondelet (Antonin). Les dernières publications de philosophie morale et d'économie politique, 176, 317.

Roselly de Lorgues. Christophe Colomb et l'Immaculée-Conception, 580.

Rouillé, S. J. (J.). Le mémoire de M. Gréard et l'enseignement libre, 513.

S

Saint-Cyr et la sécularisation de l'éducation, par V. **Mercier**, S. J., 641.

Saint (le) Esprit, sa grâce, ses figures, ses dons, ses fruits et ses béatitudes, par le R. P. Friaque, 640.

Salats (Léon). Revue des questions historiques, 735.

Salon (le) de 1886, par Eugène **Loudun**, 525, 672.

Serbie (la) et les Serbes, par Auguste **Geoffroy**, 64.

Situation (la) actuelle de l'Espagne, par Urbain **Guérin**, 148, 291, 435.

Souvenir des noces d'argent de la *Revue du Monde catholique*, par Firmin **Dangien**, 385.

Suffrage (le) universel. Ses origines. Réformes proposées, par **Perrot de Chezelles**, 55.

Souffrance (de la) chez l'enfant, par J. de **Bonniot**, S. J., 397.

T

Tison (D'). Chronique scientifique, 604.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE du Monde Catholique. 1886
April-June. v.86